17

SÉNAT

TABLE DES DÉBATS

ANNÉE 1974

Rédigée par le service des archives du Sénat.

TABLES
Volume 17

JOURNAUX OFFICIELS
— 26, rue Desaix —
75732 Paris CEDEX 15

1975

SÉNAT

TABLE DES DÉBATS

ANNÉE 1974

SÉNAT

TABLE DES DÉBATS

Première session extraordinaire.....	22 janvier 1974.
Deuxième session ordinaire de 1973-1974.....	Du 2 avril au 28 juin 1974.
Deuxième session extraordinaire.....	Du 2 au 11 juillet 1974.
Troisième session extraordinaire.....	Du 23 au 28 juillet 1974.
Première session ordinaire de 1974-1975.....	Du 2 octobre au 20 décembre 1974.

NOTA. — Les documents du Sénat sont numérotés, pour chaque année, à compter du premier jour de la première session ordinaire (2 octobre) jusqu'au premier jour de la première session ordinaire de l'année suivante.

AVERTISSEMENT

La Table des Débats a pour objet de faciliter la recherche des questions traitées au cours des débats du Sénat.

Elle réunit, en un seul volume, deux parties distinctes : une Table nominative et une Table des matières.

Elle met à la disposition du lecteur :

— en regard des noms de MM. les Sénateurs (Table nominative), un résumé chronologique de l'activité parlementaire de ceux-ci au cours de l'année ;

— pour chacune des matières examinées par le Sénat (Table des matières), le résumé et l'analyse des travaux de ladite assemblée ;

Pour l'usage de la présente Table, il est précisé que les références des dates sont celles des dates de séances.

EXPLICATION DES SIGLES

A. F. P.....	Agence française de presse.
A. F. P. A.....	Association pour la formation professionnelle des adultes.
A. G. E. A. M...	Association de gérance des écoles d'apprentissage maritime.
A. M. E. X. A...	Assurance maladie des exploitants agricoles.
A. M. G.....	Assistance médicale gratuite.
A. N. D. A.....	Association nationale pour le développement agricole.
A. N. I. F. O. M..	Agence nationale pour l'indemnisation des Français d'outre-mer.
A. N. V. A. R...	Agence nationale de valorisation de la recherche.
A. T. C.....	Assistant technique du commerce.
A. V. T. S.....	Allocation aux vieux travailleurs salariés.
B. A. P. S. A....	Budget annexe des prestations sociales agricoles.
B. I. C.....	Bénéfices industriels et commerciaux.
B. I. T.....	Bureau international du travail.
B. R. G. M.....	Bureau des recherches géologiques et minières.
B. U. S.....	Bureau universitaire de statistiques.
C. A. P.....	Certificat d'aptitude professionnelle.
C. E. A.....	Commissariat à l'énergie atomique.
C. E. E.....	Communauté économique européenne.
C. E. G.....	Collège d'enseignement général.
C. E. R. N.....	Centre européen de recherches nucléaires.
C. E. S.....	Collège d'enseignement secondaire.
C. E. T.....	Collège d'enseignement technique.
C. G. I.....	Code général des impôts.
C. H. U.....	Centre hospitalier universitaire.
C. I. I.....	Compagnie internationale d'informatique.
C. I. R. A.....	Centre interministériel de renseignements administratifs.
C. N. A. S. E. A..	Centre national pour l'aménagement des structures des exploitations agricoles.
C. N. C. E.....	Centre national du commerce extérieur.
C. N. E. J.....	Centre national d'études judiciaires.
C. N. E. S.....	Centre national d'études spatiales.
C. N. E. T.....	Centre national des télécommunications.
C. N. E. X. O...	Centre national pour l'exploitation des océans.
C. N. I. P. E....	Centre national d'information sur la productivité des entreprises.
C. N. P. F.....	Centre national du patronat français.
C. N. R. S.....	Centre national de la recherche scientifique.
C. O. D. E. R...	Commission de développement régional.
C. O. F. A. C. E..	Compagnie française d'assurances pour le commerce extérieur.
C. R. E. D. O. C..	Centre de recherches et de documentation sur la consommation.
C. S. T. B.....	Centre scientifique et technique du bâtiment.
C U. M. A.....	Coopérative d'utilisation en commun de matériel agricole.
C. U. C. E. S...	Centre universitaire de coopération économique et sociale.
D. A. T. A. R...	Délégation à l'aménagement du territoire et à l'action régionale.
D. G. R. C. S. T..	Direction générale des relations culturelles, scientifiques et techniques.
D G. R. S. T....	Délégation générale à la recherche scientifique et technique.
D. O. M.....	Départements d'outre-mer.
E. D. F.....	Electricité de France.
E. N. A.....	Ecole nationale d'administration.
F. A. C.....	Fonds d'aide et de coopération.
F. A. S. A. S. A..	Fonds d'action sociale pour l'aménagement des structures agricoles.
F. D. E. S.....	Fonds de développement économique et social.
F. E. O. G. A....	Fonds européen d'organisation et de garantie agricole.
F. I. A. N. E....	Fonds d'intervention et d'action pour la nature et l'environnement.
F. I. A. T.....	Fonds d'intervention pour l'aménagement du territoire.
F. I. D. E. S.....	Fonds d'investissement et de développement économique et social.
F. I. D. O. M....	Fonds d'investissement des départements d'outre-mer.
F. N. A. F. U....	Fonds national d'aménagement foncier et d'urbanisme.
F. N. A. H.....	Fonds national d'amélioration de l'habitat.
F. O. N. J. E. P..	Fonds de coopération de la jeunesse et de l'éducation populaire.
F. O. R. M. A...	Fonds d'orientation et de régularisation des marchés agricoles.
F. R. O. M.....	Fonds régionaux d'organisation des marchés.
G. D. F.....	Gaz de France.
H. L. M.....	Habitations à loyer modéré.
I. D. H. E. C....	Institut des hautes études cinématographiques.
I. D. I.....	Institut de développement industriel.
I. F. A. C.....	Inspections fusionnées d'assiette et de contrôle.
I. L. M.....	Immeubles à loyer modéré.
I. L. N.....	Immeubles à loyer normal.
I. N. R. A.....	Institut national de la recherche agricole.
I. N. S. A.....	Institut national des sciences appliquées.
I. N. S. E. E....	Institut national de la statistique et des études économiques.
I. N. S. E. R. M.	Institut national de la santé et de la recherche médicale.
I. P. E. S.....	Institut de préparation aux enseignements du second degré.
I. R. A. P.....	Instituts régionaux d'administration publique.
I. R. C. A. M...	Institut de recherche et de coordination acoustique-musique.
I. R. I. A.....	Institut de recherche, d'informatique et d'automatique.
I. R. P. P.....	Impôt sur le revenu des personnes physiques.
I. S. T. P. M....	Institut scientifique et technique des pêches maritimes.
I. U T.....	Institut universitaire de technologie.
I. V. D.....	Indemnité viagère de départ.
J. O.....	Journal officiel.
O. C. D. E.....	Organisation de coopération et de développement économique.

O. C. O. R. A... Office de coopération radiophonique.
O. E. C. E..... Organisation européenne de coopération économique.
O. M. S..... Organisation mondiale de la santé.
O. N. E. R. A.... Office national d'études et de recherches aérospatiales.
O. N. I. B. E. V. Office national interprofessionnel du bétail et des viandes.
O. N. I. C..... Office national interprofessionnel des céréales.
O. N. I. S. E. P. Office national d'information sur les enseignements et les professions.
O. N. S. E. R.... Organisation nationale pour la sécurité routière.
O. N. U..... Organisation des Nations Unies.
O. P E. P..... Organisation des pays exportateurs de pétrole.
O. R. S. T. O. M. Office de la recherche scientifique des T. O. M.
O. R. T. F..... Office de radiodiffusion et télévision française.
O. T. A. N..... Organisation du traité de l'Atlantique-Nord.
O. T. A. S. E.... Organisation du traité de l'Asie du Sud-Est.
P. A. D. O. G.... Plan d'aménagement et d'organisation générale de la région parisienne.
P. L. R..... Programmes à loyer réduit.
P. M. E..... Petites et moyennes entreprises.
P. M. U..... Pari mutuel urbain.
P. R. D. E..... Programme régional de développement et d'équipement.
P. et T..... Postes et télécommunications.
P. S. R..... Programmes sociaux de relogement.
R. A. T. P..... Régie autonome des transports parisiens.
R. C. B..... Rationalisation des choix budgétaires.
R. E. R..... Réseau express régional.
R. I. V. P..... Régie immobilière de la ville de Paris.
R. T. L. N..... Réunion des théâtres lyriques nationaux.
S. A. F. E. R.... Société d'aménagement foncier et d'établissement rural.
S. A. I. F..... Société agricole d'investissement foncier.
S. D. A. U..... Schéma directeur d'aménagement et d'urbanisme.
S. D. E. C. E.... Service de documentation et de contre-espionnage.
S. E. I. T. A..... Service d'exploitation industrielle des tabacs et allumettes.
S. I. B. E. V..... Société interprofessionnelle du bétail, de l'élevage et de la viande.
S. I. C. A..... Société d'intérêt collectif agricole.
S. I. C. A. V.... Société d'investissement à capital variable.
S. I. C. O. M. I. Société immobilière pour le commerce et l'industrie.
S. I. E. C. A..... Service d'information, d'études et de cinématographie des armées.
S. M. A. G..... Salaire minimum agricole garanti.
S. M. I. G..... Salaire minimum interprofessionnel garanti.
S. M. I. C..... Salaire minimum interprofessionnel de croissance.
S. N. C. F..... Société nationale des chemins de fer français.
S. N. E. C. M. A. Société nationale d'étude et de construction de moteurs d'avion.
S. N. E. P..... Société nationale des entreprises de presse.
S. N. I. A. S..... Société nationale industrielle aérospatiale.
S. O. F. I. R. A. D Société financière de radiodiffusion.
S. S..... Sécurité sociale.
T. O. M..... Territoires d'outre-mer.
T. P. S..... Taxe sur les prestations de services.
T. V. A..... Taxe sur la valeur ajoutée.
U. E. O..... Union de l'Europe occidentale.
U. F. A. C..... Union française des associations de combattants et victimes de guerre.
U. G. B..... Unité de gros bétail.
U. G. C..... Union générale cinématographique.
U. N. E. S. C. O. Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture.
U. N. E. D. I. C. Union nationale pour l'emploi dans l'industrie et le commerce.
U. R. S. S. A. F. Union pour le recouvrement des cotisations de la sécurité sociale et d'allocations familiales.
V. R. P..... Voyageurs, représentants, placiers.
V. R. T. S..... Versement représentatif de la taxe sur les salaires.
Z. A. D..... Zones d'aménagement différé.
Z. U. P..... Zones à urbaniser en priorité.

PREMIERE PARTIE

TABLE NOMINATIVE

A

ABELIN (M. PIERRE), **ministre de la coopération** (cabinet de M. Jacques Chirac des 28 mai et 8 juin 1974).

Répond à la question orale de M. Louis Gros relative au **paiement de l'indemnité de logement des enseignants français à Madagascar** [8 octobre 1974] (p. 1189). — Intervient dans la suite de la discussion du **projet de loi de finances pour 1975,** adopté par l'Assemblée nationale [6 décembre 1974]. — DEUXIÈME PARTIE. — MOYENS DES SERVICES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES. — COOPÉRATION. — Observations ayant porté notamment sur les deux grandes orientations du Gouvernement, compte tenu d'un budget de transition : politique d'adaptation de nos coopérants à l'évolution politique et économique des pays concernés ; politique d'ouverture axée principalement sur la recherche de ressources nouvelles et sur le souci d'étendre au maximum le champ d'influence de la France ; autres observations sur les investissements privés et sur la mission d'information de la radio et de la télévision (p. 2579, 2580). — Examen des crédits. — Etat B. — Titre III : répond à M. Jacques Habert (p. 2581).

ACHILLE-FOULD (M. AYMAR), **secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'aménagement du territoire, de l'équipement et des transports, chargé des transports** (troisième cabinet de M. Pierre Messmer du 1er mars 1974).

Répond à la question orale de M. André Aubry concernant le **statut des services de la navigation aérienne** [2 avril 1974] (p. 217) ; à la question orale de M. Serge Boucheny relative à la **mise en service de la ligne ferroviaire dite « petite ceinture »** (p. 218).

ALLIES (M. CHARLES) [Hérault].

Est nommé membre de la commission des affaires économiques et du Plan [4 octobre 1974].

Interventions :

Est entendu au cours du débat sur les questions orales de M. Emile Durieux et de M. Léon David relatives au **prix des produits agricoles** [25 juin 1974] (p. 526). — Intervient dans la discussion de la **proposition de loi** de M. Marcel Champeix et des membres du groupe socialiste **tendant à une indemnisation complète des rapatriés et des spoliés** [26 juin 1974]. — Discussion générale (p. 559). — Refuse de s'associer à la demande de renvoi de la discussion formulée par le Gouvernement (p. 563). — Est entendu au cours du débat sur les questions orales de M. Michel Kauffmann, de M. Jean Cluzel et de M. Paul Jargot ayant trait à la **politique agricole** [12 novembre 1974] (p. 1694 à 1696). — Intervient dans la suite de la discussion du **projet de loi de finances pour 1975,** adopté par l'Assemblée nationale [3 décembre 1974]. — DEUXIÈME PARTIE. — MOYENS DES SERVICES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES. — AGRICULTURE. — Observations ayant porté sur la situation de la viticulture française et particulièrement sur les problèmes posés aux viticulteurs de l'Hérault ; sur les échanges intra-communautaires en considération de la viticulture allemande et italienne en pleine expansion (p. 2356 à 2358). — **Suite de la discussion** [6 décembre 1974]. — EDUCATION. — I. — EDUCATION. — Observations ayant porté essentiellement sur la situation des conseillers pédagogiques départementaux et sur le malaise qui règne dans l'enseignement technique dont l'avenir paraît compromis (p. 2534, 2535 ; 2543).

AMIC (M. AUGUSTE) [Var].

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi de finances rectificative pour 1974 [10 juillet 1974].

Est nommé membre de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation [4 octobre 1974].

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi instituant un prélèvement conjoncturel [11 décembre 1974].

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi de finances pour 1975 [11 décembre 1974].

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi de finances rectificative pour 1974 [18 décembre 1974].

Dépôt législatif :

Rapport spécial (Economie et finances. — II. — Services financiers) fait au nom de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation sur le projet de loi de finances pour 1975, adopté par l'Assemblée nationale [21 novembre 1974] (n° 99, annexe n° 9).

Interventions :

Intervient dans la discussion du **projet de loi,** adopté par l'Assemblée nationale, **sur la mise à jour périodique de valeurs locatives servant de base aux impositions directes locales** [9 juillet 1974]. — Discussion des articles. — Art. 2 : observations sur la teneur de l'article (p. 769). — Intervient dans la suite et fin de la discussion du **projet de loi de finances rectificative pour 1974,** adopté par l'Assemblée nationale [10 juillet 1974]. — Discussion des articles. — Art. 1er : *son amendement, au paragraphe IV de cet article, tendant à ne pas exclure du bénéfice de l'exonération de la contribution exceptionnelle — égale à* 18 *p.* 100 *de l'impôt sur les sociétés — toutes les personnes morales visées aux articles* 207 *et* 208 *du code général des impôts* (p. 823) ; le retire (*ibid.*) ; *son amendement tendant à compléter le même paragraphe IV de cet article par un alinéa stipulant que l'imposition à la contribution exceptionnelle ne s'applique pas « aux sociétés employant moins de dix salariés dont le chiffre d'affaires a été inférieure à* 600 000 *francs au cours de la période d'imposition correspondante ».* (p. 823, 824) ; Art. 3 : *son amendement tendant à rédiger les deux derniers alinéas du paragraphe II de cet article de manière à reporter de quinze jours la date d'exigibilité et d'application de la pénalité pour paiement tardif de la majoration exceptionnelle* (p. 831, 832) ; Art. 4 : retire *les deux amendements de M. Henri Tournan, au paragraphe I de cet article, qui tendaient à comprendre les monuments historiques sur la liste des éléments du train de vie pris en compte pour la taxation forfaitaire à l'impôt sur le revenu* (p. 833) ; Art. 5 : *son amendement tendant à compléter* in fine *le deuxième alinéa du paragraphe* 1° *de cet article par la phrase suivante : « La taxe exceptionnelle sur les profits immobiliers réalisés en* 1973 *n'est pas due dans le cas d'une cession de terrain consécutive à une expropriation pour cause d'utilité publique, sauf si le montant de la plus-value imposable est supérieur à* 200 000 *francs »* (p. 837) ; *son amendement tendant à compléter* in fine *cet article par un nouveau paragraphe qui vise à supprimer, à compter du* 1er *juillet* 1974, *les régimes*

spéciaux d'imposition des profits de construction réalisés à titre habituel par les personnes physiques ou les sociétés (p. 840, 841) ; Après l'art 6 : soutient l'*amendement de M. Henri Tournan tendant à insérer un article additionnel ainsi rédigé : « Les ressources du fonds spécial d'investissement routier calculées conformément à l'article* 24 *de la loi de finances pour* 1974, *sont majorées de la somme de* 120 *millions de francs dans l'hypothèse d'un rendement de* 640 *millions de francs au titre de la majoration instituée par le I de l'article* 6 » (p. 843, 844) ; le retire (p. 844) ; explication de vote sur l'ensemble du projet de loi (p. 851, 852). — **Commission mixte paritaire** [11 juillet 1974]. — Discussion des articles. — Art. 1er : observations sur les mesures de dégrèvement concernant les petites entreprises (p. 868). — Intervient dans la discussion du **projet de loi,** déposé avec déclaration d'urgence, **instituant un prélèvement conjoncturel ayant pour objet de prévenir les comportements inflationnistes des entreprises** [30 octobre 1974]. — Discussion générale (p. 1525 à 1527). — Discussion des articles. — Art. 4 : observation sur la situation des coopératives au regard du prélèvement (p. 1537) ; *son amendement tendant, après le paragraphe I de cet article, à insérer un nouveau paragraphe ainsi rédigé : « I bis. — Sont passibles également du prélèvement les sociétés filiales au sens de l'article* 354 *de la loi n° 66-537 du* 24 *juillet* 1966, *lorsque la société mère est elle-même passible du prélèvement* » (ibid.) ; Art. 6 : *son amendement au paragraphe* I *de cet article ayant pour objet de soustraire de la marge brute les salaires et les charges sociales* (p. 1538) ; Art. 7 : observations sur l'effet du prélèvement conjoncturel sur les salaires (p. 1545) ; Art. 16 : observations sur la notion « d'entreprises nouvelles » susceptibles d'être redevables du prélèvement (p. 1551) ; explication de vote sur l'ensemble du projet de loi (p. 1553). — Intervient dans la suite de la discussion du **projet de loi de finances pour 1975,** adopté par l'Assemblée nationale [23 novembre 1974]. — PREMIÈRE PARTIE. — CONDITIONS GÉNÉRALES DE L'ÉQUILIBRE FINANCIER. — Discussion des articles. — Art. 1er : observations sur les conséquences de la grève des postiers pour le paiement des impôts (p. 1943) ; Après l'art. 12 : *son amendement tendant à insérer un article additionnel ayant trait à l'amortissement de la provision pour reconstitution des gisements prévue à l'article* 39 ter *du code général des impôts* (p. 1956, 1957) ; le retire (p. 1958) ; Art. 14 : *son amendement, à la fin de cet article tendant à fixer, non pas en pourcentage, mais d'une manière ferme — soit « à* 3 670 *millions de francs dont* 3 106 *millions de francs au maximum pour la tranche nationale » — le montant des ressources affecté au fonds spécial d'investissement routier* (p. 1959, 1960) ; Art. 15 *bis : son amendement tendant à proposer une rédaction modulée du paragraphe* I *de cet article afin que le montant du versement représentatif de la taxe sur les salaires, à inscrire dans le projet de loi de finances de l'année suivante, soit proposé par le comité du fonds d'action locale « avant le* 31 *août de chaque année* » (p. 1960, 1961) ; accepte *le sous-amendement de M. Jean-Pierre Fourcade, ministre de l'économie et des finances, tendant à supprimer la date du* 31 *août* (p. 1961) ; retire *son amendement au paragraphe* II *du même article* (p. 1962) ; Article additionnel : *son amendement tendant, après l'article* 15 bis, *à insérer l'article nouveau suivant : « Chaque année, le Gouvernement déposera en annexe au projet de loi de finances un rapport sur l'application des dispositions de l'article* 209 quinquies *du code général des impôts* » (p. 1963) ; le retire (*ibid.*). — **Suite de la discussion** [5 décembre 1974]. — DEUXIÈME PARTIE. — MOYENS DES SERVICES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES. — ECONOMIE ET FINANCES. — II. — SERVICES FINANCIERS. — En qualité de rapporteur spécial de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation, évoque quelques problèmes particuliers à l'administration des finances : l'auxiliariat, le personnel du service de la redevance radio-télévision, le personnel dépendant de la direction générale des impôts, les agents du service des douanes ; souligne les problèmes en matière de commerce extérieur (p. 2495 à 2497). — **Suite de la discussion** [10 décembre 1974]. — SERVICES DU PREMIER MINISTRE. — Ic. — AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE. — Examen des crédits. — Etat B. — Titre III : *son amendement tendant à réduire le crédit de ce titre de* 1 *million de francs* (p. 2709, 2710) ; le retire (p. 2710). — **Suite et fin de la discussion** [11 décembre 1974]. — Explication de vote sur l'ensemble du projet de loi de finances (p. 2800, 2801). — Intervient dans la discussion du **projet de loi portant création du Conservatoire de l'espace littoral** [12 décembre 1974]. — Discussion générale (p. 2840, 2841). — Discussion des articles. — Art. 2 : *son amendement tendant à compléter* in fine *cet article par un nouvel alinéa ainsi rédigé : « La gestion de ces droits immobiliers est confiée par priorité aux collectivités locales sur le territoire desquelles ils sont situés* » (p. 2843) ; Après l'art. 7 : *son amendement tendant à insérer un article additionnel ainsi rédigé : « Dans tout lotissement jouxtant le domaine public maritime, toutes les voies du lotissement donnant accès au domaine public maritime, à partir de la voirie publique, seront ouvertes à la circulation des piétons* » (p. 2847) ; *son amendement tendant à insérer un autre article additionnel qui vise à créer une servitude de passage public pour les piétons le long des rivages de la mer* (p. 2848) ; le retire (*ibid.*). — Intervient dans la discussion du **projet de loi de finances rectificative pour 1974,** adopté par l'Assemblée nationale [18 décembre 1974]. — Discussion des articles. — Art. 3 : *amendement rectifié de M. Jean-Pierre Fourcade, ministre de l'économie et des finances, tendant à rédiger comme suit la seconde phrase du paragraphe* I *de cet article : « Le produit attendu des taxes locales est notifié, avant le* 1er *mars de l'année de l'imposition, aux services fiscaux par l'intermédiaire des services préfectoraux, en ce qui concerne les collectivités locales, et directement par les autres attributaires* » (p. 3089) ; Art. 18 : dépose *un amendement, soutenu Par M. Gérard Minvielle, au paragraphe* II *de cet article* (p. 3107) ; Art. 19 *bis :* dépose *un amendement soutenu par M. Félix Ciccolini tendant à compléter cet article* (p. 3112).

ANDIGNE (M. HUBERT D') [Orne].

Réélu Sénateur le 22 septembre 1974.

Est nommé Secrétaire du Sénat [3 octobre 1974].

Est nommé membre de la commission des affaires sociales [4 octobre 1974].

Interventions :

Intervient dans la discussion du **projet de loi,** adopté par l'Assemblée nationale, **relatif à la protection sociale commune à tous les Français et instituant une compensation entre régimes de base de sécurité sociale obligatoires** [14 novembre 1974]. — Discussion des articles. — Art. 2 : *son sous-amendement, à l'amendement de M. Lucien Grand tendant à proposer une nouvelle rédaction des trois premiers alinéas de cet article* [institution, à compter du 1er janvier 1975, d'une compensation entre les régimes obligatoires de sécurité sociale], *ayant pour objet de compléter ce dernier par une disposition visant à régler la compensation dans le domaine de la revalorisation des rentes des accidents du travail* (p. 1755, 1756) ; le retire (p. 1757). — Intervient dans la suite de la discussion du **projet de loi de finances pour 1975,** adopté par l'Assemblée nationale [3 décembre 1974]. — DEUXIÈME PARTIE. — MOYENS DES SERVICES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES. — AGRICULTURE. — Observations ayant porté essentiellement sur les difficultés que connaissent les agriculteurs en raison de la politique d'austérité occasionnant de sérieux retards dans l'équipement des campagnes et favorisant l'exode rural (p. 2360 à 2362). — Intervient dans la discussion du **projet de loi,** adopté par l'Assemblée nationale, **relatif à l'interruption volontaire de la grossesse** [13 décembre 1974]. — Discussion générale (p. 2899 à 2902). — Intervient dans la discussion de la **proposition de loi,** adoptée par l'Assemblée nationale, **relative à la rémunération des heures supplémentaires et à la durée maximale du travail des salariés de l'agriculture** [16 décembre 1974]. — Discussion des articles. — Articles additionnels : *son amendement tendant, à la fin de la proposition de loi, à insérer un article nouveau ayant pour objet de permettre à l'ensemble des salariés agricoles de bénéficier des dispositions de l'accord du* 29 *mars* 1974 *sur l'assurance chômage* (p. 3008) ; *son amendement tendant à insérer un article nouveau ayant pour objet de permettre aux salariés contractuels des chambres d'agriculture et aux salariés des établissements et services qui en dépendent de bénéficier du régime des Assedic* (ibid.) ; INTITULÉ : *son amendement tendant à rédiger comme suit l'intitulé de la proposition de loi :* « **Proposition de loi relative à la durée du travail et au repos hebdomadaire en agriculture ainsi qu'au versement des allocations d'assurance aux salariés agricoles privés d'emploi.** » (p. 3009).

ANDRIEUX (M. ANTOINE) [Bouches-du-Rhône].

Devenu Sénateur le 1er janvier 1974 en remplacement de M. Roger Delagnes, démissionnaire.

Est *nommé membre* de la commission des affaires économiques et du Plan en remplacement de M. Roger Delagnes, démissionnaire de son mandat de Sénateur [5 juin 1974].

Est nommé membre de la commission des affaires économiques et du Plan [4 octobre 1974].

Interventions :

Intervient dans la suite de la discussion du **projet de loi de finances pour 1975,** adopté par l'Assemblée nationale. — DEUXIÈME PARTIE. — MOYENS DES SERVICES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES. — TRANSPORTS. — IV. — MARINE MARCHANDE. — Observations ayant porté notamment sur la place de la marine

marchande française dans le contexte international ; sur l'insuffisance du plan de croissance et la pratique du pavillon de complaisance principalement pour les pétroliers ; sur la moralité des gens de mer (p. 2319, 2320). — Intervient dans la discussion du **projet de loi,** adopté par l'Assemblée nationale, **relatif à l'interruption volontaire de la grossesse** [13 décembre 1974]. — Discussion générale (p. 2881, 2882).

ANSQUER (M. VINCENT), **ministre du commerce et de l'artisanat** (cabinet de M. Jacques Chirac des 28 mai et 8 juin 1974).

Intervient dans la suite de la discussion du **projet de loi de finances pour 1975,** adopté par l'Assemblée nationale [29 novembre 1974]. — DEUXIÈME PARTIE. — MOYENS DES SERVICES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES. — COMMERCE ET ARTISANAT. — Observations ayant eu pour objet d'analyser les objectifs du Gouvernement pour adapter l'artisanat aux nouvelles données économiques et sociales et de dresser un premier bilan de l'application de la loi d'orientation votée en 1973 par le Parlement qui fait apparaître la nécessité d'y apporter quelques retouches d'ordre réglementaire (p. 2185 à 2188) ; répond aux différents orateurs (p. 2192 à 2194).

ARMENGAUD (M. ANDRÉ) [Français établis hors de France].

Décédé le 11 mars 1974. — Eloge funèbre prononcé par M. Alain Poher, Président du Sénat [5 juin 1974] (p. 399, 400).

AUBRY (M. ANDRÉ) [Hauts-de-Seine].

Est nommé membre de la commission des affaires sociales [4 octobre 1974].

Est nommé membre, à titre consultatif, du conseil d'administration de l'Agence pour l'amélioration des conditions de travail, en remplacement de M. Jean Cauchon, démissionnaire (application de l'article 8 de la loi n° 73-1195 du 27 décembre 1973) [30 octobre 1974].

Dépôts législatifs :

Rapport d'information fait au nom de la commission des affaires sociales à la suite d'une mission d'information chargée d'étudier, en Norvège et en Suède, les expériences d'amélioration des conditions de travail [14 décembre 1974] (n° 92).

Rapport, fait au nom de la commission des affaires sociales, sur le projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, étendant certaines dispositions du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de la guerre aux internés résistants, aux internés politiques et aux patriotes résistant à l'occupation des départements du Haut-Rhin, du Bas-Rhin et de la Moselle [18 décembre 1974] (n° 162).

Question orale :

M. André Aubry expose à *M. le ministre des transports* que, de divers côtés, des voix s'élèvent, et pas toujours irresponsables, pour tenter d'obtenir un changement des structures des services de la navigation aérienne, soustraire ses personnels au statut de la fonction publique, accélérer le démantèlement de ce service public, en faire un établissement à caractère industriel ; que des décisions seraient même sur le point d'être prises dans le secret des cabinets ministériels, ces menaces ne faisant qu'accentuer le grand malaise qui règne parmi les personnels. En conséquence, il lui demande de vouloir bien démentir ces rumeurs et prendre l'engagement de n'attenter ni au caractère de service public de la navigation aérienne, ni à son caractère de service public civil, de ne pas porter atteinte aux droits statutaires des fonctionnaires de l'aviation civile [29 novembre 1973] (n° 1426). — Réponse [2 avril 1974] (p. 217).

Questions orales avec débat :

M. André Aubry appelle l'attention de *M. le Premier ministre* sur l'augmentation particulièrement lourde et rapide des prix qui fait peser une grave menace sur la santé des salariés, qui rencontrent de ce fait de plus en plus de difficultés pour se soigner. C'est pourquoi il lui demande quelles mesures immédiates il entend prendre pour répondre à une grande préoccupation des Français qui, devant cette situation, estiment indispensable que les frais médicaux et pharmaceutiques leur soient remboursés à 80 p. 100 et à 100 p. 100 pour les maladies graves [4 avril 1974] (n° 49). — *Caducité.*

M. André Aubry demande à *M. le ministre du travail* de bien vouloir lui faire connaître les mesures qu'il compte prendre dans les meilleurs délais pour que le minimum d'allocation vieillesse soit porté à 20 francs par jour conformément aux engagements pris durant la campagne présidentielle [30 mai 1974] (n° 15). — Discussion [25 juin 1974] (p. 536 à 538).

M. André Aubry, inquiet au sujet de la situation que connaît l'aéronautique française après les décisions gouvernementales de limiter à seize appareils la fabrication du *Concorde,* rappelle à *M. le ministre de la défense* que des exemplaires sont déjà entièrement fabriqués au niveau des pièces primaires et que le montage ne nécessite que très peu de travail. Il lui demande quelles dispositions il entend prendre pour que soit mise à l'étude immédiatement la version améliorée du *Concorde,* afin de permettre au bureau d'études de la Société nationale industrielle aérospatiale — S. N. I. A. S. — d'achever les études en cours, assurant ainsi le plein emploi aux ouvriers, ingénieurs, cadres et techniciens de l'aéronautique [25 juillet 1974] (n° 53). — Retrait par son auteur [10 octobre 1974] (p. 1209).

Interventions :

Est entendu lors de la réponse de M. Aymar Achille-Fould, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'aménagement du territoire, de l'équipement et des transports, chargé des transports, à sa **question orale n° 1426** (cf. *supra*) [2 avril 1974] (p 217). — Est entendu, en remplacement de l'auteur de la question, au cours du débat sur la question orale de M. Hector Viron ayant pour objet l'**insuffisance du S. M. I. C.** [25 juin 1974] (p. 534, 535) ; au cours du débat sur sa question orale concernant le **relèvement de l'allocation vieillesse** (cf. *supra*) (p. 536). — Intervient dans la discussion du **projet de loi,** adopté par l'Assemblée nationale, après déclaration d'urgence, **relatif à la radiodiffusion et à la télévision** [27 juillet 1974]. — Discussion des articles. — Art. 16 : soutient l'*amendement de M. Louis Talamoni, tendant à rédiger comme suit le premier alinéa de cet article : « Le service de la redevance est maintenu »* (p. 1005, 1006) ; Après l'art. 18 : soutient l'*amendement de M. Fernand Chatelain, tendant à insérer un article additionnel ainsi conçu : « Dans les zones urbaines, chaque fois que la construction d'immeubles neufs sera pour les locataires avoisinants source de nuisances nouvelles dans la réception des émissions, la mise en œuvre des mesures propres à mettre fin à ces nuisances incombera aux promoteurs. »* (p. 1014) ; Art. 23 soutient l'*amendement de M. Roger Gaudon tendant à proposer une nouvelle rédaction de cet article relative à la mise en congé spécial des agents statutaires de l'Office âgés de soixante ans et plus* (p. 1019, 1020) ; Art. 24 : soutient l'*amendement de M. Roger Gaudon tendant à proposer une nouvelle rédaction de cet article qui fixe les modalités de répartition et de reclassement des divers personnels de l'Office* (p. 1024) ; soutient l'*amendement de M. Roger Gaudon, au dernier alinéa de cet article, tendant à préciser que les articles* 21, 22, 23 *et* 24 *du projet de loi ne sont pas non plus applicables « aux agents déportés et internés politiques »* (p. 1026) ; Art. 25 : soutient l'*amendement de M. Roger Gaudon tendant à rédiger comme suit cet article : « Les agents bénéficiant des dispositions du premier alinéa de l'article* 24 *ci-dessus restent, jusqu'à l'élaboration des statuts ou conventions prévus à l'article* 19, *régis par les dispositions qui leur sont actuellement applicables. »* (p. 1027). — Est entendu au cours du débat sur la question orale de Mlle Gabrielle Scellier relative à l'**amélioration de la condition féminine** [8 octobre 1974] (p. 1201). — Est entendu au cours du débat sur les questions orales de M. André Méric et de M. Serge Boucheny relatives à la **situation de l'industrie aéronautique** [15 octobre 1974] (p. 1258 à 1260). — Intervient dans la discussion du **projet de loi relatif aux institutions sociales et médico-sociales** [7 novembre 1974]. — Discussion générale (p. 1633). — Discussion des articles. — Après l'art. 20 : *son amendement tendant à insérer un article additionnel ainsi conçu : « Dans chaque établissement visé par la présente loi, il est institué un comité technique paritaire qui est obligatoirement consulté sur l'organisation et le fonctionnement des services dans l'établissement. »* (p. 1643 ; 1644) ; *sous-amendement de M. René Lenoir, secrétaire d'Etat à l'action sociale, tendant, d'une part, à remplacer les mots « et le », par le mot « du », d'autre part, à ajouter après les mots : « fonctionnement des services », les mots : « et notamment sur les conditions de travail »* (p. 1644) ; Art. 24 : *son amendement tendant à supprimer cet article qui traite de la concertation entre les employeurs et le personnel employé dans les institutions sociales et médico-sociales* (p. 1645). — Intervient dans la discussion du **projet de loi,** adopté par l'Assemblée nationale, **relatif à la protection sociale commune à tous les Français et instituant une compensation entre régimes de base de sécurité sociale obligatoires** [14 novembre 1974]. — Discussion générale (p. 1743 à 1747 ; 1748). — Discussion des articles. — Art. 6 : retire *son amendement tendant à rédiger comme suit cet article : « Jusqu'au 1er janvier* 1978, *date de la généralisation d'un système de protection sociale en faveur de tous les Français, les sommes nécessaires pour effectuer la compensation en faveur des régimes de non-salariés seront intégralement prélevées sur les recettes de l'Etat dans les conditions qui seront fixées par la loi de finances. Elles seront versées*

directement aux organismes compétents des régimes précités en fonction des bases de calcul prévues à l'article 2. » (p. 1759). — Intervient dans la suite de la discussion du **projet de loi de finances pour 1975,** adopté par l'Assemblée nationale [2 décembre 1974]. — DEUXIÈME PARTIE. — MOYENS DES SERVICES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES. — TRANSPORTS. — III. — AVIATION CIVILE. — Observations ayant porté notamment sur une augmentation éventuelle des tarifs de transport aérien, conséquence de l'augmentation du prix du pétrole, sur la nécessité d'une aide importante à la compagnie Air France, sur la commercialisation du *Concorde* (p. 2306, 2307). — **Suite de la discussion** [9 décembre 1974]. — TRAVAIL. — I. — SECTION COMMUNE. — II. — TRAVAIL, EMPLOI ET POPULATION. — Examen des crédits (Travail). — Etat C. — Titre VI : observations sur les crédits destinés aux locaux de l'Agence nationale pour l'emploi (p. 2650). — **Suite et fin de la discussion** [11 décembre 1974]. — TRAVAIL. — III. — SANTÉ. — Observations ayant porté notamment sur les établissements hospitaliers et le problème de la santé mentale en particulier ; sur le personnel soignant ; sur la création de crèches ; sur les soins aux personnes âgées (p. 2734 à 2736). — Examen des crédits. — Etat B. — Titre IV : *son amendement tendant à réduire le crédit de ce titre de 100 000 francs* (p. 2751) ; le retire (*ibid.*). — Intervient dans la discussion du **projet de loi,** adopté par l'Assemblée nationale, **relatif à l'interruption volontaire de la grossesse** [13 décembre 1974]. — Discussion générale (p. 2868, 2869). — **Suite et fin de la discussion** [14 décembre 1974]. — Discussion des articles. — Art. 6 *bis :* dépose *un amendement, soutenu pdr M. Hector Viron, tendant à modifier le texte de cet article* (p. 2956). — Intervient dans la discussion du **projet de loi,** adopté par l'Assemblée nationale, après déclaration d'urgence, **portant diverses améliorations et simplifications en matière de pensions ou allocations des conjoints survivants, des mères de famille et des personnes âgées** [16 décembre 1974]. — Discussion des articles. — Article additionnel : *son amendement rectifié tendant, après l'article 5, à insérer un article nouveau ainsi conçu : « Le paragraphe I de l'article L. 331 du code de la sécurité sociale est complété par l'alinéa suivant : « Toutefois, et par exception, aucune condition d'âge n'est exigée des titulaires de la carte de déporté ou interné de la Résistance ou de la carte de déporté ou interné politique.* » (p. 2989 ; 2990). — Intervient dans la discussion de la **proposition de loi** de M. Robert Schwint **fixant à dix-huit ans l'âge pour être élu en qualité de délégué du personnel ou membre du comité d'entreprise** [16 décembre 1974]. — Discussion générale (p. 3001 ; 3002). — Intervient dans la discussion du **projet de loi,** adopté par l'Assemblée nationale, après déclaration d'urgence, **relatif aux licenciements pour cause économique** [18 décembre 1974]. — Discussion des articles. — Art. 1er : soutient *le sous-amendement de M. Hector Viron tendant à préciser que le délai obligatoire — qui ne peut-être inférieur à un mois dans l'amendement de M. André Méric visant à insérer un article* L. 321-41 (nouveau), *après l'article L. 321-4 du code du travail — « ne peut être inférieur à cinq semaines et peut s'échelonner jusqu'à quatorze semaines pour les licenciements de plus de trois cents salariés.* » (p. 3139) ; *son amendement tendant à rédiger ainsi le texte présenté pour l'article* L. 321-9 du *code du travail :* « Art. L. 321-9. — *En cas de règlement judiciaire ou de liquidation des biens d'une entreprise de plus de dix salariés, l'employeur ou le syndic ne peut adresser de lettre de licenciement avant d'avoir procédé à la consultation des représentants du personnel et qu'après réception de l'accord de la direction départementale du travail et de la main-d'œuvre ou du service chargé du contrôle de l'emploi pour la branche d'activité considérée.* » (p. 3140). — Prend part, en qualité de rapporteur de la commission des affaires sociales, à la discussion du **projet de loi** adopté par l'Assemblée nationale, **étendant certaines dispositions du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de la guerre aux internés résistants, aux internés politiques et aux patriotes résistant à l'occupation des départements du Haut-Rhin, du Bas-Rhin et de la Moselle** [19 décembre 1974] — Discussion générale (p. 3170, 3171).

AUBURTIN (M. JEAN) [Paris].

Est nommé vice-président de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, en remplacement de M. Jacques Rosselli, décédé [*J. O.* Lois et décrets du 15 juin 1974].

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant amnistie [9 juillet 1974].

Est nommé vice-président de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale [4 octobre 1974].

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à la revalorisation de certaines rentes allouées en réparation du préjudice causé par un véhicule terrestre à moteur et portant diverses dispositions d'ordre civil [18 décembre 1974].

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif aux forclusions encourues durant la période d'interruption du service postal, ainsi qu'à la prorogation et à la suspension de divers délais [19 décembre 1974].

Dépôt législatif :

Rapport d'information fait au nom de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, à la suite d'une mission effectuée du 1er au 16 juillet 1974, sur l'organisation institutionnelle, judiciaire et administrative de l'Afrique du Sud [22 octobre 1974] (n° 50).

Interventions :

Intervient dans la discussion du **projet de loi constitutionnelle,** adopté par l'Assemblée nationale, **portant revision de l'article 61 de la Constitution** [16 octobre 1974]. — Discussion générale (p. 1318, 1319). — Intervient dans la discussion du **projet de loi de finances pour 1975** adopté par l'Assemblée nationale [4 décembre 1974]. — DEUXIÈME PARTIE. — MOYENS DES SERVICES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES. — JUSTICE. — Observations ayant porté sur la situation des avocats et sur l'inopportunité de l'abaissement de l'âge de la retraite des magistrats (p. 2439).

B

BAC (M. JEAN) [Yvelines].

Devenu sénateur le 29 mai 1974 en remplacement de M. Jacques Souffet, nommé membre du Gouvernement.

Est nommé membre de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale [4 octobre 1974].

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à la revalorisation de certaines rentes allouées en réparation du préjudice causé par un véhicule terrestre à moteur et portant diverses dispositions d'ordre civil [18 décembre 1974].

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif aux forclusions encourues durant la période d'interruption du service postal, ainsi qu'à la prorogation et à la suspension de divers délais [19 décembre 1974].

Interventions :

Intervient dans la suite de la discussion du **projet de loi de finances pour 1975** adopté par l'Assemblée nationale [26 novembre 1974]. — DEUXIÈME PARTIE. — MOYENS DES SERVICES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES. — INTÉRIEUR ET RAPATRIÉS. — Observations ayant porté essentiellement sur les effectifs du cadre national des préfectures et des sous-préfectures, sur la police nationale et son fonctionnement plus particulièrement dans la région parisienne (p. 2041 à 2043). — **Suite de la discussion** [29 novembre 1974]. — COMMERCE ET ARTISANAT. — Observations ayant porté uniquement sur la tutelle exercée par le Gouvernement sur les chambres de commerce (p. 2190).

BAGNEUX (M. JEAN DE) [Côtes-du-Nord]

Est nommé président de la commission des affaires culturelles [4 octobre 1974].

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant création du Centre national d'art et de culture Georges-Pompidou [20 décembre 1974].

Interventions :

Intervient dans la suite de la discussion du **projet de loi de finances pour 1975,** adopté par l'Assemblée nationale [23 novembre 1974]. — PREMIÈRE PARTIE. — CONDITIONS GÉNÉRALES DE

L'ÉQUILIBRE FINANCIER. — Discussion des articles. — Art. 19 : soutient l'*amendement de M. Léon Eeckhoutte tendant à rédiger ainsi cet article : « Le taux de la taxe dont les employeurs sont redevables au titre du financement d'actions de la formation professionnelle continue est fixé à 1,2 p. 100 du montant, entendu au sens de l'article* 231-1 *du code général des impôts, des salaires payés pendant l'année en cours. »* (p. 1964). — **Suite de la discussion** [30 novembre 1974]. — DEUXIÈME PARTIE. — MOYENS DES SERVICES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES. — QUALITÉ DE LA VIE. — I. — ENVIRONNEMENT. — En qualité de président de la commission des affaires culturelles et de rapporteur pour avis en remplacement de M. Jean Legaret, souligne l'opportunité de la création du ministère de la qualité de la vie — tout en déplorant la division des responsabilités — dont la mission a été définie en trois mots : « animation, impulsion, coordination » (p. 2202, 2203). — **Suite de la discussion** [4 décembre 1974]. — CULTURE — Examen des crédits. — Etat B. — Titre IV : explique son vote sur l'*amendement de MM. Yvon Coudé du Foresto, rapporteur général, et Maurice Schumann, au nom de la commission des finances, tendant à réduire les crédits de ce titre de cinq millions de francs* (p. 2417). — **Suite et fin de la discussion** [11 décembre 1974]. — **Deuxième délibération.** — Art. 22. — CULTURE. — Etat B. — Titre IV : *amendement de M. Jean-Pierre Fourcade, ministre de l'économie et des finances, tendant à majorer les crédits de ce titre de 5 millions de francs* (p. 2792). — En qualité de président de la commission des affaires culturelles, intervient dans la discussion du **projet de loi portant création du Conservatoire de l'espace littoral** [12 décembre 1974]. — Discussion des articles. — Article additionnel : *amendement de M. Jean Collery, au nom de la commission des affaires culturelles, tendant, après l'article 3, à insérer un article nouveau qui permettrait la dation en paiement de droits de succession de biens immobiliers susceptibles d'être annexés au domaine du Conservatoire de l'espace littoral* (p. 2845).

BAJEUX (M. OCTAVE) [Nord].

Réélu sénateur le 22 septembre 1974.

Est nommé membre de la commission des affaires économiques et du Plan [4 octobre 1974].

Question orale :

M. Octave Bajeux demande à *M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie et des finances,* de bien vouloir faire le point des études entreprises pour la mise en place d'un nouvel indice des prix. Il lui demande s'il compte suivre l'avis émis par le conseil économique et social en ce qui concerne les objectifs à rechercher pour améliorer l'indice existant, en suivant au mieux l'évolution des prix [27 février 1974. — *J. O.* du 12 mars 1974] (n° 1440). — Réponse [2 avril 1974] (p. 220 à 225).

Interventions :

Est entendu lors de la réponse de M. Valéry Giscard d'Estaing, ministre d'Etat, ministre de l'économie et des finances, à sa **question orale n° 1440** (cf. *supra*) [2 avril 1974] (p. 223, 224). — Dépose un amendement, soutenu par M. Henri Sibor, à l'article 1er du **projet de loi,** adopté par l'Assemblée nationale, **modifiant et complétant certaines dispositions de la loi n° 70-1299 du 31 décembre 1970 relative aux groupements fonciers agricoles** [28 juin 1974] (p. 635). — Intervient dans la suite et fin de la discussion du **projet de loi,** adopté par l'Assemblée nationale, après déclaration d'urgence, **portant amnistie** [2 juillet 1974]. — Discussion des articles. — Art. 2 : *son amendement tendant à compléter in fine cet article par un alinéa 7° qui vise à étendre l'amnistie de plein droit aux « délits prévus par l'article premier de la loi du 1er août 1905 sur la répression des fraudes dans la vente des marchandises et des falsifications des denrées alimentaires et des produits agricoles, sauf le cas de récidive résultant d'une condamnation définitive antérieure au 27 mai 1974. »* (p. 656) ; le retire (*ibid.*). — Intervient dans la suite et la fin de la discussion du **projet de loi de finances pour 1975,** adopté par l'Assemblée nationale [11 décembre 1974]. — DEUXIÈME PARTIE. — MOYENS DES SERVICES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES. — ARTICLES NON JOINTS A L'EXAMEN DES CRÉDITS. — Art. 39. — Etat E. — Ligne 42 : observations sur les taxes parafiscales relatives à la chicorée à café (p. 2779). — Intervient dans la discussion du **projet de loi,** adopté par l'Assemblée nationale, **relatif à l'interruption volontaire de la grossesse** [13 décembre 1974]. — Discussion générale (p. 2903 à 2905).

BALESTRA (M. CLÉMENT) [Var].

Est nommé membre de la commission des affaires culturelles [4 octobre 1974].

BALLAYER (M. RENÉ) [Mayenne].

Elu Sénateur le 22 septembre 1974.

Est nommé membre de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale [4 octobre 1974].

Est nommé membre de la commission spéciale chargée de vérifier et d'apurer les comptes [4 octobre 1974].

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à la revalorisation de certaines rentes allouées en réparation du préjudice causé par un véhicule terrestre à moteur et portant diverses dispositions d'ordre civil [18 décembre 1974].

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif aux forclusions encourues durant la période d'interruption du service postal, ainsi qu'à la prorogation et à la suspension de divers délais [19 décembre 1974].

Interventions :

Intervient dans la discussion du **projet de loi,** adopté par l'Assemblée nationale, après déclaration d'urgence, **relatif au remboursement d'une nouvelle fraction des crédits de taxe sur la valeur ajoutée en faveur des exploitants agricoles** [10 octobre 1974]. — Discussion générale (p. 1221). — Est entendu au cours du débat sur les questions orales de M. Félix Ciccolini, de M. Adolphe Chauvin, de M. Léandre Létoquart et de M. Josy Moinet ayant pour objet la **politique à l'égard des collectivités locales** [29 octobre 1974] (p. 1487). — Intervient dans la discussion du **projet de loi,** adopté par l'Assemblée nationale, **relatif à la protection sociale commune à tous les Français et instituant une compensation entre régimes de base de sécurité sociale obligatoires** [14 novembre 1974]. — Discussion générale (p. 1749). — Intervient dans la suite de la discussion du **projet de loi de finances pour 1975** adopté par l'Assemblée nationale [4 décembre 1974]. — DEUXIÈME PARTIE. — MOYENS DES SERVICES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES. — JUSTICE. — Observations ayant porté essentiellement sur les subventions aux collectivités locales pour la construction des bâtiments judiciaires et sur la mise à l'étude d'une réforme de la juridiction prud'homale (p. 2434). — **Suite de la discussion** [5 décembre 1974]. — TRAVAIL. — I. — SECTION COMMUNE. — II. — TRAVAIL, EMPLOI ET POPULATION. — Observations sur la situation de l'emploi dans les secteurs ruraux (p. 2649, 2650).

BARBIER (M. PIERRE) [Nièvre].

N'a pas été réélu aux élections sénatoriales du 22 septembre 1974.

BARKAT GOURAT (M. HAMADOU) [Territoire français des Afars et des Issas].

Réélu Sénateur le 22 septembre 1974.

Est nommé membre de la commission des affaires sociales [4 octobre 1974].

Intervention :

Intervient dans la discussion, en **deuxième lecture,** du **projet de loi organisant une consultation des populations des Comores** [14 novembre 1974]. — Discussion générale (p. 1729).

BARRACHIN (M. EDMOND) [Hauts-de-Seine].

Est nommé membre de la commission des affaires culturelles [4 octobre 1974].

BARROT (M. JACQUES), **secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'équipement, chargé du logement** (cabinet de M. Jacques Chirac des 28 mai et 8 juin 1974).

Répond à la question orale de M. Michel Kauffmann ayant trait à la **crise de l'industrie du bâtiment et des travaux publics** [22 octobre 1974] (p. 1402, 1403). — Intervient dans la suite de la discussion du **projet de loi de finances pour 1975** adopté par l'Assemblée nationale [9 décembre 1974]. — DEUXIÈME PARTIE. — MOYENS DES SERVICES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES. — Equipement : LOGEMENT. — Observations ayant eu pour objet de

définir la politique qu'entend suivre le Gouvernement dans le domaine du logement pour 1975, année de réflexion en profondeur et qui continuera néanmoins à respecter les principes fondamentaux des choix élaborés : justice sociale, amélioration de la qualité de l'habitat, responsabilité des Français dans leur qualité de résidents (p. 2617 à 2619 ; 2620) ; répond aux différents orateurs (p. 2628, 2629, 2630, 2631). — Examen des crédits. — Etat B. — Titre III : répond à M. Joseph Voyant (p. 2632) ; Art. 43 : *amendement de M. Robert Schwint tendant à compléter* in fine *cet article par un nouveau paragraphe ainsi rédigé :* « III. — *Le programme de construction d'habitations à loyer modéré en* 1975 *est fixé à* 220 000 *logements tous secteurs confondus.* » (ibid.) ; oppose l'article 40 de la Constitution *à cet amendement* (p. 2643). — Répond à la question orale de M. Jean Francou concernant le **chauffage** et l'**isolation des logements sociaux** [17 décembre 1974] (p. 3025, 3026).

BARROUX (M. ANDRÉ) [Puy-de-Dôme].

Réélu Sénateur le 22 septembre 1974.

Est nommé membre de la commission des affaires économiques et du Plan [4 octobre 1974].

Dépôt législatif :

Avis présenté au nom de la commission des affaires économiques et du Plan (Aménagement du territoire), sur le projet de loi de finances pour 1975, adopté par l'Assemblée nationale [21 novembre 1974] (n° 101. — Tome V).

Intervention :

Intervient dans la suite de la discussion du **projet de loi de finances pour 1975,** adopté par l'Assemblée nationale [10 décembre 1974]. — DEUXIÈME PARTIE. — MOYENS DES SERVICES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES. — SERVICES DU PREMIER MINISTRE. — I *c.* — AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE. — En qualité de rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques et du Plan, évoque brièvement le changement de la structure gouvernementale et la création du tout nouveau comité de restructuration industrielle ; autres observations ayant porté sur la décentralisation économique, sur la politique de rénovation rurale, sur les perspectives nouvelles en raison de la conjoncture économique actuelle (p. 2698 à 2700).

BAYROU (M. MAURICE) [Paris].

Est nommé membre de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées [4 octobre 1974].

BEAUJANNOT (M. JOSEPH) [Loir-et-Cher].

Dépôt législatif :

Rapport, fait au nom de la commission des affaires économiques et du Plan, sur le projet de loi autorisant l'agence financière de bassin Loire-Bretagne à réaliser ou faire réaliser un barrage sur le territoire des communes de Commelle-Vernay et de Villerest [13 juin 1974] (n° 204).

Intervention :

Intervient dans la suite et fin de la discussion du **projet de loi,** adopté par l'Assemblée nationale, après déclaration d'urgence, **portant amnistie** [2 juillet 1974]. — Répond à l'exposé de M. Jean Lecanuet, ministre de la justice, fait avant le passage à la discussion des articles (p. 653, 654).

N'a pas été réélu aux élections sénatoriales du 22 septembre 1974.

BEAUPETIT (M. CHARLES) [Loir-et-Cher].

Elu Sénateur le 22 septembre 1974.

Est nommé membre de la commission des affaires économiques et du Plan [4 octobre 1974].

BELIN (M. GILBERT) [Puy-de-Dôme].

Elu Sénateur le 22 septembre 1974.

Est nommé membre de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées [4 octobre 1974].

Est élu délégué suppléant à l'Assemblée consultative prévue par le statut du Conseil de l'Europe [13 décembre 1974].

Intervention :

Intervient dans la suite de la discussion du **projet de loi de finances pour 1975,** adopté par l'Assemblée nationale [3 décembre 1974]. — DEUXIÈME PARTIE. — MOYENS DES SERVICES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES. — AGRICULTURE. — Après l'art. 54 : son amendement tendant à insérer un article additionnel ayant pour objet d'inviter le Gouvernement à déposer chaque année, en annexe au projet de loi de finances, un rapport sur le montant et l'utilisation des crédits au titre de la rénovation rurale et du fonds d'action rurale (p. 2373, 2374).

BENARD MOUSSEAUX (M. JEAN) [Indre].

Est nommé membre de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées, en remplacement de M. Roger Deblock, démissionnaire de son mandat de sénateur [4 avril 1974].

Est nommé membre de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées [4 octobre 1974].

BERCHET (M. GEORGES) [Haute-Marne].

Elu Sénateur le 22 septembre 1974.

Est nomme membre de la commission des affaires économiques et du Plan [4 octobre 1974].

Est nommé juge suppléant de la Haute Cour de justice [30 octobre 1974].

Intervention :

Intervient dans la suite de la discussion du **projet de loi de finances pour 1975,** adopté par l'Assemblée nationale [3 décembre 1974]. — DEUXIÈME PARTIE. — MOYENS DES SERVICES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES. — AGRICULTURE. — Observations ayant porté notamment sur la faiblesse des crédits destinés aux bâtiments d'élevage ; sur les dépenses d'équipement ; sur le remembrement (p. 2354, 2355).

BERTAUD (M. JEAN) [Val-de-Marne].

Est nommé président de la commission des affaires économiques et du Plan [4 octobre 1974].

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif aux économies d'énergie [15 octobre 1974].

Dépôts législatifs :

Rapport, fait au nom de la commission des affaires économiques et du Plan, sur le projet de loi organisant un régime de garantie contre les calamités agricoles dans les départements d'outre-mer [29 octobre 1974] (n° 69).

Rapport, fait au nom de la commission des affaires économiques et du Plan, sur le projet de loi, modifié par l'Assemblée nationale, organisant un régime de garantie contre les calamités agricoles dans les départements d'outre-mer [5 décembre 1974] (n° 116).

Interventions :

Intervient dans la discussion du **projet de loi relatif à la profession d'adaptateur de prothèse optique de contact** [11 juin 1974]. — Discussion des articles. — Art. 4 : *son amendement tendant à proposer une nouvelle rédaction du texte présenté pour l'article L.* 509-1 *du code de la santé publique relatif à la qualification de la profession d'adaptateur de prothèse optique de contact* (p. 424 ; 426) ; *amendement de M. Jean-Pierre Blanchet tendant à compléter le texte présenté pour l'article L.* 509-4 *du code de la santé publique par un alinéa concernant la publicité faite pour les lentilles et les verres de contact* (p. 427, 428). — Intervient dans la discussion du **projet de loi modifiant la loi n° 72-10 du 3 janvier 1972 relative à la prévention et à la répression des infractions en matière de chèques** [24 octobre 1974]. — Discussion des articles. — Article additionnel : observation sur le paiement par chèque de sommes minimes, *objet de l'amendement de M. Louis Jung tendant à ajouter un article additionnel à la fin du projet de loi* (p. 1438). — Prend part, en qualité de rapporteur de la commission des affaires économiques et du Plan, à la discussion du **projet de loi organisant un régime de garantie contre les calamités agricoles dans les départements d'outre-mer** [6 novembre 1974]. — Discussion générale (p. 1609, 1610). — Discussion des articles. — Art. 1er : observations sur la teneur de cet article (p. 1612) ; Art. 2 : *son amendement tendant, au début de la seconde phrase du premier alinéa de cet article,*

à remplacer les mots : « Peuvent être notamment indemnisés... », par les mots : « Seront notamment indemnisés... » (ibid.) ; *son amendement tendant, dans le second alinéa, à supprimer les mots : « et du développement rural » dans le titre du ministre de l'agriculture* (p. 1613) ; Art. 3 : *son amendement tendant à remplacer les mots « ... pourraient être... », par le mot : « ... seront... » au début du premier alinéa du paragraphe I de cet article ainsi rédigé : « I. — Indépendamment des taxes parafiscales qui pourraient être établies... »* (ibid.) ; le retire (*ibid.*) ; *son amendement, à l'alinéa c) du paragraphe I de cet article, tendant à préciser que le montant de la subvention de l'Etat sera « au moins » égal au produit des taxes parafiscales et recettes prévues à cet article* (ibid.) ; Art. 4 : *son amendement tendant à supprimer la fin du deuxième alinéa de cet article et à la reporter dans un nouvel alinéa ainsi rédigé : « Un arrêté interministériel pris sur la proposition de la commission des calamités agricoles prévue à l'article 12 ci-après fixera les risques réconnus comme normalement assurables dans le cadre de chacun des départements d'outre-mer »* (p. 1614) ; *son amendement d'ordre rédactionnel tendant à supprimer les mots : « et du développement rural »* (cf. *supra* art. 2) *dans le deuxième alinéa du paragraphe 1 de cet article* (ibid.) ; *son amendement de coordination, au même alinéa du même paragraphe tendant à remplacer les mots : « ... au deuxième alinéa », par les mots : « ... aux deuxième et troisième alinéas... »* (ibid.) ; *son amendement tendant à compléter* in fine *cet article par un alinéa nouveau ainsi conçu : « Le taux d'indemnisation retenu pour les agriculteurs visés à l'alinéa précédent sera toujours égal aux deux tiers du taux d'indemnisation appliqué aux agriculteurs assurés »* (p. 1614, 1615) ; *amendement rectifié, à la demande du Gouvernement, par l'adjonction du mot : « maximum », après le mot : « taux »* (p. 1615) ; répond à M. François Duval (*ibid.*) ; Art. additionnel 4 *bis* nouveau. *son amendement tendant, après l'article 4, à insérer un nouvel article ainsi conçu : « Dans le cas où le fonds de garantie ne disposerait pas de ressources suffisantes pour indemniser les dommages définis à l'article 2, la réparation de ceux-ci sera assurée dans le cadre des dispositions spéciales visant les calamités publiques »* (ibid.) ; Après l'art. 5 : *amendement de M Marcel Gargar tendant à insérer un article additionnel ayant pour objet d'inciter les agriculteurs de toutes catégories à contracter une assurance leur garantissant une aide du fonds de garantie* (p 1616) ; Art. 6 : *son amendement de coordination tendant, au deuxième alinéa de cet article, à remplacer les mots : « ... au dernier alinéa... », par les mots : « ... à l'avant-dernier alinéa »* (ibid.) ; Art. 7 : *son amendement de coordination tendant à supprimer, dans le premier alinéa de cet article, les mots : « et du développement rural »* (cf. *supra* art. 2) (p. 1617) ; Art. 12 : *son amendement tendant à ajouter le mot « paritaire » après le mot « composition », au début du dernier alinéa de cet article ainsi rédigé : « Un décret en Conseil d'Etat fixera la composition... »* (ibid.) ; le retire (p. 1618) ; Art. 15 : *son amendement tendant à préciser que l'interdiction faite aux collectivités publiques de bénéficier du présent texte de loi est inopposable à leurs preneurs* (ibid.). — Intervient dans la discussion du **projet de loi,** adopté par l'Assemblée nationale, **modifiant la loi n° 67-1176 du 28 décembre 1967 relative à la régulation des naissances** [7 novembre 1974]. — Discussion générale (p. 1658). — Intervient dans la suite de la discussion du **projet de loi de finances pour 1975** adopté par l'Assemblée nationale [25 novembre 1974]. — DEUXIÈME PARTIE. — MOYENS DES SERVICES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES. — SERVICES DU PREMIER MINISTRE. — COMMISSARIAT GÉNÉRAL DU PLAN D'ÉQUIPEMENT ET DE LA PRODUCTIVITÉ. — En qualité de président de la commission des affaires économiques et du Plan, et de rapporteur pour avis en remplacement de M. Marcel Lucotte, analyse brièvement l'état d'exécution du VI[e] Plan, fait état de l'inquiétude née de la conjoncture actuelle (p. 1996 à 1998). — ANCIENS COMBATTANTS ET VICTIMES DE GUERRE. — Observations ayant porté uniquement sur la revalorisation du traitement de la médaille militaire et sur le déblocage du plafond majorable par l'Etat de la retraite mutualiste des anciens combattants (p. 2011). — Intervient dans la discussion du **projet de loi,** adopté par l'Assemblée nationale, **relatif à l'interruption volontaire de la grossesse** [13 décembre 1974]. — Discussion générale (p. 2908, 2909). — Prend part, en qualité de rapporteur de la commission des affaires économiques et du Plan, à la discussion, **en deuxième lecture, du projet de loi organisant un régime de garantie contre les calamités agricoles dans les départements d'outre-mer** [17 décembre 1974]. — Discussion générale (p. 3048). — Discussion des articles. — Art. 2 : *son amendement tendant, dans le premier alinéa de cet article, à mettre au pluriel les mots : « tempête » et « sécheresse »* (ibid.) ; Art. 3 : *amendement de M. Georges Repiquet tendant, dans le premier alinéa du paragraphe I de cet article, à remplacer les mots : « ... certains produits agricoles... », par les mots : « ... les divers produits agricoles... »* (p. 3049) ; Art. 4 : *son amendement tendant à compléter* in fine *cet article par un alinéa nouveau ainsi conçu : « Les dommages agricoles subis par les sinistrés qui ne contribuent pas à l'alimentation du fonds de garantie et ne peuvent donc bénéficier des indemnités définies au présent article seront indemnisés dans le cadre des dispositions applicables aux calamités publiques »* (p. 3049. 3050) ; Article additionnel : *son amendement tendant, après l'article 4, à insérer un article nouveau ainsi rédigé : « Les dispositions concernant les calamités publiques s'appliqueront également dans le cas où le fonds de garantie ne disposerait pas de ressources suffisantes pour indemniser les dommages définis à l'article 2 »* (p. 3050) ; le retire (*ibid.*) ; Art. 4 *ter : amendement de M. Olivier Stirn, secrétaire d'Etat aux départements et territoires d'outre-mer, tendant à supprimer cet article relatif à la prise en charge par le fonds de garantie d'une part des primes ou cotisations d'assurance afférente aux risques agricoles, le financement étant assuré par une taxe à l'importation des alcools* (p. 3050 ; 3051).

BERTHOIN (M. JEAN) [Isère].

N'était pas candidat aux élections sénatoriales du 22 septembre 1974.

BILLERES (M. RENÉ) [Hautes-Pyrénées].

Elu Sénateur le 22 septembre 1974.

Est nommé membre de la commission des affaires culturelles [4 octobre 1974].

Intervention :

Intervient dans la suite de la discussion du **projet de loi de finances pour 1975,** adopté par l'Assemblée nationale [6 décembre 1974]. — DEUXIÈME PARTIE. — MOYENS DES SERVICES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES. — EDUCATION. — I. — EDUCATION. — Examen des crédits. — Etat B. — Titre III : explique son vote sur l'ensemble des crédits du budget de l'éducation (p. 2546).

BILLIEMAZ (M. AUGUSTE) [Ain].

Est nommé membre de la commission des affaires économiques et du Plan [4 octobre 1974].

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif aux économies d'énergie [15 octobre 1974].

Dépôt législatif :

Avis, présenté au nom de la commission des affaires économiques et du Plan (transports terrestres), sur le projet de loi de finances pour 1975, adopté par l'Assemblée nationale [21 novembre 1974] (n° 101. — Tome XII).

Interventions :

Intervient dans la discussion du **projet de loi,** adopté par l'Assemblée nationale, après déclaration d'urgence, **relatif aux économies d'énergie** [15 octobre 1974]. — Discussion des articles. — Après l'art. 1[er] : *son amendement tendant à insérer un article additionnel invitant le Gouvernement à dresser un inventaire complet des ressources énergétiques françaises et à étudier le problème des ressources nouvelles qui peuvent s'offrir au pays* (p. 1282) ; le retire (p. 1283). — Intervient dans la suite de la discussion du **projet de loi de finances pour 1975,** adopté par l'Assemblée nationale [26 novembre 1974]. — DEUXIÈME PARTIE. — MOYENS DES SERVICES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES. — INTÉRIEUR ET RAPATRIÉS. — Observations ayant porté uniquement sur les problèmes posés par l'application de la loi du 16 décembre 1964 relative à la lutte contre les moustiques (p. 2038, 2039 ; 2053). — **Suite de la discussion** [2 décembre 1974]. — TRANSPORTS. — I. — SECTION COMMUNE. — II. — TRANSPORTS TERRESTRES. — En qualité de rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques et du Plan pour la section transports terrestres, fait le point de l'évolution des transports au cours des cinq dernières années, laquelle va sans doute être modifiée par la crise de l'énergie et le ralentissement du rythme de l'expansion ; autres observations sur le trafic de la S. N. C. F., sur les travaux de modernisation et la situation financière de la R. A. T. P. (p. 2281 à 2283). — **Suite de la discussion** [5 décembre 1974]. — INDUSTRIE ET RECHERCHE. — Observations ayant porté uniquement sur l'équipement hydro-électrique du Haut-Rhône (p. 2458, 2459). — **Suite de la discussion** [10 décembre 1974]. — SERVICES DU PREMIER MINISTRE. — I c. — AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE. — Avant l'art 56 : *son amendement tendant à insérer un article additionnel qui vise à compléter et à préciser les conditions d'application de la loi n° 64-1245 du 16 décembre 1964 pour la démoustication* (p. 2711).

BLANC (M. JEAN-PIERRE) [Savoie].

Est nommé membre de la commission des affaires culturelles [4 octobre 1974].

BLANCHET (M. JEAN-PIERRE) [Loire].

Dépôts législatifs :

Rapport d'information fait, au nom de la commission des affaires sociales, à la suite d'une mission d'information chargée d'étudier les problèmes sanitaires et sociaux se posant en Inde, en Indonésie et en Iran [10 mai 1974. — *J. O.* Lois et décrets du 11 mai 1974. — Rattaché pour ordre au procès-verbal de la séance du 4 avril 1974] (n° 153).

Rapport, fait au nom de la commission des affaires sociales, sur la proposition de loi, adoptée par l'Assemblée nationale, modifiant et complétant l'article 761-2 du code du travail afin de faire bénéficier les journalistes pigistes du statut des journalistes professionnels [28 juin 1974] (n° 255).

Interventions :

Prend part, en qualité de rapporteur de la commission des affaires sociales, à la discussion du **projet de loi relatif à la profession d'adaptateur de prothèse optique de contact** [11 juin 1974]. — Discussion générale (p. 421, 422). — Discussion des articles. — Art. 4 : *son amendement tendant à rédiger comme suit le début du premier alinéa du texte présenté pour* l'article L. 509-1 *du code de la santé publique :* « Art. L. 509-1. — *Doit justifier de la qualification d'adaptateur de prothèse optique de contact toute personne qui, si elle n'est pas titulaire du diplôme d'Etat de docteur en médecine, procède à l'appareillage...* » (p. 424) ; *amendement de M. Jean Bertaud tendant à proposer une nouvelle rédaction de l'ensemble du texte présenté pour le même article du code de la santé publique* (ibid.) ; *son amendement tendant à compléter le deuxième alinéa du texte présenté pour le même article du code de la santé publique par la phrase suivante : « La délivrance du système de contact est exclusivement effectuée par les opticiens-lunetiers dans le cadre défini par le chapitre Ier du présent titre. » et amendement de Mme Simone Veil, ministre de la santé, ayant le même objet* (p. 425 ; 426) ; *son amendement de coordination tendant à supprimer les mots : « ... et la délivrance... » dans le deuxième alinéa du texte présenté pour le même article du code de la santé publique* (p. 426) ; *son amendement tendant à rédiger comme suit la dernière phrase du troisième alinéa du texte présenté pour le même article du code de la santé publique : « La prescription médicale comporte toutes les données utiles à l'adaptateur. »* (p. 426) ; *amendement, devenu sous-amendement, de Mme Simone Veil, ministre de la santé, tendant à compléter la rédaction ci-dessus par les mots : « et notamment les valeurs kératométriques et réfractométriques. »* (p. 427) ; *son amendement tendant à rédiger comme suit le début du texte présenté pour* l'article L. 509-2 *du code de la santé publique :* « Art. L. 509-2. — *Nul ne peut prétendre à la qualification d'adaptateur de prothèse optique de contact et procéder aux opérations pour lesquelles compétence lui est donnée par le premier alinéa de l'article L. 509-1 s'il n'est titulaire de l'un des titres...* » (ibid.) ; *son amendement tendant à rédiger comme suit le début du texte présenté pour* l'article L. 509-3 *du code de la santé publique :* « Art. L. 509-3. — *L'adaptateur de prothèse optique de contact ne peut exercer son activité d'appareillage que dans un local...* » (ibid.) ; *son amendement rectifié tendant à compléter le texte présenté pour* l'article L. 509-4 *du code de la santé publique par l'alinéa suivant : « La publicité concernant les appareils visés à l'alinéa précédent n'est autorisée que dans les conditions prévues par l'article L. 552. »* (p. 427 ; 428) ; *son amendement tendant à rédiger comme suit le début du texte présenté pour* l'article L. 509-7 *du code de la santé publique :* « Art. L. 509-7. — *L'interdiction temporaire ou définitive de procéder aux opérations d'appareillage supposant la possession de la qualification d'adaptateur de prothèse optique de contact peut être prononcée...* » (p. 428) ; Art. 5 : *son amendement d'harmonisation au premier alinéa de cet article* (ibid.) ; *son amendement tendant, à la fin de l'alinéa* a) *du paragraphe* 1° *de cet article, à porter de « trois ans » à « cinq ans » le délai d'aptitude des opticiens-lunetiers qui procèdent de manière habituelle à l'appareillage de l'œil par système de contact* (ibid.) ; *son amendement dans le même esprit tendant, dans l'alinéa* b) *du même paragraphe, à remplacer les mots : « d'une année », par les mots : « de trois années »* (p. 429) ; *son amendement de coordination tendant à remplacer les mots : « trois ans », par les mots : « cinq ans », à la fin de l'alinéa* b) *du paragraphe* 2° *de cet article* (ibid.) ; *son amendement tendant à supprimer l'alinéa* c) *du même paragraphe de cet article qui vise les personnes, autres que les opticiens-lunetiers, procédant également de manière habituelle à l'appareillage de l'œil par systèmes de contact* (ibid.) ; *son amendement d'harmonisation au dernier alinéa de cet article* (ibid.) ; Art. 1er : *son amendement tendant à rédiger comme suit l'intitulé du titre IV du livre IV du code de la santé publique :* « Profession d'opticien-lunetier et qualification d'adaptateur de prothèse optique de contact. » (*ibid.*) ; Art. 2 : *son amendement tendant à rédiger comme suit l'intitulé du chapitre Ier du titre IV du livre IV du code de la santé publique :* « Profession d'opticien-lunetier. » (*ibid.*) ; Art. 4 (*suite*) : *son amendement tendant à rédiger comme suit l'intitulé du chapitre II du titre IV du livre IV du code de la santé publique :* « Qualification d'adaptateur de prothèse optique de contact. » (p. 430) ; *son amendement tendant à rédiger ainsi l'***intitulé** *du projet de loi :* « **Projet de loi relatif à la profession d'opticien-lunetier et à la qualification d'adaptateur de prothèse optique de contact (titre IV du livre IV du code de la santé publique).** » (*ibid.*). — Prend part, en qualité de rapporteur de la commission des affaires sociales, à la discussion de la **proposition de loi,** adoptée par l'Assemblée nationale, **modifiant et complétant l'article L. 761-2 du code du travail afin de faire bénéficier les journalistes pigistes du statut des journalistes professionnels** [28 juin 1974]. — Discussion générale (p. 639, 640).

N'a pas été réélu aux élections sénatoriales du 22 septembre 1974.

BLIN (M. MAURICE) [Ardennes].

Est nommé membre de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation [4 octobre 1974].

Est nommé membre titulaire du comité directeur du Fonds d'investissement pour le développement économique et social (F. I. D. E. S.), en remplacement de M. Georges Lombard, démissionnaire [12 novembre 1974].

Est nommé membre du comité directeur du Fonds d'investissement des départements d'outre-mer (F. I. D. O. M.), en remplacement de M. Georges Lombard, démissionnaire [12 novembre 1974].

Est nommé membre suppléant du comité central d'enquête sur le coût et le rendement des services publics (décret du 20 avril 1954) [12 décembre 1974].

Dépôts législatifs :

Rapport spécial (Départements d'outre-mer) fait au nom de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation sur le projet de loi de finances pour 1975, adopté par l'Assemblée nationale [21 novembre 1974] (n° 99, annexe n° 7).

Rapport spécial (Territoires d'outre-mer) fait au nom de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation sur le projet de loi de finances pour 1975, adopté par l'Assemblée nationale [21 novembre 1974] (n° 99, annexe n° 27).

Interventions :

Intervient dans le débat consécutif à la déclaration du Gouvernement sur la **politique monétaire** [22 janvier 1974] (p. 43, 44). — Intervient dans la discussion du **projet de loi de finances rectificative pour 1974,** adopté par l'Assemblée nationale [9 juillet 1974]. — Discussion générale (p. 787 à 789). — Est entendu au cours du débat sur la question orale de M. Abel Sempé, relative aux **conséquences de l'augmentation du prix des matières premières** [5 novembre 1974] (p. 1566, 1567). — Intervient dans la suite de la discussion du **projet de loi de finances** pour 1975, adopté par l'Assemblée nationale [1er décembre 1974]. — DEUXIÈME PARTIE. — MOYENS DES SERVICES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES. — DÉPARTEMENTS D'OUTRE-MER. — En qualité de rapporteur spécial de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation, évoque la situation économique qui a peu évolué en un an et analyse l'aspect chiffré de ce budget (p. 2246, 2247). — TERRITOIRES D'OUTRE-MER. — En la même qualité, analyse la situation propre à chaque territoire fort différente tant au point de vue économique, que sociale et que politique, et souligne que la modicité de l'enveloppe budgétaire oblige à des choix qui devraient conduire à assurer le meilleur rendement possible en considération des moyens dont chacun d'eux disposent (p. 2262 à 2264). — **Suite de la discussion** [5 décembre 1974]. — INDUSTRIE ET RECHERCHE. — Observations ayant porté essentiellement sur l'équipement des industries mécaniques et transformatrices de métaux, sur les industries agricoles et alimentaires et sur les interventions du Fonds européen d'orientation et de garantie

agricole (F. E. O. G. A.) (p. 2462, 2463). — Intervient dans la discussion du **projet de loi,** adopté par l'Assemblée nationale, après déclaration d'urgence, **relatif aux licenciements pour cause économique** [18 décembre 1974]. — Discussion des articles. — Art. 1er. — Article L. 321-4 du code du travail : observations sur le sort des travailleurs handicapés en cas de licenciements collectifs (p. 3140) ; Article L. 321-12 du code du travail : observations sur la nécessité de sauvegarder l'autorité du chef d'entreprise (p. 3145, 3146).

BOHL (M. ANDRÉ) [Moselle].

Elu Sénateur le 22 septembre 1974.

Est nommé membre de la commission des affaires sociales [4 octobre 1974].

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif aux licenciements pour cause économique [18 décembre 1974].

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à l'interruption volontaire de la grossesse [19 décembre 1974].

Dépôt législatif :

Rapport, fait au nom de la commission des affaires sociales, sur le projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, après déclaration d'urgence, portant diverses mesures de protection sociale de la mère et de la famille [12 décembre 1974] n° 138.

Question orale :

M. André Bohl appelle l'attention de *M. le secrétaire d'Etat auprès du ministre de la santé (Action sociale)* sur la situation souvent préoccupante des foyers de jeunes travailleurs qui assurent une tâche essentielle pour contribuer à l'accueil, l'insertion et la promotion des jeunes dans les différents secteurs professionnels. Il lui demande de présenter, conformément aux engagements qui avaient été pris le 20 novembre 1973 devant le Sénat (*J. O.* p. 1791) par Mme le secrétaire d'Etat à la santé publique et à la sécurité sociale, le bilan de l'action entreprise par le Gouvernement et de préciser à la lumière de ce bilan les perspectives d'action et les projets de son ministère pour permettre à ces foyers de mieux répondre aux besoins exprimés [5 novembre 1974] (n° 1507). — Réponse [17 décembre 1974] (p. 3020, 3021).

Interventions :

Intervient dans la discussion du **projet de loi,** adopté par l'Assemblée nationale, **relatif à la protection sociale commune à tous les Français et instituant une compensation entre régimes de base de sécurité sociale obligatoires** [14 novembre 1974]. — Discussion générale (p. 1742, 1743). — Intervient dans la suite de la discussion du **projet de loi de finances pour 1975** adopté par l'Assemblée nationale [9 décembre 1974]. — DEUXIÈME PARTIE. — MOYENS DES SERVICES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES. — TRAVAIL. — I. — SECTION COMMUNE. — II. — TRAVAIL, EMPLOI ET POPULATION. — Observations ayant porté notamment sur les accidents du travail et la revalorisation de l'indemnité journalière ; sur la réforme de l'entreprise ; sur la situation de l'emploi (p. 2648, 2649). — Intervient dans la discussion du **projet de loi,** adopté par l'Assemblée nationale, après déclaration d'urgence, **portant diverses améliorations et simplifications en matière de pensions ou allocations des conjoints survivants des mères de famille et des personnes âgées** [16 décembre 1974]. — Discussion des articles. — Article additionnel : observation sur l'application du décret n° 70-159 en ce qui concerne l'affiliation au régime de sécurité sociale (p. 2987). — Prend part, en qualité de rapporteur de la commission des affaires sociales, à la discussion du **projet de loi,** adopté par l'Assemblée nationale, après déclaration d'urgence, **portant diverses mesures de protection sociale de la mère et de la famille** [16 décembre 1974]. — Discussion générale (p. 2992, 2993). — Discussion des articles. — *Son amendement d'ordre rédactionnel tendant, entre l'article 1er et l'article 2, à insérer l'intitulé suivant :* « TITRE Ier *bis.* — **Conditions exigées pour le versement de certaines prestations** » (p. 2998) ; Art. 3 : *son amendement tendant à supprimer cet article* (*cf. infra* art. 14. — III) (*ibid.*) ; Art. 14 : *son amendement, tendant au début du paragraphe* I *de cet article, à remplacer les mots :* « *Sous réserve des dispositions de l'article* 3,... », *par les mots :* « *Sous réserve des dispositions du paragraphe* III *ci-dessous,* ... » (p. 2999) ; *par amendement, au paragraphe* I *également, tendant, après le mot* « *législatives...* », *à ajouter les mots :* « *et réglementaires* » (ibid) ; *son amendement tendant à compléter in fine cet article par les dispositions suivantes :* « III. — *Un décret fixe la date et les conditions de mise en application des dispositions des titres* Ier *et* Ier bis *de la présente loi, ainsi que les mesures transitoires nécessaires.* » (ibid.). — Est entendu lors de la réponse de Mme Simone Veil, ministre de la santé, à sa **question orale n° 1507** (*cf. supra*) [17 décembre 1974] (p. 3021).

BOILEAU (M. ROGER) [Meurthe-et-Moselle].

Elu Sénateur le 22 septembre 1974.

Est nommé membre de la commission des lois constitutionnelles, de la législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale [4 octobre 1974].

Intervention :

Intervient dans la suite de la discussion du **projet de loi de finances pour 1975,** adopté par l'Assemblée nationale [26 novembre 1974]. — DEUXIÈME PARTIE. — MOYENS DES SERVICES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES. — INTÉRIEUR ET RAPATRIÉS. — Observations ayant porté essentiellement sur les problèmes intéressant les collectivités locales : situation financière difficile, transfert de charges, la régionalisation, le remboursement de la T. V. A., sur la nécessité d'une réforme urgente de l'ensemble des finances locales (p. 2043 à 2045).

BOIN (M. RAYMOND) [Haute-Marne].

Dépôts législatifs :

Rapport, fait au nom de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées, sur le projet de loi autorisant la ratification de la convention sur les substances psychotropes, signée à Vienne le 21 février 1971 [20 juin 1974] (n° 226).

Rapport, fait au nom de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées, sur le projet de loi autorisant la ratification des amendements aux articles 34 et 55 de la constitution de l'organisation mondiale de la santé, adoptés le 22 mai 1973 [20 juin 1974] (n° 227).

Interventions :

Prend part, en qualité de rapporteur de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées, à la discussion générale du **projet de loi autorisant la ratification de la convention sur les substances psychotropes, signée à Vienne le 21 février 1971** [25 juin 1974] (p. 512, 513) ; à la discussion générale du **projet de loi autorisant la ratification des amendements aux articles 34 et 55 de la constitution de l'Organisation mondiale de la santé, adoptés le 22 mai 1973** (p. 513). — Intervient dans la discussion du **projet de loi de finances rectificative pour 1974,** adopté par l'Assemblée nationale [9 juillet 1974]. — Discussion générale (p. 784).

N'a pas été réélu aux élections sénatoriales du 22 septembre 1974.

BONNEFOUS (M. EDOUARD) [Yvelines].

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi de finances rectificative pour 1974 [10 juillet 1974].

Est nommé président de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation [4 octobre 1974].

Est nommé membre de la commission nationale des opérations immobilières et de l'architecture (application de l'article 37 du décret n° 69-825 du 28 août 1969) [23 novembre 1974], en remplacement de M. Antoine Courrière, décédé.

Est nommé membre titulaire du comité central d'enquête sur le coût et le rendement des services publics (décret du 20 avril 1954) [12 décembre 1974].

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi instituant un prélèvement conjoncturel [11 décembre 1974].

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi de finances pour 1975 [11 décembre 1974].

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi de finances rectificative pour 1974 [18 décembre 1974].

Dépôts législatifs :

Proposition de loi constitutionnelle portant révision des articles 28, 47 et 48 de la Constitution [11 décembre 1974] (n° 135).

Proposition de loi organique tendant à modifier les articles 38 et 39 de la loi organique relative aux lois de finances [11 décembre 1974] (n° 136).

Questions orales :

M. Edouard Bonnefous attire l'attention de *M. le ministre de l'économie et des finances* sur la nécessité de conférer à l'indice des prix de détail un caractère plus représentatif de l'évolution du coût de la vie et des tendances actuelles de l'économie ; il lui demande s'il n'estime pas opportun d'améliorer les procédures instituées pour connaître l'évolution des prix de détail, notamment grâce à la révision de la pondération de l'indice et à la suppression de la règle de la comparaison des prix d'objets différents à qualité d'usage équivalente [19 février 1974. — *J. O.* du 26 février 1974] (n° 1439). — Réponse [2 avril 1974] (p. 220 à 225).

M. Edouard Bonnefous demande à *M. le Premier ministre* d'exposer au Sénat les principales caractéristiques de l'accord relatif à la fourniture à la France, par l'Arabie saoudite, d'une trentaine de millions de tonnes de pétrole brut livrables en trois ans. Il l'invite en particulier à préciser : 1° la nature juridique, les parties contractantes et la date de conclusion de l'accord ; 2° les quantités exactes de pétrole à fournir par l'Arabie saoudite et le calendrier des livraisons ; 3° les prix fixés par l'accord et les éventuelles clauses relatives à la révision de ces prix pour tenir compte de l'évolution de la situation sur le marché pétrolier international [2 avril 1974] (n° 1445).

Question orale avec débat :

M. Edouard Bonnefous attire l'attention de *M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie et des finances,* sur les difficultés actuelles provenant, pour les entreprises et les particuliers, de la durée du conflit social entre le personnel et la direction des banques et des établissements financiers. Il l'invite en particulier à préciser : 1° si cette grève affectant surtout la place de Paris ne souligne pas les dangers, pour l'économie nationale, d'une concentration géographique excessive des ensembles électroniques de gestion ; 2° en conséquence, s'il n'estime pas opportun de provoquer une revision de la décision du Gouvernement d'engager une importante action de concentration des banques et des établissements financiers dans les quartiers traditionnels de la finance et de la Bourse de la capitale [2 avril 1974] (n° 44). — *Caducité.*

Interventions :

Est entendu lors de la réponse de M. Valéry Giscard d'Estaing, ministre d'Etat, ministre de l'économie et des finances, à sa **question orale n° 1439** (cf. *supra*) [2 avril 1974] (p. 222, 223). — Ses observations lors du dépôt du rapport annuel de la Cour des Comptes [20 juin 1974] (p. 477). — Intervient, en qualité de président de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation, dans la *suite et fin* de la discussion du **projet de loi,** adopté par l'Assemblée nationale, après déclaration d'urgence, **relatif à la radiodiffusion et à la télévision** [27 juillet 1974]. Discussion des articles. — Art. 18 : répond aux engagements pris par M. Jacques Chirac, Premier ministre, quant à la durée des émissions publicitaires et au volume des recettes correspondantes (p. 1012) ; *amendement de M. André Rossi, secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre, à la seconde partie de la première phrase du premier alinéa de cet article, tendant à préciser que les recettes provenant* de la publicité de marques ne pourront excéder globalement 25 p. 100 du total des ressources (p. 1013) ; Article additionnel : amendement de M. Michel Miroudot tendant, après l'article 18, à insérer un article nouveau relatif aux conséquences de l'édification de grands immeubles qui nuisent à la qualité de la réception des programmes de télévision (p. 1014). — Intervient, en qualité de président de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation, dans la discussion du **projet de loi,** déposé avec déclaration d'urgence, **instituant un prélèvement conjoncturel ayant pour objet de prévenir les comportements inflationnistes des entreprises** [30 octobre 1974]. — Discussion des articles. — Art. 4 : observation sur la situation des entreprises de presse face à l'inflation (p. 1535). — Est entendu au cours du débat sur les questions orales de M. André Colin, de M. Jean-François Pintat et de M. Henri Caillavet ayant trait à la **politique européenne** [19 novembre 1974] (p. 1799). — En qualité de président de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation, adresse ses remerciements au ministre de l'économie et des finances pour l'esprit de conciliation dont il a fait preuve lors de la discussion de la première partie du **projet de loi de finances pour 1975,** adopté par l'Assemblée nationale [23 novembre 1974] (p. 1975). — **Suite de la discussion** [27 novembre 1974]. — DEUXIÈME PARTIE. — MOYENS DES SERVICES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES. — DÉFENSE. — Observations sur l'utilisation de la force nucléaire stratégique et sur l'insuffisance de crédits pour la protection des civils (p. 2093). — **Suite de la discussion** [28 novembre 1974]. — AFFAIRES ÉTRANGÈRES. — Observation sur les postes d'enseignants installés en Amérique latine (p. 2110) ; autres observations sur l'évolution de l'U. N. E. S. C. O. qui paraît traverser une crise très grave — témoin le vote récent intervenu lors de la dernière conférence générale — laissant présager une certaine tendance à la politisation d'un organisme dont la vocation originelle est la défense de la culture et de la pensée dans le monde (p. 2137, 2138, 2139). — **Suite de la discussion** [29 novembre 1974]. — POSTES ET TÉLÉCOMMUNICATIONS. — Observations ayant porté uniquement sur les répercussions inévitables de la récente grève du tri sur la trésorerie des entreprises de presse (p. 2174, 2175). — **Suite de la discussion** [30 novembre 1974]. — QUALITÉ DE LA VIE. — I. — ENVIRONNEMENT. — Observations ayant porté notamment sur les crédits, sur la priorité à donner à la création des espaces verts facteur d'équilibre autour des grandes métropoles, sur les niveaux sonores, sur l'élimination des déchets et la lutte contre le gaspillage, sur les parcs naturels régionaux, sur la protection des rivières et du littoral (p. 2213, 2214). — **Suite de la discussion** [2 décembre 1974]. — TRANSPORTS. — I. — SECTION COMMUNE. — II. — TRANSPORTS TERRESTRES. — Observations ayant porté essentiellement sur la nécessité de donner la priorité dans les villes aux transports en commun et sur les investissements de prestige dont la rentabilité est discutable (p. 2291, 2293). — **Suite de la discussion** [4 décembre 1974]. — CULTURE. — Examen des crédits. — Etat C. — Titre VI : observation sur les crédits de subvention d'équipement pour la réalisation du centre Beaubourg (p. 2418). — **Suite de la discussion** [9 décembre 1974]. — EQUIPEMENT : EQUIPEMENT ET PORTS MARITIMES. — Observations sur la voie express rive gauche de la Seine et sur le port obligatoire de la ceinture de sécurité (p. 2608, 2609). — **Suite et fin de la discussion** [11 décembre 1974]. — En sa qualité de président de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation, constate l'échec de la procédure budgétaire actuelle qui, en raison des délais imposés par la Constitution, ne permet pas un examen sérieux des dépenses publiques ; souhaite, en conséquence, que la session d'automne soit exclusivement consacrée à la discussion du budget ; annonce le dépôt d'une proposition de loi constitutionnelle dans ce sens, afin que le Gouvernement ne puisse plus demander au Parlement le vote de textes qui n'auraient pas été déposés et distribués à l'ouverture de ladite session ; souligne, par ailleurs, que la fiscalité globale compromet de plus en plus l'équilibre budgétaire, que l'inflation opère dangereusement sur le secteur de l'épargne, que la grille des traitements de la fonction publique telle qu'elle existe ne permet plus une juste rémunération du travail en fonction de son utilité sociale, qu'enfin l'aide de l'Etat en faveur du tiers-monde doit être revue en fonction des possibilités des ressources nationales (p. 2751 à 2755). — ARTICLES NON JOINTS A L'EXAMEN DES CRÉDITS. — Art. 49 *bis* : *Amendement de M. Francis Palmero tendant à proposer une nouvelle rédaction de cet article qui majore, à compter du 1er janvier 1975, la taxe spéciale additionnelle venant en complément du prix des places dans les salles de spectacles cinématographiques* (p. 2786). — En qualité de président de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation, intervient dans la discussion du **projet de loi,** adopté par l'Assemblée nationale, **portant création du Centre national d'art et de culture Georges-Pompidou** [12 décembre 1974]. — Discussion générale (p. 2827). — Discussion des articles. — Art. 4 : *amendement de M. Michel Miroudot tendant, après le troisième alinéa de cet article, à insérer un nouvel alinéa ayant pour objet de renforcer et de fixer les modalités du contrôle parlementaire sur le fonctionnement du Centre national d'art et de culture Georges-Pompidou* (p. 2831, 2832) ; rend hommage à M. Maurice Schumann avant le vote sur l'ensemble du projet de loi (p. 2835). — **Deuxième lecture** [20 décembre 1974]. — Discussion des articles. — Art. 5 *bis* : *amendement de M. Michel Miroudot et amendement de M. Yvon Coudé du Foresto, à titre personnel, tendant à modifier la représentation du Parlement chargée de contrôler l'emploi des crédits inscrits au budget du Centre* (p. 3213).

BONNET (M. CHRISTIAN), **ministre de l'agriculture** (cabinet de M. Jacques Chirac des 28 mai et 8 juin 1974).

Répond à la question orale de M. René Tinant ayant trait au **développement de la production d'alcool d'origine agricole** [11 juin 1974] (p. 415, 416). — Est entendu au cours du débat sur la question orale de M. Jean Cluzel relative à la **situation du marché de la viande** [25 juin 1974] (p. 519 à 522) ; au cours du débat sur les questions orales de M. Emile Durieux et de M. Léon David relatives au **prix des produits agricoles** (p. 527, 528, 529). — Intervient dans la discussion du **projet de loi,** adopté par l'Assemblée nationale, **modifiant et complétant certaines dispositions de la loi n° 70-1299 du 31 décembre 1970 relative aux groupements fonciers agricoles** [28 juin 1974]. — Discussion générale (p. 631, 632). — Discussion des articles. — Art. 2 : *amendement de M. Marcel Mathy tendant à rédiger comme suit la dernière phrase du texte présenté pour le premier alinéa de l'article 6 de la loi n° 70-1299 du 31 décembre 1970 : « Le groupement foncier agricole constitué entre époux ou parents et alliés au premier degré n'est pas soumis à cette obligation* [de donner à bail]. » (p. 633) ; *amendements de M. Marcel Mathy et de M. Jacques Eberhard tendant tous les deux à compléter le texte présenté pour le même alinéa de l'article 6 de la loi susvisée par un nouvel alinéa qui stipule que « le groupement foncier agricole est également tenu de donner à bail lorsqu'une société d'aménagement foncier et d'établissement rural* [S. A. F. E. R.] *est au nombre de ses membres* » (p. 634, 635) ; Art. 1er : *amendement de M. Octave Bajeux, soutenu par M. Henri Sibor, tendant à rédiger comme suit la fin de la première phrase du deuxième alinéa de cet article : « ...d'un groupement foncier agricole dont l'objet statutaire exclut l'exploitation agricole directe. »* (p. 635) ; répond aux observations de M. Pierre de Félice (p. 636) ; Article additionnel : *amendement de M. Jean Geoffroy tendant, après l'article 1er, à insérer un article nouveau visant à modifier l'article 4 de la loi n° 70-1299 du 31 décembre 1970 relatif à la constitution du capital social des groupements fonciers agricoles* (ibid.). — Intervient dans la discussion du **projet de loi,** adopté par l'Assemblée nationale, **autorisant la ratification de l'acte additionnel portant modification de la convention internationale pour la protection des obtentions végétales** [28 juin 1974]. — Discussion générale (p. 637). — Intervient dans la discussion du **projet de loi,** adopté par l'Assemblée nationale, relatif à l'**organisation interprofessionnelle laitière** [4 juillet 1974]. — Discussion générale (p. 684 à 686). — Discussion des articles. — Art. 1er : *amendement de M. Robert Laucournet tendant, entre le premier et le second alinéa de cet article, à insérer un nouvel alinéa ainsi rédigé : « Ces accords* [conclus dans le cadre de l'organisation interprofessionnelle] *devront garantir aux producteurs des prix tenant compte des coûts de production et d'une juste rémunération de leur travail sur la base du prix indicatif. »* (p. 686) ; Art. 2 : *amendement de M. Robert Laucournet tendant à remplacer les mots : « ... montant maximal... »* [des cotisations] *par les mots : « ... taux maximal... »* (ibid.) ; *amendement de M Robert Laucournet tendant à compléter* in fine *cet article par un nouvel alinéa ainsi rédigé : « Les cotisations des producteurs, dont le taux sera progressif en fonction des quantités livrées, ne seront perçues qu'au-delà d'une livraison minimale annuelle de 15 000 litres de lait par producteur. »* (p. 687). — Intervient dans la discussion de la **proposition de loi** de MM. Max Monichon, Jacques Boyer-Andrivet, Raymond Brun et Jean-François Pintat, **relative aux pouvoirs du conseil interprofessionnel du vin de Bordeaux** [24 octobre 1974]. — Discussion générale (p. 1441, 1442). — Discussion des articles. — Art. 1er : *son amendement tendant, à la fin du premier alinéa de cet article, à supprimer les mots : « ..., sous l'autorité du préfet de région. »* (p. 1443) ; *son amendement tendant à rédiger comme suit l'alinéa c de cet article* [qui donne notamment mission au conseil interprofessionnel du vin de Bordeaux] *de : « Renforcer les garanties de qualité données aux consommateurs des vins de Bordeaux, sans préjudice des compétences de l'institut national des appellations d'origine des vins et eaux-de-vie. »* (ibid) ; Art. 2 : *son amendement tendant, à la fin de cet article, à remplacer les mots : « préfet de région », par les mots : « ministre de l'agriculture » et sous-amendement de M. Raymond Brun tendant à ajouter les mots suivants : « ... qui peut déléguer ce pouvoir au préfet de la région Aquitaine. »* (ibid.) ; Art. 3 : *son amendement tendant à supprimer cet article qui vise à donner un rôle d'arbitre à un représentant des pouvoirs publics mettant en cause la notion même d'interprofession* (p. 1443, 1444) ; le retire *pour accepter la nouvelle rédaction proposée par la commission* (p. 1444) ; Article additionnel : *amendement de M. Max Monichon tendant à insérer un article nouveau ainsi conçu : « Sans préjudice des sanctions qui pourront être prévues, la délivrance des titres de mouvement est subordonnée au respect des décisions interprofessionnelles homologuées. »* (ibid.) ; répond à M. Raymond Brun (p. 1445). — Répond à la question orale de M. Gérard Ehlers relative à l'**inondation des récoltes dans le Nord** [12 novembre 1974] (p. 1681) ; à la question orale de M. Léandre Létoquart relative aux **inondations des récoltes dans le Pas-de-Calais** (*ibid.*) ; à la question orale de M. Marcel Brégégère relative à l'**organisation du marché du vin, notamment dans la région de Bergerac** (p. 1682) ; à la question orale de M. Henri Caillavet relative au **financement du plan de rénovation de la châtaigneraie** (p. 1683). — Est entendu au cours du débat sur les questions orales de M. Michel Kauffmann, de M. Jean Cluzel et de M. Paul Jargot ayant trait à la **politique agricole** [12 novembre 1974] (p. 1688 à 1691, 1712 à 1714, 1715). — Répond à M. Robert Schwint et à M. Guy Petit à propos des interversions dans l'ordre du jour [21 novembre 1974] (p. 1866, 1867). — Intervient dans la discussion du **projet de loi relatif à la lutte contre la rage** [21 novembre 1974]. — Discussion générale (p. 1869, 1870). — Discussion des articles. — Art. 1er : répond aux observations de M. Michel Kauffmann (p. 1870) ; Art. 2 : *amendement de Mme Marie-Thérèse Goutmann tendant, dans le texte présenté pour* l'article 232 *du code rural, après le premier alinéa, à insérer un nouvel alinéa ainsi rédigé : « Une indemnité sera versée à cet effet par l'Etat à tout propriétaire de bétail abattu. »* (p. 1871) ; Art. 3 : répond à M. Michel Moreigne en ce qui concerne la vaccination des chiens de louveterie (*ibid.*). — Intervient dans la suite de la discussion du **projet de loi de finances pour 1975,** adopté par l'Assemblée nationale [3 décembre 1974]. — DEUXIÈME PARTIE. — MOYENS DES SERVICES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES. — AGRICULTURE. — Observations ayant porté notamment sur un bref rappel de la situation de l'agriculture en 1974, sur les mesures prises par le Gouvernement en complément des résultats communautaires, sur les difficiles négociations dans le règlement du problème sucrier, sur un tour d'horizon des productions nationales, sur la situation des agriculteurs dans le contexte social, dans l'amélioration de leur niveau de vie et de leur formation technologique (p. 2332 à 2337) ; répond aux différents orateurs (p. 2364 à 2369, 2370). — Examen des crédits. — Etat B. — Titre III : répond à M. Michel Kauffmann (p. 2370) ; Titre IV : *amendement de M. André Fosset, soutenu par M. Max Monichon, tendant à réduire le crédit de ce titre de 52 millions de francs* (p. 2371) ; *amendement de M. Marcel Mathy, soutenu par M. Robert Schwint, tendant à réduire le crédit de ce titre de 18 371 165 francs* (p. 2372) ; Etat C. — Titre VI : répond à M. René Tinant (*ibid.*) ; *amendement de M. Marcel Mathy tendant à réduire les autorisations de programme de 28 millions de francs* (p. 2373) ; Après l'art. 54 : *amendement de M. Gilbert Belin tendant à insérer un article additionnel ayant pour objet d'inciter le Gouvernement à déposer chaque année, en annexe au projet de loi de finances, un rapport sur le montant et l'utilisation des crédits au titre de la rénovation rurale et du fonds d'action rurale* (p. 2374). — PRESTATIONS SOCIALES AGRICOLES. — Observations ayant porté notamment sur les deux caractéristiques essentielles de ce budget annexe : étape vers la parité sociale en faveur des exploitants agricoles et majoration relative des cotisations pour tenir compte de la situation difficile de l'agriculture, sur les mesures nouvelles d'ordre familial, sur la croissance notable de l'aide de l'Etat (p. 2377, 2378) ; répond à M. Louis Jung et à M. Robert Schwint (p. 2378).

BONNET (M. EUGÈNE) [Haute-Garonne].

Devenu Sénateur le 9 juillet 1974 en remplacement de M. Marcel Cavaillé, nommé membre du Gouvernement.

Est nommé membre de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées (4 octobre 1974).

Intervention :

Intervient dans la suite de la discussion du **projet de loi de finances pour 1975,** adopté par l'Assemblée nationale [2 décembre 1974]. — DEUXIÈME PARTIE. — MOYENS DES SERVICES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES. — TRANSPORTS. — III. — AVIATION CIVILE. — Observations ayant porté essentiellement sur la crise que traverse l'industrie aéronautique qui souffre à la fois d'un manque d'effectifs et de la concurrence étrangère (p. 2305, 2306).

BORD (M. ANDRÉ), **secrétaire d'Etat aux anciens combattants** (cabinet de M. Jacques Chirac des 28 mai et 8 juin 1974).

Intervient dans la discussion du **projet de loi,** adopté par l'Assemblée nationale, **donnant vocation à la qualité de combattant aux personnes ayant participé aux opérations effectuées en Afrique du Nord, entre le 1er janvier 1952 et le 2 juillet 1962** [17 octobre 1974]. — Discussion générale (p. 1366 à 1368). — Discussion des articles. — Art. 2 : *amendements identiques de M. André Méric et de M. Hector Viron, soutenu par M. Roger*

Gaudon, à la fin du troisième alinéa du texte prévu pour l'article L. 253 bis ajouté au code des pensions militaires, tendant à préciser que la qualité de combattant peut aussi être reconnue, non pas « sous condition de la participation à six actions de combat au moins », mais « sous condition d'appartenance à une unité ayant connu au moins neuf actions de feu ou de combat pendant le temps de présence du postulant dans ladite unité. » (p. 1369, 1370) ; *amendement de M. Lucien Grand tendant à rédiger comme suit le texte présenté pour le dernier alinéa du même article du code des pensions militaires : « Les adaptations visées au premier alinéa ci-dessus, ainsi que les modalités d'application du présent article, et notamment les périodes à prendre en considération pour les différents théâtres d'opérations, seront fixées par décret en Conseil d'Etat ; un arrêté interministériel énumérera les catégories de formations constituant les forces supplétives françaises »* (p. 1372) ; Article additionnel : *son amendement tendant, après l'article 4, à insérer un article 4 bis* nouveau *ainsi rédigé : « Le premier alinéa de l'article L. 244 du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de la guerre est modifié ainsi qu'il suit : « Pour l'application du premier alinéa de l'article L. 243, le bénéfice de la présomption... »* (le reste sans changement) *(ibid.) ;* remercie le Sénat au nom du Gouvernement pour l'aide qui lui a été apportée dans l'élaboration de ce projet de loi (p. 1373). — Intervient dans la suite de la discussion du **projet de loi de finances pour 1975,** adopté par l'Assemblée nationale [25 novembre 1974]. — DEUXIÈME PARTIE. — MOYENS DES SERVICES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES. — ANCIENS COMBATTANTS ET VICTIMES DE GUERRE. — Répondant aux divers orateurs, expose les objectifs du Gouvernement pour régler le contentieux du monde combattant, notamment en ce qui concerne la levée totale et définitive de la forclusion, le relèvement du plafond de la retraite mutualiste, le problème du rapport constant, la parité des pensions avec les traitements, la relance de la concertation grâce à la constitution des groupes de travail auxquels les parlementaires seront largement associés (p. 2012 à 2015) ; répond à M. Etienne Dailly et à M. Charles Cathala (p. 2016). — Intervient dans la discussion du **projet de loi,** adopté par l'Assemblée nationale, **étendant certaines dispositions du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de la guerre aux internés résistants, aux internés politiques et aux patriotes résistant à l'occupation des départements du Haut-Rhin, du Bas-Rhin et de la Moselle** [19 décembre 1974]. — Discussion générale (p. 3171, 3172).

BORDENEUVE (M. JACQUES) [Lot-et-Garonne].

Elu à nouveau sénateur le 22 septembre 1974.

Est nommé membre de la commission des affaires culturelles [4 octobre 1974].

Est nommé juge titulaire de la Haute Cour de justice [16 octobre 1974].

Question orale :

M. Jacques Bordeneuve rappelle à *M. le ministre de l'équipement* que l'autoroute A 61 Bordeaux—Narbonne devrait être mise en service en 1978. Or, il apparaît de plus en plus probable que la portion Langon—Castelsarrasin ne sera réalisée que pour moitié en 1979, la construction du reste de l'autoroute étant reportée *sine die*. En raison des problèmes que pose une telle situation, notamment aux propriétaires des sols concernés et aux collectivités locales, il lui demande d'indiquer les raisons qui expliquent le retard apporté à la construction de cet ouvrage, ainsi que la date de réalisation définitive de l'autoroute [24 octobre 1974] (n° 1495). — Réponse [19 novembre 1974] (p. 1785, 1786).

BOSCARY-MONSSERVIN (M. ROLAND) [Aveyron].

Est nommé membre de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation [4 octobre 1974].

Dépôt législatif :

Rapport spécial (Agriculture) fait au nom de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation sur le projet de loi de finances pour 1975, adopté par l'Assemblée nationale [21 novembre 1974] (n° 99, annexe n° 2).

Question orale :

M. Roland Boscary-Monsservin demande à *M. le ministre de l'équipement* quelles autorités doivent être considérées comme responsables de l'aménagement du front de Seine dans le 15e arrondissement de Paris et, notamment, par qui ont été délivrés les permis de construire qui ont autorisé l'implantation, à proximité immédiate des immeubles-tours édifiés sur ledit front de Seine, au mépris de toutes règles d'esthétique et surtout de sécurité, de bâtiments annexes dont la plupart, en cours de construction, ne paraissant pas avoir été prévus initialement [30 octobre 1974] (n° 1502). — Réponse [17 décembre 1974] (p. 3024, 3025).

Questions orales avec débat :

M. Roland Boscary-Monsservin demande à *M. le ministre de la santé publique et de la sécurité sociale* s'il ne conviendrait pas d'envisager une réforme correspondant aux interrogations suivantes : dans un siècle où chacun s'interroge sur le devenir des jeunes, y compris le destin de l'enfant dès sa conception, ne serait-il pas opportun de repenser l'ensemble des problèmes concernant la famille, cellule première de la société ? La mère de famille, en assurant à son foyer les conditions matérielles, morales, peut-être aussi et surtout intellectuelles de ses enfants, ne remplit-elle pas une fonction sociale essentielle. Ceci ne lui permet-il pas d'affirmer qu'elle peut s'insérer (évidemment avec un statut très particulier) dans le cadre de la fonction publique, avec de justes rémunérations correspondantes ? Pourquoi la femme qui, à juste titre, peut prétendre à l'exercice d'une activité propre en dehors de son foyer et qui, dans de très nombreux cas, ne le fait que par nécessité financière impérieuse, n'aurait-elle pas l'option d'une carrière soit hors de son foyer, tout au moins pour une grande partie), soit à l'intérieur même de son foyer avec les obligations qui incombent à une mère de famille depuis le début jusqu'à la fin de la journée. Sans doute, au premier abord, l'incidence financière d'une telle réforme apparaît sévère pour l'Etat, mais n'en résulterait-il pas un véritable réaménagement des toutes les composantes de la société qui, en définitive, devraient déboucher sur un équilibre harmonieux ? L'affirmation de la personnalité de chaque être humain devant rester, en définitive, la finalité essentielle de toute société, une telle réforme peut-elle être considérée comme rétrograde ou allant parfaitement dans le sens du progrès social souhaité [22 mars 1974. — *J. O.* du 26 mars 1974 et 2 avril 1974] (n° 35). — *Caducité.*

M. Roland Boscary-Monsservin demande à *Mme le ministre de la santé* s'il ne conviendrait pas d'envisager une réforme correspondant aux interrogations suivantes : dans un siècle où chacun s'interroge sur le devenir des jeunes, y compris le destin de l'enfant dès sa conception, ne serait-il pas opportun de repenser l'ensemble des problèmes concernant la famille, cellule première de la société ? La mère de famille en assurant à son foyer les conditions matérielles, morales, peut-être aussi et surtout intellectuelles de ses enfants, ne remplit-elle pas une fonction sociale essentielle ? Ceci ne lui permet-il pas d'affirmer qu'elle peut s'insérer — évidemment avec un statut très particulier — dans le cadre de la fonction publique avec de justes rémunérations correspondantes ? Pourquoi la femme qui, à juste titre, peut prétendre à l'exercice d'une activité propre en dehors de son foyer et qui, dans de très nombreux cas, ne le fait que par nécessité financière impérieuse, n'aurait-elle pas l'option d'une carrière soit hors de son foyer — tout au moins pour une grande partie — soit à l'intérieur même de son foyer avec les obligations qui incombent à une mère de famille depuis le début jusqu'à la fin de la journée ? Sans doute, au premier abord, l'incidence financière d'une telle réforme apparaît sévère pour l'Etat, mais n'en résulterait-il pas un véritable réaménagement de toutes les composantes de la société qui, en définitive, devraient déboucher sur un équilibre harmonieux ? L'affirmation de la personnalité de chaque être humain devant rester, en définitive, la finalité essentielle de toute société, une telle réforme peut-elle être considérée comme rétrograde ou allant parfaitement dans le sens du progrès social souhaité ? [5 juin 1974] (n° 29).

Interventions :

Intervient dans la discussion, **en deuxième lecture** du **projet de loi relatif à la profession d'opticien-lunetier détaillant et à la qualification d'adaptateur de prothèse optique de contact (titre IV du livre IV du code de la santé publique)** [17 octobre 1974]. — Discussion des articles. — Art. 4 : observations sur la teneur de cet article (p. 1361, 1362) ; *amendement de M. Robert Schwint tendant à rédiger comme suit le deuxième alinéa du texte présenté pour l'article L. 509-1 du code de la santé publique : « Cet appareillage comprend la détermination des caractéristiques mécaniques et optiques du système de contact, l'adaptation de ce dernier, le contrôle de son efficacité immédiate et permanente, l'éducation prothétique de l'appareillé. La délivrance du système de contact est effectuée par les opticiens-lunetiers détaillants »* (p. 1362). — Intervient dans la suite de la discussion du **projet de loi de finances pour 1975,** adopté par l'Assemblée nationale [3 décembre 1974]. — DEUXIÈME

PARTIE. — MOYENS DES SERVICES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES. — AGRICULTURE. — En qualité de rapporteur spécial de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation, évoque brièvement les perspectives de l'agriculture française dans celles du traité de Rome, souligne la complémentarité entre l'aide de l'Etat au produit et l'aide à la personne ; fait ressortir que l'agriculture doit être le point de rencontre privilégié entre socialisme et libéralisme (p. 2326 à 2328). — Examen des crédits. — Etat B. — Titre IV : *amendement de M. Marcel Mathy, soutenu par M. Robert Schwint, tendant à réduire le crédit de ce titre de* 18 371 165 *francs* (p. 2371) ; Etat C. — Titre VI : *amendement de M. Marcel Mathy tendant à réduire le montant des autorisations de programme de* 28 *millions de francs* (p. 2373) ; Après l'article 54 : *amendement de M. Gilbert Belin tendant à insérer un article additionnel ayant pour objet d'inviter le Gouvernement à déposer chaque année, en annexe au projet de loi de finances, un rapport sur le montant et l'utilisation des crédits au titre de la rénovation rurale et du fonds d'action rurale* (p. 2373, 2374). — Intervient dans la suite et fin de la discussion du **projet de loi,** adopté par l'Assemblée nationale **relatif à l'interruption volontaire de la grossesse** [14 décembre 1974]. — Discussion des articles. — Observations sur la demande de réserve des articles 1er A, 1er et 2 formulée par la commission des affaires sociales (p. 2922, 2923). — Art. 1er A : *amendement de M. Jean Mézard tendant à supprimer cet article qui pose le principe du respect de la personne humaine et amendement de M. Maurice Schumann tendant à proposer une nouvelle rédaction dudit article* (p. 2926, 2927) ; Art. 1er : *amendement de M. Maurice Schumann, soutenu par M. Jacques Henriet, tendant à remplacer le texte de cet article par une série de dispositions relatives à la prévention de l'avortement* (p. 2930, 2931) ; explique son vote sur l'*amendement de M. Jean Mézard tendant à proposer une nouvelle rédaction de cet article visant à compléter l'article* 317 *du code pénal par un alinéa rendant inapplicables les dispositions dudit article en cas d'interruption volontaire de la grossesse par voie thérapeutique avant la fin de la dixième semaine* (p. 2935, 2936) ; Art. 3 : observation sur la clause de conscience des médecins (p. 2948) ; Art. 4 : *amendement de M. Jean Cauchon tendant à proposer une nouvelle rédaction du premier alinéa du texte présenté pour l'article L.* 162-10 *du code de la santé publique relatif à l'avis du corps médical pour décider de l'interruption de la grossesse* (p. 2953). — Est entendu lors de la réponse de M. Robert Galley, ministre de l'équipement, à sa **question orale n° 1502** (cf. *supra*) [17 décembre 1974] (p. 3025). — Intervient dans la discussion du **projet de loi de finances rectificative pour 1974,** adopté par l'Assemblée nationale [18 décembre 1974]. — Discussion des articles. — Article additionnel : observation sur le problème de la patente et des degrèvements qui pourraient constituer une perte de recettes pour les communes (p. 3091) ; Art. 18 : observations sur cet article relatif aux modalités d'institution et de délivrance d'un permis de chasser (p. 3103) ; *amendement de M. Baudouin de Hauteclocque tendant à supprimer le* b *du paragraphe* I *de cet article qui fait obligation au chasseur d'appartenir à la fédération de chasse de son département* (p. 3107).

BOSSON (M. CHARLES) [Haute-Savoie].

Est nommé membre de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées [4 octobre 1974].

Questions orales avec débat :

M. Charles Bosson demande à *M. le Premier ministre* de préciser la politique que le Gouvernement compte suivre en ce qui concerne l'équipement des différents ministères sur le plan de l'informatique et quelles mesures il envisage de prendre ou de proposer au vote du Parlement concernant les garanties à donner en ce domaine, tant sur le plan des libertés publiques qu'à l'égard des citoyens [22 mars 1974. — *J. O.* du 26 mars 1974] et [2 avril 1974] (n' 37). — *Caducité.*

M. Charles Bosson demande à *M. le Premier ministre* de préciser la politique que le Gouvernement compte suivre en ce qui concerne l'équipement des différents ministères sur le plan de l'informatique et quelles mesures il envisage de prendre ou de proposer au vote du Parlement concernant les garanties à donner en ce domaine, tant sur le plan des libertés publiques qu'à l'égard des citoyens [30 mai 1974] (n° 25).

BOUCHENY (M. SERGE) [Paris].

Est nommé secrétaire de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées [4 octobre 1974].

Est élu délégué titulaire à l'Assemblée consultative prévue par le statut du Conseil de l'Europe [13 décembre 1974].

Questions orales :

M. Serge Boucheny, considérant que l'amélioration des transports dans la région parisienne et à Paris serait facilitée par la mise en service des installations ferrées, dénommées « Petite ceinture », demande à *M. le ministre des transports :* 1° quelles sont les difficultés qui s'opposent à la mise en service du tronçon Sud, dans les délais les plus proches ; 2° s'il ne pense pas que l'ouverture de cette ligne faciliterait les transports pour les usagers des arrondissements périphériques de Paris et proche banlieue [7 février 1974. — *J. O.* du 12 février 1974] (n° 1434). — Réponse [2 avril 1974] (p. 218).

M. Serge Boucheny fait savoir à *M. le ministre des affaires culturelles et de l'environnement* que des sociétés immobilières expulsent de Paris les artistes, démolissent leurs ateliers, privent la capitale de ses espaces verts. Une des dernières cités d'artistes, la « cité fleurie », située dans le treizième arrondissement de Paris, est menacée. Une société immobilière envisage sa destruction et l'implantation d'immeubles hauts sur les terrains libérés. Devant cette menace, le comité de Paris de « l'union des arts plastiques » et le « comité pour la sauvegarde et la rénovation de la cité fleurie » ont, en signe de protestation, occupé un atelier libre de cette cité. Il demande à M. le ministre des affaires culturelles et de l'environnement quelles sont les mesures qu'il compte prendre pour : 1° préserver la « cité fleurie » et les espaces verts qui l'entourent ; 2° développer la vocation culturelle et artistique de ce quartier par la construction de nouveaux ateliers et la création d'équipements collectifs, de loisirs et de culture sur l'ensemble de l'îlot qui borde la « cité fleurie » ; 3° mettre à la disposition des artistes parisiens un nombre suffisant d'ateliers [20 mars 1974. — *J. O.* du 26 mars 1974] (n° 1442). — Réponse [18 juin 1974] (p. 450, 451).

Questions orales avec débat :

M. Serge Boucheny expose à *M. le ministre des armées* que la situation de l'industrie aérospatiale est actuellement très préoccupante, l'emploi de 8 000 salariés étant menacé dans cet important secteur de l'économie française. Sous la pression des grandes firmes américaines, la mise en service du premier transport supersonique mondial « Concorde » est mise en cause. La production en série de cet appareil est compromise et, par-delà, la place de toute l'industrie aérospatiale française. Au nom d'une fausse rentabilité, l'intérêt national est dangereusement menacé par des accords avec les entreprises américaines ravalant notre industrie, ses ouvriers, ses techniciens, ses cadres au rôle de sous-traitants de l'industrie américaine. Il apparaît que la solution aux difficultés actuelles se trouve dans un développement important des fabrications civiles. C'est pourquoi il lui demande de bien vouloir lui préciser : 1° quelles mesures le Gouvernement compte prendre pour assurer le développement de l'industrie aérospatiale, partie intégrante du patrimoine national ; 2° quelles sont ses intentions concernant les constructions futures du « Concorde » ; 3° les conclusions de l'enquête récemment effectuée à ce sujet par une commission d'experts [11 février 1974. — *J. O.* du 26 février 1974] (n° 103). — *Caducité.*

M. Serge Boucheny fait part à *M. le ministre d'Etat, ministre de l'aménagement du territoire, de l'équipement et des transports,* de l'inquiétude généralisée des habitants de la capitale concernant les constructions de grande hauteur et, en particulier, la construction d'une tour, dite « Apogée », de 230 mètres de hauteur, dans le treizième arrondissement de Paris. Ce projet suscite de nombreuses interrogations, tant du point de vue de l'esthétique que du fait qu'il est envisagé de construire dans ce bâtiment 100 000 mètres carrés de bureaux, soit 10 000 emplois. Il lui demande donc s'il envisage, étant donné la situation, de revoir les principales opérations immobilières en cours à Paris et tout particulièrement « l'opération Italie » qui inquiète la population et lui pose des problèmes, tant du point de vue de l'équilibre des emplois que du point de vue des transports et des équipements et aménagements socio-culturels et sportifs, qui font aujourd'hui particulièrement défaut dans les arrondissements de Paris en pleine transformation [2 avril 1974] (n° 38). — *Caducité.*

M. Serge Boucheny expose à *M. le ministre de la défense* que la situation dans l'industrie aérospatiale est actuellement très préoccupante ; l'emploi des salariés de cet important secteur de l'économie française est menacé. Le personnel de la Société nationale des industries aérospatiales est particulièrement visé par la menace de licenciement et la fermeture de certains ateliers de cette société. Le secteur « Bureaux d'études » verra dans les prochains jours diminuer ses effectifs de 500 techni-

ciens. Sous la pression des grandes firmes américaines, l'entrée en service du premier transport supersonique mondial « Concorde » est mise en cause. La production en série de cet appareil est compromise et, par-delà, la place de toute l'industrie aérospatiale française. L'intérêt national est dangereusement menacé par des accords avec les entreprises américaines ravalant notre industrie et ceux de ses ouvriers, techniciens, cadres, qui n'auraient pas été licenciés, au rôle de sous-traitants de l'industrie américaine. Il apparaît que la solution aux difficultés actuelles et la garantie de l'emploi pour l'ensemble du personnel de la S. N. I. A. S., se trouvent dans un développement important des fabrications civiles. C'est pourquoi il lui demande de bien vouloir lui préciser : 1° quelles mesures le Gouvernement compte prendre pour assurer le développement de l'industrie aérospatiale, partie intégrante du patrimoine national ; 2° quelles sont ses intentions concernant les constructions futures du Concorde et l'emploi à la S. N. I. A. S. ; 3° les conclusions de l'enquête récemment effectuée à ce sujet par une commission d'experts [26 septembre 1974. — *J. O.* du 1er octobre 1974] et [3 octobre 1974] (n° 62). — Discussion [15 octobre 1974] (p. 1251 à 1264).

Interventions :

Est entendu lors de la réponse de M. Aymar Achille-Fould, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'aménagement du territoire, de l'équipement et des transports, chargé des transports, à sa **question orale n° 1426** (cf. *supra*) [2 avril 1974] (p. 218). — Est entendu lors de la réponse de M. Michel Guy, secrétaire d'Etat à la culture, à sa **question orale n° 1442** (cf. *supra*) [18 juin 1974] (p. 450, 451). — Est entendu au cours du débat sur sa question orale relative à la **situation de l'industrie aéronautique** (cf. *supra*) [15 octobre 1974] (p. 1255 à 1257). — Intervient dans la suite de la discussion du **projet de loi de finances pour 1975** adopté par l'Assemblée nationale [27 novembre 1974]. — DEUXIÈME PARTIE. — MOYENS DES SERVICES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES. — DÉFENSE. — Examen des crédits. — Art. 25 : *amendement de M. Pierre Giroud tendant à réduire les crédits de paiement et les autorisations de programme de la même somme de 477 millions de francs* (p. 2098) ; *son amendement tendant à réduire les autorisations de programme de 6 milliards de francs et les crédits de paiement de 4 500 millions de francs* (ibid.) ; Articles additionnels : *son amendement tendant, à la fin du projet de loi, à insérer un nouvel article ainsi rédigé : « Un projet de loi tendant à améliorer les conditions matérielles de vie des gendarmes sera déposé devant le Parlement dans les six mois de la promulgation de la présente loi »* (p. 2099) ; *son amendement tendant, également à la fin du projet de loi, à insérer un nouvel article ainsi rédigé : « Un statut du soldat sera soumis au Parlement dans les six mois »* (p. 2100, 2101). — **Suite de la discussion** [28 novembre 1974]. — AFFAIRES ÉTRANGÈRES. — Examen des crédits. — Etat B. — Titre IV : *amendement de M. Paul d'Ornano tendant à augmenter les crédits de ce titre de 5 700 000 francs* (p. 2140) ; explique son vote sur *les amendements de M. Jean Sauvage (soutenu par M. Francis Palmero) et de M. Jacques Pelletier, rectifiés à la demande de la commission des finances, tendant tous les deux à réduire les crédits de ce titre de 2 000 000 francs* (p. 2143). — **Suite de la discussion** [2 décembre 1974]. — I. — SECTION COMMUNE. — II. — TRANSPORTS TERRESTRES. — Observations sur les transports routiers et sur le développement des transports en commun dans la capitale (p. 2291). — III. — AVIATION CIVILE. — Observations sur la précarité de la situation de la construction aéronautique (p. 2310). — **Suite de la discussion** [6 décembre 1974] — COOPÉRATION. — Observations ayant porté essentiellement sur la politique du Gouvernement dans un domaine où le profit capitaliste tourne le dos aux aspirations des peuples à l'indépendance, à la libération économique et au développement (p. 2578, 2579). — Est entendu au cours du débat sur la question orale de M. Jacques Pelletier ayant trait au **renforcement des institutions régionales** [17 décembre 1974] (p. 3043, 3044).

BOULOUX (M. JEAN-MARIE) [Vienne].

Est nommé secrétaire de la commission des affaires économiques et du Plan [4 octobre 1974].

Dépôts législatifs :

Rapport, fait au nom de la commission des affaires économiques et du Plan, sur le projet de loi relatif à la lutte contre la rage [30 octobre 1974] (n° 74).

Rapport, fait au nom de la commission des affaires économiques et du Plan, sur le projet de loi, modifié par l'Assemblée nationale, relatif à la lutte contre la rage [17 décembre 1974] (n° 160).

Interventions :

Prend part, en qualité de rapporteur de la commission des affaires économiques et du Plan, à la discussion du **projet de loi relatif à la lutte contre la rage** [21 novembre 1974]. — Discussion générale (p. 1867 à 1869). — Discussion des articles. — Art. 2 : *amendement de Mme Marie-Thérèse Goutmann tendant, dans le texte présenté pour l'*article 232 *du code rural, après le premier alinéa, à insérer un nouvel alinéa ainsi rédigé : « Une indemnité sera versée à cet effet par l'Etat à tout propriétaire de bétail abattu. »* (p. 1871) ; Art. 3 : observations sur la vaccination des chiens de lieutenants de louveterie (*ibid.*). — Intervient dans la suite de la discussion du **projet de loi de finances pour 1975,** adopté par l'Assemblée nationale [4 décembre 1974]. — DEUXIÈME PARTIE. — MOYENS DES SERVICES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES. — CULTURE. — Examen des crédits. — Etat B. — Titre IV : observation sur l'année de l'art roman en Poitou-Charentes (p. 2414). **Suite de la discussion** [10 décembre 1974]. — SERVICES DU PREMIER MINISTRE. — RADIODIFFUSION ET TÉLÉVISION. — Discussion des articles rattachés. — Art. 30 : *son amendement tendant à compléter cet article par des dispositions qui permettraient d'acquitter la redevance pour droit d'usage des récepteurs par trois-cent-soixantièmes dans le but de défalquer les jours de grève* (p. 2692) ; le retire (*ibid.*). — Dépose un *amendement, soutenu par M. Louis Jung, au deuxième alinéa de l'*article 1er *du* **projet de loi,** adopté par l'Assemblée nationale, après déclaration d'urgence, **relatif à la revalorisation de certaines rentes allouées en réparation du préjudice causé par un véhicule terrestre à moteur et à certaines dispositions d'ordre civil** [18 décembre 1974] (p. 3126).

BOUNEAU (M. PIERRE) [Landes].

Réélu Sénateur le 22 septembre 1974.

Est nommé membre de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale [4 octobre 1974].

Interventions :

Intervient dans la discussion du **projet de loi,** adopté par l'Assemblée nationale, **donnant vocation à la qualité de combattant aux personnes ayant participé aux opérations effectuées en Afrique du Nord, entre le 1er janvier 1952 et le 2 juillet 1962** [17 octobre 1974]. — Discussion générale (p. 1365). — Intervient dans la discussion du **projet de loi de finances rectificative pour 1974,** adopté par l'Assemblée nationale [18 décembre 1974]. — Discussion des articles. — Art. 18 : retire *son amendement, au paragraphe* II *de cet article, stipulant que les redevances cynégétiques versées à l'Office national de la chasse ne sont pas affectées « au paiement, par ses soins, du personnel concourant à la surveillance et à la police de la chasse, désignée par décision ministérielle » mais « au paiement de l'ensemble du personnel des fédérations de chasseurs, par les soins de chaque fédération ».* (p. 3108).

BOUQUEREL (M. AMÉDÉE) [Oise].

Réélu Sénateur le 22 septembre 1974.

Est nommé membre de la commission des affaires économiques et du Plan [4 octobre 1974].

Est nommé juge titulaire de la Haute Cour de justice [16 octobre 1974].

Dépôt législatif :

Avis, présenté au nom de la commission des affaires économiques et du Plan (routes et voies navigables), sur le projet de loi de finances pour 1975, adopté par l'Assemblée nationale [21 novembre 1974] (n° 101. — Tome VII.)

Interventions :

Intervient dans la suite de la discussion du **projet de loi de finances pour 1975,** adopté par l'Assemblée nationale [9 décembre 1974]. — DEUXIÈME PARTIE. — MOYENS DES SERVICES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES. — Equipement : EQUIPEMENT ET PORTS MARITIMES. — En qualité de rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques et du Plan pour les routes et les voies navigables, souligne les efforts en matière de sécurité routière, en matière de construction des autoroutes de liaison et des voies rapides urbaines ; évoque l'intérêt de la liaison Dunkerque—Paris en vue de la réalisation du futur tunnel sous la Manche ; regrette la stagnation dans l'équipement des voies navigables à petit gabarit et celui intéressant les axes fluviaux à grand gabarit tels que la voie fluviale

Seine—Est et la liaison Seine—Nord (p. 2590 à 2592). — LOGEMENT. — Observations ayant porté essentiellement sur les plafonds de ressources appliqués pour l'admission des familles dans les H. L. M. et sur les conditions d'accès à la propriété pour les locataires de cette même catégorie de logements (p. 2622, 2623).

BOURDA (M. PIERRE) [Hautes-Pyrénées].

Question orale avec débat :

M. Pierre Bourda attire l'attention de *M. le ministre des affaires culturelles et de l'environnement* sur la situation de la chasse française qui ne cesse de se dégrader, et lui demande de bien vouloir lui préciser les mesures qu'il compte prendre pour opérer le redressement qui s'impose, plus particulièrement dans les départements du Sud de la Loire [11 mars 1974. — *J. O.* du 26 mars 1974] et [2 avril 1974] (n° 18). — *Caducité.*

N'était pas candidat aux élections sénatoriales du 22 septembre 1974.

BOURGOING (M. PHILIPPE DE) [Calvados].

Est nommé membre de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale [4 octobre 1974].

Sénateur en mission auprès du ministre d'Etat, ministre de l'intérieur [13 décembre 1974].

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à la revalorisation de certaines rentes allouées en réparation du préjudice causé par un véhicule terrestre à moteur et portant diverses dispositions d'ordre civil [18 décembre 1974].

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif aux forclusions encourues durant la période d'interruption du service postal ainsi qu'à la prorogation et à la suspension de divers délais [19 décembre 1974].

Dépôt législatif :

Rapport, fait au nom de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sur le projet de loi portant création du Conservatoire de l'espace littoral [14 novembre 1974] (n° 85).

Interventions :

Explication de vote sur l'ensemble du **projet de loi,** adopté par l'Assemblée nationale, après déclaration d'urgence, **relatif à la radiodiffusion et à la télévision** [27 juillet 1974] (p. 1032). — **Commission mixte paritaire** (urgence déclarée) [28 juillet 1974]. — Discussion générale (p. 1054). — Intervient dans la discussion du **projet de loi,** adopté par l'Assemblée nationale, **donnant vocation à la qualité de combattant aux personnes ayant participé aux opérations effectuées en Afrique du Nord, entre le 1er janvier 1952 et le 2 juillet 1962** [17 octobre 1974]. — Discussion des articles. — Art. 2 : observations sur la compétence de la commission d'experts dans la détermination de la reconnaissance de la qualité de combattant (p. 1371). — Explication de vote sur l'ensemble du **projet de loi de finances pour 1975,** adopté par l'Assemblée nationale [11 décembre 1974] (p. 2798, 2799). — Prend part, en qualité de rapporteur de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, à la discussion du **projet de loi portant création du Conservatoire de l'espace littoral** [12 décembre 1974]. — Discussion générale (p. 2835 à 2837). — Discussion des articles. — Art. 1er : retire *son amendement au deuxième alinéa de cet article* pour se rallier à l'*amendement de la commission des affaires culturelles* (p. 2842) ; Art. 2 : *son amendement tendant, au premier alinéa de cet article, à préciser que les aliénations d'immeubles du domaine propre du Conservatoire aux communes et aux établissements publics sont soumises aux conditions du droit commun* (p. 2843) ; *amendement de M. Auguste Amic tendant à compléter* in fine *cet article par un nouvel alinéa stipulant que la gestion des droits immobiliers est confiée par priorité aux collectivités locales et son sous-amendement tendant à préciser que ce droit prioritaire s'exerce « si elles le demandent »* (ibid.) ; Article additionnel : *amendement de M. Jean Collery tendant, après l'article 3, à insérer un article nouveau qui permettrait la dation en paiement de droits de succession de biens immobiliers susceptibles d'être annexés au domaine du Conservatoire de l'espace littoral* (p. 2844) ; Art. 4 : *son amendement tendant à préciser que l'établissement public est administré par un conseil d'administration comprenant en nombre égal « des représentants de l'Etat et des personnalités qualifiées, d'une part, des représentants du Parlement ainsi que des conseils régionaux et des assemblées locales concernés par l'activité du Conservatoire de l'espace littoral, d'autre part »* (p. 2845) ; *son amendement tendant à compléter* in fine *cet article par un nouvel alinéa ainsi rédigé : « Le président du conseil d'administration est élu par le conseil en son sein. »* (ibid.) ; *amendement de M. Jean Collery tendant à compléter* in fine *cet article par des dispositions relatives aux conventions que le conseil d'administration est susceptible de passer pour la gestion des immeubles dont le Conservatoire est propriétaire ou affectataire* (p. 2846) ; Art. 5 : *son amendement tendant à rédiger comme suit la deuxième phrase du premier alinéa de cet article : « Ils* [les conseils de rivage] *sont composés de membres élus en leur sein par les assemblées délibérantes des collectivités locales et des régions. »* (ibid.) ; Art. 6 : retire *son amendement tendant à proposer une nouvelle rédaction de cet article* (ibid.) ; Article additionnel : *amendement de M. Auguste Amic tendant, après l'article 7, à insérer un article nouveau relatif à la circulation des piétons dans les lotissements jouxtant le domaine public maritime* (p. 2847). — En qualité de rapporteur pour le Sénat, en remplacement de M. Jacques Thyraud, présente les conclusions de la **commission mixte paritaire** chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du **projet de loi relatif à la revalorisation de certaines rentes allouées en réparation du préjudice causé par un véhicule terrestre à moteur et portant diverses dispositions d'ordre civil** (urgence déclarée) [20 décembre 1974]. — Discussion générale (p. 3233, 3234).

BOURGUET (M. FRÉDÉRIC) [Tarn].

Devenu Sénateur le 20 octobre 1974 en remplacement de M. Fernand Verdeille, décédé.

BOUSCH (M. JEAN-ERIC) [Moselle].

Intervention :

Intervient dans la discussion du **projet de loi de finances rectificative pour 1974,** adopté par l'Assemblée nationale [9 juillet 1974]. — Discussion générale (p. 789 à 791).

N'a pas été réélu aux élections sénatoriales du 22 septembre 1974.

BOUVARD (M. ROBERT) [Haute-Loire].

N'était pas candidat aux élections sénatoriales du 22 septembre 1974.

BOYER (M. LOUIS) [Loiret].

Elu Sénateur le 22 septembre 1974.

Est nommé membre de la commission des affaires sociales [4 octobre 1974].

Interventions :

Intervient dans la discussion du **projet de loi,** adopté par l'Assemblée nationale, **modifiant la loi n° 67-1176 du 28 décembre 1967 relative à la régulation des naissances** [7 novembre 1974]. — Discussion des articles. — Art. 4 : explique son vote sur l'*amendement de M. Paul Guillard tendant à supprimer cet article qui autorise le remboursement des produits contraceptifs par la sécurité sociale* (p. 1666). — Intervient dans la suite de la discussion du **projet de loi de finances pour 1975,** adopté par l'Assemblée nationale [11 décembre 1974]. — DEUXIÈME PARTIE. — MOYENS DES SERVICES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES. — TRAVAIL. — III. — SANTÉ. — Observations sur le problème de l'hospitalisation privée (p. 2732, 2733).

BOYER-ANDRIVET (M. JACQUES) [Gironde].

Est nomme membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi de finances rectificative pour 1974 [10 juillet 1974].

Est nommé membre de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation [4 octobre 1974].

Dépôt législatif :

Rapport spécial (Qualité de la vie. I. — Environnement) fait au nom de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation sur le projet de loi de finances pour 1975, adopté par l'Assemblée nationale [21 novembre 1974] (n° 99, annexe n° 18).

Questions orales avec débat :

M. Jacques Boyer-Andrivet demande à *M. le Premier ministre* quelle politique le Gouvernement se propose de suivre en matière d'aménagement de l'espace rural et notamment s'il entend lui réserver une place prioritaire dans les grandes options du VII[e] Plan. (*Question transmise à M. le ministre de l'agriculture et du développement rural.*) [13 mars 1974. — *J. O.* du 26 mars 1974] et [2 avril 1974] (n° 24). — *Caducité.*

M. Jacques Boyer-Andrivet demande à *M. le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur,* quelle politique il entend suivre en matière d'aménagement du territoire et, en particulier, de l'espace rural, et s'il envisage, notamment dans le cadre des possibilités offertes par la loi sur le regroupement des communes et plus encore par le développement des institutions régionales, de favoriser la création d'unités d'aménagement rural constituées sur la base de critères géographiques naturels [20 juin 1974] (n° 42). — Discussion [17 décembre 1974] (p. 3034 à 3040).

Interventions :

Intervient dans le débat consécutif à la déclaration du Gouvernement sur la **politique monétaire** [22 janvier 1974] (p. 41, 42). — Intervient dans la discussion du **projet de loi de finances rectificative pour 1974,** adopté par l'Assemblée nationale [9 juillet 1974]. — Discussion générale (p. 780 à 782). — Intervient dans la discussion du **projet de loi,** adopté par l'Assemblée nationale, après déclaration d'urgence, **relatif au remboursement d'une nouvelle fraction des crédits de taxe sur la valeur ajoutée en faveur des exploitants agricoles** [10 octobre 1974]. — Discussion des articles. — Art. 3 : son amendement tendant à rédiger comme suit cet article : « *Les taux de* 2,40 *p.* 100, *de* 3,50 p. 100 *et de* 4,70 *p.* 100 *du remboursement forfaitaire prévus à l'article* 298 quater *du code général des impôts sont respectivement fixés à* 3,50 *p.* 100, *à* 4,50 *p.* 100 *et à* 5,50 *p.* 100 *pour les ventes faites au cours de l'année* 1973. » (p. 1224, 1225) ; le retire (p. 1225). — Dépose *un amendement, soutenu par M. Paul Guillard, tendant à compléter le paragraphe I* de l'article 4 du **projet de loi,** déposé avec déclaration d'urgence, **instituant un prélèvement conjoncturel ayant pour objet de prévenir les comportements inflationnistes des entreprises** [30 octobre 1974] (p. 1536). — Intervient dans la suite de la discussion du **projet de loi de finances pour 1975,** adopté par l'Assemblée nationale [30 novembre 1974]. — DEUXIÈME PARTIE. — MOYENS DES SERVICES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES. — QUALITÉ DE LA VIE. — I. — ENVIRONNEMENT. — En qualité de rapporteur spécial de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation, analyse l'aspect chiffré de ce budget ; autres observations la consolidation des structures administratives ; sur la lutte anti-pollution ; sur l'éliminaton des déchets solides ; sur les parcs nationaux et les réserves naturelles ; sur les sites et les espaces verts ; enfin sur l'environnement rural (p. 2200 à 2202). — Est entendu au cours du débat sur sa question orale **rural** (cf. *supra*) [17 décembre 1974] (p. 3036, 3037). — Intervient dans la discussion du **projet de loi de finances rectificative pour 1974,** adopté par l'Assemblée nationale [18 décembre 1974]. — Discussion des articles. — Art. 5 : *son amendement, au premier alinéa du paragraphe* I *de cet article, tendant à préciser que la majoration du remboursement forfaitaire s'appliquera également au « produit des pépinières de plants à vignes et d'arbres ou arbustes fruitiers »* (p. 3092) ; le retire au *profit du texte présenté par le Gouvernement* (p. 3093).

BRACONNIER (M. JACQUES) [Aisne].

Est nommé membre de la commission des affaires économiques et du Plan [4 octobre 1974].

Interventions :

Intervient dans la suite de la discussion du **projet de loi de finances pour 1975,** adopté par l'Assemblée nationale [9 décembre 1974]. — DEUXIÈME PARTIE. — MOYENS DES SERVICES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES. — Equipement : EQUIPEMENT ET PORTS MARITIMES. — Observations ayant porté notamment sur la nécessité d'une politique d'autoroutes transversales et particulièrement de la réalisation de l'autoroute A 26 ; sur la délibération du conseil général de l'Aisne sur cette question ; sur la liaison fluviale Seine—Nord (p. 2598, 2599). — Intervient dans la discussion du **projet de loi,** adopté par l'Assemblée nationale, après déclaration d'urgence, **relatif aux licenciements pour cause économique** [18 décembre 1974]. — Discussion générale (p. 3135, 3136).

BREGEGERE (M. MARCEL) [Dordogne].

Est nommé membre de la commission des affaires économiques et du Plan [4 octobre 1974].

Question orale :

Après le vote par le Sénat de la proposition de loi relative aux pouvoirs du conseil interprofessionnel du vin de Bordeaux, **M. Marcel Brégégère** demande à *M. le ministre de l'agriculture* quelles dispositions il compte prendre en ce qui concerne les pouvoirs des différents conseils interprofessionnels existants, et notamment de celui des vins de la région de Bergerac, ainsi que les mesures que le Gouvernement compte mettre en place pour arrêter la baisse catastrophique et la mévente des vins en général et de cette région en particulier [29 octobre 1974] (n° 1499). — Réponse [12 novembre 1974] (p. 1682, 1683).

Interventions :

Est entendu lors de la réponse de M. Christian Bonnet, ministre de l'agriculture, à sa **question orale n° 1499** (cf. *supra*) [12 novembre 1974] (p. 1682, 1683). — Intervient dans la discussion du **projet de loi,** adopté par l'Assemblée nationale, **relatif à l'interruption volontaire de la grossesse** [13 décembre 1974]. — Discussion générale (p. 2890, 2891).

BRIVES (M. LOUIS) [Tarn].

Est nommé membre de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées [4 octobre 1974].

Est nommé juge titulaire de la Haute Cour de justice [16 octobre 1974].

Interventions :

Intervient dans la discussion du **projet de loi de finances rectificative pour 1974,** adopté par l'Assemblée nationale [9 juillet 1974]. — Discussion générale (p. 796 à 798). — Intervient dans la suite de la discussion du **projet de loi de finances pour 1975,** adopté par l'Assemblée nationale [3 décembre 1974]. — DEUXIÈME PARTIE. — MOYENS DES SERVICES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES. — AGRICULTURE. — Observations ayant porté essentiellement sur les problèmes viticoles et sur celui de l'élevage (p. 2359, 2360).

BROUSSE (M. MARTIAL) [Meuse].

Intervention :

Est entendu au cours du débat sur la question orale de M. Jean Cluzel relative à la **situation du marché de la viande** [25 juin 1974] (p. 517, 518).

N'a pas été réélu aux élections sénatoriales du 22 septembre 1974.

BROUSSE (M. PIERRE) [Hérault].

Est nommé membre de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation [4 octobre 1974].

Dépôts législatifs :

Avis, présenté au nom de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation, sur le projet de loi autorisant la ratification du traité entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord concernant la construction et l'exploitation d'un tunnel ferroviaire sous la Manche, signé à Chequers le 17 novembre 1973 et donnant les autorisations nécessaires à son exécution [14 novembre 1974] (n° 94).

Rapport spécial (Equipement) fait au nom de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation sur le projet de loi de finances pour 1975, adopté par l'Assemblée nationale [21 novembre 1974] (n° 99, annexe n° 11).

Rapport spécial (Logement) fait au nom de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation sur le projet de loi de finances pour 1975, adopté par l'Assemblée nationale [21 novembre 1974] (n° 99, annexe n° 13).

Question orale avec débat :

M. Pierre Brousse demande à *M. le ministre de l'économie et des finances* quelle suite il compte donner aux demandes de prêts formulées par les entreprises sous-traitantes de la société Astre, dont la mise en règlement judiciaire pose des problèmes dramatiques, tant au point de vue social qu'économique, dans une région déjà très défavorisée en ces domaines. Il lui rappelle l'extrême urgence d'une décision en raison de la situation très précaire de ces sous-traitants et de l'intérêt tant de l'Etat que des salariés intéressés à voir ces demandes de prêts satisfaites, afin d'aboutir à un maintien d'activité plutôt qu'au versement d'indemnités de chômage [10 octobre 1974] (n° 69). — Discussion [5 novembre 1974] (p. 1577, 1578).

Interventions :

Est entendu au cours du débat sur sa question orale relative aux **conséquences de la faillite d'une entreprise** (cf. *supra*) [5 novembre 1974] (p. 1577 ; 1578). — Intervient dans la suite de la discussion du **projet de loi de finances pour 1975,** adopté par l'Assemblée nationale [27 novembre 1974]. — DEUXIÈME PARTIE. — MOYENS DES SERVICES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES. — DÉFENSE. — Observations ayant porté essentiellement sur le manque de garnisons dans bon nombre de villes et sur la pénurie de musiques militaires (p. 2088). — **Suite de la discussion** [9 décembre 1974]. — EQUIPEMENT ET PORTS MARITIMES. — En qualité de rapporteur spécial de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation, analyse successivement les dépenses des services généraux du ministère de l'équipement, l'infrastructure routière, les voies navigables, le problème de la défense contre les eaux, le transfert éventuel de l'Institut géographique national, les trois problèmes principaux en matière d'équipement, la formation, la rémunération et la spécificité du personnel (p. 2586 à 2588, 2604). — LOGEMENT. — En la même qualité de rapporteur spécial, analyse successivement les problèmes liés à l'urbanisme : les études, l'action foncière, l'aménagement en tissu urbain, l'action en faveur des villes nouvelles et les problèmes de logement proprement dit : l'aide à la construction de logements sociaux (H. L. M.), l'accession à la propriété dans les H. L. M., le financement au moyen des établissements bancaires, la maîtrise des sols, le prix plafond (p. 2610 à 2612). — **Suite de la discussion** [10 décembre 1974]. — SERVICES DU PREMIER MINISTRE. — I *c*. — AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE. — Observations ayant porté notamment sur la diversité des actions de l'aménagement du territoire ; sur le problème des communications ; sur la limitation nécessaire de la croissance de la région parisienne ; sur la décentralisation industrielle (p. 2707, 2708). — **Suite et fin de la discussion** [11 décembre 1974]. — TRAVAIL. — III. — SANTÉ. — Observations ayant porté notamment sur les équipements hospitaliers ; sur la situation des personnes âgées et le problème des hospices ; sur les maisons de retraite (p. 2734).

BRUN (M. PIERRE) [Seine-et-Marne].

Est nommé membre de la commission des affaires culturelles [4 octobre 1974].

Question orale :

M. Pierre Brun demande à *M. le ministre de l'agriculture et du développement rural* pour quels motifs il aurait fixé son choix sur le campus de Palaiseau pour l'installation de l'établissement fusionné de Grignon-Institut agronomique, ce choix étant très préjudiciable à la formation des étudiants supérieurs d'agronomie [5 décembre 1973] (n° 1428). — Réponse [8 octobre 1974] (p. 1188).

Intervention :

Est entendu lors de la réponse de M. André Rossi, secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre, porte-parole du Gouvernement, à sa **question orale n° 1428** (cf. *supra*) [8 octobre 1974] (p. 1188).

BRUN (M. RAYMOND) [Gironde].

Est nommé membre de la commission des affaires économiques et du Plan [4 octobre 1974].

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif aux économies d'énergie [15 octobre 1974].

Dépôts législatifs :

Rapport d'information, fait au nom de la commission des affaires économiques et du Plan, à la suite de la mission effectuée en Argentine du 9 au 23 février 1974, concernant l'agriculture et l'élevage [4 octobre 1974] (n° 5).

Rapport, fait au nom de la commission des affaires économiques et du Plan, sur la proposition de loi présentée par MM. Max Monichon, Jacques Boyer-Andrivet, Raymond Brun et Jean-François Pintat, relative aux pouvoirs du conseil interprofessionnel du vin de Bordeaux [22 octobre 1974] (n° 51).

Rapport, fait au nom de la commission des affaires économiques et du Plan, sur le projet de loi complétant l'article 14 de la loi n° 71-384 du 22 mai 1971 relatif à l'amélioration des structures forestières et concernant la tutelle des groupements syndicaux forestiers [14 novembre 1974] (n° 91).

Avis, présenté au nom de la commission des affaires économiques et du Plan (commerce et artisanat), sur le projet de loi de finances pour 1975, adopté par l'Assemblée nationale [21 novembre 1974] (n° 101. — Tome IV).

Interventions :

Prend part, en qualité de rapporteur de la commission des affaires économiques et du Plan, à la discussion de la **proposition de loi** de MM. Max Monichon, Jacques Boyer-Andrivet, Raymond Brun et Jean-François Pintat, **relative aux pouvoirs du conseil interprofessionnel du vin de Bordeaux** [24 octobre 1974]. — Discussion générale (p. 1438 à 1440). — Discussion des articles. — Art. 2 : *amendement de M. Christian Bonnet, ministre de l'agriculture, tendant, à la fin de cet article, à remplacer les mots : « préfet de région », par les mots : « ministre de l'agriculture » et son sous-amendement tendant à y ajouter les mots suivants : « ... qui peut déléguer ce pouvoir au préfet de la région Aquitaine »* (p. 1443) ; Art. 3 : *son amendement tendant à proposer pour cet article la nouvelle rédaction suivante, compte tenu de l'adjonction présentée par M. Max Monichon : « En cas de désaccord au sein de l'organisation économique interprofessionnelle entre les producteurs et les négociants, et avant une deuxième délibération, le préfet de région et le commissaire du Gouvernement peuvent donner un avis à la demande de l'une ou l'autre des parties et jouer ainsi un rôle de conciliation. »* (p. 1444) ; Article additionnel : *amendement de M. Max Monichon tendant à insérer un article nouveau ainsi conçu : « Sans préjudice des sanctions qui pourront être prévues, la délivrance des titres de mouvement est subordonnée au respect des décisions interprofessionnelles homologuées. »* (*ibid.*) ; remercie le Gouvernement pour l'adoption de ce texte (*ibid.*). — Intervient dans la suite de la discussion, du **projet de loi de finances pour 1975,** adopté par l'Assemblée nationale [29 novembre 1974]. — DEUXIÈME PARTIE. — MOYENS DES SERVICES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES. — COMMERCE ET ARTISANAT. — En qualité de rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques et du Plan, fait état des difficultés rencontrées par les petits commerçants et les artisans à la suite des mesures prises pour encadrer le crédit, souligne l'intervention du ministère pour favoriser la création de centres de gestion, évoque les premiers résultats de la loi d'orientation et l'intérêt d'une réforme rapide de la patente (p. 2184, 2185).

BRUYNEEL (M. ROBERT) [Loir-et-Cher].

Dépôts législatifs :

Proposition de loi constitutionnelle tendant à modifier les articles 6 et 7 de la Constitution [30 mai 1974] (n° 188).

Proposition de loi organique relative à l'élection du Président de la République [30 mai 1974] (n° 189).

Interventions :

Intervient dans la suite et fin de la discussion du **projet de loi de finances rectificative pour 1974,** adopté par l'Assemblée nationale [10 juillet 1974]. — Discussion des articles. — Art. 4 : *amendement de M. Etienne Dailly, au paragraphe II de cet article, tendant à présenter un tarif intermédiaire, dans le barème renforcé de la taxation forfaitaire sur les signes extérieurs de richesse, pour les chevaux de course autres que de pur sang* (p. 835) ; explique son vote sur l'*amendement de M. Yvon Coudé du Foresto, rapporteur général, au même paragraphe II de cet article, tendant à appliquer la taxation forfaitaire à partir de deux chevaux de selle appartenant à un même propriétaire* (p. 836).

N'était pas candidat aux élections sénatoriales du 22 septembre 1974.

C

CAILLAVET (M. HENRI) [Lot-et-Garonne].

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à la radiodiffusion et à la télévision [27 juillet 1974].

Réélu Sénateur le 22 septembre 1974.

Est nommé vice-président de la commission des affaires culturelles [4 octobre 1974].

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant création du Centre national d'art et de culture Georges-Pompidou [20 décembre 1974].

Dépôts législatifs :

Proposition de loi tendant à modifier le premier alinéa de l'article 14 de la loi n° 72-3 du 3 janvier 1972 sur la filiation, relatif à l'application des dispositions concernant les droits successoraux [20 mars 1974. — *J. O.* Lois et décrets du 21 mars 1974. — Rattachée pour ordre au procès-verbal de la séance du 22 janvier 1974] (n° 142).

Proposition de loi tendant à créer un directoire et un tribunal de l'informatique [2 avril 1974] (n° 144).

Proposition de loi tendant à compléter l'article 39 *duodecies* du code général des impôts relatif au régime des plus-values [19 avril 1974. — *J. O.* Lois et décrets du 21 avril 1974. — Rattachée pour ordre au procès-verbal de la séance du 4 avril 1974] (n° 146).

Rapport d'information fait au nom de la commission des affaires culturelles à la suite d'une mission accomplie par une délégation de cette commission chargée d'étudier les différents aspects de l'évolution culturelle récente en Chine et les relations culturelles, scientifiques et techniques de ce pays avec la France [24 septembre 1974. — *J. O.* Lois et décrets du 25 septembre 1974. — Rattaché pour ordre au procès-verbal de la séance du 28 juillet 1974] (n° 295).

Proposition de résolution tendant à la création d'une commission d'enquête parlementaire chargée d'examiner les conditions dans lesquelles sont organisés les circuits de distribution de la viande et des fruits et légumes du producteur au consommateur [10 octobre 1974] (n° 13).

Proposition de loi tendant à réglementer la procédure d'authentification des œuvres de l'esprit [24 octobre 1974] (n° 64).

Proposition de loi tendant à rouvrir le délai d'option prévu par le paragraphe II de l'article 1er de la loi n° 71-1130 du 31 octobre 1971 portant réforme de certaines professions judiciaires et juridiques [29 octobre 1974] (n° 66).

Avis présenté au nom de la commission des affaires culturelles (Information. — Radiodiffusion-télévision), sur le projet de loi de finances pour 1975, adopté par l'Assemblée nationale [21 novembre 1974] (n° 100. — Tome IV).

Questions orales :

M. Henri Caillavet appelle l'attention de *M. le Premier ministre* sur la situation des attachés d'administration centrale. Il lui indique que ces fonctionnaires de catégorie A subissent actuellement un déclassement important en raison, d'une part, de leur statut dont la réforme globale n'est toujours pas réalisée et, d'autre part, de la politique menée jusqu'alors à leur égard par la direction de la fondation publique. Il apparaît, en effet, que les attachés d'administration centrale qui sont statutairement les collaborateurs directs des administrateurs civils et participent avec ceux-ci à la mise en œuvre de la politique du Gouvernement sont nettement défavorisés par rapport aux fonctionnaires des services extérieurs ou à d'autres corps d'administration centrale en voie d'extinction. Il en résulte qu'un malaise persistant, nuisible à la bonne marche de l'administration, est constaté à tous les échelons et dans toutes les administrations, malaise qui se manifeste particulièrement par un nombre croissant de démissions. En conséquence, il lui demande quelles mesures il compte prendre pour assurer aux attachés d'administration centrale une carrière et des débouchés conformes à leur niveau de recrutement et à leur qualification [5 juin 1974] (n° 1451). — Réponse [8 octobre 1974] (p. 1187).

M. Henri Caillavet, se référant à la déclaration faite à l'issue d'une réunion extraordinaire du conseil d'administration de l'O. R. T. F. du 15 octobre 1973 par l'ancien président directeur général de l'office et concernant la mise en cause de l'indépendance et de l'autonomie financière de l'office, demande à *M. le Premier ministre* de lui indiquer quelles sont, après l'application de la réforme de l'O. R. T. F. votée par le Parlement, les propositions du Gouvernement en cette matière. Il lui demande, notamment si les informations relatives au lancement d'une quatrième chaîne indépendante sinon privée sont fondées et s'il est exact qu'un éventuel statut de l'opposition sera mis en œuvre pour permettre l'expression de toutes les tendances politique, philosophique et syndicale [18 juin 1974] (n° 1460). — Réponse [25 juin 1974] (p. 499, 500).

M. Henri Caillavet rappelle à *M. le Premier ministre* qu'un arrêt souverain et définitif du Conseil d'Etat du 5 juillet 1972, c'est-à-dire intervenu voici plus de deux ans, a annulé une décision du président de l'union centrale des arts décoratifs privant de son emploi depuis dix ans le conservateur en chef du musée des arts décoratifs ; que cet arrêt du Conseil d'Etat n'est, à la date d'aujourd'hui, suivi d'aucun effet, l'ancien conservateur étant toujours privé d'emploi et de traitement et le nouveau étant toujours en place bien que sa nomination ait été déclarée illégale par le Conseil d'Etat et reconnue comme telle par M. Jacques Duhamel, alors ministre des affaires culturelles ; que lui-même, le 12 juin 1973, il y a plus d'un an, a posé une question écrite à ce sujet et n'a obtenu en septembre 1973 qu'une réponse dérisoire ; que M. le Président de la République par intérim s'est ému d'une situation aussi blessante pour le droit et la justice et a, le 10 mai 1974, adressé une lettre précise sur ce sujet au ministre des affaires culturelles de l'époque. Il lui demande en conséquence : s'il n'estime pas devoir donner d'urgence des directives au secrétariat d'Etat à la culture en vue d'un premier versement d'indemnité au fonctionnaire illégalement évincé et qui, par la responsabilité exclusive de l'Etat, se trouve réduit actuellement à la gêne sinon à la misère ; quelles suites il entend donner à l'arrêt du Conseil d'Etat en ce qui concerne la réintégration de ce fonctionnaire dans son emploi ; si l'inspection des finances, qui contrôle la gestion du musée aux termes de l'article 9 de la convention liant l'union centrale et l'Etat, n'a pas signalé le caractère irrégulier du versement du traitement au conservateur actuel et si le contrôleur financier a donné son visa à une telle dépense qui est imputée sur la subvention versée par l'Etat à l'union centrale au titre du chapitre 36-22 du budget des affaires culturelles ; si, au cas où une commission parlementaire de contrôle était créée sur cette affaire, il donnerait des instructions formelles pour que tous documents et rapports d'inspection ayant pu être établis sur l'origine de cette affaire soient communiqués à la commission ; si, d'une manière générale, il n'estime pas devoir donner des instructions générales à tous les départements ministériels pour que ne soient plus méconnues par l'administration les décisions de justice définitives et passées en force de chose jugée, certains juristes n'hésitant pas en effet à chiffrer à 30 p. 100 la proportion des arrêts définitifs des tribunaux qui ne sont pas ou qui sont mal exécutés par l'administration [3 octobre 1974] (n° 1476). — Réponse [29 octobre 1974] (p. 1459).

M. Henri Caillavet, constatant que *M. le ministre des affaires étrangères* a remis aux partenaires de la Communauté économique européenne un mémorandum proposant tout d'abord la création d'un conseil européen dans le but d'aboutir à une réduction progressive du droit de veto au sein du conseil des ministres, ensuite de nouveaux transferts de souveraineté, et enfin que soit fixée une date pour l'élection directe du Parlement européen, l'invite à venir exposer devant le Sénat, avant la réunion du sommet européen envisagée pour le mois de novembre de cette année, la politique du Gouvernement au plan européen. Il souhaite que le Sénat puisse être informé loyalement et que, dans un débat aussi prochain que possible, le Gouvernement soit conduit à recueillir les observations des parlementaires susceptibles d'orienter démocratiquement sa démarche [22 octobre 1974] (n° 1494).

M. Henri Caillavet expose à *M. le ministre de l'agriculture* que le F. O. R. M. A. a décidé de supprimer les aides qu'il accordait jusqu'à présent au comité national interprofessionnel de la châtaigne et du marron (C. N. I. C. M.), aides qui étaient destinées à financer à la fois la lutte contre l'endothia et les salaires des techniciens chargés de mettre en œuvre le plan de restructuration de la châtaigneraie française. Cette décision signifie l'abandon pur et simple du plan de rénovation de la châtaigneraie, plan qu'en son temps le ministre de l'agriculture avait promis de faire étudier. Il lui indique que les conséquences qui peuvent découler d'une telle décision sont extrêmement graves et peuvent conduire à la dirsparition irrémédiable de la châtaigneraie française, pour plusieurs raisons, dont la principale est l'extension inexorable de la maladie de l'endothia, communément appelée chancre de l'écorce. Cette maladie a ravagé des régions entières (Cévennes, massif des Maures, Pyrénées, etc.) et il est pratiquement impossible de l'éliminer là où elle s'est implantée.

Cependant, il existe encore un certain nombre de zones en France où l'endothia n'est que très peu développée, c'est le cas pour le bassin de la Dordogne, le Lot et le Lot-et-Garonne où la lutte contre ce fléau peut être entreprise efficacement d'une manière préventive. Le travail de recherche permettant de maîtriser cette maladie exige des moyens suffisants qui viennent précisément d'être supprimés. Dans ces conditions, il lui demande quelle mesure il compte prendre pour permettre à nouveau le financement par le F. O. R. M. A. des travaux du comité national interprofessionnel de la châtaigne et du marron (C. N. I. C. M.), et maintenir la culture du châtaignier dont l'importance écologique, économique et sociale n'est plus à démontrer [30 octobre 1974] (n° 1505). — Réponse [12 novembre 1974] (p. 1683).

M. Henri Caillavet rappelle à *M. le ministre des affaires étrangères* que, dans un communiqué rendu public le 4 novembre et sans doute dicté par un comportement africain qui l'honore, M. le président Léopold Senghor s'est prononcé en faveur de l'indépendance de Djibouti. Il lui demande si une telle formulation lui paraît conforme au principe de non-ingérence dans les affaires d'un Etat, d'autant que, par ailleurs, un accord de coopération unit le Sénégal et la France. Il lui demande également si l'on doit considérer, eu égard au silence du Gouvernement, que ce dernier admet pour un prochain avenir l'indépendance du territoire des Afars et des Issas, et si dans ces conditions il ne lui paraît pas opportun de venir retracer devant le Sénat les lignes de force de notre politique dans cette partie du monde [12 novembre 1974] (n° 1510). — Réponse [17 décembre 1974] (p. 3045, 3046).

M. Henri Caillavet indique à *M. le ministre des affaires étrangères* que la politique suivie par le Gouvernement français dans le Moyen-Orient lui paraît hésitante, sinon contradictoire. Il lui semble, en effet, que la position prise sur ses instructions, par les représentants de la France à l'O. N. U. et à l'Unesco, consistant notamment à s'abstenir sur le fait de savoir si l'Etat d'Israël fait partie ou non du Moyen-Orient, sur la déclaration reconnaissant le droit des Palestiniens à l'indépendance, sur la déclaration accordant à l'O. L. P. le statut d'observateur permanent, est particulièrement décevante et ne peut satisfaire tant les partisans du maintien de l'Etat d'Israël que ceux qui lui refusent le droit à l'existence. Par ailleurs, cette volonté de la France, manifestée dans les organisations internationales, de se tenir éloignée, contraste avec les récentes initiatives françaises sur le terrain, tout particulièrement sa rencontre avec M. Arafat. Alors que le président des Etats-Unis, Gerald Ford, et le secrétaire du parti communiste de l'Union soviétique, Leonid Brejnev, n'oublient pas d'affirmer qu'il ne saurait y avoir au Moyen-Orient de paix juste et durable sans que soient reconnus « les intérêts légitimes de tous les peuples de la région, et le droit à une existence indépendante de tous les Etats de la région », le Gouvernement français tente de faire croire encore qu'il est toujours le mieux placé pour apporter une solution au problème du Moyen-Orient. Cette politique de contradiction, caractérisée par l'abstention, trouvera facilement ses limites et se terminera inéluctablement par une « non-présence » de la France au Moyen-Orient. Compte tenu de cette situation, il lui demande de définir les grandes lignes de la politique du Gouvernement et de préciser enfin de façon claire la position de la France en ce qui concerne l'existence de l'Etat d'Israël, la reconnaissance du droit des Palestiniens à établir un Etat en Palestine, les relations de la France avec les pays arabes et le dialogue euro-arabe [25 novembre 1974] (n° 1517). — Réponse [17 décembre 1974] (p. 3046, 3047).

Questions orales avec débat :

M. Henri Caillavet appelle l'attention de *M. le secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre, chargé de la fonction publique*, sur la situation des attachés d'administration centrale. Il lui indique que ces fonctionnaires de catégorie A subissent actuellement un déclassement important en raison, d'une part, de leur statut dont la réforme globale n'est toujours pas réalisée et, d'autre part, de la politique menée jusqu'alors à leur égard par la direction de la fonction publique. Il apparaît, en effet, que les attachés d'administration centrale qui sont statutairement les collaborateurs directs des administrateurs civils et participent avec ceux-ci à la mise en œuvre de la politique du Gouvernement sont nettement défavorisés par rapport aux fonctionnaires des services extérieurs ou à d'autres corps d'administration centrale en voie d'extinction. Il en résulte qu'un malaise persistant, nuisible à la bonne marche de l'administration, est constaté à tous les échelons et dans toutes les administrations, malaise qui se manifeste particulièrement par un nombre croissant de démissions. En conséquence, il lui demande quelles mesures il compte prendre pour assurer aux attachés d'administration centrale une carrière et des débouchés conformes à leur niveau de recrutement et à leur qualification [8 mars 1974. — *J. O.* du 12 mars 1974] et [2 avril 1974] (n° 11). — *Caducité.*

M. Henri Caillavet demande à *M. le ministre de l'information* à la suite de la déclaration solennelle faite à l'issue de la réunion extraordinaire du conseil d'administration de l'O. R. T. F. en date du 15 octobre 1973 le président directeur général de l'Office alors en fonction, concernant la mise en cause de l'indépendance et de l'autonomie financière de l'Office, de lui indiquer : 1° la nature et l'importance des pressions politiques qui ont été exercées à l'époque sur les directeurs et les journalistes de l'Office ; 2° le bilan, même sommaire, qui peut être établi après l'application de la réforme de l'O. R. T. F. votée par le Parlement ; 3° les mesures de réorganisation de l'Office tant au niveau des services qu'à celui du personnel, proposées par l'ancien président directeur général et permettant de donner à l'O. R. T. F. l'indépendance morale et politique indispensable [12 mars 1974. — *J. O.* du 26 mars 1974] et [2 avril 1974] (n° 20). — *Caducité.*

M. Henri Caillavet demande à *M. le Premier ministre*, à la suite de la déclaration solennelle faite à l'issue de la réunion extraordinaire du conseil d'administration de l'O. R. T. F. en date du 15 octobre 1973 par le président directeur général de l'Office alors en fonction, concernant la mise en cause de l'indépendance et de l'autonomie financière de l'Office, de lui indiquer : 1° la nature et l'importance des pressions politiques qui ont été exercées à l'époque sur les directeurs et les journalistes de l'Office ; 2° Le bilan, même sommaire, qui peut être établi après l'application de la réfome de l'O. R. T. F. votée par le Parlement ; 3° les mesures de réorganisation de l'Office tant au niveau des services qu'à celui du personnel, proposées par l'ancien président directeur général et permettant de donner à l'O. R. T. F. l'indépendance morale et politique indispensable [5 juin 1974] (n° 31). — Retrait par son auteur [13 juin 1974] (p. 436).

M. Henri Caillavet expose à *M. le Premier ministre* que le Président de la République a déclaré lors du premier conseil des ministres de son septennat qu'il entendait « exercer pleinement la fonction présidentielle et les responsabilités qui en découlent ». De nombreux indices marquent nettement sa volonté de travailler directement avec les ministres et d'orienter, sinon de diriger, les affaires du pays. Il lui rappelle, par ailleurs, que lui-même, dès 1972, était « favorable à une évolution vers le régime présidentiel » et estimait que « le Premier ministre doit se conduire de la façon la plus naturelle comme le lieutenant du « patron » qu'est le Président de la République ». L'exercice du pouvoir, dès le début de ce nouveau septennat, montre bien que le Président de la République n'est pas hostile à l'orientation du régime constitutionnel français vers un régime présidentiel. Cette évolution semble confirmée tant par les conditions de nomination des membres du Gouvernement, qui semblent avoir été désignés en fonction de leur inconditionnalité ou de leur fidélité, que par la « démission » du tout récent ministre des réformes, dont le « manquement au principe fondamental de la solidarité gouvernementale » semble davantage constituer, dans la conception élyséenne, une acte d'indiscipline plutôt que le fait d'un irresponsable. En conséquence, compte tenu du danger que pourrait constituer une pratique « présidentialiste » en l'absence de l'institution de contrepoids nécessaires — tels que notamment la séparation des pouvoirs, l'indépendance du pouvoir judiciaire, l'abandon du droit de dissolution de l'Assemblée nationale — il lui demande de bien vouloir exposer devant le Sénat les intentions et la doctrine du Gouvernement en matière constitutionnelle, spécialement dans la mesure où celles-ci peuvent avoir une incidence sur le rôle des différents pouvoirs constitutionnels et par là même remettre en cause la Constitution de 1958 votée par le peuple français à la suite d'un référendum constituant [13 juin 1974] (n° 40). — Retrait par son auteur [16 octobre 1974] (p. 1342).

M. Henri Caillavet rappelle à *M. le Premier ministre :* qu'un arrêt souverain et définitif du Conseil d'Etat du 5 juillet 1972, c'est-à-dire intervenu, jour pour jour, voici deux ans, a annulé une décision du président de l'Union centrale des arts décoratifs privant de son emploi depuis dix ans le conservateur en chef du musée des arts décoratifs ; que cet arrêt du Conseil d'Etat n'est, à la date d'aujourd'hui, suivi d'aucun effet, l'ancien conservateur étant toujours privé d'emploi et de traitement et le nouveau étant toujours en place bien que sa nomination ait été déclarée illégale par le Conseil d'Etat et reconnue comme telle par M. Jacques Duhamel alors ministre des affaires culturelles ; que lui-même, le 12 juin 1973, il y a plus d'un an, a posé une question écrite à ce sujet et n'a obtenu en septembre 1973 qu'une réponse dérisoire ; que M. le Président de la République par intérim s'est ému d'une situation aussi blessante pour le droit et la justice et a, le 10 mai 1974, adressé une lettre précise sur ce sujet au ministre des affaires culturelles de

l'époque. Il demande, en conséquence, à M. le Premier ministre : s'il n'estime pas devoir donner d'urgence des directives au secrétariat d'Etat aux affaires culturelles en vue d'un premier versement d'indemnité au fonctionnaire illégalement évincé et qui, par la responsabilité exclusive de l'Etat, se trouve réduit actuellement à la gêne sinon à la misère ; quelles suites il entend donner à l'arrêt du Conseil d'Etat en ce qui concerne la réintégration de ce fonctionnaire dans son emploi ; si l'inspection des finances, qui contrôle la gestion du musée aux termes de l'article 9 de la convention liant l'Union centrale et l'Etat, n'a pas signalé le caractère irrégulier du versement du traitement au conservateur actuel et si le contrôleur financier a donné son visa à une telle dépense qui est imputée sur la subvention versée par l'Etat à l'Union centrale au titre du chapitre 36-22 du budget des affaires culturelles ; si, au cas où une commission parlementaire de contrôle était créée sur cette affaire, il donnerait des instructions formelles pour que tous documents et rapports d'inspection ayant pu être établis sur l'origine de cette affaire soient communiqués à la commission ; si, d'une manière générale, il n'estime pas devoir donner des instructions générales à tous les départements ministériels pour que ne soient plus méconnues par l'administration les décisions de justice définitives et passées en force de chose jugée, certains juristes n'hésitant pas en effet à chiffrer à 30 p. 100 la proportion des arrêts définitifs des tribunaux qui ne sont pas ou qui sont mal exécutés par l'administration [9 juillet 1974] (n° 49). — Voir question orale n° 1476.

M. Henri Caillavet, constatant que *M. le ministre des affaires étrangères* a remis aux partenaires de la Communauté économique européenne un mémorandum proposant tout d'abord la création d'un conseil européen dans le but d'aboutir à une réduction progressive du droit de veto au sein du conseil des ministres, ensuite de nouveaux transferts de souveraineté, enfin que soit fixée une date pour l'élection directe du parlement européen, il lui demande de bien vouloir exposer devant le Sénat, avant la réunion du sommet européen envisagée pour le mois de décembre de cette année, la politique du Gouvernement au plan européen. Il souhaite que le Sénat puisse être informé loyalement et que le Gouvernement soit conduit à recueillir les observations des parlementaires susceptibles d'orienter démocratiquement sa démarche [12 novembre 1974] (n° 81). — Discussion [19 novembre 1974] (p. 1792 à 1814).

Interventions :

Est entendu lors de la réponse de M. André Rossi, secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre, porte-parole du Gouvernement, à sa **question orale n° 1460** (cf. *supra*) [25 juin 1974] (p. 500). — Intervient dans la suite et fin de la discussion du **projet de loi,** adopté par l'Assemblée nationale, après déclaration d'urgence, **portant amnistie** [2 juillet 1974]. — Discussion des articles. — Art. 2 : *amendement de M. Gilbert Devèze tendant, après l'alinéa 3° de cet article, à ajouter un alinéa 3° bis dans le but d'étendre l'amnistie de plein droit aux délits prévus par l'article premier de la loi du 1er août 1905 sur la répression des fraudes dans la vente des marchandises et la falsification des denrées alimentaires, sauf le cas de récidive* (p. 656, 657) ; Art. 9 : *son amendement tendant, après l'alinéa 3° de cet article, à ajouter un alinéa 3° bis qui permettrait au Président de la République d'admettre également par décret au bénéfice de l'amnistie des « Résistants (ayant fait l'objet d'une condamnation) dont l'un des ascendants est mort pour la France »* (p. 659, 660) ; Art 22 : observations sur les effets de l'amnistie dans le cas de dégradation d'un site classé (p. 666, 667) ; Intervient dans la suite et fin de la discussion du **projet de loi de finances rectificative pour 1974,** adopté par l'Assemblée nationale [10 juillet 1974]. — Discussion des articles. — Art. 1er : *son amendement tendant à compléter le paragraphe IV de cet article par un alinéa stipulant que l'imposition à la contribution exceptionnelle — égale à 18 p. 100 de l'impôt sur les sociétés — ne s'applique pas « aux sociétés n'employant pas plus de cinq salariés et dont le chiffre d'affaires a été inférieur à 350 000 francs au cours de la période d'imposition correspondante »* (p. 823, 824) ; Après l'art 2 : *son amendement tendant à insérer un article additionnel ainsi conçu : « A l'article 39 duodecies du code général des impôts, il est ajouté un septième alinéa ainsi rédigé : « Le régime fiscal des plus-values à long terme prévu par les articles 39 duodecies et suivants n'est pas applicable aux plus-values réalisées par les sociétés de crédit-bail et leasing, ou plus généralement les sociétés qui ont pour objet social la location d'équipements, sur la vente des éléments de l'actif immobilisé faisant l'objet d'une location dans le cadre de leur activité »* (p. 827, 828) ; le retire (p. 828) ; Art. 3 : retire *son amendement, soutenu par M. Josy Moinet, à la dernière ligne du barème figurant à la suite du deuxième alinéa du paragraphe I de cet article* (p. 830). — Intervient dans la discussion du **projet de loi,** adopté par l'Assemblée nationale, après déclaration d'urgence, **relatif à la radiodiffusion et à la télévision** [26 juillet 1974]. — Discussion générale (p. 927 à 931). — **Suite et fin de la discussion** [27 juillet 1974]. — Discussion des articles. — Art. 23 : dépose *un amendement, soutenu par M. Jean Filippi, tendant à proposer une nouvelle rédaction de cet article* (p. 1019) ; dépose *deux amendements, soutenus par M. Jean Filippi, tendant chacun à compléter cet article par un nouvel alinéa* (p. 1023). — Est entendu lors de la réponse de M. Roger Poudonson, secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre, chargé de la fonction publique, à **sa question n° 1451** (cf. *supra*) [8 octobre 1974] (p. 1187). — Intervient dans la discussion du **projet de loi constitutionnelle,** adopté par l'Assemblée nationale, **portant révision de l'article 61 de la Constitution** [16 octobre 1974] ; Discussion générale (p. 1319, 1320, 1328, 1329). — Intervient dans la discussion du **projet de loi constitutionnelle,** adopté par l'Assemblée nationale, **portant revision de l'article 25 de la Constitution** [16 octobre 1974]. — Discussion générale (p. 1345.)

Congrès du Parlement. — Explique le vote du groupe sénatorial de la gauche démocratique sur le **projet de loi constitutionnelle portant revision de l'article 61 de la Constitution** (saisine du Conseil constitutionnel) [*Journal officiel,* congrès du 21 octobre 1974] (p. 9).

Est entendu lors de la réponse de M. Michel Guy, secrétaire d'Etat à la culture, à sa **question orale n° 1476** (cf. *supra*) [29 octobre 1974] (p. 1459). Dépose un *amendement, soutenu par M. Josy Moinet, au paragraphe I de l'article 4 du* **projet de loi,** déposé avec déclaration d'urgence, **instituant un prélèvement conjoncturel ayant pour objet de prévenir les comportements inflationnistes des entreprises** [30 octobre 1974] (p. 1534); dépose *un amendement, soutenu par M. Josy Moinet, au paragraphe II* de l'article 6 du même projet de loi (p. 1543). — Est entendu lors de la réponse de M. Christian Bonnet, ministre de l'agriculture, à sa **question orale n°1505** (cf. *supra*) [12 novembre 1974] (p 1683). — Est entendu, en remplacement de l'auteur, lors de la réponse de M. Robert Galley, ministre de l'équipement, à la question orale de M. Jacques Bordeneuve concernant la **date de réalisation de l'autoroute Bordeaux—Narbonne** [19 novembre 1974] (p. 1786). — Est entendu au cours du débat sur sa question orale ayant trait à la **politique européenne** (cf. *supra*) [19 novembre 1974] (p. 1798, 1799, 1800). — Intervient dans la suite de la discussion du **projet de loi de finances** pour 1975 adopté par l'Assemblée nationale [25 novembre 1974]. — DEUXIÈME PARTIE. — MOYENS DES SERVICES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES. — SERVICES DU PREMIER MINISTRE. — I. — SERVICES GÉNÉRAUX. — Observations sur la situation particulière du corps des attachés d'administration centrale (p. 1985, 1986). — **Suite de la discussion** [4 décembre 1974]. — CULTURE. — Examen des crédits. — Etat B. — Titre IV : *amendement de MM. Yvon Coudé du Foresto, rapporteur général, et Maurice Schumann, au nom de la commission des finances tendant à réduire les crédits de ce titre de cinq millions de francs* (p. 2416, 2417). — **Suite de la discussion** [10 decembre 1974]. — SERVICES DU PREMIER MINISTRE. — I *b.* — INFORMATION. — En qualité de rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles, évoque brièvement la structure de la délégation générale ; le fonctionnement de l'agence France-Presse et ses filiales ; la situation de la Sofirad et de ses filiales ; analyse la situation de la presse et souhaite que la table ronde qui doit se réunir prochainement apporte les solutions réclamées (p. 2659 à 2661, 2662, 2664). — Examen des crédits. — Après l'art. 54 : *amendement de M. Jacques Carat tendant à insérer un article additionnel qui fait obligation au Gouvernement d'annexer chaque année au projet de loi de finances les documents budgétaires et comptables concernant la Sofirad* (p. 2667). — RADIODIFFUSION ET TÉLÉVISION. — En la même qualité de rapporteur pour avis, regrette que la minceur de l'enveloppe budgétaire ne puisse permettre la mise en place rapidement de la réforme votée l'été dernier par le Parlement ; déplore qu'il soit envisagé de prélever sur la redevance les frais de liquidation de l'Office ; stigmatise les abus commis dans la rémunération de certains personnels et regrette en outre qu'il soit envisagé des licenciements massifs notamment de journalistes ; évoque brièvement le fonctionnement futur des nouvelles sociétés créées par la réforme (p. 2671 à 2673, 2676, 2687). — Discussion des articles rattachés. — Art. 30 : reprend à titre personnel l'*amendement de M. Jean Cluzel tendant, à la fin du neuvième alinéa de cet article, à ajouter une disposition limitant à 5 p. 100, à partir de 1976, le montant du prélèvement effectué par le Trésor sur le produit de la redevance au titre des frais de recouvrement* (p. 2689) ; *son amendement, au nom de la commission des affaires culturelles, tendant à supprimer l'avant-dernier alinéa de cet article dans le but de refuser le prélèvement sur le produit de la redevance pour assurer la liquidation des exercices antérieurs de*

l'O. R. T. F. (p. 2690, 2691) ; le retire (p. 2691) ; Articles additionnels : *son amendement tendant, à la fin du projet de loi, à ajouter un article nouveau visant à modifier l'article* 30 *de la loi n° 74-696 du 7 août 1974 relatif à la mise en position spéciale de certains agents statutaires de l'Office* (p. 2694) ; *son amendement tendant, également à la fin du projet de loi, à ajouter un article nouveau apportant une précision au dernier alinéa de l'article* 31 *de la loi susvisée pour ce qui concerne la protection des personnels détenteurs du titre de résistants, de déportés ou de grands invalides de guerre* (p. 2695). — **Suite et fin de la discussion** [11 décembre 1974]. — ARTICLES NON JOINTS A L'EXAMEN DES CRÉDITS. — Dépose *un amendement, soutenu par M. Emile Didier, tendant à ajouter un article à la fin du projet de loi de finances* (p. 2787). — Intervient dans la discussion du **projet de loi,** adopté par l'Assemblée nationale, **relatif à l'interruption volontaire de la grossesse** [13 décembre 1974]. — Discussion générale (p. 2878). — **Suite et fin de la discussion** [14 décembre 1974]. — Discussion des articles. — Art. 1er : *amendement de M. Jean Mézard tendant à proposer une nouvelle rédaction de cet article visant à compléter l'article* 317 *du code pénal dans le but de rendre inapplicables les dispositions dudit article en cas d'interruption volontaire de la grossesse par voie thérapeutique avant la fin de la dixième semaine* (p. 2935) ; Art. 3 : *son amendement tendant, dans le premier alinéa du texte présenté pour l'*article L. 162-1 *du code de la santé publique, à remplacer les mots : « dixième semaine », par les mots : « douzième semaine »* (p. 2938, 2939) ; le retire (p. 2939) ; *son amendement tendant, dans le second alinéa du texte présenté pour l'*article L. 162-2 *du code de la santé publique, à préciser que l'interruption volontaire de la grossesse peut aussi être pratiquée « dans un établissement de soins à buts non lucratifs »* (p. 2941) ; le retire (p. 2942) ; *amendement de M. Jean Mézard tendant à supprimer le texte présenté pour l'*article L. 162-5 *bis du code de la santé publique qui requiert le consentement des parents ou du représentnat légal pour la femme mineure célibataire* (p. 2945) ; Art. 6 : retire *son amendement au paragraphe IV de cet article* (p. 2956) ; Art. 7 : observation sur le groupe de l'aide médicale dans lequel seraient rangées les dépenses afférentes à l'interruption de grossesse (p. 2959) ; *son amendement rectifié tendant à remplacer le texte présenté pour l'*article L. 181-2 *du code de la famille et de l'aide sociale par les dispositions suivantes : « Art. L. 181-2. — L'interruption volontaire de la grossesse pratiquée selon la procédure fixée par la section I du chapitre III* bis *du titre 1er du livre II du code de la santé publique est un acte thérapeutique avec toutes les prérogatives qui s'y rattachent. »* (ibid.) ; explique son vote sur l'article (p. 2960) ; explication de vote sur l'ensemble du projet de loi (p. 2965). — Est entendu lors de la réponse de M. Bernard Destremau, secrétaire d'Etat auprès du ministre des affaires étrangères, à sa **question orale n° 1510** (cf. *supra*) [17 décembre 1974] (p. 3046) ; à sa **question orale n° 1517** (cf. *supra*) (p. 3047). — Dépose *un amendement, soutenu par M. Josy Moinet, tendant à proposer une nouvelle rédaction pour l'*article L. 181-2 *du code de la famille et de l'aide sociale,* lors de la discussion, **en deuxième lecture,** de l'article 7 du **projet de loi relatif à l'interruption volontaire de la grossesse** [19 décembre 1974] (p. 3195).

CARAT (M. JACQUES) [Val-de-Marne].

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à la radiodiffusion et à la télévision [27 juillet 1974].

Est nommé membre de la commission des affaires culturelles [4 octobre 1974].

Est nommé membre du conseil d'administration de la Société nationale de radiodiffusion, en application de l'article 11 de la loi n° 74-696 du 7 août 1974 et de l'article 2 du décret n° 74-791 du 24 septembre 1974 [*J. O.* Lois et décrets du 27 novembre 1974].

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant création du Centre national d'art et de culture Georges-Pompidou [20 décemdre 1974].

Dépôts législatifs :

Proposition de loi relative au maintien dans les lieux de locataires ou occupants de chambres isolées, dont la situation sociale ou familiale présente un intérêt évident [27 juin 1974] (n° 250).

Proposition de loi relative à l'indemnité et à la retraite des conseillers généraux [21 novembre 1974] (n° 105).

Interventions :

Intervient dans la discussion de la **proposition de loi** de M. André Diligent et plusieurs de ses collègues **relative à la mise en cause pénale des magistrats municipaux et tendant à compléter l'article 681 du code de procédure pénale** [28 juin 1974]. — Discussion générale (p. 625 à 627). — Intervient dans la discussion du **projet de loi,** adopté par l'Assemblée nationale, après déclaration d'urgence, **relatif à la radiodiffusion et à la télévision** [26 juillet 1974]. — Discussion des articles. — Art. 1er : *son amendement tendant à compléter* in fine *cet article par une disposition visant à exclure toute privatisation des sociétés de production* (p. 955) ; Art. 2 : retire *l'amendement de M. Félix Ciccolini au premier alinéa de cet article* (p. 960) ; retire *ses deux amendements au deuxième alinéa de cet article relatifs à la composition du conseil d'administration de l'établissement public à caractère industriel et commercial* (p. 962) ; se rallie à *l'amendement de M. Michel Miroudot concernant la représentation du personnel au sein du conseil d'administration* (p. 964). — **Suite et fin de la discussion** [27 juillet 1974]. — Art. 4 : dépose *un amendement, soutenu par M. Maxime Javelly, tendant à compléter cet article* (p. 975) ; Art. 5 : *son amendement tendant à compléter* in fine *cet articles par la phrase suivante : « Elles* [les trois sociétés nationales] *achètent à la société de production prévue à l'article* 9 *de la présente loi l'essentiel des émissions non produites par leurs soins. »* (p. 976) ; Art. 6 : soutient *l'amendement de M. Maxime Javelly tendant à modifier la rédaction de la dernière phrase du deuxième alinéa de cet article visant à la représentation des élus locaux au sein des comités régionaux consultatifs de l'audiovisuel* (p. 979) ; le retire (p. 980) ; reprend *son amendement en le rédigeant de la façon suivante : « Ces comités comprennent un tiers d'élus locaux choisis parmi les maires et les conseillers généraux »* (p. 980, 981) ; Art. 7 : retire *l'amendement de M. Georges Lamousse* pour se rallier à *celui de la commission des affaires culturelles* (p. 987) ; observations sur le mode de désignation des parlementaires devant siéger aux conseils d'administration des sociétés nationales de programme (p. 988) ; *son amendement tendant à remplacer la première phrase du second alinéa de cet articles par le texte suivant : « Le président, choisi parmi les membres du conseil d'administration, est nommé par celui-ci pour trois ans. »* (p. 990) ; Article additionnel : reprend *l'amendement de M. André Diligent tendant, avant l'article* 9, *à insérer un article additionnel qui permettrait de donner aux sociétés de programme une certaine maîtrise de leurs moyens de production* (p. 992) ; Chapitre III : *son amendement tendant à rédiger ainsi l'intitulé de ce chapitre : « La société nationale de production. »* (ibid.) ; Art. 9 : retire *l'amendement de M. Félix Ciccolini à la fin du deuxième alinéa de cet article pour se rallier à celui de la commission des affaires culturelles* (p. 993) ; Art. 11 : *son amendement tendant à compléter* in fine *cet article par un nouvel alinéa ainsi rédigé : « Le cahier des charges doit imposer aux différentes sociétés nationales un partage des meilleurs temps d'écoute répondant, pour des publics diversifiés, à la mission de service public. »* (p. 997) ; Art. 15 : dépose *un amendement, soutenu par M. Félix Ciccolini, au premier alinéa de cet article* (p. 1000) ; Art. 16 : retire *son amendement tendant à compléter cet article par un nouvel alinéa* (p. 1007) ; Art. 23 : dépose *un amendement, soutenu par M. Maxime Javelly, tendant à proposer une nouvelle rédaction de cet article* (p. 1019) ; appuie *son amendement* (p. 1020) ; Art. 24 : soutient *l'amendement de M. Félix Ciccolini, tendant à rédiger ainsi le début du premier alinéa de cet article : « La répartition des personnels pris en charge par les divers établissements et sociétés ou dans les instituts et services qui sont appelés à succéder aux droits et obligations de l'O. R. T. F. est effectuée... »* (p. 1024) ; soutient *l'amendement de M. Félix Ciccolini, à la fin du même premier alinéa, tendant à remplacer les mots : « ... ainsi que du personnel. », par les mots : « ... ainsi que les représentants du personnel désignés par les organisations syndicales représentatives. »* (p. 1025) ; soutient *l'amendement de Félix Ciccolini, au deuxième alinéa de cet article, tendant à donner un caractère obligatoire au reclassement des personnels non affectés dans les nouveaux organismes* (ibid.) ; soutient *l'amendement de M. Félix Ciccolini, à la fin du quatrième alinéa de l'article, tendant à supprimer les mots : « ... et, au plus tard, jusqu'au* 30 *juin* 1975. » (date limite de perception du traitement avant le reclassement) (*ibid.*) ; le retire (p. 1026) ; Art. 25 : retire *son amendement pour se rallier à la même rédaction proposée par l'amendement de M. Roger Gaudon, soutenu par M. André Aubry* (p. 1027) ; Art. 26 : soutient *l'amendement de M. Félix Ciccolini tendant, entre le premier et le deuxième alinéa de cet article, à insérer le nouvel alinéa suivant : « Les biens ainsi dévolus à la société de production constitueront les apports de l'Etat ; ils ne pourront être aliénés que dans les conditions fixées par l'administration des domaines. »* (p. 1029). — Intervient dans la suite de la discussion du **projet de loi de finances pour 1975,** adopté par l'Assemblée nationale [23 novembre 1974]. — PRE-

MIÈRE PARTIE. — CONDITIONS GÉNÉRALES DE L'ÉQUILIBRE FINANCIER. — Discussion des articles. — Art. 15 *bis* : observation sur le produit du versement représentatif de la taxe sur les salaires (p. 1961). — **Suite de la discussion** [4 décembre 1974]. — DEUXIÈME PARTIE. — MOYENS DES SERVICES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES. — CULTURE. — Observations ayant porté essentiellement sur le rôle de la censure cinématographique et sur le devoir du Gouvernement de supprimer l'aide automatique aux films pornographiques et de violence (p. 2407 à 2409). — **Suite de la discussion** [10 décembre 1974]. — SERVICES DU PREMIER MINISTRE. — I *b*. — INFORMATION. — Examen des crédits. — Après l'art. 54 : *son amendement tendant à insérer un article additionnel qui fait obligation au Gouvernement d'annexer chaque année au projet de loi de finances les documents budgétaires et comptables concernant la Sofirad* (p. 2666) ; le retire (p. 2667). — Intervient dans la discussion du **projet de loi de finances rectificative pour 1974,** adopté par l'Assemblée nationale [18 décembre 1974]. — Discussion des articles. — Après l'art. 7 : explique son vote sur *l'amendement de M. Jacques Descours Desacres tendant à insérer un article additionnel ayant pour objet d'assurer l'unicité de l'assiette des redevances de bassin et le contrôle du Parlement sur leur emploi par les agences de bassin* (p. 3094, 3095).

CARON (M. PAUL) [Seine-Maritime].

Est nommé membre de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées [4 octobre 1974].

Est nommé juge suppléant de la Haute Cour de justice. [30 octobre 1974].

Questions orales :

M. Paul Caron demande à *M. le ministre de l'équipement* s'il compte organiser une table ronde entre toutes les parties professionnelles concernées avant que ne soit prise la décision au niveau gouvernemental de construction de quatre porte-containers-bananiers [20 juin 1974] (n° 1461). — Réponse [15 octobre 1974] (p. 1248, 1249).

M. Paul Caron demande à *M. le ministre de l'agriculture* quelles dispositions il compte prendre, notamment par un relèvement des taux de subvention de fonctionnement, pour permettre aux centres de formation professionnelle en milieu rural de maintenir et de développer leurs activités [19 novembre 1974] (n° 1514).

Interventions :

Est entendu lors de la réponse de M. Marcel Cavaillé, secrétaire d'Etat aux transports, à sa **question orale n° 1461** (cf. *supra*) [15 octobre 1974] (p. 1248, 1249). — Est entendu au cours du débat sur la question orale de M. Jacques Eberhard relative au **désarmement du paquebot « France »** [22 octobre 1974] (p. 1408). — Intervient dans la suite de la discussion du **projet de loi de finances pour 1975,** adopté par l'Assemblée nationale [27 novembre 1974]. — DEUXIÈME PARTIE. — MOYENS DES SERVICES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES. — DÉFENSE. — Observations ayant porté sur la situation et les principales aspirations des anciens militaires et marins de carrière (p. 2092, 2093). — **Suite de la discussion** [3 décembre 1974]. — AGRICULTURE. — Observations ayant porté essentiellement sur la décision de révision du statut du fermage, sur les maisons familiales d'éducation et d'orientation, sur l'aménagement foncier de la Haute-Normandie (p. 2353). — Intervient dans la discussion du **projet de loi portant création du Conservatoire de l'espace littoral** [12 décembre 1974]. — Discussion des articles. — Art. 2 : *son sous-amendement tendant, dans le texte de l'amendement de M. Philippe de Bourgoing, au premier alinéa de cet article, stipulant que les aliénations d'immeubles du domaine propre du Conservatoire aux communes et aux établissements publics sont soumises aux conditions du droit commun, à préciser que lesdites conditions ne sont valables que « pour des opérations d'utilité publique exclusivement »* (p. 2843). — Intervient dans la discussion du **projet de loi,** adopté par l'Assemblée nationale, **relatif à l'interruption volontaire de la grossesse** [13 décembre 1974]. — Discussion générale (p. 2882 à 2884). — **Suite et fin de la discussion** [14 décembre 1974]. — Discussion des articles. — Art. 3 : observation sur le sort des cliniques congréganistes d'Alsace et de Lorraine (p. 2948).

CAROUS (M. PIERRE) [Nord].

Réélu Sénateur le 22 septembre 1974.

Est nommé membre de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale [4 octobre 1974].

Dépôt législatif :

Rapport, fait au nom de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sur la proposition de loi, modifiée par l'Assemblée nationale en première lecture, tendant à compléter l'article 30 de la loi du 10 août 1871 relative aux conseils généraux [4 avril 1974] (n° 145).

Interventions :

Intervient dans le débat consécutif à la déclaration du Gouvernement sur la **politique monétaire** [22 janvier 1974] (p. 36, 37). — Prend part, en qualité de rapporteur de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, à la discussion, **en deuxième lecture,** de la **proposition de loi tendant à compléter l'article 30 de la loi du 10 août 1871 relative aux conseils généraux** [11 juin 1974]. — Discussion générale (p. 417, 418). — Intervient dans la discussion du **projet de loi,** adopté par l'Assemblée nationale, après déclaration d'urgence, **tendant à fixer à dix-huit ans l'âge de la majorité** [28 juin 1974]. — Discussion des articles. — Art. 1er A : explication de vote sur cet article (p. 620). — Son rappel au règlement à l'occasion de l'ouverture de la troisième session extraordinaire [23 juillet 1974] (p. 880). — Intervient dans la suite et fin de la discussion du **projet de loi,** adopté par l'Assemblée nationale, après déclaration d'urgence, **relatif à la radiodiffusion et à la télévision** [27 juillet 1974]. — Discussion des articles. — Après l'art. 2 : explique son vote sur *l'amendement de M. Jean Filippi tendant à insérer un article additionnel relatif à la création d'un comité de coordination de l'établissement public à caractère industriel et commercial, des sociétés nationales de programme et de la société nationale de production* (p. 972) ; Art. 6 : observations et explication de vote sur un *amendement concernant la représentation des élus locaux au sein des comités régionaux consultatifs de l'audiovisuel* (p. 980, 981) ; Art. 16 : *amendement de M. Louis Talamoni, soutenu par M. André Aubry, tendant à rédiger comme suit le premier alinéa de cet article : « Le service de la redevance est maintenu »* (p. 1006) ; explication de vote sur l'ensemble du projet de loi (p. 1032). — Intervient dans la discussion du **projet de loi constitutionnelle,** adopté par l'Assemblée nationale, **portant revision de l'article 61 de la Constitution** [16 octobre 1974]. — Discussion des articles. — Art. 1er : explique son vote sur la *partie de l'amendement de M. Etienne Dailly visant à soumettre au Conseil constitutionnel, dans les mêmes conditions de saisine que les lois ordinaires, les ordonnances prises en vertu de l'article 47 mettant en application le projet de loi de finances* (p. 1336, 1337).

Congrès du Parlement. — Explique le vote du groupe sénatorial de l'union des démocrates pour la République sur le **projet de loi constitutionnelle portant revision de l'article 61 de la Constitution** (saisine du Conseil constitutionnel) [*Journal officiel,* congrès du 21 octobre 1974] (p. 9).

Intervient dans la discussion du **projet de loi,** déposé avec déclaration d'urgence, **instituant un prélèvement conjoncturel ayant pour objet de prévenir les comportements inflationnistes des entreprises** [30 octobre 1974]. — Discussion des articles. — Art. 3 : observations sur l'effet du prélèvement conjoncturel en matière d'épargne populaire (p. 1532). — Intervient dans la suite de la discussion du **projet de loi de finances pour 1975,** adopté par l'Assemblée nationale [26 novembre 1974]. — DEUXIÈME PARTIE. — MOYENS DES SERVICES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES. — INTÉRIEUR ET RAPATRIÉS. — Observations ayant porté notamment sur la nature des rapports entre l'Etat et les collectivités locales caractérisés parfois par une certaine incompréhension de l'administration, sur la responsabilité des communes dans le maintien de l'ordre public, sur la question de la T. V. A. payée par les communes pour leurs investissements (p. 2036 à 2038, 2053). — **Suite de la discussion** [27 novembre 1974]. — IMPRIMERIE NATIONALE. — Observation sur l'établissement installé à Douai (p. 2070). — **Suite de la discussion** [28 novembre 1974]. — AFFAIRES ÉTRANGÈRES. — Examen des crédits. — Etat B. — Titre IV : explique son vote sur *l'amendement de M. Paul d'Ornano tendant à augmenter les crédits de ce titre de 5 700 000 francs* (p. 2141). — **Suite de la discussion** [5 décembre 1974]. — ECONOMIE ET FINANCES. — II. — SERVICES FINANCIERS. — Observation sur les difficultés d'ordre administratif rencontrées par les petites et moyennes entreprises exportatrices (p. 2505). — **Suite et fin de la discussion** [11 décembre 1974]. — ARTICLES NON JOINTS A L'EXAMEN DES CRÉDITS. — Art. 39. — Etat E. — Ligne 42 : observation sur les taxes parafiscales relatives à la chicorée à café (p. 2779) ; explication de vote sur l'ensemble du projet de loi de finances (p. 2799). — Intervient dans la discussion du **projet de loi,** adopté par l'Assemblée nationale, **relatif à l'interruption volontaire de la grossesse** [13 décembre 1974]. — Discussion générale (p. 2865 à 2867).

CARRIER (M. MAURICE) [Français établis hors de France].

N'était pas candidat lors du renouvellement de la série B.

CATHALA (M. CHARLES) [Seine-Saint-Denis].

Est nommé secrétaire de la commission des affaires sociales [4 octobre 1974].

Intervention :

Intervient dans la suite de la discussion du **projet de loi de finances pour 1975,** adopté par l'Assemblée nationale [25 novembre 1974]. — DEUXIÈME PARTIE. — MOYENS DES SERVICES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES. — ANCIENS COMBATTANTS ET VICTIMES DE GUERRE. — Observations ayant porté uniquement sur la majoration de la retraite des anciens combattants de 1939-1945 (p. 2012, 2016).

CAUCHON (M. JEAN) [EURE-ET-LOIR].

Est nommé membre, à titre consultatif, du conseil d'administration de l'Agence pour l'amélioration des conditions de travail, en application de l'article 8 de la loi n° 73-1195 du 27 décembre 1973 [11 juin 1974].

Elu Questeur du Sénat [3 octobre 1974].

Dépôt législatif :

Proposition de loi sur l'outrage aux mœurs et la protection des familles [11 juin 1974] (n° 197).

Interventions :

Intervient dans la suite et la fin de la discussion du **projet de loi,** adopté par l'Assemblée nationale, après déclaration d'urgence, **relatif à la radiodiffusion et à la télévision** [27 juillet 1974]. — Discussion des articles. — Art. 18 : observations sur la teneur de cet article qui fixe la durée et la répartition des émissions publicitaires et le volume des recettes correspondantes (p. 1007, 1008) ; Après l'art. 26 : *son amendement tendant à insérer un article additionnel ainsi conçu : « Le droit de réponse est applicable aux personnes physiques et morales. Il concerne toutes les émissions produites sur le territoire national. Un décret fixe les modalités d'application du présent article. »* (p. 1029) ; le retire (p. 1030). — Intervient dans la suite de la discussion du **projet de loi de finances pour 1975,** adopté par l'Assemblée nationale [5 décembre 1974]. — DEUXIÈME PARTIE. — MOYENS DES SERVICES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES. — ECONOMIE ET FINANCES. — I. — CHARGES COMMUNES. — Observations ayant porté notamment sur les rémunérations des personnels de la fonction publique, sur la situation des retraités, sur le taux des pensions de reversion qui nécessiteraient une réforme s'inscrivant normalement dans la politique de progrès social du Gouvernement (p. 2485, 2486). — Intervient dans la discussion du **projet de loi,** adopté par l'Assemblée nationale, **relatif à l'interruption volontaire de la grossesse** [13 décembre 1974]. — Discussion générale (p. 2872, 2873). — **Suite et fin de la discussion** [14 décembre 1974]. — Discussion des articles. — Art. 1er : *son amendement tendant à compléter* in fine *cet article* [suspension temporaire de l'application des dispositions de l'article 317 du code pénal en cas d'interruption volontaire de la grossesse par voie thérapeutique avant la fin de la dixième semaine] *par les mots suivants : « et conformément aux dispositions du titre II de la présente loi. »* (p. 2936) ; le retire (*ibid.*) ; Art. 3 : dépose *un amendement soutenu par M. René Tinant, au début du texte présenté pour l'article L. 162-5 du code de la santé publique* (p. 2944) ; Art. 4 : *son amendement tendant à proposer une nouvelle rédaction du premier alinéa du texte présenté pour l'article L. 162-10 du code de la santé publique relatif à l'avis du corps médical pour décider de l'interruption de la grossesse* (p. 2951, 2953) ; le retire (p. 2954).

CAVAILLE (M. MARCEL) [Haute-Garonne].

Est nommé membre du Gouvernement le 8 juin 1974. — Cessation du mandat sénatorial le 9 juillet 1974 [9 juillet 1974] (p. 696).

Secrétaire d'Etat aux transports (cabinet de M. Jacques Chirac des 28 mai et 8 juin 1974).

Intervient dans la discussion du **projet de loi relatif à la constatation et à la répression des infractions en matière de transports publics et privés** [20 juin 1974]. — Discussion générale (p. 476, 477). — Discussion des articles. — Art. 2 : *amendement de M. Michel Chauty tendant, dans le texte présenté pour l'article 3 bis de l'ordonnance n° 58-1310 du 23 décembre 1958, à supprimer la disposition stipulant qu'est passible de peines toute personne qui « plus généralement a, par son fait ou son abstention, contribué à créer un danger pour la sécurité du transport et de la circulation »* (p. 478) ; Art. 4 : *son amendement tendant :* a) *à rédiger comme suit le paragraphe 2° de cet article relatif à la sanction des infractions : « 2° Transporté ou fait transporter par chemin de fer, par route ou par voie de navigation intérieure des matières dangereuses sans satisfaire aux prescriptions de sécurité concernant l'obligation d'étiquetage, les limitations de poids et l'interdiction d'emballage ou de chargement en commun, spécifiques à ces matières »* ; b) à insérer, après le paragraphe 3°, un nouveau paragraphe ainsi rédigé : *« 4° Fait circuler ou laissé stationner des matériels transportant des matières dangereuses sur une voie ou un ouvrage dont l'utilisation est interdite en permanence aux transports de ces matières. »* (p. 480). — Répond à la question orale de M. Paul Caron relative à la **construction de quatre porte-conteneurs bananiers** [15 octobre 1974] (p. 1248). — Est entendu au cours du débat sur la question orale de M. Jacques Eberhard relative au **désarmement du paquebot « France »** [22 octobre 1974] (p. 1408, 1409, 1410). — Intervient dans la discussion du **projet de loi relatif au crédit maritime mutuel** [12 novembre 1974]. — Discussion générale (p. 1716, 1717). — Discussion des articles. — Art. 1er : *amendement de M. Joseph Yvon tendant à rédiger comme suit le premier alinéa de cet article : « Le crédit maritime mutuel a pour objet de faciliter le financement des opérations relatives à la pêche et aux cultures marines et des activités qui s'y rattachent, ainsi que le financement des opérations concernant l'extraction des sables et amendements et la récolte des végétaux marins. »* (p. 1717) ; Art. 10 : *son amendement tendant à compléter comme suit le premier alinéa de cet article : « Toutefois, si un siège d'administrateur devient vacant dans l'intervalle de deux assemblées générales ordinaires, le conseil d'administration peut procéder à une nomination à titre provisoire dans les conditions fixées par les statuts. »* (p. 1719) ; Art. 12 : *amendement de M. Joseph Yvon tendant à compléter* in fine *le dernier alinéa de cet article par une phrase ainsi conçue : « Cette nomination* [du directeur] *doit recevoir l'agrément du ministre chargé de la marine marchande et du ministre chargé des finances. »* (p. 1720) ; Art. 16 : *son amendement tendant à compléter* in fine *cet article par un nouvel alinéa ainsi rédigé : « Les statuts fixent les conditions dans lesquelles les assemblées générales sont convoquées et l'ordre du jour arrêté. Ils fixent également les conditions de quorum et de majorité requises pour la validité de ces assemblées. »* (ibid.) ; Art. 19 : répond à M. Georges Marie-Anne (p. 1721) ; Art. 20 : *son amendement tendant à rédiger comme suit cet article : « Les caisses régionales et unions constituées antérieurement à la promulgation de la présente loi disposeront d'un délai d'un an pour mettre leurs statuts en harmonie avec les nouvelles dispositions. Exceptionnellement, ces modifications seront faites en assemblée générale ordinaire. »* (ibid.) ; Art. 21 : *son amendement tendant à abroger également les dispositions de l'article « 12 » de la loi du 4 décembre 1913, complétée et modifiée, réorganisant le crédit maritime mutuel* (ibid.). — Intervient dans la discussion du **projet de loi portant création de l'établissement public national du tunnel sous la Manche** [19 novembre 1974]. — Discussion générale (p. 1821, 1822). — Discussion des articles. — Après l'art. 5 : *amendement de Mme Brigitte Gros tendant à insérer un article additionnel ainsi rédigé : « Les infrastructures routières d'accès et de dégagement du tunnel sous la Manche devront être réalisées au moment de la mise en service de l'ouvrage sous la responsabilité du ministre de l'équipement. »*, pour lequel il invoque l'exception d'irrecevabilité aux termes de l'article 41 de la Constitution (p. 1822, 1823). — Intervient dans la suite de la discussion du **projet de loi de finances pour 1975** adopté par l'Assemblée nationale [2 décembre 1974]. — DEUXIÈME PARTIE. — MOYENS DES SERVICES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES. — TRANSPORTS : I. — SECTION COMMUNE. — II. — TRANSPORTS TERRESTRES. — Observations ayant porté notamment sur la politique qu'entend mener le Gouvernement en matière de transports des voyageurs et des marchandises, en matière de transports collectifs à courte distance, en matière de prêts privilégiés pour l'extension et la modernisation de l'infrastructure ferroviaire et routière (p. 2283 à 2285) ; répond aux différents orateurs (p. 2292, 2293). — III. — AVIATION CIVILE. — Observations ayant porté notamment sur les constructions aéronautiques : *Concorde, Airbus* et *Mercure* et sur ce qui concourt au bon fonctionnement du transport aérien en France : la sécurité aérienne, les aéroports (p. 2297 à 2299) ; répond aux différents orateurs (p. 2308 à 2310, 2311, 2312). — IV. — MARINE MARCHANDE. — Analyse les différents aspects de ce budget à travers ses principales lignes de force : développement de la flotte de commerce, compétitivité de la construction navale, renou-

vellement des flottilles de pêche, amélioration des conditions d'exercice du métier de marin et du régime social spécifique à cette profession (p. 2316 à 2318) ; répond aux différents orateurs (p. 2320, 2321, 2322, 2323). — Examen des crédits. — État B. — Titre IV : répond aux observations de M. Joseph Yvon et de M. Jean Colin sur la spécificité des problèmes de subventions aux services maritimes d'intérêt général (p. 2323, 2324).

CHAMBARETAUD (M. LÉON) [Rhône].

Décédé le 26 août 1974. — Eloge funèbre par M. le Président Alain Poher lu par M. André Méric, Vice-Président du Sénat [8 octobre 1974] (p. 1184, 1185).

CHAMPEIX (M. MARCEL) [Corrèze].

Est nommé vice-président de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale [4 octobre 1974].

Est nommé membre de la commission spéciale chargée de vérifier et d'apurer les comptes [4 octobre 1974].

Dépôt législatif :

Rapport d'information fait, au nom de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, à la suite de la mission effectuée du 18 mars au 2 avril 1973 par une délégation de la commission chargée d'étudier les institutions de l'Etat d'Israël [11 juin 1974] (n° 198).

Interventions :

Intervient dans le débat consécutif à la déclaration du Gouvernement sur la **politique monétaire** [22 janvier 1974] (p. 38, 39). — Explication de vote sur l'ensemble de la **proposition de loi organique** de M. Henri Caillavet et plusieurs de ses collègues **tendant à modifier l'article L. O. 274 du code électoral relatif à l'élection des Sénateurs dans les départements de la métropole** [26 juin 1974] (p. 554, 555). — Explication de vote sur l'article unique du **projet de loi autorisant la ratification de la convention tendant à éviter les doubles impositions et à prévenir l'évasion fiscale en matière d'impôts sur le revenu entre la République française et l'Empire d'Iran, signée à Téhéran le 7 novembre 1973** [27 juin 1974] (p. 574). — Intervient dans la discussion des **propositions de loi** de MM. Lucien Grand et Marcel Darou et des membres de leurs groupes, **tendant à fixer au 1er janvier 1974 la date d'application de la loi n° 73-1051 du 21 novembre 1973 permettant aux anciens combattants et aux anciens prisonniers de guerre de bénéficier, entre soixante et soixante-cinq ans, d'une pension de retraite calculée sur le taux applicable à l'âge de soixante-cinq ans** [27 juin 1974]. — Discussion générale (p. 597). — Son refus de s'associer à la demande de renvoi en commission formulée par M. Michel Durafour, ministre du travail (p. 599, 600). — Son rappel au règlement à l'occasion de l'ouverture de la troisième session extraordinaire [23 juillet 1974] (p. 880). — Intervient dans la discussion, **en deuxième lecture**, de la **proposition de loi organique tendant à modifier les articles L. O. 274 et L. O. 345 du code électoral relatifs à l'élection des Sénateurs dans les départements de la métropole et dans les départements d'outre-mer** [16 octobre 1974]. — Discussion des articles. — Art. 1er : *son sous-amendement — à l'amendement de M. Etienne Dailly qui stipule qu'il est attribué à chaque département de la métropole un siège jusqu'à 150 000 habitants — tendant à attribuer deux sièges jusqu'à 400 000 habitants* (p. 1306). — Explication de vote sur l'ensemble du **projet de loi constitutionnelle**, adopté par l'Assemblée nationale, **portant revision de l'article 61 de la Constitution** [16 octobre 1974] (p. 1341). — Intervient dans la discussion du **projet de loi**, adopté par l'Assemblée nationale, **organisant une consultation de la population des Comores** [6 novembre 1974]. — Discussion générale (p. 1599, 1600). — Discussion des articles. — Art. 1er : *amendement de M. Baudouin de Hauteclocque tendant à modifier la rédaction de cet article pour, d'une part, préciser qu'il s'agit non « de la » mais « des » populations des Comores, d'autre part, pour laisser à celles-ci la faculté de rester dans la République française ou de s'en séparer* (p. 1603) ; Après l'art. 4 : dépose un *amendement, soutenu par M. Félix Ciccolini, tendant à insérer un article additionnel relatif à un éventuel transfert des pouvoirs dans le cas où les populations des Comores se prononceraient pour l'indépendance* (p. 1607) ; explique son vote *sur cet amendement* (p. 1608) ; le retire (*ibid.*). — Intervient dans la discussion du **projet de loi**, adopté par l'Assemblée nationale, **modifiant la loi n° 67-1176 du 28 décembre 1967 relative à la régulation des naissances** [7 novembre 1974]. — Discussion des articles. — Art. 1er : explique son vote sur *l'amendement de M. Paul Guillard tendant, après les deux premiers alinéas du texte présenté pour l'article 3 de la loi n° 67-1176 du 28 décembre 1967, a insérer un nouvel alinéa qui subordonnerait la délivrance d'un contraceptif à une mineure non émancipée, à l'exclusion des personnes déjà mères, au consentement écrit des parents ou du représentant légal* (p 1662). — Est entendu au cours du débat sur la question orale de M. Jacques Duclos ayant pour objet les **propos tenus par le ministre d'Etat à l'égard du parti communiste** [12 novembre 1974] (p. 1705). — Explication de vote, **en deuxième lecture**, sur le **projet de loi organisant une consultation des populations des Comores** [14 novembre 1974] (p. 1731). — Intervient dans la suite de la discussion du **projet de loi de finances pour 1974**, adopté par l'Assemblée nationale [25 novembre 1974]. — DEUXIÈME PARTIE. — MOYENS DES SERVICES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES. — INTÉRIEUR ET RAPATRIÉS. — Observations sur la création prochaine d'un fonds d'investissement communal (p. 2054, 2055). — Examen des crédits (section intérieur). — Etat C. — Titre VI : *son amendement tendant à réduire les autorisations de programme de ce titre de 30 millions de francs et les crédits de paiement de 20 millions de francs* (p. 2058, 2059). — **Suite de la discussion** [28 novembre 1974]. — AFFAIRES ÉTRANGÈRES. — Examen des crédits. — Etat B. — Titre IV : *amendement de M. Paul d'Ornano tendant à augmenter les crédits de ce titre de 5 700 000 francs* (p. 2140). — **Suite de la discussion** [5 décembre 1974]. — INDUSTRIE ET RECHERCHE. — Observations sur l'octroi de crédits aux firmes Peugeot et Citroën (p. 2455). — **Suite de la discussion** [10 décembre 1974]. — SERVICES DU PREMIER MINISTRE. — RADIODIFFUSION ET TÉLÉVISION. — Discussion d'un article additionnel : explique son vote sur *l'amendement de M. Félix Ciccolini tendant à ajouter* in fine *un article nouveau qui stipule que le personnel de l'ex-office devra être réembauché par priorité dans les nouvelles sociétés qui créeraient des emplois* (p. 2696, 2697). — **Suite et fin de la discussion** [11 décembre 1974]. — TRAVAIL. — III. — SANTÉ. — Observations sur le placement des personnes âgées dans les maisons de retraite en milieu rural (p. 2751). — Explication de vote sur l'ensemble du **projet de loi**, adopté par l'Assemblée nationale, **portant création du Centre national d'art et de culture Georges-Pompidou** [12 décembre 1974] (p. 2834, 2835). — Intervient dans la suite et fin de la discussion du **projet de loi**, adopté par l'Assemblée nationale, **relatif à l'interruption volontaire de la grossesse** [14 décembre 1974]. — Discussion des articles. — Art. 1er : *amendement de M. Maurice Schumann, soutenu par M. Jacques Henriet, tendant à remplacer le texte de cet article par une série de dispositions relatives à la prévention de l'avortement* (p. 2931, 2932) ; explication de vote sur l'ensemble du projet de loi (p. 2963, 2964). — Intervient dans la discussion du **projet de loi de finances rectificative pour 1974**, adopté par l'Assemblée nationale [18 décembre 1974]. — Discussion des articles. — Art. 18 : explique son vote sur *l'amendement de M. Auguste Amic, soutenu par M. Gérard Minvielle, tendant, au paragraphe* II *de cet article, à confier, non pas à l'Office national de la chasse, mais aux fédérations départementales de chasseurs le soin de rémunérer le personnel concourrant à la surveillance et à la police de la chasse* (p. 3109) ; Article additionnel : *amendement de M. Jean-Pierre Fourcade, ministre de l'économie et des finances, tendant, après l'article 19, à insérer un article nouveau concernant la valeur d'indemnisation de la masse des biens indemnisables des rapatriés* (p. 3112) ; Après l'art. 21 : *amendement de M. Jean Nayrou, soutenu par M. Félix Ciccolini, tendant à insérer un article additionnel préconisant que, dans une annexe au projet de loi de finances, soit détaillée l'utilisation des crédits du chapitre 67-51 du ministère de l'intérieur* (p. 3121). — Explication de vote sur l'ensemble du **projet de loi relatif aux licenciements pour cause économique** [18 décembre 1974] (p. 3147). — adopté par l'Assemblée nationale, après déclaration **d'urgence**. — Intervient dans la discussion du **projet de loi**, adopté par l'Assemblée nationale, après déclaration d'urgence, **relatif aux forclusions encourues durant la période d'interruption du service postal, ainsi qu'à la prorogation et à la suspension de divers délais** [19 décembre 1974]. — Discussion des articles. — Art. 4 : observations sur l'attitude du Gouvernement dans l'interprétation de l'esprit des dispositions législatives (p. 3158). — Intervient dans la discussion, **en deuxième lecture**, du **projet de loi portant création du Centre national d'art et de culture Georges-Pompidou** [20 décembre 1974]. — Discussion des articles. — Art. 5 *bis* : *amendement de M. Yvon Coudé du Foresto, à titre personnel, tendant à rédiger comme suit le début de cet article : « Dans chacune des deux assemblées, le rapporteur général de la commission des finances et deux représentants désignés, l'un par cette même commission et l'autre par la commission des affaires culturelles, disposeront des pouvoirs d'investigation... »* (p. 3214) ; explication de vote sur l'ensemble du projet de loi (p. 3215, 3216).

CHATELAIN (M. FERNAND) [Val-d'Oise].

Est nommé secrétaire de la commission des affaires économiques et du Plan [4 octobre 1974].

Question orale :

M. Fernand Chatelain, estimant que le Gouvernement, en refusant de négocier avec les organisations représentatives du personnel, porte la responsabilité du conflit actuel dans les P. T. T., demande à *M. le ministre des postes et télécommunications* s'il n'estime pas nécessaire : 1° d'entamer immédiatement les négociations réclamées par les organisations syndicales sur le problème des effectifs, des salaires, de la titularisation ; 2° de prendre les mesures urgentes qui s'imposent pour assurer le fonctionnement normal des P. T. T., ce qui suppose le maintien du caractère public de ce service essentiel [24 octobre 1974] (n° 1498).

Questions orales avec débat :

M. Fernand Chatelain signale à *M. le ministre de l'économie et des finances* que l'application de la loi n° 73-1229 du 31 décembre 1973 concernant la modernisation des bases de la fiscalité directe locale a pour conséquence une diminution de la part de la taxe mobilière payée par les occupants des demeures importantes et une augmentation pour les occupants des logements H. L. M., surtout pour les locataires de petits logements, c'est-à-dire la plupart du temps des jeunes ménages et des personnes âgées. Cette augmentation est également importante pour les familles qui ont fait construire une maison individuelle en respectant les normes imposées pour l'obtention de prêts H. L. M. ou de crédit foncier. Il lui demande si ces résultats traduisent bien la volonté gouvernementale et s'il n'estime pas nécessaire, compte tenu de cette situation, de tenir compte de la taxe d'habitation payée pour le calcul de l'allocation logement et de revenir à l'exonération de la taxe foncière pendant vingt-cinq ans pour les familles ayant construit une maison individuelle à usage principal d'habitation [21 février 1974. — *J. O.* du 26 février 1974] (n° 105). — *Caducité.*

M. Fernand Chatelain signale à *M. le ministre d'Etat, ministre de l'aménagement du territoire, de l'équipement et des transports,* que la décision de poursuivre l'étude d'une ligne d'aérotrain de la Défense à Cergy-Pontoise se heurte à la résistance d'un grand nombre d'élus et d'organisations qui soulignent que la priorité devrait être donnée à la liaison ferroviaire entre la ville nouvelle et Paris. Il lui demande : 1° de préciser les raisons qui ont motivé la décision du Gouvernement ; 2° quels sont les moyens qui seront mis en œuvre par le Gouvernement pour assurer dans les délais les plus rapides la liaison ferroviaire entre Cergy-Pontoise et la capitale ; 3° si, compte tenu du retard apporté à la réalisation des moyens de desserte de la ville nouvelle, il n'estime pas nécessaire que la décision d'instaurer le péage sur l'autoroute A 15 lors de sa mise en service soit rapportée [5 mars 1974. — *J. O.* du 12 mars 1974 et 2 avril 1974] n° 3). — *Caducité.*

M. Fernand Chatelain signale à *M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie et des finances,* que l'application de la loi n° 73-1229 du 31 décembre 1973, concernant la modernisation des bases de la fiscalité directe locale, a pour conséquence une diminution de la part de la taxe mobilière payée par les occupants des demeures importantes et une augmentation pour les occupants des logements H. L. M., surtout pour les locataires de petits logements, c'est-à-dire la plupart du temps des jeunes ménages et des personnes âgées. Cette augmentation est également importante pour les familles qui ont fait construire une maison individuelle en respectant les normes imposées pour l'obtention de prêts H. L. M. ou du Crédit foncier. Il lui demande si ces résultats traduisent bien la volonté gouvernementale et s'il n'estime pas nécessaire, compte tenu de cette situation, de tenir compte de la taxe d'habitation payée pour le calcul de l'allocation logement et de revenir à l'exonération de la taxe foncière pendant ving-cinq ans pour les familles ayant construit une maison individuelle à usage principal d'habitation [5 mars 1974. — *J. O.* du 12 mars 1974 et 2 avril 1974] (n° 4). — *Caducité.*

M. Fernand Chatelain signale à *M. le ministre d'Etat, ministre de l'aménagement du territoire, de l'équipement et des transports,* que la hausse du prix des produits pétroliers et l'augmentation générale du coût de la vie ont de lourdes répercussions sur les charges locatives et augmentent la part prélevée sur les ressources familiales pour le logement. Il lui demande en conséquence s'il n'envisage pas de maintenir le blocage du prix des loyers au-delà du 1er juillet 1974 en l'assortissant d'une stricte limitation des charges, de fixer le prix du fuel domestique au niveau antérieur à la hausse en bloquant les marges bénéficiaires des grandes sociétés pétrolières et en ramenant la T. V. A. au taux de l'ancienne taxe des prestations de service fixé à 9,5 p. 100. Il lui demande s'il n'envisage pas de réformer les critères d'attribution de l'allocation logement et d'en prévoir le maintien aux familles que les conditions économiques actuelles contraignent à des retards dans le règlement de leurs loyers et s'il ne pense pas nécessaire d'envisager une aide exceptionnelle aux offices H. L. M. et aux sociétés gérants des locaux sociaux sous la forme, soit de différé de paiement des remboursemenst d'emprunt, soit de subventions d'équilibre [14 mars 1974. — *J. O.* du 26 mars 1974] et [2 avril 1974] (n° 27). — *Caducité.*

M. Fernand Chatelain demande à *M. le Premier ministre* les mesures qu'il entend prendre pour maintenir leur emploi aux 684 travailleurs que la firme Simca-Chrysler veut licencier. Il lui demande quelles sont les dispositions que le Gouvernement entend prendre pour faire face à la crise dont l'industrie automobile française subit les premières répercussions et s'il entend, conformément aux promesses faites pendant la campagne présidentielle, garantir l'emploi des travailleurs victimes de licenciement, notamment en faisant voter rapidement la proposition de loi n° 411 déposée par le groupe communiste à l'Assemblée nationale, tendant à assurer la garantie de l'emploi et à protéger les salariés contre les licenciements arbitraires [30 mai 1974] (n° 14). — Retrait par son auteur [10 octobre 1974] (p. 1209).

M. Fernand Chatelain demande à *M. le ministre de l'industrie et de la recherche,* à l'occasion des travaux importants que va nécessiter la remise en état de la centrale thermique E. D. F. de Champagne-sur-Oise, endommagée par un incendie, s'il n'estime pas souhaitable : 1° de substituer le charbon aux hydrocarbures pour la production d'énergie dans cette centrale, ce qui est techniquement réalisable ; 2° de poursuivre une politique de reconversion pour les centrales thermiques dont l'équipement le permet. Une telle orientation permettrait d'économiser des millions de tonnes de fuel lourd. Liée à l'augmentation de la production charbonnière, au développement rapide des transports en commun, à une coopération plus étroite avec les pays socialistes et avec les pays en voie de développement, à la nationalisation de la compagnie française des pétroles et de la société nationale des pétroles d'Aquitaine, elle contribuerait à améliorer la situation actuelle et, notamment, à résorber une partie du déficit de la balance des paiements [22 octobre 1974] (n° 73).

Interventions :

Intervient dans la discussion de la **proposition de loi,** adoptée par l'Assemblée nationale, **modifiant et complétant l'article L. 761-2 du code du travail afin de faire bénéficier les journalistes pigistes du statut des journalistes professionnels** [28 juin 1974]. — Discussion générale (p. 640). — Dépose *un amendement soutenu par M. Louis Talamoni, tendant à ajouter un nouveau paragraphe à l'*article 5 **du projet de loi de finances rectificative pour 1974,** adopté par l'Assemblée nationale [10 juillet 1974] (p. 840). — Dépose *deux amendements, le premier soutenu par M. André Aubry puis retiré par M. Guy Schmaus, le second retiré par Mme Catherine Lagatu, tendant à insérer deux articles additionnels après l'*article 18 **du projet de loi,** adopté par l'Assemblée nationale, après déclaration d'urgence, **relatif à la radiodiffusion et à la télévision** [27 juillet 1974] (p. 1013 ; 1014) ; dépose *un amendement, soutenu par Mme Catherine Lagatu, au deuxième alinéa de l'*article 23 du même projet de loi (p. 1022). — Intervient dans la discussion du **projet de loi,** adopté par l'Assemblée nationale, après déclaration d'urgence, **relatif aux économies d'énergie** [15 octobre 1974]. — Discussion des articles. — Art. 1er : explique son vote sur *l'amendement de M. Robert Laucournet tendant, après le troisième alinéa de cet article, à insérer un nouvel alinéa relatif aux mesures à prendre pour le rationnement du fuel domestique* (p. 1281, 1282) ; Art. 2 : soutient *l'amendement de M. Gérard Ehlers, au premier alinéa de cet article, tendant, après les mots : « ... par décrets en Conseil d'Etat... », à insérer les mots : « après avis du comité consultatif pour l'utilisation de l'énergie »* (p. 1284) ; Art. 3 : retire *son amendement identique à celui de M. Pierre Vallon proposant une nouvelle rédaction de la seconde phrase du deuxième alinéa de cet article* (p. 1284, 1285) ; Art. 4 : *son amendement tendant, dans le premier alinéa de cet article, à remplacer les mots : « ..., quand la technique le permet,... », par les mots : « ..., quand la technique et l'exposition climatique le permettent,... »* (p. 1286) ; le rectifie *en substituant les mots « l'orientation » aux mots : « l'exposition climatique »* (ibid.) ; soutient *l'amendement de M. Gérard Ehlers, au deuxième alinéa de cet article, tendant à requérir, comme*

à l'article 2 ci-dessus, l'avis du comité consultatif pour l'utilisation de l'énergie (p. 1287) ; *son amendement tendant à compléter* in fine *cet article par un alinéa nouveau ainsi conçu : « L'Etat mettra à la disposition des organismes constructeurs et offices d'habitations à loyer modéré les crédits nécessaires à l'exécution des travaux prescrits, à la livraison et à la pose de l'installation permettant de déterminer la quantité de chaleur fournie. »* (ibid.) ; explication de vote sur l'ensemble du projet de loi (p. 1290, 1291). — Est entendu, en remplacement de l'auteur, au cours du débat sur la question orale de M. Léandre Létoquart ayant pour objet la **politique à l'égard des collectivités locales** [29 octobre 1974] (p. 1475 à 1477).

CHAUTY (M. MICHEL) [Loire-Atlantique].

Réélu Sénateur le 22 septembre 1974.

Est nommé vice-président de la commission des affaires économiques et du Plan [4 octobre 1974].

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif aux économies d'énergie [15 octobre 1974].

Dépôts législatifs :

Rapport, fait au nom de la commission des affaires économiques et du Plan, sur le projet de loi relatif à la constatation et à la répression des infractions en matière de transports publics et privés [20 juin 1974] (n° 218).

Avis, présenté au nom de la commission des affaires économiques et du Plan (recherche scientifique, énergie atomique et informatique), sur le projet de loi de finances pour 1975, adopté par l'Assemblée nationale [21 novembre 1974] (n° 101. — Tome III).

Avis, présenté au nom de la commission des affaires économiques et du Plan, sur le projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, après déclaration d'urgence, relatif aux dispositions transitoires applicables aux projets d'aménagement, aux plans d'urbanisme et modifiant le code de l'urbanisme [17 décembre 1974] (n° 158).

Interventions :

Prend part, en qualité de rapporteur de la commission des affaires économiques et du Plan, à la discussion du **projet de loi relatif à la constatation et à la répression des infractions en matière de transports publics et privés** [20 juin 1974]. — Discussion générale (p. 475, 476). — Discussion des articles. — Art. 2 : *son amendement tendant, dans le texte présenté pour l'article 3 bis de l'ordonnance n° 58-1310 du 23 décembre 1958, à supprimer la disposition stipulant qu'est passible de peines toute personne qui « plus généralement a, par son fait ou son abstention, contribué à créer un danger pour la sécurité du transport et de la circulation »* (p. 478) ; Art. 3 : *son amendement, au premier alinéa de cet article, tendant à prévoir que la constatation des infractions concerne également le transport des matières dangereuses « par chemin de fer »* (p. 479) ; Art. 4 : *son amendement tendant, à la fin du paragraphe 1° de cet article, à remplacer les mots : « ... autres [matières dangereuses] que celles qui sont admises ; », par les mots : « ... dont le transport n'est pas autorisé ; »* (ibid.) ; retire *son amendement tendant à modifier la rédaction de la fin du paragraphe 2° de cet article* (p. 480) ; *son amendement tendant, au début du paragraphe 3°, à remplacer les mots « Fait circuler ou laissé circuler... », par les mots : « ... Utilisé ou mis en circulation... »* (ibid.) ; retire *son amendement tendant à insérer un nouvel alinéa après le paragraphe 4° introduit par voie d'amendement du Gouvernement* (p. 481) ; *son amendement d'harmonisation tendant, à la première ligne du dernier alinéa de l'article, à remplacer le mot : « ... admises... », par le mot : « ... autorisées... »* (ibid.). — Intervient dans la discussion du **projet de loi,** déposé avec déclaration d'urgence, **instituant un prélèvement conjoncturel ayant pour objet de prévenir les comportements inflationnistes des entreprises** [30 octobre 1974]. — Discussion des articles. — Art. 6 : *son amendement tendant, avant le dernier alinéa du paragraphe I de cet article, à insérer un nouvel alinéa ainsi conçu : « Pour les sociétés productrices de matières premières, les ventes de l'année du prélèvement sont déterminées à partir des quantités vendues évaluées d'après le prix moyen de l'exercice précédent majoré de la norme prévue au paragraphe II, deuxième alinéa, de l'article 7. »* (p. 1541) ; le retire (ibid.) ; Art. 7 : *son amendement tendant à supprimer les mots : « ... dans la limite du déficit fiscal de cet exercice hors reports déficitaires. » à la fin du paragraphe III de cet article ainsi rédigé : « III. — Elle* [la marge de l'exercice du prélèvement] *est enfin, le cas échéant, diminuée de la perte d'exploitation de l'exercice précédent dans la limite du déficit fiscal de cet exercice hors reports déficitaires. »* (p. 1545, 1546) ; le retire (p. 1546) ; Art. 11 : co-auteur avec M. Yves Durand *d'un amendement au troisième alinéa de cet article* (p. 1548) ; Art. 19 : *son amendement tendant à supprimer cet article ainsi rédigé : « Le prélèvement n'est pas admis dans les charges déductibles pour l'établissement de l'impôt sur les sociétés ou de l'impôt sur le revenu. »* (p. 1551, 1552) ; le retire (p. 1552). — Explication de vote sur l'ensemble du **projet de loi,** adopté par l'Assemblée nationale, **organisant une consultation de la population des Comores** [6 novembre 1974] (p. 1609). — Intervient dans la suite de la discussion du **projet de loi de finances pour 1975,** adopté par l'Assemblée nationale [5 décembre 1974]. — DEUXIÈME PARTIE. — MOYENS DES SERVICES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES. — INDUSTRIE ET RECHERCHE. — En qualité de rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques et du Plan pour la recherche scientifique, l'énergie atomique et l'informatique, analyse successivement la politique nucléaire en matière d'investissements, en matière de recherche de la matière fissile et des réalisations thermonucléaires de l'E. D. F., les problèmes de l'informatique au travers de la commission internationale pour l'informatique (C. I. I.) et de l'expérience du fonctionnement de *Unidata,* enfin la politique spatiale dominée par le programme de lanceurs types *Ariane* et *Diamant* (p. 2449 à 2452). — Intervient dans la discussion du **projet de loi portant création du Conservatoire de l'espace littoral** [12 décembre 1974]. — Discussion des articles. — Après l'art. 3 : observations sur la dotation en paiement de droits de succession de biens immobiliers, objet de l'*amendement de M. Jean Collery tendant à insérer un article additionnel* (p. 2844) ; Art. 4 : *amendement de M. Jean Collery tendant à compléter* in fine *cet article par des dispositions relatives aux conventions que le conseil d'administration est susceptible de passer pour la gestion des immeubles dont le Conservatoire est propriétaire ou affectataire* (p. 2846) ; Article additionnel : *amendement de M. Auguste Amic tendant, après l'article 7, à insérer un article nouveau relatif à la circulation des piétons dans les lotissements jouxtant le domaine public maritime* (p. 2847). — Intervient dans la suite et fin de la discussion du **projet de loi,** adopté par l'Assemblée nationale, **relatif à l'interruption volontaire de la grossesse** [14 décembre 1974]. — Discussion des articles. — Art. 3 : observation sur l'éventualité d'une interruption de la grossesse pour une incapable ou pour une personne dont les tuteurs sont incapables (p. 2944). — Prend part, en qualité de rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques et du Plan, à la discussion du **projet de loi,** adopté par l'Assemblée nationale, après déclaration d'urgence, **relatif aux dispositions transitoires applicables aux projets d'aménagement, aux plans d'urbanisme et modifiant le code de l'urbanisme** [18 décembre 1974]. — Discussion générale (p. 3128, 3129).

CHAUVIN (M. ADOLPHE) [Val-d'Oise].

Est nommé vice-président de la commission des affaires culturelles [4 octobre 1974].

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant création du Centre national d'art et de culture Georges-Pompidou [20 décembre 1974].

Dépôts législatifs :

Rapport, fait au nom de la commission des affaires culturelles, sur le projet de loi modifiant certaines dispositions du code du travail relatives à la formation professionnelle continue [20 juin 1974] (n° 231).

Rapport, fait au nom de la commission des affaires culturelles, sur le projet de loi, modifié par l'Assemblée nationale, modifiant certaines dispositions du code du travail relatives à la formation professionnelle continue [19 novembre 1974] (n° 95).

Avis, présenté au nom de la commission des affaires culturelles (éducation), sur le projet de loi de finances pour 1975, adopté par l'Assemblée nationale [21 novembre 1974] (n° 100. — Tome III, 1).

Question orale avec débat :

M. Adolphe Chauvin demande à *M. le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur,* quelle politique nouvelle il entend définir et mettre en œuvre en ce qui concerne, les collectivités locales, et quels moyens nouveaux pourraient leur être accordés pour leur permettre de remplir l'ensemble de leurs tâches [30 mai 1974] (n° 19). — Discussion [29 octobre 1974] (p. 1471 à 1488).

Interventions :

Intervient dans la discussion du **projet de loi,** adopté par l'Assemblée nationale, après déclaration d'urgence, **tendant à fixer à dix-huit ans l'âge de la majorité** [28 juin 1974]. — Discussion des articles. — Art. 24 : observations sur la teneur de cet article (p. 623, 624). — Intervient, au nom de la commission des affaires culturelles, dans la discussion du **projet de loi de finances rectificative pour 1974,** adopté par l'Assemblée nationale [9 juillet 1974]. — Discussion générale (p. 778 à 780). — Intervient dans la suite et fin de la discussion du **projet de loi,** adopté par l'Assemblée nationale, après déclaration d'urgence, **relatif à la radiodiffusion et à la télévision** [27 juillet 1974]. — Discussion des articles. — Article additionel 5 *bis : amendement de M. André Diligent tendant, après l'article* 5, *à insérer un article additionnel prévoyant une obligation de complémentarité entre les deux sociétés nationales non visées à l'article* 6 *du projet de loi* (p. 978) ; Art. 6 : *amendement de M. Maxime Javelly, rectifié par M. Jacques Carat, tendant à modifier la rédaction de la dernière phrase du deuxième alinéa de cet article visant à la représentation des élus locaux au sein des comités régionaux consultatifs de l'audiovisuel* (p. 981) ; Art. 7 : explique son vote sur *l'amendement de M. Michel Miroudot tendant, au premier alinéa de cet article. à remplacer les mots : « ..., un parlementaire au titre de l'opinion publique... », par les mots : « ... deux parlementaires désignés respectivement par les commissions permanentes compétentes de l'Assemblée nationales et du Sénat. »* (p. 988). — **Commission mixte paritaire** (urgence déclarée) [28 juillet 1974]. — Discussion générale (p. 1054). — Est entendu au cours du débat sur la question orale de M. André Fosset relative à **l'extension de l'école normale supérieure de Saint-Cloud** [29 octobre 1974] (p. 1465) ; au cours du débat sur la question orale de Mme Marie-Thérèse Goutmann ayant trait au **fonctionnement de l'université Paris-Nord** (p. 1467). — Est entendu au cours du débat sur sa question orale ayant pour objet la **politique à l'égard des collectivités locales** (cf. *supra*) [29 octobre 1974] (p. 1474, 1475). Prend part, en qualité de rapporteur de la commission des affaires culturelles, à la discussion, **en deuxième lecture, du projet de loi modifiant certaines dispositions du code du travail relatives à la formation professionnelle continue** [21 novembre 1974]. — Discussion générale (p. 1862 à 1864 ; 1865). — Discussion des articles. — Art. 6 : retire *son amendement tendant à proposer une nouvelle rédaction pour les articles* L. 980-2 *et* L. 980-3 *du code du travail* (p. 1866). — Intervient dans la suite de la discussion du **projet de loi de finances pour 1975,** adopté par l'Assemblée nationale [6 décembre 1974]. — DEUXIÈME PARTIE. — MOYENS DES SERVICES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES. — EDUCATION. — I. — EDUCATION. — En qualité de rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles, fait un tour d'horizon des différents ordres d'enseignement ; souligne l'insuffisance des crédits pour l'entretien des établissements scolaires ; autres observations sur les transports scolaires, sur les bourses, sur la situation des inspecteurs d'académie, sur la démocratisation de l'enseignement et sur les efforts du Gouvernement pour la formation des maîtres (p. 2519 à 2521). — **Suite et fin de la discussion** [11 décembre 1974]. — TRAVAIL. — III. — SANTÉ. — Observations sur la charge que représente la formation des infirmières pour le budget des établissements hospitaliers (p. 2750). — Intervient dans la discussion du **projet de loi,** adopté par l'Assemblée nationale, **relatif à l'interruption volontaire de la grossesse** [13 décembre 1974]. — Discussion générale (p. 2909, 2910). — Intervient dans la discussion, **en deuxième lecture,** du **projet de loi portant création du Centre national d'art et de culture Georges-Pompidou** [20 décembre 1974]. — Discussion des articles. — Art. 5 *bis : amendement de M. Michel Miroudot et amendement de M. Yvon Coudé du Foresto, à titre personnel, tendant à modifier la représentation du Parlement chargée de contrôler l'emploi des crédits inscrits au budget du Centre* (p. 3213 ; 3214).

CHAZELLE (M. RENÉ) [Haute-Loire].

Elu Sénateur le 22 septembre 1974.

Est nommé membre de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation [4 octobre 1974].

Est nommé juge titulaire de la Haute Cour de justice [16 octobre 1974].

Dépôts législatifs :

Rapport spécial (Services du Premier ministre. — Services généraux) fait au nom de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation sur le projet de loi de finances pour 1975, adopté par l'Assemblée nationale [21 novembre 1974] (n° 99, annexe n° 21).

Rapport spécial (Service des essences) fait au nom de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation sur le projet de loi de finances pour 1975, adopté par l'Assemblée nationale [21 novembre 1974] (n° 99, annexe n° 41).

Interventions :

Intervient dans la suite de la discussion du **projet de loi de finances pour 1975,** adopté par l'Assemblée nationale [25 novembre 1974]. — DEUXIÈME PARTIE. — MOYENS DES SERVICES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES. — SERVICES DU PREMIER MINISTRE. — I *a.* — SERVICES GÉNÉRAUX. — En qualité de rapporteur spécial de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation, limite ses observations à trois grandes questions : la politique de la fonction publique ; la politique de la formation professionnelle ; les diverses actions financées sur le budget des services généraux axées sur trois grands problèmes : la politique d'équipement de la direction de la documentation et de la diffusion, les dépenses publiques engagées au titre de la réforme administrative, l'augmentation des fonds spéciaux (p. 1982 à 1984). — Examen des crédits. — Etat B. — Titre III : *son amendement, au nom de la commission des finances, tendant à réduire les crédits de ce titre de 216 000 francs* (p. 1993). — **Suite de la discussion** [27 novembre 1974]. — DÉFENSE. — En qualité de rapporteur spécial de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation pour le budget annexe du service des essences, expose brièvement l'origine de ce service ; fait observer que, s'il est avant tout un service de défense nationale, ses activités de base comportent un aspect commercial ; souligne les répercussions de la hausse sur les carburants dans le fonctionnement de ce service (p. 2078, 2079). — **Suite de la discussion** [6 décembre 1974]. — EDUCATION. — I. — EDUCATION. — En la même qualité de rapporteur spécial, mais en remplacement de M. Robert Lacoste, analyse l'aspect chiffré de ce budget ; autres observations sur l'enseignement pré-scolaire, sur la fermeture des écoles primaires en milieu rural, sur le problème des remplaçants et des auxiliaires dans le second degré, sur la formation continue, sur la part trop restreinte faite à l'enseignement artistique, sur l'insuffisance des crédits pour les constructions scolaires, enfin sur la démocratisation de l'enseignement (p. 2516 à 2519). — II. — UNIVERSITÉS. — En la même qualité et dans les mêmes conditions de remplacement, analyse les crédits mis à la disposition de ce nouveau département ministériel consacré à la vie des universités ; autres observations sur la recherche universitaire, sur le fonctionnement des bibliothèques et la lecture publique, sur la situation de vétusté du Muséum d'histoire naturelle (p. 2547 à 2549).

M. CHERRIER (M. LIONEL) [Nouvelle-Calédonie].

Devenu Sénateur le 14 octobre 1974 en remplacement de M. Henri Lafleur, décédé.

Interventions :

Intervient dans la suite de la discussion du **projet de loi de finances pour 1975,** adopté par l'Assemblée nationale [1er décembre 1974]. — DEUXIÈME PARTIE. — MOYENS DES SERVICES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES. — TERRITOIRES D'OUTRE-MER. — Observations ayant porté essentiellement sur les problèmes intéressant la Nouvelle-Calédonie : la modification du statut territorial, la production du nickel et les projets industriels du Nord et du Sud de ce territoire, les difficultés budgétaires auxquelles, seule, une mise en œuvre rapide de l'industrialisation pourrait remédier (p. 2269 à 2271).

CHEVIGNY (M. PIERRE DE) [Meurthe-et-Moselle].

N'a pas été réélu aux élections sénatoriales du 22 septembre 1974.

CHIRAC (M. JACQUES), **ministre de l'intérieur** (troisième cabinet de M. Pierre Messmer du 1er mars 1974).

Répond à la question orale de M. Jean Cluzel relative à l'**attribution aux communes d'une subvention globale d'équipement** [2 avril 1974] (p. 211) ; à la question orale de M. André Diligent relative aux **conclusions de la Cour des comptes concernant les problèmes des collectivités locales** (p. 212 à 214).

Premier ministre (cabinet des 28 mai et 8 juin 1974).

En réponse à l'allocution de M. Alain Poher, Président du Sénat, exprime la reconnaissance du pays pour l'intérim que celui-ci a assumé à l'Elysée au lendemain du décès du Président Georges Pompidou et dresse un rapide bilan de l'activité parle-

mentaire au cours de la session ouverte le 2 avril dernier [11 juillet 1974] (p. 865, 866). — Intervient dans la discussion du **projet de loi,** adopté par l'Assemblée nationale, après déclaration d'urgence, **relatif à la radiodiffusion et à la télévision** [26 juillet 1974]. — Discussion générale (p. 918 à 920). — **Suite et fin de la discussion** [27 juillet 1974]. — Discussion des articles. — Art. 18 : observations sur la durée des émissions publicitaires et sur le volume des recettes correspondantes (p. 1012). — **Commission mixte paritaire** (urgence déclarée) [28 juillet 1974]. — Discussion générale (p. 1050, 1051). — Discussion des articles. — Art. 7 : répond à l'observation de M. Jean Filippi sur l'*amendement déposé par le Gouvernement au début de cet article* (p. 1056). — Intervient dans la discussion du **projet de loi constitutionnelle,** adopté par l'Assemblée nationale, **portant révision de l'article 61 de la Constitution** [16 octobre 1974]. — Discussion des articles. — Après l'article 1er : *amendement de M. Etienne Dailly tendant à ajouter un article additionnel ainsi conçu : « Il est inséré dans l'article 61 de la Constitution, après l'alinéa 2, un nouvel alinéa ainsi rédigé : « Le Conseil constitutionnel se prononce également sur la conformité à la Constitution des actes administratifs qui peuvent lui être soumis par la plus haute juridiction de l'ordre administratif ou de l'ordre judiciaire lorsque, à l'occasion d'une instance engagée devant elle, l'une de ces juridictions est saisie d'une demande mettant en cause la constitutionnalité d'un tel acte. »* (p. 1338, 1339). — Intervient dans la discussion du **projet de loi constitutionnelle,** adopté par l'Assemblée nationale, **portant revision de l'article 25 de la Constitution** [16 octobre 1974]. — Discussion générale (p. 1344, 1345). — Discussion des articles. — Art. 1er : invoque l'irrecevabilité, aux termes du troisième alinéa de l'article 48 du règlement du Sénat, de l'*amendement de M. Jacques Pelletier tendant, à la fin du premier alinéa du texte modificatif présenté pour l'article 25 de la Constitution, à prévoir que la loi organique fixe également « le nombre des commissions permanentes »* (p. 1348) ; Art. 2 : *amendement de M. Etienne Dailly tendant à supprimer cet article qui fixe la date d'application des dispositions de la présente loi constitutionnelle* (p. 1349). — Intervient dans la discussion du **projet de loi,** adopté par l'Assemblée nationale, **portant création du Centre national d'art et de culture Georges-Pompidou** [12 décembre 1974]. Discussion générale (p. 2823 à 2825). — A l'occasion de l'allocution de clôture de la session d'automne prononcée par M. le Président Alain Poher, remercie le Sénat pour le travail constructif qui a été accompli en étroite collaboration avec le Gouvernement et promet d'apporter tout son concours pour accroître l'efficacité des travaux parlementaires à laquelle la Haute Assemblée a montré qu'elle était très attachée [20 décembre 1974] (p. 3218, 3219).

CHOCHOY (M. BERNARD) [Pas-de-Calais].

Elu à nouveau Sénateur le 22 septembre 1974.

Est nommé membre de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation [4 octobre 1974].

Dépôt législatif :

Rapport spécial (Postes et télécommunications) fait au nom de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation sur le projet de loi de finances pour 1975, adopté par l'Assemblée nationale [21 novembre 1974] (n° 99, annexe n° 37).

Interventions :

Intervient dans la suite de la discussion du **projet de loi de finances pour 1975,** adopté par l'Assemblée nationale [26 novembre 1974]. — DEUXIÈME PARTIE. — MOYENS DES SERVICES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES. — INTÉRIEUR ET RAPATRIÉS. — Observations ayant porté uniquement sur la situation des personnels des préfectures et sur l'évocation du cas particulier de la section des cartes grises du bureau de la circulation à la préfecture du Pas-de-Calais (p. 2032, 2033). — **Suite de la discussion** [27 novembre 1974]. — DÉFENSE. — Observations ayant porté essentiellement sur la situation du corps de la gendarmerie dont l'ampleur de l'activité ne paraît pas être toujours jugée avec la considération souhaitée (p. 2085, 2086). — **Suite de la discussion** [29 novembre 1974]. — POSTES ET TÉLÉCOMMUNICATIONS. — En qualité de rapporteur spécial de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation, analyse l'aspect chiffré de ce budget ; autres observations ayant porté notamment sur la caisse nationale d'épargne, sur les avances remboursables en matière de téléphone, sur la situation du personnel des postes et télécommunications cause d'un conflit affectant le fonctionnement du service public, sur les structures de l'administration elle-même (p. 2152 à 2155, 2176, 2177). — Examen des crédits. — Article additionnel : *son amendement, au nom de la commission des finances, tendant, avant l'article 59, à insérer un article additionnel qui autoriserait, à compter du 1er juillet 1975, le ministre chargé des postes et télécommunications à recruter un certain nombre d'agents titulaires* (p. 2181, 2182) ; *sous-amendement de M. Pierre Lelong, secrétaire d'Etat aux postes et télécommunications, tendant à proposer une nouvelle rédaction des deuxième et troisième alinéas présentés par son amendement* (p. 2182). — **Suite de la discussion** [9 décembre 1974]. — Equipement : EQUIPEMENT ET PORTS MARITIMES. — Observations ayant porté essentiellement sur les difficultés que connaissent actuellement les entreprises de travaux publics et de génie civil en insistant sur quelques problèmes particuliers à la région Nord-Pas-de-Calais et sur l'intérêt de la réalisation de certains axes routiers propres aussi à cette région (p. 2601, 2602, 2605, 2608, 2609). — LOGEMENT. — Observations sur le relèvement des prix-plafonds des H. L. M. (p. 2630).

CHUPIN (M. AUGUSTE) [Maine-et-Loire].

Elu Sénateur le 22 septembre 1974.

Est nommé membre de la commission des affaires économiques et du Plan [4 octobre 1974].

CICCOLINI (M. FÉLIX) [Bouches-du-Rhône].

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant amnistie [9 juillet 1974].

Est nommé membre de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale [4 octobre 1974].

Est nommé juge suppléant de la Haute Cour de justice [30 octobre 1974].

Est nommé membre de la délégation parlementaire pour la radiodiffusion-télévision française, en application de l'article 4 de la loi n° 74-696 du 7 août 1974 [30 octobre 1974].

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à la revalorisation de certaines rentes allouées en réparation du préjudice causé par un véhicule terrestre à moteur et portant diverses dispositions d'ordre civil [18 décembre 1974].

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif aux forclusions encourues durant la période d'interruption du service postal, ainsi qu'à la prorogation et à la suspension de divers délais [19 décembre 1974].

Dépôts législatifs :

Rapport, fait au nom de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sur la proposition de loi de M. Marcel Champeix et plusieurs de ses collègues tendant à une indemnisation complète des rapatriés et des spoliés [21 février 1974. — *J. O.* Lois et décrets du 22 février 1974. — Rattaché pour ordre au procès-verbal de la séance du 22 janvier 1974] (n° 132).

Rapport, fait au nom de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sur la proposition de loi, adoptée par l'Assemblée nationale, tendant à habiliter les associations constituées pour la lutte contre le proxénétisme à exercer les droits reconnus à la partie civile devant les juridictions répressives [12 novembre 1974] (n° 82).

Rapport, fait au nom de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sur le projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, après déclaration d'urgence, relatif aux forclusions encourues durant la période d'interruption du service postal, ainsi qu'à la prorogation et à la suspension de divers délais [17 décembre 1974] (n° 161).

Rapport, fait au nom de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif aux forclusions encourues durant la période d'interruption du service postal, ainsi qu'à la prorogation et à la suspension de divers délais [20 décembre 1974] (n° 173).

Questions orales avec débat :

M. Félix Ciccolini demande à *M. le Premier ministre* à quel moment le Parlement pourra fixer une meilleure répartition des charges financières entre les départements et communes et l'Etat, de façon à freiner l'accroissement des impôts locaux qui a été particulièrement marqué au cours des dix dernières années, les modifications à intervenir devant permettre de tempérer les graves injustices découlant de la fiscalité communale actuellement en vigueur [13 mars 1974. — *J. O.* du 26 mars 1974] et [2 avril 1974] (n° 23). — *Caducité.*

M. Félix Ciccolini demande à *M. le ministre d'Etat, ministre de la justice,* de lui faire connaître les mesures à court et à moyen terme qu'il a l'intention de mettre en œuvre : 1° pour étendre le régime de semi-liberté ; 2° pour veiller à ce que la privation de liberté ait lieu dans des conditions qui assurent le respect de la dignité humaine et les droits fondamentaux du détenu, notamment grâce à un contrôle effectif par le juge de l'application des peines [16 mars 1974. — *J. O.* du 26 mars 1974] et [2 avril 1974] (n° 31). — *Caducité.*

M. Félix Ciccolini demande à *M. le Premier ministre* par quels transferts directs de ressources il envisage de promouvoir un accroissement des moyens financiers dont disposent les collectivités locales et quels équipements pourront être pris exclusivement à la charge du budget de l'Etat, de façon à pouvoir alléger les impôts locaux dont l'augmentation a été particulièrement marquée au cours des dix dernières années [30 mai 1974] (n° 4). — Discussion [29 octobre 1974] (p. 1471 à 1488).

M. Félix Ciccolini demande à *M. le ministre de la justice* de lui faire connaître les mesures à court et à moyen terme qu'il a l'intention de prendre : 1° pour réduire le nombre de suicides dans les prisons ; 2° pour étendre le régime de semi-liberté ; 3° pour veiller à ce que la privation de liberté ait lieu dans des conditions qui assurent le respect de la dignité humaine et les droits fondamentaux du détenu, notamment grâce à un contrôle effectif par le juge de l'application des peines [30 mai 1974] (n° 5). — Discussion [22 octobre 1974] (p. 1403 à 1406).

M. Félix Ciccolini demande à *M. le garde des sceaux, ministre de la justice,* de faire connaître quels sont, parmi les renseignements détenus par les différentes administrations sur les particuliers, ceux susceptibles d'être centralisés en vue de leur exploitation par l'informatique et d'indiquer à quelles fins d'utilité publique cette exploitation apparaît souhaitable, en précisant les précautions qui permettront d'assurer la protection de la personnalité de chaque citoyen [13 décembre 1974] (n° 86).

Interventions :

Prend part, en qualité de rapporteur de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, à la discussion de la **proposition de loi** de M. Marcel Champeix et des membres du groupe socialiste **tendant à une indemnisation complète des rapatriés et des spoliés** [26 juin 1974]. — Discussion générale (p. 557, 558, 561, 562). — Intervient dans la discussion du **projet de loi,** adopté par l'Assemblée nationale, après déclaration d'urgence, **tendant à fixer à dix-huit ans l'âge de la majorité** [28 juin 1974]. — Discussion générale (p. 616, 617). — Intervient dans la discussion du **projet de loi,** adopté par l'Assemblée nationale, après déclaration d'urgence, **relatif à la radiodiffusion et à la télévision** [26 juillet 1974]. — Discussion générale (p. 925 à 927). — Discussion des articles. — Art. 1er : *son amendement tendant à rédiger comme suit le second alinéa de cet article : « L'exécution des missions de service public et l'exercice du monopole de la radiodiffusion et de la télévision prévu par l'article 2 de la loi du 3 juillet 1972 sont confiés à des établissements publics dans les conditions fixées par la présente loi. »* (p. 954). — **Suite et fin de la discussion** [27 juillet 1974]. — Art. 3 : retire *son amendement à l'alinéa 2° de cet article* (p. 973) ; soutient *l'amendement de M. Henri Fréville, à l'alinéa 2° de cet article, tendant à stipuler qu'une partie du pourcentage de la redevance pour droit d'usage des postes récepteurs doit servir à financer les recherches concernant les matériels et les techniques de radio-télévision* (p. 973, 974) ; Art. 6 : observations sur la représentation des élus locaux au sein des comités régionaux consultatifs de l'audiovisuel (p. 981) ; Art. 7 : observations sur l'expression « un parlementaire au titre de l'opinion publique » (p. 987) ; explique son vote sur *l'amendement de M. André Diligent tendant à proposer une nouvelle rédaction du deuxième alinéa de cet article qui fixerait la durée du mandat des membres du conseil d'administration de chaque société nationale de programme et celle du mandat de leur président* (p. 989) ; Art. 9 : *son amendement, retiré par M. Jacques Carat, à la fin du deuxième alinéa de cet article* (p. 993) ; *son amendement tendant à rédiger ainsi la deuxième phrase du dernier alinéa de cet article : « La nomination du président et, s'il y a lieu, du directeur général, ainsi que toute augmentation ou diminution de capital et toute cession d'actions sont soumises à l'approbation du Premier ministre ou du membre du Gouvernement délégué par lui à cet effet. »* (p. 994) ; reprend *l'amendement de M. André Diligent tendant à compléter* in fine *cet article par un nouvel alinéa ainsi rédigé : « Les capitaux d'origine publique doivent rester majoritaires dans les filiales et sous-filiales de la société de production. »* (ibid) ; Art. 12 : *amendement de M. Jean Filippi tendant à compléter le troisième alinéa de cet article par une disposition relative au temps d'antenne dont devraient disposer les parlementaires de l'opposition lors de la radiodiffusion et de la télévision des débats parlementaires* (p. 999) ; Art. 15 : soutient *l'amendement de M. Jacques Carat tendant à remplacer le premier alinéa de cet article par des dispositions visant à supprimer la redevance pour droit d'usage des postes récepteurs et à lui substituer une taxe de nature fiscale établie et recouvrée comme un impôt direct* (p. 1000) ; *amendement de M. André Diligent tendant à proposer une nouvelle rédaction du deuxième alinéa de cet article concernant l'approbation par le Parlement de la répartition du produit de cette redevance* (p. 1002) ; Art. 24 : dépose *un amendement, soutenu par M. Jacques Carat, au début du premier alinéa de cet article* (p. 1024) ; dépose *un amendement, soutenu par M. Jacques Carat, à la fin de ce même premier alinéa* (p. 1025) ; dépose *un amendement, soutenu par M. Jacques Carat, au deuxième alinéa du même article* (ibid) ; dépose *un amendement, soutenu par M. Jacques Carat, à la fin du quatrième alinéa de l'article* (ibid.) ; Art. 26 : dépose *un amendement, soutenu par M. Jacques Carat, tendant à insérer un nouvel alinéa entre le premier et le deuxième alinéa de cet article* (p. 1029). — Est entendu au cours du débat sur sa question orale concernant les **régimes de la détention et de la semi-liberté n° 5** (cf. *supra*) [22 octobre 1974] (p. 1403 à 1405). — Est entendu au cours du débat sur sa question orale ayant pour objet la **politique à l'égard des collectivités locales n° 4** (cf. *supra*) [29 octobre 1974] (p. 1472 à 1474). — Intervient dans la discussion du **projet de loi,** adopté par l'Assemblée nationale, **organisant une consultation de la population des Comores** [6 novembre 1974]. — Discussion des articles. — Après l'article 4 : soutient *l'amendement de M. Marcel Champeix tendant à insérer un article additionnel ainsi rédigé : « Si les populations consultées se prononcent pour l'indépendance, le Parlement devra fixer le délai maximum dans lequel les électeurs concernés seront à nouveau convoqués pour l'élection d'une assemblée constituante au sein de laquelle sera désigné le gouvernement provisoire du nouvel Etat indépendant. Ces élections seront contrôlées par la commission visée à l'article 4 dans les conditions prévues à cet article. »* (p. 1607, 1608) ; explication de vote sur l'ensemble du projet de loi (p. 1609). — Prend part, en qualité de rapporteur de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, à la discussion de la **proposition de loi,** adoptée par l'Assemblée nationale, **tendant à habiliter les associations constituées pour la lutte contre le proxénétisme à exercer les droits reconnus à la partie civile devant les juridictions répressives** [20 novembre 1974]. — Discussion générale (p. 1840, 1841). — Discussion de l'article unique : *son amendement tendant à proposer une rédaction modulée de cet article pour préciser que les associations en question ont pour objet statutaire la lutte contre le proxénétisme ou l'action sociale en faveur des personnes en danger de prostitution ou se livrant à ladite prostitution* (p. 1842) ; *sous-amendement de M. Jean Lecanuet, ministre de la justice, tendant à remplacer les mots : « lutte contre le proxénétisme ou l'action sociale », par les mots : « lutte contre le proxénétisme et l'action sociale »* (p. 1843) ; *son amendement tendant à rédiger comme suit l'intitulé de la proposition de loi :* « **Proposition de loi tendant à habiliter les associations constituées pour la lutte contre le proxénétisme à exercer l'action civile.** » (*ibid.*). — Intervient dans la suite de la discussion du **projet de loi de finances pour 1975,** adopté par l'Assemblée nationale [26 novembre 1974]. — DEUXIÈME PARTIE. — MOYENS DES SERVICES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES. — INTÉRIEUR ET RAPATRIÉS. — Observations ayant porté, d'une part, sur le problème des rapatriés, leur accueil et leur indemnisation, d'autre part, sur la situation financière des communes (p. 2040, 2041). — **Suite de la discussion** [4 décembre 1974]. — JUSTICE. — Observations ayant porté notamment sur la situation difficile de la magistrature, sur la délinquance juvénile, sur l'encombrement des prisons, sur l'aide judiciaire, sur la création des fichiers des citoyens pour l'informatique (p. 2432 à 2434). — **Suite de la discussion** [10 décembre 1974]. — SERVICES DU PREMIER MINISTRE. — I *b*. — INFORMATION. — Observations ayant porté essentiellement sur la crise persistante de la presse ; sur les difficultés de l'impri-

merie *la Néogravure ;* sur la remise en cause de la liberté d'opinion (p. 2664). — RADIODIFFUSION ET TÉLÉVISION. — Observations ayant porté essentiellement sur certains aspects de la réforme de cet organisme : les licenciements du personnel, la mise en position spéciale de certaines catégories de personnels, les émissions en langue étrangère, la redevance, le droit de réponse (p. 2679 à 2681). — Discussion d'articles additionnels : son amendement tendant, à la fin du projet de loi, à ajouter un article nouveau ainsi rédigé : « *L'article 30 de la loi n° 74-696 du 7 août 1974 est complété par l'alinéa suivant :* « *L'admission au bénéfice de la position spéciale prévue au deuxième alinéa ci-dessus s'appliquera également aux agents âgés de cinquante à cinquante-cinq ans ayant une ancienneté de service d'au moins vingt ans.* » (p. 2694) ; son amendement tendant à insérer *in fine* un article additionnel ainsi rédigé : « *Après la prise en charge des personnels de l'O. R. T. F., les nouveaux organismes de la loi n° 74-696 du 7 août 1974 créant des emplois devront les offrir par priorité au personnel de l'O. R. T. F. victime des mesures de compression ; cette obligation prendra fin le 1er janvier 1976.* » (p. 2695, 2696). — Intervient dans la discussion du **projet de loi de finances rectificative pour 1974,** adopté par l'Assemblée nationale [18 décembre 1974]. — Discussion des articles. — Après l'art. 19 : *amendement de M. Jean-Pierre Fourcade, ministre de l'économie et des finances, tendant à insérer un article additionnel concernant la valeur d'indemnisation de la masse des biens indemnisables des rapatriés* (p. 3111) ; Art. 19 *bis :* soutient l'*amendement de M. Auguste Amic tendant à ajouter* in fine *le nouvel alinéa suivant :* « *Les propositions d'ouverture de crédits inscrites dans les projets de loi de finances rectificative doivent porter la justification du montant des annulations de crédits éventuellement proposées pour les gager ainsi que les chapitres auxquels s'appliquent ces annulations.* » (p. 3112) ; Art. 20. — Etat A. — Titre III (Services du Premier ministre. — I. — Services généraux) : *son amendement tendant à réduire les crédits de ce titre de 3 200 000 francs* (p. 3115) ; Après l'art. 21 : soutient l'*amendement de M. Jean Nayrou tendant à insérer un article additionnel ainsi conçu :* « *Le Gouvernement publiera en annexe au projet de loi de finances un document récapitulant la liste des opérations subventionnées au moyen des crédits de « subventions pour travaux divers d'intérêt local » inscrits au titre VI du budget du ministère de l'intérieur.* » (p. 3120, 3121) ; le retire (p. 3121) ; *son amendement tendant à insérer un article additionnel préconisant la nationalisation de la Compagnie internationale pour l'informatique (C. I. I.)* (p. 3121, 3122). — Prend part, en qualité de rapporteur de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, à la discussion du **projet de loi,** adopté par l'Assemblée nationale, après déclaration d'urgence, **relatif aux forclusions encourues durant la période d'interruption du service postal, ainsi qu'à la prorogation et à la suspension de divers délais** [19 décembre 1974]. — Discussion générale (p. 3155). — Discussion des articles. — Art. 1er : *ses deux amendements, au premier alinéa de cet article, tendant, d'une part, à remplacer la date du « 15 décembre 1974 » par celle du « 31 décembre 1974 », d'autre part, à remplacer les mots : « ... avant le 1er février 1975. » par les mots : « ... au plus tard le 31 janvier 1975. »* (p. 3156, 3157) ; Art 2. : *son amendement d'ordre rédactionnel, à la deuxième ligne de cet article, tendant à mettre au pluriel le mot : « sociale » dans l'expression : « et d'aide sociale »* (p. 3157) ; Art. 4 : *son amendement de coordination aux premier et deuxième alinéas de cet article* (cf. *supra*, art. 1er) (p. 3159) ; Art. 5 : *son amendement tendant à compléter le deuxième alinéa de cet article par le texte du troisième alinéa — qu'il supprime par un autre amendement — ainsi rédigé : « Il en est de même des délais de recours ouverts aux personnes qui ont expressément déclaré avoir volontairement renoncé à exercer ces recours. »* (ibid.) ; *son amendement, à la fin du dernier alinéa du même article, tendant à préciser que les délais prévus par les articles 529 du code de procédure pénale et L. 27-1 du code de la route recommenceront à courir, pour la totalité de leur durée, non pas « deux mois francs après la publication de la présente loi », mais « à compter du 1er mars 1975 »* (ibid) ; Art. 6 : *son amendement, à la fin du premier alinéa de cet article, stipulant que les décisions des juridictions répressives rendues contradictoirement par application des articles 410 et 411, alinéa 4, du code de procédure pénale « sont réputées rendues par défaut et sont susceptibles d'opposition. Cette opposition annule toute autre voie de recours préalablement exercée, à moins que la juridiction saisie n'ait rendu une décision définitive. » et son autre amendement tendant à supprimer le second alinéa de cet article* (p. 3159, 3160) ; Art. 7 : *son amendement tendant à compléter le premier alinéa de cet article par la disposition suivante : « Il en est de même pour les demandes d'autorisation prévues aux articles 28 et suivants de la loi n° 73-1193 du 27 décembre 1973 d'orientation du commerce et de l'artisanat. »* (p. 3160, 3161) ; *amendement de M. André Fosset tendant à supprimer le deuxième alinéa de cet article qui concerne les contrats souscrits pour l'exécution des travaux prévus par un permis tacite délivré pendant la période comprise entre le 14 octobre 1974 et le 31 décembre 1974 inclus* (p. 3161) ; *son amendement tendant à rédiger comme suit ce même deuxième alinéa : « Les contrats souscrits pour l'exécution des travaux prévus par un permis ou une autorisation tacites, délivrés pendant la période susvisée, sont réputés conclus sous la condition de l'obtention définitive du permis de construire ou de l'autorisation. »* (p. 3162) ; *son amendement d'harmonisation* (cf. *supra* l'amendement au premier alinéa) *tendant à supprimer le troisième alinéa de cet article* (ibid.) ; Art. 8 : *son amendement ayant pour unique objet d'aligner la rédaction du premier alinéa de cet article sur celle de l'article 1er* (ibid.) ; *son amendement tendant à rédiger ainsi le troisième alinéa de cet article : « Toutefois, en ce qui concerne les départements et les territoires d'outre-mer, dans les articles 1er, 2 et 4, la date du 31 janvier 1975 est remplacée par celle du 15 février 1975 et, dans l'article 3, la date du 1er février 1975 est remplacée par celle du 16 février 1975. »* (ibid.). — **Commission mixte paritaire** (urgence déclarée) [20 décembre 1974]. — Discussion générale (p. 3225). — Discussion des articles. — Art. 6 : *son amendement tendant, à la fin de la seconde phrase de cet article ainsi rédigée : « Cette opposition annule toute autre voie de recours préalablement exercée, à moins que la juridiction saisie n'ait rendu une décision sur le fond. », à substituer aux mots : « n'ait rendu une décision sur le fond », les mots : « n'ait déjà statué sur cette voie de recours »* (p. 3226).

CLUZEL (M. JEAN) [Allier].

Est nommé membre de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation [4 octobre 1974].

Dépôt législatif :

Rapport spécial (Radiodiffusion et Télévision) fait au nom de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation sur le projet de loi de finances pour 1975, adopté par l'Assemblée nationale [21 novembre 1974] (n° 99, annexe n° 44).

Questions orales :

M. Jean Cluzel attire l'attention de *M. le ministre de la protection de la nature et de l'environnement* sur la composition des assemblées générales des fédérations départementales de chasseurs. En application de l'article 9 d'un arrêté ministériel du 26 juin 1963, les seules personnes physiques susceptibles de participer à ces assemblées générales sont, outre bien sûr les membres du conseil d'administration, celles qui sont à jour de leur cotisation et qui possèdent un droit de chasse sur un territoire du département d'au moins 50 hectares. Cette dernière disposition très restrictive empêche un grand nombre de chasseurs de participer aux assemblées générales. C'est pourquoi il lui demande si cette clause, qui paraît peu justifiée, ne pourrait être purement et simplement supprimée [13 septembre 1973 — *J. O.* du 20 septembre 1973] (n° 1387). — Réponse [2 avril 1974] (p. 209, 210).

M. Jean Cluzel expose à *M. le ministre de l'intérieur* que l'extrême concision avec laquelle il a été répondu à sa question écrite n° 12809, relative à l'attribution aux communes d'une subvention globale d'équipement, ne lui a pas donné entière satisfaction. Il s'étonne en particulier de l'importance des délais nécessaires à la mise au point d'un texte explicitement prévu par le décret du 10 mars 1972 et qui ne semblait pas devoir soulever de problèmes particuliers. C'est pourquoi il demande s'il existe un lien entre la publication du décret prévu et le déblocage des fonds actuellement inscrits au fonds d'action conjoncturelle et, dans la négative, à quelle date ledit décret pourra être publié [13 septembre 1973. — *J. O.* du 20 septembre 1973] (n° 1388). — Réponse [2 avril 1974] (p. 210 à 212).

M. Jean Cluzel expose à *M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie et des finances,* que, en réponse à sa question orale avec débat n° 9, discutée devant le Sénat le 8 mai 1973, il avait été indiqué que l'usage éventuel du chèque dans les caisses d'épargne ferait l'objet d'études approfondies. Il lui demande quel a été le résultat de ces études et si, en conséquence, l'usage du chèque dans les caisses d'épargne pourra être institué dans un proche avenir [2 avril 1974] (n° 1446). — Réponse [18 juin 1974] (p. 453, 454).

M. Jean Cluzel attire à nouveau l'attention de *M. le ministre de l'industrie et de la recherche* sur l'intérêt économique présenté par une exploitation intensive du gisement de l'Aumance liée à la mise en service de centrales électriques de moyenne puissance. S'il est tout à fait normal et indispensable que des études approfondies soient menées avant toute prise de décision

à ce sujet, il n'en demeure pas moins que, dans le contexte de pénurie actuelle, tout retard risque d'être très préjudiciable à la collectivité. C'est pourquoi, tout en prenant acte de la réponse à sa question écrite n° 14583 du 18 juin 1974, il lui demande de connaître avec précision les diverses solutions envisagées ainsi que les avantages ou inconvénients qu'elles peuvent présenter, ainsi que la date prévisible de prise de décisions [15 octobre 1974] (n° 1484). — Réponse [22 octobre 1974] (p. 1401, 1402).

Questions orales avec débat :

M. Jean Cluzel attire l'attention de *M. le ministre de l'agriculture et du développement rural* sur la situation actuelle du marché de la viande, laquelle justifie les craintes suscitées par le niveau très insuffisant des prix d'orientation. En effet, l'augmentation de l'offre, sans augmentation parallèle de la demande, a provoqué une baisse très sensible des cours de la viande bovine. Dans le même temps, les agriculteurs se sont endettés pour moderniser l'élevage. Enfin, les produits destinés à l'alimentation du bétail ont augmenté de façon substantielle. Il semble donc que, pour faire face à l'inquiétude justifiée et de plus en plus grande des éleveurs, des mesures doivent être rapidement prises. C'est pourquoi il demande quelle politique le Gouvernement entend suivre en ce domaine, plus particulièrement en ce qui concerne le relèvement du prix d'orientation, l'augmentation des prêts aux agriculteurs, la régionalisation des cotations et la création d'un label pour les races à viande. [7 mars 1974. — *J. O.* des 12 mars 1974] et [2 avril 1974] (n° 10). — *Caducité.*

M. Jean Cluzel expose à *M. le Premier ministre* que la crise énergétique a mis en lumière certaines faiblesses de l'économie française, trop dépendante à l'égard de l'étranger et peut-être mal orientée dans ses finalités. Un certain nombre de mesures, dans l'ensemble positives, ont été prises le 6 mars dernier. Mais elles ne sauraient avoir toute leur valeur que dans un cadre d'ensemble nettement défini. C'est ainsi par exemple qu'une politique dynamique et volontaire d'aménagement du territoire et de promotion des équipements collectifs accompagnée d'une redistribution plus équitable des revenus et d'un simplification des procédures administratives permettrait sans doute de faire face, dans de meilleures conditions, aux difficultés qui sont à prévoir, particulièrement en ce qui concerne la situation de l'emploi, des prix et du niveau de vie des plus défavorisés. De même, le resserrement des liens avec nos partenaires européens aussi bien pour l'approvisionnement en produits pétroliers que pour la recherche et l'exploitation de nouvelles sources d'énergie paraît hautement souhaitable. Il demande si telles sont bien les grandes lignes de la politique que le Gouvernement entend mener dans les mois à venir. [13 mars 1974. — *J. O.* du 26 mars 1974] et [2 avril 1974] (n° 21). — *Caducité.*

M. Jean Cluzel attire l'attention de *M. le ministre de l'agriculture* sur la situation actuelle du marché de la viande, laquelle justifie les craintes suscitées par le niveau très insuffisant des prix d'orientation. En effet, l'augmentation de l'offre, sans augmentation parallèle de la demande, a provoqué une baisse très sensible des cours de la viande bovine. Dans le même temps, les agriculteurs se sont endettés pour moderniser leurs exploitations, en particulier les bâtiments d'élevage. Enfin, les produits destinés à l'alimentation du bétail ont augmenté de façon substantielle. Il semble donc que, pour faire face à l'inquiétude justifiée des éleveurs, des mesures doivent être rapidement prises. C'est pourquoi il demande quelle politique le Gouvernement entend suivre en ce domaine, plus particulièrement en ce qui concerne le relèvement du prix d'orientation, l'augmentation des prêts aux agriculteurs, la régionalisation des cotations et la création d'un label pour les races à viande [5 juin 1974] (n° 27). — Discussion [25 juin 1974] (p. 514 à 523).

M. Jean Cluzel demande à *M. le ministre de l'agriculture* de bien vouloir définir la nouvelle politique agricole que le Gouvernement entend promouvoir, tant sur le plan de la production et de l'organisation des marchés, que des prix, pour, dans une première phase, redresser la situation actuelle de l'agriculture française et, dans une deuxième phase, garantir le revenu des exploitants agricoles [18 septembre 1974. — *J. O.* du 1er octobre 1974] et [3 octobre 1974] (n° 58). — Discussion [12 novembre 1974] (p. 1683 à 1696 et 1708 à 1715).

M. Jean Cluzel attire l'attention de *M. le secrétaire d'Etat auprès du ministre de la qualité de la vie (Environnement)* sur la nécessité de préserver le maintien des équilibres naturels menacé par l'accélération du programme de construction des centrales nucléaires. Il lui demande de préciser la nature des risques liés à la réalisation projetée d'une quarantaine de tranches de 1975 à 1980 et d'exposer les principales mesures envisagées par le Gouvernement pour limiter les effets d'une éventuelle dégradation des conditions de vie [29 octobre 1974] (n° 77).

Interventions :

Est entendu lors de la réponse de M. Paul Dijoud, secrétaire d'Etat auprès du ministre des affaires culturelles et de l'environnement, chargé de l'environnement, à sa **question orale n° 1387** (cf. *supra*) [2 avril 1974] (p. 210) ; lors de la réponse de M. Jacques Chirac, ministre de l'intérieur, à sa **question orale n° 1388** (cf. *supra*) (p. 211, 212). — Est entendu lors de la réponse de M. Christian Poncelet, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'économie et des finances, chargé du budget, à sa **question orale n° 1446** (cf. *supra*) [18 juin 1974] (p. 454). — Est entendu au cours du débat sur sa question orale avec débat relative à la **situation du marché de la viande n° 27** (cf. *supra*) [25 juin 1974] (p. 514 à 516 ; 522). — Est entendu lors de la réponse de M. Michel d'Ornano, ministre de l'industrie et de la recherche, à sa **question orale n° 1484** (cf. *supra*) [22 octobre 1974] (p. 1402). — Est entendu au cours du débat sur la question orale de M. Jacques Pelletier ayant trait à la **politique régionale européenne** [29 octobre 1974] (p. 1492, 1493). — Est entendu au cours du débat sur sa question orale avec débat ayant trait à la **politique agricole n° 58** (cf. *supra*) [12 novembre 1974] (p. 1684 à 1687). — Intervient dans la discussion du **projet de loi de finances pour 1975,** adopté par l'Assemblée nationale [22 novembre 1974]. — Discussion générale (p. 1920 à 1922). — **Suite de la discussion** [23 novembre 1974]. — PREMIÈRE PARTIE. — CONDITIONS GÉNÉRALES DE L'ÉQUILIBRE FINANCIER. — Discussion des articles. — Art. 11 : dépose un *amendement, soutenu par M. André Fosset, tendant à compléter cet article* (p. 1955) ; Après l'art. 12 : dépose un *amendement, soutenu par M. André Fosset, tendant à insérer un article additionnel* (p. 1959). — **Suite de la discussion** [10 décembre 1974]. — SERVICES DU PREMIER MINISTRE. — RADIODIFFUSION ET TÉLÉVISION. — En qualité de rapporteur spécial de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation, analyse avec précision ce que sera la réforme votée par le Parlement, l'été dernier, qui organise la succession de l'O. R. T. F. et a prévu les dispositions relatives aux différentes catégories de personnels ; estime que les objectifs à atteindre doivent garantir un certain niveau de financement contrôlé par le Parlement et assurer la qualité du service (p. 2667 à 2671). — Discussion des articles rattachés. — Art. 30 : *partie A de son amendement tendant à proposer pour les septième et huitième alinéas de cet article une réduction permettant à l'établissement public de diffusion et à l'Institut de l'audiovisuel de recevoir directement une partie du produit de la redevance* (p. 2688) ; *son amendement, à la fin du neuvième alinéa de cet article, tendant à ajouter une disposition limitant à* 5 p. 100, *à partir de* 1976, *le montant du prélèvement effectué par le Trésor sur le produit de la redevance au titre des frais de recouvrement* (p. 2688, 2689) ; le retire (p. 2689) ; *son amendement rectifié tendant à supprimer l'avant-dernier alinéa de cet article de manière à refuser le prélèvement sur le produit de la redevance pour assurer la liquidation des exercices antérieurs de l'O. R. T. F.* (p. 2689. 2690) ; le retire (p. 2691) ; Article additionnels : *son amendement, au nom de la commission des finances, tendant à insérer* in fine *un article nouveau qui donne la possibilité au Parlement d'émettre un vote sur la répartition du produit de la redevance comme le prévoit l'article* 19 *de la loi n°* 74-696 *du* 7 *août* 1974 (p. 2693) ; *son sous-amendement, à titre personnel, tendant à compléter* in fine *le texte de l'amendement ci-dessus par un alinéa nouveau ainsi rédigé : « Un tableau annexé à la répartition du produit de la redevance retracera les sommes versées par les sociétés nationales de programme à l'établissement public de diffusion et à l'Institut de l'audiovisuel. »* (ibid) ; Art. 30 (suite) : retire *son amendement concernant les septième et huitième alinéas de cet article* (ibid.) ; Art. additionnels (*suite*) : *son amendement rectifié tendant à insérer* in fine *un article nouveau ainsi rédigé : « Les dispositions relatives à l'établissement public de diffusion contenues dans les articles* 2 (*deuxième alinéa*), 4 (*quatrième alinéa*), 14, 15 (*premier alinéa*), 17 (*premier alinéa*), 19, 20, 24 et 33 *de la loi n°* 74-696 *du* 7 *août* 1974 *relative à la radiodiffusion et à la télévision sont également applicables à l'Institut de l'audiovisuel créé par l'article* 3 *de ladite loi. »* (p. 2694) ; *accepte la suppression de la référence aux articles* 20 *et* 33 *dans le texte de son amendement, demandée par le Gouvernement* (ibid.).

COGNIOT (M. GEORGES) [Paris].

Est nommé membre de la commission des affaires culturelles [4 octobre 1974].

Dépôt législatif :

Proposition de loi tendant à la nationalisation des collèges d'enseignement général et des collèges d'enseignement secondaire [10 juillet 1974] (n° 280).

Interventions :

Est entendu au cours du débat sur la question orale de M. André Fosset relative à l'**extension de l'école normale supérieure de Saint-Cloud** [29 octobre 1974] (p. 1465). — Intervient dans la suite de la discussion du **projet de loi de finances pour 1975,** adopté par l'Assemblée nationale [5 décembre 1974]. — DEUXIÈME PARTIE. — MOYENS DES SERVICES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES. — INDUSTRIE ET RECHERCHE. — Observations ayant porté essentiellement sur le personnel du Centre national pour la recherche scientifique (C. N. R. S.) et sur la situation catastrophique de l'Institut Pasteur (p. 2459, 2460). — **Suite de la discussion** [6 décembre 1974]. — EDUCATION. — I. — EDUCATION. — Observations ayant porté notamment sur la nécessité de rectifier l'échelle initiale des professeurs certifiés, de procéder à l'extension des chaires supérieures à tous les professeurs des classes préparatoires aux grandes écoles, de revaloriser le statut des professeurs techniques adjoints, de veiller à une plus grande sécurité dans les établissements d'enseignement (p. 2536, 2537). — II. — UNIVERSITÉS. — Observations ayant porté notamment sur les crédits de fonctionnement, sur l'insuffisance des crédits de recherche, sur les problèmes touchant au personnel de l'enseignement supérieur, sur la situation financière désastreuse des universités et sur les moyens pour y remédier (p. 2557, 2558).

COLIN (M. ANDRÉ) [Finistère].

Est nommé président de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées [4 avril 1974].

Dépôt législatif :

Rapport d'information établi par la délégation française au Parlement européen sur l'activité de cette assemblée en 1973 [10 octobre 1974] (n° 15).

Question orale :

M. André Colin demande à *M. le Premier ministre* s'il ne lui paraît pas nécessaire, compte tenu des circonstances, d'améliorer le régime des relations maritimes entre le continent et les îles de la Manche et de l'Atlantique faisant partie du territoire métropolitain. Il lui expose, en particulier, que la construction des navires servant à la desserte des îles est encore à la charge des collectivités départementales concernées. Il lui demande si l'Etat pourrait prendre à sa charge le coût de la construction ou sinon la faire bénéficier d'un taux maximum de subvention, d'autant plus que l'exploitation des navires avec le déficit qu'elle entraîne souvent est à la charge des départements intéressés. Il croit, par ailleurs, devoir lui rappeler que, malgré le lourd handicap de l'insularité dont souffre la population des îles et qui est accru du fait de l'augmentation du prix du carburant, le transport des passagers et des marchandises est soumis à la T.V.A. Il lui demande s'il ne lui paraît pas nécessaire d'exonérer ces transports de la T.V.A. [18 juin 1974] (n° 1458). — Réponse [25 juin 1974] (p. 505, 506).

Question orale avec débat :

M. André Colin demande à *M. le ministre des affaires étrangères* de bien vouloir lui faire connaître quelle est, aux yeux du Gouvernement français, la politique à suivre par la Communauté européenne pour faire face aux difficultés grandissantes devant lesquelles elle se trouve. Il lui demande quelles perspectives s'ouvriraient pour l'avenir de l'Europe si des décisions fondamentales, à caractère politique, n'étaient pas prises rapidement par les Neuf, afin d'apporter aux problèmes internes que la Communauté européenne n'a pas été capable de résoudre — malgré les décisions des conférences de Paris et de Copenhague — et qui sont largement aggravés par les nouveaux déséquilibres externes dus notamment à la crise de l'énergie, une solution à la mesure de leur importance [29 octobre 1974] (n° 76). — Discussion [19 novembre 1974] (p. 1792 à 1814).

Interventions :

Est entendu lors de la réponse de M. Jacques Soufflet, ministre de la défense, à sa **question orale n° 1458** (cf. *supra*) [25 juin 1974] (p. 506). — Est entendu au cours du débat sur la question orale de M. Jacques Pelletier ayant trait à la **politique régionale européenne** [29 octobre 1974] (p. 1490 à 1492). — Est entendu au cours du débat sur sa question orale avec débat ayant pour objet la **politique européenne n° 76** (cf. *supra*) [19 novembre 1974] (p. 1792 à 1796). — Intervient dans la suite de la discussion du **projet de loi de finances pour 1975,** adopté par l'Assemblée nationale [28 novembre 1974]. — DEUXIÈME PARTIE. — MOYENS DES SERVICES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES. — AFFAIRES ÉTRANGÈRES. — En sa qualité de président de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées, soulève, en vue de la prochaine conférence au sommet des chefs d'Etat de la Communauté européenne, le problème de la création de l'agence internationale de l'énergie ; évoque l'ouverture de la conférence euro-arabe et l'attitude d'un membre du Gouvernement lors d'un vote récent intervenu à l'U.N.E.S.C.O. (p. 2113 à 2115). — **Suite de la discussion** [5 décembre 1974]. — ECONOMIE ET FINANCES. — CHARGES COMMUNES. — Examen des crédits. — Etat C. — Titre V : *son amendement tendant à réduire les autorisations de programme et les crédits de paiement de ce titre de* 100 000 *francs* (p. 2492, 2493).

COLIN (M. JEAN) [Essonne].

Est nommé membre de la commission des affaires économiques et du Plan [4 octobre 1974].

Est nommé membre de la commission spéciale chargée de vérifier et d'apurer les comptes [4 octobre 1974].

Est nommé juge titulaire de la Haute Cour de justice [16 octobre 1974].

Questions orales :

M. Jean Colin expose à *M. le ministre des armées* qu'à la suite de l'explosion, le 22 janvier 1974, près de la gare de Ballancourt (Essonne), d'une citerne contenant des gaz de combat, plus de vingt personnes ont été gravement blessées par les émanations toxiques qui ont envahi les quartiers environnants. Des troubles très sérieux, dont les conséquences finales ne peuvent encore être mesurées, tels que suffocations, hémorragies externes et internes, évanouissements répétés ayant été constatés, il lui demande quelles mesures il compte prendre pour éviter le retour de faits aussi graves et s'il ne serait pas nécessaire, d'une part, d'accélérer les opérations de remise en état des marais de l'Essonne où nombre de services successifs ont déversé sans contrôle des déchets toxiques et, d'autre part, d'évacuer du centre du Bouchet, lequel se trouve situé au cœur d'une zone à forte population, toute fabrication et tout entrepôt de produits dangereux destinés à une utilisation en cas de guerre [13 février 1974. — *J. O.* du 26 février 1974] (n° 1436).

M. Jean Colin expose à *M. le ministre de la santé publique et de la sécurité sociale* combien il a été satisfait d'apprendre par la très large diffusion, sur le plan social, d'une correspondance privée que la situation du nouvel hôpital de Longjumeau (Essonne), retenait maintenant son attention. Compte tenu des éléments de cette correspondance, il lui demande de vouloir bien lui préciser : 1° quel doit être en l'espèce le rôle de président du conseil d'administration et quelles sont ses possibilités d'intervention — en dehors des démarches auprès de ses services — alors qu'il n'a aucun pouvoir de nomination à l'égard du personnel considéré et qu'il ne peut, de ce fait, être tenu responsable de la dégradation des équipes de direction ; 2° quelles sont — en dehors du laboratoire — les nominations de chefs de service intervenues à ce jour, c'est-à-dire plus de 2 ans après les demandes présentées par l'hôpital, alors que précisément aucun service nouveau n'a encore pu être ouvert, faute de personnel médical ; 3° quelles sont les raisons des lenteurs mises au recrutement d'un radiologiste puisque — en dépit des démarches inlassables et pressantes au niveau de l'hôpital — la vacance du poste, ouverte en novembre dernier, vient seulement d'être publiée, ce qui compromet les chances d'un recrutement en temps utile, alors que l'intermédiaire actuel doit quitter l'établissement, au plus tard, le 1er mai 1974 ; 4° quel sort a été réservé aux propositions faites par le président du conseil d'administration qui, le 12 janvier, lui a fait parvenir une liste importante de médecins, intéressés par une affectation à Longjumeau [1er mars 1974. — *J. O.* du 12 mars 1974] (n° 1441). — Réponse [18 juin 1974] (p. 454 à 456).

M. Jean Colin attire l'attention de *M. le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur,* sur les graves problèmes que continue à poser aux usagers l'accès Sud de Paris par l'autoroute A 6. Les encombrements atteignent, matin et soir, une longueur de près de 6 kilomètres, et ils subsistent même aux heures normales de la journée. Il lui rappelle qu'à l'occasion de la discussion des questions orales n°s 1308 et 1392, il lui avait été indiqué que des mesures étaient à l'étude et pourraient être mises en application dans quelques mois. Il lui demande, dès lors, quelle suite sera réservée à cette affaire et dans quel délai les mesures d'amélioration promises entreront en vigueur [4 octobre 1974] (n° 1480). — Réponse [29 octobre 1974] (p. 1469 à 1471).

Questions orales avec débat :

M. Jean Colin expose à *M. le ministre des armées* qu'à la suite de l'explosion, le 22 janvier 1974, près de la gare de Ballancourt (Essonne), d'une citerne contenant des gaz de combat, plus de 20 personnes ont été gravement blessées par les émanations toxiques qui ont envahi les quartiers environnants. Des troubles très sérieux, dont les conséquences finales ne peuvent encore être mesurées, tels que suffocations, hémorragies externes et internes, évanouissements répétés ayant été constatés, il lui demande quelles mesures il compte prendre pour éviter le retour de faits aussi graves et s'il ne serait pas nécessaire, d'une part, d'accélérer les opérations de remise en état des marais de l'Essonne où nombre de services successifs ont déversé sans contrôle des déchets toxiques et, d'autre part, d'évacuer du centre du Bouchet, lequel se trouve situé au cœur d'une zone à forte population, toute fabrication et tout entrepôt de produits dangereux destinés à une utilisation en cas de guerre [31 janvier 1974. — *J. O.* du 5 février 1974] (n° 101). — *Caducité.*

M. Jean Colin appelle tout spécialement l'attention de *M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie et des finances,* sur le caractère alarmant des premières constatations qu'il a pu faire quant aux conséquences de l'application de la loi n° 73-1229 du 31 décembre 1973 sur la modernisation des bases de la fiscalité directe locale. Il lui signale que ces constatations font apparaître fréquemment d'importantes diminutions, allant parfois jusqu'à 70 p. 100 pour les propriétés exceptionnelles de grand luxe et les résidences secondaires, mais dégagent, par contre, une majoration d'au moins 50 p. 100 pour les logements sociaux de type H. L. M. les plus modestes. De telles anomalies ne pouvant pas être admises malgré l'atténuation limitée dans le temps qu'apportera la pratique de l'écrêtement, il lui demande s'il ne juge pas souhaitable : 1° de désigner une commission d'enquête présidée par un haut fonctionnaire de ses services et chargée de trouver des solutions, sans exclure le recours à la voie législative, pour éviter des bouleversements aussi contraires à l'esprit de la loi ; 2° dans l'intervalle, de surseoir à l'application de la réforme, pour un délai d'au moins un an, de manière que les effets de celle-ci ne se traduisent pas, à bref délai, par des augmentations brutales et inattendues de nature à exaspérer les contribuables et à exposer les maires à des critiques sévères et injustifiées [2 avril 1974] (n° 41). — *Caducité.*

M. Jean Colin appelle tout spécialement l'attention de *M. le ministre de l'économie et des finances* sur le caractère alarmant des premières constatations qu'il a pu faire quant aux conséquences de l'application de la loi n° 73-1229 du 31 décembre 1973 sur la modernisation des bases de la fiscalité directe locale. Il lui signale que ces constatations font apparaître fréquemment d'importantes diminutions, allant parfois jusqu'à 70 p. 100 pour les propriétés exceptionnelles de grand luxe et les résidences secondaires, mais dégagent, par contre, une majoration d'au moins 50 p. 100 pour les logements sociaux de type H. L. M. les plus modestes. De telles anomalies ne pouvant pas être admises malgré l'atténuation limitée dans le temps qu'apportera la pratique de l'écrêtement, il lui demande s'il ne juge pas souhaitable : 1° de désigner une commission d'enquête présidée par un haut fonctionnaire de ses services et chargée de trouver des solutions — sans exclure le recours à la voie législative — pour éviter des bouleversements aussi contraires à l'esprit de la loi ; 2° dans l'intervalle, de surseoir à l'application de la réforme, pour un délai d'au moins un an, de manière que les effets de celle-ci ne se traduisent pas, à bref délai, par des augmentations brutales et inattendues, de nature à exaspérer les contribuables et à exposer les maires à des critiques sévères et injustifiées [25 juin 1974] (n° 44).

Interventions :

Est entendu lors de la réponse de M. René Lenoir, secrétaire d'Etat auprès du ministre de la santé, chargé de l'action sociale, à sa **question orale n° 1441** (cf. *supra*) [18 juin 1974] (p. 455, 456). — Dépose *un amendement, soutenu par M. Yves Durand, tendant à ajouter un article additionnel après l'article 6 du* **projet de loi,** adopté par l'Assemblée nationale, après déclaration d'urgence, **portant amnistie** [2 juillet 1974] (p. 659). — Intervient dans la discussion du **projet de loi,** adopté par l'Assemblée nationale, après déclaration d'urgence, **relatif aux économies d'énergie** [15 octobre 1974]. — Discussion générale (p. 1271, 1272). — Est entendu lors de la réponse de M. Robert Galley, ministre de l'équipement, à sa **question orale n° 1480** (cf. *supra*) [29 octobre 1974] (p. 1470, 1471). — Intervient dans la discussion du **projet de loi,** adopté par l'Assemblée nationale, **modifiant le livre V du code de la santé publique et relatif à la pharmacie vétérinaire** [21 novembre 1974]. — Discussion générale (p. 1879, 1880). — Discussion des articles. — Art. 2 : *son amendement tendant à préciser au début du texte modificatif présenté pour l'article L. 610 du code de la santé publique, que seuls les pharmaciens titulaires d'une officine « agissant sur présentation d'une ordonnance vétérinaire » peuvent détenir et délivrer des médicaments vétérinaires* (p. 1888) : le retire (*ibid*). — Intervient dans la suite de la discussion du **projet de loi de finances pour 1975,** adopté par l'Assemblée nationale [2 décembre 1974]. — DEUXIÈME PARTIE. — MOYENS DES SERVICES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES. — TRANSPORTS. — I. — SECTION COMMUNE. — II. — TRANSPORTS TERRESTRES. — Observations ayant porté notamment sur la nécessité de privilégier les transports les moins coûteux, sur l'intérêt de réaliser rapidement l'interconnexion des réseaux R. A. T. P.-S. N. C. F., sur le déficit d'exploitation des transports en commun de la région parisienne, sur l'importance de l'aide de l'Etat à la S. N. C. F. (p. 2288 à 2290). — III. — AVIATION CIVILE. — Observations ayant porté notamment sur la concurrence que se livrent l'avion et le chemin de fer, sur la situation des contrôleurs du trafic aérien, sur le problème des nuisances dont ont à souffrir les riverains des aéroports de la périphérie de Paris (p. 2303, 2304). — IV. — MARINE MARCHANDE. — Examen des crédits. — Etat B. — Titre IV : observation sur la spécificité des subventions pour l'exploitation de services maritimes d'intérêt général (p. 2323). — **Suite et fin de la discussion** [11 décembre 1974]. — TRAVAIL. — III. — SANTÉ. — Observations ayant porté essentiellement sur le problème hospitalier : les hôpitaux neufs, les effectifs de direction et la nomination des médecins et sur la situation des infirmières (p. 2733, 2741, 2742). — Intervient dans la suite et fin de la discussion du **projet de loi,** adopté par l'Assemblée nationale, **relatif à l'interruption volontaire de la grosessse** [14 décembre 1974]. — Discussion des articles. — Art. 3 : observations sur le refus du médecin de procéder à l'interruption de la grossesse (p. 2942). — Intervient dans la discussion du **projet de loi de finances rectificative pour 1974,** adopté par l'Assemblée nationale [18 décembre 1974]. — Discussion des articles. — Art. 4. : observations sur cet article relatif aux taux d'abattement à la base pour charges de famille dans l'établissement du calcul de la taxe d'habitation, *dont la commission des finances demande la suppression* (p. 3091) ; Art. 13 : soutient l'*amendement de M. Charles Zwickert tendant à compléter cet article par des dispositions qui institueraient une rétroactivité au bénéfice des fonctionnaires admis à la retraite avant le 1er décembre* 1964 (p. 3100, 3101).

COLLERY (M. JEAN) [Marne].

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à la radiodiffusion et à la télévision [27 juillet 1974].

Réélu Sénateur le 22 septembre 1974.

Est nommé membre de la commission des affaires culturelles [4 octobre 1974].

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant création du Centre national d'art et de culture Georges-Pompidou [20 décembre 1974].

Dépôts législatifs :

Avis présenté au nom de la commission des affaires culturelles, sur le projet de loi portant création du conservatoire de l'espace littoral [14 novembre 1974] (n° 88).

Avis, présenté au nom de la commission des affaires culturelles (qualité de la vie, loisirs), sur le projet de loi de finances pour 1975, adopté par l'Assemblée nationale [21 novembre 1974] (n° 100. — Tome V, 4).

Questions orales :

M. Jean Collery demande à *M. le ministre de l'information* quelles initiatives il compte prendre pour que l'O. R. T. F. puisse remplir de façon satisfaisante sa mission d'éducation, de culture et d'information, en ce qui concerne l'amenuisement de l'esprit raciste. Le vote à l'unanimité de la loi n° 72-546 du 1er juillet 1972 contre le racisme par le Parlement justifié que soit développé et approfondi l'esprit de tolérance dans l'ensemble de la population, comme l'ont souligné au cours des débats les parlementaires et le Gouvernement. Sans minimiser le rôle également important à cet égard du ministère de l'éducation nationale, la télévision pourrait agir efficacement dans ce sens, par des réalisations appropriées et renouvelées mettant en évidence l'universalité des valeurs essentielles de l'homme auprès des téléspectateurs de tous âges, conditions et origines [8 février 1974. — *J. O.* du 12 février 1974] (n° 1435). — Réponse [18 juin 1974] (p. 449).

M. Jean Collery demande à *M. le ministre d'Etat, ministre de l'aménagement du territoire, de l'équipement et des transports,* quelles mesures le Gouvernement compte prendre ou proposer au vote du Parlement pour permettre à l'hôtellerie française de jouer tout son rôle en ce qui concerne le nécessaire développement du tourisme dans notre pays et en particulier pour la prochaine saison touristique [6 mai 1974. — *J. O.* du 14 mai 1974] (n° 1449). — Réponse [18 juin 1974] (p. 451, 452).

Interventions :

Est entendu lors de la réponse de M. André Rossi, secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre, porte-parole du Gouvernement, à sa **question orale relative à l'O. R. T. F. n° 1435** (cf. *supra*) [18 juin 1974] (p. 449) ; lors de la réponse de M. Gérard Ducray, secrétaire d'Etat auprès du ministre de la qualité de la vie, chargé du tourisme, à sa **question orale relative à l'hôtellerie n° 1449** (cf. *supra*) (p. 452). — Intervient dans la suite et la fin de la discussion du **projet de loi,** adopté par l'Assemblée nationale, après déclaration d'urgence, **relatif à la radiodiffusion et à la télévision** [27 juillet 1974]. — Discussion des articles. — Art. 6 : observations sur la désignation des maires (p. 981) ; explication de vote sur l'ensemble du projet de loi (p. 1030, 1031). — Intervient dans la suite de la discussion du **projet de loi de finances pour 1975,** adopté par l'Assemblée nationale [30 novembre 1974]. — DEUXIÈME PARTIE. — MOYENS DES SERVICES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES. — QUALITÉ DE LA VIE. — I. — ENVIRONNEMENT. — En qualité de rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles pour les loisirs, évoque les deux préoccupations majeures qui doivent conduire le Gouvernement à user de ses moyens d'action pour l'aménagement du temps et l'aménagement de l'espace (p. 2206, 2207). — Prend part, en qualité de rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles, à la discussion du **projet de loi portant création du Conservatoire de l'espace littoral** [12 décembre 1974]. — Discussion générale (p. 2837, 2838). — Discussion des articles. — Art. 1er : *son amendement tendant, au deuxième alinéa de cet article, à étendre la compétence du Conservatoire aux « communes riveraines des lacs et plans d'eau d'une superficie au moins égale à 1 000 hectares »* (p. 2842) ; *son amendement tendant, au deuxième alinéa de cet article, à préciser que le Conservatoire a pour mission de mener une politique foncière « de sauvegarde de l'espace littoral, de respect des sites naturels et de l'équilibre écologique. Il peut présenter aux collectivités publiques toutes suggestions en rapport avec sa mission. Il peut notamment proposer les mesures propres à éviter toute construction des terrains contigus au domaine public maritime »* (ibid.) ; Article additionnel : *son amendement tendant, après l'article 3, à insérer un article nouveau qui permettrait la dation en paiement de droits de succession de biens immobiliers susceptibles d'être annexés au domaine du Conservatoire de l'espace littoral* (p. 2844) ; retire *son amendement tendant à insérer un autre article additionnel* (p. 2845) ; Art. 4 : *son amendement tendant à compléter* in fine *cet article par des dispositions relatives aux conventions que le conseil d'administration est susceptible de passer pour la gestion des immeubles dont le Conservatoire est propriétaire ou affectataire* (p. 2845, 2846) ; Art. 7 : *son amendement d'harmonisation* (cf. *supra* art. 1er) *tendant à supprimer cet article* (p. 2847).

COLLETTE (M. HENRI) [Pas-de-Calais].

Devenu Sénateur le 9 juillet 1974 en remplacement de M. Roger Poudonson, nommé membre du Gouvernement.

N'a pas été réélu aux élections sénatoriales du 22 septembre 1974.

COLLOMB (M. FRANCISQUE) [Rhône].

Est nommé membre de la commission des affaires économiques et du Plan [4 octobre 1974].

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif aux économies d'énergie [15 octobre 1974].

Dépôt législatif :

Avis, présenté au nom de la commission des affaires économiques et du Plan (industrie), sur le projet de loi de finances pour 1975, adopté par l'Assemblée nationale [21 novembre 1974] (n° 101. — Tome II).

Intervention :

Intervient dans la suite de la discussion du **projet de loi de finances pour 1975,** adopté par l'Assemblée nationale [5 décembre 1974]. — DEUXIÈME PARTIE. — MOYENS DES SERVICES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES. — INDUSTRIE ET RECHERCHE. — En qualité de rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques et du Plan pour l'industrie, évoque la réorganisation du ministère ; traite de la politique industrielle — au moment où la crise de l'énergie a changé les conditions de la concurrence — dans les domaines de l'industrie automobile, de l'industrie nucléaire notamment ; traite du problème énergétique proprement dit (p. 2447 à 2449).

CONSTANT (M. GEORGES) [Lot].

Elu sénateur le 22 septembre 1974.

Est nommé membre de la commission des affaires culturelles [4 octobre 1974].

COUDE DU FORESTO (M. YVON) [Deux-Sèvres].

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi de finances rectificative pour 1974 [10 juillet 1974].

Est nommé rapporteur général de la commission des finances du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation [4 octobre 1974].

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi instituant un prélèvement conjoncturel [11 décembre 1974].

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi de finances pour 1975 [11 décembre 1974].

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi de finances rectificative pour 1974 [18 décembre 1974].

Dépôts législatifs :

Rapport, fait au nom de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation, sur le projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, portant règlement définitif du budget de 1972 [9 juillet 1974] (n° 268).

Rapport, fait au nom de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation, sur le projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, sur la mise à jour périodique de valeurs locatives servant de base aux impositions directes locales [9 juillet 1974] (n° 269).

Rapport, fait au nom de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation, sur le projet de loi de finances rectificative pour 1974, adopté par l'Assemblée nationale [9 juillet 1974] (n° 271).

Rapport fait au nom de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi de finances rectificative pour 1974 [11 juillet 1974] (n° 283).

Rapport, fait au nom de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation, sur le projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, après déclaration d'urgence, relatif au remboursement d'une nouvelle fraction des crédits de taxe sur la valeur ajoutée en faveur des exploitants agricoles [10 octobre 1974] (n° 14).

Rapport, fait au nom de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation, sur le projet de loi instituant un prélèvement conjoncturel ayant pour objet de prévenir les comportements inflationnistes des entreprises (urgence déclarée) [24 octobre 1974] (n° 65).

Rapport général, fait au nom de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation, sur le projet de loi de finances pour 1975, adopté par l'Assemblée nationale [21 novembre 1974] (n° 99).

Proposition de résolution tendant à modifier l'article 46 du règlement du Sénat [10 décembre 1974] (n° 130).

Rapport, fait au nom de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation, sur le projet de loi de finances rectificative pour 1974, adopté par l'Assemblée nationale [16 décembre 1974] (n° 151).

Rapport fait au nom de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi de finances pour 1975 [16 décembre 1974] (n° 152).

Rapport fait au nom de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi instituant un prélèvement conjoncturel (urgence déclarée) [16 décembre 1974] (n° 153).

Rapport fait au nom de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi de finances rectificative pour 1974 [19 décembre 1974] (n° 164).

Questions orales avec débat :

M. Yvon Coudé du Foresto demande à *M. le ministre des transports* si, devant la crise de l'énergie et les difficultés monétaires qui en découlent et qui entraîneront des réductions sensibles de la circulation individuelle, il ne convient pas de reviser notre politique ferroviaire sur deux points estimés essentiels. Le premier concerne les lignes secondaires dont le maintien semble s'imposer pour celles qui ne sont pas encore fermées et dont la réouverture pourrait être envisagée pour d'autres. Le second point concerne les effectifs. En effet, nous constatons, avec nombre d'usagers habituels du rail, que les retards sur les grandes lignes sont devenus chose courante, alors que l'exactitude de la S. N. C. F. était réputée dans le monde entier. Or, quand on recherche les causes, il semble que les réductions d'effectifs trop importantes expliquent, sinon la totalité du phénomène, tout au moins une grande partie. En conséquence, il lui demande s'il ne convient pas, sur ce point également, de rechercher des méthodes qui, peut-être, accroîtraient les dépenses en francs mais ne seraient pas au moins génératrices de sorties de devises [5 février 1974] (n° 100). — *Caducité.*

M. Yvon Coudé du Foresto demande à *M. le ministre d'Etat, ministre de l'aménagement du territoire, de l'équipement et des transports,* si devant la crise de l'énergie et les difficultés monétaires qui en découlent et qui entraîneront des réductions sensibles de la circulation individuelle, il ne convient pas de reviser notre politique ferroviaire sur deux points estimés essentiels. Le premier concerne les lignes dites secondaires dont le maintien semble s'imposer pour celles qui ne sont pas encore fermées, et dont la réouverture pourrait être envisagée pour d'autres. Le second point concerne les effectifs. En effet, nous constatons, avec nombre d'usagers habituels du rail, que les retards sur les grandes lignes sont devenus chose courante, alors que l'exactitude de la S. N. C. F. était réputée dans le monde entier. Or, quand on recherche les causes, il semble que les réductions d'effectifs trop importantes expliquent, sinon la totalité du phénomène, tout au moins une grande partie. En conséquence, M. Yvon Coudé du Foresto demande s'il ne convient pas, sur ce point également, de rechercher des méthodes qui peut-être accroîtraient les dépenses en francs mais ne seraient pas au moins génératrices de sorties de devises [7 mars 1974. — *J. O.* du 12 mars 1974] et [2 avril 1974] (n° 8). — *Caducité.*

Interventions :

Intervient, en qualité de rapporteur général de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation, dans le débat consécutif à la déclaration du Gouvernement sur la **politique monétaire** [22 janvier 1974] (p. 32, 33). — Prend part, en qualité de rapporteur général de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation, à la discussion du **projet de loi,** adopté par l'Assemblée nationale, **portant règlement définitif du budget de 1972** [9 juillet 1974]. — Discussion générale (p. 697, 698). — Prend part, en la même qualité, à la discussion du **projet de loi,** adopté par l'Assemblée nationale, **sur la mise à jour périodique de valeurs locatives servant de base aux impositions directes locales** [9 juillet 1974]. — Discussion générale (p. 765, 766). — Discussion des articles. — Art. 1er : *son amendement tendant à rédiger comme suit la fin du dernier alinéa de cet article : « Les conditions d'exécution de ces revisions seront fixées par la loi. La première revision générale entrera en vigueur au plus tard le 1er janvier* 1981 » (p. 768) ; *amendement de M. Fernand Lefort, à la fin du même alinéa de l'article, tendant à proposer la date du « 1er janvier* 1976 » (p. 769) ; *sous-amendement de M. Christian Poncelet, secrétaire d'Etat au budget, tendant, dans le texte de son amendement, à remplacer la date « 1981 » par la date « 1982 »* (ibid.) ; Art. 3 : *son amendement tendant à modifier la rédaction du début du deuxième alinéa du paragraphe II de cet article de manière à faire entrer les représentants des communautés urbaines et des districts dans la composition de la commission des évaluations foncières* (p. 770) ; Art. 4 : *amendement de M. Christian Poncelet, secrétaire d'Etat au budget, tendant, dans le premier alinéa du paragraphe I de cet article, à réduire de « quatre-vingt-dix jours » à « soixante jours » le délai imparti au contribuable pour faire connaître à l'administration les changements intervenus dans la structure des propriétés* (ibid.). — Prend part, en la même qualité, à la discussion du **projet de loi de finances rectificative pour 1974,** adopté par l'Assemblée nationale [9 juillet 1974]. — Discussion générale (p. 775 à 778). — **Suite et fin de la discussion** [10 juillet 1974]. — Observations, à titre personnel, avant la poursuite du débat (p. 817). — Discussion des articles. — Art. 1er : *amendement de M. Jacques Henriet, au premier alinéa du paragraphe I de cet article, tendant à calculer la contribution exceptionnelle égale à* 18 *p.* 100 *de l'impôt sur les sociétés non pas « d'après les résultats du dernier exercice clos avant le 1er janvier* 1974 », *mais « sur la moyenne des résultats des trois derniers exercices clos avant le 1er janvier* 1974 » (p. 818) ; *amendement de M. Yves Durand tendant à compléter* in fine *le troisième alinéa du même paragraphe I par une disposition relative au montant minimal de la contribution frappant les petites entreprises* (p. 819) ; *son amendement tendant à supprimer le dernier alinéa de ce même paragraphe I ainsi rédigé : « Pour les sociétés dont l'imposition au titre du dernier exercice clos avant le 1er janvier* 1974 *a été établie en tenant compte de reports déficitaires, il est fait abstraction de ces reports pour le calcul de la contribution exceptionnelle de* 18 *p.* 100 (p. 820) ; *amendement de M. Etienne Dailly tendant à compléter* in fine *le même paragraphe I de cet article par un alinéa visant à exonérer de la contribution exceptionnelle les ventes réalisées à l'étranger par les entreprises exportatrices* (ibid.) ; *amendement rectifié par son auteur* (p. 821) ; *amendement de M. René Monory, au paragraphe II de cet article, tendant à fractionner en deux versements d'un égal montant la contribution exceptionnelle payée au Trésor* (p. 822) ; *amendement de M. Auguste Amic, au paragraphe IV de cet article, tendant à ne pas exclure du bénéfice de l'exonération de la contribution exceptionnelle toutes les personnes morales visées aux articles* 207 *et* 208 *du code général des impôts* (p. 823) ; *amendements de M. Roger Gaudon, de M. Auguste Amic, de M. Jean Mézard et de M. Henri Caillavet tendant tous les quatre à compléter le paragraphe IV de cet article par un alinéa qui permettrait l'exonération des petites et moyennes entreprises de la contribution exceptionnelle* (p. 824) ; *son amendement tendant à supprimer le paragraphe V de cet article relatif à l'affichage obligatoire de l'impôt mis à la charge des sociétés* (ibid.) ; Art. 2 : *amendement de M. Etienne Dailly tendant à remplacer le mot « acquis » par le mot « commandés » dans le début du paragraphe I de cet article ainsi rédigé : « I. — En ce qui concerne les biens d'équipement acquis... »* (p. 825) ; retire *son amendement tendant à compléter le même paragraphe I par l'alinéa suivant : « Toutefois ces dispositions ne sont pas applicables aux entreprises qui exportent un quart au moins de leur production hors du Marché commun »* (p. 826) ; Art. 3 : *amendement de M. Etienne Dailly tendant à proposer une nouvelle rédaction du premier alinéa du paragraphe I de cet article de manière à prendre en compte pour l'application des majorations exceptionnelles, non pas les cotisations au titre des seuls revenus de* 1973, *mais la moyenne des cotisations au titre des revenus de* 1971, 1972 *et* 1973 (p. 829) ; *amendement de M. Henri Caillavet, soutenu par M. Josy Moinet, au paragraphe I de cet article, tendant à remplacer la dernière ligne du barème figurant à la suite du deuxième alinéa par deux lignes créant deux tranches supplémentaires qui aggraveraient le dispositif des majorations exceptionnelles* (p. 830) ; *son amendement tendant à modifier le système des atténuations de majorations prévues au quatrième alinéa du même paragraphe I de cet article* (p. 830, 831) ; *amendement de M. Auguste Amic tendant à rédiger les deux derniers alinéas du paragraphe II de cet article de manière à reporter de quinze jours la date d'exigibilité et d'application de la pénalité pour paiement tardif de la majoration exceptionnelle* (p. 831) ; Art. 4 : *son amendement, au paragraphe I de cet article, tendant à ajouter « les motocyclettes de plus de* 450 *centimètres cubes » et « les chevaux de selle » dans la liste des éléments du train de vie pris en compte pour la taxation forfaitaire à l'impôt sur le revenu* (p. 833) ; *son amendement, au paragraphe II de cet article (renforcement du barème de la taxation forfaitaire), tendant à susbstituer « les motocyclettes de plus de* 450 *centimètres cubes » aux « voitures automobiles destinées au transport des personnes » et sous-amendement de M. Christian Poncelet, secrétaire d'Etat au budget, tendant à maintenir les voitures automobiles tout en acceptant les motocyclettes* (p. 833, 834) ; *ses deux amendements, au même paragraphe II, tendant à porter du « double » au « quintuple » le barème concernant les bateaux de plaisance à voiles et à moteur battant pavillon d'un pays ou territoire qui n'a pas conclu avec la France de convention d'assistance administrative en vue de lutter contre la fraude et l'évasion fiscales*

(p. 834) ; *son amendement, au même paragraphe II, tendant à réduire de* 40 p. 100 *le barème concernant les chevaux de course lorsqu'il s'agit de trotteurs et amendement de M. Etienne Dailly ayant le même objet* (p. 834) ; retire *son amendement* (p. 835) ; *son amendement tendant à ajouter au même paragraphe II les deux alinéas ci-après : « Chevaux de selle : 6 000 francs par cheval âgé de moins de deux ans à compter du second cheval »* (p. 835, 836) ; Après l'art 6 : *amendement de M. Henri Tournan, soutenu par M. Auguste Amic, tendant à insérer un article additionnel qui vise à majorer de* 120 *millions de francs les ressources du fonds spécial d'investissement routier* (p. 844) ; *amendement de M. Henri Tournan tendant à insérer un article additionnel qui vise à la fois à reconduire la mesure temporaire de blocage des loyers et à supprimer les dispositions en vigueur concernant l'avoir fiscal et le prélèvement libératoire et amendement de M. Léandre Létoquart, soutenu par M. Roger Gaudon, tendant également à insérer un article additionnel qui vise aussi le blocage des loyers* (p. 845) ; Art. 12 : *son amendement tendant à supprimer le second alinéa de cet article ainsi rédigé : « La contrevaleur en francs de ces emprunts sera utilisée sous forme de prêts accordés à des entreprises françaises qui réaliseront des investissements susceptibles de se traduire par une amélioration de la balance des paiements »* (p. 847) ; le retire (*ibid.*). — **Commission mixte paritaire** [11 juillet 1974]. — Discussion générale (p. 866, 867). — Discussion des articles. — Art. 3 : observation sur l'ingéniosité du « sifflet » élaboré par la commission des finances (p. 868). — Prend part, en qualité de rapporteur général de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation, à la discussion du **projet de loi,** adopté par l'Assemblée nationale, après déclaration d'urgence, **relatif au remboursement d'une nouvelle fraction des crédits de taxe sur la valeur ajoutée en faveur des exploitants agricoles** [10 octobre 1974]. — Discussion générale (p. 1211, 1212). — Discussion des articles. — Avant l'art 1er : *amendement de M. Paul Jargot tendant à insérer un article additionnel invitant le Gouvernement à prendre les mesures nécessaires en matière de fiscalité et de politique du crédit pour la sauvegarde de l'agriculture française* (p. 1221) ; Art. 1er : *son amendement tendant à proposer une rédaction modulée des paragraphes* II *et* III *de cet article relatifs aux modalités de remboursement de la nouvelle fraction du crédit de taxe déductible dont disposaient les agriculteurs au* 31 *décembre* 1971 (p. 1223) ; le retire (p. 1223, 1224) ; Art. 2 : retire *son amendement tendant à proposer une nouvelle rédaction de cet article* (p. 1224). — Prend part, en qualité de rapporteur général de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation, à la discussion du **projet de loi,** déposé avec déclaration d'urgence, **instituant un prélèvement conjoncturel ayant pour objet de prévenir les comportements inflationnistes des entreprises** [30 octobre 1974]. — Discussion générale (p. 1519 à 1522). — Discussion des articles. — Art. 2 : *son amendement tendant à rédiger comme suit la première phrase du premier alinéa du paragraphe* II *de cet article : « II. — Le prélèvement est supprimé lorsque l'augmentation de l'indice des prix à la consommation du groupe « Produits manufacturés » n'a pas dépassé* 1,5 p. 100 *pendant une période de trois mois consécutifs »* p. 1529) ; *amendement de M. Josy Moinet tendant à compléter* in fine *cette même phrase par les mots suivants : « et, au plus tard, à la date du* 31 *mars* 1976 » (p. 1530) ; Art. 3 : *son amendement tendant à rédiger comme suit le dernier alinéa de cet article : « La fraction non remboursable du prélèvement est affectée au remboursement des avances de la Banque de France à l'Etat »* (p. 1530, 1531, 1532) ; Art. 4 : *son amendement tendant, au paragraphe* I *de cet article, à relever le seuil des chiffres d'affaires des entreprises publiques ou privées passibles du prélèvement et à relever celui du nombre de leurs salariés en le portant de* 50 *à* 100 (p. 1533) ; *sous-amendement de M. Jean-Pierre Fourcade, ministre de l'économie et des finances, tendant à maintenir le chiffre initial de 50 salariés* (p. 1534) ; *sous-amendement rectifié par M. Jean-Pierre Fourcade, ministre de l'économie et des finances, pour porter le nombre à 75 salariés* (ibid.) ; *son amendement tendant à compléter* in fine *le même paragraphe de l'article par l'alinéa suivant : « En ce qui concerne les chiffres d'affaires ci-dessus, le Parlement sera saisi chaque année, dans le projet de loi de finances, de propositions tendant à les aménager en fonction de l'évolution des prix des produits manufacturés compris dans l'indice des prix dit des 295 postes tel qu'il est calculé par l'I. N. S. E. E. pour la France entière. »* (ibid.) ; *amendement de M. Joseph Yvon tendant également à compléter* in fine *ce même paragraphe par un nouvel alinéa qui exclurait de l'assujettissement au prélèvement certaines entreprises orientées principalement vers la construction navale* (p. 1536) ; *amendement de M. Paul Guillard tendant également à compléter* in fine *le même paragraphe par un nouvel alinéa qui exclurait de l'assujettissement au prélèvement les organismes à but non lucratif visés à l'article 206-5 du code général des impôts* (ibid.) ; Art 6 : *son amendement tendant à rédiger comme suit l'avant-dernier alinéa du paragraphe* I *de cet article : « Cette différence est diminuée en proportion du chiffre d'affaires réalisé à l'exportation ou assimilé en application de l'article 7 de la loi n° 66-10 du 6 janvier 1966 par rapport au chiffre d'affaires total, hors taxes et droits indirects. Si les prix de vente à l'exportation sont différents de ceux du marché intérieur, cette proportion sera modifiée à due concurrence. Cependant, les entreprises pourront s'abstenir d'effectuer ces corrections. »* (p. 1540) ; *amendement de M. Josy Moinet ayant le même objet et sous-amendement de M. Jean-Pierre Fourcade, ministre de l'économie et des finances, tendant à supprimer du texte ci-dessus la phrase suivante : « Si les prix de vente à l'exportation sont différents de ceux du marché intérieur, cette proportion sera modifiée à due concurrence. »* (ibid.) ; *son amendement rectifié à la demande de M. Jacques Descours Desacres* (p. 1541) ; *amendement de M. Michel Chauty tendant, avant le dernier alinéa du même paragraphe, à insérer un nouvel alinéa prévoyant des règles particulières pour les sociétés productrices de matières premières* (ibid.) ; *son amendement, soutenu par M. Maurice Schumann, tendant à compléter* in fine *le même paragraphe par un alinéa relatif à la valeur des stocks tenant compte de la fluctuation des cours* (p. 1541) ; *le retire* (p. 1542) ; *son amendement, au début du paragraphe* II *de cet article, tendant à préciser que c'est une loi, et non un décret, qui adaptera les modalités de calcul de la marge aux entreprises de banque et d'assurances* (p. 1542, 1543) ; Art. 7 : *son amendement tendant à compléter comme suit le premier alinéa du paragraphe* II *de cet article : « Si les gains de productivité de l'entreprise dépassent ces gains moyens, le pourcentage visé au paragraphe I ci-dessus sera majoré en conséquence. Un décret en Conseil d'Etat déterminera les modalités selon lesquelles seront calculés les gains de productivité des entreprises. »* (p. 1544, 1545) ; *son amendement tendant, après le paragraphe II, à insérer un paragraphe nouveau ainsi rédigé : « II bis. — Elle* [la marge de l'exercice du prélèvement] *est minorée de la part d'augmentation de la masse salariale et des charges accessoires résultant de l'augmentation du pouvoir d'achat du Smic. »* (p. 1545) ; Art. 9 : *son premier amendement tendant à modifier la rédaction de la fin du deuxième alinéa de cet article de manière à faire obligation à l'Etat de rembourser à une date précise les sommes versées au titre du prélèvement ; son second amendement tendant, au troisième alinéa de cet article, à remplacer les mots : « ... corrigée* [la marge de référence] *par application des pourcentages prévus à l'article 7-I et II. », par les mots : « affectée des corrections prévues à l'article 7. »* (p. 1546) ; *sous-amendement de M. Jean-Pierre Fourcade, ministre de l'économie et des finances, tendant à porter à deux ans le délai pour le remboursement* (p. 1547) ; Art. 11 : *son amendement tendant à proposer une nouvelle rédaction pour les deux premiers alinéas de cet article relatifs à l'institution et au fonctionnement de la commission du prélèvement* (ibid.) ; Art. 13 : *son amendement tendant à proposer une nouvelle rédaction des paragraphes* I *et* II *de cet article qui traitent de la quotité et de l'exigibilité des acomptes que sont tenues de payer les entreprises redevables du prélèvement selon qu'il s'agit des sommes dues au titre de l'exercice antérieur ou de l'exercice en cours, ainsi que de la pénalité encourue pour les acomptes non versés aux dates prévues lors de la liquidation définitive du prélèvement* (p. 1549, 1550) ; Art. 14 : observation sur la procédure de recouvrement du prélèvement (p. 1550, 1551) ; Art. 17 : observation sur le cas de l'entreprise en faillite au regard du prélèvement (p. 1551) ; *son amendement tendant à rédiger comme suit l'***intitulé** *du projet de loi :* « **Projet de loi instituant un prélèvement conjoncturel.** » (p. 1554). — Prend part, en qualité de rapporteur général de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation, à la discussion du **projet de loi de finances pour 1975,** adopté par l'Assemblée nationale [22 novembre 1974]. — Discussion générale (p. 1915 à 1919). — **Suite de la discussion** [23 novembre 1974]. — PREMIÈRE PARTIE. — CONDITIONS GÉNÉRALES DE L'ÉQUIPEMENT FINANCIER. — Discussion des articles. — Après l'art. 1er : *amendement de M. Roger Gaudon tendant à insérer un nouvel article ayant pour objet d'édicter toute une série de mesures visant à une refonte du système fiscal français* (p. 1916) ; Art. 2 : *amendement de Mme Catherine Lagatu tendant à compléter cet article par des dispositions ayant pour objet d'améliorer la situation fiscale des mères de famille exerçant une activité salariée qui doivent faire assurer la garde de leurs enfants* (p. 1949) ; observations sur le cas des célibataires âgés de plus de soixante-cinq ans (p. 1950) ; Art. 4 : observation sur le montant de la taxe sur les alcools (p. 1951) ; Art. 5 : *son amendement tendant à compléter comme suit le second alinéa du paragraphe* II *de cet article relatif à la majoration de la taxe sur les voitures de louage : « La taxe n'est toutefois pas applicable aux véhicules destinés exclusivement soit à la vente, soit à la location ou à l'exécution d'un service de transport à la disposition du public*

lorsque ces opérations correspondent à l'activité normale de la société propriétaire ». (ibid.) ; *sous-amendement de M. Jean-Pierre Fourcade, ministre de l'économie et des finances, tendant à préciser qu'il s'agit d'une location « de courte durée »* (p. 1952) ; Art. 6 : *amendement de M. Jacques Eberhard, soutenu par M. Roger Gaudon, tendant à proposer une nouvelle rédaction de cet article qui accorderait une déduction spéciale aux bénéficiaires de pensions de retraite ou invalides et supprimerait l'avoir fiscal* (ibid.) ; Art. 9 *bis* : *son amendement soutenu par M. André Fosset* (au nom de la commission des finances) (p. 1954) ; Après l'art. 12 : *amendement de M. Auguste Amic tendant à insérer un article additionnel ayant trait à l'amortissement de la provision pour reconstitution des gisements prévue à l'article* 39 ter *du code général des impôts* (p. 1957) ; Art. 14 : *amendement de M. Auguste Amic, à la fin de cet article, tendant à fixer, non en pourcentage, mais d'une manière ferme — soit « à* 3 670 *millions de francs dont* 3 106 *millions de francs au maximum pour la tranche nationale » — le montant des ressources affecté au fonds spécial d'investissement routier* (p. 1960) ; Art. 15 *bis : amendement de M. Auguste Amic tendant à proposer une rédaction modulée du paragraphe* I *de cet article relative à la proposition à faire, à date fixe, par le comité du fonds d'action locale sur le montant du versement représentatif de la taxe sur les salaires* (p. 1961) ; *son amendement tendant à proposer une nouvelle rédaction du paragraphe* II *de cet article relatif au versement aux collectivités locales, en cours d'année, du reliquat du versement représentatif de la taxe sur les salaires de l'année précédente* (p. 1962) ; *amendement de M. Louis Talamoni, soutenu par M. Paul Jargot, tendant à ajouter* in fine *un nouvel alinéa concernant les taux prévisionnels d'augmentation du versement représentatif de la taxe sur les salaires* (ibid.) ; Art. 19 : *amendement de M. Léon Eeckhoutte, soutenu par M. Jean de Bagneux, tendant à porter en* 1975 *le taux de participation des employeurs à la formation professionnelle continue à* 1,2 *p.* 100 (p. 1964). — **Suite de la discussion** [25 novembre 1974]. — DEUXIÈME PARTIE. — MOYENS DES SERVICES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES. — SERVICES DU PREMIER MINITRE. — I *a.* — SERVICES GÉNÉRAUX. — Répond à M. Léon Eeckhoutte (p. 1985) ; observations ayant porté sur le problème de la grille des traitements des fonctionnaires et sur la participation des entreprises à la formation professionnelle (p. 1992). — Examen des crédits. — Etat B. — Titre III : explicite l'*amendement de la commission des finances tendant à réduire les crédits de ce titre de* 216 000 *francs* (p. 1994). — III. — SECRÉTARIAT GÉNÉRAL DE LA DÉFENSE NATIONALE. — En qualité de rapporteur spécial de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation (en remplacement de M. Geoffroy de Montalembert), analyse l'aspect chiffré de ce budget (*ibid.*). — V. — COMMISSARIAT GÉNÉRAL DU PLAN D'ÉQUIPEMENT ET DE LA PRODUCTIVITÉ. — Répond à M. Hector Viron. — Examen des crédits. — Etat B. — Titre IV : maintient l'*amendement de la commission des finances tendant à supprimer la totalité des crédits de ce titre* (p. 2003). — **Suite de la discussion** [26 novembre 1974]. — INTÉRIEUR ET RAPATRIÉS. — Observations sur la possibilité pour les collectivités locales d'opter entre le remboursement de la T. V. A. et la subvention globale d'équipement et sur les régies d'électrification communales (p. 2030, 2031, 2055). — **Suite de la discussion** [29 novembre 1974]. — POSTES ET TÉLÉCOMMUNICATIONS. — Observations sur l'opportunité d'une large concertation sur la grille des salaires des personnels à la lumière du récent conflit préjudiciable à l'économie française (p. 2166, 2167). — COMMERCE ET ARTISANAT. — Observation sur les difficultés rencontrées par certains artisans et commerçants pour assurer leurs échéances fiscales (p. 2188). — **Suite de la discussion** [30 novembre 1974]. — QUALITÉ DE LA VIE. — I. — ENVIRONNEMENT. — Observation pour souhaiter un grand débat sur les problèmes de pollution (p. 2220). — II. — JEUNESSE ET SPORTS. — Observation sur l'insuffisance des crédits destinés aux associations de jeunesse et d'éducation populaire (p. 2228). — **Suite de la discussion** [3 décembre 1974]. — AGRICULTURE. — Observations ayant porté uniquement sur le remboursement du « butoir » de la T. V. A. (p. 2337). — Examen des crédits. — Etat B. — Titre IV : amendement de M. André Fosset, soutenu par M. Max Monichon, tendant à réduire le crédit de ce titre de 52 millions de francs (p. 2371) ; amendement retiré, puis repris par M. Roger Gaudon (*ibid.*). — PRESTATIONS SOCIALES AGRICOLES. — Art. 28 (mesures nouvelles) : amendement de M. André Fosset, retiré par son auteur, repris par M. Roger Gaudon, tendant à réduire les crédits de 52 millions de francs (p. 2379). — **Suite de la discussion** [5 décembre 1974]. — INDUSTRIE ET RECHERCHE. — Observations ayant porté sur l'octroi de crédits pour le double mariage de raison entre Peugeot et Citroën, d'une part, entre Renault-Saviem et Berliet, d'autre part (p. 2453). — Examen des crédits. — Etat B. — Titre IV : retire *son amendement tendant à majorer de* 20 *millions de francs les crédits de ce titre,* à l'occasion duquel il soulève un problème de procédure sur la recevabilité de certains amendements (p. 2490, 2491, 2492). — **Suite et fin de la discussion** [11 décembre 1974]. — TRAVAIL. — III. — SANTÉ. — Examen des crédits. — Etat B. — Titre IV : amendement de M. André Aubry tendant à réduire le crédit de ce titre de 100 000 francs (p. 2751). ARTICLES NON JOINTS A L'EXAMEN DES CRÉDITS. — Art. 39. — Etat E. — Ligne 42 : observation sur les taxes parafiscales relatives à la chicorée à café (p. 2779) ; Art. 49 *quater :* son amendement tendant à supprimer cet article ainsi rédigé : I. — *Il n'y a pas lieu à récupération du montant des prestations d'aide sociale, du fonds national de solidarité et des diverses allocations vieillesse sur les débiteurs d'aliments en cas de décès du bénéficiaire, lorsque l'actif successoral net est égal ou inférieur à* 100 000 *francs.* II. — *Un décret fixera le taux et les modalités de recouvrement d'une contribution patronale assise sur les entreprises industrielles et commerciales employant plus de cinquante salariés.* », (p. 2787). — **Deuxième délibération.** — Répond à la demande formulée par M. Jean-Pierre Fourcade, ministre de l'économie et des finances (p. 2790). — Article additionnel : *amendement de M. Jean-Pierre Fourcade, ministre de l'économie et des finances, tendant, après l'article* 12, *à insérer un nouvel article qui permettra aux collectivités locales d'exercer, à compter du* 1er *novembre* 1975, *une option distincte pour la T.V.A. au titre des principales catégories des services publics à caractère industriel et commercial* (ibid.) ; Art. 22. — AGRICULTURE. — Etat B. — Titre IV : *amendement de M. Jean-Pierre Fourcade, ministre de l'économie et des finances, tendant à majorer les crédits de ce titre de* 52 *millions de francs* (p. 2792). — INTÉRIEUR. — Etat B. — Titre III : *amendement de M. Jean-Pierre Fourcade, ministre de l'économie et des finances, tendant à majorer les crédits de ce titre de* 8 *millions de francs* (p. 2793) ; QUALITÉ DE LA VIE. — II. — JEUNESSE ET SPORTS. — Etat B. — Titre IV : *amendement de M. Jean-Pierre Fourcade, ministre de l'économie et des finances, tendant à majorer les crédits de ce titre de* 1 *million de francs* (ibid.). — TRAVAIL. — Etat B. — Titre IV : *amendement de M. Jean-Pierre Fourcade, ministre de l'économie et des finances, tendant à majorer les crédits de ce titre de* 3 *millions de francs* (p. 2794) ; observations finales pour remercier tous les collaborateurs du Sénat qui ont participé aux travaux et qui l'ont aidé dans sa tâche (p. 2801, 2802). — Prend part, en qualité de rapporteur général de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation à la discussion du **projet de loi de finances rectificatives pour 1974,** adopté par l'Assemblée nationale [18 décembre 1974]. — Discussion générale (p. 3075, 3076, 3078, 3079). — Discussion des articles. — Art. 1er A : *amendement de M. Jean Francou tendant à supprimer cet article qui institue des conseils de gestion, dont le but est de connaître mieux les revenus des petites et moyennes entreprises et en particulier des entreprises artisanales* (p. 3085) ; Art. 2 *bis : amendement de M. Etienne Dailly tendant à étendre à la taxe différentielle sur les véhicules automobiles, dite « vignette », les dispositions de cet article relatives au paiement de la taxe spéciale dite « à l'essieu »* (p. 3087, 3088) ; Art. 3 *bis : son amendement tendant à supprimer cet article qui soumet à la contribution de la patente les entreprises minières procédant à l'agglomération du minerai de fer* (p. 3089, 3090) ; Art. 9 : *son amendement tendant à supprimer cet article ayant pour objet de rétablir la transparence des actions des sociétés d'investissement à capital variable (S.I.C.A.V.)* (p. 3098) ; le retire (*ibid.*) ; Art. 10 : *son amendement tendant à supprimer cet article relatif au capital de la caisse centrale de crédit coopératif* (ibid.) ; le retire (p. 3099) ; Art. 13 : *amendement de M. Charles Zwickert, soutenu par M. Jean Colin, tendant à compléter cet article par des dispositions qui institueraient une rétroactivité au bénéfice des fonctionnaires admis à la retraite avant le* 1er *décembre* 1964 (p. 3101) ; Art. 15 : *son amendement tendant à supprimer le second alinéa de cet article dont la rédaction intégrale est la suivante : « Le coefficient de majoration prévu par le décret n° 67-600 du 23 juillet* 1967 *s'applique au montant du traitement afférent à l'indice hiérarchique détenu dans l'emploi occupé, après déduction des retenues pour pension civile et sécurité sociale. Cette définition, qui s'applique depuis l'intervention des dispositions en vigueur, a un caractère interprétatif. »* (ibid.). — En qualité de rapporteur pour le Sénat présente les conclusions de la **commission mixte paritaire** chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du **projet de loi de finances pour 1975** [19 décembre 1974]. — Discussion générale (p. 3173, 3174). — Discussion des articles. — Art. 15 *bis :* observations sur la teneur de cet article relative au versement représentatif de la taxe sur les salaires dont le montant est arrêté sur proposition du comité du fonds d'action locale (p. 3176, 3177). — En qualité de rapporteur pour le Sénat présente les conclusions de la **commission mixte paritaire** chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion

du **projet de loi instituant un prélèvement conjoncturel** (urgence déclarée) [19 décembre 1974]. — Discussion générale (p. 3182 à 3184). — Intervient dans la discussion, **en deuxième lecture** du **projet de loi portant création du Centre national d'art et de culture Georges-Pompidou** [20 décembre 1974]. —Discussion des articles. — Art. 5 *bis : son amendement, à titre personnel, tendant à rédiger comme suit le début de cet article : « Dans chacune des deux Assemblées, le rapporteur général de la commission des finances et deux représentants désignés, l'un par cette même commission, et l'autre par la commission des affaires culturelles, disposeront des pouvoirs d'investigation... »* (p. 3213). — En qualité de rapporteur pour le Sénat présente les conclusions de la **commission mixte paritaire** chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du **projet de loi de finances rectificative pour 1974** [20 décembre 1974]. — Discussion générale (p. 3228 à 3230).

COUDERT (M. JACQUES) [Corrèze].

Est nommé membre de la commission des affaires économiques et du Plan [4 octobre 1974].

COURRIERE (M. ANTOINE) [Aude].

Dépôts législatifs :

Proposition de loi tendant à améliorer le montant et les modalités de versement de l'indemnité journalière en cas de maladie [30 mai 1974] (n° 163).

Proposition de loi portant extension de l'assurance maladie-maternité et de l'ensemble des nouvelles prestations sociales à tous les Français [30 mai 1974] (n° 164).

Proposition de loi de réforme hospitalière [30 mai 1974] (n° 165).

Proposition de loi instituant un revenu minimum pour les handicapés adultes [30 mai 1974] (n° 166).

Proposition de loi instituant une progression annuelle du pouvoir d'achat des prestations familiales [30 mai 1974] (n° 167).

Proposition de loi tendant à prolonger la limite d'âge ouvrant droit aux allocations familiales [30 mai 1974] (n° 168).

Proposition de loi tendant à porter à 20 francs par jour le minimum vieillesse à compter du 1er juin 1974 et à le majorer en fonction de la hausse des prix et afin qu'il atteigne 75 p. 100 du S. M. I. C. au 1er janvier 1977 [30 mai 1974] (n° 169).

Proposition de loi relative aux bonifications pour enfants prises en compte pour le calcul de la retraite [30 mai 1974] (n° 170).

Proposition de loi instituant des sections du premier emploi dans les bureaux de l'Agence nationale pour l'emploi [30 mai 1974] (n° 171).

Proposition de loi portant majoration de l'exonération en matière de récupération sur les biens des allocataires instituée par l'article 146 du code de la famille et de l'aide sociale [30 mai 1974] (n° 172).

Proposition de loi instituant un programme de construction de foyers de personnes âgées [30 mai 1974] (n° 173).

Proposition de loi tendant à permettre l'exonération des cotisations d'assurance maladie pour les personnes âgées [30 mai 1974] (n° 174).

Proposition de loi tendant à fixer à 1 200 francs le montant de la rémunération mensuelle minimale des salariés pour quarante heures de travail hebdomadaire [30 mai 1974] (n° 175).

Proposition de loi relative à l'égalité de rémunération des travailleurs du sexe féminin et du sexe masculin [30 mai 1974] (n° 176).

Proposition de loi étendant le bénéfice des dispositions légales sur la formation professionnelle, afin qu'un travailleur sur dix puisse effectuer un stage de formation chaque année [30 mai 1974] (n° 177).

Proposition de loi portant amélioration des conditions de travail dans les entreprises et création d'un fonds de garantie de l'emploi [30 mai 1974] (n° 178).

Proposition de loi portant majoration des allocations familiales pour les familles nombreuses [30 mai 1974] (n° 179).

Proposition de loi instituant un Fonds national de la prévention médicale [30 mai 1974] (n° 180).

Proposition de loi portant majoration de l'allocation de salaire unique et augmentation du nombre de ses bénéficiaires [30 mai 1974] (n° 181).

Proposition de loi portant doublement du plafond ouvrant droit à la pension de réversion des veuves [30 mai 1974] (n° 182).

Proposition de loi tendant à simplifier les procédures de liquidation des retraites [30 mai 1974] (n° 183).

Proposition de loi tendant à fixer à dix-huit ans l'âge de la majorité électorale [30 mai 1974] (n° 184).

Proposition de loi relative au droit pour les usagers de connaître de la gestion de leur immeuble dans les ensembles de plus de cinquante logements [30 mai 1974] (n° 185).

Proposition de loi fixant à quatre ans l'âge d'entrée à l'école maternelle [30 mai 1974] (n° 186). — Retrait par son auteur [18 juin 1974] (p. 448).

Proposition de loi relative aux opérations de rénovation urbaine [30 mai 1974] (n° 187).

Proposition de loi tendant à une réorganisation démocratique de la région parisienne et de la ville de Paris [5 juin 1974] (n° 191).

Proposition de loi assujettissant au taux 0 de la taxe sur la valeur ajoutée un certain nombre de produits de première nécessité [5 juin 1974] (n° 192).

Proposition de loi relative à la revision annuelle des bases de calcul de l'allocation logement [5 juin 1974] (n° 193).

Proposition de loi relative aux conditions des prêts consentis par la caisse des prêts H. L. M. [18 juin 1974] (n° 207).

Proposition de loi abaissant à quatre ans l'âge de l'obligation scolaire [18 juin 1974] (n° 208).

Questions orales avec débat :

M. Antoine Courrière demande à *M. le Premier ministre* de bien vouloir exposer devant le Sénat les moyens qu'il compte mettre en œuvre pour permettre aux traitements, salaires, retraites, prix et revenus agricoles, revenus du petit et moyen commerce et de l'artisanat, de se maintenir à un niveau compatible avec les hausses des prix continuelles et l'inflation galopante, qui risquent de ruiner l'économie française et de créer, sur le plan social, des réactions que la dégradation de la situation des diverses catégories de travailleurs concourant à la vie de la nation ne manquerait pas de susciter. (*Question transmise à M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie et des finances.*) [6 mars 1974. — *J. O.* du 12 mars 1974] et [2 avril 1974] (n° 6). — *Caducité.*

M. Antoine Courrière demande à *M. le ministre de l'économie et des finances* de bien vouloir exposer devant le Sénat les moyens qu'il compte mettre en œuvre pour permettre aux traitements, salaires, retraites, prix et revenus agricoles, revenus du petit et moyen commerce et de l'artisanat de se maintenir à un niveau compatible avec les hausses des prix continuelles et l'inflation galopante qui risquent de ruiner l'économie française et de créer, sur le plan social, des réactions que la dégradation de la situation des diverses catégories de travailleurs concourant à la vie de la nation, ne manquerait pas de susciter [30 mai 1974] (n° 9).

Décédé le 20 septembre 1974. — Eloge funèbre par M. le Président Alain Poher, lu par M. André Méric, Vice-Président du Sénat [8 octobre 1974] (p. 1185, 1186).

COURRIERE (M. RAYMOND) [Aude].

Elu Sénateur le 8 décembre 1974.

Est nommé membre de la commission des affaires culturelles [17 décembre 1974].

COURROY (M. LOUIS) [Vosges].

Elu Questeur du Sénat [3 octobre 1974].

Dépôt législatif :

Proposition de loi tendant à doter le territoire de la Polynésie française d'un nouveau statut [2 juillet 1974] (n° 262).

Question orale :

M. Louis Courroy appelle l'attention de *M. le ministre de l'industrie et de la recherche* sur les difficultés graves que rencontre actuellement l'industrie textile vosgienne. Déjà durement touchée par les mesures d'encadrement du crédit qui entraînent un ralentissement considérable des commandes, elle se trouve, en outre, mise en péril par les importations, à des conditions très avantageuses, de tissus provenant de pays extérieurs au Marché commun. Indépendamment des produits fabriqués en Extrême-Orient, offerts à de véritables prix de braderie, on assiste, en particulier, à la mise sur le marché de tissus

de fibranne importés de Roumanie en quantité telle qu'il a permis de se demander si le contingent fixé pour l'année 1974 n'a pas été notablement dépassé. Il lui demande, en conséquence, s'il peut lui donner l'assurance qu'aucune dérogation n'a été accordée en la matière et, le cas échéant, lui faire connaître les mesures qu'il compte prendre afin de faire rapidement cesser une situation particulièrement préoccupante [6 novembre 1974] (n° 1508). — Réponse [19 novembre 1974] (p. 1788, 1789).

Interventions :

Intervient dans la discussion du **projet de loi relatif à la profession d'adaptateur de prothèse optique de contact** [11 juin 1974]. — Discussion des articles. — Art. 4 : explique son vote *sur les amendements de M. Jean-Pierre Blanchet et de Mme Simone Veil, ministre de la santé, tendant à compléter le deuxième alinéa du texte présenté pour l'article L. 509-1 du code de la santé publique par une disposition relative à la délivrance du système optique de contact* (p. 425, 426). — Explication de vote sur l'ensemble de la **proposition de loi organique** de M. Henri Caillavet et plusieurs de ses collègues **tendant à modifier l'article L. O. 274 du code électoral relatif à l'élection des sénateurs dans les départements de la métropole** [26 juin 1974] (p. 555). — Explication de vote sur l'ensemble des conclusions de la **commission mixte paritaire** chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du **projet de loi de finances rectificative pour 1974** [11 juillet 1974] (p. 871). — Est entendu lors de la réponse de M. Michel d'Ornano, ministre de l'industrie et de la recherche, à sa **question orale n° 1508** (cf. *supra*) [19 novembre 1974] (p. 1789).

COUTROT (M. MAURICE) [Seine-Saint-Denis].

Est nommé membre de la commission des affaires économiques et du Plan [4 octobre 1974].

CREMIEUX (Mme SUZANNE) [Gard].

Est nommée membre de la commission des affaires culturelles [4 octobre 1974].

Intervention :

Intervient dans la discussion du **projet de loi,** adopté par l'Assemblée nationale, **relatif à l'interruption volontaire de la grossesse** [13 décembre 1974]. — Discussion générale (p. 2867, 2868).

CROZE (M. PIERRE) [Français établis hors de France].

Est nommé membre de la commission des affaires économiques et du Plan [4 octobre 1974].

Dépôt législatif :

Avis, présenté au nom de la commission des affaires économiques et du Plan (Qualité de la vie. — Protection de la nature et de l'environnement) sur le projet de loi de finances pour 1975, adopté par l'Assemblée nationale [21 novembre 1974] (n° 101. — Tome XI. — Qualité de la vie).

Interventions :

Intervient dans la suite de la discussion du **projet de loi de finances pour 1975,** adopté par l'Assemblée nationale [27 novembre 1974]. — DEUXIÈME PARTIE. — MOYENS DES SERVICES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES. — DÉFENSE. — Observations ayant porté uniquement sur la situation des jeunes Français résidant à l'étranger face à leurs obligations militaires (p. 2087). — **Suite de la discussion** [28 novembre 1974]. — AFFAIRES ÉTRANGÈRES. — Observations ayant porté essentiellement sur les émissions radiophoniques vers l'étranger et l'inquiétude née de la disparition de la direction des affaires extérieures et de la coopération (p. 2123, 2124). — **Suite de la discussion** [29 novembre 1974]. — POSTES ET TÉLÉCOMMUNICATIONS. — Observations, au nom de M. Louis Courroy, ayant porté notamment sur le retard pris en matière de télécommunications, sur la suppression des avances remboursables compensée par une augmentation de la taxe de raccordement, sur les transferts de services envisagés posant souvent des problèmes douloureux aux personnels, sur le système du double tarif pour l'acheminement du courrier, sur la récente grève des services postaux (p. 2169, 2170). — **Suite de la discussion** [30 novembre 1974]. — QUALITÉ DE LA VIE. — I. — ENVIRONNEMENT. — En qualité de rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques et du Plan, souligne la complexité des problèmes posés par l'environnement ; autres observations ayant porté notamment sur la nécessité d'une meilleure information des citoyens dans la définition de la politique de protection de la nature, sur la structure de ce nouveau ministère, sur la lutte pour l'élimination des déchets, sur le problème de la pollution de la Méditerranée, sur la défense des eaux potables naturelles, sur le problème de la chasse en France, sur la lutte contre le gaspillage (p. 2207 à 2209). — **Suite de la discussion** [5 décembre 1974]. — ECONOMIE ET FINANCES. — I. — CHARGES COMMUNES. — Observations, au nom de M. Louis Gros, ayant porté sur l'état de la question de l'indemnisation complète des rapatriés et des spoliés, objet d'une proposition de loi discutée par le Sénat en juin dernier (p. 2483, 2484, 2490). — II. — SERVICES FINANCIERS. — Observations ayant porté sur la situation du commerce extérieur : nécessité sur le plan intérieur d'une véritable mobilisation des exportateurs français ; orientation à donner dans l'action qu'il y a lieu de mener à l'étranger avec le concours certain des Français résidant hors de nos frontières (p. 2502, 2503). — Intervient dans la discussion du **projet de loi de finances rectificative pour 1974,** adopté par l'Assemblée nationale [18 décembre 1974]. — Discussion des articles. — Art 18 : *son amendement, au nom de la commission des affaires économiques et du Plan, tendant à supprimer cet article relatif aux modalités d'institution et de délivrance d'un permis de chasser* (p. 3105, 3106).

CUTTOLI (M. CHARLES DE) (Français établis hors de France).

Elu Sénateur le 2 octobre 1974.

Est nommé membre de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale [4 octobre 1974].

Dépôt législatif :

Rapport, fait au nom de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sur la proposition de loi, adoptée par l'Assemblée nationale, tendant à valider les opérations d'un concours administratif [12 novembre 1974] (n° 81).

Interventions :

Prend part, en qualité de rapporteur de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, à la discussion de la **proposition de loi,** adoptée par l'Assemblée nationale, **tendant à valider les opérations d'un concours administratif** [20 novembre 1974]. — Discussion générale (p. 1849, 1850). — Intervient dans la suite de la discussion du **projet de loi de finances pour 1975,** adopté par l'Assemblée nationale [26 novembre 1974]. — DEUXIÈME PARTIE. — MOYENS DES SERVICES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES. — INTÉRIEUR ET RAPATRIÉS. — Observations ayant porté essentiellement sur les difficultés de rapatriement des Français d'Afrique et de Madagascar et sur le problème de l'indemnisation non encore complètement résolu (p. 2033 à 2035). — **Suite de la discussion** [5 décembre 1974]. — ECONOMIE ET FINANCES. — I. — CHARGES COMMUNES. — Observation sur le règlement du sort des harkis consécutif à la visite en Algérie du ministre d'Etat, ministre de l'intérieur (p. 2483) ; observations sur la situation des Français dépossédés de leurs biens résidant encore à l'étranger (p. 2488). — Intervient dans la discussion du **projet de loi,** adopté par l'Assemblée nationale, **autorisant l'approbation de la convention concernant les affaires judiciaires entre la République française et la République malgache, ensemble ses trois annexes, signées à Paris le 4 juin 1973** [12 décembre 1974]. — Discussion générale (p. 2816).

D

DAILLY (M. ETIENNE) [Seine-et-Marne].

Vice-président du Sénat.

Préside, en qualité de Président du Sénat par intérim, la séance du 4 avril 1974. — Rend hommage à la mémoire de M. Georges Pompidou, Président de la République [4 avril 1974] (p. 250). — Préside la séance du 11 juin 1974 ; la séance du 20 juin 1974. — Salue la présence au banc du Gouvernement du sénateur Marcel Cavaillé, nommé secrétaire d'Etat aux transports (p. 475). — Associe le Sénat aux éloges adressés par le président de la commission des finances pour le travail accompli par la Cour des Comptes (p. 477). — Préside la séance du 27 juin 1974 ; la séance du 28 juin 1974 au cours de laquelle il déclare close la seconde session ordinaire du Sénat pour 1973-1974 (p. 641). — Préside la séance du 2 juillet 1974 et déclare ouverte la deuxième session extraordinaire du Sénat (p. 650). — Préside la séance du 10 juillet 1974 ; la séance du 11 juillet 1974 ; la séance du 26 juillet 1974 ; la séance du 27 juillet 1974.

Réélu Vice-Président du Sénat [3 octobre 1974].

Préside, en cette qualité, la séance du 4 octobre 1974 ; la séance du 30 octobre 1974. — Souhaite la bienvenue à une délégation du Soviet suprême de l'U.R.S.S. (p. 1514). — Préside la séance du 7 novembre 1974 ; la séance du 12 novembre 1974 ; la séance du 14 novembre 1974. — Observations sur le procès-verbal de la séance précédente (p. 1728). — Préside la séance du 21 novembre 1974 ; la séance du 22 novembre 1974 ; la séance du 29 novembre 1974 ; la séance du 4 décembre 1974 ; la séance du 5 décembre 1974 ; la séance du 6 décembre 1974 ; la séance du 9 novembre 1974 ; la séance du 11 décembre 1974 ; la séance du 13 décembre 1974 ; la séance du 14 décembre 1974 ; la séance du 19 décembre 1974.

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposée un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant amnistie [9 juillet 1974].

Est nommé membre de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel du règlement et d'administration générale [4 octobre 1974].

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à la revalorisation de certaines rentes allouées en réparation du préjudice causé par un véhicule terrestre à moteur et portant diverses dispositions d'ordre civil [18 décembre 1974].

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif aux forclusions encourues durant la période d'interruption du service postal, ainsi qu'à la prorogation et à la suspension de divers délais [19 décembre 1974].

Dépôts législatifs :

Rapport, fait au nom de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sur la proposition de loi organique de MM. Henri Caillavet, Marcel Champeix, Jacques Duclos, Robert Laucournet, Auguste Pinton, Hector Viron et les membres des groupes communiste et socialiste, tendant à modifier l'article L.O. 274 du code électoral relatif à l'élection des sénateurs dans les départements de la métropole [26 juin 1974] (n° 243).

Rapport, fait au nom de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sur la proposition de loi de MM. Henri Caillavet, Marcel Champeix, Jacques Duclos, Robert Laucournet, Auguste Pinton, Hector Viron et les membres des groupes communiste et socialiste, tendant à modifier le tableau annexé à l'article L.O. 276 du code électoral relatif à la répartition des sièges des sénateurs entre les séries [26 juin 1974] (n° 245).

Rapport, fait au nom de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sur la proposition de loi de MM. Henri Caillavet, Marcel Champeix, Jacques Duclos, Robert Laucournet, Auguste Pinton, Hector Viron et les membres des groupes communiste et socialiste, tendant à modifier le tableau annexé à l'article L. 279 du code électoral fixant le nombre de sénateurs représentant les départements [26 juin 1974] (n° 246).

Proposition de loi constitutionnelle tendant à modifier les articles 7, 11, 16, 29, 45 et 61 de la Constitution [9 juillet 1974] (n° 276).

Proposition de loi organique tendant à modifier et à compléter l'ordonnance n° 58-1067 du 7 novembre 1958 portant loi organique sur le Conseil constitutionnel [9 juillet 1974] (n° 277).

Proposition de loi constitutionnelle tendant à compléter l'article 24 de la Constitution [28 juillet 1974] n° 291).

Rapport, fait au nom de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sur la proposition de loi organique modifiée par l'Assemblée nationale, tendant à modifier les articles L.O. 274 et L.O. 345 du code électoral relatifs à l'élection des sénateurs dans les départements de la métropole et dans les départements d'outre-mer [15 octobre 1974] (n° 29).

Rapport, fait au nom de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sur la proposition de loi, modifiée par l'Assemblée nationale, tendant à modifier le tableau n° 6 annexé aux articles L. 279 et L. 346 du code électoral fixant le nombre de sénateurs représentant les départements [15 octobre 1974] (n° 30).

Rapport, fait au nom de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale sur la proposition de loi, modifiée par l'Assemblée nationale, tendant à modifier le tableau n° 5 annexé à l'article L.O. 276 du code électoral relatif à la répartition des sièges de sénateurs entre les séries [15 octobre 1974] (n° 31).

Rapport, fait au nom de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sur le projet de loi constitutionnelle, adopté par l'Assemblée nationale, portant revision de l'article 25 de la Constitution [15 octobre 1974] (n° 32).

Rapport, fait au nom de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale sur le projet de loi constitutionnelle, adopté par l'Assemblée nationale, portant revision de l'article 61 de la Constitution [15 octobre 1974] (n° 33).

Rapport, fait au nom de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sur le projet de loi constitutionnelle, adopté par l'Assemblée nationale en deuxième lecture, portant revision de l'article 61 de la Constitution [17 octobre 1974] (n° 45).

Rapport, fait au nom de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sur le projet de loi constitutionnelle, adopté par l'Assemblée nationale en deuxième lecture, portant revision de l'article 25 de la Constitution [17 octobre 1974] (n° 46).

Rapport, fait au nom de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sur le projet de loi constitutionnelle, adopté avec modifications par l'Assemblée nationale en troisième lecture, portant revision de l'article 25 de la Constitution [17 octobre 1974] (n° 49).

Rapport, fait au nom de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sur le projet de loi organique modifiant l'ordonnance n° 58-1067 du 7 novembre 1958 portant loi organique sur le Conseil constitutionnel [14 novembre 1974] (n° 93).

Rapport, fait au nom de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sur le projet de loi organique, modifié par l'Assemblée nationale, modifiant l'ordonnance n° 58-1067 du 7 novembre 1958 portant loi organique sur le Conseil constitutionnel [13 décembre 1974] (n° 142).

Rapport, fait au nom de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sur le projet de loi modifiant la loi n° 66-537 du 24 juillet 1966 sur les sociétés commerciales [13 décembre 1974] (n° 143).

Question orale avec débat :

M. Etienne Dailly attire l'attention de *M. le Premier ministre* sur la recrudescence de la violence qui affecte gravement la société française, violence à laquelle — M. le Président de la République l'a récemment rappelé — la France n'entend pas se résigner. Les hold-up, attentats et attaques à main armée avec prise d'otages sont en effet la manifestation tangible de l'accroissement continu de la criminalité depuis quelques années. Face à cette violence, qui inquiète et indigne les citoyens, la société française ne se défend que très imparfaitement : la police s'avoue elle-même débordée, la justice pénale est totalement submergée et l'action préventive réduite à quelques expériences marginales. Aussi lui demande-t-il si la détermination dont a fait preuve M. le Président de la République dans ses récentes déclarations ne devrait pas se traduire par l'aggravation de certaines sanctions pénales, par une simplification du code de procédure et, surtout, par la mise en place des moyens indispensables aux services de police pour rechercher les délinquants, à la justice pour les juger dans des délais plus rapides et à l'action préventive, pour lutter contre l'accroissement de la délinquance en s'attaquant résolument aux facteurs criminogènes que recèle la société moderne [10 octobre 1974] (n° 68).

Interventions :

Intervient dans le débat consécutif à la déclaration du Gouvernement sur la **politique monétaire** [22 janvier 1974] (p. 44, 45). — Prend part, en qualité de rapporteur de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, à la discussion de la **proposition de loi organique** de M. Henri Caillavet et plusieurs de ses collègues **tendant à modifier l'article L. O. 274 du code électoral relatif à l'élection des sénateurs dans les départements**

de la métropole [2 juin 1974]. — Discussion générale (p. 550 à 553). — Discussion des articles. — Art. 1er : *amendement de M. Michel Darras tendant à rédiger ainsi le début du texte présenté pour l'article L. O. 274 du code électoral :* « Art. L. O. 274. — *Le nombre des sièges des sénateurs est fonction, dans chaque département de la métropole, du chiffre de la population...* » (p. 553, 554) ; répond aux explications de vote sur l'ensemble de la proposition de loi organique (p. 555, 556). — Prend part, dans les mêmes conditions, à la discussion générale de la **proposition de loi** de M. Henri Caillavet et plusieurs de ses collègues **tendant à modifier le tableau annexé à l'article L. O. 276 du code électoral relatif à la répartition des sièges de sénateurs entre les séries** [26 juin 1974] (p. 556) ; à la discussion générale de la **proposition de loi** de M. Henri Caillavet et plusieurs de ses collègues **tendant à modifier le tableau annexé à l'article L. 279 du code électoral fixant le nombre de sénateurs représentant les départements** (*ibid.*). — Intervient dans la suite et la fin de la discussion du **projet de loi de finances rectificative pour 1974,** adopté par l'Assemblée nationale [10 juillet 1974]. — Observations générales sur l'ensemble du projet (p. 817, 818). — Discussion des articles. — Art. 1er : *son amendement tendant à compléter* in fine *le paragraphe I de cet article par un alinéa ainsi rédigé :* « *Toutefois, la contribution exceptionnelle* [égale à 18 p. 100 de l'impôt sur les sociétés] *ne s'applique qu'au prorata des bénéfices résultant de ventes sur le marché intérieur, ce pourcentage étant déterminé forfaitairement par le rapport entre le chiffre d'affaires intérieur et le chiffre d'affaires total pour l'année* 1973. » (p. 820) ; rectifie *son amendement* (p. 821) ; le retire (*ibid.*) ; *son amendement tendant à compléter ce même paragraphe I par la phrase suivante :* « *Toutefois, n'est pas assujettie à la contribution exceptionnelle susvisée, la fraction de l'impôt sur les sociétés qui résulte de plus-values à long terme.* » (p. 821, 822) ; Art. 2 : *son amendement tendant à remplacer le mot :* « *acquis* » *par le mot :* « *commandés* » *dans le début du paragraphe I de cet article ainsi rédigé :* « I. — *En ce qui concerne les biens d'équipement acquis...* » (p. 825, 826) ; *son amendement tendant, au même paragraphe I, à ajouter un deuxième alinéa ainsi conçu :* « *Toutefois, ces dispositions* [calcul de l'amortissement dégressif pour les biens d'équipement] *ne sont pas applicables aux investissements qui tendent à dégager des économies d'énergie et à protéger l'environnement.* » (p. 826) ; le retire (p. 827) ; *son amendement tendant à ajouter* in fine *à cet amendement un paragraphe III ainsi rédigé :* « III. — *En outre, pour les biens dont la première ou, éventuellement, la seconde annuité d'amortissement a été déterminée en tenant compte des dispositions des paragraphes I et II ci-dessus, les annuités ou fractions d'annuités ultérieures calculées à compter du* 1er *juillet* 1975 *seront déterminées conformément aux coefficients de droit commun.* » (ibid.) ; le retire (*ibid.*) ; Art. 3 : *son amendement tendant à proposer une nouvelle rédaction du premier alinéa du paragraphe I de cet article de manière à prendre en compte pour l'application des majorations exceptionnelles, non pas les cotisations au titre des seuls revenus de* 1973, *mais la moyenne des cotisations au titre des revenus de* 1971, 1972 *et* 1973 (p. 828, 829) ; le retire (p. 830) ; Art. 4 : *son amendement, au paragraphe II de cet article, tendant à présenter un tarif intermédiaire, dans le barème renforcé de la taxation forfaitaire des signes extérieurs de richesse, pour les chevaux de course autres que de pur sang* (p. 834, 835) ; *amendement de M. Yvon Coudé du Foresto, rapporteur général, au même paragraphe II, tendant à appliquer la taxation forfaitaire à partir de deux chevaux de selle appartenant au même propriétaire* (p. 835, 836) ; Art. 5 : *son amendement tendant à supprimer le paragraphe II de cet article ainsi rédigé :* « II. — *La fraction taxable des plus-values consécutives à la cession de terrains à bâtir acquis autrement que par succession ou donation-partage est portée de* 70 *à* 100 p. 100. *Cette disposition est applicable aux plus-values réalisées postérieurement au* 30 *juin* 1974. » (p. 839, 840) ; *son amendement tendant à ajouter* in fine *à cet article un nouveau paragraphe ainsi libellé :* « IV. — *Le Gouvernement déposera avant le* 1er *janvier* 1975, *un projet de loi portant réforme de la fiscalité immobilière.* » (p. 841, 842). — **Commission mixte paritaire** [11 juillet 1974]. — Discussion des articles. — Art. 3 : observations sur l'étalement des gains exceptionnels des contribuables assujettis à la majoration exceptionnelle (p. 869) ; Art. 5 : observations sur l'opportunité de l'*amendement de M. Christian Poncelet, secrétaire d'Etat au budget, tendant à rétablir le paragraphe II de cet article dans une nouvelle rédaction* (p. 870, 871). — Son rappel au règlement à propos de l'ordre du jour de la troisième session extraordinaire [23 juillet 1974] (p. 881, 882). — Intervient dans la discussion du **projet de loi,** adopté par l'Assemblée nationale, après déclaration d'urgence, **relatif aux économies d'énergie** [15 octobre 1974]. — Discussion des articles. — Art. 1er : *son amendement, au premier alinéa de cet article, tendant à préciser que le Gouvernement peut, par décret, soumettre à contrôle et à répartition, en tout ou en partie,* « *les ressources en énergie et en produits énergétiques de toute nature, les produits pétroliers même à usage non énergétique et les produits dérivés ou substituables, y compris les produits chimiques* » (p. 1277, 1278, 1279) ; *sous-amendement de M. Jean-François Pintat tendant à compléter* in fine *le texte de son amendement par les mots :* « *... ainsi que les matières premières.* » (p. 1280). — prend part, en qualité de rapporteur de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, à la discussion, **en deuxième lecture,** de la **proposition de loi organique tendant à modifier les articles L. O. 274 et L. O. 345 du code électoral relatifs à l'élection des sénateurs dans les départements de la métropole et dans les départements d'outre-mer** [16 octobre 1974]. — Discussion générale (p. 1302, 1303, 1304, 1305). — Discussion des articles. — Art. 1er : *son amendement tendant à proposer une nouvelle rédaction pour l'*article L. O. 274 *du code électoral* (qui fixe le nombre de sièges de sénateurs pour la métropole) *en attribuant à chaque département un siège jusqu'à 150 000 habitants et, ensuite, un siège pour 250 000 habitants ou fraction de ce chiffre* (p. 1305) ; *sous-amendement de M. Marcel Champeix tendant à attribuer deux sièges jusqu'à 400 000 habitants* (p. 1306) ; répond aux observations de M. Jean-Marie Girault, de M. Dominique Pado et de M. Pierre Marcilhacy (p. 1307) ; observations sur la demande de renvoi du texte en commission formulée par M. André Fosset (p. 1308) ; Art. 2 : *son amendement tendant à proposer une rédaction identique à celle du précédent amendement pour l'*article L. O. 345 *du code électoral qui fixe le nombre de sièges de sénateurs dans les départements d'outre-mer* (p. 1309) ; Art. 3 : *son amendement tendant à supprimer cet article relatif à l'attribution des sièges supplémentaires dès le premier renouvellement du Sénat par séries* (ibid.). — Prend part, en la même qualité, à la discussion, **en deuxième lecture,** de la **proposition de loi tendant à modifier le tableau n° 6 annexé aux articles L. 279 et L. 346 du code électoral, fixant le nombre de sénateurs représentant les départements** [16 octobre 1974]. — Discussion générale (*ibid.*). — Discussion de l'article unique. — *Son amendement tendant à le rédiger comme suit :* « *Les articles L. 279 et L. 346 du code électoral sont abrogés ainsi que le tableau n° 6 qui y est annexé.* » (p. 1310) ; INTITULÉ : *son amendement tendant à rédiger ainsi l'intitulé de la proposition de loi :* « **Proposition de loi tendant à abroger les articles L. 279 et L. 346 du code électoral ainsi que le tableau annexé, fixant le nombre de sénateurs représentant les départements.** » (*ibid.*). — Prend part, en la même qualité, à la discussion, **en deuxième lecture,** de la **proposition de loi tendant à modifier le tableau n° 5 annexé à l'article L. O. 276 du code électoral relatif à la répartition des sièges de sénateurs entre les séries** [16 octobre 1974]. — Discussion générale (*ibid.*). — Discussion de l'article unique. — Son amendement tendant à le rédiger comme suit : « *Dans le tableau n° 5, annexé à l'article L. O. 276 du code électoral, sont abrogés les chiffres figurant dans la colonne de droite de chacune des trois séries.* » (*ibid.*). — Prend part, également en qualité de rapporteur de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, à la discussion du **projet de loi constitutionnelle,** adopté par l'Assemblée nationale, **portant revision de l'article 61 de la Constitution** [16 octobre 1974]. — Discussion générale (p. 1311 à 1314, 1315, 1317, 1318). — Discussion des articles. — Avant l'art. 1er : admet l'irrecevabilité invoquée par le Gouvernement, aux termes du troisième alinéa de l'article 48 du règlement du Sénat, des *trois amendements de M. Louis Namy tendant à insérer des articles additionnels concernant les articles 16, 56 et 60 de la Constitution* (p. 1329, 1330) ; Art. 1er : *son amendement tendant à proposer une modification du deuxième alinéa de l'article 61 de la Constitution aux fins que la saisine du Conseil constitutionnel puisse s'exercer à la demande, non pas* « *du dixième au moins des membres composant le Parlement* », *mais* « *du cinquième au moins des membres composant l'une ou l'autre Assemblée.* » (p. 1330) ; *amendement de M. Jacques Pelletier tendant, dans le texte modificatif proposé pour l'article* 61 *de la Constitution, à préciser que les lois peuvent être déférées au Conseil constitutionnel, non pas* « *avant leur promulgation* », *mais dans les huit jours suivant leur adoption définitive* » (p. 1331, 1332) ; *amendement rectifié par M. Jacques Pelletier* (p. 1332) ; *son amendement tendant à compléter* in fine *le texte présenté pour le deuxième alinéa de l'article* 61 *de la Constitution par les dispositions suivantes :* « *Il en est de même, dans le délai de huit jours à compter de leur publication, des décisions prévues à l'article* 16, *lorsqu'elles interviennent dans les matières définies à l'article* 34, *ainsi que des dispositions du projet de loi de finances mises en vigueur par ordonnance en application de l'article* 47. *Lorsque le recours concerne une loi portant ratification expresse ou implicite d'une ordonnance prise en application de l'article* 38, *le contrôle du Conseil constitutionnel porte également sur les dispositions auxquelles il est ainsi conféré valeur*

législative. » (p. 1333, 1334, 1335) ; *sous-amendement de M. Jacques Pelletier tendant à faire entrer les projets référendaires prévus à l'article* 11 *dans le champ des possibilités de saisine du Conseil constitutionnel* (p. 1335, 1336) ; demande le vote de son amendement par division (p. 1336) ; retire *son amendement* (p. 1337, 1338) ; Après l'art. 1er : *son amendement tendant à ajouter un article additionnel ainsi conçu : « Il est inséré dans l'article* 61 *de la Constitution, après l'alinéa* 2, *un nouvel alinéa ainsi rédigé : « Le Conseil constitutionnel se prononce également sur la conformité à la Constitution des actes administratifs qui peuvent lui être soumis par la plus haute juridiction de l'ordre administratif ou de l'ordre judiciaire lorsque, à l'occasion d'une instance engagée devant elle, l'une de ces juridictions est saisie d'une demande mettant en cause la constitutionnalité d'un tel acte. »* (p. 1338, 1339) ; Article additionnel : admet l'irrecevabilité, invoquée par le Gouvernement, de l'*amendement de M. Louis Namy tendant à insérer, à la fin du projet de loi, un nouvel article visant à modifier l'article* 65 *de la Constitution* (p. 1340). — Prend part, en la même qualité, à la discussion du **projet de loi constitutionnelle,** adopté par l'Assemblée nationale, **portant revision de l'article 25 de la Constitution** [16 octobre 1974]. — Discussion générale (p. 1342 à 1344, 1345, 1348). — Discussion des articles. — Art. 1er : admet l'irrecevabilité, invoquée par le Gouvernement, de l'*amendement de M. Jacques Pelletier tendant, à la fin du premier alinéa du texte modificatif présenté pour l'article* 25 *de la Constitution, à prévoir que la loi organique fixe également « le nombre des commissions permanentes »* (p. 1348) ; Art. 2 : *son amendement tendant à supprimer cet article qui fixe la date d'application des dispositions de la présente loi constitutionnelle* (p. 1349). — Prend part, en qualité de rapporteur de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, à la discussion, **en deuxième lecture,** du **projet de loi constitutionnelle portant revision de l'article 61 de la Constitution** [17 octobre 1974]. — Discussion générale (p. 1374, 1375). — Prend part, en la même qualité, à la discussion, **en deuxième lecture,** du **projet de loi constitutionnelle portant revision de l'article 25 de la Constitution** [17 octobre 1974]. — Discussion générale (p. 1375, 1376). — Discussion de l'article 2 : *son amendement tendant à compléter* in fine *cet article — relatif à la date d'application des dispositions de la présente loi constitutionnelle — par la disposition suivante : « ... y compris aux sénateurs des séries non renouvelables ayant accepté des fonctions gouvernementales entre la publication de la présente loi et ledit renouvellement partiel, ainsi qu'à ceux qui les ont remplacés. »* (p. 1376) ; répond à M. Jacques Descours Desacres (p. 1377) ; répond à M. Pierre Marcilhacy (*ibid.*). — **Troisième lecture** [17 octobre 1974]. — Discussion générale (p. 1379, 1380, 1381, 1382). — Discussion de l'article 2. — Retire *son amendement tendant à rédiger comme suit cet article : « Les dispositions de la présente loi constitutionnelle s'appliquent pour la première fois au remplacement temporaire des députés après le prochain renouvellement général de l'Assemblée nationale et, après le prochain renouvellement partiel du Sénat, au remplacement temporaire des sénateurs qui auront accepté des fonctions gouvernementales depuis sa promulgation. »* (p. 1382, 1383) ; répond à M. Albert Pen (p. 1383). — Intervient dans la discussion du **projet de loi modifiant la loi n° 72-10 du 3 janvier 1972 relative à la prévention et à la répression des infractions en matière de chèques** [24 octobre 1974]. — Discussion générale (p. 1430, 1431, 1432). — Prend part, en qualité de rapporteur de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, à la discussion du **projet de loi organique modifiant l'ordonnance n° 58-1067 du 7 novembre 1958 portant loi organique sur le Conseil constitutionnel** [20 novembre 1974]. — Discussion générale (p. 1832 à 1834, 1835, 1836, 1837, 1838). — Discussion de l'article unique : *son amendement tendant à rédiger ainsi la fin du deuxième alinéa de cet article : « ..., le Conseil est saisi par une ou plusieurs lettres comportant au total les signatures d'au moins soixante députés ou soixante sénateurs. »* (p. 1838, 1839) ; *son amendement tendant à remplacer le dernier alinéa du même article par des dispositions visant à bien scinder les cas de saisine, qu'il s'agisse des soixante parlementaires ou des quatre autorités prévues par la Constitution* (p. 1839). — Intervient dans la discussion de la **proposition de loi** de MM. Joseph Raybaud et Victor Robini **tendant à compléter l'article 30 de la loi du 10 août 1871 de façon à autoriser les délégations de vote dans les conseils généraux** [21 novembre 1974]. — Discussion générale (p. 1872, 1873). — Intervient dans la suite de la discussion du **projet de loi de finances pour 1975,** adopté par l'Assemblée nationale [25 novembre 1974]. — DEUXIÈME PARTIE. — MOYENS DES SERVICES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES. — ANCIENS COMBATTANTS ET VICTIMES DE GUERRE. — Observation sur le relèvement du plafond de la retraite mutualiste (p. 2015, 2016). — **Suite de la discussion** [28 novembre 1974]. — AFFAIRES ÉTRANGÈRES. — Examen des crédits. — Etat B. — Titre IV : explique son vote sur l'*amendement de M. Paul d'Ornano tendant à augmenter les crédits de ce titre de* 5 700 000 *francs* (p. 2141). — **Suite de la discussion** [6 décembre 1974]. — EDUCATION. — I. — EDUCATION. — Examen des crédits. — Etat B. — Titre III : observations sur le contenu d'un texte proposé en exercice de dictée aux élèves de quatrième du C. E. S. de Rozay-en-Brie qui, par son caractère attentatoire à la bonne moralité d'une classe, a fait l'objet d'une question écrite adressée à M. le ministre de l'éducation qui est restée sans réponse (p. 2544, 2545, 2546). — Prend part, en qualité de rapporteur de la commisison des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, à la discussion, **en deuxième lecture,** du **projet de loi organique modifiant l'ordonnance n° 58-1067 du 7 novembre 1958 portant loi organique sur le Conseil constitutionnel** [17 décembre 1974]. — Discussion générale (p. 3052). Intervient dans la discussion, **en deuxième lecture,** du **projet de loi modifiant la loi n° 72-10 du 3 janvier 1972 relative à la prévention et à la répression des infractions en matière de chèques** [17 décembre 1974]. — Discussion des articles. — Art. 5 : *son amendement tendant à supprimer le texte présenté pour l'article* 83-1 *du décret du* 30 *octobre* 1935 *concernant l'obligation d'honorer les chèques d'un montant inférieur ou égal à* 100 *francs* (p. 3056, 3057). — Intervient dans la discussion du **projet de loi de finances rectificative pour 1974,** adopté par l'Assemblée nationale [18 décembre 1974]. — Discussion des articles. — Art. 2 *bis : son amendement tendant à étendre à la taxe différentielle sur les véhicules à moteur, dite « vignette », les dispositions de cet article relatives au paiement de la taxe spéciale dite « à l'essieu »* (p. 3087, 3088) ; Après l'art. 7 : observations, *à propos de l'article additionnel de M. Jacques Descours Desacres,* sur l'opportunité de donner des instructions rigoureuses et fermes aux préfets pour renforcer l'action des services de contrôle des établissements classés contre la pollution (p. 3095) ; *son amendement tendant à insérer un article additionnel ainsi rédigé : « A l'article* 39-4 *du code général des impôts, substituer au chiffre de* 20 000 *francs le chiffre de* 40 000 *francs. »* (p. 3096) ; le retire *pour se rallier au texte présenté par le Gouvernement* (p. 3096, 3097) ; Art. 8 : observations sur l'emprunt extraordinaire 7 p. 100 1973 et ses clauses d'indexation (p. 3097, 3098). — Intervient dans la discussion du **projet de loi,** adopté par l'Assemblée nationale, après déclaration d'urgence, **relatif aux licenciements pour cause économique** [18 décembre 1974]. — Discussion générale (p. 3136). — Discussion des articles. — Art. 1er : explique son vote sur *les amendements de M. André Méric et de M. André Aubry au texte présenté pour l'article* L. 321-9 *du code du travail relatif à la procédure de réunion des délégués du personnel en cas de règlement judiciaire ou de liquidation des biens d'une entreprise de plus de dix salariés* (p. 3141) ; *amendement d'ordre rédactionnel de M. André Méric tendant, à la fin du premier alinéa du texte présenté pour le même article du code du travail, après les mots : « ... licenciements collectifs. », à ajouter le mot : « éventuels »* (p. 3142) ; *amendement de M. André Méric tendant à rédiger comme suit le texte présenté pour l'article* L. 321-10 *du code du travail : « Art. L. 321-10. — Toute décision de l'autorité administrative compétente prise en application de l'article* L. 321-6 *peut être portée, dans un délai maximum de trois jours, devant le préfet, qui statue après avis d'une commission consultative et au plus tard dans les huit jours. »* (p. 3143) ; *amendement de M. André Méric tendant à rédiger comme suit le texte présenté pour l'article* L. 321-12 *du code du travail : « Art. L. 321-12. — Tout licenciement pour cause économique prononcé par l'employeur sans qu'ait été présentée une demande d'autorisation à l'autorité administrative, ou en méconnaissance des dispositions du dernier alinéa de l'article* L. 321-8, *est nul. »* (p. 3145, 3146) ; explication de vote sur l'ensemble du projet de loi (p. 3147). — Prend part, en qualité de rapporteur de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, à la discussion du **projet de loi modifiant la loi n° 66-537 du 24 juillet 1966 sur les sociétés commerciales** [19 décembre 1974]. — Discussion générale (p. 3163, 3164). — Discussion des articles. — Art. 1er : *son amendement tendant à rédiger comme suit le second alinéa de cet article : « L'achat de ses propres actions par une société agissant par elle-même ou par personne interposée est interdit. »* (p. 3164) ; Art. 2 A (nouveau) : *son amendement tendant, avant l'article* 2, *à insérer un article additionnel ainsi conçu : « La fin du deuxième alinéa de l'article* 217-1 *de la loi n° 66-537 du* 24 *juillet* 1966 *est modifiée ainsi qu'il suit : « ... d'un montant au moins égal à la valeur de l'ensemble des actions qu'elle détient. »* (p. 3165) ; Art. 2 : *ses deux amendements d'ordre rédactionnel tendant, d'une part, dans le premier alinéa de cet article, à supprimer le mot : « modifiée », d'autre part, dans le second alinéa, après les mots : « ou être déposées*

dans », à remplacer le mot : « les », par le mot : « des » (ibid.) ; Art. 3 : observations sur la teneur de cet article qui organise les conditions dans lesquelles la société peut racheter ses propres actions en vue d'en régulariser les cours (p. 3166, 3167) ; *son premier amendement tendant, dans le 1° du texte présenté pour l'article 217-2 de la loi du 24 juillet 1966, à remplacer le mot : « l'opération » par le mot : « l'acquisition » ; son deuxième amendement tendant, dans le deuxième alinéa du 2° du texte présenté pour l'article 217-2, à remplacer les mots : « compte tenu de celles* [les actions] *éventuellement détenues », par les mots : « si elle* [la société] *en détient » ; son troisième amendement tendant, dans le troisième alinéa du 2° du texte présenté pour l'article 217-2, après les mots : « déposées dans », à remplacer le mot : « les », par le mot : « des »* (p. 3167) ; *son amendement tendant à rédiger comme suit le premier alinéa du 2° du texte présenté pour l'article 217-2 de la loi du 24 juillet 1966 : « 2° La société ne peut acheter ses actions qu'à un cours au plus égal à la moyenne des premiers cours cotés pendant les trente séances de Bourse précédentes sur le marché à terme, si l'action est admise aux négociations à terme, et sur le marché au comptant dans le cas contraire. Ce cours est éventuellement ajusté pour tenir compte des coupons ou des droits détachés pendant ces trente séances ou depuis la trentième. »* (p. 3167, 3168) ; *son amendement tendant à rédiger comme suit le troisième alinéa du texte présenté pour l'article 217-3 de la loi susvisée : « La société ne peut vendre en Bourse tout ou partie des actions acquises en application de l'article 217-2 qu'à un cours au moins égal à la moyenne des premiers cours pendant les trente séances de Bourse précédentes sur le marché à terme, si l'action est admise aux négociations à terme, sur le marché au comptant dans le cas contraire. Ce cours est éventuellement ajusté pour tenir compte des coupons ou des droits détachés pendant ces trente séances ou depuis la trentième. »* (p. 3168) ; *son amendement tendant à rédiger comme suit le premier alinéa du texte présenté pour l'article 217-4 de la loi susvisée : « Les sociétés doivent déclarer et soumettre au visa préalable de la Commission des opérations de Bourse les transactions qu'elles envisagent d'effectuer en application des dispositions des articles 217-2 et 217-3 ci-dessus. Elles rendent compte à la Commission des opérations de Bourse des opérations effectuées en vertu de ces mêmes articles. »* (p. 3168, 3169) ; *son amendement tendant à supprimer le dernier alinéa du texte présenté pour ce même article 217-4 ainsi rédigé : « Elle* [la Commission des opérations de Bourse] *peut suspendre les interventions des sociétés sur le marché de leurs propres actions s'il n'est satisfait à ses demandes ou lorsqu'elle constate que ces transactions enfreignent des dispositions des articles 217-2 et 217-3 ainsi que celles des textes réglementaires pris en application. »* (p. 3169, 3170) ; Art. 4 : *son amendement de forme tendant à supprimer le mot : « modifiée »* (p. 3170) ; Article additionnel : *son amendement tendant, après l'article 4, à insérer un article nouveau ainsi rédigé : « La fin du deuxième alinéa de l'article 454-1 de la loi n° 66-537 du 24 juillet 1966 est modifiée ainsi qu'il suit : « ... aux articles 217-2 à 217-5* (ibid.).

DARDEL (M. GEORGES) [Hauts-de-Seine].

Est nommé membre de la commission des affaires sociales [4 octobre 1974].

Interventions :

Intervient dans la suite de la discussion du **projet de loi de finances pour 1975,** adopté par l'Assemblée nationale [26 novembre 1974]. — DEUXIÈME PARTIE. — MOYENS DES SERVICES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES. — INTÉRIEUR ET RAPATRIÉS. — Examen des crédits (section intérieur). — Etat B. — Titre III : observations sur la participation effective de la préfecture des Hauts-de-Seine à la création d'un périodique tiré à 500 000 exemplaires (p. 2056, 2057). — **Suite de la discussion** [10 décembre 1974]. — SERVICES DU PREMIER MINISTRE. — I *c*. — AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE. — Examen des crédits. — Etat C. — Titre VI : observations sur la création de bureaux dans la région parisienne et sur l'aménagement de la Défense (p. 2710, 2711).

DAROU (M. MARCEL) [Nord].

Dépôt législatif :

Proposition de loi tendant à fixer au 1er janvier 1974 la date d'application de la loi n° 73-1051 du 21 novembre 1973 permettant aux anciens combattants et aux anciens prisonniers de guerre de bénéficier, entre soixante et soixante-cinq ans, d'une pension de retraite calculée sur le taux applicable à l'âge de soixante-cinq ans [5 juin 1974] (n° 195).

Question orale :

M. Marcel Darou demande à **M. le secrétaire d'Etat aux anciens combattants** de lui faire connaître s'il est en mesure de lui confirmer que le Gouvernement envisage de proposer à brève échéance au Parlement un plan quadriennal pour la réalisation des demandes essentielles et les plus urgentes des anciens combattants et victimes de guerre. Si, comme il l'espère, une réponse affirmative peut être apportée à cette question de principe, quelles indications peuvent d'ores et déjà être données sur l'échéancier prévisible et sur l'ordre des priorités susceptibles d'être retenues. [20 juin 1974] n° 1465).

Intervention :

Intervient, en qualité de président de la commission des affaires sociales, dans la discussion des **propositions de loi** de M. Lucien Grand, de M. Marcel Darou et des membres de leurs groupes **tendant à fixer au 1er janvier 1974 la date d'application de la loi n° 73-1051 du 21 novembre 1973 permettant aux anciens combattants et aux anciens prisonniers de guerre de bénéficier, entre soixante et soixante-cinq ans, d'une pension de retraite calculée sur le taux applicable à l'âge de soixante-cinq ans** [27 juin 1974]. — Discussion générale (p. 598).

N'était pas candidat aux élections sénatoriales du 22 septembre 1974.

DARRAS (M. MICHEL) [Pas-de-Calais].

Réélu Sénateur le 22 septembre 1974.

Est nommé membre de la commission des affaires sociales [4 octobre 1974].

Intervention :

Intervient dans la discussion de la **proposition de loi organique** de M. Henri Caillavet et plusieurs de ses collègues **tendant à modifier l'article L. O. 274 du code électoral relatif à l'élection des sénateurs dans les départements de la métropole** [26 juin 1974]. — Discussion des articles. — Art. 1er : *son amendement tendant à rédiger ainsi le début du texte présenté pour l'article L. O. 274 du code électoral : « Art. L. O. 274. — Le nombre des sièges des sénateurs est fonction, dans chaque département de la métropole, du chiffre... »* (Le reste sans changement.) (p. 553).

DAVID (M. LÉON) [Bouches-du-Rhône].

Est nommé membre de la commission des affaires économiques et du Plan [4 octobre 1974].

Questions orales avec débat :

M. Léon David attire l'attention de *M. le ministre de l'agriculture et du développement rural* sur l'aggravation du décalage entre les prix agricoles et les prix industriels. Il lui demande quelles mesures il entend prendre pour assurer aux producteurs des prix rémunérateurs [4 avril 1974] (n° 47). — *Caducité.*

M. Léon David attire l'attention de *M. le ministre de l'agriculture* sur l'aggravation du décalage entre les prix agricoles et les prix industriels. Il lui demande quelles mesures il entend prendre pour assurer aux producteurs des prix rémunérateurs [30 mai 1974] (n° 17). — Discussion [25 juin 1974] (p. 523 à 529).

Interventions :

Est entendu au cours du débat sur sa question orale relative au **prix des produits agricoles n° 17** (cf. *supra*) [25 juin 1974] (p. 525, 526 ; 528, 529). — Intervient dans la suite de la discussion du **projet de loi de finances pour 1975,** adopté par l'Assemblée nationale [3 décembre 1974]. — DEUXIÈME PARTIE. — MOYENS DES SERVICES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES. — AGRICULTURE. — Observations ayant porté essentiellement sur la dégradation des revenus du monde agricole en raison de l'inflation, de la baisse du revenu brut d'exploitation, des calamités publiques, de la fixation des produits agricoles à un prix trop bas (p. 2342, 2343). — Intervient dans la discussion du **projet de loi de finances rectificative pour 1974** adopté par l'Assemblée nationale [18 décembre 1974]. — Discussion des articles. — Art. 18 : explique son vote sur l'*amendement de Auguste Amic, soutenu par M. Gérard Minvielle, tendant, au paragraphe* II *de cet article, à confier, non pas à l'Office national de la chasse mais aux fédérations départementales de chasseurs, le soin de rémunérer le personnel concourant à la surveillance et à la police de la chasse* (p. 3108, 3109).

DEBESSON (M. RENÉ) [Nord].

Réélu Sénateur le 22 septembre 1974.

Est nommé membre de la commission des affaires économiques et du Plan [4 octobre 1974].

DEBLOCK (M. ROGER) [Nord].

Démissionnaire le 16 mars 1974 [*J. O.* lois et décrets du 16 mars 1974] et [2 avril 1974] (p. 203).

DELAGNES (M. ROGER) [Bouches-du-Rhône].

Démissionnaire le 1er janvier 1974 [2 avril 1974] (p. 203).

DELORME (M. CLAUDIUS) [Rhône].

Est nommé secrétaire de la commission des affaires culturelles [4 octobre 1974].

Est nommé juge titulaire de la Haute Cour de justice [16 octobre 1974].

Intervention :

Intervient dans la suite et fin de la discussion du **projet de loi,** adopté par l'Assemblée nationale, **relatif à l'interruption volontaire de la grossesse** [14 décembre 1974]. — Discussion des articles. — Art. 3 : observation sur la clause de conscience de certains membres du personnel hospitalier (p. 2948).

DESCOURS DESACRES (M. JACQUES) [Calvados].

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi de finances rectificative pour 1974 [10 juillet 1974].

Est nommé vice-président de la commission des finances du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation [4 octobre 1974].

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi instituant un prélèvement conjoncturel [11 décembre 1974].

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi de finances pour 1975 [11 décembre 1974].

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi de finances rectificative pour 1974 [18 décembre 1974].

Dépôts législatifs :

Rapport spécial (Industrie et recherche) fait au nom de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation sur le projet de loi de finances pour 1975, adopté par l'Assemblée nationale [21 novembre 1974] (n° 99, annexe n° 14).

Rapport spécial (Service des poudres) fait au nom de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation sur le projet de loi de finances pour 1975, adopté par l'Assemblée nationale [21 novembre 1974] (n° 99, annexe n° 42).

Interventions :

Intervient dans la suite et fin de la discussion du **projet de loi de finances rectificative pour 1974,** adopté par l'Assemblée nationale [10 juillet 1974]. — Discussion des articles. — Art. 4 : *amendement de M. Yvon Coudé du Foresto, rapporteur général, au paragraphe II de cet article, tendant à appliquer la taxation forfaitaire des signes extérieurs de richesse à partir de deux chevaux de selle appartenant à un même propriétaire* (p. 835) ; Art. 5 : explique son vote sur les *amendements de M. Marcel Martin, tendant à exonérer de la taxe exceptionnelle sur les profits immobiliers réalisés en* 1973 *les plus-values de cession de terrains à bâtir dans leur ensemble ou, à défaut, celles pour cause d'expropriation* (p. 839). — Intervient dans la discussion, **en deuxième lecture,** du **projet de loi constitutionnelle portant revision de l'article 25 de la Constitution** [17 octobre 1974]. — Discussion de l'article 2 : observation sur le contrat moral qui lie un sénateur et son suppléant (p. 1377). — Est entendu au cours du débat sur les questions orales de M. Félix Ciccolini, de M. Adolphe Chauvin, de M. Léandre Létoquart et de M. Josy Moinet ayant pour objet la **politique à l'égard des collectivités locales** [29 octobre 1974] (p. 1479, 1480, 1484, 1488). — Intervient dans la discussion du **projet de loi,** déposé avec déclaration d'urgence, **instituant un prélèvement conjoncturel ayant pour objet de prévenir les comportements inflationnistes des entreprises** [30 octobre 1974]. — Discussion des articles. — Art. 6 : observations sur la teneur de cet article qui définit « la marge » (p. 1538) ; suggère une correction d'ordre grammatical à l'*amendement de M. Yvon Coudé du Foresto, rapporteur général, tendant à proposer une nouvelle rédaction de l'avant-dernier alinéa du paragraphe* I *de cet article* (p. 1540, 1541). — Intervient dans la discussion du **projet de loi de finances pour 1975,** adopté par l'Assemblée nationale [22 novembre 1974]. — Discussion générale (p. 1922, 1923). — **Suite de la discussion** [23 novembre 1974]. — PREMIÈRE PARTIE. — CONDITIONS GÉNÉRALES DE L'ÉQUILIBRE FINANCIER. — Discussion des articles. — Art. 15 *bis* : retire l'*amendement de M. Léon Jozeau-Marigné tendant à proposer une nouvelle rédaction du paragraphe* II *de cet article relatif au versement aux collectivités locales du reliquat du versement représentatif de la taxe sur les salaires de l'année précédente* (p. 1962) ; Art. 20 : explication de vote sur l'ensemble de l'article (p. 1964). — **Suite de la discussion** [27 novembre 1974]. — DEUXIÈME PARTIE. — MOYENS DES SERVICES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES. — DÉFENSE. — En qualité de rapporteur spécial de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation, pour le budget annexe du service des poudres, fait remarquer que ce budget est encore une fois maintenu — alors que sa disparition avait été annoncée l'année dernière — du fait qu'il se pose des problèmes de personnel liés à la fermeture des poudrières de Saint-Chamas et d'Angoulême (p. 2079, 2080). — Examen des crédits. — Art. 25 : observation sur le projet de réforme de l'Ecole Polytechnique et de son éventuelle implantation à Palaiseau (p. 2097). — **Suite de la discussion** [5 décembre 1974]. — INDUSTRIE ET RECHERCHE. — En la même qualité de rapporteur spécial analyse l'aspect chiffré de ce budget ; autres observations ayant porté notamment sur l'aménagement des structures industrielles, sur l'Institut de développement industriel, sur la crise de l'automobile, sur les problèmes de l'énergie, sur le Commissariat à l'énergie atomique, sur la recherche spatiale, sur les problèmes de l'informatique, sur l'activité du Centre national d'exploitation des océans (p. 2444 à 2447 ; 2473, 2474). — **Suite et fin de la discussion** [11 décembre 1974]). — COMPTES SPÉCIAUX DU TRÉSOR. — Discussion des articles rattachés. — Art. 49 *ter* : *amendement de M. Eugène Romaine tendant à porter de* « 50 *p.* 100 » *à* « 62,5 *p.* 100 » *la majoration des redevances instituées par l'article* 2 *du décret n°* 54-982 *du* 1er *octobre* 1954 *créant un fonds national pour le développement des adductions d'eau dans les communes rurales* (p. 2760, 2761). — **Deuxième délibération.** — Article additionnel : observations sur la modification *proposée par l'amendement de M. Jean-Pierre Fourcade, ministre de l'économie et des finances,* de l'assiette actuelle de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (p. 2791). — Intervient dans la discussion du **projet de loi,** adopté par l'Assemblée nationale, **relatif à l'interruption volontaire de la grossesse** [13 décembre 1974]. — Discussion générale (p. 2910). — **Suite et fin de la discussion** [14 décembre 1974]. — Art. 3 : explique son vote sur l'*amendement de M. Jean Mézard tendant à supprimer le texte présenté pour l'article* L. 162-5 *bis du code de la santé publique qui requiert le consentement des parents ou du représentant légal pour la femme mineure célibataire* (p. 2947) ; *amendement de Mme Simone Veil, ministre de la santé, tendant à compléter le texte présenté pour* l'article L. 162-6 *du code de la santé publique par deux nouveaux alinéas qui visent le cas de refus d'interruption de la grossesse par un établissement d'hospitalisation privé* (p. 2950) ; Art. 7 : explique son vote sur cet article (p. 2959) ; Art. 8 : observations sur cet article qui modifie l'article L. 647 du code de la santé publique (p. 2960). Intervient dans la discussion du **projet de loi de finances rectificative pour 1974,** adopté par l'Assemblée nationale [18 décembre 1974]. — Discussion des articles. — Art. 3 : soutient *l'amendement de la commission des finances tendant à rédiger comme suit la seconde phrase du paragraphe I de cet article : « le produit attendu des taxes locales est notifié, avant le* 1er *mars de l'année de l'imposition, aux services préfectoraux, en ce qui concerne les collectivités locales, et directement au service des impôts par les autres attributaires. »* (p. 3088) ; Article additionnel : *amendement de la commission des finances, soutenu par M. Paul Jargot, tendant, après l'article* 3 bis, *à insérer un article nouveau qui autoriserait les collectivités locales à porter à leur budget supplémentaire le complément de ressources créé par la progression de la valeur de référence du centime au cours de l'année précédente* (p. 3091) ; Art. 5 : observations sur cet article qui majore, pour un certain nombre de produits agricoles, le remboursement forfaitaire prévu à l'article 298 *quater* du code général des impôts (p. 3092) ; Après l'art. 7 : *son amendement tendant à insérer un article additionnel ayant pour objet d'assurer l'unicité de l'assiette des redevances de bassin et le contrôle du Parlement sur leur emploi par les agences de bassin* (p. 3093, 3094). —Intervient dans la discussion des conclusions de la **commission mixte paritaire** chargée

de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du **projet de loi de finances pour 1975** [19 décembre 1974]. — Discussion des articles. — Art. 12 *bis* (nouveau) : observations sur la teneur de cet article relatives à l'assujettissement des collectivités locales à la taxe sur la valeur ajoutée pour certains services et à l'option offerte à celles-ci dans le choix entre la taxe d'enlèvement des ordures ménagères et la redevance instituée par cet article (p. 3175, 3176) ; Art. 15 *bis* : observations sur la teneur de cet article relatives au versement représentatif de la taxe sur les salaires dont le montant est arrêté sur proposition du comité du fonds d'action locale (p. 3177).

DESMARETS (M. JEAN) [Nord].

Devenu Sénateur le 16 mars 1974 en remplacement de M. Roger Deblock, démissionnaire.

Est nommé membre de la commission des affaires sociales, en remplacement de M. René Travert, démissionnaire [4 avril 1974].

Réélu Sénateur le 22 septembre 1974.

Est nommé membre de la commission des affaires sociales [4 octobre 1974].

DESSEIGNE (M. HENRI) [Loire].

N'était pas candidat aux élections sénatoriales du 22 septembre 1974.

DESTREMAU (M. BERNARD), **secrétaire d'Etat auprès du ministre des affaires étrangères** (cabinet de M. Jacques Chirac des 28 mai et 8 juin 1974).

Intervient dans la discussion générale du **projet de loi autorisant l'approbation de la convention générale entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République du Niger en matière de sécurité sociale, signée à Niamey le 28 mars 1973 et complétée par trois protocoles** [20 juin 1974] (p. 472, 473) ; dans la discussion générale du **projet de loi autorisant l'approbation de l'accord entre la France et l'Espagne relatif à l'abornement et à l'entretien de la frontière, signé à Madrid le 8 février 1973** (p. 473, 474). — Intervient dans la discussion générale du **projet de loi autorisant l'approbation de l'accord instituant le Laboratoire européen de biologie moléculaire, signé à Genève le 10 mai 1973** [25 juin 1974] (p. 512) ; dans la discussion générale du **projet de loi autorisant la ratification de la convention sur les substances psychotropes, signée à Vienne le 21 février 1971** (p. 513) ; dans la discussion générale du **projet de loi autorisant la ratification des amendements aux articles 34 et 55 de la constitution de l'Organisation mondiale de la santé, adoptés le 22 mai 1973** (p. 513, 514). — Intervient dans la discussion générale du **projet de loi autorisant la ratification de la convention entre la République française et l'Etat espagnol, en vue d'éviter les doubles impositions en matière d'impôts sur le revenu et sur la fortune, signée à Madrid le 27 juin 1973** [27 juin 1974] (p. 573) ; dans la discussion générale du **projet de loi autorisant la ratification de la convention tendant à éviter les doubles impositions et à prévenir l'évasion fiscale en matière d'impôts sur le revenu entre la République française et l'Empire de l'Iran, signée à Téhéran le 7 novembre 1973** (p. 574) ; dans la discussion générale du **projet de loi,** adopté par l'Assemblée nationale, **autorisant l'approbation de l'accord de coopération entre la République française et les républiques membres de l'Union monétaire ouest-africaine, conclu le 4 décembre 1973** (p. 575) ; dans la discussion générale du **projet de loi relatif à la garantie du risque de responsabilité civile en matière de circulation de certains véhicules terrestres à moteur** (*ibid.*). — Répond à la question orale de M. Francis Palmero relative à la **conférence de Caracas sur le droit maritime** [29 octobre 1974] (p. 1460, 1461, 1462) ; à la question orale de M. Louis Gros relative à la **situation des anciens personnels contractuels d'outre-mer** (p. 1462, 1463). — Est entendu au cours du débat sur les questions orales de M. André Colin, de M. Jean-François Pintat et de M. Henri Caillavet ayant trait à la **politique européenne** [19 novembre 1974] (p. 1813, 1814). — Intervient dans la discussion du **projet de loi autorisant la ratification du traité entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord concernant la construction et l'exploitation d'un tunnel ferroviaire sous la Manche, signé à Chequers le 17 novembre 1973, et donnant les autorisations nécessaires à son exécution** [19 novembre 1974]. — Discussion générale (p. 1819, 1820). — Associe le Gouvernement aux souhaits de bienvenue exprimés par M. Louis Gros, Vice-Président du Sénat, à une délégation de la Grande Assemblée nationale de Roumanie [12 décembre 1974] (p. 2814). — Intervient dans la discussion générale du **projet de loi,** adopté par l'Assemblée nationale, **autorisant l'approbation de la convention d'assistance technique entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République malgache, ensemble les deux annexes, signées à Paris le 4 juin 1973** [12 décembre 1974] (p. 2815) ; du **projet de loi,** adopté par l'Assemblée nationale, **autorisant l'approbation de la convention concernant les affaires judiciaires entre la République française et la République malgache, ensemble ses trois annexes, signées à Paris le 4 juin 1973** (p. 2816) ; du **projet de loi,** adopté par l'Assemblée nationale, **autorisant l'approbation de la convention tendant à éliminer les doubles impositions et à établir des règles d'assistance mutuelle administrative en matière fiscale entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République tunisienne, ensemble le protocole joint, signés à Tunis le 28 mai 1973** (p. 2817, 2818) ; du **projet de loi,** adopté par l'Assemblée nationale, **autorisant l'approbation de la convention tendant à éliminer les doubles impositions et à établir des règles d'assistance mutuelle administrative en matière fiscale entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République socialiste tchécoslovaque, signée à Paris le 1er juin 1973** (p. 2819). — Répond à la question orale de M. Henri Caillavet ayant trait aux **déclarations étrangères relatives au territoire des Afars et des Issas** [17 décembre 1974] (p. 3046) ; à la question orale du même auteur concernant la **politique au Proche-Orient** (p. 3046, 3047).

DEVEZE (M. GILBERT) [Aisne].

Est nommé membre de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées [4 octobre 1974].

Interventions :

Intervient dans la suite et fin de la discussion du **projet de loi,** adopté par l'Assemblée nationale, après déclaration d'urgence, **portant amnistie** [2 juillet 1974]. — Discussion des articles. — Art. 2 : *son amendement tendant, après l'alinéa* 3° *de cet article, à ajouter un alinéa* 3° bis *dans le but d'étendre l'amnistie de plein droit aux « délits prévus par la loi du* 1er *août* 1905 *sur la répression des fraudes dans la vente des marchandises et des falsifications des denrées alimentaires et des produits agricoles, sauf le cas de récidive résultant d'une condamnation définitive antérieure au* 27 *mai* 1974, *sous réserve des droits du Trésor.* » (p. 655, 656) ; explication de vote sur l'ensemble du projet de loi (p. 669).

DIDIER (M. EMILE) [Hautes-Alpes].

Est nommé membre de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées [4 octobre 1974].

Est élu délégué à l'Assemblée unique des Communautés européennes [13 décembre 1974].

Dépôts législatifs :

Rapport, fait au nom de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées, sur le projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, autorisant la ratification de la convention entre le Gouvernement de la République française et le Conseil fédéral suisse concernant une rectification de la frontière entre le département de la Haute-Savoie et le canton de Genève, signée à Paris le 10 juillet 1973 [17 octobre 1974] (n° 44).

Proposition de loi tendant à permettre aux veuves de guerre de bénéficier dès l'âge de soixante ans d'une pension de retraite d'assurance vieillesse calculée sur le taux applicable à l'âge de soixante-cinq ans [6 décembre 1974] (n° 121).

Interventions :

Prend part, en qualité de rapporteur de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées, à la discussion générale du **projet de loi,** adopté par l'Assemblée nationale, **autorisant la ratification de la convention entre le Gouvernement de la République française et le Conseil fédéral suisse concernant une rectification de la frontière entre le département de la Haute-Savoie et le canton de Genève, signée à Paris le 10 juillet 1973** [24 octobre 1974] (p. 1424). — Intervient dans la suite de la discussion du **projet de loi de finances pour 1975,** adopté par l'Assemblée nationale [11 décembre 1974]. — DEUXIÈME PARTIE. — MOYENS DES SERVICES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES. — ARTICLES NON JOINTS A L'EXAMEN DES CRÉDITS. — Article additionnel : soutient l'*amendement de M. Henri Caillavet tendant à la fin du projet de loi, à ajouter un article nouveau relatif au corps des attachés d'administration centrale* (p. 2787) ; le retire (p. 2788).

DIJOUD (M. PAUL), **secrétaire d'Etat auprès du ministre des affaires culturelles et de l'environnement, chargé de l'environnement** (troisième cabinet de M. Pierre Messmer du 1er mars 1974).

Répond à la question orale de M. Jean Cluzel relative aux **assemblées générales des fédérations départementales de chasseurs** [2 avril 1974] (p. 209, 210).

Secrétaire d'Etat auprès du ministre du travail, chargé des travailleurs immigrés (cabinet de M. Jacques Chirac des 28 mai, 8 juin, 16 et 22 juillet 1974).

Intervient dans la suite de la discussion du **projet de loi de finances pour 1975,** adopté par l'Assemblée nationale [9 décembre 1974]. — DEUXIÈME PARTIE. — MOYENS DES SERVICES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES. — TRAVAIL. — I. SECTION COMMUNE. — II. TRAVAIL, EMPLOI ET POPULATION. — Expose dans son ensemble la politique qu'entend suivre le Gouvernement pour apporter des solutions satisfaisantes au problème de la main-d'œuvre étrangère (logement, promotion sociale, formation et alphabétisation) et les moyens financiers pour y parvenir : la subvention budgétaire, le produit de la nouvelle redevance complémentaire d'introduction et surtout les contributions des régimes de prestations familiales (p. 2644 à 2646).

Intervient dans la discussion du **projet de loi,** adopté par l'Assemblée nationale, après déclaration d'urgence, **portant diverses améliorations et simplifications en matière de pensions ou allocations des conjoints survivants, des mères de famille et des personnes âgées** [16 décembre 1974]. — Discussion générale (p. 2982, 2983, 2984). — Discussion des articles. — Article additionnel : *amendement de M. Michel Moreigne tendant, après l'article* 2 ter, *à insérer un article nouveau ayant pour objet de garantir le droit au bénéfice des avantages acquis par les personnes intéressées avant l'entrée en vigueur de la présente loi* (p. 2987) ; répond à M. Jacques Habert (*ibid.*) ; répond à M. André Bohl (*ibid*) ; Art. 2 *quater* : répond à M. Robert Schwint (*ibid.*) ; Article additionnel : *amendement de M. Francis Palmero tendant, après l'article* 2 quater, *à insérer un article nouveau qui remet en cause le principe fondamental de non-rétroactivité des dispositions du code des pensions civiles et militaires* (p. 2988) ; Article additionnel : *amendements identiques de M. André Aubry et de M. Robert Schwint tendant tous les deux, après l'article* 5, *à insérer un article nouveau qui permettrait aux déportés et internés de prendre leur retraite professionnelle sans condition d'âge* (p. 2989) ; oppose l'article 40 de la Constitution à *ces deux amendements* (p. 2990) ; Article additionnel : *son amendement tendant, après l'article* 8, *à insérer un article nouveau ainsi conçu : L'article L.* 342 *du code de la sécurité sociale est complété par un deuxième alinéa ainsi rédigé : « Sont également prises en considération, en vue de l'ouverture du droit à pension, dans les conditions fixées par décret en Conseil d'Etat, les périodes postérieures au* 1er *juillet* 1930 *pendant lesquelles les travailleurs salariés ont perçu une rente d'accident du travail prenant effet antérieurement à la date susvisée, pour une incapacité permanente au moins égale à* 66 p. 100. » (p. 2990, 2991) ; Article additionnel : *son amendement tendant, après l'article* 11, *à insérer un article nouveau ainsi rédigé : « Les caisses et services gestionnaires de l'assurance vieillesse sont tenus d'adresser périodiquement à leurs ressortissants les informations nécessaires à la vérification de leur situation au regard des régimes dont ils relèvent. La périodicité de cette information devra être, en tout état de cause, de durée inférieure au délai de prescription des créances afférentes aux cotisations sociales. »* (p. 2991) ; *sous-amendement de M. Michel Moreigne tendant à ajouter, après le mot « périodiquement », les mots : « à titre de renseignement »* (p. 2992). — Intervient dans la discussion du **projet de loi,** adopté par l'Assemblée nationale, après déclaration d'urgence, **portant diverses mesures de protection sociale de la mère et de la famille** [16 décembre 1974]. — Discussion générale (p. 2993, 2994, 2997). — Discussion des articles. — Article additionnel : *amendement de M. Hector Viron, soutenu par Mme Catherine Lagatu, tendant, avant le titre premier, à insérer un titre premier* A *ainsi qu'un article premier* A *nouveau qui tendrait à faire verser des allocations familiales dès le premier enfant* (p. 2997) ; Art. 7 : répond à M. Jacques Henriet (p. 2998) ; Art. 14 : *amendement de M. André Bohl, tendant, au paragraphe* I *de cet article, après le mot : « ... législatives... », à ajouter les mots : « et réglementaires »* (p. 2999). — Intervient dans la discussion de la **proposition de loi** de M. Robert Schwint **fixant à dix-huit ans l'âge pour être élu en qualité de délégué du personnel ou membre du comité d'entreprise** [16 décembre 1974]. — Discussion générale (p. 3001, 3002). — Intervient dans la discussion de la **proposition de loi,** adoptée par l'Assemblée nationale, **relative à la rémunération des heures supplémentaires et à la durée maximale du travail des salariés de l'agriculture** [16 décembre 1974]. — Discussion générale (p. 3004). — Discussion des articles. — Art. 1er : *amendement de M. Robert Schwint tendant, dans le texte modificatif présenté pour l'article* 992 *du code rural, à insérer, entre le premier et le deuxième alinéa, l'alinéa suivant : « Cette disposition* [fixation de la durée du travail effectif] *prend effet à compter du* 1er *janvier* 1975. » (p. 3005) ; *amendement de M. Robert Schwint tendant à ajouter, en tête du texte modificatif présenté pour l'article* 994 *du code rural, un nouvel alinéa qui introduit l'obligation de l'autorisation administrative préalable à l'exécution d'heures supplémentaires et la possibilité de les interdire en cas de chômage* (ibid) ; Articles additionnels : *amendement de M. Robert Schwint tendant, après le texte modificatif présenté pour l'article* 995 *du code rural, à introduire un article* 995-1 (nouveau), *qui limite à dix heures le travail des femmes et impose que la journée soit coupée par un repos d'au moins une heure* (p. 3006) ; *amendement de M. Robert Schwint tendant, également après le texte modificatif présenté pour l'article* 995 *du code rural, à introduire un article* 995-2 (nouveau) *qui concerne la limitation à huit heures par jour et à quarante heures par semaine la durée du travail des jeunes de moins de dix-huit ans* (ibid.) ; retire *son amendement* pour se rallier *à l'amendement de M. Hector Viron tendant à insérer un article additionnel* 996 (nouveau) *relatif au repos hebdomadaire et au travail des enfants qui exécutent de légers travaux pendant les vacances scolaires* (p. 3007) ; *son amendement tendant à compléter* in fine *l'article* 1er *comme suit : « Art.* 997. — *L'article* 990 *est applicable aux infractions aux dispositions du présent chapitre. »* (ibid.) ; retire *son amendement* pour se rallier *à l'amendement de M. Hector Viron, tendant à rédiger comme suit le premier alinéa de l'article* 1er *: « Le chapitre II du titre* Ier *du livre VII du code rural est abrogé et remplacé par les dispositions suivantes :* « Chapitre II. — Durée du travail et repos hebdomadaire » (p. 3008) ; Article additionnel : *amendement de M. Hubert d'Andigné tendant, à la fin de la proposition de loi, à insérer un article nouveau ayant pour objet de permettre à l'ensemble des salariés agricoles de bénéficier des dispositions de l'accord du* 29 *mars* 1974 *sur l'assurance-chômage* (ibid).

DILIGENT (M. ANDRÉ) [Nord].

Dépôts législatifs :

Proposition de loi tendant à modifier l'article 56 du code de l'administration communale afin de permettre aux conseils municipaux de désigner un nombre accru d'adjoints réglementaires [22 mai 1974. — *J. O.* Lois et décrets du 23 mai 1974. — Rattachée pour ordre au procès-verbal de la séance du 4 avril 1974] (n° 162).

Avis, présenté au nom de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation, sur le projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, après déclaration d'urgence, relatif à la radiodiffusion et à la télévision [25 juillet 1974] (n° 289).

Question orale :

M. André Diligent demande à *M. le ministre de l'intérieur* quelles mesures il a prises ou compte prendre, voire proposer au vote du Parlement, pour donner suite aux conclusions du dernier rapport de la Cour des comptes concernant les problèmes des collectivités locales [19 février 1974. — *J. O.* du 26 février 1974] (n° 1438). — Réponse [2 avril 1974] (p. 212 à 214).

Questions orales avec débat :

M. André Diligent demande à *M. le Premier ministre* de bien vouloir exposer devant le Sénat la nouvelle politique que son Gouvernement compte suivre [8 mars 1974. — *J. O.* du 12 mars 1974 et 2 avril 1974] (n° 14). — *Caducité.*

M. André Diligent demande à *M. le Premier ministre* pour quelles raisons il a été conduit à proposer au Président de la République de conférer au ministre de l'information les fonctions de porte-parole du Gouvernement, ce qui constitue un retour à une habitude ancienne qui, en son temps, avait été critiquée. Il lui demande également s'il lui paraît humainement possible que le membre du Gouvernement, chargé de la tutelle de l'O. R. T. F., dont la mission est, entre autres, de diffuser une information objective, ait en même temps pour fonction de valoriser l'action du Gouvernement [9 mars 1974. — *J. O.* du 12 mars 1974 et 2 avril 1974] (n° 15). — *Caducité.*

Interventions :

Est entendu lors de la réponse de M. Jacques Chirac, ministre de l'intérieur, à sa **question orale n° 1438** (cf. *supra*) [2 avril 1974] (p. 214). — Explique son vote sur l'ensemble de la **proposition de loi organique** de M. Henri Caillavet et plusieurs de ses collègues **tendant à modifier l'article L. O. 274 du code électoral**

relatif à l'élection des sénateurs dans les départements de la métropole [26 juin 1974] (p. 554). — Intervient dans la discussion des **propositions de loi** de MM. Lucien Grand et Marcel Darou et des membres de leurs groupes, **tendant à fixer au 1er janvier 1974 la date d'application de la loi n° 73-1051 du 21 novembre 1973 permettant aux anciens combattants et aux anciens prisonniers de guerre de bénéficier, entre soixante et soixante-cinq ans, d'une pension de retraite calculée sur le taux applicable à l'âge de soixante-cinq ans** [27 juin 1974]. — Discussion générale (p. 598). — Intervient dans la suite et fin de la discussion du **projet de loi,** adopté par l'Assemblée nationale, après déclaration d'urgence, **portant amnistie** [2 juillet 1974]. — Discussion des articles. — Art. 23 : soutient l'*amendement de M. Jean Francou, au début de l'alinéa 5° du texte présenté pour l'article 4 de la loi n° 68-697 du 31 juillet 1968* [effets de l'amnistie des infractions commises en relation avec les événements d'Algérie], *tendant à supprimer les mots suivants : «..., sans reconstitution de carrière,...»* (p. 668). — Son rappel au règlement à l'occasion de l'ouverture de la troisième session extraordinaire [23 juillet 1974] (p. 880). — Prend part, en qualité de rapporteur pour avis de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation, à la discussion du **projet de loi,** adopté par l'Assemblée nationale, après déclaration d'urgence, **relatif à la radiodiffusion et à la télévision** [26 juillet 1974]. — Discussion générale (p. 924, 925). — Discussion des articles. — Après l'art. 1er : *son amendement tendant à insérer un article additionnel ainsi rédigé : « Il est créé un institut de l'audiovisuel chargé notamment de la conservation des archives et des recherches de création audiovisuelle. Cet institut constitue un établissement public à caractère industriel et commercial.»* (p. 955, 956) ; *son amendement tendant à insérer un autre article additionnel qui propose à la fois une rédaction nouvelle pour le dispositif et les missions de la délégation parlementaire instituée par l'article 13 de la loi n° 72-553 du 3 juillet 1972 et les modifications apportées à la composition de cette délégation* (p. 956) ; le retire (p. 957) ; Art. 2 : *amendement de M. Michel Miroudot, rectifié par M. Jean de Bagneux, président de la commission des affaires culturelles, tendant après la première phrase du premier alinéa de cet article, à insérer la phrase suivante : « Il* [l'établissement public] *a notamment pour mission de créer les équipements nécessaires pour couvrir les zones qui ne peuvent pas encore recevoir les émissions de toutes les sociétés nationales.»* (p. 959) ; *son amendement tendant à compléter* in fine *le premier alinéa de cet article par la phrase suivante : « Il assure la formation du personnel. L'institut de l'audiovisuel lui est rattaché.»* (p. 961) ; *son amendement tendant à proposer une nouvelle rédaction du deuxième alinéa de cet article relatif à la composition du conseil d'administration de l'établissement public* (p. 962, 963) ; le retire (p. 963). — **Suite et fin de la discussion** [27 juillet 1974]. — Après l'art. 2 : *amendement de M. Jean Filippi tendant à insérer un article additionnel relatif à la création d'un comité de coordination de l'établissement public, des sociétés nationales de programme et de la société nationale de production* (p. 972) ; Art. 3 : *son amendement tendant à supprimer le mot « notamment » au début du premier alinéa de cet article ainsi rédigé : « Les ressources de l'établissement public de diffusion comprennent notamment : »* (p. 973) ; *son amendement tendant à ajouter à cet article* [nature des ressources de l'établissement public de diffusion] *un alinéa 6° ainsi rédigé : « 6° Le produit des dons et legs.»* (p. 974) ; *son amendement tendant à rédiger comme suit le dernier alinéa du même article : « Le budget de l'établissement est voté par le conseil d'administration et approuvé par arrêté conjoint du Premier ministre et du ministre des finances.»* (p. 975) ; Art. 5 : *son amendement tendant à rédiger comme suit le début de cet article : « Trois sociétés nationales, dénommées première chaîne, deuxième chaîne et troisième chaîne dans la présente loi, sont chargées de la conception...»* (p. 976) ; *son amendement à la fin de cet article tendant à préciser que les trois sociétés nationales qui produisent des émissions « peuvent céder à des tiers les droits qu'elles possèdent sur celles-ci.»* (ibid.) ; Article additionnel 5 *bis* : *son amendement tendant, après l'article 5, d'insérer un article additionnel prévoyant une obligation de complémentarité entre les deux sociétés nationales non visées à l'article 6 du projet de loi* (p. 977, 978, 979) ; Art. 6 : *son amendement tendant à modifier la rédaction de la dernière phrase du deuxième alinéa de cet article visant à la représentation des élus locaux au sein des comités régionaux consultatifs de l'audio-visuel* (p. 979, 980) ; le retire (p. 980) ; Article additionnel : *son amendement tendant, après l'article 6, à insérer un article additionnel relatif à la création d'une « Agence française d'images »* (p. 984) ; le retire (*ibid.*) ; Art. 7 : *son amendement tendant à proposer une nouvelle rédaction du premier alinéa de cet article relatif à la composition du conseil d'administration des sociétés nationales de programme* (p. 986) ; le retire (p. 987) ; *son amendement tendant à proposer une nouvelle rédaction du deuxième alinéa de cet article qui fixerait la durée du mandat des membres du conseil d'administration et celle du mandat de son président* (p. 988, 989) ; retire *son amendement de forme à la fin du second alinéa de cet article* (p. 990) ; Art. 8 : *son amendement tendant à compléter* in fine *cet article par un nouvel alinéa ainsi rédigé : « Les sociétés de programme ne peuvent constituer des filiales et des sous-filiales que si les capitaux d'origine publique y restent majoritaires.»* (p. 991) ; le retire (*ibid.*) ; Article additionnel : *son amendement tendant, avant l'article 9, à insérer un article additionnel ainsi rédigé : « Les sociétés de programme sont progressivement dotées des moyens d'assurer elles-mêmes la production de la majeure partie de leurs émissions. Dans l'immédiat, les moyens de production de l'Office de radiodiffusion-télévision française qui ne peuvent être répartis entre chaque société de programme sont affectés à la société de production prévue à l'article suivant.»* (ibid.) ; le retire (p. 992) ; Art. 9 : retire *son amendement tendant à compléter cet article par un alinéa stipulant que les capitaux de la société doivent rester majoritaires dans les filiales et sous-filiales* (p. 994) ; Art. 11 : *son amendement d'harmonisation, au premier alinéa de cet article, tendant à remplacer les mots : « ... délégation parlementaire consultative,...»* par les mots : *« ... délégation parlementaire pour la radiodiffusion-télévision française,...»* (p. 995) ; *son amendement tendant à rédiger comme suit le dernier alinéa de cet article : « Il [le cahier des charges] détermine les règles auxquelles est soumise la publicité dans le respect des limites prévues à l'article 18 et en fixant la proportion maximale des recettes publicitaires pouvant provenir du même annonceur.»* (p. 996) ; *son amendement rectifié tendant à compléter* in fine *ce même article par un nouvel alinéa ainsi rédigé : « Il fixe la proportion minimum de productions externes que les sociétés nationales de programme confient à la société de production prévue à l'article 9.»* (p. 997) ; Art. 14 : retire *son amendement tendant à compléter cet article par une phrase qui vise à améliorer l'information des parlementaires* (p. 999) ; Après l'article 14 : retire *son amendement tendant à insérer un article additionnel* (p. 1000) ; Art. 15 : *son amendement tendant à rédiger comme suit le deuxième alinéa de cet article : « Le Parlement approuve, selon la même procédure, la répartition du produit de la redevance entre l'établissement public, chacune des sociétés nationales de programme et, pendant une période transitoire, la société de production.»* (p. 1000, 1001, 1002, 1003) ; Art. 16 : *son amendement tendant à proposer une rédaction modulée du second alinéa de cet article relatif à la procédure de répartition du produit de la redevance* (p. 1007) ; le retire (*ibid.*) ; Art. 18 : *son amendement tendant à proposer une nouvelle rédaction du premier alinéa de cet article qui fixe la durée et la répartition des émissions publicitaires et le volume des recettes correspondantes* (p. 1008, 1009, 1010, 1011, 1012) ; répond à M. Jacques Chirac, Premier ministre (p. 1012) ; Article additionnel : *son amendement tendant, après l'article 18, à insérer un article nouveau ainsi rédigé : « Le contrôle de la commission de vérification des comptes des entreprises publiques s'étend à l'établissement public et aux sociétés créés par la présente loi ainsi qu'à leurs filiales et sous-filiales.»* (p. 1015) ; Art. 23 : *son amendement tendant à proposer une nouvelle rédaction du premier alinéa et du début du second alinéa de cet article relative, d'une part, à la mise en congé spécial des agents statutaires de l'Office âgés de soixante ans et plus, d'autre part, à la situation des agents ayant des enfants à charge au sens de la législation fiscale* (p. 1019, 1020) ; le retire (p. 1021) ; retire *son amendement au deuxième alinéa de cet article* (p. 1023) ; Avant l'art. 26 : *son amendement tendant à insérer un article additionnel relatif aux services de l'O. R. T. F. que ne peuvent recevoir d'affectation aux organismes visés par le projet de loi et au contrôle des programmes dans le but d'empêcher la publicité clandestine* (p. 1028) ; le retire (*ibid.*).

N'a pas été réélu aux élections sénatoriales du 22 septembre 1974.

DORLHAC (Mme HÉLÈNE), **secrétaire d'Etat auprès du Garde des sceaux, ministre de la justice, chargée de la condition pénitentiaire** (cabinet de M. Jacques Chirac des 28 mai et 8 juin 1974).

Répond à la question orale de M. Jean Mézard relative à la **protection sociale des familles de détenus** [15 octobre 1974] (p. 1249). — Est entendue au cours du débat sur la question orale de M. Félix Ciccolini concernant les régimes de la détention et de la semi-liberté [22 octobre 1974] (p. 1405, 1406). — Répond à la question orale de Mme Catherine Lagatu relative au **paiement des pensions alimentaires** [17 décembre 1974] (p. 3023, 3024).

DRIANT (M. PAUL) [Moselle].

N'a pas été réélu aux élections sénatoriales du 22 septembre 1974.

M. DUBANCHET (M. FRANÇOIS) [Loire].

Elu Sénateur le 22 septembre 1974.

Est nommé membre de la commission des affaires sociales [4 octobre 1974].

DUBOIS (M. HECTOR) [Oise].

Réélu Sénateur le 22 septembre 1974.

Est nommé membre de la commission des affaires économiques et du Plan [4 octobre 1974].

DUCLOS (M. JACQUES) [Seine-Saint-Denis].

Est nommé membre de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées [4 octobre 1974].

Dépôts législatifs :

Proposition de loi tendant à l'application dans les départements d'outre-mer des articles 510 et suivants du livre V du code de la sécurité sociale visant les prestations familiales [18 juin 1974] (n° 217).

Proposition de loi tendant à garantir aux exploitants familiaux des prix agricoles correspondant au coût des charges de production et à limiter la croissance de ce dernier [25 juin 1974] (n° 236).

Questions orales avec débat :

M. Jacques Duclos demande à *M. le Premier ministre* quelles mesures le Gouvernement compte prendre en vue : 1° de mettre un terme à la hausse des prix qui devient particulièrement inquiétante alors qu'il serait possible de la contrecarrer en supprimant la T. V. A. pour les articles de première nécessité, et en la réduisant pour les produits de grande consommation ; 2° d'assurer la sauvegarde de l'emploi et d'empêcher les nombreux licenciements auxquels se livre le patronat ; 3° de réexaminer la situation des travailleurs de la fonction publique et du secteur nationalisé, pour qui une augmentation de 2 p. 100 de leurs traitements est prévue, alors que pour les deux premiers mois de 1974 l'augmentation du coût de la vie est d'au moins 3 p. 100 ; 4° de permettre aux travailleurs frappés dans leur pouvoir d'achat ou menacés dans leur emploi de s'expliquer sur les antennes de l'O. R. T. F. réservées à leurs employeurs ; 5° de maintenir et d'étendre le pouvoir d'achat des masses laborieuses gravement entamé par l'inflation et la hausse des prix qui en découle ; 6° de consacrer une partie des plus-values fiscales résultant de l'inflation, particulièrement profitable au Gouvernement, pour améliorer la situation vraiment inacceptable faite aux personnes âgées. (*Question transmise à M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie et des finances.*) [7 mars 1974. — *J. O.* du 12 mars 1974] et [2 avril 1974] (n° 9). — *Caducité.*

M. Jacques Duclos expose à *M. le Premier ministre :* 1° qu'une négociation réelle n'est pas encore engagée entre les syndicats de l'usine Rateau, à La Courneuve, et la direction de l'Alsthom-C. G. E. ; 2° qu'après quarante jours de grève et d'occupation de l'entreprise, cette négociation est une nécessité urgente et doit s'ouvrir comme le demandent les syndicats sans le préalable des licenciements ; 3° que tout concourt à prouver que l'usine Rateau peut et doit vivre et que la décision unilatérale prise par la C. G. E. est arbitraire et doit être annulée ; 4° que le Gouvernement dispose de moyens lui permettant d'obtenir du côté patronal l'ouverture immédiate des négociations, d'autant qu'il annonce un plan de développement de l'énergie nucléaire dans lequel s'insèrent parfaitement le maintien et le développement de l'usine Rateau. Il lui demande, en conséquence, quelles mesures il compte prendre pour que cessent les atermoiements inadmissibles de la direction et que soient prises en compte, dans une négociation véritable, les revendications des travailleurs qui s'identifient à l'intérêt national. (*Question transmise à M. le ministre du travail, de l'emploi et de la population.*) [14 mars 1974. — *J. O.* du 26 mars 1974] et [2 avril 1974] (n° 30). — *Caducité.*

M. Jacques Duclos demande à *M. le Premier ministre* des explications sur la composition du Gouvernement et sa politique générale [5 juin 1974] (n° 36). — Retrait par son auteur [10 octobre 1974] (p. 1209).

M. Jacques Duclos demande à *M. le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur,* comment il a pu qualifier de fascisant un parti dont le rôle dans la lutte contre le fascisme et dans la Résistance est historiquement reconnu et qui poursuit aujourd'hui dans la légalité et le respect de la Constitution une activité au service du peuple et de la nation [29 octobre 1974] (n° 78). — Discussion [12 novembre 1974] (p. 1697 à 1708).

Interventions :

Intervient dans le débat consécutif à la déclaration du Gouvernement sur la **politique monétaire** [22 janvier 1974] (p. 39 à 41). — Dépose *un amendement soutenu par M. Louis Namy, tendant à insérer un article additionnel après* l'article 23 du **projet de loi,** adopté par l'Assemblée nationale, après déclaration d'urgence, **portant amnistie** [2 juillet 1974] (p. 668). — Dépose *un amendement, soutenu par M. Roger Gaudon, tendant à insérer un article additionnel après* l'article 6 **du projet de loi de finances rectificative pour 1974,** adopté par l'Assemblée nationale [10 juillet 1974] (p. 844). — Dépose *un amendement, soutenu par Mme Catherine Lagatu, tendant à proposer une nouvelle rédaction de* l'article 1er *du* **projet de loi,** adopté par l'Assemblée nationale, après déclaration d'urgence, **relatif à la radiodiffusion et à la télévision** [26 juillet 1974] (p. 953). — Intervient dans la discussion du **projet de loi constitutionnelle,** adopté par l'Assemblée nationale, **portant révision de l'article 61 de la Constitution** [16 octobre 1974]. — Discussion générale (p. 1320 à 1322). — Est entendu au cours du débat sur les questions orales de M. Félix Ciccolini, de M. Adolphe Chauvin, de M. Léandre Létoquart et de M. Josy Moinet ayant pour objet la **politique à l'égard des collectivités locales** [29 octobre 1974] (p. 1482, 1483, 1484). — Est entendu au cours du débat sur sa question orale ayant pour objet les **propos tenus par le ministre d'Etat à l'égard du parti communiste** [12 novembre 1974] (p. 1697 à 1700 ; 1705 à 1707 ; 1708). — Intervient dans la discussion du **projet de loi de finances pour 1975,** adopté par l'Assemblée nationale [22 novembre 1974]. — Discussion générale (p. 1928 à 1930). — **Suite de la discussion** [23 novembre 1974]. — PREMIÈRE PARTIE. — CONDITIONS GÉNÉRALES DE L'ÉQUILIBRE FINANCIER. — Discussion des articles. — Art. 2 : dépose *un amendement, soutenu par M. Paul Jargot, tendant à une nouvelle rédaction de cet article* (p. 1948). — **Suite de la discussion** [28 novembre 1974]. — DEUXIÈME PARTIE. — MOYENS DES SERVICES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES. — AFFAIRES ÉTRANGÈRES. — Observations ayant porté essentiellement sur certains aspects de la politique extérieure du Gouvernement qui devrait être dominée par le souci primordial de l'indépendance nationale ; sur la reconnaissance du fait national palestinien (p. 2127 à 2129). — **Suite de la discussion** [5 décembre 1974]. — INDUSTRIE ET RECHERCHE. — Observations sur la prochaine fermeture de la Société française de radio et de télévision entraînant une suppression massive d'emplois (p. 2466). — **Suite de la discussion** [10 décembre 1974]. — SERVICES DU PREMIER MINISTRE. — RADIODIFFUSION ET TÉLÉVISION. — Observations ayant porté essentiellement sur la situation créée par la liquidation de l'O. R. T. F. et sur la mise en place des sociétés destinées à le remplacer (p. 2677 à 2679).

DUCRAY (M. GÉRARD), **secrétaire d'Etat auprès du ministre de la qualité de la vie, chargé du tourisme** (cabinet de M. Jacques Chirac des 28 mai et 8 juin 1974).

Répond à la question orale de M. Jean Collery concernant les **mesures à prendre en faveur de l'hôtellerie de tourisme** [18 juin 1974] (p. 451, 452). — Intervient dans la suite de la discussion du **projet de loi de finances pour 1975,** adopté par l'Assemblée nationale [6 décembre 1974]. — DEUXIÈME PARTIE. — MOYENS DES SERVICES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES. — QUALITÉ DE LA VIE. — III. — TOURISME. — En répondant aux différents orateurs, il analyse les objectifs que le Gouvernement se propose d'atteindre dans le domaine touristique, secteur important de l'économie française : mise au point de produits touristiques attractifs ; prospection des marchés étrangers ; action sur la clientèle française ; aide à l'hôtellerie ; mesures en faveur du camping et des villages de vacances ; le tourisme en espace rural et le maintien de la servitude de passage sur les chemins ruraux ; le problème de l'hébergement ; d'aménagement du littoral ; la réforme des services du tourisme (p. 2567 à 2570).

DUFEU (M. BAPTISTE) [Isère].

N'était pas candidat aux élections sénatoriales du 22 septembre 1974.

DURAFOUR (M. MICHEL), **ministre du travail** (cabinet de M. Jacques Chirac des 28 mai et 8 juin 1974).

Est entendu au cours du débat sur la question orale de M. Hector Viron ayant trait à l'**insuffisance du S. M. I. C** [25 juin 1974] (p. 535) ; au cours du débat sur la question orale de M. André Aubry concernant le **relèvement de l'allocation vieillesse** (p. 537, 538). — Intervient dans la discussion **du projet de loi modifiant l'article 3 de la loi n° 67-5 du 3 janvier 1967 portant statut des navires et autres bâtiments de mer** [27 juin 1974]. — Discussion générale (p. 586). — Intervient dans la discussion du **projet de loi modifiant certaines dispositions du code de la sécurité sociale relatives aux rentes attribuées aux ayants droit de la victime d'un accident du travail suivi de mort** [27 juin 1974]. — Discussion générale (p. 588 à 590). — Discussion des articles. — Art. 1er : *amendement de M. Lucien Grand* (au nom de la commission) *tendant, à la fin de la première phrase du premier alinéa du texte présenté pour le paragraphe* Ier *a de l'article L.* 454 *du code de la sécurité sociale, à stipuler que la pension sera servie à condition que la durée d'antériorité du mariage exigée par rapport au décès soit égale à « deux ans »* (p. 591) ; Article additionnel : *amendement de M. Lucien Grand tendant, après l'article* 1er, *à insérer un article* 1er bis (nouveau) *ainsi rédigé : « Il est inséré dans le code de la sécurité sociale, après l'article L.* 454, *un article L.* 454-1 *ainsi rédigé : « Art. L.* 454-1. — *Les conjoints survivants des victimes d'accidents du travail mortes en jouissance d'une rente correspondante à une incapacité égale à* 100 p. 100 *plus majoration pour tierce personne ou en possession de droits à cette rente bénéficient des dispositions prévues au paragraphe* Ier *de l'article L.* 454, *quelle que soit la cause du décès. »* (p. 591, 592). — Intervient dans la discussion des **propositions de loi** de MM. Lucien Grand et Marcel Darou et des membres de leurs groupes, **tendant à fixer au 1er janvier 1974 la date d'application de la loi n° 73-1051 du 21 novembre 1973 permettant aux anciens combattants et aux anciens prisonniers de guerre de bénéficier, entre soixante et soixante-cinq ans, d'une pension de retraite calculée sur le taux applicable à l'âge de soixante-cinq ans** [27 juin 1974]. — Discussion générale (p. 596, 597, 598, 599). — Sa motion tendant à demander le renvoi en commission des propositions de loi (p. 600). — Intervient dans la discussion, en **deuxième lecture**, **du projet de loi modifiant certaines dispositions du code de la sécurité sociale relatives aux rentes attribuées aux ayants droit de la victime d'un accident du travail suivi de mort** [7 novembre 1974]. — Discussion générale (p. 1626, 1627). — Discussion des articles. — Art. 1er : *amendement de M. Marcel Souquet, au premier alinéa du a) du paragraphe* Ier *du texte présenté pour l'article L.* 454 *du code de la sécurité sociale, tendant à supprimer les mots : « ..., qui* [la rente viagère allouée] *ne pourra être inférieure au taux précédemment en vigueur,... »* (p. 1628) ; *amendement de M. Marcel Souquet, au même premier alinéa, tendant à préciser que la rente viagère sera allouée à la condition que le mariage ait eu, à la date du décès, « une durée minimale, fixée par décret, qui ne pourra être supérieure à deux ans. »* (ibid.) ; Article additionnel : *amendement de M. Marcel Souquet tendant, après l'article* 6, *à introduire un article* 6 bis nouveau *ainsi rédigé : « Les taux des rentes attribuées en application des paragraphes I, II et III de l'article L.* 454 *du code de la sécurité sociale, ainsi que les montants maxima prévus au paragraphe IV du même article, ne pourront être inférieurs aux taux en vigueur à la date de promulgation de la présente loi. »* (p. 1629). — Intervient dans la discussion du **projet de loi,** adopté par l'Assemblée nationale, **relatif à la protection sociale commune à tous les Français et instituant une compensation entre régimes de base de sécurité sociale obligatoires** [14 novembre 1974]. — Discussion générale (p. 1735 à 1739, 1747 à 1749). — Discussion des articles. — Art. 1er : répond aux observations de M. Marcel Nuninger (p. 1750, 1751) ; *amendement de M. Lucien Grand tendant à proposer une rédaction modulée — sous forme de deux alinéas — du premier alinéa de cet article* [institution, au plus tard le 1er janvier 1978, d'un système de protection sociale commun à tous les Français] *et son sous-amendement, au second alinéa de l'amendement ci-dessus, tendant à préciser que tous les Français non encore affiliés à l'un des régimes de base obligatoires légaux de sécurité sociale « n'y seront pas admis », mais « seront admis au bénéfice d'une protection sociale »* (p. 1751) ; *sous-amendement de M. Hector Viron à son sous-amendement tendant à ajouter après les mots « d'une protection sociale », les mots : « déterminée par l'activité professionnelle »* (p. 1751, 1752) ; *amendement de M. Lucien Grand tendant, après le deuxième alinéa de cet article, à insérer le nouvel alinéa suivant : « Ce système de protection sociale devra être aligné sur les prestations de base servies par le régime général des travailleurs salariés de l'industrie et du commerce. »* (p. 1753) ; oppose l'article 40 de la Constitution à *cet amendement* (p. 1754) ; *amendement de M. Robert Schwint tendant à compléter* in fine *cet article par le nouvel alinéa suivant : « Les principes fondamentaux du système de protection sociale commun à tous les Français visé au premier alinéa ci-dessus seront déterminés par une loi. »* (ibid.) ; Art. 2 : *amendement de M. Lucien Grand tendant à remplacer les trois premiers alinéas de cet article* [institution, à compter du 1er janvier 1975, d'une compensation, entre les régimes obligatoires de sécurité sociale] *par des dispositions ayant pour objet de préciser les bases du calcul de la compensation, en distinguant, d'une part, la compensation entre régimes de salariés et, d'autre part, la compensation entre régimes de salariés et régimes de non-salariés, et sous amendement de M. Hubert d'Andigné tendant à compléter la seconde phrase du premier alinéa de l'amendement ci-dessus par une disposition ayant pour objet de régler la compensation dans le domaine de la revalorisation des rentes des accidents du travail* (p. 1756) ; oppose l'article 40 de la Constitution à *l'amendement de M. Lucien Grand* (ibid.) ; *amendement de M. Robert Schwint tendant à compléter le dernier alinéa de cet article par une phrase ayant pour objet de prévoir que les sommes nécessaires à l'équilibre des divers régimes seront directement versées aux régimes intéressés dans les conditions prévues par la loi de finances annuelle* (p. 1757) ; Art. 6 : *amendement de M. Lucien Grand et amendement de M. Marcel Fortier tendant tous les deux à modifier la rédaction de cet article qui déterminera les modalités du concours financier de l'Etat aux charges de compensation du régime général de sécurité sociale pour* 1975 *et pour les années suivantes jusqu'au* 1er *janvier* 1978 (p. 1759, 1760) ; oppose l'article 40 de la Constitution à *l'amendement de M. Lucien Grand* (p. 1760) ; Art. 7 : répond à M. Lucien Grand (p. 1761) ; *amendement de M. Robert Schwint tendant à compléter cet article par une disposition prévoyant que le rapport qui doit être présenté chaque année par le Gouvernement au Parlement devra également faire état « du montant moyen de la cotisation totale par régime et par tranche de revenu »* (ibid.) ; Art. 7 *bis : amendement de M. Lucien Grand tendant à modifier la rédaction du premier alinéa de l'article* L. 602 *du code de la sécurité sociale aux fins de donner aux militaires de carrière, en activité ou en retraite, toute garantie quant au taux de leurs cotisations* (p. 1762) ; Art. 8 : *amendement de M. Robert Schwint tendant à rédiger comme suit cet article : « Un décret en Conseil d'Etat déterminera les modalités de remboursement par l'Etat des avances consenties en application de l'article* 28-II *de la loi de finances pour* 1974 » (p. 1762, 1763) ; observations finales sur l'économie du projet de loi et, en particulier sur l'effort de solidarité nationale qui doit jouer entre les salariés (p. 1765). — Répond à la question orale de M. Gérard Ehlers ayant trait à la **sécurité du travail dans une entreprise sidérurgique de la région de Dunkerque** [19 novembre 1974] (p. 1784, 1785). — Intervient dans la suite de la discussion du **projet de loi de finances pour 1975,** adopté par l'Assemblée nationale [9 décembre 1974]. — DEUXIÈME PARTIE. — MOYENS DES SERVICES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES. — TRAVAIL ET SANTÉ PUBLIQUE. — I. — SECTION COMMUNE. — II. — TRAVAIL, EMPLOI ET POPULATION. — Observations ayant eu pour objet de définir la politique du Gouvernement en matière de sécurité sociale : protection sociale, financement, relations avec les assurés ; dans le domaine de l'emploi : couverture du risque pour perte d'emploi, conditions à remplir pour les licenciements, l'amélioration des conditions de travail, la formation professionnelle des adultes ; sur les problèmes de démographie (p. 2641 à 2644) ; répond aux différents orateurs (p. 2649). — Examen des crédits (Travail). — Etat C. — Titre VI : répond à M. André Aubry (p. 2650) ; Article additionnel : *amendement de M. Marcel Fortier tendant à insérer* in fine *un article nouveau relatif à la création d'un dispositif conventionnel qui règlerait les rapports entre les caisses primaires d'assurance maladie et les directeurs de laboratoires privés d'analyses médicales* (p. 2651). — Intervient dans la discussion du **projet de loi,** adopté par l'Assemblée nationale, après déclaration d'urgence, **relatif aux licenciements pour cause économique** [18 décembre 1974]. — Discussion générale (p. 3132 à 3134, 3136, 3137). — Discussion des articles. — Article additionnel : *amendement de M. André Méric tendant, avant l'article premier, à insérer un article premier A* (nouveau) *ayant pour but de régler le cas des licenciements économiques de moins de dix personnes dans les entreprises comportant de dix à cinquante salariés* (p. 3137) ; Art. 1er : *amendement de M. André Méric tendant, après l'article L.* 321-4 *du code du travail, à insérer un article* L. 321-41 (nouveau) *relatif au respect d'un délai obligatoire qui ne peut être inférieur à un mois s'écoulant entre la consultation des représentants du personnel prévue audit article et la demande d'autorisation de licenciement collectif visée à l'article L.* 321-7, *dans les entreprises occupant habituellement au moins cinquante salariés et sous-amendement de M. Hector Viron, soutenu par M. André Aubry, tendant à prolonger ce délai* (p. 3139) ; répond à

M. Hector Viron (p. 3140) ; répond à M. Maurice Blin (*ibid.*) ; *amendement de M. André Méric tendant, avant le premier alinéa du texte présenté pour l'article L. 321-9 du code du travail, à insérer le nouvel alinéa suivant : « Tout employeur se trouvant dans la situation visée à l'article premier de la loi n° 67-563 du 13 juillet 1967 doit, préalablement à la déclaration prévue audit article, réunir et consulter le comité d'entreprise ou, à défaut, les délégués du personnel. »* (p. 3140, 3141) ; *amendement d'ordre rédactionnel de M. André Méric tendant, à la fin du premier alinéa du texte présenté pour le même article du code du travail, après les mots : « ... licenciements collectifs », à ajouter le mot : « éventuels »* (p. 3141, 3142) ; *amendement de M. André Méric tendant à rédiger comme suit le texte présenté pour l'article L. 321-10 du code du travail :* « Article L. 321-10. — *Toute décision de l'autorité administrative compétente prise en application de l'article L. 321-6 peut être portée, dans un délai maximum de trois jours, devant le préfet, qui statue après avis d'une commission consultative et au plus tard dans les huit jours.* » (p. 3142, 3143) ; *amendement de M. André Méric tendant, à la fin de l'alinéa 2° du texte présenté pour l'article L. 321-11 du code du travail, à remplacer les mots : « ... à l'article L. 321-3 », par les mots : « ... aux articles L. 321-3 et L. 321-4 »* (p. 3144) ; *amendement de M. André Méric tendant à rédiger comme suit le texte présenté pour l'article L. 321-12 du code du travail :* « Article L. 321-12. — *Tout licenciement pour cause économique prononcé par l'employeur sans qu'ait été présentée une demande d'autorisation à l'autorité administrative, ou en méconnaissance des dispositions du dernier alinéa de l'article L. 321-8, est nul.* » (p. 3144, 3145, 3146) ; Art. 4 : *son amendement tendant à supprimer cet article qui prévoit qu'un décret en Conseil d'Etat apportera aux dispositions de l'article 1er du projet les adaptations nécessaires à leur application dans les départements d'outre-mer* (p. 3146, 3147) ; Art. 7 : *son amendement de forme tendant à rédiger comme suit la première phrase de cet article : « Le livre III, titre II, chapitre II du code du travail est complété par une section II intitulée « Chômage partiel » comprenant un article L. 322-11 rédigé comme suit* (p. 3147).

DURAND (M. CHARLES) [Cher].

Est nommé membre de la commission des affaires culturelles [4 octobre 1974].

Intervention :

Est entendu au cours du débat sur la question orale de M. Jean Cluzel relative à la **situation du marché de la viande** [25 juin 1974] (p. 522).

DURAND (M. HUBERT) [Vendée].

Est nommé membre de la commission des affaires culturelles [4 octobre 1974].

DURAND (M. YVES) [Vendée].

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi de finances rectificative pour 1974 [10 juillet 1974].

Est nommé Secrétaire du Sénat [3 octobre 1974].

Est nommé membre de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation [4 octobre 1974].

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi instituant un prélèvement conjoncturel [11 décembre 1974].

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi de finances pour 1975 [11 décembre 1974].

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi de finances rectificative pour 1974 [18 décembre 1974].

Dépôts législatifs :

Rapport spécial (Commerce et artisanat) fait au nom de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation sur le projet de loi de finances pour 1975, adopté par l'Assemblée nationale [21 novembre 1974] (n° 99, annexe n° 4).

Rapport spécial (Qualité de la vie. — III. — Tourisme) fait au nom de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation sur le projet de loi de finances pour 1975, adopté par l'Assemblée nationale [21 novembre 1974] (n° 99, annexe n° 20).

Interventions :

Intervient dans la suite et fin de la discussion du **projet de loi,** adopté par l'Assemblée nationale, après déclaration d'urgence, **portant amnistie** [2 juillet 1974]. — Discussion des articles. — Art. 2 : *son amendement tendant à compléter* in fine *le paragraphe 3° de cet article dans le but d'amnistier également de plein droit « les infractions à une taxation lorsque celle-ci a fait l'objet d'une revision ou d'un assouplissement ultérieurs »* (p. 655) ; Après l'art. 6 : soutient *l'amendement de M. Jean Colin tendant à insérer un article additionnel ainsi conçu : « Dans le cadre des dispositions de la présente loi, les mesures administratives de retrait de permis de conduire seront chacune réduites de trois mois. »* (p. 659) ; le retire (*ibid.*). — Intervient dans la suite et fin de la discussion du **projet de loi de finances rectificative pour 1974,** adopté par l'Assemblée nationale [10 juillet 1974]. — Discussion des articles. — Art. 1er : *son amendement tendant à compléter* in fine *le troisième alinéa du paragraphe I de cet article par les mots suivants : « Toutefois, le montant minimal de la contribution exceptionnelle est fixé à 1 000 francs pour les sociétés à responsabilité limitée n'employant pas plus de cinq salariés et dont le chiffre d'affaires est inférieur à 1 million de francs »* (p. 818, 819) ; le retire (p. 820). — Intervient dans la discussion du **projet de loi,** déposé avec déclaration d'urgence, **instituant un prélèvement conjoncturel ayant pour objet de prévenir les comportements inflationnistes des entreprises** [30 octobre 1974]. — Discussion des articles. — Art. 6 : observations sur l'application particulière de ce texte aux entreprises exportatrices (p. 1538) ; Art. 7 : *son amendement tendant à rédiger comme suit le paragraphe III de cet article : « III.* — Elle [la marge de l'exercice du prélèvement] *est enfin, le cas échéant, diminuée du montant des pertes d'exploitation des exercices précédents dans la limite des déficits fiscaux des exercices dont les reports sont légalement déductibles. »* (p. 1545 ; 1546) ; Art. 11 : coauteur avec M. Michel Chauty d'*un amendement au troisième alinéa de cet article, tendant à porter d' « un mois » à « trois mois » le délai pendant lequel les entreprises peuvent saisir la commission du prélèvement* (p. 1548) ; *amendement rectifié à la demande de M. Jean-Pierre Fourcade, ministre de l'économie et des finances, proposant de ramener le délai à deux mois* (ibid.). — Intervient dans la suite de la discussion du **projet de loi de finances pour 1975 adopté par l'Assemblée nationale** (23 novembre 1974). — PREMIÈRE PARTIE. — CONDITIONS GÉNÉRALES DE L'ÉQUILIBRE FINANCIER. — Discussion des articles. — Art. 2 : observation sur cet article qui fixe les tranches du barèmes de l'impôt sur le revenu (p. 1947). — **Suite de la discussion** [29 novembre 1974]. — DEUXIÈME PARTIE. — MOYENS DES SERVICES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES. — COMMERCE ET ARTISANAT. — En qualité de rapporteur spécial de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation, souligne les nombreux aspects positifs de ce budget et évoque les premiers résultats de la loi d'orientation votée l'an passé par le Parlement (p. 2183, 2184). — **Suite de la discussion** [6 décembre 1974]. — QUALITÉ DE LA VIE. — III. — TOURISME. — En la même qualité, évoque brièvement l'aspect chiffré de ce budget ; analyse l'action de promotion touristique sous trois aspects : mise au point de produits touristiques attractifs ; prospection des marchés étrangers ; action sur la clientèle française ; autres observations sur l'aide aux équipements touristiques, sur le problème des hébergements touristiques ruraux, sur la place importante du tourisme dans l'économie française (p. 2559 à 2562). — Intervient dans la discussion du **projet de loi de finances rectificative pour 1974,** adopté par l'Assemblée nationale [18 décembre 1974]. — Discussion des articles. — Art. 1er A : observations sur cet article qui institue des conseils de gestion dans le but de connaître mieux les revenus des petites et moyennes entreprises et en particulier des entreprises artisanales (p. 3086).

DURIEUX (M. EMILE) [Pas-de-Calais].

Réélu Sénateur le 22 septembre 1974.

Est nommé membre de la commission des affaires économiques et du Plan [4 octobre 1974].

Questions orales avec débat :

M. Emile Durieux expose à *M. le ministre de l'agriculture et du développement rural* que depuis 1972 les prix de nombreux produits agricoles sont demeurés pratiquement les mêmes, qu'ils ont même parfois baissé, que les agriculteurs ont à faire face à des dépenses de production qui ne cessent de croître, que dans le même temps comme tous les Français ils ont à subir l'augmentation du coût de la vie. Il lui demande, en conséquence,

quelles sont les mesures qu'il compte prendre pour leur permettre de faire face à cette situation [13 mars 1974. — *J. O.* du 26 mars 1974 et 2 avril 1974] (n' 25). — *Caducité.*

M. Emile Durieux expose à *M. le ministre de l'agriculture* que, depuis 1972, les prix de nombreux produits agricoles sont demeurés pratiquement les mêmes, qu'ils ont même parfois baissé, que les agriculteurs ont à faire face à des dépenses de production qui ne cessent de croître, que dans le même temps, comme tous les Français, ils ont à subir l'augmentation du coût de la vie. Il lui demande, en conséquence, quelles sont les mesures qu'il compte prendre pour leur permettre de faire face à cette situation [30 mai 1974] (n° 3). — Discussion [25 juin 1974] (p. 523 à 529).

M. Emile Durieux expose à *M. le ministre de l'économie et des finances* que, dès avril 1971 et à nouveau en octobre 1972, il a appelé l'attention de son prédécesseur sur le fait que la continuelle et importante diminution de la valeur de notre monnaie portait un grave préjudice aux épargnants faisant confiance aux placements à revenus fixes et plus spécialement aux plus modestes d'entre eux, lesquels n'étant pas habitués aux subtilités de la bourse et ne disposant pas de sommes importantes se voyaient contraints à recourir aux placements traditionnels : que dans ces conditions il paraissait nécessaire d'envisager la protection de l'épargne populaire ; que celle-ci pouvait être réalisée par l'indexation du capital et du revenu sur l'indice moyen du coût de la vie ou du S.M.I.C. ; que pour éviter toute spéculation et limiter les perturbations qu'une telle réalisation risquerait de provoquer, un tel placement aurait pu être nominatif et plafonné. Il rappelle que la principale objection faite à cette suggestion avait été que les nouvelles formules de placement tenaient largement compte de l'érosion monétaire, ce qui est maintenant loin d'être le cas. Il lui demande si, compte tenu de la situation actuelle, il ne considère pas que le moment serait venu de revoir la question. La création d'une formule de placement indexé n'aurait pas pour seul résultat de protéger l'épargne populaire, elle aurait également l'avantage de lutter contre l'inflation et de procurer des capitaux nécessaires aux grands investissements sociaux et économiques dont le pays a besoin, tels que les hôpitaux, les écoles et les logements, d'une part, et la recherche et la création de sources d'énergie, d'autre part [3 octobre 1974] (n° 64). — Discussion [5 novembre 1974] (p. 1572 à 1577).

Interventions :

Est entendu au cours du débat sur sa question orale relative au **prix des produits agricoles n° 3** (cf. *supra*) [25 juin 1974] (p. 523, 524 ; 528). — Intervient dans la discussion du *projet de loi,* adopté par l'Assemblée nationale, après déclaration d'urgence, **relatif au remboursement d'une nouvelle fraction des crédits de taxe sur la valeur ajoutée en faveur des exploitants agricoles** [10 octobre 1974]. — Discussion générale (p. 1214 à 1216 ; 1219). — Est entendu au cours du débat sur sa question orale relative à la **protection de l'épargne populaire n° 64** (cf. *supra*) [5 novembre 1974] (p. 1572, 1573, 1576). — Est entendu au cours du débat sur les questions orales de M. Michel Kauffmann, de M. Jean Cluzel et de M. Paul Jargot ayant trait à la **politique agricole** [12 novembre 1974] (p. 1692, 1693 ; 1714, 1715). — Intervient dans la suite de la discussion du **projet de loi de finances pour 1975** adopté par l'Assemblée nationale [3 décembre 1974]. — DEUXIÈME PARTIE. — MOYENS DES SERVICES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES. — AGRICULTURE. — Observations ayant porté notamment sur l'insuffisance de la part budgétaire réservée à la recherche agronomique, sur les entraves au crédit agricole, sur les sinistres frappant les agriculteurs, sur l'insuffisance des prix agricoles à la production ; sur la fiscalité ; sur la nécessité de plus de considération pour le monde des agriculteurs (p. 2350 à 2352, 2369). — Est entendu au cours du débat sur la question orale de M. Henri Tournan, relative à l'**indemnisation des dommages résultant de calamités publiques** [17 décembre 1974] (p. 3032).

DUSSERT (M. FERNAND) [Nièvre].

Elu Sénateur le 22 septembre 1974.

Est nommé membre de la commission des affaires sociales [4 octobre 1974].

DUVAL (M. FRANÇOIS) [Martinique].

Est nommé membre de la commission des affaires culturelles [4 octobre 1974].

Est nommé membre du comité consultatif des programmes pour les départements et territoires d'outre-mer, en application de l'article 10 de la loi n° 74-696 du 7 août 1974 [26 novembre 1974].

Est élu délégué à l'Assemblée unique des Communautés européennes [13 décembre 1974].

Question orale avec débat :

M. François Duval expose à *M. le ministre de l'industrie et de la recherche* que le manque de ressources naturelles d'énergie aux Antilles oriente la production de l'énergie électrique vers des centrales thermiques utilisant essentiellement du fuel. Non seulement l'augmentation du prix de ce combustible se répercute sur le prix de l'énergie électrique, mais les investissements nécessaires pour combler le retard qui existe entre les départements d'outre-mer et la métropole imposent une charge supplémentaire aux sociétés de production. Ces deux éléments font que, dans l'avenir, l'écart entre les tarifs métropolitains et les tarifs antillais ne pourra qu'augmenter. Il serait souhaitable que ces départements insulaires ne supportent pas seuls les conséquences, non seulement de leur éloignement, mais de leur impossibilité d'avoir des installations importantes, compte tenu de leur superficie et de leur population. Une nationalisation totale ou partielle des sociétés en place serait de nature à normaliser le prix de cette énergie électrique. Il demande à M. le ministre de l'industrie et de la recherche, dans le cadre de la solidarité nationale, quelles mesures il envisage de prendre pour atteindre cette normalisation dont dépend en grande partie l'essor industriel des Antilles [23 juillet 1974] (n° 51).

Interventions :

Intervient dans la discussion du **projet de loi organisant un régime de garantie contre les calamités agricoles dans les départements d'outre-mer** [6 novembre 1974]. — Discussion des articles. — Art. 4 : observations sur le sort des agriculteurs non assurés qui contribueront à l'alimentation du fonds de garantie (p. 1615). — Intervient dans la suite de la discussion du **projet de loi de finances pour 1975,** adopté par l'Assemblée nationale [1er décembre 1974]. — DEUXIÈME PARTIE. — MOYENS DES SERVICES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES. — DÉPARTEMENTS D'OUTRE-MER. — Observations ayant porté essentiellement sur la départementalisation et sur le problème de l'électricité aux Antilles dominé par deux éléments majeurs : le coût de l'énergie et le programme d'investissements (p. 2249 à 2251).

E

EBERHARD (M. JACQUES) [Seine-Maritime].

Est nommé membre de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale [4 octobre 1974].

Questions orales avec débat :

M. Jacques Eberhard rappelle à *M. le ministre de l'agriculture et du développement rural* les propos de son prédécesseur selon lesquels « depuis dix ans, l'évolution des prix agricoles se traduit — en moyenne et en francs constants — par une baisse régulière de l'ordre de 0,7 p. 100 par an ». Dans ce contexte général désastreux, les cours de la viande bovine sur pied se sont effondrés en 1973 sans que pour autant les prix à la consommation diminuent. Il lui demande en conséquence : 1° si, comme c'est l'opinion de nombreux agriculteurs et de l'auteur de la question lui-même, il estime que ces résultats correspondent aux objectifs poursuivis par le Gouvernement en matière de prix agricoles ; 2° dans la négative où, selon lui, se situent les responsabilités ; 3° en tout état de cause, quelles mesures il compte prendre pour assurer aux éleveurs un prix de vente correspondant normalement aux charges, aux coûts de production, aux risques encourus et permettant aux intéressés de vivre décemment du fruit de leur travail [22 mars 1974. — *J.O.* du 26 mars 1974] et [2 avril 1974] (n° 34). — *Caducité.*

M. Jacques Eberhard attire l'attention de *M. le secrétaire d'Etat aux transports* sur les graves difficultés économiques et sociales qu'entraînerait le désarmement du paquebot *France :* 1 600 marins, 1 000 sédentaires sont menacés de perdre leur emploi. Il lui rappelle que M. le Président de la République, au cours de sa campagne électorale, avait affirmé qu'aucune décision de désarmement ne serait prise « sans une large consultation avec l'armement et les organisations syndicales ». Il estime que le *France* est incontestablement l'ambassadeur de notre pays dans le monde entier, démontrant la haute technicité de nos industries, de nos cadres et techniciens. En conséquence, il lui demande quelles mesures il compte prendre : 1° pour rapporter la décision de désarmement ; 2° pour procéder à une large consultation avec les syndicats représentatifs des personnels du paquebot ; 3° pour que la situation de *France* soit débattue au Parlement en octobre prochain [27 juillet 1974] (n° 54). — Discussion [22 octobre 1974] (p. 1406 à 1410).

Interventions :

Est entendu au cours du débat sur la question orale de M. Jean Cluzel relative à la **situation du marché de la viande** [25 juin 1974] (p. 519). — Intervient dans la discussion du **projet de loi,** adopté par l'Assemblée nationale, **modifiant et complétant certaines dispositions de la loi n° 70-1299 du 31 décembre 1970 relative aux groupements fonciers agricoles** [28 juin 1974]. — Discussion générale (p. 631). — Discussion des articles. — Art. 2 : *son amendement tendant à compléter le texte présenté pour le premier alinéa de l'article 6 de la loi n°* 70-1299 *du* 31 décembre 1970 *par le nouvel alinéa suivant : « Sauf s'il exploitait déjà directement, le groupement foncier agricole est également tenu de donner à bail lorsqu'une société d'aménagement foncier et d'établissement rural est au nombre de ses membres. »* (p. 633) ; le retire pour se rallier à *l'amendement de M. Marcel Mathy ayant le même objet* (p. 635). — Intervient dans la discussion du **projet de loi,** adopté par l'Assemblée nationale, **relatif à l'organisation interprofessionnelle laitière** [4 juillet 1974]. — Discussion générale (p. 683, 684). — Explication de vote sur l'ensemble (p. 688). — Intervient dans la discussion du **projet de loi,** adopté par l'Assemblée nationale, après déclaration d'urgence, **relatif au remboursement d'une nouvelle fraction des crédits de taxe sur la valeur ajoutée en faveur des exploitants agricoles** [10 octobre 1974]. — Discussion des articles. — Avant l'art. 1er : appuie *l'amendement de M. Paul Jargot tendant à insérer un article additionnel invitant le Gouvernement à prendre les mesures nécessaires en matière de fiscalité et de politique du crédit pour la sauvegarde de l'agriculture* (p. 1221, 1222). — Est entendu au cours du débat sur sa question orale relative au **désarmement du paquebot « France » n° 54** (cf. *supra*) [22 octobre 1974] (p. 1406, 1407, 1409). — Intervient dans la discussion du **projet de loi,** adopté par l'Assemblée nationale, **organisant une consultation de la population des Comores** [6 novembre 1974]. — Discussion des articles. — Art. 1er : *amendement de M. Baudouin de Hauteclocque tendant à modifier la rédaction de cet article pour, d'une part, préciser qu'il s'agit non « de la » mais « des » populations des Comores, d'autre part, pour laisser à celles-ci la faculté de rester dans la République française ou de s'en séparer* (p. 1602). — Explication de vote sur l'ensemble du **projet de loi organique modifiant l'ordonnance n° 58-1067 du 7 novembre 1958 portant loi organique sur le Conseil constitutionnel** [20 novembre 1974] (p. 1839). — Suite de la discussion du **projet de loi de finances pour 1975,** adopté par l'Assemblée nationale [23 novembre 1974]. — PREMIÈRE PARTIE. — CONDITIONS GÉNÉRALES DE L'ÉQUILIBRE FINANCIER. — Discussion des articles. — Art. 6 : dépose *un amendement, soutenu par M. Roger Gaudon, tendant à proposer une nouvelle rédaction de cet article* (p. 1952) ; Art. 17 : dépose *un amendement, soutenu par M. Roger Gaudon, tendant à compléter cet article par un nouveau paragraphe* (p. 1963). — **Suite de la discussion** [26 novembre 1974]. — DEUXIÈME PARTIE. — MOYENS DES SERVICES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES. — INTÉRIEUR ET RAPATRIÉS. — Observations ayant porté essentiellement sur la situation du personnel communal et sur l'inscription des jeunes de dix-huit ans sur les listes électorale (p. 2048, 2049). — **Suite de la discussion** [2 décembre 1974]. — TRANSPORTS. — IV. — MARINE MARCHANDE. — Obervations, au nom de M. Gérard Ehlers, ayant porté essentiellement sur l'inquiétude des marins devant la faiblesse du pavillon français, principalement dans les liaisons avec l'Angleterre (p. 2319, 2322). — **Suite de la discussion** [3 décembre 1974]. — AGRICULTURE. — Observations sur les prévisions de budget pour 1975 compte tenu de ce que l'année 1974 a été une année difficile pour les agriculteurs (p. 2350). — **Suite de la discussion** [9 décembre 1974]. — Équipement : EQUIPEMENT ET PORTS MARITIMES. — Observations ayant porté uniquement sur la situation de la réparation navale au Havre et sur l'avenir du port de Dieppe (p. 2600). — Intervient dans la discussion du **projet de loi portant création du Conservatoire de l'espace littoral** [12 décembre 1974]. — Discussion générale (p. 2839, 2840). — Explication de vote sur l'ensemble (p. 2848).

EECKHOUTTE (M. LÉON) [Haute-Garonne].

Est nommé membre de la commission des affaires culturelles [4 octobre 1974].

Dépôts législatifs :

Avis, présenté au nom de la commission des affaires culturelles (formation professionnelle continue), sur le projet de loi de finances pour 1975, adopté par l'Assemblée nationale [21 novembre 1974] (n° 100. — Tome III, 4).

Avis, présenté au nom de la commission des affaires culturelles (universités), sur le projet de loi de finances pour 1975, adopté par l'Assemblée nationale [21 novembre 1974] (n° 100. — Tome III, 2).

Interventions :

Intervient dans la discussion du **projet de loi,** adopté par l'Assemblée nationale, **modifiant le livre V du code de la santé publique et relatif à la pharmacie vétérinaire** [12 décembre 1974]. — Discussion générale (p. 1878, 1879, 1883). Discussion des articles. — Art. 2 : *amendement de M. Rémi Herment, au troisième alinéa du texte présenté pour l'*article L. 612 *du code de la santé publique, tendant à préciser que les groupements visés au premier alinéa du même article devront recevoir l'agrément du ministre de l'agriculture, non « sur proposition », mais « après avis de commissions paritaires comprenant des représentants de l'administration, des représentants des organisations professionnelles agricoles et des représentants des vétérinaires et pharmaciens » son sous-amendement tendant, après le mot « comprenant », à insérer les mots : « en nombres égaux »* (p. 1892) ; le rectifie à la suggestion du Gouvernement (p. 1893) ; *amendement de M. Edouard Grangier tendant à insérer, après* le *mot : « vétérinaires », le mot : « praticiens » et son sous-amendement tendant à susbstituer le mot : « libéraux » au mot : « praticiens »* (ibid.) ; *son amendement tendant à compléter* in fine *le texte présenté pour l'article* L. 613 *du code de la santé publique par une disposition stipulant que le pharmacien ou le docteur-vétérinaire est personnellement responsable de l'application des dispositions législatives et réglementaires concernant les médicaments vétérinaires sans préjudice le cas échéant de la responsabilité solidaire du groupement* (p. 1894). — Intervient dans la suite de la discussion du **projet de loi de finances pour 1975,** adopté par l'Assemblée nationale [23 novembre 1974]. — PREMIÈRE PARTIE. — CONDITIONS GÉNÉRALES DE L'ÉQUILIBRE FINANCIER. — Discussion des articles. — Art. 19 : retire *son amendement, soutenu par M. Jean de Bagneux, tendant à proposer une nouvelle rédaction de cet article relatif à la formation professionnelle continue* (p. 1964). — **Suite de la discussion** [25 novembre 1974]. — DEUXIÈME PARTIE. — MOYENS DES SERVICES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES. — SERVICE DU PREMIER MINISTRE. — I *a.* — SERVICES GÉNÉRAUX. — En qualité de rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles pour la formation professionnelle analyse les résultats déjà obtenus dans ce domaine depuis le vote de la loi du 16 juillet 1971 tant en ce qui concerne l'action de l'Etat qu'en ce qui concerne l'effort des entreprises, d'une part, les perspectives pour 1975, d'autre part (p. 1984, 1985). — **Suite de la discussion** [6 décembre 1974]. — EDUCATION. — II. — UNIVERSITÉS. — En qualité de rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles, souligne l'intérêt pour l'enseignement supérieur de la création d'un secrétariat d'Etat budgétairement autonome ; regrette l'insuffisance des crédits pour les buts que se propose le Gouvernement dans la formation de l'élite de notre pays ; réclame la poursuite du développement des enseignements technologiques et la création de nouvelles maîtrises de sciences et techniques nécessaires aux diverses branches du processus futur de production (p. 2549 à 2551).

EHLERS (M. GÉRARD) [Nord].

Elu sénateur le 22 septembre 1974.

Est nommé membre de la commission des affaires économiques et du Plan [4 octobre 1974].

Questions orales :

M. Gérard Ehlers appelle l'attention de *M. le ministre du* **travail** sur l'aggravation des conditions de travail et de sécurité dans une importante entreprise sidérurgique de la région dunkerquoise. Il lui indique qu'à la demande de ses collègues Gustave Ansart, député, et Hector Viron, sénateur, une commission ministérielle d'enquête s'est rendue sur place et a déposé un rapport sur cette entreprise. Il précise que la direction se refuse à appliquer l'essentiel des recommandations de la commission d'enquête, et que deux accidents mortels sont intervenus depuis cette date. En conséquence, il lui demande quelles mesures il compte prendre pour : 1° imposer l'application des conclusions de la commission ministérielle d'enquête ; 2° faire respecter des normes et conditions de travail compatibles avec le respect de la sécurité ; 3° assurer aux représentants élus des salariés des droits et moyens nouveaux, compte tenu du degré exceptionnel d'insécurité régnant dans l'entreprise [15 octobre 1974] (n° 1486). — Réponse [19 novembre 1974] (p. 1784, 1785).

M. Gérard Ehlers attire l'attention de *M. le ministre de l'agriculture* sur les graves inondations qui auront de lourdes conséquences sur l'agriculture de la région du Nord. Il lui indique que, de ce fait, les agriculteurs de ce département sont dans l'impossibilité d'effectuer les récoltes de betteraves, maïs, pommes de terre, et qu'ils ont dû retirer en hâte leurs bêtes des pâtures. Il lui demande quelles mesures immédiates il

compte prendre en vue d'aider les agriculteurs sinistrés et s'il entend faire déclarer le département du Nord zone sinistrée [24 octobre 1974] (n° 1496). — Réponse [12 novembre 1974] (p. 1680, 1681).

Interventions :

Dépose *un amendement, soutenu par M. Fernand Chatelain, au premier alinéa de l'*article 2 du **projet de loi,** adopté par l'Assemblée nationale, après déclaration d'urgence, **relatif aux économies d'énergie** [15 octobre 1974] (p. 1283) ; dépose *un amendement soutenu par M. Fernand Chatelain, au deuxième alinéa de l'*article 4 du projet de loi (p. 1287) ; dépose *un amendement, soutenu par M. Léandre Létoquart, tendant à supprimer l'*article 7 du projet de loi (p. 1288). — Est entendu lors de la réponse de M. Christian Bonnet, ministre de l'agriculture, à sa **question orale n° 1496** (cf. *supra*) [12 novembre 1974] (p. 1681). — Est entendu lors de la réponse de M. Michel Durafour, ministre du travail, à sa **question orale n° 1486** (cf. *supra*) [19 novembre 1974] (p. 1785). — Intervient dans la suite de la discussion du **projet de loi de finances pour 1975** adopté par l'Assemblée nationale [3 décembre 1974]. — DEUXIÈME PARTIE. — MOYENS DES SERVICES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES. — PRESTATIONS SOCIALES AGRICOLES. — Observations ayant porté sur la situation très difficile des planteurs de betteraves (p. 2376). — **Suite de la discussion** [9 décembre 1974]. — Equipement : EQUIPEMENT ET PORTS MARITIMES. — Observations ayant porté essentiellement sur le trafic commercial de la zone industrialo-portuaire du littoral dunkerquois et sur les conditions de travail des dockers du port de Dunkerque (p. 2602, 2603, 2607).

ESSEUL (M. FERNAND) [Maine-et-Loire].

N'était pas candidat aux élections sénatoriales du 22 septembre 1974.

ESTEVE (M. YVES) [Ille-et-Vilaine].

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant amnistie [9 juillet 1974].

Est nommé membre de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale [4 octobre 1974].

Est nommé juge suppléant de la Haute Cour de justice [30 octobre 1974].

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à la revalorisation de certaines rentes allouées en réparation du préjudice causé par un véhicule terrestre à moteur et portant diverses dispositions d'ordre civil [18 décembre 1974].

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif aux forclusions encourues durant la période d'interruption du service postal, ainsi qu'à la prorogation et à la suspension de divers délais [19 décembre 1974].

Intervention :

Intervient dans la suite de la discussion du **projet de loi de finances pour 1975,** adopté par l'Assemblée nationale [9 décembre 1974]. — DEUXIÈME PARTIE. — MOYENS DES SERVICES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES. — Equipement : LOGEMENT. — Observations ayant porté essentiellement sur la situation du logement en regard de la poussée démographique et sur l'industrie du bâtiment dont les difficultés vont croissant particulièrement en Bretagne (p. 2626, 2627).

F

FELICE (M. PIERRE DE) [Loiret].

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant amnistie [9 juillet 1974].

Interventions :

Intervient dans la discussion du **projet de loi,** adopté par l'Assemblée nationale, après déclaration d'urgence, **tendant à fixer à dix-huit ans l'âge de la majorité** [28 juin 1974]. — Discussion générale (p. 618). — Intervient dans la discussion du **projet de loi,** adopté par l'Assemblée nationale, **modifiant et complétant certaines dispositions de la loi n° 70-1299 du 31 décembre 1970 relative aux groupements fonciers agricoles** [28 juin 1974]. — Discussion des articles. — Art. 2 : reprend *l'amendement de M. Marcel Mathy tendant à compléter le texte présenté pour le premier alinéa de l'article 6 de la loi n° 70-1299 du 31 décembre 1970 par le nouvel alinéa suivant : « Le groupement foncier agricole est également tenu de donner à bail lorsqu'une société d'aménagement foncier et d'établissement rural est au nombre des membres du groupement. »* (p. 634) ; Art. 1er : observations sur la teneur de la dernière phrase du deuxième alinéa de cet article (p. 636).

N'a pas été réélu aux élections sénatoriales du 22 septembre 1974.

FERRANT (M. CHARLES) [Seine-Maritime].

Est nommé membre de la commission des affaires culturelles [4 octobre 1974].

Dépôt législatif :

Proposition de loi tendant à modifier et à compléter la loi n° 72-662 du 13 juillet 1972 portant statut général des militaires [29 octobre 1974] (n° 70).

Question orale :

M. Charles Ferrant demande à *M. le ministre du travail* de préciser dans quelles conditions il compte appliquer la loi accordant une retraite au taux plein à partir de soixante ans aux anciens combattants et aux anciens prisonniers de guerre, conformément aux vœux exprimés par les associations représentatives de cette catégorie sociale [26 septembre 1974. — *J. O.* du 1er octobre 1974] (n° 1473). — Réponse [15 octobre 1974] (p. 1242, 1243).

Interventions :

Intervient dans la suite et la fin de la discussion du **projet de loi,** adopté par l'Assemblée nationale, après déclaration d'urgence, **relatif à la radiodiffusion et à la télévision** [27 juillet 1974]. — Discussion des articles. — Art. 25 : observation sur le sort des personnels de l'O. R. T. F. en service dans un pays étranger au titre de la coopération (p. 1027). — Est entendu lors de la réponse de M. André Rossi, secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre, porte-parole du Gouvernement, à sa **question orale n° 1473** (cf. *supra*) [15 octobre 1974] (p. 1242, 1243). — Intervient dans la suite de la discussion du **projet de loi de finances pour 1975,** adopté par l'Assemblée nationale [25 novembre 1974]. — DEUXIÈME PARTIE. — MOYENS DES SERVICES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES. — ANCIENS COMBATTANTS ET VICTIMES DE GUERRE. — Observations ayant porté notamment sur l'abaissement de l'âge de la retraite des anciens combattants, sur l'attribution de la carte du combattant aux anciens d'Afrique du Nord, sur la nécessité de régler dans les meilleurs délais le contentieux du monde combattant en associant largement les parlementaires aux groupes de travail constitués à cet effet (p. 2010, 2011, 2015). — **Suite de la discussion** [29 novembre 1974]. — POSTES ET TÉLÉCOMMUNICATIONS. — Observations ayant porté notamment sur le déficit d'exploitation constaté dans le budget, sur l'écoulement du trafic téléphonique, sur la suppression des avances remboursables demandées aux particuliers, sur la transformation envisagée du centre national d'études des télécommunications, sur les problèmes de personnel (p. 2167 à 2169, 2180). — COMMERCE ET ARTISANAT. — Observations ayant porté notamment sur l'application de la loi d'orientation votée l'an passé par le Parlement et sur la situation de l'artisanat (p. 2191, 2192). — **Suite et fin de la discussion** [11 décembre 1974]. — TRAVAIL. — III. — SANTÉ. — Observations ayant porté essentiellement sur le problème des personnels paramédicaux et sur la situation particulière des infirmières dont le dévouement et la compétence ne sont pas appréciées à leur juste valeur (p. 2743, 2744).

FILIPPI (M. JEAN) [Corse].

Est nommé membre de la commission des affaires économiques et du Plan [4 octobre 1974].

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif aux économies d'énergie [15 octobre 1974].

Question orale :

M. Jean Filippi demande à *M. le Premier ministre* pourquoi il a attendu que les manifestations, de rues et de routes, se multiplient en Corse et que la cadence du recours à la violence s'accélère, pour déclarer qu'il allait tenir les engagements

— souvent vagues et en tout cas insuffisants — pris par son prédécesseur, six mois auparavant. Il s'étonne qu'il ait cru devoir, à Strasbourg, inciter à la fermeté les magistrats qui auront à juger les agriculteurs corses arrêtés au titre d'une loi dite « anticasseur » contre laquelle l'auteur de la question a protesté et voté. Il ne peut qu'en constater aujourd'hui l'existence car il ne peut que s'incliner devant la légalité républicaine tandis que M. le Premier ministre ne semble pas très respectueux de la séparation des pouvoirs exécutif, d'une part, judiciaire d'autre part. Il se permet de lui suggérer — le supposant attaché à un fonctionnement normal du régime représentatif — de réunir d'urgence les cinq parlementaires de la Corse pour examiner avec eux les moyens de donner satisfaction aux revendications présentées, et depuis longtemps, par les députés, les sénateurs, le conseil général, le conseil régional et le conseil économique et social [7 septembre 1974. —*J. O.* du 17 septembre 1974] (n° 1471). — Réponse [15 octobre 1974] (p. 1247, 1248).

Questions orales avec débat :

M. Jean Filippi expose à *M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie et des finances,* que si la création du « franc lourd » en 1959 a voulu être le symbole et l'affirmation d'une volonté de maintenir désormais intangible le pouvoir d'achat de la monnaie, si, à l'époque, la stricte réglementation de l'indexation par l'ordonnance du 30 décembre 1958 portant loi de finances pour 1959 pouvait, à tort du reste, être présentée comme corollaire naturel de cette intangibilité, il faut constater que, désormais, pour les économistes et plus encore pour les ménagères, la notion de stabilité des prix en France, comme ailleurs du reste, est une notion bien relative. Aussi bien, si l'indexation reste interdite aux termes de l'ordonnance du 30 décembre 1958, elle existe en fait pour les salaires, et les profits et les dividendes suivent leurs règles propres de progression. Dès lors, on peut se demander pourquoi seuls les détenteurs de titres à revenus fixes sont condamnés à voir leur capital et les intérêts qu'ils perçoivent s'amenuiser progressivement et les emprunteurs amenés à souhaiter un allégement de leurs charges par l'érosion monétaire. Sans lui demander d'adopter, même au degré d'inflation auquel nous sommes parvenus, le système brésilien dit de « correction monétaire » (indexation obligatoire et généralisée) qui a fait en France des adeptes de qualité, il lui suggère de proposer au Parlement un aménagement des règles restrictives imposées par l'ordonnance du 30 décembre 1958. Cette mesure aurait pour résultat d'enlever à l'inflation des alliés puissants et constituerait un de ces mécanismes autorégulateurs que, dans un hebdomadaire spécialisé de janvier 1974, M. le ministre de l'économie et des finances « appelait de ses vœux » et au sujet desquels « il exerçait son imagination » [22 mars 1974. — *J. O.* du 26 mars 1974] et [2 avril 1974] (n° 36). — *Caducité.*

M. Jean Filippi expose à *M. le ministre de l'économie et des finances* que, si la création du « franc lourd » en 1959 a voulu être le symbole et l'affirmation d'une volonté de maintenir désormais intangible le pouvoir d'achat de la monnaie, si, à l'époque, la stricte réglementation de l'indexation par l'ordonnance du 30 décembre 1958 portant loi de finances pour 1959 pouvait, à tort du reste, être présentée comme corollaire naturel de cette intangibilité, il faut constater que, désormais, pour les économistes et plus encore pour les ménagères, la notion de stabilité des prix en France, comme ailleurs du reste, est une notion bien relative. Aussi bien, si l'indexation reste interdite aux termes de l'ordonnance du 30 décembre 1958, elle existe en fait pour les salaires, et les profits et les dividendes suivent leurs règles propres de progression. Dès lors, on peut se demander pourquoi seuls les détenteurs de titres à revenus fixes sont condamnés à voir leur capital et les intérêts qu'ils perçoivent s'amenuiser progressivement et les emprunteurs amenés à souhaiter un allégement de leurs charges par l'érosion monétaire. Sans lui demander d'adopter, même au degré d'inflation auquel nous sommes parvenus, le système brésilien dit de « correction monétaire » — indexation obligatoire et généralisée — qui a fait en France des adeptes de qualité, il lui suggère de proposer au Parlement un aménagement des règles restrictives imposées par l'ordonnance du 30 décembre 1958. Cette mesure aurait pour résultat d'enlever à l'inflation des alliés puissants et constituerait un de ces mécanismes autorégulateurs que, dans un hebdomadaire spécialisé de janvier 1974, M. le ministre de l'économie et des finances « appelait de ses vœux » et au sujet desquels « il exerçait son imagination » [5 juin 1974] (n° 30). — Retrait par son auteur [22 octobre 1974] (p. 1399).

M. Jean Filippi demande à *M. le ministre de l'économie et des finances* s'il peut confirmer les assertions avancées par son prédécesseur au cours de la campagne pour l'élection présidentielle : 1° la France serait la première nation au monde du point de vue de la croisance (face à face avec François Mitterrand à Europe 1 et Radio Monte-Carlo) ; or, à sa connaissance, elle est dépassée au moins par le Japon, la R.D.A., l'U.R.S.S. et l'Espagne, sans parler du Portugal et de la Grèce. Au surplus, selon un économiste américain bien connu, la croissance moyenne dans le monde a été, en 1973, de 6,9 p. 100. Dès lors, la croissance de la France n'ayant été que de 6,1 p. 100, l'arithmétique et le bon sens nous révèlent que notre pays ne peut pas être le premier avec un chiffre inférieur à la moyenne ; 2° la France ne serait pas en régime de contrôle des changes puisque le ministre de l'économie et des finances alors en exercice a dit au candidat François Mitterrand : « Si vous êtes élu, vous devrez instaurer le contrôle des changes ». Or, ce contrôle, supprimé en septembre 1969, a été rétabli en novembre 1969, puis a subi de nombreux remaniements jusqu'en janvier dernier, mais n'a jamais été aboli ; 3° la V^e^ République aurait fait de la France une grande nation industrielle. Or l'indice de la production industrielle, repris depuis 1953 seulement afin d'éviter des dates de référence trop avantageuses pour la IV^e^ République, a augmenté de 46 p. 100 de 1953 à 1958, puis seulement de 48 p. 100 de 1958 à 1968, en dix ans et enfin de 32 p. 100 pendant les cinq années suivantes [6 septembre 1974, *J.O.* du 17 septembre 1974] et [3 octobre 1974] (n° 56). — Retrait par son auteur [22 octobre 1974] (p. 1399).

Interventions :

Intervient dans le débat consécutif à la déclaration du Gouvernement sur la **politique monétaire** [22 janvier 1974] (p. 42, 43). — Intervient dans la discussion du **projet de loi,** adopté par l'Assemblée nationale, après déclaration d'urgence, **tendant à fixer à dix-huit ans l'âge de la majorité** [28 juin 1974]. — Discussion des articles. — Art. 1^er^ A : explication de vote sur cet article (p. 621). — Intervient dans la discussion du **projet de loi de finances rectificative pour 1974,** adopté par l'Assemblée nationale [9 juillet 1974]. — Discussion générale (p. 794 à 796). — **Suite et fin de la discussion** [10 juillet 1974]. — Discussion des articles. — Art. 5 : explique son vote sur l'*amendement de M. Etienne Dailly tendant à ajouter* in fine *à cet article un nouveau paragraphe ainsi libellé :* « IV. — *Le Gouvernement déposera, avant le* 1^er^ *janvier* 1975, *un projet de loi portant réforme de la fiscalité immobilière.* » (p. 842) ; Art. 6 : *son amendement tendant à compléter* in fine *cet article par le nouveau paragraphe suivant* : « IV. — *Le caviar et ses succédanés sont assujettis à la taxe sur la valeur ajoutée au taux intermédiaire.* » (ibid) ; le retire (p. 843) ; explication de vote sur l'ensemble du projet de loi (p. 852). — Intervient dans la discussion du **projet de loi,** adopté par l'Assemblée nationale, après déclaration d'urgence, **relatif à la radiodiffusion et à la télévision** [26 juillet 1974]. — Discussion générale (p. 938, 939). — **Suite et fin de la discussion** [27 juillet 1974]. — Discussion des articles. — Après l'art. 2 : *son amendement tendant à insérer un article additionnel relatif à la création d'un comité de coordination de l'établissement public à caractère industriel et commercial, des sociétés nationales de programme et de la société nationale de production* (p. 971, 972) ; Art. 12 : *son amendement tendant à compléter le troisième alinéa* [radiodiffusion et télévision des débats parlementaires] *de cet article par les dispositions suivantes : « Un temps d'antenne au moins égal à la moitié de celui dont auront disposé le Gouvernement et les parlementaires de la majorité sera accordé aux parlementaires de l'opposition.* » (p. 998, 999) ; Art. 21 : *son amendement tendant à insérer un second alinéa ainsi rédigé : « Ils* [les agents en fonction à l'O.R.T.F. au 31 décembre 1974] *pourront toutefois être intégrés comme agents statutaires s'ils en font la demande et s'ils ont au moins vingt ans d'ancienneté à l'Office »* (p. 1016) ; le rectifie *en y substituant la date du* 31 *décembre* 1975 (p. 1017) ; Art. 23 : soutient l'*amendement de M. Henri Caillavet tendant à proposer une nouvelle rédaction de cet article relative à la situation des agents statutaires de l'Office âgés de soixante ans et plus au* 31 *décembre* 1974 (p. 1019, 1020) ; le retire (p. 1021) ; *son amendement, à la première phrase du premier alinéa de cet article, stipulant que les agents statutaires de l'Office, âgés de soixante ans et plus au* 31 *décembre* 1974 *ne « sont » pas mis, mais « peuvent être » mis, à cette date, en position spéciale* (p. 1021, 1022) ; soutient l'*amendement de M. Guy Petit tendant à compléter* in fine *ce même premier alinéa par les mots suivants : « ... à moins que les agents atteints par la présente disposition ne préfèrent percevoir les indemnités prévues par leur statut au cas de licenciement à l'âge de soixante ans »* (p. 1022) ; observations sur la notion d'enfants à charge (p. 1023) ; soutient l'*amendement de M. Henri Caillavet tendant à compléter* in fine *cet article par le nouvel alinéa suivant : « Les mêmes dispositions sont applicables de plein droit aux personnels de production et de réalisation ne relevant pas du statut mais dont la collaboration à l'Office constitue la seule activité professionnelle depuis plus de cinq ans »* (*ibid.*) ; le retire (*ibid.*) ; nouvel amendement tendant à compléter l'article par l'alinéa suivant : « *Les agents « hors statut » qui ne seront pas réembauchés recevront une indemnité égale aux rémunérations*

perçues pendant les deux dernières années » (p. 1023, 1024). — **Commission mixte paritaire** (urgence déclarée) [28 juillet 1974]. — Discussion générale (p. 1053). — Discussion des articles. — Art. 7 : amendement du Gouvernement tendant à rédiger ainsi le début de l'article : « *Le conseil d'administration de chaque société comprend 6 membres : deux représentants de l'Etat, un parlementaire, une personnalité de la presse écrite, un représentant du personnel et une personnalité du monde culturel* » (p. 1056). — Est entendu lors de la réponse de M. André Rossi, secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre, porte-parole du Gouvernement, à sa **question orale n° 1471** (cf. *supra*) [15 octobre 1974] (p. 1247, 1248).

FLEURY (M. JEAN) [Hauts-de-Seine].

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à la radiodiffusion et à la télévision [27 juillet 1974].

Est nommé vice-président de la commission des affaires culturelles [4 octobre 1974].

Est nommé membre de la délégation parlementaire pour la radiodiffusion-télévision française, en application de l'article 4 de la loi n° 74-696 du 7 août 1974 [30 octobre 1974].

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant création du Centre national d'art et de culture Georges-Pompidou [20 décembre 1974].

Dépôt législatif :

Avis, présenté au nom de la commission des affaires culturelles (recherche scientifique et technique), sur le projet de loi de finances pour 1975, adopté par l'Assemblée nationale [21 novembre 1974] (n° 100. — Tome VI).

Interventions :

Intervient dans la discussion du **projet de loi,** adopté par l'Assemblée nationale, après déclaration d'urgence, **relatif à la radiodiffusion et à la télévision** [26 juillet 1974]. — Discussion générale (p. 935, 936). — Intervient dans la suite de la discussion du **projet de loi de finances pour 1975,** adopté par l'Assemblée nationale [5 décembre 1974]. — DEUXIÈME PARTIE. — MOYENS DES SERVICES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES. — INDUSTRIE ET RECHERCHE. En qualité de rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles, traite essentiellement des problèmes de la recherche scientifique et constate que les crédits qui y sont consacrés ne sont pas en rapport avec l'importance qu'il faudrait ; souhaite dans l'avenir la création d'un ministère de la science ; autres observations sur le lanceur *Ariane* et l'Institut Pasteur (p. 2452, 2453).

FOREST (M. LOUIS DE LA) [Ille-et-Vilaine].

Est nommé membre de la commission des affaires culturelles [4 octobre 1974].

Question orale :

M. Louis de la Forest appelle l'attention de **M. le ministre du travail** sur la situation des grands handicapés physiques, auxquels la sécurité sociale refuse le remboursement de fauteuils roulants électriques sans lesquels il leur est impossible de se mouvoir, alors que des handicapés moins atteints bénéficient du remboursement intégral du fauteuil roulant ordinaire qui leur suffit pour se déplacer. Il lui demande s'il envisage une amélioration de cet état de choses, doublement souhaitable dans la mesure où, d'une part, elle mettrait fin à la particulièrement regrettable ségrégation par la fortune qu'entraîne la situation actuelle parmi les handicapés, et où, d'autre part, elle faciliterait la réintégration, unanimement souhaitée, des handicapés physiques dans la vie active [9 juillet 1974] (n° 1468). — Réponse [15 octobre 1974] (p. 1241, 1242).

Interventions :

Est entendu lors de la réponse de M. André Rossi, secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre, porte-parole du Gouvernement, à sa **question orale n° 1468 relative aux handicapés** (cf. *supra*) [15 octobre 1974] (p. 1242). — Intervient dans la suite de la discussion du **projet de loi de finances pour 1975,** adopté par l'Assemblée nationale [3 décembre 1974]. — DEUXIÈME PARTIE. — MOYENS DES SERVICES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES. — AGRICULTURE. — Observations ayant porté essentiellement sur l'insuffisance des crédits pour les équipements productifs ou collectifs en contrepartie d'une augmentation sensible pour le social et l'enseignement (p. 2353, 2354).

FORTIER (M. MARCEL) [Indre-et-Loire].

Réélu Sénateur le 22 septembre 1974.

Est nommé membre de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation [4 octobre 1974].

Dépôts législatifs :

Avis, présenté au nom de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation, sur le projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, relatif à la protection sociale commune à tous les Français et instituant une compensation entre régimes de base de sécurité sociale obligatoires [7 novembre 1974] (n° 80).

Rapport spécial (Transports : Aviation civile) fait au nom de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation sur le projet de loi de finances pour 1975, adopté par l'Assemblée nationale [21 novembre 1974] (n° 99, annexe n° 29).

Rapport spécial (Travail : Sécurité sociale) fait au nom de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation sur le projet de loi de finances pour 1975, adopté par l'Assemblée nationale [21 novembre 1974] (n° 99, annexe n° 32).

Interventions :

Prend part, en qualité de rapporteur pour avis de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation, à la discussion du **projet de loi,** adopté par l'Assemblée nationale, **relatif à la protection sociale commune à tous les Français et instituant une compensation entre régimes de base de sécurité obligatoires** [14 novembre 1974]. — Discussion générale (p. 1733 à 1735). — Discussion des articles. — Art. 6 : *son amendement tendant, d'une part, à compléter par les mots suivants : « ... et qui sera fixée chaque année par la loi de finances. », le premier alinéa de cet article ainsi rédigé : « Jusqu'au 1er janvier* 1978, *date de la généralisation d'un système de protection sociale en faveur de tous les Français, les charges que le régime général des travailleurs salariés du commerce et de l'industrie devra supporter en application de la présente loi ne pourront excéder le montant d'un prélèvement opéré au profit de ce dernier sur les recettes de l'Etat. » ; d'autre part, à supprimer en conséquence le second alinéa du même article ainsi rédigé : « En* 1975, *ce prélèvement sera opéré sur les recettes encaissées par l'Etat à concurrence du montant des droits de consommation sur les alcools. Pour les années suivantes et jusqu'au 1er janvier* 1978, *il sera, le cas échéant, complété dans les conditions qui seront fixées par la loi de finances. »* (p. 1759). — Intervient dans la suite de la discussion du **projet de loi de finances pour 1975,** adopté par l'Assemblée nationale [2 décembre 1974]. — DEUXIÈME PARTIE. — MOYENS DES SERVICES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES. — TRANSPORTS. — III. — AVIATION CIVILE. — En qualité de rapporteur spécial de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation, dresse un rapide bilan de l'état de santé de l'aéronautique civile française et évoque la situation des grandes compagnies de transport aérien ; autres observations sur la construction de *Concorde* et de l'*Airbus*, sur l'utilisation de l'espace aérien, sur les nuisances subies par les riverains des aéroports de la périphérie de Paris (p. 2294 à 2296). — **Suite de la discussion** [9 décembre 1974]. — TRAVAIL. — I. — SECTION COMMUNE. — II. —TRAVAIL, EMPLOI ET POPULATION. — En la même qualité de rapporteur spécial, analyse les dotations budgétaires consacrées à la sécurité sociale ; évoque la situation financière d'ensemble de la sécurité sociale ; autres observations sur le problème de l'aide à la famille, sur le régime actuel des cotisations (p. 2635 à 2637). — Examen des crédits. — Article additionnel : *son amendement tendant à insérer* in fine *un article nouveau relatif à la création d'un dispositif conventionnel qui réglerait les rapports entre les caisses primaires d'assurance maladie et les directeurs de laboratoires privés d'analyses médicales* (p. 2650, 2651). — Intervient dans la discussion du **projet de loi,** adopté par l'Assemblée nationale, **relatif à l'interruption volontaire de la grossesse** [13 décembre 1974]. — Intervient dans la discussion du **projet de loi de finances rectificative pour 1974,** adopté par l'Assemblée nationale [18 décembre 1974]. — Discussion des articles. — Après l'art. 19 *bis* : *son amendement tendant à insérer un article additionnel ayant pour objet de préciser la notion de dépenses libératoires en matière de participation des employeurs au financement de la formation professionnelle* (p. 3113).

FOSSET (M. ANDRÉ) [Hauts-de-Seine].

Est nommé membre de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation [4 octobre 1974].

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi instituant un prélèvement conjoncturel [11 décembre 1974].

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi de finances pour 1975 [11 décembre 1974].

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi de finances rectificatives pour 1974 [18 décembre 1974].

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant création du Centre national d'art et de culture Georges-Pompidou [20 décembre 1974].

Dépôts législatifs :

Rapport, fait au nom de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sur le projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, relatif à la création de corps de fonctionnaires de l'Etat pour l'administration de Saint-Pierre-et-Miquelon [4 juillet 1974] (n° 263).

Proposition de loi portant réforme des institutions de la région parisienne [28 novembre 1974] (n° 113).

Rapport spécial (Services du Premier ministre : Information) fait au nom de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation sur le projet de loi de finances pour 1975, adopté par l'Assemblée nationale [21 novembre 1974] (n° 99, annexe n° 23).

Question orale :

M. André Fosset demande à *M. le Premier ministre* quelles instructions il compte donner pour que les retards constatés dans la publication des textes réglementaires pris pour l'application des lois votées par le Parlement ne puissent à l'avenir se reproduire. Il lui signale qu'en dépit des multiples rappels faits en particulier à la diligence des présidents des commissions permanentes du Sénat, de nombreux textes d'application intéressant des lois votées parfois depuis plusieurs années n'ont pas été encore publiés et que cette situation ne saurait se prolonger sans mettre en doute la capacité du Gouvernement à faire respecter la volonté du législateur [12 novembre 1974] (n° 1511).

Questions orales avec débat :

M. André Fosset demande à **M. le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur,** les dispositions qu'il compte prendre pour réaliser l'extension indispensable de l'école normale supérieure de Saint-Cloud [27 septembre 1974 - *J. O.* du 1er octobre 1974] et [3 octobre 1974] (n° 63). — Discussion [29 octobre 1974] (p. 1464 à 1466).

M. André Fosset demande à *M. le Premier ministre* s'il compte user prochainement de la faculté prévue à l'article 49, dernier alinéa de la Constitution pour demander au Sénat l'approbation d'une déclaration de politique générale [22 octobre 1974] (n° 74).

Interventions :

Intervient dans la discussion du **projet de loi,** adopté par l'Assemblée nationale, après déclaration d'urgence, **tendant à fixer à dix-huit ans l'âge de la majorité** [28 juin 1974]. — Discussion générale (p. 614, 615). — Discussion des articles. — Art. 2 : observation sur la teneur du nouvel article L. 2 du code électoral (p. 621). — Prend part, en qualité de rapporteur de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et de l'administration générale, à la discussion du **projet de loi,** adopté par l'Assemblée nationale, **relatif à la création de corps de fonctionnaires de l'Etat pour l'administration de Saint-Pierre-et-Miquelon** [4 juillet 1974]. — Discussion générale (p. 680, 681). — Lors de la discussion, **en deuxième lecture,** demande le renvoi en commission de la **proposition de loi organique tendant à modifier les articles L. O. 274 et L. O. 345 du code électoral relatifs à l'élection des sénateurs dans les départements de la métropole et dans les départements d'outre-mer** [16 octobre 1974] (p. 1307). — Intervient dans la discussion du **projet de loi constitutionnelle,** adopté par l'Assemblée nationale, **portant revision de l'article 61 de la Constitution** [16 octobre 1974]. — Discussion des articles. — Art. 1er : explique son vote sur la *partie de l'amendement de M. Etienne Dailly visant à soumettre au Conseil constitutionnel, dans les mêmes conditions de saisine que les lois ordinaires, les ordonnances prises en vertu de l'article* 47 *mettant en application le projet de loi de finances* (p. 1337) ; explication de vote sur l'ensemble du projet de loi constitutionnelle (p. 1340). — Intervient dans la discussion, **en troisième lecture,** du **projet de loi constitutionnelle portant revision de l'article 25 de la Constitution** [17 octobre 1974]. — Discussion générale (p. 1380). —

Congrès du Parlement. — Explique le vote du groupe sénatorial de l'union centriste des démocrates de progrès sur le **projet de loi constitutionnelle portant revision de l'article 61 de la Constitution** (saisine du Conseil constitutionnel) (*Journal officiel,* congrès du 21 octobre 1974 (p. 4).

Est entendu au cours du débat sur sa question orale relative à l'**extension de l'école normale supérieure de Saint-Cloud n° 63** (cf. *supra*) [29 octobre 1974] (p. 1464, 1465, 1466). — Intervient dans la discussion du **projet de loi,** déposé avec déclaration d'urgence, **instituant un prélèvement conjoncturel ayant pour objet de prévenir les comportements inflationnistes des entreprises** [30 octobre 1974]. — Discussion des articles. — Art. 4 : observations sur l'application du prélèvement conjoncturel aux entreprises de presse (p. 1534, 1535). — Intervient dans la discussion du **projet de loi,** adopté par l'Assemblée nationale, **modifiant la loi n° 67-1176 du 28 décembre 1967 relative à la régulation des naissances** [7 novembre 1974]. — Discussion des articles. — Art. 1er : explique son vote sur l'*amendement de M. Paul Guillard tendant, après les deux premiers alinéas du texte présenté pour l'article* 3 *de la loi n° 67-1176 du* 28 *décembre* 1967, *à insérer un nouvel alinéa qui subordonnerait la délivrance d'un contraceptif à une mineure non émancipée, à l'exclusion des personnes déjà mères, au consentement écrit des parents ou du représentant légal* (p. 1662). — Explication de vote sur l'ensemble du **projet de loi,** adopté par l'Assemblée nationale, **relatif à la protection sociale commune à tous les Français et instituant une compensation entre régimes de base de sécurité sociale obligatoires** [14 novembre1974] (p. 1765). — Intervient dans la suite de la discussion du **projet de loi de finances pour 1975,** adopté par l'Assemblée nationale [23 novembre 1974]. — PREMIÈRE PARTIE. — CONDITIONS GÉNÉRALES DE L'ÉQUILIBRE FINANCIER. — Discussion des articles. — Art. 4 : observation sur le montant du recouvrement de la taxe sur les alcools (p. 1951) ; Art. 8 : soutient l'*amendement de M. Francis Palmero tendant, à la fin du paragraphe* III *de cet article, à relever de* 5 000 *francs à* 7 000 *francs le plafond le plus élevé des déductions pour les assurances vie* (p. 1954) ; le retire (*ibid.*) ; Art. 9 *bis* : soutient l'*amendement de la commission des finances tendant à préciser que la table ronde, qui doit se tenir à l'initiative du Gouvernement avant le* 1er *avril* 1975, *se réunira, non pas « afin d'établir les conditions dans lesquelles la presse pourra bénéficier des dispositions de l'article* 39 bis *du code général des impôts* », mais « *afin d'étudier les améliorations à apporter au régime fiscal de la presse* » (ibid.) ; Art 11 : soutient l'*amendement de M. Jean Cluzel tendant à compléter* in fine *la première phrase de cet article dans le but d'appliquer également, à compter du* 1er *janvier* 1975, *le taux réduit de la taxe sur la valeur ajoutée « aux Gîtes de France »* (p. 1955) ; le retire (p. 1956) ; Après l'art. 12 : *amendement de M. Auguste Amic tendant à insérer un article additionnel ayant trait à l'amortissement de la provision pour reconstitution des gisements prévue à l'article* 39 ter *du code général des impôts* (p. 1957, 1958) ; soutient l'*amendement de M. Jean Cluzel tendant également à insérer un article additionnel qui exonérerait de la contribution des patentes les agriculteurs-éleveurs, à l'exception des agriculteurs passibles de la taxe sur la valeur ajoutée en vertu de l'article* 257-4° *du code général des impôts* (p. 1959) ; le retire (*ibid.*). — Intervient dans la suite de la discussion du **projet de loi de finances pour 1975,** adopté par l'Assemblée nationale [26 novembre 1974]. — DEUXIÈME PARTIE. — MOYENS DES SERVICES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES. — INTÉRIEUR ET RAPATRIÉS. — Observation sur la possibilité de récupération de la T.V.A. pour les collectivités locales (p. 2045). — **Suite de la discussion** [3 décembre 1974]. — AGRICULTURE. — Examen des crédits. — Etat B. — Titre IV : dépose un *amendement, soutenu par M. Max Monichon, tendant à réduire le crédit de ce titre de* 52 *millions de francs* (p. 2370). — **Suite de la discussion** [5 décembre 1974]. — ECONOMIE ET FINANCES. — CHARGES COMMUNES. — Examen des crédits. — Etat B. — Titre IV : *son amendement rectifié tendant à réduire de* 20 *millions de francs les crédits de ce titre* (p. 2492) ; le retire (*ibid.*). — **Suite de la discussion** [9 décembre 1974]. —

Equipement : LOGEMENT. — Observations ayant porté essentiellement sur deux aspects particuliers du problème du logement dans la région parisienne : la bourse d'échanges et la situation des offices départementaux d'H. L. M. dans les nouveaux départements de la couronne (p. 2628, 2631). — Examen des crédits. — Art. 51 : explication de vote sur cet article (p. 2633). — SERVICES DU PREMIER MINISTRE. — I *b*. — INFORMATION. — En qualité de rapporteur spécial de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation, fait le point sur la situation assez confuse des structures gouvernementales dans le secteur de l'information confié à un délégué général ; évoque la crise persistante de la presse ; souhaite que la prochaine table ronde élabore une solution équitable dans le règlement du problème fiscal qui est posé à la presse (p. 2658, 2659, 2663). — Examen des crédits. — Après l'art. 54 : *amendement de M. Jacques Carat tendant à insérer un article additionnel qui fait obligation au Gouvernement d'annexer chaque année au projet de loi de finances les documents budgétaires et comptables concernant la Sofirad* (p. 2666, 2667). — **Suite et fin de la discussion** [11 décembre 1974]. — ARTICLES NON JOINTS A L'EXAMEN DES CRÉDITS. — Article additionnel : *son amendement tendant à ajouter* in fine *un article nouveau ainsi rédigé : « Le début du deuxième alinéa de l'article 8 modifié de l'ordonnance n° 45-2710 du 2 novembre 1945 relative aux sociétés d'investissement est ainsi modifié : « Aucune société d'investissement ne peut employer en billets à ordre définis à l'alinéa 2 de l'article 6 plus de 10 p. 100 des sommes placées et des sommes disponibles pour le placement, ni en titres d'une même collectivité, plus de 10 p. 100 des mêmes sommes... »* (p. 2788) ; *sous-amendement de M. Jean-Pierre Fourcade, ministre de l'économie et des finances, tendant à remplacer les mots : « ... plus de 10 p. 100 des sommes placées », par les mots : « plus de 5 p. 100 des sommes placées... »* (ibid.) ; explication de vote sur l'ensemble du projet de loi de finances (p. 2797, 2798). — Intervient dans la suite et fin de la discussion du **projet de loi,** adopté par l'Assemblée nationale, **relatif à l'interruption volontaire de la grossesse** [14 décembre 1974]. — Discussion des articles. — Art. 3 : observation sur le sort des établissements congréganistes ayant passé un contrat avec l'Etat (p. 2949) ; Art. 4 : *amendement de M. Jean Cauchon tendant à proposer une nouvelle rédaction du premier alinéa du texte présenté pour l'article 162-10 du code de la santé publique relatif à l'avis du corps médical pour décider de l'interruption de la grossesse* (p. 2951, 2952). — Intervient dans la discussion du **projet de loi de finances rectificative pour 1974,** adopté par l'Assemblée nationale [18 décembre 1974]. — Discussion des articles. — Art. 20. — Etat B. — Titre III (Services du Premier ministre. — I. — Services généraux) : *amendement de M. Félix Ciccolini tendant à réduire les crédits de ce titre de 3 200 000 francs* (p. 3116). — Intervient dans la discussion du **projet de loi,** adopté par l'Assemblée nationale, après déclaration d'urgence, **relatif aux dispositions transitoires applicables aux projets d'aménagement, aux plans d'urbanisme et modifiant le code de l'urbanisme** [18 décembre 1974]. — Après l'article unique : soutient l'*amendement de M. René Monory, tendant à ajouter* in fine *un article additionnel ainsi conçu : « Sont validés les décrets du 11 août 1972 et du 9 mars 1973 portant création d'agglomérations nouvelles, ainsi que tous actes pris pour leur application en ce qui concerne la création des syndicats communautaires d'aménagement. »* (p. 3129). — Intervient dans la discussion du **projet de loi,** adopté par l'Assemblée nationale, après déclaration d'urgence, **relatif aux forclusions encourues durant la période d'interruption du service postal ainsi qu'à la prorogation et à la suspension de divers délais** [19 décembre 1974]. — Discussion des articles. — Art. 7 : *son amendement tendant à supprimer le deuxième alinéa de cet article qui concerne les contrats souscrits pour l'exécution des travaux prévus par un permis tacite délivré pendant la période comprise entre le 14 octobre 1974 et le 31 décembre 1974 inclus* (p. 3161, 3162). — Intervient dans la discussion, en **deuxième lecture,** du **projet de loi portant création du Centre national d'art et de culture Georges-Pompidou.** [20 décembre 1974]. — Discussion générale (p. 3211). — Discussion des articles. — Art. 5 *bis* : observations sur la teneur de cet article relative au contrôle parlementaire sur l'emploi des crédits inscrits au budget du Centre (p. 3212) ; *amendement de M. Yvon Coudé du Foresto, à titre personnel, préconisant la présence des rapporteurs généraux de la commission des finances de chaque assemblée parlementaire* (p. 3214).

FOURCADE (M. JEAN-PIERRE), **ministre de l'économie et des finances** (cabinet de M. Jacques Chirac des 28 mai et 8 juin 1974).

Intervient dans la discussion du projet **de loi de finances rectificative pour 1974,** adopté par l'Assemblée nationale [9 juillet 1974]. — Discussion générale (p. 771 à 775 ; 798 à 801). — Intervient dans la discussion du **projet de loi** déposé avec déclaration d'urgence, **instituant un prélèvement conjoncturel ayant pour objet de prévenir les comportements inflationnistes des entreprises** [30 octobre 1974]. — Discussion générale (p. 1515 à 1519, 1527, 1528). — Discussion des articles. — Art. 1er : répond à l'observation de M. Edgard Pisani (p. 1529) ; Art. 2 : *amendement de M. Yvon Coudé du Foresto, rapporteur général, tendant, dans la première phrase du premier alinéa du paragraphe II de cet article, à porter de « 0,5 p. 100 » à « 1,5 p. 100 » le seuil de l'augmentation des produits industriels à partir duquel le prélèvement est supprimé* (ibid.) ; *amendement de M. Josy Moinet tendant à compléter* in fine *la même phrase par une disposition ayant pour effet de supprimer le prélèvement au plus tard le 31 mars 1976* (p. 1530) ; Art. 3 : *amendement de M. Yvon Coudé du Foresto, rapporteur général, et amendement de M. Josy Moinet tendant tous les deux à proposer une nouvelle rédaction du dernier alinéa de cet article relatif à l'affectation de la fraction non remboursable du prélèvement* (p. 1530, 1531, 1532) ; Art. 4 : *amendement de M. Yvon Coudé du Foresto, rapporteur général, tendant, au paragraphe I de cet article, à relever le seuil des chiffres d'affaires des entreprises publiques ou privées passibles du prélèvement et à relever celui du nombre de leurs salariés en le portant de 50 à 100 et son sous-amendement tendant à maintenir le nombre initial de 50 salariés* (p. 1533, 1534) ; *son sous-amendement rectifié pour porter le nombre à 75 salariés* (p. 1534) ; *amendement de M. Henri Caillavet, soutenu par M. Josy Moinet, tendant à compléter le même paragraphe de cet article par un nouvel alinéa ainsi conçu : « Les entreprises de presse sont exonérées du prélèvement conjoncturel. »* (ibid.) ; *répond à M. André Fosset* (p. 1535) ; *répond à M .Edouard Bonnefous, président de la commission des finances* (ibid.) ; *amendement de M. Joseph Yvon tendant également à compléter* in fine *le même paragraphe par un nouvel alinéa qui exclurait de l'assujettissement au prélèvement certaines entreprises orientées principalement vers la construction navale* (p. 1536) ; *amendement de M. Paul Guillard tendant également à compléter* in fine *le même paragraphe par un nouvel alinéa qui exclurait de l'assujettissement au prélèvement les organismes à but non lucratif visés à l'article 206-5 du code général des impôts* (ibid.) ; *amendement de M. Jacques Boyer-Andrivet, soutenu par M. Paul Guillard, tendant également à compléter infine le même paragraphe par un nouvel alinéa qui exclurait de l'assujettissement au prélèvement les sociétés coopératives visées à l'article 207 du code général des impôts* (p. 1537) ; répond à M. Auguste Amic (*ibid.*) ; *amendement de M. Auguste Amic tendant, après le même paragraphe I de cet article, à insérer un paragraphe 1 bis qui étendrait le champ d'application du prélèvement aux sociétés filiales de celles elles-mêmes passibles de ce prélèvement* (ibid.) ; Art. 6 : répond aux observations de M. Jacques Descours Desacres et de M. Yves Durand (p. 1538) ; *amendement de M. Auguste Amic au paragraphe I de cet article ayant pour objet de soustraire de la marge brute les salaires et les charges sociales* (p. 1539) ; *amendement de M. Josy Moinet et amendement de M. Yvon Coudé du Foresto, rapporteur général, tendant tous les deux à proposer une nouvelle rédaction pour l'avant-dernier alinéa du paragraphe I de cet article* (diminution de la marge en proportion du chiffre d'affaires réalisé à l'exportation par rapport au chiffre d'affaires total) *et son sous-amendement tendant à supprimer de l'amendement de la commission la notion de différence de prix pouvant intervenir entre le marché intérieur et le marché extérieur* (p. 1540) ; *amendement de M. Michel Chauty tendant, avant le dernier alinéa du même paragraphe, à insérer un nouvel alinéa prévoyant des règles particulières pour les sociétés productrices de matières premières* (p. 1541) ; *amendement de M. Josy Moinet tendant à compléter* in fine *le même paragraphe I de cet article par le nouvel alinéa suivant : « Pour les prestataires de services il ne sera pas tenu compte, pour la détermination du chiffre d'affaires, du montant des achats effectués pour le compte de tiers. »* (p. 1542) ; *amendement de M. Yvon Coudé du Foresto, rapporteur général, tendant, au début du paragraphe II de cet article, à préciser que c'est une loi, et non pas un décret, qui adaptera les modalités de calcul de la marge aux entreprises de banque et d'assurances et amendement de M. Henri Caillavet, soutenu par M. Josy Moinet, tendant à prévoir que le décret visera également les entreprises de presse* (p. 1543) ; Art. 7 : *son amendement tendant, entre les paragraphes I et II de cet article, à insérer un nouveau paragraphe ainsi rédigé : « Elle* [la marge de l'exercice du prélèvement] *est ensuite, selon le cas, réduite ou majorée de la variation, par rapport à l'exercice précédent, de la provision pour fluctuation des cours inscrite au bilan de l'entreprise. »* (p. 1542, 1544) ; *amendement de M. Yvon Coudé du Foresto, rapporteur général, tendant à compléter comme suit le premier alinéa du paragraphe II de cet article : « Si les gains de productivité de l'entreprise dépassent ces gains moyens le pourcentage visé au paragraphe I ci-dessus sera majoré en conséquence. Un décret en Conseil d'Etat déterminera les modalités selon lesquelles seront calculés les gains de productivité des entreprises. »* (p. 1544, 1545) ; *amendement de M. Yvon Coudé du Foresto,*

rapporteur général, tendant, après le paragraphe II, à insérer un paragraphe nouveau ainsi rédigé : « II *bis. — Elle* [la marge de l'exercice du prélèvement] *est minorée de la part d'augmentation de la masse salariale et des charges accessoires résultant de l'augmentation du pouvoir d'achat du S. M. I. C.* » (p. 1545) ; répond à M. Auguste Amic (*ibid.*) ; *amendements de M. Yves Durand et de M. Michel Chauty tendant tous les deux à modifier la rédaction du paragraphe* III *de cet article relatif à la diminution de la marge de l'exercice du prélèvement en cas de déficits d'exploitation* (p. 1546) ; Art. 9 : *amendements de M. Yvon Coudé du Foresto, rapporteur général, tendant, le premier, à fixer un délai au-delà duquel on ne pourrait pas s'opposer au remboursement des sommes versées au titre du prélèvement, le second, tendant à faire référence à l'ensemble de l'article* 7 *pour les corrections de la marge* (ibid.) ; *son sous-amendement, au premier amendement de la commission, tendant à prévoir un délai de deux ans pour le remboursement* (p. 1547) ; répond à M. René Monory (*ibid.*) ; Art. 11 : *amendement de M. Yvon Coudé du Foresto, rapporteur général, tendant à proposer une nouvelle rédaction pour les deux premiers alinéas de cet article relatifs à l'institution et au fonctionnement de la commission du prélèvement* (p. 1548) ; *amendements de MM. Michel Chauty et Yves Durand, au troisième alinéa de cet article, tendant à porter d'* « *un mois* » *à* « *trois mois* » *le délai pendant lequel les entreprises peuvent saisir la commission du prélèvement ; délai ramené à* « *deux mois* » *sur sa demande* (ibid.) ; *son amendement tendant également, au début du quatrième alinéa, à ramener de* « *trois mois* » *à* « *deux mois* » *le délai imparti à la commission pour se prononcer* (ibid.) ; Art. 13 : *son sous-amendement tendant à modifier, dans la rédaction proposée par l'amendement de M. Yvon Coudé du Foresto, rapporteur général, pour les paragraphes* I *et* II *de cet article, la quotité des acomptes que sont tenues de payer les entreprises redevables du prélèvement ainsi que le taux de la majoration appliquée lorsque lesdits acomptes ne sont pas versés aux dates prévues lors de la liquidation définitive du prélèvement* (p. 1550) ; Art. 14 : répond à M. Yvon Coudé du Foresto, rapporteur général (p. 1551) ; Art 16 : répond aux observations de M. Auguste Amic (*ibid.*) ; Art. 17 : répond à M. Yvon Coudé du Foresto rapporteur général (*ibid.*) ; Art. 19 : *amendement de M. Michel Chauty tendant à supprimer cet article ainsi rédigé :* « *Le prélèvement n'est pas admis dans les charches déductibles pour l'établissement de l'impôt sur les sociétés ou de l'impôt sur le revenu.* » (p. 1552) ; Article additionnel : *amendement de M. Paul Guillard tendant à ajouter à la fin du projet de loi un article nouveau ainsi rédigé :* « *Il ne pourra être fait référence de la présente loi pour déterminer le champ d'application de la réglementation fiscale.* » (ibid.) ; répond aux explications de vote sur l'ensemble du projet de loi et remercie le Sénat pour la qualité des travaux qui ont été accomplis au cours de la discussion (p. 1553, 1554). — Associe le Gouvernement à l'hommage rendu par M. André Méric, Vice-Président du Sénat, à la mémoire de M. Henri Lafleur, sénateur de la Nouvelle-Calédonie, et de M. Fernand Verdeille, sénateur du Tarn [5 novembre 1974] (p. 1563). — Répond à la question orale de M. Roland Ruet relative aux **plafonds des factures et marchés des collectivités locales** [5 novembre 1974] (p. 1564). — Est entendu au cours du débat sur la question orale de M. Abel Sempé relative aux **conséquences de l'augmentation du prix des matières premières** [5 novembre 1974] (p. 1567 à 1569). — Répond à la question orale de M. Francis Palmero relative au **paiement mensuel des pensions de retraite** [5 novembre 1974] (p. 1569). — Est entendu au cours du débat sur la question orale de M. Francis Palmero ayant pour objet les **rentes viagères** [5 novembre 1974] (p. 1571, 1572) ; au cours du débat sur la question orale de M. Emile Durieux relative à la **protection de l'épargne populaire** (p. 1575, 1576, 1577) ; au cours du débat sur la question orale de M. Pierre Brousse relative aux **conséquences de la faillite d'une entreprise** p. 1577, 1578). — Intervient dans la discussion du **pojet de loi de finances pour 1975** adopté par l'Assemblée nationale [22 novembre 1974]. — Discussion générale (p. 1910 à 1915 ; 1916 ; 1918 ; 1933 à 1938). — **Suite de la discussion** [23 novembre 1974]. — PREMIÈRE PARTIE. — CONDITIONS GÉNÉRALES DE L'ÉQUILIBRE FINANCIER. — Discussion des articles. — Art 1er : répond à l'observation de M. Auguste Amic (p. 1943) ; Après l'art. 1er : *amendement de M. Roger Gaudon tendant à insérer un nouvel article ayant pour objet d'édicter toute une série de mesures visant à une refonte du système fiscal français* (p. 1946) ; Avant l'art. 2 : *amendement de M. Paul Guillard tendant à insérer un article additionnel ainsi rédigé :* « *Les dispositions de l'article* 195 *du code général des impôts sont complétées ainsi qu'il suit :* 4. *Le quotient familial prévu à l'article* 194 *est augmenté d'une demi-part supplémentaire pour les contribuables célibataires, divorcés ou veufs titulaires de la carte d'invalidité prévue à l'article* 173 *du code de la famille et de l'aide sociale qui ont un ou plusieurs enfants à charge ou remplissent l'une des conditions fixées au* 1 a *et* b ». (ibid.) ; Art. 2 : répond aux observations de M. Yves Durand, de M. Louis Gros et de M. René Monory (p. 1948) ; oppose l'article 40 de la Constitution à l'*amendement de M. Jacques Duclos, soutenu par M. Paul Jargot, tendant à proposer une nouvelle rédaction de cet article qui vise à modifier les tranches du barème de l'impôt sur le revenu et à instituer un impôt annuel et progressif sur le capital* (p. 1949) ; *amendement de Mme Catherine Lagatu tendant à compléter cet article par des dispositions ayant pour objet d'améliorer la situation fiscale des mères de famille exerçant une activité salariée qui doivent faire assurer la garde de leurs enfants* (p. 1949, 1950) ; Après l'art. 2 : *amendement de M. Roger Gaudon tendant à insérer l'article additionnel suivant :* « *En matière d'impôt sur le revenu, il est appliqué aux artisans et commerçants, un abattement d'assiette de* 20 *p.* 100 *sur la partie du bénéfice inférieure ou égale au plafond de la sécurité sociale* », auquel il oppose l'article 40 de la Constitution (p. 1950) ; Après l'art. 3 : oppose l'article 12 de la loi organique à l'*amendement de M. Roger Gaudon tendant à insérer l'article additionnel suivant :* « *L'article* 7 *de la loi n°* 73-304 *du* 27 *décembre* 1973 *est remplacé par les dispositions suivantes :* « Art. 7. — *Les forfaits doivent tenir compte des réalités des petites entreprises et, en particulier, de l'amenuisement des marges et de l'accroissement continu des charges. Ils sont établis sur la base de monographies professionnelles élaborées par des commissions paritaires et publiées officiellement* » (p. 1951) ; Art. 4 : répond à l'observation de M. Yvon Coudé du Foresto, rapporteur général, concernant l'augmentation des droits sur les alcools (*ibid.*) ; Art. 5 : *amendement de M. Yvon Coudé du Foresto, rapporteur général, tendant à compléter comme suit le second alinéa du paragraphe* II *de cet article relatif à la majoration de la taxe sur les voitures de louage :* « *La taxe n'est toutefois pas applicable aux véhicules destinés exclusivement soit à la vente, soit à la location ou à l'exécution d'un service de transport à la disposition du public lorsque ces opérations correspondent à l'activité normale de la société propriétaire* » *et son sous-amendement tendant à préciser qu'il s'agit d'une location* « *de courte durée* » (p. 1951, 1952) ; Après l'art. 5 : *amendement de M. Louis Talamoni, soutenu par M. Paul Jargot, tendant à insérer un article additionnel qui vise à maintenir la contribution exceptionnelle égale à* 18 *p.* 100 *de l'impôt sur les sociétés et à en affecter le montant à une réduction de la taxe sur la valeur ajoutée frappant les achats de fuel domestique,* pour lequel il demande l'application de l'article 18 de la loi organique (p. 1952) ; Art. 6 : *amendement de M. Jacques Eberhard, soutenu par M. Roger Gaudon, tendant à proposer une nouvelle rédaction de cet article qui accorderait une déduction spéciale aux bénéficiaires de pensions de retraite ou invalides et supprimerait l'avoir fiscal* (ibid) ; répond aux observations de M. René Monory et de M. Louis Talamoni (p. 1953) ; Art. 8 : *amendement de M. Francis Palmero, soutenu par M. André Fosset, tendant, à la fin du paragraphe* III *de cet article, à relever de* 5 000 *francs à* 7 000 *francs le plafond le plus élevé des déductions pour les assurances-vie* (p. 1954) ; Art 9 *bis : amendement de M. Yvon Coudé du Foresto, rapporteur général, soutenu par M. André Fosset, tendant à préciser que la table ronde, qui doit se réunir à l'initiative du Gouvernement avant le* 1er *avril* 1975, *se réunira, non pas* « *afin d'établir les conditions dans lesquelles la presse pourra bénéficier des dispositions de l'article* 39 bis *du code général des impôts* », *mais :* « *afin d'étudier les améliorations à apporter au régime fiscal de la presse* » (p. 1954, 1955) ; Avant l'art. 11 : *amendement de M. Roger Gaudon, soutenu par M. Paul Jargot, tendant à insérer un article additionnel ayant pour but de proposer un certain nombre d'aménagements des taux de la taxe sur la valeur ajoutée (T. V. A.) et de compenser les pertes de recettes en découlant par l'institution d'un impôt sur le capital,* pour lequel il demande l'application de l'article 40 de la Constitution (p. 1955) ; Art. 11 : *amendement de M. Jean Cluzel, soutenu par M. André Fosset, tendant à compléter* in fine *la première phrase de cet article dans le but d'appliquer également, à compter du* 1er *janvier* 1975, *le taux réduit de la taxe sur la valeur ajoutée* « *aux Gîtes de France* » (p. 1955, 1956) ; Après l'art. 12 : oppose l'article 40 de la Constitution à l'*amendement de M. Roger Gaudon tendant à insérer un article additionnel ayant pour objet d'abaisser le taux des droits de mutation à titre onéreux sur les fonds de commerce* (p. 1956) ; *amendement de M. Louis Talamoni, soutenu par M. Roger Gaudon, tendant également à insérer un article additionnel visant à faire supporter aux entreprises sans aucun apport du Trésor l'intégralité des mesures prises en matière de participation* (ibid.) ; *amendement de M. Auguste Amic tendant également à insérer un article additionnel ayant trait à l'amortissement de la provision pour reconstitution des gisements prévue à l'article* 39 ter *du code général des impôts* (p. 1957, 1958) ; *amendement de M. Jean Cluzel, soutenu par M. André Fosset, tendant également à insérer un article additionnel qui exonérerait de la contribution des patentes les agriculteurs éleveurs, à l'exception des agriculteurs passi-*

bles de la taxe sur la valeur ajoutée en vertu de l'article 257-4° *du code général des impôts* (p. 1959) ; Art. 14 : *amendement de M. Auguste Amic, à la fin de cet article, tendant à fixer, non en pourcentage, mais d'une manière ferme — soit « à* 3 670 *millions de francs dont* 3 106 *millions de francs au maximum pour la tranche nationale » — le montant des ressources affecté au fonds spécial d'investissement routier* (p. 1960) ; Art. 15 bis : *amendement de M. Auguste Amic tendant à proposer la rédaction modulée suivante pour le paragraphe I de cet article : « I. — Chaque année, avant le* 31 *août, le comité du fonds d'action locale institué par l'article* 39-4 *de la loi n°* 66-10 *du* 6 *janvier* 1966 *propose, à partir des éléments d'évaluation qui lui sont fournis par le ministre de l'économie et des finances, le montant du versement représentatif de la taxe sur les salaires prévu à l'article* 5 *de la loi n°* 68-1043 *du* 29 *novembre* 1968, *à inscrire dans le projet de loi de finances de l'année suivante. » et son sous-amendement tendant à supprimer les mots : « ... avant le* 31 *août..., »* (p. 1961) ; répond à M. Jacques Carat (*ibid.*) ; *amendement de M. Yvon Coudé Foresto, rapporteur général, tendant à proposer une nouvelle rédaction du paragraphe* II *de cet article relatif au versement aux collectivités locales, en cours d'année, du reliquat du versement représentatif de la taxe sur les salaires de l'année précédente* (p. 1962) ; oppose l'article 40 de la Constitution à l'*amendement de M. Louis Talamoni, soutenu par M. Paul Jargot, tendant à ajouter* in fine *un nouvel alinéa relatif aux taux prévisionnels d'augmentation du versement représentatif de la taxe sur les salaires* (ibid.) ; Article additionnel : *amendement de M. Auguste Amic tendant, après l'article* 15 bis, *à insérer l'article nouveau suivant : « Chaque année, le Gouvernement déposera en annexe au projet de loi de finances un rapport sur l'application des dispositions de l'article* 209 quinquies *du code général des impôts. »* (p. 1963) ; Art. 17 : oppose à l'article 40 de la Constitution à l'*amendement de M. Jacques Eberhard, soutenu par M. Roger Gaudon, tendant à compléter cet article par un paragraphe* IV *ayant pour objet d'indexer les plafonds visés aux articles* 2 *et* 4 *de la loi instituant l'aide judiciaire* (ibid.) ; Art. 18 : oppose l'article 42 de la loi organique à l'*amendement de M. Roger Gaudon tendant à compléter cet article par un paragraphe* X *ainsi rédigé : « X. — Les rentes viagères privées sont majorées au* 1er *janvier de chaque année en fonction de la variation constatée de l'indice des prix à la consommation. »* (p. 1964) ; Art. 19 : *amendement de M. Léon Eeckhoutte, soutenu par M. Jean de Bagneux, tendant à rédiger ainsi cet article : « Le taux de la taxe dont les employeurs sont redevables au titre du financement d'actions de la formation professionnelle continue est fixé à* 1,2 *p.* 100 *du montant, entendu au sens de l'article* 231-1 *du code général des impôts des salaires payés pendant l'année en cours. »* (ibid.) ; remercie le Sénat pour le sérieux et la courtoisie apportés à l'examen de la première partie de la loi de finances pour 1975 (p. 1975). — **Suite et fin de la discussion** [11 décembre 1974]. — DEUXIÈME PARTIE. — MOYENS DES SERVICES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES. — COMPTES SPÉCIAUX DU TRÉSOR. — Observations ayant porté notamment sur le fonctionnement du compte qui retrace les opérations du fonds de développement économique et social (F. D. E. S.) en particulier à l'opération Peugeot - Citroën - Berliet, sur les comptes qui retracent les opérations de prêts avec l'extérieur ; sur les comptes d'avances (p. 2757 à 2759). — Discussion des articles rattachés. — Art. 49 *ter : amendement de M. Eugène Romaine tendant à porter de « 50 p. 100 » à « 62,5 p. 100 » la majoration des redevances instituées par l'article* 2 *du décret n°* 54-982 *du* 1er *octobre* 1954 *créant un fond national pour le développement des adductions d'eau dans les communes rurales* (p. 2760, 2761). — ARTICLES NON JOINTS A L'EXAMEN DES CRÉDITS. — Art. 39. — Etat E. — Ligne 16 : répond à M. Max Monichon à propos des taux des taxes parafiscales qui alimentent le conseil interprofessionnel du vin de Bordeaux (p. 2778) ; Ligne 42 : répond à M. Octave Bajeux à propos des taxes parafiscales relatives à la chicorée à café (p. 2779, 2780) ; Ligne 99 : répond à M. Paul Jargot à propos de la taxe sur l'essence et sur le supercarburant (p. 2780) ; Article additionnel : reprend à son compte l'*amendement de M. René Travert, soutenu et retiré par M. Michel Yver, tendant, après l'article* 49, *à insérer un article additionnel ainsi conçu : « Les dispositions de l'article* 819 *A du code général des impôts sont prorogées jusqu'au* 1er *janvier* 1977 » (p. 2784, 2785) ; Art. 49 *bis : amendement de M. Francis Palmero tendant à proposer une nouvelle rédaction de cet article qui majore, à compter du* 1er *janvier* 1975, *la taxe spéciale additionnelle venant en complément du prix des places dans les salles de spectacles cinématographiques* (p. 2786) ; Art. 49 *quater : amendement de M. Yvon Coudé du Foresto, rapporteur général, tendant à supprimer cet article ainsi rédigé : « I. — Il n'y a pas lieu à récupération du montant des prestations d'aide sociale, du fonds national de solidarité et des diverses allocations vieillesse sur les débiteurs d'aliments en cas de décès du bénéficiaire, lorsque l'actif successoral net est égal ou inférieur à* 100 000 *F ; II. — Un décret fixera le taux et les modalités de recouvrement d'une contribution patronale assise sur les entreprises industrielles et commerciales employant plus de cinquante salariés »* (p. 2787) ; Articles additionnels : *amendement de M. Henri Caillavet, soutenu par M. Emile Didier, tendant, à la fin du projet de loi, à ajouter un article nouveau relatif au corps des attachés d'administration centrale* (p. 2787, 2788) ; *amendement de M. André Fosset tendant à ajouter* in fine *un article nouveau ainsi rédigé : « Le début du deuxième alinéa de l'article* 8 *modifié de l'ordonnance* n° 45-2710 *du* 2 *novembre* 1945 *relative aux sociétés d'investissement est ainsi modifié : « Aucune société d'investissement ne peut employer en billets à ordre définis à l'alinéa* 2 *de l'article* 6 *plus de* 10 *p.* 100 *des sommes placées et des sommes disponibles pour le placement, ni en titres d'une même collectivité, plus de* 10 *p.* 100 *des mêmes sommes... »* (p. 2788) ; *son sous-amendement tendant à remplacer les mots : « ... plus de* 10 *p.* 100 *des sommes placées... »*, par les mots : « ... *plus de* 5 *p.* 100 *des sommes placées... »* (ibid.) ; *amendement de M. Max Monichon tendant également* in fine *à ajouter un article nouveau ainsi rédigé : « Un programme complémentaire de* 300 *millions de francs du fonds d'amortissement des charges d'électrification, réalisé dans le cadre de l'article* 37 *de la loi de finances rectificative pour* 1970, *sans recours à la subvention de l'Etat, viendra compléter le programme d'électrification subventionné visé au chapitre* 61-66 *du budget de l'agriculture pour* 1975 », pour lequel il demande l'application de l'article 42 de la loi organique (p. 2789). — **Deuxième délibération.** — Observations sur la justification de sa demande de deuxième délibération et sa brève réponse aux propos de M. Edouard Bonnefous, président de la commission des finances, concernant la réforme de la discussion budgétaire (p. 2789, 2790). — Article additionnel : *son amendement tendant, après l'article* 12, *à insérer un nouvel article qui permettra aux collectivités locales d'exercer à compter du* 1er *novembre* 1975 *une option distincte pour la taxe sur la valeur ajoutée au titre des principales catégories de services publics à caractère industriel et commercial* (p. 2790) ; répond à M. Jacques Descours Desacres (p. 2791) ; répond à M. Francis Palmero (*ibid.*) ; répond à M. Paul Jargot (p. 2791, 2792) ; Art. 22. — AGRICULTURE. — Etat B. — Titre IV : *son amendement tendant à majorer les crédits de ce titre de* 52 *millions de francs* (p. 2792) ; CULTURE. — Etat B. — Titre IV : *son amendement tendant à majorer les crédits de ce titre de* 5 *millions de francs* (ibid.) ; répond à MM. Maurice Schumann et Jean de Bagneux (p. 2792, 2793) ; ECONOMIE ET FINANCES. — CHARGES COMMUNES. — Etat B. — Titre IV : *son amendement tendant à majorer les crédits de ce titre de* 20 *millions de francs* (p. 2793) ; INTÉRIEUR. — Etat B. — Titre III : *son amendement tendant à majorer les crédits de ce titre de* 8 *millions de francs* (ibid.) ; répond à M. Léon Jozeau-Marigné (*ibid.*) ; QUALITÉ DE LA VIE. — II. — JEUNESSE ET SPORTS. — Etat B. — Titre IV : *son amendement tendant à majorer les crédits de ce titre de* 1 *million de francs* (ibid.) ; TRAVAIL. — Etat B. — Titre IV : *son amendement tendant à majorer les crédits de ce titre de* 3 *millions de francs* (p .2794) ; Art. 28. — PRESTATIONS SOCIALES AGRICOLES : *son amendement tendant à majorer le montant des mesures nouvelles de* 52 *millions de francs* (ibid.) ; Art. 31 : *son amendement ayant pour objet d'intégrer les dispositions majorant les dotations du fonds national pour le développement des adductions d'eau* (ibid.) ; Art. 20. — Etat A : *son amendement ayant pour objet de modifier l'ensemble des masses budgétaires à la fois en recettes et en dépenses* (p. 2797) ; observations fiscales sur les caractéristiques du budget et pour remercier tous ceux qui ont participé aux travaux (p. 2802). — Intervient dans la discussion du **projet de loi de finances rectificative pour 1974,** adopté par l'Assemblée nationale [18 décembre 1974]. — Discussion générale (p. 3076 à 3079 ; 3081, 3082, 3083). — Discussion des articles. — Art. 1er A : *amendement de M. Jean Francou tendant à supprimer cet article qui institue des conseils de gestion dont le but est de connaître mieux les revenus des petites et moyennes entreprises et en particulier des entreprises artisanales* (p. 3085, 3086) ; répond à M. Yves Durand (p. 3086) ; Art. 2 : rectifie l'*amendement de la commission des finances, soutenu par M. Robert Schmitt, tendant à compléter* in fine *par les mots : « ... de l'investissement en cause. » le texte de cet article ainsi conçu : « A compter du* 1er *janvier* 1975, *le montant maximum de la provision susceptible d'être constituée en franchise d'impôt en vertu des dispositions de l'article* 39 *octies, A-II, du code général des impôts est porté à la moitié des sommes investies en capital au cours des cinq premières années d'exploitation. »* (p. 3087) ; Art. 2 *bis : amendement de M. Etienne Dailly tendant à étendre à la taxe différentielle sur les véhicules automobiles, dite « vignette », les dispositions de cet article relatives au paiement de la taxe spéciale dite « à l'essieu »* (p. 3087, 3088) ; Art. 3 : *amendement de la commission des finances, soutenu par M. Jacques Descours Desacres, tendant à rédiger comme suit la seconde phrase du para-*

graphe I *de cet article : « Le produit attendu des taxes locales est notifié, avant le* 1er *mars de l'année de l'imposition, aux services préfectoraux en ce qui concerne les collectivités locales, et directement au service des impôts par les autres attributaires. »* (p. 3088) ; propose *une rédaction modulée de cette même seconde phrase* (p. 3089) ; Art. 3 *bis : amendement de M. Yvon Coudé du Foresto, rapporteur général, tendant à supprimer cet article qui soumet à la contribution de la patente les entreprises minières procédant à l'agglomération du minerai de fer* (p. 3090) ; Article additionnel : *amendement de la commission des finances, soutenu par M. Paul Jargot, tendant, après l'article* 3 bis, *à insérer un article nouveau ainsi conçu : « Dans le cas d'une progression de la valeur de référence du centime au cours de l'année précédente, les collectivités locales seront autorisées à porter ce supplément de ressources à leur budget supplémentaire. »* (p. 3090, 3091) ; répond à M. Roland Boscary-Monsservin (p. 3091) ; Art. 4 : *amendement au nom de la commission des finances, soutenu par M. René Monory, tendant à supprimer cet article ainsi conçu : « Les taux de l'abattement facultatif à la base de l'abattement obligatoire pour charges de famille prévus pour le calcul de la taxe d'habitation peuvent être majorés de cinq ou dix points par le conseil municipal. »* (p. 3092) ; Art. 5 : *son amendement, résultant de la fusion des amendements de MM. Jacques Boyer-Andrivet et Raymond Villatte, tendant à préciser, à la fin du premier alinéa du paragraphe* I *de cet article, que le taux du remboursement forfaitaire prévu à l'article* 298 quater *du code général des impôts est fixé à* 3,40 p. 100 *« pour les ventes de lait, de vin, de fruits, de légumes, de pommes de terre et de produits de l'horticulture et des pépinières effectuées en* 1973 » (p. 3092, 3093) ; Après l'art. 7 : *son amendement, inspiré de l'amendement de M. Etienne Dailly, tendant à insérer un article additionnel ainsi conçu : « La limite prévue à l'article* 39-4 *du code général des impôts pour l'amortissement fiscal de certains véhicules automobiles s'applique à l'ensemble des véhicules immatriculés dans la catégorie des voitures particulières. Elle est portée à* 40 000 *francs. Cette disposition s'applique aux exercices clos à compter du* 1er *janvier* 1975. » (p. 3096, 3097) ; Art. 8 : répond aux observations de M. Etienne Dailly sur l'emprunt extraordinaire 7 p. 100 1973 et ses clauses d'indexation (p. 3097, 3098) ; Art. 9 : *amendement de M. Yvon Coudé du Foresto, rapporteur général, tendant à supprimer cet article ayant pour objet de rétablir la transparence des actions des sociétés d'investissement à capital variable* (S. I. C. A. V.) (p. 3098) ; Art. 10 : *amendement de M. Yvon Coudé du Foresto, rapporteur général, tendant à supprimer cet article relatif au capital de la caisse centrale de crédit coopératif* (p. 3098, 3099) ; Art. 11 : répond à M. Georges Marie-Anne pour ce qui concerne l'introduction dans les départements d'outre-mer des signes monétaires de la France métropolitaine et *amendement de M. Georges Repiquet tendant à compléter* in fine *cet article par le nouvel alinéa suivant : « 4. Les dispositions du présent article demeurent sans incidence sur les bases des impôts directs locaux jusqu'au remplacement de ces impôts. »* (p. 3100) ; Art. 13 : demande l'application de l'article 18 de la loi organique à *l'amendement de M. Charles Zwickert, soutenu par M. Jean Colin, tendant à compléter cet article par des dispositions qui institueraient une rétroactivité au bénéfice des fonctionnaires admis à la retraite avant le* 1er *décembre* 1964 (p. 3101) ; Art. 15 : *amendement de M. Yvon Coudé du Foresto, rapporteur général, tendant à supprimer le second alinéa donnant un caractère interprétatif à la définition visée au premier alinéa ainsi rédigé : « Le coefficient de majoration prévu par le décret n° 67-600 du* 23 *juillet* 1967 *s'applique au montant du traitement afférent à l'indice hiérarchique détenu dans l'emploi occupé, après déduction des retenues pour pension civile et sécurité sociale. »* (p. 3101, 3102) ; Article additionnel : *son amendement tendant, après l'article* 19, *à insérer un article nouveau concernant les modalités de la valeur d'indemnisation de la masse des biens indemnisables des rapatriés* (p. 3109, 3110, 3111, 3112) ; Art. 19 *bis : amendement de M. Auguste Amic, soutenu par M. Félix Ciccolini, tendant à ajouter* in fine *le nouvel alinéa suivant : « Les propositions d'ouverture de crédits inscrites dans les projets de loi de finances rectificative doivent porter la justification du montant des annulations de crédits éventuellement proposées pour les gager ainsi que les chapitres auxquels s'appliquent ces annulations. »* (p. 3112).

FOURNIS (M. HENRY) [Loire-Atlantique].

Est nommé membre de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, en remplacement de M. Jean Bénard Mousseaux, démissionnaire [4 avril 1974].

Intervention :

Intervient dans la discussion des **propositions de loi** de M. Lucien Grand, de M. Marcel Darou et des membres de leurs groupes, **tendant à fixer au 1er janvier 1974 la date d'application de la loi n° 73-1051 du 21 novembre 1973 permettant aux anciens combattants et aux anciens prisonniers de guerre de bénéficier, entre soixante et soixante-cinq ans, d'une pension de retraite calculée sur le taux applicable à l'âge de soixante-cinq ans** [27 juin 1974]. — Discussion générale (p. 595, 596).

N'a pas été réélu aux élections sénatoriales du 22 septembre 1974.

FRANCOU (M. JEAN) [Bouches-du-Rhône].

Est nommé membre de la commission des affaires économiques et du Plan [4 octobre 1974].

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif aux économies d'énergie [15 octobre 1974].

Questions orales :

M. Jean Francou demande à *M. le ministre de l'équipement* si en fonction des projets de liaison Rhin—Rhône d'une part, de l'éventualité de la réouverture du canal de Suez d'autre part, enfin de la mise en route du complexe sidérurgique de Fos, il n'y aurait pas lieu de mettre rapidement en état le canal du Rove reliant Marseille à l'étang de Berre qui est fermé à la circulation depuis juin 1963 en raison d'un éboulement important [15 octobre 1974] (n° 1487). — Réponse [19 novembre 1974] (p. 1786, 1787).

M. Jean Francou appelle l'attention de *M. le ministre de l'industrie et de la recherche* sur le projet en cours de réalisation d'une centrale thermique d'Electricité de France, à Aramon (Gard). Il lui demande si compte tenu des problèmes posés par cet établissement sur le double plan de l'environnement et de l'approvisionnement en combustible, il n'y aurait pas lieu de reprendre entièrement ce projet avant qu'il ne soit trop tard [15 octobre 1974] (n° 1488). — Réponse [19 novembre 1974] (p. 1787).

M. Jean Francou rappelle à *M. le ministre de l'équipement* que, face à la crise actuelle, le Gouvernement a lancé un plan d'économie dont un large chapitre concerne le chauffage collectif des immeubles. Les constructeurs sociaux s'interrogent sur les moyens mis à leur disposition pour faire face à la situation nouvelle et aux impératifs techniques qu'elle pose : organisation d'une meilleure rentabilité au niveau des chaufferies, de leurs canalisations, amélioration de l'isolation des appartements, etc. Dans la région Provence—Côte d'Azur, les constructeurs sociaux, sur incitation de l'établissement public régional, ont organisé leur action de telle sorte que les locataires puissent bénéficier d'une réduction des charges afférentes au chauffage. Il lui demande si le Gouvernement souhaite ce type d'action au niveau régional, et quelles mesures il envisage de prendre pour aider les constructeurs sociaux sur le plan financier et pour les seconder dans la tâche matérielle de contrôle technique et d'isolation qu'ils doivent mener [14 novembre 1974] (n° 1512). — Réponse [17 décembre 1974] (p. 3025, 3026).

Interventions :

Intervient dans la discussion de la **proposition de loi** de M. Marcel Champeix et des membres du groupe socialiste **tendant à une indemnisation complète des rapatriés et des spoliés** [26 juin 1974]. — Discussion générale (p. 558, 559). — Dépose *un amendement, soutenu, par M. André Diligent, au début de l'alinéa* 5° *du texte présenté pour l'article* 4 *de la loi n°* 68-697 *du* 31 *juillet* 1968. — Article 23 du **projet de loi,** adopté par l'Assemblée nationale, après déclaration d'urgence, **portant amnistie** [2 juillet 1974] (p. 668). — Est entendu au cours du débat sur les questions orales de M. André Méric et de M. Serge Boucheny relatives à la **situation de l'industrie aéronautique** [15 octobre 1974] (p. 1257, 1258). — Est entendu lors de la réponse de M. Robert Galley, ministre de l'équipement, à sa **question orale n° 1487** (cf. *supra*) [19 novembre 1974] (p. 1786, 1787) ; lors de la réponse de M. Michel d'Ornano, ministre de l'industrie et de la recherche, à sa **question orale n° 1488**

(cf. *supra*) (p. 1787). — Intervient dans la suite de la discussion du **projet de loi de finances pour 1975,** adopté par l'Assemblée nationale [27 novembre 1974]. — DEUXIÈME PARTIE. — MOYENS DES SERVICES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES. — DÉFENSE. — Observations ayant porté essentiellement sur l'utilisation des crédits d'infrastructure de l'armée de l'air et sur la situation des personnels des armées qu'il serait souhaitable de mettre sur le même pied d'égalité que les autres agents de l'Etat en matière de prêts au logement (p. 2086, 2087). — **Suite de la discussion** [5 décembre 1974]. — ECONOMIE ET FINANCES. — II. — SERVICES FINANCIERS. — Observations, au nom de la commission des affaires économiques et du Plan, ayant porté sur la situation du commerce extérieur caractérisé par le déséquilibre des termes de l'échange, la disparité des types d'exploitation, le recul des biens d'équipement, la trop grande concentration géographique des clients de la France ; sur les mesures propres à retenir l'attention du Gouvernement pour ranimer ce secteur de l'économie (p. 2497 à 2499). — **Suite de la discussion** [6 décembre 1974]. — EDUCATION. — I. EDUCATION. — Observations ayant porté essentiellement sur le coût des constructions scolaires et sur la politique du sport à l'école primaire (p. 2527, 2528). — Est entendu lors de la réponse de M. Jacques Barrot, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'équipement, chargé du logement, à sa **question orale n° 1512** relative à l'isolation thermique dans la construction (cf. *supra*) [17 décembre 1974] (p. 3026). — Intervient dans la discussion du **projet de loi de finances rectificative pour 1974,** adopté par l'Assemblée nationale [18 décembre 1974]. — Discussion des articles. — Art. 1er A : *son amendement tendant à supprimer cet article qui institue des conseils de gestion dont le but est de connaître mieux les revenus des petites et moyennes entreprises, et en particulier des entreprises artisanales* (p. 3084, 3085) ; le retire (p. 3086).

FREVILLE (M. HENRI) [ILLE-ET-VILAINE]

Est nommé membre de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale [4 octobre 1974].

Interventions :

Intervient dans la discussion du **projet de loi,** adopté par l'Assemblée nationale, après déclaration d'urgence, **relatif à la radiodiffusion et à la télévision** [26 juillet 1974]. — Discussion générale (p. 932 à 935). — Discussion des articles. — Art. 2 : *son amendement tendant à rédiger comme suit la seconde phrase du premier alinéa de cet article : « Il* [l'établissement public à caractère industriel et commercial] *procède aux recherches et collabore à la fixation des normes concernant les matériels et les techniques de radio-télévision. »* (p. 960). — **Suite et fin de la discussion** [27 juillet 1974]. — Art. 3 : *dépose un amendement, soutenu par M. Félix Ciccolini, à l'alinéa 2° de cet article* (p. 973) ; Art. 9 : *son amendement tendant à compléter* in fine *le premier alinéa de cet article par la phrase suivante : « Elle* [la société de production] *participe à la diffusion de la culture française dans le monde. »* (p. 993) ; le retire (*ibid.*) ; Art. 15 : *amendement de M. André Diligent tendant à proposer une nouvelle rédaction du deuxième alinéa de cet article concernant l'approbation par le Parlement de la répartition du produit de la redevance pour droit d'usage des postes récepteurs* (p. 1002). — Intervient dans la discussion du **projet de loi constitutionnelle,** adopté par l'Assemblée nationale, **portant revision de l'article 61 de la Constitution** [16 octobre 1974]. — Discussion générale (p. 1322 à 1324). — Est entendu au cours du débat sur les questions orales de M. Félix Ciccolini, de M. Adolphe Chauvin, de M. Léandre Létoquart et de M. Josy Moinet ayant pour objet la **politique à l'égard des collectivités locales** [29 octobre 1974] (p. 1486). — Intervient dans la suite de la discussion du **projet de loi de finances pour 1975,** adopté par l'Assemblée nationale [30 novembre 1974]. — DEUXIÈME PARTIE. — MOYENS DES SERVICES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES. — QUALITÉ DE LA VIE. — I. — ENVIRONNEMENT. — Observations ayant porté uniquement sur le problème de l'eau qui, à la lumière des récentes inondations ayant ravagée l'Est de la Bretagne, rend plus que jamais nécessaire un véritable aménagement intégré du bassin de la Vilaine (p. 2217 à 2219). — Intervient dans la discussion du **projet de loi,** adopté par l'Assemblée nationale, **relatif à l'interruption volontaire de la grossesse** [13 décembre 1974]. — Discussion générale (p. 2906 à 2908). — **Suite et fin de la discussion** [14 décembre 1974]. — Discussion des articles. — Art. 4 : *amendement de M. Jacques Henriet tendant, à la fin du deuxième alinéa du texte présenté pour l'article* L. 162-10 *du code de la santé publique, à préciser que l'un des deux médecins chargés du diagnostic est « le médecin consultant régional d'obstétrique ou de pédiatrie »* (p. 2955).

G

GALLEY (M. ROBERT), **ministre de l'équipement** (cabinet de M. Jacques Chirac des 28 mai et 8 juin 1974).

Répond à la question orale de M. Jean Colin ayant trait aux **difficultés de circulation sur l'autoroute Sud aux abords de Paris** [29 octobre 1974] (p. 1469, 1470 ; 1471). — Répond à la question orale de M. Jacques Bordeneuve concernant la **date de réalisation de l'autoroute Bordeaux—Narbonne** [19 novembre 1974] (p. 1786) ; à la question orale de M. Jean Francou concernant la **remise en état du canal du Rove** (*ibid.*). — Intervient dans la suite de la discussion du **projet de loi de finances pour 1975,** adopté par l'Assemblée nationale [9 décembre 1974]. — DEUXIÈME PARTIE. — MOYENS DES SERVICES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES. — Equipement : EQUIPEMENT ET PORTS MARITIMES. — Observations ayant porté notamment sur la situation des entreprises du bâtiment et des travaux publics ; sur les priorités de son action en faveur des autoroutes de liaison, en faveur du renforcement du réseau existant, en faveur d'une exploitation plus rationnelle de la route et d'une sécurité accrue ; pour ce qui concerne les ports maritimes, dresse un bilan des réalisations prévues au VIe Plan en matière d'équipements ; souligne les conditions futures de l'exploitation portuaire ; en matière de voies navigables, confirme que les programmes qui consistaient à améliorer la desserte de l'arrière pays des trois grands complexes portuaires français seront poursuivis (p. 2594 à 2597) ; répond aux différents orateurs (p. 2604, 2605, 2606, 2607, 2608, 2609). — Examen des crédits. — Etat C. — Titre V : répond à M. Pierre Laborde (p. 2609, 2610). — LOGEMENT. — Observations d'ordre général ayant porté notamment sur le souci du Gouvernement de faire participer le public à l'œuvre de planification urbaine par une information rationnelle du plan d'occupation des sols et en matière d'aménagement foncier, sur le projet de loi portant institution de la taxe d'habitation, sur la nécessité de faire porter les efforts sur la qualité du logement, sur une réforme d'ensemble du financement (p. 2615, 2616). — Répond à la question orale de M. Roland Boscary-Monsservin ayant trait à l'**aménagement du Front de Seine** [17 décembre 1974] (p. 3024). — Intervient dans la discussion du **projet de loi,** adopté par l'Assemblée nationale, après déclaration d'urgence, **relatif aux dispositions transitoires applicables aux projets d'aménagement, aux plans d'urbanisme et modifiant le code de l'urbanisme** [18 décembre 1974]. — Discussion générale (p. 3129). — Discussion de l'article unique : répond à M. Louis Jung (*ibid.*). — Article additionnel : *amendement de M. René Monory, soutenu par M. André Fosset, tendant à ajouter* in fine *un article nouveau ainsi conçu : « Sont validés les décrets du 11 août 1972 et du 9 mars 1973 portant création d'agglomérations nouvelles, ainsi que tous actes pris pour leur application en ce qui concerne la création des syndicats communautaires d'aménagement. »* (p. 3130). — Intervient dans la discussion du **projet de loi,** adopté par l'Assemblée nationale, après déclaration d'urgence, **relatif aux forclusions encourues durant la période d'interruption du service postal ainsi qu'à la prorogation et à la suspension de divers délais** [19 décembre 1974]. — Discussion des articles. — Art. 7 : *amendement de M. Félix Ciccolini tendant à compléter le premier alinéa de cet article par une disposition qui étendrait, pour la période comprise entre le 14 octobre 1974 et le 31 décembre 1974 inclus, la suspension du délai d'instruction « pour les demandes d'autorisation prévues aux articles 28 et suivants de la loi n° 73-1193 du 27 décembre 1973 d'orientation du commerce et de l'artisanat »* (p. 3161) ; *amendement de M. André Fosset tendant à supprimer le deuxième alinéa de cet article ainsi rédigé : « Les contrats souscrits pour l'exécution des travaux prévus par un permis tacite, délivré pendant la période susvisée, sont soumis à la condition suspensive de l'obtention définitive du permis de construire. »* (p. 3161).

GARGAR (M. MARCEL) [Guadeloupe].

Est nommé membre de la commission des affaires sociales [4 octobre 1974].

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif aux licenciements pour cause économique [18 décembre 1974].

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à l'interruption volontaire de la grossesse [19 décembre 1974].

Question orale avec débat :

M. Marcel Gargar, surpris et inquiet de ne trouver dans la déclaration de *M. le Premier ministre* aucune mention concernant les départements d'outre-mer et territoires d'outre-mer, lui demande quelles mesures urgentes il entend prendre pour satisfaire les revendications minima des salariés des D. O. M. et T. O. M., à savoir : salaire minimum de croissance à 1 300 francs par mois, suppression du salaire minimum agricole (S. M. A. G.), attribution de l'allocation logement, attribution des allocations familiales au taux normal et étendues aux travailleurs en chômage, échelle mobile des salaires, augmentation sensible de l'allocation aux vieux travailleurs, paiement de la tonne de canne à 100 francs minimum pour les planteurs, industrialisation efficace de ces territoires, création de débouchés et d'emplois pour les jeunes, extension automatique de toutes les lois sociales aux travailleurs de ces territoires [13 juin 1974] (n° 41). — Discussion [25 juin 1974] (p. 529 à 534).

Interventions :

Est entendu au cours du débat sur sa question orale relative à la **politique sociale dans les départements et territoires d'outre-mer n° 41** (cf. *supra*) [25 juin 1974] (p. 529 à 531, 533). — Intervient dans la discussion du **projet de loi modifiant certaines dispositions du code de la sécurité sociale relatives aux rentes attribuées aux ayants droit de la victime d'un accident du travail suivi de mort** [27 juin 1974]. — Discussion générale (p. 588). — Intervient dans la suite et fin de la discussion du **projet de loi,** adopté par l'Assemblée nationale, après déclaration d'urgence, **portant amnistie** [2 juillet 1974]. — Discussion des articles. — Après l'art. 13 : *son amendement, soutenu par M. Louis Namy, tendant à insérer un article additionnel ainsi conçu : « Peuvent bénéficier de l'amnistie par mesure individuelle à la date du 27 mai 1974, et être réintégrés dans le grade et dans le poste qu'ils occupaient à la date de leur révocation, les fonctionnaires auxquels avaient été appliquées les dispositions de l'ordonnance n° 60-1101 du 15 octobre 1960.* » (p. 662). — Intervient dans la discussion du **projet de loi de finances rectificative pour 1974,** adopté par l'Assemblée nationale [9 juillet 1974]. — Discussion générale (p. 801) — **Commission mixte paritaire** [11 juillet 1974]. — Explication de vote sur l'ensemble du projet de loi (p. 871). — Intervient dans la discussion du **projet de loi,** adopté par l'Assemblée nationale, après déclaration d'urgence, **relatif à la radiodiffusion et à la télévision** [26 juillet 1974]. — Discussion générale (p. 939, 940). — **Suite et fin de la discussion** [27 juillet 1974]. — Discussion des articles. — Art. 5 : *son amendement tendant à compléter cet article par un nouvel alinéa ainsi rédigé : « Les stations des départements et territoires d'outre-mer produisent des émissions.* » (p. 977) ; Art. 6 : *son amendement tendant à proposer une nouvelle rédaction des deux derniers alinéas de cet article relatifs au service de la radiodiffusion et de la télévision dans les départements et territoires d'outre-mer* (p. 982) ; Art. 11 : *son amendement rectifié tendant à ajouter* in fine *un nouvel alinéa ainsi rédigé : « Le cahier des charges fixe la durée et le contrôle de la publicité dans les départements et territoires d'outre-mer.* » (p. 997) ; Art. 19 : *son amendement tendant à compléter* in fine *cet article par l'alinéa suivant : « Les dispositions de cet article sont applicables aux personnels des départements d'outre-mer et territoires d'outre-mer.* » (p. 1015) ; Art. 22 : *soutient l'amendement de M. Guy Schmaus tendant à préciser que les dispositions de cet article* [intégration dans des corps de l'Etat des agents statutaires à temps complet du service de la redevance en fonction au 31 décembre 1974] *devront être respectées « tant en métropole que dans les départements et territoires d'outre-mer.* » (p. 1018) ; Art. 24 : *son amendement tendant, après le premier alinéa de cet article, à insérer un nouvel alinéa ainsi rédigé : « Les personnels originaires des départements et territoires d'outre-mer travaillant en métropole et désirant regagner leur pays d'origine pourront le faire en priorité et sans enquête policière.* » (p. 1025) ; le rectifie *en remplaçant les mots : « et sans enquête policière », par les mots : « et par le jeu des mutations, sans qu'il soit tenu compte de leurs convictions philosophiques et politiques.* » (ibid.). — Intervient dans la discussion du **projet de loi,** adopté par l'Assemblée nationale, **organisant une consultation de la population des Comores** [6 novembre 1974]. — Discussion générale (p. 1598, 1599). — Intervient dans la discussion du **projet de loi organisant un régime de garantie contre les calamités agricoles dans les départements d'outre-mer** [6 novembre 1974]. — Discussion générale (p. 1610, 1611). — Discussion des articles. — Arpès l'art. 5 : *son amendement tendant d'insérer un article additionnel ayant pour objet d'inciter les agriculteurs de toutes catégories à contracter une assurance leur garantissant une aide du fonds de garantie* (p. 1616) ; Art. 6 : *son amendement tendant à compléter* in fine *cet article par un nouvel alinéa ainsi rédigé : « L'exclusion du bénéfice de l'indemnisation n'est pas applicable aux agriculteurs privés du choix de l'occupation du sol pour l'implantation de leur culture.* » (p. 1617). — Intervient dans la suite de la discussion du **projet de loi de finances pour 1975,** adopté par l'Assemblée nationale [1er décembre 1974]. — DEUXIÈME PARTIE. — MOYENS DES SERVICES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES. — DÉPARTEMENTS D'OUTRE-MER. — Observations ayant eu pour objet de rappeler au Gouvernement que son attention a été maintes fois attirée sur la nécessité de conforter et de garantir les productions agricoles, sur une correcte affectation et une équitable répartition des crédits pour le développement de ces départements, sur l'utilité de réaménager les circuits commerciaux et le monopole du pavillon aérien et maritime (p. 2255 à 2257). — Intervient dans la discussion du **projet de loi,** adopté par l'Assemblée nationale, **relatif à l'interruption volontaire de la grossesse** [13 décembre 1974]. — Discussion générale (p. 2897, 2898). — Intervient dans la discussion **en deuxième lecture,** du **projet de loi organisant un régime de garantie contre les calamités agricoles dans les départements d'outre-mer** [17 décembre 1974]. — Discussion des articles. — Art. 4 *ter : amendement de M. Olivier Stirn, secrétaire d'Etat aux départements et territoires d'outre-mer, tendant à supprimer cet article relatif à la prise en charge par le fonds de garantie d'une part des primes ou cotisations d'assurance afférente aux risques agricoles, le financement étant assuré par une taxe à l'importation des alcools* (p. 3051).

GAUDON (M. ROGER) [Val-de-Marne].

Est nommé membre de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation [4 octobre 1974].

Est nommé membre de la commission spéciale chargée de vérifier et d'apurer les comptes [4 octobre 1974].

Dépôts législatifs :

Proposition de loi tendant à assurer l'élection des membres des chambres de métiers à la représentation proportionnelle et à permettre le vote par correspondance [11 juin 1974] (n° 200).

Rapport spécial (Conseil économique et social. — Commissariat général du Plan d'équipement et de la productivité) fait au nom de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation sur le projet de loi de finances pour 1975, adopté par l'Assemblée nationale [21 novembre 1974] (n° 99, annexe n° 26).

Proposition de loi tendant à démocratiser la législation fiscale applicable aux artisans, aux commerçants et aux petites et moyennes entreprises [13 décembre 1974] (n° 144).

Proposition de loi tendant à instituer un régime de protection sociale au niveau des exigences humaines de notre époque, pour les artisans, les commerçants et petits et moyens industriels [13 décembre 1974] (n° 145).

Proposition de loi tendant à améliorer la situation économique des petites et moyennes entreprises [13 décembre 1974] (n° 146).

Proposition de loi tendant à proroger les dispositions de l'article 7 du décret n° 72-561 du 3 juillet 1972 relatif aux baux commerciaux [13 décembre 1974] (n° 147).

Questions orales avec débat :

M. Roger Gaudon rappelle à *M. le ministre de la santé publique et de la sécurité sociale* que la loi « permettant aux anciens combattants et aux anciens prisonniers de guerre de bénéficier entre soixante et soixante-cinq ans d'une pension de retraite calculée sur le taux applicable à l'âge de soixante-cinq ans » a été votée à l'unanimité par le Parlement. Il estime — comme tous les anciens combattants, les prisonniers de guerre et les autres catégories de victimes de guerre — que les dispositions contenues dans le décret d'application n° 74-54 du 23 janvier 1974 déforment considérablement l'esprit de cette loi. Il lui demande donc les mesures qu'il entend prendre afin que soit respectée la volonté du monde combattant et du législateur et, de ce fait, rectifié dans les meilleurs délais le décret en question [7 mars 1974. — *J. O.* du 12 mars 1974] et [2 avril 1974] (n° 7). — *Caducité.*

M. Roger Gaudon rappelle à *Mme le ministre de la santé* que la loi « permettant aux anciens combattants et aux anciens prisonniers de guerre de bénéficier entre soixante et soixante-cinq ans d'une pension de retraite calculée sur le taux applicable à l'âge de soixante-cinq ans » a été votée à l'unanimité par le Parlement. Il estime — comme tous les anciens combattants, les prisonniers de guerre et les autres catégories de victimes de guerre — que les dispositions contenues dans le décret d'application n° 74-54 du 23 janvier 1974 déforment considérablement l'esprit de cette loi. Il lui demande donc les mesures qu'elle entend prendre dans l'immédiat afin que soit respectée la volonté du monde combattant et du législateur et, de ce fait, rectifié dans les meilleurs délais le décret en question [30 mai 1974] (n° 18). — Retrait par son auteur [10 octobre 1974] (p. 1209).

Interventions :

Explications de vote sur l'article unique du **projet de loi autorisant la ratification de la convention entre la République française et l'Etat espagnol en vue d'éviter les doubles impositions en matière d'impôts sur le revenu et sur la fortune, signée à Madrid le 27 juin 1973** [27 juin 1974] (p. 573) ; sur l'article unique du **projet de loi autorisant la ratification de la convention tendant à éviter les doubles impositions et à prévenir l'évasion fiscale en matière d'impôts sur le revenu entre la République française et l'Empire de l'Iran, signée à Téhéran le 7 novembre 1973** (p. 574). — Intervient dans la discussion des **propositions de loi** de M. Lucien Grand, de M. Marcel Darou et des membres de leurs groupes **tendant à fixer au 1er janvier 1974 la date d'application de la loi n° 73-1051 du 21 novembre 1973 permettant aux anciens combattants et aux anciens prisonniers de guerre de bénéficier, entre soixante et soixante-cinq ans, d'une pension de retraite calculée sur le taux applicable à l'âge de soixante-cinq ans** [27 juin 1974]. — Discussion générale (p. 594, 595). — Intervient dans la suite et fin de la discussion du **projet de loi de finances rectificative pour 1974,** adopté par l'Assemblée nationale [10 juillet 1974]. — Discussion des articles. — Art. 1er : *son amendement tendant à compléter le paragraphe IV de cet article par un alinéa stipulant que l'imposition à la contribution exceptionnelle — égale à* 18 *p.* 100 *de l'impôt sur les sociétés — ne s'applique pas « aux sociétés dont le chiffre d'affaires annuel est inférieur à* 1 *million de francs et qui n'emploient pas plus de dix salariés »* (p. 823) ; Art. 3 : soutient *l'amendement de M. Louis Talamoni tendant à supprimer la majoration exceptionnelle d'impôt pour les cotisations comprises entre* 2 501 *francs et* 10 000 *francs par part* (p. 830) ; Après l'art. 6 : soutient *l'amendement de M. Jacques Duclos tendant à insérer un article additionnel qui compenserait la suppression ou la réduction de la taxe à la valeur ajoutée sur les produits de large consommation par l'institution d'un impôt progressif sur les fortunes et les patrimoines d'un certain nombre de sociétés* (p. 844) ; soutient *l'amendement de M. Léandre Létoquart tendant à insérer également un article additionnel qui reconduirait la mesure temporaire de blocage des loyers prévue à l'article* 57 *de la loi de finances pour* 1974 (p. 845) ; Art 8 : observations sur la diminution de la subvention d'équilibre aux Charbonnages de France (p. 846, 847) ; Art. 11 : observations sur la future utilisation du crédit supplémentaire de 650 millions de francs ouvert par cet article (p. 847) ; explication de vote sur l'ensemble du projet de loi (p. 851). — Intervient dans la discussion du **projet de loi,** adopté par l'Assemblée nationale, après déclaration d'urgence, **relatif à la radiodiffusion et à la télévision** [26 juillet 1974]. — Discussion des articles. — Art. 1er : *son amendement tendant à compléter,* in fine, *cet article par un nouvel alinéa ainsi rédigé : « La T. V. A. n'est applicable ni a la redevance ni aux transactions effectuées entre les établissements publics de diffusion et la société nationale de production. »* (p. 955). — **Suite et fin de la discussion** [27 juillet 1974]. — Art. 9 : retire *son amendement au deuxième alinéa de cet article pour se rallier à celui de la commission des affaires culturelles* (p. 993) ; Art. 23 : dépose *un amendement, soutenu par M. André Aubry, tendant à proposer une nouvelle rédaction de cet article* (p. 1019) ; Art. 24 : dépose *un amendement, soutenu par M. André Aubry, tendant à proposer une nouvelle rédaction de cet article* (p. 1024) ; dépose *un amendement, soutenu par M. André Aubry, au dernier alinéa de cet article* (p. 1026) ; Art. 25 : dépose *un amendement, soutenu par M. André Aubry, tendant à proposer une nouvelle rédaction de cet article* (p. 1027). — Intervient dans la discussion du **projet de loi,** adopté par l'Assemblée nationale, **donnant vocation à la qualité de combattant aux personnes ayant participé aux opérations effectuées en Afrique du Nord, entre le 1er janvier 1952 et le 2 juillet 1962** [17 octobre 1974]. — Discussion générale (p. 1365, 1366). — Discussion des articles. — Art. 2 : soutient *l'amendement de M. Hector Viron, à la fin du troisième alinéa du texte présenté par* l'article L. 253 *bis* ajouté *au code des pensions militaires, tendant à préciser que la qualité de combattant peut aussi être reconnue, non pas « sous condition de la participation à six actions de combat au moins », mais « sous condition d'appartenance à une unité ayant connu au moins neuf actions de feu ou de combat pendant le temps de présence du postulant dans ladite unité »* (p. 1369) ; explication de vote sur *cet amendement* (p. 1371). — Intervient dans la discussion du **projet de loi,** déposé avec déclaration d'urgence, **instituant un prélèvement conjoncturel ayant pour objet de prévenir les comportements inflationnistes des entreprises** [30 octobre 1974]. — Discussion générale (p. 1522 à 1524). — Discussion des articles. — Art. 6 : dépose *un amendement, soutenu par M. Paul Jargot, au paragraphe I de cet article* (p. 1538). — Est entendu au cours du débat sur la question orale de M. Francis Palmero ayant pour objet les **rentes viagères** [5 novembre 1974] (p. 1571) ; au cours du débat sur la question orale de M. Emile Durieux relative à la **protection de l'épargne populaire** (p. 1573, 1574). — Intervient dans la suite de la discussion du **projet de loi de finances pour 1975,** adopté par l'Assemblée nationale [23 novembre 1974]. — PREMIÈRE PARTIE. — CONDITIONS GÉNÉRALES DE L'ÉQUILIBRE FINANCIER. — Discussion des articles. — Après l'art 1er : *son amendement tendant à insérer un nouvel article ayant pour objet d'édicter toute une série de mesures visant à une refonte du système fiscal français* (p. 1945, 1946) ; Après l'art. 2 : *son amendement tendant à insérer l'article additionnel suivant : « En matière d'impôt sur le revenu, il est appliqué aux artisans et commerçants, un abattement d'assiette de* 20 *p.* 100 *sur la partie du bénéfice inférieure ou égale au plafond de la sécurité sociale »* (p. 1950) ; Après l'art. 3 : *son amendement tendant à insérer l'article additionnel suivant : « L'article* 7 *de la la n°* 73-304 *du* 27 *décembre* 1973 *est remplacé par les dispositions suivantes :* Art. 7. — *Les forfaits doivent tenir compte des réalités des petites entreprises et, en particulier, de l'amenuisement des marges et de l'accroissement continu des charges. Ils sont établis sur la base de monographies professionnelles élaborées par des commissions paritaires et publiées officiellement »* (ibid.) ; Art. 6 : soutient *l'amendement de M. Jacques Eberhard tendant à proposer une nouvelle rédaction de cet article qui accorderait une déduction spéciale aux bénéficiaires de pensions de retraite ou invalides et supprimerait l'avoir fiscal* (p. 1952, 1953) ; répond à M. Jean-Pierre Fourcade, ministre de l'économie et des finances (p. 1953) ; Avant l'art. 11 ; dépose un *amendement, soutenu par M. Paul Jargot, tendant à insérer un article additionnel* (p. 1955) ; Après l'art. 12 : son *amendement tendant à insérer un article additionnel ayant pour objet d'abaisser le taux des droits de mutation à titre onéreux sur les fonds de commerce* (p. 1956) ; soutient *l'amendement de M. Louis Talamoni tendant également à insérer un article additionnel visant à faire supporter aux entreprises sans aucun apport du Trésor l'intégralité des mesures prises en matière de participation (ibid)* ; Art. 17 : *soutient l'amendement de M. Jacques Eberhard tendant à compléter cet article par un paragraphe* IV *ayant pour objet d'insérer les différents plafonds visés aux articles* 2 *et* 4 *de la loi instituant l'aide judiciaire* (p. 1963) ; Art. 18 : *son amendement tendant à compléter cet article par un paragraphe X ainsi rédigé : « X. — Les rentes viagères privées sont majorées au 1er janvier de chaque année en fonction de la variation constatée de l'indice des prix à la consommation. »* (p. 1964). — **Suite de la discussion** [25 novembre 1974]. — DEUXIÈME PARTIE. — MOYENS DES SERVICES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES. — SERVICES DU PREMIER MINISTRE. — II. — JOURNAUX OFFICIELS. — En qualité de rapporteur spécial de la commission des finances, de contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation (en remplacement de M. Paul Jargot), analyse l'aspect chiffré de ce budget ; observations complémentaires sur l'activité de la direction des Journaux officiels (p. 1994). — IV. — CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL. — En qualité de rapporteur spécial de la même commission, demande l'adoption pure et simple des crédits. — V. — COMMISSARIAT GÉNÉRAL DU PLAN D'ÉQUIPEMENT ET DE LA PRODUCTIVITÉ. — En qualité de rapporteur spécial de la même commission fait état de la modestie de ce budget ; du manque d'informations sur la création d'un conseil de planification et sur l'état d'avancement de la procédure d'élaboration du VIIe Plan ; de la réduction de la subvention au centre national d'information pour la productivité des entreprises (C. N. I. P. E.) (p. 1995, 1996). — Examen des crédits. — Etat B. — Titre III : *son amendement, au nom de la commission des finances, tendant à réduire les crédits de ce titre de* 5 356 166 *francs* (p. 2001) ; le retire (p. 2002) ; Titre IV : *son amendement, au nom de la commission des finances, tendant à supprimer la totalité des crédits de ce titre* (ibid.) ; maintient *son amendement* (p. 2003). — **Suite de la discussion** [29 novembre 1974]. — COMMERCE ET ARTISANAT. — Observations ayant porté sur la fiscalité et sur la nécessité d'une revision de la loi d'orientation votée l'an passé par le Parlement (p. 2190) ; explication de vote sur ce budget (p. 2194). — **Suite de la discussion** [3 décembre 1974]. — AGRICULTURE. — Examen des crédits. — Etat B. — Titre IV : reprend *l'amendement de M. André Fosset, soutenu par M. Max Monichon, tendant à réduire le crédit de ce titre de* 52 *millions de francs* (p. 2371). — PRESTATIONS SOCIALES AGRICOLES. — Art. 28 (mesures nouvelles) : reprend *l'amendement de M. André Fosset, retiré par son auteur, tendant à réduire les crédits de* 52 *millions de francs* (p. 2379). — **Suite de la discussion** [5 décembre 1974]. — ECONOMIE ET FINANCES. — I. — CHARGES COMMUNES. — Observations ayant porté essentiellement sur les sacrifices imposés aux collectivités locales, sur la modeste part réservée à l'action sociale et l'aide aux personnes âgées, sur la discrimination des choix dans l'action internationale du Gouvernement (p. 2480, 2481). — Examen des crédits. — Etat C. — Titre V : *son amendement tendant à réduire le montant des crédits de paiement de ce titre de* 100 *millions de francs* (p. 2493, 2494) ; Titre VI : soutient *l'amendement de M. Louis Talamoni tendant à réduire le montant des autorisations de programme et le montant des crédits de paiement de ce titre de la même somme*

de 15 millions de francs (p. 2494). — **Suite et fin de la discussion** [11 décembre 1974]. — **Deuxième délibération.** — Art. 22. — AGRICULTURE. — Etat B. — Titre IV : *amendement de M. Jean-Pierre Fourcade, ministre de l'économie et des finances, tendant à majorer les crédits de ce titre de 52 millions de francs* (p. 2792) ; explication de vote sur l'ensemble du projet de loi de finances (p. 2799, 2800). — Intervient dans la discussion du **projet de loi de finances rectificative pour 1974,** adopté par l'Assemblée nationale [18 décembre 1974]. — Discussion générale (p. 3080, 3081 ; 3084). — Discussion des articles. — Art. 20. — Etat A. — Titre IV (Affaires étrangères. — Coopération) : explique son vote sur l'*amendement de M. Jean Péridier tendant à réduire les crédits de ce titre de* 12 500 000 *francs* (p. 3115) ; Titre III (Services du Premier ministre. — I. — Services généraux) : explique son vote sur l'*amendement de M. Félix Ciccolini tendant à réduire les crédits de ce titre de* 3 200 000 *francs* (p. 3116). — Explication de vote sur les conclusions de la **commission mixte paritaire** chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du **projet de loi instituant un prélèvement conjoncturel** (urgence déclarée) [19 décembre 1974] (p. 3188).

GAUTHIER (M. ABEL) [Puy-de-Dôme].

N'était pas candidat aux élections sénatoriales du 22 septembre 1974.

GAUTIER (M. LUCIEN) [Maine-et-Loire].

Est nommé membre de la commission nationale d'urbanisme commercial, en application de l'article 33 de la loi d'orientation du commerce et de l'artisanat (loi n° 73-1193 du 27 décembre 1973) [18 juin 1974].

Réélu Sénateur le 22 septembre 1974.

Est nommé membre de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées [4 octobre 1974].

Est nommé membre de la commission spéciale chargée de vérifier et d'apurer les comptes [4 octobre 1974].

GENTON (M. JACQUES) [Cher].

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant amnistie [9 juillet 1974].

Est nommé secrétaire de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées [4 octobre 1974].

Dépôts législatifs :

Rapport, fait au nom de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sur le projet de loi relatif à la garantie du risque de responsabilité civile en matière de circulation de certains véhicules terrestres à moteur [20 juin 1974] (n° 224).

Rapport, fait au nom de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sur le projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, après déclaration d'urgence, tendant à fixer à dix-huit ans l'âge de la majorité [26 juin 1974] (n° 248).

Interventions :

Prend part, en qualité de rapporteur de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, à la discusion du **projet de loi relatif à la garantie du risque de responsabilité civile en matière de circulation de certains véhicules terrestres à moteur** [27 juin 1974]. — Discussion générale (p. 575). — Prend part, en qualité de rapporteur de la commision des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, à la discussion du **projet de loi,** adopté par l'Assemblée nationale après déclaration d'urgence, **tendant à fixer à dix-huit ans l'âge de la majorité** [28 juin 1974]. — Discussion générale (p 611 à 614). — Discussion des articles. — Art. 1er A : observation sur la teneur de l'article et sur l'ensemble du texte (p. 621) ; Art. 24 : observations sur le développement de l'instruction civique (p. 623) ; observation finale sur la perspective des prochaines dispositions législatives qui doivent intervenir (p. 624). — Explication de vote sur l'ensemble du **projet de loi,** adopté par l'Assemblée nationale, **relatif à l'organisation interprofessionnelle laitière** [4 juillet 1974] (p. 687). — Est entendu au cours du débat sur les questions orales de M. André Colin, de M. Jean-François Pintat et de M. Henri Caillavet ayant trait à la **politique européenne** [19 novembre 1974] (p. 1808 à 1810).

GEOFFROY (M. JEAN) [Vaucluse].

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant amnistie [9 juillet 1974].

Est nommé Secrétaire du Sénat [3 octobre 1974].

Est nommé membre de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale [4 octobre 1974].

Est nommé juge titulaire de la Haute Cour de justice [16 octobre 1974].

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à la revalorisation de certaines rentes allouées en réparation du préjudice causé par un véhicule terrestre à moteur et portant diverses dispositions d'ordre civil [18 décembre 1974].

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif aux forclusions encourues durant la période d'interruption du service postal, ainsi qu'à la prorogation et à la suspension de divers délais [19 décembre 1974].

Dépôts législatifs :

Rapport, fait au nom de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sur le projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, modifiant et complétant certaines dispositions de la loi n° 70-1299 du 31 décembre 1970 relative aux groupements fonciers agricoles [20 juin 1974] (n° 228).

Rapport, fait au nom de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sur la proposition de loi de M. Henri Caillavet, tendant à modifier le premier alinéa de l'article 14 de la loi n° 72-3 du 3 janvier 1972 sur la filiation, relatif à l'application des dispositions concernant les droits successoraux [24 octobre 1974] (n° 59).

Rapport, fait au nom de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sur le projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, tendant à compléter la loi n° 67-523 du 3 juillet 1967 relative à la Cour de cassation [20 décembre 1974] (n° 175).

Interventions :

Prend part, en qualité de rapporteur de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, à la discussion du **projet de loi,** adopté par l'Assemblée nationale, **modifiant et complétant certaines dispositions de la loi n° 70-1299 du 31 décembre 1970 relative aux groupements fonciers agricoles** [28 juin 1974]. — Discussion générale (p. 631). — Discussion des articles. — Art. 2 : *amendement de M. Marcel Mathy tendant à rédiger comme suit la dernière phrase du texte présenté pour le premier alinéa de l'article 6 de la loi n° 70-1299 du 31 décembre 1970 : « Le groupement foncier agricole constitué entre époux ou parents et alliés au premier degré n'est pas soumis à cette obligation* [de donner à bail]. » (p. 633) ; *amendements de M. Marcel Mathy et de M. Jacques Eberhard tendant tous les deux à compléter le texte présenté pour le même alinéa de l'article 6 de la loi susvisée par un nouvel alinéa qui stipule que « le groupement foncier agricole est également tenu de donner à bail lorsqu'une société d'aménagement foncier et d'établissement rural* [S. A. F. E. R.] *est au nombre de ses membres »* (p 633, 634, 635) ; Art. 1er : *amendement de M. Octave Bajeux, soutenu par M. Henri Sibor, tendant à rédiger comme suit la fin de la première phrase du deuxième alinéa de cet article : « ... d'un groupement foncier agricole dont l'objet statutaire exclut l'exploitation agricole directe. »* (p. 635) ; Article additionnel : *son amendement tendant, après l'article 1er, à insérer un article nouveau visant à modifier l'article 4 de la loi n° 70-1299 du 31 décembre 1970 relatif à la constitution du capital social des groupements fonciers agricoles* (p. 636) ; le retire (*ibid.*).

GIACOBBI (M. FRANÇOIS) [Corse].

Est nommé membre de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale [4 octobre 1974].

Intervention :

Intervient dans la suite de la discussion du **projet de loi de finances pour 1975,** adopté par l'Assemblée nationale 30 novembre 1974]. — DEUXIÈME PARTIE. — MOYENS DES SERVICES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES. — QUALITÉ DE LA VIE. — I. — ENVIRONNEMENT. — Observations ayant porté uniquement sur la nécessité de redéfinir une politique d'aide aux parcs naturels régionaux (p. 2212, 2213, 2222).

GIRAUD (M. PIERRE) [Paris].

Est nommé secrétaire de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées [4 octobre 1974].

Dépôts législatifs :

Proposition de loi tendant à réserver les trottoirs exclusivement à la circulation des piétons [5 février 1974. — *J. O.* Lois et décrets du 6 février 1974. — Rattachée pour ordre au procès-verbal de la séance du 22 janvier 1974] (n° 128).

Rapport, fait au nom de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées, sur le projet de loi autorisant l'approbation de l'accord instituant le laboratoire européen de biologie moléculaire, signé à Genève le 10 mai 1973 [20 juin 1974 (n° 225).

Rapport, fait au nom de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées, sur le projet de loi autorisant l'approbation de l'avenant à la convention générale de sécurité sociale du 9 juillet 1965 entre le gouvernement de la République française et le gouvernement du royaume du Maroc, signé le 13 décembre 1973 [17 octobre 1974] (n° 40).

Rapport, fait au nom de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées, sur le projet de loi autorisant l'approbation de l'échange de lettres relatif à l'exportation des prestations pour soins de santé signé le 13 décembre 1973 et complétant la convention générale de sécurité sociale du 9 juillet 1965 entre le gouvernement de la République française et le gouvernement du royaume du Maroc [17 octobre 1974] (n° 41).

Interventions :

Prend part, en qualité de rapporteur de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées, à la discussion du **projet de loi autorisant l'approbation de l'accord instituant le Laboratoire européen de biologie moléculaire, signé à Genève le 10 mai 1973** [25 juin 1974]. — Discussion générale (p. 508). — Intervient dans la suite et la fin de la discussion du **projet de loi,** adopté par l'Assemblée nationale, après déclaration d'urgence, **relatif à la radiodiffusion et à la télévision** [27 juillet 1974]. — Discussion des articles. — Art. 5 : explique son vote sur l'*amendement de M. Marcel Gargar tendant à compléter cet article par un nouvel alinéa ainsi rédigé : « Les stations des départements et territoires d'outre-mer produisent des émissions. »* (p. 977) ; Article additionnel 5 *bis : amendement de M. André Diligent tendant, après l'article* 5, *à insérer un article additionnel prévoyant une obligation de complémentarité entre les deux sociétés nationales non visées à l'article* 6 *du projet de loi* (p. 978). — Prend part, en qualité de rapporteur de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées, à la discussion générale du **projet de loi autorisant l'approbation de l'avenant à la convention générale de sécurité sociale du 9 juillet 1965 entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement du Royaume du Maroc, signé le 13 décembre 1973** [24 octobre 1974] (p. 1421) ; à la discussion générale du **projet de loi autorisant l'approbation de l'échange de lettres relatif à l'exportation des prestations pour soins de santé, signé le 13 décembre 1973 et complétant la convention générale de sécurité sociale du 9 juillet 1965 entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement du Royaume du Maroc** (*ibid.*) ; au nom de M. Jean Péridier, à la discussion générale du **projet de loi,** adopté par l'Assemblée nationale, **autorisant la ratification de la convention sur la légitimation par mariage, ouverte à la signature à Rome le 10 septembre 1970, signée par la France à cette même date** (p. 1424, 1425). — Intervient dans la discussion du **projet de loi modifiant la loi n° 72-10 du 3 janvier 1972 relative à la prévention et à la répression des infractions en matière de chèques** [24 octobre 1974]. — Discussion des articles. — Article additionnel : observations sur le paiement par chèques de sommes minimes, *objet de l'amendement de M. Louis Jung tendant à ajouter un article additionnel à la fin du projet de loi* (p. 1438). — Est entendu au cours du débat sur la question orale de M. Jacques Pelletier ayant trait à la **politique régionale européenne** [29 octobre 1974] (p. 1493). — Est entendu au cours du débat sur les questions d'ordres de M. André Colin, de M. Jean-François Pintat et de M. Henri Caillavet ayant trait à la **politique européenne** [19 novembre 1974] (p. 1805 à 1808). — Intervient dans la suite de la discussion du **projet de loi de finances pour 1975,** adopté par l'Assemblée nationale [27 novembre 1974]. — DEUXIÈME PARTIE. — MOYENS DES SERVICES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES. — DÉFENSE. — Observations ayant porté notamment sur la situation des militaires de tous grades, sur le problème des armements intéressant les trois armes, sur la conception de l'armée et la question du moral des cadres et des appelés, objets d'une campagne de dénigrement (p. 2088, 2089). — Examen des crédits. — Art. 25 : *son amendement tendant à réduire les autorisations de programme et les crédits de paiement de la même somme de* 477 *millions de francs* (p. 2097, 2098) ; Article additionnel : *son amendement tendant, avant l'article* 50, *à insérer un article additionnel qui confierait au conseil supérieur de la fonction militaire la mission d'établir un rapport sur l'évolution du classement hiérarchique des militaires* (p. 2099). — **Suite de la discussion** [28 novembre 1974]. — AFFAIRES ÉTRANGÈRES. — Observations ayant porté notamment sur l'insuffisance des crédits, sur la politique extérieure du Gouvernement caractérisée par un isolement de la France face à ses partenaires européens, sur la violence dans le monde, sur l'état des négociations au Moyen-Orient dominées par le drame de Chypre, par la reconnaissance du fait palestinien et la menace de disparition qui pèse sur l'Etat d'Israël (p. 2129 à 2131). — **Suite de la discussion** [30 novembre 1974]. — QUALITÉ DE LA VIE. — II. — JEUNESSE ET SPORTS. — Observations sur l'insuffisance des postes mis au concours du professorat d'éducation physique et sportive, sur la nature des subventions aux associations, sur le sport professionnel qu'il serait nécessaire de moraliser (p. 2236, 2237). — **Suite de la discussion** [5 décembre 1974]. — ECONOMIE ET FINANCES. — I. — CHARGES COMMUNES. — Observations ayant porté sur tous les problèmes intéressant les retraités : non-rétroactivité de la loi, justice fiscale, alignement des pensionnés garantis sur leurs homologues métropolitains, mensualisation du paiement des pensions de retraite (p. 2481, 2482). — Intervient dans la discussion du **projet de loi,** adopté par l'Assemblée nationale, **portant création du Centre national d'art et de culture Georges-Pompidou** [12 décembre 1974]. — Discussion générale (p. 2827, 2828). — Intervient dans la discussion du **projet de loi de finances rectificative pour 1974,** adopté par l'Assemblée nationale [18 décembre 1974]. — Discussion des articles. — Art. 21. — Etat B. — Titre VI (Aménagement du territoire. — Equipement et Logement) : *son amendement tendant à supprimer les autorisations de programme et à réduire de* 101 000 000 *de francs les crédits de paiement figurant à ce titre* (p. 3119, 3120). — Intervient dans la discussion, **en deuxième lecture, du projet de loi portant création du Centre national d'art et de culture Georges-Pompidou** [20 décembre 1974]. — Discussion générale (p. 3211).

GIRAULT (M. JEAN-MARIE) [Calvados].

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant amnistie [9 juillet 1974].

Est nommé membre de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale [4 octobre 1974].

Dépôts législatifs :

Rapport, fait au nom de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sur le projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, après déclaration d'urgence, portant amnistie [26 juin 1974] (n° 247).

Rapport, fait au nom de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant amnistie [10 juillet 1974] (n° 279).

Interventions :

Prend part, en qualité de rapporteur de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, à la discussion du **projet de loi,** adopté par l'Assemblée nationale, après déclaration d'urgence, **portant amnistie** [27 juin 1974]. — Discussion générale (p. 601 à 603). — **Suite et fin de la discussion** [2 juillet 1974]. — Discussion des articles. — Art. 2 : *amendement de M. Yves Durand tendant à compléter* in fine *le paragraphe* 3° *de cet*

article dans le but d'étendre l'amnistie de plein droit aux « infractions à une taxation lorsque celle-ci a fait l'objet d'une revision ou d'un assouplissement ultérieurs. » (p. 655) ; *amendements de M. Gilbert Devèze et de M. Octave Bajeux tendant tous les deux à compléter cet article par un nouvel alinéa qui étendrait l'amnistie de plein droit aux délits prévus par l'article premier de la loi du 1er août 1905 sur la répression des fraudes dans la vente des marchandises et la falsification des denrées alimentaires, sauf le cas de récidive* (p. 656) ; *son amendement tendant à ajouter* in fine *un alinéa 7° qui vise à étendre l'amnistie de plein droit aux « délits de presse à l'exception des infractions prévues aux articles 24 (alinéa 5), 32 (alinéa 2), 33 (alinéa 3), 36 et 37 de la loi du 29 juillet 1881. »* (p. 657) ; Art. 4 : *son amendement tendant, dans l'alinéa 1° de cet article, à étendre, aux faits d'insoumission au service militaire, le bénéfice de l'amnistie de plein droit pour « le refus d'obéissance »* (ibid.) ; Art. 6 : *son amendement tendant à ajouter les mots : « ou avec application du sursis avec mise à l'épreuve » dans l'alinéa a) de cet article qui amnistie de plein droit les peines d'emprisonnement inférieures ou égales à trois mois sans sursis* (p. 658) ; *son amendement d'harmonisation, à l'alinéa c) de cet article, tendant à supprimer les mots : « soit d'une durée inférieure ou égale à trois mois lorsque le condamné aura accompli deux années d'épreuve sans avoir fait l'objet d'une mesure de révocation, soit... »* (ibid.) ; Article additionnel : *amendement de M. Jean Colin, soutenu par M. Yves Durand, tendant, après l'article 6, à insérer un nouvel article ainsi conçu : « Dans le cadre des dispositions de la présente loi, les mesures administratives de retrait de permis de conduire seront chacune réduites de trois mois. »* (p. 659) ; Art. 10 : retire *son amendement à la fin du premier alinéa de cet article* (p. 660) ; Art. 11 *bis : amendement de M. Jean Lecanuet, ministre de la justice, tendant à supprimer cet article ainsi rédigé : « Sont amnistiés les faits ayant motivé les sanctions prises à l'encontre des officiers contrôleurs et personnels de la navigation aérienne à l'occasion des conflits survenus au cours des années 1972 et 1973. » et son amendement tendant, au contraire, à compléter cet article par le nouvel alinéa suivant : « L'amnistie entraîne de plein droit pour les personnes visées ci-dessus la réintégration dans leur emploi. »* (ibid.) ; Art. 13 : *amendement de M. René Monory (au nom de la commission des finances) tendant à proposer une nouvelle rédaction du dernier alinéa de cet article* [maintien du droit aux prestations d'assurance maladie et maternité à partir du 1er janvier 1974 pour les travailleurs non salariés des professions non agricoles en retard dans le versement des cotisations de sécurité sociale] (p. 662) ; Articles additionnels : *amendement de M. Marcel Gargar, soutenu par M. Louis Namy, tendant, après l'article 13, à insérer un nouvel article qui permettrait de faire bénéficier de l'amnistie les fonctionnaires d'outre-mer auxquels avaient été appliquées les dispositions de l'ordonnance n° 60-1101 du 15 octobre 1960* (ibid.) ; Art. 14 : *son amendement tendant à rédiger ainsi le second alinéa de cet article : « L'amnistie dispense également du paiement de l'amende lorsqu'elle n'a pas encore été recouvrée. »* (p. 663) ; le retire pour se rallier à *l'amendement du Gouvernement ayant le même objet* (ibid.) ; Art. 18 : *son amendenment tendant à rédiger ainsi le troisième alinéa de cet article : « L'amnistie est applicable aux frais de poursuite et d'instance avancés par l'Etat. »* (p. 664) ; Art. 20 : *son amendement de forme tendant à une meilleure rédaction des deuxième et troisième phrases de cet article* (ibid.) ; Art. 22 : *son amendement d'ordre rédactionnel tendant à supprimer les mots : « ... et 2 (3° bis) » au début du paragraphe 1° de cet article* (p. 665) ; *son amendement, au paragraphe 1° de cet article, tendant à exclure du bénéfice de l'amnistie même les infractions à la législation et à la réglementation en matière fiscale ou douanière et à la réglementation des prix qui auront fait l'objet d'une transaction définitive avec les administrations concernées* (p. 665, 666) ; *son amendement, au paragraphe 3° de cet article, tendant à ne pas comprendre dans les exclusions de l'amnistie « les délits prévus à l'article 257 du code pénal »* (p. 666) ; retire *son amendement au paragraphe 6° de cet article* (p. 667) ; *son amendement tendant, après l'alinéa 7° de cet article* [exclusions de l'amnistie], *à ajouter un alinéa ainsi rédigé : « 8° Les délits prévus par les articles 175, 175-1, 177, 178 et 179 du code pénal. »* (ibid.) ; Art. 23 : *amendement de M. Louis Namy tendant à supprimer le paragraphe 4° du texte présenté pour l'article 4 de la loi n° 68-697 du 31 juillet 1968 qui stipule que « l'amnistie* [des infractions commises en relation avec les évènements d'Algérie] *entraîne en outre de plein droit : « la réintégration dans l'ordre de la Légion d'honneur, dans l'ordre de la Libération, dans l'ordre national du Mérite et dans le droit au port de la médaille militaire et de toutes décorations décernées à quelques titre que ce soit* (p. 668) ; *amendement de M. Jean Francou, soutenu par M. André Diligent, au paragraphe 5° du même texte, tendant à supprimer les mots suivants : « ..., sans reconstitution de carrière,... »* (ibid.) ; *son amendement, tendant, après la première phrase* [*du même paragraphe 5°*], *à insérer la phrase suivante : « Les officiers généraux sont réintégrés dans la deuxième section. »* (ibid.) ; Intitulé du chapitre VI : son amendement de coordination tendant à rédiger cet intitulé comme suit : « Effets de l'amnistie des infractions commises en relation avec les événements d'Algérie et d'Indochine » (p. 669). — Intervient dans la suite et fin de la discussion du **projet de loi de finances rectificative pour 1974,** adopté par l'Assemblée nationale [10 juillet 1974]. — Discussion des articles. — Art. 3 : soutient *l'amendement de M. Léon Jozeau-Marigné tendant, au paragraphe IV de cet article, à porter de « 3 500 francs par part » à « 5 000 francs par part » le seuil d'application de la majoration exceptionnelle aux contribuables prenant leur retraite entre le 1er octobre 1973 et le 1er octobre 1974* (p. 832) : soutient *l'amendement de M. Léon Jozeau-Marigné tendant à compléter* in fine *cet article par un paragraphe V ainsi rédigé : « V. — Les majorations prévues aux paragraphes I à III ci-dessus ne sont pas applicables aux cotisations résultant de l'application des dispositions de l'article 202 du code général des impôts. »* (ibid.) ; Art. 5 : explique son vote sur les *amendements de M. Marcel Martin tendant à exonérer de la taxe exceptionnelle sur les profits immobiliers réalisés en 1973 les plus-values de cession de terrains à bâtir dans leur ensemble ou, à défaut, celles pour cause d'expropriation* (p. 838). — En qualité de rapporteur pour le Sénat présente les conclusions de la **commission mixte paritaire** chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du **projet de loi portant amnistie** [10 juillet 1974]. — Discussion générale (p. 853, 854). — Son refus de s'associer à la motion de M. Pierre Marcilhacy tendant à opposer la question préalable au passage à la discussion des articles du **projet de loi,** adopté par l'Assemblée nationale, après déclaration d'urgence, **relatif à la radiodiffusion et à la télévision** [26 juillet 1974] (p. 950, 951). — Intervient dans la discussion, **en deuxième lecture,** de la **proposition de loi organique tendant à modifier les articles L.O. 274 et L.O. 345 du code électoral relatifs à l'élection des sénateurs dans les départements de la métropole et dans les départements d'outre-mer** [16 octobre 1974]. — Discussion des articles. — Art. 1er : *amendement de M. Etienne Dailly tendant à proposer une nouvelle rédaction pour l'article* L.O. 274 *du code électoral* (qui fixe le nombre de sièges de sénateurs pour la métropole) *en attribuant à chaque département un siège jusqu'à 150 000 habitants et sous-amendement de M. Marcel Champeix proposant deux sièges jusqu'à 400 000 habitants* (p. 1306, 1307). — Intervient dans la discussion du **projet de loi,** adopté par l'Assemblée nationale, **relatif à la protection sociale commune à tous les Français et instituant une compensation entre régimes de base de sécurité sociale obligatoire** [14 novembre 1974]. — Discussion des articles. — Art. 1er : *amendement de M. Lucien Grand tendant, après le deuxième alinéa de cet article, à insérer un nouvel alinéa qui stipule que le système de protection sociale commun à tous les Français devra être aligné sur les prestations de base servies par le régime général des travailleurs salariés de l'industrie et du commerce* (p. 1753) ; explique son vote sur *l'amendement de M. Robert Schwint tendant à compléter* in fine *cet article par un nouvel alinéa précisant que les principes fondamentaux du futur système commun de protection sociale seront déterminés par une loi* (p. 1754) ; Art. 6 : observations sur l'applicabilité de l'article 40 de la Constitution, demandée par le Gouvernement, à *l'amendement de M. Lucien Grand tendant à proposer une nouvelle rédaction de cet article relatif aux modalités du concours financier de l'Etat aux charges de compensation du régime général de sécurité sociale* (p. 1760) ; Art. 8 : explique son vote sur *l'amendement de M. Robert Schwint tendant à proposer une nouvelle rédaction de cet article dans le but de renvoyer à un décret en Conseil d'Etat la fixation des modalités de remboursement au régime général des avances consenties en application de l'article 28 de la loi de finances de 1974* (p. 1763) ; explication de vote sur l'ensemble du projet de loi (p. 1765). — Intervient dans la suite de la discussion du **projet de loi de finances pour 1975** adopté par l'Assemblée nationale [4 décembre 1974]. — DEUXIÈME PARTIE. — MOYENS DES SERVICES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES. — CULTURE. — Observations ayant porté notamment sur l'action culturelle que se propose de mener le Gouvernement en province, sur la décentralisation de l'art dramatique, sur les efforts entrepris par les collectivités locales pour aider à la mise en œuvre des chartes culturelles (p. 2403, 2404). — Intervient dans la discussion du **projet de loi,** adopté par l'Assemblée nationale, **relatif à l'interruption volontaire de la grossesse** [13 décembre 1974]. — Discussion générale (p. 2874 à 2876). — **Deuxième lecture** [19 décembre 1974]. — Discussion des articles. — Art. 7 : observation sur la prise en charge, dans l'avenir, des frais de soins et d'hospitalisation afférents à l'interruption volontaire de la grossesse (p. 3195) ; explication de vote sur l'ensemble du projet de loi (p. 3196).

GIROUD (Mme FRANÇOISE), **Secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre, chargée de la condition féminine** (cabinet de M. Jacques Chirac des 28 mai, 8 juin et 16 juillet 1974).

Est entendue au cours du débat sur la question orale de Mlle Gabrielle Scellier relative à l'**amélioration de la condition féminine** [8 octobre 1974] (p. 1191 à 1193 ; 1200, 1201).

GISCARD D'ESTAING (M. VALÉRY), **ministre de l'économie et des finances** (deuxième cabinet de M. Pierre Messmer des 5, 12 avril et 23 octobre 1973).

Intervient dans le débat consécutif à la déclaration du Gouvernement sur la **politique monétaire** [22 janvier 1974] (p. 33 à 35).

Ministre d'Etat, ministre de l'économie et des finances (troisième cabinet de M. Pierre Messmer du 1er mars 1974).

Répond aux questions orales de M. Edouard Bonnefous et de M. Octave Bajeux ayant pour objet la **revision de l'indice des prix de détail** [2 avril 1974] (p. 220 à 222, 224, 225).

Elu président de la République française le 19 mai 1974.

GOLVAN (M. VICTOR) [Morbihan].

N'a pas été réélu aux élections sénatoriales du 22 septembre 1974.

GOUTMANN (Mme MARIE-THÉRÈSE) [Seine-Saint-Denis].

Est nommée membre de la commission des affaires culturelles [4 octobre 1974].

Est nommée juge titulaire de la Haute Cour de justice [16 octobre 1974].

Est nommée membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant création du Centre national d'art et de culture Georges-Pompidou [20 décembre 1974].

Dépôts législatifs :

Proposition de loi tendant à assurer les droits scolaires et la formation professionnelle des enfants et jeunes handicapés [11 juin 1974] (n° 201).

Proposition de loi tendant à assurer l'emploi et les ressources des handicapés adultes [25 juin 1974] (n° 235).

Avis présenté au nom de la commission des affaires culturelles (qualité de la vie, environnement) sur le projet de loi de finances pour 1975, adopté par l'Assemblée nationale [21 novembre 1974] (n° 100. — Tome V, 2).

Questions orales :

Mme Marie-Thérèse Goutmann attire l'attention de *Mme le secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'éducation* (*enseignement préscolaire*) sur la situation préoccupante des écoles maternelles. La rentrée scolaire s'est caractérisée par l'insuffisance des écoles neuves, la surcharge générale des effectifs, l'augmentation des listes d'attente et le manque de personnel. Les crédits prévus au budget de 1975 ne permettront aucune amélioration réelle de la situation. Les réformes annoncées début septembre suscitent, à juste titre, les plus vives inquiétudes du personnel enseignant et des parents d'élèves qui y voient une menace de dégradation du rôle pédagogique des écoles maternelles. En conséquence, elle lui demande : 1° quel effort financier le Gouvernement entend faire dans le cadre du budget pour assurer le développement des écoles maternelles et préserver la qualité de l'enseignement ; 2° de préciser ses intentions sur la réforme de l'école maternelle en ce qui concerne la formation des enseignants, le rôle pédagogique de l'école maternelle, les moyens de l'égalisation des chances [16 octobre 1974] (n° 1489). — Réponse [19 novembre 1974] (p. 1789 à 1791).

Mme Marie-Thérèse Goutmann attire l'attention de *Mme le ministre de la santé* sur les carences de l'équipement du pays en crèches. Le programme de Provins prévoyait la construction de 2 000 crèches en cinq ans, soit 400 par an. Cette promesse a été réaffirmée par le ministre de la santé en 1973 qui a alors précisé que la participation de l'Etat au financement des crèches serait de 40 p. 100. Or, la comme de 30 millions de francs allouée au titre du budget 1974, ne permet de construire que 60 crèches. ce qui représente déjà un retard considérable sur les promesses faites à Provins. Il semble donc indispensable d'apporter un complément financier aux crédits alloués par l'Etat. C'est l'objet de la proposition de loi déposée par les groupes communistes au Parlement qui prévoit l'instauration d'une contribution patronale pour la construction des crèches. Cette proposition de loi a fait l'objet d'un vote favorable des commissions des affaires sociales de l'Assemblée nationale et du Sénat. En conséquence, elle lui demande : 1° quand le Gouvernement mettra à l'ordre du jour du Parlement la discussion de cette proposition de loi ; 2° quelles mesures financières elle compte prendre pour développer, dans l'immédiat, le nombre des crèches en France, en fonction des besoins [16 octobre 1974] (n° 1490). — Réponse [17 décembre 1974] (p. 3019, 3020).

Mme Marie-Thérèse Goutmann attire l'attention de *Mme le ministre de la santé* sur la nécessité de développer ce secteur capital de la médecine préventive qu'est la médecine scolaire. Depuis plusieurs années, la médecine scolaire a subi une telle dégradation que la prévention n'est plus assurée dans les écoles de la région parisienne et *a fortiori* dans celles de province et des zones rurales. Le personnel médical et social mis à la disposition des départements par le ministre de la santé est insuffisant pour répondre aux besoins. Par ailleurs, les rémunérations médiocres, tant des médecins que des assistantes sociales et des infirmières, rendent le recrutement très difficile et motivent de fréquentes mutations parmi les agents. En conséquence, elle lui demande quelles mesures elle compte prendre : 1° pour que les normes ministérielles, déjà insuffisantes (un médecin, deux assistantes sociales, trois infirmières et une secrétaire médico-sociale pour un secteur de 5 000 à 6 000 enfants), soient respectées effectivement ; 2° pour prévoir une enveloppe financière pour 1975 permettant à la médecine scolaire de se développer et de disposer du personnel nécessaire [17 octobre 1974] (n° 1492). — Réponse [17 décembre 1974] (p. 3021, 3022).

Mme Marie-Thérèse Goutmann attire l'attention de *M. le secrétaire d'Etat aux universités* sur la situation des assistants en sciences économiques, juridiques, politiques et de gestion. A la suite d'une action menée par ces assistants en mai-juin 1974, M. le ministre de l'éducation s'est engagé, lors d'une audience accordée le 21 juin 1974, à ouvrir des négociations dans les plus brefs délais. Elle attire également son attention sur les conséquences du rapport de Baecque qui aboutit à organiser à brève échéance le licenciement collectif de la majeure partie de ces assistants et à généraliser la « contractualisation » des enseignants du supérieur. En conséquence, elle lui demande quelles mesures il compte prendre pour tenir les engagements pris par le ministère de l'éducation, concernant, d'une part, l'ouverture de négociations avec ces personnels en vue de prendre des mesures conservatoires, seules capables d'assurer un fonctionnement régulier du service public, dans la perspective de la définition d'un statut assurant à ces personnels de réelles garanties d'emploi et de carrière dans l'enseignement supérieur ; d'autre part, l'attribution, dès l'année universitaire 1974-1975, de la prime de recherche [29 octobre 1974] (n° 1501). — Réponse [19 novembre 1974] (p. 1791, 1792).

Questions orales avec débat :

Mme Marie-Thérèse Goutmann rappelle à *M. le Premier ministre* les difficultés accrues que connaissent les familles laborieuses du fait de l'augmentation générale du coût de la vie, des charges locatives, des transports, de la fiscalité, pour offrir à leurs enfants les vacances dont ils ont le plus grand besoin. Elle lui expose les problèmes auxquels se heurtent les collectivités locales, les comités d'entreprise, les associations laïques qui gèrent des colonies et centres de vacances, des camps d'adolescents, des centres aérés ou de loisirs par suite de la diminution, voire de la disparition, des subventions d'Etat, alors que les équipements collectifs ont un caractère éminemment éducatif et culturel. En conséquence, elle lui demande quelles mesures il compte prendre avec les ministres intéressés (santé publique et éducation nationale) : 1° pour augmenter de façon substantielle le taux des primes forfaitaires de vacances accordées par les caisses d'allocations familiales, ainsi que le nombre des bénéficiaires de ces primes ; 2° pour rétablir dès le mois de juillet 1974, les subventions d'Etat pour le fonctionnement des centres aérés et de loisirs, des camps d'adolescents, des colonies et centres de vacances ; 3° pour prendre en charge au niveau de l'éducation nationale le coût de la formation des personnels éducatifs d'encadrement, ainsi que les dépenses concernant le matériel éducatif utilisé dans ces centres. [30 mai 1974] (n° 13). — Discussion [25 juin 1974] (p. 538 à 540).

Mme Marie-Thérèse Goutmann attire l'attention de *M. le ministre de l'équipement* sur la situation dramatique de locataires d'un grand ensemble implanté dans la commune de Montfermeil en Seine-Saint-Denis. Soumis aux exigences de sociétés d'administration immobilière qui gèrent ces immeubles, ces locataires sont à la merci de pratiques d'autant plus scandaleuses qu'ils échappent à la législation du 1er septembre 1948. Les baux renouvelables par tacite reconduction et qui varient entre un mois et un an sont résiliés dans des conditions abusives, sans aucune justification. Les expulsions se multiplient, touchant même des familles parfaitement en règle avec leurs loyers. Les charges locatives enfin subissent des augmentations excessives, surtout pour des familles ouvrières et sont le prétexte

à de nouvelles résiliations et expulsions. En conséquence, elle lui demande quelles mesures il compte prendre pour protéger les droits les plus élémentaires et les plus légitimes des locataires, pour empêcher toute spéculation de la part des agences et pour modifier la législation dite de droit commun [11 juin 1974] (n° 39).

Mme Marie-Thérèse Goutmann attire l'attention de *M. le secrétaire d'Etat aux universités* sur la crise financière que traverse l'université de Paris-Nord, dont le siège est à Villetaneuse. Une étude effectuée sur la base des statistiques du ministère de l'éducation fait apparaître que si l'on prend en compte l'ensemble des enseignements dispensés, le nombre d'emplois d'enseignants dont elle dispose est très en deçà de la moyenne nationale et que le nombre de postes de personnels administratifs (techniques, ouvriers et de service) est déficitaire de soixante emplois par rapport à la moyenne nationale. D'autre part, le budget de fonctionnement de l'université est en déficit croissant compte tenu de la hausse des prix. La mise en place de la totalité des enseignements de l'université de Paris-Nord n'a été possible que par le prélèvement, sur le budget de fonctionnement, de crédits nécessaires à l'embauche de personnels contractuels ou à l'équipement de l'université. En outre, la mise en place d'une réforme pédagogique tendant à substituer aux enseignements actuels des enseignements nouveaux à finalité professionnelle comportant plus de trente semaines d'enseignement à environ trente heures par semaine, si elle ne s'accompagne pas de la mise à la disposition de l'université d'un contingent spécial de bourses, conduira inéluctablement à une ségrégation sociale qui, compte tenu de la composition sociale de la région Nord de Paris, atteindra la moitié des étudiants. En conséquence, elle lui demande quelles mesures il compte prendre pour : allouer à l'université un contingent spécial de bourses dont le nombre devrait atteindre la moitié du nombre des étudiants admis à suivre les enseignements du second cycle à finalité professionnelle dispensés par l'université ; allouer des crédits indispensables au fonctionnement de l'université de Paris-Nord ; dégager le nombre de postes nécessaires pour le fonctionnement de l'université en fonction de son nouveau programme pédagogique. [23 septembre 1974. — *J. O.* du 1er octobre 1974] et [3 octobre 1974] (n° 61). — Discussion [29 octobre 1974] (p. 1466 à 1468).

Interventions :

Est entendue au cours du débat sur la question orale de Mlle Gabrielle Scellier relative à l'**amélioration de la condition féminine** [8 octobre 1974] (p. 1199, 1200). — Est entendue lors de la réponse de Mme Annie Lesur, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'éducation, chargée de l'enseignement préscolaire, à sa **question orale sur l'enseignement préscolaire n° 1489** (cf. *supra*) [19 novembre 1974] (p. 1790, 1791) ; lors de la réponse de M. Jean-Pierre Soisson, secrétaire d'Etat aux universités, à sa **question orale sur la situation de certains personnels de l'enseignement supérieur n° 1501** (cf. *supra*) (p. 1791, 1792). — Est entendue au cours du débat sur les questions orales de M. André Colin, de M. Jean-François Pintat et de M. Henri Caillavet ayant trait à la **politique européenne** [19 novembre 1974] (p. 1812, 1813). — Intervient dans la discussion du **projet de loi relatif à la lutte contre la rage** [21 novembre 1974]. — Discussion des articles. — Art. 2 : *son amendement tendant, dans le texte présenté pour l'*article 232 *du code rural, après le premier alinéa, à insérer un nouvel alinéa ainsi rédigé : « Une indemnité sera versée à cet effet par l'Etat à tout propriétaire de bétail abattu. »* (p. 1870, 1871) ; le retire (p. 1871). — Intervient dans la suite de la discussion du **projet de loi de finances pour 1975,** adopté par l'Assemblée nationale [30 novembre 1974]. — DEUXIÈME PARTIE. — MOYENS DES SERVICES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES. — QUALITÉ DE LA VIE. — I. — ENVIRONNEMENT. — En qualité de rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles pour l'environnement, fait état de la minceur du budget en analysant l'aspect chiffré ; autres observations ayant porté notamment sur la création du nouveau ministère de la qualité de la vie, sur les contrats de branche, sur la lutte contre la pollution, sur l'aménagement en zone rurale, sur la nécessité d'une véritable coordination des ministères intéressés par l'environnement (p. 2203 à 2206). — II. — JEUNESSE ET SPORTS. — Observations ayant porté essentiellement sur le constat d'un budget en régression et sur la pauvreté des actions menées par le Gouvernement dans le domaine socio-éducatif (p. 2235, 2236). — Examen des crédits. — Etat B. — Titre IV : *son amendement tendant à réduire les crédits de ce titre de* 1 787 000 *francs* (p. 2238) ; *son amendement tendant à réduire les crédits du même titre de* 3 700 000 *francs* (p. 2239). — **Suite de la discussion** [3 décembre 1974]. — AGRICULTURE. — Observation ayant porté sur l'enseignement agricole et sur la recherche agronomique (p. 2355, 2356). — **Suite de la discussion** [4 décembre 1974]. — CULTURE. — Observations ayant porté notamment sur la création artistique, sur la politique des chartes culturelles, sur l'Opéra-studio, sur la nécessité de promouvoir la profession d'architecte (p. 2405 à 2407). — Examen des crédits. — Etats B. — Titre III : *son amendement tendant à réduire les crédits de ce titre de* 5 800 000 *francs* (p. 2413, 2414) ; Titre IV : explique son vote sur l'*amendement de MM. Yvon Coudé du Foresto, rapporteur général, et Maurice Schumann, au nom de la commission des finances, tendant à réduire les crédits de ce titre de cinq millions de francs* (p. 2417, 2418). — **Suite de la discussion** [6 décembre 1974]. — EDUCATION. — I. — EDUCATION. — Observations ayant porté notamment sur les effectifs des classes de l'enseignement préscolaire et de l'enseignement primaire en raison du manque notoire de personnel enseignant, sur les transports scolaires, sur le coût élevé des études constituant un barrage à l'accès à l'enseignement secondaire (p. 2529, 2530). — Intervient dans la discussion du **projet de loi,** adopté par l'Assemblée nationale, **relatif à l'interruption volontaire de la grossesse** [13 décembre 1974]. — Discussion générale (p. 2888 à 2890). — **Suite et fin de la discussion** [14 décembre 1974]. — Discussion des articles. — Art. 3 : dépose *un amendement, soutenu par Mme Catherine Lagatu, à la fin de l'alinéa* a) *du* 2° *du texte présenté pour l'*article L. 162-3 *du code de la santé publique* (p. 2942) ; Art. 4 : observations sur la responsabilité de décider de l'avortement thérapeutique (p. 2952, 2953). — Est entendue lors de la réponse de Mme Simone Veil, ministre de la santé, à sa **question orale relative aux crèches n° 1490** (cf. *supra*) [17 décembre 1974] (p. 3020) ; lors de la réponse à sa **question orale n° 1492 sur la médecine scolaire** (cf. *supra*) (p. 3022).

GRAND (M. LUCIEN) [Charente-Maritime].

Est nommé vice-président de la commission des affaires sociales [4 octobre 1974].

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif aux licenciements pour cause économique [18 décembre 1974].

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à l'interruption volontaire de la grossesse [19 décembre 1974].

Dépôts législatifs :

Proposition de loi tendant à fixer au 1er janvier 1974 la date d'application de la loi n° 73-1051 du 21 novembre 1973 permettant aux anciens combattants et aux anciens prisonniers de guerre de bénéficier, entre soixante et soixante-cinq ans, d'une pension de retraite calculée sur le taux applicable à l'âge de soixante-cinq ans [22 février 1974. — *J. O.* Lois et décrets du 23 février 1974. — Rattachée pour ordre au procès-verbal de la séance du 22 janvier 1974] (n° 133).

Rapport, fait au nom de la commission des affaires sociales, sur les propositions de loi : 1° de MM. Lucien Grand, René Touzet et des membres du groupe de la gauche démocratique et rattachés administrativement, tendant à fixer au 1er janvier 1974 la date d'application de la loi n° 73-1051 du 21 novembre 1973 permettant aux anciens combattants et aux anciens prisonniers de guerre de bénéficier entre soixante et soixante-cinq ans, d'une pension de retraite calculée sur le taux applicable à l'âge de soixante-cinq ans ; 2° de MM. Marcel Darou, Antoine Courrière, Marcel Champeix, Jean Péridier, Edouard Soldani, Robert Laucournet, Henri Tournan, André Méric, des membres du groupe socialiste et rattachés administrativement, tendant à fixer au 1er janvier 1974 la date d'application de la loi n° 73-1051 du 21 novembre 1973 permettant aux anciens combattants et aux anciens prisonniers de guerre de bénéficier, entre soixante et soixante-cinq ans, d'une pension de retraite calculée sur le taux applicable à l'âge de soixante-cinq ans [11 juin 1974] (n° 199).

Rapport, fait au nom de la commission des affaires sociales, sur le projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, donnant vocation à la qualité de combattant aux personnes ayant participé aux opérations effectuées en Afrique du Nord, entre le 1er janvier 1952 et le 2 juillet 1962 [10 octobre 1974] (n° 17).

Rapport, fait au nom de la commission des affaires sociales, sur le projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, relatif à la protection sociale commune à tous les Français et instituant une compensation entre régimes de base de sécurité sociale obligatoires [6 novembre 1974] (n° 79).

Avis, présenté au nom de la commission des affaires sociales (Travail et Santé. — Section commune et Santé), sur le projet de loi de finances pour 1975, adopté par l'Assemblée nationale [21 novembre 1974] (n° 103. — Tome II).

Avis, présenté au nom de la commission des affaires sociales (Travail : sécurité sociale), sur le projet de loi de finances pour 1975, adopté par l'Assemblée nationale [21 novembre 1974] (n° 103. — Tome IV).

Interventions :

Prend part, en remplacement de M. Marcel Souquet, rapporteur de la commission des affaires sociales, à la discussion du **projet de loi modifiant certaines dispositions du code de la sécurité sociale relatives aux rentes attribuées aux ayants droit de la victime d'un accident du travail suivi de mort** [27 juin 1974] Discussion générale (p. 587, 588). — Discussion des articles. — Art 1er : *son amendement tendant, à la fin de la première phrase du premier alinéa du texte présenté pour le paragraphe* I a *de l'*article L. 454 *du code de la sécurité sociale, à stipuler que la pension sera servie à condition que la durée d'antériorité du mariage exigée par rapport au décès soit égale à « deux ans »* (p. 591) ; Article additionnel : *son amendement tendant, après l'article* 1er, *à insérer un article* 1er bis (nouveau) *ainsi rédigé : « Il est inséré dans le code de la sécurité sociale, après l'article* L. 454, *un article* L. 454-1 *ainsi rédigé :* « Art. L. 454-1. — *Les conjoints survivants des victimes d'accident du travail mortes en jouissance d'une rente correspondant à une incapacité égale à* 100 p. 100 *plus majoration pour tierce personne ou en possession de droits à cette rente bénéficient des dispositions prévues au paragraphe I de l'article* L. 454, *quelle que soit la cause du décès.* » (ibid.) ; le retire (p. 592). — Prend part, en qualité de rapporteur de la commission des affaires sociales, à la discussion des **propositions de loi** de M. Lucien Grand, de M. Marcel Darou et des membres de leurs groupes **tendant à fixer au 1er janvier 1974 la date d'application de la loi n° 73-1051 du 21 novembre 1973 permettant aux anciens combattants et aux anciens prisonniers de guerre de bénéficier, entre soixante et soixante-cinq ans, d'une pension de retraite calculée sur le taux applicable à l'âge de soixante-cinq ans** [27 juin 1974]. — Discussion générale (p. 592, 593). — Prend part, en qualité de rapporteur de la commission des affaires sociales, à la discussion du **projet de loi,** adopté par l'Assemblée nationale, **donnant vocation à la qualité de combattant aux personnes ayant participé aux opérations effectuées en Afrique du Nord entre le 1er janvier 1952 et le 2 juillet 1962** [17 octobre 1974]. — Discussion générale (p. 1364, 1365). — Discussion des articles. — Art. 1er : *son amendement, au premier alinéa du texte présenté pour l'*article L. 1 *bis du code des pensions militaires, tendant à préciser que la République française reconnaît la qualité de combattant aux personnes qui ont participé « sous son autorité » aux opérations effectuées en Afrique du Nord* (p. 1368) ; Art. 2 : *son amendement tendant à proposer une nouvelle rédaction du texte présenté pour les deux premiers alinéas de l'*article L. 253 *bis, ajouté au code des pensions militaires, qui définit les personnes ayant vocation à la qualité de combattant et à l'attribution de la carte du combattant* (ibid); *amendements identiques de M. André Méric et de M. Hector Viron, soutenu par M. Roger Gaudon, à la fin du troisième alinéa du texte présenté pour le même article du code des pensions militaires, tendant à préciser que la qualité de combattant peut aussi être reconnue, non pas « sous condition de la participation à six actions de combat au moins », mais « sous condition d'appartenance à une unité ayant connu au moins neuf actions de feu ou de combat pendant le temps de présence du postulant dans ladite unité* » (p. 1369) ; *son amendement d'harmonisation tendant à supprimer l'avant-dernier alinéa du texte présenté pour le même article du code des pensions militaires* (p 1371) ; *son amendement tendant à rédiger comme suit le texte présenté pour le dernier alinéa du même article du code des pensions militaires : « Les adaptations visées au premier alinéa ci-dessus ainsi que les modalités d'application du présent article, et notamment les périodes à prendre en considération pour les différents théâtres d'opérations, seront fixées par décret en Conseil d'Etat ; un arrêté interministériel énumérera les catégories de formations constituant les forces supplétives françaises. »* (p. 1371, 1372) ; Art. 4 : *son amendement tendant, au début du premier alinéa du texte présenté pour compléter l'*article L. 243 *du code des pensions militaires, après les mots : « ...forces supplétives... » à ajouter le mot : « françaises »* (p. 1372) ; *son amendement d'ordre rédactionnel tendant, à la fin du même premier alinéa, à supprimer le mot : « qui »* (ibid) ; Art. 5 : *son amendement d'harmonisation, au début du texte présenté pour l'*article L. 401 *bis du code des pensions militaires, tendant à ajouter le mot : « françaises »* (cf. *supra* art. 4) (ibid.) ; Art 6 : *son amendement tendant à reconnaître également applicables « les dispositions de l'article* 70 *de la loi n°* 69-1161 *du* 24 *décembre* 1969 *portant loi de finances pour* 1970 *» aux membres des forces supplétives de nationalité française « titulaires du titre de reconnaissance de la nation »* (p. 1373) ; *son amendement d'harmonisation relatif aux membres des forces supplétives « françaises »* (cf. *supra* art. 4) (*ibid*) ; Art. 7 : *son amendement d'harmonisation tendant à ajouter le mot : « françaises » dans le texte modificatif présenté pour l'*article 99 *bis du code de la mutualité* (cf. *supra* art. 4) (*ibid.*). — Prend part, en qualité de rapporteur de la commission des affaires sociales, à la discussion du **projet de loi,** adopté par l'Assemblée nationale, **relatif à la protection sociale commune à tous les Français et instituant une compensation entre régimes de base de sécurité sociale obligatoires** [14 novembre 1974]. — Discussion générale (p. 1731 à 1733). — Discussion des articles. — Art. 1er : *son amendement tendant à proposer une rédaction modulée — sous forme de deux alinéas — du premier alinéa de cet article qui vise à instituer, au plus tard le* 1er *janvier* 1978, *un système de protection sociale commun à tous les Français* (p. 1751) ; *son amendement tendant, après le deuxième alinéa de cet article, à insérer le nouvel alinéa suivant : « Ce système de protection sociale devra être aligné sur les prestations de base servies par le régime général des travailleurs salariés de l'industrie et du commerce. »* (p. 1752, 1753) ; Art. 2 : *son amendement tendant à remplacer les trois premiers alinéas de cet article* [institution, à compter du 1er janvier 1975, d'une compensation entre les régimes obligatoires de sécurité sociale] *par des dispositions ayant pour objet de préciser les bases du calcul de la compensation, en distinguant, d'une part, la compensation entre régimes de salariés et, d'autre part, la compensation entre régimes de salariés et régimes de non-salariés* (p. 1755) ; *sous-amendement de M. Hubert d'Andigné tendant à compléter la seconde phrase du premier alinéa de son amendement par une disposition ayant pour objet de régler la compensation dans le domaine de la revalorisation des rentes des accidents du travail* (p. 1756) ; maintient *son amendement* (ibid.) ; Art. 6 : *son amendement tendant à rédiger comme suit cet article : « Jusqu'au* 1er *janvier* 1978, *date de la généralisation d'un système de protection sociale en faveur de tous les Français, les charges que le régime général des travailleurs salariés du commerce et de l'industrie devra supporter en application de la présente loi seront intégralement compensées par un prélèvement opéré au profit de ce dernier sur les recettes de l'Etat, dans les conditions qui seront fixées par la loi de finances. »* (p. 1758) ; le rectifie (p. 1758, 1759, 1760) ; *son nouvel amendement rédigé en termes identiques à celui de M. Marcel Fortier tendant : 1° à compléter le premier alinéa de cet article par les mots : « ... et qui sera fixé chaque année par la loi de finances. » ; 2° à supprimer en conséquence le second alinéa de ce même article* (p. 1761) ; Art. 7 : observation sur la mise en place d'un groupe de travail pour l'étude et la présentation du budget social de la nation (*ibid.*) ; Art. 7 *bis : son amendement tendant à modifier la rédaction du premier alinéa de l'*article L. 602 *du code de la sécurité sociale aux fins de donner aux militaires de carrière, en activité ou en retraite, toute garantie quant au taux de leurs cotisations* (p. 1762) ; Art. 7 *ter : son amendement tendant à remplacer les mots : « ... ministre du travail et de la sécurité sociale... », par les mots : « ... ministre chargé de la sécurité sociale... »* (ibid.) ; Art. 10 : *son amendement de forme tendant à supprimer les mots : « ..., à l'exception du troisième alinéa,... » au début du dernier alinéa de cet article ainsi rédigé :* « [Sont abrogés] *le paragraphe I, à l'exception du troisième alinéa, et le paragraphe VII de l'article* 28 » (p. 1764). — Intervient dans la suite de la discussion du **projet de loi de finances pour 1975,** adopté par l'Assemblée nationale [9 décembre 1974]. — DEUXIÈME PARTIE. — MOYENS DES SERVICES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES. — TRAVAIL. — I. — SECTION COMMUNE. — II. — TRAVAIL, EMPLOI ET POPULATION. — En qualité de rapporteur pour avis de la commission des affaires sociales pour la sécurité sociale, regrette le changement intervenu une nouvelle fois dans les attributions des ministères du travail et de la santé ; évoque les principales mesures prises en 1974, les retards dans la mise en œuvre des lois sociales, la situation des veuves, le caractère partiel et provisoire du projet de loi relatif à la compensation des régimes de sécurité sociale (p. 2640, 2641). — Examen des crédits. — Article additionnel : explique son vote sur l'*amendement de M. Marcel Fortier tendant à insérer* in fine *un article nouveau relatif à la création d'un dispositif conventionnel qui réglerait les rapports entre les caisses primaires d'assurance maladie et les directeurs de laboratoires privés d'analyses médicales* (p. 2651). — **Suite et fin de la discussion** [11 décembre 1974]. — TRAVAIL. — III. — SANTÉ. — En qualité de rapporteur pour avis de la commission des affaires sociales pour la section commune et la santé, constate l'effort budgétaire réel en faveur de l'équipement sanitaire et social et de la lutte contre l'alcoolisme ; évoque brièvement l'état d'exécution du VIe Plan ; souhaite un renforcement des actions en faveur de la construction de crèches, en faveur d'un recrutement d'infirmières, la création d'un cadre d'aides hospitalières ; traite rapidement du service de santé scolaire (p 2726, 2727). — Dépose *un amendement, soutenu par M. Jacques Pelletier, tendant à supprimer l'*article 18 *du* **projet de loi de finances rectificative pour 1974,** adopté par l'Assemblée nationale [18 décembre 1974] (p. 3105).

GRANET (M. PAUL), **secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre, chargé de la formation professionnelle** (cabinet de M. Jacques Chirac des 28 mai et 8 juin 1974).

Intervient dans la discussion du **projet de loi modifiant certaines dispositions du code du travail relatives à la formation professionnelle continue** [27 juin 1974]. — Discussion générale (p. 580, 581). — Discussion des articles. — Art. 2 : *amendement, rectifié sur sa demande, de Mme Catherine Lagatu tendant à stipuler que le nombre de travailleurs ou le nombre d'heures de congé qui leur sont accordées, retenu pour le calcul des pourcentages définis à l'article* L. 930-1 *du code du travail, « ne pourra être inférieur à* 50 p. 100 » (p. 581) ; Article additionnel : *amendement de M. Roland Ruet* (au nom de la commission) *tendant, après l'article* 2, *à insérer un article* 2 bis *qui permettrait d'apprécier de façon plus exacte les différents types de congés de formation qui ont été accordés* (ibid.) ; Art. 6 : observation sur le texte présenté pour l'article L. 980-1 du code du travail (p. 582) ; *amendement de M. André Méric* (au nom de la commission des affaires sociales) *tendant à proposer une nouvelle rédaction du texte présenté pour l'article* L. 980-3 *du code du travail relatif aux conditions de prise en charge par l'Etat des cotisations de sécurité sociale des stagiaires relevant d'un régime de sécurité sociale de non-salariés* (p. 583, 584) ; remercie le Sénat pour sa collaboration à la mise au point du projet de loi (p. 585). — **Deuxième lecture** [21 novembre 1974]. — Discussion générale (p. 1864, 1865). — Discussion des articles. — Art. 6 : son amendement tendant à supprimer le texte proposé pour le deuxième alinéa de l'article L. 980-2 du code du travail ainsi rédigé : « *Lorsque les stagiaires relevant d'un régime de sécurité sociale de non-salariés sont rémunérés par l'Etat, les conditions dans lesquelles l'Etat prend en charge, totalement ou partiellement, sur la base de la rémunération versée, les cotisations de sécurité sociale sont fixées par le décret prévu à l'article* L. 980-8. » (p. 1866). — Intervient dans la suite de la discussion du **projet de loi de finances pour 1975,** adopté par l'Assemblée nationale [25 novembre 1974]. — DEUXIÈME PARTIE. — MOYENS DES SERVICES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES. — SERVICES DU PREMIER MINISTRE. — I *a*). — SERVICES GÉNÉRAUX. — Observations ayant pour but, d'une part, de dresser le bilan de l'action du Gouvernement depuis la mise en application de la loi du 16 juillet 1971 portant organisation de la formation professionnelle continue dans le cadre de l'éducation permanente ; d'autre part, d'exposer les perspectives d'avenir de la formation professionnelle notamment par une meilleure utilisation des fonds publics et privés et une meilleure adaptation de la formation aux offres d'emploi (p. 1989 à 1992). — Examen des crédits. — Etat B. — Titre III : *amendement de MM. Yvon Coudé du Foresto, rapporteur général et René Chazelle, rapporteur spécial, au nom de la commission des finances, tendant à réduire les crédits de ce titre de* 216 000 *francs* (p. 1993). — V. — COMMISSARIAT GÉNÉRAL DU PLAN D'ÉQUIPEMENT ET DE LA PRODUCTIVITÉ. — Observations ayant porté notamment sur la préparation du VII[e] Plan, sur l'importance que le Gouvernement attache à la planification ainsi qu'en témoigne la création du conseil de planification, sur les intentions du Gouvernement de renforcer la concertation avec les partenaires sociaux (p. 1998 à 2000) ; répond aux observations faites par les orateurs (p. 2001). — Examen des crédits. — Etat B. — Titre III : *amendement de MM. Yvon Coudé du Foresto, rapporteur général et Roger Gaudon, rapporteur spécial, au nom de la commission des finances, tendant à réduire les crédits de ce titre de* 5 356 166 *francs* (p. 2001, 2002) ; Titre IV : *amendement de MM. Yvon Coudé du Foresto, rapporteur général, et Roger Gaudon, rapporteur spécial, tendant à supprimer la totalité des crédits de ce titre* (p. 2002, 2003).

GRANGIER (M. EDOUARD) [Vaucluse].

Est nommé membre de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées [4 octobre 1974].

Est élu délégué titulaire à l'Assemblée consultative prévue par le statut du Conseil de l'Europe [13 décembre 1974].

Dépôts législatifs :

Rapport, fait au nom de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées, sur le projet de loi autorisant l'approbation de l'accord entre la France et l'Espagne relatif à l'abornement et à l'entretien de la frontière, signé à Madrid le 8 février 1973 [20 juin 1974] (n° 221).

Rapport, fait au nom de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées, sur le projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, autorisant l'approbation de la convention d'assistance technique entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République malgache, ensemble les deux annexes, signées à Paris le 4 juin 1973 [5 décembre 1974] (n° 118).

Rapport, fait au nom de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées, sur le projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, autorisant l'approbation de la Convention concernant les affaires judiciaires entre la République française et la République malgache, ensemble ses trois annexes, signées à Paris le 4 juin 1973 [5 décembre 1974] (n° 119).

Interventions :

Intervient dans la discussion du **projet de loi relatif à la profession d'adaptateur de prothèse optique de contact** [11 juin 1974]. — Discussion des articles. — Art. 4 : *amendement de Mme Simone Veil, ministre de la santé, tendant à compléter le deuxième alinéa du texte présenté pour l'*article L. 509-1 *du code de la santé publique par une disposition relative à la délivrance du système optique de contact* (p. 425) ; observation finale pour demander la suppression, dans le projet de loi, de toute référence au diplôme d'Etat de docteur en médecine (p. 430). — Prend part, en qualité de rapporteur de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées, à la discussion du **projet de loi autorisant l'approbation de l'accord entre la France et l'Espagne relatif à l'abornement et à l'entretien de la frontière, signé à Madrid le 8 février 1973** [20 juin 1974]. — Discussion générale (p. 473). — Intervient dans la discussion du **projet de loi,** adopté par l'Assemblée nationale, **modifiant le livre V du code de la santé publique et relatif à la pharmacie vétérinaire** [21 novembre 1974]. — Discussion des articles. — Art. 2 : *son amendement tendant, à la fin du premier alinéa du texte présenté pour l'*article L. 612 *du code de la santé publique, à préciser que les groupements de producteurs reconnus peuvent acheter, détenir et vendre des médicaments vétérinaires non « à l'exclusion de ceux ayant fait l'objet d'obligations particulières au titre de l'article* L. 617-6 », *mais « en tenant compte des dispositions particulières ayant fait l'objet d'obligations au titre de l'article* L. 617-6. » (p. 1890, 1891) ; *amendement de M. Rémi Herment, affecté du sous-amendement rectifié de M. Léon Eeckhoutte, au troisième alinéa du texte présenté pour le même article du code de la santé publique, tendant à préciser que les groupements visés au premier alinéa devront recevoir l'agrément du ministre de l'agriculture, non « sur proposition », mais « après avis de commissions comprenant en nombre égal des représentants de l'administration, des représentants des organisations professionnelles agricoles et des représentants des vétérinaires et pharmaciens. » et son amendement tendant, après le mot « vétérinaires », à insérer le mot : « praticiens »* (p. 1893) ; le retire (*ibid.*) ; *son amendement, à la fin du quatrième alinéa du texte présenté pour le même article, tendant à préciser que l'exécution du programme sanitaire d'élevage nécessaire pour recevoir l'agrément est placée « sous la surveillance régulière et la responsabilité effective d'un vétérinaire habilité à exercer en France. »* (ibid.) ; le retire (p. 1894) ; retire *son amendement à l'alinéa* e) *du texte présenté pour l'*article L. 617-6 *du code de la santé publique* (p. 1896) ; retire *son amendement au début du texte présenté pour l'*article L. 617-24 *du code de la santé publique* (p. 1905). — Intervient dans la suite de la discussion du **projet de loi de finances pour 1975,** adopté par l'Assemblée nationale [6 décembre 1974]. — DEUXIÈME PARTIE. — MOYENS DES SERVICES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES. — EDUCATION. — I. — EDUCATION. — Observations ayant porté uniquement sur l'octroi de subventions aux communes qui accepteraient de continuer d'assurer, après nationalisation d'un établissement d'enseignement, le service de la demi-pension (p. 2528, 2529 ; 2543). — QUALITÉ DE LA VIE. III. — TOURISME. — Observations, au nom de M. Auguste Billiemaz, sur le tourisme familial et sur la situation des petites stations du département de l'Ain (p. 2566, 2567). — Prend part, en qualité de rapporteur de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées, à la discussion du **projet de loi,** adopté par l'Assemblée nationale, **autorisant l'approbation de la convention d'assistance technique entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République malgache, ensemble les deux annexes signées à Paris le 4 juin 1973** [12 décembre 1974]. — Discussion générale (p. 2812, 2813). — Prend part en la même qualité à la discussion du **projet de loi,** adopté par l'Assemblée nationale, **autorisant l'approbation de la convention concernant les affaires judiciaires entre la République française et la République malgache, ensemble ses trois annexes, signées à Paris le 4 juin 1973** [12 décembre 1974]. — Discussion générale (p. 2815). — Intervient dans la discussion du **projet de loi,** adopté par l'Assemblée nationale, **relatif à l'interruption volontaire de la grossesse** [13 décembre 1974]. — Discussion générale (p. 2896, 2897).

GRAVIER (M. JEAN) [Jura].

Réélu Sénateur le 22 septembre 1974.

Est nommé Secrétaire du Sénat [3 octobre 1974].

Est nommé membre de la commission des affaires sociales [4 octobre 1974].

Est nommé membre titulaire du Conseil supérieur des prestations sociales agricoles, en application du décret n° 64-862 du 3 août 1964 [14 novembre 1974].

Dépôts législatifs :

Rapport, fait au nom de la commission des affaires sociales, sur le projet de loi étendant l'aide sociale à de nouvelles catégories de bénéficiaires et modifiant diverses dispositions du code de la famille et de l'aide sociale ains que du code du travail [13 juin 1974] (n° 205).

Rapport, fait au nom de la commission des affaires sociales, sur le projet de loi relatif aux institutions sociales et médico-sociales [30 octobre 1974] (n° 71).

Rapport, fait au nom de la commission des affaires sociales, sur le projet de loi, modifié par l'Assemblée nationale, étendant l'aide sociale à de nouvelles catégories de bénéficiaires et modifiant diverses dispositions du code de la famille et de l'aide sociale, du code du travail ainsi que l'article 51 de la loi n° 70-1318 du 31 décembre 1970 portant réforme hospitalière [30 octobre 1974] (n° 72).

Avis, présenté au nom de la commission des affaires sociales (prestations sociales agricoles), sur le projet de loi de finances pour 1975, adopté par l'Assemblée nationale [21 novembre 1974] (n° 103. — Tome V).

Questions orales :

M. Jean Gravier demande à *M. le ministre de la santé publique et de la sécurité sociale* si le Gouvernement compte modifier le texte du décret n° 74-54 du 23 janvier 1974 portant application de la loi n° 73-1051 du 21 novembre 1973, permettant aux anciens combattants et anciens prisonniers de guerre de bénéficier, entre soixante et soixante-cinq ans, d'une pension de retraite calculée sur le taux applicable à l'âge de soixante-cinq ans, afin que le texte et l'esprit de la loi soient respectés dans l'application qui en est faite [14 février 1974. — *J. O.* du 26 février 1974] (n° 1437).

M. Jean Gravier demande à *M. le ministre de l'éducation* de bien vouloir lui faire connaître les grandes lignes de la politique qu'il compte suivre en ce qui concerne le développement des écoles maternelles, tant en milieu rural qu'en milieu urbain [20 juin 1974] (n° 1462). — Réponse [25 juin 1974] (p. 506, 507).

M. Jean Gravier demande à *M. le secrétaire d'Etat aux anciens combattants* quelles dispositions il compte prendre et quelles instructions il compte donner pour que soit appliqué, dans les meilleures conditions possibles, l'article 2 de la loi n° 74-1044 du 9 décembre 1974 portant attribution de la carte de combattant aux personnes ayant participé aux opérations effectuées en Afrique du Nord, entre le 1er janvier 1952 et le 2 juillet 1962. Il lui demande en particulier si les critères retenus permettront l'attribution de cette carte à toute personne qui peut justifier avoir appartenu à une unité ayant connu le nombre exigé par la loi d'actions de feu et de combat, pendant le temps de présence dans l'unité où elle a servi [11 décembre 1974] (n° 1522).

Questions orales avec débat :

M. Jean Gravier demande à *M. le ministre de l'aménagement du territoire, de l'équipement, du logement et du tourisme* quelles dispositions le Gouvernement envisage de prendre pour qu'à l'occasion de la préparation du VIIe Plan de développement économique et social l'aménagement rural soit une des priorités reconnues [6 février 1974. — *J. O.* du 12 février 1974] (n° 102). — *Caducité.*

M. Jean Gravier demande à *M. le ministre de la santé publique et de la sécurité sociale* si le Gouvernement compte modifier le texte du décret n° 74-54 du 23 janvier 1974 portant application de la loi n° 73-1051 du 21 novembre 1973, permettant aux anciens combattants et anciens prisonniers de guerre de bénéficier, entre soixante et soixante-cinq ans, d'une pension de retraite calculée sur le taux applicable à l'âge de soixante-cinq ans, afin que le texte et l'esprit de la loi soient respectés dans l'application qui en est faite [2 mars 1974. — *J. O.* du 12 mars 1974] et [2 avril 1974] (n° 2). — *Caducité.*

M. Jean Gravier demande à *M. le ministre d'Etat, ministre de l'aménagement du territoire, de l'équipement et des transports,* quelles dispositions le Gouvernement envisage de prendre pour qu'à l'occasion de la préparation du VIIe Plan de développement économique et social l'aménagement rural soit une des priorités reconnues [9 mars 1974. — *J. O.* du 12 mars 1974] et [2 avril 1974] (n° 17). — *Caducité.*

M. Jean Gravier demande à *Mme le ministre de la santé* si le Gouvernement compte modifier le texte du décret n° 74-54 du 23 janvier 1974 portant application de la loi n° 73-1051 du 21 novembre 1973, permettant aux anciens combattants et anciens prisonniers de guerre de bénéficier, entre soixante et soixante-cinq ans, d'une pension de retraite calculée sur le taux applicable à l'âge de soixante-cinq ans, afin que le texte et l'esprit de la loi soient respectés dans l'application qui en est faite [30 mai 1974] (n° 20).

M. Jean Gravier demande à *M. le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur,* quelles dispositions le Gouvernement envisage de prendre pour qu'à l'occasion de la préparation du VIIe Plan de développement économique et social l'aménagement rural soit une des proirités reconnues [30 mai 1974] (n° 24). — Discussion [17 décembre 1974] (p. 3034 à 3040).

Interventions :

Prend part, en qualité de rapporteur de la commission des affaires sociales, à la discussion du **projet de loi étendant l'aide sociale à de nouvelles catégories de bénéficiaires et modifiant diverses dispositions du code de la famille et de l'aide sociale ainsi que du code du travail** [18 juin 1974]. — Discussion générale (p. 456 à 458). — Discussion des articles. — Art. 1er : *son amendement tendant, à la dernière phrase du deuxième alinéa du texte présenté pour l'*article 185 *du code de la famille et de l'aide sociale, à remplacer les mots : « Le même décret peut fixer... », par les mots : « Le même décret fixe... »* (p. 459) ; Art. 2 : *son amendement tendant à proposer une nouvelle rédaction du texte présenté pour l'*article 185-3 *du code de la famille et de l'aide sociale qui pose, pour les centres privés d'hébergement ou d'aide par le travail, la question de l'agrément ou de la convention* (ibid.) ; *son amendement tendant à supprimer les mots : « publics ou privés » à la fin du texte présenté pour l'*article 185-2 *du code de la famille et de l'aide sociale ainsi rédigée : « ... dans des centres d'aide par le travail publics ou privés. »* (ibid.) ; Article additionnel : *amendement de M. René Lenoir, secrétaire d'Etat à l'action sociale, tendant à insérer* in fine *un article 4 ainsi rédigé : « L'article 51 de la loi n° 70-1318 du 31 décembre 1970 est ainsi modifié : «* Article 51. — *A titre provisoire et jusqu'au 31 décembre 1974 les dispositions de la présente loi... »* (le reste sans changement) (p. 460). — Est entendu lors de la réponse de Mme Annie Lesur, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'éducation, chargée de l'enseignement préscolaire, à sa **question orale relative aux écoles maternelles n° 1462** (cf. *supra*) [25 juin 1974] (p. 507). — Intervient dans la discussion du **projet de loi,** adopté par l'Assemblée nationale, **donnant vocation à la qualité de combattant aux personnes ayant participé aux opérations effectuées en Afrique du Nord, entre le 1er janvier 1952 et le 2 juillet 1962** [17 octobre 1974]. — Discussion générale (p. 1366). — Prend part, en qualité de rapporteur de la commission des affaires sociales, à la discussion, **en deuxième lecture,** du **projet de loi étendant l'aide sociale à de nouvelles catégories de bénéficiaires et modifiant diverses dispositions du code de la famille et de l'aide sociale, du code du travail ainsi que l'article 51 de la loi n° 70-1318 du 31 décembre 1970 portant réforme hospitalière** [7 novembre 1974]. — Discussion générale (p. 1629). — Prend part, dans les mêmes conditions, à la discussion du **projet de loi relatif aux institutions sociales et médico-sociales** [7 novembre 1974]. — Discussion générale (p. 1630 à 1632). — Discussion des articles. — Art. 1er : *son amendement tendant à rédiger comme suit le début du premier alinéa de cet article : « Sont des institutions sociales ou médico-sociales au sens de la présente loi tous les organismes...* (le reste sans changement). » (p. 1635) ; *son amendement tendant à compléter par les mots : « ou de jeunes travailleurs » le troisième paragraphe de cet article qui classe parmi les organismes ceux qui hébergent des personnes âgées* (p. 1636) ; Art. 2 : *son amendement tendant à proposer une rédaction modulée de cet article relatif à la coordination des interventions de ces organismes* (ibid.) ; Article additionnel : *son amendement tendant, après l'article 3, à insérer un article* 3 *bis* nouveau *ainsi rédigé : « Les normes d'équipement et de fonctionnement des établissements énumérés à l'article 3 sont fixées par décret »* (p 1637) ; Art. 5 : observation sur les précisions fournies par le Gouvernement au sujet de la composition des commissions nationale et régionales des institutions sociales et médi-sociales (*ibid.*) ; Articles additionnels : *son amendement tendant, après l'article 5, à insérer un article* 5 *bis* nouveau *qui concerne l'avis donné par*

les commissions sur l'opportunité de la création ou de l'extension des établissements sociaux et médico-sociaux (p. 1638) ; *son amendement tendant à insérer un article additionnel 5 ter* nouveau ainsi conçu : « *La publicité des décisions de création et d'extension des établissements visés à l'article 3 qui relèvent des collectivités publiques ainsi que celle des autorisations résultant de l'application de l'article 6 ci-après est organisée par voie réglementaire* (ibid) ; Art. 7 : *son amendement de coordination tendant à supprimer les mots : « ... compte tenu des équipements existants et prévus. sous réserve des dispositions du dernier alinéa de l'article 13 », à la fin de l'alinéa 1° de cet article* (ibid.) ; *son amendement tendant à supprimer le cinquième alinéa de cet article qui vise la possibilité donnée à l'autorité administrative de subordonner son autorisation de création ou d'extension « à des conditions particulières imposées dans l'intérêt de la santé publique ou des usagers »* (ibid.) ; *son amendement tendant à compléter cet article par un nouvel alinéa ainsi rédigé : « Une autorisation de déroger aux normes visées à l'article 3* bis *de la présente loi peut être donnée à titre expérimental. Dans ce cas, la conclusion d'une convention avec l'Etat est obligatoire. »* (p. 1639) ; Art. 8 : *son amendement tendant à préciser, au début de cet article, qu'il s'agit d'un contrôle de conformité « aux normes visées à l'article 3* bis *de la présente loi »* (ibid.) ; Art. 9 : *son amendement tendant à rédiger ainsi cet article : « Toute autorisation donnée contrairement à l'avis de la commission nationale ou régionale et tout refus d'autorisation doivent être motivés. »* (ibid.) ; Art. 11 : *son amendement tendant, après le premier alinéa de cet article, à insérer le nouvel alinéa suivant : « Sans préjudice des sanctions prévues à l'article 12, un établissement ouvert sans autorisation peut être fermé par l'autorité administrative après avis, selon le cas, de la commission régionale ou de la commission nationale des institutions sociales et médico-sociales »* (p. 1639, 1640) ; *son amendement tendant à proposer une nouvelle rédaction pour les deuxième et troisième alinéas de cet article relatifs à la procédure de fermeture ou de suspension de fonctionnement des établissements* (p. 1640) ; Art. 13 : *son amendement de coordination* (cf. *supra* art. 5 *bis* nouveau) *tendant à supprimer cet article* (ibid.) ; Art. 14 : observations sur la spécificité de l'Office national des anciens combattants et de l'Institut de gestion des œuvres sociales des armées (I. G. E. S. A.) (*ibid.*) ; Art. 15 : *son amendement tendant à proposer une nouvelle rédaction du second alinéa de cet article dans le but de porter de « cinq ans » à « dix ans » le délai dans lequel seront érigés en établissements publics les établissements non personnalisés actuellement gérés par un établissement public* (p. 1641) ; *son amendement tendant à compléter ce même article par un troisième alinéa ainsi rédigé : « Les dispositions de l'alinéa précédent ne s'appliquent pas à ceux de ces établissements qui sont gérés par des établissements d'hospitalisation publique et dont la capacité d'accueil est inférieure à un seuil fixé par décret. »* (ibid.) ; Art. 16 : *son amendement de coordination tendant à supprimer la dernière phrase du second alinéa de cet article ainsi rédigé : « Des normes d'équipement et de fonctionnement sont déterminées par décret. »* (cf. *supra* art. 3 *bis*) (ibid.) ; Art. 17 : observations sur la composition des conseils d'administration des établissements relevant du secteur public (p. 1642) ; Art. 18 : *son amendement tendant à proposer une nouvelle rédaction du dernier alinéa de cet article relatif aux pouvoirs du directeur de l'établissement* (ibid.) ; Art. 19 : *son amendement d'harmonisation tendant à porter de « cinq ans » à « dix ans » le délai prévu à cet article* (cf. *supra* art. 15) (p. 1643) ; Après l'art. 20 : *amendement de M. André Aubry, affecté du sous-amendement de M. René Lenoir, secrétaire d'Etat à l'action sociale, tendant à insérer un article additionnel relatif à la création d'un comité technique paritaire dans chaque établissement visé par la présente loi* (p. 1644) ; Art. 21 : *son amendement de coordination tendant, dans le premier alinéa de cet article, à remplacer le mot « établissements »*, par le mot « *organismes* » (cf. *supra* art. 1°) (ibid) ; Art. 23 : *son amendement tendant, après le quatrième alinéa de cet article, à insérer deux alinéas nouveaux ayant pour objet de régler le problème des établissements de formation des travailleurs sociaux relevant de personnes morales de droit public* (p. 1645) ; Après l'art. 24 : *son amendement tendant à insérer un article additionnel ainsi rédigé : « Dans chaque établissement visé par la présente loi, il est institué un comité technique paritaire qui est obligatoirement consulté sur l'organisation du fonctionnement des services et, notamment, sur les conditions de travail dans l'établissement. »* (p. 1646) ; *amendement de M. René Lenoir, secrétaire d'Etat à l'action sociale, tendant à insérer un article additionnel ayant pour objet de créer, dans chaque département, un service public chargé de mener une action sociale générale ainsi que des actions sociales spécialisées* (ibid.) ; Art. 25 : *son amendement tendant à supprimer le deuxième alinéa de cet article qui concerne l'application de la présente loi aux départements d'outre-mer* (p. 1648) ; Art. 26 : *son amendement tendant à supprimer cet article dont les dispositions qu'il contient ont déjà été introduites dans le code de la famille par une loi antérieure de 1971* (ibid.) ; Art. 29 : *son amendement de coordination, tendant à remplacer les mots : « cinq ans », par les mots : « dix ans »* (cf. *supra* art. 15 et 19) (p. 1649). — Intervient dans la suite de la discussion du **projet de loi de finances pour 1975,** adopté par l'Assemblée nationale [3 décembre 1974]. — DEUXIÈME PARTIE. — MOYENS DES SERVICES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES. — PRESTATIONS SOCIALES AGRICOLES. — En qualité de rapporteur pour avis de la commission des affaires sociales, note avec satisfaction que ce budget annexe, qui détermine les masses financières et les caractéristiques du régime de protection sociale des exploitants agricoles, est en augmentation concrétisant ainsi les mesures nouvelles prises au cours de l'année écoulée et dans la perspective de la prochaine harmonisation des régimes de base de la sécurité sociale (p. 2375, 2376). — **Suite de la discussion** [9 décembre 1974]. — Equipement : EQUIPEMENT ET PORTS MARITIMES. — Observations ayant porté essentiellement sur les difficultés rencontrées par les entreprises chargées de l'infrastructure routière du fait de la hausse des produits pétroliers et de la récession et sur la liaison fluviale Rhin-Rhône (p. 2597, 2598). — LOGEMENT. — Observations ayant porté notamment sur la situation de l'industrie du bâtiment, sur les coûts de la construction, sur le secteur H. L. M., sur le logement social des retraités, sur l'amélioration de l'habitat ancien (p. 2625, 2626).

GRAVIER (M. ROBERT) [Meurthe-et-Moselle].

N'était pas candidat aux élections sénatoriales du 22 septembre 1974.

GREGORY (M. LÉON-JEAN) [Pyrénées-Orientales].

Réélu Sénateur le 22 septembre 1974.

Est nommé membre de la commission des affaires économiques et du Plan [4 octobre 1974].

GROS (Mme BRIGITTE) [Yvelines].

Est nommée membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à la radiodiffusion et à la télévision [27 juillet 1974].

Est nommée membre de la commission des affaires économiques et du Plan [4 octobre 1974].

Dépôts législatifs :

Proposition de loi relative à la suppression de la prime de transports dans la région parisienne et à son remplacement par une « indemnité spéciale de transport » [10 octobre 1974] (n° 19).

Rapport, fait au nom de la commission des affaires économiques et du Plan, sur le projet de loi autorisant la ratification du traité entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord concernant la construction et l'exploitation d'un tunnel ferroviaire sous la Manche, signé à Chequers le 17 novembre 1973 et donnant les autorisations nécessaires à son exécution [14 novembre 1974] (n° 89).

Rapport, fait au nom de la commission des affaires économiques et du Plan, sur le projet de loi portant création de l'établissement public national du tunnel sous la Manche [14 novembre 1974] (n° 90).

Questions orales avec débat :

Mme Brigitte Gros demande à *M. le ministre des transports* quelles sont les raisons qui ont conduit le Gouvernement à prendre la décision, le 8 février 1974, de réaliser la ligne d'aérotrain Cergy-Pontoise—La Défense alors que la création d'une desserte ferroviaire classique entre la ville nouvelle et la capitale offrait, tant sur le plan financier que sur le plan technique, des avantages incontestables. Elle estime que la réalisation de l'aérotrain a été maintes fois dénoncée. Sa construction, d'abord, sera démesurément onéreuse. Ensuite, l'aérotrain à moteur linéaire n'est pas encore au point sur le plan technique. Il consomme une très grande quantité d'énergie. Il ne permet pas la construction de rames à plusieurs voitures. Il exclut l'usage des courbes de petit rayon et d'aiguillages. Par conséquent, son tracé manque de souplesse et le nombre des gares desservies est réduit. Les localités que traversera l'aérotrain connaîtront de sérieuses nuisances sur le plan des sites par la destruction de nombreuses habitations. Par contre, elle pense que la réalisation d'une desserte ferroviaire classique entre la ville nouvelle et la capitale présente de multiples avantages. D'abord, son coût sera proportionnellement beaucoup moins élevé. Ensuite, la réalisation par la S. N. C. F. de deux antennes ferroviaires permettra d'améliorer l'état de sous-déve-

loppement dans lequel se trouvent les liaisons entre Paris d'une part et d'autre part les parties les plus urbanisées des départements du Val-d'Oise et des Yvelines. Elle trouve qu'il serait, en effet, hautement souhaitable de réaliser une antenne entre Cergy-Pontoise et La Défense par Achères, ce qui aurait l'avantage d'augmenter la capacité des lignes Saint-Lazare—Sartrouville—Maisons-Laffitte—Poissy et Mantes, et celle de Saint-Lazare par Conflans-Sainte-Honorine. Et aussi une desserte de la vallée de Montmorency sur Paris par la ligne Ermont—Gennevilliers—Porte Maillot et Invalides, raccordée à la Petite Ceinture. L'aménagement de ces antennes ferrées intéresse en 1980 une population qui sera trois à quatre fois plus importante que celle que desservirait la ligne d'aérotrain. Pour ces différentes raisons, il lui semble donc que, une fois de plus, les pouvoirs publics engagent des crédits importants dans une réalisation de prestige qui ne profitera qu'à un nombre d'usagers très limité. Il serait regrettable que, dans quelques années, on parle de « l'affaire de l'aérotrain » comme on a parlé il y a quelques années du « scandale de La Villette » [19 février 1974. — *J. O.* du 26 février 1974] (n° 104). — *Caducité.*

Mme Brigitte Gros demande à *M. le ministre d'Etat, ministre de l'aménagement du territoire, de l'équipement et des transports,* quelles sont les raisons qui ont conduit le Gouvernement à prendre la décision, le 8 février 1974, de réaliser la ligne d'aérotrain Cergy-Pontoise—La Défense alors que la création d'une desserte ferroviaire classique entre la ville nouvelle et la capitale offrait, tant sur le plan financier que sur le plan technique, des avantages incontestables. Elle estime que la réalisation de l'aérotrain a été maintes fois dénoncée. Sa construction, d'abord, sera démesurément onéreuse. Ensuite, l'aérotrain à moteur linéaire n'est pas encore au point sur le plan technique. Il consomme une très grande quantité d'énergie. Il ne permet pas la construction de rames à plusieurs voitures. Il exclut l'usage des courbes de petit rayon et d'aiguillages. Par conséquent, son tracé manque de souplesse et le nombre des gares desservies est réduit. Les localités que traversera l'aérotrain connaîtront de sérieuses nuisances sur le plan des sites par la destruction de nombreuses habitations. Par contre, elle pense que la réalisation d'une desserte ferroviaire classique entre la ville nouvelle et la capitale présente de multiples avantages. D'abord, son coût sera proportionnellement beaucoup moins élevé. Ensuite, la réalisation par la S. N. C. F. de deux antennes ferroviaires permettra d'améliorer l'état de sous-développement dans lequel se trouvent les liaisons entre Paris, d'une part, et, d'autre part, les parties les plus urbanisées des départements du Val-d'Oise et des Yvelines. Elle trouve qu'il serait, en effet, hautement souhaitable de réaliser une antenne entre Cergy-Pontoise et La Défense par Achères, ce qui aurait l'avantage d'augmenter la capacité des lignes Saint-Lazare—Sartrouville—Maisons-Laffitte—Poissy et Mantes, et celle de Saint-Lazare par Conflans-Sainte-Honorine. Et aussi une desserte de la vallée de Montmorency sur Paris par la ligne Ermont—Gennevilliers—Porte Maillot et Invalides, raccordée à la Petite Ceinture. L'aménagement de ces antennes ferrées intéresse en 1980 une population qui sera trois à quatre fois plus importante que celle que desservirait la ligne d'aérotrain. Pour ces différentes raisons, il lui semble donc que, une fois de plus, les pouvoirs publics engagent des crédits importants dans une réalisation de prestige qui ne profitera qu'à un nombre d'usagers très limité. Il serait regrettable que, dans quelques années, on parle de « l'affaire de l'aérotrain » comme on a parlé il y a quelques années du « scandale de La Villette » [12 mars 1974. — *J. O.* du 26 mars 1974] et [2 avril 1974] (n° 19). — *Caducité.*

A la suite de la visite récente d'une délégation d'élus et de représentants de l'association de défense des riverains de l'aérodrome de Toussus-le-Noble (A. D. R. A. T.), concernant l'extension de cet aérodrome, à M. Guéna, ancien ministre des transports, **Mme Brigitte Gros** demande à *M. le ministre d'Etat, ministre de l'aménagement du territoire, de l'équipement et des transports :* 1° si, comme M. Guéna, ancien ministre des transports, il a l'intention de prendre la décision de remplacer la piste de 1 800 mètres, dont 1 400 utilisables initialement prévus, par une nouvelle piste de 1 100 mètres seulement à Toussus-le-Noble ; 2° si son ministère compte ainsi réserver à Toussus-le-Noble une vocation exclusivement touristique et spécialiser cet aérodrome dans le trafic de l'aviation légère ; 3° si, étant donné la mise en service de Roissy-en-France, son ministère a pris la décision de réserver la plate-forme du Bourget pour l'aviation d'affaires ; 4° si son ministère, dans ces conditions, serait prêt à abandonner la réalisation à Cernay-la-Ville, en vallée de Chevreuse, d'un aérodrome de tourisme, ainsi que le projet d'aérodrome entre Sonchamp et Ponthévrard dans le canton de Saint-Arnoult-en-Yvelines, projet qui est en contradiction avec les études faites à l'occasion du schéma directeur d'aménagement urbain de la région parisienne [14 mars 1974. — *J. O.* du 26 mars 1974] et [2 avril 1974] (n° 29). — *Caducité.*

A la suite de la visite récente d'une délégation d'élus et de représentants de l'association de défense des riverains de l'aérodrome de Toussus-le-Noble (A. D. R. A. T.), concernant l'extension de cet aérodrome, à M. Guéna, ancien ministre des transports, **Mme Brigitte Gros** demande à *M. le ministre de l'équipement :* 1° si, comme M. Guéna, ancien ministre des transports, il a l'intention de prendre la décision de remplacer la piste de 1 800 mètres, dont 1 400 utilisables initialement prévus, par une nouvelle piste de 1 100 mètres seulement à Toussus-le-Noble ; 2° si son ministère compte ainsi réserver à Toussus-le-Noble une vocation exclusivement touristique et spécialiser cet aérodrome dans le trafic de l'aviation légère ; 3° si, étant donné la mise en service de Roissy-en-France, son ministère a pris la décision de réserver la plate-forme du Bourget pour l'aviation d'affaires ; 4° si son ministère, dans ces conditions, serait prêt à abandonner la réalisation à Cernay-la-Ville, en vallée de Chevreuse, d'un aérodrome de tourisme, ainsi que le projet d'aérodrome entre Sonchamp et Ponthévrard dans le canton de Saint-Arnoult-en-Yvelines, projet qui est en contradiction avec les études faites à l'occasion du schéma directeur d'aménagement urbain de la région parisienne [5 juin 1974] (n° 34). — Retrait par son auteur [4 octobre 1974] (p. 1177).

Mme Brigitte Gros demande à *M. le ministre de l'équipement* quelles sont les raisons qui ont conduit le Gouvernement à prendre la décision, le 8 février 1974, de réaliser la ligne d'aérotrain Cergy-Pontoise—La Défense alors que la création d'une desserte ferroviaire classique entre la ville nouvelle et la capitale offrait, tant sur le plan financier que sur le plan technique, des avantages incontestables. Elle estime que la réalisation de l'aérotrain a été maintes fois dénoncée. Sa construction, d'abord, sera démesurément onéreuse. Ensuite, l'aérotrain à moteur linéaire n'est pas encore au point sur le plan technique. Il consomme une très grande quantité d'énergie. Il ne permet pas la construction de rames à plusieurs voitures. Il exclut l'usage des courbes de petit rayon et d'aiguillages. Par conséquent, son tracé manque de souplesse et le nombre des gares desservies est réduit. Les localités que traversera l'aérotrain connaîtront de sérieuses nuisances sur le plan des sites par la destruction de nombreuses habitations. Par contre, elle pense que la réalisation d'une desserte ferroviaire classique entre la ville nouvelle et la capitale présente de multiples avantages. D'abord, son coût sera proportionnellement beaucoup moins élevé. Ensuite, la réalisation par la S. N. C. F. de deux antennes ferroviaires permettra d'améliorer l'état de sous-développement dans lequel se trouvent les liaisons entre Paris, d'une part, et, d'autre part, les parties les plus urbanisées des départements du Val-d'Oise et des Yvelines. Elle trouve qu'il serait, en effet, hautement souhaitable de réaliser une antenne entre Cergy-Pontoise et La Défense par Achères, ce qui aurait l'avantage d'augmenter la capacité des lignes Saint-Lazare—Sartrouville—Maisons-Laffitte—Poissy et Mantes, et celle de Saint-Lazare par Conflans-Sainte-Honorine. Et aussi une desserte de la vallée de Montmorency sur Paris par la ligne Ermont—Gennevilliers—Porte Maillot et Invalides, raccordée à la Petite Ceinture. L'aménagement de ces antennes ferrées intéressera en 1980 une population qui sera trois ou quatre fois plus importante que celle que desservirait la ligne d'aérotrain. Pour ces différentes raisons, il lui semble donc qu'une fois de plus les pouvoirs publics engagent des crédits importants dans une réalisation de prestige qui ne profitera qu'à un nombre d'usagers très limité. Il serait regrettable que, dans quelques années, on parle de « l'affaire de l'aérotrain » comme on a parlé il y a quelques années du « scandale de La Villette » [5 juin 1974] (n° 35). — Retrait par son auteur [4 octobre 1974] (p. 1177).

Mme Brigitte Gros expose à *M. le ministre de l'éducation* que le phénomème d'urbanisation que la France a connu depuis quelque vingt années et qui a eu pour conséquence de transformer rapidement la physionomie de nos villes par l'adjonction de nouveaux quartiers périphériques et la physionomie de nos villages par un dépeuplement progressif, pose aux municipalités des problèmes nouveaux et délicats sur le plan de l'animation et du développement ; que les élus locaux attachent de plus en plus d'importance aux activités de loisir parce qu'ils sentent qu'elles sont devenues indispensables pour faire contrepoids aux lourdes contraintes et aux multiples exigences de la vie moderne. Aujourd'hui, chacun éprouve le besoin impérieux de se distraire, de s'évader de la monotonie de l'existence quotidienne. Le loisir est devenu une nécessité primordiale à notre époque et est rendu indispensable pour l'équilibre physique et moral de l'homme moderne; mais que de nombreuses communes, grandes ou petites, en raison de l'augmentation importante de leurs frais de fonctionnement due au renchérissement du prix de l'énergie et à l'augmentation régulière de leurs investissements pour les équipements collectifs, ne peuvent actuellement se lancer, comme elles le souhaiteraient, dans la réalisation d'infrastructures de loisir susceptibles de répondre

aux aspirations justifiées de leurs habitants ; qu'il serait donc souhaitable, en cette période de restrictions des dépenses publiques imposées par la crise économique que traverse notre pays, d'ouvrir largement les portes des établissements scolaires en dehors des jours et des heures de classes, à ceux qui souhaiteraient pouvoir les utiliser pour des activités de loisir. C'est pourquoi elle lui demande de bien vouloir envisager une modification de l'arrêté du 18 janvier 1887, confirmé par une circulaire ministérielle du 2 avril 1948, afin que l'organisation de l'utilisation des locaux scolaires en dehors des heures de classes, soit désormais placée sous la seule responsabilité du conseil municipal de chaque commune et ne dépende plus, comme actuellement, des autorités préfectorales et académiques [24 octobre 1974] (n° 75).

Interventions :

Intervient dans la discussion du **projet de loi,** adopté par l'Assemblée nationale. après déclaration d'urgence **relatif à la radiodiffusion et à la télévision** [26 juillet 1974]. — Discussion générale (p. 945, 946). — **Suite et fin de la discussion** [27 juillet 1974]. — Discussion des articles. — Art. 7 : *dépose un amendement, soutenu par M. Jacques Habert, tendant à une nouvelle rédaction de cet article* (p. 985). — Est entendue au cours du débat sur la question orale de Mlle Gabrielle Scellier relative à l'**amélioration de la condition féminine** [8 octobre 1974] (p. 1193, 1194). — Intervient dans la discussion du **projet de loi,** adopté par l'Assemblée nationale, **modifiant la loi n° 67-1176 du 28 décembre 1967 relative à la régulation des naissances** [7 novembre 1974]. — Discussion générale (p. 1654 à 1656). — Prend part, en qualité de rapporteur de la commission des affaires économiques et du Plan, à la discussion du **projet de loi autorisant la ratification du traité entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord concernant la construction et l'exploitation d'un tunnel ferroviaire sous la Manche, signé à Chequers, le 17 novembre 1973, et donnant les autorisations nécessaires à son exécution** [19 novembre 1974]. — Discussion générale (p. 1814, 1815). — Prend part, dans les mêmes conditions, à la discussion du **projet de loi portant création de l'établissement public national du tunnel sous la Manche** [19 novembre 1974]. — Discussion générale (p. 1820, 1821). — Discussion des articles. — Après l'art. 5 : *son amendement tendant à insérer un article additionnel ainsi rédigé : « Les infrastructures routières d'accès et de dégagement du tunnel sous la Manche devront être réalisées au moment de la mise en service de l'ouvrage sous la responsabilité du ministre de l'équipement. »* (p. 1822, 1823). — Intervient dans la suite de la discussion du **projet de loi de finances pour 1975,** adopté par l'Assemblée nationale [2 décembre 1974]. — DEUXIÈME PARTIE. — MOYENS DES SERVICES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES. — TRANSPORTS. — I. — SECTION COMMUNE. — II. — TRANSPORTS TERRESTRES. — Observations ayant porté essentiellement sur la nécessité d'une politique cohérente en matière de transports terrestres qui pourrait se concrétiser par la création de comités de transports régionaux et départementaux (p. 2290, 2291). — **Suite de la discussion** [9 décembre 1974]. — EQUIPEMENT : LOGEMENT. — Observations ayant porté essentiellement sur l'opportunité d'une réforme profonde des circuits de financement du logement et plus particulièrement du système de l'accession à la propriété par la création d'une aide à la personne (p. 2620, 2621, 2629).

GROS (M. LOUIS) [Français établis hors de France].

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à la radiodiffusion et à la télévision [27 juillet 1974].

Réélu Sénateur le 2 octobre 1974.

Elu Vice-Président du Sénat [3 octobre 1974].

Préside, en cette qualité, la séance du 10 octobre 1974. — Donne lecture de l'allocution préparée par M. le Président Alain Poher [10 octobre 1974] (p. 1208) ; salue la présence dans l'enceinte du Sénat d'une délégation de l'Assemblée nationale du Québec, conduite par son président M. Jean-Noël Lavoie (p. 1210). — Préside la séance du 15 octobre 1974 ; la séance du 17 octobre 1974 ; la séance du 22 octobre 1974 ; la séance du 24 octobre 1974 ; la séance du 6 novembre 1974 ; la séance du 19 novembre 1974 ; la séance du 25 novembre 1974 ; la séance du 26 novembre 1974 ; la séance du 28 novembre 1974 ; la séance du 30 novembre 1974 ; la séance du 2 décembre 1974 ; la séance du 3 décembre 1974 ; la séance du 9 décembre 1974 ; la séance du 12 décembre 1974. — Souhaite la bienvenue à une délégation de la Grande Assemblée nationale de Roumannie (p. 2814). — Préside la séance du 16 décembre 1974.

Est nommé membre de la commission des affaires sociales [4 octobre 1974].

Est nommé juge titulaire de la Haute Cour de justice [16 octobre 1974].

Questions orales :

M. Louis Gros rappelle à *M. le ministre des affaires étrangères* la situation préoccupante des Français ex-contractuels des Gouvernements ou hauts-commissariats des anciennes colonies et territoires français d'outre-mer. Ces personnels, dont le plus grand nombre, en conservant leur emploi, sont devenus, sans avoir eu une perception exacte de leur situation administrative, des contractuels au service d'Etats indépendants, et n'ayant jamais appartenu à la fonction publique française, ne bénéficient d'aucune mesure législative ou réglementaire de reclassement ou de retraite. En raison de leur âge et des circonstances, ces Français se trouvent déjà ou vont rapidement se trouver sans emploi et sans ressources. Il lui demande si le recensement quantitatif et qualitatif entrepris par ses services est terminé, quels en sont les résultats et quelles mesures il envisage de prendre pour assurer à ces Français des conditions convenables d'existence [8 février 1974. — *J. O.* du 12 février 1974] (n° 1433). — Réponse [29 octobre 1974] (p. 1462, 1463).

M. Louis Gros demande à *M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie et des finances* s'il considère comme conforme à la lettre et à l'esprit des conventions en vigueur entre la République française et la République malgache que le Gouvernement de Tananarive exige des Français quittant, même temporairement, Madagascar un quitus fiscal. Cette exigence paraît en contradiction avec la loi malgache du 1er décembre 1960, n° 62030, non abrogée. Il lui demande dans ces conditions quelles sont les mesures que le Gouvernement français entend adopter, et notamment une réciprocité de législation [24 mai 1974. — *J. O.* du 28 mai 1974] (n° 1450). — Réponse [18 juin 1974] (p. 452, 453).

M. Louis Gros demande à *M. le ministre de la coopération* quelles mesures il entend prendre pour mettre fin au retard apporté au paiement aux enseignants français à Madagascar de l'indemnité de logement pour ceux dont le logement n'est plus assuré par le Gouvernement malgache. Aucun versement n'a eu lieu pour l'année scolaire 1973-1974 et certaines indemnités restent dues sur l'année scolaire 1972-1973. Ces retards sont préjudiciables à tous les intéressés, tant pour acquitter les impôts qu'ils doivent au fisc malgache que pour faire face à d'éventuels frais de voyage [13 juin 1974] (n° 1455). — Réponse [8 octobre 1974] (p. 1189).

M. Louis Gros demande à *M. le ministre de l'éducation* si les informations données par la presse à propos d'une prochaine réforme de l'orthographe du français sont exactes et dans quelle mesure l'initiative d'une telle réforme lui appartient ou résulte d'une décision du Gouvernement. Il lui rappelle les inconvénients graves et difficiles à mesurer à vouloir considérer la langue française comme un bien national à la seule et exclusive disposition du Gouvernement français alors qu'elle est l'instrument d'expression, de communication et de culture de tous les francophones dans le monde, en même temps que la langue officielle de nombreux Etats. Il lui demande s'il n'estime pas qu'une telle réforme est en contradiction avec les travaux du haut comité de la langue française auprès du Premier ministre et avec les efforts de tous ceux qui depuis des années œuvrent pour la défense et le développement de la francophonie [19 novembre 1974] (n° 1515). — Réponse [17 décembre 1974] (p. 3018, 3019).

Interventions :

Est entendu lors de la réponse de M. Christian Poncelet, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'économie et des finances, chargé du budget, à sa **question orale relative aux Français de Madagascar n° 1450** (cf. *supra*) [18 juin 1974] (p. 453). — Intervient dans la discussion de la **proposition de loi** de M. Marcel Champeix et des membres du groupe socialiste **tendant à une indemnisation complète des rapatriés et des spoliés** [26 juin 1974]. — Discussion générale (p. 560, 561). — Intervient dans la suite et fin de la discussion du **projet de loi de finances rectificative pour 1974,** adopté par l'Assemblée nationale [10 juillet 1974]. — Discussion des articles. — Art. 14 : *son amendement tendant à compléter* in fine *cet article par un nouveau paragraphe qui permettrait d'étendre le bénéfice de l'allocation de rentrée scolaire aux familles françaises résidant hors de France* (p. 848, 849) ; le retire (p. 849). — Prend part, en qualité de président de la commission des affaires culturelles, à la discussion du **projet de loi,** adopté par l'Assemblée nationale, après déclaration d'urgence, **relatif à la radiodiffusion et à la télévision** [26 juillet 1974]. — Son refus

de s'associer à la motion de M. Pierre Marcilhacy tendant à opposer la question préalable au passage à la discussion des articles du projet de loi (p. 951, 952). — Discussion des articles. — Art. 2 : *amendement de M. Michel Miroudot, au premier alinéa de cet article, tendant à doter également l'établissement public à caractère industriel et commercial de l'autonomie « administrative »* (p. 957) ; rectifie *l'amendement de M. Michel Miroudot tendant, après la première phrase du premier alinéa de cet article, à insérer la phrase suivante : « Il* [l'établissement public] *a notamment pour mission de créer les équipements nécessaires pour couvrir les zones qui ne peuvent pas encore recevoir les émissions de toutes les sociétés nationales »* (p. 958, 959) ; appuie *l'amendement de M. Michel Miroudot tendant à proposer une nouvelle rédaction de la seconde phrase du premier alinéa de l'article* (p. 960). — **Suite et fin de la discussion** [27 juillet 1974]. — Art. 3 : *amendement de M. Henri Fréville, soutenu par M. Félix Ciccolini, à l'alinéa 2° de cet article relatif à l'utilisation d'une partie du pourcentage de la redevance pour droit d'usage des postes récepteurs* (p. 974) ; Art. additionnel 5 *bis : amendement de M. André Diligent, tendant, après l'article 5, à insérer un article additionnel prévoyant une obligation de complémentarité entre les deux sociétés nationales non visées à l'article 6 du projet de loi* (p. 978) ; Art. 6 : rectifie *l'amendement de M. Michel Miroudot tendant à modifier la rédaction de la dernière phrase du deuxième alinéa de cet article visant à la représentation des élus locaux au sein des comités régionaux consultatifs de l'audiovisuel* (p. 980) ; Art. 7 : observations sur le mode de désignation des deux parlementaires devant siéger aux conseils d'administration des sociétés nationales de programme (p. 988) ; Art. 15 : *amendement de M. André Diligent tendant à proposer une nouvelle rédaction du deuxième alinéa de cet article concernant l'approbation par le Parlement de la répartition du produit de la redevance pour droit d'usage des postes récepteurs* (p. 1000, 1001) ; Art. 18 : *amendement de M. André Rossi, secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre, tendant à rédiger ainsi la seconde partie de la première phrase du premier alinéa de cet article : « La proportion des recettes provenant de la publicité de marques ne pourra excéder globalement 25 p. 100 du total des ressources des organismes énumérés à l'article 1er de la présente loi »* (p. 1013) ; Article additionnel : *amendement de M. Michel Miroudot tendant, après l'article 18, à insérer un article nouveau relatif aux conséquences de l'édification de grands immeubles qui nuisent à la qualité de la réception des programmes de télévision* (p. 1014) ; Art. 21 : *amendement rectifié de M. Jean Filippi tendant à insérer un second alinéa concernant l'intégration des agents en fonction à l'O. R. T. F. au 31 décembre 1975 comptant au moins vingt ans d'ancienneté à l'Office* (p. 1017). — **Commission mixte paritaire** (urgence déclarée) [28 juillet 1974]. — Discussion générale (p. 1051, 1052). — Est entendu lors de la réponse de M. Pierre Abelin, ministre de la coopération, à sa **question orale relative aux enseignants à Madagascar n° 1455** (cf. *supra*) [8 octobre 1974] (p. 1189). — Est entendu lors de la réponse de M. Bernard Destremau, secrétaire d'Etat auprès du ministre des affaires étrangères, à sa **question orale relative aux contractuels des anciennes colonies n° 1433** (cf. *supra*) [29 octobre 1974] (p. 1463). — Intervient dans la suite de la discussion du **projet de loi de finances pour 1975,** adopté par l'Assemblée nationale [23 novembre 1974]. — PREMIÈRE PARTIE. — CONDITIONS GÉNÉRALES DE L'ÉQUILIBRE FINANCIER. — Discussion des articles. — Art. 2 : observations sur cet article qui fixe les tranches au barème de l'impôt sur le revenu (p. 1947). — Est entendu lors de la réponse de M. René Haby, ministre de l'éducation, à sa **question orale relative à la réforme de l'orthographe n° 1515** (cf. *supra*) [17 décembre 1974] (p. 3019).

GUILLARD (M. PAUL) [Loire-Atlantique].

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant amnistie [9 juillet 1974].

Réélu Sénateur le 22 septembre 1974.

Est nommé membre de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale [4 octobre 1974].

Dépôt législatif :

Proposition de loi élargissant aux accidents de la vie privée le régime d'assurance complémentaire contre les accidents du travail et les maladies professionnelles des personnes non salariées de l'agriculture, institué par la loi n° 72-965 du 25 octobre 1972 [5 mars 1974. — *J. O.* Lois et décrets du 6 mars 1974. — Rattachée pour ordre au procès-verbal de la séance du 22 janvier 1974] (n° 136).

Interventions :

Intervient dans la suite et fin de la discussion du **projet de loi de finances rectificative pour 1974,** adopté par l'Assemblée nationale [10 juillet 1974]. — Discussion des articles. — Art. 5 : explique son vote sur les *amendements de M. Marcel Martin tendant à exonérer de la taxe exceptionnelle sur les profits immobiliers réalisés en 1973 les plus-values de cession de terrains à bâtir dans leur ensemble ou, à défaut, celles pour cause d'expropriation* (p. 839). — Intervient dans la discussion du **projet de loi,** adopté par l'Assemblée nationale, après déclaration d'urgence, **relatif aux économies d'énergie** [15 octobre 1974]. — Discussion des articles. — Art. 1er : explique son vote sur *l'amendement de M. Robert Laucournet tendant, après le troisième alinéa de cet article, à insérer un nouvel alinéa relatif aux mesures à prendre pour le rationnement du fuel domestique* (p. 1281). — Intervient dans la discussion du **projet de loi,** déposé avec déclaration d'urgence, **instituant un prélèvement conjoncturel ayant pour objet de prévenir les comportements inflationnistes des entreprises** [30 octobre 1974]. — Discussion des articles. — Art. 4 : *son amendement tendant à compléter* in fine *le paragraphe I de cet article par un nouvel alinéa ainsi rédigé : « Toutefois, les organismes à but non lucratif visés à l'article 206-5 du code général des impôts sont exclus du champ d'application du prélèvement. »* (p. 1536) ; le retire (*ibid.*) ; soutient *l'amendement de M. Jacques Boyer-Andrivet tendant à compléter* in fine *le même paragraphe par un nouvel alinéa ainsi rédigé : « Toutefois, sont exclues du champ d'application du prélèvement, dans la mesure où elles n'effectuent d'opérations qu'avec les sociétaires, les sociétés coopératives agricoles d'approvisionnement et d'achat et leurs unions, ainsi que les sociétés coopératives de production, de transformation, conservation et vente de produits agricoles et leurs unions, visées à l'article 207 du code général des impôts. »* (p. 1537) ; le retire (*ibid.*) ; Article additionnel : *son amendement tendant à ajouter au projet de loi un article nouveau ainsi conçu : « Il ne pourra être fait référence de la présente loi pour déterminer le champ d'application de la réglementation fiscale. »* (p. 1552) ; le retire (*ibid.*). — Intervient dans la discussion du **projet de loi,** adopté par l'Assemblée nationale, **modifiant la loi n° 67-1176 du 28 décembre 1967 relative à la régulation des naissances** [7 novembre 1974] — Discussion des articles. — Art. 1er : *son amendement tendant, après les deux premier alinéas du texte présenté pour l'*article 3 *de la loi n° 67-1176 du 28 décembre 1967, à insérer un nouvel alinéa ainsi rédigé : « Lorsqu'elle intéresse un mineur non émancipé, à l'exception des personnes déjà mères, elle* [la délivrance du contraceptif] *doit porter mention du consentement donné par écrit, de l'un des parents ou du représentant légal. »* (p. 1660) ; Art. 1er *bis* : retire *son amendement au texte présenté pour le deuxième alinéa de l'*article 4 *de la loi sus-visée* (p. 1663) ; *amendement de M. Robert Schwint tendant, après la première phrase du texte présenté pour le même alinéa, à insérer la phrase supplémentaire suivante : « Dans ces cas, les frais d'analyses et d'examens de laboratoire ordonnés en vue de prescriptions contraceptives sont supportés par les centres de planification ou d'éducation familiale. »* (p. 1664) ; Art. 4 : *son amendement tendant à supprimer cet article qui autorise le remboursement des produits contraceptifs par le régime général de sécurité sociale* (p. 1665) ; Art. 5 : retire *son amendement tendant à supprimer cet article* (remboursement des mêmes produits par les régimes agricoles) (p. 1666) ; Art. 6 : retire *son amendement tendant à supprimer cet article* (remboursement des mêmes produits par les régimes d'assurance maladie des travailleurs indépendants) (p. 1667) ; Art. 7 : *son amendement tendant à supprimer cet article qui insère entre le deuxième et le troisième alinéa de l'article 179 du code de la famille et de l'aide sociale un alinéa ainsi rédigé : « L'aide médicale peut être également obtenue pour les médicaments, produits et objets contraceptifs selon une procédure particulière fixée par décret. »* (ibid.) ; le retire (*ibid.*) ; explication de vote sur l'ensemble du projet de loi (*ibid.*). — Intervient dans la discussion du **projet de loi,** adopté par l'Assemblée nationale, **modifiant le livre V du code de la santé publique et relatif à la pharmacie vétérinaire** [21 novembre 1974]. — Discussion des articles. — Art. 2 : observations sur *la fin du quatrième alinéa du texte présenté pour l'article L. 612 du code de la santé publique* pour ce qui concerne la situation particulière des vétérinaires d'origine étrangère (p. 1894). — Intervient dans la suite de la discussion du *projet de loi de finances pour 1975*, adopté par l'Assemblée nationale [23 novembre 1974]. — PREMIÈRE PARTIE. — CONDITIONS GÉNÉRALES DE L'ÉQUILIBRE FINANCIER. — Discussion des articles. — Avant l'art. 2 : *son amendement tendant à insérer un article additionnel ainsi rédigé : « Les dispositions de l'article 195 du code général des impôts sont complétées ainsi qu'il suit : « 4. Le quotient familial prévu à l'article 194 est augmenté d'une demi-part supplémentaire pour les contribuables célibataires, divorcés ou veufs titulaires de la carte d'invalidité prévue à l'article 173 du code de famille et de l'aide sociale qui ont un ou plusieurs*

enfants à charge ou remplissent l'une des conditions fixées au 1 a *et* b » (p. 1946) ; le retire (*ibid.*). — Intervient dans la suite de la discussion du **projet de loi de finances pour 1975,** adopté par l'Assemblée nationale [1er décembre 1974]. — DEUXIÈME PARTIE. — MOYENS DES SERVICES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES. — TERRITOIRES D'OUTRE-MER. — Observations ayant eu pour but de rendre compte d'une mission effectuée par une délégation sénatoriale, qui s'est rendue en Nouvelle-Calédonie et en Polynésie française, chargée de juger sur place de la mise en œuvre de la réforme communale et des difficultés rencontrées (p. 2265, 2266). — **Suite de la discussion** [6 décembre 1974]. — EDUCATION. — I. — EDUCATION. — Observations ayant porté essentiellement sur la situation financière des établissements sous contrat d'association avec l'Etat (p. 2526, 2527). — Intervient dans la suite et fin de la discussion du **projet de loi,** adopté par l'Assemblée nationale, **relatif à l'interruption volontaire de la grossesse** [14 décembre 1974]. — Discussion des articles. — Art. 3 : explique son vote sur l'*amendement de M. Jean Mézart tendant à supprimer le texte présenté pour l'article* L. 162-5 bis *du code de la santé publique qui requiert le consentement des parents ou du représentant légal pour la femme mineure célibataire* (p. 2947). — Intervient dans la discussion du **projet de loi,** adopté par l'Assemblée nationale, après déclaration d'urgence, **relatif aux forclusions encourues durant la période d'interruption du service postal, ainsi qu'à la prorogation et à la suspension de divers délais** [19 décembre 1974]. — Discussion des articles. — Après l'art. 3 : *son amendement tendant à insérer un article additionnel ainsi conçu : « Les dispositions des deux premiers alinéas de l'article* 3 *ci-dessus sont applicables aux pénalités et majorations de retard en matière de sécurité et de prévoyance sociales. »* (p. 3157, 3158). — Prend part, en remplacement de M. Jean Geoffroy, rapporteur de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, à la discussion de la **proposition de loi,** adoptée par l'Assemblée nationale, **tendant à compléter la loi n° 67-523 du 3 juillet 1967 relative à la Cour de cassation** [20 décembre 1974]. — Discussion générale (p. 3224, 3225).

GUILLAUMOT (M. PAUL) [Yonne].

Est nommé membre de la commission des affaires économiques et du Plan [4 octobre 1974].

Intervention :

Explication de vote sur l'ensemble du **projet de loi,** adopté par l'Assemblée nationale, **relatif à l'organisation interprofessionnelle laitière** [4 juillet 1974] (p. 688).

GUISLAIN (M. MARCEL) [Nord].

N'était pas candidat aux élections sénatoriales du 22 septembre 1974.

GUY (M. MICHEL), **secrétaire d'Etat à la culture** (cabinet de M. Jacques Chirac des 28 mai et 8 juin 1974).

Répond à la question orale de M. Serge Boucheny relative à la **préservation de la « Cité fleurie »** [18 juin 1974] (p. 450, 451). — Répond à la question orale de M. Henri Caillavet relative à l'**éviction du conservateur en chef du musée des Arts décoratifs** [29 octobre 1974] (p. 1459). — Intervient dans la suite de la discussion du **projet de loi de finances pour 1975,** adopté par l'Assemblée nationale [4 décembre 1974]. — DEUXIÈME PARTIE. — MOYENS DES SERVICES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES. — CULTURE. — Observations ayant eu pour but de définir dans le détail la manière d'utiliser les crédits mis à sa disposition pour notamment les dépenses de fonctionnement, pour l'aide à l'art dramatique, l'aide à la création littéraire, l'entretien des monuments historiques, le fonctionnement du centre Beaubourg, l'aide au cinéma, l'action en faveur des maisons de la culture et des centres d'animation culturelle, l'aide à l'art lyrique et à la musique, pour le développement des techniques audio-visuelles, la protection du patrimoine architectural, enfin pour développer un véritable enseignement des arts dès l'école maternelle (p. 2399 à 2403) ; répond aux différents orateurs (p. 2411 à 2413). — Examen des crédits. — Etat B. — Titre III : *amendement de MM. Yvon Coudé du Foresto, rapporteur général et Maurice Schumann, au nom de la commission des finances, tendant à réduire les crédits de ce titre de* 98 850 *francs* (p. 2413) ; *amendement de Mme Marie-Thérèse Goutmann tendant à réduire les crédits de ce titre de* 5 800 000 *francs* (p. 2414) ; répond à M. André Mignot (*ibid.*) ; Titre IV : répond à M. Jean-Marie Bouloux (*ibid*) ; *amendement de MM. Yvon Coudé du Foresto, rapporteur général et Maurice Schumann, au nom de la commission des finances, tendant à réduire les crédits de ce titre de* 3 160 000 *francs* (p. 2415) ; *amendement rectifié de MM. Yvon Coudé du Foresto, rapporteur général et Maurice Schumann, au nom de la commission des finances, tendant à réduire les crédits du même titre de cinq millions de francs* (p. 2416, 2417) ; Etat C. — Titre V : répond à M. Michel Moreigne (p. 2418). — Intervient dans la discussion du **projet de loi,** adopté par l'Assemblée nationale, **portant création du Centre national d'art et de culture Georges-Pompidou** [12 décembre 1974]. — Discussion générale (p. 2825 à 2827). — Discussion des articles. — Art. 5 *bis* nouveau : *amendement rectifié de M. Maurice Schumann, au nom de la commission des finances, tendant, après l'article* 5, *à insérer un article additionnel qui vise à créer une délégation parlementaire chargée de suivre et d'apprécier la gestion de l'établissement public* (p. 2833, 2834). — Intervient dans la discussion du **projet de loi,** adopté par l'Assemblée nationale, **relatif à la validation des diplômes d'architecte diplômé par le Gouvernement et de certaines dispositions réglementaires relatives à l'enseignement de l'architecture** [19 décembre 1974]. — Discussion générale (p. 3190, 3191). — Intervient dans la discussion, **en deuxième lecture,** du **projet de loi portant création du Centre national d'art et de culture Georges-Pompidou** [20 décembre 1974]. — Discussion des articles. — Art. 5 *bis* : *amendement de M. Michel Miroudot et amendement de M. Yvon Coudé du Foresto, à titre personnel, tendant à modifier la représentation du Parlement chargée de contrôler l'emploi des crédits inscrits au budget du Centre* (p. 3213, 3214) ; répond à l'explication de vote sur l'ensemble de M. Paul Minot (p. 3215). — **Commission mixte paritaire** [20 décembre 1974]. — Discussion générale (p. 3234).

GUYOT (M. RAYMOND) [Paris].

Est nommé membre de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées [4 octobre 1974].

Question orale :

M. Raymond Guyot appelle l'attention de **M. le ministre de la défense** sur le grave incident qui s'est produit au Larzac le mardi 11 juin après-midi — explosion d'un engin militaire R. 20 — provoquant une légitime émotion parmi les populations de l'Aveyron, de la Lozère et de la région. Il aimerait connaître : 1° les conditions exactes dans lesquelles ce grave incident a pu se produire ; 2° quelles sont les mesures qui ont été prises et seront prises pour éviter de tels incidents [13 juin 1974] (n° 1456) — Réponse [25 juin 1974] (p. 503, 504).

Interventions :

Est entendu lors de la réponse de M. Jacques Soufflet, ministre de la défense, à sa **question orale relative à une explosion dans le Larzac n° 1456** (cf. *supra*) [25 juin 1974] (p. 504). — Son rappel au règlement à l'occasion de l'ouverture de la troisième session extraordinaire [23 juillet 1974] (p. 879, 880). — Est entendu au cours du débat sur les questions orales de M. André Colin, de M. Jean-François Pintat et de M. Henri Caillavet ayant trait à la **politique européenne** [19 novembre 1974] (p. 1810, 1811). — Intervient dans la suite de la discussion du **projet de loi de finances pour 1975,** adopté par l'Assemblée nationale [27 novembre 1974]. — DEUXIÈME PARTIE. — MOYENS DES SERVICES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES. — DÉFENSE. — Observations ayant porté essentiellement sur la grave crise que traverse actuellement l'armée qui trouve sa source dans le refus des réformes profondes qui s'imposent ou du retard pris dans l'amélioration des conditions des soldats du contingent et du corps des officiers et sous-officiers de carrière (p. 2090 à 2092).

H

HABERT (M. JACQUES) [Français établis hors de France].

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à la radiodiffusion et à la télévision [27 juillet 1974].

Est nommé secrétaire de la commission des affaires culturelles [4 octobre 1974].

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant création du Centre national d'art et de culture Georges-Pompidou [20 décembre 1974].

Dépôts législatifs :

Avis, présenté au nom de la commission des affaires culturelles (affaires étrangères : relations culturelles, scientifiques et techniques), sur le projet de loi de finances pour 1975, adopté par l'Assemblée nationale [21 novembre 1974] (n° 100, — Tome II, 1).

Avis, présenté au nom de la commission des affaires culturelles, sur le projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, autorisant l'approbation de la convention d'assistance technique entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République malgache, ensemble les deux annexes, signées à Paris le 4 juin 1973 [9 décembre 1974] (n° 126).

Interventions :

Intervient dans la discussion du **projet de loi autorisant l'approbation de la convention générale entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République du Niger en matière de sécurité sociale, signée à Niamey le 28 mars 1973 et complétée par trois protocoles** [20 juin 1974]. — Discussion générale (p. 472). — Intervient dans la discussion du **projet de loi,** adopté par l'Assemblée nationale, après déclaration d'urgence, **relatif à la radiodiffusion et à la télévision** [26 juillet 1974]. — Discussion des articles. — Art. 2 : explique son vote sur l'*amendement de M. Michel Miroudot, au premier alinéa de cet article, tendant à préciser que la diffusion des programmes de radio et de télévision est assurée tant pour la France que pour l'étranger* (p. 957, 958). — **Suite et fin de la discussion** [27 juillet 1974]. — Art. 7 : soutient l'*amendement de Mme Brigitte Gros tendant à proposer une nouvelle rédaction de cet article relatif à la composition du conseil d'administration des sociétés nationales de programme* (p. 985) ; Art. 24 : *son amendement, au dernier alinéa de cet article, tendant à préciser que les articles* 21, 22, 23 *et* 24 *du projet de loi ne sont pas non plus applicables « aux anciens combattants titulaires de la croix de guerre »* (p. 1026) ; Art. 27 : soutient l'*amendement de M. Pierre Marzin tendant à préciser que les décrets en Conseil d'Etat, pris pour l'application de la présente loi, doivent prévoir les mesures nécessaires pour une étroite collaboration du nouvel organisme de radio-télévision avec l'administration des Postes et Télécommunications* (p. 1030) ; le retire (*ibid.*). — **Commission mixte paritaire** (urgence déclarée) [28 juillet 1974]. — Discussion générale (p. 1053). — Intervient dans la suite de la discussion du **projet de loi de finances pour 1975,** adopté par l'Assemblée nationale [28 novembre 1974]. — DEUXIÈME PARTIE. — MOYENS DES SERVICES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES. — AFFAIRES ÉTRANGÈRES. — En qualité de rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles pour les relations culturelles, scientifiques et techniques, fait état de la diminution des moyens mis à la disposition de la direction générale ; souhaite une politique plus active dans le domaine de l'enseignement du français et dans celui des investissements scolaires ; évoque la situation de la langue française dans le monde (p. 2112, 2113). — Examen des crédits. — Etat B. — Titre IV : explique son vote sur l'*amendement de M. Paul d'Ornano tendant à augmenter les crédits de ce titre de* 5 700 000 *francs* (p. 2141). — **Suite de la discussion** [6 décembre 1974]. — EDUCATION. — I. — EDUCATION. — Observations ayant porté essentiellement sur les problèmes concernant l'enseignement français à l'étranger : l'aide de l'Etat aux familles aux ressources modestes, l'accès dans les universités de la métropole, l'équivalence des diplômes (p. 2531, 2532). — II. — UNIVERSITÉS. — Observations ayant porté sur l'accès des jeunes Français de l'étranger à l'enseignement supérieur en métropole ; sur la situation des universitaires détachés en coopération, sur l'équivalence des diplômes (p. 2553). — COOPÉRATION. — Examen des crédits. — Etat B. — Titre III : observations sur l'aide qui doit être accordée, en 1975, aux écoles françaises des dix-huit pays d'Afrique et de l'océan Indien (p. 2580, 2581). — **Suite de la discussion** [10 décembre 1974]. — SERVICES DU PREMIER MINISTRE. — RADIODIFFUSION ET TÉLÉVISION. — Observations ayant porté essentiellement sur les émissions de la télévision scolaire et sur l'opportunité, en cas de grève, d'inscrire ces émissions dans le programme minimum (p. 2681, 2682). — Prend part, en qualité de rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles à la discussion du **projet de loi,** adopté par l'Assemblée nationale, **autorisant l'approbation de la convention d'assistance technique entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République malgache, ensemble les deux annexes, signées à Paris le 4 juin 1973** [12 décembre 1974]. — Discussion générale (p. 2813, 2814). — Intervient dans la discussion du **projet de loi,** adopté par l'Assemblée nationale, **autorisant l'approbation de la convention tendant à éliminer les doubles impositions et à établir des règles d'assistance mutuelle administrative en matière fiscale entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République tunisienne, ensemble le protocole joint, signés à Tunis le 28 mai 1973** [12 décembre 1974]. — Discussion générale (p. 2817, 2818). — Intervient dans la discussion du **projet de loi,** adopté par l'Assemblée nationale, après déclaration d'urgence, **portant diverses améliorations et simplifications en matière de pensions ou allocations des conjoints survivants, des mères de famille et des personnes âgées** [16 décembre 1974]. — Discussion des articles. — Article additionnel : observation sur la quotité de la pension de réversion (p. 2987).

HABY (M. RENÉ), **ministre de l'éducation** (cabinet de M. Jacques Chirac des 28 mai et 8 juin 1974).

Intervient dans la suite de la discussion du **projet de loi de finances pour 1975,** adopté par l'Assemblée nationale [6 décembre 1974]. — DEUXIÈME PARTIE. — MOYENS DES SERVICES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES. — EDUCATION. — I. — EDUCATION. — Observations ayant porté notamment sur son souci d'assurer, dans des conditions satisfaisantes, l'encadrement pédagogique des élèves ; de développer l'enseignement technique et l'éducation spécialisée ; de maintenir à un niveau raisonnable l'effectif des classes ; de poursuivre une politique de construction d'établissements, de transports scolaires, de fournitures gratuites, d'aide aux familles par l'octroi des bourses ; de favoriser l'aide de l'Etat aux établissements d'enseignement privé (p. 2521 à 2523) ; répond aux différents orateurs (p. 2539 à 2543, 2544). — Examen des crédits. — Etat B. — Titre III : répond à M. Etienne Dailly au sujet d'un texte proposé en exercice de dictée aux élèves de quatrième du C. E. S. de Rozay-en-Brie attentoire à la bonne moralité d'une classe (p. 2545). — Répond à la question orale de M. Louis Gros ayant trait à la **réforme de l'orthographe** [17 décembre 1974] (p. 3019).

HAUTECLOCQUE (M. BAUDOUIN DE) [Pas-de-Calais].

Réélu Sénateur le 22 septembre 1974.

Est nommé Secrétaire du Sénat [3 octobre 1974].

Est nommé vice-président de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale [4 octobre 1974].

Dépôts législatifs :

Rapport, fait au nom de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sur le projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, organisant une consultation de la population des Comores [30 octobre 1974] (n° 73).

Rapport, fait au nom de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sur le projet de loi, adopté avec modifications par l'Assemblée nationale, en deuxième lecture, organisant une consultation des populations des Comores [14 novembre 1974] (n° 87).

Interventions :

Intervient, en sa qualité de vice-président de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, dans la discussion du **projet de loi,** adopté par l'Assemblée nationale, **modifiant et complétant certaines dispositions de loi n° 70-1299 du 31 décembre 1970 relative aux groupements fonciers agricoles** [28 juin 1974]. — Discussion des articles. — Art. 2 : *amendement de M. Jacques Eberhard tendant à compléter le texte présenté pour le premier alinéa de l'article* 6 *de la loi n°* 70-1299 *du* 31 *décembre* 1970 *par le nouvel alinéa suivant : « Sauf s'il exploitait déjà directement, le groupement foncier agricole est également tenu de donner à bail lorsqu'une société d'aménagement foncier et d'établissement rural est au nombre de ses membres. »* (p. 634) ; reprend *cet amendement, retiré par son auteur* (p. 635). — Prend part, en qualité de rapporteur de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel du règlement et d'administration générale, à la discussion du **projet de loi,** adopté par l'Assemblée nationale, **organisant une consultation de la population des Comores** [6 novembre 1974]. — Discussion générale (p. 1592 à 1595). — Discussion des articles. — Art. 1er : *son amendement tendant à modifier la rédaction de cet article pour, d'une part, préciser qu'il s'agit non « de la », mais « des » populations des Comores d'autre part, pour laisser à celles-ci la faculté de se séparer ou de rester ou sein de la République française* (p. 1602, 1604) ; Art. 2 : *son amendement tendant à rédiger comme suit cet article : « Le Parlement sera appelé, à*

l'expiration d'un délai de six mois suivant la proclamation des résultats de la consultation, à se prononcer sur les suites qu'il estimera avoir à donner aux choix exprimés. » (p. 1604) ; Art. 3 : *son amendement, rectifié, à la demande du Gouvernement, tendant à rédiger comme suit le premier alinéa de cet article : « Seront admis à participer à la consultation, dans chaque circonscription, les électeurs et les électrices régulièrement inscrits sur la liste électorale de cette circonscription, conformément aux textes électoraux en vigueur.* » (p. 1605) ; Art. 3 *bis : son amendement tendant à proposer une nouvelle rédaction de cet article ayant pour objet d'organiser les opérations électorales et de veiller à leur régularité* (p. 1605, 1606) ; *le rectifie pour coordination* (cf. *supra* art. 3) (p. 1606) ; Art. 4 : *son amendement tendant à supprimer cet article* (cf. *supra* art. 3 *bis*) (ibid.). — **Deuxième lecture** [14 novembre 1974]. — Discussion générale (p. 1729). — Intervient dans la suite de la discussion du **projet de loi de finances pour 1975,** adopté par l'Assemblée nationale [1er décembre 1974]. — DEUXIÈME PARTIE. — MOYENS DES SERVICES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES. — TERRITOIRES D'OUTRE-MER. — Observations ayant porté uniquement sur la loi du 23 novembre 1974 organisant une consultation des populations des Comores et sur le décret du 30 novembre 1974 pris pour son application (p. 2268, 2269, 2273). — Intervient dans la discussion du **projet de loi de finances rectificative pour 1974,** adopté par l'Assemblée nationale [18 décembre 1974]. — Discussion des articles. — Art. 18 : observations sur cet article relatif aux modalités d'institution et de délivrance d'un permis de chasser (p. 3102, 3103) ; *son amendement tendant à supprimer le* b) *du paragraphe* I *de cet article qui fait obligation au chasseur d'appartenir à la fédération de chasse de son département* (p. 3107) ; *son amendement, au paragraphe* II *de cet article, stipulant que les redevances cynégétiques versées à l'Office national de la chasse ne sont pas affectées « au paiement, par ses soins, du personnel concourant à la surveillance et à la police de la chasse, désigné par décision ministérielle » mais « aux dépenses de fonctionnement et d'investissement des fédérations départementales des chasseurs »*, (*ibid.*) ; le retire (p. 3108).

HEDER (M. LÉOPOLD) [Guyane].

Est nommé membre de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel du règlement et d'administration générale [4 octobre 1974].

Question orale avec débat :

M. Léopold Heder expose à *M. le secrétaire d'Etat aux départements et territoires d'outre-mer :* 1° que le Gouvernement a engagé en Guyane une épreuve de force pour tenter de briser toute opposition politique depuis qu'il est apparu nettement que la volonté populaire s'exprime en faveur d'une modification profonde des structures politico-administratives actuelles dont la faillite est évidente ; 2° que des mesures de répression arbitraires sont appliquées à l'encontre des partis politiques et des formations syndicales de gauche dont les sièges sont investis, les appareils de sonorisation saccagés, les réunions d'information interdites ; 3° que désormais plus rien n'est à l'abri : ni la liberté individuelle, puisque de paisibles citoyens sont interpellés, fouillés les mains sur la tête, face au mur, et que des personnalités politiques et syndicales sont détenues sans motif valable ; ni l'emploi, puisque des professeurs ont été arrêtés dans l'enceinte même des établissements scolaires où ils enseignent ; ni le domicile, puisque des arrestations ont eu lieu dans la nuit chez certains dont la demeure a été fouillée de fond en comble, comme il a été procédé également à la maison des jeunes de Cayenne ; 4° que nul ne peut plus circuler librement hors du territoire guyanais sans sauf-conduit gouvernemental, puisque des fonctionnaires partant en mission aux Antilles, mandatés par leurs organismes sociaux ou professionnels, ont été mis en état d'arrestation pour ce seul motif ; 5° qu'une législation d'exception de fait permet de prolonger la garde à vue au-delà de la période légale puisque des Guyanais sont détenus dans les locaux de la police depuis plus de six jours. Il lui demande s'il estime que ces mesures de répression, indignes d'une grande nation comme la France, sont les seuls moyens dont il dispose pour vanter les mérites de la départementalisation et faire apprécier un régime dont l'application depuis vingt-huit années se révèle pourtant inapte à porter remède à la situation générale de plus en plus catastrophique de la Guyane [13 décembre 1974] (n° 87).

Interventions :

Intervient dans la discussion du **projet de loi,** adopté par l'Assemblée nationale, après déclaration d'urgence, **relatif à la radiodiffusion et à la télévision** [26 juillet 1974]. — Discussion générale (p. 936, 937). — **Suite et fin de la discussion** [27 juillet 1974]. — Discussion des articles. — Art. 6 : *son amendement tendant, après le troisième alinéa de cet article, à insérer un nouvel alinéa ainsi rédigé : « Dans le cadre des départements d'outre-mer, les projets de décrets et le cahier des charges susvisés seront soumis à l'avis des conseils généraux selon les dispositions du décret* n° 60-406 *du* 26 *avril* 1960 *relatif à l'adaptation du régime législatif et de l'organisation administrative des départements de la Guadeloupe, de la Guyane, de la Martinique et de la Réunion.* » (p. 982). — Intervient dans la suite de la discussion du **projet de loi de finances pour 1975,** adopté par l'Assemblée nationale [1er décembre 1974]. — DEUXIÈME PARTIE. — MOYENS DES SERVICES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES. — DÉPARTEMENTS D'OUTRE-MER. — Observations ayant eu pour objet de dresser un bilan de la politique du Gouvernement dans le département de la Guyane où la situation ne cesse de se dégrader malgré les promesses faites — et qui n'ont pas été tenues — pour aider au développement d'un département encore neuf mais abandonné par les pouvoirs publics (p. 2252 à 2254).

HENNEGUELLE (M. HENRI) [Pas-de-Calais].

N'était pas candidat aux élections sénatoriales du 22 septembre 1974.

HENRIET (M. JACQUES) [Doubs].

Est nommé vice-président de la commission des affaires sociales [4 octobre 1974].

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif aux licenciements pour cause économique [18 décembre 1974].

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à l'interruption volontaire de la grossesse [19 décembre 1974].

Dépôt législatif :

Proposition de loi édictant une législation nouvelle en matière d'avortement, en complétant le code de la famille, en supprimant l'article 317 du code pénal ainsi que l'article L. 161-1 du code de la santé publique [9 décembre 1974] (n° 125).

Interventions :

Intervient dans la discussion du **projet de loi autorisant l'approbation de l'accord instituant le Laboratoire européen de biologie moléculaire, signé à Genève le 10 mai 1973** [25 juin 1974]. — Discussion générale (p. 510 à 512). — Est entendu au cours du débat sur la question orale de M. Jean Cluzel relative à la **situation du marché de la viande** [25 juin 1974] (p. 522, 523). — Intervient dans la discussion du **projet de loi de finances rectificative pour 1974,** adopté par l'Assemblée nationale [9 juillet 1974]. — Discussion générale (p. 791). — **Suite et fin de la discussion** [10 juillet 1974]. — Discussion des articles. — Art 1er : *son amendement, au premier alinéa du paragraphe I de cet article, tendant à calculer la contribution exceptionnelle égale à* 18 p. 100 *de l'impôt sur les sociétés non pas « d'après les résultats du dernier exercice clos avant le* 1er *janvier* 1974 », *mais « sur la moyenne des résultats des trois derniers exercices clos avant le* 1er *janvier* 1974 » (p. 818) ; le retire (*ibid.*) ; explication de vote sur l'ensemble du projet de loi (p. 853). — Intervient dans la discussion du **projet de loi,** adopté par l'Assemblée nationale, **modifiant la loi n° 67-1176 du 28 décembre 1967 relative à la régulation des naissances** [7 novembre 1974]. — Discussion générale (p. 1656 à 1658, 1659). — Explication de vote sur l'ensemble du projet de loi (p. 1667, 1668). — Explication de vote, **en deuxième lecture,** sur le **projet de loi organisant une consultation des populations des Comores** [14 novembre 1974] (p. 1731). — Intervient dans la suite de la discussion du **projet de loi de finances pour 1975** adopté par l'Assemblée nationale [2 décembre 1974]. — DEUXIÈME PARTIE. — MOYENS DES SERVICES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES. — TRANSPORTS. — IV. — MARINE MARCHANDE. — Observations sur l'opportunité de maintenir les paquebots de croisières en mer (p. 2321, 2322). — **Suite et fin de la discussion** [11 décembre 1974]. — TRAVAIL. III. — SANTÉ. — Observations ayant porté essentiellement sur le très grave problème de l'hospitalisation en France (p 2732, 2733). — Intervient dans la discussion du **projet de loi,** adopté par l'Assemblée nationale, **relatif à l'interruption volontaire de la grossesse** [13 décembre 1974]. — Discussion générale (p. 2864, 2865, 2871, 2872). — **Suite et fin de discussion** [14 décembre 1974]. — Discussion des articles. — Art. 1er : soutien l'*amende-*

ment de M. Maurice Schumann tendant à remplacer le texte de cet article par une série de dispositions relatives à la prévention de l'avortement (p. 2928, 2929, 2930) ; explique son vote sur *cet amendement* (p. 2932) ; répond à M. Jean Lecanuet, ministre de la justice (p. 2935) ; Art. 3 : observations sur l'expression « aux besoins locaux » et sur la clause de conscience des médecins (p. 2950) ; Art. 4 : *amendement de M. Jean Cauchon tendant à proposer une nouvelle rédaction du premier alinéa du texte présenté pour l'article L.* 162-10 *du code de la santé publique relatif à l'avis du corps médical pour décider de l'interruption de la grossesse* (p. 2952, 2953) ; son *amendement tendant, à la fin du deuxième alinéa du texte présenté pour l'article L.* 162-10 *du code de la santé publique, à préciser que l'un des deux médecins chargés du diagnostic est « le médecin consultant régional d'obstétrique ou de pédiatrie »* (p. 2954) ; Art. 7 : explique son vote sur cet article (p. 2960) ; explication de vote sur l'ensemble du projet de loi (p. 2964, 2965). — Intervient dans la discussion du **projet de loi,** adopté par l'Assemblée nationale, après déclaration d'urgence, **portant diverses mesures de protection sociale de la mère et de la famille** [16 décembre 1974]. — Discussion générale (p. 2995, 2996). — Discussion des articles. — Art. 7 : observation sur le décret qui doit déterminer la part des ressources affectées aux prêts aux jeunes ménages (p. 2998). — Intervient dans la discussion, **en deuxième lecture, du projet de loi, relatif à l'interruption volontaire de la grossesse** [19 décembre 1974]. — Discussion générale (p. 3192, 3193).

HEON (M. GUSTAVE) [Eure].

Est nommé membre de la commission des finances. du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation [4 octobre 1974].

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi instituant un prélèvement conjoncturel [11 décembre 1974].

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi de finances pour 1975 [11 décembre 1974].

Sénateur en mission auprès du ministre de l'équipement [13 décembre 1974].

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi de finances rectificative pour 1974 [18 décembre 1974].

Dépôts législatifs :

Rapport, fait au nom de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation, sur le projet de loi autorisant la ratification de la convention entre la République française et l'Etat espagnol, en vue d'éviter les doubles impositions en matière d'impôts sur le revenu et sur la fortune, signée à Madrid, le 27 juin 1973 [20 juin 1974] (n° 219).

Rapport, fait au nom de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation, sur le projet de loi autorisant la ratification de la convention tendant à éviter les doubles impositions et à prévenir l'évasion fiscale en matière d'impôts sur le revenu entre la République française et l'Empire de l'Iran, signée à Téhéran, le 7 novembre 1973 [20 juin 1974] (n° 220).

Rapport, fait au nom de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation, sur le projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, autorisant l'approbation de la convention tendant à éliminer les doubles impositions et à établir des règles d'assistance mutuelle administrative en matière fiscale entre le gouvernement de la République française et le gouvernement de la République tunisienne, ensemble le protocole joint, signés à Tunis le 28 mai 1973 [17 octobre 1974] (n° 35).

Rapport spécial (Affaires étrangères) fait au nom de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation sur le projet de loi de finances pour 1975, adopté par l'Assemblée nationale [21 novembre 1974] (n° 99. annexe n° 1).

Rapport, fait au nom de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation, sur le projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, autorisant l'approbation de la convention tendant à éliminer les doubles impositions et à établir des règles d'assistance mutuelle administrative en matière fiscale entre le gouvernement de la République française et le gouvernement de la République socialiste tchécoslovaque, signée à Paris, le 1er juin 1973 [12 décembre 1974] (n° 139).

Interventions :

Prend part, en qualité de rapporteur de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation, à la discussion générale du **projet de loi autorisant la ratification de la convention entre la République française et l'Etat espagnol, en vue d'éviter les doubles impositions en matière d'impôts sur le revenu et sur la fortune, signée à Madrid le 27 juin 1973** [27 juin 1974] (p. 572, 573) ; à la discussion générale du **projet de loi autorisant la ratification de la convention tendant à éviter les doubles impositions et à prévenir l'évasion fiscale en matière d'impôts sur le revenu entre la République française et l'Empire de l'Iran, signée à Téhéran le 7 novembre 1973** (p. 573, 574). — Intervient dans la suite et la fin de la discussion du **projet de loi,** adopté par l'Assemblée nationale, après déclaration d'urgence, **relatif à la radiodiffusion et à la télévision** [27 juillet 1974]. — Discussion des articles. — Art. 6 : observations sur la désignation des maires par les conseillers généraux (p. 981) ; *son amendement tendant, au début du troisième alinéa de cet article, à remplacer les mots : « Le service de* [la radiodiffusion et de la télévision dans les départements et territoires d'outre-mer]... », *par les mots : « L'organisme chargé de* [...]... » (p. 982) ; son amendement, à la fin de cet article, *stipulant que le comité consultatif des programmes se compose, non « de deux personnalités désignées par arrêté. », mais « de deux parlementaires désignés par leur assemblée respective. »* (p. 983). — Intervient dans la suite de la discussion du **projet de loi de finances pour 1975,** adopté par l'Assemblée nationale [28 novembre 1974]. — DEUXIÈME PARTIE. — MOYENS DES SERVICES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES. — AFFAIRES ÉTRANGÈRES. — En qualité de rapporteur spécial de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation, analyse les aspects techniques et financiers de ce budget dans lequel on relève un effort d'économies réalisé sur des dépenses non indispensables (p. 2106 à 2108). — Examen des crédits. — Etat B. — Titre IV : *amendement de M. Paul d'Ornano tendant à augmenter les crédits de ce titre de* 5 700 000 *francs* (p. 2140) ; *amendements de M. Jean Sauvage (soutenu par M. Francis Palmero) et de M. Jacques Pelletier tendant tous les deux à réduire les crédits de ce titre de* 20 500 000 *francs, réduction qu'il propose de limiter à* 2 000 000 *francs* (p. 2142). — Prend part, en qualité de rapporteur de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation, à la discussion du **projet de loi,** adopté par l'Assemblée nationale, **autorisant l'approbation de la convention tendant à éliminer les doubles impositions et à établir des règles d'assistance mutuelle administrative en matière fiscale entre le gouvernement de la République française et le gouvernement de la République tunisienne, ensemble le protocole joint, signés à Tunis le 28 mai 1973** [12 décembre 1974]. — Discussion générale (p. 2816, 2817). — Prend part, en la même qualité, à la discussion du **projet de loi,** adopté par l'Assemblée nationale, **autorisant l'approbation de la convention tendant à éliminer les doubles impositions et à établir des règles d'assistance mutuelle administrative en matière fiscale entre le gouvernement de la République française et le gouvernement de la République socialiste tchécoslovaque, signée à Paris le 1er juin 1973** [12 décembre 1974]. — Discussion générale (p. 2818, 2819). — Explication de vote sur le **projet de loi,** adopté par l'Assemblée nationale, après déclaration d'urgence, **relatif aux forclusions encourues durant la période d'interruption du service postal, ainsi qu'à la prorogation et à la suspension de divers délais** [19 décembre 1974] (p. 3162, 3163).

HERMENT (M. RÉMI) [Meuse].

Elu Sénateur le 22 septembre 1974.

Est nommé membre de la commission des affaires sociales [4 octobre 1974].

Dépôt législatif :

Rapport, fait au nom de la commission des affaires sociales, sur le projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, modifiant le livre V du code de la santé publique et relatif à la pharmacie vétérinaire [14 novembre 1974] (n° 86).

Interventions :

Prend part, en qualité de rapporteur de la commission des affaires sociales, à la discussion du **projet de loi,** adopté par l'Assemblée nationale, **modifiant le livre V du code de la**

santé publique et relatif à la pharmacie vétérinaire [21 novembre 1974]. — Discussion générale (p. 1874 à 1877). — Discussion des articles. — Art. 2 : *son amendement tendant, dans le quatrième alinéa du texte présenté pour l'*article L. 607 *du code de la santé publique, à remplacer les mots : « ... tout mélange de médicament et d'aliment préparé à l'avance... », par les mots : « ... tout mélange préparé à l'avance de médicament et d'aliment... »* (p. 1885) ; *son amendement tendant à supprimer les trois derniers alinéas du texte présenté pour l'*article L. 608 *du code de la santé publique qui concernent les aliments d'adaptation non reconnus comme médicament vétérinaire* (p. 1886, 1887) ; *son amendement tendant à proposer une nouvelle rédaction du premier alinéa du texte présenté pour l'*article L. 610 *du code de la santé publique qui énumère les personnes qualifiées pour détenir et délivrer des médicaments vétérinaires* (p. 1887, 1888) ; *amendement de M. Jean Colin faisant obligation aux pharmaciens de ne délivrer les produits qu'au vu d'une prescription vétérinaire, sous-amendements, à son amendement, de M. Bernard Lemarié et de Mme Simone Veil, ministre de la santé, concernant les docteurs-vétérinaires exerçant leur activité au sein de groupements tels que mentionnés à l'article L.* 612 (p. 1888) ; *son amendement tendant à supprimer le second alinéa du texte présenté pour le* même article *du code de la santé publique relatif à la délivrance des médicaments destinés aux petits animaux de compagnie* (ibid.) ; *son amendement tendant, à la fin du texte présenté pour l'*article L. 611-1 *du code de la santé publique, à subordonner la délivrance des médicaments toxiques à la présentation d'une ordonnance établie par un docteur-vétérinaire* (p. 1889) ; *son amendement, tendant au début du texte présenté pour l'*article L. 612 *du code de la santé publique à reconnaître aux « groupements de défense sanitaire » les mêmes droits qu'aux groupements de producteurs reconnus et qu'aux groupements professionnels agricoles d'acheter, de détenir et de vendre certains médicaments* (p. 1890) ; le retire (*ibid.*) ; *amendement de M. Jean-Marie Rausch tendant à reconnaître également les mêmes droits « aux personnes morales »* (ibid.) ; *amendements de M. Edouard Grangier, de M. Michel Kauffmann et de M. Pierre Labonde tendant tous les trois à modifier la rédaction de la fin du premier alinéa de ce même* article L. 612 *qui concerne la délivrance des médicaments toxiques* (p. 1891) ; *son amendement tendant à supprimer le deuxième alinéa du texte présenté pour le même* article L. 612 *ainsi rédigé : « Bénéficient des mêmes prérogatives les personnes physiques ou morales liées par contrat à des éleveurs pour améliorer la rentabilité de la production animale et agréées à cet effet par arrêté du ministre de l'agriculture. »* (p. 1891, 1892) ; *son amendement de coordination au début du troisième alinéa du texte présenté pour le même article* (cf. *supra* amendement précédent) (p. 1892) ; *son amendement au même troisième alinéa tendant à préciser que les groupements visés au premier alinéa de l'*article L. 612 *devront recevoir l'agrément du ministre de l'agriculture, non « sur proposition », mais « après avis » de commissions paritaires comprenant des représentants de l'administration, des représentants des organisations professionnelles agricoles et des représentants des vétérinaires « et pharmaciens »* (ibid.) ; *sous-amendement de M. Léon Eeckoutte tendant, après le mot « comprenant », à insérer les mots : « en nombres égaux »* (ibid.) ; *amendement de M. Edouard Grangier tendant, après le mot : « vétérinaires », à insérer le mot : « praticiens » et sous-amendement de M. Léon Eeckhoutte tendant à substituer le mot : « libéraux » au mot « praticiens »* (p. 1893) ; *son amendement, à la fin du quatrième alinéa du texte présenté pour le même* article L. 612, *stipulant que ce serait un docteur-vétérinaire « exerçant sur place » qui serait chargé de la surveillance et de la responsabilité effectives de l'exécution du programme sanitaire nécessaire pour recevoir l'agrément* (ibid.) ; *amendement de M. Edouard Grangier et amendement de M. Jacques Ménard ayant le même objet* (p. 1893, 1894) ; retire *son amendement* (p. 1894) ; *amendement de M. Jacques Ménard tendant à compléter* in fine *le texte présenté pour l'*article L. 614 *du code de la santé publique par le nouvel alinéa suivant : « La prescription et la cession à titre gratuit ou onéreux, pour le traitement des animaux, de toute spécialité autorisée, préparée et conditionnée pour l'usage humain sont interdites. » et sous-amendement de Mme Simone Veil, ministre de la santé, tendant, d'une part, à supprimer les mots : « et la cession à titre gratuit ou onéreux », d'autre part, à remplacer les mots : « sont interdites. », par les mots : « est interdite. »* (p. 1895) : *son amendement tendant, à l'alinéa* e) *du texte présenté pour l'*article L. 617-6 *du code de la santé publique, après le mot : « toxiques », à ajouter les mots : « ou dangereux »* (p. 1896) ; *son amendement tendant, entre les alinéas* e) *et* f) *du texte présenté pour le même article* [dispositions particulières à certaines substances utilisées pour le traitement des animaux], *à insérer un nouvel alinéa ainsi conçu : « e bis) Produits dont les effets sont susceptibles d'être à l'origine d'une contravention à la législation sur les fraudes ; »* (p. 1897) ; retire *son amendement au premier alinéa du texte présenté pour l'*article L. 617-13 *du code de la santé publique* (p. 1899) ; *son amendement tendant à supprimer les deux derniers alinéas du texte présenté pour le* même article *du code de la santé publique relatifs à la création d'un corps d'auxiliaires vétérinaires et zootechniciens* (ibid.) ; *son amendement, au premier alinéa du texte présenté pour l'*article L. 617-14 *du code de la santé publique, tendant à unifier à « cinq ans » la durée de l'autorisation laissée à certaines personnes physiques et morales de continuer à vendre au public des médicaments vétérinaires ; amendement de M. Jacques Ménard tendant au contraire à différencier cette durée en fonction des catégories de personnes* (p. 1900, 1901) ; *son amendement tendant à proposer une nouvelle rédaction du dernier alinéa du texte présenté pour le même* article L. 617-14 *qui porterait de « un an » à « cinq ans » le délai nécessaire au Gouvernement pour présenter au Parlement un rapport sur la reconversion des personnes qui ne pourront continuer le commerce des médicaments vétérinaires et son sous-amendement tendant à ramener ce délai de « cinq ans » à « quatre ans »* (p. 1901) ; *son amendement tendant à supprimer les mots : « et au plus tard jusqu'à l'expiration d'un délai de deux ans à compter du dépôt de la demande » à la fin du texte présenté pour l'*article L. 617-15 *du code de la santé publique ainsi rédigé : « Pour les groupements et personnes mentionnés à l'article L.* 612 *exerçant leur activité à la date d'entrée en vigueur du présent article, la demande d'agrément donne lieu à délivrance d'un récépissé valant autorisation jusqu'à ce qu'il soit statué sur la demande et au plus tard jusqu'à l'expiration d'un délai de deux ans à compter du dépôt de la demande. »* (p. 1902) ; *amendement de M. Jacques Ménard tendant à proposer une rédaction modulée du texte présenté pour l'*article L. 617-16 *du code de la santé publique dans le but d'accorder aux établissements visés à l'article L.* 616 *un délai suffisant pour effectuer et payer les investissements nécessaires* (ibid.) ; *son amendement tendant à rédiger comme suit le premier alinéa du texte présenté pour le* même article *du code de la santé publique : « Un délai d'un an à compter de la date de publication du décret prévu pour l'application des articles L.* 615 *et L.* 616 *est accordé aux établissements effectivement ouverts à la date de publication de la loi n° ..., du ..., pour satisfaire aux obligations qui s'imposent à eux au titre de ces articles. »* (ibid.) ; *son amendement d'harmonisation à la fin du second alinéa du texte présenté pour le* même article *du code de la santé publique tendant à supprimer les mots : « et au plus tard jusqu'à l'expiration d'un délai d'un an à compter du dépôt de la demande »* (ibid.) ; *amendement de M. Jacques Ménard tendant à proposer une nouvelle rédaction du texte présenté pour l'*article L. 617-17 *du code de la santé publique relatif à la demande d'autorisation de mise sur le marché des médicaments vétérinaires* (p. 1903) ; *son amendement tendant à proposer pour coordination une nouvelle rédaction du premier alinéa du texte présenté pour le* même article *du code de la santé publique* (ibid.) ; *son amendement de coordination tendant à supprimer les mots : « et, au plus tard, jusqu'à l'expiration d'un délai de trois ans à compter du dépôt de la demande. » à la fin du deuxième alinéa du texte présenté pour le* même article *du code de la santé publique* (ibid.) ; *son amendement tendant à compléter la fin du troisième alinéa du texte présenté pour l'*article L. 617-18 *du code de la santé publique par une disposition permettant au décret en Conseil d'Etat de définir les conditions d'acquisition, de détention, de délivrance et d'utilisation des médicaments autorisés* (p. 1904) ; *son amendement, au sixième alinéa du texte présenté pour le* même article *du code de la santé publique, tendant à ajouter l' « autorisation administrative prévue par l'article L.* 616 *» pouvant faire l'objet d'un renouvellement, d'une suspension ou d'une suppression* (ibid.) ; *ses deux amendements tendant, d'une part, après le mot : « médicamenteux », à ajouter les mots : « , toxiques ou dangereux », d'autre part, à supprimer les mots : « provenant du non-respect des temps d'attente prévus à l'article L.* 617-2, 1° », *dans le deuxième alinéa du texte présenté pour l'*article L. 617-21 *du code de la santé publique ainsi rédigé : « Les denrées alimentaires d'origine animale seront contrôlées en vue de la recherche de résidus médicamenteux provenant du non-respect des temps d'attente prévus à l'article L.* 617-2, 1° : » (ibid.) ; *amendement de M. Bernard Lemarié tendant à supprimer le texte présenté pour l'*article L. 617-22 *bis du code de la santé publique ainsi rédigé : « Il est créé une taxe sur les spécialités vétérinaires. »* (p. 1905) ; *son amendement tendant à modifier comme suit l'intitulé de la* section IX : « *Dispositions pénales et mesures administratives. »* (ibid.).

HOUDET (M. ROGER) [Seine-Maritime].

Est nommé membre de la commission des affaires culturelles [4 octobre 1974].

Interventions :

Est entendu au cours du débat sur les questions orales de M. André Colin, de M. Jean-François Pintat et de M. Henri Caillavet ayant trait à la **politique européenne** [19 novembre 1974] (p. 1811, 1812). — Intervient dans la suite de la discussion du **projet de loi de finances pour 1975,** adopté par l'Assemblée nationale [3 décembre 1974]. — DEUXIÈME PARTIE. — MOYENS DES SERVICES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES. — AGRICULTURE. — Observations ayant porté essentiellement sur la politique agricole commune dans le domaine de la fixation des prix pour la campagne 1975-1976 (p. 2358, 2359).

I

ISAUTIER (M. ALFRED) [La Réunion].

N'était pas candidat aux élections sénatoriales du 22 septembre 1974.

J

JAFFAR EL AMDJADE (M. SAÏD MOHAMED) [Comores].

Est nommé secrétaire de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées [4 octobre 1974].

Interventions :

Intervient dans la discussion du **projet de loi,** adopté par l'Assemblée nationale, **organisant une consultation de la population des Comores** [6 novembre 1974]. — Discussion générale (p. 1599). — **Deuxième lecture.** [14 novembre 1974]. — Explication de vote sur l'ensemble (p. 1730).

JAGER (M. RENÉ) [Moselle].

Questeur du Sénat.

Réélu Sénateur le 22 septembre 1974.

Est nommé membre de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées [4 octobre 1974].

Dépôt législatif :

Proposition de loi tendant à modifier l'article L. 90 du code des pensions civiles et militaires de retraite pour permettre la mensualisation du paiement des pensions de retraite [18 janvier 1974. — *J.O.* Lois et décrets du 19 janvier 1974 et Débats du 22 janvier 1974. — Rattachée pour ordre au procès-verbal de la séance du 20 décembre 1973] (n° 124).

Question orale :

M. René Jager demande à *M. le ministre du travail* quelle suite le Gouvernement entend donner aux demandes formulées lors du récent congrès du comité national des frontaliers de France et, en particulier, si le Gouvernement compte élaborer pour cette catégorie de travailleurs un statut national [20 juin 1974] (n° 1464).

Interventions :

Intervient dans la discussion des **propositions de loi** de MM. Lucien Grand et Marcel Darou et des membres de leurs groupes, **tendant à fixer au 1er janvier 1974 la date d'application de la loi n° 73-1051 du 21 novembre 1973 permettant aux anciens combattants et aux anciens prisonniers de guerre de bénéficier, entre soixante et soixante-cinq ans, d'une pension de retraite calculée sur le taux applicable à l'âge de soixante-cinq ans** [27 juin 1974]. — Discussion générale (p. 595). — Explication de vote sur l'ensemble du **projet de loi de finances rectificative pour 1974,** adopté par l'Assemblée nationale [10 juillet 1974] (p. 852). — Dépose *un amendement, soutenu par M. René Tinant au troisième alinéa de l'*article 19 du **projet de loi,** adopté par l'Assemblée nationale après déclaration d'urgence, **relatif à la radiodiffusion et à la télévision** [27 juillet 1974] (p. 1015) ; dépose *un amendement, soutenu par M. René Tinant, à l'*article 21 *bis* de ce même projet de loi (p. 1017).

JARGOT (M. PAUL) [Isère].

Elu Sénateur le 22 septembre 1974.

Est nommé membre de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation [4 octobre 1974].

Dépôt législatif :

Rapport spécial (Journaux officiels) fait au nom de la commision des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation sur le projet de loi de finances pour 1975, adopté par l'Assemblée nationale [21 novembre 1974] (n° 99, annexe n° 24).

Question orale :

Ayant appris la fermeture des installations sportives du campus universitaire de Grenoble, **M. Paul Jargot** appelle l'attention de *M. le Premier ministre* sur le dommage qui va en résulter tant pour les futurs professeurs d'éducation physique et sportive que pour l'ensemble des usagers, étudiants et jeunes en général, ainsi privés brutalement de leurs équipements de travail et de formation. Cette situation semble due à l'insuffisance notoire de la subvention publique de fonctionnement depuis plusieurs années. En conséquence, il lui demande quelles dispositions financières il compte prendre pour permettre aux services interuniversitaires de gestion de ces équipements de rouvrir très rapidement lesdites installations et d'assurer leur gestion dans des conditions financières plus saines et plus conformes aux intérêts de leurs nombreux usagers, sans pour autant porter préjudice aux crédits d'intervention prévus dans l'enveloppe budgétaire au bénéfice des associations de jeunesse et d'éducation populaire [15 octobre 1974] (n° 1485).

Question orale avec débat :

M. Paul Jargot, se référant aux décisions arrêtées à Luxembourg et aux réponses apportées par *M. le ministre de l'agriculture* aux nombreuses questions des parlementaires de l'Assemblée nationale, lui demande quelles sont les intentions du Gouvernement français pour sauvegarder les intérêts des agriculteurs français, dans le cadre de la revision prévue de la politique agricole européenne, pour compenser dans l'immédiat la non-attribution des 8 p. 100 d'augmentation des prix, position de compromis déjà très grave acceptée par certaines oragnisations professionnelles, et accorder le plus rapidement possible l'indexation des prix agricoles sur les coûts réels de production, seule véritable garantie du revenu familial des travailleurs agricoles [4 octobre 1974] (n° 66). — Discussion [12 novembre 1974] (p. 1683 à 1696 et 1708 à 1715).

Interventions :

Intervient dans la discussion du **projet de loi,** adopté par l'Assemblée nationale, après déclaration d'urgence, **relatif au remboursement d'une nouvelle fraction des crédits de taxe sur la valeur ajoutée en faveur des exploitants agricoles** [10 octobre 1974]. — Discussion générale (p. 1217, 1218, 1220). — Discussion des articles. — Avant l'art. 1er : *son amendement tendant à insérer un article additionnel ainsi conçu : « Le Gouvernement déposera avant la fin de la présente session un projet de loi tendant à proposer des mesures de sauvegarde nationale concernant notamment la fiscalité et la politique du crédit afin de rattraper la baisse du revenu agricole intervenue en* 1974. » (p. 1221). — Est entendu au cours du débat sur les questions orales de M. Félix Ciccolini, de M. Adolphe Chauvin, de M. Léandre Létoquart et de M. Josy Moinet ayant pour objet la **politique à l'égard des collectivités locales** [29 octobre 1974] (p. 1485, 1488). — Intervient dans la discussion du **projet de loi,** déposé avec déclaration d'urgence, **instituant un règlement conjoncturel ayant pour objet de prévenir les comportements inflationnistes des entreprises** [30 octobre 1974]. — Discussion des articles. — Art. 6 : soutient *l'amendement de M. Roger Gaudon tendant, dans le paragraphe* I *de cet article, à ajouter le poste « les charges de personnel » dans la liste des charges admises en déduction des bénéfices imposables* (p. 1539) ; le retire (*ibid.*) ; explication de vote sur l'ensemble du projet de loi (p. 1552). — Est entendu au cours du débat sur sa question orale ayant trait à la **politique agricole n° 66** (cf. *supra*) [12 novembre 1974] (p. 1687, 1688, 1714). — Intervient dans la suite de la discussion du **projet de loi de finances pour 1975,** adopté par l'Assemblée nationale (23 novembre 1974). — PREMIÈRE PARTIE. — CONDITIONS GÉNÉRALES DE L'ÉQUILIBRE FINANCIER. — Discussion des articles. — Art. 2 : soutient *l'amendement de M. Jacques Duclos tendant à proposer une nouvelle rédaction de cet article qui vise*

à modifier les tranches du barème de l'impôt sur le revenu et à instituer un impôt annuel et progressif sur le capital (p. 1949) ; Après l'art. 5 : soutient l'*amendement de M. Louis Talamoni tendant à insérer un article additionnel qui vise au maintien de la contribution exceptionnelle égale à* 18 *p.* 100 *de l'impôt sur les sociétés et à son affectation à une réduction de la taxe sur la valeur ajoutée qui frappe les achats de fuel domestique* (p. 1952) ; Avant l'art. 11 : soutient l'*amendement de M. Roger Gaudon tendant à insérer un article additionnel ayant pour objet de proposer un certain nombre d'aménagements des taux de la taxe sur la valeur ajoutée (T.V.A.) et de compenser les pertes de recettes en découlant par l'institution d'un impôt sur le capital* (p. 1955) ; Art. 14 : observations sur le mode de répartition des sommes qui doivent revenir au fonds spécial d'investissement routier (p. 1960) ; Art. 15 *bis* : soutient l'*amendement de M. Louis Talamoni tendant à ajouter* in fine *un nouvel alinéa concernant les taux prévisionnels d'augmentation du versement représentatif de la taxe sur les salaires* (p. 1962). — Intervient dans la suite de la discussion du **projet de loi de finances pour 1975,** adopté par l'Assemblée nationale [26 novembre 1974]. — DEUXIÈME PARTIE. — MOYENS DES SERVICES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES. — INTÉRIEUR ET RAPATRIÉS. — Observations sur la démoustication (p. 2039), sur l'insuffisance des crédits pour aider au développement des communes rurales dont la situation s'avère critique (p. 2039, 2040) — **Suite de la discussion** [10 décembre 1974]. — SERVICES DU PREMIER MINISTRE. — *Ic.* — AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE. — Observations ayant porté essentiellement sur la nécessité pour le Gouvernement de se donner les moyens économiques et financiers pour réaliser un rééquilibrage rationnel de l'espace urbain et de l'espace rural et pour décentraliser (p. 2703). — **Suite et fin de la discussion** [11 décembre 1974]. — ARTICLES NON JOINTS A L'EXAMEN DES CRÉDITS. — Art. 39. — Etat E. — Ligue 99 : observations sur la taxe sur l'essence et sur le supercarburant (p. 2780). **Deuxième délibération.** — Article additionnel : observations sur le remboursement de la T.V.A. aux collectivités locales, à propos de l'*amendement déposé par M. Jean-Pierre Fourcade, ministre de l'économie et des finances* (p. 2791) ; Art. 22. — QUALITÉ DE LA VIE. — II. — JEUNESSE ET SPORTS. — Etat B. — Titre IV : *amendement de M. Jean-Pierre Fourcade, ministre de l'économie et des finances, tendant à majorer les crédits de ce titre de* 1 *million de francs* (p. 2793). — Est entendu au cours du débat sur les questions orales de M. Henri Tournan, de M. Jean Gravier, de M. Jacques Boyer-Andrivet et de M. Claude Mont relatives à la **politique de décentralisation et d'aménagement rural** [17 décembre 1974] (p. 3037 à 3039). — Intervient dans la discussion du **projet de loi de finances rectificative pour 1974,** adopté par l'Assemblée nationale [18 décembre 1974]. — Discussion des articles. — Article additionnel : soutient l'*amendement de la commission des finances tendant, après l'article* 3 *bis, à insérer un article nouveau ainsi conçu* . « *Dans le cas d'une progression de la valeur de référence du centime au cours de l'année précédente, les collectivités locales seront autorisées à porter ce supplément de ressources à leur budget supplémentaire.* » (p. 3090, 3091). — Intervient dans la discussion des conclusions de la **commission mixte paritaire** chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du **projet de loi de finances pour 1975** [19 décembre 1974]. — Discussion des articles. — Art. 15 *bis* : observations sur la teneur de cet article relative au versement représentatif de la taxe sur les salaires dont le montant est arrêté sur proposition du comité du fonds d'action locale (p. 3177).

JARROT (M. ANDRÉ), **ministre de la qualité de la vie** (cabinet de M. Jacques Chirac des 28 mai et 8 juin 1974).

Intervient dans la suite de la discussion du **projet de loi de finances pour 1975,** adopté par l'Assemblée nationale [30 novembre 1974]. — DEUXIÈME PARTIE. — MOYENS DES SERVICES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES. — QUALITÉ DE LA VIE. — I. — ENVIRONNEMENT. — Observations ayant eu pour objet de définir les grandes orientations qu'il entend suivre, en tant que responsable d'un nouveau ministère chargé de coordonner et d'animer les actions menées en faveur de tout ce qui touche à l'environnement, en particulier pour encourager la protection de la nature (parcs nationaux, réserves naturelles, chasse et pêche), pour lutter contre la pollution et les nuisances de tous ordres, pour rechercher le meilleur emploi possible de la chaleur rejetée par les centrales thermiques, électriques ou nucléaires dans le but évident de pallier le manque de pétrole (p. 2209 à 2212) ; répond aux différents orateurs (p. 2220 à 2224). — Intervient dans la discussion du **projet de loi de finances rectificative pour 1974,** adopté par l'Assemblée nationale [18 décembre 1974]. — Discussion des articles. — Après l'art. 7 : *amendement de M. Jacques Descours Desacres tendant à insérer un article additionnel ayant pour objet d'assurer l'unicité de l'assiette des redevances de bassin et le contrôle du Parlement sur leur emploi par les agences de bassin* (p. 3094) ; répond à M. Etienne Dailly et à M. Hector Viron (p. 3096) ; Art. 18 : observations sur l'économie de cet article relatif aux modalités d'institution et de délivrance d'un permis de chasser (p. 3104, 3105) ; *amendement de M. Lucien Grand, soutenu par M. Jacques Pelletier et amendement de M. Pierre Croze, au nom de la commission des affaires économiques et du Plan, tendant tous les deux à supprimer cet article* (p. 3106) ; *amendement de M. Baudouin de Hauteclocque tendant à supprimer le* b *du paragraphe* I *de cet article qui fait obligation au chasseur d'appartenir à la fédération de chasse de son département* (p. 3107) ; *amendements de M. Baudouin de Hauteclocque et de M. Auguste Amic (soutenu par M. Gérard Minvielle), au paragraphe* II *de cet article, tendant à confier, non pas à l'Office national de la chasse, mais aux fédérations départementales de chasseurs le soin de rémunérer le personnel concourant à la surveillance et à la police de la chasse* (p. 3108, 3109).

JAVELLY (M. MAXIME) [Alpes-de-Haute-Provence].

Est nommé membre de la commission des affaires économiques et du Plan [4 octobre 1974].

Interventions :

Intervient dans la discussion du **projet de loi,** adopté par l'Assemblée nationale, après déclaration d'urgence, **relatif à la radiodiffusion et à la télévision** [26 juillet 1974]. — Discussion générale (p. 935). — Discussion des articles. — Art. 2 : *son amendement tendant, après la première phrase du premier alinéa de cet article, à insérer la phrase suivante :* « *Il* [l'établissement public à caractère industriel et commercial] *a notamment pour obligation de créer les équipements nécessaires pour couvrir les zones qui ne peuvent pas encore recevoir les programmes de toutes les sociétés nationales.* » (p. 958, 959). — **Suite et fin de la discussion** [27 juillet 1974]. — Art. 3 : soutient l'*amendement de M. Maurice Vérillon tendant à compléter l'alinéa* 2° *de cet article par une disposition prévoyant qu'un pourcentage de la redevance pour droit d'usage des postes récepteurs devra assurer la couverture totale du territoire métropolitain par la deuxième chaîne au* 31 *décembre* 1975 *et par la troisième au* 31 *décembre* 1976 » (p. 974) ; le retire (*ibid.*) ; Art. 4 : soutient l'*amendement de M. Jacques Carat, tendant à compléter* in fine *cet article par la phrase suivante :* « *Elle* [la société nationale de radiodiffusion] *assure la gestion et le développement des orchestres existants de l'O.R.T.F. tant à Paris qu'en province.* » (p. 975) ; le retire (*ibid.*) ; Art. 6 : dépose un *amendement, soutenu par M. Jacques Carat, à la dernière phrase du deuxième alinéa de cet article* (p. 979) ; Art. 11 : suggère l'*adjonction des œuvres « musicales » au troisième alinéa de cet article* (p. 996) ; Art. 23 : soutient l'*amendement de M. Jacques Carat tendant à proposer une nouvelle rédaction de cet article relative à la mise en congé spécial de certaines catégories d'agents statutaires de l'Office* (p. 1019). — Explication de vote sur l'ensemble des conclusions du rapport de la **commission mixte paritaire** chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du **projet de loi relatif aux économies d'énergie** [17 octobre 1974] (p. 1379). — Intervient dans la discussion, **en troisième lecture,** du **projet de loi constitutionnelle portant revision de l'article 25 de la Constitution** [17 octobre 1974]. — Discussion générale (p. 1380) — Est entendu au cours du débat sur la question orale de M. Jacques Eberhard relative au **désarmement du paquebot « France »** [22 octobre 1974] (p. 1410). — Intervient dans la suite de la discussion du **projet de loi de finances pour 1975** adopté par l'Assemblée nationale [25 novembre 1974]. — DEUXIÈME PARTIE. — MOYENS DES SERVICES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES. — ANCIENS COMBATTANTS ET VICTIMES DE GUERRE. — Observation sur les nombreux dossiers d'attribution de la Légion d'honneur aux anciens combattants de 1939-1945 en instance (p. 2015).

JEAMBRUN (M. PIERRE) [Jura].

Elu Sénateur le 22 septembre 1974.

Est nommé membre de la commission des affaires économiques et du Plan [4 octobre 1974].

Est nommé membre de la commission spéciale chargée de vérifier et d'apurer les comptes [4 octobre 1974].

Est élu délégué suppléant à l'Assemblée consultative prévue par le statut du Conseil de l'Europe [13 décembre 1974].

JOURDAN (M. PIERRE) [Ardèche].

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant amnistie [9 juillet 1974].

Est nommé membre de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale [4 octobre 1974].

Est nommé juge suppléant de la Haute Cour de justice [30 octobre 1974].

Interventions :

Intervient dans la discussion du **projet de loi constitutionnelle,** adopté par l'Assemblée nationale, **portant revision de l'article 61 de la Constitution** [16 octobre 1974]. — Discussion générale (p. 1326 à 1328). — Intervient dans la discussion du projet de loi constitutionnelle, adopté par l'Assemblée nationale, portant revision de l'article 25 de la Constitution [16 octobre 1974]. — Discussion générale (p. 1347, 1348). — Intervient dans la suite de la discussion du **projet de loi de finances pour 1975** adopté par l'Assemblée nationale [6 décembre 1974]. — DEUXIÈME PARTIE. — MOYENS DES SERVICES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES. — EDUCATION. — II. — UNIVERSITÉS. — Observations ayant porté essentiellement sur une analyse détaillée des six objectifs que s'est fixé le Gouvernement dans sa politique en faveur du monde universitaire (p. 2555 à 2557).

JOZEAU-MARIGNE (M. LÉON) [Manche].

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant amnistie [9 juillet 1974].

Réélu Sénateur le 22 septembre 1974.

Est nommé président de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale [4 octobre 1974].

Est nommé juge titulaire de la Haute Cour de justice [16 octobre 1974].

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à la revalorisation de certaines rentes allouées en réparation du préjudice causé par un véhicule terrestre à moteur et portant diverses dispositions d'ordre civil [18 décembre 1974].

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif aux forclusions encourues durant la période d'interruption du service postal, ainsi qu'à la prorogation et à la suspension de divers délais [19 décembre 1974].

Dépôts législatifs :

Rapport d'information fait, au nom de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, de règlement et d'administration générale, à la suite d'une mission effectuée du 16 juillet au 3 août 1973 sur l'organisation institutionnelle, judiciaire et administrative du Canada [21 mai 1974]. — *J. O.* Lois et décrets du 22 mai 1974. — Rattaché pour ordre au procès-verbal de la séance du 4 avril 1974 (n° 161).

Rapport d'information fait au nom de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, de règlement et d'administration générale, à la suite d'une mission effectuée du 4 au 26 mars 1974, sur l'administration générale de la Nouvelle-Calédonie et de la Polynésie française [20 décembre 1974] (n° 179).

Interventions :

En sa qualité de président de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, donne l'avis de celle-ci sur la demande, formulée par M. Christian Poncelet, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'économie et des finances, chargé du budget, de renvoi en commission de la **proposition de loi** de M. Marcel Champeix et des membres du groupe socialiste **tendant à une indemnisation complète des rapatriés et des spoliés** [26 juin 1974] (p. 562, 563). — Dépose *deux amendements, soutenus par M. Jean-Marie Girault,* à l'article 3 du **projet de loi de finances rectificative pour 1974,** adopté par l'Assemblée nationale [10 juillet 1974] (p. 832). — Intervient, en tant que président de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, dans la discussion du **projet de loi constitutionnelle,** adopté par l'Assemblée nationale, **portant revision de l'article 61 de la Constitution** [16 octobre 1974]. — Discussion des articles. — Art. 1er : justifie la position de la commission en ce qui concerne l'*amendement de M. Etienne Dailly tendant à soumettre au Conseil constitutionnel, dans les mêmes conditions de saisine que les lois ordinaires, trois catégories de textes affectant les articles* 16, 38 *et* 47 *de la Constitution* (p. 1337). — Intervient, en qualité de président de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, dans la discussion, **en troisième lecture,** du **projet de loi constitutionnelle portant revision de l'article 25 de la Constitution** [17 octobre 1974]. — Discussion générale (p. 1382). — Est entendu au cours du débat sur les questions orales de M. Félix Ciccolini, de M. Adolphe Chauvin, de M. Léandre Létoquart et de M. Josy Moinet ayant pour objet la **politique à l'égard des collectivités locales** [29 octobre 1974] (p. 1484, 1485). — Intervient, en qualité de président de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, dans la discussion du **projet de loi,** adopté par l'Assemblée nationale, **organisant une consultation de la population des Comores** [6 novembre 1974]. — Discussion des articles. — Après l'art. 4 : *amendement de M. Albert Pen tendant à insérer un article additionnel relatif à la fourniture des bulletins de vote et à la rédaction des documents électoraux de toute nature* (p. 1607). — Intervient dans la discussion du **projet de loi portant création de l'établissement public national du tunnel sous la Manche** [19 novembre 1974]. — Discussion générale (p. 1821). — Intervient, en qualité de président de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, dans la discussion du **projet de loi organique modifiant l'ordonnance n° 58-1067 du 7 novembre 1958 portant loi organique sur le Conseil constitutionnel** [20 novembre 1974]. — Discussion générale (p. 1838). — Intervient dans la suite de la discussion du **projet de loi de finances pour 1975,** adopté par l'Assemblée nationale [26 novembre 1974]. — DEUXIÈME PARTIE. — MOYENS DES SERVICES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES. — INTÉRIEUR ET RAPATRIÉS. — Observations ayant porté essentiellement sur la gravité des problèmes qui se posent aux maires et aux conseillers généraux, sur la situation difficile des communes rurales, sur les charges sans cesse croissantes qui incombent aux collectivités locales, sur la nécessité d'une action efficace et continue du Gouvernement pour améliorer la situation dans son ensemble (p. 2049, 2050). — **Suite de la discussion** [4 décembre 1974]. — JUSTICE. — En qualité de président de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, évoque le problème des rapports du Parlement avec le pouvoir judiciaire ; reconnaît la difficulté de la tâche des magistrats et recommande au Gouvernement de leur donner les moyens d'exercer leurs fonctions dans de meilleures conditions (p. 2435, 2436). — **Suite de la discussion** [5 décembre 1974]. — ECONOMIE ET FINANCES. — I. — CHARGES COMMUNES. — En la même qualité de président de la commission des lois, évoque le renvoi en commission de la proposition de loi déposée au Sénat sur l'indemnisation complète des rapatriés et des spoliés (p. 2484, 2485). — **Suite et fin de la discussion** [11 décembre 1974]. — ARTICLES NON JOINTS A L'EXAMEN DES CRÉDITS. — Après l'art. 49 : *amendement de M. René Travert, soutenu puis retiré par M. Michel Yver, repris à son compte par M. Jean-Pierre Fourcade, ministre de l'économie et des finances, tendant à insérer un article additionnel ainsi conçu : « Les dispositions de l'article* 819 *A du code général des impôts sont prorogées jusqu'au* 1er *janvier* 1977 » (p. 2785). — **Deuxième délibération.** — Art. 22. — INTÉRIEUR. — Etat B. — Titre III : *amendement de M. Jean-Pierre Fourcade, ministre de l'économie et des finances, tendant à majorer les crédits de ce titre de* 8 *millions de francs* (p. 2793). — Intervient dans la suite et fin de la discussion du **projet de loi,** adopté par l'Assemblée nationale, **relatif à l'interruption volontaire de la grossesse** [14 décembre 1974]. — Discussion des articles. — Art. 3 : explique son vote sur l'*amendement de M. Jean Mézard tendant à supprimer le texte présenté pour l'article L.* 162-5 bis *du code de la santé publique qui requiert le consentement des parents ou du représentant légal pour la femme mineure célibataire* (p. 2946).

JUNG (M. LOUIS) [Bas-Rhin].

Est nommé membre de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées [4 octobre 1974].

Dépôts législatifs :

Rapport, fait au nom de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées, sur le projet de loi autorisant la ratification du protocole additionnel à la convention révisée pour la navigation du Rhin du 17 octobre 1868, signé à Strasbourg le 25 octobre 1972 [17 octobre 1974] (n° 42).

Rapport d'information établi par la délégation française à l'assemblée consultative du Conseil de l'Europe et à l'assemblée de l'Union de l'Europe occidentale sur l'activité de ces assemblées, respectivement au cours de leurs XXV[e] et XIX[e] sessions ordinaires (1973-1974) [19 décembre 1974] (n° 165).

Question orale :

M. Louis Jung demande à *M. le secrétaire d'Etat aux postes et télécommunications* s'il ne lui paraîtrait pas opportun de prévoir l'émission d'un timbre en l'honneur du centenaire de notre compatriote Albert Schweitzer, prix Nobel de la Paix [27 novembre 1974] (n° 1518).

Questions orales avec débat :

M. Louis Jung demande à *M. le Premier ministre* si le Gouvernement n'envisage pas de modifier sa politique en ce qui concerne la fabrication et l'exportation des armes, afin de tenir compte de la position adoptée par les autorités religieuses et qui semble fondée tant sur le plan moral que sur le plan de la véritable tradition française au niveau de la mission qui doit être celle de notre pays dans le monde moderne. (*Question transmise à M. le ministre des armées.*) [13 mars 1974. — *J. O.* du 26 mars 1974] et [2 avril 1974] (n° 26). *Caducité.*

M. Louis Jung demande à *M. le secrétaire d'Etat auprès du du Premier ministre (porte-parole du Gouvernement)* de bien vouloir exposer devant le Sénat dans quelles conditions a été mise en application la loi concernant la radiodiffusion et la télévision et de préciser les moyens nouveaux qui seront mis à la disposition des organismes intéressés pour assurer le plein rayonnement culturel de notre pays dans les différentes parties du monde et en particulier dans les pays francophones [18 septembre 1974. — *J. O.* du 1[er] octobre 1974] et [3 octobre 1974] (n° 59).

Interventions :

Intervient dans la suite et fin de la discussion du **projet de loi de finances rectificative pour 1974,** adopté par l'Assemblée nationale [10 juillet 1974]. — Discussion des articles. — Art. 5.: explique son vote sur les *amendements de M. Marcel Martin tendant à exonérer de la taxe exceptionnelle sur les profits immobiliers réalisés en* 1973 *les plus-values de cession de terrains à bâtir dans leur ensemble ou, à défaut, celles pour cause d'expropriation* (p. 838). — Est entendu au cours du débat sur la question orale de Mlle Gabrielle Scellier relative à l'**amélioration de la condition féminine** [8 octobre 1974] (p. 1200). — Intervient dans la discussion du **projet de loi,** adopté par l'Assemblée nationale, après déclaration d'urgence, **relatif au remboursement d'une nouvelle fraction des crédits de taxe sur la valeur ajoutée en faveur des exploitants agricoles** [10 octobre 1974]. — Discussion générale (p. 1214). — Discussion des articles. — Art. 1[er] : retire *son amendement tendant, à la fin du paragraphe* I *de cet article, à supprimer les mots : « ... d'une nouvelle fraction... »* (p. 1222, 1223) ; *son amendement tendant à supprimer la dernière phrase du paragraphe* II *de cet article ainsi conçue : « Les demandes de remboursement* [d'une nouvelle fraction du crédit de taxe déductible] *doivent être d'un montant au moins égal à* 200 *francs. »* (p. 1224) ; le retire (*ibid.*). — Intervient dans la discussion du **projet de loi,** adopté par l'Assemblée nationale après déclaration d'urgence, **relatif aux économies d'énergie** [15 octobre 1974]. — Discussion générale (p. 1270, 1271). — Discussion des articles. — Art. 1[er] : explique son vote sur l'*amendement de M. Robert Laucournet tendant, après le troisième alinéa de cet article, à insérer un nouvel alinéa relatif aux mesures à prendre pour le rationnement du fuel domestique* (p. 1281). — Prend part, en qualité de rapporteur de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées, à la discussion générale du **projet de loi autorisant la ratification du protocole additionnel à la convention revisée pour la navigation du Rhin du 17 octobre 1868, signé à Strasbourg le 25 octobre 1972** [24 octobre 1974] (p. 1422). — Intervient dans la discussion du **projet de loi modifiant la loi n° 72-10 du 3 janvier 1972 relative à la prévention et à la répression des infractions en matière de chèques** [24 octobre 1974]. — Discussion des articles. — Article additionnel : *son amendement tendant à ajouter à la fin du projet de loi un article nouveau visant à insérer, après l'article* 12-1 *du décret du* 30 *octobre* 1935, *un article* 12-2 *ainsi conçu :* « Art. 12-2. — *Aucun chèque ne peut être remis en paiement si son montant est inférieur à une somme fixée par décret* » (p. 1437, 1438) ; le retire (p. 1438). — Est entendu au cours du débat sur la question orale de M. Jacques Duclos ayant pour objet les **propos tenus par le ministre d'Etat à l'égard du parti communiste** [12 novembre 1974] (p. 1708). — Intervient dans la suite de la discussion du **projet de loi de finances pour 1975,** adopté par l'Assemblée nationale [3 décembre 1974]. — DEUXIÈME PARTIE. — MOYENS DES SERVICES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES. — AGRICULTURE. — Observations sur le remboursement de la T. V. A. qui connaît quelques difficultés en raison du nombre insuffisant du personnel du service des impôts (p. 2370). — PRESTATIONS SOCIALES AGRICOLES. — Observations sur l'octroi de la pension d'invalidité et sur la situation préoccupante des veuves d'agriculteurs (p. 2378). — **Suite de la discussion** [4 décembre 1974]. — CULTURE. — Examen des crédits. — Etat B. — Titre IV : explique son vote sur l'*amendement de MM. Yvon Coudé du Foresto, rapporteur général et Maurice Schumann, au nom de la commission des finances, tendant à réduire les crédits de ce titre de cinq millions de francs* (p. 2417). — **Suite de la discussion** [5 décembre 1974]. — INDUSTRIE ET RECHERCHE. — Observations ayant porté essentiellement sur le problème de l'énergie, sur les difficultés des petites et moyennes entreprises et sur le contrôle des prix (p. 2468, 2469). — Intervient dans la discussion du **projet de loi,** adopté par l'Assemblée nationale, **relatif à l'interruption volontaire de la grossesse** [13 décembre 1974]. — Discussion générale (p. 2899). Intervient dans la discussion du **projet de loi,** adopté par l'Assemblée nationale, après déclaration d'urgence, **relatif à la revalorisation de certaines rentes allouées en réparation du préjudice causé par un véhicule terrestre à moteur et portant diverses dispositions d'ordre civil** [18 décembre 1974]. — Discussion des articles. — Art. 1[er] : soutient l'*amendement de M. Jean-Marie Bouloux, au deuxième alinéa de cet article, tendant à réduire de* « 75 *p.* 100 » *à* « 50 *p.* 100 » *le taux d'invalidité entraînant de plein droit la revalorisation de la rente allouée en réparation du préjudice causé par un véhicule terrestre à moteur* (p. 3126) ; le retire (p. 3127). — Intervient dans la discussion du **projet de loi,** adopté par l'Assemblée nationale, après déclaration d'urgence, **relatif aux dispositions transitoires applicables aux projets d'aménagement, aux plans d'urbanisme et modifiant le code de l'urbanisme** [18 décembre 1974]. — Discussion de l'article unique : observations sur l'insuffisance de personnel spécialisé pour l'information du public sur les projets d'urbanisme (p. 3129). — Intervient dans la discussion du **projet de loi,** adopté par l'Assemblée nationale, **étendant certaines dispositions du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de la guerre aux internés résistants, aux internés politiques et aux patriotes résistant à l'occupation des départements du Haut-Rhin, du Bas-Rhin et de la Moselle** [19 décembre 1974]. — Discussion générale (p. 3171).

K

KAUFFMANN (M. MICHEL) [Bas-Rhin].

Est nommé membre de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées [4 octobre 1974].

Est élu délégué titulaire à l'Assemblée consultative prévue par le statut du Conseil de l'Europe [13 décembre 1974].

Questions orales :

M. Michel Kauffmann attire l'attention de *M. le ministre de l'économie et des finances* sur les répercussions de la montée vertigineuse des taux d'intérêts bancaires sur tout le secteur de la construction et des logements aidés en particulier. Il craint, d'une part, que les petits acquéreurs ne doivent renoncer à briguer un logement ou une maison en raison de la cherté du crédit et que, d'autre part, ceux qui se sont déjà rendus acquéreurs ne puissent plus acquitter ces intérêts qu'au prix de lourdes privations pratiquement inconcevables. Il attire encore son attention sur les effets néfastes, en ce qui concerne l'activité de ce secteur, de la suppression de certaines exonérations de droits de mutation pour les logements neufs, de l'allongement des délais concernant les exonérations de plus-values immobilières, de l'augmentation du taux du prélèvement libératoire sur les profits de construction et de celui de la taxation des plus-values à long terme, ainsi que d'autres encore, qui semblent démontrer la volonté des pouvoirs publics de ralentir l'activité de la construction en France. Il lui demande s'il ne craint pas de freiner ainsi l'activité économique du pays, la construction étant, par toutes ses ramifications, une des grandes sources de plein emploi en France [30 octobre 1973] (n° 1405). — Réponse [2 avril 1974] (p. 215, 216).

M. Michel Kauffmann attire l'attention de **M. le ministre de l'agriculture et du développement rural** sur le fait qu'en Alsace les agriculteurs étaient toujours groupés dans des villages et que, jusqu'à présent, ces villages étant essentiellement à vocation agricole, la construction de bâtiments d'exploitation modernes, voire l'addition de porcheries ou d'étables nouvelles, ne posait pas de problèmes d'environnement, compte tenu des nuisances qu'apportent ces constructions. La diminution du nombre des exploitants dans ces villages, l'acquisition des anciennes fermes par des non-agriculteurs, le développement aussi des villages anciens, par l'adjonction de lotissements et de constructions neuves individuelles, aboutissent aujourd'hui de plus en plus souvent à des interdictions de construire, pour les agriculteurs en place, du fait des nuisances occasionnées. Ainsi, les exploitants en question doivent envisager la construction hors du village de leurs nouvelles installations, s'ils veulent réaliser leur projet, ce qui occasionne aux intéressés des frais supplémentaires considérables qu'ils ne peuvent assumer en raison du coût de la viabilité (chemins, eau, électricité, assainissement) et qu'il leur faut prendre en charge. Beaucoup d'entre eux s'endettent lourdement. Estimant que, dans ces cas, il appartient à la collectivité de prendre en charge une partie au moins de ces frais supplémentaires de construction, il lui demande quelles mesures il compte ou peut prendre dans cet esprit [31 janvier 1974. — *J. O.* du 5 février 1974] (n° 1432). — Réponse [2 avril 1974] (p. 225, 226).

M. Michel Kauffmann expose à **M. le ministre de l'équipement** que les effets conjugués de l'inflation et de l'encadrement du crédit laissent craindre pour 1975 une crise grave dans l'industrie du bâtiment et des travaux publics. Il lui demande quelles mesures il compte prendre pour améliorer la situation des entreprises dans ces deux importants secteurs de l'activité économique du pays [4 octobre 1974] (n° 1477). — Réponse [22 octobre 1974] (p. 1402, 1403).

Questions orales avec débat :

M. Michel Kauffmann expose à *M. le ministre de l'agriculture* qu'à la suite de l'augmentation considérable des charges des exploitants agricoles, provenant de la crise de l'énergie et de ses répercussions sur l'indice des prix des produits industriels nécessaires aux exploitants agricoles (P.I.N.E.A.), le revenu agricole en voie d'amélioration est à nouveau en inquiétante diminution. Cette situation met en relief l'insuffisance des prix agricoles européens et des mesures prises pour y remédier dans les domaines des produits laitiers et de la viande en particulier, où les marchés déjà alourdis par l'augmentation de l'offre sur le marché intérieur subissent encore le poids d'importations de produits carnés, notamment en provenance de pays tiers. Il lui demande quelles mesures il envisage pour redresser la situation et aussi de vouloir bien définir devant le Sénat les objectifs de la politique agricole du Gouvernement [9 juillet 1974] (n° 48). — Discussion [12 novembre 1974] (p. 1683 à 1696 et 1708 à 1715).

M. Michel Kauffmann expose à *M. le ministre de la défense* qu'il a été très surpris par la décision du conseil des ministres du mercredi 9 octobre, ayant trait à la condition militaire et à la revalorisation du prêt du soldat, qui doit passer de 2 francs à 2,50 francs par jour. Au moment où l'encadrement de l'armée connaît déjà un certain malaise devant l'insuffisance de sa condition, et où ce malaise gagne les appelés du service national, cette mesure ridicule lui apparaît presque comme une provocation. Que signifie en effet, par rapport au coût de la vie d'aujourd'hui, une augmentation de 50 centimes par jour pour le jeune appelé, qui voudrait faire face, sans le secours de ses parents, à ses menus frais de séjour à la caserne et en dehors ? Il en est de même pour les voyages des jeunes soldats qui devraient bénéficier de la gratuité totale de déplacement au cours de leurs permissions. Il lui demande quelles mesures il compte prendre pour porter progressivement le prêt du soldat à 5 francs par jour, ce qui lui paraîtrait équitable et, en outre, pour améliorer sur le plan matériel et moral la condition de l'ensemble du personnel militaire, afin que l'armée française et ses personnels retrouvent leur crédit et leur vraie place dans la nation [15 octobre 1974] (n° 70).

Interventions :

Est entendu lors de la réponse de M. Henri Torre, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'économie et des finances, chargé du budget, à sa **question orale sur la construction n° 1405** (cf. *supra*) [2 avril 1974] (p. 216) ; lors de la réponse de M. Olivier Stirn, secrétaire d'Etat aux relations avec le Parlement, à sa **question orale sur les exploitations agricoles n° 1432** (cf. *supra*) (p. 225, 226). — Explication de vote sur l'ensemble du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, **relatif à l'organisation interprofessionnelle laitière** [4 juillet 1974] (p. 687, 688). — Intervient dans la suite et fin de la discussion du **projet de loi de finances rectificative pour 1974,** adopté par l'Assemblée nationale [10 juillet 1974]. — Discussion des articles. — Art. 4 : observation sur la taxation forfaitaire éventuelle des sociétés hippiques rurales possesseurs de chevaux de selle (p. 836). — Est entendu lors de la réponse de M. Jacques Barrot, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'équipement, chargé du logement, à sa **question orale sur l'industrie du bâtiment n° 1477** (cf. *supra*) [22 octobre 1974] (p. 1403). — Est entendu au cours du débat sur la question orale de M. Emile Durieux relative à la **protection de l'épargne populaire** [5 novembre 1974] (p. 1574, 1575). — Est entendu au cours du débat sur sa question orale ayant trait à la **politique agricole n° 48** (cf. *supra*) [12 novembre 1974] (p. 1683, 1684). — Intervient dans la discussion du **projet de loi relatif à la lutte contre la rage** [21 novembre 1974]. — Discussion des articles. — Art. 1er : observations sur la parution du décret reconnaissant la rage comme maladie professionnelle (p. 1870). — Intervient dans la discussion du **projet de loi,** adopté par l'Assemblée nationale, **modifiant le livre V du code de la santé publique et relatif à la pharmacie vétérinaire** [21 novembre 1974]. — Discussion des articles. — Art. 2 : *son amendement tendant, à la fin du premier alinéa du texte présenté pour* l'article L. 612 *du code de la santé publique, à préciser que les groupements professionnels agricoles peuvent acheter, détenir et vendre des médicaments vétérinaires, non « à l'exclusion de ceux ayant fait l'objet d'obligations particulières au titre de l'article L.* 617-6 », *mais « dans la mesure où ils sont nécessaires à la mise en œuvre des programmes sanitaires d'élevage agréé prévus au quatrième alinéa du présent article et sous réserve de l'application de l'article L.* 611-1 (nouveau) » (p. 1891). — Intervient dans la suite de la discussion du **projet de loi de finances pour 1975,** adopté par l'Assemblée nationale [25 novembre 1974]. — DEUXIÈME PARTIE. — MOYENS DES SERVICES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES. — SERVICES DU PREMIER MINISTRE. — V. — COMMISSARIAT GÉNÉRAL DU PLAN D'ÉQUIPEMENT ET DE LA PRODUCTIVITÉ. — Observations ayant porté sur la nécessité de la prise d'un certain nombre d'engagements — notamment au travers du plan régional de développement économique (P.R.D.E.) — de façon que dans les régions les objectifs prioritaires puissent au moins être atteints (p. 2000, 2001). — ANCIENS COMBATTANTS ET VICTIMES DE GUERRE. — Observations ayant porté essentiellement sur la réorganisation des centres d'appareillage des mutilés de guerre, sur la reconnaissance des affections contractées par les internés et les patriotes du Rhin et de la Moselle, sur l'irritant problème de la levée des forclusions (p. 2011). — **Suite de la discussion** [26 novembre 1974]. — INTÉRIEUR ET RAPATRIÉS. — Observations ayant porté notamment sur la situation des personnels de préfectures, sur les rapports des élus locaux avec le corps préfectoral, sur la police, sur la nécesité d'une réforme urgente de la patente (p. 2046, 2047). — **Suite de la discussion** [27 novembre 1974]. — DÉFENSE. — Observations sur le prêt du soldat et sur la nécessité de revoir le classement indiciaire des personnels militaires en fonction de celui en vigueur dans la fonction publique (p. 2092). — **Suite de la discussion** [28 novembre 1974]. — AFFAIRES ÉTRANGÈRES. — Observations ayant porté essentiellement sur l'attitude de la France sur toutes les questions touchant à l'existence et à la survie de l'Etat d'Israël et particulièrement lors d'un vote récent à la conférence générale de l'U.N.E.S.C.O. (p. 2121, 2122). — **Suite de la discussion** [30 novembre 1974]. — QUALITÉ DE LA VIE. — II. — JEUNESSE ET SPORTS. — Observations ayant porté notamment sur la réalisation de la troisième loi de programme d'équipements sportifs et socio-éducatifs, sur l'insuffisance de l'aide de l'Etat aux associations de jeunesse et d'éducation populaire, sur la fiscalité obérant les associations à but non lucratif (p. 2233, 2234). — **Suite de la discussion** [3 décembre 1974]. — AGRICULTURE. — Examen des crédits. — Etat B. — Titre III : observations sur les ventes de bois dans les départements alsaciens-lorrains (p. 2370) ; Titre IV : observations sur la situation des établissements départementaux d'élevage et sur les caisses d'assurances accident des départements d'Alsace-Lorraine (*ibid.*). — Intervient dans la discussion du **projet de loi,** adopté par l'Assemblée nationale, après déclaration d'urgence, **portant diverses mesures de protection sociale de la mère et de la famille** [16 décembre 1974]. — Discussion générale (p. 2996). — Intervient dans la discussion de la **proposition de loi,** adoptée par l'Assemblée nationale, **relative à la rémunération des heures supplémentaires et à la durée maximale du travail des salariés de l'agriculture** [16 décembre 1974]. — Discussion des articles. — Art. 1er : *amendement de M. Robert Schwint tendant, à la fin de cet article, après le texte modificatif présenté pour l'article* 995 *du code rural, à introduire un article* 995-1 *(nouveau) qui limite à dix heures le travail des femmes et impose que la journée soit coupée par un repos d'au moins une heure* (p. 3006).

KIEFFER (M. ALFRED) [Bas-Rhin].

Est nommé membre de la commission des affaires économiques et du Plan [4 octobre 1974].

Intervention : ,

Intervient dans la discussion du **projet de loi,** adopté par l'Assemblée nationale, après déclaration d'urgence, **relatif aux économies d'énergie** [15 octobre 1974]. — Discussion des articles. — Art. 1er : répond à M. Michel d'Ornano, ministre de l'industrie et de la recherche, au sujet de l'organisation d'un rationnement équitable du fuel domestique (p. 1281).

KISTLER (M. MICHEL) [Bas-Rhin].

Est nommé membre de la commision des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation [4 octobre 1974].

Dépôt législatif :

Rapport spécial (Travail : Section commune. — Travail, emploi et population) fait au nom de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation sur le projet de loi de finances pour 1975, adopté par l'Assemblée nationale [21 novembre 1974] (n° 99, annexe n° 31).

Intervention :

Intervient dans la suite de la discussion du **projet de loi de finances pour 1975,** adopté par l'Assemblée nationale [9 décembre 1974]. — DEUXIÈME PARTIE. — MOYENS DES SERVICES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES. — TRAVAIL. — I. — SECTION COMMUNE. — II. — TRAVAIL ET SÉCURITÉ SOCIALE. — En qualité de rapporteur spécial de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation, analyse brièvement les dotations budgétaires ; souligne l'aide importante de l'Etat aux salariés privés d'emploi à la suite d'un accord conclu récemment entre le patronat et les syndicats ; constate un chômage inquiétant ; traite de l'important problème de la main-d'œuvre et en particulier de la situation des travailleurs immigrés (p. 2634, 2635).

L

LABÈGUERIE (M. MICHEL) [Pyrénées-Atlantiques].

Elu Sénateur le 22 septembre 1974.

Est nommé membre de la commission des affaires sociales [4 octobre 1974].

LABONDE (M. PIERRE) [Aube].

Est nommé membre de la commission des affaires économiques et du Plan [4 octobre 1974].

Interventions :

Est entendu au cours du débat sur les questions orales de M. Michel Kauffmann, de M. Jean Cluzel et de M. Paul Jargot ayant trait à la **politique agricole** [12 novembre 1974] (p. 1709, 1710). — Intervient dans la discussion de la **proposition de loi** de MM. Joseph Raybaud et Victor Robini **tendant à compléter l'article 30 de la loi du 10 août 1871 de façon à autoriser les délégations de vote dans les conseils généraux** [21 novembre 1974]. — Discussion générale (p. 1873). — Intervient dans la discussion du **projet de loi,** adopté par l'Assemblée nationale, **modifiant le livre V du code de la santé publique et relatif à la pharmacie vétérinaire** [21 novembre 1974]. — Discussion générale (p. 1882, 1883). — Discussion des articles. — Art. 2 : observations sur le texte présenté pour l'article L. 608 du code de la santé publique (p. 1886) ; *amendement de M. Rémi Herment tendant à supprimer les trois derniers alinéas du texte en question qui concernent les aliments d'adaptation non reconnus comme médicament vétérinaire* (p. 1887) ; *son amendement tendant à compléter* in fine *le premier alinéa du texte présenté pour l'article* L. 612 *du code de la santé publique* (autorisation donnée aux groupements de producteurs reconnus et aux groupements professionnels agricoles d'acheter, de détenir et de vendre des médicaments vétérinaires) *par les dispositions suivantes : « ... sauf s'ils* [les médicaments] *sont nécessaires à la mise en œuvre des programme sanitaires d'élevage agréés prévus au quatrième alinéa du même article, et sous réserve de l'application de l'article* L. 611-1 (nouveau). *Un arrêté d'application précisera les modalités de détention et de gestion de ce stock sous la responsabilité d'un vétérinaire, ainsi que les conditions de cessibilité desdits produits. »* (p. 1891). — Intervient dans la suite de la discussion du **projet de loi de finances pour 1975,** adopté par l'Assemblée nationale [3 décembre 1974]. — DEUXIÈME PARTIE. — MOYENS DES SERVICES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES. — AGRICULTURE. — Observations ayant porté essentielement sur les rapports des collectivités locales avec les sociétés d'aménagement foncier et d'établissement rural (S.A.F.E.R.) (p. 2347, 2348). — **Suite de la discussion** [9 décembre 1974]. — Equipement : EQUIPEMENT ET PORTS MARITIMES. — Examen des crédits. — Etat C. — Titre V : observations sur la mise à grand gabarit de l'écluse de Montereau et sur les liaisons autoroutières internationales (p. 2609).

LACAZE (M. JEAN) [Tarn-et-Garonne].

Est nommé membre de la commission des affaires culturelles [4 octobre 1974].

LACHOMETTE (M. JEAN DE) [Haute-Loire].

N'était pas candidat aux élections sénatoriales du 22 septembre 1974.

LACOSTE (M. ROBERT) [Dordogne].

Est nommé membre de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation [4 octobre 1974].

Dépôt législatif :

Rapport spécial (Education et universités) fait au nom de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation sur le projet de loi de finances pour 1975, adopté par l'Assemblée nationale [21 novembre 1974] (n° 99, annexe n° 10).

LAFLEUR (M. HENRI) [Nouvelle-Calédonie].

Réélu sénateur le 22 septembre 1974.

Est nommé membre de la commission des affaires culturelles [4 octobre 1974].

Décédé le 13 octobre 1974. — Eloge funèbre, préparé par M. le Président Alain Poher, lu par M. André Méric, Vice-Président du Sénat [5 novembre 1974] (p. 1562).

LAGATU (Mme CATHERINE) [Paris].

Est nommée membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à la radiodiffusion et à la télévision [27 juillet 1974].

Est nommée Secrétaire du Sénat [3 octobre 1974].

Est nommée secrétaire de la commission des affaires culturelles [4 octobre 1974].

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant création du Centre national d'art et de culture Georges-Pompidou [20 décembre 1974].

Dépôt législatif :

Proposition de loi-cadre tendant à assurer la promotion de la femme et de la famille [5 juin 1974] (n° 194).

Questions orales :

Mme Catherine Lagatu demande à **M. le ministre de l'éducation nationale :** 1° « qui serait responsable » si, au cours des sorties effectuées dans le cadre de l'utilisation du temps découlant de l'allégement de 10 p. 100 des horaires scolaires du second degré, des enseignants ou des élèves étaient blessés, soit pendant le transport, soit durant la visite d'une usine, d'un chantier, d'un musée, d'un monument historique ; 2° si le ministère envisage pour cette utilisation des 10 p. 100 d'accorder des moyens matériels nouveaux. L'utilisation des 10 p. 100 demande aux enseignants un long travail préparatoire qui dépasse, et de loin, le temps dont l'horaire des élèves est allégé. Au terme des premières expériences, des professeurs se sont trouvés confrontés à des problèmes multiples, dont celui des moyens matériels et celui des responsabilités nouvelles qu'ils assument hors de l'établissement. Des accidents imprévisibles peuvent survenir, les enseignants ne pouvant avoir tous les élèves en même temps dans leur rayon visuel ». [22 janvier 1974] (n° 1431). — Réponse [2 avril 1974] (p. 219, 220).

Mme Catherine Lagatu rappelle à **M. le ministre du travail** que le pouvoir d'achat des prestations familiales n'a cessé de régresser au cours de ces dernières années ; les organisations intéressées, familiales et syndicales, considèrent que cette régression est de l'ordre de 30 p. 100. Au cours de la récente campagne électorale, des promesses ont été faites quant au bonheur des familles ; il est évident que ce bonheur est fonction, dans une mesure certaine, des conditions matérielles du foyer ; les prestations familiales revalorisées devraient y contribuer d'une manière plus sensible. En conséquence, elle lui demande s'il entend immédiatement : 1° revaloriser de 30 p. 100 les prestations familiales ; 2° accorder des allocations dès le premier enfant ; 3° indexer les prestations sur le S. M. I. C. ; 4° doubler l'allocation d'orphelin [4 octobre 1974] (n° 1479). — Réponse [15 octobre 1974] (p. 1243, 1244).

Mme Catherine Lagatu attire l'attention de **M. le ministre de la justice** sur le problème dramatique que constitue pour l'immense majorité des femmes abandonnées, séparées et divorcées, le non-paiement des pensions alimentaires dues aux enfants qui leur sont laissés ou confiés. Les dernières mesures législatives prises en ce domaine se sont avérées très insuffisantes. En conséquence, elle lui demande quelles mesures il entend prendre pour qu'une solution soit enfin trouvée à ce problème [16 octobre 1974] (n° 1491). — Réponse [17 décembre 1974] (p. 3023, 3024).

Questions orales avec débat :

Mme Catherine Lagatu rappelle à *Mme le ministre de la santé* que le pouvoir d'achat des prestations familiales n'a cessé de régresser au cours de ces dernières années ; les organisations intéressées, familiales et syndicales considèrent que cette régression est de l'ordre de 30 p. 100. Au cours de la récente campagne électorale, des promesses ont été faites quant au bonheur des familles ; il est évident que ce bonheur est fonction, dans une mesure certaine, des conditions matérielles du foyer ; les prestations familiales revalorisées devraient y contribuer d'une manière plus sensible. En conséquence, elle demande à Mme le ministre de la santé si elle entend immédiatement : 1° revaloriser de 30 p. 100 les prestations familiales ; 2° accorder des allocations dès le premier enfant ; 3° indexer les prestations sur le S. M. I. C. ; 4° doubler l'allocation orphelin [5 juin 1974] (n° 28). — Voir question orale n° 1479.

Mme Catherine Lagatu attire l'attention de *M. le Premier ministre* sur la formation professionnelle féminine qui présente des insuffisances criantes à la fois en ce qui concerne la formation initiale et la formation continue. Elle lui demande : 1° quelles sont les mesures qu'il préconise pour y remédier ; 2° s'il entend donner une suite favorable à la proposition de loi tendant à établir un plan national pour assurer cette formation afin que, dans l'avenir, la promotion professionnelle des jeunes filles et des femmes soit enfin assurée [16 octobre 1974] (n° 71).

Interventions :

Est entendue lors de la réponse de M. Jacques Limouzy, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'éducation nationale, à sa **question orale sur le « tiers temps » scolaire n° 1431** (cf. *supra*) [2 avril 1974] (p. 220). — Est entendue, en remplacement de l'auteur de la question, au cours du débat sur la question orale de Mme Marie-Thérèse Goutmann relative au **fonctionnement des colonies et centres de vacances** [25 juin 1974] (p. 538 à 540). — Intervient dans la discussion du **projet de loi modifiant certaines dispositions du code du travail relatives à la formation professionnelle continue** [27 juin 1974]. — Discussion générale (p. 580). — Discussion des articles. — Art. 2 : *son amendement, rectifié à la demande de M. Paul Granet, secrétaire d'Etat à la formation professionnelle, tendant à stipuler que le nombre de travailleurs ou le nombre d'heures de congé qui leur sont accordées, retenu pour le calcul des pourcentages définis à l'article L. 930-1 du code du travail, « ne pourra être inférieur à 50 p. 100 »* (p. 581) ; Article additionnel : observation sur les objections formulées par le Gouvernement sur *l'amendement de M. Roland Ruet* (au nom de la commission) *tendant à insérer, après l'article 2, un article additionnel 2 bis* (ibid.) ; Art. 6 : *son amendement tendant, dans le texte présenté pour l'article L. 980-6 du code du travail, à préciser que les droits aux prestations de sécurité sociale des bénéficiaires d'un congé de formation non rémunéré « sont garantis dans des conditions identiques à celles qui leur étaient appliquées antérieurement au congé ci-dessus désigné »* (p. 584). — Intervient dans la discussion du **projet de loi,** adopté par l'Assemblée nationale, après déclaration d'urgence, **relatif à la radiodiffusion et à la télévision** [26 juillet 1974]. — Discussion générale (p. 931, 932). — Discussion des articles. — Avant l'art. 1er : reprend *l'amendement, retiré par M. Michel Miroudot, tendant à insérer un article additionnel B ayant pour but de réaffirmer solennellement que le service public national de la radiodiffusion-télévision française est un monopole d'Etat* (p. 953) ; Art. 1er : soutient *l'amendement de M. Jacques Duclos tendant à proposer une nouvelle rédaction de cet article qui supprime l'Office de radiodiffusion-télévision française et le remplace par un établissement public de l'Etat et des sociétés nationales* (p. 953, 954) ; *son amendement tendant à préciser qu'il s'agit de sociétés nationales « de programme et de production »* (p. 954) ; Art. 2 : retire *son amendement au premier alinéa de cet article* (p. 960) ; se rallie à *l'amendement de M. Michel Miroudot au deuxième alinéa de cet article relatif à la représentation du personnel au sein du conseil d'administration de l'établissement public à caractère industriel et commercial* (p. 963, 964). — **Suite et fin de la discussion** [27 juillet 1974]. — Art. 4 : *son amendement tendant, au début du second alinéa de cet article, à remplacer les mots : « Elle* [la société nationale de radiodiffusion] *produit des émissions... », par les mots : « Elle produit une part essentielle de ses programmes... »* (p. 975) ; *son amendement tendant à compléter cet article* in fine *par les mots suivants : « ... en garantissant les droits des artistes et interprètes. »* (ibid.) ; Art. 5 : *amendement de M. Marcel Gargar tendant à compléter cet article par un nouvel alinéa ainsi rédigé : « Les stations des départements et territoires d'outre-mer produisent des émissions. »* (p. 977) ; Art. 9 : retire *son amendement aux premier et deuxième alinéas de cet article* (p. 993) ; Art. 11 : *son amendement tendant à supprimer le dernier alinéa de cet article relatif à la publicité à la télévision* (p. 996) ; explique son vote sur *l'amendement de M. Jacques Carat tendant à compléter* in fine *cet article par un nouvel alinéa qui ferait obligation au cahier des charges d'imposer la meilleure répartition possible des temps d'écoute* (p. 997) ; *amendement de M. Marcel Gargar tendant à ajouter* in fine *un nouvel alinéa ainsi rédigé : « Le cahier des charges fixe la durée et le contrôle de la publicité dans les départements et territoires d'outre-mer. »* (p. 998) ; Art. 16 : soutient *l'amendement de M. Louis Talamoni, tendant à proposer la rédaction suivante pour le premier alinéa de cet article : « La redevance est recouvrée par l'Etat ; le montant des recouvrements sera inscrit à un compte spécial du Trésor et obligatoirement affecté aux services de la radiodiffusion et télévision française. »* (p. 1006) ; le retire (p. 1007) ; Art. 18 : *son amendement tendant à supprimer cet article qui traite du problème de la durée, de la répartition et du volume des recettes des émissions publicitaires* (p. 1008) ; *amendement de M. André Rossi, secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre, à la seconde partie de la première phrase du premier alinéa de cet article, tendant à préciser que les recettes provenant de la publicité de marques ne pourront excéder globalement 25 p. 100 du total des ressources* (p. 1013) ; Article additionnel : retire *l'amendement de M. Fernand Chatelain tendant, après l'article 18, à insérer un article additionnel relatif à la construction d'émetteurs permettant de supprimer les zones d'ombre* (p. 1014) ; Art. 23 : *partie de l'amendement de M. André Diligent affectant le deuxième alinéa de cet article relatif à la situation des agents statutaires de l'Office ayant des enfants à charge* (p. 1021) ; soutient et rectifie l'amendement de M. Fernand Chatelain tendant à rédiger comme suit la première phrase du deuxième alinéa de cet article : *« Les dispositions du premier alinéa ne sont applicables ni aux agents ayant des parents à charge, ni aux agents ayant des enfants à charge au sens de l'article L. 527 du code de la sécurité sociale et au titre de l'impôt sur le revenu. »* (p. 1022, 1023). — **Commission mixte paritaire** (urgence déclarée) [28 juillet 1974]. — Discussion générale (p. 1052, 1053) ; explication de vote sur l'ensemble des conclusions (p. 1058). — Est entendue au cours du débat sur la question orale de Mlle Gabrielle Scellier relative à **l'amélioration de la condition féminine** [8 octobre 1974] (p. 1196 à 1199). — Est entendue lors de la réponse de M. André Rossi, secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre, porte-parole du Gouvernement, à sa **question orale relative aux prestations familiales n° 1479** (cf. *supra*) [15 octobre 1974] (p. 1244). — Est entendue, en remplacement de l'auteur, au cours du débat sur la question orale de Mme Marie-Thérèse Goutmann ayant trait au **fonctionnement de l'université Paris-Nord** [29 octobre 1974] (p. 1466, 1467). — Intervient dans la suite de la discussion du **projet de loi de finances pour 1975,** adopté par l'Assemblée nationale [23 novembre 1974]. — PREMIÈRE PARTIE. — CONDITIONS GÉNÉRALES DE L'ÉQUILIBRE FINANCIER. — Discussion des articles. — Art. 2 : *son amendement tendant à compléter cet article par des dispositions ayant pour objet d'améliorer la situation fiscale des femmes salariées ayant de jeunes enfants dont elles doivent faire assurer la garde* (p. 1949). — **Suite de la discussion** [25 novembre 1974]. — DEUXIÈME PARTIE. — MOYENS DES SERVICES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES. — SERVICES DU PREMIER MINISTRE. — I *a*. — SERVICES GÉNÉRAUX. — Observations ayant porté essentiellement sur le fonctionnement de la

formation professionnelle continue dans le contexte actuel du monde du travail (p. 1896). — **Suite de la discussion** [4 décembre 1974]. — CULTURE. — Observations ayant porté essentiellement sur la production cinématographique, sur la libéralisation de la censure, sur la nécessité d'une politique culturelle audiovisuelle (p. 2410, 2411). — **Suite de la discussion** [6 décembre 1974]. — EDUCATION. — I. — EDUCATION. — Observations ayant porté uniquement sur l'enseignement technique et le fonctionnement des collèges dont l'avenir lui paraît compromis (p. 2533, 2534). — **Suite de la discussion** [10 décembre 1974]. — SERVICES DU PREMIER MINISTRE : I *b*. — INFORMATION. — Observations ayant porté essentiellement sur la menace qui pèse sur le droit à l'information (p. 2663). — RADIODIFFUSION ET TÉLÉVISION. — Discussion des articles rattachés. — Art. 30 : reprend les *amendements de M. Jean Cluzel et de M. Henri Caillavet tendant à supprimer l'avant-dernier alinéa de cet article dans te but de refuser le prélèvement sur le produit de la redevance pour assurer la liquidation des exercices antérieurs de l'O.R.T.F.* (p. 2691) ; Article additionnel : explique son vote sur l'*amendement de M. Félix Ciccolini tendant à ajouter* in fine *un article nouveau qui stipule que le personnel de l'ex-Office devra être réembauché par priorité dans les nouvelles sociétés qui créeraient des emplois* (p. 2697). — Intervient dans la discussion du **projet de loi,** adopté par l'Assemblée nationale, **portant création du Centre national d'art et de culture Georges-Pompidou** [12 décembre 1974]. — Discussion générale (p. 2828, 2829). — Discussion des articles. — Art. 4 : explique son vote sur l'*amendement de M. Michel Miroudot tendant à rédiger ainsi la première phrase de cet article : « L'établissement public est administré par un président nommé par décret en conseil des ministres et par un conseil de direction. »* (p. 2830) ; explique son vote sur l'*amendement de M. Michel Miroudot tendant à rédiger comme suit le deuxième alinéa de cet article : « Le conseil de direction est composé des directeurs des départements de l'établissement public et, éventuellement, de représentants des organismes publics ou privés qui lui sont associés par convention. »* (p. 2831). — Intervient dans la discussion du **projet de loi,** adopté par l'Assemblée nationale, **relatif à l'interruption volontaire de la grossesse** [13 décembre 1974]. — Discussion générale (p. 2878 à 2880). — **Suite et fin de la discussion** [14 décembre 1974]. — Discussion des articles. — Art. 1er : dépose un *amendement soutenu par M. Hector Viron* (p. 2933) ; Art. 3 : soutient l'*amendement de Mme Marie-Thérèse Goutmann, tendant à supprimer, dans l'alinéa a du 2° du texte présenté pour l'article L. 162-3 du code de la santé publique, ce qui pourrait inciter la future jeune mère à refuser d'interrompre sa grossesse en vue d'une adoption ultérieure de l'enfant à naître* (p. 2942). — Intervient dans la discussion du **projet de loi,** adopté par l'Assemblée nationale, après déclaration d'urgence, **portant diverses améliorations et simplifications en matière de pensions ou allocations des conjoints survivants, des mères de famille et des personnes âgées** [16 décembre 1974]. — Discussion générale (p. 2984, 2985). — Intervient dans la discussion du **projet de loi,** adopté par l'Assemblée nationale, après déclaration d'urgence, **portant diverses mesures de protection sociale de la mère et de la famille** [16 décembre 1974]. — Discussion générale (p. 2994, 2995). — Discussion des articles. — Article additionnel : soutient l'*amendement de M. Hector Viron tendant, avant le titre premier, à insérer un titre premier* A *ainsi qu'un article premier* A *rédigé comme suit :* « Art. 1er A. — *Dans l'article L. 524 du code de la sécurité sociale, les mots « deuxième enfant » sont remplacés par les mots « premier enfant ».* (p. 2997). — Est entendue lors de la réponse de Mme Hélène Dorlhac, secrétaire d'Etat auprès du ministre de la justice, chargée de la condition pénitentiaire, à sa **question orale relative aux pensions alimentaires n° 1491** (cf. *supra*) [17 décembre 1974] (p. 3024). — Intervient dans la discussion, en **deuxième lecture,** du **projet de loi relatif à l'interruption volontaire de la grossesse** [19 décembre 1974]. — Discussion des articles. — Art. 7 : *son amendement tendant à proposer la prise en charge « par la sécurité sociale » des frais de soins et d'hospitalisation, afférents à l'interruption volontaire de grossesse* (p. 3195) ; explique son vote sur l'ensemble du projet de loi (p. 3196). — Intervient dans la discussion, en **deuxième lecture,** du **projet de loi portant création du Centre national d'art et de culture Georges-Pompidou** [20 décembre 1974]. — Discussion générale (p. 3211). — Discussion des articles. — Art. 5 *bis : amendement de M. Yvon Coudé du Foresto, à titre personnel, tendant à modifier la représentation du Parlement chargée de contrôler l'emploi des crédits inscrits au budget du Centre* (p. 3215) ; explication de vote sur l'ensemble du projet de loi (p. 3216).

LALLOY (M. MAURICE) [Seine-et-Marne].

Est nommé membre de la commission des affaires économiques et du Plan [4 octobre 1974].

LAMBERT (M. MARCEL) [Morbihan].

N'était pas candidat aux élections sénatoriales du 22 septembre 1974.

LAMOUSSE (M. GEORGES) [Haute-Vienne].

Est nommé membre du Conseil supérieur des lettres, en application du décret n° 73-539 du 14 juin 1973 [*J. O.* Lois et décrets des 8 et 9 avril 1974] et [30 mai 1974].

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à la radiodiffusion et à la télévision [27 juillet 1974].

Est nommé vice-président de la commission des affaires culturelles [4 octobre 1974].

Est *nommé membre* du conseil d'administration de l'établissemetn public de diffusion, en application de l'article 5 de la loi n° 74-696 du 7 août 1974 [*J. O.* Lois et décrets du 27 novembre 1974].

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant création du Centre national d'art et de culture Georges-Pompidou [20 décembre 1974].

Dépôt législatif :

Avis, présenté au nom de la commission des affaires culturelles (cinéma-théâtre), sur le projet de loi de finances pour 1975, adopté par l'Assemblée nationale [21 novembre 1974] (n° 100. — Tome I, 2).

Interventions :

Intervient dans la discussion du **projet de loi,** adopté par l'Assemblée nationale, après déclaration d'urgence, **relatif à la radiodiffusion et à la télévision** [26 juillet 1974]. — Discussion générale (p. 937, 938). — **Commission mixte paritaire** (urgence déclarée) [28 juillet 1974]. — Discussion générale (p. 1053, 1054). — Intervient dans la suite de la discussion du **projet de loi de finances pour 1975,** adopté par l'Assemblée nationale [4 décembre 1974]. — DEUXIÈME PARTIE. — MOYENS DES SERSICES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES. — CULTURE. — En qualité de rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles pour le cinéma et le théâtre, évoque en premier lieu la crise grave que traverse l'industrie cinématographique tant au niveau des spectateurs que des producteurs, mentionne le rôle très important de la censure en raison de la prolifération de la pornographie et de la violence ; évoque ensuite la situation du théâtre (théâtres nationaux, théâtres parisiens et le théâtre en province) et le problème très grave qui met en cause l'existence même de l'art lyrique et de l'art dramatique en France (p. 2396 à 2399). — **Suite de la discussion** [6 décembre 1974]. — EDUCATION. — I. — EDUCATION. — Observations ayant porté essentiellement sur sa conception de la démocratisation de l'enseignement : augmentation du nombre des écoles maternelles principalement en milieu rural, gratuité des transports scolaires, équité dans l'octroi des bourses (p. 2523 à 2525).

LAPLACE (M. ADRIEN) [Tarn-et-Garonne].

Est nommé membre de la commission des affaires culturelles [4 octobre 1974].

LARTIGUE (M. EMMANUEL) [Pyrénées-Atlantiques].

N'était pas candidat aux élections sénatoriales du 22 septembre 1974.

LAUCOURNET (M. ROBERT) [Haute-Vienne].

Est nommé membre de la commission des affaires économiques et du Plan [4 octobre 1974].

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif aux économies d'énergie [15 octobre 1974].

Dépôt législatif :

Avis, présenté au nom de la commission des affaires économiques et du Plan (logement), sur le projet de loi de finances pour 1975, adopté par l'Assemblée nationale [21 novembre 1974] (n° 101. — Tome IX).

Interventions :

Intervient dans la discussion du **projet de loi,** adopté par l'Assemblée nationale, relatif à l'organisation interprofessionnelle laitière [4 juillet 1974]. — Discussion générale (p. 683). — Discussion des articles. — Art. 1er : *son amendement tendant, entre le premier et le second alinéa de cet article, à insérer un nouvel alinéa ainsi rédigé : « Ces accords [conclus dans le cadre de l'organisation interprofessionnelle] devront garantir aux producteurs des prix tenant compte des coûts de production et d'une juste rémunération de leur travail sur la base du prix indicatif »* (p. 686) ; Art. 2 : *son amendement tendant à remplacer les mots : « ... montant maximal... »* [des cotisations], *par les mots : « ... taux maximal... »* (ibid.) ; *son amendement tendant à compléter* in fine *cet article par un nouvel alinéa ainsi rédigé : « Les cotisations des producteurs, dont le taux sera progressif en fonction des quantités livrées, ne seront perçues qu'au-delà d'une livraison minimale annuelle de* 15 000 *litres de lait par producteur »* (p. 687) ; explication de vote sur l'ensemble du projet de loi (p. 688). — Intervient dans la discussion du **projet de loi,** adopté par l'Assemblée nationale, après déclaration d'urgence, **relatif aux économies d'énergie** [15 octobre 1974]. — Discussion générale (p. 1269, 1270). — Discussion des articles. — Art. 1er : *son amendement au premier alinéa de cet article, tendant à préciser que le Gouvernement peut, par décret, soumettre à contrôle et à répartition, en tout ou en partie, non pas l'énergie et « les produits industriels », mais l'énergie et « les produits énergétiques »* (p. 1278, 1279) ; *son amendement tendant, après le troisième alinéa de cet article, à insérer le nouvel alinéa suivant : « En ce qui concerne le fuel domestique, elles* [les mesures envisagées] *devront prévoir notamment un plancher par attributaire et par logement »* (p. 1281) ; Art. 2 : *son amendement tendant à rédiger comme suit le début du premier alinéa de cet article : « Pour le chauffage, à l'exclusion de toute autre modalité de restriction en matière de livraisons de produits pétroliers, la mise en œuvre des installations par tous exploitants ou utilisateurs doit... »* (p. 1283) ; *son amendement, au même premier alinéa, tendant, après les mots : « ... par décrets en Conseil d'Etat... », à insérer les mots : « après avis du comité consultatif pour l'utilisation de l'énergie »* (p. 1284) ; Art. 3 : retire *son amendement identique à celui de M. Pierre Vallon proposant une nouvelle rédaction de la seconde phrase du deuxième alinéa de cet article* (p. 1284, 1285) ; Art. 4 : *son amendement, au début du premier alinéa de cet article, tendant à préciser que les dispositions envisagées ne seront applicables qu'aux immeubles collectifs pourvus d'un chauffage commun « ayant fait l'objet d'un permis de construire postérieurement à la promulgation de la présente loi »* (p. 1285, 1286) , *son amendement, au deuxième alinéa de cet article, tendant à requérir, comme à l'article* 2 *ci-dessus, l'avis de ce comité consultatif pour l'utilisation de l'énergie* (p. 1287) ; explication de vote sur l'ensemble du projet de loi (p. 1291). — Intervient dans la suite de la discussion du **projet de loi de finances pour 1975,** adopté par l'Assemblée nationale [29 novembre 1974]. — DEUXIÈME PARTIE. — MOYENS DES SERVICES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES. — COMMERCE ET ARTISANAT. — Observations ayant porté essentiellement sur l'application de la loi d'orientation votée l'an passé par le Parlement à laquelle il serait bon d'apporter quelques retouches d'ordre réglementaire (p. 2190, 2191). — **Suite de la discussion** [2 décembre 1974]. — TRANSPORTS. — I. — SECTION COMMUNE. — II. — TRANSPORTS TERRESTRES. — Observations ayant porté essentiellement sur le problème des transports collectifs et sur la nécessité de mettre au point un plan d'étude et de réflexion sur les transports dans le département de la Haute-Vienne (p. 2287, 2288). — **Suite de la discussion** [9 décembre 1974]. — Equipement : LOGEMENT. — En qualité de rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques et du Plan, analyse la situation de la construction de logements en cette fin d'année 1974, les problèmes de l'urbanisme : zones à aménagement différé (Z. A. D.) et zones à aménagement concerté (Z. A. C), rénovation urbaine notamment, les problèmes de logement proprement dit : le logement social et les difficultés pour les H. L. M. face à l'inflation et aux coûts de plus en plus élevés de la construction, les perspectives du bâtiment (p. 2612 à 2615, 2619, 2620). — Intervient dans la discussion du **projet de loi,** adopté par l'Assemblée nationale, après déclaration d'urgence, **relatif aux forclusions encourues durant la période d'interruption du service postal ainsi qu'à la prorogation et à la suspension de divers délais** [19 décembre 1974]. — Discussion des articles. — Art. 7. *amendement de M. André Fosset tendant à supprimer le deuxième alinéa de cet article qui concerne les contrats souscrits pour l'exécution des travaux prévus par un permis tacite, délivré pendant la période comprise entre le* 14 *octobre* 1974 *et le* 31 *décembre* 1974 *inclus* (p. 3161, 3162). — Explication de vote sur les conclusions de la **commission mixte paritaire** chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion **du projet de loi instituant un prélèvement conjoncturel** (urgence déclarée) [19 décembre 1974] (p. 3188). — Prend part, en remplacement de M. Jean-Marie Bouloux, rapporteur de la commission des affaires économiques et du Plan, à la discussion, **en deuxième lecture,** du **projet de loi relatif à la lutte contre la rage** [20 décembre 1974]. — Discussion générale (p. 3220).

LAURENT-THOUVEREY (M. CHARLES) [Jura].

N'était pas candidat aux élections sénatoriales du 22 septembre 1974.

LAVY (M. ARTHUR) [Haute-Savoie].

Est nommé membre de la commission des affaires sociales [4 octobre 1974].

LECANUET (M. JEAN), **garde des sceaux, ministre de la justice** (cabinet de M. Jacques Chirac des 28 mai et 8 juin 1974).

Associe le Gouvernement à l'hommage rendu par M. Alain Poher, Président du Sénat, à la mémoire de MM. Jacques Rosselli et André Armengaud, sénateurs représentant les Français établis hors de France [5 juin 1974] (p. 399, 400, 401) et à la mémoire de M. Jean-Baptiste Mathias, sénateur de la Savoie (p. 401). — Donne lecture au Sénat d'une déclaration de politique générale du Gouvernement [5 juin 1974] (p. 402 à 407). — Intervient dans la discussion du **projet de loi,** adopté par l'Assemblée nationale, après déclaration d'urgence, **tendant à fixer à dix-huit ans l'âge de la majorité** [28 juin 1974]. — Discussion générale (p. 618 à 620). — Discussion des articles. — Art. 1er A : répond à l'explication de vote de M. Pierre Carous (p. 620, 621) ; Art. 24 : répond aux observations de M. Jacques Genton (p. 623) ; répond aux observations de M. Adolphe Chauvin (p. 624) ; répond à l'observation finale de M. Jacques Genton (*ibid.*). — Intervient dans la discussion de la **proposition de loi** de M. André Diligent et plusieurs de ses collègues **relative à la mise en cause pénale des magistrats municipaux et tendant à compléter l'article 681 du code de procédure pénale** [28 juin 1974]. — Discussion générale (p. 627, 628). — Discussion des articles. — Art. 1er : *son amendement, au premier alinéa du texte modificatif présenté pour* l'article 681 *du code de procédure pénale, ayant pour objet de donner à la « chambre criminelle », et non à la « première chambre civile », de la Cour de cassation le pouvoir de désigner la chambre d'accusation qui pourra être chargée de l'instruction* (p. 628, 629) ; Art. 4 (nouveau) : *son amendement tendant, après l'article* 3, *à insérer un article additonnel ainsi conçu : « L'article L.* 115 *du code électoral est modifié ainsi qu'il suit : «* Art. L. 115. — *Les articles* 679 *à* 684, 687 *et* 688 *du code de procédure pénale sont inapplicables aux crimes et aux délits ou à leurs tentatives qui auront été commis dans le but de favoriser ou de combattre une candidature de quelque nature qu'elle soit. »* (p. 630) ; Art. 5 (nouveau) : *son amendement tendant à insérer* in fine *un article additionnel ainsi conçu : « Les procédures en cours qui n'ont pas fait l'objet d'une décision de renvoi devant la juridiction de jugement à la date de la promulgation de la présente loi seront déférées à la chambre d'accusation de la cour d'appel désignée comme il est dit à l'article* 681 *du code de procédure pénale, à la requête du procureur général près la Cour de cassation. »* (ibid.). — Intervient dans la suite et fin de la discussion du **projet de loi,** adopté par l'Assemblée nationale, après déclaration d'urgence, **portant amnistie** [2 juillet 1974]. — Exposé préliminaire à la discussion des articles (p. 651 à 653) ; répond aux observations de M. Robert Schwint, de M. Pierre Marcilhacy (p. 653) et de M. Joseph Beaujannot (p. 654). — Discussion des articles. — Art. 2 : *amendement de M. Yves Durand tendant à compléter* in fine *le paragraphe 3° de cet article dans le but d'étendre l'amnistie de plein droit aux « infractions à une taxation lorsque celle-ci a fait l'objet d'une revision ou d'un assouplissement ultérieurs. »* (p. 655) ; *amendements de M. Gilbert Devèze et de M. Octave Bajeux tendant tous les deux à compléter cet article par un nouvel alinéa qui étendrait l'amnistie de plein droit aux délits prévus par l'article premier de la loi du 1er août* 1905 *sur la répression des fraudes dans la vente des marchandises et la falsification des denrées alimentaires, sauf le cas de récidive* (p. 656, 657) ; Art. 6 : *amendement de M. Jean-Marie Girault tendant à ajouter les mots : « ou avec application du sursis avec mise à l'épreuve » dans l'alinéa* a) *de cet article qui amnistie de plein droit les peines d'emprisonnement inférieures ou égales à trois mois sans sursis* (p 658) ; Article additionnel : *amendement de M. Jean Colin, soutenu par M. Yves Durand, tendant, après l'article* 6, *à inserer un nouvel article ainsi conçu : « Dans le cadre des dispositions de la présente loi, les mesures administratives de retrait de permis de conduire seront chacune réduites de trois mois. »* (p. 659) ; Art. 9 : *amendement de M. Henri Caillavet tendant, après l'alinéa* 3° *de cet article, à ajouter un*

alinéa 3° bis *qui permettrait au Président de la République d'admettre également par décret au bénéfice de l'amnistie les « Résistants* [ayant fait l'objet d'une condamnation] *dont l'un des ascendants est mort pour la France ; »* (ibid.) ; Art. 11 *bis* : *son amendement tendant à supprimer cet article ainsi rédigé : « Sont amnistiés les faits ayant motivé les sanctions prises à l'encontre des officiers contrôleurs et personnels de la navigation aérienne à l'occasion des conflits survenus au cours des années* 1972 *et* 1973. » (p. 660) ; oppose l'article 40 de la Constitution à l'*amendement de M. Jean-Marie Girault tendant à compléter ce même article par le nouvel alinéa suivant : « L'amnistie entraîne de plein droit pour les personnes visées ci-dessus la réintégration dans leur emploi. »* (p. 660, 661) ; Art. 13 : *amendement de M. René Monory (au nom de la commission des finances) tendant à proposer une nouvelle rédaction du dernier alinéa de cet article* [maintien du droit aux prestations d'assurance maladie et maternité à partir du 1er janvier 1974 pour les travailleurs non salariés des professions non agricoles en retard dans le versement des cotisations de sécurité sociale] (p. 662) ; Articles additionnels : *amendement de M. Marcel Gargar, soutenu par M. Louis Namy, tendant, après l'article* 13, *à insérer un nouvel article qui permettrait de faire bénéficier de l'amnistie les fonctionnaires d'outre-mer auxquels avaient été appliquées les dispositions de l'ordonnance n°* 60-1101 *du* 15 *octobre* 1960 (ibid.) ; *amendement de M. Louis Namy tendant, après l'article* 13, *à insérer un nouvel article ainsi conçu : « L'amnistie entraîne de plein droit la réintégration dans leurs fonctions et la reconstitution de carrière pour les cheminots et agents de services publics qui ont été révoqués pour des faits relatifs à leur activité syndicale ou sociale commis antérieurement au* 27 *mai* 1974. » (p. 663) ; Art. 14 : *son amendement tendant à rédiger ainsi le second alinéa de cet article : « L'amnistie dispense également du paiement de l'amende. »* (ibid.) ; Art. 18 : *son amendement tendant à rédiger ainsi le troisième alinéa de cet article : « L'amnistie est applicable aux frais de poursuite et d'instance avancés par l'Etat. »* (p. 664) ; Art. 22 : *amendement de M. Jean-Marie Girault, au paragraphe* 1° *de cet article, tendant à exclure du bénéfice de l'amnistie même les infractions à la législation et à la réglementation en matière fiscale ou douanière et à la réglementation des prix qui auront fait l'objet d'une transaction définitive avec les administrations concernées* (p. 665) ; *amendement de M. Jean-Marie Girault, au paragraphe* 3° *de cet article, tendant à ne pas comprendre dans les exclusions de l'amnistie « les délits prévus à l'article* 257 *du code pénal »* (p. 666) ; répond à M. Henri Caillavet (p. 667) ; *son amendement tendant à rédiger comme suit le paragraphe* 6° *de cet article* [exclusions de l'amnistie] : *« 6° Les infractions en matière de pollution prévues par les articles* 434 *et* 434-1 *du code rural, la loi du* 19 *décembre* 1917 *relative aux établissements dangereux, insalubres et incommodes, la loi n°* 64-1245 *du* 16 *décembre* 1964 *relative au régime des eaux et à la lutte contre la pollution et la loi n°* 64-1331 *du* 26 *décembre* 1964 *réprimant la pollution des eaux de la mer par les hydrocarbures. »* (ibid.) ; Art. 23 : *amendement de M. Jean Francou, soutenu par M. André Diligent, au paragraphe* 5° *du texte présenté pour l'article* 4 *de la loi n°* 68-697 *du* 31 *juillet* 1968 [effets de l'amnistie des infractions commises en relation avec les événements d'Algérie], *tendant à supprimer les mots suivants : « ..., sans reconstitution de carrière, ... »* (p. 668) ; *amendement de M. Jean-Marie Girault tendant, après la première phrase du même alinéa* 5°, *à insérer la phrase suivante : « Les officiers généraux sont réintégrés dans la deuxième section. »* (ibid.) ; Article additionnel : *amendement de M. Jacques Duclos, soutenu par M. Louis Namy, tendant, après l'article* 23, *à insérer un article nouveau ainsi conçu : « Le bénéfice des dispositions de l'article* 23 *est étendu aux officiers et sous-officiers éliminés de l'armée par décret pour des faits relatifs à la guerre d'Indochine. »* (p. 669). — **Commission mixte paritaire** [10 juillet 1974]. — Discussion des articles. — Art. 13 : répond aux observations de M. René Touzet (p. 854). — Intervient dans la discussion, **en deuxième lecture,** de la **proposition de loi relative à la mise en cause pénale des maires et tendant à modifier les articles 681 et suivants du code de procédure pénale** [10 juillet 1974]. — Discussion générale (p. 856, 857). — Associe le Gouvernement à l'hommage rendu par M. André Méric, Vice-Président du Sénat, à la mémoire de M. Léon Chambaretaud, sénateur du Rhône, et de M. Antoine Courrière, sénateur de l'Aude [8 octobre 1974] (p. 1185, 1186). — Intervient dans la discussion de la **proposition de loi de M. Pierre Marcilhacy tendant à modifier l'article 19-I de la loi n° 72-10 du 3 janvier 1972 relative à la prévention et à la répression des infractions en matière de chèques** [8 octobre 1974]. — Discussion générale (p. 1186, 1187). — Intervient dans la discussion du **projet de loi constitutionnelle,** adopté par l'Assemblée nationale, **portant révision de l'article 61 de la Constitution** [16 octobre 1974]. — Discussion générale (p. 1314 à 1317, 1318, 1328, 1329). — Discussion des articles. — Avant l'art. 1er : invoque l'irrecevabilité, aux termes du troisième alinéa de l'article 48 du règlement du Sénat, des *trois amendements de M. Louis Namy tendant à insérer des articles additionnels concernant les articles* 16, 56 *et* 60 *de la Constitution* (p. 1329) ; Art. 1er : *amendement de M. Etienne Dailly tendant à modifier le texte proposé pour le deuxième alinéa de l'article* 61 *de la Constitution aux fins que la saisine du Conseil constitutionnel puisse s'exercer à la demande, non pas « du dixième au moins des membres composant le Parlement », mais « du cinquième au moins des membres composant l'une ou l'autre Assemblée » et amendement de M. Jacques Pelletier tendant, dans le même texte modificatif, à préciser que les lois peuvent être déférées au Conseil constitutionnel, non pas « avant leur promulgation », mais « dans les huit jours suivant leur adoption définitive »* (p. 1331) ; *amendement rectifié par M. Jacques Pelletier tendant, après les mots : « avant leur promulgation », à insérer les mots : « qui ne peut intervenir avant l'expiration d'un délai de quarante-huit heures à compter de leur adoption définitive », pour lequel* il invoque l'irrecevabilité aux termes du paragraphe 5 de l'article 49 du règlement du Sénat (p. 1332) ; *amendement de M. Etienne Dailly tendant à compléter* in fine *le texte présenté pour le deuxième alinéa de l'article* 61 *de la Constitution par des dispositions visant à soumettre au Conseil constitutionnel, dans les mêmes conditions de saisine que les lois ordinaires, les décisions prises en application de l'article* 16 *et les ordonnances prises en vertu de l'article* 38 *qui ressortissent au domaine législatif ainsi que les ordonnances prises en vertu de l'article* 47 *mettant en application le projet de loi de finances* (p. 1334) ; *sous-amendement de M. Jacques Pelletier tendant à faire entrer les projets référendaires prévus à l'article* 11 *dans le champ des possibilités de saisine du Conseil constitutionnel* (p. 1336) ; observations sur la demande de vote par division de l'*amendement de M. Etienne Dailly* (ibid.) ; Après l'art. 1er : *amendement de M. Etienne Dailly tendant à ajouter un article additionnel visant à insérer, après le deuxième alinéa de l'article* 61 *de la Constitution, un nouvel alinéa qui accorderait au Conseil d'Etat et à la Cour de cassation la faculté de saisir le Conseil constitutionnel lorsque, à l'occasion d'une instance engagée devant l'une de ces deux hautes juridictions, est mise en cause la constitutionnalité d'un acte administratif* (p. 1338) ; Article additionnel : *amendement de M. Louis Namy tendant à insérer, à la fin du projet de loi, un nouvel article visant à modifier l'article* 65 *de la Constitution, pour lequel* il invoque l'irrecevabilité (p. 1340). — Intervient dans la discussion, **en deuxième lecture,** du **projet de loi constitutionnelle portant révision de l'article 61 de la Constitution** [17 octobre 1974]. — Discussion générale (p. 1375). — Intervient dans la discussion, **en deuxième lecture,** du **projet de loi constitutionnelle portant revision de l'article 25 de la Constitution** [17 octobre 1974]. — Discussion générale (p. 1376). — Discussion de l'article 2 : *propose de substituer le mot « promulgation » au mot « publication » dans le texte de l'amendement de M. Etienne Dailly tendant à compléter* in fine *cet article — relatif à la date d'application des dispositions de la présente loi constitutionnelle — par la phrase suivante : « ... y compris aux sénateurs des séries non renouvelables ayant accepté des fonctions gouvernementales entre la publication de la présente loi et ledit renouvellement partiel, ainsi qu'à ceux qui les ont remplacés »* (p. 1377). — **Troisième lecture** [17 octobre 1974]. — Discussion générale (p. 1381). — Intervient dans la discussion du **projet de loi modifiant la loi n° 72-10 du 3 janvier 1972 relative à la prévention et à la répression des infractions en matière de chèques** [24 octobre 1974]. — Discussion générale (p. 1427 à 1429). — Discussion des articles. — Art. 2 : *amendement de M. Pierre Marcilhacy tendant, dans la rédaction présentée pour le deuxième alinéa de l'article* 57-1 *du décret du* 30 *octobre* 1935, *à porter de « dix jours » à « vingt jours » le délai à compter de la signification et à l'expiration duquel l'huissier peut, sans autre procédure, saisir les biens meubles du tireur* (p. 1432, 1433) ; *amendement de M. Pierre Marcilhacy tendant, dans la rédaction présentée pour le dernier alinéa de l'*article 57-1 *du même décret, à supprimer la dernière phrase qui stipule que si la provision disponible est suffisante, les frais d'huissier sont payés par le tiré en même temps que le montant du chèque* (p. 1433) ; *amendement de M. Pierre Marcilhacy tendant, dans la rédaction présentée pour l'*article 65-3 *du même décret, à rédiger comme suit le troisième alinéa : « Lorsqu'elle a été utilisée, cette faculté de régularisation pour un même compte n'est plus ouverte pendant un an à compter de l'incident de paiement. »* (p. 1434) ; Art. 5 : *amendement de M. Pierre Marcilhacy tendant à proposer une nouvelle rédaction du texte présenté pour l'*article 73 *du décret du* 30 *octobre* 1935 *relatif à la sanction qui va peser sur le tiré, tenu de payer quand preuve sera faite qu'il a laissé circuler indûment des formules de chèques qu'il aurait dû ou retirer de la circulation ou ne pas délivrer* (p. 1436) ; Article additionnel : *amendement de M. Louis Jung tendant à ajouter à la fin du projet de loi un article nouveau visant à insérer, après l'article* 12-1 *du décret du* 30 *octobre* 1935, *un article* 12-2 *ainsi conçu : « Art.* 12-2. — *Aucun chèque ne peut être remis en paiement si son montant est inférieur à une somme fixée*

par décret. » (p. 1437, 1438). — Intervient dans la discussion du **projet de loi organique modifiant l'ordonnance n° 58-1067 du 7 novembre 1958 portant loi organique sur le Conseil constitutionnel** [20 novembre 1974]. — Discussion générale (p. 1834, 1835, 1837). — Discussion de l'article unique : *amendement de M. Etienne Dailly tendant à rédiger comme suit la fin du deuxième alinéa de cet article : « ..., le Conseil est saisi par une ou plusieurs lettres comportant au total les signatures d'au moins soixante députés ou soixante sénateurs* » (p. 1838) ; *amendement de M. Etienne Dailly tendant à remplacer le dernier alinéa du même article par des dispositions visant à bien scinder les cas de saisine, qu'il s'agisse des soixante parlementaires ou des quatre autorités prévues par la Constitution* (p. 1839). — Intervient dans la discussion de la **proposition de loi,** adoptée par l'Assemblée nationale, **tendant à habiliter les associations constituées pour la lutte contre le proxénétisme à exercer les droits reconnus à la partie civile devant les juridictions répressives** [20 novembre 1974]. — Discussion générale (p. 1841, 1842). — Discussion de l'article unique : *amendement de M. Félix Ciccolini tendant à proposer une rédaction modulée de cet article pour préciser que les associations en question ont pour objet statutaire la lutte contre le proxénétisme ou l'action sociale en faveur des personnes en danger de prostitution, ou se livrant à ladite prostitution, et son sous-amendement tendant à remplacer les mots : « lutte contre le proxénétisme ou l'action sociale », par les mots : « lutte contre le proxénétisme et l'action sociale* » (p. 1842). — Intervient dans la suite de la discussion du **projet de loi de finances pour 1975,** adopté par l'Assemblée nationale [4 décembre 1974]. — DEUXIÈME PARTIE. — MOYENS DES SERVICES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES. — LÉGION D'HONNEUR ET ORDRE DE LA LIBÉRATION. — Observations sur le contingent de croix de la Légion d'honneur, sur les brillants résultats scolaires obtenus par les maisons d'éducation, sur l'achèvement prochain du musée consacré aux compagnons de la Libération (p. 2420). — JUSTICE. — Observations ayant porté notamment sur quelques considérations sur le budget proprement dit, sur les grandes lignes de la politique que le Gouvernement entend suivre dans la répression de la criminalité, pour le respect de l'indépendance de la magistrature, dans la poursuite des réformes entreprises et pour l'avenir envisager la réforme du divorce, la reconnaissance du droit au travail, reviser le régime des sociétés (p. 2426, 2429) ; répond aux différents orateurs (p. 2436 à 2439, 2440). — Intervient dans la suite et fin de la discussion du **projet de loi,** adopté par l'Assemblée nationale, **relatif à l'interruption volontaire de la grossesse** [14 décembre 1974]. — Avant le passage à la discussion des articles (p. 2920 à 2922). — Discussion des articles. — Art. 1er : *amendement de M. Jean Mézard et amendement de M. Pierre Schiélé tendant à proposer une nouvelle rédaction de cet article qui suspend temporairement l'application des dispositions des quatre premiers alinéas de l'article* 317 *du code pénal en cas d'interruption volontaire de la grossesse par voie thérapeuthique avant la fin de la dixième semaine* (p. 2934, 2935) ; *amendement de M. Jean Cauchon tendant à compléter* in fine *cet article par les mots suivants : « et conformément aux dispositions du titre II de la présente loi. »* (p. 2936) ; répond à M. Jean Mézard (p. 2937) ; Art. 3 : *amendement de M. Jean Mézard tendant à supprimer le texte présenté pour l'article* L. 162-5 *bis du code de la santé publique ainsi rédigé : « Art. L. 162-5 bis. — Si la femme est mineure célibataire, le consentement de l'une des personnes qui exerce l'autorité parentale ou, le cas échéant, du représentant légal est requis. »* (p. 2945) ; Art. 8 : répond à M. Jacques Descours Desacres (p. 2960) ; Article additionnel : *amendement de M. Jean Mézard tendant, après l'article* 9, *à insérer un article nouveau ainsi conçu : « Le début du deuxième alinéa de l'article* 370 *du code pénal est ainsi rédigé : « Toutefois, les personnes ci-dessus énumérées, sans être tenues de dénoncer les avortements pratiqués dans des conditions autres que celles qui sont prévues par la loi, dont elles ont eu connaissance... »* (p. 2961). — Intervient dans la discussion, **en deuxième lecture,** du **projet de loi organique modifiant l'ordonnance n° 58-1067 du 7 novembre 1958 portant loi organique sur le Conseil constitutionnel** [17 décembre 1974]. — Discussion générale (p. 3052). — Intervient dans la discussion, **en deuxième lecture,** du **projet de loi modifiant la loi n° 72-10 du 3 janvier 1972 relative à la prévention et à la répression des infractions en matière de chèques** [17 décembre 1974]. — Discussion des articles. — Art. 3 : *amendement de M. Pierre Marcilhacy tendant, dans la rédaction présentée pour le dernier alinéa de l'article* 65-2 *du décret du* 30 *octobre* 1935, *après les mots : « ... tout banquier qui a été informé de l'incident de paiement, ... », à ajouter le mot : « notamment »* (p. 3054) ; *amendement de M. Pierre Marcilhacy tendant, dans le deuxième alinéa du texte présenté pour l'article* 65-3 *du décret susvisé, à ne pas faire payer, par le titulaire du compte qui s'est acquitté avec retard, les frais éventuels de présentation du chèque impayé par ministère d'huissier* (p. 3055) ; *amendement de M. Pierre Marcilhacy tendant, à la fin du texte présenté pour l'article* 65-4 *du décret susvisé, à préciser que dans le cas d'un compte collectif la responsabilité est engagée « tant en ce qui concerne ce compte qu'en ce qui concerne les autres comptes dont ils pourraient être individuellement titulaires »* (ibid.) ; Art. 5 : *son amendement tendant à rédiger ainsi le troisième alinéa du texte présenté pour l'article* 69 *du décret susvisé : « Sont également passibles des mêmes peines les cotitulaires d'un compte qui, en connaissance de cause, émettent sur celui-ci des chèques dont l'émission est interdite à l'un quelconque d'entre eux, en application de l'article* 68, *à la suite d'un incident de paiement constaté sur ledit compte. »* (p. 3056) ; *amendement du Gouvernement, soutenu par M. Christian Poncelet, secrétaire d'Etat au budget, et amendement identique de M. Etienne Dailly tendant tous les deux à supprimer le texte présenté pour l'article* 73-1 *du décret du* 30 *octobre* 1935 *concernant l'obligation d'honorer les chèques d'un montant inférieur ou égal à* 100 *francs* (p. 3058) ; Art. 6 : *son amendement de coordination relatif aux références figurant dans l'alinéa* 2 *de l'article* L. 104 *du code des postes et télécommunications* (p. 3059) ; Art. 10 : *amendement de M. Pierre Marcilhacy tendant à rédiger comme suit cet article : « Il sera procédé à une édition officielle du décret du* 30 *octobre* 1935. » (p. 3060). — Intervient dans la discussion du **projet de loi,** adopté par l'Assemblée nationale, après déclaration d'urgence, **relatif aux forclusions encourues durant la période d'interruption du service postal, ainsi qu'à la prorogation et à la suspension de divers délais** [19 décembre 1974]. — Discussion générale (p. 3155, 3156). — Discussion des articles. — Art. 1er : *deux amendements de M. Félix Ciccolini, au premier alinéa de cet article, tendant, d'une part, à remplacer la date du « 15 décembre 1974 » par celle du « 31 décembre 1974 », d'autre part, à remplacer les mots : « ... avant le 1er février 1975. », par les mots : « ... au plus tard le 31 janvier 1975. »* (p. 3156, 3157) ; Art. 2 : *amendement de M. Félix Ciccolini, à la deuxième ligne de cet article, tendant à mettre au pluriel le mot « sociale » dans l'expression « et d'aide sociale »* (p. 3157) ; Après l'art. 3 : oppose l'article 40 de la Constitution à l'*amendement de M. Paul Guillard tendant à insérer un article additionnel ainsi conçu : « Les dispositions des deux premiers alinéas de l'article* 3 *ci-dessus sont applicables aux pénalités et majorations de retard en matière de sécurité et de prévoyance sociales. »* (p. 3158) ; Art. 5 : *amendement de M. Félix Ciccolini tendant à compléter le deuxième alinéa de cet article par le texte du troisième alinéa — supprimé par un autre amendement — ainsi rédigé : « Il en est de même des délais de recours ouverts aux personnes qui ont expressément déclaré avoir volontairement renoncé à exercer ces recours. »* (p. 3159) ; Art. 6 : *amendement de M. Félix Ciccolini, à la fin du premier alinéa de cet article, stipulant que les décisions des juridictions répressives rendues contradictoirement par application des articles* 410 *et* 411, *alinéa* 4, *du code de procédure pénale « sont réputées rendues par défaut et sont susceptibles d'opposition. Cette opposition annule toute autre voie de recours préalablement exercée, à moins que la juridiction saisie n'ait rendu une décision définitive. »* (p. 3160) ; répond à M. Gustave Héon (p. 3163). — Intervient dans la discussion du **projet de loi modifiant la loi n° 66-537 du 24 juillet 1966 sur les sociétés commerciales** [19 décembre 1974]. — Discussion générale (p. 3164). — Discussion des articles. — Art. 1er : *amendement de M. Etienne Dailly tendant à rédiger comme suit le second alinéa de cet article : « L'achat de ses propres actions par une société agissant par elle-même ou par personne interposée est interdit. »* (ibid.) ; Art. 3 : *amendement de M. Etienne Dailly tendant à rédiger comme suit le premier alinéa du* 2° *du texte présenté pour l'article* 217-2 *de la loi du* 24 *juillet* 1966 : *« 2° La société ne peut acheter ses actions qu'à un cours au plus égal à la moyenne des premiers cours cotés pendant les trente séances de bourse précédentes sur le marché à terme, si l'action est admise aux négociations à terme, et sur le marché au comptant dans le cas contraire. Ce cours est éventuellement ajusté pour tenir compte des coupons ou des droits détachés pendant ces trente séances ou depuis la trentième. »* (p. 3167, 3168) ; *amendement de M. Etienne Dailly tendant à rédiger comme suit le premier alinéa du texte présenté pour l'article* 217-4 *de la loi susvisée : « Les sociétés doivent déclarer et soumettre au visa préalable de la Commission des opérations de Bourse les transactions qu'elles envisagent d'effectuer en application des dispositions des articles* 217-2 *et* 217-3 *ci-dessus. Elles rendent compte à la Commission des opérations de Bourse des opérations effectuées en vertu de ces mêmes articles. »* (p. 3169). — Intervient, en remplacement de M. Michel Durafour, ministre du travail, dans la discussion des conclusions de la **commission mixte paritaire** chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du **projet de loi relatif aux licenciements pour cause économique** (urgence déclarée) [20 décembre 1974]. — Discussion des articles. — Art. 1er : *ses*

deux amendements tendant : 1° *à supprimer le second alinéa du texte présenté pour l'article* L. 321-4 *bis du code du travail ainsi rédigé : « Au cours de la réunion prévue à l'article* L. 321-3, *et pendant un délai qui ne peut excéder quinze jours, le comité d'entreprise peut, dans les sociétés anonymes, se faire assister d'un expert comptable choisi par lui et rémunéré par l'entreprise, afin d'apprécier les raisons économiques et financières du licenciement projeté. »* 2° *à la fin du second alinéa du texte présenté pour l'article* L. 321-9 *du code du travail ainsi rédigé : « L'employeur, ou le syndic, ne peut adresser de lettres de licenciement avant d'avoir procédé à cette consultation. », à remplacer le mot : « consultation », par le mot : « information »* (p. 3222, 3223). — Intervient dans la discussion de la **proposition de loi,** adoptée par l'Assemblée nationale, **tendant à compléter la loi n° 67-523 du 3 juillet 1967 relative à la Cour de cassation** [20 décembre 1974]. — Discussion générale (p. 3225). — Intervient dans la discussion des conclusions de la **commission mixte paritaire** chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du **projet de loi relatif aux forclusions encourues durant la période d'interruption du service postal ainsi qu'à la prorogation et à la suspension de divers délais** [20 décembre 1974]. — Discussion générale (*ibid.*). — Intervient dans la discussion des conclusions de la **commission mixte paritaire** chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du **projet de loi modifiant la loi n° 72-10 du 3 janvier 1972 relative à la prévention et à la répression des infractions en matière de chèques** [20 décembre 1974]. — Discussion générale (p. 3227).

LEFORT (M. FERNAND) [Seine-Saint-Denis].

Est nommé membre de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale [4 octobre 1974].

Dépôt législatif :

Proposition de loi tendant à faire bénéficier les membres des forces françaises libres, les engagés volontaires de la guerre 1939-1945 et les combattants volontaires de la Résistance, de l'assimilation de leurs périodes de services effectifs à des trimestres d'assurance pour la détermination des pensions de vieillesse de la sécurité sociale [25 juillet 1974] (n° 286).

Question orale :

M. Fernand Lefort attire l'attention de *M. le ministre de l'industrie et de la recherche* sur le fait qu'une entreprise de Néogravure qui occupe dans l'ensemble de ses établissements plus de 6 000 salariés, connaît des difficultés qui font peser de lourdes menaces sur l'emploi, dans cette branche. La direction du groupe envisagerait, dans le cadre d'une restructuration, la fermeture de ses établissements ou d'une partie d'entre eux, ce qui porterait une atteinte très grave : aux possibilités de notre pays en matière d'imprimerie alors qu'une grande proportion des publications françaises sont déjà imprimées à l'étranger ; à la liberté d'expression et à la culture. Par ailleurs, les possibilités de reclassement des travailleurs licenciés sont épuisées, du fait de la crise particulièrement importante qui secoue ce secteur de l'économie. La partie « offset » du groupe située à Saint-Ouen (Seine-Saint-Denis), qui compte près de 800 travailleurs, paraît concernée dans sa totalité par les mesures de réduction d'emplois, mesures fort dommageables dans un département déjà très touché par les fermetures d'usines, les décentralisations, les suppressions de postes dans les industries les plus diverses. Il lui demande quelles dispositions il compte prendre pour maintenir les emplois, là où ils se trouvent, dans leur intégralité, et pour qu'aucun salarié ne soit victime de licenciement [22 octobre 1974] (n° 1493). — Réponse [19 novembre 1974] (p. 1787, 1788).

Interventions :

Intervient dans la discussion du **projet de loi,** adopté par l'Assemblée nationale, **sur la mise à jour périodique de valeurs locatives servant de base aux impositions directes locales** [9 juillet 1974]. — Discussion des articles. — Art. 1er : *son amendement tendant à rédiger comme suit la fin du dernier alinéa de cet article : « Les conditions d'exécution de ces revisions seront fixées par la loi. La première revision générale entrera en vigueur au plus tard le* 1er *janvier* 1976. » (p. 768). — Intervient dans la discussion du **projet de loi,** adopté par l'Assemblée nationale, après déclaration d'urgence, **relatif à la radiodiffusion et à la télévision** [26 juillet 1974]. — Discussion des articles. — Art. 2 : *son amendement tendant à proposer une nouvelle rédaction du deuxième alinéa de cet article relatif à la composition du conseil d'administration de l'établissement public à caractère industriel et commercial* (p. 962). — **Suite et fin de la discussion** [27 juillet 1974]. — Art. 3 : *son amendement tendant, à la fin de l'alinéa* 1° *de cet article, à supprimer les mots : « ..., ainsi que les fonds de concours ; »* (p. 973) ; explication de vote sur l'ensemble du projet de loi (p. 1031). — Est entendu lors de la réponse de M. Michel d'Ornano, ministre de l'industrie et de la recherche, à sa **question orale relative à la Néogravure n° 1493** (cf. *supra*) [19 novembre 1974] (p. 1788). — Intervient dans la suite de la discussion du **projet de loi de finances pour 1975,** adopté par l'Assemblée nationale [25 novembre 1974]. — DEUXIÈME PARTIE. — MOYENS DES SERVICES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES. — ANCIENS COMBATTANTS ET VICTIMES DE GUERRE. — Observations ayant porté notamment sur les réformes réalisées en 1974, sur le montant de la retraite du combattant, sur la question toujours en suspens du rapport constant (p. 2007, 2008). — **Suite de la discussion** [26 novembre 1974]. — INTÉRIEUR ET RAPATRIÉS. — Observations ayant porté notamment sur les charges croissantes des collectivités locales, sur la nécessité de réformes des finances locales, sur le versement représentatif de la taxe sur les salaires, sur le remboursement de la T. V. A. payée par les communes (p. 2031, 2032). — Intervient dans la discussion du **projet de loi,** adopté par l'Assemblée nationale, **étendant certaines dispositions du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de la guerre aux internés résistants, aux internés politiques et aux patriotes résistant à l'occupation des départements du Haut-Rhin, du Bas-Rhin et de la Moselle** [19 décembre 1974]. — Discussion générale (p. 3171).

LEGARET (M. JEAN) [Paris].

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à la radiodiffusion et à la télévision [27 juillet 1974].

Est nommé membre de la commission des affaires culturelles [4 octobre 1974].

Est élu délégué titulaire à l'Assemblée consultative prévue par le statut du Conseil de l'Europe [13 décembre 1974].

Dépôt législatif :

Avis, présenté au nom de la commission des affaires culturelles (Qualité de la vie), sur le projet de loi de finances pour 1975 adopté par l'Assemblée nationale [21 novembre 1974] (n° 100. — Tome V, 1).

Interventions :

Intervient dans la discussion du **projet de loi,** adopté par l'Assemblée nationale, après déclaration d'urgence, **relatif à la radiodiffusion et à la télévision** [26 juillet 1974]. — Discussion générale (p. 946). — **Suite et fin de la discussion** [27 juillet 1974]. — Discussion des articles. — Art. 6 : *amendement de M. Léopold Heder tendant, après le troisième alinéa de cet article, à insérer un nouvel alinéa relatif à la présentation des cahiers des charges aux conseils généraux des départements d'outre-mer* (p. 982) ; Art. 21 : *amendement rectifié de M. Jean Filippi tendant à insérer un second alinéa concernant l'intégration des agents en fonction à l'O. R. T. F. au* 31 *décembre* 1975 *comptant au moins vingt ans d'ancienneté à l'Office* (p. 1017) ; Art. 21 *bis :* observations sur la teneur de cet article qui offre aux agents statutaires de l'Office une possibilité de reclassement convenable (p. 1018).

LEGOUEZ (M. MODESTE) [Eure].

Est nommé secrétaire de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation [4 octobre 1974].

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi instituant un prélèvement conjoncturel [11 décembre 1974].

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi de finances pour 1975 [11 décembre 1974].

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi de finances rectificative pour 1974 [18 décembre 1974].

Dépôt législatif :

Rapport spécial (Défense. — Dépenses ordinaires) fait au nom de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation sur le projet de loi de finances pour 1975, adopté par l'Assemblée nationale [21 novembre 1974] (n° 99, annexe n° 39).

Interventions :

Intervient dans la suite de la discussion du **projet de loi de finances pour 1975,** adopté par l'Assemblée nationale [27 novembre 1974]. — DEUXIÈME PARTIE. — MOYENS DES SERVICES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES. — DÉFENSE. — En qualité de rapporteur spécial de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation pour les dépenses ordinaires, analyse l'aspect financier des crédits destinés à l'amélioration de la condition militaire, des modalités d'exécution du service militaire et de l'environnement social ; souligne par ailleurs la faiblesse des effectifs de la gendarmerie (p. 2076 à 2078). — **Suite de la discussion** [3 décembre 1974]. — AGRICULTURE. — Observations ayant porté essentiellement sur le sucre et la production de la betterave sucrière (p. 2339).

LEGRAND (M. BERNARD) [Loire-Atlantique].

Elu Sénateur le 22 septembre 1974.

Est nommé membre de la commision des affaires économiques et du Plan [4 octobre 1974].

Dépôt législatif :

Rapport, fait au nom de la commission des affaires économiques et du Plan, sur le projet de loi portant suppression de la carte professionnelle d'importateur des produits de la pêche maritime [5 décembre 1974] (n° 117).

Intervention :

Explication de vote sur l'ensemble du **projet de loi,** adopté par l'Assemblée nationale, **relatif à la protection sociale commune à tous les Français et instituant une compensation entre régimes de base de sécurité sociale obligatoires** [14 novembre 1974] (p. 1764).

LE JEUNE (M. EDOUARD) [Finistère].

Est nommé membre de la commission des affaires sociales [4 octobre 1974].

Interventions :

Intervient dans la suite de la discussion du **projet de loi de finances pour 1975,** adopté par l'Assemblée nationale [30 novembre 1974]. — DEUXIÈME PARTIE. — MOYENS DES SERVICES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES. — QUALITÉ DE LA VIE. — I. — ENVIRONNEMENT. — Observations ayant porté essentiellement sur l'importance vitale des parcs naturels régionaux pour lesquels il serait nécessaire de prévoir une augmentation des subventions de fonctionnement et sur la création des centrales nucléaires (p. 2219, 2220, 2222). — **Suite de la discussion** [3 décembre 1974]. — AGRICULTURE. — Observations ayant porté notamment sur la réunion communautaire de Bruxelles, sur la situation de l'agriculture dans le département du Finistère, sur la détresse des agriculteurs victimes de calamités publiques (p. 2338, 2339).

LELONG (M. PIERRE), **secrétaire d'Etat aux postes et télécommunications** (cabinet de M. Jacques Chirac des 28 mai et 8 juin 1974).

Intervient dans la suite de la discussion du **projet de loi de finances pour 1975,** adopté par l'Assemblée nationale [29 novembre 1974]. — DEUXIÈME PARTIE. — MOYENS DES SERVICES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES. — POSTES ET TÉLÉCOMMUNICATIONS. — Observations ayant porté successivement sur l'équilibre général du budget annexe compte tenu d'une majoration des prévisions de dépenses de 37 milliards de francs ; sur les télécommunications caractérisées par un gros effort du Gouvernement dans les orientations de la politique du téléphone : centraux automatiques, suppression des avances remboursables demandées aux particuliers notamment ; sur la poste, le service postal en milieu rural, les difficultés dans les centres de tri notamment ; sur la politique du personnel particulièrement d'actualité en raison du grave conflit que vient de connaître le service public ; sur le statut juridique de l'administration des P. T. T. (p. 2157 à 2166) ; répond aux différents orateurs (p. 2175, 2176, 2177 à 2180). — Examen des crédits. — Article additionnel : *amendement de MM. Yvon Coudé du Foresto, rapporteur général et Bernard Chochoy, au nom de la commission des finances, tendant, avant l'article* 59, *à insérer un article additionnel qui autoriserait, à compter du* 1er *juillet* 1975, *le ministre chargé des postes et télécommunications à recruter un certain nombre d'agents titulaires* (p. 2181, 2182) ; *son sous-amendement tendant à proposer une nouvelle rédaction pour les deuxième et troisième alinéas proposés par la commission des finances* (p. 2182).

LEMAIRE (M. MARCEL) [Marne].

Réélu Sénateur le 22 septembre 1974.

Est nommé secrétaire de la commission des affaires économiques et du Plan [4 octobre 1974].

Interventions :

Intervient dans la discussion du **projet de loi,** adopté par l'Assemblée nationale, **modifiant le livre V du code de la santé publique et relatif à la pharmacie vétérinaire** [21 novembre 1974]. — Discussion des articles. — Art. 2 : observations à *l'occasion du texte présenté pour* l'article L. 617-13 *du code de la santé publique* pour préconiser la création d'un comité interprofessionnel mixte composé pour partie de vétérinaires et pharmaciens, pour partie d'éleveurs (p. 1900) ; souhaite *le maintien à cinq ans du délai nécessaire au Gouvernement pour présenter au Parlement le rapport prévu au dernier alinéa du texte présenté pour* l'article L. 617-14 *du code de la santé publique* (p. 1901). — Intervient dans la suite de la discussion du **projet de loi de finances pour 1975,** adopté par l'Assemblée nationale [3 décembre 1974]. — DEUXIÈME PARTIE. — MOYENS DES SERVICES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES. — AGRICULTURE. — Observations ayant porté notamment sur les sociétés d'aménagement foncier et d'établissement rural (S. A. F. E. R.), sur les calamités atmosphériques ravageant les récoltes, sur le pourcentage d'augmentation du prix des produits agricoles fixé à Bruxelles (p. 2352, 2353).

LEMARIE (M. BERNARD) [Côtes-du-Nord].

Est nommé vice-président de la commission des affaires sociales [4 octobre 1974].

Interventions :

Intervient dans la discussion du **projet de loi,** adopté par l'Assemblée nationale, **modifiant le livre V du code de la santé publique et relatif à la pharmacie vétérinaire** [21 novembre 1974]. — Discussion des articles. — Art. 2 : *son sous-amendement à la rédaction proposée par l'amendement de M. Rémi Herment pour le premier alinéa du texte modificatif présenté pour l'article* L. 610 *du code de la santé publique, tendant à exclure des personnes habilitées à détenir et à délivrer des médicaments vétérinaires, les docteurs vétérinaires exerçant leur activité dans le cadre de groupements tels que mentionnés à l'article* L. 612 (p. 1888) ; le retire (*ibid.*) ; *son sous-amendement, à l'amendement de M. Rémi Herment à la fin du texte présenté pour l'article* L. 611-1 *du code de la santé publique, tendant à faire obligation de remettre à l'utilisateur l'ordonnance établie par le docteur vétérinaire pour la délivrance des médicaments toxiques* (p. 1889) ; *son amendement tendant à supprimer le texte présenté pour l'article* L. 617-22 bis *du code de la santé publique ainsi rédigé : « Il est créé une taxe sur les spécialités vétérinaires »* (p. 1905) ; explication de vote sur l'ensemble du projet de loi (p. 1905, 1906). — Intervient dans la suite et la fin de la discussion du **projet de loi de finances pour 1975,** adopté par l'Assemblée nationale [11 décembre 1974]. — DEUXIÈME PARTIE. — MOYENS DES SERVICES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES. — TRAVAIL. — III. — SANTÉ. — Observations ayant porté sur son désir de voir le Gouvernement mettre tout en œuvre pour assurer la pérennité de l'Institut Pasteur et la préservation des intérêts matériels et moraux dans le respect de son autonomie (p. 2739, 2740).

LE MONTAGNER (M. LOUIS) [MORBIHAN].

Elu Sénateur le 22 septembre 1974.

Est nommé membre de la commission des affaires économiques et du Plan [4 octobre 1974].

LENOIR (M. RENÉ), **secrétaire d'Etat auprès du ministre de la santé, chargé de l'action sociale** (cabinet de M. Jacques Chirac des 28 mai et 8 juin 1974).

Répond à la question orale de M. Jean Colin relative au **fonctionnement du nouvel hôpital de Longjumeau** [18 juin 1974] (p. 454, 455). — Intervient dans la discussion du **projet de loi étendant l'aide sociale à de nouvelles catégories de bénéficiaires et modifiant diverses dispositions du code de la famille et de l'aide sociale ainsi que du code du travail** [18 juin 1974]. — Discussion générale (p. 458). — Discussion des articles. — Art. 1er : *amendement de M. Jean Gravier tendant, à la dernière phrase du deuxième alinéa du texte présenté pour l'article* 185 *du code de la famille et de l'aide sociale, à remplacer les mots :*

« Le même décret peut fixer... » par les mots : « Le même décret fixe... » (p. 459) ; Art. 2 : *amendement de M. Jean Gravier tendant à proposer une nouvelle rédaction du texte présenté pour l'article* 185-3 *du code de la famille et de l'aide sociale qui pose, pour les centres privés d'hébergement ou d'aide par le travail, la question de l'agrément ou de la convention* (ibid.) ; Article additionnel : *son amendement tendant à insérer* in fine *un article* 4 *ainsi rédigé : « L'article* 51 *de la loi n°* 70-1318 *du* 31 *décembre* 1970 *est ainsi modifié :* « Art. 51. — *A titre provisoire et jusqu'au* 31 *décembre* 1974 *les dispositions de la présente loi... »* (le reste sans changement) (p. 460) ; répond à l'explication de vote sur l'ensemble de M. Robert Schwint et à l'observation de M. Jules Roujon (p. 461) ; *son amendement tendant à rédiger ainsi l'***intitulé** *du projet de loi :* « **Projet de loi étendant l'aide sociale à de nouvelles catégories de bénéficiaires et modifiant diverses dispositions du code de la famille et de l'aide sociale, du code du travail ainsi que l'article 51 de la loi n° 70-1318 du 31 décembre 1970 portant réforme hospitalière** » (*ibid.*). — **Deuxième lecture** [7 novembre 1974]. — Discussion générale (p. 1629). — Intervient dans la discussion du **projet de loi relatif aux institutions sociales et médico-sociales** [7 novembre 1974]. — Discussion générale (p. 1633 à 1635). — Discussion des articles. — Art. 1er : *amendement de M. Fernand Poignant tendant à proposer une nouvelle rédaction du paragraphe* 3° *de cet article qui classe parmi les institutions sociales et médico-sociales les organismes hébergeant des personnes âgées* (p. 1635, 1636) ; *amendement de M. Jean Gravier tendant à compléter ce même paragraphe* 3° *par les mots : « ou de jeunes travailleurs »* (p. 1636) ; Art. 5 : fournit, à la demande de la commission, des précisions sur la composition des commissions nationale et régionales des institutions sociales et médico-sociales (p. 1637) ; Art. 7 : *amendement de M. Jean Gravier tendant à compléter cet article (conditions d'octroi de l'autorisation de création ou d'extension d'établissements) par le nouvel alinéa suivant : « Une autorisation de déroger aux normes visées à l'article* 3 bis *de la présente loi peut être donnée à titre expérimental. Dans ce cas, la conclusion d'une convention avec l'Etat est obligatoire »* (p. 1639) ; Art. 14 : répond aux observations de M. Jean Gravier (p. 1640) ; Art. 15 : *amendement de M. Jean Gravier tendant à compléter cet article par un troisième alinéa ainsi rédigé : « Les dispositions de l'alinéa précédent ne s'appliquent pas à ceux de ces établissements qui sont gérés par des établissements d'hospitalisation publique et dont la capacité d'accueil est inférieure à un seuil fixé par décret »* (p. 1641) ; Art. 17 : répond aux observations de M. Jean Gravier (p. 1642) ; Art. 18 : *amendement de M. Fernand Poignant tendant à compléter* in fine *cet article par un nouvel alinéa qui vise à créer une commission consultative dans tous les établissements publics hébergeant des personnes âgées* (p. 1643) ; *son sous-amendement tendant à préciser que ladite commission ne sera pas créée dans les établissements « dont la capacité d'accueil est supérieure à un seuil fixé par décret »* (ibid.) ; Après l'art. 20 : *amendement de M. André Aubry tendant à insérer un article additionnel ainsi conçu : « Dans chaque établissement visé par la présente loi, il est institué un comité technique paritaire qui est obligatoirement consulté sur l'organisation et le fonctionnement des services dans l'établissement »* (p. 1643, 1644) ; *son sous-amendement tendant, d'une part, à remplacer les mots : « et le » par le mot : « du », d'autre part, à ajouter après les mots : « fonctionnement des services » les mots : « et notamment sur les conditions de travail »* (p. 1644) ; Art. 24 : *amendement de M. André Aubry tendant à supprimer cet article qui traite de la concertation entre les employeurs et le personnel employé dans les institutions sociales et médico-sociales* (p. 1645, 1646) ; Après l'art. 24 : *son amendement tendant à insérer un article additionnel ayant pour objet de créer, dans chaque département, un service public chargé de mener une action sociale générale ainsi que des actions sociales spécialisées* (p. 1646) ; répond aux observations de M. Robert Schwint (p. 1647) ; répond à la demande d'irrecevabilité de son amendement formulée par M. Hector Viron (*ibid.*) ; remercie le Sénat pour l'excellent travail accompli dans l'élaboration de ce projet de loi (p. 1649). — Intervient dans la discussion de la **proposition de loi,** adoptée par l'Assemblée nationale, **tendant à valider les opérations d'un concours administratif** [20 novembre 1974]. — Discussion générale (p. 1850). — Intervient dans la suite et fin de la discussion du **projet de loi de finances pour 1975,** adopté par l'Assemblée nationale [11 décembre 1974]. — DEUXIÈME PARTIE. — MOYENS DES SERVICES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES. — TRAVAIL. — III. — SANTÉ. — Observations sur les trois grandes catégories de dépenses afférentes à l'action sociale : l'aide sociale, les dépenses effectuées directement par l'Etat, les crédits d'équipement ; autres observations sur la politique de prévention, sur les fonds d'action sociale des caisses de sécurité sociale, sur la mutualité sociale agricole (p. 2730, 2731) ; répond aux différents orateurs (p. 2750).

LESUR (Mme ANNIE), **secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'éducation, chargée de l'enseignement préscolaire** (cabinet de M. Jacques Chirac des 28 mai et 8 juin 1974).

Répond à la question orale de M. Jean Gravier concernant le **développement des écoles maternelles** [25 juin 1974] (p. 506, 507). — Répond à la question orale de Mme Marie-Thérèse Goutmann relative à la **situation des écoles maternelles** [19 novembre 1974] (p. 1789, 1790). — Intervient dans la suite de la discussion du **projet de loi de finances pour 1975,** adopté par l'Assemblée nationale [6 décembre 1974]. — DEUXIÈME PARTIE. — MOYENS DES SERVICES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES. — EDUCATION. — Expose les trois points constituant les objectifs prioritaires que s'est fixé le Gouvernement dans le domaine de l'enseignement préscolaire : développement des capacités d'accueil des jeunes enfants ; amélioration de la qualité de cet enseignement pré-élémentaire ; encouragement à la création d'annexes éducatives à l'école maternelle ; répond aux différents orateurs (p. 2357 à 2359).

LETOQUART (M. LÉANDRE) [Pas-de-Calais].

Réélu Sénateur le 22 septembre 1974.

Est nommé membre de la commission des affaires économiques et du Plan [4 octobre 1974].

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif aux économies d'énergie [15 octobre 1974].

Dépôts législatifs :

Proposition de loi tendant à assurer le versement d'un treizième mois de rémunération aux agents visés à l'article 477 du code de l'administration communale [11 juin 1974] (n° 203).

Proposition de loi tendant à prolonger le blocage des loyers jusqu'au 31 décembre 1974 [25 juin 1974] (n° 237).

Proposition de loi tendant à promouvoir une politique sociale dans le domaine du logement [25 juin 1974] (n° 238).

Proposition de loi tendant à définir un statut des travailleurs frontaliers [4 juillet 1974] (n° 267).

Questions orales :

M. Léandre Létoquart rappelle à *M. le Premier ministre* qu'en octobre 1973, dans une lettre envoyée à tous les maires de France, M. le ministre de l'intérieur écrivait : « Il faut que les ressources de nos départements et de nos communes leur permettent de participer encore mieux à la croissance de l'économie. Cette réforme, attendue par les collectivités locales, exige des études précises associant les divers ministères concernés et faisant appel à une consultation des commissions compétentes de l'Assemblée nationale et du Sénat. Le problème de la taxe à la valeur ajoutée sur les équipements communaux entre dans le cadre de cet examen général. M. Pierre Messmer, Premier ministre, dont l'intérêt pour les collectivités locales ne s'est jamais démenti, a décidé que cet important travail devra déboucher, dès le printemps prochain, sur un grand débat au Parlement et le vote d'une loi qui réformera les relations financières entre l'Etat, les départements et les communes en ce qui concerne les charges et les ressources ». Ces propos conservent après les élections présidentielles toute leur valeur. En effet, les candidats ayant rassemblé dès le premier tour la grande majorité des suffrages se sont prononcés clairement pour une amélioration des ressources des collectivités locales. M. Valéry Giscard d'Estaing, dans une lettre adressée à tous les maires de France, écrivait : « ... la question essentielle est celle des finances locales... J'ai fait clairement savoir que les moyens financiers des collectivités devraient s'accroître d'ici à 1980 par un transfert direct des ressources... », et de poursuivre : « ... En ce qui concerne les équipements, il conviendra que les responsabilités respectives de l'Etat et des communes soient plus exactement définies en vue de retirer à celles-ci la charge financière de travaux qui ne leur incombent pas. Les circuits financiers seront modifiés en conséquence, notamment par la mise en œuvre effective de la solution novatrice et de grande conséquence qu'est la subvention globale d'équipement. Calculée selon des critères objectifs et généraux, elle aurait à prendre en compte, selon des modalités à définir, des frais afférents aux équipements, c'est-à-dire la T. V. A. qui est incluse. Enfin, la politique d'allégement des charges devra comporter l'accélération du programme de nationalisation complète des établissements du premier cycle du second degré ainsi que la réalisation de transferts dans les secteurs de l'aide sociale et des frais d'administration de la justice... ». En conséquence, il demande

à M. le Premier ministre : 1° quelles mesures il compte prendre pour faire passer ces promesses dans la réalité ; 2° conformément aux engagements du précédent Gouvernement, s'il entend ouvrir rapidement un débat au Parlement débouchant sur le vote d'une loi visant à la redistribution des ressources et des charges entre l'Etat et les collectivités locales [18 juin 1974] (n° 1459). — Réponse [25 juin 1974] (p. 496, 497).

M. Léandre Létoquart rappelle à *M. le ministre de l'industrie et de la recherche* le communiqué du 9 mars 1974 de M. l'ancien Premier ministre demandant aux Charbonnages de France de « réexaminer l'évolution de la production charbonnière dans le but de dégager aussitôt que possible et pour les prochaines années de nouvelles ressources ». Il constate que ce communiqué n'a été suivi à ce jour d'aucun effet dans les houillères du bassin du Nord et du Pas-de-Calais. Au contraire, il apparaît des différentes déclarations de la direction générale de ces houillères qu'il n'y aurait pas de relance de la production de ce bassin. En conséquence, il lui demande : 1° s'il faut conclure des positions de la direction générale que les déclarations gouvernementales ne concernent pas le plus important bassin minier de France ; 2° s'il en est ainsi, sur quels critères s'appuie le Gouvernement pour décréter que le bassin minier du Nord et du Pas-de-Calais n'est pas concerné par le communiqué de M. l'ancien Premier ministre ; 3° quelles sont, en définitive, les intentions réelles du Gouvernement concernant l'avenir des houillères du Nord et du Pas-de-Calais [20 juin 1974] (n° 1463). — Réponse [25 juin 1974] (p. 498, 499).

M. Léandre Létoquart attire l'attention de *M. le ministre de l'agriculture* sur la situation particulièrement inquiétante de l'agriculture dans le département du Pas-de-Calais. On estime qu'en octobre 1974 les chutes de pluie ont été deux fois et demie supérieures à celles d'octobre 1973. Les exploitants agricoles sont du fait de ces intempéries dans l'impossibilité de pénétrer dans leurs champs. Des récoltes de pommes de terre et de maïs ne sont pas effectuées. La campagne betteravière dans l'un des départements au premier rang de la production de betteraves sucrières risque d'être compromise. Des régions sont même inondées et des récoltes envahies par les eaux. En conséquence, il lui demande quelles mesures il compte prendre : 1° pour aider les agriculteurs à assurer la rentrée des récoltes ; 2° pour déclarer le département sinistré ; 3° pour faire bénéficier les agriculteurs des dispositions législatives prévues en faveur des départements déclarés zone sinistrée [24 octobre 1974] (n° 1497). — Réponse [12 novembre 1974] (p. 1681, 1682).

Questions orales avec débat :

M. Léandre Létoquart rappelle à *M. le Premier ministre* les engagements gouvernementaux pris dans une lettre envoyée à tous les maires quelques jours avant le dernier congrès des maires de France. M. le ministre de l'intérieur écrivait : « Il faut que les ressources de nos départements et de nos communes leur permettent de participer encore mieux à la croissance de l'économie. Cette réforme, attendue par les collectivités locales, exige des études précises associant les divers ministères concernés et faisant appel à une consultation des commissions compétentes de l'Assemblée nationale et du Sénat. Le problème de la taxe à la valeur ajoutée sur les équipements communaux entre dans le cadre de cet examen général. M. Pierre Messmer, Premier ministre, dont l'intérêt pour les collectivités locales ne s'est jamais démenti, a décidé que cet important travail devra déboucher, dès le printemps prochain, sur un grand débat au Parlement et le vote d'une loi qui réformera les relations financières entre l'Etat, les départements et les communes en ce qui concerne les charges et les ressources. » Ces propos ont, d'autre part, été confirmés par différentes déclarations ministérielles. Or, M. le ministre de l'économie et des finances a déclaré, le 7 février dernier, devant la commission des lois de l'Assemblée nationale, qu'il paraît peu souhaitable d'ouvrir dès la prochaine session un débat d'ensemble sur les ressources des collectivités locales et la répartition des charges entre ces dernières et l'Etat, car il convient auparavant, a-t-il ajouté, de pouvoir mesurer les effets de la modernisation des bases de la fiscalité directe locale et la mise en application de la taxe professionnelle. Face à ces déclarations contradictoires et sachant que les effets de la réforme des quatre vieilles s'étaleront sur plusieurs années, il lui rappelle tout l'intérêt que portent les élus locaux au problème fondamental et primordial de la redistribution des ressources et des charges entre les collectivités locales et l'Etat. Il lui rappelle également que la réforme de la fiscalité directe locale n'apporte aucune ressource nouvelle aux communes et départements. Il lui demande en conséquence si, conformément aux promesses faites et aux espoirs qu'elles ont suscités, il entend saisir le Parlement de cet important problème dès la session de printemps. (*Question transmise à M. le ministre de l'intérieur.*) [21 février 1974. — *J. O.* du 26 février 1974] (n° 106). — *Caducité.*

M. Léandre Létoquart rappelle à *M. le Premier ministre* les engagements gouvernementaux pris dans une lettre envoyée à tous les maires quelques jours avant le dernier congrès des maires de France. M. le ministre de l'intérieur écrivait : « Il faut que les ressources de nos départements et de nos communes leur permettent de participer encore mieux à la croissance de l'économie. Cette réforme, attendue par les collectivités locales, exige des études précises associant les divers ministères concernés et faisant appel à une consultation des commissions compétentes de l'Assemblée nationale et du Sénat. Le problème de la taxe à la valeur ajoutée sur les équipements communaux entre dans le cadre de cet examen général. M. Pierre Messmer, Premier ministre, dont l'intérêt pour les collectivités locales ne s'est jamais démenti, a décidé que cet important travail devra déboucher, dès le printemps prochain, sur un grand débat au Parlement et le vote d'une loi qui réformera les relations financières entre l'Etat, les départements et les communes en ce qui concerne les charges et les ressources. » Ces propos ont, d'autre part, été confirmés par différentes déclarations ministérielles. Or, M. le ministre de l'économie et des finances a déclaré, le 7 février dernier, devant la commission des lois de l'Assemblée nationale, qu'il paraît peu souhaitable d'ouvrir dès la prochaine session un débat d'ensemble sur les ressources des collectivités locales et la répartition des charges entre ces dernières et l'Etat, car il convient auparavant, a-t-il ajouté, de pouvoir mesurer les effets de la modernisation des bases de la fiscalité directe locale et la mise en application de la taxe professionnelle. Face à ces déclarations contradictoires et sachant que les effets de la réforme des quatre vieilles s'étaleront sur plusieurs années, il lui rappelle tout l'intérêt que portent les élus locaux au problème fondamental et primordial de la redistribution des ressources et des charges entre les collectivités locales et l'Etat. Il lui rappelle également que la réforme de la fiscalité directe locale n'apporte aucune ressource nouvelle aux communes et départements. Il lui demande en conséquence si, conformément aux promesses faites et aux espoirs qu'elles ont suscités, il entend saisir le Parlement de cet important problème dès la session de printemps. (*Question transmise à M. le ministre de l'intérieur.*) [5 mars 1974. — *J. O.* du 12 mars 1974 et 2 avril 1974] (n° 5). — *Caducité.*

M. Léandre Létoquart rappelle à **M. le ministre de l'industrie, du commerce et de l'artisanat** le communiqué du 9 mars 1974 de M. le Premier ministre demandant aux Charbonnages de France « de réexaminer l'évolution de la production charbonnière dans le but de dégager aussitôt que possible et pour les prochaines années de nouvelles ressources ». Il constate qu'à la suite de ce communiqué, le directeur général des houillères du bassin du Nord et du Pas-de-Calais soulignait, dans une déclaration à la presse en date du 12 mars, qu'il n'y aurait pas de relance de la production dans ce bassin. En conséquence, il lui demande : 1° s'il faut conclure des propos de M. le directeur général que les déclarations gouvernementales ne concernent pas le plus important bassin minier de France ; 2° s'il en est ainsi, sur quels critères s'appuie le directeur général pour décréter que le bassin minier du Nord - Pas-de-Calais n'est pas concerné par les instructions gouvernementales ; 3° quelles sont, en définitive, les intentions réelles du Gouvernement concernant l'avenir des houillères du Nord et du Pas-de-Calais. [4 avril 1974] (n° 48). — *Caducité.*

M. Léandre Létoquart rappelle à **M. le Premier ministre,** qu'en octobre 1973, dans une lettre envoyée à tous les maires de France, M. le ministre de l'intérieur écrivait : « il faut que les resources de nos départements et de nos communes leur permettent de participer encore mieux à la croissance de l'économie. Cette réforme, attendue par les collectivités locales, exige des études précises associant les divers ministères concernés et faisant appel à une consultation des commissions compétentes de l'Assemblée nationale et du Sénat. Le problème de la taxe à la valeur ajoutée sur les équipements communaux entre dans le cadre de cet examen général. M. Pierre Messmer, Premier ministre, dont l'intérêt pour les collectivités locales ne s'est jamais démenti, a décidé que cet important travail devra déboucher, dès le printemps prochain, sur un grand débat au Parlement et le vote d'une loi qui réformera les relations financières entre l'Etat les départements et les communes en ce qui concerne les charges et les ressources ». Ces propos conservent après les élections présidentielles toute leur valeur. En effet, les candidats ayant rassemblé dès le premier tour la grande majorité des suffrages se sont prononcés clairement pour une amélioration des ressources des collectivités locales. M. Valéry Giscard d'Estaing, dans une lettre adressée à tous les maires de France, écrivait : « ... la question essentielle est celle des finances locales... J'ai fait clairement savoir que les moyens financiers des collectivités devraient s'accroître d'ici à 1980 par un transfert direct des ressources... » et de poursuivre : « ... En ce qui concerne les équipements, il conviendra que les responsabilités respectives de l'Etat et des communes soient plus exactement définies en vue de retirer à celles-ci la charge

financière de travaux qui ne leur incombent pas. Les circuits financiers seront modifiés en conséquence, notamment par la mise en œuvre effective de la solution novatrice et de grande conséquence qu'est la subvention globale d'équipement. Calculée selon des critères objectifs et généraux elle aurait à prendre en compte, selon des modalités à définir, des frais afférents aux équipements, c'est-à-dire la T.V.A. qui est incluse. Enfin la politique d'allégement des charges devra comporter l'accélération du programme de nationalisation complète des établissements du premier cycle du second degré ainsi que la réalisation de transferts dans les secteurs de l'aide sociale et des frais d'administration de la justice... ». En conséquence, il demande à M. le Premier ministre : 1° quelles mesures il compte prendre pour faire passer ces promesses dans la réalité ; 2° conformément aux engagements du précédent gouvernement, s'il entend ouvrir rapidement un débat au Parlement débouchant sur le vote d'une loi visant à la redistribution des ressources et des charges entre l'Etat et les collectivités locales [5 juin 1974] (n° 32). — Discussion [29 octobre 1974] (p. 1471 à 1488).

M. Léandre Létoquart rappelle à *M. le ministre de l'industrie* le communiqué du 9 mars 1974 de M. l'ancien Premier ministre demandant aux Charbonnages de France « de réexaminer l'évolution de la production charbonnière dans le but de dégager aussitôt que possible et pour les prochaines années de nouvelles ressources ». Il constate que ce communiqué n'a été suivi à ce jour d'aucun effet dans les houillères du bassin du Nord et du Pas-de-Calais. Au contraire, il apparaît des différentes déclarations de la direction générale de ces houillères qu'il n'y aurait pas de relance de la production de ce bassin. En conséquence, il lui demande : 1° s'il faut conclure des positions de la direction générale que les déclarations gouvernementales ne concernent pas le plus important bassin minier de France ; 2° s'il en est ainsi, sur quels critères s'appuie le Gouvernement pour décréter que le bassin minier du Nord et du Pas-de-Calais n'est pas concerné par le communiqué de M. l'ancien Premier ministre ; 3° quelles sont en définitive les intentions réelles du Gouvernement, concernant l'avenir des houillères du Nord et du Pas-de-Calais [5 juin 1974] (n° 33).

Interventions :

Est entendu lors de la réponse de M. André Rossi, secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre, porte-parole du Gouvernement à sa **question orale relative aux finances locales n° 1459** (cf. *supra*) [25 juin 1974] (p. 497) ; lors de la réponse de M. Michel d'Ornano, ministre de l'industrie et de la recherche, à sa question orale **relative aux charbonnages n° 1463** (cf. *supra*) (p. 498, 499). — Intervient dans la discussion du **projet de loi,** adopté par l'Assemblée nationale, **sur la mise à jour périodique des valeurs locatives servant de base aux impositions directes locales** [9 juillet 1974]. — Discussion générale (p. 766). — Dépose *un amendement, soutenu par M. Roger Gaudon, tendant à insérer un article additionnel après l'*article 6 du **projet de loi de finances rectificative pour 1974,** adoptée par l'Assemblée nationale [10 juillet 1974] (p. 845). — Intervient dans la discussion du **projet de loi,** adopté par l'Assemblée nationale, après déclaration d'urgence, **relatif aux économies d'énergie** [15 octobre 1974]. — Discussion générale (p. 1272 à 1274). — Discussion des articles. — Art. 1er : explique son vote sur l'*amendement de M. Robert Laucournet tendant, après le troisième alinéa de cet article, à insérer un nouvel alinéa relatif aux mesures à prendre pour le rationnement du fuel domestique* (p. 1282) ; art. 7 : soutient l'*amendement de M. Gérard Ehlers tendant à supprimer cet article qui ne requiert plus que la majorité absolue des copropriétaires pour effectuer les travaux nécessaires de régulation et d'équilibre des installations de chauffage* (p. 1288, 1289). — Est entendu lors de la réponse de M. Christian Bonnet, ministre de l'agriculture, à sa **question orale relative aux calamités agricoles n° 1497** (cf. *supra*) [12 novembre 1974] (p. 1681, 1682). — Intervient dans la discussion du **projet de loi autorisant la ratification du traité entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord concernant la construction et l'exploitation d'un tunnel ferroviaire sous la Manche, signé à Chequers, le 17 novembre 1973, et donnant les autorisations nécessaires à son exécution** [19 novembre 1974] — Discussion générale (p. 1818, 1819). — Intervient dans la suite de la discussion du **projet de loi de finances pour 1975,** adopté par l'Assemblée nationale [30 novembre 1974]. — DEUXIÈME PARTIE. — MOYENS DES SERVICES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES. — QUALITÉ DE LA VIE. — I. — ENVIRONNEMENT. — Observations ayant porté notamment sur le problème de l'eau, sur la pollution industrielle de l'air particulièrement dans le département du Pas-de-Calais, sur la protection des côtes de plus en plus menacées (p. 2214, 2215). — **Suite de la discussion** [5 décembre 1974]. — INDUSTRIE ET RECHERCHE. — Observations ayant porté uniquement sur la production charbonnière : fermeture du puits de Faulquemont, investissements, revalorisation des salaires des mineurs (p. 2469).

LHOSPIED (M. JEAN) [Nièvre].

N'était pas candidat aux élections sénatoriales du 22 septembre 1974.

LIMOUZY (M. JACQUES), **secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'éducation nationale** (troisième cabinet de M. Pierre Messmer du 1er mars 1974).

Répond à la question orale de Mme Catherine Lagatu ayant trait aux **problèmes posés par l'utilisation du temps de 10 p. 100 placé hors programme** [2 avril 1974] (p. 219).

LIOT (M. ROBERT) [Nord].

N'était pas candidat aux élections sénatoriales du 22 septembre 1974.

LOMBARD (M. GEORGES) [Finistère].

Est nommé membre de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation [4 octobre 1974].

Dépôt législatif :

Rapport spécial (Justice) fait au nom de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation sur le projet de loi de finances pour 1975, adopté par l'Assemblée nationale [21 novembre 1974] (n° 99, annexe n° 17).

Question orale :

M. Georges Lombard expose à *M. le ministre de la défense* que le corps des secrétaires administratifs des services extérieurs du ministère de la défense connaît, actuellement, un grave malaise par suite d'un régime salarial qui apparaît de plus en plus incohérent. Il lui rappelle que, bien que les secrétaires administratifs aient pour attribution des tâches d'autorité, leur situation sur le plan des rémunérations ne cesse de se dégrader, si bien que leur traitement se révèle inférieur à celui des ouvriers qu'ils encadrent. Dans ces conditions, il lui demande de bien vouloir lui indiquer : 1° les mesures de fond qui sont envisagées pour remédier à cette situation ; 2° à quelle date elles seront prises ; 3° si, dans cette attente et immédiatement, l'octroi d'une indemnité forfaitaire, identique à celle des chefs de travaux, est envisagée en leur faveur [6 décembre 1974] (n° 1521).

Questions orales avec débat :

M. Georges Lombard expose à *M. le ministre de l'industrie et de la recherche* que si, depuis l'ouverture de la crise pétrolière, les yeux de l'actualité sont braqués sur les gisements marins d'hydrocarbures, pour autant, en cette matière, une telle attention ne saurait se substituer à une politique qui, au surplus, ne s'improvise pas. Il rappelle à cet effet : 1° que le pétrole marin entre pour 20 p. 100 actuellement dans la production mondiale de brut, qu'il représentera 30 p. 100 de celle-ci en 1980, et 50 p. 100 environ dix ans plus tard ; 2° qu'en 1973, sur une production marine de l'ordre de 500 millions de tonnes, 35 p. 100 provenaient du golfe Persique, 30 p. 100 d'Amérique latine, 20 p. 100 du golfe du Mexique, des côtes de Californie et d'Alaska, et seulement 2 à 3 p. 100 de la mer du Nord sur laquelle on travaille pourtant depuis 1965. L'expérience démontre donc que les résultats économiques sont fonction d'une action méthodique et tenace qui, du démarrage d'une recherche en mer à une première production, s'étend sur une période de cinq à dix ans. Compte tenu de cette situation et des premiers résultats des travaux réalisés en Méditerranée et surtout en mer d'Iroise, à 100 milles nautiques à l'Ouest de la Bretagne où a été confirmée l'existence d'un bassin sédimentaire susceptible de renfermer d'importants gisements, à l'exploitation éventuelle relativement facile, force est de poser la question de la politique que le Gouvernement entend mener dans le domaine du pétrole « off shore », de la recherche à son exploitation éventuelle. Elle présente d'autant plus d'intérêt et d'acuité que, compte tenu du temps relativement important nécessaire pour rendre « opérationnel » le programme d'installations nucléaires décidé, la France restera encore pendant de nombreuses années tributaire du pétrole — un pétrole cher et incertain — pour faire face à ses besoins énergétiques. C'est dans ces conditions qu'il demande au ministre de l'industrie et de la recherche de définir la politique du Gouverneemnt en matière de recherche du

pétrole « off shore » le long des côtes françaises, et en particulier en mer d'Iroise. Il désire connaître notamment : à qui les recherches qui s'imposent sont ou seront confiées ; à quelles conditions ; sous quel contrôle ; à partir de quelle date et pour combien de temps ; le rythme des recherches ; l'aide éventuelle envisagée [23 juillet 1974] (n° 50). — Discussion [29 octobre 1974] (p. 1495 à 1499).

M. Georges Lombard expose à *M. le ministre des affaires étrangères* que, du 20 juin au 29 août 1974, s'est tenue à Caracas la deuxième session de la IIIe Conférence des Nations-Unies sur le droit de la mer, dont le but était de déterminer les principes d'un droit nouveau tenant compte à la fois de l'accession de nombreuses nations à l'indépendance depuis les deux premières conférences de 1958 et 1960, du développement des technologies, des perspectives offertes par les océans en matière de ressources alimentaires, énergétiques, minérales, des problèmes posés pour la protection de l'environnement marin, etc. Cette session de Caracas présentait une importance considérable pour la France, pays maritime disposant de plus de 3 000 kilomètres de côtes en métropole et d'un ensemble exceptionnel d'îles réparties dans les départements et territoires d'outre-mer. Son enjeu mettait en cause nos grands intérêts nationaux mais il intéressait au premier chef plusieurs catégories professionnelles : les pêches maritimes qui risquent d'être touchées par la création de la zone économique exclusive de 200 milles nautiques, les industries du pétrole et des minerais dont l'exploitation est envisagée à partir des fonds sous-marins, etc. Or la délégation française à cette session était uniquement composée de fonctionnaires, à la différence des délégations de grands pays maritimes comme le Royaume-Uni, le Canada, les U. S. A., le Japon, qui avaient fait appel, au moins à titre consultatif, aux représentants des secteurs professionnels concernés. Aucun élu parlementaire français n'a été associé à ces travaux, tandis que la délégation américaine, par exemple, comprenait 8 sénateurs et 7 membres de la chambre des représentants. Enfin aucun membre du Gouvernement n'est venu à Caracas, alors que les autres pays y avaient envoyé, pour parler en leur nom, des ministres ou secrétaires d'Etat. Cette situation peut, certes, s'expliquer par le fait que le nouveau gouvernement n'avait pas eu le temps d'organiser la session de Caracas, mais une troisième session — qui sera sans doute décisive — se tiendra à Genève du 17 mars au 10 mai 1975. C'est dans ces conditions qu'il demande à M. le ministre des affaires étrangères de bien vouloir lui indiquer comment il envisage de composer la délégation française à la session de Genève de la IIIe Conférence des Nations-Unies sur le droit de la mer. Il désire savoir, d'autre part, si le Gouvernement envisage avant cette conférence d'organiser un débat au Parlement sur sa politique en la matière [3 octobre 1974] (n° 65).

Interventions :

Est entendu au cours du débat sur sa question orale ayant trait à **la recherche de gisements marins de pétrole n° 50** (cf. *supra*) [29 octobre 1974] (p. 1495 à 1497, 1498). — Intervient dans la suite de la discussion du **projet de loi de finances pour 1975,** adopté par l'Assemblée nationale [4 décembre 1974]. — DEUXIÈME PARTIE. — MOYENS DES SERVICES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES. — JUSTICE. — En qualité de rapporteur spécial de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation, analyse brièvement l'aspect chiffré de ce budget ; autres observations sur le fonctionnement des services judiciaires, sur les problèmes des personnels, sur l'organisation et le fonctionnement des services pénitentiaires qui posent le problème des prisons, la condition des détenus, le personnel de surveillance, sur l'éducation surveillée (p. 2420 à 2423). — **Suite de la discussion** [10 décembre 1974]. — SERVICES DU PREMIER MINISTRE. — I *c.* — AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE. — Observations ayant porté essentiellement sur la nécessité pour le Gouvernement de réaliser une véritable décentralisation au niveau des régions et particulièrement de repenser le problème de la « façade atlantique » qu'il estime négligée (p. 2705, 2706). — Intervient dans la discussion du **projet de loi,** adopté par l'Assemblée nationale, **relatif à l'interruption volontaire de la grossesse** [13 décembre 1974]. — Discussion générale (p. 2891, 2892). — **Suite et fin de la discussion** [14 décembre 1974]. — Discussion des articles. — Art. 1er A : *son amendement tendant à rédiger ainsi cet article : « La loi garantit le respect de tout être humain dès le commencement de la vie. La vie en gestation est protégée par la loi selon des modalités qui assurent aussi la protection de la mère. »* (p. 2925) ; Art. 3 : *son amendement rectifié tendant à compléter* in fine *le texte présenté pour l'article* L. 162-1 *du code de la santé publique par un nouvel alinéa ainsi rédigé : « En aucun cas l'interruption volontaire de grossesse ne devra être utilisée pour quelque expérimentation que ce soit sur l'embryon vivant,* in vivo *ou* in vitro. » (p. 2940).

LUART (M. LADISLAS DU) [Sarthe].

Est nommé membre de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées [4 octobre 1974].

Est élu délégué suppléant à l'Assemblée consultative prévue par le statut du Conseil de l'Europe [13 décembre 1974].

Intervention :

Intervient dans la discussion du **projet de loi,** adopté par l'Assemblée nationale, après déclaration d'urgence, **relatif à la radiodiffusion et à la télévision** [26 juillet 1974]. — Discussion générale (p. 937).

LUCOTTE (M. MARCEL) [Saône-et-Loire].

Est nommé membre de la commission nationale d'urbanisme commercial, en application de l'article 33 de la loi d'orientation du commerce et de l'artisanat (loi n° 73-1193 du 27 décembre 1973) [18 juin 1974].

Est nommé vice-président de la commission des affaires économiques et du Plan [4 octobre 1974].

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif aux économies d'énergie [15 octobre 1974].

Dépôts législatifs :

Avis présenté au nom de la commission des affaires économiques et du Plan (commissariat général du Plan et de la productivité), sur le projet de loi de finances pour 1975, adopté par l'Assemblée nationale [21 novembre 1974] (n° 101, tome VI).

Rapport, fait au nom de la commission des affaires économiques et du Plan, sur la proposition de résolution de MM. Henri Caillavet et Jacques Bordeneuve tendant à la création d'une commission d'enquête parlementaire chargée d'examiner les conditions dans lesquelles sont organisés, du producteur au consommateur, les circuits de distribution de la viande et des fruits et légumes [12 décembre 1974] (n° 140).

Interventions :

Intervient dans la suite de la discussion du **projet de loi de finances pour 1975,** adopté par l'Assemblée nationale [29 novembre 1974]. — DEUXIÈME PARTIE. — MOYENS DES SERVICES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES. — COMMERCE ET ARTISANAT. — Observations ayant porté essentiellement sur la situation fiscale des commerçants et artisans et sur l'application de la loi d'orientation votée l'an passé par le Parlement (p. 2188 à 2190, 2193). — Intervient dans la discussion du **projet de loi,** adopté par l'Assemblée nationale, **relatif à l'interruption volontaire de la grossesse** [13 décembre 1974]. — Discussion générale (p. 2905).

M

MAILHE (M. PIERRE) [Hautes-Pyrénées].

Question orale avec débat :

M. Pierre Mailhe expose à *M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie et des finances,* que les hausses intervenues dans les secteurs secondaires et tertiaires sont telles qu'elles entraînent, au bénéfice de l'Etat, grâce à l'application des divers taux de T.V.A., des rentrées supplémentaires considérables dans les caisses publiques. Il lui demande s'il ne serait pas opportun de prendre à l'égard des collectivités locales des mesures tendant à la réduction très sensible, sinon à la suppression, de la T.V.A. frappant les travaux d'équipement collectif qu'elles entreprennent, compte tenu que cette fiscalité est loin d'être compensée par l'allocation de subventions [2 avril 1974] (n° 40). — *Caducité.*

N'était pas candidat aux élections sénatoriales du 22 septembre 1974.

MALASSAGNE (M. PAUL) [Cantal].

Est nommé Secrétaire du Sénat [3 octobre 1974].

Est nommé membre de la commission des affaires économiques et du Plan [4 octobre 1974].

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif aux économies d'énergie [15 octobre 1974].

Dépôt législatif :

Avis, présenté au nom de la commission des affaires économiques et du Plan (Qualité de la vie. — III. — Tourisme), sur le projet de loi de finances pour 1975, adopté par l'Assemblée nationale [21 novembre 1974] (n° 101. — Tome X).

Interventions :

Intervient dans la discussion du **projet de loi relatif à la constatation et à la répression des infractions en matière de transports publics et privés** [20 juin 1974]. — Discussion des articles. — Art. 4 : retire *son amendement tendant, après le paragraphe 4°, introduit par voie d'amendement du Gouvernement, à insérer un nouvel alinéa qui visait à ne pas correctionnaliser ce qui est de la compétence du tribunal de simple police* (p. 480, 481). — Intervient dans la discussion du **projet de loi,** adopté par l'Assemblée nationale, **relatif à l'organisation interprofessionnelle laitière** [4 juillet 1974]. — Discussion des articles. — Art. 2 : *amendement de M. Robert Lancournet tendant à compléter* in fine *cet article par un nouvel alinéa qui exonérerait de la cotisation les agriculteurs ne produisant pas plus de* 15 000 *litres de lait par an* (p. 687). — Intervient dans la discussion du **projet de loi,** adopté par l'Assemblée nationale, **modifiant le livre V du code de la santé publique et relatif à la pharmacie vétérinaire** [21 novembre 1974]. — Discussion des articles. — Art. 2 : *amendements de M. Edouard Grangier, de M. Michel Kauffmann et de Pierre Labonde tendant à modifier la rédaction de la fin du premier alinéa du texte présenté pour l'article L.* 612 *du code de la santé publique relative à la délivrance des médicaments toxiques par les groupements de producteurs reconnus et par les groupements professionnels agricoles* (p. 1891) ; observations sur la teneur *du texte présenté pour l'article L.* 617-13 *du code de la santé publique* notamment en ce qui concerne la création d'un corps d'auxiliaires vétérinaires (p. 1898) ; explication de vote sur l'ensemble du projet de loi (p. 1906). — Intervient dans la suite de la discussion du **projet de loi de finances pour 1975** adopté par l'Assemblée nationale [29 novembre 1974]. — DEUXIÈME PARTIE. — MOYENS DES SERVICES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES. — POSTES ET TÉLÉCOMMUNICATIONS. — Observations ayant porté essentiellement sur la politique de l'administration pour le développement du téléphone en zone rurale et sur la décentralisation éventuelle de certains services de Paris en Province (p. 2170, 2171). — **Suite de la discussion** [6 décembre 1974]. — QUALITÉ DE LA VIE. — III. — TOURISME. — En qualité de rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques et du Plan, souligne l'intérêt qu'il y aurait à la transformation du secrétariat d'Etat en un ministère autonome pour l'avenir du tourisme en France ; autres observations sur les échanges touristiques entre Français et étrangers, sur l'étalement des vacances, sur le tourisme social, sur les améliorations des structures d'accueil et leur répartition géographique, enfin sur la promotion touristique et la propagande vues à travers notamment les régions (p. 2562 à 2564). — **Suite de la discussion** [9 décembre 1974]. — Equipement : EQUIPEMENT ET PORTS MARITIMES. — Observation sur la desserte par autoroutes du Massif Central (p. 2607). — Intervient dans la discussion du **projet de loi de finances rectificative pour 1974,** adopté par l'Assemblée nationale [18 décembre 1974]. — Discussion des articles. — Art. 18 : explique son vote sur cet article relatif aux modalités d'institution et de délivrance d'un permis de chasser (p. 3106).

MALECOT (M. KLÉBER) [Loiret].

Elu Sénateur le 22 septembre 1974.

Est nommé membre de la commission des affaires culturelles [4 octobre 1974].

Interventions :

Est entendu au cours du débat sur les questions orales de M. Michel Kauffmann, de M. Jean Cluzel et de M. Paul Jargot ayant trait à la **politique agricole** [12 novembre 1974] (p. 1712). — Intervient dans la suite de la discussion du **projet de loi de finances pour 1975,** adopté par l'Assemblée nationale [5 décembre 1974]. — DEUXIÈME PARTIE. — MOYENS DES SERVICES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES. — EDUCATION. — I. — EDUCATION. — Observations ayant porté notamment sur le développement de la lecture publique, sur la politique d'extension de l'enseignement préscolaire, sur les appariements scolaires (p. 2535, 2536).

MARCELLIN (M. RAYMOND) [Morbihan].

Elu Sénateur le 22 septembre 1974.

Est nommé membre de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées [4 octobre 1974].

MARCILHACY (M. PIERRE) [Charente].

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant amnistie [9 juillet 1974].

Est nommé membre de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale [4 octobre 1974].

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à la revalorisation de certaines rentes allouées en réparation du préjudice causé par un véhicule terrestre à moteur et portant diverses dispositions d'ordre civil [18 décembre 1974].

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif aux forclusions encourues durant la période d'interruption du service postal, ainsi qu'à la prorogation et à la suspension de divers délais [19 décembre 1974].

Dépôts législatifs :

Rapport, fait au nom de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sur le projet de loi modifiant l'article 3 de la loi n° 67-5 du 3 janvier 1967 portant statut des navires et autres bâtiments [18 juin 1974] (n° 210).

Proposition de loi tendant à modifier l'article 19-I de la loi n° 72-10 du 3 janvier 1972 relative à la prévention et à la répression des infractions en matière de chèques [4 octobre 1974] (n° 3).

Rapport, fait au nom de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sur la proposition de loi de M. Pierre Marcilhacy tendant à modifier l'article 19-I de la loi n° 72-10 du 3 janvier 1972 relative à la prévention et la répression des infractions en matière de chèques [4 octobre 1974] (n° 7).

Rapport, fait au nom de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sur le projet de loi modifiant la loi n° 72-10 du 3 janvier 1972 relative à la prévention et à la répression des infractions en matière de chèques [17 octobre 1974] (n° 47).

Rapport, fait au nom de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sur le projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, modifiant et complétant certaines dispositions de la loi n° 64-1360 du 31 décembre 1964 sur les marques de fabrique, de commerce ou de service [5 novembre 1974] (n° 75).

Rapport, fait au nom de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sur le projet de loi, modifié par l'Assemblée nationale, modifiant la loi n° 72-10 du 3 janvier 1972 relative à la prévention et à la répression des infractions en matière de chèques [12 décembre 1974] (n° 141).

Rapport, fait au nom de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi modifiant la loi n° 72-10 du 3 janvier 1972 relative à la prévention et à la répression des infractions en matière de chèques [20 décembre 1974] (n° 174).

Question orale :

M. Pierre Marcilhacy demande à **M. le ministre de la défense** quelles mesures il compte prendre pour maintenir à Angoulême l'activité traditionnelle de sa poudrerie, compte tenu, notamment, des perspectives économiques de la poudre sphérique commercialisée par la Société nationale des poudres et explosifs (S.N.P.E.), dont la fabrication ne pourrait être transférée en une autre place sans entraîner de très coûteuses et inutiles dépenses d'investissement [18 juin 1974] (n° 1457). — Réponse [25 juin 1974] (p. 505).

Interventions :

Est entendu lors de la réponse de M. Jacques Soufflet, ministre de la défense, à sa **question orale relative aux poudreries n° 1457** (cf. *supra*) [25 juin 1974] (p. 505). — Prend part, en qualité de rapporteur de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'admi-

nistration générale, à la discussion du **projet de loi modifiant l'article 3 de la loi n° 67-5 du 3 janvier 1967 portant statut des navires et autres bâtiments de mer.** [27 juin 1974]. — Discussion générale (p. 586). — Discussion des articles. — Art. 1er : *son amendement d'ordre rédactionnel au paragraphe 2° du texte présenté pour l'article 3 de la loi n° 67-5 du 3 janvier* 1967 (ibid.). — Intervient dans la discussion du **projet de loi,** adopté par l'Assemblée nationale, après déclaration d'urgence, **tendant à fixer à dix-huit ans l'âge de la majorité** [28 juin 1974]. — Discussion des articles. — Art. 1er A : explication de vote sur cet article (p. 621). — Intervient dans la discussion de la **proposition de loi** de M. André Diligent et plusieurs de ses collègues **relative à la mise en cause pénale des magistrats municipaux et tendant à compléter l'article 681 du code de procédure pénale** [28 juin 1974]. — Discussion des articles. — Art. 1er : *amendement de M. Jean Lecanuet, ministre de la justice, au premier alinéa du texte modificatif présenté pour l'article* 681 *du code de procédure pénale, ayant pour objet de donner à la « chambre criminelle », et non à la « première chambre civile », de la Cour de cassation le pouvoir de désigner la chambre d'accusation qui pourra être chargée de l'instruction* (p. 629) ; explication de vote sur l'ensemble de la proposition de loi (p. 630). — Intervient dans la suite et la fin de la discussion du **projet de loi,** adopté par l'Assemblée nationale, après déclaration d'urgence, **portant amnistie** [2 juillet 1974]. — Répond à l'exposé de M. Jean Lecanuet, ministre de la justice, fait avant le passage à la discussion des articles (p. 653). — Intervient dans la discussion, **en deuxième lecture,** de la **proposition de loi relative à la mise en cause pénale des maires et tendant à modifier les articles 681 et suivants du code de procédure pénale** [10 juillet 1974]. — Discussion des articles. — Art. 1er : *amendement de M. Pierre Schiélé tendant, après le deuxième alinéa du texte présenté pour* l'article 681 *du code de procédure pénale, à insérer un nouvel alinéa ainsi rédigé : « L'information peut être également ouverte si la partie lésée adresse une plainte, assortie d'une constitution de partie civile, aux président et conseillers composant la chambre d'accusation. Dans ce cas, communication de cette plainte au procureur général est ordonnée pour que ce magistrat prenne ses réquisitions ainsi qu'il est dit à l'article* 86. » (p. 857, 858). — Sa motion tendant à opposer la question préalable au passage à la discussion des articles du **projet de loi,** adopté par l'Assemblée nationale, après déclaration d'urgence, **relatif à la radiodiffusion, et à la télévision** [26 juillet 1974] (p. 948 à 950). — **Suite et fin de la discussion** [27 juillet 1974]. — Discussion des articles. — Art. 11 : explication de vote sur cet article (p. 998) ; Art. 15 : *amendement de M. André Diligent tendant à proposer une nouvelle rédaction du deuxième alinéa de cet article concernant l'approbation par le Parlement de la répartition du produit de la redevance pour droit d'usage des postes récepteurs* (p. 1001, 1002, 1003). — Prend part, en qualité de rapporteur de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, à la discussion de sa **proposition de loi tendant à modifier l'article 19-1 de la loi n° 72-10 du 3 janvier 1972 relative à la prévention et à la répression des infractions en matière de chèques.** [8 octobre 1974]. — Discussion générale (p. 1186, 1187). — Intervient dans la discussion, **en deuxième lecture,** de la **proposition de loi organique tendant à modifier les articles L. O. 274 et L. O. 345 du code électoral relatifs à l'élection des sénateurs dans les départements de la métropole et dans les départements d'outre-mer** [16 octobre 1974]. — Discussion des articles. — Art. 1er : *amendement de M. Etienne Dailly tendant à proposer une nouvelle rédaction pour* l'article L. O. 274 *du code électoral* (qui fixe le nombre de sièges de sénateurs pour la métropole *en attribuant à chaque département un siège jusqu'à* 150 000 *habitants et sous-amendement de M. Marcel Champeix proposant deux sièges jusqu'à* 400 000 *habitants* (p. 1307). — Intervient dans la discussion du **projet de loi constitutionnelle,** adopté par l'Assemblée nationale, **portant revision de l'article 61 de la Constitution** [16 octobre 1974]. — Discussion générale (p. 1324, 1325). — Discussion des articles. — Art. 1er : observations sur la difficulté de saisine du Conseil constitutionnel compte tenu de la différence existant entre la « promulgation » et la « publication » d'une loi (p. 1331, 1332) ; observations sur l'opportunité du contrôle du Conseil constitutionnel dans l'application de l'article 16 de la Constitution (p. 1335) ; explique son vote sur la *partie de l'amendement de M. Etienne Dailly visant à soumettre au Conseil constitutionnel, dans les mêmes conditions, de saisine que les lois ordinaires, les ordonnances prises en vertu de l'article* 47 *mettant en application le projet de loi de finances* (p. 1337) ; Après l'art. 1er : *amendement de M. Etienne Dailly tendant à ajouter un article additionnel visant à insérer, après le deuxième alinéa de l'article* 61 *de la Constitution, un nouvel alinéa qui accorderait au Conseil d'Etat et à la Cour de cassation la faculté de saisir le Conseil constitutionnel lorsque, à l'occasion d'une instance engagée devant l'une de ces deux hautes juridictions, est mise en cause la constitutionnalité d'un acte administratif* (p. 1338) ; explication de vote sur *cet amendement* (p. 1339). — Intervient dans la discussion du **projet de loi constitutionnelle,** adopté par l'Assemblée nationale, **portant revision de l'article 25 de la Constitution** [16 octobre 1974]. — Discussion générale (p. 1346, 1347). — **Deuxième lecture** [17 octobre 1974]. — Discussion de l'article 2 : observation sur le cas des suppléants de sénateurs (p. 1377).

Congrès du Parlement. — Explique le vote du groupe sénatorial des non-inscrits sur le **projet de loi constitutionnelle portant revision de l'article 61 de la Constitution** (saisine du Conseil constitutionnel) [*Journal officiel,* congrès du 21 octobre 1974] (p. 8, 9).

Prend part, en qualité de rapporteur de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, à la discussion du **projet de loi modifiant la loi n° 72-10 du 3 janvier 1972 relative à la prévention et à la répression des infractions en matière de chèques** [24 octobre 1974]. — Discussion générale (p. 1425 à 1427 ; 1431, 1432). — Discussion des articles. — Art. 2 : *son amendement tendant, dans la rédaction présentée pour le deuxième alinéa de* l'article 57-1 *du décret du* 30 *octobre* 1935, *à porter de « dix jours » à « vingt jours » le délai à l'expiration duquel l'huissier qui a signifié le protêt peut, si le chèque demeure impayé, saisir les biens meubles du tireur* (p. 1432, 1433) ; *son amendement tendant, dans la rédaction présentée pour le dernier alinéa de l'article* 57-1 *du même décret, à supprimer la dernière phrase ainsi rédigée : « Si la provision disponible est suffisante, ces frais d'huissier sont payés par le tiré en même temps que le montant du chèque. »* (p. 1433) ; Art. 3 : *son amendement tendant, dans la rédaction présentée pour le premier alinéa de l'article* 65-2 *du décret du* 30 *octobre* 1935, *à supprimer les mots : « et disponible » dans l'expression « provision suffisante et disponible »* (p. 1434) ; *son amendement tendant, dans la rédaction présentée pour l'article* 65-2 *du même décret, à rédiger comme suit le deuxième alinéa : « Les dispositions du présent article doivent être observées par le banquier qui a refusé le paiement d'un chèque pour défaut de provision suffisante et par tout banquier qui a été informé de l'incident de paiement, notamment par la Banque de France, en application de l'article* 74. » (ibid.) ; *son amendement de coordination tendant à supprimer les mots : « et disponible » dans la rédaction présentée pour le premier alinéa de l'article* 65-3 *du même décret* (ibid.) ; *son amendement tendant, dans la rédaction présentée pour l'article* 65-3 *du même décret, à rédiger comme suit le troisième alinéa : « Lorsqu'elle a été utilisée, cette faculté de régularisation pour un même compte n'est plus ouverte pendant un an à compter de l'incident de paiement. »* (p. 1434, 1435) ; *son amendement de coordination* (cf. *supra*) *dans la rédaction présentée pour le dernier alinéa de* l'article 65-3 *du même décret* (p. 1435) ; Art. 5 : *son amendement tendant à proposer une nouvelle rédaction du texte présenté pour* l'article 73 *du décret du* 30 *octobre* 1935 *relatif à la sanction qui va peser sur le tiré, tenu de payer quand preuve sera faite qu'il a laissé circuler indûment des formules de chèques qu'il aurait dû ou retirer de la circulation ou ne pas délivrer* (p. 1436) ; *son amendement rectifié tendant, dans la rédaction présentée pour* l'article 74 *du décret du* 30 *octobre* 1935, *à rédiger comme suit la deuxième phrase du premier alinéa : « Elle* [la Banque de France] *assure, dans des conditions fixées par décret du Conseil d'Etat, la communication de ces renseignements aux établissements et aux personnes sur qui les chèques peuvent être tirés, ainsi qu'au procureur de la République sur demande de celui-ci. »* (ibid.) ; Art. 6 : *son amendement tendant, dans la rédaction présentée pour le deuxième alinéa de* l'article L. 103-1, *à remplacer les mots . « délai de dix jours », par les mots : « délai de vingt jours »* (cf. *supra* art. 2) (*ibid.*) , Art. 8 : *son amendement tendant à supprimer les mots : « ... sous réserve des adaptations nécessaires à lui apporter. » dans la rédaction suivante présentée pour l'article* 16 *de la loi n° 72-10 du* 3 *janvier* 1972 : « Art. 16. — *La présente loi est applicable dans les territoires d'outre-mer sous réserve des adaptations nécessaires à lui apporter* » (p. 1437) ; Article additionnel : *amendement de M. Louis Jung tendant à ajouter à la fin du projet de loi un article nouveau visant à insérer, après l'article* 12-1 *du décret du* 30 *octobre* 1935, *un article* 12-2 *ainsi conçu : « Art.* 12-2. — *Aucun chèque ne peut être remis en paiement si son montant est inférieur à une somme fixée par décret. »* (p. 1437, 1438). — Intervient dans la discussion du **projet de loi organique modifiant l'ordonnance n° 58-1067 du 7 novembre 1958 portant loi organique sur le Conseil constitutionnel** [20 novembre 1974]. — Discussion générale (p. 1836, 1837). — Discussion de l'article unique : *amendement de M. Etienne Dailly tendant à proposer une rédaction modulée de la fin du deuxième alinéa de cet*

article relatif à la procédure de saisine du Conseil constitutionnel par les parlementaires (p. 1839). — Prend part, en qualité de rapporteur de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, à la discussion du **projet de loi,** adopté par l'Assemblée nationale, **modifiant et complétant certaines dispositions de la loi n° 64-1360 du 31 décembre 1964 sur les marques de fabrique, de commerce ou de service** [20 novembre 1974]. — Discussion générale (p. 1843). — Discussion des articles. — Art. 1er : observations sur la teneur de cet article (p. 1843, 1844) ; Art. 1er *bis : amendement de M. Michel d'Ornano, ministre de l'industrie et de la recherche, tendant à rédiger comme suit cet article : « L'article* 16 *de la loi n°* 64-1360 *du* 31 *décembre* 1964, *modifiée, est complété comme suit : « Les dispositions de l'alinéa précédent sont applicables, dans les mêmes conditions, aux sociétés coopératives, quelle que soit la forme sous laquelle elles sont constituées. »* (p. 1844) ; Art. 1er *ter :* observation sur la teneur de cet article (*ibid.*) ; Art. 3 : observation sur la teneur de cet article (*ibid.*). — Intervient dans la discussion de la **proposition de loi** de MM. Joseph Raybaud et Victor Robini **tendant à compléter l'article 30 de la loi du 10 août 1871 de façon à autoriser les délégations de vote dans les conseils généraux** [21 novembre 1974]. — Discussion générale (p. 1873, 1874). — Intervient dans la discussion du **projet de loi,** adopté par l'Assemblée nationale, **modifiant le livre V du code de la santé publique et relatif à la pharmacie vétérinaire** [21 novembre 1974]. — Discussion générale (p. 1880, 1881). — Intervient dans la suite de la discussion du **projet de loi de finances pour 1975,** adopté par l'Assemblée nationale [28 novembre 1974]. — DEUXIÈME PARTIE. — MOYENS DES SERVICES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES. — AFFAIRES ÉTRANGÈRES. — Observations ayant porté notamment sur le drame de Chypre, sur la nécessité de faire comprendre aux Etats arabes que la coexistence avec Israël est possible et même indispensable, sur les efforts de la France pour que l'Europe devienne une réalité (p. 2122, 2123). — Intervient dans la discussion du **projet de loi,** adopté par l'Assemblée nationale, **relatif à l'interruption volontaire de la grossesse** [13 décembre 1974]. — Discussion générale (p. 2873, 2874). — **Suite et fin de la discussion** [14 décembre 1974]. — Son refus de s'associer à la motion de M. Jean-Louis Vigier tendant à opposer la question préalable au passage à la discussion des articles (p. 2920). — Discussion des articles. — Art. 1er A . *amendement de M. Maurice Schumann et amendement de M. Georges Lombard tendant à proposer une nouvelle rédaction de cet article qui pose le principe du respect de la personne humaine* (p. 2927) ; Art. 1er : *amendement de M. Jean Cauchon tendant à compléter* in fine *cet article* [suspension temporaire de l'application des dispositions de l'article 317 du code pénal en cas d'interruption volontaire de la grossesse par voie thérapeutique avant la fin de la dixième semaine] *par les mots suivants : « ... et conformément aux dispositions du titre II de la présente loi. »* (p. 2936) ; Art. 3 : explique son vote sur *l'amendement de M. Jean Mézard tendant à supprimer le texte présenté pour* l'article L. 162-5 *bis du code de la santé publique qui requiert le consentement des parents ou du représentant légal pour la femme mineure célibataire* (p. 2936, 2947) ; Art. 4 : *amendement de M. Jean Cauchon tendant à proposer une nouvelle rédaction au premier alinéa du texte présenté pour l'article* L. 162-10 du *code de la santé publique relatif à l'avis du corps médical pour décider de l'interruption de la grossesse* (p. 2954) ; Article additionnel : *amendement rectifié de M. Jean Mézard tendant, après l'article* 9, *à insérer un article nouveau ainsi rédigé : « Les décrets pris pour l'application de la présente loi seront publiés dans un délai de trois mois à compter de la date de sa promulgation » et son sous-amendement tendant à porter le délai de « trois mois » à « six mois »* (p. 2962). — Prend part, en qualité de rapporteur de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, à la discussion, **en deuxième lecture,** du **projet de loi modifiant la loi n° 72-10 du 3 janvier 1972 relative à la prévention et à la répression des infractions en matière de chèques** [17 décembre 1974]. — Discussion générale (p. 3053). — Discussion des articles. — Art. 3 : *ses deux amendements tendant, d'une part, à supprimer le troisième alinéa du texte présenté pour* l'article 65-1 *du décret du* 30 *octobre* 1935 *ainsi rédigé : « Les formules de chèques mentionneront le numéro de téléphone de la succursale ou agence bancaire auprès de laquelle le chèque est payable. », d'autre part, à rédiger comme suit le dernier alinéa du même texte : « Les formules de chèques mentionnent l'adresse du titulaire. »* p. 3054) ; *son amendement tendant, dans la rédaction présentée pour le dernier alinéa de* l'article 65-2 *dudit décret, après les mots : « ... tout banquier qui a été informé de l'incident de paiement... », à ajouter le mot : « ... notamment »* (ibid.) ; *son amendement tendant, dans le deuxième alinéa du texte présenté pour* l'article 65-3 *du décret susvisé, à ne pas faire payer, par le titulaire du compte qui s'est acquitté avec retard, des frais éventuels de présentation du chèque impayé par ministère d'huissier* (p. 3054, 3055) ; *son amendement tendant à la fin du texte présenté pour* l'article 65-4 *du décret susvisé, à préciser que dans le cas d'un compte collectif la responsabilité est engagée « tant en ce qui concerne ce compte qu'en ce qui concerne les autres comptes dont ils pourraient être individuellement titulaires »* (p. 3055) ; *son amendement tendant à rédiger comme suit le dernier alinéa du texte présenté pour* l'article 73 *du décret susvisé : « Lorsqu'il a refusé le paiement d'un chèque, le tiré doit être en mesure de justifier qu'il a satisfait aux prescriptions légales et réglementaires relatives à l'ouverture du compte et à la délivrance des formules de chèques ainsi qu'aux obligations légales et réglementaires résultant des incidents de paiement, notamment en ce qui concerne l'injonction d'avoir à restituer les formules de chèques. »* (p. 3056) ; *amendements identiques de M. Etienne Dailly et du Gouvernement (soutenu par M. Christian Poncelet, secrétaire d'Etat au budget) tendant tous les deux à supprimer le texte présenté pour* l'article 73-1 *du décret susvisé concernant l'obligation d'honorer les chèques d'un montant supérieur ou égal à* 100 *francs* (p. 3057, 3058, 3059) ; *son amendement tendant à supprimer le texte présenté pour* l'article 73-2 *dudit décret relatif au mécanisme de la subrogation du tiré dans les droits du prêteur à concurrence de la somme dont il a fait l'avance* (p. 3059) ; Art. 8 *bis : son amendement tendant à supprimer cet article ainsi rédigé : « Le tiré qui a payé un chèque malgré l'absence, l'insuffisance ou l'indisponibilité de la provision, est réputé s'être engagé tacitement à payer tous les autres chèques émis, par le même tireur, s'il ne rapporte la preuve qu'il a notifié à ce dernier son refus exprès de consentir à l'avenir la même facilité pour le paiement d'autres chèques. »* (p. 3059, 3060) ; Art. 8 *ter : son amendement tendant à supprimer cet article ainsi rédigé : « Toute personne sur laquelle des chèques peuvent être tirés est tenue de fournir des formules d'ordre de virements aux titulaires de comptes qui lui en font la demande. Les ordres de virement ne sont pas transmissibles par endossement. »* (p. 3060) ; Art. 10 : *son amendement tendant à rédiger comme suit cet article : « Il sera procédé à une édition officielle du décret du* 30 *octobre* 1935. » (ibid.). — Intervient dans la discussion du **projet de loi de finances rectificative pour 1974,** adopté par l'Assemblée nationale [18 décembre 1974]. — Discussion des articles. — Après l'art. 7 : explique son vote sur *l'amendement de M. Jacques Descours Desacres tendant à insérer un article additionnel ayant pour objet d'assurer l'unicité de l'assiette des redevances de bassin et le contrôle du Parlement sur leur emploi par les agences de bassin* (p. 3095, 3096). — En qualité de rapporteur général pour le Sénat présente les conclusions de la **commission mixte paritaire** chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du **projet de loi modifiant la loi n° 72-10 du 3 janvier 1972 relative à la prévention et à la répression des infractions en matière de chèques** [20 décembre 1974]. — Discussion générale (p. 3226, 3227). — Discussion des articles. — Art. 6 : *son amendement tendant, dans* l'alinéa 2 *du texte présenté pour* l'article L. 104 *du code des postes et télécommunications, à substituer aux mots :* « [articles] 71, 73 et 73-1 », les mots : « 71, 73, 73-1 et 73-2 » (p. 3228).

MARIE-ANNE (M. GEORGES) [Martinique].

Est nommé secrétaire de la commission des affaires sociales [4 octobre 1974].

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif aux licenciements pour cause économique [18 décembre 1974].

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à l'interruption volontaire de la grossesse [19 décembre 1974].

Question orale :

M. Georges Marie-Anne expose à *M. le Premier ministre* que le développement économique des départements français des Antilles est un impératif politique prioritaire pour répondre aux besoins d'une population en expansion continue. Or le prix de l'énergie électrique, qui est plus du double de celui pratiqué en Métropole, est un obstacle majeur au développement économique de ces départements. Etant exclusivement tributaires des importations de pétrole pour la production de l'électricité, ces départements supportent le plein choc de la crise pétrolière actuelle. Il lui demande quelles mesures il envisage de prendre dans le cadre de la solidarité nationale pour que les prix du courant électrique aux Antilles soient alignés sur ceux pratiqués en métropole [29 octobre 1974] (n° 1500)

Interventions :

Intervient dans la discussion du **projet de loi,** adopté par l'Assemblée nationale, après déclaration d'urgence, **relatif à la radiodiffusion et à la télévision** [26 juillet 1974]. — Discussion générale (p. 942, 943). — **Suite et fin de la discussion** [27 juillet 1974]. — Discussion des articles. — Art. 6 : *son amendement tendant à rédiger comme suit le début du troisième alinéa de cet article : « La délégation générale pour les stations d'outre-mer maintenue en tant que telle est rattachée à la société nationale visée au premier alinéa selon les modalités fixées par... »* (p. 982) ; le retire (*ibid.*). — Intervient dans la discussion du **projet de loi organisant un régime de garantie contre les calamités agricoles dans les départements d'outre-mer** [6 novembre 1974]. — Discussion des articles. — Article additionnel 4 *bis* nouveau : observation sur le sort réservé aux agriculteurs non assurés qui contribueront à l'alimentation du fonds de garantie (p. 1615). — Intervient dans la discussion du **projet de loi relatif aux institutions sociales et médico-sociales** [7 novembre 1974]. — Discussion des articles. — Après l'art. 20 : observations sur le rôle des comités techniques paritaires dans la fonction publique, objet du *sous-amendement de M. René Lenoir, secrétaire d'Etat à l'action sociale, à l'amendement de M. André Aubry tendant à insérer un article additionnel* (p. 1644). — Intervient dans la discussion du **projet de loi relatif au crédit maritime mutuel** [12 novembre 1974]. — Discussion des articles. — Art. 19 : observation sur l'application de la loi dans les départements d'outre-mer (p. 1721). — Intervient dans la suite de la discussion du **projet de loi de finances pour 1975,** adopté par l'Assemblée nationale [1er décembre 1974]. — DEUXIÈME PARTIE. — MOYENS DES SERVICES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES. — DÉPARTEMENTS D'OUTRE-MER. — Observations ayant porté, d'une part, sur les résultats heureux obtenus dans les Antilles françaises depuis la départementalisation, d'autre part, sur les doléances dont se sont faites l'écho les populations de la Martinique notamment dans le domaine du sous-emploi, dans le domaine des activités de production traditionnelles (rhum, canne à sucre, ananas, etc.), dans les circuits de distribution, dans le domaine de la pêche (p. 2257 à 2260). — Intervient dans la discussion du **projet de loi de finances rectificative pour 1974,** adopté par l'Assemblée nationale [18 décembre 1974]. — Discussion des articles. — Art. 11 : observations sur cet article ayant pour objet d'introduire dans les départements d'outre-mer, les signes monétaires de la France métropolitaine (p. 3099, 3100).

MARRE (M. LOUIS) [Savoie].

Devenu Sénateur le 23 mai 1974 en remplacement de M. Jean-Baptiste Mathias, décédé.

Est nommé membre de la commission des affaires économiques et du Plan [4 octobre 1974].

MARTIN (M. HUBERT) [Meurthe-et-Moselle].

Elu Sénateur le 22 septembre 1974.

Est nommé membre de la commission des affaires sociales [4 octobre 1974].

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif aux licenciements pour cause économique [18 décembre 1974].

Est nomme membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à l'interruption volontaire de la grossesse [19 décembre 1974].

Interventions :

Intervient dans la discussion du **projet de loi,** adopté par l'Assemblée nationale, **relatif à l'interruption volontaire de la grossesse** [13 décembre 1974]. — Discussion générale (p. 2892 à 2894). — Intervient dans la discussion du **projet de loi de finances rectificative pour 1974,** adopté par l'Assemblée nationale [18 décembre 1974]. — Discussion des articles. — Art. 3 *bis* : observations sur cet article qui soumet à la contribution de la patente les entreprises minières procédant à l'agglomération du minerai de fer, *dont la commission des finances demande la suppression* (p. 3089, 3090).

MARTIN (M. LOUIS) [Loire].

Réélu Sénateur le 22 septembre 1974.

Est nommé membre de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées [4 octobre 1974].

Dépôts législatifs :

Rapport, fait au nom de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées, sur le projet de loi autorisant l'approbation de la convention générale entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République du Niger en matière de sécurité sociale, signée à Niamey le 28 mars 1973 et complétée par trois protocoles [18 juin 1974] (n° 209).

Avis, présenté au nom de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées (coopération), sur le projet de loi de finances pour 1975, adopté par l'Assemblée nationale [21 novembre 1974] (n° 102. — Tome III).

Interventions :

Prend part, en qualité de rapporteur de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées, à la discussion du **projet de loi autorisant l'approbation de la convention générale entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République du Niger en matière de sécurité sociale, signée à Niamey le 28 mars 1973 et complétée par trois protocoles** [20 juin 1974]. — Discussion générale (p. 471, 472). — Intervient dans la suite de la discussion du **projet de loi de finances pour 1975,** adopté par l'Assemblée nationale [26 novembre 1974]. — DEUXIÈME PARTIE. — MOYENS DES SERVICES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES. — INTÉRIEUR ET RAPATRIÉS. — Examen des crédits (section intérieur). — Etat B. — Titre III : observations sur les mesures prises dans la lutte contre la criminalité et la délinquance dites des opérations « coup de poing » qui nécessiteraient l'utilisaiton des chiens policiers (p. 2055, 2056). — **Suite de la discussion** [6 décembre 1974]. — COOPÉRATION. — En qualité de rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées, analyse les principaux objectifs du Gouvernement dans le domaine des interventions envisagées et insiste tout particulièrement sur la faim et le problème de l'eau qui se trouvent être les points cruciaux du développement des populations concernées ; évoque les rapports de la France avec ses partenaires européens et l'avenir de l'association euro-africaine (p. 2573 à 2575).

MARTIN (M. MARCEL) [Meurthe-et-Moselle].

Interventions :

Intervient dans le débat consécutif à la déclaration du Gouvernement sur la **politique monétaire** [22 janvier 1974] (p. 37, 38). — Intervient dans la suite et fin de la discussion du **projet de loi de finances rectificative pour 1974,** adopté par l'Assemblée nationale [10 juillet 1974]. — Discussion des articles. — Art. 5 : *son amendement tendant à supprimer de cet article* [institution d'une taxe exceptionnelle sur les profits immobiliers réalisés en 1973] *le deuxième alinéa du paragraphe* 1° *qui stipule que les profits s'entendent : « — des plus-values de cession de terrains à bâtir, définies aux articles* 150 ter *et* 150 quinquies *du code général des impôts ; », et son second amendement tendant à compléter ce même deuxième alinéa par les mots suivants : « Sauf en ce qui concerne les plus-values de cession réalisées par expropriation ou par accord amiable dans le cas d'une procédure d'expropriation et après déclaration d'utilité publique. »* (p. 837, 838) , *amendement de M. Etienne Dailly tendant à supprimer le paragraphe II de cet article ainsi rédigé : « II. — La fraction taxable des plus-values consécutives à la cession de terrains à bâtir acquis autrement que par succession ou donation-partage est portée de* 70 *à* 100 p. 100. *Cette disposition est applicable aux plus-values réalisées postérieurement au* 30 *juin* 1974. » (p. 839, 840). — Intervient dans la discussion du **projet de loi,** adopté par l'Assemblée nationale, après déclaration d'urgence, **relatif à la radiodiffusion et à la télévision** [26 juillet 1974]. — Discussion générale (p. 943, 944).

N'a pas été réélu aux élections sénatoriales du 22 septembre 1974.

MARZIN (M. PIERRE) [Côtes-du-Nord].

Est nommé membre de la commission des affaires économiques et du Plan [4 octobre 1974].

Dépôt législatif :

Avis, présenté au nom de la commission des affaires économiques et du Plan (postes et télécommunications), sur le projet de loi de finances pour 1975, adopté par l'Assemblée nationale [21 novembre 1974] (n° 101. — Tome XV).

Interventions :

Intervient dans la discussion du **projet de loi,** adopté par l'Assemblée nationale, après déclaration d'urgence, **relatif à la radiodiffusion et à la télévision** [26 juillet 1974]. — Discussion des articles. — Art. 2 : *son amendement, au premier alinéa de cet article, tendant à préciser que l'établissement public à caractère industriel et commercial — qui reçoit mission d'assurer la diffusion des programmes de radio et de télévision — ne peut utiliser le réseau des P.T.T. qu'« à cette fin uniquement »* (p. 958) ; le retire (*ibid.*) ; *son amendement tendant à compléter la seconde phrase du premier alinéa de cet article ainsi rédigé : « Il* [l'établissement public] *procède aux recherches concernant les matériels et les techniques de radio-télévision », par les mots : « en liaison avec le Centre national d'études des télécommunications. »* (p. 960) ; le retire (p. 961). — **Suite et fin de la discussion** [27 juillet 1974]. — Art. 27 : dépose *un amendement, soutenu par M. Jacques Habert, à la fin du premier alinea de cet article* (p. 1030). — Intervient dans la suite de la discussion du **projet de loi de finances pour 1975,** adopté par l'Assemblée nationale [29 novembre 1974]. — DEUXIÈME PARTIE. — MOYENS DES SERVICES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES. — POSTES ET TÉLÉCOMMUNICATIONS. — En qualité de rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques et du Plan, analyse l'aspect technique et économique de ce budget ; pour la poste : automatisation du tri du courrier, service postal en zone rurale, parc automobile et ferroviaire ; pour les télécommunications : l'automatisation et la suppression des avances remboursables en matière de téléphone, les prix des matériels ; pour l'ensemble du budget le problème du personnel dont la charge des dépenses représente 45 p. 100 du montant total (p. 2155 à 2157).

MATHIAS (M. JEAN-BAPTISTE) [Savoie].

Décédé le 22 mai 1974. — Eloge funèbre prononcé par M. Alain Poher, Président du Sénat [5 juin 1974] (p. 401).

MATHY (M. MARCEL) [Saône-et-Loire].

Est nommé membre de la commission des affaires sociales [4 octobre 1974].

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif aux licenciements pour cause économique [18 décembre 1974].

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à l'interruption volontaire de la grossesse [19 décembre 1974].

Question orale avec débat :

M. Marcel Mathy demande à *M. le ministre de l'agriculture* quelles sont les mesures que le Gouvernement compte mettre en œuvre pour permettre à l'agriculture française, tant sur le plan national que sur le plan international, de prendre la place qu'elle doit occuper pour assurer un juste et nécessaire équilibre de notre économie ainsi qu'un revenu décent aux agriculteurs, notamment aux petits et moyens exploitants familiaux, suivant les régions dans lesquelles ils se trouvent et les productions adaptées à ces régions [4 décembre 1974] (n° 83).

Interventions :

Intervient dans la discussion du **projet de loi,** adopté par l'Assemblée nationale, **modifiant et complétant certaines dispositions de la loi n° 70-1299 du 31 décembre 1970 relative aux groupement fonciers agricoles** [28 juin 1974]. — Discussion des articles. — Art. 2 : *son amendement tendant à rédiger comme suit la dernière phrase du texte présenté pour le premier alinéa de l'article 6 de la loi n° 70-1299 du 31 décembre 1970 : « Le groupement foncier agricole constitué entre époux ou parents et alliés au premier degré n'est pas soumis à cette obligation* [de donner à bail]. » (p. 632, 633) ; le retire (p. 633) ; *son amendement tendant à compléter le texte présenté pour le même alinéa de l'article 6 de la loi susvisée par un nouvel alinéa suivant : « Le groupement foncier agricole est également tenu de donner à bail lorsqu'une société d'aménagement foncier et d'établissement rural est au nombre des membres du groupement. »* (ibid.) ; le retire pour se rallier à *l'amendement de M. Jacques Eberhard ayant le même objet* (ibid.). — Intervient dans la suite de la discussion du **projet de loi de finances pour 1975,** adopté par l'Assemblée nationale [3 décembre 1974]. — DEUXIÈME PARTIE. — MOYENS DES SERVICES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES. — AGRICULTURE. — Observations, au nom de M. Marcel Brégégère, ayant porté notamment sur la fixation des prix agricoles pour la communauté économique européenne, sur la régularisation et la maîtrise des marchés, sur l'indemnisation des agriculteurs sinistrés (p. 2360). — Examen des crédits. — Etat B. — Titre IV : dépose *un amendement, soutenu par M. Robert Schwint, tendant à réduire le crédit de ce titre de* 18 371 165 *francs* (p. 2371) ; Etat C. — Titre VI : *son amendement tendant à réduire le montant des autorisations de programme de 28 millions de francs* (p. 2372, 2373).

MAURICE-BOKANOWSKI (M. MICHEL) [Hauts-de-Seine].

Est nommé membre de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées [4 octobre 1974].

Dépôt législatif :

Avis, présenté au nom de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées (section marine), sur le projet de loi de finances pour 1975, adopté par l'Assemblée nationale [21 novembre 1974] (n° 102. — Tome VII).

Question orale avec débat :

M. Michel Maurice-Bokanowski expose à *M. le ministre du travail* qu'il déplore la démission du secrétariat d'Etat aux travailleurs immigrés de M. Postel-Vinay, qui a quitté le Gouvernement parce qu'il n'avait pu obtenir les crédits nécessaires à l'hébergement des travailleurs immigrés. Il lui demande le montant des crédits que le nouveau secrétaire d'Etat a pu obtenir pour régler ce problème particulièrement critique en ce moment et l'effort global qui sera accompli par le Gouvernement pour normaliser l'établissement en France de ces travailleurs, indispensables à notre économie [25 juillet 1974] (n° 52).

Intervention :

Est entendu au cours du débat sur la question orale de M. Jacques Duclos ayant pour objet les **propos tenus par le ministre d'Etat à l'égard du parti communiste** [12 novembre 1974] (p 1703, 1704).

MAURY (M. JACQUES) [Sarthe].

Est nommé membre de la commission des affaires sociales [4 octobre 1974].

MAZEAUD (M. PIERRE), **secrétaire d'Etat auprès du ministre de la qualité de la vie, chargé de la jeunesse et des sports** (cabinet de M. Jacques Chirac des 28 mai et 8 juin 1974).

Est entendu au cours du débat sur la question orale de Mme Marie-Thérèse Goutmann relative au **fonctionnement des colonies et centres de vacances** [25 juin 1974] (p. 540). — Intervient dans la suite de la discussion du **projet de loi de finances pour 1975,** adopté par l'Assemblée nationale [30 novembre 1974]. — DEUXIÈME PARTIE. — MOYENS DES SERVICES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES. — QUALITÉ DE LA VIE. — II. — JEUNESSE ET SPORTS. — Observations ayant eu pour objet de définir les grandes orientations du Gouvernement dans le domaine du sport, qu'il soit de masse ou d'élite et de justifier ce qu'une politique de la jeunesse pourrait avoir de contraignant et qui risquerait de porter atteinte au principe fondamental de la liberté d'association (p. 2228 à 2231) ; répond aux différents orateurs (p. 2237, 2238). — Examen des crédits. — Etat B. — Titre IV : *amendement de Mme Marie-Thérèse Goutmann tendant à réduire les crédits de ce titre de* 1 787 000 *francs* (p. 2238, 2239) ; *amendement de Mme Marie-Thérèse Goutmann tendant à réduire les crédits du même titre de* 3 700 000 *francs* (p. 2239).

MENARD (M. JACQUES) [Deux-Sèvres].

Questeur du Sénat [jusqu'au 2 octobre 1974].

Est nommé vice-président de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées [4 octobre 1974].

Est élu délégué suppléant à l'Assemblée consultative prévue par le statut du Conseil de l'Europe [13 décembre 1974].

Dépôt législatif :

Avis, présenté au nom de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées (section Air), sur le projet de loi de finances pour 1975, adopté par l'Assemblée nationale [21 novembre 1974] (n° 102. — Tome VI).

Interventions :

Intervient dans la discussion du **projet de loi**, adopté par l'Assemblée nationale, **modifiant le livre V du code de la santé publique et relatif à la pharmacie vétérinaire** [21 novembre 1974]. — Discussion générale (p. 1881, 1882). — Discussion des articles. — Art. 2 : *amendement de M. Rémi Herment tendant à supprimer le deuxième alinéa du texte présenté pour* l'article L. 612 *du code de la santé publique* [autorisation donnée aux groupements de producteurs reconnus et aux groupements professionnels agricoles d'acheter, de détenir et de vendre des médicaments vétérinaires], *alinéa ainsi rédigé : « Bénéficient des mêmes prérogatives les personnes physiques ou morales liées par contrat à des éleveurs pour améliorer la rentabilité de la production animale et agréées à cet effet par arrêté du ministre de l'agriculture* (p. 1892) ; *son amendement, à la fin du quatrième alinéa du texte présenté pour le* même article *du code de la santé publique, tendant à préciser que l'exécution du programme sanitaire d'élevage nécessaire pour recevoir l'agrément est placée « sous la surveillance et la responsabilité effectives d'un docteur vétérinaire visitant personnellement et régulièrement l'élevage. »* (p. 1893) ; *son amendement rectifié tendant à compléter* in fine *le texte présenté pour* l'article L. 614 *du code de la santé publique par le nouvel alinéa suivant : « La prescription et la cession à titre gratuit ou onéreux, pour le traitement des animaux, de toute spécialité autorisée, préparée et conditionnée pour l'usage humain sont interdites. »* (p. 1895) ; *sous-amendement de Mme Simone Veil, ministre de la santé, tendant, d'une part, à supprimer les mots : « et la cession à titre gratuit ou onéreux », d'autre part, à remplacer les mots : « sont interdites. », par les mots : « est interdite. »* (ibid.) ; *son amendement, au premier alinéa du texte présenté pour* l'article L. 617-14 *du code de la santé publique, tendant à porter de « cinq ans » à « dix ans » pour les personnes physiques et de « deux ans » à « dix ans » pour les personnes morales, l'autorisation de continuer la vente, habituellement pratiquée, au public de médicaments vétérinaires* (p. 1900, 1901) ; observations *sur le dépôt du rapport du Gouvernement prévu au quatrième alinéa du texte présenté pour le* même article *du code de la santé publique* (p. 1901) ; *son amendement tendant à proposer une rédaction modulée du texte présenté pour* l'article L. 617-16 *du code de la santé publique dans le but d'accorder aux établissements visés à* l'article L. 616 *un délai suffisant pour effectuer et payer les investissements nécessaires* (p. 1902) ; *son amendement tendant à proposer une nouvelle rédaction du texte présenté pour* l'article L. 617-17 *du code de la santé publique relatif à la demande d'autorisation de mise sur le marché des médicaments vétérinaires* (p. 1903). — Intervient dans la suite de la discussion du **projet de loi de finances pour 1975**, adopté par l'Assemblée nationale [27 novembre 1974]. — DEUXIÈME PARTIE. — MOYENS DES SERVICES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES. — DÉFENSE. — En qualité de rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées, pour la section air, souligne notamment l'insuffisance des effectifs, la réduction des heures de vol consécutive à la diminution de la quantité de carburants nécessaire, les résultats satisfaisants obtenus par l'industrie aéronautique dans la fabrication des avions de combat (p. 2082 à 2084).

MERIC (M. ANDRÉ) [Haute-Garonne].

Vice-président du Sénat [réélu le 3 octobre 1974].

Préside, en cette qualité, la séance du 2 avril 1974 ; la séance du 25 juin 1974 ; la séance du 4 juillet 1974 ; la séance du 9 juillet 1974 ; la séance du 10 juillet 1974 ; la séance du 8 octobre 1974. — Donne lecture des **éloges funèbres**, préparés par M. le Président Alain Poher, en hommage à la mémoire de **M. Léon Chambaretaud, sénateur du Rhône, et de M. Antoine Courrière, sénateur de l'Aude** [8 octobre 1974] (p. 1184 à 1186). — Préside la séance du 15 octobre 1974 ; la séance du 16 octobre 1974 ; la séance du 22 octobre 1974 ; la séance du 29 octobre 1974 ; la séance du 5 novembre 1974. — Donne lecture des **éloges funèbres**, préparés par M. le Président Alain Poher, en hommage à la mémoire de **M. Henri Lafleur, sénateur de la Nouvelle-Calédonie, et de M. Fernand Verdeille, sénateur du Tarn** [5 novembre 1974] (p. 1562, 1563). — Préside la séance du 21 novembre 1974 ; la séance du 22 novembre 1974 ; la séance du 23 novembre 1974 ; la séance du 26 novembre 1974 ; la séance du 27 novembre 1974 ; la séance du 28 novembre 1974 ; la séance du 3 décembre 1974 ; la séance du 4 décembre 1974 ; la séance du 5 décembre 1974 ; la séance du 10 décembre 1974 ; la séance du 17 décembre 1974 ; la séance du 18 décembre 1974.

Est nommé membre du Conseil supérieur de la mutualité, en application de l'article 53 du code de la mutualité [4 avril 1974].

Est nommé membre de la commission des affaires sociales [4 octobre 1974].

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif aux licenciements pour cause économique [18 décembre 1974].

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à l'interruption volontaire de la grossesse [19 décembre 1974].

Dépôts législatifs :

Avis, présenté au nom de la commission des affaires sociales, sur le projet de loi modifiant certaines dispositions du code du travail relatives à la formation professionnelle continue [20 juin 1974] (n° 232).

Rapport, fait au nom de la commission des affaires sociales, sur le projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, après déclaration d'urgence, relatif aux licenciements pour cause économique [17 décembre 1974] (n° 157).

Avis, présenté au nom de la commission des affaires sociales (travail, emploi et population), sur le projet de loi de finances pour 1975, adopté par l'Assemblée nationale [21 novembre 1974] (n° 103. — Tome III).

Questions orales :

M. André Méric attire l'attention de *M. le ministre de l'industrie et de la recherche* sur les conséquences qu'aurait l'abandon du projet Ariane et serait heureux de connaître quelle politique le Gouvernement entend mener dans le domaine spatial [10 octobre 1974] (n° 1483). — Réponse [22 octobre 1974] (p. 1400, 1401).

M. André Méric attire l'attention de *M. le ministre de l'industrie et de la recherche* sur la situation difficile de la Compagnie internationale pour l'informatique. Il lui demande quelles mesures il compte prendre pour ne pas laisser à l'abandon un secteur primordial pour le pays et pour l'Europe, abandon dont les conséquences seraient catastrophiques pour l'économie dans la région Midi-Pyrénées [5 novembre 1974] (n° 1506).

M. André Méric demande à *Mme le ministre de la santé* s'il est vrai que plusieurs services de l'hôpital de Muret (Haute-Garonne) n'ont jamais fonctionné, une concession de service public ayant été attribuée à une clinique chirurgicale privée qui connaît les plus graves difficultés pour survivre, et si une enquête ne permettrait pas de mieux définir les rôles de cet établissement hospitalier [21 novembre 1974] (n° 1516). — Réponse [17 décembre 1974] (p. 3022, 3023).

Questions orales avec débat :

M. André Méric attire l'attention de *M. le ministre de l'industrie* sur le fait qu'à la suite des récentes déclarations ministérielles sur la construction aéronautique civile et notamment sur le supersonique *Concorde* 1 400 emplois ont été supprimés aux usines de la société nationale industrielle aréospatiale (S.N.I.A.S.), à Toulouse. Il considère que la politique gouvernementale, dans ce domaine, est contraire à l'intérêt national car non seulement elle compromet l'avenir de cette société nationale par l'effondrement du plan de charges, mais aussi en mettant en cause l'avance technologique prise par la construction du supersonique. Il lui demande, en conséquence, quelles mesures le Gouvernement compte prendre pour sauvegarder le potentiel

de l'industrie aéronautique civile, pour maintenir le plein emploi, pour assurer une véritable coopération européenne dans ladite industrie [30 mai 1974] (n° 2). — Discussion [15 octobre 1974] (p. 1251 à 1264).

M. André Méric attire l'attention de *M. le secrétaire d'Etat aux postes et télécommunications* sur la situation des chèques postaux et, notamment, sur le sort des personnels, spécialement à Toulouse. Il lui demande les mesures qu'il compte prendre pour donner une suite favorable aux mesures préconisées par les organisations syndicales, notamment par la C.F.D.T. [17 octobre 1974] (n° 72). — Retrait par son auteur [4 décembre 1974] (p. 2440).

Interventions :

Explication de vote sur l'article unique du **projet de loi autorisant la ratification de la convention entre la République française et l'Etat espagnol en vue d'éviter les doubles impositions en matière d'impôts sur le revenu et sur la fortune,** signée à Madrid le 27 juin 1973 [27 juin 1974] (p. 573). — Prend part, en qualité de rapporteur pour avis de la commission des affaires sociales, à la discussion du **projet de loi modifiant certaines dispositions du code du travail relatives à la formation professionnelle continue** [27 juin 1974]. — Discussion générale (p. 578, 579). Discussion des articles. — Art. 6 : *son amendement tendant à rédiger comme suit le texte présenté pour l'article* L. 980-2 *du code du travail :* « Art. L. 980-2. — *Lorsque les stagiaires de formation professionnelle continuent d'être rémunérés par leur employeur pendant la durée du congé de formation, l'Etat participe aux cotisations de sécurité sociale incombant aux employeurs dans la même proportion qu'aux rémunérations.* » (p. 582) ; *son amendement tendant à proposer une nouvelle rédaction du texte présenté pour l'*article L. 980-3 *du code du travail relatif aux conditions de prise en charge par l'Etat des cotisations de sécurité sociale des stagiaires relevant d'un régime de sécurité sociale de non-salariés* (p. 583, 584) ; *son amendement d'harmonisation tendant à supprimer le texte présenté pour l'*article L. 980-4 *du code du travail* (p. 584) ; *son amendement d'harmonisation tendant, à la fin du texte présenté par l'*article L. 980-8 *du code du travail, à remplacer les mots :* « ... *à l'article* L. 980-4. », *par les mots :* « ... *à l'article* L. 980-3. » (p. 585). — Intervient dans la suite et fin de la discussion du **projet de loi,** adopté par l'Assemblée nationale, après déclaration d'urgence, **portant amnistie** [2 juillet 1974]. — Discussion des articles. — Art. 11 *bis : amendement de M. Jean Lecanuet, ministre de la justice, tendant à supprimer cet article ainsi rédigé :* « Sont amnistiés les *faits ayant motivé les sanctions prises à l'encontre des officiers contrôleurs et personnels de la navigation aérienne à l'occasion des conflits survenus au cours des années* 1972 *et* 1973 et *amendement de M. Jean-Marie Girault tendant à compléter ce même article par le nouvel alinéa suivant :* « *L'amnistie entraîne de plein droit pour les personnes visées ci-dessus la réintégration dans leur emploi.* » (p. 660, 661). — Intervient dans la discussion du **projet de loi,** adopté par l'Assemblée nationale, après déclaration d'urgence, **relatif au remboursement d'une nouvelle fraction des crédits de taxe sur la valeur ajoutée en faveur des exploitants agricoles** [10 octobre 1974]. — Discussion générale (p. 1220). — Discussion des articles. — Avant l'art. 1er : *amendement de M. Paul Jargot tendant à insérer un article additionnel invitant le Gouvernement à prendre les mesures nécessaires en matière de fiscalité et de politique du crédit pour la sauvegarde de l'agriculture française* (p. 1222). — Est entendu au cours du débat sur sa question orale relative à la **situation de l'industrie aéronautique n° 2** (cf. *supra*) [15 octobre 1974] (p. 1251 à 1255, 1263, 1264). — Intervient dans la discussion du **projet de loi,** adopté par l'Assemblée nationale, **donnant vocation à la qualité de combattant aux personnes ayant participé aux opérations effectuées en Afrique du Nord, entre le 1er janvier 1952 et le 2 juillet 1962** [17 octobre 1974]. — Discussion des articles. Art. 2 : *son amendement, à la fin du troisième alinéa du texte présenté pour l'article* L. 253 bis *ajouté au code des pensions militaires, tendant à préciser que la qualité de combattant peut aussi être reconnue, non pas « sous condition de la participation à six actions de combat au moins », mais « sous condition d'appartenance à une unité ayant connu au moins neuf actions de feu ou de combat pendant le temps de présence du postulant dans ladite unité.* » (p. 1368, 1369, 1970, 1371) ; répond, en fin de discussion, aux remerciements adressés au Sénat par M. André Bord, secrétaire d'Etat aux anciens combattant (p. 1373). — Est entendu lors de la réponse de M. Michel d'Ornano, ministre de l'industrie et de la recherche à sa **question orale relative au projet « Ariane » n° 1483** (cf. *supra*) [22 octobre 1974] (p. 1400, 1401). — Intervient dans la discussion du **projet de loi de finances pour 1975,** adopté par l'Assemblée nationale [22 novembre 1974]. — Discussion générale (p. 1935). — **Suite de la discussion** [2 décembre 1974]. — DEUXIÈME PARTIE. — MOYENS DES SERVICES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES. — TRANSPORTS. — III. — AVIATION CIVILE. — Observations ayant porté essentiellement sur l'incohérence de la politique du Gouvernement en matière de constructions aéronautiques (*Concorde, Airbus*) face à la concurrence américaine, sur les difficultés de fonctionnement que rencontrent les compagnies aériennes, sur la situation de la Société nationale des industries aérospatiales (S. N. I. A. S.), enfin sur la sécurité aérienne (p. 2300 à 2303, 2311). — **Suite de la discussion** [5 décembre 1974]. — INDUSTRIE ET RECHERCHE. — Observations ayant porté essentiellement sur l'industrie de l'azote et des produits chimiques ; sur la situation de la Compagnie internationale pour l'informatique (C. I. I.) ; sur le fonctionnement du Centre national des études spatiales (C. N. E. S.) : ses programmes de réalisations (lanceurs *Ariane* et *Diamant*, satellite *Dialogue*, etc.) et les suppressions d'emplois envisagées (p. 2466 à 2468, 2474). — **Suite de la discussion** [9 décembre 1974]. — Equipement : EQUIPEMENT ET PORTS MARITIMES. — Observations ayant porté essentiellement sur les avantages des transports de marchandises par voie d'eau et sur la nécessité de la mise en chantier rapidement des travaux de modernisation du canal du Midi facteur primordial du développement économique de tout le Sud-Ouest (p. 2603, 2604, 2607, 2608). — LOGEMENT. — Examen des crédits. — Art. 43 : explication de vote sur cet article, valable également pour les articles 44, 45, 51 et 52 (p. 2633, 2634). — TRAVAIL. — I. — SECTION COMMUNE. — II. — TRAVAIL, EMPLOI ET POPULATION. — En qualité de rapporteur pour avis de la commission des affaires sociales pour le travail, l'emploi et la population, évoque la situation de l'emploi, l'accord intervenu récemment entre le patronat et les syndicats qui maintient le salaire pendant un an en cas de licenciements collectifs, la prime de mobilité des jeunes, la formation professionnelle continue, les conditions de travail, le travail féminin, la politique de l'immigration, la nécessité pour le Gouvernement de tout mettre en œuvre pour éviter la constitution dans nos villes d'un sous-prolétariat (p. 2637 à 2640). — Est entendu lors de la réponse de Mme Simone Veil, ministre de la santé, à sa **question orale relative à l'hôpital de Muret n° 1516** (cf. *supra*) [17 décembre 1974] (p. 3023). — Intervient dans la discussion du **projet de loi de finances rectificatives pour 1974,** adopté par l'Assemblée nationale [18 décembre 1974]. — Discussion des articles. — Après l'art. 21 : *amendement de M. Félix Ciccolini tendant à insérer un article additionnel préconisant la nationalisation de la Compagnie internationale pour l'informatique* (C. I. I.) (p. 3122). — Prend part, en qualité de rapporteur de la commission des affaires sociales, à la discussion du **projet de loi,** adopté par l'Assemblée nationale, après déclaration d'urgence, **relatif aux licenciements pour cause économique** [18 décembre 1974]. — Discussion générale (p. 3130 à 3132). — Discussion des articles. — Article additionnel : *son amendement tendant, avant l'article premier, à insérer un article* premier A (nouveau) *ayant pour but de régler le cas des licenciements économiques de moins de dix personnes dans les entreprises comportant de dix à cinquante salariés* (p. 3137) ; Art. 1er : *son amendement tendant à rédiger comme suit le début du premier alinéa du texte présenté pour l'*article L. 321-4 *du code du travail :* « *L'employeur est tenu d'adresser aux représentants du personnel, avec la convocation à la réunion prévue à l'article* L. 321-3, *tous renseignements utiles...* » (p. 3138) ; *son amendement tendant à compléter* in fine *ce même texte par un alinéa nouveau ainsi rédigé :* « *Les avis, suggestions et propositions formulées par les représentants du personnel devront figurer dans le procès-verbal de la réunion prévue à l'article* L. 321-3 » (ibid.) ; *son amendement tendant, après l'article* L. 321-4 *du code du travail, à insérer un article* L. 321-41 (nouveau) *relatif au respect d'un délai obligatoire — qui ne peut être inférieur à un mois — s'écoulant entre la consultation des représentants du personnel prévue audit article et la demande d'autorisation de licenciement collectif visée à l'article L. 321-7, dans les entreprises occupant habituellement au moins cinquante salariés et sous-amendement de M. Hector Viron, soutenu par M. André Aubry, tendant à augmenter ce délai* (p. 3139, 3140) ; *son amendement d'ordre rédactionnel tendant, à la fin du texte présenté pour l'article* L. 321-8 *du code du travail, à remplacer les mots :* « ..., *dans les délais prévus aux alinéas précédents.* », *par les mots :* « ..., *qu'après expiration des délais prévus aux alinéas précédents.* » (p. 3140) ; *son amendement tendant, avant le premier alinéa du texte présenté pour l'article* L. 321-9 *du code du travail, à insérer le nouvel alinéa suivant :* « *tout employeur se trouvant dans la situation visée à l'article premier de la loi n° 67-563 du* 13 *juillet* 1967 *doit préalablement à la déclaration prévue audit article, réunir et consulter le comité d'entreprise ou, à défaut, les délégués du personnel.* » (ibid) ; *amendement de M. André Aubry tendant à proposer une nouvelle rédaction du texte présenté pour l'article* L. 321-9 *du code du travail relatif à la procédure de*

consultation des représentants du personnel en cas de règlement judiciaire ou de liquidation des biens d'une entreprise de plus de dix salariés (ibid) ; répond à M. Michel Durafour, ministre du travail (p. 3141) ; répond à M. Etienne Dailly (*ibid*) ; *son amendement d'ordre rédactionnel tendant, à la fin du premier alinéa du texte présenté pour le* même article *du code du travail, après les mots : « licenciements collectifs. », à ajouter le mot : « éventuels »* (ibid) ; répond à M. Etienne Dailly (p. 3142) ; *son amendement tendant à rédiger comme suit le texte présenté pour l'article* L. 321-10 *du code du travail : « Art. L. 321-10. — Toute décision de l'autorité administrative compétente prise en application de l'article* L. 321-6 *peut être portée, dans un délai maximum de trois jours, devant le préfet qui statue après avis d'une commission consultative et au plus tard dans les huit jours. »* (p. 3142, 3143) ; *son amendement tendant, à la fin de l'alinéa* 2° *du texte présenté pour l'article* L. 321-11 *du code du travail, à remplacer les mots : « ... à l'article* L. 321-3 ; » *par les mots : « ... aux articles* L. 321-3 *et* L. 321-4 ; » (p. 3143, 3144) ; observations sur le texte présenté pour l'article L. 321-12 du code du travail (p. 3144) ; *son amendement tendant à rédiger ainsi le texte présenté pour ce même article : « Art. L. 321-12. — Tout licenciement pour cause économique prononcé par l'employeur sans qu'ait été présentée une demande d'autorisation à l'autorité administrative, ou en méconnaissance des dispositions du dernier alinéa de l'article L. 321-8, est nul »* (p. 3144, 3145, 3146) ; Art. 4 : *amendement de M. Michel Durafour, ministre du travail, tendant à supprimer cet article qui prévoit qu'un décret en Conseil d'Etat apportera aux dispositions de l'article* 1er *du projet les adaptations nécessaires à leur application dans les départements d'outre-mer* (p. 3146, 3147). — **Commission mixte paritaire** (urgence déclarée) [20 décembre 1974]. — Discussion des articles. — Art. 1er : *amendements du Gouvernement, soutenus par M. Jean Lecanuet, ministre de la justice, tendant : 1° à supprimer le second alinéa du texte présenté pour l'article* L. 321-4 bis *du code du travail ainsi rédigé : « Au cours de la réunion prévue à l'article* L. 321-3, et *pendant un délai qui ne peut excéder quinze jours, le comité d'entreprise peut, dans les sociétés anonymes, se faire assister d'un expert comptable choisi par lui et rémunéré par l'entreprise, afin d'apprécier les raisons économiques et financières du licenciement projeté. » ; 2° à la fin du second alinéa du texte présenté pour l'article* L. 321-9 *du code du travail ainsi rédigé : « L'employeur, ou le syndic, ne peut adresser de lettres de licenciement avant d'avoir procédé à cette consultation », à remplacer le mot : « consultation », par le mot « information »* (p. 3223) ; explication de vote sur l'ensemble du projet de loi (p. 3224).

MESSAGER (M. André) [Val-d'Oise].

Est nommé membre de la commission des affaires culturelles [4 octobre 1974].

MESSMER (M. Pierre), **premier ministre** (deuxième cabinet des 5, 12 et 23 octobre 1973).

Souligne sa présence au banc du Gouvernement à l'occasion du débat consécutif à la déclaration du Gouvernement sur la politique monétaire [22 janvier 1974] (p. 31).

MEZARD (M. Jean) [Cantal].

Est nommé secrétaire de la commission des affaires sociales [4 octobre 1974].

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif aux licenciements pour cause économique [18 décembre 1974].

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à l'interruption volontaire de la grossesse [19 décembre 1974].

Dépôts législatifs :

Rapport, fait au nom de la commission des affaires sociales, sur le projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, relatif à l'interruption volontaire de la grossesse [6 décembre 1974] (n° 120).

Rapport, fait au nom de la commission des affaires sociales, sur le projet de loi, adopté avec modifications par l'Assemblée nationale en deuxième lecture, relatif à l'interruption volontaire de la grossesse [19 décembre 1974] (n° 167).

Rapport fait au nom de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à l'interruption volontaire de la grossesse [20 décembre 1974] (n° 171).

Question orale :

M. Jean Mézard expose à *M. le ministre du travail* que, sans méconnaître la portée de l'effort déjà réalisé en vue d'assurer aux détenus, aux détenus récemment libérés, et surtout à leur famille, la protection sociale à laquelle ils ont droit, il lui apparaît que cette action conserve un caractère fragmentaire ; il souhaiterait connaître les initiatives que le Gouvernement envisage de prendre pour remplacer ces garanties encore trop ponctuelles par une politique à la fois plus complète et plus homogène [10 juillet 1974] (n° 1469). — Réponse [15 octobre 1974] (p. 1249 à 1251).

Interventions :

Est entendu au cours du débat sur la question orale de M. Jean Cluzel relative à la **situation du marché de la viande** [25 juin 1974] (p. 518, 519). — Intervient dans la suite et fin de la discussion du **projet de loi de finances rectificative pour 1974,** adopté par l'Assemblée nationale [10 juillet 1974]. — Discussion des articles. — Art. 1er : *son amendement tendant à compléter le paragraphe IV de cet article par un alinéa stipulant que l'imposition à la contribution exceptionnelle — égale à* 18 *p.* 100 *de l'impôt sur les sociétés — ne s'applique pas « aux sociétés à responsabilité limitée employant moins de cinq salariés et dont le chiffre d'affaires a été inférieur à* 500 000 *F au cours de la période d'imposition correspondante »* (p. 823) ; le retire (p. 824). — Intervient dans la discussion du **projet de loi,** adopté par l'Assemblée nationale, après déclaration d'urgence, **relatif à la radiodiffusion et à la télévision** [26 juillet 1974]. — Discussion des articles. — Art. 2 : *amendements de M. Michel Miroudot et de M. Maxime Javelly, au premier alinéa de cet article, tendant à faire obligation à l'établissement public à caractère industriel et commercial de couvrir de ces émissions l'ensemble du territoire* (p. 959). — Est entendu lors de la réponse de Mme Hélène Dorlhac, secrétaire d'Etat auprès du ministre de la justice, chargée de la condition pénitentiaire, à sa **question orale relative à la détention n° 1469** (cf. *supra*) [15 octobre 1974] (p. 1249 à 1251). — Intervient dans la discussion du **projet de loi,** adopté par l'Assemblée nationale, **modifiant la loi n° 67-1176 du 28 décembre 1967 relative à la régulation des naissances** [7 novembre 1974]. — Discussion des articles. — Art. 1er : explique son vote sur l'*amendement de M. Paul Guillard tendant après les deux premiers alinéas du texte présenté pour* l'article 3 *de la loi n°* 67-1176 *du* 28 *décembre* 1967, *à insérer un nouvel alinéa qui subordonnerait la délivrance d'un contraceptif à une mineure non émancipée, à l'exception des personnes déjà mères, au consentement écrit des parents ou du représentant légal* (p. 1661, 1662). — Est entendu au cours du débat sur les questions orales de M. Michel Kauffmann, de M. Jean Cluzel et de M. Paul Jargot ayant trait à la **politique agricole** [12 décembre 1974] (p. 1708, 1709). — Intervient dans la discussion du **projet de loi,** adopté par l'Assemblée nationale, **modifiant le livre V du code de la santé publique et relatif à la pharmacie vétérinaire** [21 novembre 1974]. — Discussion des articles. — Art. 2 : observations sur *les trois derniers alinéas du texte présenté pour l'article L. 608 du code de la santé publique* concernant les éléments d'adaptation (p. 1887) ; observations à l'occasion *du texte présenté pour l'article L. 617-6 du code de la santé publique* en ce qui concerne l'emploi de la chloromycétine en pharmacie vétérinaire (p. 1897). — Intervient dans la suite et la fin de la discussion du **projet de loi de finances pour 1975,** adopté par l'Assemblée nationale [11 décembre 1974]. — Deuxième partie. — Moyens des services et dispositions spéciales. — Travail. — III. — Santé. — Observations ayant porté essentiellement sur les crédits affectés à l'Institut Pasteur et sur le tétanos qu'il serait opportun de prévenir par une vaccination systématique de tous les Français (p. 2737 ; 2738 ; 2739). — Prend part, en qualité de rapporteur de la commission des affaires sociales, à la discussion du **projet de loi,** adopté par l'Assemblée nationale, **relatif à l'interruption volontaire de la grossesse.** [13 décembre 1974]. — Discussion générale (p. 2858 à 2860, 2902). Discussion des articles. — Art. 1er A : *son amendement tendant à supprimer cet article ainsi rédigé : « La loi garantit le respect de tout être humain dès le commencement de la vie. Il ne saurait être porté atteinte à ce principe qu'en cas de nécessité et selon les conditions définies par la présente loi »* (p. 2924) *amendement de M. Maurice Schumann et amendement de M. Georges Lombard tendant à proposer une nouvelle rédaction de cet article* (p. 2926) ; Art. 1er : *amendement de M. Maurice Schumann, soutenu par M. Jacques Henriet, tendant à remplacer le texte de cet article par une série de dispositions relatives à la prévention de l'avortement* (p. 2929, 2930) ; *son*

amendement tendant à rédiger ainsi cet article : « L'article 317 du code pénal est complété par l'alinéa suivant : Les dispositions du présent article ne sont pas applicables en cas d'avortement thérapeutique ou lorsque l'avortement volontaire est pratiqué, avant la fin de la dixième semaine de grossesse, par un médecin, dans un établissement d'hospitalisation public ou un établissement d'hospitalisation privé satisfaisant aux dispositions de l'article L. 176 du code de la santé publique. » (p. 2933, 2934) ; *amendement de M. Jean Cauchon tendant à compléter cet article* in fine *par les mots suivants : « et conformément aux dispositions du titre II de la présente loi. »* (p. 2936) ; observations sur l'application future du cinquième alinéa de l'article 317 du code pénal (p. 2936, 2937) ; Art. 3 : *son amendement tendant à rédiger comme suit le premier alinéa du texte présenté pour l'article L. 162-1 du code de la santé publique : « Art. L. 162-1. — La femme enceinte, que son état place dans une situation de détresse, peut demander à un médecin l'interruption de sa grossesse. Cette interruption ne peut être pratiquée qu'avant la fin de la dixième semaine de grossesse. »* (p. 2938) ; *amendement de M. Pierre Schiélé tendant à rédiger ainsi le début du premier alinéa du même texte : « Art. L. 162-1. — Lorsqu'une femme enceinte, déjà mère si elle est mariée, que son état place... » et amendement de M. Henri Caillavet au même alinéa tendant à remplacer les mots : « dixième semaine », par les mots : « douzième semaine »* (p. 2939) ; *son amendement tendant à supprimer le second alinéa du texte présenté pour le même article du code de la santé publique qui stipule qu'en aucun cas l'interruption volontaire de la grossesse ne doit constituer un moyen de régulation des naissances* (p. 2940) ; *amendement rectifié de M. Georges Lombard tendant à compléter* in fine *le texte présenté pour le même article du code de la santé publique par un nouvel alinéa ainsi rédigé : « En aucun cas l'interruption volontaire de grossesse ne devra être utilisée pour quelque expérimentation que ce soit sur l'embryon vivant* in vivo *ou* in vitro. » (ibid.) ; *amendement de M. Henri Caillavet tendant, dans le second alinéa du texte présenté pour l'*article L. 162-2 *du code de la santé publique, à préciser que l'interruption volontaire de la grossesse peut aussi être pratiquée « dans un établissement de soins à buts non lucratifs »* (p. 2941) ; *son amendement, au même alinéa du même texte du code de la santé publique, tendant à supprimer la fin de cet alinéa relative à la clause de conscience pour le personnel médical* (p. 2941, 2942) ; *amendement de Mme Marie-Thérèse Goutmann, soutenu par Mme Catherine Lagatu, tendant à supprimer, dans l'alinéa* a) *du 2° du texte présenté pour l'*article L. 162-3 *du code de la santé publique, ce qui pourrait inciter la future jeune mère à refuser d'interrompre sa grossesse en vue d'une adoption ultérieure de l'enfant à naître* (p. 2942) ; *ses deux amendements tendant, d'une part, à limiter le contenu du paragraphe* b) *du 2° du texte présenté pour le même article du code de la santé publique à la première consultation médicale, d'autre part, à reprendre, dans un* article nouveau L. 162-3 *bis les dispositions des sixième, huitième, neuvième et dixième alinéas du texte présenté pour l'article* L. 162-3 *relatifs à la consultation sociale, au secret professionnel et à la participation du couple dans la décision à prendre* (p. 2942, 2943) ; *son amendement d'harmonisation tendant à rédiger ainsi le début du texte présenté pour l'article* L. 162-4 *du code de la santé publique : « Art. L. 162-4. — Si la femme renouvelle après les consultations prévues aux articles L. 162-3 et L. 162-3* bis, *sa demande... »* (p. 2943) ; *amendement de M. Jean Cauchon, soutenu par M. René Tinant, tendant à modifier la rédaction du début du texte présenté pour l'*article L. 162-5 *du code de la santé publique de sorte que l'état de détresse pouvant justifier l'avortement soit déterminé par l'accord de la femme, du médecin consulté et du conseiller social qui lui est adjoint* (p. 2944) ; *son amendement d'harmonisation tendant à rédiger comme suit la fin du second alinéa du texte présenté pour le même article du code de la santé publique : « aux consultations prescrites aux articles L. 162-3, L. 162-3* bis, *et L. 162-4. »* (p. 2945) ; *son amendement tendant à supprimer le texte présenté pour l'*article L. 162-5 *bis du code de la santé publique ainsi rédigé : « Art. L. 162-5 bis. — Si la femme est mineure célibataire, le consentement de l'une des personnes qui exerce l'autorité parentale ou, le cas échéant, du représentant légal est requis. »* (p. 2945, 2947) ; *son amendement tendant à compléter le texte présenté pour l'*article L. 162-6 *du code de la santé publique par un alinéa nouveau qui vise le cas de refus d'interruption de la grossesse par un établissement d'hospitalisation privé* (p. 2948) ; *le retire pour se rallier à l'amendement de Mme Simone Veil, ministre de la santé, ayant le même objet* (p. 2949) ; *son amendement tendant à supprimer le second alinéa du texte présenté pour l'*article L. 162-9 *du code de la santé publique ainsi rédigé : « Les mineures étrangères doivent en outre se soumettre aux conditions prévues à l'article L. 162-5* bis. » (p. 2950) ; rectifie *son amendement pour rédiger comme suit ce même second alinéa : « Les femmes célibataires étrangères âgées de moins de dix-huit ans doivent en outre, se soumettre aux conditions prévues à l'article 162-5* bis. » (ibid.) ; Art. 4 : *amendement de M. Jean Cauchon tendant à proposer une nouvelle rédaction du premier alinéa du texte présenté pour l'*article L. 162-10 *du code de la santé publique relatif à l'avis du corps médical pour décider de l'interruption de la grossesse* (p. 2951, 2952, 2953, 2954) ; *son amendement tendant au même premier alinéa du texte présenté pour le même article du code de la santé publique, à laisser à l'appréciation des médecins le soin de juger « qu'il existe un risque élevé que l'enfant à naître soit atteint d'une affection d'une particulière gravité. »* (p. 2954) ; Art. 6 : *son amendement rectifié tendant à rédiger comme suit le paragraphe IV de cet article : « IV. — Il est introduit dans le code de la santé publique un article* L. 178-1 *ainsi rédigé : « Art. L. 178-1. — Dans aucun établissement visé à l'article* L. 176 *le nombre d'interruptions volontaires de grossesses effectuées chaque année ne pourra être supérieur au quart du total des actes chirurgicaux et obstétricaux. Tout dépassement entraînera la fermeture de l'établissement pendant un an. En cas de récidive, la fermeture sera définitive. »* (p. 2955) ; Art. 6 *bis : son amendement tendant à remplacer le texte de cet article par des dispositions se proposant d'inclure les frais de soins et d'hospitalisation afférents à l'avortement légal parmi les frais couverts par l'assurance maladie dans les différents régimes de sécurité sociale : régime général, régime agricole, régime des non-salariés non agricoles* (p. 2956) ; répond à M. Michel Miroudot (p. 2958) ; Art. 7 : *amendement de M. Henri Caillavet tendant à proposer une nouvelle rédaction du texte présenté pour l'*article L. 181-2 *du code de la famille et de l'aide sociale stipulant que l'interruption volontaire de la grossesse est un acte thérapeutique avec toutes les prérogatives qui s'y rattachent* (p. 2959) ; Articles additionnels : *son amendement tendant, après l'article* 9, *à insérer un article nouveau ainsi conçu : « Le début du deuxième alinéa de l'article* 370 *du code pénal est ainsi rédigé : « Toutefois, les personnes ci-dessus énumérées, sans être tenues de dénoncer les avortements pratiqués dans des conditions autres que celles qui sont prévues par la loi, dont elles ont eu connaissance... »* (p. 2961) ; *son amendement tendant, également après l'article* 9, *à insérer un article nouveau ainsi conçu : « En aucun cas l'interruption volontaire de la grossesse ne doit constituer un moyen de régulation des naissances. A cet effet, le Gouvernement prendra toutes les mesures nécessaires pour développer l'information la plus large possible sur la régulation des naissances, notamment par la création généralisée, dans les centres de protection maternelle et infantile, de centres de planification ou d'éducation familiale et par l'utilisation de tous les moyens d'information. »* (ibid.) ; *son amendement tendant, toujours après l'article* 9, *à insérer un article nouveau ainsi conçu : « Chaque centre de planification ou d'éducation familiale constitué dans les centres de protection maternelle et infantile sera doté des moyens nécessaires pour informer, conseiller et aider la femme qui demande une interruption volontaire de grossesse. »* (ibid.) ; *son amendement tendant, toujours après l'article* 9, *à insérer un article nouveau ainsi rédigé : « Les décrets pris pour l'application de la présente loi seront publiés dans un délai de deux mois à compter de la date de sa promulgation. »* (ibid.) ; rectifie *son amendement pour porter le délai à « trois mois »* (p. 2962) ; *sous-amendement de M. Pierre Marcilhacy tendant à porter le délai de « trois mois » à « six mois »* (*ibid*). — **Deuxième délibération.** — Art. 3 : *son amendement tendant à supprimer le dernier alinéa du texte présenté pour l'article L.* 162-1 *du code de la santé publique* (p. 2962, 2963) ; Art. 5 : *son amendement tendant, avant le texte présenté pour l'article L.* 162-12 *du code de la santé publique, à insérer un article nouveau* (cf. *supra* art. 3) *ainsi rédigé :* « Art. L. 162-12 A (nouveau). — *En aucun cas l'interruption volontaire de grossesse ne devra être utilisée pour quelque expérimentation que ce soit sur l'embryon vivant,* in vivo *ou* in vitro. » (*ibid.*). — **Deuxième lecture** [19 décembre 1974]. — Discussion générale (p. 3191, 3192). — Discussion des articles. — Art. 6 : *son amendement tendant à rédiger comme suit le paragraphe IV de cet article : « IV. — Il est introduit dans le code de la santé publique un article* L. 178-1 *ainsi rédigé : « Art. L. 178-1. — Dans les établissements visés à l'article* L. 176 *le nombre d'interruptions volontaires de grossesse pratiquées chaque année ne pourra être supérieur au quart du total des actes chirurgicaux et obstétricaux. Tout dépassement entraînera la fermeture de l'établissement pendant un an. En cas de récidive, la fermeture sera définitive. »* (p. 3194) ; Art. 7 : *Amendement de M. Henri Caillavet, soutenu par M. Josy Moinet, stipulant que l'interruption volontaire de la grossesse « est un acte thérapeutique avec toutes les prérogatives qui s'y rattachent » et amendement de Mme Catherine Lagatu précisant que les frais de soins et d'hospitalisation y afférents sont pris en charge « par la sécurité sociale »* (p. 3195). — **Commission mixte paritaire** [20 décembre 1974]. — Discussion générale (p. 3219).

MIGNOT (M. ANDRÉ) [Yvelines].

Est nommé membre de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale [4 octobre 1974].

Est nommé membre du Conseil national des services publics départementaux et communaux, en application de l'ordonnance n° 45-290 du 24 février 1945 et de l'arrêté du 10 mai 1974 [16 octobre 1974].

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à la revalorisation de certaines rentes allouées en réparation du préjudice causé par un véhicule terrestre à moteur et portant diverses dispositions d'ordre civil [18 décembre 1974].

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif aux forclusions encourues durant la période d'interruption du service postal, ainsi qu'à la prorogation et à la suspension de divers délais [19 décembre 1974].

Dépôts législatifs :

Rapport, fait au nom de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sur la proposition de loi de M. Joseph Raybaud tendant à modifier l'article 144 du code de l'administration communale [4 juillet 1974] (n° 265).

Avis, présenté au nom de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale (justice), sur le projet de loi de finances pour 1975, adopté par l'Assemblée nationale [21 novembre 1974] (n° 104. — Tome II).

Interventions :

Intervient dans la discussion du **projet de loi,** adopté par l'Assemblée nationale, après déclaration d'urgence, **tendant à fixer à dix-huit ans l'âge de la majorité** [28 juin 1974]. — Discussion générale (p. 615, 616). — Intervient dans la discussion du **projet de loi constitutionnelle,** adopté par l'Assemblée nationale, **portant révision de l'article 61 de la Constitution** [16 octobre 1974]. — Discussion générale (p. 1325, 1326). — Discussion des articles. — Art. 1er : *amendement de M. Jacques Pelletier, rectifié ensuite par son auteur, relatif au délai de saisine des lois déférées au Conseil constitutionnel* (p. 1332). — Intervient dans la discussion du **projet de loi constitutionnelle,** adopté par l'Assemblée nationale, **portant révision de l'article 25 de la Constitution** [16 octobre 1974]. — Discussion générale (p. 1347). — Intervient dans la suite de la discussion du **projet de loi de finance pour 1975,** adopté par l'Assemblée nationale [26 novembre 1974]. — DEUXIÈME PARTIE. — MOYENS DES SERVICES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES. — INTÉRIEUR ET RAPATRIÉS. — Observations ayant porté, d'une part, sur la critique des crédits relatifs aux subventions de l'Etat aux collectivités locales, d'autre part, sur l'opportunité d'attirer l'attention du Gouvernement sur la situation financière desdites collectivités et sur l'engagement de ce dernier de procéder à une réforme de la patente (p. 2047, 2048). — **Suite de la discussion** [4 décembre 1974]. — CULTURE. — Examen des crédits. — Etat B. — Titre III : observation sur les crédits pour le service des eaux et fontaines de Versailles, Marly et Saint-Cloud (p. 2414). — JUSTICE. — En qualité de rapporteur pour avis de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, évoque le problème des magistrats en nombre insuffisant et ceci pour trois raisons : volume des affaires à juger, difficultés de recrutement et réforme de la procédure ; traite des mesures que le Gouvernement envisage de prendre pour remédier à cette situation ; traite également de la question des réformes en cours et principalement de la réforme de la procédure mise en place depuis 1972 ; évoque enfin les graves événements récents qui se sont déroulés dans les prisons (p. 2423 à 2426).

MINOT (M. PAUL) [Paris]).

Est nommé membre de la commission des affaires culturelles [4 octobre 1974].

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant création du Centre national d'art et de culture Georges-Pompidou [20 décembre 1974].

Question orale :

M. Paul Minot, constatant avec inquiétude que le nombre des accidents mortels sur le périphérique reste relativement élevé, demande à *M. le ministre d'Etat, ministre de l'aménagement du territoire, de l'équipement et des transports,* s'il ne pense pas que la réglementation de la circulation sur cette voie devrait être revue et la surveillance renforcée. Il est à craindre, en effet, que malgré le grand nombre des sorties sur le périphériques avec les dangers que cela présente, cette voie soit de plus en plus considérée par les automobilistes comme une sorte d'autoroute et que les accidents graves s'y multiplient [21 mars 1974. — *J. O.* du 26 mars 1974] (n° 1444). — Réponse [25 juin 1974] (p. 495, 496).

Interventions :

Est entendu lors de la réponse de M. André Rossi, secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre, porte-parole du Gouvernement, à sa **question orale relative aux accidents de la circulation n° 1444** (cf. *supra*) [25 juin 1974] (p. 495, 496). — Intervient dans la suite de la discussion du **projet de loi de finances pour 1975,** adopté par l'Assemblée nationale [4 décembre 1974]. — DEUXIÈME PARTIE. — MOYENS DES SERVICES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES. — CULTURE. — Observations sur la situation du théâtre classique (p. 2404, 2405). — JUSTICE. — Observations ayant porté essentiellement sur son souci de voir une justice qui réponde parfaitement aux exigences de la société moderne où règne trop de violence (p. 2429, 2430). — Intervient dans la discussion du **projet de loi,** adopté par l'Assemblée nationale, **relatif à l'interruption volontaire de la grossesse** [13 décembre 1974]. — Discussion générale (p. 2905, 2906). — Explication de vote, **en deuxième lecture,** sur l'ensemble du **projet de loi portant création du Centre national d'art et de culture Georges-Pompidou** [20 décembre 1974] (p. 3215).

MINVIELLE (M. GÉRARD) [Landes].

Questeur du Sénat.

Réélu Sénateur le 22 septembre 1974.

Réélu Questeur du Sénat [3 octobre 1974].

Interventions :

Intervient dans la suite de la discussion du **projet de loi de finances pour 1975,** adopté par l'Assemblée nationale [29 novembre 1974]. — DEUXIÈME PARTIE. — MOYENS DES SERVICES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES. — POSTES ET TÉLÉCOMMUNICATIONS. — Observations ayant porté essentiellement sur les raisons qui ont motivé les mouvements récents de grève d'une durée exceptionnelle : rigueur de la tutelle exercée par le directeur du budget sur tous les postes de ce budget annexe, incompréhension du Gouvernement dans les revendications des différentes catégories de personnels, recrutement massif d'auxiliaires de remplacement encourageant le mécontentement, le déficit d'exploitation (p. 2171 à 2174). — Examen des crédits. — Art. 28 (mesures nouvelles) : explication de vote sur le montant des autorisations de programme figurant à cet article (p. 2180, 2181). — Intervient dans la discussion du **projet de loi de finances rectificative pour 1974,** adopte par l'Assemblée nationale [18 décembre 1974]. — Discussion des articles. — Art. 18 : soutient l'*amendement de M. Auguste Amic, au paragraphe* II *de cet article, stipulant que les redevances cynégétiques versées à l'Office national de la chasse ne sont pas affectées au « paiement, par ses soins, du personnel », mais au « paiement, par les fédérations départementales des chasseurs, du personnel »* (p. 3108).

MIROUDOT (M. MICHEL) [Haute-Saône].

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à la radiodiffusion et à la télévision [27 juillet 1974].

Est nommé membre de la commission des affaires culturelles [4 octobre 1974].

Est nommé membre du conseil d'administration de la société nationale de la troisième chaîne de télévision, en application de l'article 11 de la loi n° 74-696 du 7 août 1974 et de l'article 2 du décret n° 74-791 du 24 septembre 1974 [*J. O.* Lois et décrets du 27 novembre 1974].

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant création du Centre national d'art et de culture Georges-Pompidou [20 décembre 1974].

Dépôts législatifs :

Rapport, fait au nom de la commission des affaires culturelles, sur le projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, après déclaration d'urgence, relatif à la radiodiffusion et à la télévision [25 juillet 1974] (n° 288).

Rapport fait au nom de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à la radiodiffusion et à la télévision [28 juillet 1974] (n° 290).

Rapport d'information établi au nom de la délégation parlementaire pour l'O. R. T. F., instituée par l'article 13 de la loi n° 72-553 du 3 juillet 1972 portant statut de la radiodiffusion-télévision française [10 octobre 1974] (n° 18).

Avis, présenté au nom de la commission des affaires culturelles (culture), sur le projet de loi de finances pour 1975, adopté par l'Assemblée nationale [21 novembre 1975] (n° 100. — Tome I, 1).

Rapport, fait au nom de la commission des affaires culturelles, sur le projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, portant création du Centre national d'art et de culture Georges-Pompidou [11 décembre 1974] (n° 134).

Rapport, fait au nom de la commission des affaires culturelles, sur le projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, relatif à la validation des diplômes d'architecte diplômé par le Gouvernement et de certaines dispositions réglementaires relatives à l'enseignement de l'architecture [18 décembre 1974] (n° 163).

Rapport fait au nom de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant création du Centre national d'art et de culture Georges-Pompidou [20 décembre 1974] (n° 177).

Interventions :

Prend part, en qualité de rapporteur de la commission des affaires culturelles, à la discussion du **projet de loi,** adopté par l'Assemblée nationale, après déclaration d'urgence, **relatif à la radiodiffusion et à la télévision** [26 juillet 1974]. — Discussion générale (p. 914 à 918). — Discussion des articles. — Avant l'art. 1er : *ses deux amendements tendant à insérer respectivement un article additionnel* A *et un article additionnel* B *ayant pour but de réaffirmer solennellement que la radiodiffusion et la télévision constituent des missions de service public et que ces missions sont exercées en monopole d'Etat* (p. 952, 953) ; retire *le second amendement* (p. 953) ; Art. 1er : *amendement de M. Félix Ciccolini tendant à rédiger le second alinéa de cet article dans le but de confier l'exécution des missions de service public et l'exercice du monopole, non pas à des « sociétés nationales », mais à des « établissements publics »* (p. 954) ; *son amendement tendant, dans le second alinéa de cet article, à remplacer les mots : « ... définis par les articles 1er et 2 de la loi du 3 juillet 1972... », par les mots : « ... définis par l'article* A *ci-dessus et par l'article* 2 *de la loi du 3 juillet 1972...* » (ibid.) ; Après l'art. 1er : *son amendement tendant à insérer un article additionnel qui propose en même temps une rédaction nouvelle pour le dispositif et les missions de la délégation parlementaire instituée par l'article* 13 *de la loi n° 72-553 du 3 juillet 1972 et les modifications apportées à la composition de cette délégation* (p. 956, 957) ; Art. 2 : *son amendement, au premier alinéa de cet article, tendant à doter également l'établissement public à caractère industriel et commercial de l'autonomie « administrative »* (p. 957) ; *son amendement, au premier alinéa également, tendant à préciser que la diffusion des programmes de radio et de télévision est assurée tant pour la France que pour l'étranger* (ibid.) ; amendement de M. Pierre Marzin, au premier alinéa également, tendant à préciser que le réseau de diffusion des P. T. T. ne peut être utilisé qu'à la diffusion des programmes de radio et de télévision (p. 958) ; son amendement tendant, après la première phrase du premier alinéa, à insérer la phrase suivante : « *Il* [l'établissement public] *a notamment pour obligation de créer les équipements nécessaires pour couvrir les zones qui ne peuvent pas encore recevoir les émissions de toutes les sociétés nationales* » et amendement de M. Maxime Javelly dans la rédaction duquel le mot « émissions » est remplacé par le mot « programmes » (p. 958, 959) ; son amendement tendant à rédiger comme suit la seconde phrase du premier alinéa de l'article : « *Il* [l'établissement public] *procède aux études et aux recherches concernant le matériel et les techniques de radiodiffusion et de télévision. Il participe avec les organismes professionnels intéressés à la fixation des normes des matériels et au contrôle de la mise en application de ces normes* » et amendement de M. Henri Fréville ayant le même objet (p. 960) ; ses trois amendement au deuxième alinéa de l'article relatifs à la composition du conseil d'administration de l'établissement public (p. 962, 963). — **Suite et fin de la discussion** [27 juillet 1974]. — Art. 3 : *son amendement tendant à compléter* in fine *l'alinéa* 2° *de cet article par les mots : « et vers l'étranger »* (p. 973) ; *son amendement tendant à compléter* in fine *ce même alinéa* 2° *par la phrase suivante : « Ce pourcentage* [de la redevance pour droit d'usage des postes récepteurs] *doit lui* [l'établissement public de diffusion] *permettre d'assurer la couverture totale du territoire national par la deuxième chaîne au* 31 *décembre* 1975 *et au* 31 *décembre* 1976 *pour la troisième ; »* (p. 974) ; *amendement de M. André Diligent tendant à ajouter à cet article* [nature des ressources de l'établissement public de diffusion] *un alinéa* 6° *ainsi rédigé : « 6° Le produit des dons et legs. »* (ibid.) ; *amendement de M. André Diligent tendant à rédiger comme suit le dernier alinéa du même article : « Le budget de l'établissement est voté par le conseil d'administration et approuvé par arrêté conjoint du Premier ministre et du ministre des finances. »* (p. 975) ; Art. 4 : *son amendement tendant à compléter* in fine *cet article par un nouvel alinéa ainsi rédigé : « Elle* [la société nationale de radiodiffusion] *assure la gestion et le développement des orchestres existants de l'O. R. T. F. tant à Paris qu'en province »* et *amendement identique de M. Jacques Carat soutenu par M. Maxime Javelly* (p. 975, 976) ; Art. 6 : *son amendement, l'amendement de M. Maxime Javelly, soutenu par M. Jacques Carat et l'amendement de M. André Diligent tendant tous les trois à modifier la rédaction de la dernière phrase du deuxième alinéa de cet article visant à la représentation des élus locaux au sein des comités régionaux consultatifs de l'audiovisuel* (p. 980) ; *son amendement, à la dernière phrase du dernier alinéa, stipulant que le comité consultatif des programmes se compose non « d'un membre » mais « de deux membres » choisis par chacun des conseils généraux ou assemblées territoriales* (p. 983) ; Art. 7 : *son premier amendement tendant à rédiger comme suit le début du premier alinéa de cet article : « Le conseil d'administration de chaque société* [nationale de programme] *comprend sept membres : » ; son deuxième amendement rectifié tendant à remplacer les mots : « ..., un parlementaire au titre de l'opinion publique,... », par les mots : « ..., deux parlementaires désignés respectivement par les commissions permanentes compétentes de l'Assemblée nationale et du Sénat »* (p. 987) ; *son amendement tendant, après le premier alinéa de cet article, à insérer un nouvel alinéa ainsi rédigé : « Les membres du conseil d'administration exercent leur mandat pour trois ans. »* (p. 989) ; *son amendement tendant à rédiger comme suit le second alinéa du même article : « Le président, choisi parmi les membres du conseil d'administration, est nommé pour trois ans par décret en conseil des ministres. Il organise la direction et en nomme les membres. Il ne peut être révoqué qu'avec l'accord de la majorité du conseil d'administration. »* (p. 989, 990) ; *son autre amendement tendant, après le premier alinéa, à insérer un nouvel alinéa ainsi conçu : « La personnalité de la presse écrite et le représentant du personnel sont nommés sur une liste de présentation établie respectivement par les organisations syndicales représentatives de la presse et du personnel. »* (p. 990) ; *sous-amendement de M. André Rossi, secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre, tendant à supprimer ce qui concerne la presse* (p. 991) ; Art. 9 : *son amendement, à la fin du deuxième alinéa de cet article, tendant à refuser la participation éventuelle des sociétés d'économie mixte au capital de la société de production* (p. 993) ; *son amendement, au troisième alinéa de cet article, tendant à préciser qu'il n'y a pas lieu de soumettre à l'approbation de l'autorité administrative « la nomination du président et, s'il y a lieu, du directeur général »* (p. 994) ; le retire (ibid.) ; *son amendement stipulant que cette nomination ainsi que toute augmentation ou diminution de capital et toute cession d'actions sont soumises à l'approbation « du Premier ministre ou du membre du Gouvernement délégué par lui à cet effet »* (ibid.) ; Art. 11 : *son amendement, au premier alinéa de cet article, tendant, après les mots : « ... après avis de la délégation parlementaire consultative, ... », à insérer les mots : « ... et du haut conseil de l'audio-visuel »* (p. 995) ; *son amendement tendant à rédiger comme suit le troisième alinéa du même article : « Le cahier des charges détermine leurs obligations au titre de l'information et de la culture conformément aux missions définies à l'article additionnel A, notamment par la diffusion d'œuvres lyriques ou dramatiques produites par les théâtres, festivals ou entreprises d'action culturelle subventionnés. Il détermine, en outre, leurs obligations au titre de l'action extérieure et de la coopération. »* (p. 996) ; *son amendement d'ordre rédactionnel au quatrième alinéa de l'article* (ibid.) ; retire *son amendement au cinquième alinéa du même article relatif à l'organisation des émissions de publicité à la radio et à la télévision* (p. 996. 997) ; Art. 12 : *son amendement tendant à compléter le deuxième alinéa de cet article par une disposition stipulant que l'Etat rembourse aux sociétés nationales les*

frais qu'elles auront exposés à l'occasion des campagnes électorales (p. 998) ; Art. additionnel 13 *bis* (nouveau) : retire *son amendement tendant à insérer ce nouvel article* (p. 999) ; Art. 15 : *amendement de M. André Diligent tendant à proposer une nouvelle rédaction du deuxième alinéa de cet article concernant l'approbation par le Parlement de la répartition du produit de la redevance pour droit d'usage des postes récepteurs* (p. 1000, 1001, 1002, 1003) ; *son amendement tendant à compléter* in fine *le troisième alinéa du même article par la phrase suivante : « Les cahiers des charges de l'année en cours, les avenants qui en modifient éventuellement les données pour l'année suivante, les observations du Premier ministre ou du ministre délégué par lui à cet effet sur le respect par chaque société des clauses de son cahier sont également annexés au projet de loi de finances. »* (p. 1003) ; Art. 16 : *amendement de M. Louis Talamoni, soutenu par Mme Catherine Lagatu, et amendement de M. André Rossi, secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre, tendant tous les deux à proposer une nouvelle rédaction du premier alinéa de cet article relatif au recouvrement de la redevance* (p. 1006, 1007) ; retire *son amendement au second alinéa du même article* (p. 1007) ; *son amendement de coordination tendant à remplacer les mots : « ... délégation parlementaire consultative... », par les mots : « ... délégation parlementaire pour la radiodiffusion-télévision française... »* (ibid.) ; Art. 18 : *amendement de M. André Diligent tendant à proposer une nouvelle rédaction du premier alinéa de cet article qui fixe la durée et la répartition des émissions publicitaires et le volume des recettes correspondantes* (p. 1009, 1011) ; *son amendement de coordination, au même premier alinéa, tendant à remplacer les mots : « ... missions définies à l'article 1er de la loi du 3 juillet 1972 ; ... », par les mots : « ... missions définies à l'article A ci-dessus ; ... »* (p. 1011) ; retire *son amendement concernant le volume global des recettes publicitaires* (p. 1012) ; Article additionnel : *son amendement tendant, après l'article 18, à insérer un article nouveau ainsi conçu : « Lorsque l'édification d'un immeuble-tour ou d'un groupe d'immeubles nuira à la réception des programmes de télévision par les locataires et copropriétaires du voisinage, les promoteurs devront faire installer à leurs frais une antenne réémettrice de télévision ou assurer par tout autre moyen technique la réception normale des émissions de télévision aux habitants du voisinage. »* (p. 1013) ; Art. 19 : *amendement de M. René Jager, soutenu par M. René Tinant, à la fin de la première phrase du troisième alinéa de cet article, tendant à préciser qu'il ne peut être porté atteinte aux droits acquis des travailleurs également en matière de « licenciement »* (p. 1015) ; Art. 20 : *son amendement de coordination* (cf. *supra* article 18) (p. 1016) ; Art. 23 : *partie de l'amendement de M. André Diligent affectant le deuxième alinéa de cet article relatif à la situation des agents statutaires de l'Office ayant des enfants à charge* (p. 1021) ; *son amendement tendant, après le premier alinéa de cet article, à insérer un nouvel alinéa ainsi rédigé : « Dans les mêmes conditions, les agents relevant des statuts de l'Office âgés de cinquante-cinq ans ou plus au 31 décembre 1974 pourront, sur leur demande, être mis en position spéciale. »* (p. 1022) ; *son amendement d'harmonisation tendant à rédiger ainsi le début du second alinéa. « Les dispositions du premier alinéa... »* (ibid.) ; Art. 24 : *son amendement tendant, à la fin du quatrième alinéa de cet article, à remplacer les mots : « 30 juin 1975 »* (date limite de perception du traitement avant le reclassement) *par les mots : « 31 décembre 1975 »* (p. 1026) ; *son amendement tendant à compléter le dernier alinéa de cet article par la phrase suivante : « Ces agents* [ceux pour lesquels ne sont pas applicables les articles 21, 22, 23 et 24 du projet de loi] *sont obligatoirement reclassés dans les sociétés nationales ou l'établissement public à un niveau qui ne peut être inférieur à celui qu'ils occupent dans l'Office de radiodiffusion-télévision française à la date de la présente loi. »* (ibid.) ; le rectifie (p. 1027) ; Art. 27 : *son amendement rectifié, au troisième alinéa de cet article, tendant à remplacer les mots : « les articles 1er à 3, 8, 13 et 16 de la loi n° 72-553 du 3 juillet 1972 », par les mots : « les articles 2, 3, 8 modifié, 13 modifié et 16 de la loi n° 72-553 du 3 juillet 1972. »* (p. 1030). — **Commission mixte paritaire** (urgence déclarée) [28 juillet 1974]. — Discussion générale (p. 1050). — Intervient dans la suite de la discussion du **projet de loi de finances pour 1975,** adopté par l'Assemblée nationale [4 décembre 1974]. — DEUXIÈME PARTIE. — MOYENS DES SERVICES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES. — CULTURE. — En qualité de rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles pour la culture, évoque la situation de celle-ci dans le contexte national, souligne l'importance des moyens audiovisuels, attire l'attention du Gouvernement sur ce qui touche à la vie musicale du pays et notamment sur le rôle joué dans ce domaine par les orchestres de la radiodiffusion-télévision française, évoque enfin la protection du patrimoine architectural (p. 2393 à 2396). — **Suite de la discussion** [9 décembre 1974]. Equipement : LOGEMENT. — Observations ayant porté essentiellement sur la qualité de l'habitation offerte aux Français et sur la nécessité pour le Gouvernement d'adapter le financement aux besoins sociaux (p. 2621, 2622). — **Suite de la discussion** [10 décembre 1974]. — SERVICES DU PREMIER MINISTRE. — RADIODIFFUSION ET TÉLÉVISION. — Observations ayant porté essentiellement sur ses craintes que, par mesure d'économies, les hautes instances du nouvel organisme présentent des programmes de moins bonne qualité ; sur l'affectation du produit de la redevance et la responsabilité du Gouvernement dans la fixation des taux de celle-ci ; sur les conséquences de l'introduction de la publicité (p. 2683 à 2685). — **Suite et fin de la discussion** [11 décembre 1974]. — TRAVAIL. — III. — SANTÉ. — Observations ayant porté notamment sur l'humanisation des hôpitaux ; sur la situation des internes des hôpitaux des régions sanitaires ; sur le centre hospitalier et universitaire de Besançon-Châteaufarine ; sur l'aide médicale d'urgence ; sur le thermalisme ; sur les subventions aux écoles d'infirmières ; sur l'aide de l'Etat au centre de recherche et de prévention de Meaux (p. 2744, 2745). — Prend part, en qualité de rapporteur de la commission des affaires culturelles, à la discussion du **projet de loi,** adopté par l'Assemblée nationale, **portant création du Centre national d'art et de culture Georges-Pompidou** [12 décembre 1974]. — Discussion générale (p. 2819 à 2822). — Discussion des articles. — Art. 1er : *son amendement tendant, au deuxième alinéa de cet article, à remplacer la deuxième phrase par les dispositions suivantes : « Il* [le Centre national] *contribue à l'enrichissement du patrimoine culturel de la nation, à l'information et à la formation du public, à la diffusion de la création artistique et à la communication sociale. Il conseille sur leur demande, notamment dans le domaine architecutral, les collectivités locales ainsi que tous organismes publics ou privés intéressés. »* (p. 2829) ; Art. 4 : *son amendement tendant à rédiger ainsi la première phrase de cet article : « L'établissement public est administré par un président nommé par décret en conseil des ministres et par un conseil de direction. »* (p. 2830) ; *son amendement tendant à rédiger comme suit le deuxième alinéa de cet article : « Le conseil de direction est composé des directeurs des départements de l'établissement public et, éventuellement, de représentants des organismes publics ou privés qui lui sont associés par convention. »* (ibid.) ; *son amendement tendant à rédiger ainsi le troisième alinéa de cet article : « Un conseil d'orientation consultatif donne un avis sur le projet de budget de l'établissement public et sur les lignes générales de son action culturelle. Ce conseil d'orientation comprend des représentants des différents ministères intéressés, du Parlement, du conseil de Paris, du conseil d'administration du district de la région parisienne et des personnalités du monde culturel. »* (p. 2831) ; *son amendement rectifié tendant, après le troisième alinéa de cet article, à insérer un nouvel alinéa ayant pour objet de renforcer et de fixer les modalités du contrôle parlementaire sur le fonctionnement du Centre national d'art et de culture Georges-Pompidou* (ibid.) ; *son amendement tendant à supprimer le dernier alinéa de cet article ainsi rédigé : « Les différents organismes composant l'établissement public y seront intégrés, à l'exception de la Bibliothèque publique d'information et de l'Institut de recherche et de coordination acoustique-musique. »* (p. 2832, 2833). — Intervient dans la discussion du **projet de loi,** adopté par l'Assemblée nationale, **relatif à l'interruption volontaire de la grossesse** [13 décembre 1974]. — Discussion générale (p. 2884, 2885). — **Suite et fin de la discussion** [14 décembre 1974]. — Discussion des articles. — Art. 3 : *amendement de M. Jean Mézard tendant à supprimer le texte présenté pour l'article L. 162-5 bis du code de la santé publique qui requiert le consentement des parents ou du représentant légal pour la femme mineure célibataire* (p. 2945, 2946) ; Art. 6 *bis* : observation sur le coefficient envisagé à la nomenclature générale pour l'interruption volontaire de la grossesse (p. 2957, 2958, 2960). — Prend part, en qualité de rapporteur de la commission des affaires culturelles, à la discussion du **projet de loi,** adopté par l'Assemblée nationale, **relatif à la validation des diplômes d'architecte diplômé par le Gouvernement et de certaines dispositions réglementaires relatives à l'enseignement de l'architecture** [19 décembre 1974]. — Discussion générale (p. 3189, 3190). — Prend part, en qualité de rapporteur de la commission des affaires culturelles, à la discussion, **en deuxième lecture,** du **projet de loi portant création du Centre national d'art et de culture Georges-Pompidou** [20 décembre 1974]. — Discussion générale (p. 3211). — Discussion des articles. — Art. 5 *bis : son amendement tendant, après les mots : « ... de chacune des assemblées... », à supprimer les mots : « au sein du conseil d'orientation »* (p. 3212, 3213 ; *amendement de M. Yvon Coudé du Foresto, à titre personnel, tendant à rédiger comme suit le début de cet article : « Dans chacune des deux assemblées, le rapporteur général de la commission des finances et deux représentants désignés, l'un par cette même commission et l'autre par la commission des affaires culturelles, disposeront des pouvoirs d'investigation... »* (p. 3214). — **Commission mixte paritaire** [20 décembre 1974]. — Discussion générale (p. 3234).

MISTRAL (M. PAUL) [Isère].

Réélu Sénateur le 22 septembre 1974.

Est nommé vice-président de la commission des affaires économiques et du Plan [4 octobre 1974].

Intervention :

Est entendu au cours du débat sur la question orale de M. Edgar Tailhades ayant trait à la **production du bassin houiller des Cévennes** [29 octobre 1974] (p. 1501, 1502 ; 1504).

MOINET (M. JOSY) [Charente-Maritime].

Est nommé membre de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation, en remplacement de M. Gaston Monnerville, nommé membre du Conseil constitutionnel [30 mai 1974].

Est nommé membre de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation [4 octobre 1974].

Dépôt législatif :

Rapport spécial (Qualité de la vie. — II. — Jeunesse et sports) fait au nom de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation, sur le projet de loi de finances pour 1975, adopté par l'Assemblée nationale [21 novembre 1974] (n° 99, annexe n° 19).

Question orale :

M. Josy Moinet demande à *M. le Premier ministre* s'il envisage, dans le cadre des mesures de décentralisation évoquées dans la déclaration de politique générale du Gouvernement, la possibilité de programmer, périodiquement et dans chaque région, en dehors des actualités régionales quotidiennes, une émission de télévision consacrée aux problèmes spécifiques de la région en vue de développer la participation des citoyens à la vie régionale et de favoriser ainsi l'épanouissement d'une authentique démocratie locale [11 juin 1974] (n° 1453). — Réponse [25 juin 1974] (p. 502, 503).

Question orale avec débat :

M. Josy Moinet prend acte de l'intention exprimée par M. le Premier ministre dans la déclaration de politique générale du Gouvernement, de promouvoir une réforme profonde des relations entre l'Etat et les collectivités locales et de doter à cet effet le pouvoir local « d'un contenu réel par le transfert aux collectivités territoriales d'une part aussi substantielle que possible des attributions, des dépenses et des ressources de l'Etat ». Il demande à *M. le ministre des réformes* de bien vouloir faire connaître au Sénat les voies et moyens administratifs, techniques et financiers, ainsi que le calendrier de réalisation qu'il compte proposer au Gouvernement pour atteindre cet objectif et ouvrir ainsi une ère nouvelle dans l'administration locale en France [11 juin 1974] (n° 37). — Discussion [29 octobre 1974] (p. 1471 à 1488).

Interventions :

Est entendu lors de la réponse de M. André Rossi, secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre, porte-parole du Gouvernement, à sa **question orale sur la télévision régionale n° 1453** (cf. *supra.*) [25 juin 1974] (p. 503). — Intervient dans la discussion du **projet de loi de finances rectificative pour 1974,** adopté par l'Assemblée nationale [9 juillet 1974]. — Discussion générale (p. 791 à 793). — **Suite et fin de la discussion** [10 juillet 1974]. — Discussion des articles. — Art. 3 : soutient l'*amendement de M. Henri Caillavet tendant, au paragraphe I de cet article, à remplacer la dernière ligne du barème figurant à la suite du deuxième alinéa par deux lignes créant deux tranches supplémentaires qui aggraveraient le dispositif des majorations exceptionnelles d'impôt sur le revenu* (p. 830). — Est entendu au cours du débat sur sa question orale ayant pour objet la **politique à l'égard des collectivités locales n° 37** (cf. *supra*) [29 octobre 1974] (p. 1477, 1478, 1487, 1488). — Intervient dans la discussion du **projet de loi,** déposé avec déclaration d'urgence, **instituant un prélèvement conjoncturel ayant pour objet de prévenir les comportements inflationnistes des entreprises** [30 octobre 1974]. — Discussion des articles. — Art. 2 : *son amendement tendant à compléter la première phrase du premier alinéa du paragraphe II de cet article par une disposition ayant pour effet de supprimer le prélèvement au plus tard au 31 mars 1976* (p. 1529, 1530) ; Art. 3 : *son amendement tendant à rédiger comme suit le dernier alinéa de cet article : « La fraction non remboursable du prélèvement est utilisée, dans les conditions fixées par décret en Conseil d'Etat, pour améliorer la rémunération de l'épargne populaire, celle-ci étant définie en fonction des revenus de l'épargnant sans référence à la nature de l'établissement collecteur. »* (p. 1530) ; Art. 4 : soutient l'*amendement de M. Henri Caillavet tendant à compléter le paragraphe I de cet article par un nouvel alinéa ainsi conçu : « Les entreprises de presse sont exonérées du prélèvement conjoncturel. »* (p. 1534) ; le retire (p. 1535) ; Art. 6 : *son amendement tendant à rédiger comme suit l'avant-dernier alinéa du paragraphe I de cet article : « Cette différence est diminuée, pour l'exercice de référence comme pour l'exercice du prélèvement, en proportion de la somme des chiffres d'affaires réalisés à l'exportation au cours de ces deux exercices par rapport à la somme des chiffres d'affaires totaux, hors taxes et droits indirects de ces mêmes exercices. »* (p. 1539, 1540) ; le retire (p. 1540)) ; retire *son amendement tendant à compléter le paragraphe I de cet article par une nouvel alinéa concernant le problème des coopératives agricoles* (p. 1542) ; *son amendement tendant à compléter* in fine *le même paragraphe par le nouvel alinéa suivant : « Pour les prestataires de services il ne sera pas tenu compte, pour la détermination du chiffre d'affaires, du montant des achats effectués pour le compte de tiers. »* (ibid.) ; le retire (*ibid.*) ; soutient l'*amendement de M. Henri Caillavet tendant à modifier la rédaction du paragraphe V de cet article de sorte que le décret, qui doit adapter les modalités de calcul de la marge aux entreprises de banque et d'assurances, vise également les entreprises de presse* (p. 1543) ; le retire (p. 1544). — Intervient dans la discussion du **projet de loi de finances pour 1975,** adopté par l'Assemblée nationale [22 novembre 1974]. — Discussion générale (p. 1925 à 1927, 1938). — **Suite de la discussion** [26 novembre 1974]. — DEUXIÈME PARTIE. — MOYENS DES SERVICES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES. — INTÉRIEUR ET RAPATRIÉS. — Observations sur les crédits destinés à la lutte contre les moustiques en Charente-Maritime et en Vendée (p. 2039). — **Suite de la discussion** [30 novembre 1974]. — QUALITÉ DE LA VIE. — II. — JEUNESSE ET SPORTS. — En qualité de rapporteur spécial de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation, analyse l'aspect chiffré de ce budget ; autres observations ayant porté notamment sur l'enseignement du sport à l'école, sur les activités socio-éducatives, sur le problème des équipements sportifs et socio-éducatifs, sur les rapports du sport et de l'argent (p. 2224 à 2226). — **Suite de la discussion** [3 décembre 1974]. — AGRICULTURE. — Observations ayant porté essentiellement sur les problèmes de financement au travers des prêts accordés par le Crédit agricole et sur l'importance d'une restructuration du secteur des industries alimentaires et agricoles (p. 2348 à 2350 ; 2369, 2370). — **Suite de la discussion** [5 décembre 1974]. — INDUSTRIE ET RECHERCHE. Examen des crédits. — Etat C. — Titre V : *son amendement rectifié tendant à réduire les autorisations de programme de deux millions de francs et, en conséquence, de réduire le montant des crédits de paiement de* 1 500 000 francs (p. 2475) ; le retire (p. 2476) ; Intervient dans la discussion du **projet de loi de finances rectificative pour 1974,** adopté par l'Assemblée nationale [18 décembre 1974]. — Discussion générale (p. 3079, 3080). — Discussion des articles. — Art. 20. — Etat A. — Titre IV (Transports. — III. — Aviation civile) : *son amendement tendant à réduire les crédits de ce titre de* 5 000 000 *francs* (p. 3116, 3117) ; le retire (p. 3118) ; Art. 26 : *son amendement tendant à réduire de « 750 millions de francs » à « 700 millions de francs » le montant du crédit de paiement supplémentaire ouvert, pour* 1974, *au titre des comptes de prêts et de consolidation* (p. 3122, 3123). — Intervient dans la discussion, **en deuxième lecture, du projet de loi relatif à l'interruption volontaire de la grossesse** [19 décembre 1974]. Discussion des articles. — Art. 7 : soutient l'*amendement rectifié de M. Henri Caillavet tendant à remplacer le texte présenté pour l'article* L. 181-2 *du code de la famille et de l'aide sociale par les dispositions suivantes :* « Article L. 181-2. — *L'interruption volontaire de la grossesse pratiquée selon la procédure fixée par la section I du chapitre* III bis *du titre* I^er^ *du livre II du code de la santé publique est un acte thérapeutique avec toutes les prérogatives qui s'y rattachent.* » (p. 3195).

MONICHON (M. MAX) [Gironde].

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi de finances rectificative pour 1974 [10 juillet 1974].

Est nommé vice-président de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation [4 octobre 1974].

Est nommé membre titulaire du Conseil supérieur des prestations sociales agricoles, en application du décret n° 64-862 du 3 août 1964 [14 novembre 1974].

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi instituant un prélèvement conjoncturel [11 décembre 1974].

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi de finances pour 1975 [11 décembre 1974].

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi de finances rectificative pour 1974 [18 décembre 1974].

Dépôts législatifs :

Proposition de loi relative aux pouvoirs du conseil interprofessionnel du vin de Bordeaux [4 octobre 1974] (n° 2).

Rapport spécial (Prestations sociales agricoles) fait au nom de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation sur le projet de loi de finances pour 1975, adopté par l'Assemblée nationale [21 novembre 1974] (n° 99, annexe n° 38).

Interventions :

Intervient dans le débat consécutif à la déclaration du Gouvernement sur la **politique monétaire** [22 janvier 1974] (p. 35, 36). — Intervient dans la discussion du **projet de loi,** adopté par l'Assemblée nationale, **sur la mise à jour périodique de valeurs locatives servant de base aux impositions directes locales** [9 juillet 1974]. — Discussion des articles. — Art. 4 : *son amendement, au premier alinéa du paragraphe I de cet article, tendant à préciser que la réalisation du changement de consistance ou d'affectation devra être « définitive » pour entraîner l'obligation de déclaration par le propriétaire à l'Administration* (p. 770). — Intervient dans la suite et fin de la discussion du **projet de loi de finances rectificative pour 1974,** adopté par l'Assemblée nationale [10 juillet 1974]. — Discussion des articles. — Article additionnel : *son amendement tendant à ajouter, à la fin du projet de loi, un article nouveau qui souhaiterait que, dès* 1974, *des mesures fussent prises pour permettre l'élaboration d'un programme complémentaire d'électrification rurale, sans intervention des crédits d'Etat, dans le cadre des dispositions de l'article* 37 *de la loi de finances rectificative pour* 1970 (p. 849, 850) ; le retire (p. 851) — Explication de vote sur l'ensemble du **projet de loi constitutionnelle,** adopté par l'Assemblée nationale, **portant revision de l'article 61 de la Constitution** [16 octobre 1974] (p. 1341, 1342).

Congrès du Parlement. — Explique le vote du groupe sénatorial des républicains indépendants d'action sociale sur le **projet de loi constitutionnelle portant revision de l'article 61 de la Constitution** (saisine du Conseil constitutionnel) [*Journal officiel,* congrès du 21 octobre 1974] (p. 9).

Intervient dans la discussion de la **proposition de loi** de MM. Max Monichon, Jacques Boyer-Andrivet, Raymond Brun et Jean-François Pintat, **relative aux pouvoirs du conseil interprofessionnel du vin de Bordeaux** [24 octobre 1974]. — Discussion générale (p. 1440, 1441). — Discussion des articles. — Art. 2 : observation sur le caractère autoritaire des mesures prises par le conseil interprofessionnel du vin de Bordeaux en application de l'article 1er (p. 1443) ; Art. 3 : propose *d'ajouter* in fine *les mots : « et jouer ainsi un rôle de conciliation » à la rédaction suivante présentée par l'amendement de M. Raymond Brun pour cet article : « En cas de désaccord au sein de l'organisation économique interprofessionnelle entre les producteurs et les négociants, et avant une deuxième délibération, le préfet de région et le commissaire du Gouvernement peuvent donner un avis à la demande de l'une ou l'autre des parties. »* (p. 1444) ; Article additionnel : *son amendement tendant à insérer un article nouveau ainsi conçu : « Sans préjudice des sanctions qui pourront être prévues, la délivrance des titres de mouvement est subordonnée au respect des décisions interprofessionnelles homologuées. »* (ibid.) ; le retire (*ibid.*). — Intervient dans la suite de la discussion du **projet de loi de finances pour 1975,** adopté par l'Assemblée nationale [3 décembre 1974]. — DEUXIÈME PARTIE. — MOYENS DES SERVICES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES. — AGRICULTURE. — Observations ayant porté notamment sur les droits de mutation perçus à l'occasion des acquisitions de propriétés qui accroissent le revenu agricole, sur la situation fiscale des agriculteurs et des viticulteurs, sur le marché du vin à l'exportation, sur l'électrification rurale (p. 2344, 2345). — Examen des crédits. — Etat B. — Titre IV : soutient *l'amendement de M. André Fosset tendant à réduire le crédit de ce titre de* 52 *millions de francs* (p. 2370, 2371) ; le retire (p. 2371). — PRESTATIONS SOCIALES AGRICOLES. — En qualité de rapporteur spécial de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation, analyse l'aspect chiffré de ce budget annexe en augmentation qui marque une date et une volonté du Gouvernement d'assurer une protection sociale complète des agriculteurs (p. 2374). — **Suite et fin de la discussion** [11 décembre 1974]. — ARTICLES NON JOINTS A L'EXAMEN DES CRÉDITS. — Art. 39. — Etat E. — Ligne 16 : observations sur le taux des taxes parafiscales qui alimentent le conseil interprofessionnel du vin de Bordeaux (p. 2778) ; Article additionnel : *son amendement tendant à ajouter* in fine *un article nouveau ainsi rédigé : « Un programme complémentaire de* 300 *millions de francs du fonds d'amortissement des charges d'électrification, réalisé dans le cadre de l'article* 37 *de la loi de finances rectificative pour* 1970, *sans recours à la subvention de l'Etat, viendra compléter le programme d'électrification subventionné visé au chapitre* 61-66 *du budget de l'agriculture pour* 1975. » (p. 2788, 2789) ; explication de vote sur l'ensemble du projet de loi de finances (p. 2801). — Intervient dans la discussion du **projet de loi de finances rectificative pour 1974,** adopté par l'Assemblée nationale [18 décembre 1974]. — Discussion des articles. — Après l'art. 7 : *son amendement tendant à insérer un article additionnel ainsi rédigé : « Il est ajouté à l'article* 42, *paragraphe* 2, *de la loi n°* 66-10 *du* 6 *janvier* 1966, *les dispositions suivantes : « Lorsqu'il s'agit de ventes de bois abattus, le revenu à prendre en compte est le produit de la vente diminué de* 40 *p.* 100. » (p. 3093).

MONNERVILLE (M. GASTON) [Lot].

Cessation de son mandat de Sénateur le 5 mars 1974, par suite de sa **nomination de membre du Conseil constitutionnel** le 29 février 1974 [*J.O.* Lois et décrets des 6 mars 1974 et 2 avril 1974] (p. 203).

MONORY (M. RENÉ) [Vienne].

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi de finances rectificative pour 1974 [10 juillet 1974].

Est nommé membre de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation [4 octobre 1974].

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi instituant un prélèvement conjoncturel [11 décembre 1974].

Est nommé membre titulaire de la commisison mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi de finances pour 1975 [11 décembre 1974]).

Est nomme membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi de finances rectificative pour 1974 [18 décembre 1974].

Dépôt législatif :

Rapport spécial (Défense. — Exposé d'ensemble. — Dépenses en capital) fait au nom de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation sur le projet de loi de finances pour 1975, adopté par l'Assemblée nationale [21 novembre 1974] (n° 99, annexe n° 40).

Questions orales :

M. René Monory demande à *M. le ministre de l'éducation* quelles dispositions il compte prendre concernant les maîtres auxiliaires d'enseignement qui n'ont pu trouver une affectation lors de la rentrée scolaire [17 septembre 1974. — *J.O.* du 1er octobre 1974] (n° 1472).

M. René Monory demande à *M. le Premier ministre* quelles dispositions il compte prendre pour assurer, dans les plus brefs délais possibles, la libération des otages suivants qui sont entre les mains des rebelles tchadiens dans le Tibesti depuis de longs mois : Mme Françoise Treinen-Claustre, attachée de recherches au C.N.R.S. ; M. Combes, ingénieur agronome, coopérant, capturés à Bardaï le 21 avril 1974 ; le commandant Galopin, officier d'infanterie de marine, capturé le 4 août 1974 à Zouï au cours de négociations avec les rebelles [28 septembre 1974. — *J.O.* du 1er octobre 1974] (n° 1474).

Question orale avec débat :

M. René Monory demande à *M. le ministre de la défense* de bien vouloir définir la politique qu'il compte suivre en ce qui concerne la durée du service national, et si le Gouvernement envisage, dans un proche avenir, d'en diminuer la durée et d'en modifier les conditions [9 juillet 1974] (n° 47).

Interventions :

Intervient dans la suite et fin de la discussion du **projet de loi,** adopté par l'Assemblée nationale, après déclaration d'urgence, **portant amnistie** [2 juillet 1974]. — Discussion des articles. — Art. 2 : applicabilité de l'article 40 de la Constitution à l'amendement de M. Gilbert Devèze tendant à ajouter un alinéa 3° *bis* à cet article (p. 657) ; Art. 11 *bis* : applicabilité de l'article 40 de la Constitution à l'amendement de M. Jean-Marie Girault tendant à compléter cet article par un deuxième alinéa (p. 661) ; Art. 13 : *son amendement (au nom de la commission des finances) tendant à proposer une nouvelle rédaction du dernier alinéa de cet article* [maintien du droit aux prestations d'assurance maladie et maternité à partir du 1er janvier 1974 pour les travailleurs non salariés des professions non agricoles en retard dans le versement des cotisations de sécurité sociale] (p. 661, 662). — Intervient dans la suite et fin de la discussion du **projet de loi de finances rectificative pour 1974,** adopté par l'Assemblée nationale [10 juillet 1974]. — Discussion des articles. — Art 1er : *son amendement tendant, à la fin de la première phrase du paragraphe II de cet article, à stipuler que le versement au Trésor de la contribution exceptionnelle — égale à 18 p. 100 de l'impôt sur les sociétés — sera effectué non pas « au plus tard le 31 juillet 1974 », mais « sous la forme de deux versements d'égal montant, le premier devant être payé au plus tard le 31 juillet 1974 et le second le 31 octobre 1974 »* (p. 822) ; Art. 2 : *amendement de M. Etienne Dailly tendant, au paragraphe I de cet article, à ajouter un deuxième alinéa qui ne rendrait pas applicables les coefficients utilisés pour le calcul de l'amortissement dégressif aux investissements qui tendent à dégager des économies d'énergie et à protéger l'environnement* (p. 827) ; Art. 3 : observation sur l'amendement de M. Etienne Dailly au premier alinéa du paragraphe I de cet article (p. 829). — Est entendu au cours du débat sur les questions orales de M. Félix Ciccolini, de M. Adolphe Chauvin, de M. Léandre Létoquart et de M. Josy Moinet ayant pour objet la **politique à l'égard des collectivités locales** [29 octobre 1974] (p. 1478, 1479). — Intervient dans la discussion du **projet de loi,** déposé avec déclaration d'urgence, **instituant un prélèvement conjoncturel ayant pour objet de prévenir les comportements inflationnistes des entreprises** [30 octobre 1974]. — Discussion des articles. — Art. 9 : *sous-amendement M. Jean-Pierre Fourcade, ministre de l'économie et des finances, à l'amendement de M. Yvon Coudé du Foresto, rapporteur général, au deuxième alinéa de cet article, tendant à fixer à deux ans le délai de remboursement des sommes versées au titre du prélèvement* (p. 1547) ; explication de vote sur l'ensemble du projet de loi (p. 1552-1553). — Prend part, en remplacement de M. Pierre Brousse rapporteur pour avis de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation, à la discussion du **projet de loi autorisant la ratification du traité entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord concernant la construction et l'exploitation d'un tunnel ferroviaire sous la Manche, signé à Chequers le 17 novembre 1973 et donnant les autorisations nécessaires à son exécution** [19 novembre 1974]. — Discussion générale (p. 1815 à 1817). — Intervient dans la suite de la discussion du **projet de loi de finances pour 1975,** adopté par l'Assemblée nationale [23 novembre 1974]. — PREMIÈRE PARTIE. — CONDITIONS GÉNÉRALES DE L'ÉQUILIBRE FINANCIER. — Discussion des articles. — Art. 2 : observations sur cet article qui fixe les tranches du barème de l'impôt sur les revenus (p. 1947, 1948) ; Art. 6 : observations sur la teneur de cet article concernant la déduction dont les personnes âgées de plus de soixante-cinq ans ou invalides bénéficient pour la détermination de leur revenu imposable (p. 1953). — Intervient dans la suite de la discussion du **projet de loi de finances pour 1975,** adopté par l'Assemblée nationale [26 novembre 1974]. — DEUXIÈME PARTIE. — MOYENS DES SERVICES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES. — INTÉRIEUR ET RAPATRIÉS. — En qualité de rapporteur spécial de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation pour la section Intérieur (en remplacement de M. Joseph Raybaud), souligne l'augmentation sensible des crédits pour la police nationale chargée de plus en plus de réprimer la criminalité et pour la protection civile chargée de la protection de la forêt contre les incendies et de la sécurité routière, évoque le chapitre des collectivités locales caractérisé par : la subvention globale d'équipement, le remboursement de la T. V. A. perçue sur les investissements des communes, le versement représentatif de la taxe sur les salaires, la nationalisation des C. E. S. et des C. E. G., enfin la réforme de la patente envisagée pour 1975 (p. 2020 à 2023). — **Suite de la discussion** [27 novembre 1974]. — DÉFENSE. — En qualité de rapporteur spécial de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation, pour l'exposé d'ensemble et des dépenses en capital, souligne les écarts entre les prévisions de la loi de programme et les réalisations ; analyse l'aspect financier des crédits destinés aux trois armes ; autres observations sur la section gendarmerie et sur l'opportunité de rechercher les voies de la standardisation des matériels d'armement par des concertations en vue de réaliser l'identité européenne (p. 2073 à 2076, 2096). — Examen des crédits. — Art. 25 : *amendement de M. Pierre Giraud tendant à réduire les autorisations de programme et les crédits de paiement de la même somme de 477 millions de francs* (p. 2098). — **Suite de la discussion** [2 décembre 1974]. — TRANSPORTS. — III. — AVIATION CIVILE. — Observation sur le problème financier que pose le *Concorde* (p. 2308). — **Suite de la discussion** [3 décembre 1974]. — AGRICULTURE. — Observations sur l'industrie du champignon (p. 2358). — **Suite de la discussion** [6 décembre 1974]. — EDUCATION. — I. — EDUCATION. — Observations, au nom de la commission des finances, sur la création d'écoles maternelles en milieu rural et sur son corollaire, le ramassage scolaire (p. 2539). — II. — UNIVERSITÉS. — Observation, au nom de la commission des finances, sur l'octroi d'un crédit supplémentaire pour le Muséum d'histoire naturelle (p. 2558, 2559). — COOPÉRATION. — Observations ayant porté essentiellement sur l'évolution de la coopération à la lumière de la crise pétrolière qui pourrait favoriser une concertation triangulaire avec le monde arabe ; sur la nécessité d'informer l'opinion publique sur les problèmes concernant les populations sous-développées (p. 2577, 2578). — Intervient, au nom de M. Yvon Coudé du Foresto, à titre personnel dans la discussion du **projet de loi,** adopté par l'Assemblée nationale, **portant création du Centre national d'art et de culture Georges-Pompidou** [12 décembre 1974]. — Discussion générale (p. 2823). — Intervient dans la discussion du **projet de loi de finances rectificative pour 1974,** adopté par l'Assemblée nationale [18 décembre 1974]. — Discussion des articles. — Art. 4 : retire l'*amendement de la commission des finances tendant à supprimer cet article ainsi conçu : « Les taux de l'abattement facultatif à la base de l'abattement obligatoire pour charges de famille prévus pour le calcul de la taxe d'habitation peuvent être majorés de cinq ou dix points par le conseil municipal. »* (p. 3092) ; Art. 18 : *amendement de M. Lucien Grand, soutenu par M. Jacques Pelletier, et amendement de M. Pierre Croze, au nom de la commission des affaires économiques et du Plan, tendant tous les deux à supprimer cet article relatif aux modalités d'institution et de délivrance d'un permis de chasser* (p. 3106) ; *amendement de M. Baudouin de Hauteclocque et de M. Auguste Amic (soutenu par M. Gérard Minvielle), au paragraphe II de cet article, tendant à confier, non pas à l'Office national de la chasse, mais aux fédérations départementales de chasseurs le soin de rémunérer le personnel concourant à la surveillance et à la police de la chasse* (p. 3108) ; Art. 20. — Etat A. — Titre IV (Affaires étrangères. — Coopération) : *amendement de M. Jean Péridier tendant à réduire les crédits de ce titre de 12 500 000 francs* (p. 3114) ; Titre III (Services du Premier ministre. — I. — Services généraux) : *amendement de M. Félix Ciccolini tendant à réduire les crédits de ce titre de 3 200 000 francs* (p. 3115) ; Titre IV (Transports. — III. — Aviation civile) : *amendement de M. Josy Moinet tendant à réduire les crédits de ce titre de 5 000 000 francs* (p. 3117) ; Art. 21. — Etat B. — Titre VI (Affaires étrangères. — III. — Coopération) : *amendement de M. Jean Péridier tendant à supprimer les autorisations de programme et les crédits de paiement figurant à ce titre* (p. 3119). — Dépose *un amendement, soutenu par M. André Fosset, tendant à insérer un article additionnel après l'article unique du* **projet de loi,** adopté par l'Assemblée nationale, après déclaration d'urgence, **relatif aux dispositions transitoires applicables aux projets d'aménagement, aux plans d'urbanisme et modifiant le code de l'urbanisme** [18 décembre 1974] (p. 3129).

MONT (M. CLAUDE) [Loire].

Réélu Sénateur le 22 septembre 1974.

Est nommé membre de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées [4 octobre 1974].

Sénateur en mission auprès du secrétaire d'Etat à la culture [13 décembre 1974].

Dépôt législatif :

Avis, présenté au nom de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées (affaires étrangères), sur le projet de loi de finances pour 1975, adopté par l'Assemblée nationale [21 novembre 1974] (n° 102. — Tome I).

Question orale avec débat :

M. Claude Mont signale à *M. le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur,* deux très pernicieuses lacunes qui compromettent la politique de rénovation rurale : la contraction des services publics dans les zones d'économie rurale dominante et les zones de montagne ; la persistante élimination de ces zones, en tant que telles, du régime des aides économiques alors que, de l'aveu du Gouvernement, « les handicaps y apparaissent durables et exceptionnellement lourds ». Il lui demande s'il entre dans ses projets les plus prochains de corriger, avec tous les concours utiles, ces déficiences profondes pour assurer une heureuse efficacité à la politique de rénovation rurale [28 juin 1974] (n° 46). — Discussion [17 décembre 1974] (p. 3034 à 3040).

Interventions :

Intervient dans la suite de la discussion du **projet de loi de finances pour 1975,** adopté par l'Assemblée nationale [28 novembre 1974]. — DEUXIÈME PARTIE. — MOYEN DES SERVICES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES. — AFFAIRES ÉTRANGÈRES. — En qualité de rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées, note avec inquiétude la faible progression de ce budget ; évoque les principaux événements diplomatiques de l'année écoulée et la tenue de la prochaine conférence au sommet avec l'espoir que le Gouvernement ne ménagera pas ses efforts pour trouver des solutions conformes à l'intérêt de la France (p. 2108, 2109). — Est entendu au cours du débat sur sa question orale relative à la **politique de décentralisation et d'aménagement rural** n° 46 (cf. *supra*) [17 décembre 1974] (p. 3037).

MONTALEMBERT (M. GEOFFROY DE) [Seine-Maritime].

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi de finances rectificative pour 1974 [10 juillet 1974].

Est nommé vice-président de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation [4 octobre 1974].

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi instituant un prélèvement conjoncturel [11 décembre 1974].

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi de finances pour 1975 [11 décembre 1974].

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi de finances rectificative pour 1974 [18 décembre 1974].

Dépôts législatifs :

Rapport spécial (Secrétariat général de la défense nationale) fait au nom de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation sur le projet de loi de finances pour 1975, adopté par l'Assemblée nationale [21 novembre 1974] (n° 99, annexe n° 25).

Rapport spécial (Aménagement du territoire) fait au nom de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation sur le projet de loi de finances pour 1975, adopté par l'Assemblée nationale [21 novembre 1974] (n° 99, annexe n° 22).

Interventions :

Est entendu au cours du débat sur la question orale de M. Jean Cluzel relative à la **situation du marché de la viande** [25 juin 1974] (p. 523). — Intervient dans la discussion du **projet de loi,** adopté par l'Assemblée nationale, **modifiant et complétant certaines dispositions de la loi n° 70-1299 du 31 décembre 1970 relative aux groupements fonciers agricoles** [28 juin 1974]. — Discussion des articles. — Art. 2 : *amendements de M. Marcel Mathy et de M. Jacques Eberhard tendant tous les deux à compléter le texte présenté pour le premier alinéa de l'article 6 de la loi n° 70-1299 du 31 décembre 1970 par un nouvel alinéa qui stipule que « le groupement foncier agricole est également tenu de donner à bail lorsqu'une société d'aménagement foncier et d'établissement rural* [S. A. F. E. R.] *est au nombre de ses membres* » (p. 634). — Explication de vote sur l'ensemble du **projet de loi de finances rectificative pour 1974,** adopté par l'Assemblée nationale [10 juillet 1974] (p. 853). — **Commission mixte paritaire** [11 juillet 1974]. — Discussion générale (p. 867). — Intervient dans la suite et la fin de la discussion du **projet de loi,** adopté par l'Assemblée nationale, après déclaration d'urgence, **relatif à la radiodiffusion et à la télévision** [27 juillet 1974]. — Discussion des articles. — Art. 7 : observations sur l'expression « un parlementaire au titre de l'opinion publique » (p. 986, 987) ; explique son vote sur l'*amendement de M. Michel Miroudot tendant, au premier alinéa de cet article, à remplacer les mots : « ..., un parlementaire au titre de l'opinion publique », par les mots : « ..., deux parlementaires désignés respectivement par les commissions permanentes compétentes de l'Assemblée nationale et du Sénat* (p. 998) ; Art. 15 : *amendement de M. André Diligent tendant à proposer une nouvelle rédaction du deuxième alinéa de cet article concernant l'approbation par le Parlement de la répartition du produit de la redevance pour droit d'usage des postes récepteurs* (p. 1002 ; 1003). — **Commission mixte paritaire** (urgence déclarée) [28 juillet 1974]. — Discussion générale (p. 1054). — Est entendu au cours du débat sur la question orale de M. Jacques Eberhard relative au **désarmement du paquebot « France »** [22 octobre 1974] (p. 1408). — Intervient dans la suite de la discussion du **projet de loi de finances pour 1975,** adopté par l'Assemblée nationale [3 décembre 1974]. — DEUXIÈME PARTIE. — MOYENS DES SERVICES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES. — AGRICULTURE. — Observations ayant porté notamment sur la crise du marché de la viande, sur le prix de la betterave à sucre, sur le fonctionnement des groupements fonciers agricoles, sur l'enseignement agricole, sur l'agence nationale pour l'amélioration de l'habitat (p. 2340, 2341). — **Suite de la discussion** [10 décembre 1974]. — SERVICES DU PREMIER MINISTRE. — I *c.* — AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE. — En qualité de rapporteur spécial de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation, fait brièvement l'historique de la délégation à l'aménagement du territoire et à l'action régionale (D. A. T. A. R.) ; analyse les orientations futures de cet organisme dont les tâches sont multiples pour la décongestion des grands centres et la réanimation du milieu rural (p. 2697, 2698). — Discussion de l'article rattaché. — Art. 56 : *son amendement, au nom de la commission des finances, tendant à rédiger comme suit cet article : « A compter du 1er janvier 1975, aucune dépense de personnel ou de fonctionnement des missions régionales ne peut être inscrite aux budgets départementaux. »* (p. 2712). — Intervient dans la discussion du **projet de loi,** adopté par l'Assemblée nationale, **relatif à l'interruption volontaire de la grossesse** [13 décembre 1974]. — Discussion générale (p. 2902, 2903).

MONTIGNY (M. LUCIEN DE) [Mayenne]

N'était pas candidat aux élections sénatoriales du 22 septembre 1974.

MONTPIED (M. GABRIEL) [Puy-de-Dôme]

N'était pas candidat aux élections sénatoriales du 22 septembre 1974.

MOREIGNE (M. MICHEL) [Creuse]

Est nommé membre de la commission des affaires sociales [4 octobre 1974].

Est nommé membre suppléant du Conseil supérieur des prestations sociales agricoles, en application du décret n° 64-862 du 3 août 1964 [14 novembre 1974].

Dépôt législatif :

Rapport, fait au nom de la commission des affaires sociales, sur le projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, après déclaration d'urgence, portant diverses améliorations et simplifications en matière de pensions ou allocations des conjoints survivants, des mères de famille et des personnes âgées [12 décembre 1974] (n° 137).

Interventions :

Est entendu au cours du débat sur la question orale de M. Jean Cluzel relative à la **situation du marché de la viande** [25 juin 1974] (p. 516, 517). — Explication de vote sur l'ensemble de la **proposition de loi organique** de M. Henri Caillavet et plusieurs de ses collègues **tendant à modifier l'article L. O. 274 du code électoral relatif à l'élection des sénateurs dans les départements de la métropole** [2 juin 1974] (p. 555). — Intervient dans la discussion, **en deuxième lecture,** de la **proposition de loi organique tendant à modifier les articles L. O. 274 et L. O. 345 du code électoral relatifs à l'élection des sénateurs dans les départements de la métropole et dans les départements**

d'outre-mer [16 octobre 1974]. — Discussion générale (p. 1305). — Intervient dans la discussion du **projet de loi relatif à la lutte contre la rage** [21 novembre 1974]. — Discussion des articles. — Art. 3 : observation sur la vaccination des chiens de lieutenants de louveterie (p. 1871). — Intervient dans la suite de la discussion du **projet de loi de finances pour 1975,** adopté par l'Assemblée nationale [25 novembre 1974]. — DEUXIÈME PARTIE. — MOYENS DES SERVICES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES. — ANCIENS COMBATTANTS ET VICTIMES DE GUERRE. — En qualité de rapporteur pour avis de la commission des affaires sociales (en remplacement de M. Marcel Souquet), souligne les aspects décevants de ce budget (pensions des veuves, réunification des taux de la retraite du combattant entre autres) en regard des réformes satisfaisantes obtenues en 1974 et des espoirs que font naître la constitution de groupes de travail pour le règlement de certains problèmes en suspens (p. 2006, 2007). — **Suite de la discussion** [3 décembre 1974]. — AGRICULTURE. — Observations ayant porté notamment sur la production de viande bovine, sur les problèmes d'équipements collectifs, sur le budget de l'enseignement agricole (p. 2362 à 2364). — PRESTATIONS SOCIALES AGRICOLES. — Observations ayant porté notamment sur le régime des prestations servies aux exploitants agricoles et sur l'augmentation de la subvention de l'Etat pour assurer le financement de ce budget annexe (p. 2376, 2377). — **Suite de la discussion** [4 décembre 1974]. — CULTURE. — Examen des crédits. — Etat C. — Titre V : observations sur les crédits pour les musées nationaux et en particulier pour le musée national d'Aubusson (p. 2418). — Prend part, en qualité de rapporteur de la commission des affaires sociales, à la discussion du **projet de loi,** adopté par l'Assemblée nationale, après déclaration d'urgence, **portant diverses améliorations et simplifications en matière de pensions ou allocations des conjoints survivants, des mères de famille et des personnes âgées** [16 décembre 1974]. — Discussion générale p. 2979 à 2982). — Discussion des articles. — Art. 1er : *son amendement rectifié tendant à remplacer le dernier alinéa du texte présenté pour l'article L.* 351 *du code de la sécurité sociale par les dispositions suivantes : « Chaque fois qu'il en résulte pour lui un avantage, le conjoint survivant cumule la pension de réversion avec des avantages personnels de vieillesse et d'invalidité : soit dans des limites fixées par décret ; soit jusqu'à concurrence du total des montants de la pension de vieillesse minimum prévue à l'article L.* 345 *et de l'allocation supplémentaire du fonds national de solidarité. »* (p. 2985) ; Art. 2 : *son amendement tendant à rédiger comme suit le dernier alinéa du texte présenté pour l'article L.* 628 *du code de la sécurité sociale : « Le conjoint survivant cumule le secours viager avec des avantages personnels de vieillesse et d'invalidité jusqu'à concurrence du total des montants de la pension de vieillesse minimum prévue à l'article L.* 345 *et de l'allocation supplémentaire du fonds national de solidarité. »* (p. 2986) ; Art. 2 *ter : son amendement tendant à remplacer les deux dernières phrases du texte présenté pour l'*article L. 323 *du code de la sécurité sociale par les dispositions suivantes : « Chaque fois qu'il en résulte pour lui un avantage, le conjoint survivant invalide cumule la pension de veuve ou de veuf avec des avantages personnels de vieillesse, d'invalidité ou d'accident du travail, notamment en application des dispositions de l'article L.* 454 *modifié du présent code : soit dans des limites fixées par décret, soit jusqu'à concurrence du total des montants de la pension de vieillesse minimum prévue à l'article L.* 345 *et de l'allocation supplémentaire du fonds national de solidarité. »* (ibid) ; Article additionnel : *son amendement tendant, après l'article* 2 ter, *à insérer un article nouveau ayant pour objet de garantir aux personnes intéressées par les nouvelles dispositions le droit au bénéfice des avantages acquis* (p. 2987) ; le retire (*ibid*) ; Article additionnel : *amendement de M. Francis Palmero tendant, après l'article* 2 quater, *à insérer un article nouveau qui remet en cause le principe de non-rétroactivité des dispositions du code des pensions civiles et militaires* (p. 2988) ; Art. 2 *sexies : son amendement d'ordre rédactionnel tendant à rédiger comme suit cet article : « Les limites d'âge pour l'accès aux emplois publics ne sont pas opposables aux femmes qui se trouvent dans l'obligation de travailler après la mort de leur mari. »* (ibid.) ; Art 3 *bis : son amendement également d'ordre rédactionnel tendant à rédiger ainsi le premier alinéa de cet article : « Le dernier membre de phrase du troisième alinéa de l'article L.* 244 *du code de la sécurité sociale est remplacé par le texte suivant : »* (p. 2989) ; Article additionnel : *amendements identiques de M. André Aubry et de M. Robert Schwint tendant tous les deux, après l'article* 5, *à insérer un article nouveau qui permettrait aux déportés et internés de prendre leur retraite professionnelle sans condition d'âge* (ibid) ; Article additionnel : *amendement de M. Paul Dijoud, secrétaire d'Etat auprès du ministre du travail, tendant, après l'article* 8, *à insérer un article nouveau qui admet au bénéfice de l'assurance vieillesse les titulaires d'une rente accident du travail au moins égale à* 66 p. 100 *et dont l'accident est survenu antérieurement au* 1er *janvier* 1930 (p. 2991) ; Article additionnel : *son amendement tendant, après l'article* 11, *à insérer un article nouveau qui fait obligation aux caisses d'assurance vieillesse d'adresser deux fois par an à leurs ressortissants un relevé individuel de leur situation* (ibid.) ; le retire *pour se rallier à l'amendement de M. Paul Dijoud, secrétaire d'Etat auprès du ministre du travail, ainsi rédigé : « Les caisses et services gestionnaires de l'assurance vieillesse sont tenus d'adresser périodiquement à leurs ressortissants les informations nécessaires à la vérification de leur situation au regard des régimes dont ils relèvent. La périodicité de cette information devra être, en tout état de cause, de durée inférieure au délai de prescription des créances afférentes aux cotisations sociales. »* et *son sous-amendement tendant, après le mot « périodiquement », à ajouter les mots suivants : « à titre de renseignement »* (ibid.) ; Art. 12 : *son amendement tendant à remplacer dans cet article les mots : « Titre II » par les mots : « Titre I*er bis (nouveau) (p. 2992).

MORICE (M. ANDRÉ) [Loire-Atlantique].

Réélu Sénateur le 22 septembre 1974.

Est nommé membre de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées [4 octobre 1974].

N

NAMY (M. LOUIS) [Essonne].

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant amnistie [9 juillet 1974].

Est nommé secrétaire de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrages universel, du règlement et d'administration générale [4 octobre 1974].

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à la revalorisation de certaines rentes allouées en réparation du préjudice causé par un véhicule terrestre à moteur et portant diverses dispositions d'ordre civil [18 décembre 1974].

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif aux forclusions encourues durant la période d'interruption du service postal, ainsi qu'à la prorogation et à la suspension de divers délais [19 décembre 1974].

Question orale :

M. Louis Namy expose à *M. le ministre du travail, de l'emploi et de la population* que dans le département de l'Essonne la disparité entre les créations d'emplois et les besoins découlant de la démographie galopante de ce département crée des difficultés insurmontables pour les travailleurs ; que de surcroît des entreprises implantées depuis fort longtemps sont menacées de disparition immédiate ou à terme, notamment des industries polygraphiques. Il lui demande : 1° quelles sont les mesures qu'il entend prendre et les actions qu'il envisage de mettre en œuvre pour empêcher les licenciements résultant de cet état de choses et la liquidation de ce potentiel industriel et culturel utile au pays ; 2° les dispositions qu'il peut proposer pour permettre le développement des zones industrielles dans le sud de ce département, actuellement insuffisantes pour assurer des emplois aux populations concernées [4 avril 1974] (n° 1448).

Interventions :

Est entendu au cours du débat sur la question orale de M. Marcel Gargar relative à la **politique sociale dans les départements et territoires d'outre-mer** [25 juin 1974] (p. 531). — Intervient dans la discussion du **projet de loi,** adopté par l'Assemblée nationale, après déclaration d'urgence, **portant amnistie** [27 juin 1974]. — Discussion générale (p. 604 à 606). — Discussion des articles. — Articles additionnels : soutient l'*amendement de M. Marcel Gargar tendant, après l'article* 13, *à insérer un nouvel article ainsi conçu : « Peuvent bénéficier de l'amnistie par mesure individuelle à la date du* 27 *mai* 1974, *et être réintégrés dans le grade et dans le poste qu'ils occupaient à la date de leur révocation, les fonctionnaires auxquels avaient été appliquées les dispositions de l'ordonnance n°* 60-1101 *du*

15 *octobre* 1960 » (p. 662) ; *son amendement tendant, après l'article* 13, *à insérer un nouvel article ainsi conçu : « L'amnistie entraîne de plein droit la réintégration dans leurs fonctions et la reconstitution de carrière pour les cheminots et agents de services publics qui ont été révoqués pour des faits relatifs à leur activité syndicale ou sociale commis antérieurement au* 27 *mai* 1974 » (p. 663) ; Art. 23 : *son amendement tendant à supprimer le paragraphe* 4° *du texte présenté par l'article* 4 *de la loi n°* 68-697 *du* 31 *juillet* 1968 *qui stipule que « l'amnistie* [des infractions commises en relation avec les événements d'Algérie] *entraîne en outre de plein droit : la réintégration dans l'ordre de la Légion d'honneur, dans l'ordre de la Libération, dans l'ordre national du Mérite et dans le droit au port de la médaille militaire et de toutes décorations décernées à quelque titre que ce soit ; »* (p. 668) ; Article additionnel : soutient *l'amendement de M. Jacques Duclos tendant, après l'article* 23, *à insérer un nouvel article ainsi conçu : « Le bénéfice des dispositions de l'article* 23 *est étendu aux officiers et sous-officiers éliminés de l'armée par décret pour des faits relatifs à la guerre d'Indochine* (p. 668, 669). — Intervient dans la discussion du **projet de loi constitutionnelle,** adopté par l'Assemblée nationale, **portant revision de l'article 61 de la Constitution** [16 octobre 1974]. — Discussion des articles. — Avant l'article 1er : *ses trois amendements tendant à insérer des articles additionnels concernant les articles* 16, 56 *et* 60 *de la Constitution,* pour lesquels l'irrecevabilité aux termes du troisième alinéa de l'article 48 du règlement du Sénat a été invoquée (p. 1329, 1330) ; Article additionnel : *son amendement tendant, à la fin du projet de loi, a insérer un nouvel article visant à modifier l'article* 65 *de la Constitution,* pour lequel est invoquée l'irrecevabilité par le Gouvernement (p. 1340) ; explication de vote sur l'ensemble du projet de loi constitutionnelle (p. 1341). — Intervient dans la discussion du **projet de loi modifiant la loi n° 72-10 du 3 janvier 1972 relative à la prévention et la répression des infractions en matière de chèques** [24 octobre 1974]. — Discussion générale (p. 1429, 1430). — Intervient dans la discussion du **projet de loi,** adopté par l'Assemblée nationale, **organisant une consultation de la population des Comores** [6 novembre 1974]. — Discussion générale (p. 1597, 1598) ; explication de vote sur l'ensemble (p. 1609). — Intervient dans la suite de la discussion du **projet de loi de finances pour 1975,** adopté par l'Assemblée nationale [26 novembre 1974]. — DEUXIÈME PARTIE. — MOYENS DES SERVICES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES. — INTÉRIEUR ET RAPATRIÉS. — Observations ayant porté notamment sur la police nationale dans son action contre la répression de la criminalité, sur les effectifs de policiers et le déroulement de leur carrière, sur la situation des personnels des préfectures et des sous-préfectures (p. 2045, 2046). — **Suite de la discussion** [1er décembre 1974]. — DÉPARTEMENTS D'OUTRE-MER. — Observations ayant porté essentiellement sur la situation économique des départements et sur deux problèmes spécifiques à l'île de la Réunion : la faim et la disparition du franc C. F. A. (p. 2251, 2252). — TERRITOIRES D'OUTRE-MER. — Observations ayant porté essentiellement sur la confusion des éléments budgétaires qui ne permet pas d'apprécier à juste valeur les crédits destinés à chaque territoire et sur la situation dans le territoire des Afars et des Issas après le référendum de 1967 (p. 2266, 2267). — **Suite de la discussion** [4 décembre 1974]. — JUSTICE. — Observations ayant porté essentiellement sur la situation difficile des magistrats, sur la nécessité de renforcer les effectifs judiciaires en personnel, sur l'amélioration de la condition pénitentiaire, sur les graves incidents survenus dans les prisons (p. 2430 à 2432).

NATALI (M. JEAN) [Oise].

Réélu Sénateur le 22 septembre 1974.

Est nommé membre de la commission des affaires sociales [4 octobre 1974].

NAYROU (M. JEAN) [Ariège].

Est nommé membre de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale [4 octobre 1974].

Est nommé membre du Conseil national des services publics départementaux et communaux, en application de l'ordonnance n° 45-290 du 24 février 1945 et de l'arrêté du 10 mai 1974 [16 octobre 1974].

Dépôt législatif :

Avis, présenté au nom de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale (intérieur et rapatriés), sur le projet de loi de finances pour 1975, adopté par l'Assemblée nationale [21 novembre 1974] (n° 104. — Tome I).

Questions orales :

M. Jean Nayrou expose à *M. le Premier ministre* que les auditeurs de la Radiodiffusion et les téléspectateurs ont été gravement lésés par la série d'arrêts de travail qui a affecté les programmes durant plusieurs semaines, ces grèves ayant leur origine essentielle dans le désordre régnant au sein de l'O. R. T. F. ainsi que l'ont démontré les commissions d'enquête. Il lui demande quelles mesures il compte prendre pour dédommager les possesseurs de postes qui ont payé la redevance pour un service non assuré [4 juillet 1974] (n° 1467). — Réponse [8 octobre 1974] (p. 1188, 1189).

M. Jean Nayrou rappelle à *M. le ministre de la qualité de la vie* qu'il a déclaré, le 30 octobre 1974, devant l'Assemblée nationale : « cinq parcs existent déjà : Vanoise, Pyrénées, Port-Cros, Cévennes et Ecrins. Deux sont actuellement à l'étude : Mercantour et Ariège. Il reste encore un parc à localiser. Il est également envisagé de créer éventuellement un parc national dans l'un des départements d'outre-mer. » Il lui demande donc en vertu de quelles décisions de collectivités locales la création éventuelle d'un parc national en Ariège a été mise à l'étude. Il lui demande également d'indiquer avec précision quelles sont les collectivités ayant qualité pour solliciter l'étude préalable à l'institution d'un tel parc et quelle est a part d'initiative laissée aux communes susceptibles d'être concernées [7 novembre 1974] (n° 1509).

Questions orales avec débat :

M. Jean Nayrou expose à *M. le ministre de l'intérieur* que les communes rurales connaissent des difficultés accrues et lui demande quelles sont les mesures qu'il compte prendre pour les aider à vivre ainsi que pour leur permettre de faire face aux obligations que leur confèrent à l'heure actuelle les conditions d'accueil et d'environnement [4 avril 1974] (n° 45). — *Caducité.*

M. Jean Nayrou expose à *M. le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur,* que les communes rurales connaissent des difficultés accrues et lui demande quelles sont les mesures qu'il compte prendre pour les aider à vivre ainsi que pour leur permettre de faire face aux obligations que leur confèrent à l'heure actuelle les conditions d'accueil et d'environnement [30 mai 1974] (n° 6).

M. Jean Nayrou appelle l'attention de *M. le ministre de l'industrie et de la recherche* sur la crise très grave qui frappe l'industrie textile dans les départements de l'Ariège et du Tarn. Cette crise, qui prend de plus en plus d'ampleur, atteint d'abord les petites entreprises. A ce jour, plus de cent cinquante ouvriers sont en chômage sur la place de Lavelanet et ce fait regrettable risque de s'accroître encore du fait des restrictions de crédit. Cet état de choses est d'autant plus à déplorer qu'un grand effort d'équipement avait été accompli. Il lui demande, en conséquence, s'il compte proposer au Gouvernement d'étudier cette situation afin de prendre toutes mesures pour y remédier en mettant à la disposition des entreprises les crédits indispensables et en venant à l'aide des ouvriers en chômage [25 juin 1974] (n° 45).

Interventions :

Est entendu lors de la réponse de M. André Rossi, secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre, porte-parole du Gouvernement, à sa **question orale relative aux grèves à l'O. R. T. F. n° 1467** (cf. *supra*) [8 octobre 1974] (p. 1188, 1189). — S'oppose à la demande de renvoi en commission formulée par M. André Fosset, **en deuxième lecture,** de **la proposition de loi organique tendant à modifier les articles L. O. 274 et L. O. 345 du code électoral relatifs à l'élection des sénateurs dans les départements de la métropole et dans les départements d'outre-mer** [16 octobre 1974] (p. 1308). — Est entendu au cours du débat sur les questions orales de M. Félix Ciccolini, de M. Adolphe Chauvin, de M. Léandre Létoquart et de M. Josy Moinet ayant pour objet la **politique à l'égard des collectivités locales** [29 octobre 1974] (p. 1480 à 1482). — Intervient dans la suite de la discussion du **projet de loi de finances pour 1975,** adopté par l'Assemblée nationale [26 novembre 1974] — DEUXIÈME PARTIE. — MOYENS DES SERVICES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES. — INTÉRIEUR ET RAPATRIÉS. — En qualité de rapporteur pour avis de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, présente des observations notamment sur les budgets des communes, sur la récupération de la T. V. A. sur la nationalisation des C. E. S. et des C. E. G. sui la subvention globale d'équipement, sur la situation des communes rurales, sur les problèmes de la police

et le recrutement de personnel féminin, sur les écoutes téléphoniques (p. 2023 à 2025, 2051). — **Suite de la discussion** [30 novembre 1974]. — QUALITÉ DE LA VIE. — I. — ENVIRONNEMENT. — Observations ayant porté notamment sur la lutte contre la pollution dans les villes, sur l'aménagement de l'espace rural, sur le fonctionnement des parcs naturels régionaux et de la réalisation encore à l'étude d'un parc national en Ariège (p. 2216, 2217). — **Suite de la discussion** [3 décembre 1974]. — AGRICULTURE. — Observations ayant porté essentiellement sur les problèmes agricoles en zone de montagne : la transhumance, le maintien des races animales, la délimitation des zones (p. 2343, 2344). — Dépose *un amendement, soutenu par M. Félix Ciccolini, tendant à insérer un article additionnel après l'article 21 du* **projet de loi de finances rectificative pour 1974,** adopté par l'Assemblée nationale [18 décembre 1974] (p. 3120).

NUNINGER (M. MARCEL) [Haut-Rhin].

Est nommé membre de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale [4 octobre 1974].

Est nommé juge titulaire de la Haute Cour de justice [16 octobre 1974].

Interventions :

Intervient dans la discussion du **projet de loi,** adopté par l'Assemblée nationale, **relatif à la protection sociale commune à tous les Français et instituant une compensation entre régimes de base de sécurité sociale obligatoires** [14 novembre 1974]. — Discussion des articles. — Art. 1er : observations sur le quatrième alinéa de cet article qui stipule qu'il ne sera pas porté atteinte aux droits acquis du régime local en vigueur dans les départements d'Alsace-Lorraine (p. 1750). — Intervient dans la suite de la discussion du **projet de loi de finances pour 1975,** adopté par l'Assemblée nationale [5 décembre 1974]. — DEUXIÈME PARTIE. — MOYENS DES SERVICES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES. — ECONOMIE ET FINANCES. — II. — SERVICES FINANCIERS. — Observations ayant porté uniquement sur le fonctionnement du cadastre dont la mission est autant fiscale que juridique et sur son organisation dans les trois départements de l'Est (p. 2502). — Intervient dans la discussion du **projet de loi de finances rectificative pour 1974,** adopté par l'Assemblée nationale [18 décembre 1974]. — Discussion des articles. — Art. 18 : observations sur cet article relatif aux modalités d'institution et de délivrance d'un permis de chasser (p. 3103).

O

OLIVIER (M. HENRI) [Orne].

Elu Sénateur le 22 septembre 1974.

Est nommé membre de la commission des affaires économiques et du Plan [4 octobre 1974].

OOPA TETUAAPUA (M. POUVANAA) [Polynésie Française].

Est nommé membre de la commission des affaires économiques et du Plan [22 janvier 1974].

Est nommé membre de la commission des affaires culturelles [4 octobre 1974].

Dépôt législatif :

Proposition de loi tendant à doter le territoire de la Polynésie Française d'un nouveau statut (n° 266, 1972-1973). — Reprise le 29 juillet 1974 [*J. O.* Lois et décrets du 31 juillet 1974].

ORNANO (M. MICHEL D'), **ministre de l'industrie et de la recherche** (cabinet de M. Jacques Chirac des 28 mai et 8 juin 1974).

Répond à la question orale de M. Léandre Létoquart relative à l'**avenir des houillères du Nord et du Pas-de-Calais** [25 juin 1974] (p. 498). — Intervient dans la discussion du **projet de loi,** adopté par l'Assemblée nationale, après déclaration d'urgence, **relatif aux économies d'énergie** [15 octobre 1974]. — Discussion générale (p. 1266 à 1269 ; 1274 à 1277). — Discussion des articles. — Art. 1er : *amendement de M. Etienne Dailly, au premier alinéa de cet article, tendant à préciser que le Gouvernement peut, par décret, soumettre à contrôle et à répartition, en tout ou en partie, « les ressources en énergie et en produits énergétiques de toute nature, les produits pétroliers même à usage non énergétique et les produits dérivés ou substituables y compris les produits chimiques »* (p. 1278) ; *amendement, au même alinéa, de M. Robert Laucournet tendant à substituer les mots : « produits énergétiques » aux mots : « produits industriels » et amendement de M. Jean-François Pintat tendant à ajouter « les matières premières »* (p. 1279) ; *sous-amendement de M. Jean-François Pintat tendant à compléter par les mots : « ... ainsi que les matières premières. » la rédaction proposée par l'amendement de M. Etienne Dailly* (p. 1280) ; *amendement de M. Jean-François Pintat, au même premier alinéa, tendant à supprimer le mot : « directement » qui vise l'interdiction de la publicité qui serait « de nature à favoriser directement l'accroissement de la consommation d'énergie. »* (ibid.) ; *amendement de M. Robert Laucournet tendant, après le troisième alinéa de l'article, à insérer le nouvel alinéa suivant : « En ce qui concerne le fuel domestique, elles* [les mesures envisagées] *devront prévoir notamment un plancher par attributaire et par logement. »* (p. 1281, 1282) ; Après l'art. 1er : *amendement de M. Auguste Billiemaz tendant à insérer un article additionnel invitant le Gouvernement à dresser un inventaire complet des ressources énergétiques nationales et à intensifier la recherche de ressources nouvelles d'énergie* (p. 1283) ; Art. 2 : *amendement de M. Robert Laucournet tendant à modifier la rédaction du début du premier alinéa de cet article qui traite des limitations de température* (ibid.) ; *amendements de M. Pierre Vallon, de M. Gérard Ehlers (soutenu par M. Fernand Chatelain) et de M. Robert Laucournet, au premier alinéa de cet article, tendant tous les trois, après les mots : « ... par décrets en Conseil d'Etat... », à insérer les mots : « après avis du comité consultatif pour l'utilisation de l'énergie »* (p. 1284) ; *amendement de M. Jean-François Pintat tendant, à la fin du même premier alinéa, à supprimer les mots suivants : « ... et qui devraient être différentes* [les valeurs de limitation de température], *pour la nuit et le jour, de plusieurs degrés. »* (ibid.) ; Art. 3 : *son amendement rectifié, inspiré de l'amendement identique de MM. Pierre Vallon, Fernand Chatelain et Robert Laucournet, tendant à rédiger ainsi le deuxième alinéa de cet article : « Un décret en Conseil d'Etat précise les conditions d'application du présent article. Il peut imposer des clauses types concernant l'objet de stipulations mentionnées à l'alinéa précédent et rendre obligatoires dans les contrats privés certaines clauses du cahier des prescriptions communes relatives aux marchés de l'Etat. »* (p. 1284, 1285) ; Art. 4 : *amendement de M. Robert Laucournet, au début du premier alinéa de cet article, tendant à préciser que les dispositions envisagées ne seront applicables qu'aux immeubles collectifs pourvus d'un chauffage commun « ayant fait l'objet d'un permis de construire postérieurement à la promulgation de la présente loi »* (p. 1285, 1286) ; *amendement de M. Fernand Chatelain tendant, dans le premier alinéa de cet article, à remplacer les mots : « ..., quand la technique le permet,... », par les mots : « .... quand la technique et l'exposition climatique le permettent,... »* (p. 1286) ; *son amendement, inspiré de la rédaction proposée par les amendements de M. Jean-François Pintat, de M. Pierre Vallon, de M. Robert Laucournet et de M. Gérard Ehlers (soutenu par M. Fernand Chatelain), tendant : 1° à supprimer, dans le deuxième alinéa, les mots : « ... déterminés conformément à un décret pris en Conseil d'Etat,... » ; 2° à rédiger comme suit le début du troisième alinéa : « Un décret pris en Conseil d'Etat après avis du comité consultatif pour l'utilisation de l'énergie fixera les conditions d'application du présent article et notamment la part des frais fixes visés au précédent alinéa, les délais d'exécution des travaux prescrits... »* (p. 1287) ; oppose l'article 40 de la Constitution à *l'amendement de M. Fernand Chatelain tendant à compléter* in fine *cet article par un alinéa nouveau ainsi conçu : « L'Etat mettra à la disposition des organismes constructeurs et offices d'habitations à loyer modéré les crédits nécessaires à l'exécution des travaux prescrits, à la livraison et à la pose de l'installation permettant de déterminer la quantité de chaleur fournie. »* (p. 1288) ; Art. 7 : *amendement de M. Gérard Ehlers, soutenu par M. Léandre Létoquart, tendant à supprimer cet article qui ne requiert plus que la majorité absolue des copropriétaires pour effectuer les travaux nécessaires de régulation et d'équilibre des installations de chauffage* (p. 1289). — **Commission mixte paritaire** [17 octobre 1974]. — Discussion des articles. — Art. 8 : observations sur les dispositions adoptées en commission (p. 1279) ; répond à l'explication de vote de M. Maxime Javelly (*ibid.*). — Répond à la question orale de M. Bernard Talon relative à l'**implantation de moteurs électriques** [22 octobre 1974] (p. 1399) ; à la question orale de M. André Méric ayant trait à la **politique spatiale** (p. 1400, 1401) ; à la question orale de M. Jean Cluzel relative à l'**exploitation du gisement charbonnier de l'Aumance** (p. 1401). — Est entendu au cours du débat sur la question orale

de M. Georges Lombard ayant trait à la **recherche de gisements marins de pétrole** [29 octobre 1974] (p. 1497, 1498, 1499) ; au cours du débat sur la question orale de M. Edgar Tailhades relative à la **production du bassin houiller des Cévennes** (p. 1502, 1503, 1504). — Répond à la question orale de M. Jean Francou relative au **projet de construction d'une centrale thermique à Aramon (Gard)** [19 novembre 1974] (p. 1787) ; à la question orale de M. Fernand Lefort concernant les **licenciements aux imprimeries de la Néogravure** (p. 1788) ; à la question orale de M. Louis Courroy ayant trait à la **crise de l'industrie textile vosgienne** (p. 1789). — Intervient dans la discussion du **projet de loi,** adopté par l'Assemblée nationale, **modifiant et complétant certaines dispositions de la loi n° 64-1360 du 31 décembre 1964 sur les marques de fabrique, de commerce ou de service** [20 novembre 1974]. — Discussion générale (p. 1843). — Discussion des articles. — Art. 1er *bis* : *son amendement tendant à rédiger comme suit cet article : « L'article* 16 *de la loi n°* 64-1360 *du* 31 *décembre* 1964, *modifiée, est complété comme suit : « Les dispositions de l'alinéa précédent sont applicables, dans les mêmes conditions, aux sociétés coopératives, quelle que soit la forme sous laquelle elles sont constituées.»* (p. 1844). — Intervient dans la suite de la discussion du **projet de loi de finances pour 1975** adopté par l'Assemblée nationale [5 décembre 1974]. — DEUXIÈME PARTIE. — MOYENS DES SERVICES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES. — INDUSTRIE ET RECHERCHE. — Observations ayant eu pour objet de définir les grandes orientations de la politique du Gouvernement axées sur le domaine de l'énergie (ressources nationales, approvisionnement en hydrocarbures, pétrole et gaz), sur la situation des entreprises en difficulté, sur l'informatique, sur la restructuration de l'industrie dans le cadre national (aide à certains constructeurs d'automobiles, sauvegarde de l'emploi), sur les actions en faveur de la recherche scientifique et technique (p. 2453 à 2458) ; répond aux différents orateurs (p. 2469 à 2473, 2474, 2475). — Examen des crédits. — Etat C. — Titre V : *amendement de M. Josy Moinet tendant à réduire les autorisations de programme de deux millions de francs et, en conséquence, à réduire le montant des crédits de paiement de* 1 500 000 *francs* (p. 2476).

ORNANO (M. PAUL D') [Français établi hors de France].

Elu Sénateur le 2 octobre 1974.

Est nommé membre de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées [4 octobre 1974].

Est nommé membre de la commission mixte chargée de donner un avis sur l'affectation et l'attribution des crédits du fonds culturel [*J. O.* lois et décrets des 25 et 26 décembre 1974].

Interventions :

Intervient, au nom de M. Louis Gros, dans la discussion du **projet de loi,** adopté par l'Assemblée nationale, **relatif à la protection sociale commune à tous les Français et instituant une compensation entre régimes de base de sécurité sociale obligatoires** [14 novembre 1974]. — Discussion générale (p. 1743). — Intervient dans la suite de la discussion du **projet de loi de finances pour 1975,** adopté par l'Assemblée nationale, [28 novembre 1974]. — DEUXIÈME PARTIE. — MOYENS DES SERVICES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES. — AFFAIRES ÉTRANGÈRES. — Examen des crédits. — Etat B. — Titre IV : *son amendement tendant à augmenter les crédits de ce titre de 5 700 000 francs* (p. 2139, 2140).

ORVOEN (M. LOUIS) [Finistère].

Est nommé membre de la commission des affaires économiques et du Plan [4 octobre 1974].

Interventions :

Intervient dans la suite de la discussion du **projet de loi de finances pour 1975,** adopté par l'Assemblée nationale [2 décembre 1974]. — DEUXIÈME PARTIE. — MOYENS DES SERVICES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES. — TRANSPORTS. — IV. — MARINE MARCHANDE. — Observations ayant porté essentiellement sur les insuffisances du budget en ce qui concerne les pêches maritimes et sur les inquiétudes des marins pêcheurs pour commercialiser leurs produits dans de bonnes conditions (p. 2318, 2319). — **Suite de la discussion** [3 décembre 1974]. — AGRICULTURE. — Observations ayant porté essentiellement sur les décisions de la conférence de Bruxelles en matière de prix et sur les prêts d'installation aux jeunes agriculteurs (p. 2345, 2346).

P

PADO (M. DOMINIQUE) [Paris].

Est nommé membre de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées [4 octobre 1974].

Est nommé membre de la délégation parlementaire pour la radiodiffusion-télévision française, en application de l'article 4 de la loi n° 74-696 du 7 août 1974 [30 octobre 1974].

Interventions :

Intervient dans la discussion, en **deuxième lecture,** de la **proposition de loi organique tendant à modifier les articles L. O. 274 et L. O. 345 du code électoral relatifs à l'élection des sénateurs dans les départements de la métropole et dans les départements d'outre-mer** [16 octobre 1974]. — Discussion des articles. — Art. 1er : *amendement de M. Etienne Dailly tendant à proposer une nouvelle rédaction pour l'*article L. O. 274 *du code électoral* (qui fixe le nombre de sièges de sénateurs pour la métropole) *en attribuant à chaque département un siège jusqu'à 150 000 habitants et sous-amendement de M. Marcel Champeix proposant deux sièges jusqu'à 400 000 habitants* (p. 1306). — Intervient dans la suite de la discussion du **projet de loi de finances pour 1975,** adopté par l'Assemblée nationale [26 novembre 1974]. — DEUXIÈME PARTIE. — MOYENS DES SERVICES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES. — INTÉRIEUR ET RAPATRIÉS. — Examen des crédits (section intérieur). — Etat B. — Titre IV : observations sur la participation effective du préfet des Hauts-de-Seine à la création d'un périodique tiré à 500 000 exemplaires (p. 2056). — **Suite de la discussion** [28 novembre 1974]. — AFFAIRES ÉTRANGÈRES. — Observations ayant porté essentiellement sur la politique étrangère et sur la position de la France lors d'un récent vote à la conférence générale de l'U. N. E. S. C. O. concernant l'Etat d'Israël (p. 2131, 2132). — **Suite de la discussion** [10 décembre 1974]. — SERVICES DU PREMIER MINISTRE. — I *b*. — INFORMATION. — Observation sur la décision du conseil général des Hauts-de-Seine de créer un « journal d'information » avec les fonds publics (p. 2665, 2666). — RADIODIFFUSION ET TÉLÉVISION. — Observations ayant porté essentiellement sur la situation créée par la liquidation de l'O. R. T. F. et sur sa confiance dans la réussite de la réforme (p. 2682, 2683). — Discussion des articles rattachés. — Art. 30 : *amendement de M. Jean-Marie Bouloux tendant à compléter cet article par des dispositions qui permettraient d'acquitter la redevance par trois cent soixantièmes afin de pouvoir défalquer les jours de grève* (p. 2692).

PAGANI (Mlle ODETTE) [Yonne].

Est nommée membre de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation [4 octobre 1974].

Dépôt législatif :

Rapport spécial (Rapatriés) fait au nom de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation sur le projet de loi de finances pour 1975, adopté par l'Assemblée nationale [21 novembre 1974] (n° 99, annexe n° 16).

Intervention :

Intervient dans la suite de la discussion du **projet de loi de finances pour 1975,** adopté par l'Assemblée nationale [26 novembre 1974]. — DEUXIÈME PARTIE. — MOYENS DES SERVICES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES. — INTÉRIEUR ET RAPATRIÉS. — En qualité de rapporteur spécial de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation, pour la section RAPATRIÉS, analyse l'aspect chiffré de ce budget (p. 2023).

PALMERO (M. FRANCIS) [Alpes-Maritimes].

Est nommé secrétaire de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées [4 octobre 1974].

Dépôts législatifs :

Proposition de loi tendant à modifier l'article L. 228 du code électoral concernant les élections municipales (conseillers forains) [2 mars 1974 — *J. O.* Lois et décrets du 3 mars 1974. — Rattachée pour ordre au procès-verbal de la séance du 22 janvier 1974] (n° 134).

Proposition de loi tendant à instituer un contrôle technique obligatoire des véhicules automobiles de tourisme [2 mars 1974 — *J. O.* Lois et décrets du 3 mars 1974. — Rattachée pour ordre au procès-verbal de la séance du 22 janvier 1974] (n° 135).

Proposition de loi relative à l'indemnité des conseillers généraux [4 octobre 1974] (n° 4).

Avis, présenté au nom de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées (relations culturelles), sur le projet de loi de finances pour 1975, adopté par l'Assemblée nationale [21 novembre 1974] (n° 102. — Tome II).

Questions orales :

M. Francis Palmero demande à *M. le secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre (Fonction publique)* s'il entend rapidement assurer le paiement mensuel des pensions car les versements trimestriels, en période d'inflation, lèsent gravement les retraités de la fonction publique. C'est ainsi qu'aux P. T. T., lors du paiement de l'arrérage du 6 mars, ils n'ont pu bénéficier de la dernière majoration de 2 p. 100 du 1er février qu'ils ne percevront qu'à l'échéance du 6 juin [27 juin 1974] (n° 1466). — Réponse [5 novembre 1974] (p. 1569, 1570).

M. Francis Palmero demande à *M. le ministre des affaires étrangères* de bien vouloir lui faire connaître l'ordre du jour discuté à la conférence de Caracas sur les droits de la mer, la position de la France et les décisions prises [23 août 1974 — *J. O.* du 3 septembre 1974] (n° 1470). — Réponse [29 octobre 1974] (p. 1459 à 1462).

Questions orales avec débat :

M. Francis Palmero demande à *M. le ministre des affaires culturelles* de vouloir bien exposer les mesures qu'il entend prendre pour remédier à la crise évidente du cinéma français [28 décembre 1973. — *J. O.* du 15 janvier 1974] et [22 janvier 1974] (n° 98). — *Caducité.*

M. Francis Palmero demande à *M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie et des finances*, s'il entend, dans un esprit de justice, prévoir dans le prochain budget les moyens nécessaires pour ajuster les rentes viagères au coût réel de la vie [8 mars 1974. — *J. O.* du 12 mars 1974] et [2 avril 1974] (n° 12). — *Caducité.*

M. Francis Palmero demande à *M. le ministre des affaires culturelles et de l'environnement* de vouloir bien exposer les mesures qu'il entend prendre pour remédier à la crise évidente du cinéma français [8 mars 1974. — *J. O.* du 12 mars 1974] et [2 avril 1974] (n° 13). — *Caducité.*

Les nouvelles méthodes de commercialisation du livre inquiétant les libraires, **M. Francis Palmero** demande à *M. le Premier ministre* ce qu'il entend proposer pour sauvegarder l'édition française [30 mai 1974] (n° 1).

M. Francis Palmero demande à *M. le ministre de l'économie et des finances* s'il entend, dans un esprit de justice, prévoir dans le prochain budget les moyens nécessaires pour ajuster les rentes viagères au coût réel de la vie [30 mai 1974] (n° 21). — Discussion [5 novembre 1974] (p. 1570 à 1572).

M. Francis Palmero demande à *M. le ministre de la qualité de la vie* de vouloir bien exposer les mesures qu'il entend prendre pour remédier à la crise évidente du cinéma français [30 mai 1974] (n° 22).

M. Francis Palmero attire l'attention de *M. le Premier ministre* sur l'arrêt, en date du 12 juillet 1974, prononcé par la première chambre civile de la cour d'appel de Paris et accordant une indemnité de 639 731 francs à un citoyen français exproprié d'Algérie, en application du décret du 29 avril 1956 sur le développement de l'économie et la limitation des zones irrigables, ainsi que du décret de la même année relatif à la réforme agraire, et reconnaissant par conséquent la responsabilité de l'Etat français et du trésor public. Il lui demande s'il entend non seulement régler sur ces mêmes bases les indemnités dues pour de telles expropriations mais également en terminer avec le douloureux problème de l'indemnisation des rapatriés [6 septembre 1974. — *J. O.* du 17 septembre 1974] et [3 octobre 1974] (n° 57).

Interventions :

Intervient dans la discussion du **projet de loi,** adopté par l'Assemblée nationale après déclaration d'urgence, **relatif à la radiodiffusion et à la télévision** [26 juillet 1974]. — Discussion générale (p. 940 à 942). — Est entendu lors de la réponse de M. Bernard Destremau, secrétaire d'Etat auprès du ministre des affaires étrangères, à sa **question orale relative à la conférence de Caracas n° 1470** (cf. *supra*) [29 octobre 1974] (p. 1461, 1462). — Est entendu au cours du débat sur les questions orales de M. Félix Ciccolini, de M. Adolphe Chauvin, de M. Léandre Létoquart et de M. Josy Moinet ayant pour objet la **politique à l'égard des collectivités locales** [29 octobre 1974] (p. 1484). — Est entendu lors de la réponse de M. Jean-Pierre Fourcade, ministre de l'économie et des finances, à sa **question orale relative au paiement des pensions n° 1466** (cf. *supra*) [5 novembre 1974] (p. 1569, 1570) ; au cours du débat sur sa question orale ayant pour objet les **rentes viagères n° 21** (cf. *supra*) (p. 1570, 1571). — Intervient dans la suite de la discussion du **projet de loi de finances pour 1975** adopté par l'Assemblée nationale [23 novembre 1974]. — PREMIÈRE PARTIE. — CONDITIONS GÉNÉRALES DE L'ÉQUILIBRE FINANCIER. — Discussion des articles. — Art. 8 : dépose un *amendement, soutenu par M. André Fosset,* tendant à proposer une nouvelle *rédaction de la fin du paragraphe III de cet article* (p. 1954). — **Suite de la discussion** [26 novembre 1974]. — DEUXIÈME PARTIE. — MOYENS DES SERVICES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES. INTÉRIEUR ET RAPATRIÉS — Observations ayant porté essentiellement sur les atermoiements qui caractérisent le règlement du problème des rapatriés d'Algérie et celui des Français encore prisonniers en Algérie (p. 2033). — **Suite de la discussion** [27 novembre 1974]. — DÉFENSE. — Observations ayant porté essentiellement sur les problèmes intéressant le corps de la gendarmerie : situation matérielle du gendarme, majoration de la retraite et de l'indemnité de sujétion spéciale de police, les effectifs, le casernement (p. 2089, 2090). — **Suite de la discussion** [28 novembre 1974]. — AFFAIRES ÉTRANGÈRES. — En qualité de rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées, pour les relations culturelles, se félicite d'un budget en augmentation pour concrétiser l'action de la France à l'étranger ; insiste notamment sur la participation aux organisations internationales, sur la participation des jeunes au titre du service national actif qui viennent accroître le nombre des enseignants à l'étranger, sur l'action culturelle de l'O. R. T. F. par les moyens audiovisuels, sur le succès de la francophonie, sur l'aide aux groupes d'amitié, enfin sur l'importance des échanges artistiques (p. 2109 à 2112). — Examen des crédits. — Etat B. — Titre IV : Explique son vote sur l'*amendement de M. Paul d'Ornano tendant à augmenter les crédits de ce titre de* 5 700 000 *francs* (p. 2141) ; soutient l'*amendement de M. Jean Sauvage tendant à réduire les crédits de ce titre de* 20 500 000 *francs* (p. 2142) ; le rectifie *pour limiter la réduction à* 10 *p.* 100 (p. 2143). — **Suite de la discussion** [4 décembre 1974]. — CULTURE. — Observations ayant porté essentiellement sur les activités cinématographiques : la fréquentation des salles, l'escalade dans la pornographie, les relations du cinéma et de la télévision, l'avenir du festival de Cannes (p. 2409, 2410). — **Suite de la discussion** [5 décembre 1974]. — ECONOMIE ET FINANCES. — I. — CHARGES COMMUNES. — Observations ayant porté sur l'indemnisation des rapatriés et sur la situation des harkis (p. 2482, 2483). — **Suite de la discussion** [6 décembre 1974]. — QUALITÉ DE LA VIE. — III. — TOURISME. — Observations ayant porté notamment sur les vacances au bord de la mer et la navigation de plaisance ; sur les primes spéciales d'équipement hôtelier ; sur la réduction du taux de la T. V. A. sur les terrains de camping ; sur les agences de voyage ; sur l'étalement des vacances (p. 2565, 2566). — **Suite de la discussion** [10 décembre 1974]. — SERVICES DU PREMIER MINISTRE. — RADIODIFFUSION ET TÉLÉVISION. — Observations ayant porté sur l'avenir des orchestres dans la perspectives de la réforme ; sur le sort de la télédistribution ; sur la possible autonomie du poste de Nice (p. 2681). — **Suite et fin de la discussion** [11 décembre 1974]. — ARTICLES NON JOINTS A L'EXAMEN DES CRÉDITS. — Art. 49 *bis : son amendement tendant à proposer une nouvelle rédaction de cet article qui majore, à compter du* 1er *janvier* 1975, *la taxe spéciale additionnelle venant en complément du prix des places dans les salles de spectacles cinématographiques* (p. 2785, 2786). — **Deuxième délibération.** — Article additionnel : observation sur les travaux de collecte des eaux pluviales, à l'occasion du dépôt de l'*amendement de M. Jean-Pierre Fourcade, ministre de l'économie et des finances* (p. 2791). — Intervient dans la discussion du **projet de loi portant création du Conservatoire de l'espace littoral** [12 décembre 1974]. — Discussion des articles. — Après l'art. 7 : explique son vote sur l'*amendement de M. Auguste Amic tendant à insérer un article additionnel relatif à la circulation des piétons dans les lotissements jouxtant le domaine public maritime* (p. 2847, 2848). — Intervient dans la discussion du **projet de loi,** adopté par l'Assemblée nationale, après déclaration d'urgence, **portant diverses améliorations et simplifications en matière de pensions ou allocations des conjoints survivants, des mères de famille et des personnes âgées** [16 décembre 1974]. — Discussion générale (p. 2983,

2984). — Discussion des articles. — Article additionnel : *son amendement tendant, après l'article* 2 quater, *à insérer un article nouveau ainsi conçu : « Le droit à la pension de réversion dans les conditions fixées par le code des pensions civiles et militaires de retraite annexé à la loi n° 64-1339 du 26 décembre 1964 est accordé aux veuves des fonctionnaires civils et militaires bénéficiaires de l'allocation annuelle prévue à l'article* 11 *de la même loi à compter du jour de l'entrée en vigueur de la présente loi. »* (p. 2988) ; le retire (*ibid*) ; Article additionnel : co-auteur avec M. Jean-Marie Bouloux d'un *amendement tendant, après l'article* 8, *à insérer un article nouveau qui accorderait le bénéfice de l'assurance vieillesse aux victimes d'accidents du travail survenus avant le* 1er *janvier* 1930 *et dont la rente est au moins égale à* 66 p. 100 (p. 2990) ; le retire pour se rallier à l'*amendement du Gouvernement ayant le même objet* (p. 2991). — Intervient dans la discussion du **projet de loi de finances rectificative pour 1974,** adopté par l'Assemblée nationale [18 décembre 1974]. — Discussion des articles. — Après l'art. 19 : *amendement de M. Jean-Pierre Fourcade, ministre de l'économie et des finances, tendant à insérer un article additionnel concernant les modalités de la valeur d'indemnisation de la masse des biens indemnisables des rapatriés* (p. 3110, 3111).

PAMS (M. GASTON) [Pyrénées-Orientales].

Réélu Sénateur le 22 septembre 1974.

Est nommé membre de la commission des affaires économiques et du Plan [4 octobre 1974].

Dépôt législatif :

Avis, présente au nom de la commission des affaires économiques et du Plan (aviation civile), sur le projet de loi de finances pour 1975, adopté par l'Assemblée nationale [21 novembre 1974] (n° 101. — Tome XIII).

Intervention :

Intervient dans la suite de la discussion du **projet de loi de finances pour 1975,** adopté par l'Assemblée nationale [2 décembre 1974]. — DEUXIÈME PARTIE. — MOYENS DES SERVICES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES. — TRANSPORTS. — III. — AVIATION CIVILE. — En qualité de rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques et du Plan, souligne les difficultés des compagnies aériennes françaises face à la situation générale du trafic aérien mondial et evoque les programmes *Concorde* et *Airbus* par rapport aux productions américaines (p. 2296, 2297).

PAPILIO (M. SOSEFO MAKAPÉ) [Wallis et Futuna].

Est nommé membre de la commission des affaires culturelles [4 octobre 1974].

PARISOT (M. HENRI) [Vosges].

Est nommé membre de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées [4 octobre 1974].

Dépôts législatifs :

Rapport, fait au nom de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées, sur le projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, autorisant les nominations dans le corps des contrôleurs divisionnaires des transmissions du ministère des armées au titre des années 1968, 1969, 1970, 1971, 1972 et 1973 [26 juin 1974] (n° 240).

Rapport, fait au nom de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées, sur le projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, portant intégration de certains fonctionnaires titulaires de l'école polytechnique dans des corps de fonctionnaires du ministère de la défense [26 juin 1974] (n° 241)

Rapport, fait au nom de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées, sur le projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, autorisant des nominations dans le corps des secrétaires administratifs en chef des services extérieurs du ministère des armées au titre des années 1969, 1970, 1971 et 1972 [26 juin 1974] (n° 242).

Avis, présenté au nom de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées (section commune et section gendarmerie), sur le projet de loi de finances pour 1975, adopté par l'Assemblée nationale [21 novembre 1974] (n° 102. — Tome IV).

Intervention :

Intervient dans la suite de la discussion du **projet de loi de finances pour 1975,** adopté par l'Assemblée nationale [27 novembre 1974]. — DEUXIÈME PARTIE. — MOYENS DES SERVICES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES. — DÉFENSE. — En qualité de rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées, pour la section commune et la section gendarmerie, fait état des mesures nouvelles intéressant l'ensemble des personnels militaires, souligne notamment l'effort significatif en faveur de l'amélioration de la condition militaire, l'augmentation du prêt des soldats du contingent, le nouveau statut du service de santé, la politique instaurée en matière de relations publiques (p. 2080, 2081).

PASCAUD (M. GUY) [Charente].

Est nomme membre de la commission des affaires culturelles [4 octobre 1974].

PELLERAY (M. PAUL) [Orne].

N'était pas candidat aux élections sénatoriales du 22 septembre 1974.

PELLETIER (M. JACQUES) [Aisne].

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargee de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à la radiodiffusion et à la télévision [27 juillet 1974].

Est nommé Secrétaire du Sénat [3 octobre 1974].

Est nommé secrétaire de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale [4 octobre 1974].

Est nommé membre du Conseil national des services publics départementaux et communaux, en application de l'ordonnance n° 45-290 du 24 février 1945 et de l'arrêté du 10 mai 1974 [16 octobre 1974].

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à la revalorisation de certaines rentes allouées en réparation du préjudice causé par un véhicule terrestre à moteur et portant diverses dispositions d'ordre civil [18 décembre 1974].

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif aux forclusions encourues durant la période d'interruption du service postal, ainsi qu'à la prorogation et à la suspension de divers délais [19 décembre 1974].

Questions orales avec débat :

M. Jacques Pelletier rappelle à *M. le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur,* que le Président de la République a fait part de sa volonté d'aboutir à une union politique de l'Europe en 1980. Or, actuellement, on ne peut que constater un arrêt du processus d'union économique et monétaire, dans le même temps que s'aggravent les déséquilibres régionaux. Il lui rappelle que, lors de la conférence des chefs d'Etat qui s'est tenue à Paris en octobre 1973, il a été solennellement reconnu que l'objectif tendant a remédier aux déséquilibres structurels et régionaux existant dans la Communauté était absolument prioritaire. Dans cet esprit le « sommet » de Copenhague, en décembre 1973, devait tout mettre en œuvre pour que le fonds de développement régional puisse fonctionner effectivement à partir du 1er janvier 1974. En conséquence, compte tenu que les récentes négociations sur le fonds régional européen n'ont pu aboutir, il lui demande de bien vouloir exposer devant le Sénat les intentions et la doctrine du Gouvernement en matière de politique régionale européenne et d'indiquer notamment si, la France occupant le siège de la présidence du conseil des ministres à partir du 1er juillet prochain, le gouvernement français compte prendre les initiatives nécessaires afin que la politique régionale européenne entre dans une phase concrète [20 juin 1974] (n° 43). — Discussion [29 octobre 1974] (p. 1488 à 1495).

M. Jacques Pelletier rappelle à *M. le Premier ministre* que la loi du 5 juillet 1972 portant création des régions est entrée en application le 1er octobre 1973. En pratique, vers la fin de l'année dernière ou au début de 1974, l'ensemble des conseils et des comités économiques et sociaux ont été installés, et les budgets régionaux ont eté ensuite votés. Il lui indique qu'un an après cette mise en place du régionalisme le bilan de l'opération apparaît à beaucoup décevant. D'une part, l'attribution au préfet de région de l'instruction des affaires régionales et de l'exécution des délibérations prises par le conseil régional, jointe au refus de constituer, auprès du président du conseil régional, une administration qui, sous son autorité, préparerait les débats régionaux, ne fait que renforcer l'emprise de l'Etat. D'autre part, l'autonomie financière des régions est insuffisante. La modicité des ressources régionales rend très difficile la réalisation d'objectifs essentiellement régionaux. Ainsi les budgets régionaux ont-ils donné lieu à des appréciations diverses. Il a été notamment reproché au budget régional de « ressembler davantage à une aide à un ministère défaillant qu'à un engagement financier véritablement régional » ou bien de « compenser les carences de l'Etat ». Il apparaît, en effet, que les actions décidées par les conseils régionaux contribuent le plus souvent à l'amélioration des infrastructures : routes, télécommunications, etc., qui sont du ressort de l'Etat et que peu de budgets comportent des actions originales de caractère régional. La région jouera un rôle très efficace dans la mesure où son budget sera beaucoup plus important et où le fonctionnement des organismes régionaux — conseil et comité économique et social — sera profondément modifié dans le sens d'une plus grande autonomie et d'une plus grande responsabilité, dans le respect, bien évidemment, des options du Plan décidées à l'échelon national. En conséquence, il lui demande de bien vouloir indiquer au Sénat si le Gouvernement compte prochainement faire des propositions pour renforcer les institutions régionales [29 novembre 1974] (n° 82). — Discussion [17 décembre 1974] (p. 3040 à 3045).

Interventions :

Intervient dans la suite et la fin de la discussion du **projet de loi,** adopté par l'Assemblée nationale, après déclaration d'urgence, **relatif à la radiodiffusion et à la télévision** [27 juillet 1974]. — Discussion des articles. — Chapitre III : retire l'amendement de M. Jean Filippi concernant l'intitulé (p. 992) ; Art. 11 : observations sur la teneur de l'article (p. 995) ; Art. 25 : retire l'*amendement de MM. Henri Caillavet et Jean Filippi pour se rallier à la rédaction proposée par l'amendement de M. Roger Gaudon, soutenu par M. Andre Aubry* (p. 1027). — Intervient dans la discussion du **projet de loi constitutionnelle**, adopté par l'Assemblée nationale, **portant revision de l'article 61 de la Constitution** [16 octobre 1974]. — Discussion des articles. — Art. 1er : *son amendement tendant, dans le texte modificatif proposé pour le deuxième alinéa de l'article 61 de la Constitution, à préciser que les lois peuvent être déférées au Conseil constitutionnel, non pas « avant leur promulgation », mais « dans les huit jours suivant leur adoption définitive »* (p. 1330, 1331) ; *son amendement rectifié tendant, après les mots : « avant leur promulgation », à insérer les mots : « qui ne peut intervenir avant l'expiration d'un délai de quarante-huit heures à compter de leur adoption définitive »* p. 1332) ; *son sous-amendement tendant à ajouter les projets référendaires prévus à l'article 11 de la Constitution aux trois catégories de textes que se propose de soumettre au Conseil constitutionnel, dans les mêmes conditions de saisine que les lois ordinaires, l'amendement présenté par M. Etienne Dailly pour compléter le deuxième alinéa de l'article 61 de la Constitution* (p. 1335). — Intervient dans la discussion du **projet de loi constitutionnelle,** adopté par l'Assemblée nationale, **portant revision de l'article 25 de la Constitution** [16 octobre 1974]. — Discussion des articles. — Art. 1er. : *son amendement tendant, à la fin du premier alinéa du texte modificatif présenté pour l'article 25 de la Constitution, à prévoir que la loi organique fixe également « le nombre des commissions permanentes. »* (p. 1348) ; le retire (p. 1349). — Est entendu au cours du débat sur sa question orale ayant trait à la **politique régionale européenne n° 43** (cf. *supra*) [29 octobre 1974] (p. 1489, 1490). Intervient dans la suite de la discussion du **Projet de loi de finances pour 1975,** adopté par l'Assemblée nationale [28 novembre 1974]. — DEUXIÈME PARTIE. — MOYENS DES SERVICES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES. — AFFAIRES ÉTRANGÈRES. — Examen des crédits. — Etat B. — Titre IV : *son amendement tendant à réduire les crédits de ce titre de* 20 500 000 *francs* (p. 2142) ; le rectifie *pour limiter la réduction à* 2 000 000 *francs* (p. 2143). — **Suite de la discussion** [3 décembre 1974]. — AGRICULTURE. — Observation ayant porté notamment sur le régime social des agriculteurs, sur l'incohérence des décisions de Bruxelles dans le domaine sucrier, sur l'insuffisance des prix de la viande bovine (p. 2341, 2342). — **Suite de la discussion** [9 décembre 1974]. — Equipement : EQUIPEMENT ET PORTS MARITIMES. — Observations ayant porté uniquement sur l'intérêt primordial de la liaison fluviale Seine-Est qui favoriserait la création de débouchés nouveaux pour l'industrie lorraine et permettrait de concurrencer les ports de Rotterdam et d'Anvers en avantageant les ports de Rouen et du Havre (p. 2599, 2600). — Est entendu au cours du débat sur sa question orale ayant trait au **renforcement des institutions régionales n° 82** (cf. *supra*) [17 décembre 1974] (p. 3040 à 3043, 3045). — Intervient dans la discussion du **projet de loi de finances rectificative pour 1974,** adopté par l'Assemblée nationale [18 décembre 1974]. — Discussion des articles. — Art. 18 : soutient l'*amendement de M. Lucien Grand tendant à supprimer cet article relatif aux modalités d'institution et de délivrance d'un permis de chasser* (p. 3105) ; le retire (p. 3106).

PEN (M. ALBERT) [Saint-Pierre-et-Miquelon].

Est nommé membre de la commission des affaires économiques et du Plan [4 octobre 1974].

Interventions :

Intervient dans la discussion du **projet de loi,** adopté par l'Assemblée nationale, **relatif à la création de corps de fonctionnaires de l'Etat pour l'administration de Saint-Pierre-et-Miquelon** [4 juillet 1974]. — Discussion générale (p. 680, 681). — Intervient dans la discussion, **en troisième lecture,** du **projet de loi constitutionnelle portant revision de l'article 25 de la Constitution** [17 octobre 1974]. — Discussion générale (p. 1380, 1381). — Discussion de l'article 2. — Observation sur le retrait de l'*amendement par M. Etienne Dailly* (p. 1383). — Intervient dans la discussion du **projet de loi,** adopté par l'Assemblée nationale, **organisant une consultation de la population des Comores** [6 novembre 1974]. — Discussion des articles. — Article additionnel : *son amendement tendant après l'article 4, à insérer un article nouveau relatif à la fourniture des bulletins de vote et à la rédaction des documents électoraux de toute nature* (p. 1606, 1607) ; le retire (p. 1607). — Intervient dans la suite de la discussion du **projet de loi de finances pour 1975,** adopté par l'Assemblée nationale [1er décembre 1974]. — DEUXIÈME PARTIE. — MOYENS DES SERVICES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES. — TERRITOIRES D'OUTRE-MER. — Observations ayant porté essentiellement sur une délibération du conseil général de Saint-Pierre-et-Miquelon et sur la politique paternaliste d'assistance menée par le Gouvernement à l'égard de ces îles (p. 2267, 2268, 2271, 2272, 2273). — Examen des crédits. — Etat B. — Titre IV : dépose *un amendement, soutenu par M. Robert Schwint, tendant à réduire les crédits de ce titre de* 1 200 000 *francs* (p. 2273).

PERDEREAU (M. LUCIEN) [Loiret].

N'était pas candidat aux élections sénatoriales du 22 septembre 1974.

PERIDIER (M. JEAN) [Hérault].

Est nommé vice-président de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées [4 octobre 1974].

Est élu délégué titulaire à l'Assemblée consultative prévue par le statut du Conseil de l'Europe [13 décembre 1974].

Dépôt législatif :

Rapport, fait au nom de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées, sur le projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, autorisant la ratification de la convention sur la légitimation par mariage, ouverte à la signature à Rome le 10 septembre 1970, signée par la France à cette même date [17 octobre 1974] (n° 39).

Interventions :

Intervient dans la suite de la discussion du **projet de loi de finances pour 1975,** adopté par l'Assemblée nationale [28 novembre 1974]. — DEUXIÈME PARTIE. — MOYENS DES SERVICES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES. — AFFAIRES ÉTRANGÈRES. — Observations ayant porté sur la politique extérieure et particulièrement sur la situation de la France avec ses partenaires européens et la politique à suivre à l'égard des Etats-Unis (p. 2132 à 2134). — Intervient dans la discussion du **projet de loi de finances rectificative pour 1974,** adopté par l'Assemblée nationale [18 décembre 1974] — Discussion des articles. — Art. 20. — Etat A. — Titre IV (Affaires étrangères. — Coopération) : *son amendement tendant à réduire les crédits de ce titre de* 12 500 000 *francs* (p. 3114, 3115) ; Art. 21. — Etat B. — Titre VI (Affaires étrangères. — III. — Coopération) : *son amendement tendant à supprimer les autorisations de programme et les crédits de paiement figurant à ce titre* (p. 3118, 3119).

PERONNET (M. GABRIEL), **secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre, chargé de la fonction publique** (cabinet de M. Jacques Chirac des 28 mai, 8 juin, 16, 22 juillet et 29 octobre 1974).

Intervient dans la suite de la discussion du **projet de loi de finances pour 1975,** adopté par l'Assemblée nationale [25 novembre 1974]. — DEUXIÈME PARTIE. — MOYENS DES SERVICES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES. — SERVICES DU PREMIER MINISTRE : I *a*. — SERVICES GÉNÉRAUX. — Observations ayant porté notamment sur l'initiative prise par le Gouvernement d'une politique contractuelle d'adaptation des rémunérations dans la fonction publique à la conjoncture actuelle, sur la situation des fonctionnaires appartenant à la catégorie A, sur la politique de formation à l'égard des agents non titulaires, enfin sur la complexité de l'univers de la fonction publique (p. 1986 à 1989).

PERPERE (M. RAOUL) [Lot-et-Garonne].

N'était pas candidat aux élections sénatoriales du 22 septembre 1974.

PERRIN (M. PIERRE) [Isère].

Elu Sénateur le 22 septembre 1974.

Est nommé membre de la commission des affaires économiques et du Plan [4 octobre 1974].

PETIT (M. GUY) [Pyrénées-Atlantiques].

Réélu Sénateur le 22 septembre 1974.

Est nommé membre de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale [4 octobre 1974].

Dépôt législatif :

Rapport, fait au nom de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sur la proposition de loi de MM. Joseph Raybaud et Victor Robini tendant à compléter l'article 30 de la loi du 10 août 1871 de façon à autoriser les délégations de vote dans les conseils généraux [4 juillet 1974] (n° 264).

Interventions :

Intervient dans la suite et fin de la discussion du **projet de loi,** adopté par l'Assemblée nationale, après déclaration d'urgence, **portant amnistie** [2 juillet 1974]. — Répond à l'exposé de M. Jean Lecanuet, ministre de la justice, fait avant le passage à la discussion des articles (p. 654). — Discussion des articles. — Art. 22 : *amendement de M. Jean-Marie Girault, au paragraphe* 1° *de cet article, tendant à exclure du bénéfice de l'amnistie même les infractions à la législation et à la réglementation en matière fiscale ou douanière et à la réglementation des prix qui auront fait l'objet d'une transaction définitive avec les administrations concernées* (p. 665, 666). — Intervient dans la discussion du **projet de loi,** adopté par l'Assemblée nationale, après déclaration d'urgence, **relatif à la radiodiffusion et à la télévision** [26 juillet 1974]. — Discussion générale (p. 928). — **Suite et fin de la discussion** [27 juillet 1974]. — Discussion des articles. — Art. 23 : dépose *un amendement, soutenu par M. Jean Filippi, tendant à compléter le premier alinéa de cet article* (p. 1022). — Intervient dans la discussion du **projet de loi,** déposé avec déclaration d'urgence, **instituant un prélèvement conjoncturel ayant pour objet de prévenir les comportements inflationnistes des entreprises** [30 octobre 1974]. — Discussion générale (p. 1524, 1525). — Intervient dans la discussion du **projet de loi,** adopté par l'Assemblée nationale, **organisant une consultation de la population des Comores** [6 novembre 1974]. — Discussion des articles. — Art. 1er : précise la position de la commission des lois sur les dispositions contenues dans le présent projet (p. 1601, 1602). — Est entendu au cours du débat sur la question orale de M. Jacques Duclos ayant pour objet les **propos tenus par le Ministre d'Etat à l'égard du parti communiste** [12 novembre 1974] (p. 1703). — Son rappel au règlement à propos d'une interversion dans l'ordre du jour [21 novembre 1974] (p. 1866). — Prend part, en qualité de rapporteur de la Commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, à la discussion de la **proposition de loi** de MM. Joseph Raybaud et Victor Robini **tendant à compléter l'article 30 de la loi du 10 août 1871 de façon à autoriser les délégations de vote dans les conseils généraux** [21 novembre 1974]. — Discussion générale (p. 1872, 1873). — Intervient dans la suite de la discussion du **projet de loi de finances pour 1975,** adopté par l'Assemblée nationale [26 novembre 1974]. — DEUXIÈME PARTIE. — MOYENS DES SERVICES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES. — INTÉRIEUR ET RAPATRIÉS. — Examen des crédits (section Intérieur). — Etat C. — Titre VI : observations sur les subventions d'équipement aux collectivités locales pour les réseaux urbains et sur la menace de dérèglement dans l'autorité de tutelle (p. 2057, 2058). — Intervient dans la discussion du **projet de loi de finances rectificative pour 1974,** adopté par l'Assemblée nationale [18 décembre 1974]. — Discussion générale (p. 3083, 3084). — Discussion des articles. — Art. 1er A : *amendement de M. Jean Francou tendant à supprimer cet article qui institue des conseils de gestion dont le but est de connaître mieux les revenus des petites et moyennes entreprises et en particulier des entreprises artisanales* (p. 3085).

PETIT (M. PIERRE) [Nièvre].

Elu Sénateur le 22 septembre 1974.

Est nommé membre de la commission des affaires culturelles [4 octobre 1974].

Intervention :

Intervient dans la suite de la discussion du **projet de loi de finances pour 1975,** adopté par l'Assemblée nationale [3 décembre 1974]. — DEUXIÈME PARTIE. — MOYENS DES SERVICES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES. — AGRICULTURE. — Observations ayant porté sur les problèmes posés par l'électrification rurale (p. 2364).

PEYOU (M. HUBERT) [Hautes-Pyrénées].

Elu Sénateur le 22 septembre 1974.

Est nommé membre de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale [4 octobre 1974].

PEYREFITTE (M. ALAIN), **ministre chargé des réformes administratives** (deuxième cabinet de M. Pierre Messmer des 5, 12 avril et 23 octobre 1973).

Donne lecture au Sénat d'une déclaration du Gouvernement sur la politique monétaire [22 janvier 1974] (p. 26 à 31).

PIC (M. MAURICE) [Drôme].

Est nommé membre de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées [4 octobre 1974].

PICARD (M. ANDRÉ) [Côte-d'Or].

Est nommé membre de la commission des affaires économiques et du Plan [4 octobre 1974].

PILLET (M. PAUL) [Loire].

Elu Sénateur le 22 septembre 1974.

Est nommé membre de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale [4 octobre 1974].

PINSARD (M. JULES) [Saône-et-Loire].

Est nommé membre de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées [4 octobre 1974].

PINTAT (M. JEAN-FRANÇOIS) [Gironde].

Est nommé membre de la commission des affaires économiques et du Plan [4 octobre 1974].

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif aux économies d'énergie [15 octobre 1974].

Dépôts législatifs :

Rapport d'information fait, au nom de la commission des affaires économiques et du Plan, à la suite de la mission effectuée au Brésil, du 18 août au 6 septembre 1973, concernant l'énergie et les transports [14 février 1974. — *J. O.* Lois et décrets du 15 février 1974. — Rattaché pour ordre au procès-verbal de la séance du 22 janvier 1974] (n° 130).

Rapport, fait au nom de la commission des affaires économiques et du Plan, sur le projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, après déclaration d'urgence, relatif aux économies d'énergie [15 octobre 1974] (n° 21).

Rapport, fait au nom de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif aux économies d'énergie [17 octobre 1974] (n° 36).

Rapport d'information fait au nom de la commission des affaires économiques et du Plan, à la suite de la mission effectuée à Detroit (Etats-Unis), du 20 septembre au 1er octobre 1974, pour la XIe conférence mondiale de l'énergie [19 novembre 1974] (n° 96).

Avis, présenté au nom de la commission des affaires économiques et du Plan (ports maritimes), sur le projet de loi de finances pour 1975, adopté par l'Assemblée nationale [21 novembre 1974] (n° 101. — Tome VIII).

Questions orales avec débat :

M. Jean-François Pintat expose à *M. le ministre de l'industrie, du commerce et de l'artisanat* que nos approvisionnements en pétrole sont pour le moment assurés et la guerre des prix pétroliers provisoirement terminée. La couverture à long terme de nos besoins en énergie est cependant loin d'être garantie, et un récent sondage fait apparaître que 46 p. 100 des Français considèrent que le problème énergétique est le plus important de ceux qui se posent présentement à notre pays. Le moment paraît donc opportun pour la France de profiter de la trêve actuelle pour analyser sa situation énergétique réelle et mettre en place rapidement sa politique en la matière. C'est pourquoi il lui demande de bien vouloir lui faire connaître : *a*) dans le domaine pétrolier, si l'approvisionnement a bien été assuré par les sociétés dans le cadre de la loi de 1928 et si les accords bilatéraux de fourniture de pétrole ont bien donné les résultats escomptés ; *b*) dans le domaine charbonnier, si la production nationale ne peut pas être davantage sollicitée et des contrats diversifiés de fourniture par d'autres pays producteurs ne sauraient être accélérés ; *c*) dans le domaine nucléaire, si la sécurité de l'approvisionnement de la France en uranium est assuré pour l'avenir et si les conséquences du retrait de la Suède d'Eurodif (Société pour la construction et l'exploitation d'une usine de diffusion gazeuse en Europe et la commercialisation de ses produits) ont été absorbées ; si, d'autre part, les industries mécaniques et électriques françaises sont en mesure de faire face à un programme accéléré de fabrication de centrales nucléaires, qu'elles soient destinées à un usage national ou à l'exportation ; *d*) dans le domaine géothermique enfin, s'il n'y aurait pas lieu de mettre en œuvre une politique d'utilisation intensive de cette forme d'énergie, ainsi que cela se passe en particulier en Europe centrale. [2 avril 1974] (n° 42). — *Caducité.*

M. Jean-François Pintat demande à *M. le ministre de l'industrie :* 1° la politique qu'entend suivre le Gouvernement en ce qui concerne la production et l'importation du charbon ; 2° dans le domaine des hydrocarbures, comment il compte réduire la dépendance de la France, assurer la diversification de nos approvisionnements et développer les recherches en particulier dans notre zone maritime, les mesures qu'il a l'intention de prendre pour développer notre industrie pétrochimique ; 3° s'il prévoit le simple maintien ou l'accélération du programme de construction de centrales nucléaires décidé par le précédent gouvernement, et comment il pense assurer notre sécurité d'approvisionnement en uranium enrichi ; où en sont, à ce propos, nos pourparlers avec nos partenaires d'Eurodif ; 4° s'il n'estime pas, enfin, nécessaire de renforcer la coopération européenne au plan énergétique et d'évoquer ce problème au plus haut niveau à l'occasion du prochain sommet européen [11 juin 1974] (n° 38). — Retrait par son auteur [3 octobre 1974] (p. 1170).

M. Jean-François Pintat appelle l'attention de *M. le ministre de l'industrie et de la recherche* sur la nécessité, face à la crise actuelle de l'énergie, de tenir à jour, régulièrement, le tableau de la situation française à cet égard et l'inventaire périodique des éléments composant le marché de l'énergie. Il s'agit là en effet d'une des bases essentielles pour l'exécution du Plan et la connaissance de l'économie de notre pays, en même temps que d'un facteur fondamental de la stabilité de notre monnaie. Il lui demande, en conséquence : 1° quelle politique charbonnière entend suivre la France et, en particulier, s'il est envisagé des prises de participation dans des gisements étrangers en vue de pallier le déclin de l'extraction nationale ; 2° s'il ne paraîtrait pas urgent, compte tenu du fait que les promesses du Plan, en ce qui concerne le gaz naturel, paraissent difficiles à tenir, de prévoir des capacités supplémentaires de transformation des gaz pour les rendre substituables les uns aux autres ; 3° en ce qui concerne l'énergie nucléaire, si le financement des centrales prévues est assuré et si les moyens de l'industrie française en permettront la réalisation dans les délais prévus ; si on peut être certain de la sécurité de nos approvisionnements en uranium et s'il n'apparaît pas que la capacité de production de l'usine de séparation isotopique Eurodif soit déjà insuffisante ; où en est, d'autre part, la réalisation industrielle des surgénérateurs européens ; 4° s'il ne semblerait pas indispensable, dans le cadre de la recherche de sources nouvelles d'énergie, de prévoir des crédits supplémentaires pour l'exploitation de l'énergie solaire ou les recherches géothermiques. Il souhaiterait enfin savoir quelle est l'attitude du Gouvernement français face à la politique énergétique commune qui a été définie et adoptée par la commission des Communautés européennes et le Parlement européen [21 septembre 1974. — *Journal officiel* du 1er octobre 1974] et [3 octobre 1974] (n° 60). — Retrait par son auteur [3 décembre 1974].

M. Jean-François Pintat demande à *M. le ministre des affaires étrangères* de définir de manière précise la position du Gouvernement français à l'égard des différentes formes de coopération internationale en matière énergétique, qui semblent fondamentales pour la réalisation d'une certaine indépendance énergétique de l'Europe en général et de la France en particulier. Il souhaiterait notamment connaître la position française concernant la définition et la mise en œuvre d'une politique énergétique commune à l'Europe des Neuf dont le principe a été arrêté lors de la conférence de Copenhague en décembre 1973 [30 octobre 1974] (n° 79). — Discussion [19 novembre 1974] (p. 1792 à 1814).

Interventions :

Intervient dans la discussion du **projet de loi relatif à la constatation et à la répression des infractions en matière de transports publics et privés** [20 juin 1974]. — Discussion des articles. — Art. 4 : retire *son amendement au paragraphe 2° de cet article qui fixe la sanction et énumère les cas dans lesquels la sanction est applicable* (p. 479, 480). — Prend part, en qualité de rapporteur de la commission des affaires économiques et du Plan, à la discussion du **projet de loi,** adopté par l'Assemblée nationale, après déclaration d'urgence, **relatif aux économies d'énergie** [15 octobre 1974]. — Discussion générale (p. 1265, 1266). — Discussion des articles. — Art. 1er : *son amendement tendant, au premier alinéa de cet article, à préciser que le Gouvernement peut, par décret, soumettre à contrôle et à répartition, en tout ou en partie, non pas seulement l'énergie et les produits industriels, mais également « les matières premières » et amendement de M. Robert Laucournet tendant à substituer les mots : « produits énergétiques » aux mots : « produits industriels »* (p. 1279) ; *transforme son amendement en sous-amendement tendant à compléter par les mots : « ... ainsi que les matières premières » l'amendement de M. Etienne Dailly ainsi rédigé : « les ressources en énergie et en produits énergétiques de toute nature, les produits pétroliers, même à usage non énergétique, et les produits dérivés ou substituables, y compris les produits chimiques »* (p. 1280) ; *son amendement, au même premier alinéa, tendant à supprimer le mot « directement » qui vise l'interdiction de la publicité qui serait « de nature à favoriser directement l'accroissement de la consommation d'énergie »* (ibid.) ; *son amendement d'ordre rédactionnel tendant à supprimer les mots : « la circulation » dans le troisième alinéa de cet article* (ibid.) ; *son amendement du même ordre tendant à supprimer le mot : « notamment »* (ibid) ; Après l'art. 1er : *amendement de M. Auguste Billiemaz tendant à insérer un article additionnel invitant le Gouvernement à dresser un inventaire complet des ressources énergétiques nationales et à intensifier la recherche de ressources nouvelles d'énergie* (p. 1283) ; Art. 2 : *amendement de M. Robert Laucournet tendant à modifier la rédaction du début du premier alinéa de cet article qui traite des limitations de température* (p. 1283) ; *amendements de M. Pierre Vallon, de M. Gérard Ehlers (soutenu par M. Fernand Chatelain) et de M. Robert Laucournet, au premier alinéa de cet article, tendant tous les trois, après les mots : « ... par décrets en Conseil d'Etat... », à insérer les mots : « après avis du comité consultatif pour l'utilisation de l'énergie »* (p. 1284) ; *son amendement tendant, à la fin du même premier alinéa, à supprimer les mots suivants : « ... et qui devraient être différentes* [les valeurs de limitation de température], *pour la nuit et le jour, de plusieurs degrés. »* (ibid.) ; Art. 3 : *amendement identique de MM. Pierre Vallon, Fernand Chatelain et Robert Laucournet tendant à rédiger comme suit la seconde phrase du deuxième alinéa de cet article : « Il* [le décret en Conseil d'Etat] *peut notamment rendre obligatoire dans les contrats privés certaines clauses du cahier des prescriptions communes relatives aux marchés de l'Etat. » et amendement rectifié de M. Michel d'Ornano, ministre de l'industrie et de la recherche, pro-*

posant une nouvelle rédaction de ce même deuxième alinéa inspirée de celle de l'amendement ci-dessus (p. 1284, 1285) ; Art. 4 : *amendement de M. Robert Laucournet, au début du premier alinéa de cet article, tendant à préciser que les dispositions envisagées ne seront applicables qu'aux immeubles collectifs pourvus d'un chauffage commun « ayant fait l'objet d'un permis de construire postérieurement à la promulgation de la présente loi »* (p. 1285) ; *amendement de M. Fernand Chatelain tendant, dans le premier alinéa de cet article, à remplacer les mots : « ..., quand la technique le permet... » par les mots : « ..., quand la technique et l'exposition climatique le permettent... »* (p. 1286) ; *son amendement d'ordre rédactionnel aux deuxième et troisième alinéas de cet article concernant une double référence au décret en Conseil d'Etat* (p. 1287) ; Art. 5 : *son amendement tendant à remplacer les paragraphes* II *et* III *de cet article par un seul paragraphe précisant qu'un décret en Conseil d'Etat spécial fixera les modalités d'application aux locaux existants des nouvelles règles de construction et d'aménagement quant à leurs caractéristiques d'isolation thermique* (p. 1288) ; Art. 7 : *amendement de M. Gérard Ehlers, soutenu par M. Léandre Létoquart, tendant à supprimer cet article qui ne requiert plus que la majorité absolue des copropriétaires pour effectuer les travaux nécessaires de régulation et d'équilibre des installations de chauffage* (p. 1289) ; Art. 8 : *son amendement tendant à modifier la rédaction de cet article aux fins d'habiliter les mêmes agents à la fois pour le contrôle des installations collectives de chauffage et pour le contrôle des établissements industriels, commerciaux et ceux recevant du public* (p. 1289, 1290). — **Commission mixte paritaire** [17 octobre 1974]. — Discussion des articles. — Art. 1er : observation sur l'accord réalisé en commission (p. 1378) ; Art. 2 : observations sur les dispositions adoptées en commission (*ibid.*) ; Art. 5 : observations du même ordre (*ibid.*). — Est entendu au cours du débat sur sa question orale ayant trait à la **politique européenne n° 79** (cf. *supra*) [19 novembre 1974] (p. 1796 à 1798). — Intervient dans la suite de la discussion du **projet de loi de finances pour 1975,** adopté par l'Assemblée nationale [26 novembre 1974]. — DEUXIÈME PARTIE. — MOYENS DES SERVICES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES. — INTÉRIEUR ET RAPATRIÉS. — Observations ayant porté notamment sur la situation des petites villes dans le contexte de l'aménagement du territoire, particulièrement de celles de la façade atlantique, sur le problème du personnel communal, sur les finances locales en considération du choix laissé aux communes entre la subvention globale d'équipement et la récupération de la T. V. A. (p. 2035, 2036). — **Suite de la discussion** [5 décembre 1974]. — INDUSTRIE ET RECHERCHE. — Observations ayant porté notamment sur les industries de la machine-outil, sur la politique tarifaire en matière d'énergie, sur l'équipement nucléaire et le succès du surgénérateur *Phénix,* sur le problème pétrolier (p. 2463 à 2465). — ECONOMIE ET FINANCES. — II. — SERVICES FINANCIERS. — Observations ayant porté notamment sur les problèmes relatifs aux exportations : échanges avec les pays de l'Est, financement des capacités de production des entreprises exportatrices, politique d'exportation dans le domaine agro-alimentaire (p. 2503, 2504). — **Suite de la discussion** [9 décembre 1974]. — Equipement : EQUIPEMENT ET PORTS MARITIMES. — En qualité de rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques et du Plan pour les ports maritimes, mentionne l'évolution du trafic portuaire français toujours concurrencé par celui de Rotterdam, la concentration des crédits pour le développement de Dunkerque, de Fos-Marseille et du Havre ; fait le point de la situation matérielle des ports et sur les problèmes de financement ; estime nécessaire le rééquilibrage de la façade atlantique ; souligne les excellents résultats de l'application de l'autonomie aux ports moyens ; évoque brièvement la politique portuaire européenne (p. 2592 à 2594).

PINTON (M. AUGUSTE) [Rhône].

Est nommé vice-président de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées [4 octobre 1974].

Question orale avec débat :

A la suite des positions prises par la diplomatie française dans le conflit du Proche-Orient, notamment le vote de la délégation française à l'O. N. U., sur l'Organisation de la libération de la Palestine (O. L. P.), l'entretien de M. Sauvagnargues et de M. Arafat au Liban et les déclarations récentes des plus hautes instances de l'Etat, **M. Auguste Pinton** demande à *M. le ministre des affaires étrangères* comment il entend concilier cette attitude avec l'amitié qu'il continue de proclamer à l'égard d'Israël et la nécessité reconnue du respect de l'intégrité de cet Etat dans des frontières sûres et reconnues [6 novembre 1974] (n° 80).

Interventions :

Intervient dans la suite et fin de la discussion du **projet de loi de finances rectificative pour 1974,** adopté par l'Assemblée nationale [10 juillet 1974]. — Discussion des articles. — Art. 5 : explique son vote sur les *amendements de M. Marcel Martin tendant à exonérer de la taxe exceptionnelle sur les profits immobiliers réalisés en* 1973 *les plus-values de cession de terrains à bâtir dans leur ensemble ou, à défaut, celles pour cause d'expropriation* (p. 838). — Intervient dans la discussion, **en deuxième lecture,** du **projet de loi organisant une consultation des populations des Comores** [14 novembre 1974]. — Discussion des articles. — Art. 3 *bis :* observation sur la création d'une seconde commission de contrôle des opérations électorales (p. 1730). — Intervient dans la suite de la discussion du **projet de loi de finances pour 1975,** adopté par l'Assemblée nationale [28 novembre 1974]. — DEUXIÈME PARTIE. — MOYENS DES SERVICES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES. — AFFAIRES ÉTRANGÈRES. — Observations ayant porté essentiellement sur la position de la France face aux problèmes européens et sur la situation au Moyen-Orient dominée par le fait palestinien et l'attitude des pays arabes producteurs de pétrole (p. 2125 à 2127). — Examen des crédits. — Etat B. — Titre IV : *amendements de M. Jean Sauvage (soutenu par M. Francis Palmero) et de M. Jacques Pelletier, rectifiés à la demande de la commission des finances, tendant tous les deux à réduire les crédits de ce titre de* 2 000 000 *francs* (p. 2143). — Intervient dans la discussion du **projet de loi,** adopté par l'Assemblée nationale, **relatif à l'interruption volontaire de la grossesse** [13 décembre 1974]. — Discussion générale (p. 2887, 2888).

PISANI (M. EDGARD) [Haute-Marne].

Elu Sénateur le 22 septembre 1974.

Est nommé membre de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées [4 octobre 1974].

Question orale avec débat :

M. Edgard Pisani constate et rappelle à *M. le Premier ministre* que l'agriculture française se trouve désormais au carrefour de deux des problèmes les plus graves que notre pays ait à résoudre : équilibre de la balance des comptes ; sauvegarde de notre environnement et aménagement de notre territoire, et d'un problème à la solution duquel il doit contribuer : la faim dans le monde. Il lui demande de bien vouloir exposer au Sénat quelle politique le Gouvernement suit et entend suivre dans les domaines : de la recherche ; de la promotion des hommes et de la diffusion de la connaissance ; de l'organisation des marchés et du développement des industries agricoles et alimentaires ; de la politique rurale et de la politique forestière ; de la politique agricole européenne ; de l'organisation des marchés mondiaux et de la lutte contre la faim [5 décembre 1974] (n° 85).

Interventions :

Intervient dans la discussion du **projet de loi,** déposé avec déclaration d'urgence, **instituant un prélèvement conjoncturel ayant pour objet de prévenir les comportements inflationnistes des entreprises** [30 octobre 1974]. — Discussion des articles. — Art. 1er : observation sur l'application de la loi dans l'avenir (p. 1529) ; Art. 3 : observations sur la notion de prélèvement non remboursable (p. 1531 ; 1532).

POHER (M. ALAIN) [Val-de-Marne].

Président du Sénat.

En cette qualité, préside la séance du 22 janvier 1974 et déclare ouverte la première session extraordinaire du Sénat de 1973-1974. — Préside la séance du 2 avril 1974 et déclare ouverte la seconde session ordinaire du Sénat pour 1973-1974. — Préside la séance du 30 mai 1974. — Donne lecture au Sénat du message adressé au Parlement par M. Valéry Giscard d'Estaing, Président de la République (p. 376, 377). — Préside la séance du 5 juin 1974. — Prononce l'**éloge funèbre de MM. Jacques Rosselli et André Armengaud, sénateurs représentant les Français établis hors de France** (p. 398, 399, 400) et l'**éloge funèbre de M. Jean-Baptiste Mathias, sénateur de la Savoie** (p. 401). — Préside la séance du 18 juin 1974 ; la séance du 27 juin 1974 ; la séance du 9 juillet 1974 ; la séance du 11 juillet 1974. — Son allocution de fin de session qui lui permet d'évoquer l'intérim qu'il a exercé à l'Elysée à la suite du décès du Président Georges Pompidou, sur la nature des rapports qui paraissent s'instaurer entre le Sénat et l'exécutif

dans l'esprit du « changement » voulu par le nouveau Président de la République, enfin, sur le rôle constructif que la Haute Assemblée continuera à jouer dans l'avenir (p. 864, 865) ; déclare close la deuxième session extraordinaire ouverte le 2 juillet 1974 [11 juillet 1974] (p. 871). — Préside la séance du 23 juillet 1974 et déclare ouverte la troisième session extraordinaire de 1973-1974 (p. 879). — Préside la séance du 25 juillet 1974 ; la séance du 26 juillet 1974.

Réélu Président du Sénat [2 octobre 1974].

A préparé les éloges funèbres de MM. Léon Chambaretaud et Antoine Courrière qui ont été lus par M. André Méric, Vice-Président du Sénat [8 octobre 1974] (p. 1184 à 1186). — A préparé l'allocution d'usage qui a été lue par M. Louis Gros, Vice-Président du Sénat [10 octobre 1974] (p. 1208). — A préparé les éloges funèbres de M. Henri Lafleur et de M. Fernand Verdeille qui ont été lus par M. André Méric, Vice-Président du Sénat [5 novembre 1974] (p. 1562, 1563). — Préside la séance du 20 décembre 1974. — Prononce l'allocution de clôture de la session d'automne au cours de laquelle il souligne l'atmosphère nouvelle qui a présidé au déroulement des débats grâce notamment à la présence et à la coopération active de M. le ministre de l'économie et des finances ; il se félicite de l'ampleur et de la richesse exceptionnelles du travail législatif qui ont contribué tout à la fois au rayonnement de la Haute Assemblée et à l'enrichissement de notre droit positif ; il souhaite pour l'avenir une réforme indispensable de la procédure budgétaire [20 décembre 1974] (p. 3216 à 3218).

POIGNANT (M. FERNAND) [Sarthe].

Est nommé membre de la commission des affaires culturelles [4 octobre 1974].

Interventions :

Intervient dans la discussion du **projet de loi relatif aux institutions sociales et médicosociales** [7 novembre 1974]. — Discussion générale (p. 1632, 1633). — Discussion des articles. — Art. 1er : *son amendement tendant à rédiger comme suit le paragraphe 3° de cet article* [qui énumère les organismes qualifiés d'institutions sociales ou médicosociales] : « 3° *Hébergent des personnes âgées dans des établissements publics déjà dotés, ou qui seront dotés, de la personnalité morale et de l'autonomie financière, à l'exclusion des établissements ou services présentement non personnalisés, annexes d'établissements hospitaliers publics* ; » (p. 1635) ; le retire (p. 1636) ; Art. 15 : retire *son amendement tendant à proposer une nouvelle rédaction du second alinéa de cet article* (p. 1641) ; retire *son sous-amendement — à l'amendement de M. Jean Gravier — qui tendait à faire décider que la capacité d'accueil des établissements gérés par des établissements d'hospitalisation publique soit inférieure à 500 lits* (ibid.) ; Art. 18 : *son amendement tendant à compléter* in fine *cet article par un nouvel alinéa qui vise à créer une commission consultative dans tous les établissements publics hébergeant des personnes âgées* (p. 1642, 1643) ; *sous-amendement de M. René Lenoir, secrétaire d'Etat à l'action sociale, tendant à préciser que cette commission ne sera pas créée dans les établissements « dont la capacité d'accueil est supérieure à un seuil fixé par décret »* (p. 1643) ; Art. 27 : retire *son amendement tendant à compléter cet article par un nouvel alinéa devenu sans objet* (p. 1649).

PONCELET (M. CHRISTIAN). **secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'économie et des finances, chargé du budget** (cabinet de M. Jacques Chirac des 28 mai et 8 juin 1974).

Répond à la question orale de M. Louis Gros ayant trait au **quitus fiscal exigé des Français quittant Madagascar** [18 juin 1974] (p. 452, 453) ; à la question orale de M. Jean Cluzel relative à l'**usage du chèque dans les caisses d'épargne** (p. 453). — Intervient dans la discussion de la **proposition de loi** de M. Marcel Champeix et des membres du groupe socialiste **tendant à une indemnisation complète des rapatriés et des spoliés** [26 juin 1974]. — Discussion générale (p. 559, 560). — Sa motion tendant au renvoi en commission de cette proposition de loi (p. 563). — Intervient dans la discussion du **projet de loi,** adopté par l'Assemblée nationale, **portant règlement définitif du budget de 1972** [9 juillet 1974]. — Discussion générale (p. 698, 699). — Intervient dans la discussion du **projet de loi,** adopté par l'Assemblée nationale, **sur la mise à jour périodique de valeurs locatives servant de base aux impositions directes locales** [9 juillet 1974]. — Discussion générale (p. 766, 767). — Discussion des articles. — Art. 1er : *amendement de M. Yvon Coudé du Foresto, rapporteur général, tendant à rédiger comme suit la fin du dernier alinéa de cet article : « Les conditions d'exécution de ces revisions seront fixées par la loi. La première revision générale entrera en vigueur au plus tard le 1er janvier 1981 », et son sous-amendement tendant à remplacer la date « 1981 » par la date « 1982 »* (p. 768) ; *amendement de M. Fernand Lefort, à la fin du même alinéa de l'article, tendant à proposer la date du « 1er janvier 1976 »* (ibid.) ; Art. 2 : répond aux observations de M. Auguste Amic (p. 769) ; Art. 3 : *amendement de M. Yvon Coudé du Foresto, rapporteur général, tendant à modifier la rédaction du début du deuxième alinéa du paragraphe II de cet article de manière à faire entrer les représentants des communautés urbaines et des districts dans la composition de la commission des évaluations foncières* (p. 770) ; Art. 4 : *son amendement tendant, dans le premier alinéa du paragraphe I de cet article, à réduire de « quatre-vingt-dix jours » à « soixante jours » le délai imparti au contribuable pour faire connaître à l'administration les changements intervenus dans la structure des propriétés* (ibid.) ; *amendement de M. Max Monichon, au même alinéa du même paragraphe I, tendant à préciser que la réalisation du changement de consistance ou d'affectation devra être « définitive » pour entraîner l'obligation de déclaration par le propriétaire à l'administration* (ibid.). — Intervient dans la suite et fin de la discussion du **projet de loi de finances rectificative pour 1974,** adopté par l'Assemblée nationale [10 juillet 1974]. — Répond aux observations faites, à titre personnel, par M. Yvon Coudé du Foresto, rapporteur général (p. 817). — Discussion des articles. — Art. 1er : *amendement de M. Jacques Henriet, au premier alinéa du paragraphe I de cet article, tendant à calculer la contribution exceptionnelle égale à 18 p. 100 de l'impôt sur les sociétés non pas « d'après les résultats du dernier exercice clos avant le 1er janvier 1974 », mais « sur la moyenne des résultats des trois derniers exercices clos avant le 1er janvier 1974 »* (p. 818) ; *amendement de M. Yves Durand tendant à compléter* in fine *le troisième alinéa du même paragraphe I par une disposition relative au montant minimal de la contribution frappant les petites entreprises* (p. 819, 820) ; *amendement de M. Yvon Coudé du Foresto, rapporteur général tendant à supprimer le dernier alinéa de ce même paragraphe I ainsi rédigé : « Pour les sociétés dont l'imposition au titre du dernier exercice clos avant le 1er janvier 1974 a été établie en tenant compte de reports déficitaires, il est fait abstraction de ces reports pour le calcul de la contribution exceptionnelle de 18 p. 100* (p. 820) ; *amendement de M. Etienne Dailly tendant à compléter* in fine *le même paragraphe I de cet article par un alinéa ainsi rédigé : « Toutefois, la contribution exceptionnelle ne s'applique qu'au prorata des bénéfices résultant de ventes sur le marché intérieur, ce pourcentage étant déterminé forfaitairement par le rapport entre le chiffre d'affaires intérieur et le chiffre d'affaires total pour l'année 1973. »* (ibid.) ; *amendement rectifié par son auteur* (p. 821) ; *amendement de M. Etienne Dailly tendant à ajouter à la fin de ce même paragraphe la phrase suivante : « Toutefois, n'est pas assujettie à la contribution exceptionnelle susvisée la fraction de l'impôt sur les sociétés qui résulte de plus-values à long terme. »* (p. 821, 822) ; *amendement de M. René Monory tendant, à la fin de la première phrase du paragraphe II de cet article, à stipuler que le versement au Trésor de la contribution exceptionnelle sera effectué non pas « au plus tard le 31 juillet 1974 », mais « sous la forme de deux versements d'égal montant, le premier devant être payé au plus tard le 31 juillet 1974 et le second le 31 octobre 1974 ».* (p. 822) ; *amendement de M. Auguste Amic, au paragraphe IV de cet article, tendant à ne pas exclure du bénéfice de l'exonération de la contribution exceptionnelle toutes les personnes morales visées aux articles 207 et 208 du code général des impôts* (p. 823) ; *amendements de M. Roger Gaudon, de M. Auguste Amic, de M. Jean Mézard et de M. Henri Caillavet tendant tous les quatre à compléter le paragraphe IV de cet article par un alinéa qui permettrait aux petites et moyennes entreprises d'être exonérées de la contribution exceptionnelle* (p. 824) ; *amendement de M. Yvon Coudé du Foresto, rapporteur général, tendant à supprimer le paragraphe V de cet article relatif à l'affichage obligatoire de l'impôt mis à la charge des sociétés* (ibid.) ; Art. 2 : *amendement de M. Etienne Dailly tendant à remplacer le mot : « acquis » par le mot « commandés » dans le début du paragraphe I de cet article ainsi rédigé : « I. — En ce qui concerne les biens d'équipement acquis... »* (p. 825, 826) ; *amendement de M. Etienne Dailly tendant, au même paragraphe I, à ajouter un deuxième alinéa ainsi conçu : « Toutefois, ces dispositions* [calcul de l'amortissement dégressif pour les biens d'équipement] *ne sont pas applicables aux investissements qui tendent à dégager des économies d'énergie et à protéger l'environnement. »* (p. 826, 827) ; *amendement de M. Etienne Dailly tendant à ajouter* in fine *à cet article un paragraphe III ainsi rédigé : « III. — En outre, pour les biens dont la première ou, éventuellement, la seconde annuité d'amortissement a été déterminée en tenant compte des dispositions des paragraphes I et II ci-dessus, les annuités ou fractions d'annuités ultérieures*

calculées à compter du 1er juillet 1975 seront déterminées conformément aux coefficients de droit commun. » (p. 827) ; Article additionnel : *amendement de M. Henri Caillavet tendant, après l'article 2, à insérer un nouvel article ainsi conçu : « A l'article 39 duedecies du code général des impôts, il est ajouté un septième alinéa ainsi rédigé : « Le régime fiscal des plus-values à long terme prévu par les articles 39 duodecies et suivants n'est pas applicable aux plus-values réalisées par les sociétés de crédit-bail et leasing, ou plus généralement les sociétés qui ont pour objet social la location d'équipements, sur la vente des éléments de l'actif immobilisé faisant l'objet d'une location dans le cadre de leur activité. »* (p. 828) ; Art. 3 : *amendement de M. Etienne Dailly tendant à proposer une nouvelle rédaction du premier alinéa du paragraphe I de cet article de manière à prendre en compte pour l'application des majorations exceptionnelles non pas les cotisations au titre des seuls revenus de 1973, mais la moyenne des cotisations au titre des revenus de 1971, 1972 et 1973* (p. 829) ; *amendement de M. Louis Talamoni, soutenu par M. Roger Gaudon, tendant à supprimer la majoration exceptionnelle d'impôt pour les cotisations comprises entre 2501 francs et 10 000 francs par part* (p. 830) ; *amendement de M. Henri Caillavet, soutenu par M. Josy Moinet, au paragraphe I de cet article, tendant à remplacer la dernière ligne du barème figurant à la suite du deuxième alinéa par deux lignes créant deux tranches supplémentaires qui aggraveraient le dispositif des majorations exceptionnelles* (ibid.) ; *amendement de M. Yvon Coudé du Foresto, rapporteur général, tendant à modifier le système des atténuations de majorations prévues au quatrième alinéa du même paragraphe I de cet article* (p. 831) ; *amendement de M. Auguste Amic tendant à rédiger les deux derniers alinéas du paragraphe II de cet article de manière à reporter de quinze jours la date d'exigibilité et d'application de la pénalité pour paiement tardif de la majoration exceptionnelle* (p. 831, 832) ; *amendement de M. Léon Jozeau-Marigné, soutenu par M. Jean-Marie Girault, tendant, au paragraphe IV de cet article, à porter de « 3 500 francs par part » à « 5 000 francs par part » le seuil d'application de la majoration exceptionnelle aux contribuables prenant leur retraite entre le 1er octobre 1973 et le 1er octobre 1974* (p. 832) ; *amendement de M. Léon Jozeau-Marigné, soutenu par M. Jean-Marie Girault, tendant à compléter in fine cet article par un paragraphe V ainsi rédigé : « V. — Les majorations prévues aux paragraphes I à III ci-dessus ne sont pas applicables aux cotisations résultant de l'application des dispositions de l'article 202 du code général des impôts. »* (ibid.) ; Art. 4 : *amendement de M. Yvon Coudé du Foresto, rapporteur général, au paragraphe I de cet article, tendant à ajouter « les motocyclettes de plus de 450 centimètres cubes » et « les chevaux de selle » dans la liste des éléments du train de vie pris en compte pour la taxation forfaitaire à l'impôt sur le revenu* (p. 833) ; *amendement de M. Yvon Coudé du Foresto, rapporteur général, au paragraphe II de cet article* [renforcement du barème de la taxation forfaitaire] *tendant à substituer « les motocyclettes de plus de 450 centimètres cubes » aux « voitures automobiles destinées au transport des personnes » et son sous-amendement tendant à maintenir les voitures automobiles tout en acceptant les motocyclettes* (p. 834) ; *deux amendements de M. Yvon Coudé du Foresto, rapporteur général, au même paragraphe II, tendant à porter du « double » au « quintuple » le barème concernant les bateaux de plaisance à voiles et à moteur battant pavillon d'un pays ou territoire qui n'a pas conclu avec la France de convention d'assistance administrative en vue de lutter contre la fraude et l'évasion fiscales* (ibid.) ; *amendement de M. Etienne Dailly, au même paragraphe II, tendant à présenter un tarif intermédiaire pour les chevaux de course autres que de pur sang* (p. 835) ; observations sur la taxation forfaitaire des propriétaires de chevaux de selle (p. 836) ; répond à M. Michel Kauffmann (*ibid.*) ; Art. 5 : *amendement de M. Marcel Martin tendant à supprimer de cet article* [institution d'une taxe exceptionnelle sur les profits immobiliers réalisés en 1973] *le deuxième alinéa du paragraphe 1er qui vise les plus-values de cession de terrains à bâtir dans leur ensemble et un second amendement du même auteur qui tend à compléter ce deuxième alinéa par une disposition qui exonérerait de la taxe les plus-values de cession de terrains pour cause d'expropriation* (p. 837) ; *amendement de M. Etienne Dailly tendant à supprimer le paragraphe II de cet article ainsi rédigé : « II. — La fraction taxable des plus-values consécutives à la cession de terrains à bâtir acquis autrement que par succession ou donation-partage est portée de 70 à 100 p. 100. Cette disposition est applicable aux plus-values réalisées postérieurement au 30 juin 1974 »* (p. 839, 840) ; *amendement de M. Auguste Amic et amendement de M. Fernand Chatelain, soutenu par M. Louis Talamoni, tendant à compléter in fine cet article par un nouveau paragraphe qui vise à supprimer, à compter du 1er juillet 1974, les régimes spéciaux d'imposition des profits de construction réalisés à titre habituel par les personnes physiques ou les sociétés* (p. 840, 841) ; *amendement de M. Etienne Dailly tendant à ajouter in fine à cet article un nouveau paragraphe ainsi libellé : « IV. — Le Gouvernement déposera, avant le 1er janvier 1975, un projet de loi portant réforme de la fiscalité immobilière. »* (p. 841, 842) ; Art. 6 : *amendement de M. Jean Filippi tendant à compléter in fine cet article par le nouveau paragraphe suivant : « IV. — Le caviar et ses succédanés sont assujettis à la taxe sur la valeur ajoutée au taux intermédiaire. »* (p. 842, 843) ; Articles additionnels : *amendement de M. Henri Tournan, soutenu par M. Auguste Amic, tendant, après l'article 6, à insérer un article additionnel ainsi rédigé : « Les ressources du fonds spécial d'investissement routier calculées conformément à l'article 24 de la loi de finances pour 1974 sont majorées de la somme de 120 millions de francs dans l'hypothèse d'un rendement de 640 millions de francs au titre de la majoration instituée par le I de l'article 6. »* (p. 844) ; *amendement de M. Jacques Duclos, soutenu par M. Roger Gaudon, tendant, après l'article 6, à insérer un article additionnel qui compenserait la suppression ou la réduction de la taxe à la valeur ajoutée sur les produits de large consommation, par l'institution d'un impôt progressif sur les fortunes et les patrimoines d'un certain nombre de sociétés* (p. 844, 845) ; *amendement de M. Henri Tournan tendant également à insérer un article additionnel qui vise à la fois à reconduire la mesure temporaire de blocage des loyers et à supprimer les dispositions en vigueur concernant l'avoir fiscal et le prélèvement libératoire* (p. 845) ; Art. 11 : répond aux observations de M. Roger Gaudon (p. 847) ; Art. 12 : *amendement de M. Yvon Coudé du Foresto, rapporteur général, tendant à supprimer le second alinéa de cet article ainsi rédigé : « La contrevaleur en francs de ces emprunts sera utilisée sous forme de prêts accordés à des entreprises françaises qui réaliseront des investissements susceptibles de se traduire par une amélioration de la balance de paiements »* (ibid.) ; Art. 14 : *amendement de M. Louis Gros tendant à compléter in fine cet article par un nouveau paragraphe qui permettrait d'étendre le bénéfice de l'allocation de rentrée scolaire aux familles françaises résidant hors de France* (p. 849) ; Article additionnel : *amendement de M. Max Monichon tendant à ajouter, à la fin du projet de loi, un article nouveau qui souhaiterait que, dès 1974, des mesures fussent prises pour permettre l'élaboration d'un programme complémentaire d'électrification rurale, sans intervention des crédits d'Etat, dans le cadre des dispositions de l'article 37 de la loi de finances rectificative pour 1970* (p. 850, 851). — **Commission mixte paritaire** [11 juillet 1974]. — Discussion générale (p. 866, 867). — Discussion des articles. — Art. 1er : répond aux observations de M. Auguste Amic (p. 868) ; Art. 3 : remercie la commission des finances pour le « sifflet » qu'elle a élaboré (p. 868, 869) ; répond à M. Etienne Dailly (p. 869) ; Art. 5 : *son amendement tendant :* A. — *A maintenir que « les plus-values consécutives à la cession de terrains recueillis par succession ou donation-partage » font également partie des profits immobiliers réalisés en 1973 assujettis à la taxe exceptionnelle instituée par le paragraphe I-1° de cet article ;* B. — *A rétablir le paragraphe II de cet article dans la nouvelle rédaction suivante : « II. — la fraction taxable des plus-values consécutives à la cession de terrains à bâtir acquis autrement que par succession ou donation-partage est portée de 70 à 100 p. 100, sauf pour ce qui concerne les plus-values dégagées à l'occasion de cessions opérées dans le cadre d'une déclaration d'utilité publique. Cette disposition est applicable aux plus-values réalisées postérieurement au 30 juin 1974 »* (p. 870). — Intervient dans la discussion du **projet de loi,** adopté par l'Assemblée nationale, après déclaration d'urgence, **relatif au remboursement d'une nouvelle fraction des crédits de taxe sur la valeur ajoutée en faveur des exploitants agricoles.** [10 octobre 1974]. — Discussion générale (p. 1212. 1213, 1218 à 1220, 1221). — Discussion des articles. — Avant l'art. 1er : *amendement de M. Paul Jargot tendant à insérer un article additionnel ainsi conçu : « Le Gouvernement déposera avant la fin de la présente session un projet de loi tendant à proposer des mesures de sauvegarde nationale concernant notamment la fiscalité et la politique du crédit afin de rattraper la baisse du revenu agricole intervenue en 1974 »* (p. 1221, 1222) ; Art. 1er : *amendement de M. Yvon Coudé du Foresto, rapporteur général, tendant à proposer une rédaction modulée des paragraphes II et III de cet article relatifs aux modalités de remboursement de la nouvelle fraction du crédit de taxe déductible dont disposaient les agriculteurs au 31 décembre 1971* (p. 1223) ; *amendement de M. Louis Jung tendant à supprimer la dernière phrase du paragraphe II de cet article qui stipule que : « Les demandes de remboursement doivent être d'un montant au moins égal à 200 francs »* (p. 1224) ; oppose l'article 40 de la Constitution à *cet amendement — retiré par son auteur — repris par M. Robert Schwint* (ibid.) ; *son amendement tendant à abaisser de « 200 » à « 150 francs » le montant de la demande de remboursement* (ibid.) ; Art. 3 : *amendement de M. Jacques Boyer-Andrivet tendant à rédiger comme suit cet article : « Les taux de 2,40 p. 100, de 3,50 p. 100 et de 4,70 p. 100 du remboursement forfai-*

taire prévus à l'article 298 quater *du code général des impôts sont respectivement fixés à* 3,50 *p.* 100, *à* 4,50 *p.* 100 *et à* 5,50 *p.* 100 *pour les ventes faites au cours de l'année* 1973 » (p. 1225) ; oppose l'article 40 de la Constitution à *cet amendement — retiré par son auteur — repris par M. Robert Schwint* (ibid) ; observation finale sur la portée du projet de loi qui vient d'être voté (*ibid.*) — Intervient dans la discussion du **projet de loi relatif aux opérations des entreprises d'assurances dommages relevant des Etats membres de la Communauté économique européenne et tendant à simplifier la législation des assurances** [20 novembre 1974]. — Discussion générale (p. 1846). — Discussion des articles. — Art. 1er : *amendement de M. Jacques Thyraud tendant, dans le premier alinéa de cet article, à supprimer le mot : « modifié » qualifiant l'article* 2 *de la loi du* 15 *février* 1917 *dont il est proposé de changer le texte* (p. 1847) ; *amendement d'ordre rédactionnel de M. Jacques Thyraud à la dernière phrase du troisième alinéa du texte présenté pour l'article* 7 *du décret du* 14 *juin* 1938 *ainsi rédigé : « Toutefois, cette nullité [des contrats] n'est pas opposable, lorsqu'ils sont de bonne foi, aux assurés, aux souscripteurs et aux bénéficiaires. »* (p. 1848) ; Art. 4 : *amendement de M. Jacques Thyraud tendant à rédiger comme suit cet article : « Dans le cinquième et le septième alinéa de l'article* 15 *modifié de la loi n°* 51-1508 *du* 31 *décembre* 1951 *relative aux comptes spéciaux du Trésor pour l'année* 1952, *le mot « corporels » est supprimé. »* (ibid.). — Intervient dans la suite de la discussion du **projet de loi de finances pour 1975,** adopté par l'Assemblée nationale [27 novembre 1974]. — DEUXIÈME PARTIE. — MOYENS DES SERVICES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES. — Budget annexe des MONNAIES ET MÉDAILLES. — Observations ayant porté essentiellement sur la frappe des nouvelles pièces de 50 francs en argent et de 10 francs en cupronickel, sur les difficultés de fonctionnement de l'établissement monétaire de Pessac ouvert depuis un an (p. 2069). — IMPRIMERIE NATIONALE. — Observations sur les aspects futurs de gestion compte tenu de ce que l'activité est partagée entre l'établissement de Paris et celui de Douai (p. 2070, 2071). — **Suite de la discussion** [5 décembre 1974]. — ECONOMIE ET FINANCES. — I. — CHARGES COMMUNES. — Répond à M. Léon Jozeau-Marigné, président de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, au sujet du renvoi en commission qu'il avait demandé pour la proposition de loi d'origine sénatoriale tendant à l'indemnisation complète des rapatriés et des spoliés (p. 2484, 2485) ; observations ayant porté sur les caractéristiques de ce budget particulier : budget important, différenciation dans l'évolution de ses grandes catégories de dépenses, cohérence avec un certain nombre d'orientations gouvernementales notamment en ce qui concerne l'amélioration de la pension des veuves et l'indemnisation des Français dépossédés de leurs biens outremer ; répond ensuite aux différents orateurs (p. 2486 à 2490). — Examen des crédits. — Etat B. — Titre IV : *amendement rectifié de M. André Fosset tendant à réduire les crédits de ce titre de* 20 *millions de francs* (p. 2492) ; Etat C. — Titre V : *amendement de M. André Colin tendant à réduire de* 100 000 *francs les autorisations de programme et les crédits de paiement figurant à ce titre* (p. 2493) ; *amendement de M. Roger Gaudon tendant à réduire le montant des crédits de paiement de ce titre de* 100 *millions de francs* (p. 2494) ; Titre VI : *amendement de M. Louis Talamoni, soutenu par M. Roger Gaudon, tendant à réduire le montant des autorisations de programme et le montant des crédits de paiement de ce titre de la même somme de* 15 *millions de francs* (ibid.). — II. — SERVICES FINANCIERS. — Observations ayant eu pour objet de souligner l'effort accompli par les différents services du Trésor ; sur la nécessité d'un budget à la fois rigoureux et raisonnablement ambitieux ; sur les conditions dans lesquelles doit s'exercer l'action du ministère de l'économie et des finances (p. 2499, 2500, 2505). — Répond à la question orale de M. Pierre Vallon relative à la **situation de l'industrie de la soie** [17 décembre 1974] (p. 3026, 3027). — Est entendu au cours du débat sur la question orale de M. Henri Tournan relative à l'**indemnisation des dommages résultant de calamités publiques** [17 décembre 1974] (p. 3032, 3033). — Intervient dans la discussion, **en deuxième lecture,** du **projet de loi modifiant la loi n° 72-10 du 3 janvier 1972 relative à la prévention et à la répression des infractions en matière de chèques** [17 décembre 1974]. — Discussion des articles. — Art. 5 : soutient l'*amendement du Gouvernement tendant à supprimer le texte présenté pour* l'article 73-1 *du décret du* 30 *octobre* 1935 *concernant l'obligation d'honorer les chèques d'un montant inférieur ou égal à* 100 *francs* (p. 3057, 3058). — Intervient dans la discussion du **projet de loi de finances rectivicative pour 1974,** adopté par l'Assemblée nationale [18 décembre 1974]. — Discussion des articles. — Après l'art. 19 *bis : amendement de M. Marcel Fortier tendant à insérer un article additionnel ayant pour objet de préciser la notion de dépenses libératoires en matière de participation des employeurs au financement de la formation professionnelle* (p. 3113) ; Art. 20. — Etat A. — Titre IV (Affaires étrangères. — Coopération) : *amendement de M. Jean Péridier tendant à réduire les crédits de ce titre de* 12 500 000 *francs* (p. 3114, 3115) ; Titre III (Services du Premier ministre. — I. — Services généraux) : *amendement de M. Félix Ciccolini tendant à réduire les crédits de ce titre de* 3 200 000 *francs* (p. 3116) ; Titre IV (Transports. — III. — Aviation civile) : *amendement de M. Josy Moinet tendant à réduire les crédits de ce titre de* 5 000 000 *francs* (p. 3117, 3118) ; Art. 21. — Etat B. — Titre VI (Affaires étrangères). — III. — Coopération) : *amendement de M. Jean Péridier tendant à supprimer les autorisations de programme et les crédits de paiement figurant à ce titre* (p. 3119) ; Titre VI (Aménagement du territoire. — Equipement et Logement) : *amendement de M. Pierre Giroud tendant à supprimer les autorisations de programme et à réduire de* 101 000 000 *de francs les crédits de paiement figurant à ce titre* (p. 3120) ; Articles additionnels : *amendement de M. Jean Nayrou, soutenu par M. Félix Ciccolini, tendant, après l'article* 21, *à insérer le nouvel article suivant : « Le Gouvernement publiera en annexe au projet de loi de finances un document récapitulant la liste des opérations subventionnées au moyen des crédits de « subventions pour travaux divers d'intérêt local » inscrits au titre VI du budget du ministère de l'intérieur »* (p. 3121) ; *amendement de M. Félix Ciccolini tendant à insérer un article additionnel préconisant la nationalisation de la Compagnie internationale pour l'informatique (C. I. I.)* (p. 3122) ; Art. 26 : *amendement de M. Josy Moinet tendant à réduire de « 750 millions de francs » à « 700 millions de francs » le montant du crédit de paiement supplémentaire ouvert, pour* 1974, *au titre des comptes de prêts et de consolidation* (p. 3123). — Intervient dans la discussion du **projet de loi,** adopté par l'Assemblée nationale, après déclaration d'urgence, **relatif à la revalorisation de certaines rentes allouées en réparation du préjudice causé par un véhicule terrestre à moteur et portant diverses dispositions d'ordre civil** [18 décembre 1974]. — Discussion générale (p. 3125, 3126). — Discussion des articles. — Art. 1er : *amendement de M. Jacques Thyraud tendant à rédiger ainsi le début du premier alinéa de cet article : « Sont majorées de plein droit « chaque année »... »* (p. 3126) ; *amendement de M. Jean-Marie Bouloux, soutenu par M. Louis Jung, au deuxième alinéa de cet article, tendant à réduire de « 75 p. 100 » à « 50 p. 100 » le taux d'invalidité entraînant de plein droit la revalorisation de la rente allouée en réparation du préjudice causé par un véhicule terreste à moteur* (p. 3127) ; *amendement de M. Jacques Thyraud, au dernier alinéa de cet article, stipulant que les majorations instituées par le présent article ne sont appliquées qu'à la fraction de la rente qui ne dépasse pas, non pas « cinq fois le plafond annuel des rémunérations soumis à cotisations de sécurité sociale », mais « huit fois le salaire moyen visé à l'article L.* 313 *du code de la sécurité sociale »* (ibid.) ; Art. 3 : *amendement de forme de M. Jacques Thyraud tendant à supprimer les mots : « l'assiette et » dans le membre de phrase : « l'assiette et le taux »* (p. 3127, 3128). — Intervient dans la discussion des conclusions de la **commission mixte paritaire** chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du **projet de loi de finances pour 1975** [19 décembre 1974]. — Discussion générale (p. 3174, 3175). — Discussion des articles. — Art. 12 *bis* (nouveau) : répond à M. Jacques Descours Desacres (p. 3176) ; Art. 15 *bis :* répond à MM. Paul Jargot et Jacques Descours Desacres (p. 3177). — Intervient dans la discussion des conclusions de la **commission mixte paritaire** chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du **projet de loi instituant un prélèvement conjoncturel** (urgence déclarée) [19 décembre 1974]. — Discussion générale (p. 3184) ; répond aux explications de vote (p. 3188). — Intervient dans la discussion des conclusions de la **commission mixte paritaire** chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en dicussion du **projet de loi de finances rectificative pour 1974** [20 décembre 1974]. — Discussion générale (p. 3230). — Discussion des articles. — Art. 19 *bis* A [modalités de la valeur d'indemnisation de la masse des biens indemnisables des rapatriés] : *son amendement tendant :* **1°** *au paragraphe* I *de cet article, à proposer une nouvelle rédaction du texte présenté pour le dernier alinéa de l'*article 42 *de la loi n°* 70-632 *du* 15 *juillet* 1970 ; **2°** *au paragraphe* II *de de cet article, à proposer une nouvelle rédaction du texte présenté pour l'article* 30-1 *de la loi susvisée ;* **3°** *au paragraphe* III *de cet article, à proposer une nouvelle rédaction du texte présenté pour compléter l'*article 34 *de la loi susvisée* (p. 3233). — Intervient dans la discussion des conclusions de la **commission mixte paritaire** chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du **projet de loi relatif à la revalorisation de certaines rentes allouées en réparation du préjudice causé par un véhicule terrestre à moteur et portant diverses dispositions d'ordre civil** (urgence déclarée) [20 décembre 1974]. — Discussion générale (p. 3234).

PONIATOWSKI (M. MICHEL), **ministre d'Etat, ministre de l'intérieur** (cabinet de M. Jacques Chirac des 28 mai et 8 juin 1974).

Intervient dans la discussion de la **proposition de loi organique** de M. Henri Caillavet et plusieurs de ses collègues **tendant à modifier l'article L. O. 274 du code électoral relatif à l'élection des sénateurs dans les départements de la métropole** [26 juin 1974]. — Discussion générale (p. 553). — Intervient dans la discussion du **projet de loi,** adopté par l'Assemblée nationale, après déclaration d'urgence, **tendant à fixer à dix-huit ans l'âge de la majorité** [28 juin 1974]. — Discussion des articles. — Art. 2 : répond à l'observation de M. André Fosset (p. 621). — Intervient dans la discussion de la **proposition de loi** de M. André Diligent et plusieurs de ses collègues **relative à la mise en cause pénale des magistrats municipaux et tendant à compléter l'article 681 du code de procédure pénale** [28 juin 1974]. — Discussion générale (p. 627). — Est entendu au cours du débat sur les questions orales de M. Félix Ciccolini, de M. Adolphe Chauvin, de M. Léandre Létoquart et de M. Josy Moinet ayant pour objet la **politique à l'égard des collectivités locales** [29 octobre 1974] (p. 1484, 1485, 1486, 1487, 1488). — Est entendu au cours du débat sur la question orale de M. Jacques Pelletier ayant trait à la **politique régionale européenne** [29 octobre 1974] (p. 1494, 1495). — Est entendu au cours du débat sur la question orale de M. Jacques Duclos ayant pour objet les **propos tenus par le ministre d'Etat à l'égard du parti communiste** [12 novembre 1974] (p. 1700 à 1703, 1708). — Intervient dans la discussion de la **proposition de loi** de MM. Joseph Raybaud et Victor Robini **tendant à compléter l'article 30 de la loi du 10 août 1871 de façon à autoriser les délégations de vote dans les conseils généraux** [21 novembre 1974]. — Discussion générale (p. 1872). — Intervient dans la suite de la discussion du **projet de loi de finances pour 1975** adopté par l'Assemblée nationale [26 novembre 1974]. — DEUXIÈME PARTIE. — MOYENS DES SERVICES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES. — INTÉRIEUR ET RAPATRIÉS. — Observations ayant porté notamment sur le souci pour le Gouvernement d'adapter la société française aux évolutions économiques et sociales que connaît l'ensemble de la communauté internationale exigeant un certain nombre de réformes communales, sur la nécessité de donner plus de liberté aux collectivités locales dont les charges ne cessent de s'accroître, sur le délicat problème des finances locales compte tenu de l'évolution du versement représentatif de la taxe sur les salaires, sur le remboursement de la T. V. A., sur la recherche et la garantie des différentes formes de sécurité de l'individu en s'attaquant à la violence et à la délinquance, enfin sur le rôle important que doit jouer la protection civile dans la lutte contre les incendies de forêts et dans le domaine de la sécurité routière (p. 2025 à 2030) ; répond aux différents orateurs (p. 2050 à 2052, 2053, 2054, 2055). — Examen des crédits (section intérieur). — Etat B. — Titre III : répond à M. Louis Martin et aux observations de MM. Dominique Pado et Georges Dardel sur la participation effective du préfet des Hauts-de-Seine à la création d'un périodique tiré à 500 000 exemplaires (p. 2057) ; Etat C. — Titre VI ; répond à M. Guy Petit et *amendement de M. Marcel Champeix tendant à réduire les autorisations de programme de ce titre de 30 millions de francs et les crédits de paiement de 20 millions de francs* (p. 2058, 2059). — **Suite de la discussion** [10 décembre 1974]. — SERVICES DU PREMIER MINISTRE. — I c. — AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE. — Observations ayant porté notamment sur les actions menées par le Gouvernement en faveur de la décentralisation et du redéploiement des activités dans les régions ; sur les emplois tertiaires ; sur les relations avec les investisseurs étrangers ; sur la création récente de l'association « Bureau-province » ; sur la politique des contrats de localisation ; sur l'organisation de l'espace des villes et l'aménagement de l'espace rural ; sur une redéfinition du rôle des régions dans la perspective du VII[e] Plan (p. 2700 à 2703) ; répond aux différents orateurs (p. 2703, 2709). — Examen des crédits. — Etat B. — Titre III : *amendement de M. Auguste Amic tendant à réduire le crédit de ce titre de 1 million de francs* (p. 2710) ; Etat C. — Titre VI : répond à M. Georges Dardel (p. 2711) ; Avant l'art. 56 : *amendement de M. Auguste Billiemaz tendant à insérer un article additionnel qui vise à compléter et à préciser les conditions d'application de la loi n° 64-1245 du 16 décembre 1964 pour la démoustication* (p. 2712) ; Art. 56 : *amendement de M. Yvon Coudé du Foresto, rapporteur général, et de M. Geoffroy de Montalembert, au nom de la commission des finances, tendant à rédiger comme suit cet article : « A compter du 1er janvier 1975, aucune dépense de personnel ou de fonctionnement des missions régionales ne peut être inscrite aux budgets départementaux. »* et retire *son sous-amendement tendant à compléter ce texte par un alinéa ainsi rédigé : « Ces dépenses seront prises en charge par l'Etat à partir du 1er janvier 1976. Toutefois, à titre transitoire, pour l'année 1975, elles seront supportées par les établissements publics régionaux. »* (ibid.). — Intervient dans la discussion du **projet de loi portant création du Conservatoire de l'espace littoral** [12 décembre 1974]. — Discussion générale (p. 2838, 2839). — Discussion des articles. — Art. 1er : *amendement de M. Jean Collerey, au nom de la commission des affaires culturelles, tendant, au deuxième alinéa de cet article, à étendre la compétence du Conservatoire aux communes riveraines des lacs et plans d'eau d'une superficie au moins égale à 1 000 hectares »* (p. 2842) ; *amendement de M. Jean Collerey tendant, également au deuxième alinéa de cet article, à préciser que le Conservatoire a pour mission de mener une politique foncière « de sauvegarde de l'espace littoral, de respect des sites naturels et de l'équilibre écologique. Il peut présenter aux collectivités publiques toutes suggestions en rapport avec sa mission. Il peut notamment proposer les mesures propres à éviter toute construction des terrains contigus au domaine public maritime. »* (ibid.) ; Art. 2 : *amendement de M. Philippe de Bourgoing, affecté du sous-amendement de M. Paul Caron, au premier alinéa de cet article, tendant à préciser que les aliénations d'immeubles du domaine propre du Conservatoire aux communes et aux établissements publics sont soumises aux conditions du droit commun et que pour des opérations d'utilité publique exclusivement* (p. 2843) ; *amendement de M. Auguste Amic tendant à compléter* in fine *cet article par un nouvel alinéa ainsi rédigé : « La gestion de ces droits immobiliers est confiée par priorité aux collectivités locales sur le territoire desquelles ils sont situés. »* et *sous-amendement de M. Philippe de Bourgoing tendant, après les mots : « par priorité », à ajouter les mots : « ..., si elles le demandent, »* (p. 2844) ; Article additionnel : *amendement de M. Jean Collerey tendant, après l'article 3, à insérer un article nouveau qui permettrait la dation en paiement de droits de succession de biens immobiliers susceptibles d'être annexés au domaine du Conservatoire de l'espace littoral,* pour lequel il demande l'application de l'article 40 de la Constitution et l'article 18 de la loi organique (*ibid.*) ; Art. 4 : *amendement de M. Philippe de Bourgoing tendant à préciser que l'établissement public est administré par un conseil d'administation comprenant en nombre égal « des représentants de l'Etat et des personnalités qualifiées, d'une part, des représentants du Parlement ainsi que des conseils régionaux et des assemblées locales concernés par l'activité du Conservatoire de l'espace littoral, d'autre part »* (p. 2845) ; Articles additionnels : *amendement de M. Auguste Amic tendant, après l'article 7, à insérer un article nouveau relatif à la circulation des piétons dans les lotissements jouxtant le domaine public maritime* (p. 2847) ; *amendement de M. Auguste Amic tendant, après l'article 7, à insérer un autre article additionnel qui vise à créer une servitude de passage public pour les piétons le long des rivages de la mer* (p. 2848). — Répond à la question orale de M. Guy Schmaus relative à l'**inscription des jeunes sur les listes électorales** [17 décembre 1974] (p. 3027, 3028) ; à la question orale de M. Hector Viron ayant trait à l'**opération « coup de poing » à Lille** (p. 3028, 3029) ; à la question orale de M. Guy Schmaus concernant l'**octroi d'un crédit pour l'édition d'une revue départementale dans les Hauts-de-Seine** (p. 3029, 3030). — Est entendu au cours du débat sur les questions orales de M. Henri Tournan, de M. Jean Gravier, de M. Jacques Boyer-Andrivet et de M. Claude Mont relatives à la **politique de décentralisation et d'aménagement rural** [17 décembre 1974] (p. 3039, 3040) ; au cours du débat sur la question orale de M. Jacques Pelletier ayant trait au **renforcement des institutions régionales** (p. 3044, 3045).

POUDONSON (M. ROGER) [Pas-de-Calais].

Question orale :

M. Roger Poudonson appelle l'attention de *M. le ministre d'Etat, ministre de l'aménagement du territoire, de l'équipement et des transports (logement)*, sur l'importance regrettable des logements provisoires et des logements insalubres dans le département du Pas-de-Calais. Il apparaît, en effet, que le département dispose encore, à lui seul, de 50 p. 100 des logements provisoires de France. De même, la part de logements insalubres est, considérable et contribue au retard, constaté récemment, de l'équipement sanitaire et social du Pas-de-Calais. Il lui demande de lui indiquer les mesures que le Gouvernement envisage de prendre, notamment en mettant au point et en exécutant un plan quadriennal de résorption, en liaison avec les responsables des collectivités départementales et communales [20 mars 1974. — *J. O.* du 26 mars 1974] (n° 1443).

Questions orales avec débat :

M. Roger Poudonson demande à *M. le Premier ministre* quelles mesures le Gouvernement envisage pour adapter sur un certain nombre de points l'actuel VI[e] Plan de développement économique et social et assurer sa totale exécution. Il lui demande, en particulier, quelles mesures il compte prendre pour garantir les objectifs de croissance et de développement par une poli-

tique plus stricte en ce qui concerne la hausse des prix et le développement de l'inflation. Il lui demande également quelles mesures il envisage pour que les objectifs prévus concernant les équipements publics, l'amélioration du cadre de vie et la politique sociale notamment à l'égard des personnes âgées et des handicapés soient atteints, compte tenu, pour le dernier point, de la dégradation du pouvoir d'achat des catégories sociales concernées [9 mars 1974. — *J. O.* du 12 mars 1974] et [2 avril 1974] (n° 16). — *Caducité.*

M. Roger Poudonson demande à *M. le Premier ministre* quelles mesures le Gouvernement envisage pour adapter sur un certain nombre de points l'actuel VI[e] Plan de développement économique et social et assurer sa totale exécution. Il lui demande, en particulier, quelles mesures il compte prendre pour garantir les objectifs de croissance et de développement par une politique plus stricte en ce qui concerne la hausse des prix et le développement de l'inflation. Il lui demande également quelles mesures il envisage pour que les objectifs prévus concernant les équipements publics, l'amélioration du cadre de vie et la politique sociale, notamment à l'égard des personnes âgées et des handicapés, soient atteints, compte tenu, pour le dernier point, de la dégradation du pouvoir d'achat des catégories sociales concernées [30 mai 1974] (n° 23).

Intervention :

Son rappel au règlement concernant les réponses des ministres aux questions écrites des sénateurs [2 avril 1974] (p. 202).

Est nommé membre du Gouvernement le 8 juin 1974. — Cessation du mandat sénatorial le 9 juillet 1974 [9 juillet 1974] (p. 696).

Secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre, chargé de la fonction publique (cabinet de M. Jacques Chirac des 28 mai et 8 juin 1974).

Répond à la question orale de M. Henri Caillavet concernant le **reclassement des attachés d'administration centrale** [8 octobre 1974] (p. 1187). — Intervient dans la discussion, **en deuxième lecture,** de la **proposition de loi organique tendant à modifier les articles L. O. 274 et L. O. 345 du code électoral relatifs à l'élection des sénateurs dans les départements de la métropole et dans les départements d'outre-mer** [16 octobre 1974]. — Discussion générale (p. 1303, 1304). — Discussion des articles. — Art. 1[er] : *amendement de M. Etienne Dailly tendant à proposer une nouvelle rédaction pour l'*article L. O. 274 *du code électoral* (qui fixe le nombre de sièges de sénateurs pour la métropole) *en attribuant à chaque département un siège jusqu'à* 150 000 *habitants et sous-amendement de M. Marcel Champeix proposant deux sièges jusqu'à* 400 000 *habitants* (p. 1307) ; observations sur la demande de renvoi du texte en commission formulée par M. André Fosset (p. 1308).

Elu Sénateur le 22 septembre 1974. — Cesse ses fonctions ministérielles le 29 octobre 1974 (*J. O.* Lois et décrets du 30 octobre 1974).

POUILLE (M. RICHARD) [Meurthe-et-Moselle].

Elu Sénateur le 22 septembre 1974.

Est nommé membre de la commission des affaires économiques et du Plan [4 octobre 1974].

PRETRE (M. HENRI) [Haute-Saône].

Président d'âge.

En cette qualité, préside la séance du 2 octobre 1974, déclare ouverte la première session ordinaire du Sénat pour 1974-1975 et prononce l'allocution d'usage [2 octobre 1974] (p. 1154, 1155). — Préside la séance du 3 octobre 1974 en raison de l'accident survenu la veille au Président Alain Poher.

Est nommé membre de la commission des affaires économiques et du Plan [4 octobre 1974].

PREVOTEAU (M. MAURICE) [Marne].

Elu Sénateur le 22 septembre 1974.

Est nommé membre de la commission des affaires économiques et du Plan [4 octobre 1974].

PRORIOL (M. JEAN) [Haute-Loire].

Elu Sénateur le 22 septembre 1974.

Est nommé membre de la commission des affaires économiques et du Plan [4 octobre 1974].

Est nommé membre de la commission spéciale chargée de vérifier et d'apurer les comptes [4 octobre 1974].

PROST (M. PIERRE) [Essonne].

Est nommé secrétaire de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation [4 ocotbre 1974].

Dépôts législatifs :

Rapport spécial (Légion d'honneur. — Ordre de la Libération) fait au nom de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation sur le projet de loi de finances pour 1975, adopté par l'Assemblée nationale [21 novembre 1974] (n° 99, annexe n° 35).

Rapport spécial (Monnaies et médailles) fait au nom de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation sur le projet de loi de finances pour 1975, adopté par l'Assemblée nationale [21 novembre 1974] (n° 99, annexe n° 36).

Interventions :

Intervient dans la suite de la discussion du **projet de loi de finances pour 1974,** adopté par l'Assemblée nationale [27 novembre 1973]. — DEUXIÈME PARTIE. — MOYENS DES SERVICES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES. — MONNAIES ET MÉDAILLES. — En qualité de rapporteur spécial de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation, analyse l'aspect chiffré de ce budget ; autres observations sur la fabrication des nouvelles pièces de 50 francs en argent et de 10 francs en cupronickel et sur la frappe des médailles à l'Hôtel de Paris (p. 2068, 2069). — **Suite de la discussion** [4 décembre 1974]. — LÉGION D'HONNEUR ET ORDRE DE LA LIBÉRATION. — En la même qualité analyse l'aspect chiffré de ces deux budgets annexes ; autres observations sur l'attribution des croix de la Légion d'honneur et sur les maisons d'éducation de Saint-Denis et des Loges (p. 2419, 1420).

PROVO (M. VICTOR) [Nord].

Elu Sénateur le 22 septembre 1974.

Est nommé membre de la commission des affaires culturelles [4 octobre 1974].

Q

QUILLIOT (M. ROGER) [Puy-de-Dôme].

Elu Sénateur le 22 septembre 1974.

Est nommé membre de la commission des affaires économiques et du Plan [4 octobre 1974].

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif aux économies d'énergie [15 octobre 1974].

Question orale avec débat :

M. Roger Quilliot constate qu'à de nombreuses reprises le Premier ministre et les membres du Gouvernement ont, au cours de déclarations publiques, manifesté leur volonté de voir se développer dans le pays le nombre des crèches mises à la disposition des familles et que, récemment, le ministre de l'éducation a, lui aussi, manifesté le même désir. Il demande à *Mme le ministre de la santé* si de telles manifestations officielles sont compatibles avec la réduction enregistrée depuis 1971 du montant des subventions de fonctionnement attribuées pour les crèches et surtout avec leur suppression en 1974 [4 décembre 1974] (n° 84).

Interventions :

Est entendu au cours du débat sur la question orale de M. Edgar Tailhades ayant trait à la **production du bassin houiller des Cévennes** [29 octobre 1974] (p. 1500, 1501). — Est entendu au cours du débat sur les questions orales de M. Michel Kauffmann, de M. Jean Cluzel et de M. Paul Jargot ayant trait à la **politique agricole** [12 novembre 1974] (p. 1710 à 1712). — Intervient dans la suite de la discussion du **projet de loi de finances pour 1975,** adopté par l'Assemblée nationale [6 décembre 1974]. — DEUXIÈME PARTIE. — MOYENS DES SERVICES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES. — EDUCATION. — II. — UNIVERSITÉS. — Observations ayant porté notamment sur le fonctionnement des bibliothèques universitaires, sur l'autonomie de l'université, sur le mode et la nature de l'enseignement dispensé dans les établissements d'enseignement supérieur (p. 2554, 2555).

R

RABINEAU (M. ANDRÉ) [Allier].

Est nommé membre de la commission des affaires sociales [4 octobre 1974].

Est nommé juge titulaire de la Haute Cour de justice [16 octobre 1974].

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif aux licenciements pour cause économique [18 décembre 1974].

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à l'interruption volontaire de la grossesse [19 décembre 1974].

Intervention :

Intervient dans la suite et fin de la discussion du **projet de loi de finances pour 1975,** adopté par l'Assemblée nationale [11 décembre 1974]. — DEUXIÈME PARTIE. — MOYENS DES SERVICES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES. — TRAVAIL. — III. — SANTÉ. — Observations, au nom de M. Jean Cluzel et au sien propre, ayant porté essentiellement sur le thermalisme et sur le cas particulier de la ville de Vichy (p. 2742, 2743).

RAPUZZI (Mlle IRMA) [Bouches-du-Rhône].

Est nommée membre de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation [4 octobre 1974].

Est nommée membre de la commission centrale de classement des débits de tabac, en application du décret n° 59-740 du 15 juin 1959 [3 décembre 1974].

Dépôts législatifs :

Rapport spécial (Ports maritimes) fait au nom de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation sur le projet de loi de finances pour 1975 [21 novembre 1974] (n° 99, annexe n° 12).

Rapport spécial (Transports : Section commune et transports terrestres) fait au nom de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation sur le projet de loi de finances pour 1975 adopté par l'Assemblée nationale [21 novembre 1974] (n° 99, annexe n° 28).

Question orale avec débat :

Mlle Irma Rapuzzi expose à *M. le Premier ministre* qu'il est patent que les moyens dits de freinage n'ont pas réussi jusqu'à présent à ramener au-dessous de 15 p. 100 la hausse annuelle des prix, et que s'il n'est pas contesté que l'inflation donnera au Trésor public près de 30 milliards d'excédents, la situation des travailleurs, des artisans, des agriculteurs, des économiquement faibles et des retraités ne cesse de s'aggraver ; que la situation de l'emploi, au seuil de l'hiver 1974-1975, loin de marquer une reprise, fait ressortir un taux de chômage jamais atteint ; que le Gouvernement n'a pas encore jugé nécessaire de présenter au Parlement et au pays quelles mesures immédiates et à plus long terme il entend mettre en œuvre pour juguler l'inflation et amorcer la baisse des prix tout en garantissant leur emploi à toutes les catégories menacées ; que la situation est grave dans le département des Bouches-du-Rhône et dans l'ensemble de la région Provence-Côte d'Azur où, en raison de la crise que traverse la marine marchande et des perspectives de fermeture de certaines unités de production à la S. N. I. A. S. (Marignane), dans les P. T. T., à l'éducation nationale et, de façon plus brutale, à Titan-Coder, Métalinox, etc., la liste des chômeurs, des jeunes et des femmes sans emploi ne cesse de s'accroître. Elle lui demande si le Gouvernement est disposé à adopter des dispositions comme : la suppression de la T. V. A. sur les produits de première nécessité ; le blocage des prix et des loyers ; la réforme des circuits de distribution ; la protection de l'épargne et la lutte contre toutes les formes de spéculations financières, ces mesures étant absolument indispensables pour pallier les effets de la crise et pour créer les conditions de l'assainissement financier, du redressement économique et d'un véritable progrès social dans notre pays [8 octobre 1974] (n° 67). — Retrait par son auteur [24 octobre 1974] (p. 1420).

Interventions :

Est entendue au cours du débat sur la question orale de Mlle Gabrielle Scellier relative à l'**amélioration de la condition féminine** [8 octobre 1974] (p. 1194 à 1196). — Est entendue au cours du débat sur les questions orales de M. André Méric et de M. Serge Boucheny relatives à la **situation de l'industrie aéronautique** [15 octobre 1974] (p. 1260). — Intervient dans la suite de la discussion du **projet de loi de finances pour 1975,** adopté par l'Assemblée nationale [2 décembre 1974]. — DEUXIÈME PARTIE. — MOYENS DES SERVICES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES. — TRANSPORTS TERRESTRES. — En qualité de rapporteur spécial de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation, analyse la part budgétaire faite successivement pour le fonctionnement de l'administration centrale, pour les subventions aux régimes sociaux et à l'infrastructure de la S. N. C. F., pour les subventions aux régimes sociaux et les programmes d'équipements de la R. A. T. P. (p. 2278 à 2281). — **Suite de la discussion** [9 décembre 1974]. — Equipement : EQUIPEMENT ET PORTS MARITIMES. — En la même qualité, analyse les crédits pour les ports maritimes, d'une part, les crédits de fonctionnement, d'autre part, les crédits d'équipement de nos grands ports et particulièrement celui de Marseille ; souligne l'insuffisance des dotations pour les ports de plaisance et les petits ports de pêche dont les activités prouvent cependant l'importance dans la vie économique des zones côtières (p. 2588 à 2590). — Intervient dans la discussion du **projet de loi,** adopté par l'Assemblée nationale, **relatif à l'interruption volontaire de la grossesse** [13 décembre 1974]. — Discussion générale (p. 2898, 2899).

RAUSCH (M. JEAN-MARIE) [Moselle].

Elu Sénateur le 22 septembre 1974.

Est nommé membre de la commission des affaires économiques et du Plan [4 octobre 1974].

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif aux économies d'énergie [15 octobre 1974].

Interventions :

Intervient dans la discussion du **projet de loi,** adopté par l'Assemblée nationale, **modifiant le livre V du code de la santé publique et relatif à la pharmacie vétérinaire.** [21 novembre 1974]. — Discussion des articles. — Art. 2 : observations sur *le texte présenté pour l'article* L. 612 *du code de la santé publique qui autorise les groupements de producteurs reconnus et les groupements professionnels agricoles à acheter, à détenir et à vendre certains médicaments* (p. 1889) ; *son amendement tendant, au premier alinéa du texte présenté pour* l'article sus-visé *du code de la santé publique, à reconnaître les mêmes droits « aux personnes morales »* (p. 1890). — Intervient dans la suite et fin de la discussion du **projet de loi,** adopté par l'Assemblée nationale, **relatif à l'interruption volontaire de la grossesse** [14 décembre 1974]. — Discussion des articles. — Art. 3 : observation sur la signification des mots « secteur local » (p. 2949).

RAYBAUD (M. JOSEPH) [Alpes-Maritimes].

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi de finances rectificative pour 1974 [10 juillet 1974].

Est nommé secrétaire de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation [4 octobre 1974].

Dépôt législatif :

Rapport spécial (Intérieur) fait au nom de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation sur le projet de loi de finances pour 1975, adopté par l'Assemblée nationale [21 novembre 1974] (n° 99, annexe n° 15).

REPIQUET (M. GEORGES) [La Réunion].

Réélu Sénateur le 22 septembre 1974.

Est nommé membre de la commission des affaires étrangères de la défense et des forces armées [4 octobre 1974].

Interventions :

Intervient dans la suite de la discussion du **projet de loi de finances pour 1974,** adopté par l'Assemblée nationale. — DEUXIÈME PARTIE. — MOYENS DES SERVICES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES. — DÉPARTEMENTS D'OUTRE-MER. — Observations ayant porté essentiellement sur les mesures à prendre pour donner à l'île de la Réunion les moyens d'exploiter ses ressources naturelles (canne à sucre et tourisme entre autres) et pour développer l'industrialisation (p. 2254, 2255). — Intervient dans la discussion, en **deuxième lecture,** du **projet de loi organisant un régime de garantie contre les calamités agricoles dans les départements d'outre-mer** [17 décembre 1974]. — Discussion des articles. — Art. 3 : *son amendement tendant, dans le premier alinéa du paragraphe* I *de cet article, à remplacer les mots : « ... certains produits agricoles... », par les mots : « ... les divers produits agricoles... »* (p. 3049) ; le retire (*ibid.*) ; Art. 4 : *son amendement, à la fin du paragraphe* II *de cet article, tendant à préciser que seront indemnisés à* 50 p. 100 *les agriculteurs ne disposant d'aucun élément d'exploitation assurable et contribuant seulement à l'alimentation du fonds « et ayant supporté les taxes parafiscales visées à l'article* 3 » (ibid.). — Intervient dans la discussion du **projet de loi de finances rectificative pour 1974,** adopté par l'Assemblée nationale [18 décembre 1974]. — Discussion des articles. — Art. 11 : *son amendement tendant à compléter* in fine *cet article par un alinéa nouveau stipulant que « les dispositions du présent article* [introduction dans les départements d'outre-mer des signes monétaires de la France métropolitaine] *demeurent sans incidence sur les bases des impôts directs locaux jusqu'au remplacement de ces impôts. »* (p. 3100).

REPTIN (M. ERNEST) [Somme].

Est nommé membre de la commission des affaires sociales [4 octobre 1974].

RIBEYRE (M. PAUL) [Ardèche].

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi de finances rectificative pour 1974 [10 juillet 1974].

Est nommé membre de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économique de la nation [4 octobre 1974].

Est nommé membre de la commission plénière de la Caisse nationale de crédit agricole, en application du décret n° 49-1310 du 12 septembre 1949 [12 novembre 1974].

Dépôt législatif :

Rapport spécial (Travail. — III. — Santé) fait au nom de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation sur le projet de loi de finances pour 1975, adopté par l'Assemblée nationale [21 novembre 1974] (n° 99, annexe n° 33).

Intervention :

Intervient dans la suite et fin de la discussion du **projet de loi de finances pour 1975,** adopté par l'Assemblée nationale [11 décembre 1974]. — DEUXIÈME PARTIE. — MOYENS DES SERVICES ET DISPOSITIONS SPECIALES. — TRAVAIL. — III. — SANTÉ. — En qualité de rapporteur spécial de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation, analyse brièvement les dotations budgétaires ; autres observations sur la recherche médicale ; sur l'enseignement, l'action médicale, l'action sociale, sur l'aide sociale, sur la place du budget d'équipement dans le cadre du VI[e] Plan (p. 2722 à 2726).

ROBINI (M. VICTOR) [Alpes-Maritimes).

Est nommé membre de la commission des affaires sociales [4 octobre 1974].

ROLLIN (M. RENÉ) [Haute-Marne].

N'a pas été réélu aux élections sénatoriales du 22 septembre 1974.

ROMAINE (M. EUGÈNE) [Creuse].

Est nommé membre de la commission des affaires sociales [4 octobre 1974].

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif aux licenciements pour cause économique [18 décembre 1974].

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à l'interruption volontaire de la grossesse [19 décembre 1974].

Interventions :

Intervient dans la discussion, **en deuxième lecture,** de la **proposition de loi organique tendant à modifier les articles L. O. 274 et L. O. 345 du code électoral relatifs à l'élection des sénateurs dans les départements de la métropole et dans les départements d'outre-mer** [16 octobre 1974]. — Discussion générale (p. 1304, 1305). — Intervient dans la suite de la discussion du **projet de loi de finances pour 1975** adopté par l'Assemblée nationale [3 décembre 1974]. — DEUXIÈME PARTIE. — MOYENS DES SERVICES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES. — AGRICULTURE. — Observations ayant porté sur les adductions d'eau et sur l'électrification rurale (p. 2362). — **Suite et fin de la discussion** [11 décembre 1974]. — COMPTES SPÉCIAUX DU TRÉSOR. — Discussion des articles rattachés. — Art. 49 *ter* : son amendement tendant à porter de « 50 p. 100 » à « 62,5 p. 100 » la majoration des redevances instituées par l'article 2 du décret n° 54-982 du 1[er] octobre 1954 créant un fonds national pour le développement des adductions d'eau dans les communes rurales (p. 2760).

ROSSELLI (M. JACQUES) [Français établis hors de France].

Décédé le 4 février 1974. — Eloge funèbre prononcé par M. Alain Poher, Président du Sénat [5 juin 1974] (p. 398, 399).

ROSSI (M. ANDRÉ), **secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre, porte-parole du Gouvernement** (cabinet de M. Jacques Chirac des 28 mai et 8 juin 1974).

Répond à la question orale de M. Jean Collery ayant trait au **rôle de l'O. R. T. F. dans la lutte contre l'esprit raciste** [18 juin 1974] (p. 449). — Répond à la question orale de M. Paul Minot ayant trait à la **réglementation de la circulation sur le boulevard périphérique** [25 juin 1974] (p. 495) ; à la question orale de M. Léandre Létoquart concernant la **répartition des ressources et des charges entre l'Etat et les collectivités locales** (p. 496, 497) ; à la question orale de M. Henri Caillavet relative au **projet de réorganisation de l'O. R. T. F.** (p. 499, 500) ; à la question orale de M. Guy Schmaus concernant l'**effectif des professeurs d'éducation physique et sportive** (p. 501) et celle relative au **ministère de tutelle de l'éducation physique et sportive** (p. 501, 502) ; à la question orale de M. Josy Moinet relative aux **émissions de télévision consacrées aux problèmes spécifiques des régions** (p. 502, 503). — Intervient dans la discussion de la **proposition de loi,** adoptée par l'Assemblée nationale, **modifiant et complétant l'article L. 761-2 du code du travail afin de faire bénéficier les journalistes pigistes du statut des journalistes professionnels.** [28 juin 1974]. — Discussion générale (p. 640). — Intervient dans la discussion du **projet de loi,** adopté par l'Assemblée nationale, après déclaration d'urgence, **relatif à la radiodiffusion et à la télévision** [26 juillet 1974]. — Discussion générale (p. 920 à 923, 946 à 948). — Son refus de s'associer à la motion de M. Pierre Marcilhacy tendant à opposer la question préalable au passage à la discussion des articles du projet de loi (p. 952). — Discussion des articles. — Avant l'art. 1[er] : *deux amendements de M. Michel Miroudot tendant à insérer respectivement un article additionnel* A *et un article additionnel* B *ayant pour but de réaffirmer solennellement que la radiodiffusion et la télévision constituent des missions de service public et que ces missions sont exercées en monopole d'Etat* (p. 952, 953) ; Art. 1[er] : *amendement de M. Jacques Duclos, soutenu par Mme Catherine Lagatu, tendant à proposer une nouvelle rédaction de cet article qui supprime l'Office de radiodiffusion-télévision française et le remplace par des sociétés nationales* (p. 954) ; *amendement de M. Félix Ciccolini tendant à rédiger le second alinéa de cet article dans le but de confier, non pas à des « sociétés nationales », mais à des «établissements publics », l'exécution des missions de service public et l'exercice du monopole* (ibid) ; *amendement de Mme Catherine Lagatu tendant à préciser qu'il s'agit de sociétés nationales « de programme et de production »* (p. 955) ; *amendement de M. Jacques*

Carat tendant à compléter in fine *cet article par une disposition visant à exclure toute privatisation des sociétés de production* (ibid) ; *amendement de M. Roger Gaudon tendant à compléter* in fine *cet article par un nouvel alinéa ainsi rédigé : « La T. V. A. n'est applicable ni à la redevance ni aux transactions effectuées entre les établissements publics de diffusion et la société nationale de production. »* (ibid) ; Après l'art. 1er : *amendement de M. André Diligent tendant à insérer un article additionnel ainsi rédigé : « Il est créé un institut de l'audiovisuel chargé notamment de la conservation des archives et des recherches de création audiovisuelle. Cet institut constitue un établissement public à caractère industriel et commercial. »* (p. 955, 956) ; *amendement de M. Michel Miroudot et de M. André Diligent tendant tous les deux à insérer un article additionnel qui propose à la fois une rédaction nouvelle pour le dispositif et les missions de la délégation parlementaire instituée par l'article* 13 *de la loi n° 72-553 du 3 juillet* 1972 *et les modifications apportées à la composition de cette délégation* (p. 957) ; Art. 2 : *amendement de M. Michel Miroudot, au premier alinéa de cet article, tendant à doter également l'établissement public à caractère industriel et commercial de l'autonomie « administrative »* (ibid.) ; *amendement de M. Pierre Marzin, au premier alinéa également, tendant à préciser que l'établissement public ne peut utiliser le réseau des P. T. T. qu'à la diffusion des programmes de radio et de télévision* (p. 958) ; *amendement de M. Michel Miroudot tendant, après la première phrase du premier alinéa, à insérer la phrase suivante : «* Il [l'établissement public] *a notamment pour obligation de créer les équipements nécessaires pour couvrir les zones qui ne peuvent pas encore recevoir les émissions de toutes les sociétés nationales. »* (p. 958, 959) ; *amendement de M. Maxime Javelly dans la rédaction duquel le mot « émissions » (de l'amendement ci-dessus) est remplacé par le mot « programmes »* (p. 959) ; *amendements de M. Michel Miroudot et de M. Henri Fréville tendant tous les deux à une nouvelle rédaction de la seconde phrase du premier alinéa de l'article qui stipule que l'établissement public procède aux recherches concernant les matériels et les techniques de radio-télévision* (p. 960) ; *amendement de M. Pierre Marzin tendant à compléter cette seconde phrase par les mots : « en liaison avec le Centre national d'études des télécommunications »* (p. 961) ; *amendement de M. André Diligent tendant à compléter* in fine *le premier alinéa de l'article par la phrase suivante : « Il assure la formation du personnel. L'institut de l'audiovisuel lui est rattaché. »* (ibid.) ; *amendement de M. André Diligent tendant à proposer une nouvelle rédaction du deuxième alinéa de l'article relatif à la composition du conseil d'administration de l'établissement public* (p. 962, 963) ; *trois amendements de M. Michel Miroudot au deuxième alinéa également* (p. 963, 964). — **Suite et fin de la discussion** [27 juillet 1974]. — Après l'art. 2 : *amendement de M. Jean Filippi tendant à insérer un article additionnel relatif à la création d'un comité de coordination de l'établissement public, des sociétés nationales de programme et de la société nationale de production* (p. 972) ; Art. 3 : *amendement de M. Fernand Lefort tendant, à la fin de l'alinéa 1° de cet article, à supprimer les mots : « ..., ainsi que les fonds de concours ; »* (p. 973) ; *amendement de M. Henri Fréville, soutenu par M. Félix Ciccolini, à l'alinéa 2° de cet article, tendant à stipuler qu'une partie du pourcentage de la redevance pour droit d'usage des postes récepteurs doit servir au financement des recherches concernant les matériels et les techniques de radio-télévision* (p. 973, 974) ; *amendement de M. Michel Miroudot tendant à compléter ce même alinéa 2° par la phrase suivante : « Ce pourcentage doit lui* [l'établissement public de diffusion] *permettre d'assurer la couverture totale du territoire national par la deuxième chaîne au 31 décembre* 1975 *et au 31 décembre* 1976 *par la troisième ; »* (p. 974) ; *amendement de M. André Diligent tendant à ajouter à cet article* [nature des ressources de l'établissement public de diffusion] *un alinéa 6° ainsi rédigé : « 6° Le produit des dons et legs. »* (ibid.) ; *amendement de M. André Diligent tendant à proposer une rédaction modulée du dernier alinéa du même article relatif à l'approbation du budget de l'établissement* (p. 975) ; Art. 4 : *amendement de Mme Catherine Lagatu tendant, au début du second alinéa de cet article, à remplacer les mots : « Elle* [la société nationale de radiodiffusion] *produit des émissions... » par les mots : « Elle produit une part essentielle de ses programmes... »* (ibid.) ; *amendement de Mme Catherine Lagatu tendant à compléter cet article* in fine *par les mots suivants : « ... en garantissant les droits des artistes et interprètes. »* (ibid.) ; *amendement de M. Michel Miroudot tendant à compléter* in fine *cet article par un nouvel alinéa ainsi rédigé : « Elle assure la gestion et le développement des orchestres existants de l'O. R. T. F. tant à Paris qu'en province. »* (ibid.) ; Art. 5 : *amendement de M. André Diligent tendant à rédiger comme suit le début de cet article : « Trois sociétés nationales, dénommées première chaîne, deuxième chaîne et troisième chaîne dans la présente loi, sont chargées de la conception... »* (p. 976) ; *amendement de M. Jacques Carat tendant à compléter* in fine *cet article par la phrase suivante : « Elles* [les trois sociétés nationales] *achètent à la société de production prévue à l'article* 9 *de la présente loi l'essentiel des émissions non produites par leurs soins. »* (ibid.) ; *amendement de M. Marcel Gargar tendant à compléter cet article par un nouvel alinéa ainsi rédigé : « Les stations des départements et territoires d'outre-mer produisent des émissions. »* (p. 977) ; Article additionnel 5 *bis : amendement de M. André Diligent tendant, après l'article* 5, *à insérer un article additionnel prévoyant une délégation de complémentarité entre les deux sociétés nationales non visées à l'article* 6 *du projet de loi* (p. 978, 979) ; Art. 6 : *amendement de M. Michel Miroudot tendant à modifier la rédaction de la dernière phrase du deuxième alinéa de cet article visant à la représentation des élus locaux au sein des comités régionaux consultatifs de l'audiovisuel* (p. 980) ; *son propre amendement tendant à rédiger ainsi cette même dernière phrase : « Ces comités comprennent un tiers d'élus locaux choisis par les conseils généraux parmi les maires et les conseillers généraux. »* (p. 981) ; *amendements de M. Marcel Gargar, de M. Georges Marie-Anne et de M. Gustave Héon aux deuxième et troisième alinéas de cet article relatifs au service de la radiodiffusion et de la télévision dans les départements et territoires d'outre-mer* (p. 982) ; *amendement de M. Léopold Heder tendant, après le troisième alinéa de l'article, à insérer un nouvel alinéa ainsi rédigé : « Dans le cadre des départements d'outre-mer, les projets de décrets et le cahier des charges susvisés seront soumis à l'avis des conseils généraux selon les dispositions du décret n° 60-406 du 26 avril* 1960 *relatif à l'adaptation du régime législatif et de l'organisation administrative des départements de la Guadeloupe, de la Guyane, de la Martinique et de la Réunion. »* (ibid.) ; *amendement de M. Michel Miroudot, à la dernière phrase du dernier alinéa de l'article, stipulant que le comité consultatif des programmes se compose, non « d'un membre », mais de « deux membres » choisis par chacun des conseils généraux ou assemblées territoriales* (p. 983) ; *amendement de M. Gustave Héon, à la fin de cet article, stipulant que ledit comité se compose, non « de deux personnalités désignées par arrêté. », mais « de deux parlementaires désignés par leur assemblée respective. » et son propre amendement stipulant qu'il y a lieu de maintenir les deux personnalités et les deux parlementaires* (ibid.) ; Article additionnel : *amendement de M. André Diligent tendant, après l'article* 6, *à insérer un article additionnel relatif à la création d'une « Agence française d'images »* (p. 984) ; Art. 7 : *amendement de Mme Brigitte Gros, soutenu par M. Jacques Habert, tendant à proposer une nouvelle rédaction de cet article relatif à la composition du conseil d'administration des sociétés nationales de programme et au choix du président du conseil d'administration* (p. 985) ; *amendement de M. André Diligent tendant à proposer une nouvelle rédaction du premier alinéa de cet article relatif à la composition du conseil d'administration des sociétés nationales de programme* (p. 986, 987) ; *amendements de M. Michel Miroudot tendant, le premier, à rédiger comme suit le début du premier alinéa de cet article : « Le conseil d'administration de chaque société* [nationale de programme] *comprend sept membres : », le second, à remplacer les mots : « ..., un parlementaire au titre de l'opinion publique,... », par les mots : « ..., deux parlementaires désignés respectivement par les commissions permanentes compétentes de l'Assemblée nationale et du Sénat »* (p. 987, 988) ; répond à M. Louis Gros, président de la commission des affaires culturelles (p. 988) ; *amendement de M. André Diligent tendant à proposer une nouvelle rédaction du deuxième alinéa de ce même article qui fixerait la durée du mandat des membres du conseil d'administration et celle du mandat de son président* (p. 989) ; *amendements de M. Michel Miroudot, de M. Jacques Carat et de M. André Diligent au second alinéa de cet article relatifs à la durée du mandat et au rôle du président du conseil d'administration* (p. 990) ; *amendement de M. Michel Miroudot tendant, après le premier alinéa du même article, à insérer un nouvel alinéa ainsi rédigé : « La personnalité de la presse écrite et le représentant du personnel sont nommés sur une liste de présentation établie respectivement par les organisations syndicales représentatives de la presse et du personnel. » et son sous-amendement tendant à supprimer de ce texte ce qui concerne la presse* (p. 990, 991) ; Art. 8 : *amendement de M. André Diligent tendant à compléter* in fine *cet article par un nouvel alinéa ainsi rédigé : « Les sociétés de programme ne peuvent constituer des filiales et des sous-filiales que si les capitaux d'origine publique y restent majoritaires. »* (p. 991) ; Article additionnel : *amendement de M. André Diligent tendant, avant l'article* 9, *à insérer un article additionnel ainsi conçu : « Les sociétés de programme sont progressivement dotées des moyens d'assurer elles-mêmes la production de la majeure partie de leurs émissions. Dans l'immédiat, les moyens de production de l'Office de radiodiffusion-télévision française qui ne peuvent être répartis entre chaque société de programme sont affectés à la société de production prévue à l'article suivant. »* (p. 992) ;

Chapitre III : *amendement de M. Jacques Carat tendant à rédiger ainsi l'intitulé de ce chapitre : « La société nationale de production. »* (ibid.) ; Art. 9 : *amendement de M. Henri Fréville tendant à compléter* in fine *le premier alinéa de cet article par la phrase suivante : « Elle* [la société de production] *participe à la diffusion de la culture française dans le monde. »* (p. 993) ; *amendement de M. Michel Miroudot, à la fin du deuxième alinéa de cet article, tendant à refuser la participation éventuelle des sociétés d'économie mixte au capital de la société de production* (ibid.) ; *amendement de M. Michel Miroudot, au troisième alinéa de cet article, tendant à préciser qu'il n'y a pas lieu de soumettre à l'approbation de l'autorité administrative « la nomination du président et, s'il y a lieu, du directeur général »* (p. 994) ; *amendement de M. André Diligent, repris par M. Félix Ciccolini, tendant à compléter* in fine *cet article par un nouvel alinéa ainsi rédigé : « Les capitaux d'origine publique doivent rester majoritaires dans les filiales et sous-filiales de la société de production. »* (ibid.) ; Art. 11 : *amendement d'harmonisation de M. André Diligent au premier alinéa de cet article* (p. 995) ; *amendement de M. Michel Miroudot, au premier alinéa de cet article, tendant, après les mots : « ... après avis de la délégation parlementaire consultative,... », à insérer les mots : « ... et du haut conseil de l'audiovisuel »* (ibid.) ; *amendement de M. Michel Miroudot tendant à rédiger comme suit le troisième alinéa de l'article . « Le cahier des charges détermine leurs obligations au titre de l'information et de la culture conformément aux missions définies à l'article additionnel A, notamment par la diffusion d'œuvres lyriques ou dramatiques produites par les théâtres, festivals ou entreprises d'action culturelle subventionnés. Il détermine, en outre, leurs obligations au titre de l'action extérieure et de la coopération. » et son sous-amendement, à la suggestion de M. Maxime Javelly, tendant à ajouter les œuvres « musicales »* (p. 996) ; *amendement rectifié de M. André Diligent tendant à compléter* in fine *ce même article par un nouvel alinéa ainsi rédigé : « Il* [le cahier des charges] *fixe la proportion minimum de productions externes que les sociétés nationales de programme confient à la société de production prévue à l'article 9. »* (p. 997) ; *amendement de M. Jacques Carat tendant à compléter* in fine *ce même article par un nouvel alinéa ainsi rédigé : « Le cahier des charges doit imposer aux différentes sociétés nationales un partage des meilleurs temps d'écoute répondant, pour des publics diversifiés, à la mission de service public »* (ibid.) ; *amendement de M. Marcel Gargar tendant à ajouter* in fine *un nouvel alinéa ainsi rédigé : « Le cahier des charges fixe la durée et le contrôle de la publicité dans les départements et territoires d'outre-mer. »* (ibid.) ; répond aux observations de M. Pierre Marcilhacy (p. 998) ; Art. 12 : *amendement de M. Michel Miroudot tendant à compléter le deuxième alinéa de cet article par une disposition stipulant que l'Etat rembourse aux sociétés nationales les frais qu'elles auront exposés à l'occasion des campagnes électorales.* (ibid.) ; *amendement de M. Jean Filippi tendant à compléter le troisième alinéa* [radiodiffusion et télévision des débats parlementaires] *de cet article par les dispositions suivantes : « Un temps d'antenne au moins égal à la moitié de celui dont auront disposé le Gouvernement et les parlementaires de la majorité sera accordé aux parlementaires de l'opposition. »* (p. 999) ; Art. 14 : *amendement de M. André Diligent tendant à compléter cet article par une disposition qui vise à améliorer l'information des parlementaires* (ibid.) ; Art. 15 : *amendement de M. Jacques Carat, soutenu par M. Félix Ciccolini, tendant à remplacer le premier alinéa de cet article par des dispositions visant à supprimer la redevance pour droit à usage des postes récepteurs et à lui substituer une taxe de nature fiscale établie et recouvrée comme un impôt direct* (p. 1000) ; *amendement de M. André Diligent tendant à proposer une nouvelle rédaction du deuxième alinéa de cet article concernant l'approbation par le Parlement de la répartition du produit de cette redevance* (p. 1000, 1001 ; 1003) ; Art. 16 . *amendement de M. Louis Talamoni, soutenu par M. Andre Aubry, tendant à rédiger comme suit le premier alinéa de cet article : « Le service de la redevance est maintenu. »* (p. 1005, 1006) ; *amendement de M. Louis Talamoni, soutenu par Mme Catherine Lagatu, tendant à proposer la rédaction suivante pour ce même premier alinéa : « La redevance est recouvrée par l'Etat : le montant des recouvrements sera inscrit à un compte spécial du Trésor et obligatoirement affecté aux services de la radiodiffusion et télévision françaises. » et son amendement tendant à proposer la rédaction suivante « La redevance est recouvrée par l'Etat , le montant des recouvrements est inscrit provisoirement à un compte special du Trésor. »* (p. 1006, 1007) ; *amendement de M. André Diligent tendant à proposer une rédaction modulée du second alinéa de cet article relatif à la procédure de répartition de la redevance* (p 1007) ; Art. 18 : répond aux observations de M. Jean Cauchon sur la teneur de cet article qui traite du problème de la durée, de la répartition et du volume des recettes des émissions publicitaires (p. 1008) ; *amendement de M. André Diligent tendant à proposer une nouvelle rédaction du premier alinéa de cet article* (p. 1009, 1010, 1011) ; *son amendement tendant à rédiger ainsi la seconde partie de la première phrase du même premier alinéa : « La proportion des recettes provenant de la publicité de marques ne pourra excéder globalement 25 p. 100 du total des ressources des organismes énumérés à l'article 1er de la présente loi. »* (p. 1013) ; *son amendement tendant à supprimer le deuxième alinéa de l'article ainsi rédigé : « Toutefois, pour l'exercice 1975, le montant global des recettes provenant de la publicité de marques ne pourra excéder celui prévu, pour l'année considérée, en exécution du contrat de programme conclu en 1971 entre l'Etat et l'O. R. T. F.* (ibid.) ; *son amendement rectifié tendant à proposer, pour le troisième alinéa de l'article, la rédaction suivante : « La Régie française de publicité assurera l'exécution de ces dispositions. »* (ibid.) ; Articles additionnels : *amendement de M. Michel Miroudot tendant, après l'article 18, à insérer un article additionnel relatif aux conséquences de l'édification de grands immeubles qui nuisent à la qualité de la réception des programmes de télévision* (p. 1013) ; *amendement de M. Fernand Chatelain, soutenu par M. André Aubry, ayant le même objet* (p. 1014) ; *amendement de M. André Diligent tendant, également après l'article 18, à insérer un article nouveau ainsi rédigé : « Le contrôle de la commission de vérification des comptes des entreprises publiques s'étend à l'établissement public et aux sociétés créés par la présente loi ainsi qu'à leurs filiales et sous-filiales. »* (p. 1015) ; Art. 19 : *amendement de M. René Jager, soutenu par M. René Tinant, à la fin de la première phrase du troisième alinéa de cet article, tendant à préciser qu'il ne peut être porté atteinte aux droits acquis des travailleurs également en matière de « licenciement »* (ibid.) ; *amendement de M. Marcel Gargar tendant à compléter* in fine *cet article par l'alinéa suivant : « Les dispositions de cet article sont applicables aux personnels des départements d'outre-mer et territoires d'outre-mer. »* (ibid.) ; Article additionnel : *amendement de M. Guy Schmaus tendant, après l'article 19, à insérer un article nouveau ainsi rédigé : « Pour toutes les catégories de personnels relevant d'un protocole, d'un contrat particulier ou de conventions collectives, l'établissement public et les sociétés nationales devront se substituer à l'O. R. T. F. dans ses obligations et devoirs à l'égard de ces personnels, tant en métropole que dans les départements d'outre-mer et territoires d'outre-mer. »* (p. 1016) ; Art. 20 : *amendement de M. Guy Schmaus tendant à supprimer cet article qui fait obligation d'assurer la continuité du service en cas de cessation concertée du travail* (ibid.) ; Art. 21 : *amendement de M. Jean Filippi tendant à insérer un second alinéa ainsi rédigé : « Ils* [les agents en fonction à l'O. R. T. F. au 31 décembre 1974] *pourront toutefois être intégrés comme agents statutaires s'ils en font la demande et s'ils ont au moins vingt ans d'ancienneté à l'Office. »* (p. 1016) ; *amendement rectifié dans lequel la date du 31 décembre 1974 est remplacée par la date du 31 décembre 1975* (p. 1017) ; Art. 21 *bis : amendement de M. René Jager, soutenu par M. René Tinant, tendant à proposer une rédaction modulée de cet article qui offre aux agents statutaires de l'Office une possibilité de reclassement convenable* (p. 1017, 1018) ; répond aux observations de M. Jean Legaret (p. 1018) ; Art. 22 : *amendement de M. Guy Schmaus tendant à compléter* in fine *cet article par un nouvel alinéa ainsi rédigé : « Les personnels du service de la redevance qui ne sont pas soumis au statut général des fonctionnaires seront engagés, dans des conditions qui seront déterminées par décret en Conseil d'Etat, dans les cadres des services extérieurs de la direction générale des impôts ou de la direction de la comptabilité publique. »* (p. 1019) ; Art. 23 : *amendement de M. Jacques Carat, soutenu par M. Maxime Javelly, amendement de M. Roger Gaudon, soutenu par M. André Aubry, amendement de MM. Caillavet et Filippi, soutenu par ce dernier, et amendement de M. André Diligent tendant tous les quatre à une nouvelle rédaction de cet article relative à la situation des agents statutaires de l'Office âgés de soixante ans et plus au 31 décembre 1974* (p. 1020, 1021) ; *amendement de M. Jean Filippi, à la première phrase du premier alinéa de cet article, stipulant que ces agents ne « sont » pas mis, mais « peuvent être » mis en position spéciale* (p. 1021) ; *amendement de M. Guy Petit, soutenu par M. Jean Filippi, tendant à compléter* in fine *ce même premier alinéa par les mots suivants : « ... à moins que les agents atteints par la présente disposition ne préfèrent percevoir les indemnités prévues par leur statut au cas de licenciement à l'âge de soixante ans. »* (p. 1022) ; *amendement de M. Fernand Chatelain, soutenu par Mme Catherine Lagatu, tendant à rédiger comme suit la première phrase du deuxième alinéa de cet article : « Les dispositions du premier alinéa ne sont applicables ni aux agents ayant des parents à charge, ni aux agents ayant des enfants à charge au sens de l'article L. 527 du code de la sécurité sociale et au titre de l'impôt sur le revenu. »* (p 1022. 1023) ; *amendement de MM. Henri Caillavet et Jean Filippi, soutenu par ce dernier tendant à compléter* in fine *cet article par le nouvel alinéa suivant : « Les mêmes dispositions sont applicables de plein*

droit aux personnels de production et de réalisation ne relevant pas du statut mais dont la collaboration à l'Office constitue la seule activité professionnelle depuis plus de cinq ans. » (p. 1023) ; *nouvel amendement des mêmes auteurs tendant à compléter l'article par l'alinéa suivant : « Les agents « hors statut » qui ne seront pas réembauchés recevront une indemnité égale aux rémunérations perçues pendant les deux dernières années.* » (ibid.) ; Art. 24 : *amendement rectifié de M. Marcel Gargar tendant, après le premier alinéa de cet article, à insérer un nouvel alinéa ainsi rédigé :« Les personnels originaires des départements et territoires d'outre-mer travaillant en métropole et désirant regagner leur pays d'origine pourront le faire en priorité et par le jeu des mutations, sans qu'il soit tenu compte de leurs convictions philosophiques et politiques.* » (p. 1025) ; *amendement de M. Félix Ciccolini, soutenu par M. Jacques Carat, au deuxième alinéa du même article, tendant à faire obligation de reclassement des personnels non affectés dans les nouveaux organismes* (ibid.) ; *amendement de M. Félix Ciccolini, soutenu par M. Jacques Carat, tendant, à la fin du quatrième alinéa de l'article, à supprimer les mots : « ... et, au plus tard, jusqu'au 30 juin 1975.* » (date limite de perception du traitement avant le reclassement) (p. 1026) ; *amendement de M. Michel Miroudot tendant à substituer la date* « 31 décembre 1975 » *à la date* « 30 *juin* 1975 » (ibid.) ; *amendement de M. Michel Miroudot tendant à compléter le dernier alinéa de l'article par la phrase suivante : « Ces agents* [ceux pour lesquels ne sont pas applicables les articles 21, 22, 23 et 24 du projet de loi] *sont obligatoirement reclassés dans les sociétés nationales ou l'établissement public à un niveau qui ne peut être inférieur à celui qu'ils occupent dans l'Office de radiodiffusion-télévision française à la date de la présente loi* » (ibid.) ; *amendement rectifié par son auteur* (p. 1027) ; Art. 25 : *son amendement d'ordre rédactionnel tendant à rédiger comme suit le début de cet article : « Les agents pris en charge par l'établissement ou les sociétés...* » (ibid.) ; répond à M. Charles Ferrant (*ibid.*) ; Art. 25 : *amendement de M. Roger Gaudon, soutenu par M. André Aubry, tendant à rédiger comme suit cet article : « Les agents bénéficiant des dispositions du premier alinéa de l'article 24 ci-dessus restent, jusqu'à l'élaboration des statuts ou conventions prévus à l'article 19, régis par les dispositions qui leur sont actuellement applicables.* » (ibid.) ; répond à la question de M. Jacques Carat (*ibid.*) ; Avant l'art. 26 : *amendement de M. André Diligent tendant à insérer un article additionnel relatif aux services de l'O. R. T. F. qui ne peuvent recevoir d'affectation, dans les organismes visés par le projet de loi et au contrôle des programmes dans le but d'empêcher la publicité clandestine* (p. 1028) ; Art. 26 : *amendement de M. Guy Schmaus tendant à remplacer les deux derniers alinéas de cet article par des dispositions visant à sauvegarder le patrimoine social de l'Office* (p. 1029) ; Article additionnel : *amendement de M. Jean Cauchon tendant, après l'article 26, à insérer un article additionnel ainsi conçu : « Le droit de réponse est applicable aux personnes physiques et morales. Il concerne toutes les émissions produites sur le territoire national. Un décret fixe le modalités d'application du présent article.*» (p. 1029, 1030) ; Art. 27 : *amendement de M. Pierre Marzin, soutenu par M. Jacques Habert, tendant à préciser que les décrets en Conseil d'Etat, pris pour l'application de la présente loi, doivent prévoir les mesures nécessaires pour une étroite collaboration du nouvel organisme de radio-télévision avec l'administration des postes et télécommunications* (p. 1030) ; remercie, à la fin du débat, la Haute Assemblée pour le travail sérieux accompli en collaboration avec le Gouvernement dans l'élaboration de ce texte (p. 1032) ; — Répond à la question orale de M. Pierre Brun concernant le **lieu d'installation de l'établissement fusionné Grignon - Institut agronomique** [8 octobre 1974] (p. 1188) ; à la question orale de M. Jean Nayrou relative au **dédommagement des usagers privés de radio et de télévision par les grèves** (*ibid.*). — Répond à la question orale de M. Louis de la Forest ayant pour objet le **remboursement des appareils nécessaires aux grands handicapés physiques** [15 octobre 1974] (p. 1241, 1242) ; à la question orale de M. Charles Ferrant concernant l'**application de la loi relative à l'âge de la retraite des anciens combattants** (p. 1242) ; à la question orale de Mme Catherine Lagatu ayant trait à la **revalorisation des prestations familiales** (p. 1243, 1244) ; à la question orale de M. Hector Viron concernant l'**avenir de la Néogravure** (p. 1244, 1245) ; à la question orale de M. Hector Viron ayant trait au **menaces de licenciements dans une entreprise du bâtiment** (p. 1246) ; à la question orale de M. Jean Filippi ayant trait à des **revendications et** à des **manifestations en Corse** (p. 1247). — Intervient dans la suite de la discussion du **projet de loi de finances pour 1975,** adopté par l'Assemblée nationale [10 décembre 1974]. — DEUXIÈME PARTIE. — MOYENS DES SERVICES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES. — SERVICES DU PREMIER MINISTRE. — *b.* — INFORMATION. — Observations ayant porté notamment sur la délégation générale ; sur les différentes aides à la presse, aides directes tel que le fonds culturel et aides indirectes ; sur le régime fiscal de la presse et la réunion de la prochaine table ronde sur ce sujet ; sur le souci du Gouvernement de suivre de très près le malaise qui règne dans les imprimeries de labeur, l'augmentation du prix du papier et la diminution du volume de la publicité (p. 2661 à 2663) ; répond aux différents orateurs (p. 2664, 2665) ; répond à M. Dominique Pado (p. 2666). — Examen des crédits. — Après l'art. 54 : *amendement de M. Jacques Carat tendant à insérer un article additionnel qui fait obligation au Gouvernement d'annexer chaque année au projet de loi de finances les documents budgétaires et comptables concernant la Sofirad* (p. 2667). — RADIODIFFUSION ET TÉLÉVISION. — Observations ayant eu pour objet : de faire le point de la situation au moment où la réforme votée l'été dernier par le Parlement va entrer en application ; de faire remarquer que les négociations se poursuivent avec les organisations intéressées par le problème des licenciements ; de présenter les éléments financiers de la réforme : l'utilisation de la redevance, le respect des cahiers des charges, les problèmes posés par la publicité de marques, enfin l'équilibre des budgets des différentes sociétés nouvelles entre elles (p. 2673 à 2677) ; répond aux différents orateurs (p. 2685, 2686, 2687). — Discussion des articles rattachés. — Art. 30 : *partie A de l'amendement de M. Jean Cluzel tendant à proposer pour les septième et huitième alinéas de cet article une rédaction permettant à l'établissement public de diffusion et à l'institut de l'audiovisuel de recevoir directement une partie du produit de la redevance* (p. 2688) ; *amendement de M. Jean Cluzel — retiré par son auteur, puis repris par M. Henri Caillavet — tendant, à la fin du neuvième alinéa de cet article, à ajouter une disposition limitant à 5 p. 100, à partir de* 1976, *le montant du prélèvement effectué par le Trésor sur le produit de la redevance au titre des frais de recouvrement* (p. 2689) ; demande l'application de l'article 40 de la Constitution à *cet amendement* (ibid.) ; *amendement rectifié de M. Jean Cluzel et amendement de M. Henri Caillavet, au nom de la commission des affaires culturelles, tendant à supprimer l'avant-dernier alinéa de cet article dans le but de refuser le prélèvement sur le produit de la redevance pour assurer la liquidation des exercices antérieurs de l'O. R. T. F.* (p. 2690, 2691) ; *amendement de M. Jean-Marie Bouloux tendant à compléter cet article par des dispositions qui permettraient d'acquitter la redevance pour droit d'usage des récepteurs par trois cent-soixantièmes dans le but de défalquer les jours de grève* (p. 2692) ; Articles additionnels : *amendements de M. Yvon Coudé du Foresto, rapporteur général, et de M. Jean Cluzel, au nom de la commission des finances, tendant à insérer* in fine *un article nouveau qui donne la possibilité au Parlement d'émettre un vote sur la répartition du produit de la redevance comme le prévoit l'article 19 de la loi n° 74-696 du 7 août 1974* (p. 2693) ; *amendement rectifié de M. Jean Cluzel, à nouveau rectifié sur sa demande, tendant à insérer* in fine *un article nouveau ainsi définitivement rédigé : « Les dispositions relatives à l'établissement public de diffusion contenues dans les articles 2 (deuxième alinéa), 4 (quatrième alinéa), 14, 15 (premier alinéa), 17 (premier alinéa), 19 (troisième et quatrième alinéas) et 24 de la loi n° 74-696 du 7 août 1974 relative à la radiodiffusion et à la télévision sont également applicables à l'institut de l'audiovisuel créé par l'article 3 de ladite loi* » (p. 2694) ; *amendement de M. Henri Caillavet et amendement de M. Félix Ciccolini tendant, à la fin du projet de loi, à ajouter un article nouveau visant à modifier l'article 30 de la loi n° 74-696 du 7 août 1974 relatif à la mise en position spéciale de certaines catégories de personnels de l'Office, auxquels il oppose l'article 42 de la loi organique* (p. 2694, 2695) ; *amendement de M. Henri Caillavet tendant, également à la fin du projet de loi, à ajouter un article nouveau apportant une précision au dernier alinéa de l'article 31 de la loi susvisée pour ce qui concerne la protection des personnels détenteurs du titre de résistants, de déportés ou de grands invalides de guerre* (p. 2695) ; *amendement de M. Félix Ciccolini tendant à ajouter* in fine *un article nouveau qui stipule que le personnel de l'ex-Office devra être réembauché par priorité dans les nouvelles sociétés qui créeraient des emplois* (p. 2695, 2696, 2697).

ROUJON (M. JULES) [Lozère].

Réélu Sénateur le 22 septembre 1974.

Est nommé membre de la commission des affaires économiques et du Plan [4 octobre 1974].

Intervention :

Observation sur l'opportunité d'une revision des barèmes de répartition des dépenses de protection sociale entre l'Etat et les collectivités locales lors de la discussion du **projet de loi étendant l'aide sociale à de nouvelles catégories de bénéficiaires et modifiant diverses dispositions du code de la famille et de l'aide sociale ainsi que du code du travail** [18 juin 1974] (p. 461).

RUET (M. ROLAND) [Ain].

Est nommé membre de la commission des affaires culturelles [4 octobre 1974].

Dépôt législatif :

Avis présenté au nom de la commission des affaires culturelles (Qualité de la vie. — II. — Jeunesse et sports), sur le projet de loi de finances pour 1975, adopté par l'Assemblée nationale [21 novembre 1974] (n° 100. — Tome V, 3).

Question orale :

M. Roland Ruet appelle l'attention de *M. le ministre de l'économie et des finances* sur la circonstance que les sommes au-dessous desquelles les communes, districts et syndicats de communes sont autorisés soit à payer des travaux, fournitures ou services sur simple facture, soit à engager des dépenses par marché de gré à gré, n'ont pas été modifiées depuis janvier 1971 alors que les prix ont augmenté d'au moins 35 p. 100 depuis cette date. Il lui demande donc si un important relèvement du plafond qui limite cette possibilité de payer sur facture ou de traiter par marché de gré à gré n'est pas envisagé [4 octobre 1974] (n° 1478). — Réponse [5 novembre 1974] (p. 1564).

Interventions :

Prend part, en remplacement de M. Adolphe Chauvin, rapporteur de la commission des affaires culturelles, à la discussion du **projet de loi modifiant certaines dispositions du code du travail relatives à la formation professionnelle continue** [27 juin 1974]. — Discussion générale (p. 576 à 578). — Discussion des articles. — Article additionnel : retire *son amendement tendant, après l'article 2, à insérer dans un article 2 bis qui permettrait d'apprécier de façon plus exacte les différents types de congés de formation qui ont été accordés* (p. 581) ; Art. 3 : *son amendement de forme tendant à remplacer les mots : « ... sous déduction ... », par les mots : « déduction faite »* (p. 582) ; Art. 6 : retire *son amendement tendant à proposer une nouvelle rédaction du texte présenté pour l'*article L. 980-2 *du code du travail* (ibid.), *son amendement tendant à proposer une nouvelle rédaction du texte présenté pour l'*article L. 980-3 *du code du travail relatif aux conditions de prises en charge par l'Etat des cotisations de sécurité sociale des stagiaires relevant d'un régime de sécurité sociale de non-salariés* (p. 583) ; *amendement de M. André Méric* (au nom de la commission des affaires sociales) *tendant également à une nouvelle rédaction du texte présenté pour le même article du code du travail* (p. 583, 584) ; retire *ses amendements tendant à insérer un article* L. 980-4 bis *et un article* L. 980-4 ter *après le texte présenté pour l'article* L. 980-4 *du code du travail* (p. 584) ; retire *son amendement au texte présenté pour l'article* L. 980-8 *du code du travail* (p. 585) ; Art. 2 (*seconde délibération*) : observation sur la rédaction de la fin de l'article (*ibid.*). — Est entendu lors de la réponse de M. Jean-Pierre Fourcade, ministre de l'économie et des finances, à sa question orale n° 1478 **relative aux marchés des collectivités locales** (cf. *supra*) [5 novembre 1974] (p. 1564). — Intervient dans la suite de la discussion du **projet de loi de finances pour 1975,** adopté par l'Assemblée nationale [30 novembre 1974]. — DEUXIÈME PARTIE. — MOYENS DES SERVICES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES. — QUALITÉ DE LA VIE. — II. — JEUNESSE ET SPORTS. — En qualité de rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles analyse brièvement l'aspect financier du budget ; autres observations ayant porté essentiellement sur la formation des enseignants d'éducation physique, sur le trop petit nombre d'animateur socio-éducatifs, sur l'insuffisance des équipements entravant une saine politique du sport de masse (p. 2226, 2227).

S

SALLENAVE (M. PIERRE) [Pyrénées-Atlantiques].

Elu Sénateur le 22 septembre 1974.

Est nommé membre de la commission des affaires sociales [4 octobre 1974].

SAUVAGE (M. JEAN) [Maine-et-Loire].

Réélu Sénateur le 22 septembre 1974.

Est nommé vice-président de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale [4 octobre 1974].

Est nommé membre de la commission spéciale chargée de vérifier et d'apurer les comptes [4 octobre 1974].

Interventions :

Intervient dans la discussion du **projet de loi constitutionnelle,** adopté par l'Assemblée nationale, **portant revision de l'article 25 de la Constitution** [16 octobre 1974]. — Discussion générale (p. 1346). — Suite de la discussion du **projet de loi de finances pour 1975,** adopté par l'Assemblée nationale [28 novembre 1974]. — DEUXIÈME PARTIE. — MOYENS DES SERVICES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES. — AFFAIRES ÉTRANGÈRES. — Examen des crédits. — Etat B. — Titre IV : dépose *un amendement soutenu par M. Francis Palmero* (p. 2142).

SAUVAGEOT (M. EDMOND) [Français établis hors de France].

Devenu Sénateur le 12 mars 1974 en remplacement de M. André Armengaud, décédé.

Est nommé membre de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation, en remplacement de M. André Armengaud, décédé [4 avril 1974].

Est nommé membre de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation [4 octobre 1974].

Dépôt législatif :

Rapport spécial (Anciens combattants et victimes de guerre) fait au nom de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation sur le projet de loi de finances pour 1975, adopté par l'Assemblée nationale [21 novembre 1974] (n° 99, annexe n° 3).

Interventions :

Intervient dans la suite de la discussion du **projet de loi de finances pour 1975,** adopté par l'Assemblée nationale [25 novembre 1974]. — DEUXIÈME PARTIE. —MOYENS DES SERVICES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES. — ANCIENS COMBATTANTS ET VICTIMES DE GUERRE. — En qualité de rapporteur spécial de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation, analyse l'aspect chiffré de ce budget ; autres observations ayant porté notamment sur les améliorations apportées en 1974 en faveur des différentes catégories d'anciens combattants et de victimes de guerre, entre autres l'octroi d'une pension de vieillesse entre soixante et soixante-cinq ans et la reconnaissance de combattants aux militaires ayant combattu en Afrique du Nord (p. 2003 à 2006). — **Suite de la discussion** [5 décembre 1974]. — ECONOMIE ET FINANCES. — II. — SERVICES FINANCIERS. — Observations ayant porté notamment sur l'importance que doit revêtir notre représentation à l'étranger pour les échanges commerciaux sur les conséquences de la dévaluation de la monnaie et de la grève des postes quant aux commandes venant de l'étranger (p. 2504).

SAUVAGNARGUES (M. JEAN), **ministre des affaires étrangères** (cabinet de M. Jacques Chirac des 28 mai et 8 juin 1974).

Intervient dans la discussion générale du **projet de loi autorisant l'approbation de l'avenant à la convention générale de sécurité sociale du 9 juillet 1965 entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement du Royaume du Maroc, signé le 13 décembre 1973** [24 octobre 1974] (p. 1421) ; dans la discussion générale du **projet de loi autorisant l'approbation de l'échange de lettres relatif à l'exportation des prestations pour soins de santé signé le 13 décembre 1973 et complétant la convention générale de sécurité sociale du 9 juillet 1965 entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement du Royaume du Maroc** (*ibid.*) ; dans la discussion générale du **projet de loi autorisant la ratification du protocole additionnel à la convention révisée pour la navigation du Rhin du 17 octobre 1868, signé à Strasbourg le 25 octobre 1972** (p. 1422) ; dans la discussion générale du **projet de loi autorisant l'approbation de la convention pour la protection des phoques dans l'Antarctique, faite à Londres et ouverte à la signature le 1er juin 1972, signée par la France le 19 décembre 1972** (p. 1423) ; dans la discussion générale du **projet de loi,** adopté par l'Assemblée nationale, **autorisant la ratification de la convention entre le Gouvernement de la République française et le Conseil fédéral suisse concernant une rectification de la frontière entre le département de la Haute-Savoie et le canton de Genève, signée à Paris le 10 juillet 1973** (p. 1424) ; dans la discussion générale du **projet de loi,** adopté par l'Assemblée nationale, **autorisant la ratification de la convention sur la légitimation par mariage, ouverte à la signature à Rome le 10 septembre 1970, signée par la France à cette même date** (p. 1425). — Est entendu au cours du débat sur les questions orales de M. André Colin, de M. Jean-François Pintat et de M. Henri Caillavet ayant trait à la **politique européenne** [19 novembre 1974] (p. 1800 à 1805). — Intervient dans la suite de la discussion du **projet de finances**

pour 1975, adopté par l'Assemblée nationale [28 novembre 1974]. — DEUXIÈME PARTIE. — MOYENS DES SERVICES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES. — AFFAIRES ÉTRANGÈRES. — Observations ayant eu pour objet d'exposer les principales orientations de l'action diplomatique de la France en insistant tout particulièrement sur les prochaines rencontres internationales dominées par le problème de l'énergie à la lumière de la situation créée par les pays exportateurs de pétrole ; évoque la situation au Moyen-Orient et en particulier les relations de la France avec l'Etat d'Israël, les relations Est-Ouest, la négociation sur la réduction des forces et la difficile question du désarmement, la non-prolifération des armes nucléaires, enfin, la défense et l'illustration de la langue française dans le monde (p. 2115 à 2120) ; répond aux différents orateurs (p. 2134 à 2137) ; répond à M. Edouard Bonnefous (p. 2138 et 2139). — Examen des crédits. — Etat B. — Titre IV : *amendement de M. Paul d'Ornano tendant à augmenter les crédits de ce titre de* 5 700 000 *francs* (p. 2140) ; répond à M. Francis Palmero (p. 2141) ; *amendements de M. Jean Sauvage (soutenu par M. Francis Palmero) et de M. Jacques Pelletier tendant tous les deux à réduire les crédits de ce titre de* 20 500 000 *francs* (p. 2142) ; *amendements rectifiés* (p. 2143).

SCELLIER (Mlle GABRIELLE) [Somme].

Est nommée membre de la commission des affaires sociales, en remplacement de M. Pouvanaa Oopa Tetuaapua, démissionnaire [22 janvier 1974].

Est nommée secrétaire de la commission des affaires sociales [4 octobre 1974].

Question orale avec débat :

Mlle Gabrielle Scellier demande à *Mme le secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre (condition féminine)* de bien vouloir exposer devant le Sénat les grandes lignes de l'action que le Gouvernement compte mener pour améliorer la condition féminine [29 août 1974. — *J. O.* du 3 septembre 1974] et [3 octobre 1974] (n° 55). — Discussion [8 octobre 1974] (p. 1189 à 1201).

Intervention :

Est entendue au cours du débat sur sa question orale relative à l'**amélioration de la condition féminine n° 55** (cf. *supra*) [8 octobre 1974] (p. 1189 à 1191).

SCHIÉLÉ (M. PIERRE) [Haut-Rhin].

Est nommé membre de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale [4 octobre 1974].

Est nommé membre du Conseil national des services publics départementaux et communaux, en application de l'ordonnance n° 45-290 du 24 février 1945 et de l'arrêté du 10 mai 1974 [16 octobre 1974].

Dépôts législatifs :

Rapport, fait au nom de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sur la proposition de loi de M. André Diligent et plusieurs de ses collègues relative à la mise en cause pénale des magistrats municipaux et tendant à compléter l'article 681 du code de procédure pénale [8 mai 1974. — *J. O.,* Lois et décrets du 9 mai 1974. — Rattaché pour ordre au procès-verbal de la séance du 4 avril 1974] (n° 152).

Rapport, fait au nom de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sur la proposition de loi, modifiée par l'Assemblée nationale, relative à la mise en cause pénale des maires et tendant à modifier les articles 681 et suivants du code de procédure pénale [10 juillet 1974] (n° 282).

Proposition de loi tendant à modifier l'article 508-7 du code de l'administration communale dans ses dispositions relatives à la cotisation obligatoire des communes au centre de formation des personnels communaux [23 novembre 1974] (n° 106).

Interventions :

Prend part, en qualité de rapporteur de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, à la discussion de la **proposition de loi** de M. André Diligent et plusieurs de ses collègues **relative à la mise en cause pénale des magistrats municipaux et tendant à compléter l'article 681 du code de procédure pénale** [28 juin 1974]. — Discussion générale (p. 624, 625). — Discussion des articles. — Art. 3 : observations de nature à modifier la rédaction de cet article proposée par la commission des lois (p. 629). — **Deuxième lecture** [10 juillet 1974]. — Discussion générale (p. 855, 856). — Discussion des articles. — Art. 1er : *son amendement tendant, après le deuxième alinéa du texte présenté pour l'*article 681 *du code de procédure pénale, à insérer un nouvel alinéa ainsi rédigé : « L'information peut être également ouverte si la partie lésée adresse une plainte, assortie d'une constitution de partie civile, aux président et conseillers composant la chambre d'accusation. Dans ce cas, communication de cette plainte au procureur général est ordonnée pour que ce magistrat prenne ses réquisitions ainsi qu'il est dit à l'article* 86. » (p. 857) ; Art. 2 : *son amendement tendant à rédiger comme suit cet article : « Les articles* 685 *et* 686 *du code de procédure pénale sont abrogés* » (p. 858) ; Art. 2 *bis : son amendement tendant à supprimer cet article ainsi rédigé : « L'article* 686 *du code de procédure pénale est abrogé et remplacé par les dispositions suivantes :* « Art. 686. — *Dans les autres cas, l'action publique peut être mise en mouvement par une plainte avec constitution de partie civile. La plainte avec constitution de partie civile pourra encore être formée, à défaut de réquisitoire du procureur général devant la chambre d'accusation désignée ainsi qu'il est dit à l'article* 681 » (ibid.). — Intervient dans la suite et la fin de la discussion du **projet de loi,** adopté par l'Assemblée nationale, **relatif à l'interruption volontaire de la grossesse** [14 décembre 1974]. — Discussion des articles. — Art. 1er : *son amendement tendant à proposer une nouvelle rédaction de cet article qui suspend temporairement l'application des dispositions des quatre premiers alinéas de l'article* 317 *du code pénal en cas d'interruption volontaire de la grossesse par voie thérapeutique avant la fin de la dixième semaine* (p. 2934, 2935) ; Art. 3 : *son amendement tendant à rédiger ainsi le début du premier alinéa du texte présenté pour l'article* L. 162-1 *du code de la santé publique :* « Art. L. 162-1. — *Lorsqu'une femme enceinte, déjà mère si elle est mariée, que son état place...* » (p. 2938) ; le retire (p. 2940).

SCHLEITER (M. FRANÇOIS) [Meuse].

Vice-Président du Sénat.

Préside, en cette qualité, la séance du 13 juin 1974 ; la séance du 25 juin ; la séance du 26 juin 1974 ; la séance du 10 juillet 1974.

Réélu Sénateur le 22 septembre 1974.

Est nommé membre de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation [4 octobre 1974].

Est nommé secrétaire-rapporteur de la commission spéciale chargée de vérifier et d'apurer les comptes [4 octobre 1974].

Est élu délégué suppléant à l'Assemblée consultative prévue par le statut du Conseil de l'Europe [13 décembre 1974].

Dépôt législatif :

Rapport spécial (comptes spéciaux du Trésor) fait au nom de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation sur le projet de loi de finances pour 1975, adopté par l'Assemblée nationale [21 novembre 1974] (n° 99, annexe n° 43).

Intervention :

Intervient dans la suite et la fin de la discussion du **projet de loi de finances pour 1975,** adopté par l'Assemblée nationale [11 décembre 1974]. — DEUXIÈME PARTIE. — MOYENS DES SERVICES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES. — COMPTES SPÉCIAUX DU TRÉSOR. — En qualité de rapporteur spécial de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation, analyse la situation des différents comptes de l'Etat dépensier et de l'Etat banquier et fait ressortir la création du nouveau compte d'affectation spéciale . le compte d'emploi du produit de la redevance pour droit à usage d'appareils récepteurs de radio et de télévision (p. 2756, 2757).

SCHMAUS (M. GUY) [Hauts-de-Seine].

Est nommé membre de la commission des affaires économiques et du Plan [4 octobre 1974].

Questions orales :

M. Guy Schmaus attire l'attention de *M. le ministre de l'industrie, du commerce et de l'artisanat* sur la situation d'une filiale de la Société nationale industrielle aérospatiale (S. N. I. A. S.) dont le principal actionnaire est l'Etat, ce qui engage par conséquent la responsabilité du Gouvernement en cette affaire. Or,

les bureaux et ateliers ont été vendus en août 1973 (avec libération prévue en juin 1974) à une société promotrice. Aucun programme de sauvegarde n'a été mis à l'étude. Il faut préciser que cette filiale est la seule entreprise française capable de faire évoluer les fixations aéronautiques, éléments vitaux des structures de l'avion moderne, et d'en maintenir le prix à un niveau raisonnable. Aussi, il lui demande : 1° s'il ne serait pas déplorable qu'un bien appartenant à la nation soit ainsi dilapidé ; 2° quelles mesures il compte prendre pour sauvegarder le programme de fabrication de cette entreprise [2 avril 1974] (n° 1447.) — Réponse [11 juin 1974] (p. 416, 417).

M. Guy Schmaus appelle l'attention de *M. le ministre de l'éducation* sur le nombre de postes créés en 1974 pour les étudiants munis du certificat d'aptitude d'éducation physique et sportive (C. A. P. E. P. S.). Il manque 20 000 professeurs d'éducation physique et 2 500 étudiants se présenteront cette année au concours après quatre ans d'études suivant le baccalauréat. Un arrêté paru au *Journal officiel* du 30 mai 1974 n'ouvre à ces étudiants que 600 postes contre 870 proposés en 1973, or, leur seul débouché est l'enseignement. Si de telles dispositions n'étaient par rapportées, il y aurait diminution des horaires d'éducation physique et sportive dans les lycées, les collèges d'enseignement secondaire (C. E. S.) et les collèges d'enseignement technique (C. E. T.) c'est-à-dire moins de deux heures au lieu des cinq heures réglementaires. Cela contredit les engagements de l'actuel Président de la République pris au cours de la campagne électorale. Alors qu'une campagne se déroule à l'O. R. T. F. en faveur du « sport pour tous », la réduction du nombre de postes de professeurs d'E. P S. incite à douter des intentions réelles des pouvoirs publics. Aussi, il lui demande s'il ne lui paraît pas souhaitable de prendre un arrêté rectificatif tendant à l'augmentation du nombre des professeurs d'E. P. S. dont l'insuffisance est criante [11 juin 1974] (n° 1452). — Réponse [25 juin 1974] (p. 501).

M. Guy Schmaus appelle l'attention de *M. le Premier ministre* sur la nécessité de rattacher l'enseignement de l'éducation physique et sportive au ministère de l'éducation nationale. Il lui demande quelles sont les raisons pour lesquelles le nouveau Gouvernement, contrairement au précédent, a séparé cet important secteur de l'enseignement de la tutelle du secteur de l'éducation nationale [11 juin 1974] (n° 1454). — Réponse [25 juin 1974] (p. 501, 502).

M. Guy Schmaus appelle l'attention de *M. le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur*. à propos de l'inscription des jeunes sur les listes électorales. Il lui rappelle que lors de la discussion au Sénat de la loi sur l'abaissement de la majorité électorale en juin dernier, il avait déclaré : « qu'une large publicité sera faite à la radio, à la télévision et dans la presse, que les listes électorales seront ouvertes et qu'il sera rappelé aux jeunes de dix-huit ans qu'ils peuvent s'y inscrire ». Il lui demande en conséquence : 1° quelles mesures ont été prises par le Gouvernement pour favoriser l'inscription massive des jeunes sur les listes électorales ; 2° s'il ne lui paraît pas indispensable que les engagements pris concernant « la large publicité à la radio, à la télévision et dans la presse » soient tenus, d'autant qu'il reste à peine deux mois avant la clôture des inscriptions en 1974 [30 octobre 1974] (n° 1504). — Réponse [17 décembre 1974] (p. 3027, 3028).

M. Guy Schmaus attire l'attention de *M. le secrétaire d'Etat auprès du ministre de la qualité de la vie (jeunesse et sports)* à propos des problèmes soulevés par la venue en France d'une équipe de rugby d'Afrique du Sud ; ce pays qui pratique « l'apartheid » a été, pour cette raison, exclu des Jeux olympiques, condamné par l'O. N. U. et mis au ban des nations sportives. Il apparaît d'ailleurs que la France demeure un des seuls Etats à maintenir des relations sportives avec l'Afrique du Sud. Parmi les matches envisagés, il est prévu plusieurs rencontres avec des équipes de l'Association sportive scolaire et universitaire (A. S. S. U.) dont il est le président. Dans ces conditions, il lui rappelle ses déclarations du 9 octobre dernier selon lesquelles : « ... toute discrimination entre un pays ou une personne en raison de sa race, de sa religion ou de son régime politique est interdite. C'est là une règle à laquelle notre pays a souscrit et qu'il continuera naturellement à respecter ». Aussi, il lui demande : 1° si de telles déclarations sont compatibles avec les rencontres envisagées ; 2° si l'honneur du pays et la dénonciation de toute discrimination raciale n'exige pas l'annulation des matches prévus. [14 novembre 1974] (n° 1513).

M. Guy Schmaus appelle l'attention de *M. le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur*, à propos d'une publication envisagée dans le département des Hauts-de-Seine. Il lui demande s'il a donné des instructions permettant au préfet de présenter un mémoire au conseil général en vue de l'octroi d'un crédit de plus de 500 millions d'anciens francs pour l'édition d'une revue mensuelle départementale. Il lui demande également s'il lui paraît normal qu'une somme aussi importante, prélevée sur l'impôt, puisse être engagée dans une telle opération de propagande partisane [30 novembre 1974] (n° 1520). — Réponse [17 décembre 1974] (p. 3029, 3030).

Questions orales avec débat :

M. Guy Schmaus appelle l'attention de *M. le ministre de l'éducation nationale* sur le contenu et les honoraires d'éducation physique et sportive dans le second degré (1er et 2e cycles). — Il lui demande : 1° quelles perspectives peuvent être escomptées quant à l'allongement de la moyenne horaire d'E. P. S. ; 2° quelles sont les mesures envisagées dans le prochain collectif budgétaire en vue de la création de nouveaux postes d'E. P. S. dont l'insuffisance est notoire ; 3° comment il entend intégrer véritablement, dans une structure adaptée, le corps des enseignants d'éducation physique à l'éducation nationale [16 mars 1974. — *J. O.* du 26 mars 1974] et [2 avril 1974] (n° 28 *rectifié*). — *Caducité*.

M. Guy Schmaus demande à *M. le garde des sceaux, ministre de la justice,* quelles mesures compte prendre le Gouvernement pour que l'Assemblée nationale discute, lors de la présente session, la proposition de loi, adoptée par le Sénat le 21 juin 1973, tendant à fixer à dix-huit ans l'âge de la majorité [30 mai 1974] (n° 26). — Retrait par son auteur (question devenue sans objet) [4 octobre 1974] (p. 1177).

Interventions :

Est entendu lors de la réponse de M. Jacques Soufflet, ministre de la défense, à sa **question orale n° 1447 relative à l'industrie aéronautique** (cf. *supra*) [11 juin 1974] (p. 417). — Est entendu lors de la réponse de M. André Rossi, secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre, porte-parole du Gouvernement, à sa **question orale n° 1452 relative aux professeurs d'éducation physique** (cf. *supra*) [25 juin 1974] (p. 501) et à sa **question orale n° 1454 relative à l'enseignement de l'éducation physique** (cf. *supra*) (p 502). — Intervient dans la discussion du **projet de loi,** adopté par l'Assemblée nationale, après déclaration d'urgence, **tendant à fixer à dix-huit ans l'âge de la majorité** [28 juin 1974]. — Discussion générale (p. 617, 618). — Intervient dans la discussion du **projet de loi,** adopté par l'Assemblée nationale, après déclaration d'urgence, **relatif à la radiodiffusion et à la télévision** [26 juillet 1974]. — Discussion générale (p. 944, 945) — Discussion des articles. — Art. 2 : retire *son amendement au deuxième alinéa de cet article relatif à la composition du conseil d'administration de l'établissement public à caractère industriel et commercial* (p. 962). — **Suite et fin de la discussion** [27 juillet 1974]. — Après l'art. 18 : retire *l'amendement de M. Fernand Chatelain tendant à insérer un article additionnel pour se rallier à celui de la commission des affaires culturelles* (p. 1014) ; Après l'art. 19 : *son amendement tendant à insérer un article additionnel ainsi conçu : « Pour toutes les catégories de personnels relevant d'un protocole, d'un contrat particulier ou de conventions collectives, l'établissement public et les sociétés nationales devront se substituer à l'O. R. T. F. dans ses obligations et devoirs à l'égard de ces personnels, tant en métropole que dans les départements d'outre-mer et territoires d'outre-mer »* (p. 1016) ; Art. 20 : *son amendement tendant à supprimer cet article qui fait obligation d'assurer la continuité du service en cas de cessation concertée du travail* (ibid.) ; Art. 22 : dépose un *amendement, soutenu par M. Marcel Gargar, tendant à compléter cet article* (p. 1018) ; *son amendement tendant à compléter* in fine *cet article par un nouvel alinéa ainsi rédigé : « Les personnels du service de la redevance qui ne sont pas soumis au statut général des fonctionnaires seront engagés, dans des conditions qui seront déterminées par décret en Conseil d'Etat, dans les cadres des services extérieurs de la direction générale des impôts ou de la direction de la comptabilité publique »* (p. 1018, 1019) ; Art. 26 : *son amendement tendant à remplacer les deux derniers alinéas de cet article par des dispositions visant à sauvegarder le patrimoine social de l'Office* (p. 1029). — Intervient dans la suite de la discussion du **projet de loi de finances pour 1975,** adopté par l'Assemblée nationale [29 novembre 1974]. — DEUXIÈME PARTIE. — MOYENS DES SERVICES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES. — POSTES ET TÉLÉCOMMUNICATIONS. — Répond à M. Pierre Lelong, secrétaire d'Etat (p. 2163) ; observations sur les raisons qui ont motivé le mouvement de grève sans précédent des postiers et sur le problème du centre national d'études des télécommunications (p. 2171). — **Suite de la discussion** [30 novembre 1974]. — QUALITÉ DE LA VIE. — II. — JEUNESSE ET SPORTS. — Observations ayant porté essentiellement sur le constat d'un budget en régression conduisant à l'inégalité sportive comme elle existe dans la vie sociale et économique du pays, sur la nécessité de

donner une importance prioritaire à l'éducation physique et sportive à l'école et de donner à la jeunesse les moyens de concilier le travail et le sport (p. 2231, 2232). — **Suite de la discussion** [2 décembre 1974]. — TRANSPORTS. — I. — SECTION COMMUNE. — II. — TRANSPORTS TERRESTRES. — Observations ayant porté essentiellement sur les transports S. N. C. F. et les transports en milieu urbain (p. 2286, 2287). — **Suite de la discussion** [5 décembre 1974]. — INDUSTRIE ET RECHERCHE. — Observations ayant porté uniquement sur la situation dans l'automobile et sur l'intérêt d'une nationalisation de la firme Citroën plus conforme à une politique d'expansion économique (p. 2466). — **Suite de la discussion** [6 décembre 1974]. — QUALITÉ DE LA VIE. — III. — TOURISME. — Observations ayant porté essentiellement sur les mesures nécessaires pour favoriser le tourisme social (p. 2567). — Est entendu lors de la réponse de M. Michel Poniatowski, ministre d'Etat, ministre de l'intérieur, à sa **question orale n° 1504 relative à l'inscription des jeunes sur les listes électorales** (cf. *supra*) [17 décembre 1974] (p. 3027, 3028) ; lors de la réponse à sa **question orale n° 1520 relative à la publication d'une revue départementale** (cf. *supra*) (p. 3030).

SCHMITT (M. ROBERT) [Moselle].

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi de finances rectificative pour 1974 [10 juillet 1974].

Réélu Sénateur le 22 septembre 1974.

Est nommé membre de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation [4 octobre 1974].

Est élu délégué titulaire à l'Assemblée consultative prévue par le statut du Conseil de l'Europe [13 décembre 1974].

Dépôts législatifs :

Rapport, fait au nom de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation, sur le projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, autorisant l'approbation de l'accord de coopération entre la République française et les républiques membres de l'Union monétaire ouest-africaine, conclu le 4 décembre 1973 [26 juin 1974] (n° 239).

Rapport spécial (Coopération), fait au nom de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation sur le projet de loi de finances pour 1975, adopté par l'Assemblée nationale [21 novembre 1974] (n° 99, annexe n° 5).

Interventions :

Prend part, en qualité de rapporteur de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation, à la discussion du **projet de loi,** adopté par l'Assemblée nationale, **autorisant l'approbation de l'accord de coopération entre la République française et les républiques membres de l'Union monétaire ouest-africaine, conclu le 4 décembre 1973** [27 juin 1974]. — Discussion générale (p. 574, 575). — Intervient dans la discussion du **projet de loi de finances rectificative pour 1974,** adopté par l'Assemblée nationale [9 juillet 1974]. — Discussion générale (p. 793, 794). — Intervient dans la suite de la discussion du **projet de loi de finances pour 1975,** adopté par l'Assemblée nationale [6 décembre 1974]. — DEUXIÈME PARTIE. — MOYENS DES SERVICES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES. — COOPÉRATION. — En qualité de rapporteur spécial de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation, analyse très brièvement les dotations budgétaires ; évoque successivement les interventions en matière de coopération technique et culturelle, en matière de coopération scientifique, en matière d'aide au développement économique et son élargissement au niveau européen ; tout en regrettant un taux insuffisant de progression des crédits, souligne l'effort du Gouvernement dans l'établissement de rapports de plus en plus amicaux avec les Etats africains et malgache (p. 2571 à 2573). — Intervient dans la discussion du **projet de loi de finances rectificative pour 1974,** adopté par l'Assemblée nationale [18 décembre 1974]. — Discussion des articles. — Art. 2 : soutient l'*amendement de la commission des finances tendant à compléter* in fine *par les mots : « ... de l'équipement en cause. » le texte de cet article ainsi rédigé : « A compter du 1er janvier 1975, le montant maximum de la provision susceptible d'être constituée en franchise d'impôt en vertu des dispositions de l'article 39* octies, *A-II, du code général des impôts est porté à la moitié des sommes investies en capital au cours des cinq premières années d'exploitation. »* (p. 3087) ; Art. 3 *bis : amendement de M. Yvon Coudé du Foresto, rapporteur général, tendant à supprimer cet article qui soumet à la contribution de la patente les entreprises minières procédant à l'agglomération du minerai de fer* (p. 3090).

SCHUMANN (M. MAURICE) [Nord].

Elu Sénateur le 22 septembre 1974.

Est nommé membre de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation [4 octobre 1974].

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi instituant un prélèvement conjoncturel [11 décembre 1974].

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi de finances pour 1975 [11 décembre 1974].

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer une texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi de finances rectificative pour 1974 [18 décembre 1974].

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant création du Centre national d'art et de culture Georges-Pompidou [20 décembre 1974].

Dépôts législatifs :

Rapport spécial (Culture) fait au nom de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation sur le projet de loi de finances pour 1975, adopté par l'Assemblée nationale [21 novembre 1974] (n° 99, annexe n° 6).

Avis présenté au nom de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation, sur le projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, portant création du Centre national d'art et de culture Georges-Pompidou. [10 décembre 1974] (n° 129).

Interventions :

Intervient dans la discussion du **projet de loi,** adopté par l'Assemblée nationale, après déclaration d'urgence, **relatif au remboursement d'une nouvelle fraction des crédits de taxe sur la valeur ajoutée en faveur des exploitants agricoles** [10 octobre 1974]. — Discussion générale (p. 1213, 1214). — Intervient dans la discussion du **projet de loi constitutionnelle,** adopté par l'Assemblée nationale, **portant revision de l'article 61 de la Constitution** [16 octobre 1974]. — Discussion des articles. — Après l'art. 1er : *amendement de M. Etienne Dailly tendant à ajouter un article additionnel visant à insérer, après le deuxième alinéa de l'article* 61 *de la Constitution, un nouvel alinéa ainsi conçu : « Le Conseil constitutionnel se prononce également sur la conformité à la Constitution des actes administratifs qui peuvent lui être soumis par la plus haute juridiction de l'ordre administratif ou de l'ordre judiciaire lorsque, à l'occasion d'une instance engagée devant elle, l'une de ces juridictions est saisie d'une demande mettant en cause la constitutionnalité d'un tel acte. »* (p. 1339, 1340). — Intervient dans la discussion du **projet de loi,** déposé avec déclaration d'urgence, **instituant un prélèvement conjoncturel ayant pour objet de prévenir les comportements inflationnistes des entreprises** [30 octobre 1974]. — Discussion des articles. — Art. 6 : soutient l'*amendement de M. Yvon Coudé du Foresto, rapporteur général, tendant à compléter* in fine *le paragraphe* I *de cet article par l'alinéa suivant : « Pour la détermination de la marge définie ci-dessus, dans le cas ou il y a constitution de provision pour fluctuation des cours, la valeur des stocks à la fin de l'exercice et au début de l'exercice doit être diminuée du montant de la provision constituée respectivement à la fin et au début de l'exercice* (p. 1542) ; Art. 13 : expose, au nom de la commission des finances, l'économie de cet article qui traite du problème des acomptes ; leur quotité et leur exigibilité selon qu'il s'agit de l'exercice antérieur ou de l'exercice en cours, ainsi que de la majoration appliquée lorsque les acomptes ne sont pas versés aux dates prévues lors de la liquidation définitive du prélèvement (p. 1548, 1549) ; *sous-amendement de M. Jean-Pierre Fourcade, ministre de l'économie et des finances tendant à modifier cette quotité et le taux de cette majoration* (p. 1550) ; explication de vote sur l'ensemble du projet de loi (p. 1553). —

Intervient dans la discussion du **projet de loi,** adopté par l'Assemblée nationale, **modifiant la loi n° 67-1176 du 28 décembre 1967 relative à la régulation des naissances** [7 novembre 1974]. — Discussion des articles. — Art. 1er : *amendement de M. Paul Guillard tendant, après les deux premiers alinéas du texte présenté pour l'article 3 de la loi n° 67-1176 du 28 décembre 1967,* à insérer un nouvel alinéa qui subordonnerait la délivrance d'un *contraceptif à une mineure non émancipée, à l'exception des personnes déjà mères, ou consentement écrit des parents ou du représentant légal* (p. 1660, 1661, 1662) ; Art. 3 : observation sur l'éventuelle organisation de centres de consultation destinés à lutter contre la stérilité (p. 1665) ; Art. 4 : observations sur le remboursement éventuel des produits contraceptifs en cas d'acquisition de ceux-ci par une adolescente en cachette de ses parents (p. 1666) ; explication de vote sur l'ensemble du projet de loi (p. 1668). — Intervient dans la suite de la discussion du **projet de loi de finances pour 1975,** adopté par l'Assemblée nationale [28 novembre 1974]. — DEUXIÈME PARTIE. — MOYENS DES SERVICES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES. — AFFAIRES ÉTRANGÈRES. — Examen des crédits. — Etat B. — Titre IV : *amendements de M. Jean Sauvage (soutenu par M. Francis Palmero) et de M. Jacques Pelletier, rectifiés à la demande de la commission des finances, tendant tous les deux à réduire les crédits de ce titre de 2 000 000 francs* (p. 2143). — **Suite de la discussion** [3 décembre 197]. — AGRICULTURE. — Observations ayant porté notamment sur l'indemnisation des agriculteurs sinistrés, sur la revalorisation du pouvoir d'achat agricole après la hausse des coûts de production, sur la protection sociale du monde agricole (p. 2346, 2347). — **Suite de la discussion** [4 décembre 1974]. — CULTURE. — En qualité de rapporteur spécial de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation, fait observer que le budget de la culture a deux desseins précis : inciter à la création et favoriser la diffusion ; analyse donc successivement la protection de l'écrivain, la protection du musicien et la nécessité du développement d'une politique d'initiation à la musique dans les écoles, la protection du producteur théâtral en encourageant les troupes régionales, la protection de l'acteur et la crise du cinéma duquel il faut bannir la pornographie et la violence, enfin la protection de l'architecte à l'occasion de quoi il évoque la construction du centre Beaubourg (p. 2390 à 2393). — Examen des crédits. — Etat B. — Titre III : *son amendement, au nom de la commission des finances, tendant à réduire les crédits de ce titre de 98 850 francs* (p. 2413) ; le retire (*ibid.*) ; retire *son amendement, au nom de la commission des finances, tendant à réduire les crédits de ce même titre de 855 000 francs* (ibid) ; *amendement de Mme Marie-Thérèse Goutmann tendant à réduire les crédits de ce titre de 5 800 000 francs* (p. 2414) ; Titre IV : *son amendement, au nom de la commission des finances, tendant à réduire les crédits de ce titre de 3 160 000 francs* (p. 2414, 2415) ; le retire (p. 2415) ; *son amendement rectifié, au nom de la commission des finances, tendant à réduire les crédits du même titre de 5 000 000 francs* (p. 2415, 2416, 2417) ; Art. 32 : *son amendement, au nom de la commission des finances, tendant dans le paragraphe I de cet article, à réduire le montant des crédits ouverts au titre des opérations à caractère temporaire des comptes d'affectation spéciale de 1 000 000 francs* (p. 2418, 2419) ; le retire (p. 2419). — **Suite et fin de la discussion** [11 décembre 1974]. — TRAVAIL. — III. — SANTÉ. — Observations sur la nécessité de développer et d'équiper décemment le service de traumatologie de la cité hospitalière de Lille (p. 2733, 2734). — **Deuxième délibération.** — Art. 22. — CULTURE. — Etat B. — Titre IV : *amendement de M. Jean-Pierre Fourcade, ministre de l'économie et des finances, tendant à majorer les crédits de ce titre de 5 000 000 francs* (p. 2792). — Prend part, en qualité de rapporteur pour avis de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation, à la discussion du **projet de loi,** adopté par l'Assemblée nationale, **portant création du Centre national d'art et de culture Georges-Pompidou** [12 décembre 1974]. — Discussion générale (p. 2822, 2823). — Discussion des articles. — Art. 5 *bis* nouveau : *son amendement rectifié tendant, après l'article 5, à insérer un article additionnel qui vise à créer une commission parlementaire chargée de suivre et d'apprécier la gestion de l'établissement public* (p. 2833) ; Art. 6 : *son amendement tendant à proposer une nouvelle rédaction de cet article ayant pour objet de soumettre le Centre national d'art et de culture Georges-Pompidou aux principes de la comptabilité publique et d'exclure toute dérogation aux règles applicables aux établissements publics à caractère administratif* (p. 2834) ; Art. 6 *bis* nouveau : *son amendement tendant, à la fin du projet de loi, à ajouter un article additionnel ainsi rédigé : « Un décret en Conseil d'Etat fixe les modalités d'application de la présente loi. »* (ibid.) ; répond à M. Marcel Champeix et explique son vote sur l'ensemble du projet de loi (p. 2834, 2835). — Intervient dans la discussion du **projet de loi,** adopté par l'Assemblée nationale, **relatif à l'interruption volontaire de la grossesse** [13 décembre 1974]. — Discussion générale (p. 2894 à 2896). — **Suite et fin de la discussion** [14 décembre 1974]. — Discussion des articles. — Art. 1er A : *son amendement tendant à proposer une nouvelle rédaction de cet article qui pose le principe du respect de la personne humaine* (p. 2924, 2925) ; Art. 1er : dépose *un amendement soutenu par M. Jacques Henriet, tendant à une nouvelle rédaction de cet article* (p. 2928) ; explique son vote sur *son amendement* (p. 2932) ; Art. 3 : *amendements de M. Jean Mézard, au paragraphe b de l'alinéa 2° du texte présenté pour l'article L. 162-3 du code de la santé publique, tendant à scinder en deux articles distincts les dispositions concernant, d'une part, la première consultation médicale, d'autre part, les dispositions concernant la consultation sociale, le secret professionel et la participation du couple dans la décision à prendre* (p. 2943) ; observations sur le *second alinéa du texte présenté pour l'article L. 162-6 du code de la santé publique par l'amendement de Mme Simone Veil, ministre de la santé, ainsi rédigé : « Toutefois, dans le cas où l'établissement a demandé à participer à l'exécution du service public hospitalier ou conclu un contrat de concession, en application de la loi n° 70-1318 du 31 décembre 1970 portant réforme hospitalière, ce refus ne peut être opposé que si d'autres établissements sont en mesure de répondre aux besoins locaux »* (p. 2949) ; Art. 6 *bis* : *amendement de M. Jean Mézard tendant à remplacer le texte de cet article par des dispositions visant à faire prendre en charge par la sécurité sociale les frais occasionnés par l'avortement légal* (p. 2958) ; Article additionnel : observation sur la date de publication des décrets d'application de la réforme hospitalière votés il y a quatre ans (p. 2962) ; explication de vote sur l'ensemble du projet de loi (p. 2965). — Intervient dans la discussion du **projet de loi de finances rectificative pour 1974,** adopté par l'Assemblée nationale [18 décembre 1974]. — Discussion générale (p. 3083). — Intervient dans la discussion, en **deuxième lecture,** du **projet de loi relatif à l'interruption volontaire de la grossesse** [19 décembre 1974]. — Discussion des articles. — Art. 6 : explique son vote sur l'*amendement de M. Jean Mézard tendant à proposer une nouvelle rédaction pour le paragraphe IV de cet article qui limite le nombre d'interruptions volontaires de la grossesse pouvant être pratiqué au cours d'une même année dans les établissements hospitaliers privés* (p. 3194).

SCHWINT (M. ROBERT) [Doubs].

Est nommé membre de la commission nationale d'urbanisme commercial, en application de l'article 33 de la loi d'orientation du commerce et de l'artisanat (loi n° 73-1193 du 27 décembre 1973) [18 juin 1974].

Est nommé membre de la commission des affaires sociales [4 octobre 1974].

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif aux licenciements pour cause économique [18 décembre 1974].

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à l'interrruption volontaire de la grossesse [19 décembre 1974].

Dépôts législatifs :

Rapport, fait au nom de la commission des affaires sociales, sur le projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, modifiant les articles L. 792 et L. 893 du code de la santé publique [11 mars 1974. — *J. O.* Lois et décrets des 11 et 12 mars 1974. — Rattaché pour ordre au procès-verbal de la séance du 22 janvier 1974] (n° 138).

Rapport, fait au nom de la commission des affaires sociales, sur le projet de loi, adopté avec modifications par l'Assemblée nationale en deuxième lecture, modifiant les articles L. 792 et L. 893 du code de la santé publique [10 octobre 1974] (n° 9).

Rapport, fait au nom de la commission des affaires sociales, sur le projet de loi, modifié par l'Assemblée nationale, relatif à la profession d'opticien-lunetier détaillant et à la qualification d'adaptateur de prothèse optique de contact (titre IV du livre IV du code de la santé publique [10 octobre 1974] (n° 16).

Rapport, fait au nom de la commission des affaires sociales, sur le projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, modifiant la loi n° 67-1176 du 28 décembre 1967 relative à la régulation des naissances [24 octobre 1974] (n° 62).

Proposition de loi fixant à dix-huit ans l'âge pour être élu en qualité de délégué du personnel ou membre du comité d'entreprise [6 novembre 1974] (n° 78).

Rapport, fait au nom de la commission des affaires sociales, sur la proposition de loi de MM. Robert Schwint, Marcel Souquet, Marcel Mathy, André Méric, Michel Moreigne et des membres du groupe socialiste, apparentés et rattachés administrativement, fixant à dix-huit ans l'âge pour être élu en qualité de délégué du personnel ou membre du comité d'entreprise [28 novembre 1974] (n° 112).

Interventions :

Prend part, en qualité de rapporteur de la commission des affaires sociales, à la discussion du **projet de loi,** adopté par l'Assemblée nationale, **modifiant les articles L. 792 et L. 893 du code de la santé publique** [11 juin 1974]. — Discussion générale (p. 418, 419). — Discussion des articles. — Art. 4 : *son amendement tendant à proposer une nouvelle rédaction de cet article* [droit au maintien du statut particulier antérieur aux agents en fonctions à la date de promulgation de la loi qui en feront la demande] (p. 420) ; *amendement de Mme Simone Veil, ministre de la santé, tendant à compléter ce même article par un alinéa qui laisse à un décret le soin d'ouvrir le délai pendant lequel l'option pourra s'exercer* (p. 420, 421). — Explication de vote sur l'ensemble du **projet de loi étendant l'aide sociale à de nouvelles catégories de bénéficiaires et modifiant diverses dispositions du code de la famille et de l'aide sociale ainsi que du code du travail** [18 juin 1974] (p. 460, 461). — Est entendu au cours du débat sur la question orale de M. André Aubry concernant le **relèvement de l'allocation vieillesse** [25 juin 1974] (p. 536, 537). — Intervient dans la suite et fin de la discussion du **projet de loi,** adopté par l'Assemblée nationale, après déclaration d'urgence, **portant amnistie** [2 juillet 1974]. — Répond à l'exposé de M. Jean Lecanuet, ministre de la justice, fait avant le passage à la discussion des articles (p. 653). — Intervient dans la suite et fin de la discussion du **projet de loi de finances rectificative pour 1974,** adopté par l'Assemblée nationale [10 juillet 1974]. — Discussion des articles. — Art. 14 : observations sur la teneur de cet article qui crée l'allocation de rentrée scolaire (p. 848). — Prend part, en qualité de rapporteur de la commission des affaires sociales, à la discussion, **en deuxième lecture,** du **projet de loi modifiant les articles L. 792 et L. 893 du code de la santé publique** [10 octobre 1974]. — Discussion générale (p. 1210). — Intervient dans la discussion **du projet de loi,** adopté par l'Assemblée nationale, après déclaration d'urgence, **relatif au remboursement d'une nouvelle fraction des crédits de taxe sur la valeur ajoutée en faveur des exploitants agricoles** [10 octobre 1974]. — Discussion des articles. — Art. 1er : reprend l'*amendement de M. Louis Jung tendant à supprimer la dernière phrase du paragraphe* II *de cet article qui stipule que : « Les demandes de remboursement* [d'une nouvelle fraction du crédit de taxe déductible dont disposaient les agriculteurs au 31 décembre 1971] *doivent être d'un montant au moins égal à* 200 *francs. »* (p. 1224) ; Art. 3 : reprend l'*amendement de M. Jacques Boyer-Andrivet tendant à proposer une nouvelle rédaction de cet article relatif à la majoration des taux de remboursement forfaitaire concernant les ventes d'animaux* (p. 1225). — Prend part, en qualité de rapporteur de la commission des affaires sociales, à la discussion, **en deuxième lecture,** du **projet de loi relatif à la profession d'opticien-lunetier détaillant et à la qualification d'adaptateur de prothèse optique de contact (titre IV du livre IV du code de la santé publique)** [17 octobre 1974]. — Discussion générale (p. 1359, 1360). — Discussion des articles. — Art. 4 : répond aux observations de M. Roland Boscary-Monsservin (p. 1362) ; *son amendement tendant à rédiger comme suit le deuxième alinéa du texte présenté pour* l'article L 509-1 *du code de la santé publique : « Cet appareillage comprend la détermination des caractéristiques mécaniques et optiques du système de contact, l'adaptation de ce dernier, le contrôle de son efficacité immédiate et permanente, l'éducation prothétique de l'appareillé. La délivrance du système de contact est effectuée par les opticiens-lunetiers détaillants. »* et *sous-amendement de Mme Simone Veil, ministre de la santé, tendant à supprimer la dernière phrase de ce texte* (ibid.) ; répond à M. Boscary-Monsservin (p. 1363) ; son *amendement tendant à rédiger comme suit les troisième et quatrième alinéas du texte présenté pour* le même article *du code de la santé publique : « Les opérations définies aux deux alinéas précédents, si elles ne sont pas effectuées par une personne titulaire du diplôme d'Etat de docteur en médecine, sont subordonnées à la présentation d'une prescription médicale ne remontant pas à plus de six mois et délivrée à la suite d'un examen ophtalmologique ; cette prescription comporte toutes les données utiles à l'adaptateur, et notamment des valeurs kératométriques et réfractométriques. Un examen médical au moins devra être pratiqué à la fin des opérations d'adaptation. »* et *sous-amendement de Mme Simone Veil, ministre de la santé, tendant à compléter* in fine *le troisième alinéa par la phrase suivante : « La délivrance du système de contact est effectuée par les opticiens-lunetiers détaillants. »* (ibid.) ; *son amendement tendant à rédiger comme suit le texte présenté pour* l'article L. 509-2 *du code de la santé publique : « Art. L. 509-2. — Nul ne peut prétendre à la qualification d'adaptateur de prothèse optique de contact et procéder aux opérations pour lesquelles compétence lui est donnée par l'article* L. 509-1 *s'il n'est titulaire de l'un des titres permettant l'exercice de la profession d'opticien-lunetier détaillant mentionnés aux articles* L. 505 *et* L. 506 *du code de la santé publique et du diplôme d'Etat d'adaptateur de prothèse optique de contact obtenu après des études et des épreuves dont le programme est fixé par voie réglementaire. »* (ibid.) ; Art. 5 : *son amendement tendant, à la fin de l'alinéa* a) *du paragraphe* 1° *de cet article à reprendre le texte adopté eu première lecture par le Sénat et visant à remplacer les mots : « trois ans », par les mots : « cinq ans »* (p. 1364) ; *son amendement tendant, à la fin de l'alinéa* b) *du même paragraphe à reprendre le texte adopté en première lecture par le Sénat et visant à remplacer les mots : « d'un an », par les mots : « de trois ans »* (ibid.) ; *son amendement de coordination à la fin de l'alinéa* b) *du paragraphe* 2° (cf. *supra* alinéa *a*) du paragraphe 1° (*ibid.*). — *Intervient dans la discussion du* **projet de loi relatif aux institutions sociales et médico-sociales** [7 novembre 1974]. — Discussion des articles. — Art. 18 : observation sur la capacité d'accueil des établissements publics au sein desquels doit être créée une commission consultative, objet de l'*amendement de M. Fernand Poignant tendant à compléter cet article par un nouvel alinéa* (p. 1643) ; Après l'art 24 : *amendement de M. René Lenoir, secrétaire d'Etat à l'action sociale, tendant à insérer un article additionnel ayant pour objet de créer dans chaque département, un service public chargé de mener une action sociale générale ainsi que des actions sociales spécialisées* (p. 1647). — Prend part, en qualité de rapporteur de la commission des affaires sociales, à la discussion du **projet de loi** adopté par l'Assemblée nationale, **modifiant la loi n° 67-1176 du 28 décembre 1967 relative à la régularisation des naissances.** [7 novembre 1974]. — Discussion générale (p. 1648 à 1652). — Discussion des articles. — Art 1er : *son amendement tendant à rédiger comme suit le début du neuvième alinéa du texte présenté pour* l'article 3 *de la n°* 67-1176 *du* 28 *décembre* 1967 : *« Sous réserve des dispositions prévues par le deuxième alinéa de l'article* 4 *de la présente loi, la délivrance... »* (p. 1659) ; *amendement de M. Paul Guillard tendant, après les deux premiers alinéas du texte présenté pour* l'article 3 *de la loi susvisée, à insérer une nouvel alinéa qui subordonnerait la délivrance d'un contraceptif à une mineure non émancipée, à l'exception des personnes déjà mères, au consentement écrit des parents ou du représentant légal* (p. 1660) ; Art. 1er *ter : son amendement tendant à compléter le texte présenté pour* l'article 5 *de la loi sus-visée par un second alinéa ainsi rédigé : «* Un *décret en Conseil d'Etat détermine les mesures d'application du présent article. »* (p. 1663) ; Art. 1er *bis : son amendement tendant, dans le texte présenté pour le deuxième alinéa de* l'article 4 *de la loi susvisée, à remplacer les mots : «..., aux mineurs désirant conserver l'anonymat... », par les mots : « ..., aux mineurs désirant garder le secret... »* (ibid) ; *son amendement, au texte présenté pour le même alinéa, tendant à insérer, après la première phrase, la phrase supplémentaire suivante : « Dans ces cas les frais d'analyses et d'examens de laboratoire ordonnés en vue de prescriptions contraceptives sont supportés par les centre de planification ou d'éducation familiale. »* (p. 1663, 1664) ; Article additionnel 1er *quater : son amendement tendant, après l'article* 1er ter, *à insérer un article nouveau ainsi conçu : L'article* 6 *de la loi n°* 67-1176 *du* 28 *décembre* 1967 *est remplacé par les dispositions suivantes :* « Art. 6. — *Pour les départements d'outre-mer, un règlement d'administration publique fixe des conditions particulières de délivrance des contraceptifs et de fonctionnement des centres de planification et d'éducation familiale. »* (p. 1664) ; Art. 2 : *son amendement de forme tendant à rédiger comme suit le deuxième alinéa de cet article :* « [en infraction] ... *aux dispositions des articles* 2 *et* 3 *ou des règlements pris pour leur application. »* (ibid.) ; Art. 3 : *son amendement, au cinquième alinéa de cet article, par la suppression des mots : « Il comprend éventuellement : », tendant à rendre obligatoire. dans chaque centre de protection maternelle et infantile, l'organisation de consultations spécialisées en vue d'une meilleure information et d'une meilleure surveillance médicale de la population* (p. 1664, 1665) ; *son amendement d'ordre rédactionnel tendant à rédiger ainsi le début du dernier alinéa de cet article : « Ces trois dernières formations peuvent être regroupées ... »* (p. 1665) ; Art. 4 : *amendement de M. Paul Guillard tendant à supprimer cet article qui autorise le remboursement des produits contraceptifs par le régime général de sécurité sociale* (ibid.) ; *son amendement tendant à proposer une nouvelle rédaction de cet article de manière à faire prendre également en charge par le régime général de sécurité sociale les analyses et examens de laboratoire* (p. 1666) ; Art. 5 : *son amendement tendant à proposer une nouvelle rédaction de cet article de manière à faire prendre également en charge par les régimes agricoles les analyses et*

examens de laboratoire (ibid.) ; Art. 6 : *son amendement tendant à compléter le texte présenté par le deuxième alinéa de l'article 8-1 de la loi n° 66-509 du 12 juillet modifiée, par une disposition prévoyant aussi la prise en charge par les régimes d'assurance maladie des travailleurs indépendants des analyses et examens de laboratoire* (p. 1667) ; Art. 7 : *amendement de M. Paul Guillard tendant à supprimer cet article qui stipule que l'aide médicale peut être également obtenue pour les produits contraceptifs selon une procédure particulière fixée par décret* (ibid.) ; *son amendement tendant à compléter l'article* 179 *du code de la famille et de l'aide sociale par une disposition prévoyant que l'aide médicale peut aussi être retenue pour les analyses et examens de laboratoire* (ibid.) ; *son amendement tendant à rédiger comme suit l'***intitulé du projet de loi : « Projet de loi portant diverses dispositions relatives à la régulation des naissances. »** (p. 1668). — Intervient dans la discussion du **projet de loi,** adopté par l'Assemblée nationale, **relatif à la protection sociale commune à tous les Français et instituant une compensation entre régimes de base de sécurité sociale obligatoires** [14 novembre 1974]. — Discussion générale (p. 1740 à 1742, 1749, 1750). — Discussion des articles. — Art. 1er : *amendement de M. Lucien Grand tendant, après le deuxième alinéa de cet article, à insérer un nouvel alinéa qui stipule que le système de protection sociale commune à tous les Français devra être aligné sur les prestations de base servies par le régime général des travailleurs salariés de l'industrie et du commerce* (p. 1753) ; *son amendement tendant à compléter* in fine *cet article par le nouvel alinéa suivant : « Les principes fondamentaux du système de protection sociale commun à tous les Français visé au premier alinéa ci-dessus seront déterminés par une loi. »* (p. 1754) ; *le retire* (p. 1755) ; Art. 2 : *son amendement tendant à compléter le dernier alinéa de cet article par une phrase ayant pour objet de prévoir que les sommes nécessaires à l'équilibre des divers régimes de sécurité sociale seront directement versées aux régimes intéressés dans les conditions prévues par la loi de finances annuelle* (p. 1757) ; Art. 6 : *amendement de M. Lucien Grand et amendement de M. Marcel Fortier tendant tous les deux à modifier la rédaction de cet article qui détermine les modalités du concours financier de l'Etat aux charges de compensation du régime général de sécurité sociale pour* 1975 *et pour les années suivantes jusqu'au* 1er *janvier* 1978 (p. 1760) ; *explique son vote sur l'amendement de M. Marcel Fortier et sur le nouvel amendement de M. Lucien Grand* (p. 1761) ; Art. 7 : *son amendement tendant à compléter cet article par une disposition prévoyant que le rapport qui doit être présenté chaque année par le Gouvernement au Parlement devra également faire état « du montant moyen de la cotisation totale par régime et par tranche de revenu »* (ibid.) ; le retire (*ibid.*) ; Art. 8 : *son amendement tendant à rédiger comme suit cet article : « Un décret en Conseil d'Etat déterminera les modalités de remboursement par l'Etat des avances consenties en application de l'article* 28-II *de la loi de finances pour* 1974 », (p. 1762, 1763) ; explication de vote sur l'ensemble du projet de loi (p. 1764) ; répond à M. Michel Durafour, ministre du travail (p. 1765). — Son rappel au règlement à propos d'une intervention dans l'ordre du jour [21 novembre 1974] (p. 1866). — Intervient dans la suite de la discussion du **projet de loi de finances pour 1975,** adopté par l'Assemblée nationale [25 novembre 1974]. — DEUXIÈME PARTIE. — MOYENS DES SERVICES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES. — ANCIENS COMBATTANTS ET VICTIMES DE GUERRE. — Observations ayant porté notamment sur la revalorisation de la retraite des combattants de 1939-1945, sur la pension des veuves, sur la retraite à soixante ans des anciens prisonniers de guerre, sur l'attribution de la carte du combattant aux anciens d'Afrique du Nord, sur la forclusion, sur la retraite mutualiste, sur la constitution des groupes de travail pour essayer de régler le contentieux du monde combattant (p. 2008 à 2010, 2014, 2015). — **Suite de la discussion** [27 novembre 1974]. — DÉFENSE. — Observation sur la nécessité de recréer des musiques militaires dans les villes qui en sont dépourvues (p. 2097). — **Suite de la discussion** [29 novembre 1974]. — POSTES ET TÉLÉCOMMUNICATIONS. — Observation sur la rémunération des préposés (p. 2163). — **Suite de la discussion** [1er décembre 1974]. — TERRITOIRES D'OUTRE-MER. — Examen des crédits. — Etat B. — Titre IV : soutient l'*amendement de M. Albert Pen tendant à réduire les crédits de ce titre de* 1 200 000 *francs* (p. 2273, 2274). — **Suite de la discussion** [3 décembre 1974] — AGRICULTURE. — Examen des crédits. — Etat B. — Titre IV : soutient l'*amendement de M. Marcel Mathy tendant à réduire le crédit de ce titre de* 18 371 165 *francs* (p. 2371). — PRESTATIONS SOCIALES AGRICOLES. — Observations sur l'harmonisation progressive des prestations des différents régimes et ses répercussions sur le monde agricole (p. 2378). — **Suite de la discussion** [6 décembre 1974]. — EDUCATION. — Observations ayant porté notamment sur l'égalité des chances des enfants dès la maternelle, sur le cheminement d'un dossier de liquidation de pension d'un censeur de lycée, sur la situation générale des personnels non enseignants, sur le financement de la restauration des élèves des établissements nationalisés, sur le grave problème de l'auxiliariat (p. 2530, 2531). — **Suite de la discussion** [9 décembre 1974]. — Equipement : LOGEMENT. — Observations ayant porté notamment sur la situation des H. L. M. : l'accession à la propriété, le relèvement des prix-plafonds ; sur les primes à la construction ; sur l'allocation-logement ; sur le logement des personnes les plus défavorisées (p. 2624, 2625, 2630). — Examen des crédits. — Etat B. — Titre III : observation sur le versement de l'allocation-logement (p. 2632) ; Art. 43 : *son amendement tendant à compléter* in fine *cet article par un nouveau paragraphe ainsi rédigé : « III. — Le programme de construction d'habitations à loyer modéré en* 1975 *est fixé à* 220 000 *logements tous secteurs confondus. »* (p. 2632, 2633). — TRAVAIL. — I. — SECTION COMMUNE. — II. — TRAVAIL, EMPLOI ET POPULATION. — Observations ayant porté essentiellement sur des considérations générales sur le budget social de la nation qui font ressortir une apparente distorsion entre les prestations servies aux assurés et les dépenses sociales (p. 2647, 2648). — **Suite et fin de la discussion** [11 décembre 1974]. — TRAVAIL. — III. — SANTÉ. — Observations ayant porté essentiellement sur la crise actuelle du personnel hospitalier et sur les problèmes posés en France par l'importance du troisième âge (p. 2736, 2737). — Intervient dans la discussion du **projet de loi,** adopté par l'Assemblée nationale, **relatif à l'interruption volontaire de la grossesse** [13 décembre 1974]. — Discussion générale (p. 2870, 2871, 2872). — **Suite et fin de la discussion** [14 décembre 1974]. — Discussion des articles. — Art. 4 : observation sur la responsabilité de décider de l'avortement thérapeutique (p. 2953) ; Art. 6 *bis :* observations sur la teneur de cet article ayant trait à la possibilité de remboursement par la sécurité sociale (p. 2956) ; Art. 7 : explique son vote sur cet article (p. 2959). — Intervient dans la discussion du **projet de loi,** adopté par l'Assemblée nationale après déclaration d'urgence, **portant diverses améliorations et simplifications en matière de pensions ou allocations des conjoints survivants, des mères de famille et des personnes âgées** [16 décembre 1974]. — Discussion des articles. — Art. 2 *quater :* observations sur les conditions d'application à tous les conjoints survivants (p. 2987) ; Article additionnel : *son amendement tendant, après l'article* 5, *à insérer un article nouveau ainsi conçu : « Le paragraphe I de l'article L.* 331 *du code de la sécurité sociale est complété par l'alinéa suivant : « Toutefois, et par exception, aucune condition d'âge n'est exigée des titulaires de la carte de déporté ou interné de la Résistance ou de la carte de déporté ou interné politique. »* (p. 2989, 2990). — Prend part, en qualité de rapporteur de la commission des affaires sociales, à la discussion de sa **proposition de loi fixant à dix-huit ans l'âge pour être élu en qualité de délégué du personnel ou membre du comité d'entreprise** [16 décembre 1974]. — Discussion générale (p. 3000, 3001, 3002) ; INTITULÉ : *son amendement tendant à rédiger comme suit l'intitulé de la proposition de loi :* « **Proposition de loi fixant à dix-huit ans l'âge pour être élu en qualité de délégué du personnel ou de membre de comité d'entreprise et pour être désigné en qualité de délégué syndical.** » (p. 3002). — Intervient dans la discussion de la **proposition de loi,** adoptée par l'Assemblée nationale, **relative à la rémunération des heures supplémentaires et à la durée maximale du travail des salariés de l'agriculture** [16 décembre 1974]. — Discussion des articles. — Art. 1er : *son amendement tendant, dans le texte modificatif présenté pour l'article* 992 *du code rural, à insérer, entre le premier et le deuxième alinéa, l'alinéa suivant : « Cette disposition [fixation de la durée du travail effectif] prend effet à compter du* 1er *janvier* 1975. » (p. 3005) ; le retire (*ibid.*) ; *son amendement tendant à ajouter, en tête du texte modificatif présenté pour l'article* 994 *du code rural, un nouvel alinéa* rédigé comme suit : « *Les heures supplémentaires peuvent être effectuées dans les limites fixées à l'alinéa ci-dessous, après avis des organisations syndicales d'employeurs et de salariés, sur autorisation de l'inspecteur des lois sociales ; celui-ci pourra, en cas de chômage, interdire le recours aux heures supplémentaires en vue de permettre l'embauchage de travailleurs sans emploi* » (ibid.) ; le retire (*ibid.*) ; Articles additionnels : *son amendement tendant, après le texte modificatif présenté pour l'article* 995 *du code rural, à introduire un article nouveau rédigé comme suit :* « Art. 995-1 (nouveau). — *Dans les professions énumérées à l'article* 992, *les femmes ne peuvent être employées à un travail effectif de plus de dix heures par jour coupées par un ou plusieurs repos dont la durée ne peut être inférieure à une heure et pendant lesquelles le travail est interdit* » (p. 3006) ; *son amendement tendant, également après le texte modificatif présenté pour l'article* 995 *du code rural, à introduire un article* 995-2 (nouveau) *qui concerne la limitation à huit heures par jour et à quarante heures par semaine la durée du travail des jeunes de moins de dix-huit ans* (ibid.) ; le retire (*ibid.*) ; *son sous-amendement à l'amendement de M. Hector Viron tendant à insérer un article additionnel* 996 (nouveau) *relatif au repos hebdomadaire et au travail du*

dimanche s'il est indispensable au fonctionnement de l'entreprise (p. 3007) ; le retire (*ibid.*). — Intervient dans la discussion du **projet de loi,** adopté par l'Assemblée nationale, **étendant certaines dispositions du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de la guerre aux internés résistants, aux internés politiques et aux patriotes résistant à l'occupation des départements du Haut-Rhin, du Bas-Rhin et de la Moselle** [19 décembre 1974]. — Discussion générale (p. 3172). — Intervient dans la discussion, **en deuxième lecture,** du **projet de loi relatif à l'interruption volontaire de la grossesse** [19 décembre 1974]. — Discussion des articles. — Art. 6 : explique son vote sur l'*amendement de M. Jean Mézard tendant à proposer une nouvelle rédaction pour le paragraphe* IV *de cet article qui limite le nombre d'interruptions volontaires de la grossesse pouvant être pratiquées au cours d'une même année dans les établissements hospitaliers privés* (p. 3194, 3195) ; Art. 7 : observation sur les conditions de prise en charge des dépenses prévues à cet article (p. 3195). — Explication de vote sur les conclusions de la **commission mixte paritaire** chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du **projet de loi relatif aux licenciements pour cause économique** (urgence déclarée) [20 décembre 1974] (p. 3224).

SEGARD (M. NORBERT), **secrétaire d'Etat au commerce extérieur** (cabinet de M. Jacques Chirac des 28 mai et 8 juin 1974).

Intervient dans la suite de la discussion du **projet de loi de finances pour 1975,** adopté par l'Assemblée nationale [5 décembre 1974]. — DEUXIÈME PARTIE. — MOYENS DES SERVICES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES. — ECONOMIE ET FINANCES. — II. — SERVICES FINANCIERS. — Observations sur la situation difficile et préoccupante du commerce extérieur ; sur les objectifs du Gouvernement pour le rétablissement de la balance commerciale : une sage politique des importations, un redéploiement géographique de la présence française à l'étranger, une action vigoureuse en faveur des biens d'équipement pour accroître nos capacités d'exportation (p. 2500 à 2502) ; répond aux différents orateurs (p. 2505).

SEMPÉ (M. ABEL) [Gers].

Est nommé membre de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées [4 octobre 1974].

Questions orales avec débat :

M. Abel Sempé demande à *M. le ministre de l'économie et des finances* quelles mesures il envisage de prendre, à partir du premier trimestre 1974, pour relancer l'économie à partir des nouveaux prix de revient de certaines matières premières, le prix du pétrole brut en premier lieu. Tous les experts s'accordent à reconnaître les incidences suivantes : forte hausse des prix (de 12 à 15 p. 100) ; chômage porté à 850 000 demandes d'emploi supplémentaires ; fort déséquilibre de la balance commerciale (de 15 à 25 milliards de francs). En raison de ces incidences, les pays industrialisés ne vont pas manquer de mettre en œuvre des mesures qui leur permettront d'améliorer rapidement leurs exportations. Il lui demande quelles mesures sont envisagées par le Gouvernement français. Il souhaite notamment connaître si des mesures, telles que celles ci-dessous énumérées, seront prochainement envisagées : réduction du taux d'intérêt sur toutes les opérations financières liées à la création des produits exportés ; augmentation des plafonds des prêts d'équipement ou de production et vieillissement des produits destinés à l'exportation ; accélération des amortissements des équipements destinés à bonifier les produits exportables ; financement des opérations de prospection destinées à ouvrir de nouveaux débouchés ; financement des opérations de transformation en produits finis de toutes les matières premières anciennement exportées comme telles ; amélioration du niveau technique et de l'organisation des productions alimentaires, et notamment de celles provenant de notre production vinicole ; ajustement au niveau européen de toutes les mesures permettant une meilleure utilisation globale des produits transformés à partir des céréales, des fruits et légumes et des produits finis à partir de la viande morte ; animation d'une politique commerciale agressive destinée à l'ouverture des marchés mondiaux accessibles à toutes les productions françaises et européennes [11 janvier 1974. — *J. O.* du 15 janvier 1974] et [22 janvier 1974] (n° 99). — *Caducité.*

M. Abel Sempé demande à *M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie et des finances,* quelles mesures il envisage de prendre à partir du deuxième trimestre de 1974 pour relancer l'économie en raison des nouveaux prix de revient de certaines matières premières, aujourd'hui connus et répercutés. Tous les experts s'accordent à reconnaître les incidences suivantes : forte hausse des prix (de 12 à 15 p. 100) ; chômage porté à 600 000 demandes d'emploi supplémentaires ; fort déséquilibre de la balance commerciale (de 20 à 30 milliards de francs). En raison de ces incidences généralisées dans toute l'Europe, les pays industrialisés ne vont pas manquer de mettre en œuvre des mesures qui leur permettront d'améliorer rapidement leurs exportations. Il lui demande quelles mesures sont envisagées par le Gouvernement français. Il souhaite notamment connaître si des mesures, telles que celles ci-dessous énumérées, seront prochainement envisagées : réduction du taux d'intérêt sur toutes les opérations financières liées à la création des produits exportés ; augmentation des plafonds des prêts d'équipement ou de production et vieillissement des produits destinés à l'exportation ; accélération des amortissements des équipements destinés à bonifier les produits exportables ; financement des opérations de prospection destinées à ouvrir de nouveaux débouchés ; financement des opérations de transformation en produits finis de toutes les matières premières anciennement exportées comme telles ; amélioration du niveau technique et de l'organisation des productions alimentaires, et notamment de celles provenant de notre production vinicole ; ajustement au niveau européen de toutes les mesures permettant une meilleure utilisation globale des produits transformés à partir des céréales, des fruits et légumes et des produits finis à partir de la viande morte ; animation d'une politique commerciale agressive destinée à l'ouverture des marchés mondiaux accessibles à toutes les productions françaises et européennes ; accélération des actions de distillation et d'exportation, seule susceptible d'éviter l'effondrement des cours du vin de consommation courante. [2 avril 1974] (n° 39). — *Caducité.*

M. Abel Sempé demande à *M. le ministre de l'économie et des finances* quelles mesures il envisage de prendre pour relancer l'économie en raison des nouveaux prix de revient de certaines matières premières, aujourd'hui connus et répercutés. Tous les experts s'accordent à reconnaître les incidences suivantes : forte hausse des prix (de 12 à 15 p. 100) ; chômage porté de 600 000 demandes d'emplois supplémentaires ; fort déséquilibre de la balance commerciale (de 20 à 80 milliards de francs). En raison de ces incidences généralisées dans toute l'Europe les pays industrialisés ne vont pas manquer de mettre en œuvre des mesures qui leur permettront d'améliorer rapidement leurs exportations. Il lui demande quelles mesures sont envisagées par le Gouvernement français. Il souhaite notamment connaître si des mesures, telles que celles ci-dessous énumérées, seront prochainement envisagées : réduction du taux d'intérêt sur toutes les opérations financières liées à la création des produits exportés ; augmentation des plafonds des prêts d'équipement ou de production et vieillissement des produits destinés à l'exportation ; accélération des amortissements des équipements destinés à bonifier les produits exportables ; financement des opérations de prospection destinées à ouvrir de nouveaux débouchés ; financement des opérations de transformation en produits finis de toutes les matières premières anciennement exportées comme telles ; amélioration du niveau technique et de l'organisation des productions alimentaires et notamment de celles provenant de notre production vinicole ; ajustement au niveau européen de toutes les mesures permettant une meilleure utilisation globale des produits transformés à partir des céréales, des fruits et légumes et des produits finis à partir de la viande morte ; animation d'une politique commerciale agressive destinée à l'ouverture des marchés mondiaux accessibles à toutes les productions françaises et européennes ; accélération des actions de distillation et d'exportation, seule susceptible d'éviter l'effondrement des cours du vin de consommation courante. [30 mai 1974] (n° 12). — Discussion [5 novembre 1974] (p. 1564 à 1569).

Est entendu au cours du débat sur sa question orale relative aux **conséquences de l'augmentation du prix des matières premières n° 12** (cf. *supra*) [5 novembre 1974] (p. 1565, 1566).

SIBOR (M. HENRI) [Pyrénées-Atlantiques].

Intervention :

Intervient dans la discussion du **projet de loi,** adopté par l'Assemblée nationale, **modifiant et complétant certaines dispositions de la loi n° 70-1299 du 31 décembre 1970 relative aux groupements fonciers agricoles** [28 juin 1974]. — Discussion des articles. — Art. 1er : soutient l'*amendement de M. Octave Bajeux tendant à rédiger comme suit la fin de la première phrase du deuxième alinéa de cet article : « ... d'un groupement foncier agricole dont l'objet statutaire exclut l'exploitation agricole directe »*. (p. 635, 636).

N'était pas candidat aux élections sénatoriales du 22 septembre 1974.

SIRGUE (M. ALBERT) [Aveyron].

Est nommé membre de la commission des affaires sociales [4 octobre 1974].

SOISSON (M. JEAN-PIERRE), **secrétaire d'Etat aux universités** (cabinet de M. Jacques Chirac des 28 mai et 8 juin 1974).

Est entendu au cours du débat sur la question orale de M. André Fosset relative à l'**extension de l'école normale supérieure de Saint-Cloud** [29 octobre 1974] (p. 1466) ; au cours du débat sur la question orale de Mme Marie-Thérèse Goutmann, ayant trait au **fonctionnement de l'université Paris-Nord** (p. 1468). — Répond à la question orale de Mme Marie-Thérèse Goutmann relative à la **situation des assistants en sciences économiques, juridiques, politiques et de gestion** [19 novembre 1974] (p 1791, 1792). — Intervient dans la suite de la discussion du **projet de loi de finances pour 1975,** adopté par l'Assemblée nationale [16 décembre 1974]. — DEUXIÈME PARTIE. — MOYENS DES SERVICES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES. — EDUCATION. — II. — UNIVERSITÉS. — Répond à M. René Chazelle, en ce qui concerne la situation actuelle du Muséum d'histoire naturelle (p. 2549) ; observations ayant eu pour but de définir les six objectifs du Gouvernement pour le développement de l'enseignement supérieur : donner un contenu effectif à l'autonomie des universités ; assurer la cohérence des formations universitaires ; accroître les efforts de la recherche ; poursuivre la démocratisation ; ouvrir les universités sur la vie régionale ; promouvoir les bibliothèques (p. 2551 à 2553) ; répond à M. Jacques Habert (p. 2553, 2554), répond aux différents orateurs (p. 2554, 2555, 2557, 2558, 2559).

SOLDANI (M. EDOUARD) [Var].

Est nommé membre de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées [4 octobre 1974].

Intervention :

Intervient dans la suite de la discussion du **projet de loi de finances pour 1975,** adopté par l'Assemblée nationale [10 décembre 1974]. — DEUXIÈME PARTIE. — MOYENS DES SERVICES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES. — SERVICES DU PREMIER MINISTRE. — I *C.* — AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE. — Observations ayant porté uniquement sur la décision du Gouvernement de transférer la préfecture du Var de Draguignan à Toulon et sur les incidents qui en ont découlé (p. 2703 à 2705).

SORDEL (M. MICHEL) [Côte-d'Or].

Est nommé membre de la commission des affaires économiques et du Plan [4 octobre 1974].

Dépôts législatifs :

Rapport fait au nom de la commission des affaires économiques et du Plan, sur le projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, relatif à l'organisation interprofessionnelle laitière [2 juillet 1974] (n° 258).

Avis, présenté au nom de la commission des affaires économiques et du Plan (agriculture), sur le projet de loi de finances pour 1975, adopté par l'Assemblée nationale [21 novembre 1974] (n° 101. Tome I).

Interventions :

Prend part, en qualité de rapporteur de la commission des affaires économiques et du Plan, à la discussion du **projet de loi,** adopté par l'Assemblée nationale, **relatif à l'organisation interprofessionnelle laitière** [4 juillet 1974]. — Discussion générale (p. 681 à 683). — Discussion des articles. — Art. 2 : *amendement de M. Robert Laucournet tendant à remplacer les mots : « ...montant maximal... »* [des cotisations], *par les mots « ... taux maximal ... »* (p. 686). — Intervient dans la discussion du **projet de loi,** adopté par l'Assemblée nationale, après déclaration d'urgence, **relatif au remboursement d'une nouvelle fraction des crédits de taxe sur la valeur ajoutée en faveur des exploitants agricoles** [10 octobre 1974]. — Discussion générale (p. 1216). — Intervient dans la suite de discussion du **projet de loi de finances pour 1975,** adopté par l'Assemblée nationale [3 décembre 1974]. — DEUXIÈME PARTIE. — MOYENS DES SERVICES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES. — AGRICULTURE. — En qualité de rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques et du Plan, reconnaît l'importance du budget social qui marque la volonté de l'Etat d'assurer aux agriculteurs une protection sociale équitable ; autres observations ayant porté notamment sur la modernisation de l'agriculture, sur la prophylaxie, sur les opérations d'aménagement foncier, sur les équipements productifs, sur le fonctionnement de l'Office national interprofessionnel du bétail et de la viande (O.N.I.B.E.V.), sur les bonifications au profit des prêts du Crédit agricole, enfin sur l'aménagement de l'espace rural et l'équipement forestier (p. 2328 à 2330).

SOUDANT (M. ROBERT) [Marne].

N'était pas candidat aux élections sénatoriales du 22 septembre 1974.

SOUFFLET (M. JACQUES) [Yvelines].

Vice-président du Sénat [élu le 5 octobre 1971].

Est nommé membre du Gouvernement le 28 mai 1974. — Cessation du mandat sénatorial le 29 mai 1974 [2 juillet 1974] (p. 650).

Ministre de la défense (cabinet de M. Jacques Chirac des 28 mai et 8 juin 1974).

Répond à la question orale de M. Guy Schmaus relative à la **situation d'une filiale de la Société nationale industrielle aérospatiale** [11 juin 1974] (p. 416, 417). — Intervient, en suppléant du ministre de l'intérieur, dans la discussion, **en deuxième lecture,** de la **proposition de loi tendant à compléter l'article 30 de la loi du 10 août 1871 relative aux conseils généraux** [11 juin 1974]. — Discussion générale (p. 418). — Répond à la question orale de M. Raymond Guyot ayant trait à l'**explosion d'un engin militaire près du camp du Larzac** [25 juin 1974] (p. 503, 504) ; à la question orale de M. Pierre Marcilhacy relative au **maintien en activité de la poudrerie d'Angoulême** (p. 505) ; à la question orale de M. André Colin ayant trait aux **relations maritimes entre le Continent et les îles du Ponant** (p. 505, 506). — Intervient dans la discussion du **projet de loi,** adopté par l'Assemblée nationale, **autorisant des nominations dans le corps des secrétaires administratifs en chef des services extérieurs du ministère des armées au titre des années 1969, 1970, 1971 et 1972** [28 juin 1974]. — Discussion générale (p. 638). — Est entendu au cours du débat sur les questions orales de M. André Méric et de M. Serge Boucheny relatives à la **situation de l'industrie aéronautique** [15 octobre 1974] (p. 1260 à 1263). — Intervient dans la suite de la discussion du **projet de loi de finances pour 1975,** adopté par l'Assemblée nationale [27 novembre 1974]. — DEUXIÈME PARTIE. — MOYENS DES SERVICES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES. — DÉFENSE. — Exposé préliminaire sur les mesures catégorielles figurant dans le projet de budget ; autres observations sur la condition militaire, sur les efforts du Gouvernement pour doter le pays d'une force nucléaire stratégique de façon à maintenir l'armée à un niveau opérationnel convenable, sur les armements conventionnels, enfin sur les attaques récentes contre le moral des soldats (p. 2071 à 2073) ; répond aux différents rapporteurs et aux observations des différents orateurs (p. 2093 à 2096) ; répond à M. René Monory (p. 2097). — Examen des crédits. — Art. 25 : répond à M. Jacques Descours Desacres (*ibid.*) ; *amendement de M. Pierre Giraud tendant à réduire les autorisations de programme et les crédits de paiement de la même somme de 477 millions de francs* (p. 2098) ; *amendement de M Serge Boucheny tendant à réduire les autorisations de programme de 6 milliards de francs et les crédits de paiement de 4 500 millions de francs* (ibid.) ; Articles additionnels : *amendement de M. Pierre Giraud tendant, avant l'article 50, à insérer un article additionnel qui confierait au conseil supérieur de la fonction militaire la mission d'établir un rapport sur l'évolution du classement hiérarchique des militaires, pour lequel il demande l'application de l'article 42 de la loi organique* (p. 2099) ; *amendement de M. Serge Boucheny tendant, à la fin du projet de loi, à insérer un article nouveau ainsi rédigé : « Un projet de loi tendant à améliorer les conditions matérielles de vie des gendarmes sera déposé devant le Parlement dans les six mois de la promulgation de la présente loi »* (p. 2100) ; *amendement de M. Serge Boucheny tendant, également à la fin du projet de loi, à insérer un nouvel article ainsi rédigé : « Un statut du soldat sera soumis au Parlement dans les six mois. »* (ibid.).

SOUQUET (M. MARCEL) [Aude].

Est nommé président de la commission des affaires sociales [4 octobre 1974].

Dépôts législatifs :

Rapport, fait au nom de la commission des affaires sociales : 1° sur le projet de loi modifiant certaines dispositions du code de la sécurité sociale relatives aux rentes attribuées aux ayants

droit de la victime d'un accident du travail suivi de mort ; 2° sur la proposition de loi, adoptée par l'Assemblée nationale, tendant à compléter l'article L. 495 du code de la sécurité sociale [20 juin 1974] (n° 230).

Rapport, fait au nom de la commission des affaires sociales, sur le projet de loi, modifié par l'Assemblée nationale, modifiant certaines dispositions du code de la sécurité sociale relatives aux rentes attribuées aux ayants droit de la victime d'un accident du travail suivi de mort [24 octobre 1974] (n° 63).

Avis, présenté au nom de la commission des affaires sociales (anciens combattants et victimes de guerre), sur le projet de loi de finances pour 1975, adopté par l'Assemblée nationale [21 novembre 1974] (n° 103. — Tome I).

Questions orales avec débat :

M. Marcel Souquet expose à *M. le ministre de la santé publique et de la sécurité sociale* qu'en substituant une procédure échelonnée par tranche d'âge à la durée des épreuves qui est le fondement même de la loi n° 73-1051 du 21 novembre 1973, la retraite à soixante ans en compensation d'une captivité de cinq ans ne sera accordée aux anciens prisonniers de guerre qu'à partir de 1977. Estimant que les dispositions du décret d'application sont incompatibles avec l'esprit de la loi comme avec le sens du vote unanime des deux assemblées du Parlement, il lui demande s'il n'estime pas nécessaire de respecter la volonté du législateur et de rectifier sans délai le décret du 23 janvier 1974 [2 mars 1974. — *J. O.* du 12 mars 1974] et [2 avril 1974] (n° 1). — *Caducité.*

M. Marcel Souquet expose à *M. le Premier ministre* qu'en substituant une procédure échelonnée par tranche d'âge à la durée des épreuves, qui est le fondement même de la loi n° 73-1051 du 21 novembre 1973, la retraite à soixante ans en compensation d'une captivité de cinq ans ne sera accordée aux anciens prisonniers de guerre qu'à partir de 1977. Estimant que les dispositions du décret d'application sont incompatibles avec l'esprit de la loi comme avec le sens du vote unanime des deux assemblées du Parlement, il lui demande s'il n'estime pas nécessaire de respecter la volonté du législateur et de rectifier sans délai le décret du 23 janvier 1974 [30 mai 1974] (n° 11).

Interventions :

Explication de vote sur l'article unique du **projet de loi autorisant la ratification de la convention entre la République française et l'Etat espagnol, en vue d'éviter les doubles impositions en matière d'impôts sur le revenu et sur la fortune, signée à Madrid le 27 juin 1973** [27 juin 1974] (p. 573). — Prend part, en qualité de rapporteur de la commission des affaires sociales, à la discussion, **en deuxième lecture,** du **projet de loi modifiant certaines dispositions du code de la sécurité sociale relatives aux rentes attribuées aux ayants droit de la victime d'un accident du travail suivi de mort** [7 novembre 1974]. — Discussion générale (p. 1626, 1627). — Discussion des articles. — Art. 1er : *son amendement, au premier alinéa du* a) *du paragraphe* I *du texte présenté pour l'*article L. 454 *du code de la sécurité sociale, tendant à supprimer les mots :* « ..., *qui* [la rente viagère] *ne pourra être inférieure au taux précédemment en vigueur,...* » (p. 1628) ; *son amendement au même premier alinéa tendant à préciser que la rente viagère sera allouée à la condition que le mariage ait eu, à la date du décès,* « *une durée minimale, fixée par décret, qui ne pourra être inférieure à deux ans.* » (ibid.) ; *son amendement, à la fin du troisième alinéa du* a) *du même paragraphe, tendant à préciser que la rente viagère allouée ne peut être inférieure, non* « *au minimum en vigueur à la date de promulgation de la loi.* », *mais* « *à un minimum.* » (ibid.) ; Article additionnel : *son amendement tendant, après l'article* 6, *à introduire un article* 6 bis nouveau *ainsi rédigé :* « *Les taux des rentes attribuées en application des paragraphes I, II et III de l'article L.* 454 *du code de la sécurité sociale, ainsi que les montants maxima prévus au paragraphe IV du même article, ne pourront être inférieurs aux taux en vigueur à la date de promulgation de la présente loi.* » (p. 1629). — Est entendu au cours du débat sur les questions orales de M. Michel Kauffmann, de M. Jean Cluzel et de M. Paul Jargot ayant trait à la **politique agricole** [12 novembre 1974] (p. 1710). — Intervient dans la suite et fin de la discussion du **projet de loi de finances pour 1975,** adopté par l'Assemblée nationale [11 décembre 1974]. — DEUXIÈME PARTIE. — MOYENS DES SERVICES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES. — TRAVAIL. — III. — SANTÉ. — Observations dans le but d'attirer une fois de plus l'attention du Gouvernement sur la question de la transfusion sanguine (p. 2737, 2738). — En qualité de président de la commission des affaires sociales, intervient dans la suite et fin de la discussion du **projet de loi,** adopté par l'Assemblée nationale, **relatif à l'interruption volontaire de la grossesse** [14 décembre 1974]. — Discussion des articles. — Demande la réserve des articles 1er A, 1er et 2 (p. 2922, 2923) ; Art. 1er : *amendement de M. Maurice Schumann, soutenu par M. Jacques Henriet, tendant à remplacer le texte de cet article par une série de dispositions relatives à la prévention de l'avortement* (p. 2929) ; Art. 6 *bis* : appuie l'*amendement de M. Jean Mézard, tendant à faire prendre en charge par la sécurité sociale les frais occasionnés par l'avortement légal* (p. 2957).

STIRN (M. OLIVIER), **secrétaire d'Etat auprès du ministre chargé des relations avec le Parlement** (troisième cabinet de M. Pierre Messmer du 1er mars 1974).

Répond aux observations de M. Roger Poudonson concernant les réponses des ministres aux questions écrites des sénateurs [2 avril 1974] (p. 202, 203). — Répond à la question orale de M. Michel Kauffmann relative à l'**agrandissement des exploitations agricoles en Alsace** [2 avril 1974] (p. 225).

Secrétaire d'Etat aux départements et territoires d'outre-mer (cabinet de M. Jacques Chirac des 28 mai et 8 juin 1974).

Est entendu au cours du débat sur la question orale de M. Marcel Gargar relative à la **politique sociale dans les départements et territoires d'outre-mer** [25 juin 1974] (p. 531, 532, 533). — Intervient dans la discussion du **projet de loi,** adopté par l'Assemblée nationale, **relatif à la création de corps de fonctionnaires de l'Etat pour l'administration de Saint-Pierre-et-Miquelon.** [4 juillet 1974]. — Discussion générale (p. 681). — Intervient dans la discussion du **projet de loi,** adopté par l'Assemblée nationale, **organisant une consultation de la population des Comores** [6 novembre 1974]. — Discussion générale (p. 1595 à 1597 ; 1601). — Discussion des articles. — Art. 1er : *amendement de M. Baudouin de Hautecloque tendant à modifier la rédaction de cet article pour, d'une part préciser qu'il s'agit non* « *de la* » *mais* « *des* » *populations des Comores, d'autre part, pour laisser à celles-ci la faculté de rester dans la République française ou de s'en séparer* (p. 1602, 1603) ; Art 2 *amendement de M. Baudoin de Hautecloque tendant à rédiger comme suit cet article :* « *Le Parlement sera appelé, à l'expiration d'un délai de six mois suivant la proclamation des résultats de la consultation, à se prononcer sur les suites qu'il estimera avoir à donner aux choix exprimés.* » (p. 1604) ; *amendement de M. Baudoin de Hautecloque. — auquel il apporte une modification d'ordre rédactionnel — tendant à rédiger comme suit ce premier alinéa de cet article :* « *Seront admis à participer à la consultation, dans chaque circonscription, les électeurs et les électrices régulièrement inscrits sur la liste électorale de cette circonscription, conformément aux textes électoraux en vigueurs.* » (p. 1605) ; Art. 3 *bis : amendement de M. Baudoin de Hautecloque tendant à proposer une nouvelle rédaction de cet article ayant pour objet d'organiser les opérations électorales et de veiller à leur régularité* (p. 1606) ; Articles additionnels : *amendement de M. Albert Pen tendant, après l'article* 4, *à insérer un article nouveau relatif à la fourniture des bulletins de vote et à la rédaction des documents électoraux de toute nature* (p. 1607) ; *amendement de M. Marcel Champeix, soutenu par M. Félix Ciccolini, tendant, après l'article* 4, *à insérer un article nouveau relatif à un éventuel transfert des pouvoirs dans le cas où les populations des Comores se prononceraient pour l'indépendance* (p. 1608). — Intervient dans la discussion du *projet de loi organisant un régime de garantie contre les calamités agricoles dans les départements d'outre-mer* [6 novembre 1974]. — Discussion générale (p. 1611, 1612). — Discussion des articles. — Art. 2 : *amendement de M. Jean Bertaud tendant, au début de la seconde phase du premier alinéa de cet article, à remplacer les mots :* « *Peuvent être notamment indemnisés...* », *par les mots :* « *Seront notamment indemnisés...* » (p. 1612) ; Art. 3 : *amendement de M. Jean Bertaud tendant à remplacer les mots :* « *pourraient être* » *par le mot* « *seront* » *au début du premier alinéa du paragraphe I de cet article ainsi rédigé :* « I. — *Indépendamment des taxes parafiscales qui pourraient être établies...* » (p. 1613) ; *amendement de M. Jean Bertaud, à l'alinéa* c *du paragraphe* I *de cet article tendant à préciser que le montant de la subvention de l'Etat sera* « *au moins* » *égal au produit des taxes parafiscales et recettes prévues à cet article* (p. 1613, 1614) ; Art. 4 : *amendement de M. Jean Bertaud tendant à compléter* in fine *cet article par un nouvel alinéa ainsi conçu :* « *Le taux d'indemnisation retenu pour les agriculteurs visés à l'alinéa précédent sera toujours égal aux deux tiers du taux d'indemnisation appliqué aux agriculteurs assurés.* », *qu'il suggère de rectifier par l'adjonction du mot* « *maximum* » *après le mot* « *taux* » (p. 1615) ; Article additionnel 4 *bis* nouveau : *amendement de M. Jean Bertaud tendant, après l'article* 4, *à insérer un article nouveau ainsi rédigé :* « *Dans le cas où le fonds de garantie ne disposerait pas de ressources suffisantes pour indemniser les dommages définis à l'article* 2, *la répartition de ceux-ci sera assurée dans le*

cadre des dispositions spéciales visant les calamités publiques. » (ibid.) ; répond à M. Georges Marie-Anne (p. 1616) ; Après l'art. 5 : *amendement de M. Marcel Gargar tendant à insérer un article additionnel ayant pour objet d'inciter les agriculteurs de toutes catégories à contracter une assurance leur garantissant une aide du fonds de garantie* (ibid) ; Art. 6 : *amendement de M. Marcel Gargar tendant à compléter* un fine *cet article par un nouvel alinéa ainsi rédigé : « L'exclusion du bénéfice de l'indemnisation n'est pas applicable aux agriculteurs privés du choix de l'occupation du sol pour l'implantation de leur culture.* » (p. 1617) ; Art. 12 : *amendement de M. Jean Bertaud tendant à ajouter le mot « paritaire » après le mot « composition » au début du dernier alinéa de cet article ainsi rédigé : « Un décret en Conseil d'Etat fixera la composition...* » (p. 1618). — Intervient dans la discussion, **en deuxième lecture** du **projet de loi organisant une consultation des populations des Comores** [14 novembre 1974]. — Discussion générale (p. 1729, 1730). — Discussion des articles. — Art. 3 *bis* : répond à l'observation de M. Auguste Pinton (p. 1730). — Intervient dans la suite de la discussion du **projet de loi de finances pour 1975,** adopté par l'Assemblée nationale [1er décembre 1974]. — DEUXIEME PARTIE. — MOYENS DES SERVICES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES. — DÉPARTEMENTS D'OUTRE-MER. — Observations ayant porté notamment sur les efforts du Gouvernement pour continuer la politique de départementalisation entreprise, pour mener des actions vigoureuses dans le secteur de la protection sociale des populations, dans les domaines de l'emploi, du tourisme, de la migration et pour favoriser les produits traditionnels agricoles (p. 2247, 2248) ; répond aux différents orateurs (p. 2260 à 2262). — TERRITOIRES D'OUTRE-MER. — Observations d'ordre général sur l'emploi des crédits figurant à ce budget de transition qui, au prix d'une diminution des crédits de fonctionnement de l'Etat, permettra de maintenir largement l'aide aux budgets locaux et l'effort d'équipement reflet de la politique qu'a toujours suivie le Gouvernement pour ces territoires très diversifiés (p. 2264, 2265) ; répond aux différents orateurs (p. 2271 à 2273). — Examen des crédits. — Etat B. — Titre IV : *amendement de M. Albert Pen, soutenu par M. Albert Schwint tendant à réduire les crédits de ce titre de* 1 200 000 *francs* (p. 2274). — Intervient dans la discussion, **en deuxième lecture, du projet de loi organisant un régime de garantie contre les calamités agricoles dans les départements d'outre-mer** [17 décembre 1974]. — Discussion générale (p. 3048). — Discussion des articles. — Art. 3 : *amendement de M. Georges Repiquet tendant, dans le premier alinéa du paragraphe* I *de cet article, à remplacer les mots : « ...certains produits agricoles... », par les mots : « ...les divers produits agricoles...* » (p. 3049) ; Art. 4 : oppose l'article 40 de la Constitution à *l'amendement de M. Jean Bertaud tendant à compléter* in fine *cet article par un alinéa nouveau ainsi conçu : « Les dommages agricoles subis par les sinistrés qui ne contribuent pas à l'alimentation du fonds de garantie et ne peuvent donc bénéficier des indemnités définies au présent article seront indemnisés dans le cadre des dispositions applicables aux calamités publiques.* » (p. 3050) ; Art. 4 *ter : son amendement tendant à supprimer cet article relatif à la prise en charge par le fonds de garantie d'une part des primes ou cotisations d'assurance afférente aux risques agricoles, le financement étant assuré par une taxe à l'importation des alcools* (p. 3050, 3051).

T

TAILHADES (M. EDGAR) [Gard].

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant amnistie [9 juillet 1974].

Est nommé membre de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration [4 octobre 1974].

Est nommé membre de la commission chargée de proposer un code des libertés fondamentales de l'individu, en application du décret n° 74-937 du 8 novembre 1974 [20 novembre 1974].

Questions orales avec débat :

M. Edgar Tailhades demande à *M. le Premier ministre* si, en présence de la situation actuelle due à la hausse considérable du prix du pétrole et exigeant de rapides et importantes mesures relatives à l'approvisionnement énergétique de la nation, il n'estime pas que la production du charbon doit être considérée désormais comme compétitive. Le bassin houiller des Cévennes produit des charbons qui peuvent être utilisés à des fins domestiques. Il ne saurait être contesté que le coût de ces charbons est moins élevé que celui du fuel domestique. De plus, il apparaît que les demandes sont si nombreuses que la direction du bassin houiller des Cévennes est dans l'impossibilité d'y faire face. D'où l'obligation pour le pays, atteint durement par la crise pétrolière, de mettre tout en œuvre pour assurer une exploitation rationnelle de toutes les sources nationales d'énergie. C'est pourquoi il lui demande que soit définie la politique énergétique que le Gouvernement entend mener, notamment sur le plan de la production du charbon. Il lui demande, en outre, en ce qui concerne plus particulièrement le bassin houiller des Cévennes, quelles sont les mesures envisagées pour un logique accroissement de la production et la satisfaction des nombreuses demandes auxquelles ne peut présentement répondre la direction des houillères de ce bassin. (*Question transmise à M. le ministre de l'industrie, du commerce et de l'artisanat.*) [13 mars 1974. — *J.O.* du 26 mars 1974] et [2 avril 1974] (n° 22). — *Caducité.*

M. Edgar Tailhades demande à *M. le ministre de l'industrie* si, en présence de la situation actuelle due à la hausse considérable du prix du pétrole et exigeant de rapides et importantes mesures relatives à l'approvisionnement énergétique de la nation, il n'estime pas que la production du charbon doit être considérée désormais comme compétitive. Le bassin houiller des Cévennes produit des charbons qui peuvent être utilisés à des fins domestiques. Il ne saurait être contesté que le coût de ces charbons est moins élevé que celui du fuel domestique. De plus, il apparaît que les demandes sont si nombreuses que la direction du bassin houiller des Cévennes est dans l'impossibilité d'y faire face. D'où l'obligation pour le pays, atteint durement par la crise pétrolière, de mettre tout en œuvre pour assurer une exploitation rationnelle de toutes les sources nationales d'énergie. C'est pourquoi il lui demande que soit définie la politique énergétique que le Gouvernement entend mener, notamment sur le plan de la production du charbon. Il lui demande, en outre, en ce qui concerne plus particulièrement le bassin houiller des Cévennes, quelles sont les mesures envisagées pour un logique accroissement de la production et la satisfaction de nombreuses demandes auxquelles ne peut présentement répondre la direction des houillères du bassin des Cévennes [30 mai 1974] (n° 10). — Discussion [29 octobre 1974] (p. 1499 à 1504).

Interventions :

Intervient dans la discussion du **projet de loi,** adopté par l'Assemblée nationale, après déclaration d'urgence, **portant amnistie** [27 juin 1974]. — Discussion générale (p. 603, 604) ; explication de vote sur l'ensemble du projet de loi (p. 664). — Explication de vote sur l'ensemble du **projet de loi,** adopté par l'Assemblée nationale, après déclaration d'urgence, **relatif à la radiodiffusion et à la télévision** [27 juillet 1974] (p. 1031, 1032). — Intervient dans la discussion du **projet de loi constitutionnelle,** adopté par l'Assemblée nationale, **portant revision de l'article 61 de la Constitution** [16 octobre 1974]. — Discussion générale (p. 1322). — Intervient dans la discussion du **projet de loi constitutionnelle,** adopté par l'Assemblée nationale, **portant revision de l'article 25 de la Constitution** [16 octobre 1974]. — Discussion générale (p. 1345, 1346).

Congrès du Parlement. — Intervient pour un rappel au règlement [*Journal officiel,* congrès du 21 octobre 1974] (p. 2).

Est entendu au cours du débat sur sa question orale ayant trait à la **production du bassin houiller des Cévennes n° 10** (cf. *supra*) [29 octobre 1974] (p. 1499, 1500, 1503). — Intervient dans la suite de la discussion du **projet de loi de finances pour 1975,** adopté par l'Assemblée nationale [4 décembre 1974]. — DEUXIÈME PARTIE. — MOYENS DES SERVICES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES. — JUSTICE. — Observations ayant porté essentiellement sur le grave problème des magistrats : insuffisance des effectifs, difficultés de recrutement, encombrement des tribunaux, le juge unique (p. 2434, 2435). — **Suite et fin de la discussion** [11 décembre 1974]. — TRAVAIL. — III. — SANTÉ. — Observations ayant porté uniquement sur la nécessité d'une réalisation urgente : la construction, dans la ville de Nîmes, de l'hôpital ouest (p. 2740, 2741).

TAITTINGER (M. JEAN), **garde des sceaux, ministre de la justice** (2e cabinet de M. Pierre Messmer des 5, 12 avril et 23 octobre 1973).

Donne lecture au Sénat d'une déclaration du Gouvernement sur la **politique monétaire** [22 janvier 1974] (p. 24 à 26) ; répond aux orateurs intervenus dans le débat consécutif à cette déclaration (p. 44 à 46).

Ministre d'Etat, garde des sceaux, ministre de la justice (troisième cabinet de M. Pierre Messmer du 1er mars 1974).

Associe le Gouvernement à l'hommage rendu par M. Etienne Dailly, Président du Sénat par intérim, à la mémoire de M. Georges Pompidou, Président de la République [4 avril 1974] (p. 250).

TAITTINGER (M. PIERRE-CHRISTIAN) [Paris].

Vice-Président du Sénat [élu le 2 juillet 1974].

Préside, en cette qualité, la séance du 9 juillet 1974 ; la séance du 26 juillet 1974 ; la séance du 28 juillet 1974 et déclare close la troisième session extraordinaire ouverte le 23 juillet 1974 (p. 1058).

Réélu Vice-Président du Sénat [3 octobre 1974].

Préside, en cette qualité, la séance du 3 octobre 1974 ; la séance du 15 octobre 1974 ; la séance du 16 octobre 1974 ; la séance du 6 novembre 1974 ; la séance du 12 novembre 1974 ; la séance du 20 novembre 1974 ; la séance du 25 novembre 1974 ; la séance du 29 novembre 1974 ; la séance du 30 novembre 1974 ; la séance du 1er décembre 1974 ; la séance du 2 décembre 1974 ; la séance du 5 décembre 1974 ; la séance du 6 décembre 1974 ; la séance du 10 décembre 1974 ; la séance du 11 décembre 1974 ; la séance du 12 décembre 1974 ; la séance du 17 décembre 1974 ; la séance du 18 décembre 1974 ; la séance du 19 décembre 1974 ; la séance du 20 décembre 1974. — Déclare close la première session ordinaire du Sénat pour 1974-1975 (p. 3235).

Est nommé vice-président de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées [4 octobre 1974].

Dépôts législatifs :

Rapport, fait au nom de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées, sur le projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, autorisant la ratification de l'acte additionnel portant modification de la convention internationale pour la protection des obtentions végétales [27 juin 1974] (n° 249).

Avis, présenté au nom de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées (section forces terrestres), sur le projet de loi de finances pour 1975, adopté par l'Assemblée nationale [21 novembre 1974] (n° 102. — Tome V).

Interventions :

Prend part, en qualité de rapporteur de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées, à la discussion du **projet de loi,** adopté par l'Assemblée nationale, **autorisant la ratification de l'acte additionnel portant modification de la convention internationale pour la protection des obtentions végétales** [28 juin 1974]. — Discussion générale (p. 637). — Prend part, en remplacement de M. Henri Parisot, rapporteur de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées, à **la discussion générale du projet de loi,** adopté par l'Assemblée nationale, **autorisant des nominations dans le corps des secrétaires administratifs en chef des services extérieurs du ministère des armées, au titre des années 1969, 1970, 1971 et 1972** [28 juin 1974] (p. 637, 638) ; à la discussion générale du **projet de loi,** adopté par l'Assemblée nationale, **autorisant des nominations dans le corps des contrôleurs divisionnaires des transmissions du ministère des armées au titre des années 1968, 1969, 1970, 1971, 1972 et 1973** (p. 638) ; à la discussion générale du **projet de loi,** adopté par l'Assemblée nationale, **portant intégration de certains fonctionnaires titulaires de l'Ecole polytechnique dans des corps de fonctionnaires du ministère de la défense** (p. 639). — Intervient dans la discussion du **projet de loi de finances pour 1975,** adopté par l'Assemblée nationale [22 novembre 1974]. — Discussion générale (p. 1923 à 1925). — **Suite de la discussion** [27 novembre 1974]. — DEUXIÈME PARTIE. — MOYENS DES SERVICES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES. — DÉFENSE. — En qualité de rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées, pour la section forces terrestres, souligne que le budget de 1975 est dominé essentiellement par ces deux recherches majeures : le redressement de la condition militaire et la poursuite des efforts entrepris pour améliorer les conditions d'exécution du service national (p. 2081, 2082). **Suite de la discussion** [28 novembre 1974]. — AFFAIRES ÉTRANGÈRES. — Observations ayant porté notamment sur ce que devrait être l'action de la France au sein des « Neuf » dans le règlement des problèmes européens, dans la solution du conflit du Proche-Orient, dans la lutte contre la faim et les calamités frappant les pays du Tiers-monde ; sur ce qui devrait être une préoccupation dominante du Gouvernement : la défense de la culture et de la langue française (p. 2124, 2125).

TALAMONI (M. LOUIS) [Val-de-Marne].

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi de finances rectificative pour 1974 [10 juillet 1974].

Est nommé secrétaire de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation [4 octobre 1974].

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi instituant un prélèvement conjoncturel [11 décembre 1974].

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi de finances pour 1975 [11 décembre 1974].

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi de finances rectificative pour 1974 [18 décembre 1974].

Dépôts législatifs :

Rapport spécial (Transports : Marine marchande) fait au nom de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation sur le projet de loi de finances pour 1975, adopté par l'Assemblée nationale [21 novembre 1974] (n° 99, annexe n° 30).

Rapport spécial (Imprimerie nationale) fait au nom de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation sur le projet de loi de finances pour 1975, adopté par l'Assemblée nationale [21 novembre 1974] (n° 99, annexe n° 34).

Interventions :

Intervient dans la discussion du **projet de loi de finances rectificative pour 1974,** adopté par l'Assemblée nationale [9 juillet 1974]. — Discussion générale (p. 784 à 787). — **Suite et fin de la discussion** [10 juillet 1974]. — Discussion des articles. — Art. 3 : dépose *un amendement, soutenu par M. Roger Gaudon, au barème figurant dans le paragraphe I de cet article* (p. 830) ; Art. 5 : soutient l'*amendement de M. Fernand Chatelain, tendant à compléter* in fine *cet article par un nouveau paragraphe qui vise à supprimer, à compter du 1er juillet 1974, les régimes spéciaux d'imposition des profits de construction réalisés à titre habituel par les personnes physiques ou les sociétés* (p. 840) ; Après l'art. 6 : *amendement de M. Jacques Duclos, soutenu par M. Roger Gaudon, tendant à insérer un article additionnel qui compenserait la suppression ou la réduction de la taxe à la valeur ajoutée sur les produits de large consommation par l'institution d'un impôt progressif sur les fortunes et les patrimoines d'un certain nombre de sociétés* (p. 844). — Dépose *deux amendements, le premier soutenu par M. André Aubry, le second soutenu par Mme Catherine Lagatu,* à l'article 16 du **projet de loi,** adopté par l'Assemblée nationale, après déclaration d'urgence, **relatif à la radiodiffusion et à la télévision** [27 juillet 1974] (p. 1005, 1006). — Est entendu au cours du débat sur la question orale de M. Jacques Eberhard relative au **désarmement du paquebot « France »** [22 octobre 1974] (p. 1410). — Intervient dans la suite de la discussion du **projet de loi de finances pour 1975,** adopté par l'Assemblée nationale [23 novembre 1974]. — PREMIÈRE PARTIE. — CONDITIONS GÉNÉRALES DE L'ÉQUILIBRE FINANCIER. — Discussion des articles. — Après l'art. 5 : dépose *un amendement, soutenu par M. Paul Jargot, tendant à insérer un article additionnel* (p. 1952) ; Art. 6 : observations sur cet article concernant la déduction dont les personnes âgées de plus de soixante-cinq ans ou invalides bénéficient pour la détermination de leur revenu imposable (p. 1953) ; Après l'art. 12 : dépose *un amendement, soutenu par M. Roger Gaudon, tendant à insérer un article additionnel* (p. 1956) ; Art. 15 *bis :* dépose *un amendement, soutenu par M. Paul Jargot, tendant à ajouter* in fine *un nouvel alinéa* (p 1962) ; Art. 20 : explication de vote sur l'ensemble de l'article (p. 1974). — **Suite de la discussion** [27 novembre 1974]. — DEUXIÈME PARTIE. — MOYENS DES SERVICES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES. — IMPRIMERIE NATIONALE. — En qualité de rapporteur spécial de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation, analyse brièvement les crédits inscrits à ce budget ; autres observations sur les problèmes de personnel, sur la sous-traitance dont le volume devrait diminuer avec la construction de l'usine de Douai (p. 2069, 2070). — **Suite de la discussion** [2 décembre 1974]. — TRANSPORTS. — IV. — MARINE MARCHANDE. — En la

même qualité, dresse un rapide tableau de la situation de la flotte de commerce et des pêches maritimes ; mentionne les crédits prévus au titre de l'armement naval, évoque le problème du paquebot *France* et l'avenir de la marine en général (en considération du plan de développement futur (p. 2312 à 2314, 2323). — **Suite de la discussion** [5 décembre 1974]. — ECONOMIE ET FINANCES. — I. — CHARGES COMMUNES. — Examen des crédits. — Etat C. — Titre VI : dépose *un amendement, soutenu par M. Roger Gaudon, tendant à réduire les autorisations de programme et les crédits de paiement de 15 millions de francs* (p. 2494).

TALON (M. BERNARD) [Territoire de Belfort].

Est nommé membre de la commission des affaires sociales [4 octobre 1974].

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif aux licenciements pour cause économique [18 décembre 1974].

Est nommé membre titulaire de la commision mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à l'interruption volontaire de la grossesse [19 décembre 1974].

Dépôt législatif :

Rapport fait au nom de la commision mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif aux licenciements pour cause économique [20 décembre 1974] (n° 170).

Questions orales :

M. Bernard Talon demande à *M. le ministre de l'économie et des finances* s'il ne lui paraîtrait pas opportun de compléter l'article 215 CD du code des douanes en ajoutant à la liste des denrées et productions énumérées à l'arrêté du 3 octobre 1968 la pornographie sous toutes ses formes (revues, films, gadgets, etc.), de façon à renforcer l'action de la douane en ce domaine [20 décembre 1973] (n° 1430). — Réponse [2 avril 1974] (p. 216, 217).

M. Bernard Talon appelle l'attention de *M. le ministre de l'industrie et de la recherche* sur les menaces que font peser sur une branche de l'industrie française les conditions actuelles d'importations de moteurs électriques normalisés en provenance des pays de l'Est qui ne font pas partie du Marché commun. Il aimerait connaître si des mesures sont ou seront prises en vue de limiter le développement de cette importation peu compatible avec la protection du marché français de l'emploi [2 octobre 1974] (n° 1475). — Réponse [22 octobre 1974] (p. 1399).

Interventions :

Est entendu lors de la réponse de M. Henri Torre, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'économie et des finances, chargé du budget, à sa **question orale n° 1430 relative au code des douanes et à la pornographie** (cf. *supra*) [2 avril 1974] (p. 216, 217). — Est entendu lors de la réponse de M. Michel d'Ornano, ministre de l'industrie et de la recherche, à sa **question orale n° 1475 relative à la protection de l'industrie des moteurs électriques** (cf. *supra*) [22 octobre 1974] (p. 1389). — Intervient dans la discussion du **projet de loi,** adopté par l'Assemblée nationale, **modifiant la loi n° 67-1176 du 28 décembre 1967 relative à la régulation des naissances** [7 novembre 1974]. — Discussion générale (p. 1653, 1654). — En qualité de rapporteur pour le Sénat présente les conclusions de la **commission mixte paritaire** chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discusion du **projet de loi relatif aux licenciements pour cause économique** (urgence déclarée) [20 décembre 1974]. — Discussion générale (p. 3221). — Discussion des articles. — Art. 1er : *amendements du Gouvernement, soutenus par M. Jean Lecanuet, ministre de la justice, tendant : 1° à supprimer le second alinéa du texte présenté pour l'article L. 321-4 bis du code du travail ainsi rédigé : « Au cours de la réunion prévue à l'article L. 321-3, et pendant un délai qui ne peut excéder quinze jours, le comité d'entreprise peut, dans les sociétés anonymes, se faire assister d'un expert comptable choisi par lui et rémunéré par l'entreprise, afin d'apprécier les raisons économiques et financières du licenciement projeté. » ; 2° à la fin du second alinéa du texte présenté pour l'article L. 321-9 du code du travail ainsi rédigé : « L'employeur, ou le syndic, ne peut adresser de lettres de licenciement avant d'avoir procédé à cette consultation », à remplacer le mot : « consultation », par le mot : « information »* (p. 3223).

TERRÉ (M. HENRI) [Aube].

Est nommé membre de la commission des affaires sociales [4 octobre 1974].

THYRAUD (M. JACQUES) [Loir-et-Cher].

Elu Sénateur le 22 septembre 1974.

Est nommé membre de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale [4 octobre 1974].

Est nommé membre de la commission supérieure chargée d'étudier la codification et la simplification des textes législatifs et réglementaires (application du décret n° 61-652 du 20 juin 1961 modifié), en remplacement de M. Robert Bruyneel, non réélu sénateur [5 décembre 1974].

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à la revalorisation de certaines rentes allouées en réparation du préjudice causé par un véhicule terrestre à moteur et portant diverses dispositions d'ordre civil [18 décembre 1974].

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif aux forclusions encourus durant la période d'interruption du service postal, ainsi qu'à la prorogation et à la suspension de divers délais [19 décembre 1974].

Dépôts législatifs :

Rapport, fait au nom de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sur le projet de loi relatif aux opérations des entreprises d'assurances dommages relevant des Etats membres de la Communauté économique européenne et tendant à simplifier la législation des assurances [14 novembre 1974] (n° 84).

Rapport, fait au nom de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sur le projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, après déclaration d'urgence, relatif aux dispositions transitoires applicables aux projets d'aménagement, aux plans d'urbanisme et modifiant le code de l'urbanisme [13 décembre 1974] (n° 148).

Rapport, fait au nom de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sur le projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, après déclaration d'urgence, relatif à la revalorisation de certaines rentes allouées en réparation du préjudice causé par un véhicule terrestre à moteur et portant diverses dispositions d'ordre civil [17 décembre 1974] (n° 159).

Rapport, fait au nom de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à la revalorisation de certaines rentes allouées en réparation du préjudice causé par un véhicule terrestre à moteur et portant diverses dispositions d'ordre civil [20 décembre 1974] (n° 172).

Interventions :

Prend part, en qualité de rapporteur de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, à la discussion du **projet de loi relatif aux opérations des entreprises d'assurances dommages relevant des Etats membres de la Communauté économique européenne et tendant à simplifier la législation des assurances** [20 novembre 1974]. — Discussion générale (p. 1845, 1846). — Discussion des articles. — Art. 1er : *son amendement tendant, dans le premier alinéa de cet article, à supprimer le mot : « modifié » qualifiant l'article 2 de la loi du 15 février 1917 dont il est proposé de changer le texte* (p. 1847) ; *son amendement tendant, dans le premier alinéa du texte présenté pour l'article 2 de la loi du 15 février 1917, à supprimer le mot : « administratif » pour l'agrément donné aux entreprises d'assurances étrangères* (ibid.) ; *son amendement tendant, au dernier alinéa du même texte, à supprimer le mot : « modifié » dans le membre de phrase suivant : « ... de l'article 1er modifié du décret du 14 juin 1938. »* (ibid.) ; *Art. 2 : son amendement d'harmonisation tendant à supprimer le mot : « modifié » dans chacun des trois alinéas du texte présenté pour l'article 2 du décret*

du 14 juin 1938 et son même amendement d'harmonisation aux premier et dernier alinéas du texte présenté pour l'article 3 du décret du 14 juin 1938 (p. 1847, 1848) ; *son amendement d'ordre rédactionnel à la dernière phrase du troisième alinéa du texte présenté pour l'article 7 du décret du 14 juin 1938 ainsi rédigée : « Toutefois, cette nullité [des contrats] n'est pas opposable, lorsqu'ils sont de bonne foi, aux assurés, aux souscripteurs et aux bénéficiaires. »* (p. 1848) ; Art. 4 : *son amendement tendant à rédiger comme suit cet article : « Dans le cinquième et le septième alinéa de l'article 15 modifié de la loi n° 51-1508 du 31 décembre 1951 relative aux comptes spéciaux du Trésor pour l'année 1952, le mot « corporels » est supprimé. »* (ibid.). — Prend part, en qualité de rapporteur de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, à la discussion du **projet de loi,** adopté par l'Assemblée nationale, après déclaration d'urgence, **relatif à la revalorisation de certaines rentes allouées en réparation du préjudice causé par un véhicule terrestre à moteur et portant diverses dispositions d'ordre civil** [18 décembre 1974]. — Discussion générale (p. 3124, 3125). — Discussion des articles. — Art. 1er : *son amendement tendant à rédiger ainsi le début du premier alinéa de cet article : « Sont majorées de plein droit, « chaque année », ... »* (p. 3126) ; le retire (ibid.) ; *amendement de M. Jean-Marie Bouloux, soutenu par M. Louis Jung, au deuxième alinéa de cet article, tendant à réduire de « 75 p. 100 » à « 50 p. 100 » le taux d'invalidité entraînant de plein droit la revalorisation de la rente allouée en réparation du préjudice causé par un véhicule terrestre à moteur* (p. 3126, 3127) ; *son amendement, au dernier alinéa de cet article, stipulant que les majorations instituées par le présent article ne sont appliquées qu'à la fraction de la rente qui ne dépasse pas, non pas « cinq fois le plafond annuel des rémunérations soumis à cotisations de sécurité sociale », mais « huit fois le salaire moyen visé à l'article L. 313 du code de la sécurité sociale. »* (p. 3127) ; Art. 3 : *son amendement de forme tendant à supprimer les mots : « l'assiette et » dans le membre de phrase : « l'assiette et le taux »* (p. 3127, 3128). — Prend part, en qualité de rapporteur de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, à la discussion du **projet de loi,** adopté par l'Assemblée nationale, après déclaration d'urgence, **relatif aux dispositions transitoires applicables aux projets d'aménagement, aux plans d'urbanisme et modifiant le code de l'urbanisme** [18 décembre 1974]. — Discussion générale (p. 3128). — Après l'article unique : *amendement de M. René Monory, soutenu par M. André Fosset, tendant à ajouter in fine un article additionnel ainsi conçu : « Sont validés les décrets du 11 août 1972 et du 9 mars 1973 portant création d'agglomérations nouvelles, ainsi que tous actes pris pour leur application en ce qui concerne la création des syndicats communautaires d'aménagement. »* (p. 3129, 3130).

TINANT (M. René) [Ardennes].

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à la radiodiffusion et à la télévision [27 juillet 1974].

Est nommé membre de la commission des affaires culturelles [4 octobre 1974].

Dépôt législatif :

Avis, présenté au nom de la commission des affaires culturelles (enseignement agricole), sur le projet de loi de finances pour 1975, adopté par l'Assemblée nationale [21 novembre 1974]. (N° 100. — Tome III, 3.)

Question orale :

M. René Tinant, considérant la menace de pénurie à court, moyen et long terme des produits pétroliers, demande à *M. le ministre de l'agriculture et du développement rural* s'il envisage de développer la production de l'alcool d'origine agricole. Il apparaît aberrant, en effet, eu égard à la situation actuelle, d'utiliser du pétrole pour la production de l'alcool alors que la récolte de betterave 1973 laisse prévoir des excédents en sucre, et que les usines ont actuellement des possibilités de distillation sous-utilisées [20 novembre 1973] (n° 1419). — Réponse [11 juin 1974] (p. 415. 416).

Interventions :

Est entendu lors de la réponse de M. Christian Bonnet, ministre de l'agriculture, à sa **question orale n° 1419 relative à la production de l'alcool d'origine agricole** (cf. *supra*) [11 juin 1974] (p. 416). — Intervient dans la suite et la fin de la discussion du **projet de loi,** adopté par l'Assemblée nationale, après déclaration d'urgence, **relatif à la radiodiffusion et à la télévision** [27 juillet 1974]. — Discussion des articles. — Art. 19 : soutient *l'amendement de M. René Jager, à la fin de la première phrase du troisième alinéa de cet article, tendant, à préciser qu'il ne peut être porté atteinte aux droits acquis des travailleurs également en matière de « licenciement »* (p. 1015) ; Art. 21 *bis* : soutient *l'amendement de M. René Jager tendant à proposer une rédaction modulée de cet article qui offre aux agents statutaires de l'Office une possibilité de reclassement convenable* (p. 1017) ; le retire (p. 1018). — Intervient, au nom de M. Octave Bajeux, dans la discussion du **projet de loi autorisant la ratification du traité entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord concernant la construction et l'exploitation d'un tunnel ferroviaire sous la Manche, signé à Chequers le 17 novembre 1973 et donnant les autorisations nécessaires à son exécution** [19 novembre 1974]. — Discussion générale (p. 1817, 1818). — Intervient dans la suite de la discussion du **projet de loi de finances pour 1975** adopté par l'Assemblée nationale [3 décembre 1974]. — Deuxième partie. — Moyens des services et dispositions spéciales. — Agriculture. — En qualité de rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles, analyse les crédits disponibles pour l'enseignement agricole lequel va bénéficier de mesures nouvelles ayant un triple objet : renforcer le corps professoral, donner à l'enseignement secondaire agricole un caractère plus technologique et spécialisé, enfin harmoniser le régime des bourses d'études ; autres observations sur l'enseignement supérieur et l'institut national de la recherche agronomique (p. 2330 à 2332). — Examen des crédits. — Etat C. — Titre VI : observations sur les problèmes de la voirie (p. 2372). — **Suite de la discussion** [6 décembre 1974]. — Education. — I. — Education. — Observations ayant porté notamment sur la défense des personnels enseignants ; sur la nécessité de réviser les conditions de financement par l'Etat des établissements du premier degré ; sur les charges que représentent pour les familles les dépenses d'enseignement et les frais de scolarité ; sur l'aide à l'enseignement privé (p. 2525, 2526). — Intervient dans la suite et fin de la discussion du **projet de loi,** adopté par l'Assemblée nationale, **relatif à l'interruption volontaire de la grossesse** [14 décembre 1974]. — Discussion des articles. — Art. 3 : soutient *l'amendement de M. Jean Cauchon tendant à modifier la rédaction du début du texte présenté pour* l'article L. 162-5 *du code de la santé publique de sorte que l'état de détresse pouvant justifier l'interruption de la grossesse soit déterminé par l'accord de la femme, du médecin consulté et du conseiller social qui lui est adjoint* (p. 2944).

TORRE (M. Henri), **secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'économie et des finances, chargé du budget** (troisième cabinet de M. Pierre Messmer du 1er mars 1974).

Répond à la question orale de M. Michel Kauffmann relative aux **conséquences des récentes mesures financières sur l'activité du secteur de la construction** [2 avril 1974] (p. 215) ; à la question orale de M. Bernard Talon ayant trait au **contrôle des douanes en matière d'importation d'objets pornographiques** (p. 216).

TOURNAN (M. Henri) [Gers].

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi de finances rectificative pour 1974 [10 juillet 1974].

Est nommé vice-président de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation [4 octobre 1974].

Est nommé président de la commission spéciale chargée de vérifier et d'apurer les comptes [4 octobre 1974].

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi instituant un prélèvement conjoncturel [11 décembre 1974].

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi de finances pour 1975 [11 décembre 1974].

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi de finances rectificative pour 1974 [18 décembre 1974].

Dépôt législatif :

Rapport spécial (Economie et finances. — I. — Charges communes) fait au nom de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation sur le projet de loi de finances pour 1975, adopté par l'Assemblée nationale [21 novembre 1974] (n° 99, annexe n° 8).

Questions orales avec débat :

M. Henri Tournan expose à *M. le ministre d'Etat, ministre de l'aménagement du territoire, de l'équipement et des transports,* que la politique de décentralisation et d'aménagement du territoire n'a, jusqu'à présent, abouti à des résultats tangibles que dans des zones très restreintes, et que la plupart des régions à dominante rurale ont les plus grandes difficultés pour parvenir à implanter des activités industrielles et tertiaires susceptibles de créer des emplois nouveaux pour la population active qui ne trouve plus à s'occuper dans le secteur agricole en pleine mutation. Il lui demande, en conséquence, si l'ensemble des aides et avantages accordés aux entreprises disposées à décentraliser leurs activités ne devrait pas être remanié profondément, afin de donner aux collectivités départementales et communales les moyens d'attirer sur leur territoire les activités nouvelles propres à enrayer un mouvement de dépeuplement qui tend à se généraliser et qui est préjudiciable à l'ensemble de la collectivité nationale [16 mars 1974. — *J. O.* du 26 mars 1974] et [2 avril 1974] (n° 32). — *Caducité.*

M. Henri Tournan expose à *M. le Premier ministre* que, d'une part la protection contre les calamités agricoles organisée par la loi n° 64-706 du 10 juillet 1964 s'est avérée fort décevante à l'usage pour les sinistrés qu'elle est destinée à indemniser, en raison à la fois de la longue procédure exigée et de la faiblesse des taux retenus pour l'indemnisation et, d'autre part, du fait qu'aucune législation ne prévoit l'indemnisation des dommages causés aux biens non agricoles par les calamités naturelles non assurables. En conséquence, il lui demande s'il ne lui paraît pas opportun d'organiser, conformément au principe démocratique de la solidarité nationale, un système global de protection de la population contre les calamités publiques actuellement non assurables en raison de leur ampleur et de leur soudaineté imprévisibles, son financement pouvant être réalisé par une taxe additionnelle à la fiscalité directe d'autant plus légère que son assiette serait plus large, ce qui permettrait une meilleure protection des agriculteurs sinistrés et une indemnisation équitable des sinistrés non agricoles qui, à l'heure actuelle, ne reçoivent que des secours souvent dérisoires et arbitrairement calculés [16 mars 1974. — *J. O.* du 26 mars 1974] et [2 avril 1974] (n° 33). — *Caducité.*

M. Henri Tournan expose à *M. le Premier ministre* que, d'une part, la protection contre les calamités agricoles organisée par la loi n° 64-706 du 10 juillet 1964 s'est avérée fort décevante à l'usage pour les sinistrés qu'elle est destinée à indemniser, en raison à la fois de la longue procédure exigée et de la faiblesse des taux retenus pour l'indemnisation et, d'autre part, du fait qu'aucune législation ne prévoit l'indemnisation des dommages causés aux biens non agricoles par les calamités naturelles non assurables. En conséquence, il lui demande s'il ne lui paraît pas opportun d'organiser, conformément au principe démocratique de la solidarité nationale, un système global de protection de la population contre les calamités publiques actuellement non assurables en raison de leur ampleur et de leur soudaineté imprévisibles, son financement pouvant être réalisé par une taxe additionnelle à la fiscalité directe d'autant plus légère que son assiette serait plus large, ce qui permettrait une meilleure protection des agriculteurs sinistrés et une indemnisation équitable des sinistrés non agricoles qui, à l'heure actuelle, ne reçoivent que des secours souvent dérisoires et arbitrairement calculés [30 mai 1974] (n° 7). — Discussion [17 décembre 1974] (p. 3030 à 3033).

M. Henri Tournan expose à *M. le Premier ministre* que la politique de décentralisation et d'aménagement du territoire n'a, jusqu'à présent, abouti à des résultats tangibles que dans des zones très restreintes, et que la plupart des régions à dominante rurale ont les plus grandes difficultés pour parvenir à implanter des activités industrielles et tertiaires susceptibles de créer des emplois nouveaux pour la population active qui ne trouve plus à s'occuper dans le secteur agricole en pleine mutation. Il lui demande, en conséquence, si l'ensemble des aides et avantages accordés aux entreprises disposées à décentraliser leurs activités ne devrait pas être remanié profondément, afin de donner aux collectivités départementales et communales les moyens d'attirer sur leur territoire les activités nouvelles propres à enrayer un mouvement de dépeuplement qui tend à se généraliser et qui est préjudiciable à l'ensemble de la collectivité nationale [30 mai 1974] (n° 8). — Discussion [17 décembre 1974] (p. 3034 à 3040).

Interventions :

Intervient dans la discussion du **projet de loi de finances rectificative pour 1974,** adopté par l'Assemblée nationale [9 juillet 1974]. — Discussion générale (p. 782, 783). — **Suite et fin de la discussion** [10 juillet 1974]. — Discussion des articles. — Après l'art. 6 : dépose *un amendement, soutenu par M. Auguste Amic, tendant à insérer un article additionnel* (p. 843) ; *son amendement tendant à insérer un autre article additionnel qui vise à la fois à reconduire la mesure temporaire de blocage des loyers et à supprimer les dispositions en vigueur concernant l'avoir fiscal et le prélèvement libératoire* (p. 845) ; le retire (*ibid.*). — Intervient dans la discussion du **projet de loi de finances pour 1975,** adopté par l'Assemblée nationale [22 novembre 1974]. — Discussion générale (p. 1930 à 1933). — **Suite de la discussion** [5 décembre 1974]. — DEUXIÈME PARTIE. — MOYENS DES SERVICES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES. — ECONOMIE ET FINANCES. — I. — CHARGES COMMUNES. — En qualité de rapporteur spécial de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation, analyse la situation des différents postes budgétaires regroupés sous l'autorité du ministre de l'économie et des finances : la dette publique, les remboursements d'impôts, les rémunérations des agents de la fonction publique, les interventions de l'Etat en matière économique (p. 2478 à 2480). — Est entendu au cours du débat sur sa question orale relative à l'**indemnisation des dommages résultant de calamités publiques n° 7** (cf. *supra*) [17 décembre 1974] (p. 3030 à 3032, 3033) ; au cours du débat sur sa question orale relative à la **politique de décentralisation et d'aménagement rural n° 8** (cf. *supra*) (p. 3034, 3035).

TOUZET (M. RENÉ) [Indre].

Est nommé membre de la commission des affaires sociales [4 octobre 1974].

Interventions :

Intervient dans la discussion des **propositions de loi** de M. Lucien Grand, de M. Marcel Darou et des membres de leurs groupes **tendant à fixer au 1er janvier 1974 la date d'application de la loi n° 73-1051 du 21 novembre 1973 permettant aux anciens combattants et aux anciens prisonniers de guerre de bénéficier, entre soixante et soixante-cinq ans, d'une pension de retraite calculée sur le taux applicable à l'âge de soixante-cinq ans** [27 juin 1974]. — Discussion générale (p. 593, 594). — Intervient dans la discussion des conclusions du rapport de la **commission mixte paritaire** chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du **projet de loi portant amnistie** [10 juillet 1974]. — Discussion des articles. — Art. 13 : observations sur la remise des majorations de retard pour non-paiement des cotisations de sécurité sociale dues par les salariés non agricoles (p. 854). — Intervient dans la suite de la discussion du **projet de loi de finances pour 1975** adopté par l'Assemblée nationale [6 décembre 1974]. — DEUXIÈME PARTIE. — MOYENS DES SERVICES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES. — EDUCATION. — I. — EDUCATION. — Observations ayant porté uniquement sur les insuffisances du système actuel de ramassage scolaire (p. 2532, 2533). — **Suite de la discussion** [10 décembre 1974]. — SERVICES DU PREMIER MINISTRE. — I *c.* — AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE. — Observation ayant porté essentiellement sur la nécessité pour le Gouvernement de poursuivre les objectifs de la délégation à l'aménagement du territoire et à l'action régionale (D.A.T.A.R.) qui sont de corriger les inégalités entre les régions — en particulier dans le département de l'Indre — et de rechercher l'établissement d'un certain équilibre (p. 2706, 2707). — Intervient dans la discussion du **projet de loi de finances rectificative pour 1974,** adopté par l'Assemblée nationale [18 décembre 1974]. — Discussion des articles. — Art. 18 : observations sur la prise en charge du personnel de l'Office national de la chasse (p. 3106).

TRAVERT (M. RENÉ) [Manche].

Est nommé membre de la commission des affaires économiques et du Plan en remplacement de M. Maurice Sambron, décédé [4 avril 1974].

Réélu Sénateur le 22 septembre 1974.

Est nommé membre de la commission des affaires économiques et du Plan [4 octobre 1974].

Intervention :

Suite et fin de la discussion du **projet de loi de finances pour 1975,** adopté par l'Assemblée nationale [11 décembre 1974]. — ARTICLES NON JOINTS A L'EXAMEN DES CRÉDITS. — Après l'article 49 : dépose un amendement, soutenu par M. Michel Yver, tendant à insérer un article additionnel (p. 2784).

V

VADEPIED (M. RAOUL) [Mayenne].

Est nommé membre de la commission nationale d'urbanisme commercial, en application de l'article 33 de la loi d'orientation du commerce et de l'artisanat (loi n° 73-1193 du 27 décembre 1973) [18 juin 1974].

Réélu Sénateur le 22 septembre 1974.

Est nommé membre de la commission des affaires économiques et du Plan [4 octobre 1974].

Est élu délégué suppléant à l'Assemblée consultative prévue par le statut du Conseil de l'Europe [13 décembre 1974].

Intervention :

Est entendu au cours du débat sur les questions orales de M. Emile Durieux et de M. Léon David relatives au **prix des produits agricoles** [25 juin 1974] (p. 526, 527).

VALEAU (M. AMÉDÉE) [Guadeloupe].

Est nommé membre de la commission des affaires sociales [4 octobre 1974].

VALLON (M. PIERRE) [Rhône].

Devenu Sénateur le 27 août 1974 en remplacement de M. Léon Chambaretaud, décédé.

Est nommé membre de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées [4 octobre 1974].

Question orale :

M. Pierre Vallon demande à *M. le ministre de l'économie et des finances* de lui préciser si le Gouvernement envisage effectivement de libérer les importations de tissus de soie, teints et imprimés, en provenance de la République populaire de Chine. Il appelle son attention sur l'inopportunité d'une mesure qui contribuerait inévitablement à aggraver le déficit du commerce extérieur, accroîtrait les difficultés des entreprises de la région lyonnaise pratiquant l'impression ou la teinture des tissus de soie et tarirait l'effort de création et d'exportation qui a toujours caractérisé la soierie lyonnaise. Il lui demande s'il ne lui paraît pas opportun, au contraire, de favoriser la défense et la promotion de l'industrie de la soie qui a toujours servi le prestige et l'économie de notre pays [30 octobre 1974] (n° 1503). — Réponse [17 décembre 1974] (p. 3026, 3027).

Interventions :

Intervient dans la discussion du **projet de loi,** adopté par l'Assemblée nationale, après déclaration d'urgence, **relatif aux économies d'énergie** [15 octobre 1974]. — Discussion des articles. — Art. 2 : *son amendement, au premier alinéa de cet article, tendant, après les mots : « ... par décrets en Conseil d'Etat... », à insérer les mots : « après avis du comité consultatif pour l'utilisation de l'énergie »* (p. 1284) ; Art. 3 : *son amendement tendant à rédiger comme suit la seconde phrase du deuxième alinéa de cet article : « Il* [le décret en Conseil d'Etat] *peut notamment rendre obligatoire dans les contrats privés certaines clauses du cahier des prescriptions communes relatives aux marchés de l'Etat* (ibid.) ; le retire (p. 1285) ; Art. 4 : *son amendement, au deuxième alinéa de cet article, tendant à requérir, comme à l'article 2 ci-dessus, l'avis du comité consultatif pour l'utilisation de l'énergie* (p. 1287). — Intervient dans la discussion du **projet de loi,** adopté par l'Assemblée nationale, **relatif à l'interruption volontaire de la grossesse** [13 décembre 1974]. — Discussion générale (p. 2863, 2864). — Est entendu lors de la réponse de M. Christian Poncelet, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'économie et des finances, chargé du budget, à sa **question orale n° 1503 sur les importations de tissus de soie** (cf. *supra*) [17 décembre 1974] (p. 3026).

VARLET (M. JEAN) [Nord].

Elu Sénateur le 22 septembre 1974.

Est nommé membre de la commission des affaires sociales [4 octobre 1974].

VASSOR (M. JACQUES) [Indre-et-Loire].

N'était pas candidat aux élections sénatoriales du 22 septembre 1974.

VEIL (Mme SIMONE), **ministre de la santé** (cabinet de M. Jacques Chirac des 28 mai et 8 juin 1974).

Intervient dans la discussion du **projet de loi,** adopté par l'Assemblée nationale, **modifiant les articles L. 792 et L. 893 du code de la santé publique** [11 juin 1974]. — Discussion générale (p. 419, 420). — Discussion des articles. — Art. 4 : *amendement de M. Robert Schwint tendant à proposer une nouvelle rédaction de cet article* [droit au maintien du statut particulier antérieur aux agents en fonctions à la date de promulgation de la loi qui en feront la demande] *et son amendement tendant à compléter cet article par un nouvel alinéa qui laisse à un décret le soin d'ouvrir le délai pendant lequel l'option pourra s'exercer* (p. 420, 421). — Intervient dans la discussion du **projet de loi relatif à la profession d'adaptateur de prothèse optique de contact** [11 juin 1974]. — Discussion générale (p. 422, 423). — Discussion des articles. — Art. 4 : *amendement de M. Jean-Pierre Blanchet tendant à proposer une rédaction modulée du début du premier alinéa du texte présenté pour l'article L. 509-1 du code de la santé publique et amendement de M. Jean Bertaud tendant à proposer une nouvelle rédaction de l'ensemble du texte présenté pour le même article du code de la santé publique* (p. 424) ; *son amendement tendant à compléter le deuxième alinéa du texte présenté pour le même article du code de la santé publique par la disposition suivante : « La délivrance du système optique de contact est réservée aux opticiens-lunetiers justifiant de la qualification d'adaptateur de prothèse optique de contact »* (p. 425) ; *amendement de M. Jean-Pierre Blanchet ayant le même objet* (p. 426) ; *son amendement tendant à rédiger comme suit la dernière phrase du troisième alinéa du texte présenté pour le même article du code de la santé publique : « La prescription médicale comporte toutes les données utiles à l'adaptateur, et notamment les valeurs kératométriques et réfractométriques »* (ibid.) ; *son amendement tendant à insérer, en tête du texte présenté pour l'article L. 509-4 du code de la santé publique, la disposition suivante : « Seuls peuvent être mis en vente des systèmes de contact conformes à un type homologué par le ministre chargé de la santé »* (p. 427) ; *amendement de M. Jean-Pierre Blanchet tendant à compléter le texte présenté pour le même article du code de la santé publique par un alinéa concernant la publicité faite pour les lentilles et les verres de contact* (ibid.) ; Art. 5 : *amendement de M. Jean-Pierre Blanchet tendant, à la fin de l'alinéa a du paragraphe 1° de cet article, à porter de « trois ans » à « cinq ans » le délai d'aptitude des opticiens-lunetiers qui procèdent de manière habituelle à l'appareillage de l'œil par système de contact* (p. 428) ; *amendement de M. Jean-Pierre Blanchet tendant à supprimer l'alinéa c du paragraphe 2° de cet article qui vise les personnes, autres que les opticiens-lunetiers, procédant également de manière habituelle à l'appareillage de l'œil par système de contact* (p. 429). — Intervient dans la discussion, **en deuxième lecture,** du **projet de loi modifiant les articles L. 792 et L. 893 du code de la santé publique** [10 octobre 1974]. — Discussion générale (p. 1210). — Intervient dans la discussion, **en deuxième lecture,** du **projet de loi relatif à la profession d'opticien-lunetier détaillant et à la qualification d'adaptateur de prothèse optique de contact (titre IV du livre IV du code de la santé publique)** [17 octobre 1974]. — Discussion générale (p. 1360, 1361). — Discussion des articles. — Art. 4 : *amendement de M. Robert Schwint tendant à rédiger comme suit le deuxième alinéa du texte présenté pour l'article L. 509-1 du code de la santé publique : « Cet appareillage comprend la détermination des caractéristiques mécaniques et optiques du système de contact, l'adaptation de ce dernier, le contrôle de son efficacité immédiate et permanente, l'éducation prothétique de l'appareillé. La délivrance du système de contact est effectuée par les opticiens-lunetiers détaillants », et son sous-amendement tendant à supprimer la dernière phrase de ce texte* (p. 1362) ; répond à M. Roland Boscary-Monsservin (p. 1363) ; *amendement de M. Robert Schwint tendant à rédiger comme suit les troisième et quatrième alinéas du texte présenté pour le même article du code de la santé publique : « Les opérations définies aux deux alinéas précédents, si elles ne sont pas effectuées par*

une personne titulaire du diplôme d'Etat de docteur en médecine, sont subordonnées à la présentation d'une prescription médicale ne remontant pas à plus de six mois et délivrée à la suite d'un examen ophtalmologique ; cette prescription comporte toutes les données utiles à l'adaptateur, et notamment les valeurs kératométriques et réfractométriques. Un examen médical au moins devra être pratiqué à la fin des opérations d'adaptation », et son sous-amendement tendant à compléter in fine *le troisième alinéa de ce texte par la phrase suivante : « La délivrance du système de contact est effectuée par les opticiens-lunetiers détaillants »* (ibid.). — Intervient dans la discussion du **projet de loi,** adopté par l'Assemblée nationale, **modifiant la loi n° 67-1176 du 28 décembre 1967 relative à la régulation des naissances** [7 novembre 1974]. — Discussion générale (p. 1652, 1653, 1658, 1659). — Discussion des articles. — Art. 1er : *amendement de M. Paul Guillard tendant, après les deux premiers alinéas du texte présenté pour l'article* 3 *de la loi n° 67-1176 du 28 décembre* 1967, *à insérer un nouvel alinéa ainsi rédigé : « Lorsqu'elle intéresse un mineur non émancipé, à l'exception des personnes déjà mères, elle* [la délivrance du contraceptif] *doit porter mention du consentement, donné par écrit, de l'un des parents ou du représentant légal »* (p. 1660) ; répond à M. Maurice Schumann (p. 1661) ; Art. 3 : *amendement de M. Robert Schwint, au cinquième alinéa de cet article, tendant, par la suppression des mots : « Il comprend éventuellement », à rendre obligatoire, dans chaque centre de protection maternelle et infantile, l'organisation de consultations spécialisées en vue d'une meilleure information et d'une meilleure surveillance médicale de la population* (p. 1665) ; répond à M. Maurice Schumann (*ibid.*) ; Art. 4 : *amendement de M. Paul Guillard tendant à supprimer cet article qui autorise le remboursement des produits contraceptifs par le régime général de sécurité sociale* (p. 1665, 1666) ; répond à M. Maurice Schumann (p. 1666) ; Art. 7 : *amendement de M. Paul Guillard tendant à supprimer cet article qui insère entre le deuxième et le troisième alinéa de l'article* 199 *du code de la famille et de l'aide sociale un alinéa ainsi rédigé : « L'aide médicale peut être également obtenue pour les médicaments, produits et objets contraceptifs selon une procédure particulière fixée par décret »* (p. 1667) ; *son amendement tendant à rédiger comme suit le premier alinéa de cet article : « Au chapitre VII du code de la famille et de l'aide sociale intitulé « Aide médicale », est inséré, entre l'article* 181 *et l'article* 182, *un article* 181-1 *ainsi libellé : »* (ibid.). — Intervient dans la discussion du **projet de loi,** adopté par l'Assemblée nationale, **modifiant le livre V du code de la santé publique et relatif à la pharmacie vétérinaire** [21 novembre 1974]. — Discussion générale (p. 1877, 1878, 1883, 1884). — Discussion des articles. — Art. 2 : *amendement de M. Rémi Herment tendant à supprimer les trois derniers alinéas du texte présenté pour l'article* L. 608 *du code de la santé publique qui concernent les aliments d'adaptation non reconnus comme médicament vétérinaire* (p. 1887) ; *amendement de M. Rémi Herment tendant à proposer une nouvelle rédaction du premier alinéa du texte présenté pour l'article* L. 610 *du code de la santé publique* [personnes habilitées à détenir et à délivrer des médicaments vétérinaires], *son sous-amendement et celui de M. Bernard Lemarié concernant les docteurs-vétérinaires exerçant leur activité au sein de groupements tels que mentionnés à l'article* L. 612 *et amendement de M. Jean Colin faisant obligation aux pharmaciens de ne délivrer les produits qu'au vu d'une prescription vétérinaire* (p. 1888) ; *amendement de M. Rémi Herment tendant à supprimer le second alinéa du texte présenté pour le même article du code de la santé publique relatif à la délivrance des médicaments destinés aux petits animaux de compagnie* (ibid.) ; *amendement de M. Rémi Herment tendant, à la fin du texte présenté pour* l'article L. 611-1 *du code de la santé publique, à subordonner la délivrance des médicaments toxiques à la présentation d'une ordonnance établie par un docteur vétérinaire et sous-amendement de M. Bernard Lemarié tendant à faire obligation de remettre ladite ordonnance à l'utilisateur* (p. 1889) ; *son amendement tendant au début du premier alinéa du texte présenté pour* l'article 612 *du code de la santé publique, à reconnaître « aux groupements de défense sanitaire » les mêmes droits qu'aux groupements de producteurs reconnus et qu'aux groupements professionnels agricoles d'acheter, de détenir et de vendre certains médicaments* (p. 1890) ; *amendement de M. Jean-Marie Rausch tendant à reconnaître également les mêmes droits « aux personnes morales* (ibid.) ; *amendements de M. Edouard Grangier, de M. Michel Kauffmann et de M. Pierre Labonde tendant tous les trois à modifier la rédaction de la fin du premier alinéa du même* article L. 612 *qui concerne la délivrance des médicaments toxiques* (p. 1891) ; *amendement de M. Rémi Herment, affecté du sous-amendement rectifié sur sa demande de M. Léon Eeckhoutte, amendement de M. Edouard Grangier affecté du sous-amendement de M. Léon Eeckhoutte, au troisième alinéa du texte présenté pour le même* article L. 612 *relatifs à la composition des commissions chargées de donner leur avis sur l'agrément que devront recevoir du ministre de l'agriculture les groupements visés au premier alinéa de l'article susvisé* (p. 1892, 1893) ; *amendement de M. Edouard Grangier, de M. Rémi Herment et de M. Jacques Ménard concernant tous les trois la fin du quatrième alinéa du texte présenté pour le même* article L. 612 *relative au contrôle de l'exécution du programme sanitaire d'élevage nécessaire pour recevoir l'agrément* (p. 1894) ; répond à M. Paul Guillard (*ibid.*) ; *amendement de M. Léon Eeckhoutte tendant à compléter* in fine *le texte présenté pour* l'article L. 613 *du code de la santé publique par une disposition relative à la responsabilité personnelle du pharmacien ou du docteur-vétérinaire dans l'application des dispositions législatives et réglementaires concernant les médicaments vétérinaires sans préjudice le cas échéant de la responsabilité solidaire du groupement* (ibid.) ; *amendement rectifié de M. Jacques Ménard tendant à compléter in fine le texte présenté pour* l'article L. 614 *du code de la santé publique par le nouvel alinéa suivant : « La prescription et la cession à titre gratuit ou onéreux, pour le traitement des animaux, de toute spécialité autorisée, préparée et conditionnée pour l'usage humain sont interdites. » et son sous-amendement tendant, d'une part, à supprimer les mots : « et la cession, à titre gratuit ou onéreux », d'autre part, à remplacer les mots : « sont interdites », par les mots : « est interdite. »* (p. 1895) ; *amendement de M. Rémi Herment tendant, entre les alinéas* e *et* f *du texte présenté pour l'article* 617-6 *du code de la santé publique* [dispositions particulières à certaines substances utilisées pour le traitement des animaux], *à insérer au nouvel alinéa ainsi conçu : « e bis Produits dont les effets sont susceptibles d'être à l'origine d'une contravention à la législation sur les fraudes ; »* (p. 1897) ; répond aux observations de M. Jean Mézard (*ibid*) ; *son amendement, au début du texte présenté pour l'article* L. 617-7 *du code de la santé publique, tendant, après les mots : « Seuls des vétérinaires... », à ajouter les mots : « et les laboratoires de diagnostic agréés par le ministre de l'agriculture... »* (ibid.) ; *son amendement de forme tendant à remplacer le mot : « dispositions », par le mot : « disponibilités » dans le texte présenté pour l'article* L. 617-8 *du code de la santé publique* (ibid.) ; *son amendement tendant à rédiger ainsi le début du texte présenté pour l'article* L. 617-13 *du code de la santé publique : « Les personnes qui effectuent les interventions fixées par l'avant-dernier alinéa de l'article* 340 *du code rural peuvent acheter aux établissements... »* (p. 1899) ; *amendement de M. Rémi Herment tendant à supprimer les deux derniers alinéas du texte présenté pour le même* article *du code de la santé publique relatifs à la création d'un corps d'auxiliaires vétérinaires et zootechniciens* (p. 1899, 1900) ; répond à M. Marcel Lemaire (p. 1900) ; *amendement de M. Jacques Ménard et amendement de M. Rémi Herment tendant, au premier alinéa du texte présenté pour* l'article L. 617-14 *du code de la santé publique, à différencier la prolongation de l'autorisation laissée à certaines catégories de personnes physiques et morales de continuer à vendre des médicaments vétérinaires* (p. 1901) ; *son amendement tendant à proposer une nouvelle rédaction du dernier alinéa du texte présenté pour le même* article L. 617-14 *qui porterait de « un an » à « cinq ans » le délai nécessaire au Gouvernement pour présenter au Parlement un rapport sur la reconversion des personnes qui ne pourront continuer le commerce des médicaments vétérinaires* (ibid.) ; *sous-amendement de M. Rémi Herment tendant à ramener ce délai à quatre ans* (ibid.) ; *répond à M. Jacques Ménard* (ibid.) ; *amendement de M. Jacques Ménard tendant à proposer une rédaction modulée du texte présenté pour* l'article L. 617-16 *du code de la santé publique dans le but d'accorder aux établissements visés à l'article* L. 616 *un délai suffisant pour effectuer et payer les investissements nécessaires* (p. 1902) ; *amendement de M. Rémi Herment tendant à rédiger comme suit le premier alinéa du texte présenté pour le même article du code de la santé publique : « Un délai d'un an à compter de la date de publication du décret prévu pour l'application des articles* L. 615 *et* L. 616 *est accordé aux établissements effectivement ouverts à la date de publication de la loi n° , du , pour satisfaire aux obligations qui s'imposent à eux au titre de ces articles* (ibid.) ; *amendement de M. Jacques Ménard tendant à proposer une nouvelle rédaction du texte présenté pour* l'article L. 617-17 *du code de la santé publique relatif à la demande d'autorisation de mise sur le marché des médicaments vétérinaires* (p. 1903) ; *amendement de M. Bernard Lemarié tendant à supprimer le texte présenté pour* l'article L. 617-22 *bis du code de la santé publique ainsi rédigé : « Il est créé une taxe sur les spécialités vétérinaires. »* (p. 1905) ; répond, en fin de discussion du projet de loi, à M. Bernard Lemarié et remercie le Sénat pour le travail accompli en vue de l'amélioration du texte (p. 1906). — Intervient dans la suite et fin de la discussion du **projet de loi de finances pour 1975,** adopté par l'Assemblée nationale [11 décembre 1974]. — DEUXIÈME PARTIE. — MOYENS DES SERVICES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES. — TRAVAIL. — III. — SANTÉ. — Observations

ayant porté sur les priorités que le Gouvernement se propose de donner aux équipements sanitaires, au recrutement et à la formation des infirmières, à la protection des mères de famille, des personnes âgées et des handicapés, au renforcement des moyens des services du ministère, la politique de prévention, l'humanisation des hôpitaux, la concertation sur les problèmes du médecin généraliste (p. 2727 à 2730) ; répond aux différents orateurs (p. 2745 à 2750). — Examen des crédits. — Etat B. — Titre IV : *amendement de M. André Aubry tendant à réduire les crédits de ce titre de* 100.000 *francs* (p. 2751). — Intervient dans la discussion du **projet de loi** adopté par l'Assemblée nationale, **relatif à l'interruption volontaire de la grossesse** [13 décembre 1974]. — Discussion générale (p. 2860 à 2863). — **Suite et fin de la discussion** [14 décembre 1974]. — Discussion générale (p. 2915 à 2918). — Discussion des articles. — Art. 1er A : *amendement de M. Jean Mézard tendant à supprimer cet article qui pose le principe du respect de la personne humaine, amendement de M. Maurice Schumann et amendement de M. Georges Lombard tendant à proposer une nouvelle rédaction dudit article* (p. 2926) ; Art. 1er : *amendement de M. Maurice Schumann, soutenu par M. Jacques Henriet, tendant à remplacer le texte de cet article par une série de dispositions relatives à la prévention de l'avortement* (p. 2929, 2930, 2931, 2932, 2933) ; répond à M. Roland Boscary-Monsservin (p. 2936) ; Art. 3 : *amendement de M. Jean Mézard tendant à rédiger comme suit le premier alinéa du texte présenté pour l'article L.* 162-1 *du code de la santé publique :* « Art. L. 162-1. — *La femme enceinte, que son état place dans une situation de détresse, peut demander à un médecin l'interruption de sa grossesse. Cette interruption ne peut être pratiquée qu'avant la fin de la dixième semaine de grossesse.* », *amendement de M. Pierre Schiélé tendant à rédiger ainsi le début du premier alinéa du même texte :* « Art. L. 162-1. — *Lorsqu'une femme enceinte, déjà mère si elle est mariée, que son état place...* » *et amendement de M. Henri Caillavet tendant dans le même alinéa à remplacer les mots :* « *dixième semaine* », *par les mots :* « *douzième semaine* » (p. 2939) ; *amendement de M. Georges Lombard tendant à compléter* in fine *le texte présenté pour le même article du code de la santé publique par un nouvel alinéa ainsi rédigé :* « *En aucun cas l'interruption volontaire de grossesse ne devra être utilisée pour quelque expérimentation que ce soit sur l'embryon vivant,* in vivo *ou* in vitro. » (p. 2940, 2941) ; *amendement de M. Henri Caillavet tendant, dans le second alinéa du texte présenté pour* l'article L. 162-2 *du code de la santé publique, à préciser que l'interruption volontaire de la grossesse peut aussi être pratiquée « dans un établissement de soins à buts non lucratifs »* (p. 2941) ; *amendement de M. Jean Mézard, au même alinéa du même texte du code de la santé publique, tendant à supprimer la fin de cet alinéa relative à la clause de conscience du personnel médical* (p. 2942) ; répond à M. Jean Colin (*ibid.*) ; *amendement de Mme Marie-Thérèse Goutmann, soutenu par Mme Catherine Lagatu, tendant à supprimer, dans l'alinéa* a) *du* 2° *du texte présenté pour* l'article L. 162-3 *du code de la santé publique, ce qui pourrait inciter la future jeune mère à refuser d'interrompre sa grossesse en vue d'une adoption ultérieure de l'enfant à naître* (ibid.) ; *amendement de M. Jean Mézard, au paragraphe* b) *du même alinéa* 2° *du même texte, tendant à scinder en deux articles distincts les dispositions concernant, d'une part, la première consultation médicale, d'autre part, les dispositions relatives à la consultation sociale, au secret professionnel et à la participation du couple dans la décision à prendre* (p. 2943) ; *amendement de M. Jean Cauchon, soutenu par M. René Tinant, tendant à modifier la rédaction du début du texte présenté pour* l'article L. 162-5 *du code de la santé publique de sorte que l'état de détresse pouvant justifier l'interruption de la grossesse soit déterminé par l'accord de la femme, du médecin consulté et du conseiller social qui lui est adjoint* (p. 2944) ; répond à M. Michel Chauty (*ibid.*) ; *son amendement tendant à compléter le texte présenté pour* l'article L. 162-6 *du code de la santé publique par deux alinéas nouveaux qui visent le cas de refus d'interruption de la grossesse dans un établissement d'hospitalisation privé* (p. 2948) ; répond à M. Roland Boscary Monsservin (*ibid.*) ; répond à M. Paul Caron (*ibid.*) ; répond à M. Claudius Delorme (p. 2948, 2949) ; répond à M. André Fosset (p. 2949) ; répond à M. Maurice Schumann (*ibid.*) ; répond à M. Jacques Henriet (p. 2950) ; répond à M. Jacques Descours Desacres (*ibid.*) ; *amendement de M. Jean Mézard tendant d'abord à supprimer le texte présenté pour* l'article L. 162-9 *du code de la santé publique, puis à rédiger ainsi ce même texte :* « *Les femmes célibataires étrangères âgées de moins de dix-huit ans doivent, en outre, se soumettre aux conditions prévues à l'article* 162-5 *bis.* » (ibid.) ; Art. 4 : *amendement de M. Jean Cauchon tendant à proposer une nouvelle rédaction du premier alinéa du texte présenté pour* l'article L. 162-10 *du code de la santé publique relatif à l'avis du corps médical pour décider de l'interruption de la grossesse* (p. 2951, 2952) ; *amendement de M. Jacques Henriet tendant, à la fin du deuxième alinéa du texte présenté pour le même article du code de la santé publique, à préciser que l'un des deux médecins chargés du diagnostic est « le médecin consultant régional d'obstétrique ou de pédiatrie »* (p. 2955) ; Art. 6 *bis : amendement de M. Jean Mézard tendant à remplacer le texte de cet article par des dispositions se proposant d'inclure les frais de soins et d'hospitalisation afférents à l'avortement légal parmi les frais couverts par l'assurance maladie dans les différents régimes de sécurité sociale : régime général, régime agricole, régime des non-salariés non agricoles* (p. 2958) ; répond à M. Michel Miroudot (*ibid.*) ; demande l'application de l'article 40 de la Constitution à *cet amendement de M. Jean Mézard* (ibid.) ; Art. 7 : répond à M. Henri Caillavet (p. 2959) ; *amendement de M. Henri Caillavet tendant à remplacer le texte de l'article L.* 181-2 *du code de la famille et de l'aide sociale par les dispositions suivantes :* « Art. L. 181-2. — *L'interruption volontaire de la grossesse pratiquée selon la procédure fixée par la section I du chapitre III* bis *du titre Ier du livre II du code de la santé publique est un acte thérapeutique avec toutes les prérogatives qui s'y rattachent.* », pour lequel elle demande l'application de l'article 40 de la Constitution (*ibid.*) ; Article additionnel : *amendement de M. Jean Mézard tendant, après l'article* 9, *à insérer un article nouveau ainsi rédigé :* « *Les décrets pris pour l'application de la présente loi seront publiés dans un délai de deux mois à compter de la date de sa promulgation* » (p. 2960) ; *amendement rectifié par son auteur pour porter le délai à « trois mois »* (p. 2961) ; *sous-amendement de M. Pierre Marcilhacy tendant à porter le délai de « trois mois » à « six mois »* (p. 2962) ; répond à M. Maurice Schumann (*ibid.*) ; observations finales pour remercier la Haute Assemblée de la conscience et de l'attention scrupuleuses manifestées dans l'élaboration du texte (p. 2965). — Répond à la question orale de Mme Marie-Thérèse Goutmann relative au **financement de la construction de crèches** [17 décembre 1974] (p. 3019, 3020) ; à la question orale de M. André Bohl relative à la **situation des foyers des jeunes travailleurs** (p. 3020, 3021) ; à la question orale de Mme Marie-Thérèse Goutmann, ayant trait au **développement de la médecine scolaire** (p. 3022) ; à la question orale de M. André Méric relative au **fonctionnement de l'hôpital de Muret** (p. 3022, 3023). — Intervient dans la discussion, **en deuxième lecture,** du **projet de loi relatif à l'interruption volontaire de la grossesse** [19 décembre 1974]. — Discussion générale (p. 3193). — Discussion des articles. — Art. 6 : *amendement de M. Jean Mézard tendant à rédiger comme suit le paragraphe IV de cet article :* « IV. — *Il est introduit dans le code de la santé publique un article L.* 178-1 *ainsi rédigé :* « Art. L. 178-1. — *Dans les établissements visés à l'article L.* 176 *le nombre d'interruptions volontaires de grossesse pratiquées chaque année ne pourra être supérieur au quart du total des actes chirurgicaux et obstétricaux. Tout dépassement entraînera la fermeture de l'établissement pendant un an. En cas de récidive, la fermeture sera définitive.* » (p. 3194) ; Art. 7 : oppose l'article 40 de la Constitution à l'*amendement de M. Henri Caillavet, soutenu par M. Josy Moinet, stipulant que l'interruption volontaire de la grossesse « est un acte thérapeutique avec toutes les prérogatives qui s'y rattachent » et à l'amendement de Mme Catherine Lagatu précisant que les frais de soins et d'hospitalisation y afférents sont pris en charge « par la sécurité sociale »* (p. 3195) ; répond à M. Robert Schwint (p. 3196). — **Commission mixte paritaire** [20 décembre 1974]. — Discussion générale (p. 3219). — Intervient, en remplacement de M. Christian Bonnet, ministre de l'agriculture, dans la discussion, **en deuxième lecture,** du **projet de loi relatif à la lutte contre la rage** [20 décembre 1974]. — Discussion générale (p. 3220).

VERDEILLE (M. FERNAND) [Tarn].

Est nommé membre de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale [4 octobre 1974].

Décédé le 19 octobre 1974. — Eloge funèbre par M. le Président Alain Poher, lu par M. André Méric, Vice-Président du Sénat [5 novembre 1974] (p. 1563).

VERILLON (M. MAURICE) [Drôme].

Est nommé secrétaire de la commission des affaires culturelles [4 octobre 1974].

Dépôts législatifs :

Avis, présenté au nom de la commission des affaires culturelles, sur le projet de loi autorisant l'approbation de l'accord instituant le Laboratoire européen de biologie moléculaire, signé à Genève le 10 mai 1973 [25 juin 1974] (n° 233).

Avis, présenté au nom de la commission des affaires culturelles (coopération), sur le projet de loi de finances pour 1975, adopté par l'Assemblée nationale [21 novembre 1974] (n° 100. — Tome II, 2).

Interventions :

Prend part, en qualité de rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles, à la discussion du **projet de loi autorisant l'approbation de l'accord instituant le Laboratoire européen de biologie moléculaire, signé à Genève le 10 mai 1973** [25 juin 1974]. — Discussion générale (p. 508 à 510). — Dépose *un amendement, soutenu par M. Maxime Javelly, à l'alinéa 2° de* l'article 3 du **projet de loi,** adopté par l'Assemblée notionale, après déclaration d'urgence, **relatif à la radiodiffusion et à la télévision** [27 juillet 1974] (p. 974). — Intervient dans la suite de la discussion du **projet de loi de finances pour 1975,** adopté par l'Assemblée nationale [30 novembre 1974]. — DEUXIÈME PARTIE. — MOYENS DES SERVICES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES. — QUALITÉ DE LA VIE. — II. — JEUNESSE ET SPORTS. — Observations ayant porté essentiellement sur le retard croissant dans l'exécution de la troisième loi de programme qui va entrer dans sa dernière année, sur la promulgation du statut du corps de l'inspection de la jeunesse et sur la situation préoccupante des associations de jeunesse et d'éducation populaire (p. 2232, 2233, 2238). — **Suite de la discussion** [5 décembre 1974]. — INDUSTRIE ET RECHERCHE. — Observations ayant porté essentiellement sur les programmes du Centre national d'études spatiales (C.N.E.S.), le lanceur *Ariane*, le programme *Eros-Vénus*, le satellite de géodésie *Dialogue* entre autres, et sur les relations avec les partenaires européens (p. 2460 à 2462). — **Suite de la discussion** [6 décembre 1974]. — QUALITÉ DE LA VIE. — III. — TOURISME. — Observations ayant porté notamment sur les différentes formes de tourisme ; sur les capacités d'accueil ; sur la situation difficile des parcs régionaux ; sur l'aide aux vacances et la création du chèque-vacances (p. 2564, 2565). — COOPÉRATION. — En qualité de rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles, évoque les nouvelles structures gouvernementales relatives à la création de ce ministère à part entière ; autres observations ayant porté notamment sur l'aide aux pays africains victimes de la sécheresse ; sur la politique de concertation dans le cadre de la convention de Yaoundé ; sur les actions de coopération culturelle et technique ; sur l'importance que revêtent la francophonie et les moyens audio-visuels (p. 2575 à 2577).

VERNEUIL (M. JACQUES) [Charente-Maritime].

Est nommé membre de la commission des affaires économiques et du Plan [4 octobre 1974].

VIGIER (M. JEAN-LOUIS) [Paris].

Est nommé membre de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées [4 octobre 1974].

Dépôt législatif :

Rapport, fait au nom de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées, sur le projet de loi autorisant l'approbation de la convention pour la protection des phoques dans l'Antarctique, faite à Londres et ouverte à la signature le 1er juin 1972, signée par la France le 19 décembre 1972 [17 octobre 1974] (n° 43).

Interventions :

Prend part, en qualité de rapporteur de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées, à la discussion générale du **projet de loi autorisant l'approbation de la Convention pour la protection des phoques dans l'Antarctique, faite à Londres et ouverte à la signature le 1er juin 1972, signée par la France le 19 décembre 1972** [24 octobre 1974] (p. 1422, 1423). — Intervient dans la suite de la discussion du **projet de loi de finances pour 1975,** adopté par l'Assemblée nationale [25 novembre 1974]. — DEUXIÈME PARTIE. — MOYENS DES SERVICES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES. — ANCIENS COMBATTANTS ET VICTIMES DE GUERRE. — Observations ayant porté essentiellement sur les améliorations du sort des combattants constatées en 1974 et sur les espoirs donnés pour 1975 grâce à un budget en augmentation pour régler les problèmes en suspens (p. 2011, 2012). — **Suite de la discussion** [27 novembre 1974]. — DÉFENSE. — En qualité de rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées, pour la section marine (en remplacement de M. Michel-Maurice Bokanowski), traite des missions et moyens de la marine ; analyse brièvement les crédits ; évoque les fabrications de navires en cours, les difficultés de recrutement au niveau des engagements, l'entretien des forces (p. 2084, 2085). — **Suite de la discussion** [30 novembre 1974]. — QUALITÉ DE LA VIE. — II. — JEUNESSE ET SPORTS. — Observations sur l'action du Gouvernement dans les domaines variés du sport, de la jeunesse et de l'animation des loisirs (p. 2234, 2235). — Intervient dans la discussion du **projet de loi,** adopté par l'Assemblée nationale, **relatif à l'interruption volontaire de la grossesse** [13 décembre 1974]. — Discussion générale (p. 2877, 2878). — **Suite et fin de la discussion** [14 décembre 1974]. — Sa motion tendant à opposer la question préalable au passage à la discussion des articles (p. 2919) ; la retire (p. 2920).

VILLATTE (M. RAYMOND) [Indre-et-Loire].

Elu Sénateur le 22 septembre 1974.

Est nommé membre de la commission des affaires économiques et du Plan [4 octobre 1974]).

Interventions :

Intervient dans la discussion du **projet de loi,** adopté par l'Assemblée nationale, après déclaration d'urgence, **relatif au remboursement d'une nouvelle fraction des crédits de taxe sur la valeur ajoutée en faveur des exploitants agricoles** [10 octobre 1974]. — Discussion générale (p. 1216, 1217). — Intervient dans la discussion du **projet de loi de finances rectificative pour 1974,** adopté par l'Assemblée nationale [18 décembre 1974]. — Discussion des articles. — Art. 5 : *son amendement, au premier alinéa du paragraphe* I *de cet article, tendant à préciser que la majoration du remboursement forfaitaire bénéficiera aussi aux ventes « d'horticulture florale, de bulbiculture et de pépinières » effectuées en* 1973 (p 3092) ; le retire *au profit du texte présenté par le Gouvernement* (p. 3093).

VIRAPOULLÉ (M. LOUIS) [La Réunion].

Elu Sénateur le 22 septembre 1974.

Est nommé secrétaire de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale [4 octobre 1974].

Intervention :

Intervient dans la suite de la discussion du **projet de loi de finances pour 1975,** adopté par l'Assemblée nationale [1er décembre 1974]. — DEUXIÈME PARTIE. — MOYENS DES SERVICES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES — DÉPARTEMENTS D'OUTRE-MER. — Observations ayant porté essentiellement sur la situation économique de l'île de la Réunion compromise par les cyclones qui ravagent souvent le territoire et obérée par le franc C. F. A. qu'il serait judicieux de remplacer par le franc métropolitain (p. 2248, 2249).

VIRON (M. HECTOR) [Nord].

Réélu Sénateur le 22 septembre 1974.

Est nommé vice-président de la commission des affaires sociales [4 octobre 1974].

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif aux licenciements pour cause économique [18 décembre 1974].

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à l'interruption volontaire de la grossesse [19 décembre 1974].

Dépôts législatifs :

Proposition de loi tendant à assurer le paiement mensuel des pensions de retraite ou d'invalidité [11 juin 1974] (n° 202).

Rapport, fait au nom de la commission des affaires sociales, sur la proposition de loi, adoptée par l'Assemblée nationale, relative à la rémunération des heures supplémentaires et à la durée maximale du travail des salariés de l'agriculture [28 novembre 1974] (n° 111).

Questions orales :

M. Hector Viron rappelle à *M. le ministre de l'industrie et de la recherche* qu'au cours du mois d'août, il était intervenu pour attirer son attention concernant « les licenciements massifs envisagés par un groupe spécialisé dans la néogravure dans

ses usines de Lille, Mulhouse, Corbeil et Saint-Ouen ». En date du 9 septembre, il lui était répondu qu'il avait été « prescrit au service compétent de son département un examen attentif de cette affaire ». Or, depuis, les menaces de licenciement se sont précisées. Le plan de restructuration présenté par la direction générale au comité de coordination de ces entreprises se traduit par le licenciement de plus de 700 personnes d'ici juillet 1975. Cette situation est grave car aucune possibilité de reclassement n'existe dans la région du Nord, cette entreprise étant la seule à exécuter cette spécialisation d'imprimerie. Or, à ce jour, ses services ne l'ont pas encore informé des résultats de son examen et des mesures qu'il lui demandait de prendre pour trouver un règlement satisfaisant pour le personnel menacé. Etant donné l'urgence qu'il y a de rechercher une solution et lui rappelant que ce groupe qui a une activité sur le plan national a bénéficié d'importants prêts à faible intérêt d'organismes publics, il lui demande de bien vouloir lui indiquer : 1° les mesures qu'il compte faire prendre pour éviter les licenciements ; 2° les décisions qui pourraient être prises pour réduire le taux de T. V. A. et donner ainsi un regain d'activité à l'imprimerie ; 3° les suggestions qu'il pourrait faire afin d'aboutir à l'institution d'un système de préretraite comme cela a été fait dans certaines industries en difficulté [8 octobre 1974] (n° 1481). — Réponse [15 octobre 1974] (p. 1244 à 1246).

M. Hector Viron attire l'attention de *M. le ministre du travail* sur les graves menaces de licenciement qui pèsent sur le personnel d'une entreprise du bâtiment de Seguedin, près de Lille. La direction de cette entreprise a demandé au comité d'entreprise de se prononcer sur le licenciement de 350 personnes : 150 ouvriers et cadres et agents de maîtrise. Le comité d'entreprise a refusé et a saisi l'inspection divisionnaire du travail. On ne peut admettre qu'une nouvelle fois des ouvriers, employés et cadres soient les victimes d'une politique dans laquelle ils n'ont aucune responsabilité. Aussi, il lui demande de bien vouloir lui indiquer : 1° la décision qu'il compte prendre pour éviter que le licenciement collectif qui est envisagé ait lieu ; 2° les mesures qu'il compte préconiser pour qu'en aucun cas il n'y ait de licenciement sans reclassement ; 3° l'orientation économique et financière qui pourrait être prise afin que les entreprises qui construisent les logements nécessaires aux travailleurs puissent poursuivre et développer leurs activités, actuellement gênées par la politique de resserrement du crédit [8 octobre 1974] (n° 1482). — Réponse [15 octobre 1974] (p. 1246, 1247).

M. Hector Viron attire l'attention de *M. le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur*, sur les événements qui se sont déroulés vendredi 22 novembre, vers 21 heures, dans le quartier de Fives, à Lille. Ce jour-là, en vertu des opérations dites « coups de poing » décidées par ses services, plusieurs centaines de policiers ont participé au bouclage de ce quartier et des abords d'une grande usine automobile. L'investissement de ce quartier s'est déroulé vers 21 h 30, à l'heure de la sortie du personnel du poste de l'après-midi. Ce sont donc les travailleurs sortant de l'entreprise, piétons, cyclistes, automobilistes, qui ont subi les contrôles d'identité, ont été traités comme des suspects, questionnés sans aménité, retenus après une dure journée de labeur. Que cachait donc cette opération à laquelle la presse, la radio, la télévision avaient été conviées et au cours de laquelle aucune arrestation n'a été opérée ? S'agissait-il, après l'opération policière menée contre le centre de tri de la gare de Lille, d'une mesure d'intimidation dirigée contre les travailleurs de cette entreprise pour le cas où ils agiraient pour la défense de leurs conditions de vie et de travail ? S'agissait-il d'une démonstration de force opérée dans un quartier ouvrier dans le but de mettre la population en condition ? Dans tous les cas, cette opération porte la marque d'une grave atteinte aux libertés et, à juste titre, a entraîné les protestations des organisations syndicales et politiques de ce quartier. Il lui demande donc de bien vouloir : 1° faire enquêter sur cette opération de caractère vexatoire et inadmissible et lui indiquer les raisons qui ont pu la susciter ; 2° lui indiquer s'il compte donner des instructions à ses services pour éviter le retour à de telles opérations dont le caractère répressif et vexatoire vis-à-vis d'honnêtes travailleurs n'échappe à personne [27 novembre 1974] (n° 1519). — Réponse [17 décembre 1974] (p. 3028, 3029).

Questions orales avec débat :

M. Hector Viron attire l'attention de *M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie et des finances*, sur les conséquences de la T. V. A., notamment dans la situation présente où la hausse des prix pèse lourdement sur le budget des familles et sur celui des collectivités locales. Il lui demande de bien vouloir lui indiquer s'il compte prendre des mesures pour : détaxer les produits de première nécessité et réduire cette taxe sur les produits de grande consommation ; rembourser la T. V. A. aux collectivités locales notamment sur les investissements et services de caractère social [4 avril 1974] (n° 46). — *Caducité*

M. Hector Viron attire l'attention de *M. le ministre du travail* sur les hausses de prix importantes qui sont intervenues ces derniers temps, notamment sur les produits alimentaires et de première nécessité. Les salariés payés au salaire minimum de croissance (S. M. I. C.) subissent fortement ces hausses. Etant donné la part importante que représentent ces produits indispensables dans les ressources dont ils disposent, leur pouvoir d'achat s'en trouve diminué. L'indice de calcul des prix, de par les éléments qui le composent, reflète très imparfaitement cette situation. Devant cela et en raison des déclarations de M. le Président de la République, faites le 12 mai 1974 à Montceau-les-Mines, selon lesquelles le S. M. I. C. serait porté à 1 200 francs par mois, il lui demande de bien vouloir lui indiquer les décisions qu'il compte prendre pour que ces engagements soient respectés et que le pouvoir d'achat des salariés les plus défavorisés soit réellement réajusté [30 mai 1974] (n° 16). — Discussion [25 juin 1974] (p. 534, 535).

Interventions :

Intervient dans la discussion du **projet de loi relatif à la profession d'adaptateur de prothèse optique de contact** [11 juin 1974]. — Discussion des articles. — Art. 4 : explique son vote *sur l'amendement de M. Jean-Pierre Blanchet tendant à compléter le deuxième alinéa du texte présenté pour* l'article L. 509-1 *du code de la santé publique par une disposition relative à la délivrance du système optique de contact* (p. 426). — Est entendu lors des réponses de M. André Rossi, secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre, porte-parole du Gouvernement, à sa **question orale n° 1481 relative aux licenciements dans la néogravure** (cf. *supra*) [15 octobre 1974] (p. 1245, 1246) et à sa **question orale n° 1482 relative aux licenciements dans une entreprise du bâtiment** (cf. *supra*) (p. 1246, 1247). — Dépose *un amendement, soutenu par M. Roger Gaudon, à la fin du troisième alinéa du texte présenté pour l'article* L. 253 bis *du code des pensions militaires.* — Article 2 du **projet de loi,** adopté par l'Assemblée nationale, **donnant vocation à la qualité de combattant aux personnes ayant participé aux opérations effectuées en Afrique du Nord entre le 1er janvier 1952 et le 2 juillet 1962** [17 octobre 1974] (p. 1368). — Est entendu au cours du débat sur la question orale de M. Jacques Pelletier ayant trait à la **politique régionale européenne** [29 octobre 1974] (p. 1493, 1494). — Intervient dans la discussion du **projet de loi relatif aux institutions sociales et médico-sociales** [7 novembre 1974]. — Discussion des articles. — Après l'art. 24 : demande au Sénat de prononcer l'irrecevabilité de l'*amendement de M. René Lenoir, secrétaire d'Etat à l'action sociale, tendant à insérer un article additionnel ayant pour objet de créer, dans chaque département, un service public chargé de mener une action sociale générale ainsi que des actions sociales spécialisées* (p. 1647, 1648). — Intervient dans la discussion du **projet de loi,** adopté par l'Assemblée nationale, **relatif à la protection sociale commune à tous les Français et instituant une compensation entre régimes de base de sécurité sociale obligatoires** [14 novembre 1974]. — Discussion générale (p. 1747). — Discussion des articles. — Art 1er : *son sous-amendement tendant à préciser, dans le sous-amendement de M Michel Durafour, ministre du travail, à l'amendement de M. Lucien Grand, que tous les Français non encore affiliés à l'un des régimes de base obligatoires légaux de sécurité sociale seront admis au bénéfice d'une protection sociale « déterminée par l'activité professionnelle »* (p. 1751, 1752) ; Art. 8 . *amendement de M. Robert Schwint tendant à proposer une nouvelle rédaction de cet article dans le but de renvoyer à un décret en Conseil d'Etat la fixation des modalités de remboursement au regime général des avances consenties en application de l'article* 28 *de la loi de finances pour* 1974 (p. 1762, 1763) ; explication de vote sur l'ensemble du projet de loi (p. 1764). — Intervient dans la suite de la discussion du **projet de loi de finances pour 1975** adopté par l'Assemblée nationale [25 novembre 1974]. — DEUXIÈME PARTIE. — MOYENS DES SERVICES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES. — SERVICES DU PREMIER MINISTRE. — V. — COMMISSARIAT GÉNÉRAL DU PLAN D'ÉQUIPEMENT ET DE LA PRODUCTIVITÉ. — Observations ayant porté sur l'importance des crédits d'Etat attribués aux conseils régionaux en application du Plan (p. 2000). — **Suite de la discussion** [9 décembre 1974] — Equipement : LOGEMENT — Observations au nom de M. Léandre Létoquart, ayant porté notamment sur la politique du Gouvernement en matière de logement social ; relèvement des prix plafonds des H. L. M. ; mode de financement ; l'accession à la propriété ; sur le logement locatif dans la région parisienne ; sur l'amélioration de l'habitat ancien (p. 2623, 2624, 2630). — Examen des crédits. — Art. 43 : explication de vote sur cet article, valable également pour les articles 44, 45, 51 et 52 (p. 2633, 2634). — TRAVAIL — I. — SECTION COMMUNE. — II. — TRAVAIL, EMPLOI ET POPULATION. — Observations ayant porté essentiellement sur la situation de l'emploi ; sur la progression du chômage ; sur la nécessité de mesures urgentes pour relancer l'économie française (p. 2646, 2647) — Examen des crédits. — Article additionnel :

soulève l'irrecevabilité de l'*amendement de M. Marcel Fortier tendant à insérer* in fine *un article nouveau relatif à la création d'un dispositif conventionnel qui réglerait les rapports entre les caisses primaires d'assurance maladie et les directeurs de laboratoires privés d'analyses médicales* (p. 2651). — Intervient dans la suite et fin de la discussion du **projet de loi,** adopté par l'Assemblée nationale, **relatif à l'interruption volontaire de la grossesse** [14 décembre 1974]. — Discussion des articles. — Art. 1er : retire l'*amendement de Mme Catherine Lagatu au début de cet article pour* se rallier *à l'amendement de la commission des affaires sociales* (p. 2933) ; répond à M. Roland Boscary-Monsservin (p. 2936) ; Art. 6 *bis :* soutient puis retire l'*amendement de M. André Aubry tendant à remplacer le texte de cet article par des dispositions permettant la prise en charge par la sécurité sociale des frais occasionnés par l'avortement légal* (p. 2957) ; Art. 7 : explique son vote sur cet article (p. 2960) ; explication de vote sur l'ensemble du projet de loi (p. 2963). — Intervient dans la discussion du **projet de loi,** adopté par l'Assemblée nationale, après déclaration d'urgence, **portant diverses mesures de protection sociale de la mère et de la famille** [16 décembre 1974]. — Discussion des articles. — Article additionnel : dépose un *amendement, soutenu par Mme Catherine Lagatu, tendant à insérer un article* 1er A *nouveau* (p. 2997) ; retire son *amendement qui tendait à faire verser des allocations familiales dès le premier enfant* (p. 2997, 2998). — Intervient dans la discussion de la **proposition de loi** de M. Robert Schwint **fixant à dix-huit ans l'âge pour être élu en qualité de délégué du personnel ou membre du comité d'entreprise** [16 décembre 1974]. — Discussion générale (p. 3002). — Prend part, en qualité de rapporteur de la commission des affaires sociales, à la discussion de la **proposition de loi,** adoptée par l'Assemblée nationale, **relative à la rémunération des heures supplémentaires et à la durée maximale du travail des salariés de l'agriculture** [16 décembre 1974]. — Discussion générale (p. 3002 à 3004). — Discussion des articles. — Art. 1er : *amendement de M. Robert Schwint tendant à ajouter, en tête du texte modificatif présenté pour* l'article 994 *du code rural, un nouvel alinéa qui introduit l'obligation de l'autorisation administrative préalable à l'exécution d'heures supplémentaires et la possibilité de les interdire en cas de chômage* (p. 3005) ; Articles additionnels : *amendement de M. Robert Schwint tendant, après le texte modificatif présenté pour l'article* 995 *du code rural, à introduire un article* 995-1 (nouveau) *qui limite à dix heures le travail des femmes et impose que la journée soit coupée par un repos d'au mois une heure* (p. 3006) ; *amendement de M. Robert Schwint tendant, également après le texte modificatif présenté pour l'article* 995 *du code rural, à introduire un article* 995-2 (nouveau) *qui concerne la limitation à huit heures par jour et à quarante heures par semaine de la durée du travail des jeunes de moins de dix-huit ans* (ibid.) ; *son amendement tendant à insérer un article additionnel* 996 (nouveau) *relatif au repos hebdomadaire et au travail des enfants qui exécutent des travaux légers pendant les vacances scolaires* (p. 3007) ; *sous-amendement de M. Robert Schwint concernant le travail du dimanche s'il est indispensable au fonctionnement de l'entreprise* (ibid.) ; *son amendement tendant à compléter* in fine *l'article* 1er *comme suit :* « Art. 997. — *L'article* 990 *est applicable aux infractions aux dispositions du présent chapitre.* » (ibid.) ; *son amendement tendant à remplacer le premier alinéa de l'article* 1er *par les dispositions suivantes :* « *Le chapitre II du titre* Ier *du livre VII du code rural est abrogé et remplacé par les dispositions suivantes : Chapitre II : Durée du travail et repos hebdomadaire.* » (ibid.) — Est entendu lors de la réponse de M. Michel Poniatowski, ministre d'Etat, ministre de l'intérieur, à sa **question orale n° 1519 relative à une opération de police à Lille** (cf. *supra*) [17 décembre 1974] (p. 3028, 3029). — Est entendu au cours du débat sur la question orale de M. Henri Tournan relative à l'**indemnisation des dommages résultant de calamités publiques** [17 décembre 1974] (p. 3032) ; au cours du débat sur la question orale de M. Jacques Pelletier ayant trait au **renforcement des institutions régionales** (p. 3043). — Intervient dans la discussion du **projet de loi de finances rectificative pour 1974,** adopté par l'Assemblée nationale [18 décembre 1974]. — Discussion des articles. — Après l'art. 7 : observations, *à propos de l'article additionnel de M. Jacques Descours Desacres,* sur la pollution des rivières dans le département du Nord (p. 3096) ; Art. 20. — Etat A. — Titre IV (Transports. — III. — Aviation civile) : observations sur la liaison Paris—Lille par la ligne aérienne Air Inter (p. 3118) ; Art. 21. — Etat B. — Titre VI (Affaires étrangères. — III. — Coopération) : observation sur l'utilisation d'une somme de huit milliards (p. 3119). — Intervient dans la discussion du **projet de loi,** adopté par l'Assemblée nationale, après déclaration d'urgence, **relatif aux licenciements pour cause économique** [18 décembre 1974]. — Discussion générale (p. 3134, 3135). — Discussion des articles. — Art. 1er : dépose *un sous-amendement, soutenu par M. André Aubry, à l'amendement de M. André Méric tendant à insérer un article* L. 321-41 (nouveau) *après l'article* L. 321-4 *du code du travail* (p. 3139) ; le retire (p. 3140) ; *amendement de M. André Méric tendant à rétablir le texte présenté pour l'article* L. 321-10 *du code du travail qui donne la possibilité de recours devant le préfet de la décision de licenciement prise par l'autorité administrative compétente* (p. 3143) ; explication de vote sur l'ensemble du projet de loi (p. 3147).

VIVIER (M. EMILE) [Eure-et-Loir].

Est nommé membre de la commission des affaires étrangères, de la défense nationale et des forces armées [4 octobre 1974].

VOYANT (M. JOSEPH) [Rhône].

Est nommé secrétaire de la commission des affaires économiques et du Plan [4 octobre 1974].

Intervention :

Intervient dans la suite de la discussion **du projet de loi de finances pour 1975,** adopté par l'Assemblée nationale [9 décembre 1974]. — DEUXIÈME PARTIE. — MOYENS DES SERVICES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES. — Equipement : Logement. — Examen des crédits. — Etat B. — Titre III : observations sur l'aide personnalisée par l'augmentation de l'allocation-logement (p. 2631, 2632).

W

WAZIERES (M. RAYMOND DE) [Somme].

Est nommé membre de la commission des affaires sociales [4 octobre 1974].

Est nommé membre suppléant du Conseil inférieur des prestations sociales agricoles, en application du décret n° 64-862 du 3 août 1964 [14 novembre 1974].

Y

YVER (M. MICHEL) [Manche].

Réélu Sénateur le 22 septembre 1974.

Est nommé membre de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées [4 octobre 1974].

Interventions :

Intervient dans la discussion de la **proposition de loi** de MM. Joseph Raybaud et Victor Robini **tendant à compléter l'article 30 de la loi du 10 août 1871 de façon à autoriser les délégations de vote dans les conseils généraux** [21 novembre 1974]. — Discussion générale (p. 1873). — Intervient dans la suite de la discussion du **projet de loi de finances pour 1975,** adopté par l'Assemblée nationale [11 décembre 1974]. — DEUXIÈME PARTIE. — MOYENS DES SERVICES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES. — ARTICLES NON JOINTS A L'EXAMEN DES CRÉDITS. — Après l'art. 49 : soutient l'*amendement de M. René Travert tendant à insérer un article additionnel ainsi conçu : « Les dispositions de l'article* 819 *A du code général des impôts sont prorogées jusqu'au* 1er *janvier* 1977 » (p. 2784) ; le retire (p. 2785).

YVON (M. JOSEPH) [Morbihan].

Réélu Sénateur le 22 septembre 1974.

Est nommé vice-président de la commission des affaires économiques et du Plan [14 octobre 1974].

Dépôts législatifs :

Rapport, fait au nom de la commission des affaires économiques et du Plan, sur le projet de loi relatif au crédit maritime mutuel [29 octobre 1974] (n° 68).

Avis, présenté au nom de la commission des affaires économiques et du Plan (marine marchande et pêches), sur le projet de loi de finances pour 1975, adopté par l'Assemblée nationale [21 novembre 1974] (n° 101. — Tome XIV).

Interventions :

Intervient dans la discussion du **projet de loi,** déposé avec déclaration d'urgence, **instituant un prélèvement conjoncturel ayant pour objet de prévenir les comportements inflationnistes des entreprises** [30 octobre 1974]. — Discussion des articles. — Art. 4 : *son amendement tendant à compléter* in fine *le paragraphe I de cet article par l'alinéa suivant : « Les entreprises dont le chiffre d'affaires résulte pour plus de* 50 p. 100 *de la construction navale, ne sont pas passibles du prélèvement. »* (p. 1535, 1536) ; le retire (p. 1536). — Prend part, en qualité de rapporteur de la commission des affaires économiques et du Plan, à la discussion du **projet de loi relatif au crédit maritime mutuel** [12 novembre 1974]. — Discussion générale (p. 1715, 1716). — Discussion des articles. — Art. 1er : *son amendement tendant à rédiger comme suit le premier alinéa de cet article : « Le crédit maritime mutuel a pour objet de faciliter le financement des opérations relatives à la pêche et aux cultures marines et des activités qui s'y rattachent, ainsi que le financement des opérations concernant l'extraction des sables et amendements et la récolte des végétaux marins. »* (p. 1717) ; Art. 3 : *son amendement tendant à rédiger comme suit cet article : « Les formalités de publicité exigées lors de la création des établissements mentionnés à l'article* 2 *ou en cas d'actes ou délibérations postérieurs sont déterminés par le décret prévu à l'article* 19. *Ces établissements jouissent de la personnalité morale à compter de leur immatriculation au registre du commerce. »* (p. 1718) ; Art. 4 : *son amendement de forme tendant à remplacer les mots : « ... ministre compétent... », par les mots : « ... ministre chargé de la marine marchande... »* (ibid) ; Art. 6 : *son amendement de forme tendant à remplacer les mots : « ... ministre compétent... », par les mots : « ... ministre chargé des finances... »* (ibid.) ; Art. 8 : *son amendement de forme tendant, au paragraphe* 4° *de cet article, à supprimer le mot « particulières » qualifiant le mot « conditions »* (ibid.) ; Art. 10 : *son amendement tendant, au premier alinéa de cet article, entre le mot : « élus » et les mots : « par l'assemblée générale », à ajouter les mots : « parmi les sociétaires »* (p. 1719) ; *son amendement tendant, au dernier alinéa de ce même article, à préciser qu'il peut être attribué aux administrateurs une indemnité forfaitaire compensatrice du temps passé non « aux réunions du conseil », mais « à l'exercice de leurs fonctions »* (ibid.) ; Art. 12 : *son amendement tendant à compléter* in fine *le dernier alinéa de cet article par une phrase ainsi conçue : « Cette nomination* [du directeur] *doit recevoir l'agrément du ministre chargé de la marine marchande et du ministre chargé des finances. »* (p. 1720) ; Art. 14 : *son amendement de forme* (cf. *supra* art. 4) (ibid) ; Art. 15 : *son amendement de forme* (cf. *supra* art. 4) (ibid.). — Intervient dans la suite de la discussion du **projet de loi de finances pour 1975,** adopté par l'Assemblée nationale [2 décembre 1974]. — DEUXIÈME PARTIE. — MOYENS DES SERVICES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES. — TRANSPORTS. — IV. — MARINE MARCHANDE. — En qualité de rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques et du Plan, souligne que ce budget, bien qu'en augmentation, ne répond pas exactement aux espérances données par le Gouvernement, évoque les mesures en faveur de la construction navale, les problèmes posés par la commercialisation des produits de la mer, l'école de navigation de Paimpol (p. 2314 à 2316 ; 2322 ; 2323). — Examen des crédits. — Etat B. — Titre IV : observations sur les crédits pour des subventions à l'exploitation des services maritimes d'intérêt général (p. 2323).

Z

ZWICKERT (M. CHARLES) [Haut-Rhin].

Est nommé membre de la commission des affaires économiques et du Plan [4 octobre 1974].

Dépôt législatif :

Proposition de loi relative à l'application de l'article L 18 du code des pensions civiles et militaires de retraite [19 novembre 1974] (n° 97).

Interventions :

Est entendu au cours du débat sur les questions orales de M. Michel Kauffmann, de M. Jean Cluzel et de M. Paul Jargot ayant trait à la **politique agricole** [12 novembre 1974] (p. 1693). — Est entendu, en remplacement de l'auteur, au cours du débat sur la question orale de M. Jean Gravier relative à la **politique de décentralisation et d'aménagement rural** [17 décembre 1974] (p. 3035, 3036). — Dépose *un amendement, soutenu par M. Jean Colin, à* l'article 13 *du* **projet de loi de finances rectificative pour 1974,** *adopté par l'Assemblée nationale* [18 décembre 1974] (p. 3100).

DEUXIÈME PARTIE

TABLE DES MATIÈRES

A

ACCIDENTS DE LA CIRCULATION

Projet de loi présenté par M. Jacques CHIRAC, *Premier ministre,* **relatif à la revalorisation de certaines rentes allouées en réparation du préjudice causé par un véhicule terrestre à moteur et portant diverses dispositions d'ordre civil.** — Adopté par l'Assemblée nationale, après déclaration d'urgence, le 10 décembre 1974. — Voy. : Impressions n[os] 1340, 1377 et in-8° n° 194. — **Transmission au Sénat** [11 décembre 1974] (I., n° 132). — Renvoi à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement. — Rapport par M. Jacques Thyraud [17 décembre 1974] (I., n° 159). — **Discussion** [18 décembre 1974] (p. 3124 et suiv.). — *Sont entendus dans la discussion générale :* MM. Jacques Thyraud, rapporteur ; Christian Poncelet, secrétaire d'État auprès du ministre de l'économie et des finances (budget). — *Discussion des articles* (p. 3126 et suiv.). — Art. 1[er] (p. 3126). — Amendement par M. Jacques Thyraud, rapporteur, tendant à préciser que la revalorisation des rentes aura lieu chaque année (*ibid.*), observations, retrait (*ibid.*). — Amendement par M. Jean-Marie Bouloux, soutenu par M. Louis Jung, tendant à préciser que les revalorisations interviendront lorsque la victime sera atteinte d'une invalidité au moins égale à 50 p. 100, et non pas à 75 p. 100 (*ibid.*), observations, retrait (p. 3127). — Amendement par M. Jacques Thyraud, rapporteur, tendant à modifier le dernier alinéa de l'article 1[er], alinéa qui serait ainsi rédigé : « Toutefois, les majorations instituées par le présent article ne sont appliquées qu'à la fraction de la rente qui ne dépasse pas huit fois le salaire moyen visé à l'article L. 313 du code de la sécurité sociale » (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — Art. 3 (*ibid.*). — Amendement par M. Jacques Thyraud, rapporteur, tendant à supprimer les mots : « l'assiette et » dans la phrase : « un décret en Conseil d'Etat fixe la condition d'application de la présente loi, notamment l'assiette et le taux de la contribution additionnelle... » (*ibid.*), observation, adoption (p. 3128). — *Ont pris part à la discussion des articles :* MM. Louis Jung, Christian Poncelet, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'économie et des finances (budget) ; Jacques Thyraud, rapporteur. — Sur l'ensemble, adoption (p. 3128). — ADOPTION MODIFIÉE (n° 61).

Adopté par l'Assemblée nationale (commission mixte paritaire) le 20 décembre 1974. — Voy. : Impressions n[os] 1377, 1465 et in-8° n° 223.

COMMISSION MIXTE PARITAIRE (art. 45, alinéa 2, de la Constitution) [18 décembre 1974] (p. 3130). — Election des membres de la commisison (*ibid.*). — Rapport par M. Jacques Thyraud [20 décembre 1974] (I., n° 172). — **Discussion** [20 décembre 1974] (p. 3233 et 3234). — *Sont entendus dans la discussion générale :* MM. Philippe de Bourgoing, au nom de M. Jacques Thyraud, rapporteur, Christian Poncelet, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'économie et des finances (budget). — *Articles* (p. 3234). — Sur l'ensemble, adoption (*ibid.*). — ADOPTION (n° 79). — COMMISSION MIXTE PARITAIRE. — TEXTE DÉFINITIF.

Promulgation. — Loi n° 74-1118 du 27 décembre 1974 (*J. O.* 28 décembre 1974).

ACCIDENTS DU TRAVAIL

Projet de loi, présenté par M. Pierre MESSMER, *Premier ministre,* **modifiant certaines dispositions du code de la sécurité sociale relatives aux rentes attribuées aux ayants droit de la victimes d'un accident du travail suivi de mort** [17 mai 1974]. — Rattaché pour ordre au procès-verbal de la séance du 4 avril 1974. — *J. O.* Lois et décrets 18 mai 1974. — Séance du 30 mai 1974] (I., n° 156). — Renvoi à la commission des affaires sociales, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement. — Rapport par M. Marcel Souquet [20 juin 1974] (I., n° 230). — [Rapport commun sur le présent projet de loi et sur la **proposition de loi tendant à compléter l'article L 495 du code de la sécurité sociale,** cf. *maladie professionnelle*]. — **Discussion** [27 juin 1974] (p 587 et suiv.). — *Sont entendus dans la discusion générale :* MM. Lucien Grand, au nom de M. Marcel Souquet, rapporteur, Marcel Gargar, Michel Durafour, ministre du travail. — *Discussion des articles* (p. 590 et suiv.). — Art. 1[er] (p. 590). — Amendement par M. Marcel Souquet, rapporteur, soutenu par M. Lucien Grand, tendant à préciser, dans le texte proposé pour l'article L. 454 du code de la sécurité sociale [pension au conjoint survivant] que la durée d'antériorité du mariage exigée par rapport au décès est égale à deux ans (*ibid.*), observations, adoption (p. 591). — Article additionnel. — Amendement par M. Marcel Souquet, rapporteur, soutenu par M. Lucien Grand, tendant, après l'article 1[er], a insérer un article 1[er] *bis,* nouveau ainsi rédigé : « Il est inséré dans le code de la sécurité soclale, après l'article L. 454, un article L. 454-1 ainsi rédigé : « *Art. L. 454-1.* — Les conjoints survivants des victimes d'accident du travail mortes en jouissance d'une rente correspondante à une incapacité égale à 100 p. 100 plus majoration pour tierce personne ou en possession de droits à cette rente bénéficient des dispositions prévues au paragraphe I de l'article L. 454, quelle que soit la cause du décès. » (*ibid.*), observations, retrait (p. 592). — *Ont pris part à la discussion des articles :* MM. Michel Durafour, ministre du travail, Lucien Grand au nom de M. Marcel Souquet, rapporteur. — Sur l'ensemble, adoption (p. 592). — ADOPTION (n° 76).

Adopte avec modifications par l'Assemblée nationale le 11 octobre 1974. — Voy Impressions n[os] 1107, 1182 et in-8° n° 149.

Transmission au Sénat (deuxième lecture) [15 octobre 1974] (I., n° 27). — Renvoi à la commission des affaires sociales. — Rapport par M. Marcel Souquet [24 octobre 1974] (I., n° 63). — **Discussion** [7 novembre 1974] (p. 1625 et suiv.). — *Sont entendus dans la discussion générale :* MM. Marcel Souquet, rapporteur, Michel Durafour, ministre du travail. — *Discussion des articles* (p. 1627 et suiv.). — Art. 1[er] (p. 1627). — Amendement par M. Marcel Souquet, rapporteur, tendant, dans le premier alinéa du *a*) du paragraphe I du texte présenté pour l'article L. 454 du code de la sécurité sociale, à supprimer les mots : « qui [la rente] ne pourra être inférieure au taux précédemment en vigueur » (p. 1628), observations, adoption (*ibid.*). — Amendement par M. Marcel Souquet, rapporteur, tendant, au même alinéa *a*), à remplacer les mots : « ... une durée minimale [du mariage] sans que celle-ci puisse excéder deux ans » par les mots : « ... une durée minimale, fixée par décret, qui ne pourra être supérieure à deux ans. » (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — Amendement d'harmonisation au troisième alinéa du *a*) du paragraphe I du texte présenté pour l'article L. 454 du code de la sécurité sociale (*ibid.*), observations, adoption (p. 1629). — Article additionnel. — Amendement par M. Marcel

Souquet, rapporteur, tendant, après l'article 6, à insérer un article additionnel 6 *bis* nouveau, ainsi rédigé : « Les taux des rentes attribuées en application des paragraphes I, II et III de l'article L. 454 du code de la sécurité sociale, ainsi que les montants maxima prévus au paragraphe IV du même article, ne pourront être inférieurs aux taux en vigueur à la date de promulgation de la présente loi. » (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — *Ont pris part à la discussion des articles :* MM. Michel Durafour, ministre du travail, Marcel Souquet, rapporteur. — Sur l'ensemble, adoption (p. 1629). — ADOPTION MODIFIÉE (n° 27). — DEUXIÈME LECTURE.

Adoption définitive en seconde lecture par l'Assemblée nationale le 21 novembre 1974. — Voy. Impressions n[os] 1286, 1300 et in-8° n° 171.

Promulgation. — Loi n° 74-1027 du 4 décembre 1974 (*J. O.* 5 décembre 1974).

Voy. aussi : LOI DE FINANCES POUR 1975 : TRAVAIL (OBSERVATIONS). — MALADIES PROFESSIONNELLES.

ADAPTATEURS DE PROTHESE OPTIQUE DE CONTACT. — Voy. : OPTICIENS-LUNETIERS.

ADDUCTIONS D'EAU. — Voy. aussi : LOI DE FINANCES POUR 1975 : AGRICULTURE (OBSERVATIONS). — COMPTES SPÉCIAUX DU TRÉSOR (ART. 49 *ter*).

ADMINISTRATION (organisation). — Voy. aussi : LOI DE FINANCES POUR 1975 : SERVICES DU PREMIER MINISTRE [I. — SERVICES GÉNÉRAUX] (OBSERVATIONS).

ADMINISTRATION PENITENTIAIRE. — Voy. aussi : LOI DE FINANCES POUR 1975 : JUSTICE (OBSERVATIONS).

AERODROMES. — Voy. aussi : AÉROPORTS. — LOI DE FINANCES POUR 1975 : TRANSPORTS [III. — AVIATION CIVILE] (OBSERVATIONS). — QUESTIONS ORALES AVEC DÉBAT, 29. — 34 (5 juin 1974).

AERONAUTIQUE (industrie). — Voy. aussi : LOI DE FINANCES POUR 1975 : TRANSPORTS [III. — AVIATION CIVILE] (OBSERVATIONS). — DÉFENSE (OBSERVATIONS. — CRÉDITS). — QUESTIONS ORALES AVEC DÉBAT, 53.

AEROPORTS. — Voy. aussi : LOI DE FINANCES POUR 1975 : TRANSPORTS [III. — AVIATION CIVILE] (OBSERVATIONS).

AEROSPATIALE. — Voy. aussi : POLITIQUE SPATIALE. — QUESTIONS ORALES, 1447. — QUESTIONS ORALES AVEC DÉBAT, 103. — 62 (1[er] octobre 1974).

AEROTRAIN. — Voy. aussi : CHEMIN DE FER. — LOI DE FINANCES POUR 1975 : TRANSPORTS (OBSERVATIONS). — QUESTIONS ORALES AVEC DÉBAT, 104, 3, 19. — 35 (5 juin 1974).

AFFAIRES CULTURELLES. — Voy. CULTURE. — Voy aussi : CENTRE NATIONAL D'ART ET DE CULTURE GEORGES-POMPIDOU.

AFFAIRES ETRANGERES (ministère des). — Voy. aussi : LOI DE FINANCES POUR 1975 : AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

AFRIQUE DU SUD. — Voy. RAPPORTS D'INFORMATION, 9.

AGENCE FRANCE-PRESSE. — Voy. aussi : LOI DE FINANCES POUR 1975 : SERVICES DU PREMIER MINISTRE [INFORMATION] (OBSERVATIONS). — RADIODIFFUSION-TÉLÉVISION.

AGENCE NATIONALE POUR L'EMPLOI

Proposition de loi, présentée par M. Antoine COURRIÈRE, *sénateur*, et plusieurs de ses collègues, **instituant des sections du premier emploi dans les bureaux de l'Agence nationale pour l'emploi** [30 mai 1974] (I., n° 171). — Renvoi à la commission des affaires sociales, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement.

Voy. aussi : LOI DE FINANCES POUR 1975 : TRAVAIL (CRÉDITS).

AGENCES DE BASSIN. — Voy : EAU.

AGENCES DE VOYAGE. — Voy. aussi : LOI DE FINANCES POUR 1975 : TOURISMES (OBSERVATIONS).

AGENTS COMMUNAUX

Proposition de loi, présentée par M. Léandre LÉTOQUART, *sénateur*, et plusieurs de ses collègues, **tendant à assurer le versement d'un treizième mois de rémunération aux agents visés à l'article 477 du code de l'administration communale** [11 juin 1974] (I., n° 203). — Renvoi à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement.

Proposition de loi, présentée par M. Pierre SCHIÉLÉ, *sénateur*, et plusieurs de ses collègues, **tendant à modifier l'article 508-7 du code de l'administration communale dans ses dispositions relatives à la cotisation obligatoire des communes au centre de formation des personnels communaux** [23 novembre 1974] (I., n° 106). — Renvoi à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement.

AGENTS CONTRACTUELS DES ANCIENNES COLONIES. — Voy. : FRANÇAIS DE L'ÉTRANGER.

AGRICULTURE. — Voy. aussi : DÉPARTEMENTS D'OUTRE-MER. — ELEVAGE. — LAIT. — LOI DE FINANCES POUR 1975 : DISCUSSION GÉNÉRALE (OBSERVATIONS). — AGRICULTURE (OBSERVATIONS. — CRÉDITS). — LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE POUR 1974 (n° 1) (OBSERVATIONS). — RAPPORTS D'INFORMATION, 6. — QUESTIONS ORALES AVEC DÉBAT, 83, 85. — TAXE SUR LA VALEUR AJOUTÉE, T. V. A. — VINS.

AIDE JUDICIAIRE. — Voy. aussi : LOI DE FINANCES POUR 1975 : ARTICLE DE LA PREMIÈRE PARTIE (ART. 17). — JUSTICE (OBSERVATIONS).

AIDE MEDICALE. — Voy. aussi : LOI DE FINANCES POUR 1975 : TRAVAIL [III. — SANTÉ] (OBSERVATIONS).

AIDE SOCIALE

1. — Projet de loi, présenté par M. Pierre MESSMER, *Premier ministre*, **étendant l'aide sociale à de nouvelles catégories de bénéficiaires et modifiant diverses dispositions du code de la famille et de l'aide sociale, ainsi que du code du travail** [9 mars 1974. — *J. O.* Lois et décrets, 10 mars 1974. — Rattaché pour ordre au procès-verbal de la séance du 22 janvier 1974. — Débats, séance 2 avril 1974] (I., n° 137). — Renvoi à la commission des affaires sociales, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement. — Rapport par M. Jean Gravier [13 juin 1974] (I., n° 205). — **Discussion** [18 juin 1974] (p. 456 et suiv.). — *Sont entendus dans la discussion générale :* MM. Jean Gravier, rapporteur, René Lenoir, secrétaire d'Etat auprès du ministre de la santé (action sociale). — *Discussion des articles* (p. 458 et suiv.). — Art. 1[er] (p. 458). — Amendement par M. Jean Gravier, rapporteur, tendant à remplacer les mots : « peut fixer » par le mot : « fixe » dans la phrase : « Le même décret peut fixer pour tout ou partie des catégories de personnes et de familles intéressées une limite à la durée de l'aide sociale accordée. » (*ibid.*), observations, adoption (p. 459). — Art. 2 (*ibid.*). — Amendement par M. Jean Gravier, rapporteur, tendant à rédiger comme suit le texte proposé pour l'article 185-3 du code de la famille et de l'aide sociale : « *Art* 185-3. — Le bénéfice de l'aide sociale en vue du réentraînement au travail ne peut être accordé ou maintenu aux personnes visées à l'article 185-2 que si elles sont accueillies soit dans un centre public, soit dans un centre privé ayant conclu à cette fin une convention avec le département. Le décret prévu à l'article 202 du présent code détermine les règles générales auxquelles doivent obéir les conventions visées à l'alinéa précédent. » (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — Amendement d'harmonisation par M. Jean Gravier, rapporteur, à la fin du texte présenté pour l'article 185-2 du code de la famille et de l'aide sociale (*ibid.*), observations, adoption (p. 460). — Article additionnel (*ibid.*). — Amendement par M. René Lenoir, secrétaire d'Etat, tendant à insérer un article additionnel nouveau modifiant l'article 51 de la loi portant réforme hospitalière du 31 décembre 1970 afin de reporter du 31 juillet 1974 au 31 décembre 1974 la date prévue pour l'application transitoire au secteur social (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — *Ont pris part à la discussion des articles :* MM. Jean Gravier, rapporteur, René Lenoir, secré-

taire d'Etat auprès du ministre de la santé (action sociale). — *Explications de vote :* MM. Robert Schwint, Jules Roujon. — NOUVEL INTITULÉ : « **Projet de loi étendant l'aide sociale à de nouvelles catégories de bénéficiaires et modifiant diverses dispositions du code de la famille et de l'aide sociale, du code du travail ainsi que l'article 51 de la loi n° 70-1318 du 31 décembre 1970 portant réforme hospitalière.** » — Sur l'ensemble, adoption (p. 461). — ADOPTION (n° 60).

Adopté avec modifications par l'Assemblée nationale le 11 octobre 1974. — Voy. : Impressions nos 1073, 1193 et in-8° n° 150.

Transmission au Sénat (deuxième lecture) [15 octobre 1974] (I., n° 28). — Renvoi à la commission des affaires sociales. — Rapport par M. Jean Gravier [30 octobre 1974] (I., n° 72). — **Discussion** [7 novembre 1974] (p. 1629 et 1630). — *Sont entendus dans la discussion générale :* MM. Jean Gravier, rapporteur, René Lenoir, secrétaire d'Etat auprès du ministre de la santé (action sociale). — *Articles* (p. 1629 et 1630). — Sur l'ensemble, adoption (p. 1630). — ADOPTION (n° 28). — DEUXIÈME LECTURE. — TEXTE DÉFINITIF.

Promulgation. — Loi n° 74-955 du 19 novembre 1974 (*J. O.* 20 novembre 1974).

2. — Proposition de loi, présentée par M. Antoine COURRIÈRE, *sénateur,* et plusieurs de ses collègues, **portant majoration de l'exonération en matière de récupération sur les biens des allocataires instituée par l'article 146 du code de la famille et de l'aide sociale** [30 mai 1974] (I., n° 172). — Renvoi à la commission des affaires sociales, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement.

Voy. aussi : AVORTEMENT. — LOI DE FINANCES POUR 1975 : TRAVAIL [III. — SANTÉ] (OBSERVATIONS). — ARTICLES NON JOINTS A L'EXAMEN DES CRÉDITS (ART. 49 *quater*). — PROCÉDURE CIVILE ET COMMERCIALE.

AIR (ARMEE DE L'). — Voy. : ARMÉE DE L'AIR.

ALLOCATION DE RENTREE SCOLAIRE. — Voy. aussi : LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE POUR 1974 (ART. 14).

ALLOCATION LOGEMENT

Proposition de loi, présentée par M. Antoine COURRIÈRE, *sénateur,* et plusieurs de ses collègues, **relative à la révision annuelle des bases de calcul de l'allocation logement** [5 juin 1974] (I., n° 193). — Renvoi à la commission des affaires sociales, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement.

ALLOCATION VIEILLESSE. — Voy. aussi : LOI DE FINANCES POUR 1975 [ARTICLES NON JOINTS A L'EXAMEN DES CRÉDITS] (ART. 49 *quater*). — QUESTIONS ORALES AVEC DÉBAT, 15 (30 mai 1974). — VIEILLESSE.

ALLOCUTIONS. — Voy. aussi : SÉNAT (ALLOCUTIONS ET COMMUNICATIONS)

ALSACE. — Voy. aussi : EXPLOITATIONS AGRICOLES.

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

Projet de loi, présenté par M. Pierre MESSMER, *Premier ministre,* **autorisant l'agence financière de bassin Loire-Bretagne à réaliser ou faire réaliser un barrage sur le territoire des communes de Comelle-Vernay et de Villerest** [14 mai 1974. — Rattaché pour ordre au procès-verbal de la séance du 4 avril 1974. — *J. O.* Lois et décrets 15 mai 1974. — Séance du 30 mai 1974] (I., n° 155). — Renvoi à la commission des affaires économiques et du Plan, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement. — Rapport par M. Joseph Beaujaunot [13 juin 1974] (I., n° 204).

Voy. aussi : DÉCENTRALISATION. — LITTORAL (PROTECTION DU). — LOI DE FINANCES POUR 1975 : INTÉRIEUR (OBSERVATIONS). — QUALITÉ DE LA VIE [I. — ENVIRONNEMENT] (OBSERVATIONS). — AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE (OBSERVATIONS, CRÉDITS, ARTICLES). — LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE POUR 1974 (n° 2). — (CRÉDITS). — QUESTIONS ORALES AVEC DÉBAT, 102. — 17. — 24 (30 mai 1974), 42.

AMENAGEMENT REGIONAL. — Voy. aussi : LOI DE FINANCES POUR 1975 : TOURISME (OBSERVATIONS). — AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE (OBSERVATIONS. — ARTICLES ADDITIONNELS).

AMENAGEMENT RURAL. — Voy. aussi : AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE. — QUESTIONS ORALES AVEC DÉBAT, 24 (30 mai 1974).

AMORTISSEMENT FISCAL. — Voy. aussi : LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE POUR 1974 (n° 2). — (ARTICLE ADDITIONNEL APRÈS L'ART. 7).

AMNISTIE

Projet de loi présenté par M. Jacques CHIRAC, *Premier ministre,* **portant amnistie.** — Adopté, après déclaration d'urgence, par l'Assemblée nationale le 20 juin 1974. — Voy. : Impressions nos 1058, 1070 et in-8° n° 113. — **Transmission au Sénat** [25 juin 1974] (I., n° 234). — Renvoi à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement. — Rapport par M. Jean-Marie Girault [26 juin 1974] (I., n° 247). — **Discussion** [27 juin 1974] (p. 600 et suiv.). — *Sont entendus dans la discussion générale :* MM. Léon Jozeau-Marigné, président de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale ; Jean Lecanuet, garde des sceaux, ministre de la justice ; Jean-Marie Girault, rapporteur ; Edgar Tailhades, Louis Namy.

Suite de la discussion [2 juillet 1974] (p. 651 et suiv.). — *Sont entendus avant la discussion de l'article* 1er : MM. Jean Lecanuet, garde des sceaux, ministre de la justice ; Robert Schwint, Pierre Marcilhacy, Joseph Beaujannot, Guy Petit. — *Discussion des articles* (p. 654 et suiv.). — Art. 2 (p. 654). — Amendement par M. Yves Durand, rapporteur, tendant à compléter le paragraphe 3° de cet article afin d'amnistier les infractions aux mesures de taxation [décidées en novembre 1973 par le ministre de l'économie et des finances] (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — Amendement par M. Gilbert Devèze tendant à ajouter un alinéa 3 *bis* afin d'amnistier les « délits prévus par la loi du 1er août 1905 sur la répression des fraudes dans la vente des marchandises et des falsifications des denrées alimentaires et des produits agricoles, sauf le cas de récidive résultant d'une condamnation définitive antérieure au 27 mai 1974, sous réserve des droits du Trésor » et amendement par M. Octave Bajeux tendant à un but semblable (*ibid.*), observations, retrait de l'amendement par M. Octave Bajeux (p. 656), irrecevabilité aux termes de l'article 40 de la Constitution de l'amendement par M. Gilbert Devèze (p. 657). — Amendement par M. Jean-Marie Girault tendant à compléter l'article 1er par un nouvel alinéa 7° amnistiant les « délits de presse à l'exception des infractions prévues aux articles 24 (alinéa 5), 32 (alinéa 2), 33 (alinéa 3), 36 et 37 de la loi du 29 juillet 1881. » (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — Art. 4 (*ibid.*). — Amendement par M. Jean-Marie Girault, rapporteur, tendant à compléter l'alinéa 1er de l'article 4 afin d'amnistier non seulement les faits d'insoumission au service militaire mais aussi le refus d'obéissance (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — Art. 6 (p. 658). — Amendement par M. Jean-Marie Girault, rapporteur, tendant à compléter l'alinéa *a*) de l'article 6 relatif à l'amnistie des infractions punies de « peines d'emprisonnement inférieures ou égales à trois mois sans sursis » par les mots : « ou avec application du sursis avec mise à l'épreuve » (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — Amendement par M. Jean-Marie Girault tendant, pour harmonisation, à supprimer dans l'alinéa *c*) de l'article 6, les mots : « soit d'une durée inférieure ou égale à trois mois lorsque le condamné aura accompli deux années d'épreuve sans avoir fait l'objet d'une mesure de révocation, soit... » (*ibid*), observations, adoption (*ibid.*). — Article additionnel. — Amendement par M. Jean Colin tendant, après l'article 6, à insérer un article additionnel ainsi conçu : « Dans le cadre des dispositions de la présente loi, les mesures administratives de retrait de permis de conduire seront chacune réduite de trois mois. » (p. 659). observations, retrait (*ibid.*). — Art. 9 (*ibid.*). — Amendement par M. Henri Caillavet tendant à ajouter à cet article relatif à l'amnistie par mesure individuelle un alinéa 3° *bis* ainsi rédigé : « 3° *bis.* — Résistants dont l'un des ascendants est mort pour la France ; » (*ibid.*), observations, adoption (p. 660). — Art. 11 *bis* (*ibid*). — Amendement par M. Jean Lecanuet, garde des sceaux, ministre de la justice, tendant à supprimer cet article amnistiant les faits ayant entraîné des sanctions prises à l'encontre des contrôleurs de la navigation aérienne (*ibid*), observations, amendement par M. Jean-Marie Girault, rapporteur tendant à compléter cet article afin de prévoir la réintégration de plein droit dans leur emploi des contrôleurs de la navigation aérienne (*ibid.*), rejet de l'amendement par M. Jean Lecanuet, garde des sceaux, ministre de la

justice (*ibid.*), irrecevabilité aux termes de l'article 40 de la Constitution de l'amendement par M. Jean-Marie Girault, rapporteur (p. 661). — Art. 13 (*ibid.*). — Amendement par M. René Monory, au nom de la commission des finances, tendant à une rédaction plus précise du dernier alinéa de cet article relatif aux cotisations non acquittées au titre des régimes de prévoyance sociale et de l'assurance vieillesse pour des membres non salariés des professions non agricoles (*ibid.*), observations, adoption (p. 662). — Articles additionnels. — Amendement par M. Marcel Gargar et plusieurs de ses collègues, soutenu par M. Louis Namy, tendant après l'article 13, à insérer un article additionnel nouveau relatif aux fonctionnaires des départements d'outre-mer et ainsi conçu : « Peuvent bénéficier de l'amnistie par mesure individuelle à la date du 27 mai 1974, et être réintégrés dans le grade et dans le poste qu'ils occupaient à la date de leur révocation, les fonctionnaires auxquels avaient été appliquées les dispositions de l'ordonnance n° 60-1101 du 15 octobre 1960. » (*ibid.*), observations, rejet (*ibid*). — Amendement par M. Louis Namy et plusieurs de ses collègues, tendant, après l'article 13, à insérer un article additionnel nouveau ainsi conçu : « L'amnistie entraîne de plein droit la réintégration dans leurs fonctions et la reconstitution de carrière pour les cheminots et agents de services publics qui ont été révoqués pour des faits relatifs à leur activité syndicale ou sociale commis antérieurement au 27 mai 1974. » (p. 663), observations, rejet (*ibid.*). — Art. 14 (*ibid.*). — Amendement par M. Jean Lecanuet, garde des sceaux, ministre de la justice, tendant à rédiger comme suit le deuxième alinéa de cet article : « L'amnistie dispense également du paiement de l'amende. » et amendement par M. Jean-Marie Girault, rapporteur, tendant à rédiger comme suit le même deuxième alinéa de cet article : « L'amnistie dispense également du paiement de l'amende lorsqu'elle n'a pas encore été recouvrée. » (*ibid.*), observations, retrait de l'amendement par M. Jean-Marie Girault, rapporteur (*ibid.*), adoption de l'amendement par M. Jean Lecanuet, garde des sceaux, ministre de la justice (p. 664). — Art. 18 (*ibid.*). — Amendements identiques par M. Jean Lecanuet, garde des sceaux, ministre de la justice et par M. Jean-Louis Girault, rapporteur, tendant à rédiger comme suit le troisième alinéa de cet article : « L'amnistie est applicable aux frais de poursuite et d'instance avancés par l'Etat. » (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — Art. 20 (*ibid.*). — Amendement rédactionnel par M. Jean-Marie Girault, rapporteur, observations, adoption (*ibid.*). — Amendement par M. Jean-Marie Girault, rapporteur, tendant à supprimer de cet article relatif aux exclusions de l'amnistie, la mention des infractions à la législation fiscale ou douanière qui ont fait l'objet d'une transaction définitive (*ibid.*), observations, adoption (p. 666). — Amendement par M. Jean-Marie Girault, rapporteur, tendant, dans l'alinéa 3° de cet article relatif aux exclusions de l'amnistie, à supprimer les mots : « et les délits prévus à l'article 257 du code pénal » [dégradation des monuments publics] (*ibid.*), observations, rejet (p. 667). — Amendement par M. Jean Lecanuet, garde des sceaux, ministre de la justice, tendant à une rédaction plus précise du 6° de l'article 22, alinéa relatif aux infractions en matière de pollution (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — Amendement par M. Jean-Marie Girault, rapporteur, tendant, après l'alinéa 7° de l'article 22, à insérer un alinéa 8° ainsi rédigé : « 8° Les délits prévus par les articles 175, 175-1, 177, 178 et 179 du code pénal. » [infractions liées à des affaires d'ingérence, de trafic d'influence et de corruption] (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — Art. 23 (*ibid.*). — Amendement par M. Louis Namy et plusieurs de ses collègues tendant à supprimer le paragraphe 4 de l'article 23 [réintégration dans les ordres de décorations] (p. 668), observations, rejet (*ibid.*). — Amendement par M. Jean Francou et plusieurs de ses collègues, soutenu par M. André Diligent, tendant, au début du 5° du texte présenté pour l'article 4 de la loi du 31 juillet 1968, à supprimer les mots : « sans reconstitution de carrière », afin de permettre les reconstitutions de carrière (*ibid.*), observations, rejet (*ibid.*). — Amendement par M. Jean-Marie Girault, rapporteur, tendant, après la première phrase de l'alinéa I° de l'article 23, à insérer la phrase suivante : « Les officiers généraux sont réintégrés dans la deuxième section. » (*ibid.*), observation, rejet (*ibid.*). — Article additionnel. — Amendement par M. Jacques Duclos et plusieurs de ses collègues, soutenu par M. Louis Namy, tendant, après l'article 23, à insérer un article additionnel ainsi conçu : « Le bénéfice des dispositions de l'article 23 est étendu aux officiers et sous-officiers éliminés de l'armée par décret pour des faits relatifs à la guerre d'Indochine. » (*ibid.*), observations, adoption (p. 669). — Amendement de coordination par M. Jean-Marie Girault, rapporteur, à l'intitulé du chapitre VI, qui est ainsi rédigé : « Effets de l'amnistie des infractions commises en relation avec les événements d'Algérie et d'Indochine » (*ibid.*), adoption (*ibid.*). — *Ont pris part à la discussion des articles :* MM. Octave Bajeux, Henri Caillavet, Gilbert Devèze, André Diligent, Yves Durand, Marcel Gargar, Jean-Marie Girault, rapporteur, Ladislas du Luart, Jean Lecanuet, garde des sceaux, ministre de la justice ; André Méric, René Monory, au nom de la commission des finances ; Louis Namy, Guy Petit. — *Explications de vote :* MM. Edgar Tailhades, Gilbert Devèze. Sur l'ensemble, adoption (p. 669). — ADOPTION MODIFIÉE (n° 86).

Adopté avec modifications par l'Assemblée nationale en deuxième lecture le 9 juillet 1974. — Voy. : Impressions n°s 1117, 1121 et in-8° n° 132.

Deuxième transmission au Sénat [9 juillet 1974] (I., n° 278). — Renvoi à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale.

Adopté par l'Assemblée nationale (commission mixte paritaire) le 10 juillet 1974. — Voy. : Impressions n° 1126 et in-8° n° 134.

COMMISSION MIXTE PARITAIRE (art. 45, alinéa 2, de la Constitution) [9 juillet 1974] (p. 784). — Nomination des membres de la commission (p. 801 et 802). — Rapport par M. Jean-Marie Girault [10 juillet 1974] (I. n° 279). — **Discussion** [10 juillet 1974] (p. 853 et suiv.). — *Est entendu dans la discussion générale :* M. Jean-Marie Girault, rapporteur. — *Articles* (p. 854 et 855). — Art. 13 (p. 854). — Observations sur les majorations de retard réclamées aux travailleurs non salariés non agricoles pour non-paiement des cotisations d'assurance maladie ou d'assurance vieillesse (*ibid.*). — *Sont entendus :* MM. Jean Lecanuet, garde des sceaux, ministre de la justice ; René Touzet. — Sur l'ensemble (p. 855), adoption (*ibid.*). — ADOPTION (n° 92). — COMMISSION MIXTE PARITAIRE. — TEXTE DÉFINITIF.

Promulgation. — Loi n° 74-643 du 16 juillet 1974 (*J. O.* 17 juillet 1974).

ANCIENS COMBATTANTS

Projet de loi présenté par M. Pierre MESSMER, *Premier ministre*, **donnant vocation à la qualité de combattant aux personnes ayant participé aux opérations effectuées en Afrique du Nord, entre le 1er janvier 1952 et le 2 juillet 1962.** — Adopté par l'Assemblée nationale le 28 juin 1974. — Voy. : Impressions n°s 943, 1092 et in-8° n° 128. — **Transmission au Sénat** [2 juillet 1974] (I., n° 259). — Renvoi à la commission des affaires sociales, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement. — Rapport par M. Lucien Grand [10 octobre 1974] (I., n° 17). — **Discussion** [17 octobre 1974] (p. 1364 et suiv.). — *Sont entendus dans la discussion générale :* MM. Lucien Grand, rapporteur, Pierre Bouneau, Roger Gaudon, Jean Gravier, André Bord, secrétaire d'Etat aux anciens combattants. — *Discussion des articles* (p. 1368 et suiv.). — Art. 1er (p. 1368). — Amendement par M. Lucien Grand, rapporteur, tendant, au premier alinéa du texte présenté pour l'article L. 1 *bis* du code des pensions militaires, après les mots : « qui ont participé » à insérer les mots : « sous son autorité » [de la République française] (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — Art. 2 (*ibid.*). — Amendement par M. Lucien Grand, rapporteur, tendant à une nouvelle rédaction des deux premiers alinéas de l'article 2 afin d'associer, dans un même texte, les supplétifs avec les combattants de l'armée française (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — Amendement par M. André Méric et plusieurs de ses collègues et amendement identique par M. Hector Viron, soutenu par M. Roger Gaudon, et plusieurs de ses collègues, tendant dans l'article L. 253 *bis* du code des pensions militaires [attribution de la qualité de combattant], à remplacer les mots : « sous condition de la participation à six actions de combat au moins » par les mots : « sous condition d'appartenance à une unité ayant connu au moins neuf actions de feu ou de combat pendant le temps de présence du postulant dans ladite unité. » (*ibid.*), observations, rejet (p. 1371). — Amendement par M. Lucien Grand, rapporteur, tendant, pour harmonisation, à supprimer l'avant dernier alinéa du texte présenté pour l'article L. 253 *bis* du code des pensions militaires, adoption (*ibid.*). — Amendement par M. Lucien Grand, rapporteur, tendant à rédiger comme suit le dernier alinéa du texte présenté pour l'article L. 253 *bis* du code des pensions militaires : « Les adaptations visées au premier alinéa ci-dessus, ainsi que les modalités d'application du présent article, et notamment les périodes à prendre en considération pour les différents théâtres d'opérations, seront fixées par décret en Conseil d'Etat ; un arrêté interministériel énumérera les catégories de formations constituant les forces supplétives françaises » (*ibid.*), observations, adoption (p. 1372). — Art. 4 (*ibid*). — Amendement par M. Lucien Grand, rapporteur, tendant à une précision d'ordre rédactionnel au début du premier alinéa du texte présenté pour compléter l'article L. 243 du code des pensions militaires, adoption (*ibid.*). — Amendement rédactionnel à la fin du même alinéa, adoption (*ibid.*). — Article additionnel. — Amendement par M. André Bord, secrétaire d'Etat, tendant à insérer un article additionnel 4 *bis* nouveau ainsi rédigé : « Le premier

alinéa de l'article L. 244 du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de la guerre est modifié ainsi qu'il suit : « Pour l'application du premier alinéa de l'article L. 243, le bénéfice de la présomption... » [présomption d'imputabilité au service des infirmités pour les supplétifs] (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — Amendement d'harmonisation au début du texte présenté par l'article L. 401 *bis* du code des pensions militaires, par M. Lucien Grand, rapporteur, observations, adoption (*ibid.*). — Art. 6 (*ibid.*). — Amendement par M. Lucien Grand, rapporteur, tendant, dans l'article 9, après les mots : « portant loi de finances pour 1968 », d'ajouter la phrase suivante : « et, lorsqu'ils [les supplétifs] sont titulaires du titre de reconnaissance de la nation, celles de l'article 70 de la loi n° 69-1161 du 24 décembre 1969 portant loi de finances pour 1970 » (*ibid.*), observations, adoption (p. 1373). — Amendement d'harmonisation au même article 6 par M. Lucien Grand, rapporteur, observations, adoption (*ibid.*). — Art. 7 (*ibid.*). — Amendement d'harmonisation par M. Lucien Grand, rapporteur, observations, adoption (*ibid.*). — *Ont pris part à la discussion des articles :* MM. André Bord, secrétaire d'Etat aux anciens combattants ; Philippe de Bourgoing ; Roger Gaudon ; Lucien Grand, rapporteur ; André Méric. — Sur l'ensemble, adoption (p. 1373). — ADOPTION MODIFIÉE (n° 11).

Adoption définitive en deuxième lecture par l'Assemblée nationale le 21 novembre 1974. — Voy. : Impressions n°s 1258, 1299 et in-8° n° 172.

Promulgation. — Loi n° 74-1044 du 9 décembre 1974 (*J. O.* 10 décembre 1974).

Voy. : CARTE DU COMBATTANT. — LOI DE FINANCES POUR 1975 : DISCUSSION GÉNÉRALE (OBSERVATIONS). — AGRICULTURE (CRÉDITS). BUDGET ANNEXE DES PRESTATIONS SOCIALES AGRICOLES (CRÉDITS). — LÉGION D'HONNEUR (OBSERVATIONS). — ANCIENS COMBATTANTS ET VICTIMES DE GUERRE (OBSERVATIONS). — ECONOMIE ET FINANCES [I, — CHARGES COMMUNES] (OBSERVATIONS). — DEUXIÈME DÉLIBÉRATION (ART. 22. — CRÉDITS). — QUESTIONS ORALES, 1437, 1465, 1473. — QUESTIONS ORALES AVEC DÉBAT, 1, 2, 7. — 18 (30 mai 1974), 20 (30 mai 1974).

ANTILLES. — Voy. : DÉPARTEMENTS D'OUTRE-MER.

ARCHITECTURE

Projet de loi présenté par M. Jacques CHIRAC, *Premier ministre*, **relatif à la validation des diplômes d'architecte diplômé par le Gouvernement et de certaines dispositions réglementaires relatives à l'enseignement de l'architecture.** — Adopté par l'Assemblée nationale le 16 décembre 1974. — Voy. : Impressions n°s 1378, 1399 et in-8° n° 204. — **Transmission au Sénat** [17 décembre 1974]. (I., 156). — Renvoi à la commission des affaires culturelles, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement. — Rapport par M. Michel Miroudot [18 décembre 1974] (I., n° 163). — **Discussion** [19 décembre 1974] (p. 3189 et suiv.). — *Sont entendus dans la discussion générale :* MM. Michel Miroudot, rapporteur ; Michel Guy, secrétaire d'Etat à la culture. — *Articles* (p. 3191). — Sur l'ensemble, adoption (*ibid.*). — ADOPTION (n° 69). — TEXTE DÉFINITIF.

Promulgation. — Loi n° 74-1095 du 24 décembre 1974 (*J. O.* 26 décembre 1974).

Voy. : LOI DE FINANCES POUR 1975 : CULTURE (OBSERVATIONS. — CRÉDITS).

ARCHIVES. — Voy. :LOI DE FINANCES POUR 1975 : CULTURE (OBSERVATIONS).

ARGENTINE. — Vop. : RAPPORT D'INFORMATION, 6.

« ARIANE ». — Voy. : POLITIQUE SPATIALE.

ARMEE

1. — Projet de loi présenté par M. Pierre MESSMER, *Premier ministre*, **autorisant des nominations dans le corps des secrétaires administratifs en chef des services extérieurs du ministère des armées au titre des années 1969, 1970, 1971 et 1972.** — Adopté par l'Assemblée nationale le 14 juin 1974. — Voy. : Impressions n°s 810, 1047 et in-8° n° 105. — **Transmission au Sénat** [18 juin 1974] (I., n° 211). — Renvoi à la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement. — Rapport par M. Henri Parisot [26 juin 1974] (I., n° 242). — **Discussion** [28 juin 1974] (p. 637 et 638). — *Sont entendus dans la discussion générale :* MM. Pierre-Christian Taittinger, au nom de la commission ; Henri Parisot, rapporteur ; Jacques Soufflet, ministre de la défense. — *Articles* (p. 638). — Sur l'ensemble, adoption (*ibid.*). — ADOPTION (n° 82). — TEXTE DÉFINITIF.

Promulgation. — Loi n° 74-635 du 9 juillet 1974 (*J. O.* du 10 juillet 1974).

2. — Projet de loi présenté par M. Pierre MESSMER, *Premier ministre*, **portant intégration de certains fonctionnaires titulaires de l'Ecole polytechnique dans des corps de fonctionnaires du ministère de la défense.** — Adopté par l'Assemblée nationale le 14 juin 1974. — Voy. : Impressions n°s 811, 1046 et in 8° n° 107. — **Transmission au Sénat** [18 juin 1974] (I. n° 212). — Renvoi à la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement. — Rapport par M. Henri Parisot [26 juin 1974] (I. n° 241). — **Discussion** [28 juin 1974] (p. 638 et 639). — *Est entendu dans la discussion générale :* M. Pierre-Christian Taittinger, au nom de M. Henri Parisot, rapporteur. — *Artcles* (p. 639). — Sur l'ensemble, adoption (*ibid.*). — ADOPTION (n° 84). — TEXTE DÉFINITIF.

Promulgation. — Loi n° 74-637 du 7 juillet 1974 (*J. O.* du 10 juillet 1974).

3. — Projet de loi présenté par M. Pierre MESSMER, *Premier ministre*, **autorisant des nominations dans le corps des contrôleurs divisionnaires des transmissions du ministère des armées au titre des années 1968, 1969, 1970, 1971, 1972 et 1973.** — Adopté par l'Assemblée nationale le 14 juin 1974. — Voy. : Impressions n°s 944, 1062 et in 8° n° 106. — **Transmission au Sénat** [18 juin 1974] (I. n° 214). — Renvoi à la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale daans les conditions prévues par le règlement. — Rapport par M. Henri Parisot [26 juin 1974] (I. n° 240). — **Discussion** [28 juin 1974] (p. 638). — *Est entendu dans la discussion générale :* M. Pierre-Christian Taittinger, au nom de M. Henri Parisot, rapporteur. — *Articles* (p. 638). — Sur l'ensemble, adoption (*ibid.*). — ADOPTION (n° 83). — TEXTE DÉFINITIF.

Promulgation. — Loi n° 74-636 du 9 juillet 1974 (*J. O.* du 10 juillet 1974).

4. — Proposition de loi, présentée par M. Charles FERRANT, *sénateur*, **tendant à modifier et à compléter la loi n° 72-662 du 13 juillet 1972 portant statut général des militaires.** — [29 octobre 1974] (I. n° 70). — Renvoi à la commission des affaires étrangères, de la défense, et des forces armées sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement.

Voy aussi : CONDITION MILITAIRE. — LOI DE FINANCES POUR 1975 : AGRICULTURE (OBSERVATIONS). — DÉFENSE (OBSERVATIONS). — LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE POUR 1974 (n° 1). — OBSERVATIONS.

ARMEE DE L'AIR. — Voy. aussi : LOI DE FINANCES POUR 1975 : DÉFENSE (OBSERVATIONS).

ARMEE DE TERRE. — Voy. aussi : LOI DE FINANCES POUR 1975 : DÉFENSE (OBSERVATIONS).

ARMEMENT. — Voy. aussi : LOI DE FINANCES POUR 1975 : DÉFENSE (OBSERVATIONS). — ECONOMIE ET FINANCES [I. — CHARGES COMMUNES] (OBSERVATIONS. — CRÉDITS). — QUESTIONS ORALES AVEC DÉBATS. 26.

ARMES NUCLEAIRES. — Voy. aussi : LOI DE FINANCES POUR 1975 : DÉFENSE (OBSERVATION. — CRÉDITS). — LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE POUR 1974 (n° 1). — OBSERVATIONS.

ARTISANS ET COMMERÇANTS

1. — Proposition de loi, présentée par M. Roger GAUDON, *sénateur*, et plusieurs de ses collègues, **tendant à démocratiser la législation fiscale applicable aux artisans, aux commerçants et aux petites et moyennes entreprises** [13 décembre 1974] (I., n° 144). — Renvoi à la commission des finances, du contrôle budgétaire sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement.

2. — Proposition de loi, présentée par M. Roger GAUDON, *sénateur*, et plusieurs de ses collègues, **tendant à instituer un régime de protection sociale au niveau des exigences humaines de notre époque, pour les artisans, les commerçants et petits et moyens industriels** [13 décembre 1974] (I., n° 145). — Renvoi à la commission des affaires sociales, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement.

3. — Proposition de loi, présentée par M. Roger GAUDON, *sénateur*, et plusieurs de ses collègues, **tendant à améliorer la situation économique des petites et moyennes entreprises** [13 décembre 1974] (I., n° 146). — Renvoi à la commission des affaires économiques et du Plan, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement.

Voy. aussi : LOI DE FINANCES POUR 1975 : ARTICLES DE LA PREMIÈRE PARTIE. — COMMERCE ET ARTISANAT (OBSERVATIONS). — ECONOMIE ET FINANCES [I. — CHARGES COMMUNES] (CRÉDITS). — LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES POUR 1974 (OBSERVATIONS. — ARTICLES).

ASSEMBLEE CONSULTATIVE PREVUE PAR LE STATUT DU CONSEIL DE L'EUROPE

Election de six délégués titulaires et de six délégués suppléants représentant la France à l'assemblée consultative prévue par le statut du Conseil de l'Europe [13 décembre 1974] (p. 2869 et 2880). — Délégués titulaires : MM. Michel Kauffmann, Robert Schmitt, Jean Legaret, Edouard Grangier, Jean Péridier, Serge Boucheny ; délégués suppléants : MM. Jacques Ménard, Ladislas du Luart, François Schleiter, Gilbert Belin, Raoul Vadepied, Pierre Jeambrun.

Dépôt par M. Louis Jung, au nom des sénateurs élus représentants de la France à l'assemblée consultative prévue par le statut du Conseil de l'Europe, en application de l'article 108 du règlement d'un **rapport d'information** établi par la délégation française à l'assemblée consultative du Conseil de l'Europe et à l'assemblée de l'Union de l'Europe occidentale sur l'activité de ces assemblées, respectivement au cours de leurs XXV[e] et XIX[e] sessions ordinaires (1973-1974) [19 décembre 1974] (I., n° 165).

ASSEMBLEE NATIONALE. — Voy. aussi : COMMUNICATION DU PRÉSIDENT DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE

ASSEMBLEE UNIQUE DES COMMUNAUTES EUROPEENNES

Election de deux délégués représentant la France a l'Assemblée unique des Communautés européennes [13 décembre 1974] (p. 2870 et 2880). — Délégués : MM. François Duval, Emile Didier.

ASSISTANTS EN SCIENCES ECONOMIQUES, JURIDIQUES, POLITIQUES ET DE GESTION. — Voy. : ENSEIGNANTS

ASSOCIATION DE GERANCE DES ECOLES D'APPRENTISSAGE MARITIME (A. G. E. A. M.). — Voy. aussi : LOI DE FINANCES POUR 1975 : MARINE MARCHANDE (OBSERVATIONS).

ASSOCIATIONS. — Voy. aussi : PROXÉNÉTISME.

ASSOCIATIONS CULTURELLES. — Voy. aussi : LOI DE FINANCES POUR 1975 : QUALITÉ DE LA VIE [II. — JEUNESSE ET SPORTS] (OBSERVATIONS).

ASSOCIATIONS DE JEUNESSE ET D'EDUCATION POPULAIRE. — Voy. aussi : LOI DE FINANCES POUR 1975. — DISCUSSION GÉNÉRALE (OBSERVATIONS). — QUALITÉ DE LA VIE [II. — JEUNESSE ET SPORTS] (OBSERVATIONS. — CRÉDITS). — DEUXIÈME DÉLIBÉRATION (CRÉDITS).

ASSURANCE AUTOMOBILE

Projet de loi, présenté par M. Pierre MESSMER, *Premier ministre*, **relatif à la garantie du risque de responsabilité civile en matière de circulation de certains véhicules terrestres à moteur** [18 mai 1974. — Rattaché pour ordre au procès-verbal de la séance du 4 avril 1974. — *J. O.* Lois et décrets 19 mai 1974. — Séance du 30 mai 1974] (I., n° 158). — Renvoi à la commission des lois constitutionnelles, de législation, de suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement. — Rapport par M. Jacques Genton [20 juin 1974] (I., n° 224). — **Discussion** [27 juin 1974] (p. 575). — *Sont entendus, dans la discussion générale :* MM. Jacques Genton, rapporteur ; Bernard Destremau, secrétaire d'Etat auprès du ministre des affaires étrangères. — *Articles* (p. 575). — Sur l'ensemble, adoption (*ibid.*). — ADOPTION (n° 73).

Adopté par l'Assemblée nationale le 17 octobre 1974. — Voy. : Impressions n[os] 1108, 1229 et in-8° n° 153.

Promulgation. — Loi n° 74-909 du 30 octobre 1974 (*J. O.* 30 octobre 1974).

ASSURANCE MALADIE

Proposition de loi, présentée par M. Antoine COURRIÈRE, *sénateur*, et plusieurs de ses collègues, **tendant à améliorer le montant et les modalités de versement de l'indemnité journalière en cas de maladie** [30 mai 1974] (I., n° 163). — Renvoi à la commission des affaires sociales, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement.

Voy. aussi : SÉCURITÉ SOCIALE (FINANCEMENT). — TRAITÉS ET CONVENTIONS.

ASSURANCES

Projet de loi, présenté par M. Jacques CHIRAC, *Premier ministre*, **relatif aux opérations des entreprises d'assurances dommages relevant des Etats membres de la Communauté économique européenne et tendant à simplifier la législation des assurances** [31 août 1974. — *J. O.* Lois et décrets 1[er] septembre 1974. — Séance 2 octobre 1974] (I., n° 294). — Renvoi à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement. — Rapport par M. Jacques Thyraud [14 novembre 1974] (I., n° 84). — **Discussion** [20 novembre 1974] (p. 1845 et suiv.). — *Sont entendus dans la discussion générale :* MM. Jacques Thyraud, rapporteur ; Christian Poncelet, secrétaire d'Etat auprès de M. le ministre de l'économie et des finances (budget). — *Discussion des articles* (p. 1846 et suiv.). — Art. 1[er] (p. 1846). — Amendement par M. Jacques Thyraud, rapporteur, tendant à supprimer le mot « modifié » dans l'expression : « L'article 2 modifié de la loi du 15 février 1917 » (*ibid.*), observations, adoption (p. 1847). — Amendement par M. Jacques Thyraud, rapporteur, tendant à supprimer le mot « administratif » pour l'agrément donné aux entreprises d'assurances étrangères dans le texte présenté pour l'article 2 de la loi du 15 février 1917 (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — Amendement d'harmonisation par M. Jacques Thyraud, rapporteur, adoption (*ibid.*). — Art. 2 (*ibid.*). — Deux amendements d'harmonisation par M. Jacques Thyraud, rapporteur, adoption (p. 1847 et 1848). — Amendement rédactionnel par M. Jacques Thyraud, rapporteur, au troisième alinéa du texte présenté pour l'article 7 du décret du 14 juin 1938 (p. 1848), observations, adoption (*ibid.*). — Art. 4 (*ibid.*). — Amendement rédactionnel par M. Jacques Thyraud, rapporteur, tendant à une nouvelle rédaction de cet article afin de supprimer le mot « corporels » dans le cinquième et le septième alinéa, mais non pas dans le huitième alinéa de l'article 15 modifié de la loi n° 51-1508 du 31 décembre 1951 relative aux comptes spéciaux du Trésor pour l'année 1952 (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — *Ont pris part à la discussion des articles :* MM. Christian Poncelet, secrétaire d'Etat auprès de M. le ministre de l'économie et des finances (budget) ; Jacques Thyraud, rapporteur. — Sur l'ensemble, adoption (p. 1848). — ADOPTION (n° 39).

Adopté par l'Assemblée nationale le 5 décembre 1974. — Voy. : Impressions n[os] 1328, 1343 et in 8° n° 188.

Promulgation. — Loi n° 74-1078 du 21 décembre 1974 (*J. O.* 22 décembre 1974).

Voy. aussi : LOI DE FINANCES POUR 1975 (ART. 8).

ASSURANCES SOCIALES

Proposition de loi, présentée par M. Antoine COURRIÈRE, *sénateur*, et plusieurs de ses collègues, **portant extension de l'assurance maladie-maternité et de l'ensemble des nouvelles prestations sociales à tous les Français** [30 mai 1974] (I., n° 164). — Renvoi à la commission des affaires sociales, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement.

Voy. aussi : AVORTEMENT.

ASSURANCES SOCIALES AGRICOLES

Proposition de loi, présentée par M. Paul GUILLARD, *sénateur*, et plusieurs de ses collègues **élargissant aux accidents de la vie privée le régime d'assurance complémentaire contre les accidents du travail et les maladies professionnelles des personnes non salariées de l'agriculture, institué par la loi n° 72-965 du 25 octobre 1972** [5 mars 1974. — *J. O.* Lois et décrets 6 mars 1974. — Rattachée pour ordre au procès-verbal de la séance du 22 janvier 1974. — Débats, séance 2 avril 1974] (I., n° 136). — Renvoi à la commission des affaires économiques et du Plan, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement.

Voy. aussi : LOI DE FINANCES POUR 1975 : BUDGET ANNEXE DES PRESTATIONS SOCIALES AGRICOLES.

ASSURANCES SOCIALES DES NON-SALARIES NON AGRICOLES. — Voy. aussi : AMNISTIE.

ATTACHES D'ADMINISTRATION CENTRALE. — Voy. : FONCTIONNAIRES.

AUBUSSON (CREATION D'UN MUSEE). — Voy. : LOI DE FINANCES POUR 1975 : CULTURE (OBSERVATIONS).

AUDIOVISUEL. — Voy. aussi : LOI DE FINANCES POUR 1975 : CULTURE (OBSERVATIONS). — RADIODIFFUSION ET TÉLÉVISION (ARTICLES ADDITIONNELS).

AUTOMOBILE (INDUSTRIE). — Voy. aussi : LOI DE FINANCES POUR 1975 : INDUSTRIE ET RECHERCHE (OBSERVATIONS). — LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE POUR 1974 (n° 1) (ART. 11). — LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE POUR 1974 (n° 2) (OBSERVATIONS). — QUESTIONS ORALES AVEC DÉBAT, 14 (30 mai 1974).

AUTOMOBILES

Proposition de loi, présentée par MM. Francis PALMERO et Jean GRAVIER, *sénateurs*, **tendant à instituer un contrôle technique obligatoire des véhicules automobiles de tourisme** [2 mars 1974. — *J. O.* Lois et décrets, 3 mars 1974. — Rattaché pour ordre au procès-verbal de la séance du 22 janvier 1974. — Débats, séance 2 avril 1974] (I., n° 135). — Renvoi à la commission des affaires économiques et du Plan, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement.

Voy. : VÉHICULES AUTOMOBILES.

AUTOROUTES. — Voy. aussi : LOI DE FINANCES POUR 1975 : EQUIPEMENT (OBSERVATIONS). — QUESTIONS ORALES, 1495.

AUXILIAIRES MEDICAUX. — Voy. aussi : LOI DE FINANCES POUR 1975 : TRAVAIL [III. — SANTÉ] (OBSERVATIONS). — OPTICIENS-LUNETIERS.

AVIATION CIVILE. — Voy. aussi : LOI DE FINANCES POUR 1975 : III. — AVIATION CIVILE (OBSERVATIONS). — LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE POUR 1974 (n° 2) (CRÉDITS). — QUESTIONS ORALES, 1426.

AVOCATS. — Voy. aussi : LOI DE FINANCES POUR 1975 . JUSTICE (OBSERVATIONS). — PROFESSIONS JURIDIQUES ET JUDICIAIRES.

AVOIR FISCAL. — Voy. : LOI DE FINANCES POUR 1975 (ART. 6). — LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE POUR 1974 (n° 1) (ARTICLE ADDITIONNEL APRÈS L'ART. 6).

AVORTEMENT

1. — Projet de loi présenté par M. Jacques CHIRAC, *Premier ministre*, **relatif à l'interruption volontaire de la grossesse.** — Adopté par l'Assemblée nationale le 28 novembre 1974. — Voy. : Impressions n°s 1297, 1334 et in-8° n° 186. — **Transmission au Sénat** [29 novembre 1974] (I., n° 114). — Renvoi à la commission des affaires sociales, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement. — Rapport par M. Jean Mézard [6 décembre 1974] (I., n° 120). — **Discussion** [13 décembre 1974] (p. 2858 et suiv.). — *Sont entendus dans la discussion générale :* MM. Jean Mézard, rapporteur, Mme Simone Veil, ministre de la santé, MM. Pierre Vallon, Jacques Henriet, Pierre Carous, Mme Suzanne Crémieux, MM. André Aubry, Robert Schwint, Jean Cauchon, Dominique Pado, Pierre Marcilhacy, Jean-Marie Girault, Jean-Louis Vigier, Henri Caillavet, Mme Catherine Lagatu, MM. Antoine Andrieux, Paul Caron, Michel Miroudot, Marcel Souquet, président de la commission des affaires sociales, Marcel Fortier, Auguste Pinton, Mme Marie-Thérèse Goutmann, MM. Marcel Brégégère, Georges Lombard, Hubert Martin, Maurice Schumann, Edouard Grangier, Marcel Gargar, Mlle Irma Rapuzzi, MM. Louis Jung, Hubert d'Andigné, Geoffroy de Montalembert, Octave Bajeux, Marcel Lucotte, Paul Minot, Henri Fréville, Jean Bertaud, Adolphe Chauvin, Jacques Descours Desacres.

Suite de la discussion [14 décembre 1974] (p. 2915 et suiv.). — *Est entendue :* Mme Simone Veil, ministre de la santé. — **Motion** par M. Jean-Louis Vigier, **tendant à opposer la question préalable** (p. 2918). — *Sont entendus sur la motion :* MM. Jean-Louis Vigier, Pierre Marcilhacy. — Retrait de la motion (p. 2920). — Est ensuite entendu : M. Jean Lecanuet, garde des sceaux, ministre de la justice. — Demande de réserve des articles 1 erA, 1er et 2 (p. 2922). — Sont entendus sur cette demande : MM. Marcel Souquet, président de la commission des affaires sociales, Roland Boscary-Monsservin et M. Marcel Champeix pour un rappel au règlement. — *Discussion des articles* (p. 2924 et suiv.). — Art. 1er A. — Amendement par M. Jean Mézard, rapporteur, tendant à supprimer l'article 1er A qui pose le principe du respect de l'être humain dès le commencement de la vie (p. 2924), amendement par M. Maurice Schumann et plusieurs de ses collègues tendant à une nouvelle rédaction du même article et amendement par M. Georges Lombard tendant aussi à une nouvelle rédaction du même article (*ibid.*), observations, rejet du premier amendement par M. Jean Mézard, rapporteur (p. 2927), rejet du second amendement par M. Robert Schumann par scrutin public (n° 38) demandé par trente sénateurs, en application de l'article 60 du règlement du Sénat (p. 2927) et rejet du troisième amendement par M. Georges Lombard (*ibid.*), par scrutin public (n° 39). — Art. 1er (p. 2927). — Amendement par M. Maurice Schumann et plusieurs de ses collègues, soutenu par M. Jacques Henriet, tendant à remplacer l'article 1er par un ensemble de dispositions nouvelles formant contre-projet, prévoyant les cas dans lesquels l'avortement serait autorisé et soumettant, en particulier, la décision d'avortement à l'appréciation d'une commission départementale (p. 2928), observations, rejet (p. 2933) par scrutin public (n° 40). — Amendement par Mme Catherine Lagatu et plusieurs de ses collègues, soutenu par M. Hector Viron, tendant à modifier le début de l'article 1er afin d'abroger et non de suspendre l'application des quatre premiers alinéas de l'article 317 du code pénal [interdiction de l'avortement] (p. 2933), amendement par M. Jean Mézard, rapporteur, tendant à modifier cet article dont la nouvelle rédaction consisterait à compléter l'article 317 du code pénal pour tenir compte des dispositions de la présente loi (*ibid.*) et amendement par M. Pierre Schiélé tendant également à une nouvelle rédaction de l'article 317 du code pénal (*ibid.*), observations, retrait de l'amendement par Mme Catherine Lagatu (*ibid.*), observations, rejet de l'amendement par M. Jean Mézard, rapporteur, et de l'amendement par M. Pierre Schiélé (p. 2936). — Amendement par M. Jean Cauchon tendant à compléter *in fine* l'article 1er par les mots suivants : « et conformément aux dispositions du titre II de la présente loi » [sanction pénale de l'inobservation des formalités exigées] (*ibid.*), observations, retrait (*ibid.*). — Adoption (p. 2937) de l'article 1er par scrutin public (n° 41). — Art. 3 (p. 2937). — Amendement par M. Jean Mézard, rapporteur, tendant à rédiger comme suit le premier alinéa du texte proposé pour l'article L. 162-1 du code de la santé publique : « *Art. L.* 162-1. — La femme enceinte, que son état place dans une situation de détresse, peut demander à un médecin l'interruption de sa grossesse. Cette interruption ne peut être pratiquée qu'avant la fin de la dixième semaine de grossesse. » (p. 2938), amendement par M. Pierre Schiélé, tendant à rédiger comme suit le début du premier alinéa du même texte : « Lorsqu'une femme enceinte, déjà mère si elle est mariée, que son état place... » (*ibid.*) et amendement par MM. Henri Caillavet et Jacques Bordeneuve, tendant, dans le même alinéa, à remplacer les mots : « dixième semaine », par les mots : « douzième semaine » (*ibid.*), observations, retrait de l'amendement par M. Henri Caillavet (p. 2940) et retrait de l'amendement par M. Pierre Schiélé (*ibid.*), adoption de l'amendement par M. Jean Mézard, rapporteur (*ibid.*). — Amendement par M. Jean Mézard, rapporteur, tendant à supprimer le deuxième alinéa du texte présenté pour l'article L. 162-1 du code de la santé publique [avortement, moyen de régulation des naissances] (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — Amendement par M. Georges Lombard et plusieurs de ses collègues, tendant à compléter *in fine* le texte présenté pour l'article L. 162-1 du code de la santé publique par un nouvel alinéa ainsi rédigé : « En aucun cas l'interruption volontaire de grossesse ne devra

être utilisée pour quelque expérimentation que ce soit sur l'embryon vivant, *in vivo* ou *in vitro*. » (*ibid.*), observations, adoption (p. 2941). — Amendement par MM. Henri Caillavet et Jacques Bordeneuve tendant à une nouvelle rédaction du deuxième alinéa du texte proposé pour l'article L. 162-2 du code de la santé publique afin de permettre notamment la pratique de l'interruption de grossesse dans les établissements de soins à buts non lucratifs (*ibid.*) et amendement par M. Jean Mézard, rapporteur, tendant à supprimer, après les mots : « dispositions de l'article L. 176 » la fin du deuxième alinéa du texte proposé pour l'article L. 162-2 du code de la santé publique [possibilité pour le directeur ou le conseil d'administration de refuser le principe de telles interventions dans les établissements d'hospitalisation privés] (*ibid.*), observations, retrait de l'amendement par MM. Henri Caillavet et Jacques Bordeneuve (p. 2942) et adoption de l'amendement par M. Jean Mézard, rapporteur (*ibid.*). — Amendement par Mme Marie-Thérèse Goutmann et plusieurs de ses collègues, soutenu par Mme Catherine Lagatu, tendant à supprimer, à la fin de l'alinéa *a*) du 2° du texte présenté pour l'article L. 162-3 du code de la santé publique, la mention des « possibilités offertes par l'adoption d'un enfant à naître » parmi les informations que le médecin doit fournir à la femme sollicitant une intervention (*ibid.*), observations, rejet (*ibid.*). — Amendement par M. Jean Mézard, rapporteur, tendant : 1° à limiter le contenu de l'article L. 162-3 à ce qui concerne la première consultation médicale ; 2° à reporter à un article additionnel ultérieur les dispositions concernant la consultation sociale des sixième, huitième, neuvième et dixième alinéa du texte présenté pour l'article L. 162-3 du code de la santé publique (*ibid.*) et amendement par M. Jean Mézard, rapporteur, tendant, après le texte présenté pour l'article L. 162-3 du code de la santé publique, à insérer un article L. 162-3 *bis* nouveau ainsi rédigé : « *Art. L.* 162-3 *bis*. — Une femme s'estimant placée dans la situation visée à l'article L. 162-1 doit, après la démarche prévue à l'article L. 162-3, consulter un établissement d'information, de consultation ou de conseil familial, un centre de planification ou d'éducation familiale, un service social ou un autre organisme agréé qui devra lui délivrer une attestation de consultation. Cette consultation comporte un entretien particulier au cours duquel une assistance et des conseils appropriés à la situation de l'intéressée lui sont apportés, ainsi que les moyens nécessaires pour résoudre les problèmes sociaux posés. Les personnels des organismes visés au premier alinéa sont soumis aux dispositions de l'article 378 du code pénal. Chaque fois que cela est possible, le couple participe à la consultation et à la décision à prendre. » (p. 2943), observations, les deux amendements sont adoptés (*ibid.*). — Amendement de coordination par M. Jean Mézard, rapporteur, au début du texte présenté pour l'article L. 162-4 du code de la santé publique, observations, adoption (*ibid.*). — Amendement par MM. Jean Cauchon et René Tinant, soutenu par M. René Tinant, tendant à modifier le début du texte présenté pour l'article L. 162-5 du code de la santé publique afin que l'état de détresse pouvant justifier l'avortement soit déterminé par l'accord de la femme, du médecin consulté et du conseiller social qui lui est adjoint (p. 2944), observations, rejet (*ibid.*), par scrutin public (n° 42). — Amendement d'harmonisation par M. Jean Mézard, rapporteur, à la fin du deuxième alinéa du texte présenté pour l'article L. 162-5 du code de la santé publique (p. 2944), adoption (p. 2945). — Amendement par M. Jean Mézard, rapporteur, tendant à supprimer le texte proposé pour l'article L. 162-5 *bis* du code de la santé publique [consentement de l'une des personnes qui exerce l'autorité parentale ou du représentant légal pour la femme mineure célibataire] (*ibid.*), observations, rejet (p. 2948) par scrutin public (n° 43). — Amendement par M. Jean Mézard, rapporteur, tendant à compléter le texte présenté pour l'article L. 162-6 du code de la santé publique par un alinéa nouveau relatif à la possibilité pour un établissement d'hospitalisation privé de pratiquer des interruptions de grossesse (p. 2948), sous-amendement par Mme Simone Veil, ministre de la santé, tendant à la rédaction suivante de l'alinéa nouveau présenté par l'amendement précédent : « Un établissement d'hospitalisation privé peut refuser que des interruptions volontaires de grossesse soient pratiquées dans ses locaux. Toutefois, dans le cas où l'établissement a demandé à participer à l'exécution du service public hospitalier ou conclu un contrat de concession, en application de la loi n° 70-1318 du 31 décembre 1970 portant réforme hospitalière, ce refus ne peut être opposé que si d'autres établissements sont en mesure de répondre aux besoins locaux. » (*ibid.*), observations, retrait de l'amendement par M. Jean Mézard, rapporteur (p. 2949), observations, adoption du sous-amendement par Mme Simone Veil, ministre de la santé (p. 2950). — Amendement par M. Jean Mézard, rapporteur, tendant à supprimer le deuxième alinéa du texte présenté pour l'article L. 162-9 du code de la santé publique, alinéa relatif à l'autorisation nécessaire pour les femmes mineures étrangères (*ibid.*), observations, adoption modifiée sous la forme suivante : amendement tendant à rédiger comme suit le deuxième alinéa de l'article L. 162-9 du code de la santé publique : « Les femmes célibataires étrangères âgées de moins de dix-huit ans doivent, en outre, se soumettre aux conditions prévues à l'article 162-5 *bis*. » (p. 2951). — Adoption (*ibid.*) de l'article 3 par scrutin public (n° 44). — Art. 4 (p. 2951). — Amendement par MM. Jean Cauchon et René Tinant tendant à rédiger comme suit le premier alinéa du texte présenté pour l'article L. 162-10 du code de la santé publique : « L'interruption volontaire d'une grossesse peut, à toute époque, être pratiquée si trois [et non deux] médecins attestent, après examen et discussion, que la poursuite de la grossesse met en péril grave la santé de la femme. S'il est certain que l'enfant à naître est atteint d'une affection d'une particulière gravité, l'interruption de grossesse peut être décidée par trois médecins, à condition qu'elle soit effectuée avant la fin de la première moitié de la grossesse. » (*ibid.*), observations, rejet (p. 2953) de la première phrase de l'amendement par scrutin public (n° 45), observations, la seconde phrase est retirée (p. 2954). — Amendement par M. Jean Mézard, rapporteur, tendant à rédiger comme suit la fin du premier alinéa du texte présenté pour l'article L. 162-10 du code de la santé publique : « ou qu'il existe un risque élevé que l'enfant à naître soit atteint d'une affection d'une particulière gravité. » (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — Amendement par M. Jacques Henriet tendant à modifier la fin du deuxième alinéa du texte présenté pour l'article L. 162-10 du code de la santé publique, afin de préciser que, des deux médecins, l'un sera le médecin consultant régional d'obstétrique ou de pédiatrie (*ibid.*), observations, rejet (p. 2955). — Art. 6 (*ibid.*). — Amendement par M. Jean Mézard, rapporteur, tendant à rédiger comme suit le paragraphe IV de l'article 6 : « IV. — Il est introduit dans le code de la santé publique un article L. 178-1 ainsi rédigé : « *Art. L.* 178-1. — Dans aucun établissement visé à l'article L. 176 le nombre d'interruptions volontaires de grossesses effectuées chaque année ne pourra être supérieur au quart du total des actes chirurgicaux et obstétricaux. Tout dépassement entraînera la fermeture de l'établissement pendant un an. En cas de récidive, la fermeture sera définitive. » (*ibid.*), observations, amendement par MM. Henri Caillavet et Jacques Bordeneuve tendant, dans le paragraphe IV de l'article 6, à la fin du premier alinéa, à supprimer le mot : « opératoires » (p. 2956), retrait de ce dernier amendement (*ibid.*) et adoption de l'amendement par M. Jean Mézard, rapporteur (*ibid.*). — Art. 6 *bis* (*ibid.*). — Amendement par M. Jean Mézard, rapporteur, tendant à une nouvelle rédaction de cet article afin de permettre la prise en charge par la sécurité sociale de l'avortement même non thérapeutique (*ibid.*), amendement par M. André Aubry et plusieurs de ses collègues, soutenu par M. Hector Viron, tendant à un but semblable (*ibid.*), observations, retrait de l'amendement par M. André Aubry et plusieurs de ses collègues (p. 2957), observations, irrecevabilité de l'amendement par M. Jean Mézard, rapporteur, aux termes de l'article 40 de la Constitution (p. 2958). — Art. 7 (p. 2959). — Amendement par MM. Henri Caillavet et Jacques Bordeneuve tendant à remplacer le texte présenté pour l'article L. 181-2 du code de la famille et de l'aide sociale par les dispositions suivantes : « *Art. L.* 181-2. — L'interruption volontaire de la grossesse pratiquée selon la procédure fixée par la section I du chapitre III *bis* du titre I^er^ du livre II du code de la santé publique est un acte thérapeutique avec toutes les prérogatives qui s'y rattachent. » (*ibid.*), observations, irrecevabilité aux termes de l'article 40 de la Constitution (*ibid.*), rejet de l'article 7 (p. 2960) par scrutin public (n° 46). — Art. 8 (p. 2960). — Observations sur les provocations à l'avortement (*ibid.*). — Articles additionnels. — Amendement par M. Jean Mézard, rapporteur, tendant, après l'article 9, à insérer un article additionnel 9 *bis* nouveau visant à harmoniser l'article 378 du code pénal (secret professionnel) avec la présente loi et tendant par suite à rédiger en ces termes le début du deuxième alinéa de l'article 370 du code pénal : « Toutes les personnes ci-dessus énumérées, sans être tenues de dénoncer les avortements pratiqués dans des conditions autres que celles qui sont prévues par la loi, dont elles ont eu connaissance... » (p. 2961), observations, adoption (*ibid.*). — Amendement par M. Jean Mézard, rapporteur, tendant, après l'article 9, à insérer un article additionnel nouveau ainsi rédigé : « En aucun cas l'interruption volontaire de la grossesse ne doit constituer un moyen de régulation des naissances. A cet effet, le Gouvernement prendra toutes les mesures nécessaires pour développer l'information la plus large possible sur la régulation des naissances, notamment par la création généralisée, dans les centres de protection maternelle et infantile, de centres de planification ou d'éducation familiale et par l'utilisation de tous les moyens d'information. » (*ibid.*), adoption (*ibid.*). — Amendement par M. Jean Mézard rapporteur, tendant, après l'article 9, à insérer un article additionnel reprenant des dispositions supprimées lors de l'examen de l'article L. 163-2, huitième alinéa, du code de la santé publique, dispositions ainsi rédigées : « Chaque

centre de planification ou d'éducation familiale constitué dans les centres de protection maternelle et infantile sera doté des moyens nécessaires pour informer, conseiller et aider la femme qui demande une interruption volontaire de grossesse. » (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — Amendement par M. Jean Mézard, rapporteur, tendant, après l'article 9, à insérer un article additionnel nouveau ainsi rédigé : « Les décrets pris pour l'application de la présente loi seront publiés dans un délai de deux mois à compter de la date de sa promulgation. » (*ibid.*), observations, sous-amendement par M. Pierre Marcilhacy, tendant à porter à six mois le délai prévu par l'amendement (p. 2962), observations, adoption du sous-amendement et de l'amendement (*ibid.*). — **Deuxième délibération** (p. 2962 à 2963). — La demande de deuxième délibération des articles 3 et 5 présentée par M. Jean Mézard, rapporteur, est adoptée (p 2962). — Deux amendements par M. Jean Mézard, rapporteur, tendant à déplacer une disposition précédemment adoptée [art. L. 162-5 du code de la santé publique. — Interdiction de l'expérimentation sur l'embryon vivant], adoption des amendements (p. 2963). — *Ont pris part à la discussion des articles :* MM. Edouard Bonnefous, président de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation ; Philippe de Bourgoing ; Roland Boscary-Monsservin ; Henri Caillavet ; Paul Caron ; Jean Cauchon ; Marcel Champeix ; Jean Colin ; Claudius Delorme ; Jacques Descours Desacres ; André Fosset ; Henri Fréville ; Roger Gaudon ; Jean-Marie Girault ; Mme Marie-Thérèse Goutmann ; MM. Paul Guillard ; Jacques Henriet ; Léon Jozeau Marigné ; Michel Kistler, au nom de la commission des finances ; Mme Catherine Lagatu ; MM. Jean Lecanuet, garde des sceaux, ministre de la justice ; Georges Lombard ; Pierre Marcilhacy ; Jean Mézard, rapporteur ; Michel Miroudot ; Jean-Marie Rausch ; Pierre Schiélé ; Maurice Schumann ; Robert Schwint ; Marcel Souquet, président de la commission des affaires sociales, René Tinant ; Mme Simone Veil, ministre de la santé ; M. Hector Viron. — *Explications de vote :* MM. Hector Viron, Marcel Champeix, Jacques Henriet, Henri Caillavet, Maurice Schumann. — Sur l'ensemble (p. 2965), adoption (*ibid.*) par scrutin public (n° 47). — ADOPTION MODIFIÉE (n° 52).

Adopté avec modifications par l'Assemblée nationale en deuxième lecture le 19 décembre 1974. — Voy. : Impressions n°s 1408, 1417, et in-8° n° 206.

Deuxième transmission au Sénat [19 décembre 1974] (I, n° 166). — Renvoi à la commission des affaires sociales. — Rapport par M. Jean Mézard [19 décembre 1974] (I, n° 167). — **Discussion** [19 décembre 1974] (p. 3191 et suiv.). — *Sont entendus dans la discussion générale :* MM. Jean Mézard, rapporteur ; Jacques Henriet ; Mme Simone Veil, ministre de la santé. — *Discussion des articles* (p. 3193 et suiv.). — Art. 6 (p. 3194). — Amendement par M. Jean Mézard, rapporteur, tendant à rédiger comme suit le paragraphe IV de l'article 6 : « IV. — Il est introduit dans le code de la santé publique un article L. 178-1 ainsi rédigé : « *Art. L.* 178-1. — Dans les établissements visés à l'article L. 176 le nombre d'interruptions volontaires de grossesse pratiquées chaque année ne pourra être supérieur au quart du total des actes chirurgicaux et obstétricaux. Tout dépassement entraînera la fermeture de l'établissement pendant un an. En cas de récidive, la fermeture sera définitive. » (*ibid.*), observations, adoption (p. 3195) par scrutin public (n° 56). — Art. 7 (p. 3195). — Amendement par M. Josy Moinet tendant à remplacer le texte proposé pour l'article L. 181-2 du code de la famille et de l'aide sociale par les dispositions suivantes : « *Art. L.* 181-2. — L'interruption volontaire de la grossesse pratiquée selon la procédure fixée par la section I du chapitre III *bis* du titre Ier du livre II du code de la santé publique est un acte thérapeutique avec toutes les prérogatives qui s'y rattachent. » (*ibid.*) et amendement par Mme Catherine Lagatu et plusieurs de ses collègues, tendant, après les mots : « [les frais de soins et d'hospitalisation] sont pris en charge », à ajouter les mots : « par la sécurité sociale » (*ibid.*), observations, irrecevabilité des deux amendements aux termes de l'article 40 de la Constitution (*ibid.*). — *Ont pris part à la discussion :* M. Jean-Marie Girault ; Mme Catherine Lagatu ; MM. Jean Mézard, rapporteur ; Geoffroy de Montalembert, au nom de la commission des finances ; Josy Moinet ; Mme Simone Veil, ministre de la santé ; MM. Maurice Schumann ; Robert Schwint. — *Explications de vote :* Mme Catherine Lagatu, M. Jean-Pierre Girault. — Sur l'ensemble, adoption (p. 3196) par scrutin public (n° 57). — ADOPTION MODIFIÉE (n° 70). — DEUXIÈME LECTURE.

Adopté par l'Assemblée nationale [commission mixte paritaire] le 20 décembre 1974. — Voy. : Impressions n°s 1463 [dépôt Troisième lecture], 1467 et in-8° n° 220.

COMMISSION MIXTE PARITAIRE (art. 45, alinéa 2, de la Constitution) [19 décembre 1974] (p. 3196). — Election des membres de la commission (*ibid.*). — Rapport par M. Jean Mézard [20 décembre 1974] (I, n° 171). — **Discussion** [20 décembre 1974] p. 3219 et 3220). — *Sont entendus dans la discussion générale :* M. Jean Mézard, rapporteur ; Mme Simone Veil, ministre de la santé. — *Art. 6* (p. 3220). — Sur l'ensemble, adoption (*ibid.*) par scrutin public (n° 59). — ADOPTION (n° 72). — COMMISSION MIXTE PARITAIRE. — TEXTE DÉFINITIF.

Le Conseil constitutionnel, saisi le 20 décembre 1974, en application de l'article 61 de la Constitution (par quatre-vingt-un députés), décide que : « Les dispositions de la loi relative à l'interruption volontaire de la grossesse, déférée au Conseil constitutionnel, ne sont pas contraires à la Constitution. » (Décision du 15 janvier 1975. — *J. O.*, Lois et décrets, du 16 janvier 1975, p. 671).

Promulgation. — Loi n° 75-17 du 17 janvier 1975 relative à l'interruption volontaire de grossesse (*J. O.* du 18 janvier 1975).

2. Proposition de loi, présentée par M. Jacques HENRIET, *sénateur*, **édictant une législation nouvelle en matière d'avortement, en complétant le code de la famille, en supprimant l'article 317 du code pénal ainsi que l'article L. 161-1 du code de la santé publique** [9 décembre 1974] (I., n° 125). — Renvoi à la commission des affaires sociales, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement.

Voy. aussi : LOI DE FINANCES POUR 1975 : TRAVAIL [III. — SANTÉ] (CRÉDITS).

AVOUES. — Voy. aussi : PROFESSIONS JURIDIQUES ET JUDICIAIRES.

B

BANANIERS. — Voy. CONSTRUCTIONS NAVALES.

BANQUES. — Voy. aussi : LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE POUR 1974 (n° 2). — (OBSERVATIONS). — QUESTIONS ORALES AVEC DÉBAT, 44.

BARRAGES. — Voy. aussi : LOI DE FINANCES POUR 1975 : QUALITÉ DE LA VIE [I. — ENVIRONNEMENT] (OBSERVATIONS).

BATEAUX DE PLAISANCE. — Voy. aussi : SIGNES EXTÉRIEURS DE RICHESSE.

BATIMENT. — Voy. : CONSTRUCTION.

BATIMENTS JUDICIAIRES. — Voy. : BATIMENTS PUBLICS.

BATIMENTS PUBLICS. — Voy. aussi : LOI DE FINANCES POUR 1975 : JUSTICE (OBSERVATIONS).

BAUX COMMERCIAUX

Proposition de loi, présentée par M. Roger GAUDON, *sénateur*, et plusieurs de ses collègues, **tendant à proroger les dispositions de l'article 7 du décret n° 72-561 du 3 juillet 1972 relatif aux baux commerciaux** [13 décembre 1974] (I., n° 147). — Renvoi à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement.

BAUX DE LOCAUX D'HABITATION OU A USAGE PROFESSIONNEL

Proposition de loi, présentée par M. Léandre LÉTOQUART, *sénateur*, et plusieurs de ses collègues, **tendant à prolonger le blocage des loyers jusqu'au 31 décembre 1974** [25 juin 1974] (I., n° 237). — Renvoi à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement.

Voy. aussi : QUESTIONS ORALES AVEC DÉBAT, 39 [11 juin 1974].

BETTERAVES (PLANTEURS DE). — Voy. : LOI DE FINANCES POUR 1975 : BUDGET ANNEXE DES PRESTATIONS SOCIALES AGRICOLES (CRÉDITS ET ARTICLES).

BIACHE-SAINT-VAAST. — Voy. : LOI DE FINANCES POUR 1975 : QUALITÉ DE LA VIE [I. — ENVIRONNEMENT] (OBSERVATIONS).

BIBLIOTHEQUES. — Voy. aussi : LOI DE FINANCES POUR 1975 : EDUCATION (OBSERVATIONS). — II. — UNIVERSITÉS (OBSERVATIONS).

BOIS. — Voy. aussi : FORÊTS. — LOI DE FINANCES POUR 1975 : AGRICULTURE (CRÉDITS).

BOURSES. — Voy. aussi : LOI DE FINANCES POUR 1975 : CULTURE (OBSERVATIONS). — EDUCATION (OBSERVATIONS).

BRESIL. — Voy. : RAPPORTS D'INFORMATION, 1.

BUDGET. — Voy. : LOIS DE FINANCES.

BUDGET ANNEXE DES PRESTATIONS SOCIALES AGRICOLES (B. A. P. S. A.). — Voy. aussi : LOI DE FINANCES POUR 1975 : AGRICULTURE (OBSERVATIONS). — BUDGET ANNEXE DES PRESTATIONS SOCIALES AGRICOLES (OBSERVATIONS. — CRÉDITS). — DEUXIÈME DÉLIBÉRATION (ART. 28).

C

CADASTRE. — Voy. aussi : LOI DE FINANCES POUR 1975 : ECONOMIE ET FINANCES [II. — SERVICES FINANCIERS] (OBSERVATIONS).

CAEN (COMEDIE DE). — Voy : LOI DE FINANCES POUR 1975 : CULTURE (OBSERVATIONS).

CAISSES D'EPARGNE. — Voy. aussi : LOI DE FINANCES POUR 1975 : POSTES ET TÉLÉCOMMUNICATIONS (OBSERVATIONS). — QUESTIONS ORALES, 1446.

CALAMITES AGRICOLES. — Voy. aussi : DÉPARTEMENTS D'OUTRE-MER. — LOI DE FINANCES POUR 1975 : AGRICULTURE (OBSERVATIONS). — QUESTIONS ORALES, 1496, 1497. — QUESTIONS ORALES AVEC DÉBAT, 33. — 7 (30 mai 1974).

CAMPS-HOTELS. — Voy. TOURISME.

CANADA. — Voy. : RAPPORTS D'INFORMATION, 3.

CANAUX. — Voy. : VOIES NAVIGABLES.

CARTE DU COMBATTANT. — Voy. aussi : QUESTIONS ORALES, 1522.

CAVIAR. — Voy. aussi : LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE POUR 1974 (ART. 6).

CENSURE. — Voy. aussi : LOI DE FINANCES POUR 1975 : CULTURE (OBSERVATIONS).

CENTRALES NUCLEAIRES. — Voy. : ENERGIE NUCLÉAIRE.

CENTRALES THERMIQUES. — Voy. aussi : QUESTIONS ORALES AVEC DÉBAT, 73. — QUESTIONS ORALES, 1488.

CENTRE BEAUBOURG. — Voy. : CENTRE NATIONAL D'ART ET DE CULTURE GEORGES-POMPIDOU.

CENTRE NATIONAL D'ART ET DE CULTURE GEORGES-POMPIDOU

Projet de loi présenté par M. Jacques CHIRAC, *Premier ministre*, **portant création du Centre national d'art et de culture Georges-Pompidou.** — Adopté par l'Assemblée nationale le 3 décembre 1974. — Voy. Impressions n°s 950, 1344 et in-8° n° 187. — **Transmission au Sénat** [4 décembre 1974] (I., n° 115). — Renvoi à la commission des affaires culturelles et pour avis, à la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement. — Rapport par M. Michel Miroudot [11 décembre 1974] (I., n° 134). — Avis par M. Maurice Schumann [10 décembre 1974] (I., n° 129). — **Discussion** [12 décembre 1974] (p. 2819 et suiv.). — *Sont entendus dans la discussion générale :* MM. Michel Miroudot, rapporteur, Maurice Schumann, rapporteur pour avis, René Monory, Jacques Chirac, Premier ministre, Michel Guy, secrétaire d'Etat à la culture, Edouard Bonnefous, président de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation, Pierre Giraud, Mme Catherine Lagatu, André Fosset, Jean de Bagneux, président de la commission des affaires culturelles. — *Discussion des articles* (p. 2829 et suiv.). — Art. 1er (p. 2829). — Amendement par M. Michel Miroudot, rapporteur, tendant, au deuxième alinéa de cet article, à remplacer la deuxième phrase par les dispositions suivantes : « Il contribue à l'enrichissement du patrimoine culturel de la nation, à l'information et à la formation du public, à la diffusion de la création artistique et à la communication sociale. Il conseille sur leur demande, notamment dans le domaine architectural, les collectivités locales ainsi que tous organismes publics ou privés intéressés. » (*ibid.*), observations, adoption (p. 2830). — Art. 4 (*ibid.*). — Amendement par M. Michel Miroudot, rapporteur, tendant à rédiger ainsi la première phrase de cet article : « L'établissement public est administré par un président nommé par décret en conseil des ministres et par un conseil de direction. » (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — Amendement par M. Michel Miroudot, rapporteur, tendant à rédiger comme suit le deuxième alinéa de l'article 4 : « Le conseil de direction est composé des directeurs des départements de l'établissement public et, éventuellement, de représentants des organismes publics ou privés qui lui sont associés par convention. » (*ibid.*), observations, adoption (p. 2831). — Amendement par M. Michel Miroudot, rapporteur, tendant à rédiger ainsi le troisième alinéa de l'article 4 : « Un conseil d'orientation consultatif donne un avis sur le projet de budget de l'établissement public et sur les lignes générales de son action culturelle. Ce conseil d'orientation comprend des représentants des différents ministères intéressés, du Parlement, du conseil de Paris, du conseil d'administration du district de la région parisienne et des personnalités du monde culturel. » (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — Amendement par M. Michel Miroudot, rapporteur, tendant à insérer, après le troisième alinéa de l'article 4, un nouvel alinéa fixant les modalités du contrôle parlementaire sur le fonctionnement du Centre national d'art et de culture Georges-Pompidou (*ibid.*), observations, rejet (p. 2832) par scrutin public (n° 35). — Amendement par M. Michel Miroudot, rapporteur, tendant à supprimer le dernier alinéa de l'article 4, alinéa intégrant les différents organismes à l'établissement public, à l'exception de la bibliothèque publique d'information et de l'Institut de recherche et de coordination acoustique-musique I. R. C. A. M. (p. 2832), observations, adoption (p. 2833). — Article additionnel 5 *bis* nouveau. — Amendement par M. Maurice Schumann, rapporteur pour avis, tendant, après l'article 5, à insérer un article additionnel 5 *bis* nouveau ainsi conçu : « Il est institué une délégation parlementaire qui comprend les rapporteurs généraux des commissions des finances, les rapporteurs spéciaux du budget de la culture des mêmes commissions et les rapporteurs compétents des commissions des affaires culturelles des deux assemblées : elle comprend en outre quatre députés et deux sénateurs désignés par leur assemblée. Cette délégation exerce notamment les missions prévues à l'article 164, paragraphe IV, de l'ordonnance n° 58-1374 du 30 décembre 1958 portant loi de finances pour 1959. Elle est chargée de suivre et d'apprécier la gestion de l'établissement public. » (*ibid.*), observations, adoption (p. 2834) par scrutin public (n° 36). — Art. 6 (*ibid.*). — Amendement par M. Maurice Schumann, rapporteur pour avis, tendant à une nouvelle rédaction de cet article afin de soumettre le Centre national aux principes de la comptabilité publique et d'exclure toute dérogation aux règles générales applicables aux établissements publics à caractère administratif et afin, d'autre part, de maintenir les dispositions particulières, notamment celles de l'article 3 (p. 2834), observations, adoption (*ibid.*). — Article additionnel 6 *bis* nouveau. — Amendement par M. Maurice Schumann, rapporteur pour avis, tendant, à la fin du projet de loi, à insérer un article additionnel nouveau disposant qu'un décret en Conseil d'Etat fixera les modalités d'application de la présente loi (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*) — *Ont pris part à la discussion des articles :* MM. Jean de Bagneux, président de la commission des affaires culturelles, Edouard Bonnefous, président de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation, Etienne Dailly, Claudius Delorme, Jacques Eberhard,

Michel Guy, secrétaire d'Etat à la culture, Mme Catherine Lagatu, MM. Michel Miroudot, rapporteur, Maurice Schumann, rapporteur pour avis. — *Explications de vote :* MM. Marcel Champeix, Maurice Schmann, rapporteur pour avis, Edouard Bonnefous, président de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation. — Sur l'ensemble, adoption (p. 2835) par scrutin public (n° 37). — ADOPTION MODIFIÉE (n° 50).

Adopté aux modifications par l'Assemblée nationale en deuxième lecture le 19 décembre 1974. — Voy. : Impressions n°s 1400, 1418 et in 8° n° 209.

Deuxième transmission au Sénat [19 décembre 1974] (I., n° 168). — Renvoi à la commission des affaires culturelles. — **Discussion** [20 décembre 1974] (p. 3210 et suiv.). *Sont entendus dans la discussion générale :* MM. Michel Miroudot, rapporteur, Michel Guy, secrétaire d'Etat à la culture, M. André Fosset, Pierre Giraud, Mme Catherine Lagatu. — *Discussion des articles* (p. 3212 et suiv.). — Art. 5 *bis* (p. 3212). — Amendement par M. Michel Miroudot, rapporteur, tendant à supprimer les mots : « au sein du conseil d'orientation » dans cet article dont le début est ainsi rédigé : « Deux représentants désignés l'un par la commission des finances et l'autre par la commission des affaires culturelles de chacune des assemblées au sein du conseil d'orientation, disposeront des pouvoirs d'investigation les plus étendus ... » (p. 3213) et amendement par M. Yvon Coudé du Foresto, tendant à rédiger comme suit le début de cet article : « Dans chacune des deux assemblées, le rapporteur général de la commission des finances et deux représentants désignés, l'un par cette même commission et l'autre par la commission des affaires culturelles, disposeront des pouvoirs d'investigation... » (*ibid.*), observations, adoption (p. 3215) de l'amendement par M. Yvon Coudé du Foresto, par scrutin public (n° 58), l'amendement par M. Michel Miroudot, rapporteur devient sans objet (p. 3215). — *Ont pris part à la discussion :* MM. Edouard Bonnefous, président de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation, Marcel Champeix, Adolphe Chauvin, vice-président de la commission des affaires culturelles, Yvon Coudé du Foresto, André Fosset, Michel Guy, secrétaire d'Etat à la culture, Mme Catherine Lagatu, M. Michel Miroudot, rapporteur. — *Explications de vote :* MM. Paul Minot, Marcel Champeix, Mme Catherine Lagatu. — Sur l'ensemble, adoption (p. 3216). — ADOPTION MODIFIÉE (n° 71). — DEUXIÈME LECTURE.

Adopté par l'Assemblée nationale (commission mixte paritaire) le 20 décembre 1974. — Voy. : Impression n° 1471 et in 8° n° 224.

COMMISSION MIXTE PARITAIRE (art. 45, alinéa 2, de la Constitution) [20 décembre 1974] (p. 3216). — Election des membres de la commission (*ibid.*). — Rapport par M. Michel Miroudot [20 décembre 1974] (I., n° 177). — **Discussion** [20 décembre 1974] (p. 3234). — *Sont entendus dans la discussion générale :* MM. Michel Miroudot, rapporteur, Michel Guy, secrétaire d'Etat à la culture. — *Art.* 5 bis (p. 3234). — Sur l'ensemble, adoption (*ibid.*). — ADOPTION (n° 80). — COMMISSION MIXTE PARITAIRE. — TEXTE DÉFINITIF.

Voy. aussi : LOI DE FINANCES POUR 1975 : CULTURE (OBSERVATIONS. — CRÉDITS). — EDUCATION (OBSERVATIONS).

CENTRE NATIONAL DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE (C. N. R. S.). — Voy. aussi : LOI DE FINANCES POUR 1975 : INDUSTRIE ET RECHERCHE (OBSERVATIONS).

CENTRE NATIONAL D'ETUDES DES TELECOMMUNICATIONS (C. N. E. T.). — Voy. aussi : LOI DE FINANCES POUR 1975. — POSTES ET TÉLÉCOMMUNICATIONS (OBSERVATIONS).

CENTRE NATIONAL D'ETUDES SPATIALES (C. N. E. S.). — Voy. aussi : LOI DE FINANCES POUR 1975 : INDUSTRIE ET RECHERCHE (OBSERVATIONS). — POLITIQUE SPATIALE.

CENTRE NATIONAL D'INFORMATION SUR LA PRODUCTIVITE DES ENTREPRISES (C. N. I. P. E.). — Voy. aussi : LOI DE FINANCES POUR 1975. — SERVICES DU PREMIER MINISTRE. V. — COMMISSARIAT GÉNÉRAL DU PLAN D'ÉQUIPEMENT ET DE LA PRODUCTIVITÉ (TITRE IV.)

CENTRE NATIONAL POUR L'AMENAGEMENT DES STRUCTURES DES EXPLOITATIONS ABRICOLES

Dépôt d'un rapport du Gouvernement sur l'activité et l'utilisation des crédits mis à la disposition de cet établissement public (année 1973) [22 octobre 1974] (p. 1398).

CENTRE NATIONAL POUR L'EXPLOITATION DES OCEANS (C. N. E. X. O.). — Voy. aussi : LOI DE FINANCES POUR 1975 : INDUSTRIE ET RECHERCHE (OBSERVATIONS.)

CENTRES AERES ET DE LOISIRS. — Voy. aussi : VACANCES.

CHAMBRES DE METIERS. — Voy. aussi : ELECTIONS PROFESSIONNELLES ET SOCIALES.

CHAMBRES D'HOTEL. — Voy. : TOURISME.

CHAMPIGNON (INDUSTRIE DU). — Voy. aussi : LOI DE FINANCES POUR 1975 : AGRICULTURE (OBSERVATIONS).

CHANGES. — Voy. : DÉCLARATIONS DU GOUVERNEMENT.

CHANTIERS NAVALS. — Voy. aussi : LOI DE FINANCES POUR 1975 : IV. — MARINE MARCHANDE (OBSERVATIONS). — EQUIPEMENT ET VOIES NAVIGABLES (OBSERVATIONS).

CHARBON. — Voy. aussi : CHARBONNAGES. — ENERGIE. — LOI DE FINANCES POUR 1975 : INDUSTRIE ET RECHERCHE (OBSERVATIONS). — LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE POUR 1974 (n° 1). — (ART. 8). — MINES ET CARRIÈRES. — QUESTIONS ORALES AVEC DÉBAT, 22. — 10 (30 mai 1974).

CHARBONNAGES. — Voy. ausi : LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE POUR 1974 (n° 1). — (ART. 8). — QUESTIONS ORALES AVEC DÉBAT, 22, 48. — 33 (5 juin 1974).

CHASSE. — Voy. aussi : PERMIS DE CHASSE. — QUESTIONS ORALES, 1387. — QUESTIONS ORALES AVEC DÉBAT, 18.

CHATAIGNERAIE. — Voy. aussi : QUESTIONS ORALES, 1505.

CHAUFFAGE DES LOCAUX. — Voy. : ENERGIE (CHAUFFAGE).

CHEMINS DE FER. — Voy. aussi : AÉROTRAIN. — QUESTIONS ORALES AVEC DÉBAT, 8.

CHEQUES

1. — Projet de loi, présenté par M. Jacques CHIRAC, *Premier ministre*, **modifiant la loi n° 72-10 du 3 janvier 1972 relative à la prévention et à la répression des infractions en matière de chèques** [19 août 1974. — *J. O.* Séance 2 octobre 1973] (I., n° 293 *rect.*). — Renvoi à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement. — Rapport par M. Pierre Marcilhacy [17 octobre 1974] (I., n° 47). — **Discussion** [24 octobre 1974] (p. 1425 et suiv.). — *Sont entendus dans la discussion générale :* MM. Pierre Marcilhacy, rapporteur ; Jean Lecanuet, garde des sceaux, ministre de la justice ; Louis Namy, Etienne Dailly. — *Discussion des articles* (p. 1432 et suiv.). — Art. 2 (p. 1432). — Amendement par M. Pierre Marcilhacy, rapporteur, tendant, dans la rédaction proposée pour le deuxième alinéa de l'article 57-1 du décret du 30 octobre 1935, à remplacer les mots : « délai de dix jours », par les mots : « délai de vingt jours » [délai « de repentir » à l'expiration duquel l'huissier peut saisir les biens meubles du tireur] (*ibid.*), observations, adoption (p. 1433). — Amendement par M. Pierre Marcilhacy tendant à supprimer la dernière phrase du dernier alinéa de cet article prévoyant que, si la provision disponible est suffisante, les frais d'huissier sont payés par le tiré en même temps que le montant du chèque (*ibid.*), observations, rejet (*ibid.*). — Art. 3 (*ibid.*) — Amendement par M. Pierre Marcilhacy, rapporteur, tendant à supprimer les mots : « et disponible », après les mots : « provision suffisante » dans le texte présenté par le premier alinéa de l'article 65-2 du décret du 30 octobre 1935 (*ibid.*), observations, adoption (p. 1434) — Amendement rédactionnel par M. Pierre Marcilhacy, rapporteur, au deuxième alinéa du texte présenté pour l'article 65-2 du décret du 30 octobre 1935 (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — Amendement d'harmonisation au premier alinéa de l'article 65-3 du décret du 30 octobre 1935, par M. Pierre Marcilhacy, rapporteur, adoption (*ibid.*). — Amendement par M Pierre Marcilhacy, rapporteur, tendant à modifier le texte présenté pour le troisième alinéa de l'article 65-3

du décret du 30 octobre 1935 afin que la faculté de régularisation ne s'applique que sur un seul compte d'une même personne (*ibid.*), observations, adoption (p. 1435). — Amendement d'harmonisation au texte présenté pour le dernier alinéa de l'article 65-3 du décret du 30 octobre 1935, par M. Pierre Marcilhacy, rapporteur, adoption (*ibid.*). — Art. 5 (*ibid.*). — Amendement par M. Pierre Marcilhacy, rapporteur, tendant à une nouvelle rédaction du texte présenté pour l'article 73 relatif à la responsabilité du banquier, du décret du 30 octobre 1935, qui sera ainsi rédigé : « *Art.* 73. — Le tiré doit payer, nonobstant l'absence, l'insuffisance ou l'indisponibilité de la provision, tout chèque émis au moyen d'une formule qu'il a délivrée en violation des dispositions des articles 65-2 et 68 (alinéa 3) ou au moyen d'une formule dont il n'a pas réclamé la restitution conformément à l'article 65-3 ou au moyen d'une formule qu'il a délivrée à un nouveau client sans avoir consulté préalablement la Banque de France. Toutefois, il n'est tenu de payer qu'à concurrence d'une somme fixée par décret en Conseil d'Etat ; cette somme ne peut être inférieure à 10 000 francs par chèque. Le tiré qui refuse le paiement d'un chèque émis au moyen de l'une des formules visées à l'alinéa premier est solidairement tenu de payer, outre une somme égale au montant du chèque, les dommages-intérêts accordés au porteur en raison du non-paiement. » (p. 1436), observations, adoption (*ibid.*). — Amendement rédactionnel par M. Pierre Marcilhacy, rapporteur, au texte présenté pour l'article 74 du décret du 30 octobre 1935 (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — Art. 6 (*ibid*). — Amendement d'harmonisation par M. Pierre Marcilhacy, rapporteur, au texte présenté pour le deuxième alinéa de l'article L. 103-1 de la loi n° 72-10 du 3 janvier 1972 (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — Art. 8 (p. 1437). — Amendement par M. Pierre Marcilhacy, rapporteur, tendant à supprimer les mots : « sous réserve des adaptations nécessaires à lui apporter » dans le texte présenté pour l'article 16 de la loi du 3 janvier 1972 qui est ainsi conçu : « La présente loi est applicable dans les territoires d'outre-mer sous réserve des adaptations nécessaires à lui apporter. » (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — Article additionnel. — Amendement par M. Louis Jung tendant à insérer *in fine* un article additionnel nouveau complétant le décret du 30 octobre 1935 par une disposition interdisant les chèques d'une somme minime (*ibid.*), observations, retrait (p. 1437). — *Ont pris part à la discussion des articles :* MM. Jean Bertaud, Pierre Giraud, Louis Jung, Jean Lecanuet, garde de sceaux, ministre de la justice, Pierre Marcilhacy, rapporteur. — Sur l'ensemble, adoption (p. 1438). — ADOPTION n° 22).

Adopté avec modifications par l'Assemblée nationale le 6 décembre 1974. — Voy. : Impressions n°s 1268, 1335 et in-8° n° 193.

Transmission au Sénat (deuxième lecture) [10 décembre 1974] (I., n° 128). — Renvoi à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale. — Rapport par M. Pierre Marcilhacy [12 décembre 1974] (I., n° 141). — Discussion [17 décembre 1974] (p. 3053 et suiv.). — *Est entendu dans la discussion générale :* M. Pierre Marcilhacy, rapporteur. — *Discussion des articles* (p. 3053 et suiv.). — Art. 3 (p. 3053). — Amendement par M. Pierre Marcilhacy, rapporteur, tendant, dans la rédaction proposée pour l'article 65-1 du décret du 30 octobre 1935, à supprimer le dernier alinéa, aux termes duquel « Les formules de chèques mentionnent le numéro de téléphone de la succursale ou agence bancaire auprès de laquelle le chèque est payable » (p. 3054) et amendement par M. Pierre Marcilhacy, rapporteur, tendant à rédiger comme suit le dernier alinéa du même texte : « Les formules de chèques mentionnent l'adresse du titulaire » (*ibid.*), observations, les deux amendements sont adoptés (*ibid.*). — Amendement par M. Pierre Marcilhacy, rapporteur, tendant, dans le texte présenté pour l'article 65-2 du décret du 30 octobre 1935, après les mots : « tout banquier qui a été informé de l'incident de paiement », à ajouter le mot : « notamment » [par la Banque de France] (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — Amendement par M. Pierre Marcilhacy, rapporteur, tendant, dans le deuxième alinéa du texte présenté pour l'article 65-3 du décret du 30 octobre 1935, à supprimer les mots : « et éventuellement des frais de sa présentation par ministère d'huissier » afin de rétablir le tireur dans ses droits dès reconstitution de sa provision, sans attendre le décompte des frais d'huissier (*ibid.*), observations, adoption (p. 3055). — Amendement par M. Pierre Marcilhacy, rapporteur, tendant à rétablir les mots : « tant en ce qui concerne ce compte qu'en ce qui concerne les autres comptes dont ils pourraient être individuellement titulaires » à la fin du texte présenté pour l'article 65-4 du décret du 30 octobre 1935, lequel est ainsi conçu : « Lorsque l'incident de paiement est le fait du titulaire d'un compte collectif avec ou sans solidarité, les dispositions des articles 65-2 et 65-3 sont de plein droit applicables aux autres titulaires de comptes » (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — Art 5 (*ibid.*). — Amendement par M. Jean Lecanuet, garde des sceaux, ministre de la justice, tendant, à l'alinéa 3 du texte présenté pour l'article 69 du décret du 30 octobre 1935 : 1° après les mots : les cotitulaires d'un compte qui », à insérer les mots : « en connaissance de cause » ; 2° de supprimer les mots : « lorsque cette interdiction judiciaire leur a été notifiée » ; en conséquence, à rédiger ainsi qu'il suit l'alinéa 3 de l'article susvisé : « Sont également passibles... les cotitulaires d'un compte qui, en connaissance de cause, émettent sur celui-ci... constaté sur ledit compte » (p. 3056), observations, adoption (*ibid.*). — Amendement par M. Pierre Marcilhacy, rapporteur, tendant, dans le texte modificatif présenté pour l'article 73 de la loi du 3 janvier 1972, à rédiger comme suit le dernier alinéa : « Lorsqu'il a refusé le paiement d'un chèque, le tiré doit être en mesure de justifier qu'il a satisfait aux prescriptions légales et réglementaires relatives à l'ouverture du compte et à la délivrance des formules de chèques ainsi qu'aux obligations légales et réglementaires résultant des incidents de paiement, notamment en ce qui concerne l'injonction d'avoir à restituer les formules de chèques » (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — Amendement par M. Etienne Dailly, tendant à supprimer le texte proposé pour l'article 73-1 du décret du 30 octobre 1935 [paiement obligatoire du chèque par le tiré lorsque le montant est égal ou inférieur à 100 francs] et amendement identique par M. Christian Poncelet, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'économie et des finances (budget) (p. 3056), observations, adoption (p. 3059) des amendements par scrutin public (n° 49). — Amendement par M. Pierre Marcilhacy, tendant à supprimer le texte présenté pour l'article 73-2 du décret du 3 octobre 1935 [subrogation du tiré dans les droits du prêteur] (p. 3059), observations, adoption (*ibid.*). — Art. 6 (*ibid.*). — Amendement de coordination par M. Jean Lecanuet, garde des sceaux, ministre de la justice, observations, adoption (*ibid.*). — Art 8 *bis* (*ibid.*). — Amendement par M. Pierre Marcilhacy rapporteur, tendant à supprimer cet article disposant que : « Le tiré qui a payé un chèque, malgré l'absence, l'insuffisance ou l'indisponibilité de la provision, est réputé s'être engagé tacitement à payer tous les autres chèques émis, par le même tireur, s'il ne rapporte la preuve qu'il a notifié à ce dernier son refus exprès de consentir à l'avenir la même facilité pour le paiement d'autres chèques » (*ibid.*), observations, adoption (p. 3060). — Art. 8 *ter* (*ibid.*). — Amendement par M. Pierre Marcilhacy, rapporteur, tendant à supprimer cet article pour harmonisation, adoption (*ibid.*). — Art. 10 (*ibid.*). — Amendement par M. Pierre Marcilhacy, rapporteur, tendant à supprimer les mots : « par décret en Conseil d'Etat » dans la phrase : « Il sera procédé par décret en Conseil d'Etat, à une édition officielle du décret du 30 octobre 1935 » (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — *Ont pris part à la discussion des articles :* MM. Etienne Dailly ; Jean Lecanuet, garde des sceaux, ministre de la justice ; Pierre Marcilhacy, rapporteur ; Christian Poncelet, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'économie et des finances (budget). — Sur l'ensemble adoption (p. 3060). — ADOPTION MODIFIÉE (n° 59). — DEUXIÈME LECTURE.

Adopté avec modifications par l'Assemblée nationale en deuxième lecture le 19 décembre 1974. — Voy. : Impressions n°s 1422, 1435 et in-8° 211. — Adopté par l'Assemblée nationale (commission mixte paritaire) le 20 décembre 1974. — Voy. : Impressions n° 1466 et in-8° n° 222.

COMMISSION MIXTE PARITAIRE (art. 45, alinéa 2 de la Constitution) [19 décembre 1974] (p. 3189). — Election des membres de la commission (*ibid.*). — Rapport par M. Pierre Marcilhacy [20 décembre 1974] (I., n° 174). — **Discussion** [20 décembre 1974] (p. 3226 et suiv.). — *Sont entendus dans la discussion générale :* MM. Pierre Marcilhacy, rapporteur ; Jean Lecanuet, garde des sceaux ministre de la justice. — *Articles* (p. 3227 et 3228). — Art. 6 (p. 3228). — Amendement de coordination par M. Pierre Marcilhacy, rapporteur (*ibid.*). — Sur l'ensemble, adoption (*ibid.*). — ADOPTION (n° 77). — COMMISSION MIXTE PARITAIRE. — TEXTE DÉFINITIF.

Promulgation. — Loi n° 75-4 du 3 janvier 1975 (*J. O.* du 4 janvier 1975).

2. — Proposition de loi, présentée par M. Pierre MARCILHACY, *sénateur*, **tendant à modifier l'article 19-1 de la loi n° 72-10 du 3 janvier 1972 relative à la prévention et à la répression des infractions en matière de chèques** [4 octobre 1974] (I., n° 3). — Renvoi à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement. — Rapport par M. Pierre Marcilhacy [4 octobre 1974] (I., n° 7). — **Discussion** [8 octobre 1974] (p. 1186 et 1187). — *Sont entendus dans la discussion générale :* MM. Pierre Marcilhacy, rapporteur, Jean Lecanuet, garde des sceaux, ministre de la Justice. — *Article unique* (p. 1187). — Adoption (*ibid.*). — ADOPTION (n° 1).

Voy. aussi : CAISSES D'ÉPARGNE.

CHEQUES POSTAUX. — Voy. aussi : LOI DE FINANCES POUR 1975 : POSTES ET TÉLÉCOMMUNICATIONS (OBSERVATIONS). — QUESTIONS ORALES AVEC DÉBAT, 72.

CHEVAUX. — Voy. aussi : SIGNES EXTÉRIEURS DE RICHESSE.

CHEVREUSE. — Voy. : LOI DE FINANCES POUR 1975 : QUALITÉ DE LA VIE [I. — ENVIRONNEMENT] (OBSERVATIONS).

CHICOREE. — Voy. : TAXES PARAFISCALES.

CHILI. — Voy. : POLITIQUE EXTÉRIEURE.

CHIMIE (INDUSTRIE). — Voy. aussi : LOI DE FINANCES POUR 1975 : INDUSTRIE ET RECHERCHE (OBSERVATIONS).

CHINE. — Voy. : RAPPORTS D'INFORMATION, 5.

CHLOROMYCETINE. — Voy. : PHARMACIE VÉTÉRINAIRE [ART. L. 617-6 DU CODE DE LA SANTÉ PUBLIQUE].

CINEMA. — Voy. aussi : LOI DE FINANCES POUR 1975 : CULTURE (OBSERVATIONS). — ARTICLE NON JOINTS A L'EXAMEN DES CRÉDITS (ART. 49 *bis*). — QUESTIONS ORALES AVEC DÉBAT, 98. — 13. — 22 (30 mai 1974).

CIRCULATION ROUTIERE

Proposition de loi, présentée par M. Pierre GIRAUD, *sénateur*, et plusieurs de ses collègues, **tendant à réserver les trottoirs exclusivement à la circulation des piétons** [5 février 1974. — *J. O.* Lois et décrets, 6 février 1974. — Rattachée pour ordre au procès-verbal de la séance du 22 janvier 1974. — Débats, séance 2 avril 1974] (I., n° 128). — Renvoi à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement.

Voy. aussi : QUESTIONS ORALES, 1444, 1480.

« CITE FLEURIE ». — Voy. : SITES (PROTECTION DES).

CODE CIVIL. — Voy. aussi : MAJORITÉ (AGE DE LA). — PROXÉNÉTISME.

CODE D'ADMINISTRATION COMMUNALE. — Voy. aussi : CONSEILS GÉNÉRAUX. — RAGE (LUTTE CONTRE LA).

CODE DE COMMERCE. — Voy. aussi : MAJORITÉ (AGE DE LA).

CODE DE LA FAMILLE ET DE L'AIDE SOCIALE. — Voy. aussi : AIDE SOCIALE. — CONTRÔLE DES NAISSANCES. — INSTITUTIONS SOCIALES ET MÉDICO-SOCIALES.

CODE DE JUSTICE MILITAIRE. — Voy. aussi : MAJORITÉ (AGE DE LA).

CODE DE LA NATIONALITE FRANÇAISE. — Voy. aussi : MAJORITÉ (AGE DE LA).

CODE DE LA ROUTE. — Voy. aussi : PROCÉDURE CIVILE ET COMMERCIALE.

CODE DE LA SANTE PUBLIQUE. — Voy. aussi : AVORTEMENT. — CONTRÔLE DES NAISSANCES. — FAMILLES. — INSTITUTIONS SOCIALES ET MÉDICO-SOCIALES. — HÔPITAUX. — OPTICIENS-LUNETIERS. — PHARMACIE VÉTÉRINAIRE.

CODE DE LA SECURITE SOCIALE. — Voy. aussi : ACCIDENTS DU TRAVAIL. — CONTRÔLE DES NAISSANCES. — INSTITUTIONS SOCIALES ET MÉDICO-SOCIALES. — LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES. — MALADIES PROFESSIONNELLES. — PENSIONS DE RETRAITE. — SÉCURITÉ SOCIALE (FINANCEMENT).

CODE DE L'URBANISME ET DE L'HABITATION. — Voy. aussi : ENERGIE. — LITTORAL (PROTECTION DU).

CODE DE PROCEDURE CIVILE. — Voy. aussi : MAJORITÉ (AGE DE LA).

CODE DE PROCEDURE PENALE. — Voy. aussi : MAIRES. — MAJORITÉ (AGE DE LA). — PROCÉDURE CIVILE ET COMMERCIALE. — PROXÉNÉTISME.

CODE DES DEBITS DE BOISSONS. — Voy. aussi : MAJORITÉ (AGE DE LA).

CODE DU SERVICE NATIONAL. — Voy. aussi : MAJORITÉ (AGE DE LA).

CODE DU TRAVAIL. — Voy. aussi : AIDE SOCIALE. — FORMATION PROFESSIONNELLE ET PROMOTION SOCIALE. — LICENCIEMENT.

CODE ELECTORAL. — Voy. aussi : MAJORITÉ (AGE DE LA). — SÉNATEURS.

CODE GENERAL DES IMPOTS. — Voy. aussi : IMPÔTS LOCAUX. — LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES.

CODE PENAL. — Voy. aussi : AVORTEMENT. — CHÈQUES. — LOI DE FINANCES POUR 1975 : JUSTICE (OBSERVATIONS). — MAJORITÉ (AGE DE LA). — PROXÉNÉTISME.

CODE RURAL. — Voy. aussi : CONTRÔLE DES NAISSANCES. — DÉPARTEMENTS D'OUTRE-MER. — FAMILLES. — OUVRIERS AGRICOLES. — RAGE (LUTTE CONTRE LA). — SÉCURITÉ SOCIALE (FINANCEMENT).

COLLECTIVITES LOCALES. — Voy. aussi : COMMUNES. — ELECTIONS MUNICIPALES. — LOI DE FINANCES POUR 1975 : DISCUSSION GÉNÉRALE (OBSERVATIONS). — INTÉRIEUR (OBSERVATIONS). — TOURISME (OBSERVATIONS). — TRAVAIL [III. — SANTÉ] (OBSERVATIONS). — DEUXIÈME DÉLIBÉRATION (ARTICLE ADDITIONNEL APRÈS L'ART. 12). — LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE POUR 1974 (n° 1) (OBSERVATIONS). — RAPPORT DE LA COUR DES COMPTES. — QUESTIONS ORALES AVEC DÉBAT, 19 (30 mai 1974), 37 (11 juin 1974).

COMITE INTERMINISTERIEL POUR L'AMENAGEMENT DES STRUCTURES INDUSTRIELLES. — Voy. aussi : LOI DE FINANCES POUR 1975 : INDUSTRIE ET RECHERCHE (OBSERVATIONS).

COMITES D'ENTREPRISE. — Voy. aussi : DÉLÉGUÉS DU PERSONNEL. — LICENCIEMENTS.

COMMERCE ET ARTISANAT. — Voy. : ARTISANS ET COMMERÇANTS.

COMMERCE EXTERIEUR. — Voy. aussi : LOI DE FINANCES POUR 1975. — DISCUSSION GÉNÉRALE (OBSERVATIONS). — ECONOMIE ET FINANCES [II. — SERVICES FINANCIERS] (OBSERVATIONS). — COMPTES SPÉCIAUX DU TRÉSOR (OBSERVATIONS). — LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE (n° 1) POUR 1974 (OBSERVATIONS).

COMMISSARIAT A L'ENERGIE ATOMIQUE (C. E. A.). — Voy. aussi : LOI DE FINANCES POUR 1975 : DISCUSSION GÉNÉRALE (OBSERVATIONS). — DÉFENSE (OBSERVATIONS). — INDUSTRIE ET RECHERCHE (OBSERVATIONS).

COMMISSARIAT GENERAL DU PLAN D'EQUIPEMENT ET DE LA PRODUCTIVITE. — Voy. aussi : LOI DE FINANCES POUR 1975. SERVICE DU PREMIER MINISTRE [V. — COMMISSARIAT GÉNÉRAL AU PLAN D'ÉQUIPEMENT ET DE LA PRODUCTIVITÉ].

COMMISSARIAT GENERAL DU TOURISME. — Voy. aussi : LOI DE FINANCES POUR 1975 : TOURISME (OBSERVATIONS).

COMMISSION DE SURVEILLANCE DE LA CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATION

Dépôt du rapport annuel sur les opérations de 1973 [20 juin 1974] (p. 471).

COMMISSIONS MIXTES PARITAIRES

COMMISSION MIXTE PARITAIRE CHARGÉE DE PROPOSER UN TEXTE SUR LES DISPOSITIONS RESTANT EN DISCUSSION DU PROJET DE LOI PORTANT AMNISTIE (cf. **Amnistie**).

1° Communication de la demande de création [9 juillet 1974] (p. 784) ; 2° nomination des sénateurs membres de la commission (p. 801 et 802) ; 3° liste des membres de la commission. — A la suite des nominations effectuées par le Sénat dans sa séance du 9 juillet 1974 et par l'Assemblée nationale le même jour, la commission est ainsi composée :

Membres titulaires.

Députés : MM. Jean Foyer, Claude Gerbet, Jacques Piot, Pierre-Charles Krieg, Jacques Soustelle, Waldeck L'Huillier, Bernard Marie.

Sénateurs : MM. Jean Auburtin, Félix Ciccolini, Pierre de Félice, Jacques Genton, Jean-Marie Girault, Léon Jozeau-Marigné, Pierre Marcilhacy.

Membres suppléants.

Députés : M. Pierre Raynal, Mme Yvonne Stéphan, MM. Benjamin Brial, Maurice Brun, Jean Zuccarelli, Marcel Massot, Maxime Kalinsky.

Sénateurs : MM. Etienne Dailly, Yves Estève, Jean Geoffroy, Paul Guillard, Pierre Jourdan, Louis Namy, Edgar Tailhades.

NOMINATION DU BUREAU

Dans sa séance du 10 juillet 1974, la commission a procédé à la nomination de son bureau, qui est ainsi constitué :

Président : M. Jean Doyen ; *vice-président :* M. Léon Jozeau-Marigné ; *rapporteurs :* au Sénat, M. Jean-Marie Girault ; à l'Assemblée nationale, M. Claude Gerbet.

COMMISSION MIXTE PARITAIRE CHARGÉE DE PROPOSER UN TEXTE SUR LES DISPOSITIONS RESTANT EN DISCUSSION DU PREMIER PROJET DE LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE POUR 1974 (cf. **Lois de finances rectificatives**).

1° Communication de la demande de création [10 juillet 1974] (p. 853) ; 2° nomination des sénateurs membres de la commission (*ibid.*) ; 3° liste des membres de la commission. — A la suite des nominations effectuées par le Sénat dans sa séance du 10 juillet 1974 et par l'Assemblée nationale le même jour, la commission est ainsi composée :

Membres titulaires.

Députés : MM. Jacques Dominati, Roger Fossé, Fernand Icart, Jacques Marette, Maurice Papon, Edouard Schloesing, Robert-André Vivien.

Sénateurs : MM. Edouard Bonnefous, Yvon Coudé du Foresto, Jacques Descours Desacres, Yves Durand, Geoffroy de Montalembert, Henri Tournan.

Membres suppléants.

Députés : MM. Robert Bisson, Emmanuel Hamel, Jean-Marie Caro, Maurice Ligot, Jacques Cressard, Pierre Conret, Bernard Marie.

Sénateurs : MM. Joseph Raybaud, René Monory, Jacques Boyer-Andrivet, Robert Schmitt, Paul Ribeyre, Auguste Amic, Louis Talamoni.

NOMINATION DU BUREAU

Dans sa séance du 11 juillet 1974, la commission a procédé à la nomination de son bureau, qui est ainsi constitué :

Président : M. Edouard Bonnefous ; *vice-président :* M. Fernand Lefort ; *rapporteurs :* au Sénat, M. Yvon Coudé du Foresto ; à l'Assemblée nationale, M. Maurice Papon.

COMMISSION MIXTE PARITAIRE CHARGÉE DE PROPOSER UN TEXTE SUR LES DISPOSITIONS RESTANT EN DISCUSSION DU PROJET DE LOI RELATIF A LA RADIODIFFUSION ET A LA TÉLÉVISION (cf. **Radiodiffusion et télévision**).

1° Communication de la demande de création [27 juillet 1974] (p. 1033) ; 2° nomination des sénateurs membres de la commission (*ibid.*) ; 3° liste des membres de la commission. — A la suite des nominations effectuées par le Sénat dans sa séance du 27 juillet 1974 et par l'Assemblée nationale le 23 juillet 1974, la commission est ainsi composée :

Membres titulaires.

Députés : MM. Henry Berger, Jean de Préaumont, Joël Le Tac, Mme Anne-Marie Fritsch, MM. Roger Chinaud, Xavier Hamelin, Pierre Lepage.

Sénateurs : MM. Jacques Carat, Jean Fleury, Mme Brigitte Gros, M. Louis Gros, Mme Catherine Lagatu, MM. Michel Miroudot, Jacques Pelletier.

Membres suppléants.

Députés : MM. Adrien Zeller, Jean Bichat, Jean Brocard, Guy Cabanel, Albert Liogier, Pierre Gaussin, René Caille.

Sénateurs : MM. Henri Caillavet, Jean Collery, Jacques Habert, Georges Lamousse, Jean Legaret, René Tinant.

NOMINATION DU BUREAU

Dans sa séance du 28 juillet 1974, la commission a procédé à la nomination de son bureau, qui est ainsi constitué :

Président : M. Henry Berger ; *vice-président :* M. Louis Gros ; *rapporteurs :* au Sénat, M. Michel Miroudot ; à l'Assemblée nationale, M. Jean de Préaumont.

COMMISSION MIXTE PARITAIRE CHARGÉE DE PROPOSER UN TEXTE SUR LES DISPOSITIONS RESTANT EN DISCUSSION DU PROJET DE LOI RELATIF AUX ÉCONOMIES D'ÉNERGIE (cf. **Energie**).

1° Communication de la demande de création [15 octobre 1974] (p. 1291) ; 2° nomination des sénateurs membres de la commission (*ibid.*) ; 3° liste des membres de la commission. — A la suite des nominations effectuées par le Sénat dans sa séance du 15 octobre 1974 et par l'Assemblée nationale le 16 octobre 1974, la commission est ainsi composée :

Membres titulaires.

Députés : MM. Jacques Fouchier, Pierre Weisenhorn, Henri Baudouin, Roger Partrat, Jean Valleix, Robert Wagner, Parfait Jans.

Sénateurs : MM. Jean Bertaud, Jean-François Pintat, Robert Laucournet, Jean Filippi, Jean Francou, Léandre Létoquart, Michel Chauty.

Membres suppléants.

Députés : MM. Paul Barberot, Charles Ceyrac, Jean Bégault, René Blas, Jean Favre, André Glon, Marc Bécam.

Sénateurs : MM. Raymond Brun, Paul Malassagne, Marcel Lucotte, Auguste Billiemaz, Francisque Collomb, Roger Quilliot, Jean-Marie Rausch.

NOMINATION DU BUREAU

Dans sa séance du 17 octobre 1974, la commission a procédé à la nomination de son bureau qui est ainsi constitué :

Président : M. Michel Chauty ; *vice-président :* M. Jacques Fouchier ; *rapporteurs :* au Sénat, M. Jean-François Pintat ; à l'Assemblée nationale, M. Pierre Weisenhorn.

COMMISSION MIXTE PARITAIRE CHARGÉE DE PROPOSER UN TEXTE SUR LES DISPOSITIONS RESTANT EN DISCUSSION DU PROJET DE LOI INSTITUANT UN PRÉLÈVEMENT CONJONCTUREL (cf. **Prélèvement conjoncturel**).

1° Communication de la demande de création [6 décembre 1974] (p. 2547) ; 2° nomination des membres de la commission [11 décembre 1974] (p. 2802) ; 3° liste des membres de la commission. — A la suite des nominations effectuées par le Sénat dans sa séance du 11 décembre 1974 et par l'Assemblée nationale le 12 décembre 1974, la commission est ainsi composée :

Membres titulaires.

Députés : MM. Jacques Dominati, Fernand Icart, Rémy Montagne, Maurice Papon, Pierre Ribes, Jean-Pierre de Rocca-Serra, Robert-Marie Vivien.

Sénateurs : MM. Edouard Bonnefous, Yvon Coudé du Foresto, Geoffroy de Montalembert, Max Monichon, Jacques Descours Desacres, Henri Tournan, René Monory.

Membres suppléants.

Députés : MM. Joël Le Tac, Maurice Tissandier, Georges Mesmin, Louis Sallé, Emmanuel Hamel, Roger Fossé, Pierre Cornet.

Sénateurs : MM. Modeste Legouez, Gustave Héon, Maurice Schumann, André Fosset, Auguste Amic, Yves Durand, Louis Talamoni.

NOMINATION DU BUREAU

Dans sa séance du 16 décembre 1974, la commission a procédé à la nomination de son bureau, qui est ainsi constitué :

Président : M. Fernand Icart ; *vice-président :* M. Edouard Bonnefous ; *rapporteurs :* au Sénat, M. Yvon Coudé du Foresto ; à l'Assemblée nationale, M. Maurice Papon.

COMMISSION MIXTE PARITAIRE CHARGÉE DE PROPOSER UN TEXTE SUR LES DISPOSITIONS RESTANT EN DISCUSSION DU PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 1975 (cf. **Lois de finances**).

1° Communication de la demande de création [11 décembre 1974] (p. 2802) ; 2° nomination des sénateurs membres de la commission (*ibid.*) ; 3° liste des membres de la commission. — A la suite des nominations effectuées par le Sénat dans sa séance du 11 décembre 1974 et par l'Assemblée nationale le 13 décembre 1974, la commission est ainsi composée :

Membres titulaires.

Députés : MM. Jacques Dominati, Fernand Icart, Rémy Montagne, Maurice Papon, Pierre Ribes, Jean-Paul de Rocca-Serra, Robert-André Vivien.

Sénateurs : MM. Edouard Bonnefous, Yvon Coudé du Foresto, Geoffroy de Montalembert, Max Monichon, Jacques Descours Desacres, Henri Tournan, René Monory.

Membres suppléants.

Députés : MM. Joël Le Tac, Maurice Tissandier, Georges Mesmin, Louis Sallé, Emmanuel Hamel, Roger Fossé, Pierre Cornet.

Sénateurs : MM. Modeste Legouez, Gustave Héon, Maurice Schumann, André Fosset, Auguste Amic, Yves Durand, Louis Talamoni.

NOMINATION DU BUREAU

Dans sa séance du 16 décembre 1974, la commission a procédé à la nomination de son bureau, qui est ainsi constitué :

Président : M. Fernand Icart ; *vice-président :* M. Edouard Bonnefous ; *rapporteurs :* au Sénat, M. Yvon Coudé du Foresto ; à l'Assemblée nationale, M. Maurice Papon.

COMMISSION MIXTE PARITAIRE CHARGÉE DE PROPOSER UN TEXTE SUR LES DISPOSITIONS RESTANT EN DISCUSSION DU SECOND PROJET DE LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE POUR 1974 (cf. **Lois de finances rectificatives**).

1° Communication de la demande de création [18 décembre 1974] (p. 3124) ; 2° nomination des sénateurs membres de la commission (*ibid.*) ; 3° liste des membres de la commission. — A la suite des nominations effectuées par le Sénat dans sa séance du 18 décembre 1974 et par l'Assemblée nationale le 19 décembre 1974, la commission est ainsi composée :

Membres titulaires.

Députés : MM. Robert Bisson, Férnand Icart, Maurice Ligot, Rémy Montagne, Maurice Papon, Bernard Pons, Jacques Weinman.

Sénateurs : MM. Edouard Bonnefous, Yvon Coudé du Foresto, Geoffroy de Montalembert, Max Monichon, Jacques Descours Desacres, Henri Tournan, René Monory.

Membres suppléants.

Députés : MM. Augustin Chauvet, Claude Coulais, Henri Ginoux, Gabriel de Poulpiquet, Pierre Cornet, Mario Bénard, Emmanuel Hamel.

Sénateurs : MM. Modeste Legouez, Gustave Héon, Maurice Schumann, André Fosset, Auguste Amic, Yves Durand, Louis Talamoni.

NOMINATION DU BUREAU

Dans sa séance du 19 décembre 1974, la commission a procédé à la nomination de son bureau, qui est ainsi constitué :

Président : M. Edouard Bonnefous ; *vice-président :* M. Fernand Icart ; *rapporteurs :* au Sénat, M. Yvon Coudé du Foresto ; à l'Assemblée nationale, M. Maurice Papon.

COMMISSION MIXTE PARITAIRE CHARGÉE DE PROPOSER UN TEXTE SUR LES DISPOSITIONS RESTANT EN DISCUSSION DU PROJET DE LOI RELATIF A LA REVALORISATION DE CERTAINES RENTES ALLOUÉES EN RÉPARATION DU PRÉJUDICE CAUSÉ PAR UN VÉHICULE TERRESTRE A MOTEUR ET PORTANT DIVERSES DISPOSITIONS D'ORDRE CIVIL (cf. **accidents de la circulation**).

1° Communication de la demande de création [18 décembre 1974] (p. 3130) ; 2° nomination des sénateurs membres de la commission (*ibid.*) ; 3° liste des membres de la commission. — A la suite des nominations effectuées par le sénat dans sa séance du 18 décembre 1974 et par l'Assemblée nationale le 19 décembre 1974, la commission est ainsi composée :

Membres titulaires.

Députés : MM. Jean Foyer, Claude Gerbet, Charles Bignon, André Fanton, Eugène Claudius-Petit, Maxime Kalinsky, Claude Dhinnin.

Sénateurs : MM. Jean Auburtin, René Ballayer, Philippe de Bourgoing, Etienne Dailly, Léon Jozeau-Marigné, André Mignot, Jacques Thyraud.

Membres suppléants.

Députés : MM. Pierre-Charles Krieg, Eugène Authier, Jean Richomme, Jean-Claude Burkel, Henri Baudouin, Marcel Massot, Maurice Brun.

Sénateurs : MM. Jean Bac, Félix Ciccolini, Yves Estève, Jean Geoffroy, Pierre Marcilhacy, Louis Namy, Jacques Pelletier.

NOMINATION DU BUREAU

Dans sa séance du 20 décembre 1974, la commission a procédé à la nomination de son bureau, qui est ainsi constitué :

Président : M. Léon Jozeau-Marigné ; *vice-président :* M. Jean Foyer ; *rapporteurs :* au Sénat, M. Jacques Thyraud ; à l'Assemblée nationale, M. Charles Bignon.

COMMISSION MIXTE PARITAIRE CHARGÉE DE PROPOSER UN TEXTE SUR LES DISPOSITIONS RESTANT EN DISCUSSION DU PROJET DE LOI RELATIF AUX LICENCIEMENTS POUR CAUSE ÉCONOMIQUE (cf. **Licenciement**).

1° Communication de la demande de création [18 décembre 1974] (p. 3148) ; 2° élection des membres de la commission (*ibid.*) ; 3° liste des membres de la commission. — A la suite des nominations effectuées par le sénat dans sa séance du 18 décembre 1974 et par l'Assemblée nationale le 19 décembre 1974, la commission est ainsi composée :

Membres titulaires.

Députés : MM. Henry Berger, René Caille, Marcelin Berthelot, Jean Bichat, Jacques Blanc, Jean Brocard, Antoine Gissinger.

Sénateurs : MM. Marcel Gargar, Jacques Henriet, André Méric, Jean Mézard, André Rabineau, Robert Schwint, Bernard Talon.

Membres suppléants.

Députés : M. Claude Peyret, Mme Hélène Missoffe, MM. Jacques-Antoine Gau, Emmanuel Aubert, Xavier Hamelin, Louis Joanne, Mme Gisèle Moreau.

Sénateurs : MM. André Bohl, Lucien Grand, Georges Marie-Anne, Hubert Martin, Marcel Mathy, Eugène Romaine, Hector Viron.

NOMINATION DU BUREAU

Dans sa séance du 20 décembre 1974, la commission a procédé à la nomination de son bureau, qui est ainsi constitué :

Président : M. Henry Berger ; *vice-président :* M. Lucien Grand ; *rapporteurs :* au Sénat, M. Bernard Talon ; à l'Assemblée nationale : M. René Caille.

COMMISSION MIXTE PARITAIRE CHARGÉE DE PROPOSER UN TEXTE SUR LES DISPOSITIONS RESTANT EN DISCUSSION DU PROJET DE LOI RELATIF AUX FORCLUSIONS ENCOURUES DURANT LA PERIODE D'INTERRUPTION DU SERVICE POSTAL, AINSI QU'A LA PROROGATION ET A LA SUSPENSION DE DIVERS DÉLAIS (cf. **Procédure civile et commerciale**).

1° Communication de la demande de création [19 décembre 1974] (p. 3163) ; 2° nomination des sénateurs membres de la commission (*ibid.*) ; 3° liste des membres de la commission. — A la suite des nominations effectuées par le sénat dans sa séance du 19 décembre 1974 et par l'Assemblée nationale le même jour, la commission est ainsi composée.

Membres titulaires.

Députés : MM. Jean Foyer, Claude Gerbet, Charles Bignon, Andrée Fanton, Eugène Claudius-Petit, Maxime Kalinsky, Claude Dhinnin.

Sénateurs : MM. Jean Auburtin, René Ballayer, Philippe de Bourgoing, Félix Ciccolini, Etienne Dailly, Léon Jozeau-Marigné, André Mignot.

Membres suppléants.

Députés : MM. Pierre-Charles Krieg, Eugène Authier, Jean Richomme, Jean-Claude Burkel, Henri Baudouin, Marcel Massot, Maurice Brun.

Sénateurs : MM. Jean Bac, Yves Estève, Jean Geoffroy, Pierre Marcilhacy, Louis Namy, Jacques Pelletier, Jacques Thyraud.

NOMINATION DU BUREAU

Dans sa séance du 20 décembre 1974, la commission a procédé à la nomination de son bureau, qui est ainsi constitué :

Président : M. Léon Jozeau-Marigné ; *vice-président :* M. Jean Foyer ; *rapporteurs :* au Sénat, M. Félix Ciccolini ; à l'Assemblée nationale, M. Claude Gerbet.

COMMISSION MIXTE PARITAIRE CHARGÉE DE PROPOSER UN TEXTE SUR LES DISPOSITIONS RESTANT EN DISCUSSION DU PROJET DE LOI MODIFIANT LA LOI N° 72-10 DU 3 JANVIER 1972 RELATIVE A LA PRÉVENTION ET A LA RÉPRESSION DES INFRACTIONS EN MATIÈRE DE CHÈQUES (cf **Chèques**).

1° Communication de la demande de création [19 décembre 1974] (p. 3189) ; 2° nomination des sénateurs membres de la commission (*ibid*) ; 3° liste des membres de la commission. — A la suite des nominations effectuées par le Sénat dans sa séance du 19 décembre 1974 et par l'Assemblée nationale le 20 décembre 1974, la commission est ainsi composée :

Membres titulaires :

Députés : MM. Jean Foyer, Claude Gerbet, Charles Bignon, André Fanton, Eugène Claudius-Petit, Maxime Kalinsky, Claude Dhinnin.

Sénateurs : MM. Jean Auburtin, Renée Ballayer, Philippe de Bourgoing, Etienne Dailly, Léon Jozeau-Marigné, Pierre Marcilhacy, André Mignot.

Membres suppléants.

Députés : MM. Pierre-Charles Krieg, Eugène Authier, Jean Richomme, Jean-Claude Burckel, Henri Baudoin, Marcel Massot, Maurice Brun.

Sénateurs : MM. Jean Bac, Félix Ciccolini, Yves Estève, Jean Geoffroy, Louis Namy, Jacques Pelletier, Jacques Thyraud.

NOMINATION DU BUREAU

Dans sa séance du 20 décembre 1974, la commission a procédé à la nomination de son bureau, qui est ainsi constitué :

Président : M. Léon Jozeau-Marigné ; *vice-président :* M. Jean Foyer ; *Rapporteurs :* au Sénat, M. Pierre Marcilhacy ; à l'Assemblée nationale, M. Claude Gerbet.

COMMISSION MIXTE PARITAIRE CHARGÉE DE PROPOSER UN TEXTE SUR LES DISPOSITIONS RESTANT EN DISCUSSION DU PROJET DE LOI RELATIF A L'INTERRUPTION DE GROSSESSE (cf. **Avortement**).

1° Communication de la demande de création [19 décembre 1974] (p. 3196) ; 2° nomination des sénateurs membres de la commission (*ibid*) ; 3° liste des membres de la commission. — A la suite des nominations effectuées par le Sénat dans sa séance du 19 décembre 1974 et par l'Assemblée nationale le 20 décembre 1974, la commission est ainsi composée :

Membres titulaires.

Députés : M. Henry Berger, Mme Gisèle Moreau, MM. Jean Bichat, Jean Brocard, Jacques-Antoine Gau, Antoine Gissinger, Mme Hélène Missoffe.

Sénateurs : MM. Marcel Gargar, Jacques Henriet, André Méric, Jean Mézard, André Rabineau, Robert Schwint, Bernard Talon.

Membres suppléants.

Députés : MM. Claude Peyret, René Caille, Louis Mexandeau, Jean Laborde, René Métayer, Xavier Hamelin, Louis Joanne.

Sénateurs : MM. André Bohl, Lucien Grand, Georges Marie-Anne, Hubert Martin, Marcel Mathy, Eugène Romaine, Hector Viron.

NOMINATION DU BUREAU

Dans sa séance du 20 décembre 1974, la commission a procédé à la nomination de son bureau qui est ainsi constitué :

Président : M. Henry Berger ; *vice-président :* M. Lucien Grand ; *Rapporteurs :* au Sénat, M. Jean Mézard ; à l'Assemblée nationale, M. Henry Berger.

COMMISSION MIXTE PARITAIRE CHARGÉE DE PROPOSER UN TEXTE SUR LES DISPOSITIONS RESTANT EN DISCUSSION DU PROJET DE LOI PORTANT CRÉATION DU CENTRE NATIONAL D'ART ET DE CULTURE GEORGES-POMPIDOU (cf. **Centre national d'art et de culture Georges-Pompidou**).

1° Communication de la demande de création [20 décembre 1974] (p. 3216) ; 2° nomination des sénateurs membres de la commission (*ibid.*) ; 3° liste des membres de la commission. — A la suite des nominations effectuées par le Sénat dans sa séance du 20 décembre 1974 et par l'Assemblée nationale le même jour, la commission est ainsi composée :

Membres titulaires.

Députés : MM. Henry Berger, Aymeric Simon-Lorière, Jean Bichat, Antoine Gissinger, Mme Anne-Marie Fritsch, MM. Hervé Laudrin, Jacques Cressard.

Sénateurs : MM. Jean de Bagneux, Michel Miroudot, Maurice Schumann, Georges Lamousse, André Fosset, Mme Catherine Lagatu, M. Jacques Habert.

Membres suppléants.

Députés : MM. Pierre Raynal, Albert Liogier, Augustin Chauvet, Marc Bécam.

Sénateurs : MM. Henri Caillavet, Adolphe Chauvin, Jean Fleury, Mme Goutmann, MM. Jean Collery, Jacques Carat, Paul Minot.

NOMINATION DU BUREAU

Dans sa séance du 20 décembre 1974, la commission a procédé à la nomination de son bureau, qui est ainsi constitué :

Président : M. Jean de Bagneux ; *vice-président :* M. Henry Berger ; *rapporteurs :* au Sénat, M. Michel Miroudot ; à l'Assemblée nationale, M. Aymeric Simon-Lorière.

COMMISSIONS PERMANENTES

Composition au 31 décembre 1974 avec les modifications intervenues au cours de l'année 1974 : 1° aux commissions en fonction du 1er janvier 1974 au 4 octobre 1974 (cf. table 1973) ; 2° aux commissions nommées le 4 octobre 1974.

Commission des affaires culturelles.

Président : M. Jean de Bagneux.

Vice-présidents : MM. Georges Lamousse, Adolphe Chauvin, Henri Caillavet, Jean Fleury.

Secrétaires : MM. Claudius Delorme, Maurice Vérillon, Jacques Habert, Mme Catherine Lagatu.

Membres : MM. Clément Balestra, Edmond Barrachin, René Billères, Jean-Pierre Blanc, Jacques Bordeneuve, Pierre Brun, Jacques Carat, Georges Cogniot, Jean Collery, Georges Constant, Raymond Courrière, Mme Suzanne Crémieux, MM. Charles Durand, Hubert Durand, François Duval, Léon Eeckhoutte, Charles Ferrant, Louis de la Forest, Mme Marie-Thérèse Goutmann, MM. Roger Houdet, Jean Lacaze, Adrien Laplace, Arthur Lavy, Jean Legaret, Kléber Malécot, André Messager, Paul Minot, Michel Miroudot, Pouvanaa Oopa Tetuaapua, Sosefo Makape Papilio, Guy Pascaud, Pierre Petit, Fernand Poignant, Victor Provo, Roland Ruet, René Tinant, N...

MODIFICATIONS : 1° néant ; 2° décès de M. Henri Lafleur (13 octobre 1974), remplacé par M. Arthur Lavy (30 novembre 1974) ; nomination de M. Raymond Courrière (17 décembre 1974).

Commission des affaires économiques et du Plan.

Président : M. Jean Bertaud.

Vice-président : MM. Paul Mistral, Joseph Yvon, Marcel Lucotte, Michel Chauty.

Secrétaires : MM. Jean-Marie Bouloux, Fernand Chatelain, Marcel Lemaire, Joseph Voyant.

Membres : MM. Charles Alliès, Octave Bajeux, André Barroux, Charles Beaupetit, Georges Berchet, Auguste Billiemaz, Amédée Bouquerel, Frédéric Bourguet, Jacques Braconnier, Marcel Brégégère, Raymond Brun, Auguste Chupin, Jean Colin, Francisque Collomb, Jacques Coudert, Maurice Coutrot, Pierre Croze, Léon David, René Debesson, Hector Dubois, Emile Durieux, Gérard Ehlers, Jean Filippi, Jean Francou, Léon-Jean Grégory, Mme Brigitte Gros, MM. Paul Guillaumot, Maxime Javelly, Pierre Jeambrun, Alfred Kieffer, Pierre Labonde, Maurice Lalloy, Robert Laucournet, Bernard Legrand, Louis Le Montagner, Léandre Létoquart, Paul Malassagne, Louis Marré, Pierre Marzin, Henri Olivier, Louis Orvoen, Gaston Pams, Albert Pen, Pierre Perrin, André Picard, Jean-François Pintat, Richard Pouille, Henri Prêtre, Maurice Prévoteau, Jean Proriol, Roger Quilliot, Jean-Marie Rausch, Jules Roujon, Guy Schmaus, Michel Sordel, René Travert, Raoul Vadepied, Jacques Verneuil, Raymond Villatte, Charles Zwickert, N...

MODIFICATIONS : 1° nomination de M. Pouvanaa Oopa Tetuaapua (22 janvier 1974) ; nomination de M. René Travert (4 avril 1974) ; démission de M. Josy Moinet (30 mai 1974) ; nomination de M. Antoine Andrieux (4 juin 1974) ; 2° démission de M. Antoine Andrieux (29 octobre 1974), remplacé par M. Frédéric Bourguet (29 octobre 1974).

Commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées.

Président : M. André Colin.

Vice-présidents : MM. Jean Péridier, Pierre-Christian Taittinger, Jacques Ménard, Auguste Pinton.

Secrétaires : MM. Jacques Genton, Serge Boucheny, Saïd Mohamed Jaffar El Amdjade, Pierre Giraud, Francis Palmero.

Membres : MM. Antoine Andrieux, Maurice Bayrou, Gilbert Belin, Jean Bénard Mousseaux, Eugène Bonnet, Charles Bosson, Louis Brives, Paul Caron, Gilbert Devèze, Emile Didier, Jacques Duclos, Lucien Gautier, Edouard Grangier, Raymond Guyot, René Jager, Louis Jung, Michel Kauffmann, Ladislas du Luart, Raymond Marcellin, Michel Maurice-Bokanowski, Louis Martin, Claude Mont, André Morice, Paul d'Ornano, Dominique Pado, Henri Parisot, Jules Pinsard, Edgard Pisani, Georges Repiquet, Abel Sempé, Edouard Soldani, Pierre Vallon, Jean-Louis Vigier, Emile Vivier, Michel Yver.

MODIFICATIONS : 1° démission de M. Roger Deblock (16 mars 1974), remplacé par M. Jean Bénard Mousseaux (4 avril 1974) ; décès de M. Léon Chambaretaud (26 août 1974) ; 2° démission de M. Maurice Pic (29 octobre 1974), remplacé par M. Antoine Andrieux (29 octobre 1974).

Commission des affaires sociales.

Président : M. Marcel Souquet.

Vice-présidents : MM. Lucien Grand, Jacques Henriet, Bernard Lemarié, Hector Viron.

Secrétaires : Mlle Gabrielle-Marie Scellier, MM. Charles Cathala, Georges Marie-Anne, Jean Mézard.

Membres : MM. Hubert d'Andigné, André Aubry, Hamadou Barkat Gourat, André Bohl, Louis Boyer, Lionel Cherrier, Georges Dardel, Michel Darras, Jean Desmarets, François Dubanchet, Fernand Dussert, Marcel Gargar, Jean Gravier, Louis Gros, Rémi Herment, Michel Labèguerie, Edouard Le Jeune, Hubert Martin, Marcel Mathy, Jacques Maury, André Méric, Michel Moreigne, Jean Natali, André Rabineau, Ernest Rertin, Victor Robini, Eugène Romaine, Pierre Salenave, Robert Schwint, Albert Sirgue, Bernard Talon, Henri Terré, René Touzet, Amédée Valeau, Jean Varlet, Raymond de Wazières.

MODIFICATIONS : 1° démission de M. Pouvanaa Oopa Tetuaapua (22 janvier 1974), remplacé par Mlle Gabrielle Scellier (22 janvier 1974) ; démission de M. René Travert (4 avril 1974), remplacé par M. Jean Desmarets (4 avril 1974) ; décès de M. Jean-Baptiste Mathias (22 mai 1974) ; 2° démission de M. Arthur Lavy (30 novembre 1974), remplacé par M. Lionel Cherrier (30 novembre 1974).

Commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation.

Président : M. Edouard Bonnefous.

Vice-présidents : MM. Geoffroy de Montalembert, Max Monichon, Jacques Descours Desacres, Henri Tournan.

Secrétaires : MM. Pierre Prost, Louis Talamoni, Joseph Raybaud, Modeste Legouez.

Rapporteur général : M. Yvon Coudé du Foresto.

Membres : MM. Auguste Amic, Maurice Blain, Roland Boscary-Monsservin, Jacques Boyer-Andrivet, Pierre Brousse, René Chazelle, Bernard Chochoy, Jean Cluzel, Yves Durand, Marcel Fortier, André Fosset, Roger Gaudon, Gustave Héon, Paul Jargot, Michel Kistler, Robert Lacoste, Georges Lombard, Josy Moinet, René Monory, Mlle Odette Pagani, Mlle Irma Rapuzzi, MM. Paul Ribeyre, Edmond Sauvageot, François Schleiter, Robert Schmitt, Maurice Schumann.

MODIFICATIONS : 1° Démission de M. Gaston Monnerville (4 mars 1974), remplacé par M. Josy Moinet (30 mai 1974) ; décès de M. André Armengaud (10 mars 1974), remplacé par M. Edmond Sauvageot (4 avril 1974) ; décès de M. Antoine Courrière (20 septembre 1974) ; 2° néant.

Rapporteurs spéciaux. — Voy. LOIS DE FINANCES.

Commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale.

Président : M. Léon Jozeau-Marigné.

Vice-présidents : MM. Marcel Champeix, Baudouin de Hauteclocque, Jean Sauvage, Jean Auburtin.

Secrétaires : MM. Louis Namy, Jacques Pelletier, Louis Virapoullé.

Membres : MM. Jean Bac, René Ballayer, Roger Boileau, Pierre Bouneau, Philippe de Bourgoing, Pierre Carous, Félix Ciccolini, Charles de Cuttoli, Etienne Dailly, Jacques Eberhard, Yves Estève, Henri Fréville, Jean Geoffroy, François Giacobbi, Jean-Marie Girault, Paul Guillard, Léopold Heder, Pierre Jourdan, Fernand Lefort, Pierre Marcilhacy, André Mignot, Jean Nayrou, Marcel Nuninger, Guy Petit, Hubert Peyou, Maurice Pic, François Pillet, Pierre Schiélé, Edgar Tailhades, Jacques Thyraud.

MODIFICATIONS :

1° décès de M. Jacques Rosseli (4 février 1974), remplacé par M. Henri Collette (10 juillet 1974) ; démission de M. Jean Bénard Mousseaux (4 avril 1974), remplacé par M. Henry Fournis (4 avril 1974) ; démission de M. Jacques Soufflet (28 juin 1974. — Nommé ministre), remplacé par M. Jean Bac (2 juillet 1974) ; 2° décès de M. Fernand Verdeille (19 octobre 1974), remplacé par M. Maurice Pic (29 octobre 1974).

Commission spéciale chargée de vérifier et d'apurer les comptes.

Président : M. Henri Tournan.

Secrétaire rapporteur : M. François Schleiter.

Membres : MM. René Ballayer, Marcel Champeix, Jean Colin, Roger Gaudon, Lucien Gautier, Pierre Jeambrun, Jean Proriol, Jean Sauvage.

COMMISSIONS D'ENQUETE ET MISSIONS D'INFORMATION

I. — COMMISSIONS D'ENQUÊTE ET DE CONTRÔLE. — Voy. à la matière. — Ex. : DISTRIBUTION.

II. — MISSIONS D'INFORMATION. — Voy. aussi : RAPPORTS D'INFORMATION.

1. — Lettres par laquelle M. le président de la commission des affaires culturelles fait connaître que cette commission a décidé de demander au Sénat de fixer au 30 septembre 1974 la date d'expiration des pouvoirs de la **mission d'information sur le problème des constructions scolaires** que le Sénat lui avait octroyés le 12 avril 1973 pour une durée d'une année. — Prorogation des pouvoirs jusqu'au 30 septembre 1974 [4 avril 1974] (p. 248), seconde prorogation, jusqu'au 31 janvier 1975 [29 novembre 1974] (p. 2152).

2. — Lettre par laquelle M. le président de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale fait connaître que cette commission a décidé de demander au Sénat l'autorisation

de désigner une **mission d'information chargée d'étudier l'organisation institutionnelle, judiciaire et administrative de l'Afrique du Sud** [4 avril 1974] (p. 248). — Octroi de l'autorisation demandée [25 juin 1974] (p. 494).

3. — Lettre par laquelle M. le président de la commission des affaires économiques et du Plan, fait connaître que cette commission a décidé de demander au Sénat l'autorisation de désigner une **mission d'information chargée de participer à la IX^e conférence mondiale de l'énergie qui se réunira à Detroit, Etats-Unis** [20 juin 1974] (p. 471). — Octroi de l'autorisation demandée [25 juin 1974] (p. 494).

4. — Lettre par laquelle M. le président de la commission des affaires sociales fait connaître que cette commission a décidé de demander au Sénat l'autorisation de désigner une **mission d'information chargée d'étudier, en Norvège et en Suède, les expériences d'amélioration des conditions de travail** [20 juin 1974] (p. 471). — Octroi de l'autorisation demandée [25 juin 1974] (p. 494).

5. — Lettre par laquelle M. le président de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale fait connaître que cette commission a décidé de demander au Sénat l'autorisation de désigner une **mission d'information chargée d'étudier les problèmes d'administration générale des départements de la Guadeloupe, de la Martinique et de la Guyane** [5 décembre 1974] (p. 2444). — Octroi de l'autorisation demandée [20 décembre 1974] (p. 3235).

6. — Lettre par laquelle M. le président de la commission des affaires sociales fait connaître que cette commission a décidé de demander au Sénat l'autorisation de désigner une **mission d'information dans le territoire des Afars et des Issas pour y étudier certains aspects de la situation sanitaire et hospitalière** [9 décembre 1974] (p. 2652). — Octroi de l'autorisation demandée [20 décembre 1974] (p. 3235).

7. — Lettre par laquelle M. le président de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation fait connaître que cette commission a décidé de demander au Sénat l'autorisation de déléguer une **mission d'information chargée de se rendre en Iran et en Irak pour y apprécier le développement des relations économiques et financières avec la France et en Inde pour y étudier l'état de la coopération économique et financière.** [12 décembre 1974] (p. 2812). — Octroi de l'autorisation demandée [20 décembre 1974] (p. 3235).

8. — Lettre par laquelle M. le président de la commission des affaires économiques et du Plan fait connaître que cette commission a décidé de demander au Sénat l'autorisation de désigner deux **missions d'information chargées d'étudier : *a*) la première, les conditions de mise en œuvre de l'énergie nucléaire aux Etats-Unis et au Canada ; *b*) la seconde, les différents modes de transport en U. R. S. S.** [12 décembre 1974] (p. 2829). — Octroi de l'autorisation demandée [20 décembre 1974] (p. 3235).

9. — Lettre par laquelle M. le président de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées, fait connaître que cette commission a décidé de demander au Sénat l'autorisation de désigner **deux missions d'information : la première chargée de se rendre en Egypte afin de resserrer les liens de coopération et d'amitié entre les deux peuples ; la seconde chargée de se rendre dans trois pays de l'Europe de l'Est, la République démocratique allemande, la Pologne et l'U. R. S. S. afin d'étudier les problèmes des relations politiques entre la France et ces pays, notamment dans le cadre de la conférence de sécurité et de coopération en Europe** [14 décembre 1974] (p. 2914). Octroi de l'autorisation demandée [20 décembre 1974] (p. 3235).

10. — Lettre par laquelle M. le président de la commission des affaires culturelles fait connaître que cette commission a décidé de demander au Sénat l'autorisation de désigner **une mission d'information chargée d'étudier les relations culturelles, scientifiques et techniques en Extrême-Orient, plus précisément dans les Etats d'Indochine et en Asie du Sud-Est.** [14 décembre 1974] (p. 2914). — Octroi de l'autorisation demandée [20 décembre 1974] (p. 3235).

11. — Lettre par laquelle M. le président de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement d'administration générale, fait connaître que cette commission a décidé de demander au Sénat l'autorisation de désigner **une mission d'information chargée d'étudier : 1° la situation politique dans le territoire des Comores ; 2° les problèmes d'administration générale, notamment sous l'angle de la réforme régionale, du département de la Réunion ; 3° les rapports de coopération existant entre la France, l'île Maurice et les Seychelles** [14 décembre 1974] (p. 2923). — Octroi de l'autorisation demandée [20 décembre 1974] (p. 3235).

12. — Lettre par laquelle M. le président de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées fait connaître que cette commission a décidé de demander au Sénat l'autorisation de désigner une **mission d'information en Afrique sahélienne afin d'examiner dans quelles conditions est apportée l'aide d'urgence de la France et étudier le fonctionnement de la coopération avec notre pays** [18 décembre 1974] (p. 3104). — Octroi de l'autorisation demandée [20 décembre 1974].

COMMUNAUTE ECONOMIQUE EUROPEENNE (C. E. E.).

— Voy. aussi : ASSURANCES. — LOI DE FINANCES POUR 1975 : AGRICULTURE (OBSERVATIONS). — QUESTIONS ORALES AVEC DÉBAT, 76.

COMMUNES

Proposition de loi, présentée par M. Joseph RAYBAUD, *sénateur*, **tendant à modifier l'article 144 du code de l'administration communale** [8 novembre 1973] (I., n° 34). — *Renvoi à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement.* — Rapport par M. André Mignot [4 juillet 1974] (I., n° 265).

Voy. aussi : COLLECTIVITÉS LOCALES. — ELECTIONS MUNICIPALES. — FINANCES LOCALES. — IMPÔTS LOCAUX. — LOI DE FINANCES POUR 1975 : INTÉRIEUR (OBSERVATIONS. — CRÉDITS). — TERRITOIRES D'OUTRE-MER (OBSERVATIONS). — MAIRE.

COMMUNES RURALES. — Voy. aussi : AMÉNAGEMENT RURAL. — QUESTIONS ORALES AVEC DÉBAT, 6 (30 mai 1974).

COMMUNICATION DU GOUVERNEMENT

Lettre de M. Jacques CHIRAC, *Premier ministre*, relative au report au 1^er^ octobre 1974 du dépôt du rapport sur l'évolution des secteurs du commerce et de l'artisanat présenté en application des dispositions de l'article 62 de la loi du 27 décembre 1973 d'orientation du commerce et de l'artisanat [10 juillet 1974] (p. 817).

COMMUNICATION DU PRESIDENT DE L'ASSEMBLEE NATIONALE

Lettre de M. Edgar FAURE, *président de l'Assemblée nationale*, donnant la composition du bureau de l'Assemblée, élu le 2 avril 1974 [4 avril 1974] (p. 248).

COMORES

Projet de loi présenté par M. Jacques CHIRAC, *Premier ministre*, **organisant une consultation de la population des Comores.** — Adopté par l'Assemblée nationale le 17 octobre 1974. — Voy. : Impressions n^os^ 1187, 1246 et in-8° n° 159. — **Transmission au Sénat** [22 octobre 1974] (I. n° 52). — Renvoi à la commission des lois constitutionnelles, de législation du suffrage universel du règlement et d'administration générale. — Rapport par M. Baudoin de Hauteclocque [30 octobre 1974] (I., n° 73). — **Discussion** [6 novembre 1974] (p. 1592 et suiv.). — *Sont entendus dans la discussion générale :* MM. Baudoin de Hauteclocque, rapporteur, Olivier Stirn, secrétaire d'Etat aux départements et territoires d'outre-mer, Louis Namy, Marcel Gargar, Saïd Mohammed Jaffar el Amdjade, Marcel Champeix. — *Discussion des articles* (p. 1601 et suiv). — Amendement par M. Baudoin de Hauteclocque, rapporteur, tendant à rédiger comme suit l'article 1^er^ : « Dans un délai maximum de six mois à compter de la promulgation de la présente loi, les populations des Comores seront consultées sur la question de savoir si elles souhaitent choisir l'indépendance ou demeurer au sein de la République française. » (p. 1602), observations, adoption de l'amendement jusqu'au mot : « ... l'indépendance » (p. 1603), observations, adoption (p. 1604), par scrutin public (n° 12), de la fin de l'amendement. — Art. 2 (p. 1604). — Amendement par M. Baudoin de Hauteclocque, rapporteur, tendant à rédiger comme suit cet article : « Le Parlement sera appelé, à l'expiration d'un délai de six mois suivant la proclamation des résultats de la consultation, à se prononcer sur les suites qu'il estimera avoir à donner aux choix exprimés. » (*ibid.*), observations. adoption (*ibid.*). — Art. 3 (*ibid.*). — Amendement par M. Baudouin de Hauteclocque, rapporteur, tendant à rédiger comme suit le premier alinéa de cet article : « Seront admis à participer à la consultation, dans chaque circonscription, les électeurs et les électrices régulièrement inscrits sur la liste électorale de cette circonscription, conformément au code électoral » (p. 1605), obser-

vations, adoption (*ibid.*). — Art. 3 *bis* (*ibid.*). — Amendement par M. Baudouin de Hauteclocque, rapporteur, tendant à une nouvelle rédaction de cet article afin d'instituer une commission ayant pour mission de veiller à la régularité du scrutin et un comité qui statuera sur les réclamations (*ibid.*), observations, adoption (p. 1606). — Art. 4 (*ibid.*). — Amendement par M. Baudoin de Hauteclocque, rapporteur, tendant à supprimer, pour harmonisation, cet article instituant une commission chargée de juger les réclamations (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — Articles additionnels. — Amendement par M. Albert Pen et plusieurs de ses collègues, tendant, après l'article 4, à insérer un article additionnel nouveau relatif à la présentation et la couleur des bulletins de vote (*ibid.*), observations, retrait (p. 1607). — Amendement par M. Marcel Champeix et plusieurs de ses collègues, soutenu par M. Félix Ciccolini, tendant, après l'article 4, à insérer un article additionnel nouveau disposant qu'en cas de vote favorable à l'indépendance, le Parlement devra fixer le délai dans lequel les électeurs devront élire une assemblée constituante au sein de laquelle sera désigné le gouvernement provisoire du nouvel Etat (*ibid*), observations, retrait (p. 1608). — *Ont pris part à la discussion des articles :* MM. Félix Ciccolini, Marcel Champeix, Jacques Eberhard, Baudouin de Hauteclocque, rapporteur, Léon Jozeau-Marigné, président de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel du règlement et d'administration générale, Max Monichon, Albert Pen, Guy Petit, Olivier Stirn, secrétaire d'Etat aux départements et territoires d'outre-mer. — *Explications de vote :* Louis Namy, Félix Ciccolini, Michel Chauty. Sur l'ensemble, adoption (p. 1609). — ADOPTION MODIFIÉE (n° 25).

Adopté avec modifications par l'Assemblée nationale, en deuxième lecture, le 12 novembre 1974. — Voy. : Impressions n^{os} 1281, 1288 et in-8° n° 168.

Deuxième transmission au Sénat [14 novembre 1974] (I., n° 83). — Renvoi à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel du règlement et d'administration générale. — Rapport par M. Baudouin de Hauteclocque [14 novembre 1974] (I., n° 87). — **Discussion** [14 novembre 1974] (p. 1729 et suiv.). — *Sont entendus dans la discussion générale :* MM. Baudouin de Hauteclocque, rapporteur, Hamadou Barkat Gourat, Olivier Stirn, secrétaire d'Etat aux départements et territoires d'outre-mer. — *Articles* (p. 1730). — *Sont entendus :* MM. Auguste Pinton, Olivier Stirn, secrétaire d'Etat. — *Explications de vote :* MM. Saïd Mohamed Jaffar el Amdjade, Jacques Henriet, Marcel Champeix. — ADOPTION (n° 32). — DEUXIÈME LECTURE.

Promulgation. — Loi n° 74-965 du 23 novembre 1974 (*J. O.* 24 novembre 1974).

Voy. aussi : LOI DE FINANCES POUR 1975 : TERRITOIRES D'OUTRE-MER (OBSERVATIONS. — CRÉDITS).

COMPAGNIE INTERNATIONALE POUR L'INFORMATIQUE (C. I. I.). — Voy. aussi : INFORMATIQUE. — LOI DE FINANCES POUR 1975 : INDUSTRIE ET RECHERCHE (OBSERVATIONS). — LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE POUR 1974 (n° 2. — ARTICLE ADDITIONNEL APRÈS L'ARTICLE 21.)

COMPTES SPECIAUX DU TRESOR. — Voy. aussi : LOI DE FINANCES POUR 1975 : COMPTES SPÉCIAUX DU TRÉSOR.

CONCOURS. — Voy. : EXAMENS ET CONCOURS.

CONDITION MILITAIRE. — Voy. aussi : LOI DE FINANCES POUR 1975 : DÉFENSE (OBSERVATIONS). — QUESTIONS ORALES AVEC DÉBAT, 70.

CONFERENCE MONDIALE DE L'ENERGIE. — Voy. : RAPPORTS D'INFORMATION, 11.

CONFLITS DU TRAVAIL. — Voy. aussi : BANQUES. — GRÈVES. — LOI DE FINANCES POUR 1975. — POSTES (OBSERVATIONS). — QUESTIONS ORALES AVEC DÉBAT, 30.

CONGRES DU PARLEMENT

Projet de loi constitutionnelle **portant modification de l'article 61 de la Constitution** (saisine du Conseil constitutionnel) [21 octobre 1974]. — *Sont entendus* pour un rappel au règlement : M. Edgar Tailhades, pour explication de vote : MM. André Fosset au nom du groupe de l'Union centriste des démocrates de progrès du Sénat ; Pierre Marcilhacy, au nom du groupe des non-inscrits du Sénat ; Max Monichon, au nom du groupe des Républicains indépendants d'action sociale du Sénat ; Henri Caillavet, au nom de la Gauche démocratique du Sénat ; Pierre Carous, au nom du groupe d'Union des démocrates pour la République du Sénat [*J. O.* Congrès, p. 2 et suiv.].

CONJOINT SURVIVANT. — Voy. aussi ACCIDENTS DU TRAVAIL. — MALADIES PROFESSIONNELLES.

CONSEIL CONSTITUTIONNEL

1. — Proposition de loi organique, présentée par M. Etienne DAILLY, *sénateur*, **tendant à modifier et à compléter l'ordonnance n° 58-1067 du 7 novembre 1958 portant loi organique sur le Conseil constitutionnel** [9 juillet 1974] (I., n° 277). — Renvoi à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement.

2. — Proposition de loi constitutionnelle, présentée par M. Etienne DAILLY, *sénateur*, **tendant à compléter les articles 24 et 56, de la Constitution** [28 juillet 1974] (I., n° 291). — (Erratum 2 octobre 1974). — Renvoi à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement.

3. — Projet de loi constitutionnelle présenté par M. Jacques CHIRAC, *Premier ministre*, **portant revision de l'article 61 de la Constitution.** — Adopté par l'Assemblée nationale le 10 octobre 1974. — Voy. : Impressions n^{os} 1181, 1190 et in-8° n° 147. — **Transmission au Sénat** [15 octobre 1974] (I., n° 24). — Renvoi à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement. — Rapport par M. Etienne Dailly [15 octobre 1974] (I., n° 33). — **Discussion** [16 octobre 1974] (p. 1311 et suiv.). — *Sont entendus dans la discussion générale* : MM. Etienne Dailly, rapporteur ; Jean Lecanuet, garde des sceaux, ministre de la justice ; Léon Jozeau-Marigné, président de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale ; Jean Auburtin ; Henri Caillavet ; Jacques Duclos ; Edgar Tailhades ; Henri Fréville ; Pierre Marcilhacy ; André Mignot ; Maxime Javelly ; Pierre Jourdan. — *Discussion des articles* (p. 1329 et suiv.). — Articles additionnels. — Trois amendements par M. Louis Namy et plusieurs de ses collègues tendant, le premier à insérer, avant l'article 1er, un article additionnel nouveau supprimant l'article 16 de la Constitution [pouvoirs exceptionnels du Président de la République], le deuxième tendant à insérer, avant l'article 1er, un article additionnel nouveau, modifiant l'article 56 de la Constitution [composition du Conseil constitutionnel], le troisième tendant, avant l'article 1er, à insérer un article additionnel nouveau complétant l'article 60 de la Constitution [contrôle du Conseil constitutionnel sur les opérations de référendum] (p. 1329), observations, irrecevabilité des trois amendements en vertu de l'article 48 du règlement du Sénat (p. 1330). — Art. 1er (*ibid.*). — Amendement par M. Etienne Dailly, rapporteur, tendant à reprendre pour le texte proposé pour le deuxième alinéa de l'article 6 de la Constitution, le texte du Gouvernement, c'est-à-dire, à permettre au cinquième au moins des membres composant l'Assemblée ou le Sénat, de saisir le Conseil constitutionnel [au lieu du dizième] (*ibid.*) et amendement par M. Jacques Pelletier, tendant à modifier le même deuxième alinéa de l'article 61 de la Constitution afin de porter à huit jours suivant l'adoption définitive de la loi, le droit de saisine du Conseil constitutionnel (*ibid.*), observations, irrecevabilité de l'amendement par M. Jacques Pelletier, en vertu de l'article 49 du règlement (p. 1333), l'amendement par M. Etienne Dailly, rapporteur, est adopté (*ibid.*). — Amendement par M. Etienne Dailly, rapporteur, tendant à compléter *in fine* le texte présenté pour le deuxième alinéa de l'article 61 de la Constitution par les dispositions suivantes « Il en est de même [saisine possible] dans le délai de huit jours à compter de leur publication, des décisions prévues à l'article 16, lorsqu'elles interviennent dans les matières définies à l'article 34, ainsi que des dispositions du projet de loi de finances mises en vigueur par ordonnance en application de l'article 47. Lorsque le recours concerne une loi portant ratification expresse ou implicite d'une ordonnance prise en application de l'article 38, le contrôle du Conseil constitutionnel porte également sur les dispositions auxquelles il est ainsi conféré valeur législative. » (*ibid.*) et sous-amendement par M. Jacques Pelletier

tendant à compléter le texte présenté par l'amendement précédent pour le deuxième alinéa de l'article 61 de la Constitution, après la première phrase, par la phrase suivante : « Il en est également de même des projets visés à l'article 11, avant leur soumission au référendum. » (*ibid.*), observations, rejet du sous-amendement par M. Jacques Pelletier (p. 1336), vote par division de l'amendement par M. Etienne Dailly, rapporteur, rejet partiel de la première phrase, rejet par scrutin public (n° 3) du fragment de phrase relatif aux dispositions du projet de loi de finances mises en vigueur par ordonnance en application de l'article 47 (p. 1337), retrait de la dernière phrase de l'amendement (p. 1338). — Articles additionnels. — Amendement par M. Etienne Dailly, rapporteur, tendant, après l'article 2, à insérer un nouvel alinéa ainsi rédigé : « Le Conseil constitutionnel se prononce également sur la conformité à la Constitution des actes administratifs qui peuvent lui être soumis par la plus haute juridiction de l'ordre administratif ou de l'ordre judiciaire lorsque, à l'occasion d'une instance engagée devant elle, l'une de ces juridictions est saisie d'une demande mettant en cause la constitutionnalité d'un tel acte. » (*ibid.*), observations, rejet (p. 1340) par scrutin public (n° 4). — Amendement par M. Louis Namy et plusieurs de ses collègues, tendant à insérer, à la fin du projet de loi, un article additionnel proposant une nouvelle rédaction de l'article 65 de la Constitution relatif au Conseil supérieur de la magistrature (p. 1340), observations, irrecevabilité de l'amendement en vertu de l'article 48 du règlement du Sénat (*ibid.*). — *Ont pris part à la discussion des articles :* MM. Pierre Carous ; Jacques Chirac, Premier ministre ; Etienne Dailly ; André Fosset ; Léon Jozeau-Marigné, président de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale ; Jean Lecanuet, garde des sceaux, ministre de la justice ; Pierre Marcilhacy ; André Mignot ; Jacques Pelletier ; Maurice Schumann. — *Explications de vote :* MM. André Fosset, Marcel Champeix, Louis Namy, Max Monichon. — Sur l'ensemble (p. 1342), par scrutin public (n° 5), en application de l'article 59 du règlement du Sénat, adoption (p. 1342). — ADOPTION MODIFIÉE (n° 8).

Adopté avec modifications par l'Assemblée nationale en deuxième lecture le 17 octobre 1974. — Voy. : Impressions n°s 1244, 1247 et in-8° n° 155.

Deuxième transmission au Sénat [17 octobre 1974] (I., n° 37). — Renvoi à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale. — Rapport par M. Etienne Dailly [17 octobre 1974] (I., n °45). — **Discussion** [17 octobre 1974] (p. 1374 et 1375). — *Sont entendus dans la discussion générale :* MM. Etienne Dailly, rapporteur ; Jean Lecanuet, garde des sceaux, ministre de la justice. — *Art.* 1er (p. 1375). — Adoption (*ibid.*) par scrutin public (n° 7), en application de l'article 59 du règlement du Sénat. — ADOPTION CONFORME (n° 12). — DEUXIÈME LECTURE.

Adoption par le Congrès, à Versailles, le 21 octobre 1974. — **Promulgation** : loi constitutionnelle n° 74-904 du 29 octobre 1974 (*J. O.* 30 octobre 1974).

4. — Projet de loi organique, présenté par M. Jacques CHIRAC, *Premier ministre*, **modifiant l'ordonnance n° 58-1067 du 7 novembre 1958 portant loi organique sur le Conseil constitutionnel** [5 novembre 1974] (I., n° 76). — Renvoi à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement. — Rapport par M. Etienne Dailly [14 novembre 1974] (I., n° 93). — **Discussion** [20 novembre 1974] (p. 1832 et suiv.). — *Sont entendus dans la discussion générale :* MM. Etienne Dailly, rapporteur, Jean Lecanuet, garde des sceaux, ministre de la justice, Pierre Marcilhacy, Léon Jozeau-Marigné, président de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale. — *Discussion de l'article unique* (p. 1838 et 1839). — Amendement par M. Etienne Dailly, rapporteur, tendant à rédiger comme suit la fin du deuxième alinéa de l'article unique : « ... le Conseil est saisi par une ou plusieurs lettres comportant au total les signatures d'au moins soixante députés ou soixante sénateurs. » [au lieu de : « une lettre signée soit de soixante députés, soit de soixante sénateurs. »] (p. 1838), observations, adoption (p. 1839). — Amendement par M. Etienne Dailly, rapporteur, tendant à remplacer le dernier alinéa de l'article unique par les dispositions suivantes : « S'il a été saisi par au moins soixante députés ou soixante sénateurs conformément à l'article 61, alinéa 2, de la Constitution, et aux dispositions de l'alinéa qui précède, le Conseil constitutionnel avise immédiatement le Président de la République, le Premier ministre et les présidents de l'Assemblée nationale et du Sénat. S'il a été saisi par le Président de la République, le Premier ministre, le président de l'Assemblée nationale ou le président du Sénat conformément aux articles 54 et 61, alinéa 2, de la Constitution, le Conseil constitutionnel en avise immédiatement celles des autorités susvisées qui ne l'ont pas saisi. Dans tous les cas, les présidents de l'Assemblée nationale et du Sénat informent les députés et les sénateurs de la saisine du Conseil constitutionnel aussitot qu'il en ont connaissance. » (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — *Ont pris part à la discussion de l'article unique :* MM. Etienne Dailly, rapporteur, Jean Lecanuet, garde des sceaux, ministre de la justice. — *Explication de vote :* M. Jacques Eberhard. — Adoption de l'article unique (p. 1839) par scrutin publié (n° 22). — ADOPTION (n° 36).

Adopté avec modifications par l'Assemblée nationale le 6 décembre 1974. — Voy. : Impressions n°s 1329, 1373 et in-8° n° 192.

Transmission au Sénat (deuxième lecture) [10 décembre 1974] (I., n° 127). — Renvoi à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale. — Rapport par M. Etienne Dailly [13 décembre 1974] (I., n° 142). — **Discussion** [17 décembre 1974] (p. 3052 et 3053). — *Sont entendus dans la discussion générale :* MM. Etienne Dailly, rapporteur, Jean Lecanuet, garde des sceaux, ministre de la justice. — *Article unique* (p. 3053). — Adoption par scrutin public (n° 48) [correction de vote pour les membres d'un groupe au début de la séance du 20 décembre 1974, (p. 3210)] en application de l'article 59 du règlement. — ADOPTION (n° 58). — DEUXIÈME LECTURE. — TEXTE DÉFINITIF.

Promulgation. — Loi organique n° 74-1101 du 26 décembre 1974 (*J.O.*, 27 décembre 1974).

Décision du Conseil constitutionnel du 27 décembre 1973 sur la conformité à la Constitution de la loi de finances pour 1974. — Cette décision a été publiée au *J.O.* Lois et décrets du 28 décembre 1973 [22 janvier 1974] (p. 24).

Déclaration délibérée par le Conseil constitutionnel dans sa séance du 3 avril 1974 relative à l'exercice provisoire des fonctions de Président de la République par le président du Sénat [4 avril 1974] (p. 248).

Communication du dépôt de requêtes ayant pour objet de contester les élections des sénateurs intervenues le 22 septembre 1974 : dans le département de la Réunion (MM. Georges Repiquet et Louis Virapoullé) ; dans le territoire de la Nouvelle-Calédonie (M. Henri Lafleur), ainsi que l'élection des sénateurs représentant les Français établis hors de France (MM. Charles de Cuttoli, Louis Gros, Paul d'Ornano) [4 octobre 1974] (p. 1177 et 1179).

Lettre par laquelle M. le président du Conseil constitutionnel fait connaître que le Conseil constitutionnel a été saisi par soixante-sept députés à l'Assemblée nationale, en application de l'article 61, alinéa 2, de la Constitution, du texte de l'article 21 de la loi de finances pour 1975 en vue de l'examen de la conformité dudit article à la Constitution [20 décembre 1974] (p. 3224).

Voy. aussi : CONSTITUTION (ART. 24 ET 56).

CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL. — Voy. aussi : LOI DE FINANCES POUR 1975. — SERVICES DE PREMIER MINISTRE. IV. — CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

CONSEIL GENERAL DES HAUTS-DE-SEINE (PUBLICATION D'UN PERIODIQUE). — Voy. : LOI DE FINANCES POUR 1975 : INTÉRIEUR (OBSERVATIONS). — SERVICES DU PREMIER MINISTRE [INFORMATION] (OBSERVATIONS).

CONSEIL INTERPROFESSIONNEL DU VIN DE BORDEAUX. — Voy. aussi : VINS.

CONSEILS DE PRUD'HOMMES. — Voy. aussi : LOI DE FINANCES POUR 1975 : JUSTICE (OBSERVATIONS).

CONSEILS GENERAUX

1. — Proposition de loi, présentée par M. Lucien DE MONTIGNY, *sénateur*, **tendant à modifier l'article 27, alinéa premier, du code de l'administration communale** [12 décembre 1969] (I., n° 124). — *Renvoi à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement. — Rapport par M. Pierre Carous* [16 mars 1970. — *J.O.*, séance du 2 avril 1970. — *Rattaché pour ordre au procès-verbal de la séance du 20 décembre* 1969] (I., n° 177).

— **Discussion** [16 avril 1970] (p. 216 et 217). — NOUVEL INTITULÉ : **« Proposition de loi tendant à modifier l'article 27, alinéa premier, du code de l'administration communale et à compléter l'article 30 de la loi du 10 août 1871 relative aux conseils généraux** ». ADOPTION (n° 89). — *Adoptée avec modifications par l'Assemblée nationale le 19 décembre* 1973. — Voy. : Impressions n°s 259, 799 et in-8° n° 88. — NOUVEL INTITULÉ : « **Proposition de loi tendant à compléter l'article 30 de la loi du 10 août 1871 relative aux conseils généraux.** »

Transmission au Sénat (deuxième lecture) [19 décembre 1973] (I., n° 114). — *Renvoi à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement.* — Rapport par M. Pierre Carous [4 avril 1974] (I., n° 45). — **Discussion** [11 juin 1974] (p. 417 et 418). — *Sont entendus dans la discussion générale :* MM. Pierre Carous, rapporteur, Jacques Soufflet, ministre de la défense. — *Article* 1er (p. 418). — Sur l'ensemble, adoption (*ibid.*). — ADOPTION (n° 57). — DEUXIÈME LECTURE. — TEXTE DÉFINITIF.

Promulgation. — Loi n° 74-582 du 14 juin 1974 (*J.O.* 15 juin 1974).

2. — Proposition de loi, présentée par M. Joseph RAYBAUD et Victor ROBINI, *sénateurs,* **tendant à compléter l'article 30 de la loi du 10 août 1871 de façon à autoriser les délégations de vote dans les conseils généraux** [21 novembre 1973] (I., n° 45). — *Renvoi à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement.* — Rapport par M. Guy Petit [4 juillet 1974] (I., n° 264). — **Discussion** [21 novembre 1974] (p. 1871 et suiv.). — *Sont entendus dans la discussion générale :* MM. Guy Petit, rapporteur, Michel Poniatowski, ministre d'Etat, ministre de l'intérieur, Etienne Dailly, Michel Yver, Pierre Laborde, Pierre Marcilhacy. — *Article unique* (p. 1874). — Adoption (*ibid.*). — NOUVEL INTITULÉ : « **Proposition de loi tendant à autoriser les délégations de vote dans les conseils généraux** ». — ADOPTION (n° 43).

3. — Proposition de loi, présentée par M. Francis PALMERO, *sénateur,* **relative à l'indemnité des conseillers généraux** [4 octobre 1974] (I., n° 4). — Renvoi à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement.

4. — Proposition de loi, présentée par M. Jacques CARAT, *sénateur,* **relative à l'indemnité et à la retraite des conseillers généraux** [21 novembre 1974] (I., n° 105). — Renvoi à la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement.

Voy. aussi : QUESTIONS ORALES, 1520.

CONSEILS MUNICIPAUX

Proposition de loi, présentée par M. André DILIGENT, *sénateur,* **tendant à modifier l'article 56 du code de l'administration communale, afin de permettre aux conseils municipaux de désigner un nombre accru d'adjoints réglementaires** [22 mai 1974. — Rattachée pour ordre au procès-verbal de la séance du 4 avril 1974. — J. O. Lois et décrets 23 mai 1974. — Séance du 30 mai 1974] (I., n° 162). — Renvoi à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement.

CONSERVATOIRE DE L'ESPACE LITTORAL. — Voy. aussi : LITTORAL (PROTECTION DU).

CONSTITUTION

1. — Proposition de loi constitutionnelle, présentée par M. Etienne DAILLY, *sénateur,* **tendant à modifier les articles 7, 11, 16, 29, 45 et 61 de la Constitution** [9 juillet 1974] (I., n° 276). — Renvoi à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement.

2. — Proposition de loi constitutionnelle, présentée par M. Edouard BONNEFOUS, *sénateur,* **portant revision des articles 28, 47 et 48 de la Constitution** [11 décembre 1974] (I., n° 135). — Renvoi à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement.

Voy. aussi : CONSEIL CONSTITUTIONNEL. — PARLEMENTAIRES. — PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE. — QUESTIONS ORALES AVEC DÉBAT, 74.

CONTROLE DES NAISSANCES

Projet de loi présenté par M. Pierre MESSMER, *Premier ministre,* **modifiant la loi n° 67-1176 du 28 décembre 1967 relative à la régulation des naissances.** — Adopté par l'Assemblée nationale le 28 juin 1974. — Voy. : Impressions n°s 937, 1076 et in-8° n° 124. — **Transmission au Sénat** [2 juillet 1974] (I., n° 257). — Renvoi à la commission des affaires sociales, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement. — Rapport par M. Robert Schwint [24 octobre 1974] (I., n° 62). — **Discussion** [7 novembre 1974] (p. 1649 et suiv.). — *Sont entendus dans la discussion générale :* M. Robert Schwint, rapporteur, Mme Simone Veil, ministre de la santé, M. Bernard Talon, Mme Brigitte Gros, MM. Jacques Henriet, Jean Bertaud. — *Discussion des articles* (p. 1659 et suiv.). — Art. 1er (p. 1659). — Amendement rédactionnel par M. Robert Schwint, rapporteur, au début du deuxième alinéa du texte présenté pour l'article 3 de la loi n° 67-1176 du 28 décembre 1967 (*ibid.*), observations, l'amendement est réservé jusqu'après l'examen de l'article 1er *bis* (*ibid.*). — Amendement par M. Paul Guillard et plusieurs de ses collègues, tendant après les deux premiers alinéas du texte présenté pour l'article 3 de la loi du 28 décembre 1967 à insérer un nouvel alinéa soumettant la délivrance de contraceptifs à l'autorisation écrite des parents pour les mineurs non émancipés (*ibid.*), observations, scrutin public donnant lieu à comptage des voix (p. 1662), l'amendement est réservé (*ibid.*). — Art. 1er *ter* (*ibid.*). — Amendement par M. Robert Schwint, rapporteur, tendant à compléter le texte présenté pour l'article 5 de la loi n° 67-1176 du 28 décembre 1967 [propagande antinataliste et publicité commerciale concernant les contraceptifs] par un deuxième alinéa ainsi conçu : « Un décret en Conseil d'Etat détermine les mesures d'application du présent article. » (p. 1663), observations, adoption (*ibid.*). — Article additionnel 1er *quater* (*ibid.*). — Amendement par M. Robert Schwint, rapporteur, tendant après l'article 1er *ter*, à insérer un article 1er *quater* nouveau ainsi rédigé : « L'article 6 de la loi n° 67-1176 du 28 décembre 1967 est remplacé par les dispositions suivantes : « *Art.* 6. — Pour les départements d'outre-mer, un règlement d'administration publique fixe des conditions particulières de délivrance des contraceptifs et de fonctionnement des centres de planification et d'éducation familiale. » (*ibid.*), observations, l'amendement et l'article sont réservés (*ibid.*). — L'amendement par M. Paul Guillard et plusieurs de ses collègues réservé [p. 1662] pour comptage des voix du scrutin public, est rejeté (p. 1663). — Art. 1er *bis* (*ibid.*). — Amendement par M. Robert Schwint, rapporteur, tendant à remplacer les mots : « aux mineurs désirant conserver l'anonymat » par les mots : « aux mineurs désirant garder le secret » (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — Amendement par M. Robert Schwint, rapporteur, tendant, dans le texte présenté pour le deuxième alinéa de l'article 4 de la loi n° 67-1176 du 28 décembre 1967, après la première phrase, à insérer une phrase supplémentaire ainsi rédigée : « Dans ces cas [mineurs désirant garder le secret et personnes ne bénéficiant pas de prestation maladie], les frais d'analyses et d'examens de laboratoire ordonnés en vue de prescriptions contraceptives sont supportés par les centres de planification ou d'éducation familiale. » (*ibid.*), observations, adoption (p. 1664). — Art 1er (suite, p. 1664). — L'amendement rédactionnel par M. Robert Schwint, rapporteur, au deuxième alinéa du texte présenté pour l'article 3 de la loi n° 67-1176 du 28 décembre 1967, précédemment réservé [p. 1659] est adopté (p. 1664). — Art. 2 (*ibid.*). — Amendement rédactionnel par M. Robert Schwint, rapporteur, observations, adoption (*ibid.*). — Art. 3 (*ibid.*). — Amendement par M. Robert Schwint, rapporteur, tendant à supprimer le cinquième alinéa de cet article ainsi rédigé : « Il comprend éventuellement » afin que les centres de protection maternelle et infantile comportent obligatoirement toutes les formations sanitaires énumérées dans l'article 3 (*ibid.*), observations, adoption (p. 1665). — Amendement d'harmonisation au dernier alinéa de l'article 3, par M. Robert Schwint, rapporteur, adoption (*ibid.*). — Art. 4 (*ibid.*). — Amendement par M. Paul Guillard et plusieurs de ses collègues tendant à supprimer cet

article permettant le remboursement des différents médicaments, produits et objets contraceptifs par la sécurité sociale par une modification de l'article L. 293 *a* du code de la sécurité sociale (*ibid.*), observations, rejet (p. 1666) par scrutin public (n° 14). — Amendement par M. Robert Schwint, rapporteur, tendant à compléter le paragraphe *a*) de l'article L. 293 du code de la sécurité sociale afin de prévoir la prise en charge par la sécurité sociale des analyses et examens de laboratoire en vue de prescriptions contraceptives (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — Art. 5 (*ibid.*). — Amendement par M. Robert Schwint, rapporteur, tendant à modifier le paragraphe 1° de l'article 1038 du code rural afin de l'harmoniser avec les modifications apportées par l'article 4 du présent projet à l'article L. 293 du code de la sécurité sociale (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — Art. 6 (*ibid.*). — Amendement par M. Robert Schwint, rapporteur, tendant à compléter le texte présenté pour le deuxième alinéa de l'article 8-1 de la loi n° 66-509 par les dispositions suivantes : « ..., ainsi que les frais d'analyses et d'examens de laboratoire ordonnés en vue de prescriptions contraceptives. » (p. 1667), adoption (*ibid.*). — Art. 7 (*ibid.*). — Amendement par M. Paul Guillard et plusieurs de ses collègues, tendant à supprimer cet article prévoyant l'aide médicale pour les médicaments, produits et objets contraceptifs (*ibid.*), observations, retrait (*ibid.*). — Amendement rédactionnel au premier alinéa de l'article 7, par Mme Simone Veil, ministre de la santé (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — Amendement par M. Robert Schwint, rapporteur, tendant à compléter, pour harmonisation, le texte présenté pour l'article 179 du code de la famille et de l'aide sociale, en ajoutant, après les mots : « objets contraceptifs », les mots : « ainsi que pour les analyses et examens de laboratoire ordonnés en vue de prescriptions contraceptives... » (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — *Ont pris part à la discussion des articles :* MM. Louis Boyer, Marcel Champeix, André Fosset, Paul Guillard, Jean Mézard, Maurice Schumann, Robert Schwint, rapporteur, Mme Simone Veil, ministre de la santé. — *Explications de vote :* MM. Paul Guillard, Jacques Henriet, Maurice Schumann. — Sur l'ensemble, adoption (p. 1668) par scrutin public (n° 15). — NOUVEL INTITULÉ : amendement par M. Robert Schwint, rapporteur, tendant à rédiger comme suit l'intitulé du projet de loi : « **Projet de loi portant diverses dispositions relatives à la régulation des naissances** », adoption (p. 1668). — ADOPTION MODIFIÉE (n° 30).

Adoption définitive par l'Assemblée nationale en deuxième lecture le 21 novembre 1974. — Voy. : Impressions n°s 1284, 1296 et in-8° n° 170.

Promulgation. — Loi n° 74-1026 du 4 décembre 1974 (*J. O.* 5 décembre 1974).

CONSTRUCTION. — Voy. aussi : ENERGIE. — LOI DE FINANCES POUR 1975 : DISCUSSION GÉNÉRALE (OBSERVATIONS). — EQUIPEMENT [LOGEMENT] (OBSERVATIONS). — LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE POUR 1974 (n° 1. — ART. 5). — QUESTIONS ORALES, 1405, 1477, 1512. — QUESTIONS ORALES AVEC DÉBAT, 38.

CONSTRUCTION AERONAUTIQUE. — Voy. : AÉRONAUTIQUE.

CONSTRUCTION NAVALE. — Voy. aussi : CHANTIERS NAVALS. — QUESTIONS ORALES, 1461.

CONSTRUCTIONS SCOLAIRES. — Voy. aussi : LOI DE FINANCES POUR 1975 : INTÉRIEUR (OBSERVATIONS).

CONTRIBUTION EXCEPTIONNELLE. — Voy. : LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE POUR 1974 (n° 1).

CONTRAVENTIONS DE POLICE. — Voy. aussi : AMNISTIE.

COOPERATION. — Voy. aussi : LOI DE FINANCES POUR 1975 : AFFAIRES ÉTRANGÈRES (OBSERVATIONS). — COOPÉRATION (OBSERVATIONS. — CRÉDITS). — LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE POUR 1974 (n° 2. — CRÉDITS). — TRAITÉS ET CONVENTIONS.

CORSE. — Voy. : MANIFESTATIONS.

COUR DE CASSATION

Proposition de loi, présentée par M. Jacques Piot, *député*, **tendant à compléter la loi n° 67-523 du 3 juillet 1967 relative à la Cour de cassation.** — Adoptée par l'Assemblée nationale le 19 décembre 1974. — Voy. : Impressions n°s 1348, 1392 et in-8° 212. — **Transmission au Sénat** [20 décembre 1974] (I., n° 169). — Renvoi à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement. — Rapport par M. Jean Geoffroy [20 décembre 1974] (I., n° 175). — **Discussion** [20 décembre 1974] (p. 3224 et 3225). — *Sont entendus dans la discussion générale :* MM. Paul Guillard, au nom de M. Jean Geoffroy, rapporteur, Jean Lecanuet, garde des sceaux, ministre de la justice. — *Article unique* (p. 3225). — Adoption (*ibid.*). — ADOPTION (n° 75). — TEXTE DÉFINITIF.

Promulgation. — Loi n° 74-1102 du 26 décembre 1974 (*J. O.* 27 décembre 1974).

CRECHES. — Voy. aussi : LOI DE FINANCES POUR 1975. — TRAVAIL [III. — SANTÉ] (OBSERVATIONS). — QUESTIONS ORALES, 1490. — QUESTIONS ORALES AVEC DÉBAT, 84.

CREDIT. — Voy. aussi : LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE POUR 1974 (n° 1. — OBSERVATIONS). — LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE POUR 1974 (n° 2. — OBSERVATIONS. — ART 10).

CREDIT AGRICOLE. — Voy. aussi : LOI DE FINANCES POUR 1975 : AGRICULTURE (OBSERVATIONS).

CREDIT MARITIME MUTUEL

Projet de loi, présenté par M. Pierre MESSMER, Premier ministre, **relatif au Crédit maritime mutuel** [19 février 1974. — *J. O.*, Lois et décrets 20 février 1974. — Rattaché pour ordre au procès-verbal de la séance du 22 janvier 1974. — Débats, séance du 22 janvier 1974. — Débats, séance 2 avril 1974] (I., n° 131). — Renvoi à la commission des affaires économiques et du Plan sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement. — Rapport par M. Joseph Yvon [29 octobre 1974] (I., n° 68). — **Discussion** [12 novembre 1974] (p. 1715 et suiv.). — *Sont entendus dans la discussion générale :* MM. Joseph Yvon, rapporteur, Marcel Cavaillé, secrétaire d'Etat aux transports. — *Discussion des articles* (p. 1717 et suiv.). — Art. 1er (p. 1717). — Amendement par M. Joseph Yvon, rapporteur, tendant à une nouvelle rédaction du premier alinéa de l'article 1er afin de définir d'une façon plus générale l'objet du crédit maritime mutuel (*ibid.*), observations, adoption (*ibid*). — Art. 3 (*ibid*). — Amendement par M. Joseph Yvon, rapporteur, tendant à rédiger comme suit cet article : « Les formalités de publicité exigées lors de la création des établissements mentionnés à l'article 2 [caisses régionales de crédit maritime mutuel et leurs unions] ou en cas d'actes ou délibérations postérieurs sont déterminées par décret prévu à l'article 19. Ces établissements jouissent de la personnalité morale à compter de leur immatriculation au registre du commerce. » (*ibid.*), observations, adoption (p. 1718). — Art. 4 (*ibid.*). — Amendement rédactionnel par M. Joseph Yvon, rapporteur, adoption (*ibid*). — Art. 6 (*ibid.*). — Amendement rédactionnel par M. Joseph Yvon, rapporteur, adoption (*ibid.*). — Art. 8 (*ibid.*). — Amendement rédactionnel par M. Joseph Yvon, rapporteur, adoption (*ibid.*). — Art. 10 (p. 1719). — Amendement par M. Joseph Yvon, rapporteur, tendant à modifier le premier alinéa de l'article 10 afin de préciser que le conseil d'administration des caisses régionales est composé d'administrateurs élus par l'assemblée générale « parmi les sociétaires » (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — Amendement par M. Marcel Cavaillé, secrétaire d'Etat aux transports, tendant à compléter comme suit le premier alinéa de ce même article 10 : « Toutefois, si un siège d'administrateur devient vacant dans l'intervalle de deux assemblées générales ordinaires, le conseil d'administration peut procéder à une nomination à titre provisoire dans les conditions fixées par les statuts. » (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — Amendement par M. Joseph Yvon, rapporteur, tendant à modifier le dernier alinéa de l'article 10 afin de préciser que l'indemnité des administrateurs est compensatrice du temps passé à « à l'exercice de leurs fonctions » et non pas « aux réunions du conseil » (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — Art. 12 (*ibid.*). — Amendement par M. Joseph Yvon, rapporteur, tendant, au dernier alinéa de l'article 12, à ajouter *in fine* une phrase ainsi

conçue : « Cette nomination [du président du conseil d'administration et des vice-présidents] doit recevoir l'agrément du ministre chargé de la marine marchande et du ministre chargé des finances » (*ibid.*), observations, adoption (p. 1720). — Art. 14 (*ibid*). — Amendement rédactionnel par M. Joseph Yvon, rapporteur, adoption (*ibid.*). — Art. 15 (*ibid*). — Amendement rédactionnel par M. Joseph Yvon, rapporteur, adoption (*ibid*). — Art. 16 (*ibid.*). — Amendement par M. Marcel Cavaillé, secrétaire d'Etat aux transport, tendant à compléter *in fine* l'article 16 par un nouvel alinéa prévoyant les conditions de tenue des assemblées générales ordinaires et extraordinaires (*ibid*), observations, adoption (p. 1721). — Art. 20 (*ibid.*). — Amendement par M. Marcel Cavaillé, secrétaire d'Etat aux transports tendant à la nouvelle rédaction suivante de cet article 20 : « *Art. 20.* — Les caisses régionales et unions constituées antérieurement à la promulgation de la présente loi disposeront d'un délai d'un an pour mettre leurs statuts en harmonie avec les nouvelles dispositions. Exceptionnellement, ces modifications seront faites en assemblée générale ordinaire. » (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — Art. 21 (*ibid.*). — Amendement par M. Marcel Cavaillé, secrétaire d'Etat aux transports, tendant à modifier les références portées dans cet article, adoption (*ibid.*). — *Ont pris part à la discussion des articles* : MM. Marcel Cavaillé, secrétaire d'Etat aux transports, Georges Marie-Anne, Joseph Yvon, rapporteur. — Sur l'ensemble, adoption (p. 1721). — ADOPTION (n° 31).

CRIMES ET DELITS. — Voy. aussi : CHÈQUES.

CRIMINALITE. — Voy. aussi : DÉLINQUANCE.

CULTURE (SECRETARIAT D'ETAT). — Voy. aussi : LOI DE FINANCES POUR 1975 : CULTURE (OBSERVATIONS. — CRÉDITS).

D

DECENTRALISATION. — Voy. aussi : LOI DE FINANCES POUR 1975 : POSTES ET TÉLÉCOMMUNICATIONS (OBSERVATIONS). — AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE (OBSERVATIONS).

DECENTRALISATION INDUSTRIELLE. — Voy. aussi : DÉCENTRALISATION. — QUESTIONS ORALES AVEC DÉBAT, 32. — 8 (30 mai 1974)

DECHEANCES ET INCAPACITES. — Voy. aussi : AMNISTIE.

DECHETS. — Voy. : POLLUTION.

DECLARATIONS DU GOUVERNEMENT

Lecture par M. Jean TAITTINGER, *garde des sceaux, ministre de la justice*, d'une déclaration de **politique monétaire** du Gouvernement [22 janvier 1974] (p. 24 et suiv.) ; lecture par M. Alain PEYREFITTE, ministre chargé des réformes administratives, du discours prononcé par M. Valéry GISCARD D'ESTAING, ministre de l'économie et des finances, à la suite de la déclaration du Gouvernement (p. 26 et suiv.) [Impressions n°s 125 et 126]. — *Débat* sur la précédente déclaration (p. 31 et suiv.). — *Sont entendus :* MM. Pierre Messmer, Premier ministre, Yvon Coudé du Foresto, rapporteur général de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation, Valéry Giscard d'Estaing, ministre de l'économie et des finances, Max Monichon, Pierre Carous, Marcel Martin, Marcel Champeix, Jacques Duclos, Jacques Boyer-Audrivet, Jean Filippi, Maurice Blin, Jean Taittinger, garde des sceaux, ministre de la justice, Etienne Dailly.

Lecture d'une déclaration de **politique générale** du Gouvernement par M. Jean LECANUET, garde des sceaux, ministre de la justice [5 juin 1974] (p. 402 et suiv.).

Voy. aussi : QUESTIONS ORALES AVEC DÉBAT, 56, 74.

DEFENSE (MINISTERE DE LA). — Voy. aussi : LOI DE FINANCES POUR 1975 : DÉFENSE. — QUESTIONS ORALES, 1521.

DEFENSE NATIONALE (SECRETARIAT GENERAL). — Voy. aussi : LOI DE FINANCES POUR 1975 : SERVICES DU PREMIER MINISTRE [III. — SECRÉTARIAT GÉNÉRAL DE LA DÉFENSE NATIONALE].

DELEGATION DE VOTE. — Voy. aussi : CONSEILS GÉNÉRAUX.

DELEGATION A L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET A L'ACTION REGIONALE (D. A. T. A. R.). — Voy. aussi : LOI DE FINANCES POUR 1975 : AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE (OBSERVATIONS).

DELEGATION GENERALE A L'INFORMATION. — Voy. aussi : LOI DE FINANCES POUR 1975 ; ARTICLES DE TOTALISATION DES CRÉDITS (ART. 21). — LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE POUR 1974 (n° 2. — CRÉDITS).

DELEGATION PARLEMENTAIRE POUR LA RADIODIFFUSION-TELEVISION FRANÇAISE. — Voy. : RADIODIFFUSION-TÉLÉVISION FRANÇAISE.

DELEGUES DU PERSONNEL. — Voy. aussi : ELIGIBILITÉ (AGE DE L'). — LICENCIEMENTS.

DELINQUANCE. — Voy. aussi : QUESTIONS ORALES AVEC DÉBAT, 68.

DEPARTEMENTALISATION. — Voy. aussi : DÉPARTEMENTS D'OUTRE-MER.

DEPARTEMENTS D'OUTRE-MER (D. O. M.)

Projet de loi, présenté par M. Pierre MESSMER, *Premier ministre*, **organisant un régime de garantie contre les calamités agricoles dans les départements d'outre-mer** [20 mai 1974. — *J. O.* Lois et décrets 21 mars 1974. — Rattaché pour ordre au procès-verbal de la séance du 22 janvier 1974. — Débats, séance 2 avril 1974] (I., n° 141). — Renvoi à la commission des affaires économiques et du Plan, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement. — Rapport par M. Jean Bertaud [29 octobre 1974] (I., n° 69). — **Discussion** [6 novembre 1974] (p. 1609 et suiv.). — *Sont entendus dans la discussion générale :* MM. Jean Bertaud, président et rapporteur de la commission des affaires économiques et du Plan, Marcel Gargar, Olivier Stirn, secrétaire d'Etat aux départements et territoires d'outre-mer. — *Discussion des articles* (p. 1612 et suiv.). — Art. 2 (p. 1612). — Amendement par M. Jean Bertaud, rapporteur, tendant, dans la deuxième phrase du premier alinéa de l'article 2 à remplacer les mots : « Peuvent être notamment indemnisés... [suit la liste des dommages] » par les mots : « Seront notamment indemnisés... » (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — Amendement rédactionnel au deuxième alinéa de l'article 2, par M. Jean Bertaud, rapporteur, observations (*ibid.*), adoption (p. 1613). — Art. 3 (*ibid.*). — Amendement par M. Jean Bertaud, rapporteur, tendant à remplacer, au premier alinéa de l'article 3, les mots : « pourraient être » par le mot : « seront » dans la phrase : « Indépendamment des taxes parafiscales qui pourraient être établies au profit de la caisse centrale de réassurance... » (*ibid.*), observations, retrait (*ibid.*). — Amendement par M. Jean Bertaud, rapporteur, tendant, au paragraphe C du I, à insérer les mots : « au moins » après le mot : « sera » afin que, si les ressources contributives sont insuffisantes, une subvention *au moins* égale de l'Etat alimente le fonds de garantie (*ibid.*), observations, adoption (p. 1614). — Art. 4 (*ibid.*). — Amendement par M. Jean Bertaud, rapporteur, tendant à une modification d'ordre rédactionnel qui scinde en deux le deuxième alinéa de cet article 4 (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — Amendement rédactionnel au deuxième alinéa du paragraphe 1 de l'article 4, par M. Jean Bertaud, rapporteur, adoption (*ibid.*). — Amendement d'harmonisation au même deuxième alinéa du paragraphe 1 par M. Jean Bertaud, rapporteur, adoption (*ibid.*). — Amendement par M. Jean Bertaud, rapporteur, tendant à compléter cet article 4 *in fine* par un alinéa nouveau ainsi rédigé : « Le taux d'indemnisation retenu pour les agriculteurs visés à l'alinéa précédent sera toujours égal aux deux tiers du taux d'indemnisation appliqué aux agriculteurs assurés. » (*ibid.*), observations, adoption modifiée [par l'adjonction du mot « maximum » après les mots : « le taux »] (p. 1615). — Article additionnel 4 *bis* nouveau. — Amendement par M. Jean Bertaud, rapporteur, tendant, après l'article 4, à insérer un article additionnel 4 *bis* nouveau ainsi rédigé : « Dans le cas où le fonds de garantie ne disposerait pas de ressources suffisantes pour indemniser les dommages définis à l'article 2, la réparation de ceux-ci sera assurée dans le cadre des dispositions spéciales visant les calamités publiques. » (*ibid.*), observations, adoption

(p. 1616). — Article additionnel. — Amendement par M. Marcel Gargar et plusieurs de ses collègues, tendant après l'article 5, à insérer un article additionnel nouveau destiné à favoriser le développement de l'assurance contre les risques agricoles et disposant notamment que le fonds de garantie prendra à sa charge pendant une période minimale de sept ans, une part des primes ou cotisations d'assurances (*ibid.*), observations, rejet (*ibid.*). — Art. 6 (*ibid.*). — Amendement de coordination par M. Jean Bertaud, rapporteur, observations, adoption (*ibid.*). Amendement par M. Marcel Gargar et plusieurs de ses collègues, tendant à compléter *in fine* l'article 6 par un nouvel alinéa disposant que : « L'exclusion du bénéfice de l'indemnisation n'est pas applicable aux agriculteurs privés du choix de l'occupation du sol pour l'implantation de leur culture. » (p. 1617), observations, rejet (*ibid.*). — Art. 7 (*ibid.*). — Amendement rédactionnel par M. Jean Bertaud, rapporteur, adoption (*ibid.*). — Art. 12 (*ibid.*). — Amendement par M. Jean Bertaud, rapporteur, tendant à modifier le dernier alinéa de l'article 12, afin de rendre paritaire la commission des calamités agricoles des départements d'outre-mer (*ibid.*), observations, retrait (p. 1618). Art. 15 (*ibid.*). — Amendement d'ordre rédactionnel par M. Jean Bertaud, rapporteur, observations, adoption (*ibid.*). — Ont pris *part à la discussion des articles :* MM. Jean Bertaud, rapporteur, François Duval, Marcel Gargar, Georges Marie-Anne, Olivier Stirn, secrétaire d'Etat aux départements et territoires d'outre-mer. — Sur l'ensemble, adoption (p. 1618). — ADOPTION (n° 26).

Adopté avec modifications par l'Assemblée nationale le 22 novembre 1974. — Voy. : Impressions n°s 1282, 1302 et in-8° n° 180.

Transmission au Sénat (deuxième lecture) [23 novembre 1974] (I., n° 107). — Renvoi à la commission des affaires économiques et du Plan. — Rapport par M. Jean Bertaud [5 décembre 1974] (I., n° 116). — **Discussion** [17 décembre 1974] (p. 3047 et suiv.). — *Sont entendus dans la discussion générale :* MM. Jean Bertaud, rapporteur et président de la commission des affaires économiques et du Plan, Olivier Stirn, secrétaire d'Etat aux départements et territoires d'outre-mer. — *Discussion des articles* (p. 3048 et suiv). — Art. 2 (p. 3048). — Amendement rédactionnel par M. Jean Bertaud, rapporteur, observation, adoption (*ibid.*). — Art. 3 (*ibid.*). — Amendement par M. Georges Repiquet et plusieurs de ses collègues, tendant, à l'alinéa premier du paragraphe I de l'article 3, à remplacer les mots : « certains produits agricoles » par les mots : « les divers produits agricoles » [alimentation du fonds de garantie] (p. 3049), observations, retrait (*ibid.*). — Art. 4 (*ibid.*). — Amendement par M. Georges Repiquet et plusieurs de ses collègues, tendant à compléter le paragraphe 2 de l'article 4, paragraphe ainsi rédigé : « 2. Dans la limite de 50 p. 100 des dommages subis, les agriculteurs qui justifient ne pas posséder d'éléments d'exploitation assurables mais qui contribuent à l'alimentation du fonds institué par la présente loi. », par les mots suivants : « en ayant supporté les taxes parafiscales visées à l'article 3 » (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — Amendement par M. Jean Bertaud, rapporteur, tendant à compléter l'article 4 *in fine* par l'alinéa nouveau suivant : « Les dommages agricoles subis par les sinistrés qui ne contribuent pas à l'alimentation du fonds de garantie et ne peuvent donc bénéficier des indemnités définies au présent article seront indemnisés dans le cadre des dispositions applicables aux calamités publiques. » (*ibid.*), observations, irrecevabilité aux termes de l'article 40 de la Constitution (p. 3050). — Article additionnel. — Amendement par M. Jean Bertaud, rapporteur, tendant, après l'article 4, à insérer un article additionnel 4 *bis* nouveau prévoyant que les dispositions concernant les calamités publiques s'appliqueront également dans le cas où le fonds de garantie ne disposerait pas de ressources suffisantes pour indemniser les dommages causés par les calamités agricoles (*ibid.*), observations, retrait (*ibid.*). — Art. 4 *ter* (*ibid.*). — Amendement par M. Olivier Stirn, secrétaire d'Etat aux départements et territoires d'outre-mer, tendant à supprimer cet article prévoyant la prise en charge par le fonds de garantie d'une part des primes d'assurances et l'institution d'une taxe à l'importation des alcools (*ibid.*), observations, rejet (p. 3051). — *Ont pris part à la discussion :* MM. Jean Bertaud, rapporteur, Marcel Gargar, René Monory, au nom de la commission des finances, Georges Repiquet, Olivier Stirn, secrétaire d'Etat aux départements et territoires d'outre-mer. — Sur l'ensemble, adoption (p. 3052). — ADOPTION MODIFIÉE (n° 57). — DEUXIÈME LECTURE.

Adoption définitive en deuxième lecture par l'Assemblée nationale le 19 décembre 1974. — Voy. : Impressions n°s 1421, 1432 et in-8° n° 210.

Promulgation. — Loi n° 74-1170 du 31 décembre 1974 (*J. O.* 3 janvier 1975).

Voy. aussi : ASSURANCE AUTOMOBILE. — ELECTRICITÉ. — LOI DE FINANCES POUR 1975. (DÉPARTEMENTS D'OUTRE-MER. — OBSERVATIONS). — LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE (n° 1. — OBSERVATIONS). — LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE (n° 2. — ART. 11). — PRESTATIONS FAMILIALES. — PROCÉDURE CIVILE ET COMMERCIALE. — QUESTIONS ORALES, 1500. — QUESTIONS ORALES AVEC DÉBAT, 87. — SALAIRES.

DETENTION. — Voy. aussi : QUESTIONS ORALES, 1469. — QUESTIONS ORALES AVEC DÉBAT, 31, 4 (30 mai 1974).

DETTE PUBLIQUE. — Voy. aussi : LOI DE FINANCES POUR 1975 : ECONOMIE ET FINANCES [I. — CHARGES COMMUNES] (OBSERVATIONS).

DIPLOMES. — Voy. aussi : ARCHITECTURE.

DISTRIBUTION

Proposition de résolution, présentée par MM. Henri CAILLAVET et Jacques BORDENEUVE, *sénateurs*, **tendant à la création d'une commission d'enquête parlementaire chargée d'examiner les conditions dans lesquelles sont organisés les circuits de distribution de la viande et des fruits et légumes du producteur au consommateur** [10 octobre 1974] (I., n° 13). — Renvoi à la commission des affaires économiques et du Plan, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement. — Rapport par M. Marcel Lucotte [12 décembre 1974] (I., n° 140).

DOUANES. — Voy. aussi : PORNOGRAPHIE.

DROIT D'ASILE. — Voy. aussi : LOI DE FINANCES POUR 1975 : INTÉRIEUR (OBSERVATIONS).

DROITS SUCCESSORAUX

Proposition de loi, présentée par M. Henri CAILLAVET, *sénateur*, **tendant à modifier le premier alinéa de l'article 14 de la loi n° 72-3 du 3 janvier 1972 sur la filiation, relatif à l'application des dispositions concernant les droits successoraux** [20 mars 1974. — *J. O.*, Lois et décrets du 21 mars 1974. — Rattachée pour ordre au procès-verbal de la séance du 22 janvier 1974. — Débats, séance 2 avril 1974] (I., n° 142). — Renvoi à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement. — Rapport par M. Jean Geoffroy [24 octobre 1974] (I., n° 59).

E

EAU. — Voy. aussi : LOI DE FINANCES POUR 1975 : QUALITÉ DE LA VIE [I. — ENVIRONNEMENT] (OBSERVATIONS). — EQUIPEMENT ET VOIES NAVIGABLES (OBSERVATIONS). — LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE POUR 1974 (n° 2. — ARTICLE ADDITIONNEL APRÈS L'ART. 7).

ECOLE NORMALE SUPERIEURE DE SAINT-CLOUD. — Voy. aussi : QUESTIONS ORALES AVEC DÉBAT, 63.

ECOLE POLYTECHNIQUE. — Voy. aussi : ARMÉE, 2. — LOI DE FINANCES POUR 1975 : DÉFENSE (CRÉDITS ET ARTICLES).

ECOLES. — Voy. aussi : QUESTIONS ORALES AVEC DÉBAT, 75.

ECOLES MATERNELLES. — Voy. aussi : ENSEIGNEMENT PRÉSCOLAIRE.

ECONOMIE. — Voy. : DÉCLARATIONS DU GOUVERNEMENT. — LOI DE FINANCES POUR 1975. — LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES. — PRÉLÈVEMENT CONJONCTUREL.

ECONOMIE ET FINANCES (MINISTERE DE L'). — Voy. aussi : LOI DE FINANCES POUR 1975 : ECONOMIE ET FINANCES (OBSERVATIONS).

ECOUTES TELEPHONIQUES. — Voy. aussi : LOI DE FINANCES POUR 1975 : INTÉRIEUR (OBSERVATIONS).

ECRIVAINS. — Voy. aussi : LOI DE FINANCES POUR 1975 : CULTURE (OBSERVATIONS).

EDITION. — Voy. aussi : QUESTIONS ORALES AVEC DÉBAT, 1 (30 mai 1974).

EDUCATION. — Voy. aussi : LOI DE FINANCES POUR 1975 : EDUCATION ET UNIVERSITÉS.

EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE. — Voy. aussi : LOI DE FINANCES POUR 1975 : QUALITÉ DE LA VIE [II. — JEUNESSE ET SPORTS] (OBSERVATIONS). — QUESTIONS ORALES AVEC DÉBAT, 28 *rect.* — QUESTIONS ORALES. 1452, 1454.

EDUCATION SURVEILLEE. — Voy. aussi : LOI DE FINANCES POUR 1975 : JUSTICE (OBSERVATIONS).

ELECTIONS. — Voy. aussi : ELECTIONS MUNICIPALES. — QUESTIONS ORALES, 1504. — RADIODIFFUSION ET TÉLÉVISION. — SÉNAT. — SÉNATEURS.

ELECTIONS MUNICIPALES. — Proposition de loi, présentée par M. Francis PALMERO, *sénateur*, **tendant à modifier l'article L. 228 du code électoral concernant les élections municipales (conseillers forains)** [2 mars 1974. — *J.O.* Lois et décrets 3 mars 1974. — Rattachée pour ordre au procès-verbal de la séance du 22 janvier 1974. — Débats, séance 2 avril 1974] (I., n° 134). — Renvoi à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement.

ELECTIONS PROFESSIONNELLES ET SOCIALES. — Proposition de loi, présentée par M. Roger GAUDON, *sénateur*, et plusieurs de ses collègues, **tendant à assurer l'élection des membres des chambres de métiers à la représentation proportionnelle et à permettre le vote par correspondance** [11 juin 1974] (I., n° 200). — Renvoi à la commission des affaires économiques et du Plan, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement.

ELECTIONS SENATORIALES (22 septembre 1974, série B). — Voy. SÉNAT. — ELECTIONS.

ELECTRICITE. — Voy. aussi : CENTRALES THERMIQUES. — DÉPARTEMENTS D'OUTRE-MER. — ELECTRIFICATION. — LOI DE FINANCES POUR 1975 : INDUSTRIE ET RECHERCHE (OBSERVATIONSJ. — QUESTIONS ORALES AVEC DÉBAT, 51.

ELECTRIFICATION. — Voy. aussi : LOI DE FINANCES POUR 1975 : INTÉRIEUR (OBSERVATIONS). — AGRICULTURE (OBSERVATIONS). — ARTICLES NON JOINTS A L'EXAMEN DES CRÉDITS (ARTICLES ADDITIONNELS). — LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE POUR 1974 (n° 1. — ARTICLE ADDITIONNEL APRÈS L'ART. 14).

ELEVAGE. — Voy. aussi : LOI DE FINANCES POUR 1975 : AGRICULTURE (OBSERVATIONS. — CRÉDITS). — RAPPORTS D'INFORMATION, 6.

ELIGIBILITE (AGE DE L'). — Proposition de loi, présentée par M. Robert SCHWINT, sénateur, et plusieurs de ses collègues, **fixant à dix-huit ans l'âge pour être élu en qualité de délégué du personnel ou membre du comité d'entreprise** [6 novembre 1974] (I., n° 78). — Renvoi à la commission des affaires sociales, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement. — Rapport par M. Robert Schwint [28 novembre 1974] (I., n° 112). — **Discussion** [16 décembre 1974] (p. 3000 et suiv.). — *Sont entendus dans la discussion générale :* MM. Robert Schwint, rapporteur, Paul Dijoud, secrétaire d'Etat auprès du ministre du travail (travailleurs immigrés), André Aubry, Hector Viron. — *Article unique* (p. 3002). — Adoption (*ibid.*). — NOUVEL INTITULÉ. — Amendement par M. Robert Schwint, rapporteur, tendant à rédiger comme suit l'intitulé de la proposition de loi : « **Proposition de loi fixant à dix-huit ans l'âge pour être élu en qualité de délégué du personnel ou de membre de comité d'entreprise et pour être désigné en qualité de délégué syndical** ». — Adoption (*ibid*). — *Ont pris part à la discussion :* MM. Paul Dijoud, secrétaire d'Etat, Robert Schwint, rapporteur. — ADOPTION (n° 55).

Voy. aussi : DÉLÉGUÉS DU PERSONNEL.

ELOGES FUNEBRES. — Voy. : SÉNATEURS (V. — ELOGES FUNÈBRES).

EMISSIONS. — Voy. : RADIODIFFUSION ET TÉLÉVISION.

EMPLOI. — Voy. aussi : AÉRONAUTIQUE (INDUSTRIE). — INDUSTRIE AUTOMOBILE. — INFLATION. — LICENCIEMENT. — LOI DE FINANCES POUR 1975. — DISCUSSION GÉNÉRALE (OBSERVATIONS). — INDUSTRIE ET RECHERCHE (OBSERVATIONS). — POSTES ET TÉLÉCOMMUNICATIONS (OBSERVATIONS. — CRÉDITS ET ARTICLES). — DÉPARTEMENTS D'OUTRE-MER (OBSERVATIONS). — TRAVAIL (OBSERVATIONS). — RADIODIFFUSION ET TÉLÉVISION (OBSERVATIONS). — LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE POUR 1974 (n° 1). — (OBSERVATIONS). — LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE POUR 1974 (n° 2). — (OBSERVATIONS). QUESTIONS ORALES, 1448.

EMPRUNT COMMUNAUTAIRE. — Voy. aussi : LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE POUR 1974 (n° 1). — (ART. 12). — LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE POUR 1974 (n° 2). — (ART. 8).

ENERGIE

Projet de loi présenté par M. Jacques CHIRAC, *Premier ministre*, **relatif aux économies d'énergie.** — Adopté, après déclaration d'urgence, par l'Assemblée nationale le 4 octobre 1974. — Voy. : Impressions n[os] 1178, 1188 et in-8° n° 143. — **Transmission au Sénat** [8 octobre 1974] (I. n° 8). — Renvoi à la commission des affaires économiques et du Plan, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement. — Rapport par M. Jean-François Pintat [15 octobre 1974] (I. n° 21). — **Discussion** [15 octobre 1974] (p. 1265 et suiv.). — *Sont entendus dans la discussion générale :* MM. Jean-François Pintat, rapporteur, Michel d'Ornano, ministre de l'industrie et de la recherche, Robert Laucournet, Louis Jung, Jean Colin, Léandre Létoquart. — *Discussion des articles* (p. 1277 et suiv.). — Art. 1[er] (p. 1277). — Amendement par M. Etienne Dailly, tendant à rétablir le texte du Gouvernement pour le premier alinéa de cet article, et, pour ce faire, à remplacer les mots : « l'énergie et les produits industriels » [que le Gouvernement pourra, par décret, soumettre à contrôle et à répartition], par les mots : « les ressources en énergie et en produits énergétiques de toute nature, les produits pétroliers même à usage non énergétique et les produits dérivés ou substituables y compris les produits chimiques » (*ibid*), observations, amendement par M. Robert Laucournet et plusieurs de ses collègues, tendant à remplacer les mots : « produits industriels » par les mots : « produits énergétiques » et amendement par M. Jean-François Pintat, rapporteur, tendant, après le mot : « l'énergie » à insérer les mots : « les matières premières » (p. 1278), observations, adoption de l'amendement par M. Etienne Dailly (p. 1279), l'amendement par M. Robert Laucournet et plusieurs de ses collègues et l'amendement par M. Jean-François Pintat, rapporteur, deviennent sans objet (p. 1280) ; sous-amendement par M. Jean-François Pintat, rapporteur, tendant à ajouter, à la fin de la phrase introduite par l'amendement de M. Etienne Dailly, les mots : « ... ainsi que les matières premières » (*ibid.*), observations, rejet (*ibid.*). — Amendement par M. Jean-François Pintat, rapporteur, tendant, à la fin du premier alinéa de l'article 1[er], à supprimer le mot : « directement » dans l'expression : « toute publicité... de nature à favoriser directement l'accroissement de la consommation d'énergie. » (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — Amendement par M. Jean-François Pintat, rapporteur, tendant, au troisième alinéa de l'article 1[er], à supprimer, pour double emploi de termes, les mots : « la circulation » se trouvant avant les mots : « le transport » (*ibid.*), observation, adoption (*ibid.*). — Amendement par M. Jean-François Pintat, rapporteur, tendant, au même troisième alinéa de l'article 1[er], à supprimer le mot : « notamment » (*ibid.*), observations, adoption (p. 1281). — Amendement par M. Robert Laucournet et plusieurs de ses collègues, tendant, après le troisième alinéa de l'article 1[er], à insérer un nouvel alinéa disposant que : « En ce qui concerne le fuel domestique, elles [les mesures], devront prévoir notamment un plancher par attributaire et par logement. » (*ibid.*), observations, rejet (p. 1282). — Après l'article 1[er]. — Amendement par

M. Auguste Billiemaz, tendant, après l'article 1er, à insérer un article additionnel nouveau faisant obligation au Gouvernement d'exposer sa politique en matière d'utilisation des ressources énergétiques nationales (*ibid.*), observations, retrait (p. 1283). — Art. 2 (*ibid*). — Amendement par M. Robert Laucournet et plusieurs de ses collègues, tendant à modifier le début de cet article afin d'éviter que les modalités de restriction prennent pour seule référence la consommation de la dernière année de chauffe (*ibid.*), observations, rejet (*ibid.*). — Amendement par M. Pierre Vallon tendant, au premier alinéa de l'article 2, après les mots : « par décret en Conseil d'Etat », à insérer les mots : « après avis du comité consultatif pour l'utilisation de l'énergie » (*ibid.*) et amendements identiques, l'un par M. Gérard Ehlers et plusieurs de ses collègues, l'autre par M. Robert Laucournet et plusieurs de ses collègues (*ibid.*), observations, adoption de l'amendement (p. 1284). — Amendement par M. Jean-François Pintat, rapporteur, tendant, à la fin du premier alinéa de l'article 2, à supprimer les mots : « et qui devraient être différentes [les températures de chauffage] pour la nuit et le jour, de plusieurs degrés. » (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — Art. 3 (*ibid.*). — Trois amendements identiques, le premier par M. Pierre Vallon, le deuxième par M. Fernand Chatelain et plusieurs de ses collègues, le troisième par M. Robert Laucournet et plusieurs de ses collègues, tendant à rédiger comme suit la deuxième phrase du deuxième alinéa de l'article 3 : « Il [le décret] peut notamment rendre obligatoire dans les contrats privés certaines clauses du cahier des prescriptions communes relatives aux marchés de l'Etat. » (*ibid.*), observations, retrait des trois amendements (p. 1285) et dépôt par M. Michel d'Ornano, ministre de l'industrie et de la recherche, tendant à la rédaction suivante du deuxième alinéa de l'article 3 : « Un décret en Conseil d'Etat précise les conditions d'application du présent article. Il peut imposer des clauses types concernant l'objet de stipulation mentionnées à l'alinéa précédent et rendre obligatoires dans les contrats privés certaines clauses du cahier des prescriptions communes relatives aux marchés de l'Etat. » (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — Art. 4 (*ibid.*). — Amendement par M. Robert Laucournet et plusieurs de ses collègues, tendant à compléter cet article afin de limiter la pose d'installations de comptage de chaleur aux immeubles collectifs « ayant fait l'objet d'un permis de construire postérieurement à la promulgation de la présente loi » (*ibid.*), observations, rejet (p. 1286). — Amendement par M. Fernand Chatelain et plusieurs de ses collègues, tendant, dans le premier alinéa de l'article 4, à remplacer les mots : « quand la technique le permet », par les mots : « quand la technique et l'exposition climatique le permettent. » (*ibid.*), observations, rejet (p. 1287). — Amendement rédactionnel par M. Jean-François Pintat, rapporteur, portant sur les deuxième et troisième alinéas de l'article 4, trois amendements, le premier par M. Pierre Vallon, le deuxième par M. Robert Laucournet et plusieurs de ses collègues, le troisième par M. Gérard Ehlers et plusieurs de ses collègues, soutenu par M. Fernand Chatelain, tendant à prévoir que le décret d'application du présent article sera pris « après avis du comité consultatif pour l'utilisation de l'énergie » (*ibid.*), amendement par M. Michel d'Ornano, ministre de l'industrie et de la recherche, tendant, au deuxième alinéa, à supprimer les mots : « déterminés conformément à un décret pris en Conseil d'Etat » et à rédiger comme suit le début du troisième alinéa : « Un décret pris en Conseil d'Etat après avis du comité consultatif pour l'utilisation de l'énergie fixera les conditions d'application du présent article et notamment la part des frais fixes visés au précédent alinéa, les délais d'exécution des travaux prescrits... » (*ibid.*), observations, adoption, les quatre amendements précédents, par M. Jean-François Pintat, rapporteur, par M. Pierre Vallon, par M. Robert Laucournet et plusieurs de ses collègues, par M. Gérard Ehlers et plusieurs de ses collègues deviennent sans objet (*ibid.*). — Amendement par M. Fernand Chatelain et plusieurs de ses collègues, tendant à compléter *in fine* l'article 4 par un nouvel alinéa ainsi conçu : « L'Etat mettra à la disposition des organismes constructeurs et offices d'habitation à loyer modéré les crédits nécessaires à l'exécution des travaux prescrits, à la livraison et à la pose de l'installation permettant de déterminer la quantité de chaleur fournie. » (*ibid.*), observations, irrecevabilité aux termes de l'article 40 de la Constitution (p. 1288). — Amendement par M. Jean-François Pintat, rapporteur, tendant à modifier les paragraphes II et III de cet article, afin de préciser qu'un décret en Conseil d'Etat fixera les modalités d'application des nouvelles règles de construction et d'équipement aux locaux existants, en prévoyant les assouplissements nécessaires (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — Art. 7 (*ibid.*). — Amendement par M. Gérard Ehlers et plusieurs de ses collègues, soutenu par M. Léandre Létoquart, tendant à supprimer cet article modifiant l'article 25 de la loi n° 65-557 du 10 juillet 1965 fixant le statut de la copropriété des immeubles bâtis afin de n'exiger que la majorité absolue dans les syndicats de copropriété pour « les travaux de régulation et d'équilibre des installations de chauffage. » (*ibid.*), observations, rejet (p. 1289). — Art. 8 (*ibid.*). — Amendement par M. Jean-François Pintat, rapporteur, tendant : 1° à supprimer la dernière phrase du deuxième alinéa de cet article relatif au contrôle et au droit de visite des installations collectives de chauffage ; 2° à compléter *in fine* cet article par un alinéa nouveau ainsi conçu : « Pour effectuer ces contrôles les agents visés à l'article L. 480-1 du code de l'urbanisme sont également habilités à exercer les pouvoirs respectivement prévus aux articles 3, d'une part, et 5, d'autre part, de la loi n° 48-400 du 10 mars 1948. » (*ibid.*), observations, adoption (p. 1290). — *Ont pris part à la discussion des articles :* MM. Auguste Billiemaz, Fernand Chatelain, Etienne Dailly, Jacques Descours Desacres, Paul Guillard, Louis Jung, Alfred Kieffer, Robert Laucournet, Léandre Létoquart, Michel d'Ornano, ministre de l'industrie et de la recherche, Jean-François Pintat, rapporteur, Pierre Vallon. — *Explications de vote :* MM. Fernand Chatelain, Robert Laucournet. — Sur l'ensemble, adoption (p. 1291). — ADOPTION MODIFIÉE (n° 4). — Adopté par l'Assemblée nationale (commission mixte paritaire) le 17 octobre 1974. — Voy. : Impressions n°s 1239, 1254 et in-8° n° 157.

COMMISSION MIXTE PARITAIRE (art. 45, alinéa 2, de la Constitution) [15 octobre 1974] (p. 1291). — Election des membres de la commission (*ibid.*). — Rapport par M. Jean-François Pintat [17 octobre 1974] (I., n° 36). — **Discussion** [17 octobre 1974] (p. 1377 et suiv.). — *Est entendu dans la discussion générale :* M. Jean-François Pintat, rapporteur. — *Discussion des articles* (p. 1378 et 1379). — *Ont pris part à la discussion :* MM. Michel d'Ornano, ministre de l'industrie et de la recherche, Jean-François Pintat, rapporteur. — *Explication de vote :* M. Maxime Javelly. — Sur l'ensemble, adoption (p. 1379). — ADOPTION (n° 14). — COMMISSION MIXTE PARITAIRE. — TEXTE DÉFINITIF.

Promulgation. — Loi n° 74-908 du 29 octobre 1974 (*J. O.* 31 octobre 1974).

Voy. aussi : CENTRALES THERMIQUES. — ELECTRICITÉ. — ENERGIE NUCLÉAIRE. — LOI DE FINANCES POUR 1975 : SERVICES DU PREMIER MINITRE [V. — COMMISSARIAT GÉNÉRAL DU PLAN D'ÉQUIPEMENT ET DE LA PRODUCTIVITÉ] (ETAT B. — TITRE III). — DÉPARTEMENTS D'OUTRE-MER (OBSERVATIONS). — IDUSTRIE ET RECHERCHE (OBSERVATIONS). — LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE POUR 1974 (n° 1). (OBSERVATIONS). — POLITIQUE ÉNERGÉTIQUE. — RAPPORTS D'INFORMATION, 11. — QUESTIONS ORALES AVEC DÉBAT, 42. — 38 (11 juin 1974).

ENERGIE (chauffage)

Projet de loi, présenté par M. Pierre MESSMER, *Premier ministre*, **relatif à l'isolation thermique et au chauffage des locaux** [2 avril 1974] (I., n° 143). — Renvoi à la commission des affaires économiques et du Plan, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement.

ENERGIE GEOTHERMIQUE. — Voy. aussi : ENERGIE.

ENERGIE NUCLEAIRE. — Voy. aussi : LOI DE FINANCES POUR 1975 : QUALITÉ DE LA VIE [I. — ENVIRONNEMENT] (OBSERVATIONS). — INDUSTRIE ET RECHERCHE (OBSERVATIONS). — ENERGIE. — QUESTIONS ORALES AVEC DÉBAT, 77.

ENFANCE INADAPTEE

Proposition de loi, présentée par Mme Marie-Thérèse GOUTMANN, *sénateur*, et plusieurs de ses collègues, **tendant à assurer les droits scolaires et la formation professionnelle des enfants et jeunes handicapés** [11 juin 1974] (I., n° 201). — Renvoi à la commission des affaires culturelles, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement.

ENSEIGNANTS. — Voy. aussi : LOI DE FINANCES POUR 1975 : EDUCATION (OBSERVATIONS). — EDUCATION [II. — UNIVERSITÉS] (OBSERVATIONS). — QUESTIONS ORALES, 1501.

ENSEIGNEMENT. — Voy. aussi : LOI DE FINANCES POUR 1975 : QUALITÉ DE LA VIE [II. — JEUNESSE ET SPORTS] (OBSERVATIONS). — DÉPARTEMENTS D'OUTRE-MER (OBSERVATIONS). — EDUCATION (OBSERVATIONS). — EDUCATION [II. — UNIVERSITÉS] (OBSERVATIONS). — COOPÉRATION (OBSERVATIONS). — PROGRAMMES SCOLAIRES.

ENSEIGNEMENT (réformes). — Voy. : ENSEIGNEMENT.

ENSEIGNEMENT AGRICOLE. — Voy. aussi : LOI DE FINANCES POUR 1975 : AGRICULTURE (OBSERVATIONS. — CRÉDITS).

ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE. — Voy. aussi : LOI DE FINANCES POUR 1975 : CULTURE (OBSERVATIONS). — EDUCATION (OBSERVATIONS).

ENSEIGNEMENT ELEMENTAIRE. — Voy. aussi : LOI DE FINANCES POUR 1975 : EDUCATION (OBSERVATIONS).

ENSEIGNEMENT MUSICAL. — Voy. aussi : LOI DE FINANCES POUR 1975 : CULTURE (CRÉDITS).

ENSEIGNEMENT PRESCOLAIRE

Proposition de loi, présentée par M. Antoine COURRIÈRE, *sénateur*, et plusieurs de ses collègues, **fixant à quatre ans l'âge d'entrée à l'école maternelle** [30 mai 1974] (I., n° 186). — Renvoi à la commission des affaires culturelles, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les condition prévues par le règlement. — Retrait par son auteur [18 juin 1974].

Voy. aussi : LOI DE FINANCES POUR 1975 : EDUCATION (OBSERVATIONS). — QUESTIONS ORALES, 1462, 1489.

ENSEIGNEMENT PRIVE. — Voy. aussi : LOI DE FINANCES POUR 1975 : EDUCATION (OBSERVATIONS).

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE

Proposition de loi, présentée par M. Georges Cogniot, *sénateur*, et plusieurs de ses collègues, **tendant à la nationalisation des collèges d'enseignement général et des collèges d'enseignement secondaire** [10 juillet 1974] (I., n° 280). — Renvoi à la commission des affaires culturelles, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement.

Voy. aussi : LOI DE FINANCES POUR 1975 : EDUCATION (OBSERVATIONS).

ENSEIGNEMENT SPECIALISE. — Voy. aussi : LOI DE FINANCES POUR 1975 : EDUCATION NATIONALE (OBSERVATIONS).

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR. — Voy. aussi : LOI DE FINANCES POUR 1975 : EDUCATION [II. — UNIVERSITÉS] (OBSERVATIONS). — QUESTIONS ORALES AVEC DÉBAT, 61.

ENSEIGNEMENT TECHNIQUE. — Voy. aussi : LOI DE FINANCES POUR 1975 : EDUCATION (OBSERVATIONS).

ENTREPRISES. — Voy. aussi : LOI DE FINANCES POUR 1975. — DISCUSSION GÉNÉRALE (OBSERVATIONS). — INDUSTRIE ET RECHERCHE (OBSERVATIONS). — TRAVAIL (OBSERVATIONS). — DÉCLARATION DE M. EDOUARD BONNEFOUS, PRÉSIDENT DE LA COMMISSION DES FINANCES [11 décembre 1974] (p. 2751 et suiv.). — ARTICLES NON JOINTS A L'EXAMEN DES CRÉDITS (ART. 49 *quater*). — PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES. — PRÉLÈVEMENT CONJONCTUREL.

ENTREPRISES NATIONALES. — Voy. aussi : LOI DE FINANCES POUR 1975 : DÉCLARATION DE M. EDOUARD BONNEFOUS, PRÉSIDENT DE LA COMMISSION DES FINANCES [11 décembre 1974] (p. 2751 et suiv.). — RADIODIFFUSION ET TÉLÉVISION.

ENTREPRISES PUBLIQUES

Dépôt par M. le président de la commission de vérification des comptes des entreprises publiques du treizième rapport d'ensemble adopté par cette commission le 19 novembre 1973, en exécution des dispositions de l'article 58 de la loi n° 48-24 du 6 janvier 1948 et de l'article 164, paragraphe IV, de l'ordonnance n° 58-1374 du 30 décembre 1958 [4 avril 1974] (p. 248).

Voy aussi : LOI DE FINANCES POUR 1975 : ECONOMIE ET FINANCES [I. — CHARGES COMMUNES] (OBSERVATIONS).

ENVIRONNEMENT. — Voy. aussi : QUALITÉ DE LA VIE (MINISTÈRE DE LA).

EPARGNE. — Voy. aussi : INFLATION. — LOI DE FINANCES POUR 1975. — DISCUSSION GÉNÉRALE (OBSERVATIONS). — DÉCLARATION DE M. EDOUARD BONNEFOUS, PRÉSIDENT DE LA COMMISSION DES FINANCES [11 décembre 1975] (p. 2751 et suiv.). — LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE POUR 1974 (n° 1). — (OBSERVATIONS). — QUESTIONS ORALES AVEC DÉBAT, 64.

EQUIPEMENT. — Voy. aussi : EQUIPEMENT SPORTIF ET SOCIO-ÉDUCATIF. — LOI DE FINANCES POUR 1975 : DISCUSSION GÉNÉRALE (OBSERVATIONS). — TERRITOIRES D'OUTRE-MER (OBSERVATIONS). — INDUSTRIE ET RECHERCHE (OBSERVATIONS). — TOURISME (OBSERVATIONS). — EQUIPEMENT (OBSERVATIONS. — CRÉDITS). — QUESTIONS ORALES, 1388.

EQUIPEMENT MILITAIRE

Dépôt par M. le Premier ministre du compte rendu sur le programme de l'équipement militaire pour l'année 1974 [25 novembre 1974] (p. 1982).

EQUIPEMENT SPORTIF ET SOCIO-EDUCATIF

Dépôt par M. le Premier ministre d'un rapport sur l'exécution de la troisième loi de programme sur l'équipement sportif et socio-éducatif au cours de l'année 1973 [30 mai 1974] (p. 377).

Voy. aussi : QUESTIONS ORALES, 1485. — LOI DE FINANCES POUR 1975 : QUALITÉ DE LA VIE [II. — JEUNESSE ET SPORTS] (OBSERVATIONS).

ESPACES VERTS. — Voy. aussi : LOI DE FINANCES POUR 1975 : EQUIPEMENT [LOGEMENT] (OBSERVATIONS).

ESPAGNE. — Voy. : TRAITÉS ET CONVENTIONS.

ESSENCE. — Voy. aussi : LOI DE FINANCES POUR 1975 : DÉFENSE (OBSERVATIONS). — LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE POUR 1974 (n° 1. — OBSERVATIONS).

ETABLISSEMENTS HOSPITALIERS, DE SOINS ET DE CURE. — Voy. aussi : AVORTEMENT.

EURODOLLAR. — Voy. aussi : LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE POUR 1974 (n° 1. — OBSERVATIONS).

EUROPE. — Voy. aussi : ASSEMBLÉE CONSULTATIVE PRÉVUE PAR LE STATUT DU CONSEIL DE L'EUROPE. — ASSEMBLÉE UNIQUE DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES. — COMMUNAUTÉ ÉCONOMIQUE EUROPÉENNE (C.E.E.). — LOI DE FINANCES POUR 1971 : QUALITÉ DE LA VIE [I. — ENVIRONNEMENT] (OBSERVATIONS). — LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES POUR 1974 (OBSERVATIONS) — AGRICULTURE (OBSERVATIONS). — POLITIQUE AGRICOLE. — POLITIQUE ÉNERGÉTIQUE. — POLITIQUE EUROPÉENNE. — PARLEMENT EUROPÉEN. — QUESTIONS ORALES AVEC DÉBAT, 43 (20 juin 1974). — QUESTIONS ORALES, 1494.

EXAMENS ET CONCOURS. — Voy. aussi : MÉDECINE.

EXPLOITANTS AGRICOLES

Proposition de loi, présentée par M. Jacques DUCLOS, *sénateur*, et plusieurs de ses collègues, **tendant à garantir aux exploitants familiaux des prix agricoles correspondant au coût des charges de production et à limiter la croissance de ce dernier** [25 juin 1974] (I., n° 236) — Renvoi à la commission des affaires économiques et du Plan, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement.

Voy. aussi : EXPLOITATIONS AGRICOLES. — RAPATRIÉS. — TAXE SUR LA VALEUR AJOUTÉE.

EXPLOITATIONS AGRICOLES. — Voy. aussi : CENTRE NATIONAL POUR L'AMÉNAGEMENT DES STRUCTURES DES EXPLOITATIONS AGRICOLES. — LOI DE FINANCES POUR 1975 : AGRICULTURE (OBSERVATIONS). — QUESTIONS ORALES, 1432.

EXPLOSIONS. — Voy. aussi : PRODUITS DANGEREUX.

EXPORTATIONS. — Voy. aussi : COMMERCE EXTÉRIEUR. — Voy. aussi : QUESTIONS ORALES AVEC DÉBAT, 39. — 12 (30 mai 1974).

F

FAIM (Lutte contre la). — Voy. aussi : AGRICULTURE.

FAMILLE

1. — Proposition de loi de loi-cadre présentée par Mme Catherine LAGATU *sénateur*, et plusieurs de ses collègues, **tendant à assurer la formation de la femme et de la famille** [5 juin 1974] (I., n° 194). — Renvoi à la commission des affaires sociales, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement.

2. — Projet de loi présentée par M. Jacques CHIRAC, *Premier ministre*, **portant diverses mesures de protection sociale de la mère et de la famille.** — Adopté par l'Assemblée nationale, après déclaration d'urgence, le 6 décembre 1974. — Voy. : Impressions n[os] 949, 1341 et in-8° n° 191. — **Transmission au Sénat** [6 décembre 1974] (I., n° 124). — Renvoi à la commission des affaires sociales, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement. — Rapport par M. André Bohl [12 décembre 1974] (I., n° 138). — **Discussion** [16 décembre 1974] (p. 2992 et suiv.). — *Sont entendus dans la discussion générale* : MM. André Bohl, rapporteur, Paul Dijoud, secrétaire d'Etat auprès du ministre du travail (travailleurs immigrés), Mme Catherine Lagatu, MM. Jacques Henriet, Michel Kauffmann. — *Discussion des articles* (p. 2997 et suiv.). — Article additionnel. — Amendement par M. Hector Viron et plusieurs de ses collègues, soutenu par Mme Catherine Lagatu, tendant à insérer un article additionnel nouveau modifiant l'article L. 524 du code de la sécurité sociale afin d'instaurer l'allocation familiale pour le premier enfant (p. 2997), observations, retrait (p. 2998). — Amendement par M. André Bohl, rapporteur, tendant, entre les articles 1[er] et 2 à insérer l'intitulé suivant : « Titre I[er] *bis*. — Conditions exigées pour le versement de certaines prestations » (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — Art. 3 (*ibid.*). — Amendement par M. André Bohl, rapporteur, tendant à supprimer l'article 3, dont les dispositions seront reportées à la fin de l'article 14, observations, adoption (*ibid.*). — Art. 14 (p. 2999). — Amendement de coordination au début du paragraphe I de l'article 14, par M. André Bohl, rapporteur, adoption (*ibid.*). — Amendement par M. André Bohl, rapporteur, tendant, au paragraphe I de l'article 14, à ajouter les mots : « et réglementaires » après les mots : « dispositions législatives » (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — Amendement par M. André Bohl, rapporteur, tendant à compléter *in fine* l'article 14 par les dispositions suivantes : « III. — Un décret fixe la date et les conditions de mise en application des dispositions des titres I[er] et I[er] *bis* de la présente loi, ainsi que les mesures transitoires nécessaires. » (*ibid.*), observations, adoption (*ibid*). — *Ont pris part à la discussion des articles :* MM. André Bohl, rapporteur, Paul Dijoud, secrétaire d'Etat auprès du ministre du travail (travailleurs immigrés), Jacques Henriet, Mme Catherine Lagatu, M. Hector Viron. — Sur l'ensemble, adoption (p. 2999). — ADOPTION MODIFIÉE (n° 54).

Adoption définitive par l'Assemblée nationale, en deuxième lecture, le 20 décembre 1974. — Voy. : Impressions n[os] 1409, 1419 et in-8° n° 219.

Promulgation. — Loi n° 75-6 du 3 janvier 1975 (*J. O.* 4 janvier 1975).

Voy. aussi : QUESTIONS ORALES AVEC DÉBAT, 35. — 29 (5 juin 1974).

FEMME (CONDITION DE LA). — Voy. aussi : QUESTIONS ORALES AVEC DÉBAT, 55.

FESTIVALS. — Voy. aussi : LOI DE FINANCES POUR 1975 : CULTURE (OBSERVATIONS).

FILMS. — Voy. : CINÉMA.

FINANCES LOCALES. — Voy. aussi : COLLECTIVITÉS LOCALES. — COMMUNES. — EQUIPEMENT. — IMPÔTS LOCAUX. — LOI DE FINANCES POUR 1975 : DISCUSSION GÉNÉRALE (OBSERVATIONS). — ECONOMIE ET FINANCES [II. — SERVICES FINANCIERS] (OBSERVATIONS). — EDUCATION (OBSERVATIONS). — LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE POUR 1974 (n° 2. — ARTICLES). — QUESTIONS ORALES, 1459. — QUESTIONS ORALES AVEC DÉBAT, 106. — 5, 23, 41. — 4 (30 mai 1974), 32 (5 juin 1974). — TAXE A LA VALEUR AJOUTÉE. — TAXE D'HABITATION. —

FISCALITE. — Voy. : IMPÔTS.

FISCALITE DIRECTE LOCALE. — Voy. : FINANCES LOCALES. — IMPÔTS. — IMPÔTS LOCAUX.

FISCALITE IMMOBILIERE. — Voy. aussi : LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE POUR 1974 (n° 1. — ART. 5).

FONCTION PUBLIQUE. — Voy aussi : LOI DE FINANCES POUR 1975 : SERVICES DU PREMIER MINISTRE [I. — SERVICES GÉNÉRAUX] (OBSERVATIONS). — ECONOMIE ET FINANCES [I. — CHARGES COMMUNES] (OBSERVATIONS). — COOPÉRATION (OBSERVATIONS). — EQUIPEMENT (OBSERVATIONS). — DÉCLARATION DE M. EDOUARD BONNEFOUS, PRÉSIDENT DE LA COMMISSION DES FINANCES [11 décembre 1974] (p. 2751 et suiv.).

FONCTIONNAIRES. — Voy. aussi : ARMÉE. — FONCTION PUBLIQUE. — LOI DE FINANCES POUR 1975 (ARTICLES NON JOINTS A L'EXAMEN DES CRÉDITS). — SERVICES DU PREMIER MINISTRE [I. — SERVICES GÉNÉRAUX] (OBSERVATIONS). — DÉFENSE (OBSERVATIONS). — ECONOMIE ET FINANCES [II. — SERVICES FINANCIERS] (OBSERVATIONS). — LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE POUR 1974 (n° 2. — ART. 15). — RADIODIFFUSION ET TÉLÉVISION. — QUESTIONS ORALES, 1451. — QUESTIONS ORALES AVEC DÉBAT, 11.

FONDS D'ACTION RURALE (F. A. R.). — Voy. aussi : LOI DE FINANCES POUR 1975 : AGRICULTURE (CRÉDITS).

FONDS DE COMMERCE. — Voy. aussi : LOI DE FINANCES POUR 1975 (APRÈS L'ARTICLE 11).

FONDS DE COOPERATION DE LA JEUNESSE ET DE L'EDUCATION POPULAIRE (F. O. N. J. E. P.). — Voy. aussi : LOI DE FINANCES POUR 1975 : QUALITÉ DE LA VIE [II. — JEUNESSE ET SPORTS] (OBSERVATIONS. — CRÉDITS).

FONDS DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET SOCIAL (F. D. E. S.). — Voy. aussi : LOI DE FINANCES POUR 1975. — DISCUSSION GÉNÉRALE (OBSERVATIONS). — COMPTES SPÉCIAUX DU TRÉSOR (OBSERVATIONS). — LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE POUR 1974 (n° 1. — OBSERVATIONS). — LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE POUR 1974 (n° 2. — ART. 26).

FONDS DE SOUTIEN AUX HYDROCARBURES. — Voy. aussi : LOI DE FINANCES POUR 1975 : COMPTES SPÉCIAUX DU TRÉSOR (OBSERVATIONS).

FONDS D'INTERVENTION POUR LA NATURE ET L'ENVIRONNEMENT (F. I. A. N. E.). — Voy. aussi : LOI DE FINANCES POUR 1975 : QUALITÉ DE LA VIE [I. — ENVIRONNEMENT] (OBSERVATIONS).

FONDS D'INVESTISSEMENT DES DEPARTEMENTS D'OUTRE-MER (F. I. D. O. M.). — Voy. aussi : LOI DE FINANCES POUR 1975 : DÉPARTEMENTS D'OUTRE-MER (OBSERVATIONS).

FONDS EUROPEEN D'ORGANISATION ET DE GARANTIE AGRICOLE (F. E. O. A. G. A.). — Voy. aussi : LOI DE FINANCES POUR 1975 : AGRICULTURE (OBSERVATIONS).

FONDS SPECIAL D'INVESTISSEMENT ROUTIER. — Voy. aussi : LOI DE FINANCES POUR 1975 : (ART. 14). — INTÉRIEUR (OBSERVATIONS). — EQUIPEMENT (OBSERVATIONS). — LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE POUR 1974 (n° 1. — ART. ADDITIONNEL APRÈS L'ART. 6).

FONTAINES DE VERSAILLES. — Voy : LOI DE FINANCES POUR 1975 : CULTURE (CRÉDITS).

FORCLUSIONS (GREVE DES POSTES). — Voy : PROCÉDURE CIVILE ET COMMERCIALE.

FORETS

Projet de loi, présenté par M. Jacques CHIRAC, *Premier ministre*, **complétant l'article 14 de la loi n° 71-384 du 22 mai 1971 relatif à l'amélioration des structures forestières, et concernant la tutelle des groupements syndicaux forestiers** [29 octobre 1974] (I., n° 67). — Renvoi à la commission des affaires économiques et du Plan, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement. — Rapport par M. Raymond Brun [14 novembre 1974] (I., n° 91).

Voy. aussi : LOI DE FINANCES POUR 1975 : INTÉRIEUR (OBSERVATIONS).

FORMATION PROFESSIONNELLE ET PROMOTION SOCIALE

1. — Projet de loi, présenté par M. Pierre Messmer, *Premier ministre*, **modifiant certaines dispositions du code du travail relatives à la formation professionnelle continue** [3 mai 1974. — Rattaché pour ordre au procès-verbal de la séance du 4 avril 1974. — *J. O.* Lois et décrets 4 mai 1974. — Séance du 30 mai 1974] (I, n° 151). — Renvoi à la commission des affaires culturelles, sous réserve de la constitution éventuelle dune commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement. — Pour avis, à la commission des affaires sociales [11 juin 1974]. — Rapport par M. Adolphe Chauvin [20 juin 1974] (I., n° 231). — Avis par M. André Méric [20 juin 1974] (I., n° 232). — **Discussion** [27 juin 1974] (p. 575 et suiv.). — *Sont entendus dans la discussion générale :* MM. Roland Ruet, au nom de M. Adolphe Chauvin, rapporteur de la commission des affaires culturelles, André Méric, rapporteur pour avis, Mme Catherine Lagatu, M. Paul Granet, secrétaire d'Etat à la formation professionnelle. — *Discussion des articles* (p. 581 et suiv.). — Art. 2 (p. 581). — Amendement par Mme Catherine Lagatu, tendant à remplacer, dans le texte de cet article, les mots : « retenu partiellement dans un rapport fixé par décret en Conseil d'Etat », par les mots : « retenu dans un rapport de 50 p. 100 ... » (*ibid.*), adoption modifiée en ces termes : « retenu partiellement dans un rapport par décret en Conseil d'Etat mais qui ne pourra être inférieur à 50 p. 100. » (*ibid.*). — Article additionnel. — Amendement par M. Adolphe Chauvin, rapporteur soutenu par M. Roland Ruet, tendant à insérer, après l'article 2, un article additionnel nouveau faisant obligation aux entreprises de déclarer les différents types de congés de formation accordés (*ibid.*), observations, retrait (*ibid.*). — Art. 3 (*ibid.*). — Amendement rédactionnel par M. Adolphe Chauvin, rapporteur, soutenu par M. Roland Ruet, observations, adoption (p. 582). — Art. 6 (*ibid.*). — Amendement par M. André Méric, rapporteur pour avis, tendant à rédiger comme suit le texte présenté pour l'article L. 980-2 du code du travail : « *Art. L.* 980-2. — Lorsque les stagiaires de formation professionnelle continuent d'être rémunérés par leur employeur pendant la durée du congé de formation, l'Etat participe aux cotisations de sécurité sociale incombant aux employeurs dans la même proportion qu'aux rémunérations. » (*ibid.*) et amendement par M. Adolphe Chauvin, rapporteur, soutenu par M. Roland Ruet, tendant à rédiger comme suit le texte proposé pour l'article L. 980-2 du code du travail : « *Art. L.* 980-2. — Pour les stagiaires relevant d'un régime de sécurité sociale de salariés, l'Etat participe aux cotisations de sécurité sociale incombant aux employeurs dans la même proportion qu'aux rémunérations. » (*ibid.*), observations, retrait de ce dernier amendement par M. Roland Ruet et adoption de l'amendement par M. André Méric, rapporteur pour avis (*ibid.*). — Amendement par M. Adolphe Chauvin, rapporteur, soutenu par M. Roland Ruet, tendant à préciser, dans le texte présenté pour l'article L. 980-3 du code du travail relatif à la prise en charge par l'Etat des cotisations de sécurité sociale des stagiaires non rémunérées par leur employeur que : « ces cotisations sont calculées sur la base de taux forfaitaires, fixés par voie réglementaire (*ibid.*) et amendement par M. André Méric, rapporteur pour avis, tendant à une rédaction plus précise de l'article L. 980-3 du code du travail relatif à la prise en charge par l'Etat des cotisations de sécurité sociale des stagiaires non rémunérées par leur employeur (p. 583), observations, adoption modifiée (p. 584). — Amendement par M. André Méric, rapporteur pour avis, tendant à supprimer l'article L. 980-4 du code du travail dont les dispositions ont été reprises à l'article L. 980-3, observations, adoption (*ibid.*). — Amendement par Mme Catherine Lagatu et plusieurs de ses collègues, tendant à rédiger comme suit la fin du texte présenté pour l'article L. 980-6 du code du travail : « ... [les droits des salariés] sont garantis dans des conditions identiques à celles qui leur étaient appliquées antérieurement aux congés ci-dessus désignés. » (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — Amendement d'harmonisation par M. Adolphe Chauvin, rapporteur, soutenu par M. Roland Ruet et amendement d'harmonisation par M. André Méric, rapporteur pour avis (p. 585), observations, retrait du premier amendement et adoption du second (*ibid.*). — Art. 2 (nouvelle délibération). L'article 2 est adopté dans la forme suivante : « *Art.* 2. — Les dispositions suivantes sont insérées à l'article L. 930-1 du code du travail sous la référence III *bis* : « III *bis*. — Lorsque des travailleurs remplissant les autres conditions prévues au I du présent article suivent des stages de formation à l'initiative du chef d'entreprise, le nombre de ces travailleurs ou le nombre des heures de congé qui leur sont accordés est, pour le calcul des pourcentages définis aux II et III ci-dessus, retenu partiellement dans un rapport fixé par décret en Conseil d'Etat et qui ne pourra pas être supérieur à 50 p. 100. » (p. 585). — *Ont pris part à la discussion des articles* : M. Paul Granet, secrétaire d'Etat à la formation professionnelle, Mme Catherine Lagatu, MM. André Méric, rapporteur pour avis, Roland Ruet, au nom de M. Adolphe Chauvin, rapporteur. — Sur l'ensemble, adoption (p. 585). — ADOPTION (n° 74).

Adopté avec modifications par l'Assemblée nationale le 18 octobre 1974. — Voy. : Impressions n^{os} 1106, 1183 et in 8° n° 164.

Transmission au Sénat (deuxième lecture) [22 octobre 1974] (I., n° 56). — Renvoi à la commission des affaires culturelles. — Rapport par M. Adolphe Chauvin [19 novembre 1974] (I., n°95). — **Discussion** [21 novembre 1973] (p. 1862 et suiv.). — *Sont entendus dans la discussion générale :* MM. Adolphe Chauvin, rapporteur, Paul Granet, secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre (formation professionnelle). — *Discussion des articles* (p. 1865 et 1866). — Art. 6 (p. 1865). — Amendement par M. Adolphe Chauvin, rapporteur, tendant à une nouvelle rédaction des textes présentés pour les articles L. 980-2 et L. 980-3 du code du travail, relatif à la participation de l'Etat aux charges de sécurité sociale des stagiaires de formation professionnelle (p. 1866), retrait (*ibid.*). — Amendement par M. Paul Granet, secrétaire d'Etat, tendant à supprimer le texte proposé pour le deuxième alinéa de l'article L. 980-2 et ainsi rédigé : « Lorsque les stagiaires relevant d'un régime de sécurité sociale de non-salariés sont rémunérés par l'Etat, les conditions dans lesquelles l'Etat prend en charge, totalement ou partiellement, sur la base de la rémunération versée, les cotisations de sécurité sociale sont fixées par le décret prévu à l'article L. 980-8. » (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — *Ont pris part à la discussion :* MM. Adolphe Chauvin, rapporteur, Paul Granet, secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre (formation professionnelle). — Sur l'ensemble, adoption (p. 1866). — ADOPTION MODIFIÉE (n° 41). — DEUXIÈME LECTURE.

Adoption définitive en deuxième lecture par l'Assemblée nationale le 20 décembre 1974. — Voy. : Impressions n° 1339, 1349 et in 8° n° 216.

Promulgation : Loi n° 74-1171 du 31 décembre 1974 (*J. O.* 3 janvier 1975).

2. — Proposition de loi, présentée par M. Antoine COURRIÈRE, *sénateur*, et plusieurs de ses collègues, **étendant le bénéfice des dispositions légales sur la formation professionnelle, afin qu'un travailleur sur dix puisse effectuer un stage de formation chaque année** [30 mai 1974] (I., n° 177). — Renvoi à la commission des affaires sociales, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement.

Voy. aussi : ENFANCE INADAPTÉE. — LOI DE FINANCES POUR 1975 : ARTICLES DE LA PREMIÈRE PARTIE (ART. 19). — SERVICES DU PREMIER MINISTRE [I. — SERVICES GÉNÉRAUX] (OBSERVATIONS). — AGRICULTURE (OBSERVATIONS). — TRAVAIL (OBSERVATIONS). — EDUCATION (OBSERVATIONS). — LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE POUR 1974 (n° 2). — (ARTICLE ADDITIONNEL APRÈS L'ARTICLE 19 *bis*). — QUESTIONS ORALES, 1514. — QUESTIONS ORALES AVEC DÉBAT, 71.

FOS-SUR-MER. — Voy. : LOI DE FINANCES POUR 1975 : AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE (OBSERVATIONS).

FOYER. — Voy. : CATÉGORIES INTÉRESSÉES.

FRAIS MEDICAUX. — Voy. : SÉCURITÉ SOCIALE.

FRANÇAIS (LANGUE). — Voy. aussi : LOI DE FINANCES POUR 1975 : AFFAIRES ÉTRANGÈRES (OBSERVATIONS). — EDUCATION (CRÉDITS). — COOPÉRATION (OBSERVATIONS. — CRÉDITS). — QUESTIONS ORALES, 1515.

FRANÇAIS DE L'ETRANGER. — Voy. aussi : LOI DE FINANCES POUR 1975 : AFFAIRES ÉTRANGÈRES (OBSERVATIONS). — DÉFENSE (OBSERVATIONS). — ECONOMIE ET FINANCES [II. — SERVICES FINANCIERS] (OBSERVATIONS). — EDUCATION (OBSERVATIONS). — EDUCATION [II. — UNIVERSITÉS] (OBSERVATIONS). — QUESTIONS ORALES, 1433, 1450.

FRANCE (PAQUEBOT). — Voy. : MARINE MARCHANDE.

FRANC C. F. A. — Voy. : LOI DE FINANCES POUR 1975 : DÉPARTEMENTS D'OUTRE-MER (OBSERVATIONS).

FRAUDE FISCALE. — Voy. aussi : LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE POUR 1974 (n° 1. — OBSERVATIONS).

FRONTALIERS. — Voy. : TRAVAILLEURS FRONTALIERS.

G

GENDARMERIE. — Voy. aussi : LOI DE FINANCES POUR 1975 : DÉFENSE (OBSERVATIONS. — CRÉDITS).

GISEMENTS. — Voy. : MINES ET CARRIÈRES.

GITES DE FRANCE. — Voy. : LOI DE FINANCES POUR 1975 (ART. 11).

GREVE. — Voy. aussi : LOI DE FINANCES POUR 1975 : DISCUSSION GÉNÉRALE (OBSERVATIONS). — ART. 1er. — POSTES ET TÉLÉCOMMUNICATIONS (OBSERVATIONS). — OFFICE DE RADIODIFFUSION-TÉLÉVISION FRANÇAISE (O. R. T. F.). — PROCÉDURE CIVILE ET COMMERCIALE. — RADIODIFFUSION ET TÉLÉVISION. — QUESTION ORALE, 1498.

GROUPE GRUSON. — Voy. : LOI DE FINANCES POUR 1975 : QUALITÉ DE LA VIE. — I. — ENVIRONNEMENT (OBSERVATIONS).

GROUPEMENTS FONCIERS AGRICOLES

Projet de loi présenté par M. Pierre MESSMER, *Premier ministre*, **modifiant et complétant certaines dispositions de la loi n° 70-1299 du 31 décembre 1970 relative aux groupements fonciers agricoles.** — Adopté par l'Assemblée nationale le 11 juin 1974. — Voy. : Impressions n°s 809, 840 et in-8° n° 103. — **Transmission au Sénat** [13 juin 1974] (I., n° 206). — Renvoi à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement. — Rapport par M. Jean Geoffroy [20 juin 1974] (I., n° 228). — **Discussion** [28 juin 1974] (p. 631 et suiv.). — *Sont entendus dans la discussion générale :* MM. Jean Geoffroy, rapporteur, Christian Bonnet, ministre de l'agriculture. — *Discussion des articles* (p. 632 et suiv.). — L'article 1er et l'amendement par M. Jean Geoffroy, rapporteur, tendant à insérer un article 1er *bis* nouveau sont réservés (p. 632). — Art. 2 (*ibid.*). — Amendement par M. Marcel Mathy et plusieurs de ses collègues, tendant à rédiger comme suit la dernière phrase de cet article : « Le groupement foncier agricole constitué entre époux ou parents et alliés au premier degré n'est pas soumis à cette obligation » [de donner à bail les terres dont il est propriétaire lorsque son capital est constitué pour plus de 30 p. 100 par des apports en numéraire] (*ibid.*), observations, retrait (p. 633). — Amendement par M. Marcel Mathy et plusieurs de ses collègues, tendant à compléter le texte proposé pour le premier alinéa de l'article 6 de la loi du 31 décembre 1970 par le nouvel alinéa suivant : « Le groupement foncier agricole est également tenu de donner à bail lorsqu'une société d'aménagement foncier et d'établissement rural est au nombre des membres du groupement » (*ibid.*), et amendement par M. Jacques Eberhard et plusieurs de ses collègues, tendant à compléter le texte proposé pour ce même alinéa par le nouvel alinéa suivant : « Sauf s'il exploitait déjà directement, le groupement foncier agricole est également tenu de donner à bail lorsqu'une société d'aménagement foncier et d'établissement rural est au nombre de ses membres » (*ibid.*), observations, retrait de l'amendement par M. Marcel Mathy, qui est repris par M. Pierre de Félice (p. 634), retrait de l'amendement par M. Jacques Eberhard, qui est repris par M. Baudouin de Hauteclocque, vice-président de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale (p. 635), l'amendement repris par M. Pierre de Félice est adopté (*ibid.*) et l'amendement repris par M. Baudouin de Hauteclocque devient sans objet (*ibid.*). — Art. 1er (précédemment réservé). — Amendement par M. Octave Bajeux tendant à rédiger comme suit la première phrase du deuxième alinéa de l'article 1er : « Par dérogation aux dispositions de l'alinéa précédent, les sociétés d'aménagement foncier et d'établissement rural peuvent être membres, à titre transitoire, d'un groupement foncier agricole dont l'objet statutaire exclut l'exploitation agricole directe » (*ibid.*), observation, rejet (p. 636). — Article additionnel. — Amendement par M. Jean Geoffroy, rapporteur, tendant, après l'article 1er, à insérer un article additionnel 1er *bis* nouveau modifiant l'article 4 de la loi n° 70-1299 du 31 décembre 1970 afin de permettre aux groupements fonciers agricoles de recevoir en apport des biens meubles de diverses natures (*ibid.*), observations, retrait (*ibid.*). — *Ont pris part à la discussion des articles :* MM. Christian Bonnet, ministre de l'agriculture, Jacques Eberhard, Jean Geoffroy, rapporteur, Baudouin de Hauteclocque, vice-président de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, Marcel Mathy, Geoffroy de Montalembert, Pierre de Félice, Henri Sibor. — Sur l'ensemble adoption (p. 636). — ADOPTION MODIFIÉE (n° 80).

Adoption définitive par l'Assemblée nationale en deuxième lecture le 2 juillet 1974. — Voy. : Impressions n°s 1111, 1114 et in-8° n° 130.

Promulgation. — Loi n° 74-638 du 12 juillet 1974 (*J.O.* 13 juillet 1974).

Voy. aussi : LOI DE FINANCES POUR 1975 : AGRICULTURE (OBSERVATIONS).

GROUPES (Composition au 31 décembre 1974 avec les modifications intervenues au cours de l'année 1974 : 1° aux listes arrêtées le 31 décembre 1973 [cf. table 1973] ; 2° aux listes du 4 octobre 1974).

Groupe communiste (19 membres). — MM. André Aubry, Serge Boucheny, Fernand Chatelain, Georges Cogniot, Léon David, Jacques Duclos, Jacques Eberhard, Gérard Ehlers, Roger Gaudon, Mme Marie-Thérèse Goutmann, MM. Raymond Guyot, Paul Jargot, Mme Catherine Lagatu, MM. Fernand Lefort, Léandre Létoquart, Louis Namy, Guy Schmaus, Louis Talamoni, Hector Viron.

Président du groupe : M. Jacques Duclos.

Apparenté aux termes de l'article 6 du règlement (1 membre). — M. Marcel Gargar.

Groupe de la Gauche démocratique (32 membres). — MM. Georges Berchet, René Billères, Auguste Billiemaz, Edouard Bonnefous, Jacques Bordeneuve, Louis Brives, Pierre Brousse, Henri Caillavet, Georges Constant, Mme Suzanne Crémieux, MM. Etienne Dailly, Emile Didier, Jean Filippi, François Giacobbi, Lucien Grand, Edouard Grangier, Gustave Héon, Pierre Jeambrun, Bernard Legrand, Josy Moinet, André Morice, Gaston Pams, Guy Pascaud, Jacques Pelletier, Hubert Peyou, Jules Pinsard, Auguste Pinton, Joseph Raybaud, Victor Robini, René Touzet, Jacques Verneuil, Raymond de Wazières.

Président du groupe : M. Lucien Grand.

Rattachés administrativement aux termes de l'article 6 du règlement (3 membres). — MM. Charles Beaupetit, Eugène Romaine, Joseph Voyant.

MODIFICATION. — Démission de M. Gaston Monnerville (4 mars 1974) [nomination au Conseil constitutionnel le 22 février 1974].

Groupe de l'union centriste des démocrates de progrès (51 membres). — MM. Octave Bajeux, René Ballayer, Jean-Pierre Blanc, Maurice Blin, Charles Bosson, Jean-Marie Bouloux, Paul Caron, Jean Cauchon, Adolphe Chauvin, Auguste Chupin, Jean Cluzel, André Colin, Jean Collery, Yvon Coudé du Foresto, François Dubanchet, Charles Ferrant, André Fosset, Jean Francou, Henri Fréville, Jean Gravier, René Jager, Louis Jung, Michel Kauffmann, Alfred Kieffer, Michel Kistler, Michel Labeguerie, Edouard Le Jeune, Bernard Lemarié, Georges Lombard, Kléber Malecot, Jacques Maury, André Messager, René Monory, Claude Mont, Marcel Nuninger, Pouvana Oopa Tetuaapua, Louis Orvoen, Francis Palmero, Paul Pillet, Alain Poher, Roger Poudonson, Maurice Prévoteau, André Rabineau, Jean-Marie Rausch, Jean Sauvage, Mlle Gabrielle-Marie Scellier, MM. Pierre Schiélé, René Tinant, Raoul Vadepied, Joseph Yvon, Charles Zwickert.

Président du groupe : M. André Fosset.

Rattachés administrativement aux termes de l'article 6 *du règlement* (4 membres). — MM. André Bohl, Roger Boileau, Jean Colin, Louis Le Montagner.

MODIFICATIONS. — Démission de M. Roger Poudonson, nommé ministre (8 juillet 1974) ; inscription de M. Jean Colin (21 novembre 1974).

Groupe de l'union des sénateurs non inscrits à un groupe politique (18 membres). — MM. Charles Cathala, Michel Chauty, Francisque Collomb, Charles de Cuttoli, Georges Dardel, Yves Durand, Mme Brigitte Gros, MM. Jacques Habert, Rémi Herment, Saïd Mohamed Jaffar El Amdjade, Jean Lacaze, Adrien Laplace, Pierre Marcilhacy, Pierre Marzin, Pierre Perrin, Pierre Prost, Pierre Vallon, Louis Virapoullé.

Président du groupe : M. Michel Chauty.

MODIFICATION. — Départ de M. Jean Colin (21 novembre 1974).

Groupe des républicains indépendants (52 membres). — MM. Hubert d'Andigné, Jean de Bagneux, Edmond Barrachin, Jean Bénard-Mousseaux, Roland Boscary-Monsservin, Philippe de Bourgoing, Jacques Boyer-Andrivet, Louis Courroy, Pierre Croze, Jacques Descours Desacres, Jean Desmarets, Hubert Durand, Louis de la Forest, Jean-Marie Girault, Louis Gros, Paul Guillard, Paul Guillaumot, Jacques Henriet, Roger Houdet, Pierre Jourdan, Léon Jozeau-Marigné, Pierre Labonde, Arthur Lavy, Jean Legaret, Modeste Legouez, Marcel Lucotte, Raymond Marcellin, Louis Marré, Hubert Martin, Jacques Ménard, André Mignot, Michel Miroudot, Henri Olivier, Paul d'Ornano, Dominique Pado, Mlle Odette Pagani, MM. Henri Parisot, Guy Petit, André Picard, Jean-François Pintat, Henri Prêtre, Jean Proriol, Ernest Reptin, Jules Roujon, Edmond Sauvageot, François Schleiter, Albert Sirgue, Michel Sordel, Henri Terré, Jacques Thyraud, René Travert, Michel Yver.

Président du groupe : M. Philippe de Bourgoing.

Apparentés aux termes de l'article 6 *du règlement* (4 membres). — MM. Eugène Bonnet, Lionel Cherrier, Richard Pouille, Roland Ruet.

Rattachés administrativement aux termes de l'article 6 *du règlement* (2 membres). — MM. Louis Boyer, Louis Martin.

MODIFICATIONS. — Décès de M. André Armengaud (11 mars 1974), remplacé par M. Edmond Sauvageot (11 mars 1974) ; démission de M. Roger Deblock (16 mars 1974), remplacé par M. Jean Desmarets (16 mars 1974) ; inscription de M. Louis Marré (5 juin 1974) ; démission de M. Marcel Cavaillé, apparenté (8 juillet 1974, nommé ministre), remplacé par M. Eugène Bonnet (9 juillet 1974) ; décès de M. Henri Lafleur (13 octobre 1974) ; inscription de M. Lionel Cherrier (28 novembre 1974, apparenté).

Groupe des républicains indépendants d'action sociale (15 membres). — MM. Pierre Bouneau, Raymond Brun, Claudius Delorme, Gilbert Devèze, Hector Dubois, Charles Durand, Jacques Genton, Baudouin de Hauteclocque, Marcel Lemaire, Ladislas du Luart, Jean Mézard, Max Monichon, Paul Ribeyre, Pierre Sallenave, Raymond Villatte.

Président du groupe : M. Max Monichon.

Groupe d'union des démocrates pour la République (20 membres). — MM. Jean Auburtin, Jean Bac, Hamadou Barkat Gourat, Maurice Bayrou, Jean Bertaud, Amédée Bouquerel, Jacques Braconnier, Pierre Carous, François Duval, Yves Estève, Jean Fleury, Lucien Gautier, Michel Maurice-Bokanowski, Paul Minot, Geoffroy de Montalembert, Jean Natali, Sosefo Makape Papilio, Georges Repiquet, Pierre-Christian Taittinger, Amédée Valeau.

Président du groupe : M. Pierre Carous.

Apparentés aux termes de l'article 6 *du règlement* (7 membres). — MM. Jacques Coudert, Marcel Fortier, Paul Malassagne, Georges Marie-Anne, Maurice Schumann, Bernard Talon, Jean-Louis Vigier.

Rattachés administrativement aux termes de l'article 6 *du règlement* (3 membres). — MM. Pierre Brun, Maurice Lalloy, Robert Schmitt.

MODIFICATIONS. — Décès de M. Jacques Rosselli (4 février 1974) ; décès de M. Jean-Baptiste Mathias (22 mai 1974) ; nomination de M. Jacques Soufflet, ministre des armées et départ du groupe (28 janvier 1974 ; inscription de M. Jean Bac (2 juillet 1974) ; inscription de M. Henri Colette (10 juillet 1974, non réélu le 22 septembre 1974).

Groupe socialiste (48 membres). — MM. Charles Alliès, Auguste Amic, Antoine Andrieux, Clément Balestra, André Barroux, Gilbert Belin, Frédéric Bourguet, Marcel Brégégère, Jacques Carat, Marcel Champeix, René Chazelle, Bernard Chochoy, Félix Ciccolini, Raymond Courrière, Maurice Coutrot, Michel Darras, René Debesson, Emile Durieux, Fernand Dussert, Léon Eeckhoutte, Jean Geoffroy, Pierre Giraud, Maxime Javelly, Robert Lacoste, Georges Lamousse, Robert Laucournet, Marcel Mathy, André Méric, Gérard Minvielle, Paul Mistral, Michel Moreigne, Jean Nayrou, Albert Pen, Jean Péridier, Pierre Petit, Maurice Pic, Victor Provo, Roger Quilliot, Mlle Irma Rapuzzi, MM. Robert Schwint, Abel Sempé, Edouard Soldani, Marcel Souquet, Edgar Tailhades, Henri Tournan, Jean Varlet, Maurice Vérillon, Emile Vivier.

Président du groupe : M. Marcel Champeix.

Apparentés aux termes de l'article 6 *du règlement* (2 membres). — MM. Léopold Héder, Edgard Pisani.

Rattachés administrativement aux termes de l'article 6 *du règlement* (2 membres). — MM. Léon-Jean Grégory, Fernand Poignant.

MODIFICATIONS. — Démission de M. Roger Delagnes (1er janvier 1974), remplacé par M. Antoine Andrieux (15 janvier 1974) ; inscription de M. Albert Pen (10 juin 1974, apparenté) ; décès de M. Antoine Courrière (20 septembre 1974) ; décès de M. Fernand Verdeille (19 octobre 1974) ; inscription de M. Frédéric Bourguet (26 octobre 1974) ; inscription de M. Raymond Courrière (9 décembre 1974) ; M. Albert Pen (apparenté) s'inscrit au groupe (17 octobre 1974).

GUADELOUPE. — Voy. : DÉPARTEMENTS D'OUTRE-MER.

GUYANE. — Voy. : DÉPARTEMENTS D'OUTRE-MER.

H

HABITATIONS A LOYER MODERE

Proposition de loi, présentée par M. Antoine COURRIÈRE, *sénateur* et plusieurs de ses collègues, **relative aux conditions des prêts consentis par la caisse des prêts H. L. M.** [18 juin 1974] (I., n° 207). — Renvoi à la commission des affaires économiques et du Plan, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commisison spéciale dans les conditions prévues par le règlement. Dessaisissement de la commission des affaires économiques et du Plan et renvoi à la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation [25 juin 1974].

Voy. aussi : CONSTRUCTION. — LOI DE FINANCES POUR 1975 : EQUIPEMENT [LOGEMENT] (OBSERVATIONS. — CRÉDITS). — LOYERS.

HABITAT RURAL. — Voy. aussi : LOI DE FINANCES POUR 1975 : AGRICULTURE (OBSERVATIONS).

HANDICAPES

1. — Proposition de loi, présentée par M. Antoine COURRIÈRE, *sénateur*, et plusieurs de ses collègues, **instituant un revenu minimum pour les handicapés adultes** [30 mai 1974] (I., n° 166). — Renvoi à la commission des affaires sociales, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement.

2. — Proposition de loi, présentée par Mme Marie-Thérèse GOUTMANN, *sénateur*, et plusieurs de ses collègues, **tendant à assurer l'emploi et les ressources des handicapés adultes** [25 juin 1974] (I., n° 235). — Renvoi à la commission des affaires sociales, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement.

3. — Projet de loi d'**orientation en faveur des personnes handicapées** présenté par M. Jacques CHIRAC, *Premier ministre*, adopté par l'Assemblée nationale le 19 décembre 1974. — Voy. : Impressions n[os] 951, 1953 et in-8° n° 205. — **Transmission au Sénat** [20 décembre 1974] (I., n° 186). — Renvoi à la commission des affaires sociales, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement.

Voy. aussi : AIDE SOCIALE. — ENFANCE INADAPTÉE. — INSTITUTIONS SOCIALES ET MÉDICO-SOCIALES. — LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE POUR 1974 (n° 1). — (OBSERVATIONS). — QUESTIONS ORALES, 1468.

HARKIS. — Voy. : LOI DE FINANCES POUR 1975 : ECONOMIE ET FINANCES. [I. — CHARGES COMMUNES] (OBSERVATIONS). — ANCIENS COMBATTANTS (OBSERVATIONS).

HAUSSE DES PRIX. — Voy. : INFLATION.

HAUTE COUR DE JUSTICE

Scrutin pour l'élection de douze juges titulaires [16 octobre 1974] (p. 1311, 1318 et 1350). — *Sont élus* : MM. Jean Colin, Louis Gros, René Chazelle, Jean Geoffroy, Amédée Bouquerel, Jacques Bordeneuve, Marcel Nuninger, Léon Jozeau-Marigné, Louis Brives, Claudius Delorme, André Rabineau et Mme Marie-Thérèse Goutmann. — Prestation de serment (p. 1318).

Scrutin pour l'élection de six juges suppléants [30 octobre 1974] (p. 1515, 1522, 1556). — *Sont élus :* MM. Paul Caron, Yves Estève, Félix Ciccolini, Pierre Jourdan et Georges Berchet [cinq sièges]. — Prestation de serment des juges suppléants à l'exception de M. Yves Estève (p. 1522).

Scrutin pour l'élection d'un juge suppléant [22 novembre 1974] (p. 1919 et 1928). — Aucun candidat élu. — Prestation de serment de M. Yves Estève (p. 1528).

Scrutin pour l'élection d'un juge suppléant [13 décembre 1974] (p. 2870 et 2880). — Aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue des membres composant le Sénat.

HEBERGEMENT. — Voy. aussi : AIDE SOCIALE.

HOPITAUX

1. — Projet de loi présenté par M. Pierre MESSMER, *Premier ministre*, **modifiant les articles L. 792 et L. 893 du code de la santé publique.** — *Adopté par l'Assemblée nationale le 20 décembre* 1973. — Voy. : Impressions n[os] 777, 823 et in-8° n° 99. — **Transmission au Sénat** [20 décembre 1973] (I., n° 121). — *Renvoi à la commission des affaires sociales, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement.* — Rapport par M. Robert Schwint [11 mars 1974. — *J. O.*, Lois et décrets 12 mars 1974. — Rattaché pour ordre au procès-verbal de la séance du 22 janvier 1974. — Débats, séance 2 avril 1974] (I., n° 138). — **Discussion** [11 juin 1974] (p. 418 et suiv.). — *Sont entendus dans la discussion générale :* M. Robert Schwint, rapporteur, Mme Simone Veil, ministre de la santé. — *Discussion des articles* (p. 420 et 421). — Art. 4 (p. 420). — Amendement par M. Robert Schwint, rapporteur, tendant à une nouvelle rédaction de cet article relatif à l'option des personnels des établissements d'hospitalisation entre le nouveau et l'ancien statut (*ibid.*) et amendement par Mme Simone Veil, ministre de la santé, tendant à compléter cet article par un nouvel alinéa remettant à un décret en Conseil d'Etat le soin de fixer les conditions d'application du présent article, et notamment le délai dans lequel l'option prévue sera ouverte aux intéressés (*ibid.*), observations, adoption du premier amendement (p. 421), le second amendement devient sans objet (*ibid.*). — *Ont pris part à la discussion :* M. Robert Schwint, rapporteur, Mme Simone Veil, ministre de la santé. — Sur l'ensemble, adoption (p. 421). — ADOPTION MODIFIÉE (n° 58).

Adopté avec modifications par l'Assemblée nationale en deuxième lecture le 28 juin 1974. — Voy. : Impressions n[os] 1061, 1080 et in-8° n° 122.

Deuxième transmission au Sénat [2 juillet 1974] (I., n° 260). — Renvoi à la commission des affaires sociales. — Rapport par M. Robert Schwint [10 octobre 1974]. — (I., n° 9). — **Discussion** [10 octobre 1974] (p. 1210 et 1211). — *Sont entendus dans la discussion générale :* M. Robert Schwint, rapporteur, Mme Simone Veil, ministre de la santé. — *Article* 4 (p. 1211). — Adoption (*ibid.*). — ADOPTION (n° 2). — DEUXIÈME LECTURE. — TEXTE DÉFINITIF.

Promulgation. — Loi n° 74-873 du 22 octobre 1974 (*J. O.* 23 octobre 1974).

2. — Proposition de loi de **réforme hospitalière** présentée par M. Antoine COURRIÈRE, sénateur, et plusieurs de ses collègues [30 mai 1974] (I., n° 165). — Renvoi à la commission des affaires sociales, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement.

Voy. aussi : LOI DE FINANCES POUR 1975. — TRAVAIL [III. — SANTÉ] (OBSERVATIONS). — LOI DE FINANCES RECTIFICATIVES POUR 1974 (n° 1). — (OBSERVATIONS). — QUESTIONS ORALES, 1441, 1516.

HORTICULTURE. — Voy. aussi : LOI DE FINANCES RECTIFICATIVES POUR 1974 (n° 2. — ART. 5).

HOTELLERIE. — Voy. aussi : LOI DE FINANCES POUR 1975 : TOURISME (OBSERVATIONS). — QUESTIONS ORALES, 1449.

HOUILLERES. — Voy. : CHARBONNAGES.

HYDROCARBURES. — Voy. : PÉTROLE. — Voy. aussi : ENERGIE.

I

IMMEUBLES (TOURS). — Voy. aussi : LOI DE FINANCES POUR 1975 : CULTURE (OBSERVATIONS). — PARIS.

IMPORTATIONS. — Voy. aussi : COMMERCE EXTÉRIEUR. — QUESTIONS ORALES, 1475, 1508.

IMPOTS

Proposition de loi, présentée par M. Henri CAILLAVET, *sénateur*, **tendant à compléter l'article 38** *duodecies* **du code général des impôts, relatif au régime des plus-values** [19 avril 1974. — Rattachée pour ordre au procès-verbal de la séance du 4 avril 1974. — *J. O.* Lois et décrets, 21 avril 1974. — Séance 30 mai 1974] (I., n° 146). — Renvoi à la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement.

Voy. aussi : FRANÇAIS DE L'ÉTRANGER. — LOI DE FINANCES POUR 1975 : DISCUSSION GÉNÉRALE (OSERVATIONS). — ARTICLES DE LA PREMIÈRE PARTIE. — DÉCLARATION DE M. EDOUARD BONNEFOUS, PRÉSIDENT DE LA COMMISSION DES FINANCES [11 décembre 1974] (p. 2751 et suiv.). — LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES POUR 1974 (n° 1 et n° 2. — OBSERVATIONS. — ARTICLES). — PRÉLÈVEMENT CONJONCTUREL. — PROCÉDURE CIVILE ET COMMERCIALE. — TAXE SUR LA VALEUR AJOUTÉE (T. V. A.). — TRAITÉS ET CONVENTIONS.

IMPOTS LOCAUX

Projet de loi présenté par M. Pierre MESSMER, *Premier ministre,* **sur la mise à jour périodique de valeurs locatives servant de base aux impositions directes locales.** — Adopté par l'Assemblée nationale le 10 juillet 1974. — Voy. : Impressions n°s 935, 1100 et in-8° n° 129. — **Transmission au Sénat** [4 juillet 1974] (I., n° 266). — Renvoi à la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement. — Rapport par M. Yvon Coudé du Foresto, rapporteur général [9 juillet 1974] (I., n° 269). — **Discussion** [9 juillet 1974] (p. 765 et suiv.). — *Sont entendus dans la discussion générale :* MM. Yvon Coudé du Foresto, rapporteur général, Léandre Létoquart, Christian Poncelet, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'économie et des finances (budget). — *Discussion des articles* (p. 768 et suiv.). — Art. 1er (p. 768). — Amendement par M. Fernand Lefort et plusieurs de ses collègues, tendant à modifier cet article afin de fixer au 1er janvier 1976 la date d'entrée en vigueur de la première revision générale des valeurs locatives (*ibid.*), amendement par M. Yvon Coudé du Foresto, rapporteur général, tendant à fixer la même date d'entrée en vigueur au 1er janvier 1981 (*ibid.*), et sous-amendement par M. Christian Poncelet, secrétaire d'Etat, tendant à fixer cette date au 1er janvier 1982 (*ibid.*), observations, rejet de l'amendement par M. Fernand Lefort et plusieurs de ses collègues (p. 769), adoption du sous-amendement par M. Christian Poncelet, secrétaire d'Etat et de l'amendement par M. Yvon Coudé du Foresto, rapporteur général (*ibid.*). — Art. 3 (*ibid.*). — Amendement par M. Yvon Coudé du Foresto, rapporteur général, tendant à compléter le début du deuxième alinéa du paragraphe II afin de mentionner les représentants des communautés urbaines dans la composition de la commission des évaluations foncières (*ibid.*), observations, adoption (p. 770). — Art. 4 (*ibid*). — Amendement par M. Christian Poncelet, secrétaire d'Etat, tendant à ramener de quatre-vingt-dix jours à soixante jours le délai imposé aux propriétaires pour déclarer les constructions nouvelles ainsi que les changements de consistance ou d'affectation (*ibid.*), observations, rejet (*ibid.*). — Amendement par M .Max Monichon tendant, dans le premier alinéa du paragraphe I de ce même article 4, après les mots : « de leur réalisation », à insérer le mot : « définitive » (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — *Ont pris part à la discussion des articles :* MM. Auguste Amic, Coudé du Foresto, rapporteur général, Fernand Lefort, Max Monichon, Christian Poncelet, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'économie et des finances (budget). — Sur l'ensemble, adoption (p. 771). — ADOPTION (p. 771). — ADOPTION MODIFIÉE (n° 90).

Adoption définitive en deuxième lecture par l'Assemblée nationale le 10 juillet 1974. — Voy. : Impressions n°s 1124, 1125 et in-8° n° 135.

Promulgation. — Loi n° 74-645 du 18 juillet 1974 (*J. O.* 19 juillet 1974).

Voy aussi : LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE POUR 1974 (n° 2. — ART. 3, 11). — QUESTIONS ORALES AVEC DÉBAT, 44.

IMPOT SUR LE REVENU DES PERSONNES PHYSIQUES. — Voy. aussi : LOI DE FINANCES POUR 1975. — ARTICLES DE LA PREMIÈRE PARTIE. — AGRICULTURE (OBSERVATIONS). — LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE POUR 1974 (n° 1. — ARTICLES). — TRAITÉS ET CONVENTIONS.

IMPOT SUR LES BENEFICES AGRICOLES. — Voy: : IMPÔT SUR LE REVENU DES PERSONNES PHYSIQUES.

IMPOT SUR LES SOCIETES. — Voy. aussi : LOI DE FINANCES POUR 1975 (APRÈS L'ART. 5. — APRÈS L'ART. 11. — APRÈS L'ART. 15 *bis*). — LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE POUR 1974 (n° 1. — OBSERVATIONS. — ART. 1er).

IMPRIMERIE (INDUSTRIE DE L'). — Voy. aussi : LOI DE FINANCES POUR 1975 : INDUSTRIE ET RECHERCHE (OBSERVATIONS).

IMPRIMERIE NATIONALE. — Voy. aussi : LOI DE FINANCES POUR 1975. — IMPRIMERIE NATIONALE.

INCENDIE DE FORETS. — Voy. : FORÊT.

INDEXATION. — Voy. aussi : LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE POUR 1974 (n° 1. — OBSERVATIONS). — QUESTIONS ORALES AVEC DÉBAT, 36. — 30 (5 juin 1974).

INDICE DES PRIX. —Voy. aussi : QUESTIONS ORALES, 1439, 1440.

INDUSTRIE. — Voy. l'objet de l'industrie. — Voy. aussi : LOIS DE FINANCES POUR 1975 : INDUSTRIE ET RECHERCHE (OBSERVATIONS. — CRÉDITS).

INDUSTRIE (MINISTERE DE L'). — Voy. aussi : LOI DE FINANCES POUR 1975 : INDUSTRIE ET RECHERCHE (OBSERVATIONS).

INDUSTRIE ALIMENTAIRE. — Voy. aussi : LOI DE FINANCES POUR 1975 : AGRICULTURE (OBSERVATIONS). — INDUSTRIE ET RECHERCHE (OBSERVATIONS).

INFLATION. — Voy. aussi : INDEXATION. — INDICE DES PRIX. — LOI DE FINANCES POUR 1975 : DISCUSSION GÉNÉRALE (OBSERVATIONS). — TRAVAIL (OBSERVATIONS). — LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES POUR 1974 (n° 1 et n° 2. — OBSERVATIONS). — PLAN DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET SOCIAL. — PRÉLÈVEMENT CONJONCTUREL. — QUESTIONS ORALES AVEC DÉBAT, 6, 9, 25. — 9 (30 mai 1974), 67.

INFORMATION (MINISTERE DE L'). — Voy. aussi : LOI DE FINANCES POUR 1975 : SERVICES DU PREMIER MINISTRE [INFORMATION] (OBSERVATIONS). — COMPTES SPÉCIAUX DU TRÉSOR (ART. 21). — QUESTIONS ORALES AVEC DÉBAT, 15.

INFORMATION. — Voy. aussi : BANQUES. — LOI DE FINANCES POUR 1975 : DISCUSSION GÉNÉRALE (OBSERVATIONS). — JUSTICE (OBSERVATIONS). — INDUSTRIE ET RECHERCHE (OBSERVATIONS. — CRÉDITS). — QUESTIONS ORALES, 1506. — QUESTIONS ORALES AVEC DÉBAT, 37. — 25 (30 mai 1974), 86.

INFORMATIQUE

Proposition de loi, présentée par M. Henri CAILLAVET, *sénateur,* **tendant à créer un directoire et un tribunal de l'informatique** [2 avril 1974] (I, n° 144). — Renvoi à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement.

INONDATIONS. — Voy. : CALAMITÉS.

INSTITUT DE DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL (I. D. I.). — Voy. aussi : LOI DE FINANCES POUR 1975 : INDUSTRIE ET RECHERCHE (OBSERVATIONS).

INSTITUT NATIONAL DE LA RECHERCHE AGRICOLE (I. N. R. A.). — Voy. aussi : LOI DE FINANCES POUR 1975 : AGRICULTURE (OBSERVATIONS).

INSTITUT PASTEUR. — Voy. aussi : LOI DE FINANCES POUR 1975 : INDUSTRIE ET RECHERCHE (OBSERVATIONS).

INSTITUTIONS SOCIALES ET MEDICO-SOCIALES

Projet de loi, présenté par M. Jacques CHIRAC, *Premier ministre,* **relatif aux institutions sociales et médico-sociales** [8 août 1974. — *J.O.*, séance 2 octobre 1974] (I., n° 292). — Renvoi à la commission des affaires sociales, sous réserve de la constitu-

tion éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement. — Rapport par M. Jean Gravier [30 octobre 1974] (I., n° 71). — **Discussion** [7 novembre 1974] (p. 1630 et suiv.). — *Sont entendus dans la discussion générale :* MM. Jean Gravier, rapporteur, Fernand Poignant, André Aubry, René Lenoir, secrétaire d'Etat auprès du ministre de la santé (action sociale). — *Discussion des articles* (p. 1635 et suiv.). — Art. 1er (p. 1635). — Amendement par M. Jean Gravier, rapporteur, tendant à rédiger comme suit le début du premier alinéa de l'article 1er : « Sont des constitutions sociales ou médico-sociales au sens de la présente loi pour les organismes... » [au lieu de : « La présente loi s'applique à tous les organismes... »] (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — Amendement par M. Fernand Poignant et plusieurs de ses collègues tendant à compléter l'alinéa 3° de cet article, alinéa relatif à la classification dans les institutions sociales ou médico-sociales, des organismes qui hébergent des personnes âgées par les mots : « [Hébergent les personnes âgées] dans des établissements publics déjà dotés, ou qui seront dotés, de la personnalité morale et de l'autonomie financière, à l'exclusion des établissements ou services présentement non personnalisés, annexes d'établissements hospitaliers publics ; » (*ibid.*), observations, retrait (p. 1636). — Amendement par M. Jean Gravier, rapporteur tendant à compléter l'alinéa 3° de l'article 1er par les mots : « ... ou de jeunes travailleurs » afin de viser les foyers de jeunes travailleurs (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — Art. 2 (*ibid.*). — Amendement par M. Jean Gravier, rapporteur, tendant à une nouvelle rédaction de cet article relatif à la coordination des interventions des organismes définis à l'article 1er (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — Article additionnel (p. 1637). — Amendement par M. Jean Gravier, rapporteur, tendant, après l'article 3, à insérer un article additionnel 3 *bis* nouveau disposant que « les normes d'équipement et de fonctionnement des établissements énumérés à l'article 3 [établissements recevant des mineurs, établissements médico-éducatifs, établissements d'enseignements aux handicapés...] sont fixées par décret » (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — Articles additionnels. — Amendement par M. Jean Gravier, rapporteur, tendant, après l'article 5, à insérer un article additionnel 5 *bis* nouveau relatif à l'avis de la commission nationale ou des commissions régionales des institutions sociales ou médico-sociales sur l'opportunité de la création ou de l'extension des établissements visés à l'article 3 (*ibid.*), observations, adoption (p. 1638). — Amendement par M. Jean Gravier, rapporteur, tendant à insérer un article additionnel 5 *ter* nouveau relatif à la publicité des décisions de création ou d'extension d'établissements publics et à celles des autorisations de création ou d'extension d'établissements privés (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — Art. 7 (*ibid.*). — Amendement rédactionnel de coordination à la fin de l'alinéa 1° de cet article, par M. Jean Gravier, rapporteur, observations, adoption (*ibid.*). — Amendement par M. Jean Gravier, rapporteur, tendant à supprimer le cinquième alinéa de l'article 7, alinéa donnant la possibilité à l'autorité administrative, de subordonner son autorisation « à des conditions particulières imposées dans l'intérêt de la santé publique ou des usagers » (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — Amendement par M. Jean Gravier, rapporteur, tendant à compléter cet article par un alinéa ainsi rédigé : « Une autorisation de déroger aux normes visées à l'article 3 *bis* de la présente loi peut être donnée à titre expérimental. Dans ce cas, la conclusion d'une convention avec l'Etat est obligatoire. » (*ibid.*), observations, adoption (p. 1639). — Art. 8 (*ibid.*). — Amendement par M. Jean Gravier, rapporteur, tendant à préciser que le contrôle de conformité indiqué au premier alinéa de l'article 8, est un contrôle de conformité « aux normes visées à l'article 3 *bis* de la présente loi » [normes d'équipement et de fonctionnement] (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — Art. 9 (*ibid.*). — Amendement rédactionnel par M. Jean Gravier, rapporteur, observations, adoption (*ibid.*). — Art. 11 (*ibid.*). — Amendement par M. Jean Gravier, rapporteur, tendant, après le premier alinéa de l'article 11, à insérer l'alinéa suivant : « Sans préjudice des sanctions prévues à l'article 12, un établissement ouvert sans autorisation peut être fermé par l'autorité administrative après avis, selon le cas, de la commission régionale ou de la commission nationale des institutions sociales et médico-sociales » (*ibid.*), observations, adoption (p. 1640). — Amendement par M. Jean Gravier, rapporteur, tendant à une nouvelle rédaction des deuxième et troisième alinéa de l'article 11, alinéa précisant les cas de fermeture d'un établissement par l'autorité administrative (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — Art. 13 (*ibid.*). — Amendement par M. Jean Gravier, rapporteur, tendant à supprimer cet article dont les dispositions ont été reprises dans les deux articles additionnels à l'article 5 (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — Art. 15 (*ibid.*). — Amendement par M. Jean Gravier, rapporteur, tendant à rédiger comme suit le deuxième alinéa de l'article 15 : « Ceux de ces établissements qui, à la date de promulgation de la présente loi, fonctionnent comme des services non personnalisés des personnes morales de droit public seront, dans un délai de dix ans à compter de cette date, érigés en établissements publics ou rattachés à un établissement public de même nature. » (p. 1641), observations, adoption (*ibid.*). — Amendement par M. Jean Gravier, rapporteur, tendant à compléter l'article 15 par un troisième alinéa ainsi conçu : « Les dispositions de l'alinéa précédent ne s'appliquent pas à ceux de ces établissements qui sont gérés par des établissements d'hospitalisation publique et dont la capacité d'accueil est inférieure à un seuil fixé par décret. » (*ibid.*) et, sous-amendement par M. Fernand Poignant et plusieurs de ses collègues, tendant à remplacer les mots : « dont la capacité d'accueil est inférieure à un seuil fixé par décret » par les mot : « dont la capacité d'accueil est inférieure à 500 lits » (*ibid.*), observations, retrait du sous-amendement par M. Fernand Poignant et plusieurs de ses collègues et adoption de l'amendement par M. Jean Gravier, rapporteur (*ibid.*). — Art. 16 (*ibid.*). — Amendement de coordination par M. Jean Gravier, rapporteur, adoption (*ibid.*). — Art. 18 (p. 1642). — Amendement par M. Jean Gravier, rapporteur, tendant à une nouvelle rédaction du dernier alinéa de l'article 18, afin de préciser que le directeur n'exerce le rôle qui lui est dévolu que sous réserve des pouvoirs du président du conseil d'administration (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — Amendement par M. Fernand Poignant et plusieurs de ses collègues, tendant à compléter cet article 18 *in fine* par un nouvel alinéa ainsi conçu : « Dans tous les établissements publics comportant à la fois des unités d'hospitalisation pour malades aigus, des centres de cures médicales et de réadaptation pour personnes âgées, une ou des maisons de retraite, est créée une commission consultative qui sera obligatoirement saisie de toutes les questions touchant les investissements, les crédits de fonctionnement, l'organisation médico-sociale des services recevant des personnes âgées, avant toute délibération du conseil d'administration. » (*ibid.*) et sous-amendement par M. René Lenoir, secrétaire d'Etat auprès du ministre de la santé (action sociale) tendant, après les mots : « une ou des maisons de retraite » à insérer les mots : « dont la capacité d'accueil est supérieure à un seuil fixé par décret, » (p. 1643), observations, adoption du sous-amendement et de l'amendement (*ibid.*). — Art. 19 (*ibid.*). — Amendement par M. Jean Gravier, rapporteur, tendant à modifier le début de l'article 19 afin de porter de cinq ans à dix ans le délai accordé aux hospices pour se conformer à la loi (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — Article additionnel. — Amendement par M. André Aubry et plusieurs de ses collègues, tendant, après l'article 20, à insérer un article additionnel nouveau ainsi conçu : « Dans chaque établissement visé par la présente loi, il est institué un comité technique paritaire qui est obligatoirement consulté sur l'organisation et le fonctionnement des services dans l'établissement. » (*ibid.*), observations, et sous-amendement par M. René Lenoir, secrétaire d'Etat, tendant : 1° à remplacer les mots : « et le », par le mot : « du » ; 2° à ajouter, après les mots : « fonctionnement des services », les mots : « et notamment sur les conditions de travail » (p. 1644), observations, l'amendement et le sous-amendement sont réservés (*ibid.*). — Art. 21 (*ibid.*). — Amendement d'harmonisation par M. Jean Gravier, rapporteur, observations (*ibid.*), adoption (p. 1645). — Art. 23 (*ibid.*). — Amendement par M. Jean Gravier, rapporteur, tendant, après le quatrième alinéa de l'article 23, à insérer les deux alinéas suivants : « Les établissement visés au présent chapitre qui relèvent de personnes morales de droit public sont créés par décret selon des modalités fixées par voie réglementaire et constituent des établissements publics. Ceux de ces établissements qui, à la date de promulgation de la présente loi, fonctionnent comme des services non personnalisés de personnes morales de droit public, seront, dans un délai de cinq ans à compter de cette date, érigés en établissements publics ou rattachés à un établissement public de même nature. » (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — Art. 24 (*ibid.*). — Amendement par M. André Aubry et plusieurs de ses collègues, tendant à supprimer cet article relatif à l'agrément des conventions collectives de travail (*ibid.*), observations, rejet (p. 1646). — Articles additionnels. — Amendement par M. Jean Gravier, rapporteur, tendant, après l'article 24, à insérer un article additionnel nouveau ainsi rédigé : « Dans chaque établissement visé par la présente loi, il est institué un comité technique paritaire qui est obligatoirement consulté sur l'organisation du fonctionnement des services et, notamment, sur les conditions de travail dans l'établissement. » (*ibid.*), adoption (*ibid.*), en conséquence l'amendement par M. André Aubry et plusieurs de ses collègues et le sous-amendement par M. René Lenoir, secrétaire d'Etat, précédemment réservés [p. 1643] deviennent sans objet (p. 1646). — Amendement par M. René Lenoir, secrétaire d'Etat, tendant, après l'article 24, à insérer un article additionnel nouveau ainsi conçu : « Un service public chargé de

mener une action sociale générale ainsi que des actions sociales spécialisées doit être organisé dans chaque département. Cette action sociale générale ou ces actions sociales spécialisées sont obligatoirement imputées au budget départemental. Elles sont réparties entre l'Etat et le département selon les barèmes du groupe I. » (*ibid.*), observations, irrecevabilité aux termes de l'article 48 du règlement du Sénat invoquée par M. Hector Viron, l'amendement est déclaré recevable (p. 1648) et adopté (*ibid.*). — Art. 25 (*ibid.*). — Amendement par M. Jean Gravier, rapporteur, tendant à supprimer le deuxième alinéa de cet article, alinéa relatif à l'application différée aux départements d'outre-mer (*ibid*), observations, adoption (*ibid.*). — Art. 26 (*ibid.*). — Amendement par M. Jean Gravier, rapporteur, tendant à supprimer cet article relatif aux dispositions introduites dans le code de la famille par la loi de 1971 relative à la réglementation des établissements qui hébergent ou reçoivent des mineurs ainsi que des établissements qui hébergent des personnes âgées, des adultes handicapés, des indigents valides et personnes inadaptées (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — Art. 29 (p. 1649). — Amendement d'harmonisation par M. Jean Gravier, rapporteur, adoption (*ibid.*). — *Ont pris part à la discussion :* MM. André Aubry, Jean Gravier, rapporteur, René Lenoir, secrétaire d'Etat auprès du ministre de la santé (action sociale), Georges Marie-Anne, Fernand Poignant, Robert Schwint, Hector Viron. — Sur l'ensemble, adoption (p. 1649). — ADOPTION (n° 29).

INTEMPERIES. — Voy. : CALAMITÉS.

INTERIEUR (Ministère de l'). — Voy. aussi : LOI DE FINANCES POUR 1975 : INTÉRIEUR.

INTERNES RESISTANTS. — Voy. : PENSIONS MILITAIRES D'INVALIDITÉ.

INTERRUPTION VOLONTAIRE DE GROSSESSE. — Voy. : AVORTEMENT.

INVESTISSEMENTS. — Voy. aussi : LOI DE FINANCES POUR 1975 : DISCUSSION GÉNÉRALE (OBSERVATIONS). — DÉPARTEMENTS D'OUTRE-MER (OBSERVATIONS). — LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE POUR 1974 (n° 1. — OBSERVATIONS). — LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE POUR 1974 (n° 2. — ARTICLES).

IRAN. — Voy. : TRAITÉS ET CONVENTIONS.

ISOLATION THERMIQUE. — Voy. : CONSTRUCTION.

ISRAEL. — Voy. : RAPPORTS D'INFORMATION, 4.

J

JEUNESSE. — Voy. aussi : LOIS DE FINANCES POUR 1975 : QUALITÉ DE LA VIE [II. — JEUNESSE ET SPORTS] (OBSERVATIONS. — CRÉDITS).

JEUNES TRAVAILLEURS. — Voy. aussi : QUESTIONS ORALES, 1507.

JOURNALISTES

Proposition de loi présentée par M. Jacques CRESSARD, *député*, **tendant à compléter le livre Ier du code du travail par un article 29 *u* en vue de faire bénéficier les journalistes « pigistes » des dispositions prévues par la loi du 29 mars 1935 relative au statut professionnel des journalistes.** — Adoptée par l'Assemblée nationale le 27 juin 1974. — Voy. : Impressions nos 182, 1086 et in-8° n° 121. — NOUVEL INTITULÉ : Proposition de loi présentée par M. Jacques CRESSARD, *député*, **modifiant et complétant l'article L. 761-2 du code du travail afin de faire bénéficier les journalistes pigistes du statut des journalistes professionnels.** — **Transmission au Sénat** [27 juin 1974] (I., n° 251). — Renvoi à la commission des affaires sociales, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement. — Rapport par M. Jean-Pierre Blanchet [28 juin 1974] (I., n° 255). — **Discussion** [28 juin 1974] (p. 639 et 640). — *Sont entendus dans la discussion générale :* MM. Jean-Pierre Blanchet, rapporteur, André Rossi, secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre (porte-parole du Gouvernement), Fernand Chatelain. — Articles (p. 640). — Sur l'ensemble, adoption (*ibid.*). — ADOPTION (n° 85). — TEXTE DÉFINITIF.

Promulgation. — Loi n° 74-630 du 4 juillet 1974 (*J. O.* 5 juillet 1974).

Voy. aussi : LOI DE FINANCES POUR 1975 : RADIODIFFUSION ET TÉLÉVISION (OBSERVATIONS).

JOURNAL OFFICIEL. — Voy. aussi : LOI DE FINANCES POUR 1975 : SERVICES DU PREMIER MINISTRE [II. — DIRECTION DES JOURNAUX OFFICIELS].

JURIDICTIONS. — Voy. le titre ou la nature de la juridiction.

JUSTICE (Ministère de la). — Voy. aussi : LOI DE FINANCES POUR 1975. — JUSTICE (OBSERVATIONS). — TRAITÉS ET CONVENTIONS.

L

LABORATOIRE EUROPEEN DE BIOLOGIE MOLECULAIRE. — Voy. : TRAITÉS ET CONVENTIONS.

LABORATOIRES. — Voy. aussi : LOI DE FINANCES POUR 1975 : TRAVAIL (OBSERVATIONS).

LAIT

Projet de loi présenté par M. Jacques CHIRAC, *Premier ministre*, **relatif à l'organisation interprofessionnelle laitière.** — Adopté par l'Assemblée nationale le 27 juin 1974. — Voy. : Impressions nos 952, 1084 et in-8° n° 120. — **Transmission au Sénat** [28 juin 1974] (I., n° 252). — Renvoi à la commission des affaires économiques et du Plan, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement. — Rapport par M. Michel Sordel [2 juillet 1974] (I., n° 258). — **Discussion** [4 juillet 1974] (p. 681 et suiv.). — *Sont entendus dans la discussion générale :* MM. Michel Sordel, rapporteur, Robert Laucournet, Jacques Eberhard, Christian Bonnet, ministre de l'agriculture. — *Discussion des articles* (p. 686 et suiv.). — Art. 1er (p. 686). — Amendement par M. Robert Laucournet et plusieurs de ses collègues, tendant, après le premier alinéa de cet article, à insérer un nouvel alinéa ainsi rédigé : « Ces accords [nationaux ou régionaux] devront garantir aux producteurs des prix tenant compte des coûts de production et d'une juste rémunération de leur travail sur la base du prix indicatif. » (*ibid.*), observations, rejet (*ibid.*). — Art. 2 (*ibid.*). — Amendement par M. Robert Laucournet et plusieurs de ses collègues, tendant à remplacer les mots : « montant maximal », par les mots : « taux maximal », afin de pouvoir proportionner les cotisations au profit de l'organisation interprofessionnelle à l'importance des exploitations (*ibid.*), observations, rejet (*ibid.*). — Amendement par M. Robert Laucournet et plusieurs de ses collègues tendant à compléter ce même article 2, *in fine*, par un nouvel alinéa ainsi rédigé : « Les cotisations des producteurs, dont le taux sera progressif en fonction des quantités livrées, ne seront perçues qu'au-delà d'une livraison minimale annuelle de 15 000 litres de lait par producteur. » (*ibid.*), observations, rejet (p. 687). — *Ont pris part à la discussion des articles :* MM. Christian Bonnet, ministre de l'agriculture, Robert Laucournet, Paul Malassagne, Michel Sordel, rapporteur. — *Explications de vote :* MM. Jacques Genton, Michel Kauffmann, Paul Guillaumot, Robert Laucournet, Jacques Eberhard. — Sur l'ensemble, adoption (p. 688). — ADOPTION (n° 88). — TEXTE DÉFINITIF.

Promulgation. — Loi n° 74-639 du 12 juillet 1974 (*J. O.* 13 juillet 1974).

LANGUE FRANÇAISE. — Voy. : FRANÇAIS (LANGUE).

LARZAC (CAMP DU). — Voy. : QUESTIONS ORALES, 1456.

LEGION D'HONNEUR. — Voy. aussi : LOIS DE FINANCES POUR 1975 : LÉGION D'HONNEUR ET ORDRE DE LA LIBÉRATION (OBSERVATIONS).

LEGITIMATION. — Voy. aussi : TRAITÉS ET CONVENTIONS.

LIBERTES PUBLIQUES. — Voy. aussi : INFORMATIQUE. — LOI DE FINANCES POUR 1975 : JUSTICE (OBSERVATIONS). — INTÉRIEUR (OBSERVATIONS).

LICENCIEMENT

Projet de loi présenté par M. Jacques CHIRAC, *Premier ministre*, **relatif aux licenciements pour cause économique.** — Adopté par l'Assemblée nationale, après déclaration d'urgence, le 12 décembre 1974. — Voy. : Impressions n°s 1346, 1385 et in-8° n° 199. — **Transmission au Sénat** [13 décembre 1974] (I., n° 149) — Renvoi à la commission des affaires sociales, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement. — Rapport par M. André Méric [17 décembre 1974] (I., n° 157). — **Discussion** [18 décembre 1974] (p. 3130 et suiv.). — *Sont entendus dans la discussion générale :* MM. André Méric, rapporteur, Michel Durafour, ministre du travail, Hector Viron, Jacques Braconnier, Etienne Dailly. — *Discussion des articles* (p. 3137 et suiv.). — Article additionnel. — Amendement par M. André Méric, rapporteur, tendant, avant l'article 1er, à insérer un article additionnel 1er A nouveau ainsi rédigé : « L'article L. 420-3 du code du travail est complété par le paragraphe suivant : « III. — Dans les entreprises comportant moins de cinquante salariés, les délégués du personnel doivent être réunis et consultés par l'employeur qui envisage de procéder à un licenciement collectif pour motif économique d'ordre conjoncturel ou structurel. Le procès-verbal de cette réunion est transmis à l'autorité administrative compétente. Lorsque le nombre de licenciements envisagé est au moins égal à dix ans dans une même période de trente jours, la consultation visée à l'alinéa précédent a lieu dans les formes prévues au chapitre premier du titre II du Livre III du présent code. » (p. 3137), observations, adoption (*ibid.*). — Art. 1er (*ibid.*). — Amendement par M. André Méric, rapporteur, tendant à rédiger comme suit le début du premier alinéa du texte présenté pour l'article L. 321-4 du code du travail : « L'employeur est tenu d'adresser aux représentants du personnel, avec la convocation à la réunion prévue à l'article L. 321-3, tous renseignements utiles... » (p. 3138), observations, adoption (*ibid.*). — Amendement par M. André Méric, rapporteur, tendant à compléter, *in fine*, le texte présenté pour l'article L. 321-4 du code du travail par un alinéa nouveau ainsi rédigé : « Les avis, suggestions et propositions formulées par les représentants du personnel devront figurer dans le procès-verbal de la réunion prévue à l'article L. 321-3. » (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — Amendement par M. André Méric, rapporteur, tendant, après l'article L. 321-4 du code du travail, à insérer un article L. 321-4-1 (nouveau) prévoyant : 1° un délai obligatoire entre la consultation des représentants du personnel et la demande d'autorisation de licenciement collectif ; 2° la consultation éventuelle d'un expert comptable par le comité d'entreprise (*ibid.*) et sous-amendement par M. Hector Viron et plusieurs de ses collègues, soutenu par M. André Aubry, tendant à prévoir un délai de cinq à quatorze semaines (*ibid.*), observations, retrait du sous-amendement et rejet de l'amendement (p. 3140). — Amendement rédactionnel par M. André Méric, rapporteur, à la fin du texte présenté pour l'article L. 321-8 du code du travail, adoption (*ibid.*). — Amendement par M. André Méric, rapporteur, tendant à prévoir la consultation des représentants du personnel avant tout dépôt de bilan d'une entreprise (*ibid.*) et amendement par M. André Aubry, tendant à la protection du personnel en cas de règlement judiciaire ou de liquidation des biens d'une entreprise (*ibid.*), observations, rejet des deux amendements (p. 3141). — Amendement rédactionnel par M. André Méric, rapporteur, à la fin du texte présenté pour le premier alinéa de l'article L. 321-9 du code du travail (*ibid.*), observations, adoption (p. 3142). — Amendement par M. André Méric, rapporteur, tendant à rédiger comme suit le texte présenté pour l'article L. 321-10 du code du travail : « *Art. L.* 321-10. — Toute décision de l'autorité administrative compétente prise en application de l'article L. 321-6 peut être portée, dans un délai maximum de trois jours, devant le préfet, qui statue après avis d'une commission consultative et au plus tard dans les huit jours. » (*ibid.*), observations, rejet (p. 3143). Amendement par M. André Méric, rapporteur, tendant, à la fin du troisième alinéa (2°) de l'article L. 321-11 du code du travail, à remplacer les mots : « à l'article L. 321-3 », par les mots : « aux articles L. 321-3 et 321-4 » ; afin de prévoir la possibilité de sanctions pénales pour l'employeur qui enfreint les dispositions relatives à la consultation des représentants du personnel (*ibid.*), observations, rejet (p. 3144). — Amendement par M. André Méric, rapporteur, tendant à rédiger comme suit le texte proposé pour l'article L. 321-12 du code du travail : « *Art L.* 321-12. — Tout licenciement pour cause économique prononcé par l'employeur sans qu'ait été présentée une demande d'autorisation à l'autorité administrative, ou en méconnaissance des dispositions du dernier alinéa de l'article L. 321-8, est nul. » (*ibid.*), observations, rejet (p. 3146). — Art. 4 (*ibid.*). — Amendement par M. Michel Durafour, ministre du travail, tendant à supprimer cet article pour harmonisation (*ibid.*), observations, adoption (p. 3147). — Art. 7 (*ibid.*). — Amendement rédactionnel par M. Michel Durafour, ministre du travail, adoption (*ibid.*). — *Ont pris part à la discussion des articles :* MM. André Aubry, Maurice Blin, Etienne Dailly, Michel Durafour, ministre du travail, Alfred Kieffer, André Méric, rapporteur, Hector Viron. — *Explications de vote :* MM. Etienne Dailly, Marcel Champeix, Hector Viron. — Sur l'ensemble (p. 3147), adoption (p. 3148) par scrutin public (n° 53). — ADOPTION MODIFIÉE (n° 63).

Adopté par l'Assemblée nationale (commission mixte paritaire) le 20 décembre 1974. — Voy. : Impressions n°s 1434, 1468 et in-8° n° 217.

COMMISSION MIXTE PARITAIRE (art. 45, alinéa 2, de la Constitution) [18 décembre 1974] (p. 3148). — Election des membres de la commission (*ibid.*). — Rapport par M. Bernard Talon [20 décembre 1974] (I., n° 170). — **Discussion** [20 décembre 1974] (p. 3221 et suiv.). — *Est entendu dans la discussion générale :* M. Bernard Talon, rapporteur. — *Discussion des articles* (p. 3221 et suiv.). — Art. 1er (p. 3222). — Amendement par M. Jean Lecanuet, garde des sceaux, ministre de la justice, tendant à supprimer le deuxième alinéa du texte présenté pour l'article L. 321-4 *bis* du code du travail, alinéa disposant que : « Au cours de la réunion prévue à l'article L. 321-3, et pendant un délai qui ne peut excéder quinze jours, le comité d'entreprise peut, dans les sociétés anonymes, se faire assister d'un expert-comptable choisi par lui et rémunéré par l'entreprise, afin d'apprécier les raisons économiques et financières du licenciement projeté. » (*ibid.*), et amendement par M. Jean Lecanuet, garde des sceaux, ministre de la justice, tendant à la fin du deuxième alinéa de l'article L. 321-9 du code du travail, alinéa ainsi conçu : « L'employeur, ou le syndic, ne peut adresser de lettres de licenciement avant d'avoir procédé à cette consultation », à remplacer le mot : « consultation », par le mot : « information » [du calendrier prévisionnel des licenciements collectifs éventuels] (*ibid.*), observations (*ibid.*). — *Ont pris part à la discussion :* MM. Jean Lecanuet, garde des sceaux, ministre de la justice, André Méric, Bernard Talon, rapporteur. — *Explications de vote :* MM. André Méric, Robert Schwint. — Sur l'ensemble, adoption (p. 3224) par scrutin public (n° 60). — ADOPTION (n° 74). — COMMISSION MIXTE PARITAITAIRE. — TEXTE DÉFINITIF.

Promulgation. — Loi n° 75-5 du 3 janvier 1975 (*J. O.* du 4 janvier 1975).

Voy. aussi : QUESTIONS ORALES, 1481, 1482, 1493.

LIGNES FERROVIAIRES. — Voy. : CHEMINS DE FER. — Voy. aussi : AÉROTRAIN.

LISTES ELECTORALES. — Voy. : ELECTIONS. — Voy. aussi : LOI DE FINANCES POUR 1975 : INTÉRIEUR (OBSERVATIONS).

LITTORAL (Protection du).

Projet de loi, présenté par M. Pierre MESSMER, *Premier ministre*, **portant création du Conservatoire de l'espace littoral** [18 mai 1974]. — Rattaché pour ordre au procès-verbal de la séance du 4 avril 1974. — *J. O.* Lois et décrets 19 mai 1974. — Séance du 30 mai 1974 (I., n° 160). — Renvoi à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les condi-

tions prévues par le règlement. — Pour avis à la commission des affaires culturelles [13 juin 1974]. — Rapport de M. Philippe de Bourgoing [14 novembre 1974] (I. n° 85). — Avis par M. Jean Collery [14 novembre 1974] (I., n° 88). — **Discussion** [12 décembre 1974] (p. 2835 et suiv.). — *Sont entendus dans la discussion générale :* MM. Philippe de Bourgoing, rapporteur, Jean Collery, rapporteur pour avis, Michel Poniatowski, ministre d'Etat, ministre de l'Intérieur, Jacques Eberhard, Auguste Amic. — *Discussion des articles* (p. 2841 et suiv.). — Art. 1er (p. 2841). — Amendement par M. Jean Collery, rapporteur pour avis, tendant, au second alinéa de l'article 1er, après les mots : « dans les cantons côtiers », à insérer les mots : « et dans les communes riveraines des lacs et plans d'eau d'une superficie au moins égale à 1 000 hectares », afin de prévoir l'extension de la compétence du Conservatoire de l'espace littoral à ces communes riveraines de lacs (p. 2842) observations, adoption (*ibid.*). — Amendement par M. Jean Collery, rapporteur pour avis, tendant à compléter la fin du second alinéa de l'article 1er et à rédiger ainsi l'ensemble de cet alinéa : « [Cet établissement a pour mission de mener dans les cantons côtiers une politique foncière] ... de sauvegarde de l'espace littoral, de respect des sites naturels et de l'équilibre écologique. Il peut présenter aux collectivités publiques toutes suggestions en rapport avec sa mission. Il peut notamment proposer les mesures propres à éviter toute construction des terrains contigus au domaine public maritime. » (*ibid.*) et amendement par M. Philippe de Bourgoing tendant à compléter également la fin du second alinéa de l'article 1er et à rédiger ainsi l'ensemble de cet alinéa « [Cet établissement a pour mission de mener dans les cantons côtiers une politique foncière contribuant à la sauvegarde de l'espace littoral, dans le cadre de la politique nationale d'aménagement du territoire et de protection de la nature et compte tenu des aspirations légitimes des populations concernées notamment à l'expansion économique. Il peut présenter aux collectivités publiques toutes suggestions en rapport avec sa mission. » (*ibid.*), observations, retrait de l'amendement par M. Philippe de Bourgoing, rapporteur, et adoption de l'amendement par M. Jean Collery, rapporteur pour avis (*ibid.*). — Art. 2 (*ibid.*). — Amendement par M. Philippe de Bourgoing, rapporteur, tendant, après les mots : « les aliénations d'immeubles de son domaine propre [celui de l'établissement public] » et les mots : « ne peuvent être consenties », à insérer les mots suivants : « , autres que celles qui pourraient être réalisées au profit des collectivités publiques et d'établissements publics, » (p. 2843), et sous-amendement par M. Paul Caron, tendant à ajouter, à la fin de l'amendement précédent, les mots suivants : « pour des opérations d'utilité publique exclusivement » (*ibid.*), observations, adoption de l'amendement et du sous-amendement (*ibid.*). — Amendement par M. Auguste Amic et plusieurs de ses collègues, tendant à compléter l'article 2 par un nouvel alinéa ainsi rédigé : « La gestion de ces droits immobiliers est confiée par priorité aux collectivités locales sur le territoire desquelles ils sont situés. » (*ibid.*) et sous-amendement par M. Philippe de Bourgoing, rapporteur, tendant, dans le texte proposé par l'amendement précédent, entre les mots : « par priorité » et les mots : « aux collectivités locales », à insérer les mots : « si elle le demandent, » (*ibid.*), observations, adoption du sous-amendement et de l'amendement (p. 2844). — Article additionnel. — Amendement par M. Jean Collery, rapporteur pour avis, tendant, après l'article 3, à insérer un article additionnel 3 *bis* nouveau prévoyant une procédure de règlement de droits de succession par remise de biens immeubles dont la situation justifie la conservation en l'état et l'ouverture au public (*ibid.*), observations, irrecevabilité aux termes de l'article 18 de l'ordonnance portant loi organique relative aux lois de finances (p. 2845). — Art. 4 (*ibid.*). — Amendement par M. Philippe de Bourgoing, rapporteur, tendant à rédiger comme suit la fin de cet article relatif à la composition du conseil d'administration de l'établissement public, après les mots : « comprenant en nombre égal », « des représentants de l'Etat et des personnalités qualifiées, d'une part, des représentants du Parlement ainsi que des conseils régionaux et des assemblées locales concernés par l'activité du conservatoire de l'espace littoral, d'autre part » (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — Amendement par M. Philippe de Bourgoing, rapporteur, tendant à compléter l'article 4 *in fine* par le nouvel alinéa suivant : « Le président du conseil d'administration est élu par le conseil en son sein » (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — Amendement par M. Jean Collery, rapporteur pour avis, tendant à compléter l'article 4 par des dispositions relatives aux conventions de gestion d'immeubles que le conseil d'administration pourra passer avec des collectivités territoriales, établissements publics, fondations ou associations d'intérêt public (*ibid.*), observations, rejet (p. 2846). — Art. 5 (*ibid.*). — Amendement par M. Philippe de Bourgoing, rapporteur, tendant à rédiger comme suit la deuxième phrase du premier alinéa de l'article I : « Ils [les conseils de rivage] sont composés de membres élus en leur sein par les assemblées délibérantes des collectivités locales et des régions. » (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — Art 7 (*ibid.*). — Amendement par M. Jean Collery, rapporteur pour avis, tendant à supprimer cet article pour harmonisation (*ibid.*), observations, adoption (p. 2847) .— Articles additionnels. — Amendement par M. Auguste Amic et plusieurs de ses collègues, tendant, après l'article 7, à insérer un article additionnel nouveau disposant qu'en cas de lotissement jouxtant le domaine public maritime, toutes les voies donnant accès au rivage seront auvertes aux piétons (*ibid.*), observations, rejet (p. 2848). — Amendement par M. Auguste Amic et plusieurs de ses collègues, tendant, après l'article 7, à insérer un article additionnel nouveau instituant une servitude de passage public pour les piétons le long des rivages de la mer (*ibid.*), observations, retrait (*ibid.*). — *Ont pris part à la discussion :* MM. Auguste Amic, Jean de Bagneux, président de la commission des affaires culturelles, Philippe de Bourgoing, rapporteur, Jean Caron, Michel Chauty, Jean Collery, rapporteur pour avis, Francis Palmero, Michel Poniatowski, ministre d'Etat, ministre de l'intérieur. — *Explication de vote :* M. Jacques Eberhard. — Sur l'ensemble, adoption (p. 2848). — ADOPTION (n° 51).

Voy. aussi : LOI DE FINANCES POUR 1975 : QUALITÉ DE LA VIE [I. — ENVIRONNEMENT] (OBSERVATIONS).

LIVRE. — Voy. aussi : EDITION.

LOGEMENT

1. — Projet de loi, présenté par M. Pierre MESSMER, *Premier ministre*, **relatif à la protection des occupants de locaux à usage d'habitation** [18 mai 1974. — Rattaché pour ordre au procès-verbal de la séance du 4 avril 1974. — *J. O.*, Lois et décrets 19 mai 1974. — Séance du 30 mai 1974] (I., n° 157). — Renvoi à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement.

2. — Proposition de loi, présentée par M. Antoine COURRIÈRE, *sénateur*, et plusieurs de ses collègues, **relative au droit pour les usagers de connaître de la gestion de leur immeuble dans les ensembles de plus de 50 logements** [30 mai 1974] (I., n° 185). — Renvoi à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement.

3. — Proposition de loi, présentée par M. Léandre LÉTOQUART, *sénateur*, et plusieurs de ses collègues, **tendant à promouvoir une politique sociale dans le domaine du logement** [25 juin 1974] (I., n° 238). — Renvoi à la commission des affaires économiques et du Plan, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement.

4. — Proposition de loi, présentée par M. Jacques CARAT, *sénateur*, et plusieurs de ses collègues, **relative au maintien dans les lieux de locataires ou occupants de chambres isolées, dont la situation sociale ou familiale présente un intérêt évident** [28 juin 1974] (I., n° 250). — Renvoi à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement.

Voy. aussi : CONSTRUCTION. — LOI DE FINANCE POUR 1975 : EQUIPEMENT [LOGEMENT] (OBSERVATIONS). — QUESTIONS ORALES, 1443.

LOGEMENTS INSALUBRES. — Voy. aussi : QUESTIONS ORALES, 1443.

LOGEMENT SOCIAL. — Voy. aussi : CONSTRUCTION. — LOI DE FINANCES POUR 1975 : EQUIPEMENT [LOGEMENT] (OBSERVATIONS).

LOIS. — Voy. aussi : QUESTIONS ORALES, 1511.

LOIS DE FINANCES

1. — Projet de **loi de finances pour 1975** présenté par M. Jacques CHIRAC, *Premier ministre*. — Adopté par l'Assemblée nationale le 20 novembre 1973. — Voy. : Impressions n°s 1180, 1230, 1231, 1232, 1233, 1234, 1235 et in-8° n° 169. — **Transmission au Sénat** [21 novembre 1974] (I., n° 98). — Renvoi à la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation, et pour avis : à la commission des affaires culturelles, à la commission des affaires économiques et du Plan, à la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées, à la commission des affaires sociales et à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale. — Rapport par M. Yvon Coudé du Foresto, rapporteur général.

RAPPORTEURS SPÉCIAUX

I. — DÉPENSES CIVILES

a) *Budget général :*

Affaires étrangères (annexe 1)	MM. Gustave Héon.
Agriculture (annexe 2)	Roland Boscary-Monsservin.
Anciens combattants (annexe 3)	Edmond Sauvageot.
Commerce et artisanat (annexe 4)	Yves Durand.
Coopération (annexe 5)	Robert Schmitt.
Culture (annexe 6)	Maurice Schumann.
Départements d'outre-mer (annexe 7)	Maurice Blin.
Economie et finances :	
I. Charges communes (annexe 8)	Henri Tournan.
II. Services financiers (annexe 9)	Auguste Amic.
Education et universités (annexe 10)	Robert Lacoste.
Equipement (annexe 11)	Pierre Brousse.
Ports (annexe 12)	Mlle Irma Rapuzzi.
Logement (annexe 13)	MM. Pierre Brousse.
Industrie et recherche (annexe 14)	Jacques Descours Desacres.
Intérieur (annexe 15)	Joseph Raybaud.
Rapatriés (annexe 16)	Mlle Odette Pagani.
Justice (annexe 17)	MM. Georges Lombard.
Qualité de la vie :	
I. Environnement (annexe 18)	Jacques Boyer-Andrivet.
II. Jeunesse et sports (annexe 19)	Josy Moinet.
III. Tourisme (annexe 20)	Yves Durand.
Services du Premier ministre :	
I. Services généraux (annexe 21)	René Chazelle.
Aménagement du territoire (annexe 22)	Geoffroy de Montalembert.
Information (annexe 23)	André Fosset.
II. Direction des Journaux officiels (annexe 24)	Paul Jargot.
III. Secrétariat général de la défense nationale (annexe 25)	Geoffroy de Montalembert.
IV. Conseil économique et social (annexe 26)	Roger Gaudon.
V. Commissariat général du Plan d'équipement et de la productivité (annexe 26)	Roger Gaudon.
Territoires d'outre-mer (annexe 27)	MM. Maurice Blin.
Transports :	
I. Section commune (annexe 28)	Mlle Irma Rapuzzi.
II Transports terrestres (annexe 28)	Mlle Irma Rapuzzi.
III. Aviation civile (annexe 29)	MM. Marcel Fortier.
IV. Marine marchande (annexe 30)	Louis Talamoni.
Travail et santé :	
Travail, emploi, population (annexe 31)	Michel Kistler.
Sécurité sociale (annexe 32)	Marcel Fortier.
Santé (annexe 33)	Paul Ribeyre.

b) *Budgets annexes :*

Imprimerie nationale (annexe 34)	Louis Talamoni.
Légion d'honneur et ordre de la Libération (annexe 35)	Pierre Prost.
Monnaies et médailles (annexe 36)	Pierre Prost.
Postes et télécommunications (annexe 37)	Bernard Chochoy.
Prestations sociales agricoles (annexe 38)	Max Monichon.

II. — DÉPENSES MILITAIRES

a) *Budget général :*

Défense. — Dépenses ordinaires (annexe 39)	Modeste Legouez.
Défense. — Exposé d'ensemble, dépenses en capital (annexe 40)	René Monory.

b) *Budgets annexes :*

Défense. — Service des essences (annexe 41)	René Chazelle.
Défense. — Service des poudres (annexe 42)	Jacques Descours Desacres.

***

Comptes spéciaux du Trésor (annexe 43).	François Schleiter.
Redevance pour droit d'usage des postes de radiodiffusion et de télévision (art. 19 de la loi n° 74-696 du 7 août 1974) (annexe 44)	Jean Cluzel.

Avis (I., n° 100) au nom de la commission des affaires culturelles : Tome I. — Fascicule 1. Culture, par M. Michel Miroudot. Tome I. — Fascicule 2. Culture. — Cinéma - Théâtre, par M. Georges Lamousse. Tome II. — Fascicule 1. Relations culturelles et coopération. — Relations culturelles, scientifiques et techniques, par M. Jacques Habert. Tome II. — Fascicule 2. Relations culturelles et coopération. — Coopération, par M. Maurice Vérillon. Tome III. — Fascicule 1. Education, par M. Adolphe Chauvin. Tome III. — Fascicule 2. Education. — Universités, par M. Léon Eeckhoutte. Tome III. — Fascicule 3. Education. — Enseignement agricole, par M. René Tinant. Tome III. — Fascicule 4. Education. — Formation professionnelle continue, par M. Léon Eeckhoutte. Tome IV. — Information. — Radiodiffusion-télévision, par M. Henri Caillavet. Tome V. — Fascicule 1. Qualité de la vie, par M. Jean Legaret. Tome V. — Fascicule 2. Qualité de la vie. — Environnement, par Mme Marie-Thérèse Goutmann. Tome V. — Fascicule 3. Qualité de la vie. — Jeunesse et Sports, par M. Roland Ruet. Tome V. — Fascicule 4. Qualité de la vie. — Loisirs, par M. Jean Collery. Tome VI. — Recherche scientifique et technique, par M. Jean Fleury.

Avis (I., n° 101) au nom de la commission des affaires économiques et du Plan : Tome I. — Agriculture, par M. Michel Sordel. Tome II. — Industrie et recherche. — Industrie, par M. Francisque Collomb. Tome III. — Industrie et recherche. — Recherche scientifique, Energie atomique et Informatique, par M. Michel Chauty. Tome IV. — Commerce et artisanat, par M. Raymond Brun. Tome V. — Services du Premier ministre. — Aménagement du territoire, par M. André Barroux. Tome VI. — Services du Premier ministre. — Commissariat général du Plan d'équipement et de la productivité, par M. Marcel Lucotte. Tome VII. — Equipement. — Routes et voies navigables, par M. Amédée Bouquerel. Tome VIII. — Equipement. — Ports maritimes, par M Jean-François Pintat. Tome IX. — Equipement. — Logement, par M. Robert Laucournet. Tome X. — Qualité de la vie. — Tourisme, par M. Paul Malassagne. Tome XI. — Qualité de la vie. — Protection de la nature et de l'environnement, par M. Pierre Croze. Tome XII. — Transports. — II : Transports terrestres, par M. Auguste Billiémaz. Tome XIII. — Transports. — III : Aviation civile, par M. Gaston Pams. Tome XIV. — Transports. — IV : Marine marchande et pêches maritimes, par M. Joseph Yvon. Tome XV. — Postes et télécommunications, par M. Pierre Marzin.

Avis (I., n°102) au nom de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées : Tome I. — Affaires étrangères, par M. Claude Mont. Tome II. — Affaires étrangères. — Relations culturelles, par M. Francis Palmero. Tome III. — Coopération, par M. Louis Martin. Tome IV. — Défense. — Section commune, section gendarmerie, par M. Henri Parisot. Tome V. — Défense. — Section forces terrestres, par M. Pierre-Christian Taittinger. Tome VI. — Défense. — Section air, par M. Jacques Ménard. Tome VII. — Défense. — Section marine, par M. Michel Maurice-Bokanowski.

Avis (I., n° 103) au nom de la commission des affaires sociales : Tome I. — Anciens combattants, par M. Marcel Souquet. Tome II. — Travail et santé. — Section commune et section santé, par M. Lucien Grand. Tome III. — Travail et emploi, par M. André Méric. Tome IV. — Sécurité sociale, par M. Lucien Grand. Tome V. — Prestations sociales agricoles, par M. Jean Gravier.

Avis (I., n° 104) au nom de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale : Tome I. — Intérieur, par M. Jean Nayrou. Tome II. — Justice, par M. André Mignot.

Tableau de concordance des articles du projet de loi de finances pour 1975 et des articles de la loi de finances n° 74-1129 du 30 décembre 1974.

ARTICLES du projet de loi adopté en première lecture par l'Assemblée nationale.	OBJET	DATES DE DISCUSSION au Sénat (première lecture et commission mixte paritaire).	PAGES du J. O.	ARTICLES de la loi de finances.
	Première partie.			
1	Autorisation de percevoir les impôts existants et interdiction de percevoir les impôts non autorisés.	23 novembre 1974.	1943	1
2	Impôt sur le revenu. — Fixation du barème	23 novembre 1974.	1946	2
3	Conséquences de l'abaissement de l'âge de la majorité sur le quotient familial.	23 novembre 1974.	1950	3
4	Contributions indirectes. Relèvement des droits sur les alcools. Définition de l'alcool pur.	23 novembre 1974.	1951	4
5	Droit de timbre sur les passeports et taxe sur les véhicules de tourisme des sociétés.	23 novembre 1974 et 19 décembre 1974 (C. M. P.).	1951 3175	5
6	Impôt sur le revenu. — Allégement en faveur des personnes âgées ou invalides.	23 novembre 1974.	1952	6
7	Taxe d'habitation. Dégrèvement en faveur des personnes âgées	23 novembre 1974.	1954	7
8	Déductions opérées sur le revenu global	23 novembre 1974.	1954	8
9	Provisions des entreprises de presse	23 novembre 1974.	1954	9
9 *bis*	« Table ronde » tendant à améliorer le régime fiscal de la presse	23 novembre 1974 et 19 décembre 1974 (C. M. P.).	1954 3175	10
10	Titres-restaurant. — Relèvement de la limite d'exonération	23 novembre 1974.	1955	11
11	Taxe sur la valeur ajoutée. — Réduction du taux en faveur du camping.	23 novembre 1974.	1955	12
12	Taxe sur la valeur ajoutée. — Reconduction de la réfaction de 50 % sur les ventes d'animaux vivants.	23 novembre 1974.	1956	13
	Taxe sur la valeur ajoutée. — Collectivités locales et établissements publics.	11 décembre 1974 (art. 12 *bis* Sénat) et 19 décembre 1974 (C. M. P.).	2790 3175	14
13	Dispositions relatives aux affectations	23 novembre 1974.	1959	15
14	Fonds spécial d'investissement routier	23 novembre 1974.	1959	16
15	Détaxation des carburants agricoles	23 novembre 1974.	1960	17
15 *bis*	Proposition du montant du versement représentatif de la taxe sur les salaires par le comité du fonds d'action locale.	23 novembre 1974 et 19 décembre 1974 (C. M. P. Sénat).	1960 3176	18
16	Confirmation des dispositions législatives antérieures	23 novembre 1974.	1963	19
17	Aide judiciaire	23 novembre 1974.	1963	20
18	Majoration de rente viagères	23 novembre 1974.	1963	21
19	Formation professionnelle continue. Participation des employeurs	23 novembre 1974.	1964	22
20	Equilibre général du budget	23 novembre 1974 et 19 décembre (C. M. P.).	1965 3178	23
	Deuxième partie.			
21	Budget général. — Services votés	11 décembre 1974.	2761	24
22	Mesures nouvelles. — Dépenses ordinaires des services civils	11 décembre 1974 et 19 décembre 1974.	2761 2792 3179	25
23	Mesures nouvelles. — Dépenses en capital des services civils	11 décembre 1974 et 19 décembre 1974.	2761 3180	26
24	Mesures nouvelles. — Dépenses ordinaires des services militaires	27 novembre 1974.	2097	27
25	Mesures nouvelles. — Dépenses en capital des services militaires	27 novembre 1974.	2097	28
26	Autorisations d'engagement par anticipation	11 décembre 1974.	2762	29
27	Budgets annexes. — Services votés	11 décembre 1974.	2069 2762	30
28	Budgets annexes. — Mesures nouvelles	11 décembre 1974 et 19 décembre 1974.	2069 2762 2794 3180	31
29	Comptes d'affectation spéciale. — Opérations définitives. — Services votés.	11 décembre 1974.	2759	32
30	Ouverture d'un compte d'affectation spéciale pour l'emploi de la redevance de la radiodiffusion-télévision française.	10 décembre 1974.	2688	33
31	Comptes d'affectation spéciale. — Opérations définitives. — Mesures nouvelles.	11 décembre 1974 et 19 décembre 1974.	2759 2794 3181	34
32	Comptes retraçant des opérations à caractère temporaire. — Services votés.	11 décembre 1974.	2759	35

ARTICLES du projet de loi adopté en première lecture par l'Assemblée nationale.	OBJET	DATES DE DISCUSSION au Sénat (première lecture et commission mixte paritaire).	PAGES du J. O.	ARTICLES de la loi de finances.
33	Relèvement du plafond des prêts du Trésor fixé par l'article 38 de la loi n° 71-1025 du 24 décembre 1971.	11 décembre 1974.	2759	36
34	Comptes d'affectation spéciale. — Opérations à caractère temporaire. — Mesures nouvelles.	11 décembre 1974.	2759	37
35	Comptes de commerce. — Mesures nouvelles.....	11 décembre 1974.	2760	38
36	Comptes de règlement avec les gouvernements étrangers. — Mesures nouvelles.	11 décembre 1974.	2760	39
37	Comptes d'avances. — Mesures nouvelles.....	11 décembre 1974.	2760	40
38	Comptes de prêts et de consolidation. — Mesures nouvelles.....	11 décembre 1974.	2760	41
39	Perception des taxes parafiscales.....	11 décembre 1974.	2762	42
40	Crédits évaluatifs.....	11 décembre 1974.	2781	43
41	Crédits provisionnels	11 décembre 1974.	2782	44
42	Reports de crédits.....	11 décembre 1974.	2782	45
43	Construction d'habitations à loyer modéré.....	9 décembre 1974.	2632	46
44	Habitations à loyer modéré. — Bonifications d'intérêts.....	9 décembre 1974.	2633	47
45	Programme triennal de logements primés.....	9 décembre 1974.	2633	48
46	Financement de grands travaux intéressant le district de la région parisienne.	11 décembre 1974.	2784	49
47	Prorogation des dispositions permettant le rétablissement au budget militaire du produit des aliénations.	27 novembre 1974.	2099	50
48 A	Mesures fiscales. — Déclaration mensuelle des éléments de liquidation de la T. V. A. prévue à l'article 298 *bis* I-1° du C. G. I.	11 décembre 1974.	2784	51
48	Création de centres de gestion agréés.....	Retiré.		Retiré.
49	Relèvement du taux maximum de la taxe spéciale sur les carburants dans les départements d'outre-mer.	11 décembre 1974.	2784	52
	Prorogation des dispositions de l'article 819 A du C. G. I.....	11 décembre 1974 (art. 49 *bis* A Sénat) et 19 décembre 1974.	2784	53
49 *bis*	Perception de la taxe spéciale sur les spectacles cinématographiques.	11 décembre 1974 et 19 décembre 1974.	2785 3181	54
49 *ter*	Redevances instituées par l'article 2 du décret n° 54-982 du 1er octobre 1954 créant un fonds national pour le développement des adductions d'eau dans les communes rurales. — Augmentation.	11 décembre 1974 et 19 décembre 1974.	2760	55
49 *quater*	Prestations d'aide sociale du fonds national de solidarité et diverses allocations vieillesse. — Contribution patronale.	11 décembre 1974 (supprimé Sénat).	2787	
49 *quinquies*	Taxe pour frais de chambres de métiers.....	11 décembre 1974.	2787	56
49 *sexies*	Imposition des rentes viagères. — Plafond prévu à l'article 158-6 du C. G. I.	11 décembre 1974.	2787	57
50 A	Institution de péages et taxes d'usage (voies navigables).....	9 décembre 1974.	2610	58
50	Subvention aux collectivités locales pour la prise en charge du réseau routier national déclassé.	9 décembre 1974.	2610	59
51	Suppression de la bourse d'échanges de logements.....	9 décembre 1974.	2633	60
52	Modifications apportées au financement du logement des travailleurs immigrés.	9 décembre 1974.	2634	61
53	Mise en œuvre progressive du paiement mensuel des pensions.....	11 décembre 1974.	2787	62
54	Modalités de revalorisation des pensions et rentes viagères aux nationaux des Etats de la Communauté.	11 décembre 1974.	2787	63
55 (*nouveau*)	Contribution patronale affectée au développement d'actions sociales de l'office national d'immigration et du fonds d'action sociale pour les travailleurs migrants.	9 décembre 1974.	2650	64
	Lutte contre les moustiques. — Répartition des dépenses de prospections, traitements, travaux et contrôles départementaux et communaux.	10 décembre 1974 (art. 56 A Sénat) et 19 décembre 1974.	2711 3181	65
56 (*nouveau*)	Dépenses de personnel et de fonctionnement des missions régionales.	10 décembre 1974 et 19 décembre 1974.	2712 3181	66
57 (*nouveau*)	Etablissement d'un rapport sur l'évolution des pensions de retraite des militaires de carrière.	5 décembre 1974.	2494	67
58 (*nouveau*)	Délais et aménagement des échéances accordés par les juges des référés aux débiteurs visés aux articles 1er et 3 de la loi n° 61-1439 du 26 décembre 1961 et aux rapatriés.	5 décembre 1974.	2494	68
59 (*nouveau*)	Détermination du taux des pensions militaires d'invalidité (5e alinéa de l'article 4256 du code des pensions militaires).	25 novembre 1974.	2016	69
	Recrutement d'agents titulaires des P. et T.....	29 novembre 1974 (art. 60 [nouv.] Sénat) et 19 décembre 1974.	2181 3181	70
	Extension à l'institut de l'audiovisuel de dispositions applicables à l'établissement public de diffusion (loi n° 74-696 du 7 août 1974).	10 décembre 1974 (art. 61 [nouv.] Sénat) et 19 décembre 1974.	2694 3181	71
	Répartition du produit de la redevance pour droit d'usage des appareils récepteurs de radiodiffusion et de télévision.	10 décembre 1974 (art. 62 [nouv.] Sénat) et 19 décembre 1974.	2692 3181	72
	Modification du deuxième alinéa de l'article 8 modifié de l'ordonnance n° 45-2710 du 2 novembre 1945 relative aux sociétés d'investissement.	19 décembre 1974 (art. 63 [nouv.] Sénat).	3182	73

Discussion [22 novembre 1974] (p. 1910 et suiv.). — *Sont entendus dans la discussion générale :* MM. Jean-Pierre Fourcade, ministre de l'économie et des finances, Yvon Coudé du Foresto, rapporteur général de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation, Edouard Bonnefous, président de la commission des finances, Jean Cluzel, Jacques Descours Desacres, Pierre-Christian Taittinger, Josy Moinet, André Fosset [rappel au règlement sur la distribution des amendements], Jacques Duclos, Henri Tournan, André Méric.

Observations sur : les difficultés des entreprises (p. 1910, 1923, 1931, 1932, 1937), la situation économique (p. 1910, 1911, 1912, 1914, 1915, 1916, 1920, 1921, 1924, 1925, 1926, 1930, 1931), le budget (p. 1910, 1912, 1915, 1916, 1917, 1918, 1922, 1924, 1925, 1927, 1932, 1933, 1938), l'inflation et les prix (p. 1910, 1911, 1914, 1916, 1918, 1924, 1925, 1926, 1928, 1930, 1931, 1936), le pétrole, les sociétés pétrolières et la politique énergétique (p. 1910, 1928, 1929, 1936, 1937), la situation économique des pays étrangers (p. 1911, 1920, 1936), le commerce extérieur (p. 1911, 1918. 1926, 1929, 1930, 1931, 1934, 1936), l'emploi et le chômage (p. 1911, 1912, 1918, 1921, 1926, 1928, 1930, 1935, 1936), les investissements (p. 1912, 1914, 1920, 1921, 1934), les créations d'emplois dans la fonction publique (p. 1912, 1913), les impôts (p. 1913, 1914, 1918, 1936), les tarifs publics (p. 1913, 1917), l'aide publique aux secteurs en difficulté (p. 1913), les dépenses d'équipement (p. 1913, 1921, 1929), les crédits routiers (p. 1913), l'épargne (p. 1914, 1924, 1927, 1929, 1932, 1937, 1938), la restructuration industrielle (p. 1914, 1926, 1927, 1936), le deuxième collectif de 1974 (p. 1914, 1916), le fonds de développement économique et social [F. D. E. S.] (p. 1914, 1917), les grèves (p. 1915, 1916, 1917, 1930), les scandales financiers, « les cathédrales inachevées » (p. 1916. 1933), l'informatique (p. 1916, 1926), le Plan (p. 1917, 1918, 1921, 1927, 1931, 1937), la privatisation (p. 1918), l'affectation de recettes au régime général de la sécurité sociale [droits sur les alcools] (p. 1918), la retraite à soixante ans des anciens combattants (p. 1918, 1933), les subventions aux associations de jeunesse et d'éducation populaire (p. 1918, 1919, 1933), les finances locales (p. 1919, 1921, 1922, 1923, 1933, 1934, 1937), l'utilité d'un fonds d'action conjoncturelle (p. 1919, 1922, 1923), la construction (p. 1920, 1934), les centres de gestion agréés (p. 1921, 1934), la politique salariale et familiale (p. 1921, 1924, 1929, 1932, 1934, 1935), la justice fiscale (p. 1922, 1924, 1932, 1934), la présentation du budget du commissariat à l'énergie atomique (p. 1922, 1934), la subvention globale d'équipement aux collectivités locales (p. 1922), les revenus agricoles (p. 1923, 1934), les systèmes monétaires internationaux (p. 1924, 1935), les échanges avec l'U.R.S.S. (p. 1929, 1936).

Suite de la discussion [23 novembre 1974] (p. 1942 et suiv.).

ARTICLES DE LA PREMIÈRE PARTIE DE LA LOI DE FINANCES, CONDITIONS GÉNÉRALES DE L'ÉQUILIBRE FINANCIER. — Observations préliminaires sur les conditions de la discussion de la loi de finances (p. 1942 et 1943). — Art. 1er (p. 1943). — Exposé des mesures prises pour pallier les difficultés exceptionnelles entraînées par la grève des postes, en ce qui concerne les marchés publics, le recouvrement des impôts, le crédit, l'interruption du délai des protêts, le moratoire pour les obligations contractuelles. *Sont entendus :* MM. Auguste Amic et Jean-Pierre Fourcade, ministre de l'économie et des finances. — Articles additionnels. — Amendement par M. Roger Gaudon et plusieurs de ses collègues, tendant, après l'article 1er à insérer un article additionnel nouveau visant à l'établissement d'un nouveau système fiscal (*ibid.*), observations, rejet (p. 1946). — Amendement par M. Paul Guillard. tendant, avant l'article 2, à insérer un article additionnel nouveau visant à augmenter le quotient familial d'une demi-part pour les contribuables handicapés (*ibid.*), observations, retrait (*ibid.*). — Art. 2 (*ibid.*). — Observations sur le relèvement de la limite d'exonération des non-salariés et sur la situation fiscale des Français résidant à l'étranger. — Amendement par M. Jacques Duclos et plusieurs de ses collègues, soutenu par M. Paul Jargot, tendant notamment à un nouveau barème de l'impôt sur le revenu et à l'institution d'un impôt annuel et progressif sur le capital des sociétés et les fortunes des personnes physiques (p. 1948), observations, irrecevabilité aux termes de l'article 40 de la Constitution (p. 1949). — Amendement par Mme Catherine Lagatu et plusieurs de ses collègues, tendant : 1° à compléter l'article 2 par des dispositions permettant à la femme travailleuse de déduire de son revenu professionnel les frais de garde de ses enfants de moins de six ans ; 2° à abroger les dispositions du code des impôts relatives à l'avoir fiscal (*ibid.*), observations, rejet (p. 1950). — Articles additionnels. — Amendement par M. Roger Gaudon et plusieurs de ses collègues, tendant à insérer, après l'article 2, un article additionnel nouveau disposant qu'« en matière d'impôt sur le revenu, il est appliqué aux artisans et commerçants, un abattement d'assiette de 20 p. 100 sur la partie du bénéfice inférieure ou égale au plafond de la sécurité sociale. » (*ibid.*), observations, irrecevabilité aux termes de l'article 40 de la constitution (*ibid.*). — Amendement par M. Roger Gaudon et plusieurs de ses collègues, tendant, après l'article 3, à insérer un article additionnel nouveau prévoyant que les monographies professionnelles servant de base aux forfaits pour l'imposition des commerçants et artisans, soient établies par des commissions paritaires (*ibid.*), observations, irrecevabilité aux termes de l'article 42 de l'ordonnance n° 59-2 du 2 janvier 1959 portant loi organique relative aux lois de finances (p. 1951). — Art. 4 (*ibid.*). — Observations sur l'affectation de recettes au régime général de la sécurité sociale (*ibid*). — Art. 5 (*ibid*). — Amendement par M. Yvon Coudé du Foresto, rapporteur général, tendant à compléter le paragraphe II [surtaxe pour les voitures de sociétés] de cet article 5, par l'alinéa suivant : « La taxe n'est toutefois pas applicable aux véhicules destinés exclusivement soit à la vente, soit à la location ou à l'exécution d'un service de transport à la disposition du public lorsque ces opérations correspondent à l'activité normale de la société propriétaire » (*ibid.*), observations, sous-amendement par M. Jean-Pierre Fourcade, ministre de l'économie et des finances, tendant, après les mots : « à la location », à insérer les mots : « de courte durée » (p. 1952), adoption du sous-amendement et de l'amendement (*ibid.*). — Article additionnel. — Amendement par M. Louis Talamoni et plusieurs de ses collègues, soutenu par M. Paul Jargot, tendant, après l'article 5, à insérer un article additionnel nouveau visant : 1° à maintenir la contribution exceptionnelle égale à 10 p. 100 de l'impôt sur les sociétés pour les sociétés dont le chiffre d'affaires est supérieur à 50 millions de francs ; 2° à employer les recettes ainsi dégagées à la réduction du taux de la taxe à la valeur ajoutée sur le fuel domestique (*ibid.*), observations, irrecevabilité aux termes de l'article 18 de l'ordonnance du 2 janvier 1959 portant loi organique relative aux lois de finances (*ibid*). — Art. 6 (*ibid.*). — Amendement par M. Jacques Eberhard et plusieurs de ses collègues, soutenu par M. Roger Gaudon, tendant à une nouvelle rédaction de cet article, afin de créer une déduction spéciale de 10 p. 100 du montant brut des pensions et de supprimer les dispositions du code général des impôts relatives à l'avoir fiscal (*ibid.*), observations, rejet (p. 1953). — Observations sur la situation des retraités et la politique sociale du Gouvernement (*ibid.*). — Art. 8 (p. 1954). — Amendement par M. Francis Palmero, soutenu par M. André Fosset, tendant à modifier la fin du paragraphe III de l'article 8, afin de relever le plafond des déductions pour les assurances-vie (*ibid.*), observations, retrait (*ibid.*). — Art. 9 *bis* (*ibid*). — Amendement par M. Yvon Coudé du Foresto, rapporteur général, soutenu par M. André Fosset, tendant, à la fin de cet article relatif à la réunion d'une table ronde pour l'étude du régime fiscal de la presse, à remplacer les mots « afin d'établir les conditions dans lesquelles la presse pourra bénéficier des dispositions de l'article 39 *bis* du code général des impôts », par les mots : « afin d'étudier les améliorations à apporter au régime fiscal de la presse ». (*ibid.*), observations, adoption (p. 1955). — Article additionnel. — Amendement par M. Roger Gaudon et plusieurs de ses collègues, soutenu par M. Paul Jargot, tendant, avant l'article 11, à insérer un article additionnel nouveau visant : 1° à réduire au taux zéro la taxe à la valeur ajoutée sur certains produits alimentaires et pharmaceutiques ; 2° à réduire avant le 1er janvier 1974, le taux de la taxe à la valeur ajoutée sur les produits de grande consommation ; 3° à rembourser aux collectivités locales la taxe à la valeur ajoutée qui a grevé leurs achats ; 4° à instituer un impôt annuel et progressif sur le capital des sociétés et les fortunes des personnes physiques (*ibid.*), observations, irrecevabilité aux termes de l'article 40 de la Constitution (*ibid.*). — Art. 11 (*ibid*). — Amendement par M. Jean Cluzel, soutenu par M. André Fosset, tendant à compléter *in fine* la première phrase de cet article par les mots : « ... et aux gîtes de France » afin que le taux réduit de la taxe sur la valeur ajoutée soit applicable également aux gîtes de France (*ibid.*), observations, retrait (p. 1956). — Articles additionnels. — Amendement par M. Roger Gaudon et plusieurs de ses collègues, tendant, après l'article 12, à insérer un article additionnel nouveau ramenant les droits d'enregistrement de mutations de fonds de commerce au taux de 4,8 p. 100 (*ibid.*), observations, irrecevabilité aux termes de l'article 40 de la Constitution (*ibid.*). — Amendement par M. Louis Talamoni et plusieurs de ses collègues, soutenu par M. Roger Gaudon, tendant, après l'article 12, à insérer un article additionnel nouveau abrogeant l'article 8 [provision pour investissement] de l'ordonnance n° 67-693 du 17 août 1967 relative à la participation des salariés aux fruits de l'expansion des entreprises et instituant un nouveau régime fiscal pour les jetons de présence (*ibid.*), observations, rejet (*ibid.*). — Amendement par M. Auguste Amic et plusieurs de ses collègues, tendant, après l'article 12, à insérer un article additionnel nouveau visant le système de provision pour reconstitution de gisements, au sein des sociétés pétrolières, et ainsi conçu : « Le cinquième alinéa de l'article 39 *ter* du code général

des impôts est ainsi modifié : Les éléments d'actif acquis au moyen de la provision prévue au présent article sont amortis pour un montant égal à la fraction du prix d'achat ou de revient qui a été prélevée sur ladite provision » (*ibid.*), observations, retrait (p. 1958). — Amendement par M. Jean Cluzel, soutenu par M. André Fosset, tendant, après l'article 12, à insérer un article additionnel nouveau modifiant l'article 1454-3° du code général des impôts [exemption de la patente pour les éleveurs industriels] (p. 1959), observations, retrait (*ibid.*). — Art. 14 (*ibid.*). — Amendement par M. Auguste Amic et plusieurs de ses collègues tendant à modifier cet article afin de fixer le montant du prélèvement sur le produit de la taxe sur les produits pétroliers au profit du fonds spécial d'investissement routier à 3 670 millions de francs dont 3 106 millions de francs au maximum pour la tranche nationale (*ibid.*), observations, rejet (p. 1960). — Art. 15 *bis* (*ibid.*). — Amendement par M. Auguste Amic et plusieurs de ses collègues tendant à rédiger comme suit le paragraphe I de l'article 15 *bis* : « I. — Chaque année, avant le 31 août, le comité du fonds d'action locale institué par l'article 39-4 de la loi n° 66-10 du 6 janvier 1966 propose, à partir des éléments d'évaluation qui lui sont fournis par le ministre de l'économie et des finances, le montant du versement représentatif de la taxe sur les salaires prévu à l'article 5 de la loi n° 68-1043 du 29 novembre 1968, à inscrire dans le projet de loi de finances de l'année suivante » (*ibid.*), observations, sous-amendement par M. Jean-Pierre Fourcade, ministre de l'économie et des finances, tendant à supprimer les mots : « avant le 31 août » (p. 1961), adoption du sous-amendement et de l'amendement (*ibid.*). — Amendement par M. Yvon Coudé du Foresto, rapporteur général, tendant à rédiger comme suit le paragraphe II de l'article 15 *bis* : « II. — S'il apparaît au 30 juin de chaque année que les hypothèses économiques retenues en matière de prix et de salaires à l'appui de la loi de finances de cette même année excèdent la prévision qui en avait initialement été faite de plus de 1 point, le Gouvernement sera tenu de procéder à une régularisation, par anticipation sur l'exercice à venir, du montant du versement représentatif de la taxe sur les salaires afférent à l'exercice précédent. D'autre part, il est procédé, en cours d'année, et dès que les centralisations de l'administration fiscale ont permis de connaître les résultats de l'exercice précédent, au versement aux collectivités locales et à leurs groupements du reliquat leur restant dû au titre de ce dernier exercice » (*ibid.*), amendement par M. Léon Jozeau-Marigné tendant à la rédaction suivante du même paragraphe II : « II. — Il est procédé, en cours d'année, et dès que les centralisations de l'administration fiscale ont permis de connaître les résultats de l'exercice précédent, au versement aux collectivités locales et à leurs groupements du reliquat leur restant dû au titre de ce dernier exercice » (*ibid.*), amendement par M. Auguste Amic et plusieurs de ses collègues tendant, au paragraphe II du même article 15 *bis*, à remplacer les mots : « le Gouvernement est habilité à procéder à une régularisation » par les mots : « le Gouvernement sera tenu de procéder à une régularisation » (*ibid.*), observations, les amendements par M. Léon Jozeau-Marigné et par M. Auguste Amic sont retirés, l'amendement par M. Yvon Coudé du Foresto, rapporteur général, est adopté (p. 1962). — Amendement par M. Louis Talamoni et plusieurs de ses collègues, soutenu par M. Paul Jargot, tendant à compléter l'article 15 *bis* par un nouvel alinéa modifiant les taux prévisionnels retenus pour calculer le montant du versement représentatif de la taxe sur les salaires [V. R. T. S.] (*ibid.*), observations, irrecevabilité aux termes de l'article 40 de la Constitution (*ibid.*). — Article additionnel. — Amendement par M. Auguste Amic et plusieurs de ses collègues tendant à insérer, après l'article 15 *bis*, un article additionnel nouveau faisant obligation au Gouvernement de déposer chaque année en annexe au projet de loi de finances un rapport sur l'application des dispositions de l'article 209 *quinquies* du code général des impôts [assiette des impôts des sociétés françaises ayant des exploitations en France et à l'étranger] (p. 1963), observations, retrait (*ibid.*). — Art. 17 (*ibid.*). — Amendement par M. Jacques Eberhard et plusieurs de ses collègues, soutenu par M. Roger Gaudon, tendant à compléter cet article par un nouveau paragraphe revalorisant les plafonds de ressources fixés pour l'aide judiciaire en fonction du coût de la vie (*ibid.*), observations, irrecevabilité aux termes de l'article 40 de la Constitution (*ibid.*). — Art. 18 (p. 1964). — Amendement par M. Roger Gaudon et plusieurs de ses collègues tendant à compléter l'article 18 par un nouveau paragraphe prévoyant que les rentes viagères seront majorées au 1er janvier de chaque année en fonction de la variation de l'indice des prix à la consommation (*ibid.*), observations, irrecevabilité aux termes de l'article 42 de l'ordonnance du 2 janvier 1959 portant loi organique relative aux lois de finances (*ibid.*). — Art. 19 (*ibid.*). — Amendement par M. Léon Eeckhoute, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles, soutenu par M. Jean de Bagneux, tendant à une nouvelle rédaction de l'article 19 afin de porter à 1,2 p. 100 pour 1975 le taux de participation des employeurs à la formation professionnelle (*ibid.*), observations, retrait (*ibid.*). — Art. 20 [Recettes du budget] (p. 1965 et suiv.). — *Explications de vote :* MM. Louis Talamoni, Jacques Descours Desacres. — Adoption (p. 1975) de l'article 20 et de l'Etat A par scrutin public (n° 23). — *Ont pris part à la discussion des articles :* MM. Auguste Amic, Jean de Bagneux, Edouard Bonnefous, président de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation, Jacques Carat, Yvon Coudé du Foresto, rapporteur général, Jacques Descours Desacres, Yves Durand, Léon Eeckhouté, André Fosset, Jean-Pierre Fourcade, ministre de l'économie et des finances, Roger Gaudon, Lucien Grand, Louis Gros, René Guillard, Paul Jargot, René Monory, Louis Talamoni.

Suite de la discussion [25 novembre 1974] (p. 1982 et suiv.).

SERVICES DU PREMIER MINISTRE. — I. — SERVICES GÉNÉRAUX. — *Sont entendus :* MM. René Chazelle, rapporteur spécial, Léon Eeckhoutte, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles pour la formation professionnelle, Yvon Coudé du Foresto, rapporteur général, Henri Caillavet, Mme Catherine Lagatu, MM. Gabriel Péronnet, secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre, chargé de la fonction publique, Paul Granet, secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre (formation professionnelle).

Observations sur : les problèmes de la fonction publique et les rémunérations (p. 1982, 1986, 1987, 1988, 1989, 1992), l'auxiliariat (p. 1982, 1988), la formation professionnelle et la promotion sociale (p. 1983, 1984, 1989, 1990, 1991, 1992), la direction de la documentation et de la diffusion (p. 1983), la réforme administrative (p. 1984), les fonds spéciaux (p. 1984), les attachés d'administration centrale (p. 1985, 1986). — *Crédits* (p. 1993 et 1994). — ETAT B. — TITRE III. — Amendement par MM. Yvon Coudé du Foresto, rapporteur général, et René Chazelle, rapporteur spécial, soutenu par M. René Chazelle, tendant à réduire les crédits du titre III de 216 000 francs [création d'une antenne des services du médiateur à Grenoble] (p. 1993), observations, adoption (p. 1994). — *Ont pris part à la discussion :* MM. René Chazelle, rapporteur spécial, Yvon Coudé du Foresto, rapporteur général, Paul Granet, secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre (formation professionnelle).

II. — JOURNAUX OFFICIELS (p. 1994). — *Est entendu :* M. Roger Gaudon, au nom de M. Paul Jargot, rapporteur. — *Crédits* (*ibid.*).

III. — SECRÉTARIAT GÉNÉRAL DE LA DÉFENSE NATIONALE (p. 1994). — *Est entendu :* M. Yvon Coudé du Foresto, rapporteur général. — *Crédits* (*ibid.*).

IV. — CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL (p. 1994 et 1995). — *Est entendu :* M. Roger Gaudon, rapporteur spécial. — *Crédits* (p. 1995).

V. — COMMISSARIAT GÉNÉRAL DU PLAN D'ÉQUIPEMENT ET DE LA PRODUCTIVITÉ (p. 1995 et suiv.). — *Sont entendus :* MM. Roger Gaudon, rapporteur spécial, Jean Bertaud, président de la commission des affaires économiques et du Plan, au nom de M. Marcel Lucotte, rapporteur pour avis, Paul Granet, secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre (formation professionnelle), Hector Viron, Yvon Coudé du Foresto, rapporteur général, Michel Kauffmann.

Observations sur : la préparation du VII[e] Plan (p. 1998, 1999, 2000), la création du conseil de planification (p. 1999), les débats au Parlement (p. 1999, 2000), les crédits aux régions et les conseils régionaux (p. 2000 et 2001). — *Crédits* (p. 2001 et suiv.). — ETAT B. — TITRE III. — Amendement par MM. Yvon Coudé du Foresto, rapporteur général et Roger Gaudon, rapporteur spécial, tendant à une diminution de crédits du titre III [information du Parlement et en particulier « rapport Jonquille » sur les conséquences économiques et sociales de la crise de l'énergie] (p. 2001), observations, retrait (p. 2002). — TITRE IV (*ibid.*). — Amendement par MM. Yvon Coudé du Foresto, rapporteur général et Roger Gaudon, rapporteur spécial, soutenu par M. Roger Gaudon, tendant à supprimer la totalité des crédits du titre IV concernant le commissariat général du Plan d'équipement et de la productivité [situation du centre national d'information sur la productivité des entreprises (C.N.I.P.E.)], observations, rejet (p. 2003) par scrutin public (n° 24). — *Ont pris part à la discussion :* MM. Yvon Coudé du Foresto, rapporteur général, Roger Gaudon, rapporteur spécial, Paul Granet, secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre (formation professionnelle).

ANCIENS COMBATTANTS (p. 2003 et suiv). — *Sont entendus :* MM. Edmond Sauvageot, rapporteur spécial, Michel Moreigne, au nom de M. Marcel Souquet, rapporteur pour avis de la commission des affaires sociales, Fernand Lefort, Robert Schwint, Charles Ferrant, Jean Bertaud, Michel Kauffmann, Jean-Louis Vigier, Charles Cathala, André Bord, secrétaire d'Etat aux anciens combattants, Maxime Javelly, Etienne Dailly.

Observations sur : le budget (p. 2004, 2005, 2006, 2007, 2008, 2012, 2013), l'institution nationale des invalides (p. 2004), l'office national des anciens combattants (p. 2004, 2005), la retraite, le rapport constant, la parité et les forclusions (p. 2004, 2005, 2006, 2007, 2008, 2009, 2010, 2011, 2012, 2013, 2014, 2015, 2016), la situation des veuves (p. 2005, 2006, 2007, 2008, 2013), la retraite mutualiste (p. 2005, 2009, 2010, 2011, 2013, 2014, 2015, 2016), les anciens combattants d'Afrique du Nord (p. 2005, 2007, 2009, 2010, 2013), les groupes de travail (p. 2005, 2009, 2012, 2013, 2014), les crédits de fonctionnement et les personnels (p. 2006, 2011, 2012), la réunification des taux de la retraite (p. 2006), les pensions aux ressortissants des anciens pays de la communauté, les harkis (p. 2006, 2012), les réformes acquises (p. 2007, 2009, 2010, 2011, 2013), la retraite professionnelle anticipée (p. 2007, 2008, 2010, 2012, 2013), les internés et déportés (p. 2007, 2009, 2011, 2012, 2013), les cheminots anciens combattants (p. 2011, 2015), la revalorisation du traitement de la médaille militaire (p. 2011, 2014), l'appareillage (p. 2011, 2013), la mise en cause du ministre par le bulletin d'information d'une association d'anciens combattants présidée par un parlementaire de l'opposition (p. 2014, 2015). — *Crédits et article* 59 (p. 2016).

Suite de la discussion [26 novembre 1974] (p. 2020 et suiv.).

INTÉRIEUR. — *Sont entendus :* M. René Monory, au nom de M. Joseph Raybaud, rapporteur spécial, Mlle Odette Pagani, rapporteur spécial (rapatriés), MM. Jean Nayrou, rapporteur pour avis de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, Michel Poniatowski, ministre d'Etat, ministre de l'intérieur, Yvon Coudé du Foresto, rapporteur général, Fernand Lefort, Bernard Chochoy, Francis Palmero, Charles de Cuttoli, Jean-François Pintat, Pierre Carous, Auguste Billiemaz, Christian Poncelet, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'économie et des finances (budget), Paul Jargot, Josy Moinet, Félix Ciccolini, Jean Bac, Roger Boileau, André Fosset, Louis Namy, Michel Kauffmann, André Mignot, Jacques Eberhard, Léon Jozeau-Marigné, Roger Gaudon, Marcel Champeix, Etienne Dailly.

Observations sur : le budget (p. 2020, 2025, 2031, 2036, 2049), le corps préfectoral et les personnels de préfecture (p. 2020, 2024, 2025, 2027, 2031, 2032, 2033, 2041, 2042, 2046, 2047, 2051, 2054), la police nationale (p. 2020, 2021, 2025, 2029, 2030, 2042, 2043 2045, 2046, 2050, 2051, 2052, 2053, 2054), la protection civile (p. 2021, 2025, 2029, 2030, 2043), la lutte contre les incendies de forêts (p. 2021, 2025, 2030), les collectivités locales (p. 2021, 2022, 2023, 2026, 2027, 2029, 2031, 2035, 2036, 2037, 2041, 2043, 2049, 2050, 2053), les finances locales (p. 2021, 2022, 2023, 2024, 2027, 2028, 2029, 2031, 2036, 2037, 2038, 2041, 2043, 2044, 2045, 2047, 2048, 2052), la subvention globale d'équipement (p. 2021, 2024, 2030), le remboursement de la taxe à la valeur ajoutée aux collectivités locales (p. 2021, 2022, 2023, 2024, 2029, 2030, 2032, 2036, 2037, 2044, 2050, 2052, 2053, 2055), le versement représentatif de la taxe sur les salaires [V. R. T. S.] (p. 2022, 2023, 2028, 2032, 2036, 2037, 2048, 2050), la nationalisation des collèges d'enseignement secondaire et d'enseignement général (p. 2022, 2024, 2028, 2044, 2048, 2051), la réforme de la patente (p. 2022, 2027, 2032, 2047, 2048, 2050, 2051), les rapatriés et les Français musulmans (p. 2023, 2030, 2033, 2034, 2035, 2040, 2051, 2052, 2053), le fonds d'investissement routier et les routes (p. 2024, 2031, 2047, 2050, 2051), les communes rurales (p. 2024, 2039, 2040, 2050), la retraite des maires (p. 2024, 2051), les écoutes téléphoniques (p. 2025), la protection des libertés fondamentales (p. 2025, 2026, 2027), le droit d'asile (p. 2026), le statut de Paris (p. 2026, 2027), le personnel communal (p. 2027, 2036, 2048, 2049, 2054), le ramassage scolaire (p. 2028), la sécurité routière (p. 2030), les régies d'électrification (p. 2031, 2036, 2054), l'aménagement du territoire (p. 2035, 2052), la responsabilité des communes (p. 2037, 2041, 2052), la proposition de création d'un fonds d'investissement communal (p. 2038, 2052), la lutte contre les moustiques (p. 2038, 2039, 2053), les commissions de sécurité et les bâtiments scolaires (p. 2041), la régionalisation (p. 2044, 2050, 2053), l'inscription des jeunes sur les listes électorales (p. 2049, 2054), l'intervention de la police à l'O. R. T. F. (p. 2054). — *Crédits* (p. 2055 et suiv.). — ETAT B. — TITRE III. — Observations sur l'utilité des chiens policiers, sur la création d'un périodique par le conseil général des Hauts-de-Seine (p. 2056 et 2057). — ETAT C. — TITRE VI. — Observations sur les subventions d'équipement aux collectivités pour les réseaux urbains (p. 2057). — Amendement par M. Marcel Champeix et plusieurs de ses collègues tendant à une réduction de crédits du titre VI correspondant au chapitre 67-51 intitulé « subventions pour travaux divers d'intérêt local » (p. 2058), observations, retrait (p. 2059). — *Ont pris part à la discussion :* MM. Edouard Bonnefous, président de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation, Marcel Champeix, Yvon Coudé du Foresto, rapporteur général, Georges Dardel, Louis Martin, Dominique Pado, Guy Petit, Michel Poniatowski, ministre d'Etat, ministre de l'intérieur.

Suite de la discussion [27 novembre 1974] (p. 2068 et suiv.).

MONNAIES ET MÉDAILLES. — *Sont entendus :* MM. Pierre Prost, rapporteur spécial, Christian Poncelet, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'économie et des finances (budget).

Observations sur : le budget (p. 2068, 2069), les nouvelles pièces de 50 francs et de 10 francs (p. 2068, 2069), les conditions de fonctionnement de l'usine de Pessac (p. 2069). — *Crédits* (p. 2069).

IMPRIMERIE NATIONALE (p. 2069 et suiv.). — *Sont entendus :* MM. Louis Talamoni, rapporteur spécial, Pierre Carous, Christian Poncelet, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'économie et des finances (budget).

Observations sur : le budget (p. 2070, 2071), les emplois (p. 2070), les fonctions respectives des usines de Paris et de Douai (p. 2070, 2071). — *Crédits* (p. 2071).

DÉFENSE (p. 2071 et suiv.). — *Sont entendus :* MM. Jacques Soufflet, ministre de la défense, René Monory, rapporteur spécial (ensemble et dépenses en capital), Modeste Legouez, rapporteur spécial (dépenses ordinaires), René Chazelle, rapporteur spécial (budget annexe du service des essences), Jacques Descours Desacres, rapporteur spécial (budget annexe du service des poudres), Henri Parisot, rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées (section commune et section gendarmerie), Jean-Christian Taittinger, rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées (section forces terrestres), Jacques Ménard, rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées (section air), Jean-Louis Vigier, au nom de M. Michel Maurice-Bokanowski, rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées (section marine), Bernard Chochoy, Jean Francou, Pierre Croze, Pierre Brousse, Pierre Giraud, Francis Palmero, Raymond Guyot, Michel Kauffmann, Paul Caron, Edouard Bonnefous, président de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation, Robert Schwint.

Observations sur : le budget (p. 2071, 2072, 2073, 2074, 2076, 2077, 2082), les mesures en faveur des militaires de carrière et des appelés, le moral de l'armée (p. 2071, 2072, 2073, 2077, 2081, 2082, 2086, 2087, 2088, 2089, 2090, 2091, 2092, 2093, 2095), le service national et le prêt (p. 2072, 2077, 2081, 2082, 2087, 2091, 2092, 2095, 2096), les armes nucléaires (p. 2072, 2073, 2074, 2076, 2088, 2094), l'armement traditionnel (p. 2073, 2074, 2075, 2088, 2089, 2093), la marine (p. 2073, 2074, 2075, 2084, 2085), l'air (p. 2073, 2074, 2075, 2082, 2083, 2084, 2086, 2087, 2089, 2094), la section commune (p. 2074, 2075, 2080, 2081, 2082), l'industrie aéronautique (p. 2075, 2083, 2084, 2094), les casernements (p. 2075, 2077, 2086, 2088, 2090, 2094), la gendarmerie (p. 2076, 2077, 2080, 2085, 2086, 2089, 2090, 2094, 2095), les dépenses ordinaires (p. 2076, 2077, 2078), le service des essences (p. 2078, 2079), le service des poudres (p. 2079, 2080), l'armement individuel (p. 2082, 2094), les trains rapides pour les permissionnaires (p. 2082), la direction de l'infrastructure de l'armeé de l'air (p. 2086, 2087, 2094), l'aide à l'accession à la propriété pour les militaires (p. 2087, 2095), les jeunes Français résidant à l'étranger (p. 2087, 2093), les musiques militaires (p. 2088, 2096), la parité entre les traitements des personnels civils et militaires (p. 2092, 2093, 2096, 2097), l'indemnité spéciale d'expatriation pour le service en Allemagne (p. 2093), la protection civile en cas de guerre atomique (p. 2093, 2096), le commissariat à l'énergie atomique [C. E. A.] (p. 2093, 2094, 2096, 2097). — *Crédits et articles* (p. 2097 et suiv.). — Art. 25 (*ibid.*). — Observations sur le transfert de l'Ecole polytechnique (*ibid.*). — Amendement par M. Pierre Giraud et plusieurs de ses collègues, tendant à une réduction des crédits [industrie aéronautique privée] (*ibid.*), observations, rejet (p. 2098). — Amendement par M. Serge Boucheny et plusieurs de ses collègues, tendant à une réduction des crédits destinés à la force nucléaire stratégique (*ibid.*), observations, rejet (p. 2099). — Adoption des articles 25 et 47 (*ibid.*). — Articles additionnels. — Amendement par M. Pierre Giraud et plusieurs de ses collègues, tendant, avant l'article 50, à insérer un article additionnel nouveau confiant au Conseil supérieur de la fonction militaire la mission d'établir un

rapport sur l'évolution du classement hiérarchique des militaires et sur l'état actuel des parités entre fonctionnaires civils et militaires (*ibid.*), observations, irrecevabilité aux termes de l'article 42 de l'ordonnance n° 59-2 du 2 janvier 1959 portant loi organique relative aux lois de finances (*ibid.*). — Amendement par M. Serge Boucheny et plusieurs de ses collègues, tendant à ajouter à la fin du projet de loi un article additionnel nouveau disposant qu' « un projet de loi tendant à améliorer les conditions matérielles de vie des gendarmes sera déposé devant le Parlement dans les six mois de la promulgation de la présente loi. » (*ibid.*), observations, rejet (p. 2100). — Amendement par M. Serge Boucheny et plusieurs de ses collègues, tendant, à la fin du projet de loi, à ajouter un article additionnel nouveau prévoyant qu' « un statut du soldat sera soumis au Parlement dans les six mois. » (*ibid.*), observations, rejet (p. 2101). — *Ont pris part à la discussion :* MM. Serge Boucheny, Jacques Descours Desacres, Pierre Giraud, René Monory, rapporteur spécial, Jacques Soufflet, ministre de la défense.

Suite de la discussion [28 novembre 1974] (p. 2106 et suiv.).

AFFAIRES ÉTRANGÈRES. — *Sont entendus :* MM. Gustave Héon, rapporteur spécial, Claude Mont, rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées, Francis Palmero, rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées (relations culturelles), Edouard Bonnefous, président de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation, Jacques Habert, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles (relations culturelles, scientifiques et techniques), André Colin, président de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées, Jean Sauvagnargues, ministre des affaires étrangères, Michel Kauffmann, Pierre Marcilhacy, Pierre Croze, Pierre-Christian Taittinger, Auguste Pinton, Jacques Duclos, Pierre Giraud, Dominique Pado, Jean Péridier.

Observations sur : le budget (p. 2106, 2107, 2108, 2125, 2129), la presse et l'information (p. 2107, 2108, 2111, 2113, 2123, 2129), les relations culturelles (p. 2107, 2108, 2109, 2110, 2112, 2113, 2119, 2120, 2123, 2124, 2125, 2134), la coopération (p. 2107, 2108, 2110, 2112, 2113, 2120), les émissions de l'O. R. T. F. vers l'étranger (p. 2107 2111, 2124, 2129, 2134, 2135), la participation de la France aux organisations internationales (p. 2108, 2110), la politique extérieure (p. 2108, 2109, 2113, 2114, 2115, 2116, 2117, 2118, 2119, 2120, 2121, 2122, 2123, 2124, 2125, 2126, 2127, 2128, 2129, 2130, 2131, 2132, 2135), la politique européenne (p. 2109 2111, 2114, 2115, 2116, 2122, 2124, 2126, 2127, 2128, 2131, 2132, 2133, 2134, 2136, 2137), les enseignants à l'étranger (p. 2110, 2113, 2134), les échanges artistiques (p. 2112), la direction générale des relations culturelles, scientifiques et techniques [D. G. R. C. S. T.] (p. 2112, 2113), la culture et la langue françaises dans le monde (p. 2112, 2125, 2134), les Français détenus à l'étranger (p. 2112, 2135), l'agence internationale de l'énergie et le problème de l'énergie (p. 2114, 2116, 2117, 2124, 2127, 2128, 2129, 2136), le Moyen-Orient et le vote de l'U. N. E. S. C. O. à l'égard d'Israël (p. 2114, 2118, 2121, 2122, 2124, 2125, 2126, 2128, 2130, 2131, 2135, 2136, 2137, 2138, 2139), le désarmement (p. 2119), la situation à Chypre (p. 2122, 2130, 2137), les crédits de coopération avec le Chili (p. 2128, 2129, 2133). — *Crédits* (p. 2139 et suiv.). — ETAT B, TITRE IV. — Amendement par M. Paul d'Ornano et plusieurs de ses collègues tendant à augmenter le crédit de 5 700 000 francs [crédits de coopération avec le Chili] (p. 2139), observations sur le Chili et les Français du Chili (p. 2139 à 2142), adoption (p. 2142) de l'amendement par scrutin public (n° 25). — Amendement par M. Jean Sauvage et plusieurs de ses collègues soutenu par M. Francis Palmero tendant à réduire les crédits du titre IV de 20 500 000 francs et amendement identique par M. Jacques Pelletier [crédits de fonctionnement de l'U. N. E. S. C. O.] (p. 2142), observations, les deux amendements sont rectifiés et visent à réduire les crédits de 2 000 000 de francs seulement (p. 2143), adoption (p. 2144) des amendements par scrutin public (n° 26). — *Ont pris part à la discussion :* MM. Serge Boucheny, Pierre Carous, Marcel Champeix, Yvon Coudé du Foresto, rapporteur général ; Etienne Dailly, Jacques Habert, Gustave Héon, rapporteur spécial ; Paul d'Ornano, Jacques Pelletier, Francis Palmero, Auguste Pinton, Jean Sauvagnargues, Maurice Schumann.

Suite de la discussion [29 novembre 1974] (p. 2152 et suiv.).

POSTES ET TÉLÉCOMMUNICATIONS. — Sont entendus : MM. Bernard Chochoy, rapporteur spécial, Pierre Marzin, rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques et du Plan, Pierre Lelong, secrétaire d'Etat aux postes et télécommunications, Guy Schmaus, Yvon Coudé du Foresto, rapporteur général ; Charles Ferrant, Pierre Croze, Paul Malassagne, Gérard Minvielle, Edouard Bonnefous, président de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation.

Observations sur : le budget (p. 2152, 2153, 2155, 2158, 2167, 2169), le régime de la presse (p. 2153, 2157, 2158, 2167, 2172, 2174, 2175), les télécommunications (p. 2153, 2155, 2156, 2157, 2158, 2159, 2160, 2165, 2168, 2169, 2170, 2171, 2174, 2177, 2178, 2179), le centre national d'étude des télécommunications [C. N. E. T.] (p. 2154, 2168, 2171, 2176), les caisses d'épargne (p. 2153, 2158, 2172, 2179), les chèques postaux (p. 2154, 2155, 2158, 2167, 2171, 2172, 2176, 2179), les emprunts (p. 2154, 2177, 2179), les avances remboursables et la taxe de raccordement du téléphone (p. 2154, 2156, 2159, 2160, 2168, 2169, 2170, 2177, 2178), les personnels et les créations d'emplois (p. 2154, 2155, 2156, 2161, 2164, 2169, 2170, 2171, 2172, 2173, 2174, 2177, 2178), les auxiliaires (p. 2154, 2164, 2172, 2173, 2180), la grève de novembre 1974 (p. 2155, 2160, 2161, 2162, 2164, 2166, 2167, 2170, 2171, 2172, 2174, 2175, 2179), le statut juridique des P. T. T. et la privatisation (p. 2155, 2164, 2165), les centres de tri (p. 2155, 2160, 2161, 2163, 2167, 2173), la poste en zone rurale (p. 2155, 2160, 2168, 2169, 2173, 2178), les tarifs postaux et le double tarif pour les lettres (p. 2157, 2170, 2178), les promoteurs immobiliers et le téléphone (p. 2159), les rémunérations et le protocole du 5 novembre 1974 (p. 2160, 2161, 2162, 2163, 2164, 2174), les conditions de travail (p. 2164, 2171), la sous-traitance (p. 2165, 2180), la décentralisation (p. 2170, 2178). — *Crédits et articles* (p. 2180 et suiv.). — Art. 28 (p. 2180). — *Explication de vote :* M. Gérard Minvielle. — Adoption (p. 2181) des autorisations de programme figurant à l'article 28, par scrutin public (n° 27). — Article additionnel. — Amendement par M. Yvon Coudé du Foresto, rapporteur général et Bernard Chochoy, rapporteur spécial, tendant, après l'article 59 à insérer un article additionnel nouveau ainsi conçu : « A compter du 1er juillet 1975, le ministre chargé des postes et télécommunications est autorisé à recruter des agents titulaires, aux grades de début des corps d'exploitation et de techniciens, en dépassement des effectifs autorisés par la présente loi de finances si le développement du trafic des postes et télécommunications s'avère au moins égal ou supérieur à celui prévu dans le présent budget. Pour les services postaux et financiers, le nombre d'agents pouvant être ainsi recrutés sera déterminé sur la base d'un pourcentage des effectifs totaux calculé, d'une part, en fonction du rattrapage du retard actuel des effectifs dans ces services et, d'autre part, du supplément de trafic constaté par rapport aux prévisions initiales. Pour les télécommunications, le nombre d'agents à recruter sera calculé de telle façon que le ratio « cadre budgétaire sur nombre de lignes principales en milliers » soit égal à 17,4 au 1er juillet 1975. Les crédits correspondants pour l'année considérée seront mis à la dispositions du ministre chargé des postes et télécommunications, dans les conditions prévues par l'article 21 de la loi organique relative aux lois de finances.

La situation devra être régularisée par des créations d'emplois présentées à la plus prochaine loi de finances sans qu'il y ait confusion avec la couverture des besoins de l'année 1976. » (p. 2181), observations, sous-amendement par M. Pierre Lelong, secrétaire d'Etat aux postes et télécommunications, tendant à remplacer les deuxième et troisième alinéas proposés par l'amendement, par les dispositions suivantes : « Cette disposition s'appliquera, jusqu'au 31 décembre 1975, si le trafic postal et téléphonique, apprécié au 1er juillet 1975, est supérieur aux prévisions retenues par la présente loi de finances, c'est-à-dire atteint un taux d'accroissement supérieur à 3,5 p. 100 pour le trafic postal et à 16,8 p. 100 pour le trafic téléphonique. Le nombre de ces emplois ne pourra excéder 2 000. » (p. 2182), observations, adoption (*ibid.*), du sous-amendement par scrutin public (n° 28) et adoption de l'amendement (p. 2182). — *Ont pris part à la discussion :* MM. Bernard Chochoy, rapporteur spécial, Pierre Lelong, secrétaire d'Etat aux postes et télécommunications.

COMMERCE ET ARTISANAT (p. 2183 et suiv.). — *Sont entendus :* MM. Yves Durand, rapporteur spécial, Raymond Brun, rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques et du Plan, Vincent Ansquer, ministre du commerce et de l'artisanat, Yvon Coudé du Foresto, rapporteur général, Marcel Lucotte, Jean Bac, Roger Gaudon, Robert Laucournet, Charles Ferraut.

Observations sur : le budget (p. 2183, 2186, 2192, 2193), la formation professionnelle (p. 2183, 2185, 2192), les opérations « Mercure » (p. 2183), les regroupements (p. 2183, 2184, 2185), l'aide au commerce et à l'artisanat (p. 2183, 2184, 2185, 2186, 2187, 2188, 2190), l'exécution de la loi d'orientation du commerce et de l'artisanat (p. 2184, 2185, 2187, 2189, 2190, 2191, 2194), la réforme de la patente et la taxe professionnelle (p. 2185, 2188, 2189, 2192), les problèmes de l'artisanat (p. 2186, 2187, 2190, 2191), les régimes sociaux et fiscaux (p. 2187, 2188, 2189, 2191, 2192, 2193), les commissions départementales du commerce et de l'artisanat (p. 2188, 2189, 2191, 2192), l'urbanisme commercial (p. 2189, 2190, 2191, 2193), les organisations professionnelles (p. 2190, 2192, 2193), les entreprises de vente par correspondance (p. 2193, 2194). — *Crédits.*

Suite de la discussion [30 novembre 1974] (p. 2200 et suiv.).

QUALITÉ DE LA VIE. I. — ENVIRONNEMENT. — *Sont entendus :* MM. Jacques Boyer-Andrivet, rapporteur spécial, Jean de Bagneux, au nom de M. Jean Legaret, rapporteur pour avis de la commission des affaires cuturelles, Mme Marie-Thérèse Goutmann, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles (Environnement), MM. Jean Collery, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles (Loisirs), Pierre Croze, rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques et du Plan, André Jarrot, ministre de la qualité de la vie, François Giaccobi, Edouard Bonnefous, président de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation, Léandre Létoquart, Jean Nayrou, Henri Fréville, Edouard Le Jeune, Yvon Coudé du Foresto, rapporteur général, Paul Guillard.

Observations sur : le budget (p. 2200, 2201, 2208, 2204, 2207, 2210, 2213, 2216), le fonds d'intervention et d'action pour la nature et l'environnement [F. I. A. N. E.] (p. 2201, 2204, 2210, 2212, 2221, 2222), les barrages et les agences de bassin (p. 2200, 2201, 2202, 2208, 2216, 2218), les déchets, l'antigaspillage et le rapport du groupe de travail Gruson (p. 2201, 2207, 2208, 2210, 2211, 2213, 2223), les pollutions et l'environnement (p. 2201, 2202, 2203, 2204, 2205, 2207, 2208, 2212, 2214, 2215, 2216, 2217, 2221, 2222, 2223), les attributions du ministère de la qualité de la vie (p. 2203, 2204, 2207, 2209), les conséquences du développement des centrales nucléaires (p. 2202, 2205, 2208, 2209, 2211, 2213, 2220, 2221), l'urbanisme (p. 2205, 2209, 2213, 2214, 2216), la protection de la mer et du littoral (p. 2204, 2205, 2208, 2211, 2214, 2220, 2221), la politique des loisirs (p. 2206, 2207), la régionalisation des crédits (p. 2207, 2222), la pollution de la Méditerranée (p. 2208, 2220), la chasse (p. 2208, 2222), les parcs nationaux et régionaux (p. 2211, 2212, 2214, 2217, 2219, 2220, 2222, 2224), la politique européenne de l'environnement (p. 2214, 2222), les problèmes de la vallée de Chevreuse (p. 2214, 2223), la pollution de l'air à Biache-Saint-Vaast dans le Pas-de-Calais (p. 2215, 2223, 2224), la qualité de l'alimentation de l'homme (p. 2217), l'aménagement du bassin Loire - Bretagne et l'aménagement de la Vilaine (p. 2218, 2219, 2224). — *Crédits* (p. 2224).

II. — JEUNESSE ET SPORTS (p. 2224 et suiv.). — *Sont entendus :* MM. Josy Moinet, rapporteur spécial, Roland Ruet, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles, Yvon Coudé du Foresto, rapporteur général, Pierre Mazeaud, secrétaire d'Etat auprès du ministre de la qualité de la vie (jeunesse et sports), Guy Schmaus, Maurice Vérillon, Michel Kauffmann, Jean-Louis Vigier, Mme Marie-Thérèse Goutmann, MM. Pierre Giraud, Maurice Vérillon.

Observations sur : le budget (p. 2224, 2225, 2226, 2227, 2228, 2231, 2232, 2233, 2234, 2235), le pari mutuel urbain [P. M. U.] (p. 2225, 2230, 2232, 2234), l'enseignement (p. 2125, 2127, 2129, 2130, 2132, 2133, 2134, 2136, 2137, 2138), les activités socio-éducatives (p. 2225, 2226, 2227, 2228, 2233, 2235, 2236), les associations de jeunesse et d'éducation populaire (p. 2226, 2228, 2232, 2234, 2235), le fonds de coopération de la jeunesse et de l'éducation populaire [FONJEP] (p. 2226), les équipements sportifs et socio-éducatifs (p. 2226, 2227, 2230, 2232, 2234, 2237), les sports et l'argent (p. 2226, 2227, 2231, 2236), la politique de la jeunesse et des sports (p. 2228, 2229, 2230, 2231, 2232, 2235, 2238), le dépôt d'un projet de loi sur le développement du sport (p. 2228, 2233), le sport d'élite (p. 2230, 2231, 2234), l'inspection de la jeunesse et des sports (p. 2232, 2234, 2237), la lutte contre le dopage (p. 2233, 2238), l'office franco-canadien et l'office franco-allemand (p. 2234, 2237), les associations culturelles et sportives (p. 2234, 2236, 2237, 2238). — *Crédits* (p. 2238). — ETAT B. — TITRE IV (*ibid.*). — Amendement par Mme Marie-Thérèse Goutmann et plusieurs de ses collègues, tendant à une réduction des crédits de ce titre [augmentation de la participation de l'Etat au FONJEP, fonds de coopération de la jeunesse et de l'éducation populaire] (*ibid.*), observations, rejet (p. 2239) par scrutin public (n° 29). — Amendement par Mme Marie-Thérèse Goutmann et plusieurs de ses collègues, tendant à une réduction de crédits du même titre IV [insuffisance de crédits des associations de jeunesse et d'éducation populaire] (p. 2239), observations, rejet (*ibid.*), par scrutin public (n° 30). — Adoption des crédits du titre IV (p. 2239). — *Ont pris part à la discussion :* Mme Marie-Thérèse Goutmann, M. Pierre Mazeaud, secrétaire d'Etat auprès du ministre de la qualité de la vie (jeunesse et sports), Josy Moinet, rapporteur spécial.

Suite de la discussion [1er décembre 1974] (p. 2246 et suiv.).

DÉPARTEMENTS D'OUTRE-MER. — *Sont entendus :* MM. Maurice Blin, rapporteur, Olivier Stirn, secrétaire d'Etat aux départements et territoires d'outre-mer, Jean-Marie Virapouillé, François Duval, Louis Namy, Léopold Heder, Georges Repiquet, Marcel Gargar, Georges Marie-Anne.

Observations sur : le budget (p. 2246, 2247, 2248, 2251, 2252, 2253, 2258), le sucre (p. 2246, 2248, 2249, 2254, 2256, 2259, 2260, 2262), les productions agricoles (p. 2246, 2248, 2252, 2254, 2255, 2256, 2259, 2262), le tourisme (p. 2246, 2248, 2249, 2252, 2255), les problèmes des Antilles (p. 2246, 2249, 2250, 2252, 2257), les investissements industriels (p. 2246, 2248, 2249, 2250, 2255, 2258), le fonds d'investissement des départements d'outre-mer [F. I. D. O. M.] (p. 2247, 2253), l'enseignement (p. 2247, 2256, 2261), la santé publique (p. 2248, 2256, 2257, 2258, 2262), l'emploi (p. 2248, 2249, 2251, 2252, 2255, 2256, 2257, 2258, 2261), la natalité (p. 2248, 2258), la Réunion (p. 2249, 2252, 2254, 2255, 2260, 2261), le franc C. F. A. à la Réunion (p. 2249, 2252, 2260, 2261), l'énergie dans les départements d'outre-mer (p. 2249, 2250, 2251, 2258, 2260), la départementalisation (p. 2251, 2257, 2258, 2260, 2262), la Guyane (p. 2252, 2253, 2254, 2261), les pêcheries de la Guyane (p. 2252, 2253, 2261), la Guadeloupe (p. 2255, 2256, 2261), la Martinique (p. 2257, 2258, 2259, 2260). — *Crédits* (p. 2262).

TERRITOIRES D'OUTRE-MER (p. 2262 et suiv.). — *Sont entendus :* MM. Maurice Blin, rapporteur spécial, Albert Pen, Olivier Stirn, secrétaire d'Etat aux départements et territoires d'outre-mer, Paul Guillard, Louis Namy, Baudouin de Hauteclocque, Lionel Cherrier.

Observations sur : le budget (p. 2263, 2264, 2267), la situation économique et sociale (p. 2263, 2264, 2265, 2269, 2270, 2271, 2272), les dépenses d'équipement (p. 2264, 2267, 2270), la consultation de la population des Comores (p. 2265, 2268, 2272, 2273), la réforme communale à la Nouvelle Calédonie et en Polynésie française (p. 2265, 2266, 2269, 2271), les problèmes des territoires des Afars et des Issas (p. 2267, 2268, 2271), les liaisons aériennes (p. 2268), la situation de la Nouvelle Calédonie (p 2265, 2266, 2269, 2270, 2271, 2272). — *Crédits* (p. 2273 et suiv.). — ETAT B. — TITRE IV (p. 2273). — Amendement par M. Albert Pen et plusieurs de ses collègues, soutenu par M. Robert Schwint, tendant à une réduction de crédits [conditions de la consultation de la population des Comores], observations (p 2273 et 2274), rejet (p. 2274) de l'amendement par scrutin public (n° 31). — *Ont pris part à la discussion :* MM. Roger Gaudon, René Monory, au nom de la commission des finances, Robert Schwint, Olivier Stirn, secrétaire d'Etat aux départements et territoires d'outre-mer.

Suite de la discussion [2 décembre 1974] (p. 2278 et suiv.).

TRANSPORTS. — I. — SECTION COMMUNE ET II. — TRANSPORTS TERRESTRES. — *Sont entendus :* Mlle Irma Rapuzzi, rapporteur spécial, MM. Auguste Billiemaz, rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques et du Plan, Marcel Cavaillé, secrétaire d'Etat aux transports, Guy Schmaus, Robert Lancournet, Jean Colin, Mme Brigitte Gros, Edouard Bonnefous, président de la commission des finances, Serge Boucheny.

Observations sur : les crédits de la section commune (p. 2278, 2283), les crédits transports terrestres (p. 2278, 2279, 2280, 2283), la S. N. C. F. (p. 2278, 2279, 2280, 2281, 2282, 2283, 2284, 2286, 2288, 2289, 2290, 2292, 2293), les transports en commun dans la région parisienne et la R. A. T. P. (p. 2279, 2280, 2282, 2286, 2289, 2291, 2292, 2293), les transports collectifs urbains (p. 2279, 2280, 2282, 2285, 2286, 2287, 2288, 2289, 2290), les métros de Lyon et Marseille (p. 2280, 2283, 2285), les transports routiers (p. 2281, 2284, 2291, 2293), la liaison rapide Paris—Sud-Est de la S. N. C. F. (p. 2282, 2284, 2286, 2291, 2293), les parkings (p. 2282, 2283, 2287), les transports de marchandises (p. 2284, 2289), les transports de voyageurs (p. 2284, 2285), le tunnel sous la Manche (p. 2285), l'aérotrain Cergy-Pontoise (p. 2286, 2292), les conséquences de la crise de l'énergie (p. 2288, 2290, 2293), la coordination rail-route-air (p. 2291, 2293). — *Crédits* (p. 2293).

III. — AVIATION CIVILE (p. 2294 et suiv.). *Sont entendus :* MM. Marcel Fortier, rapporteur spécial, Gaston Pams, rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques et du Plan, Marcel Cavaillé, secrétaire d'Etat aux transports, Yvon Coudé du Foresto, rapporteur général, André Méric, Jean Colin, Eugène Bonnet, André Aubry, René Monory, au nom de la commission des finances, Serge Boucheny.

Observations sur : le budget (p. 2294, 2298, 2303), les transports aériens (p. 2294, 2295, 2296, 2297, 2310), Air France et Air-Inter (p. 2294, 2296, 2306, 2307), le *Concorde* (p. 2294, 2295, 2296, 2298, 2300, 2301, 2302, 2303, 2307, 2308, 2309, 2310, 2311, 2312), *Airbus et Mercure* (p. 2294, 2297, 2298, 2300, 2301, 2302, 2303), l'industrie aéronautique (p. 2295, 2296, 2297, 2298, 2299, 2300, 2301, 2302, 2303, 2305, 2306, 2308, 2309, 2310, 2311), les aéroports (p. 2295, 2296, 2299, 2308), les nuisances (p. 2295, 2296, 2299, 2303, 2304, 2309), la coordination rail-air (p. 2303, 2309), les contrôleurs de la navigation aérienne (p. 2303, 2309), les conséquences de la crise pétrolière (p. 2306, 2309, 2310). — *Crédits* (p. 2312).

IV. — MARINE MARCHANDE (p. 2312 et suiv.). — *Sont entendus :* MM. Louis Talamoni, rapporteur spécial, Joseph Yvon, rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques et du Plan, Marcel Cavaillé, secrétaire d'Etat aux transports, Louis Orvoen, Jacques Eberhard, Antoine Andrieux, Jacques Henriet.

Observations sur : le budget (p. 2312, 2314, 2316, 2317, 2318), la politique de la marine marchande (p. 2312, 2314, 2316, 2319, 2320, 2321), la flotte de commerce (p. 2312, 2314, 2315, 2316, 2319, 2320, 2321), la pêche maritime (p. 2312, 2313, 2315, 2316, 2317, 2318, 2319, 2320), l'aide à l'armement et les petits chantiers (p. 2313, 2315, 2317, 2322), la compagnie générale maritime (p. 2313, 2315, 2320, 2323), le *France* (p. 2313, 2315, 2316, 2317, 2319, 2320, 2321, 2322, 2323), l'industrie de la construction navale (p. 2313, 2315, 2316, 2317), la situation des marins et l'emploi (p. 2313, 2318, 2319, 2320), les marins-pêcheurs (p. 2318), l'association de gérance des écoles d'apprentissage maritime [A. G. E. A. M.] (p. 2314), le droit de la mer et la conférence de Caracas (p. 2316, 2320, 2321), la lutte contre la marée noire (p. 2319, 2321), les navires de croisière (p. 2313, 2314, 2317, 2322). — *Crédits* (p. 2323 et 2324). ETAT B. — TITRE IV (p. 2323). — Observations sur l'aide aux services maritimes entre le continent et les îles du littoral (*ibid.*). — Adoption (p. 2324). — *Ont pris part à la discussion :* MM. Marcel Cavaillé, secrétaire d'Etat aux transports, André Colin, Joseph Yvon, rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques et du Plan.

Suite de la discussion [3 décembre 1974] (p. 2326 et suiv.).

AGRICULTURE. — *Sont entendus :* MM. Roland Boscary-Monsservin, rapporteur spécial, Michel Sordel, rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques et du Plan, René Tinant, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles (enseignement agricole), Christian Bonnet, ministre de l'agriculture, Yvon Coudé du Foresto, rapporteur général, Edouard Bonnefous, président de la commission des finances, Edouard Le Jeune, Geoffroy de Montalembert, Jacques Pelletier, Léon David, Jean Nayrou, Max Monichon, Louis Orvoen, Maurice Schumann, Pierre Labonde, Josy Moinet, Jacques Eberhard, Emile Durieux, Marcel Lemaire, Paul Caron, Louis de la Forest, Georges Berchet, Mme Marie-Thérèse Goutmann, MM. Charles Alliès, René Monory, Roger Houdet, Louis Brives, Marcel Mathy, Hubert d'Andigné, Eugène Romaine, Michel Moreigne, Pierre Petit, Louis Jung.

Observations sur : le budget (p. 2326, 2327, 2328, 2334, 2335, 2336, 2341, 2344, 2345, 2350, 2353, 2354, 2361), les prix agricoles (p. 2326, 2330, 2332, 2337, 2338, 2341, 2342, 2345, 2346, 2351, 2352, 2360, 2364, 2365, 2367) la politique européenne (p. 2326, 2327, 2328, 2333, 2338, 2341, 2342, 2346, 2352, 2353, 2358, 2359, 2360, 2366, 2367), le fonds européen d'organisation et de garantie agricole [F. E. O. A. G. A.] (p. 2326, 2350, 2353), l'enseignement agricole et la formation professionnelle (p. 2327, 2328, 2330, 2331, 2332, 2335, 2336, 2340, 2341, 2355, 2362, 2363, 2364, 2369), l'office national interprofessionnel du bétail et des viandes [O. N. I. - B. E. V.] (p. 2327, 2335, 2353, 2363, 2365), les industries agricoles et alimentaires (p. 2327, 2329, 2335, 2349, 2350, 2368), la montagne (p. 2327, 2330, 2343, 2363, 2368), les vétérinaires (p. 2327, 2331, 2335, 2363), l'élevage (p. 2327, 2333, 2335, 2338, 2342, 2353, 2361, 2362, 2365, 2368), les plans de développement (p. 2327, 2329, 2368, 2369), l'exploitation agricole (p. 2327, 2335, 2344) le remembrement (p. 2328, 2329, 2332, 2347, 2353, 2368), les directions départementales de l'agriculture (p. 2328), les calamités agricoles (p. 2328, 2329, 2333, 2339, 2346, 2351, 2360, 2361, 2362, 2365, 2366, 2367), les sociétés d'aménagement foncier et d'établissement rural [S. A. F. E. R.] (p. 2328, 2348, 2353, 2368), le crédit agricole (p. 2329 2333, 2336, 2349, 3351, 2368), la forêt (p. 2330, 2336, 2345), l'équipement rural (p. 2330, 2336, 2341, 2354, 2355, 2363, 2367, 2368), les adductions d'eau et l'électrification (p. 2330, 2336, 2345, 2347, 2354, 2362, 2363, 2364, 2367, 2368) la carte scolaire (p. 2331, 2341, 2356, 2369) le collège agricole de Caulnes (p. 2331, 2369), les maisons familiales rurales d'éducation et d'orientation (p. 2331, 2340, 2353, 2369), la recherche scientifique agricole et l'institut national de la recherche agricole [I. N. R. A.] (p. 2332, 2336, 2349, 2351, 2354, 2356, 2369), la politique agricole (p. 2333, 2334, 2337, 2338, 2348, 2349, 2350, 2352, 2354, 2358, 2359, 2369), le remboursement du « butoir » de la taxe à la valeur ajoutée (p. 2333, 2337, 2343, 2344, 2346, 2347, 2355, 2365, 2367, 2370), le sucre (p. 2334, 2339, 2342, 2366), la production agricole (p. 2334, 2338, 2339, 2365), la viticulture (p. 2334, 2344, 2356, 2357, 2358, 2359, 2366), le régime social agricole et le budget annexé des prestations sociales agricoles [B. A. P. S. A.] (p. 2335, 2341, 2347, 2352, 2354), les revenus agricoles et les impositions (p. 2340, 2344, 2345, 2346, 2348, 2360, 2361), les groupements fonciers agricoles [G. F. A.] (p. 2340), l'habitat rural (p. 2340, 2341, 2368), les revendications agricoles (p. 2342, 2343, 2344, 2361), les droits d'enregistrement à l'occasion d'acquisitions de propriétés améliorant la rentabilité des exploitations (p. 2344, 2368), la taxe à la valeur ajoutée sur le vin (p. 2344), l'aide aux jeunes agriculteurs (p. 2346, 2365), l'aide de l'armée pour les secours en cas d'inondations (p. 2346, 2365, 2366), le carburant agricole (p. 2351, 2369), l'aménagement foncier de la Haute Normandie (p. 2353), les bâtiments d'élevage (p. 2355, 2361), l'industrie du champignon (p. 2358, 2366). — *Crédits* (p. 2370 et suiv.). —*Etat B.* — TITRE III (p. 2370). — Observations sur les régies d'exploitation des bois dans les départements du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et de la Moselle (*ibid.*). — Adoption (*ibid.*). — TITRE IV (*ibid.*). — Observations sur la situation des établissements départementaux d'élevage (*ibid.*). — Amendement par M. André Fosset et plusieurs de ses collègues, soutenu par M. Max Monichon, tendant à une réduction de crédits du titre IV [pension des anciens combattants calculée dès l'âge de soixante ans, au taux applicable à l'âge de soixante-cinq ans] (*ibid.*), observations, retrait (p. 2371), l'amendement est repris par M. Roger Gaudon et rejeté (*ibid.*). — Amendement par M. Marcel Mathy et plusieurs de ses collègues, soutenu par M. Robert Schwint, tendant à une réduction de crédits du titre IV [égalité de progression des crédits pour l'enseignement agricole privé et public] (*ibid.*), observations, rejet (p. 2372). ETAT C. — TITRE VI. — Observations sur la charge d'entretien de la voirie (*ibid.*). — Amendement par M. Marcel Mathy et plusieurs de ses collègues, tendant à une réduction du montant des autorisations de programme pour le titre VI [crédits du fonds d'action rurale, F. A. R.] (*ibid.*), observations, rejet (p. 2373). — Le titre VI est adopté (*ibid.*). — Article additionnel. — Amendement par M. Gilbert Belin tendant, après l'article 54, à insérer un article additionnel nouveau faisant obligation au Gouvernement de déposer chaque année, sous forme d'annexe explicative au projet de loi de finances, un document récapitulatif relatif au montant et à l'utilisation des crédits inscrits dans la loi de finances au titre de la rénovation rurale et du fonds d'action rurale (*ibid.*), observations, rejet (p. 2374). — *Ont pris part à la discussion :* MM. Gilbert Belin, Christian Bonnet, ministre de l'agriculture, Roland Boscary-Monsservin, rapporteur spécial, Yvon Coudé du Foresto, rapporteur général, Roger Gaudon, Michel Kauffmann, Marcel Mathy, Max Monichon, Robert Schwint, René Tinant.

BUDGET ANNEXE DES PRESTATIONS SOCIALES AGRICOLES [B.A.P.S.A.] (p. 2374 et suiv.). — *Sont entendus :* MM. Max Monichon, rapporteur spécial ; Gérard Ehlers, Michel Moreigne, Christian Bonnet, ministre de l'agriculture, Louis Jung, Robert Schwint.

Observations sur : le budget (p. 2374, 2375, 2376, 2377, 2378), les prestations en France et dans différents pays (p. 2374), les majorations des allocations familiales en 1975 (p. 2375), la dotation supplémentaire lors de la deuxième lecture du budget (p. 2375), la situation des planteurs de betteraves (p. 2376), le taux des pensions d'invalidité (p. 2376), la compensation des régimes (p. 2378). — *Crédits et articles* (p. 2378 et 2379). — Art. 28 (p. 2378). — Amendement par M. André Fosset et plusieurs de ses collègues, tendant à une réduction de crédits [pension des anciens combattants] retrait (*ibid.*), l'amendement est repris par M. Roger Gaudon (p. 2379), observations, rejet (*ibid.*). — L'article 28 est adopté (*ibid.*). — *Ont pris part à la discussion :* MM. Christian Bonnet, ministre de l'agriculture, Yvon Coudé du Foresto, rapporteur général, Roger Gaudon, Max Monichon.

Suite de la discussion [4 décembre 1974] (p. 2390 et suiv.).

CULTURE. — *Sont entendus :* MM. Maurice Schumann, rapporteur spécial, Michel Miroudot, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles (culture), Georges Lamousse, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles (cinéma et théâtre), Michel Guy, secrétaire d'Etat à la nature, Maxime Javelly, Jean-Marie Girault, Paul Minot, Mme Marie-Thérèse Goutmann, MM. Jacques Carat, Francis Palmero, Mme Catherine Lagatu.

Observations sur : le budget (p. 2390, 2400, 2405 2409), la protection sociale de l'écrivain (p. 2390, 2400, 2403, 2411), la musique et les festivals (p. 2390, 2391, 2395, 2400, 2401, 2402, 2409, 2412), le théâtre (p. 2391, 2398, 2399, 2400, 2401, 2402, 2405, 2406, 2412), le théâtre de Chaillot (p. 2391), le cinéma (p. 2391, 2392, 2396, 2397, 2401, 2407, 2408, 2409, 2410, 2412), les films

de violence et de pornographie et l'aide sélective (p. 2392, 2396, 2407, 2408), l'architecture (p. 2392, 2393, 2403, 2409, 2412), le centre « Beaubourg » (p. 2393, 2401, 2411), la régionalisation (p. 2393, 2394, 2401, 2402, 2403, 2404, 2406, 2412), la culture en France (p. 2393, 2394, 2402, 2403), la radiodiffusion et la télévision (p. 2394, 2395, 2402, 2409, 2411, 2412), l'audio-visuel (p. 2394, 2395, 2402, 2411), les orchestres de l'O. R. T. F. (p. 2395, 2409), les monuments historiques (p. 2395, 2400, 2409), l'urbanisme et les sites (p. 2395, 2396, 2401, 2407), la voie express rive gauche (p. 2396), les immeubles-tours (p. 2396), la censure du cinéma (p. 2397, 2398, 2411, 2412), les théâtres lyriques nationaux, l'opéra et l'opéra-studio (p. 2398, 2399, 2406), la cité internationale des archives de Fontainebleau (p. 2401), la comédie de Caen (p. 2404), le théâtre classique et la mode de l'actualiser (p. 2405, 2412), le petit exploitant de cinéma (p. 2409), l'avenir du festival du cinéma de Cannes (p. 2410, 2412). — *Crédits et articles* (p. 2413 et suiv.). — ETAT B. — TITRE III. — Amendement par MM. Yvon Coudé du Foresto, rapporteur général, et Maurice Schumann, rapporteur spécial, tendant à une réduction de crédits [aide architecturale] (p. 2413), observations, retrait (*ibid.*). — Amendement par MM. Yvon Coudé du Foresto, rapporteur général et Maurice Schumann, rapporteur spécial, tendant à une réduction de crédits [bourses d'enseignement musical] (*ibid.*), observations, retrait (*ibid.*). — Amendement par Mme Marie-Thérèse Goutmann et plusieurs de ses collègues, tendant à une réduction de crédits [crédits destinés à l'opéra-studio] (*ibid.*), observations, rejet (p. 2414). — Observations sur les crédits pour le service des eaux et fontaines de Versailles, Marly et Saint-Cloud (*ibid.*). — Le titre III est adopté (*ibid*). — TITRE IV (*ibid.*). — Observations sur l'année de l'art roman en Poitou-Charentes (*ibid.*). — Amendement par MM. Yvon Coudé du Foresto, rapporteur général, et Maurice Schumann, rapporteur spécial, tendant à une réduction de crédits [bourses d'enseignement musical] (*ibid.*), observations, retrait (p. 2415). — Amendement par MM. Yvon Coudé du Foresto, rapporteur général, et Maurice Schumann, rapporteur spécial, tendant à une réduction de crédits du titre IV de cinq millions de francs [orchestres de l'O. R. T. F.] (*ibid.*), observations, adoption (p. 2418). — ETAT C. — TITRE V. — Observations sur l'utilité de créer un musée de la tapisserie à Aubusson (*ibid.*). — TITRE VI. — Observations sur les crédits destinés au centre Beaubourg (*ibid.*), adoption des crédits (*ibid.*). — ART. 32 (ibid.). — Amendement par MM. Yvon Coudé du Foresto, rapporteur général, et Maurice Schumann, rapporteur spécial, tendant, dans le paragraphe I de cet article, à réduire le montant des crédits ouverts au titre des opérations à caractère temporaire des comptes d'affectation spéciale de 1 million de francs [suppression de l'aide sélective aux films de violence et de pornographie] (*ibid.*), observation, retrait (p. 2419). L'article 32 est réservé jusqu'à l'examen des comptes spéciaux du Trésor (*ibid.*). — *Ont pris part à la discussion :* MM. Jean de Bagneux, président de la commission des affaires culturelles, Edouard Bonnefous, président de la commission des finances, Jean-Marie Bouloux, Henri Caillavet, Mme Marie-Thérèse Goutmann, MM. Michel Guy, secrétaire d'Etat à la culture, Louis Jung, André Mignot, Michel Moreigne, Maurice Schumann, rapporteur spécial.

LÉGION D'HONNEUR ET ORDRE DE LA LIBÉRATION (p. 2419 et 2420). — *Sont entendus :* MM. Pierre Prost, rapporteur spécial, Jean Lecanuet, garde des sceaux, ministre de la justice.

Observations sur : les budgets (p. 2419, 2420), le contingent spécial de Légion d'honneur pour les anciens combattants (p. 2419). — *Crédits et articles* (p. 2420).

JUSTICE (p. 2420 et suiv.). — *Sont entendus :* MM. Georges Lombard, rapporteur spécial, André Mignot, rapporteur pour avis de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, Jean Lecanuet, garde des sceaux, ministre de la justice, Paul Minot, Louis Namy, Félix Ciccolini, René Ballayer, Edgar Tailhades, Léon Jozeau-Marigné, président de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, Jean Auburtin.

Observations sur : le budget (p. 2421, 2422, 2423, 2426, 2430, 2432, 2434), les magistrats (p. 2421, 2423, 2425, 2426, 2428, 2431, 2432, 2433, 2434, 2435, 2436, 2437, 2439), l'administration pénitentiaire (p. 2421, 2422, 2425, 2426, 2430, 2431, 2432, 2436), les détenus et les prisons (p. 2422, 2426, 2428, 2431, 2436, 2437, 2438), l'éducation surveillée (p. 2422, 2423, 2427, 2428, 2432), la réforme de l'aide judiciaire (p. 2424, 2429, 2433, 2439), les tribunaux de la région parisienne (p. 2435, 2436, 2437, 2439), la politique pénale (p. 2427, 2428, 2430, 2431, 2432, 2438), la revision du code pénal (p. 2427), l'informatique et les libertés (p. 2427, 2429, 2433, 2434), les projets de réforme du droit (p. 2429, 2433), les bâtiments judiciaires (p. 2434), la réforme de la juridiction prud'homale (p. 2434, 2437, 2438), le juge unique (p. 2435), la retraite des avocats (p. 2439). — *Crédits* (p. 2440).

Suite de la discussion [5 décembre 1974] (p. 2444 et suiv.).

INDUSTRIE ET RECHERCHE. — *Sont entendus :* MM. Jacques Descours Desacres, rapporteur spécial, Francisque Collomb, rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques et du Plan (industrie), Michel Chauty, rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques et du Plan (recherche scientifique, énergie atomique et informatique), Edouard Bonnefous, président de la commission des finances, Jean Fleury, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles, Yvon Coudé du Foresto, rapporteur général, Michel d'Ornano, ministre de l'industrie et de la recherche, Marcel Champeix, Auguste Billiemaz, Georges Cogniot, Maurice Vérillon, Maurice Blin, Jean-François Pintat, Guy Schmaus, Jacques Duclos, André Méric, Louis Jung, Léandre Létoquart.

Observations sur : le budget (p. 2444, 2445, 2446, 2456, 2457, 2458), l'emploi (p. 2444, 2458, 2474), les biens d'équipement (p. 2444, 2462, 2471), la restructuration du ministère (p. 2445, 2447, 2448, 2470, 2473), la politique industrielle (p. 2445, 2448, 2454, 2456, 2462, 2463, 2470, 2472), le comité interministériel pour l'aménagement des structures industrielles (p. 2445, 2473, 2474), l'industrie automobile et les regroupements de sociétés (p. 2445, 2446, 2448, 2453, 2455, 2456, 2466, 2472), l'industrie charbonnière (p. 2445, 2454, 2464, 2468, 2469, 2473), l'institut de développement industriel [I. D. I.] (p. 2445, 2462), la politique énergétique (p. 2446, 2449, 2457, 2463, 2465, 2470), la politique nucléaire et le commissariat à l'énergie atomique [C. E. A.] (p. 2446, 2447, 2449, 2450, 2454, 2457, 2464, 2465, 2470, 2472), l'électricité et Electricité de France [E. D. F.] (p. 2446, 2449, 2450, 2464, 2472), la politique spatiale et le centre national d'études spatiales [C. N. E. S.] (p. 2447, 2451, 2452, 2453, 2457, 2460, 2461, 2462, 2467, 2468, 2471, 2472, 2474, 2475), l'informatique et la compagnie internationale pour l'informatique [C. I. I.] (p. 2447, 2448, 2451, 2455, 2467, 2470, 2472, 2474, 2475), le centre national d'exploitation des océans [C. N. E. X. O.] (p. 2447, 2452, 2457), le pétrole (p. 2449, 2454), la recherche scientifique et le centre national de la recherche scientifique [C. N. R. S.] (p. 2446, 2452, 2453, 2454, 2456, 2457, 2458, 2459, 2460, 2470, 2471, 2472), l'institut Pasteur (p. 2453, 2470), les entreprises en difficulté (p. 2454, 2455, 2469, 2473), l'équipement hydro-électrique du Haut-Rhône et la compagnie nationale du Rhône [C. N. R.] (p. 2458, 2459, 2465, 2470, 2471), l'industrie de l'imprimerie (p. 2462, 2471), l'industrie agro-alimentaire (p. 2462, 2463, 2471), la société française de radio et télévision [S. E. R. T.], société Grandin et la Thomson-Brandt (p. 2466, 2472), la société Azote et produits chimiques [A. P. C.] (p. 2466, 2467, 2472, 2474). — *Crédits* (p. 2475 et 2476). — ETAT C. — TITRE V. — Amendement par M. Josy Moinet tendant à réduire le montant des autorisations de programme de deux millions de francs [politique de l'informatique] (p. 2475), observations, retrait (p. 2476). — Adoption du titre V (*ibid.*). — *Ont pris part à la discussion :* MM. Jacques Descours Desacres, rapporteur spécial, Josy Moinet, Michel d'Ornano, ministre de l'industrie et de la recherche.

ECONOMIE ET FINANCES. I. CHARGES COMMUNES (p. 2478 et suiv.). — *Sont entendus :* MM. Henri Tournan, rapporteur spécial, Christian Poncelet, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'économie et des finances (budget), Roger Gaudon, Pierre Giraud, Francis Palmero, Charles de Cuttoli, Pierre Croze, Léon Jozeau-Marigné, président de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, Jean Cauchon.

Observations sur : le budget (p. 2478, 2479, 2481, 2486, 2487, 2488), la dette publique (p. 2479, 2486, 2487), la fonction publique (p. 2479, 2485, 2487, 2490, l'indemnisation des rapatriés, l'agence nationale et les accords avec l'Algérie (p. 2479, 2482, 2483, 2484, 2487, 2488, 2489, 2490), l'action internationale (p. 2479, 2480, 2489), l'action économique et sociale (p. 2479, 2480, 2485, 2486, 2487), les entreprises publiques (p. 2480, 2481, 2488), l'aide aux personnes âgées (p. 2480, 2481, 2487, 2489), les pensions de retraite (p. 2481, 2482, 2485, 2489, 2490), les harkis (p. 2483), les pensions de veuves civiles (p. 2485, 2486, 2487), la retraite d'ancien combattant au taux plein à soixante ans (p. 2487, 2489). — Crédits et articles (p. 2490 et suiv.). — ETAT B (p. 2490). — TITRE IV (*ibid.*). — Observations sur l'article 46 du règlement du Sénat [majoration de crédits] (p. 2490 et 2491). — Amendement par M. Yvon Coudé du Foresto, rapporteur général, tendant à majorer de 20 millions les crédits du titre IV [versement au régime de retraite particulière des artisans et commerçants

des fonds nécessaires au versement de la retraite des anciens combattants au taux plein à soixante ans] (p. 2491), observations, retrait (p. 2492). — Amendement par M. André Fosset et plusieurs de ses collègues, tendant à réduire de 20 millions les crédits du titre III [même objet que l'amendement précédent] (*ibid.*), observations, retrait (*ibid.*). — Les crédits du titre IV sont adoptés (*ibid.*). — ETAT C. — TITRE V (*ibid.*). — Amendement par M. André Colin et Joseph Yvon tendant à réduire les autorisations de programme et les crédits de paiement du titre V de 100 000 francs [demande de dégagement de crédits pour financer les navires côtiers desservant les îles de la Manche et de l'Atlantique] (*ibid.*), observations, adoption (p. 2493). — Amendement par M. Roger Gaudon et plusieurs de ses collègues, tendant à réduire les crédits de paiement du titre V de 100 millions de francs [suppression de la dotation en capital pour la société Elf-Erap] (*ibid.*), observations, rejet (p. 2494). — Adoption des crédits du titre V modifié par l'amendement (*ibid.*). — TITRE VI (*ibid.*). — Amendement par M. Louis Talamoni et plusieurs de ses collègues, soutenu par M. Roger Gaudon, tendant à réduire chacune des dotations du titre VI de 15 millions de francs [crédits pour le lancement de certains matériels d'armement] (*ibid.*), observations, rejet (*ibid.*). — Adoption des crédits du titre VI (*ibid.*). — *Ont pris part à la discussion :* MM. André Colin, Yvon Coudé du Foresto, rapporteur général, André Fosset, Roger Gaudon, Christian Poncelet, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'économie et des finances (budget).

II. — SERVICES FINANCIERS (p. 2495 et suiv.). — *Sont entendus :* MM. Auguste Amic, rapporteur spécial, Jean Francou, au nom de la commission des affaires économiques et du Plan, Christian Poncelet, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'économie et des finances (budget), Norbert Ségard, secrétaire d'Etat au commerce extérieur, Marcel Nuninger, Pierre Croze, Jean-François Pintat, Edmond Sauvageot, Pierre Carous.

Observations sur : le budget (p. 2495, 2499), les personnels (p. 2495, 2496, 2499, 2500), l'auxiliariat (p. 2495), les personnels des douanes (p. 2496, 2499), les recettes locales (p. 2496, 2499), le commerce extérieur (p. 2496, 2497, 2498, 2499, 2500, 2501, 2502, 2503, 2504, 2505), le service du cadastre dans les départements de l'Est (p. 2502, 2505), l'utilité d'un statut pour les Français de l'étranger (p. 2503), l'expatriation de cadres pour le commerce à l'étranger (p. 2504, 2505), l'exportation pour les petites et moyennes entreprises (p. 2505). — *Crédits (ibid.).*

Suite de la discussion [6 décembre 1974] (p. 2516 et suiv.).

EDUCATION. — I. — EDUCATION. — *Sont entendus :* MM. René Chazelle, rapporteur spécial, Adolphe Chauvin, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles, René Haby, ministre de l'éducation, Georges Lamousse, René Tinant, Paul Guillard, Jean Francou, Edouard Grangier, Mme Marie-Thérèse Goutmann, MM. Robert Schwint, Jacques Habert, René Touzet, Mme Catherine Lagatu, MM. Charles Alliès, Kléber Malécot, Georges Cogniot, Mme Annie Lesur, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'éducation (enseignement préscolaire), M. René Monory, au nom de la commission des finances.

Observations sur : le budget (p. 2516, 2519, 2522), les effectifs scolaires (p. 2516, 2517, 2522, 2529, 2541), l'enseignement préscolaire (p. 2516, 2517, 2519, 2522, 2524, 2529, 2536, 2537, 2539, 2541. 2542), l'enseignement élémentaire (p. 2517, 2519, 2529, 2541, 2542), l'enseignement secondaire (p. 2517, 2519, 2536, 2542), l'enseignement spécialisé (p. 2517, 2522, 2542), la nationalisation des établissements du second degré (p. 2517, 2520, 2523. 2525, 2528, 2540, 2543, 2544), les personnels (p. 2517, 2518, 2520, 2522, 2525, 2529, 2531, 2537, 2541, 2543), les remplaçants et les auxiliaires (p. 2517, 2519, 2522, 2529, 2531, 2537, 2541), l'information et l'orientation (p. 2518, 2520), le sport scolaire (p. 2518, 2519, 2528, 2542), l'enseignement artistique (p. 2518), les fournitures scolaires (p. 2518, 2522, 2529, 2531), les bourses (p. 2518, 2520, 2523, 2525, 2526, 2530, 2541), les transports scolaires (p. 2518, 2520, 2522, 2523, 2524, 2526, 2529, 2530, 2532, 2533, 2536, 2539, 2541, 2542), l'équipement et les constructions scolaires (p. 2518, 2519, 2520, 2522, 2527, 2540), les réformes de l'enseignement et les principes de l'éducation (p. 2518, 2520, 2521, 2523, 2524, 2525, 2529, 2530, 2541, 2542), l'enseignement technique (p. 2520, 2522, 2534, 2535, 2537, 2541, 2543), l'enseignement privé (2520, 2523, 2526, 2527, 2537, 2539), le civisme à l'école (p. 2521), les charges des collectivités locales (p. 2526, 2528, 2540, 2543, 2544), le cas d'une liquidation de pension (p. 2530, 2531), l'enseignement français à l'étranger (p. 2531, 2532, 2540), les conseillers pédagogiques départementaux (p. 2534, 2542), les bibliothèques et la lecture publique (p. 2535, 2536, 2539, 2540), les appariements scolaires (p. 2536, 2540), le plateau Beaubourg (p. 2540), le principe de la laïcité (p. 2543). — *Crédits* (p. 2544 et suiv.). — ETAT B. — TITRE III. — Observations sur un exercice de dictée d'un texte tiré des « Exercices de style », de Raymond Queneau (p. 2544 à 2546). — Les crédits sont adoptés (p. 2546). — *Ont pris part à la discussion :* MM. Charles Alliès, René Billères, Etienne Dailly, René Haby, ministre de l'éducation, Mme Catherine Lagatu.

II. — UNIVERSITÉS (p. 2547 et suiv.). —*Sont entendus :* MM. René Chazelle, au nom de M. Robert Lacoste, rapporteur spécial, Jean-Pierre Soisson, secrétaire d'Etat aux universités, Léon Eeckhoutte, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles, Jacques Habert, Roger Quilliot, Pierre Jourdan, Georges Cogniot, René Monory, au nom de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation.

Observations sur : le budget (p. 2547, 2557, 2559), les objectifs du secrétariat d'Etat (p. 2547, 2549, 2552, 2555, 2556), l'enseignement supérieur (p. 2547, 2548, 2549, 2550, 2551, 2552, 2553, 2554, 2555, 2556, 2557, 2558, 2559), la recherche (p. 2548, 2551, 2557, 2559), les bibliothèques et la lecture publique (p. 2548, 2549, 2554, 2556), le muséum d'histoire naturelle (p. 2549, 2558), le baccalauréat (p. 2550, 2555), l'enseignement supérieur et les Français de l'étranger (p. 2553, 2554), le plateau Beaubourg (p. 2554), les personnels enseignants et l'auxiliariat (p. 2557, 2558, 2559). — *Crédits* (p. 2559).

TOURISME (p. 2559 et suiv.). — *Sont entendus :* MM. Yves Durand, rapporteur spécial, Paul Malassagne, rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques et du Plan, Maurice Vérillon, Francis Palmero, Edouard Grangier, Guy Schmaus, Gérard Ducray, secrétaire d'Etat auprès du ministre de la qualité de la vie (tourisme).

Observations sur : le budget (p. 2560, 2564, 2565, 2567), le tourisme social (p. 2560, 2561, 2563, 2564, 2565, 2566, 2567, 2569, 2570), l'enseignement (p. 2560, 2561, 2563, 2564, 2565, 2566), le rapport d'activité du commissariat général du tourisme (2560, 2561, 2562), la promotion touristique (p. 2560, 2564, 2568, 2569), les comités régionaux de tourisme (p. 2560, 2564, 2565, 2568), les agences de voyage (p. 2561, 2566), l'hôtellerie (p. 2561, 2563, 2565, 2566, 2567, 2568), l'étalement des vacances (p. 2561, 2562, 2566), les charges des communes touristiques (p. 2561, 2562, 2565), les chemins ruraux (p. 2562, 2569), l'utilité d'un ministère autonome (p. 2562), le tourisme français et étranger (p. 2562, 2563, 2564, 2565, 2566, 2567), les camps-hôtels dans l'Hérault (p. 2565), la navigation de plaisance (p. 2566), les petites stations de montagne de l'Ain (p. 2567, 2570), les chambres d'hôtes (p. 2569), la réorganisation de l'administration du tourisme (p. 2570). *Crédits (ibid).*

COOPÉRATION (p. 2571 et suiv.). — *Sont entendus :* MM. Robert Schwint, rapporteur spécial, Louis Martin, rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées, Maurice Vérillon, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles, René Monory, Serge Boucheny, Pierre Abelin, ministre de la coopération.

Observations sur : le budget (2571, 2572, 2573, 2576, 2578), la création du ministère (p. 2571, 2575, 2578), la coopération technique et culturelle (p. 2571, 2572, 2574, 2575, 2576, 2577, 2580), la coopération scientifique (p. 2572, 2575, 2576), l'aide au développement économique (p. 2572, 2574, 2575, 2579, 2580), la politique de coopération (p. 2572, 2573, 2574, 2575, 2576, 2577, 2578, 2579, 2580), l'action dans le cadre de la communauté économique européenne (p. 2574, 2578, 2580), les persécutions de chrétiens au Tchad (p. 2574, 2575, 2580), les personnels (p. 2576, 2579), la langue française (p. 2576, 2577, 2580), le néo-colonialisme (p. 2578), la radio (p. 2579, 2580). — *Crédits* (p. 2580 et 2581). — ETAT B. — TITRE III. — Observations sur l'aide aux écoles françaises des pays d'Afrique et de l'océan Indien (*ibid*).

Suite de la discussion [9 décembre 1974] (p. 2566 et suiv.).

EQUIPEMENT. — EQUIPEMENT ET PORTS MARITIMES. — *Sont entendus :* M. Pierre Brousse, rapporteur spécial, Mlle Irma Rapuzzi, rapporteur spécial (ports maritimes), MM. Amédée Bouquerel, rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques et du Plan (routes et voies navigables), Jean-François Pintat, rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques et du Plan (ports maritimes), Robert Galley, ministre de l'équipement, Jean Gravier, Jacques Braconnier, Jacques Pelletier, Jacques Eberhard, Bernard Chochoy, Gérard Ehlers, André Méric, Paul Malassagne, Edouard Bonnefous, président de la commission des finances.

Observations sur : le budget (p. 2586, 2590, 2591, 2594, 2595, 2597), les rémunérations des fonctionnaires techniciens du ministère (p. 2586, 2590, 2597, 2604, 2605), les routes (p. 2586, 2587, 2590, 2591, 2594, 2595), les autoroutes (p. 2586, 2587, 2588, 2590, 2591, 2595, 2598, 2599, 2602, 2605, 2606, 2607), les voies navigables (p. 2586, 2587, 2591, 2592, 2596, 2599, 2603, 2604, 2607), la liaison Rhône—Rhin (p. 2587, 2591, 2596, 2597, 2598), la sécurité routière (p. 2587, 2591, 2608), le transfert des routes nationales secondaires (p. 2587, 2595, 2597), la voirie urbaine (p. 2587, 2595), les sociétés concessionnaires d'autoroutes (p. 2587, 2595), les problèmes de l'eau (p. 2587, 2588, 2597), l'Institut géographique national (p. 2587), les ports maritimes (p. 2588, 2589, 2590, 2592, 2593, 2594, 2596, 2599, 2600, 2602, 2603, 2605), les liaisons fluviales Seine-Nord et Seine-Est (p. 2592, 2599, 2600, 2606), les difficultés des entreprises de travaux publics (p. 2594, 2597, 2598, 2601, 2602, 2606), l'organisme d'études d'aménagement de la vallée de l'Oise [O.R.E.A.V.] (p. 2598, 2599, 2606), la réparation navale au Havre (p. 2600), le port de Dieppe (p. 2600, 2606), le tunnel sous la Manche (p. 2602, 2605), la « conteneurisation » (p. 2602, 2606), le port de Dunkerque et Usinor (p. 2602, 2603, 2606, 2607), le canal du Midi (p. 2603, 2604, 2607, 2608), la voie express rive gauche et la desserte du 15e arrondissement de Paris (p. 2608, 2609), l'obligation du port de la ceinture de sécurité au point de vue juridique (p. 2608, 2609). — *Crédits et articles* (p. 2609 et 2610). — ETAT C. — TITRE V. — Observations sur les liaisons fluviales Seine-Est et les autoroutes de liaison internationale (*ibid.*). — *Ont pris part à la discussion :* MM. Robert Galley, ministre de l'équipement, Pierre Laborde.

EQUIPEMENT (*suite*). — LOGEMENT (p. 2610 et suiv.). — *Sont entendus :* MM. Pierre Brousse, rapporteur spécial, Robert Laucournet, rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques et du Plan Robert Galley, ministre de l'équipement, Jacques Barrot, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'équipement (logement), Henri Terré, Mme Brigitte Gros, MM. Michel Miroudot, Amédée Bouquerel, Hector Viron, Robert Schwint, Jean Gravier, Yves Estève, André Fosset, Bernard Chochoy, André Aubry.

Observations sur : le budget (p. 2610, 2611, 2618, 2625), les études d'urbanisme (p. 2610), l'action foncière (p. 2610, 2611, 2615, 2616, 2626), l'aménagement du tissu urbain (p. 2611, 2614, 2615, 2618, 2619, 2626), les villes moyennes (p. 2611, 2615), la construction (p. 2611, 2612, 2613, 2614, 2617, 2618, 2620, 2621, 2625, 2626, 2627), le logement social, les habitations à loyer modéré [H.L.M.] et les prêts (p. 2611, 2612, 2613, 2614, 2617, 2618, 2619, 2620, 2621, 2622, 2623, 2624, 2625, 2626, 2628, 2629, 2630), le financement du secteur privé et l'industrie du bâtiment (p. 2612, 2613, 2623, 2625, 2627, 2630, 2631), les schémas directeurs d'aménagement et d'urbanisme [S.D.A.U.] (p. 2613, 2615), les Z.A.D. et les Z.A.C. (p. 2613, 2615, 2616), le logement (p. 2613, 2616, 2617, 2618, 2619, 2620, 2621, 2623, 2624, 2625, 2627, 2628, 2629, 2630, 2631), les espaces verts (p. 2615), l'institution de la taxe locale d'urbanisme (p. 2616), le logement social des retraités (p. 2626, 2630), la bourse d'échange de logements (p. 2620, 2628, 2631), les offices départementaux H.L.M. dans les nouveaux départements de la région parisienne (p. 2628, 2631). — *Crédits et articles* (p. 2631 et suiv.). — ETAT B. — TITRE III. — Observations sur l'allocation logement (p. 2631 et 2632). — Les crédits sont adoptés (p. 2632). — Art. 43 (*ibid.*). — Amendement par M. Robert Schwint et plusieurs de ses collègues, tendant à compléter *in fine* l'article 43 par un paragraphe III ainsi rédigé : « III. — Le programme de construction d'habitations à loyer modéré en 1975 est fixé à 220 000 logements tous secteurs confondus. » (*ibid.*), observations, irrecevabilité aux termes de l'article 40 de la Constitution (p. 2633). — *Ont pris part à la discussion :* MM. Jacques Barrot, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'équipement (logement), Yvon Coudé du Foresto, rapporteur général, Maurice Coutrot, André Fosset, André Méric, Robert Schwint, Hector Viron, Joseph Voyant.

TRAVAIL. — I. — SECTION COMMUNE. — II. — TRAVAIL ET SÉCURITÉ SOCIALE (p. 2634 et suiv.). — *Sont entendus :* MM. Michel Kistler, rapporteur spécial (Section commune. — Travail, emploi, population) ; Marcel Fortier, rapporteur spécial (sécurité sociale) ; André Méric, rapporteur pour avis de la commission des affaires sociales (travail, emploi, population) ; Lucien Grand, rapporteur pour avis de la commission des affaires sociales (sécurité sociale) ; Michel Durafour, ministre du travail ; Paul Dijoud, secrétaire d'Etat auprès du ministre du travail (travailleurs immigrés) ; Hector Viron ; Robert Schwint ; André Bohl ; René Ballayer.

Observations sur : le budget (p. 2634, 2635, 2636, 2641, 2647), la formation professionnelle (p. 2634, 2649), l'emploi (p. 2634, 2635, 2637, 2638, 2642, 2643, 2646, 2648, 2649), la mobilité des travailleurs (p. 2634, 2638), les travailleurs immigrés (p. 2635, 2639, 2640, 2644, 2645, 2646), la politique de l'emploi (p. 2635, 2637, 2638, 2642, 2646, 2647), la sécurité sociale (p. 2635, 2636, 2637, 2640, 2641, 2642, 2647, 2648, 2649), les conditions de travail (p. 2638, 2644), le temps de travail (p. 2639, 2647), le travail féminin (p. 2639, 2641), les pensions des anciens combattants (p. 2641), la situation démographique en France (p. 2642), la sécurité de l'emploi (p. 2643), l'inspection du travail et de la main-d'œuvre (p. 2643), la lutte contre l'inflation et l'emploi (p. 2646, 2647), les accidents du travail (p. 2648, 2649), la réforme de l'entreprise (p. 2648, 2649). — *Crédits et articles* (p. 2650 et 2651). — CRÉDITS SECTION COMMUNE. — Adoption (p. 2650). — CRÉDITS. — II. — TRAVAIL. — ETAT C. — TITRE VI. — Observations sur les locaux de l'agence nationale pour l'emploi (*ibid.*). — Adoption des crédits du titre VI (*ibid.*). — Article additionnel. — Amendement par M. Marcel Fortier, rapporteur spécial, tendant à insérer *in fine*, un article additionnel prévoyant la conclusion d'une convention entre les caisses d'assurance maladie et les organisations syndicales nationales représentant les laboratoires privés d'analyse médicale (*ibid.*), observations, irrecevabilité aux termes de l'article 48 du règlement du Sénat (p. 2651). — *Ont pris part à la discussion :* MM. André Aubry ; Yvon Coudé du Foresto, rapporteur général ; Michel Durafour, ministre du travail ; Marcel Fortier, rapporteur spécial ; Lucien Grand, rapporteur pour avis de la commission des affaires sociales (sécurité sociale) ; Hector Viron.

Suite de la discussion [10 décembre 1974] (p. 2658 et suiv.).

SERVICES DU PREMIER MINISTRE (*suite*). — INFORMATION. — Sont entendus : MM. André Fosset, rapporteur spécial ; Henri Caillavet, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles ; Maxime Javelly ; André Rossi, secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre (porte-parole du Gouvernement) ; Mme Catherine Lagatu ; MM. Félix Ciccolini ; Dominique Pado.

Observations sur : la délégation générale à l'information (p. 2658, 2663, 2664, 2665), la presse (p. 2658, 2659, 2660, 2661, 2662, 2663, 2664, 2665), la crise de l'imprimerie (p. 2659, 2661, 2663, 2664), la publicité dans la presse et à la télévision (p. 2659, 2663, 2665), le budget (p. 2659, 2665), l'agence France-presse (p. 2659, 2660, 2662, 2663), la société financière de radiodiffusion [Sofirad] (p. 2660, 2662), Europe 1 (p. 2660, 2662), Radio-Monte-Carlo (p. 2660, 2662), les pétro-dollars réinvestis dans l'information en France (p. 2660, 2665), le journal d'information du conseil général des Hauts-de-Seine (p. 2665, 2666). — *Crédits* (p. 2666). — Adoption (*ibid.*). — Article additionnel. — Amendement par M. Jacques Carat et plusieurs de ses collègues, tendant, après l'article 54, à insérer un article additionnel nouveau faisant obligation au Gouvernement de communiquer chaque année au Parlement, en annexe au projet de loi de finances, les documents budgétaires et comptables concernant la société financière de radiodiffusion [Sofirad] (*ibid.*), observations, retrait (p. 2667). — *Ont pris part à la discussion :* MM. Henri Caillavet, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles ; Jacques Carat ; André Fosset, rapporteur spécial ; André Rossi, secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre (porte-parole du Gouvernement).

RADIODIFFUSION ET TÉLÉVISION (p. 2667 et suiv.). — *Sont entendus :* MM. Jean Cluzel, rapporteur spécial, Yvon Coudé du Foresto, rapporteur général, Henri Caillavet, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles, André Rossi, secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre (porte-parole du Gouvernement), Marcel Souquet, Jacques Duclos, Félix Ciccolini, Francis Palmero, Jacques Habert, Dominique Pado, Michel Miroudot, Maurice Schumann.

Observations sur : le précédent rapporteur M. Diligent en hommage à son œuvre (p. 2667, 2668), l'O.R.T.F. et la réforme de la loi du 7 août 1974 (p. 2668, 2669, 2670, 2671, 2673, 2674, 2677, 2678, 2680, 2681, 2682, 2683), les problèmes de personnel (p. 2669, 2670, 2671, 2672, 2674, 2675, 2678, 2679, 2680, 2682, 2683, 2685, 2686), la qualité des émissions et les moyens financiers (p. 2670, 2671, 2673, 2676, 2677, 2680, 2683, 2684, 2685, 2686, 2687), les journalistes (p. 2672, 2673, 2675, 2678, 2679, 2687), la redevance (p. 2671, 2673, 2674, 2675, 2676, 2677, 2678, 2680, 2683, 2684, 2685), les recettes publicitaires (p. 2676), les orchestres de l'O.R.T.F. (p. 2678, 2680, 2681, 2686), les émissions en langues étrangères (p. 2680), le droit de réponse (p. 2678, 2680, 2683, 2686), la télédistribution (p. 2681, 2686), les perturbations des émissions scolaires et universitaires (p. 2681, 2682, 2686). — *Etat E, ligne* 104 [autorisation de perception de la redevance] (p. 2687). — Le vote est réservé (p. 2688). — Art. 30 (*ibid.*). — Amendement par M. Jean Cluzel, tendant à modifier cet article afin que, sous le contrôle du Parlement, les deux établissements publics, diffusion et audio-visuel, créés par la loi du 7 août 1974, puissent recevoir directement une partie, limitée d'ailleurs, du produit de la redevance pour

financer celles de leurs missions qui, de par leur caractère marqué de service public, ne peuvent être intégralement assimilées à de simples prestations de services (*ibid.*), observations, l'amendement est réservé (*ibid.*). — Amendement par M. Jean Cluzel, tendant à compléter le neuvième alinéa de l'article 30 afin de limiter le prélèvement au titre des frais de gestion du service de la redevance, sur le produit de la redevance à 5 p. 100, à partir de 1976 (*ibid.*), observations, retrait (p. 2689), l'amendement est repris par M. Henri Caillavet, observations, il est déclaré irrecevable aux termes de l'article 40 de la Constitution (*ibid.*). — Amendement par M. Jean Cluzel tendant à supprimer le dernier alinéa de l'article 30, alinéa prévoyant le prélèvement sur le produit de la redevance, des sommes nécessaires à la couverture des charges de liquidation de l'O. R. T. F. et amendement identique par M. Henri Caillavet, rapporteur pour avis (*ibid.*), observations, les deux amendements sont retirés successivement (p. 2691), le second est repris par Mme Catherine Lagatu et rejeté (p. 2692), par scrutin public (n° 32). — Amendement par M. Jean-Marie Bouloux, tendant à compléter l'article 30 par des dispositions permettant aux usagers de défalquer de leur redevance, l'équivalent des jours de grève et de programme minimum (p. 2692), observations, retrait (*ibid.*). — L'article 30 est réservé (*ibid.*). — Articles additionnels. — Amendement par MM. Yvon Coudé du Foresto, rapporteur général, et Jean Cluzel, rapporteur spécial, tendant à insérer *in fine*, un article additionnel nouveau ainsi rédigé : « Par dérogation aux dispositions des articles 19 et 20 de la loi n° 74-696 du 7 août 1974, le Gouvernement est autorisé à répartir par décret, en 1975, le produit de la redevance pour droit d'usage des appareils récepteurs de radiodiffusion et de télévision. Cette répartition sera soumise à la ratification du Parlement dans la plus prochaine loi de finances. Pour les années suivantes, la répartition du produit de la redevance sera soumise à l'approbation du Parlement sous forme d'une disposition spéciale contenue dans la deuxième partie du projet de loi de finances. » (*ibid*), et sous-amendement par M. Jean Cluzel, tendant à compléter *in fine* le texte de l'amendement précédent par un alinéa nouveau ainsi rédigé : « Un tableau annexé à la répartition du produit de la redevance retracera les sommes versées par les sociétés nationales de programme à l'établissement public de diffusion et à l'institut de l'audiovisuel. » (p. 2693), observations, adoption de l'amendement et du sous-amendement (*ibid.*). — Art. 30 (précédemment réservé. — Suite, p. 2693). — L'amendement par M. Jean Cluzel, précédemment réservé, est retiré et l'article 30 est adopté (p. 2693). — Articles additionnels (suite, p. 2694). — Amendement par M. Jean Cluzel, tendant à insérer *in fine* un article additionnel nouveau complétant la loi du 7 août 1974 afin de préciser que certaines dispositions de caractère général, notamment celles relatives à l'information du Parlement et au contrôle des dépenses publiques, sont applicables à l'institut de l'audio-visuel (*ibid.*), observations, cet amendement, après plusieurs modifications, est adopté dans la forme suivante : « Insérer *in fine* un article additionnel ainsi rédigé : « Les dispositions relatives à l'établissement public de diffusion contenues dans les articles 2 (deuxième alinéa), 4 (quatrième alinéa), 14, 15 (premier alinéa), 17 (premier alinéa), 19 (troisième et quatrième alinéas) et 24 de la loi n° 74-696 du 7 août 1974 relative à la radiodiffusion et à la télévision sont également applicables à l'institut de l'audiovisuel créé par l'article 3 de ladite loi. » (*ibid.*). — Amendement par M. Henri Caillavet tendant, à la fin du projet de loi, à insérer un article additionnel nouveau prévoyant une majoration de 10 p. 100 des rémunérations des agents ayant trente ans de services civils et militaires mis en position spéciale (*ibid.*) et amendement par M. Félix Ciccolini et plusieurs de ses collègues, tendant, à la fin du projet de loi, à insérer un article additionnel nouveau permettant d'admettre à la position spéciale volontaire les agents âgés de cinquante à cinquante-cinq ans ayant une ancienneté de services d'au moins vingt ans (*ibid.*), observations, irrecevabilité des deux amendements aux termes de l'article 42 de l'ordonnance portant loi organique sur les lois de finances (p. 2695). — Amendement par M. Henri Caillavet, tendant, à la fin du projet de loi, à insérer un article additionnel nouveau prévoyant l'affectation automatique dans les sociétés nationales ou l'établissement public des agents résistants, déportés ou grands invalides de guerre, qui ne sont ni mutés, ni licenciés, ni mis en position spéciale (*ibid.*), observations, rejet (p. 2695). — Amendement par M. Félix Ciccolini et plusieurs de ses collègues, tendant à insérer, à la fin du projet de loi, un article additionnel nouveau prévoyant que, si les nouveaux organismes créent des emplois, ils devront être offerts par priorité aux personnels de l'O. R. T. F. précédemment licenciés, cette obligation prenant fin le 1er janvier 1976 (*ibid.*), observations, rejet (p. 2697), par scrutin public (n° 33). — Art. 31 et 35 (p. 2697). — Réservés jusqu'à l'examen des comptes spéciaux du Trésor (*ibid.*). — *Ligne* 104 *de l'Etat E* (suite). — Adoption (p. 2697). — *Ont pris part à la discussion :* MM. Jean-Marie Bouloux, Henri Caillavet, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles, Marcel Champeix, Félix Ciccolini, Jean Cluzel, rapporteur spécial ou en son nom personnel, Mme Catherine Lagatu, MM. René Monory, au nom de la commission des finances, Dominique Pado, André Rossi, secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre (porte-parole du Gouvernement).

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE (p. 2697 et suiv.). — *Sont entendus :* MM. Geoffroy de Montalembert, rapporteur spécial, André Barroux, rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques et du Plan, Michel Poniatowski, ministre d'Etat, ministre de l'intérieur, Paul Jargot, Edouard Soldani, Georges Lombard, René Touzet, Pierre Brousse.

Observations sur : la délégation à l'aménagement du territoire et à l'action régionale [D.A.T.A.R.] (p. 2697, 2698, 2700, 2701, 2702, 2706, 2708), le budget (p. 2698, 2700), la rénovation rurale et la montagne (p. 2698, 2700, 2702), l'attribution de l'aménagement du territoire au ministère de l'intérieur (p. 2699, 2706), la politique d'aménagement du territoire (p. 2699, 2700, 2701, 2702, 2703, 2706, 2707, 2708), la politique régionale (p. 2699, 2700, 2701, 2702, 2703, 2705, 2706, 2707), la politique régionale dans les Pyrénées, en Lorraine et en Bretagne (p. 2700, 2708), les investissements étrangers (p. 2700, 2701), l'opération de Fos (p. 2701), les établissements publics régionaux (p. 2703), le transfert de la préfecture du Var (p. 2703 à 2705, 2708, 2709), la politique régionale dans les régions de la façade atlantique (p. 2705, 2706, 2709), la politique régionale dans la région Centre et dans l'Indre (p. 2706, 2707, 2709). *Crédits et articles* (p. 2709 et suiv.). — ETAT B. — TITRE III. — Amendement par MM. Auguste Amic, Edouard Soldani et plusieurs de leurs collègues, tendant à une réduction de crédit de 1 million de francs [transfert de la préfecture du Var et événements qui l'ont accompagné] (p. 2709), observations, retrait (p. 2710). — Les crédits du titre III sont adoptés (*ibid.*). — ETAT C. — TITRE VI (*ibid.*). — Observations sur le développement excessif de la construction de bureaux, en particulier dans la région parisienne, à la Défense (p. 2710 et 2711). — Le titre VI est adopté (p. 2711). — Article additionnel. — Amendement par M. Auguste Billemaz et plusieurs de ses collègues tendant, avant l'article 56, à insérer un article additionnel nouveau ainsi rédigé : « Dans les zones de lutte contre les moustiques, créées en application de l'article 1er de la loi n° 64-1245 du 16 décembre 1964, les dépenses de prospections, traitements, travaux et contrôles nécessaires à cette action sont réparties entre le département et les communes concernées à concurrence de la moitié au moins à la charge du département et le reste entre les communes dont il s'agit selon une clé de répartition fixée par le conseil général. Lorsque plusieurs départements confient la lutte contre les moustiques à un organisme commun, les dépenses de celui-ci sont réparties au prorata des dépenses faites sur leur territoire lors du dernier exercice connu entre ces départements. Les dépenses mises à la charge de chaque département sont ensuite réparties dans les conditions fixées à l'alinéa précédent. Ces dépenses sont obligatoires pour les départements et les communes concernées. Viennent en déduction des dépenses à répartir entre départements et communes, les subventions et autres participations susceptibles d'être allouées au titre de la lutte contre les moustiques par l'Etat et les établissements publics régionaux. » (*ibid.*), observations, adoption (p. 2712). — Art. 56 (*ibid.*). — Amendement par MM. Yvon Coudé du Foresto, rapporteur général, et Geoffroy de Montalembert, rapporteur spécial, tendant à rédiger comme suit cet article : « A compter du 1er janvier 1975, aucune dépense de personnel ou de fonctionnement des missions régionales ne peut être inscrite aux budgets départementaux. » (*ibid.*), et sous-amendement par M. Michel Poniatowski, ministre d'Etat, ministre de l'intérieur, tendant à compléter l'amendement précédent par l'alinéa suivant : « Ces dépenses seront prises en charge par l'Etat à partir du 1er janvier 1976. Toutefois, à titre transitoire, pour l'année 1975, elles seront supportées par les établissements publics régionaux. » (*ibid.*), amendement par M. Roland Boscary-Monsservin, soutenu par M. Paul Guillard, tendant à la même rédaction de l'article 56 que l'amendement par MM. Yvon Coudé du Foresto et Geoffroy de Montalembert, à l'exception de la date qui serait le 1er janvier 1976 (*ibid.*), observations, retrait du sous-amendement par M. Michel Poniatowski, ministre d'Etat, ministre de l'intérieur (*ibid.*), adoption de l'amendement par MM. Yvon Coudé du Foresto, rapporteur général, et Geoffroy de Montalembert, rapporteur spécial, l'amendement par M. Roland Boscary-Monsservin devenant sans objet (*ibid.*).

Suite de la discussion [11 décembre 1974] (p. 2722 et suiv.).

TRAVAIL (*suite*). — III. — SANTÉ. — *Sont entendus :* MM. Paul Ribeyre, rapporteur spécial, Lucien Grand, rapporteur pour avis de la commission des affaires sociales, Mme Simone Veil, ministre de la Santé, MM. René Lenoir, secrétaire d'Etat auprès du ministre de la santé (action sociale), Jacques Henriet, Louis Boyer, Jean Colin, Maurice Schumann, Pierre Brousse, André

Aubry, Robert Schwint, Marcel Souquet, président de la commission des affaires sociales, Jean Mézard, Bernard Lemarié, Edgar Tailhades, Hubert Martin, André Rabineau, Charles Ferrant, Michel Miroudot, Adolphe Chauvin, Marcel Champeix.

Observations sur : le budget (p. 2722, 2723, 2724, 2725, 2728, 2732, 2733, 2735), la recherche médicale (p. 2723, 2725, 2729), l'institut Pasteur (p. 2723, 2737, 2739, 2740, 2748), l'enseignement (p. 2723, 2729, 2730, 2744, 2745, 2747, 2749, 2750), le personnel paramédical (p. 2723, 2724, 2726, 2727, 2728, 2735, 2736, 2742, 2743, 2744, 2745, 2747, 2749, 2750), l'action médicale (p. 2724), la campagne anti-médicale et anti-pharmacie (p. 2724), la protection maternelle et infantile (p. 2724), la sécurité routière (p. 2724, 2733), les hôpitaux (p. 2724, 2726, 2727. 2728, 2729, 2732, 2733, 2734, 2735, 2741, 2742, 2744, 2745, 2746, 2747, 2749), l'action sociale (p. 2725, 2726, 2727, 2730, 2731, 2750, 2751), les crèches (p. 2725, 2726, 2728, 2731, 2736, 2744, 2747, 2750), les personnes âgées (p. 2725, 2728, 2731, 2734, 2736, 2737, 2747, 2750, 2751), les handicapés (p. 2725, 2728, 2730, 2731), l'aide sociale (p. 2725), les charges des collectivités locales pour l'aide médicale et l'aide sociale (p. 2725, 2730, 2731), l'exécution du VI[e] Plan (p. 2725, 2726, 2727), l'administration centrale du ministère (p. 2726, 2729), la santé scolaire (p. 2727, 2736), la prévention (p. 2729, 2731, 2737, 2738), l'hospitalisation prévue (p. 2732, 2733, 2745, 2746), l'humanisation des hôpitaux (p. 2732, 2733, 2735, 2736, 2744, 2747), l'hôpital de Lille (p. 2733, 2746), les services de santé mentale (p. 2735, 2747), la transfusion sanguine (p. 2737, 2738, 2748), le tétanos (p. 2738, 2739, 2747, 2748), l'hôpital de Nîmes-Ouest (p. 2740, 2741, 2748), les hôpitaux neufs [Longjumeau] (p. 2741, 2748, 2749), le thermalisme et Vichy (p. 2742, 2743, 2745, 2749), l'hôpital de Besançon Châteaufarine (p. 2744, 2749), le centre de prévention et de recherche de Meaux (p. 2745), les retards dans le paiement des fournisseurs par les établissements hospitaliers (p. 2749), la suppression des magasins de vêture pour les enfants (p. 2750). — *Crédits* (p. 2751). — ETAT B. — TITRE IV. — Amendement par M. André Aubry et plusieurs de ses collègues, tendant à réduire le crédit du titre IV de 100 000 francs [dégagement de crédits pour l'application de la loi relative à l'interruption de grossesse] (*ibid.*), observations, retrait (*ibid.*). — Le titre IV est adopté (*ibid.*). — *Ont pris part à la discussion :* MM. André Aubry, Yvon Coudé du Foresto, rapporteur général, Mme Simone Veil, ministre de la santé.

Déclaration de M. Edouard Bonnefous, président de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation — sur la nécessité de réformer la procédure de l'examen du budget — l'annonce du dépôt d'une proposition de loi prévoyant que la durée des débats budgétaires sera égale à la session d'automne, que le Gouvernement ne pourra plus demander le vote de projets déposés au cours de la session et que le Parlement tiendra une session ordinaire de vingt-cinq jours au début de l'année — sur la nécessité de nouveaux rapports entre le Parlement et le Gouvernement, le Parlement et la Cour des comptes — sur le contrôle des secteurs de l'économie dont l'Etat a la charge (observations sur : les dépenses publiques, la fiscalité, l'épargne, les rémunérations de la fonction publique, les travailleurs immigrés, l'aide aux pays en voie de développement, les dépenses improductives, l'aide aux entreprises privées de grande dimension, les entreprises nationales) [11 décembre 1974] (p. 2751 à 2755).

COMPTES SPÉCIAUX DU TRÉSOR (p. 2756 et suiv.). — *Sont entendus :* MM. François Schleiter, rapporteur spécial, Jean-Pierre Fourcade, ministre de l'économie et des finances, Yvon Coudé du Foresto, rapporteur général.

Observations sur : les quatorze comptes d'affectation spéciale (p. 2756, 2757, 2758, 2759), le compte d'emploi de la redevance de la radiodiffusion française (p. 2756), le fonds de développement économique et social (p. 2756, 2758), le fonds de soutien aux hydrocarbures (p. 2756), les installations du S.H.A.P.E. en France (p. 2757, 2758), le compte de consolidation des dettes commerciales des pays étrangers (p. 2757, 2758), les prêts gouvernementaux (p. 2757, 2758). — *Article* 49 ter (p. 2760). — Amendement par M. Eugène Romaine tendant à relever de 62,5 p. 100, au lieu de 50 p. 100, le taux des redevances affectées au fonds national pour le développement des adductions d'eau dans les communes rurales (*ibid.*), observations, adoption (p. 2761). — *Ont pris part à la discussion :* MM. Yvon Coudé du Foresto, rapporteur géeral, Jacques Descours Desacres, Jean-Pierre Fourcade, ministre de l'économie et des finances, Eugène Romaine.

ARTICLES DE TOTALISATION DES CRÉDITS (p. 2761 et 2762). — *Est entendu :* M. Roger Gaudon. — Les articles sont adoptés. — L'article 21 (services votés) sera déclaré, le 31 décembre 1974, non conforme à la constitution par le Conseil constitutionnel [crédits affectés à la délégation générale à l'information].

ARTICLES NON JOINTS A L'EXAMEN DES CRÉDITS (p. 2762 et suiv.). Art. 39 et état E [taxes parafiscales] (p. 2762 et suiv.). — Ligne 16 (p. 2778). — Observations sur le taux des taxes parafiscales qui alimentent le conseil interprofessionnel des vins de Bordeaux, sur le sucrage et la chaptalisation (*ibid.*). — Ligne 42 (p. 2779). — Observations sur les taxes parafiscales relatives à la chicorée à café (*ibid.*). — Ligne 99 (p. 2780). — Observations sur la taxe sur l'essence et le supercarburant, sur le rapport d'enquête sur les sociétés pétrolières (*ibid.*). — L'ensemble de l'article 39 et de l'état E sont adoptés (*ibid.*). — Article additionnel (p. 2784). — Amendement par M. René Travert et plusieurs de ses collègues, soutenu par M. Michel Yver, tendant, après l'article 49, à insérer un article additionnel nouveau prorogeant jusqu'au 1[er] janvier 1977 les dispositions de l'article 819 A du code général des impôts qui précisent que l'incorporation au capital d'une société coopérative agricole ou d'une union de sociétés de ce type, de tout ou partie de la réserve de réévaluation n'est assujettie qu'à un droit de 80 francs si l'acte le constatant est présenté à la formalité de l'enregistrement avant le 1[er] janvier 1975 (*ibid.*), observations, retrait (p. 2785), l'amendement est repris par M. Jean-Pierre Fourcade, ministre de l'économie et des finances (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — Art. 49 *bis* (*ibid.*). — Amendement par M. Francis Palmero tendant à une nouvelle rédaction de cet article afin d'augmenter le taux de la taxe spéciale additionnelle en complément du prix des places dans les salles de cinéma mais seulement lorsque le prix des places est supérieur à 8 francs (*ibid.*), observations, adoption (p. 2786). — Art. 49 *quater* (p. 2787). — Amendement par M. Yvon Coudé du Foresto, rapporteur général, tendant à supprimer l'article 49 *quater* qui dispose que : « I. — Il n'y a pas lieu à récupération du montant des prestations d'aide sociale, du fonds national de solidarité et des diverses allocations vieillesse sur les débiteurs d'aliments en cas de décès du bénéficiaire, lorsque l'actif successoral net est égal ou inférieur à 100 000 francs. II. — Un décret fixera le taux et les modalités de recouvrement d'une contribution patronale assise sur les entreprises industrielles et commerciales employant plus de cinquante salariés. » (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — Articles additionnels. — Amendement par M. Henri Caillavet, soutenu par M. Emile Didier, tendant, à la fin du projet de loi, à ajouter un article additionnel nouveau supprimant le corps des attachés d'administration centrale et créant un corps d'administrateurs civils adjoints (*ibid.*), observations, retrait (p. 2788). — Amendement par M. André Fosset, tendant, à la fin du projet de loi, à insérer un article additionnel nouveau ainsi rédigé : « Le début du deuxième alinéa de l'article 8 modifié de l'ordonnance n° 45-2710 du 2 novembre 1945 relative aux sociétés d'investissement est ainsi modifié : « Aucune société d'investissement ne peut employer en billets à ordre définis à l'alinéa 2 de l'article 6 plus de 10 p. 100 des sommes placées et des sommes disponibles pour le placement, ni en titres d'une même collectivité, plus de 10 p. 100 des mêmes sommes... » (*ibid.*), observations sur les sociétés d'investissement dites fermées et les sociétés d'investissement à capital variable [S.I.C.A.V.], sous-amendement par M. Jean-Pierre Fourcade, ministre de l'économie et des finances, tendant à remplacer les mots : « plus de 10 p. 100 des sommes placées », par les mots : « plus de 5 p. 100 des sommes placées » (*ibid.*), adoption du sous-amendement et de l'amendement (*ibid.*). — Amendement par M. Max Monichon et plusieurs de ses collègues, tendant, à la fin du projet de loi, à insérer un article additionnel nouveau prévoyant un programme complémentaire de 300 millions de francs du fonds d'amortissement des charges d'électrification (*ibid.*), observations, irrecevabilité aux termes de l'article 42 de l'ordonnance portant loi organique relative aux lois de finances (p. 2789). — *Ont pris part à la discussion :* MM. Octave Bajeux, Edouard Bonnefous, président de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation, Pierre Carous, Yvon Coudé du Foresto, rapporteur général, Emile Didier, André Fosset, Jean-Pierre Fourcade, ministre de l'économie et des finances, Paul Jargot, Léon Jozeau-Marigné, Max Monichon, Francis Palmero, Michel Yver.

Deuxième délibération [art. 43, alinéa 4, du règlement du Sénat] (p. 2790 et suiv.). Le Sénat décide de procéder à une deuxième délibération, sur la demande du Gouvernement qui dépose douze amendements (p. 2790). — Amendement par M. Jean-Pierre Fourcade, ministre de l'économie et des finances tendant, après l'article 12, à insérer un article additionnel nouveau ainsi rédigé : « I. — A compter du 1[er] novembre 1975, les collectivités locales ou leurs groupements peuvent, sur leur demande, être assujettis à la taxe sur la valeur ajoutée au titre des opérations relatives aux services suivants : fourniture de l'eau ; assainissement ; abattoirs publics ; marchés d'intérêt national ; enlèvement et traitement des ordures, déchets et résidus lorsque ce service donne lieu au paiement de la redevance visée au II ci-après. L'option peut être exercée pour

chacun des services cités ci-dessus, dans des conditions et pour une durée qui seront fixées par décret en Conseil d'Etat. II. — 1. Les communes ou les établissements publics locaux qui assurent l'enlèvement des ordures, déchets et résidus peuvent instituer une redevance calculée en fonction de l'importance du service rendu. L'institution de cette redevance entraîne la suppression de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères et de la redevance prévue par l'article 62 de la loi n° 73-1150 du 27 décembre 1973. 2. La redevance est instituée par l'assemblée délibérante de la collectivité locale ou de l'établissement public local qui en fixe le tarif. Elle prend effet le 1er janvier de l'année suivante. Elle est recouvrée par cette collectivité ou cet établissement ou, par délégation de l'assemblée délibérante, par le concessionnaire du service. 3. L'article 80 de l'ordonnance n° 45-2522 du 19 octobre 1945 est abrogé. » (*ibid.*), observations, adoption (p. 2792). — Art. 22. — Amendement par M. Jean-Pierre Fourcade, ministre de l'économie et des finances, tendant à majorer de 52 millions de francs le crédit du titre IV (Etat B. — Agriculture) [application, à compter du 1er janvier 1975, de la loi permettant aux anciens combattants de bénéficier dès l'âge de soixante ans d'une retraite calculée sur le taux applicable à l'âge de soixante-cinq ans] (p. 2792), observations, adoption (*ibid.*). — Amendement par M. Jean-Pierre Fourcade, ministre de l'économie et des finances, tendant à majorer de 5 millions de francs le crédit du titre IV (Etat B. — Culture) [fonds de diffusion et de mobilité, orchestres régionaux] (p. 2792), observations, adoption (p. 2793). — Amendement par M. Jean-Pierre Fourcade, ministre de l'économie et des finances, tendant à majorer de 20 millions de francs le crédit du titre IV (Etat B. — Economie et finances, charges communes) [pension de retraite aux anciens combattants dès l'âge de soixante ans] (p. 2793), observations, adoption (*ibid.*). — Amendement par M. Jean-Pierre Fourcade, ministre de l'économie et des finances, tendant à majorer de 8 millions de francs, le crédit du titre III (Etat B. — Intérieur) [paiement pour 1975 du personnel des missions régionales avant son affectation aux établissements publics régionaux] (p. 2793), observations, adoption (*ibid.*). — Amendement par M. Jean-Pierre Fourcade, ministre de l'économie et des finances, tendant à majorer de 1 million de francs, le crédit du titre IV (Etat B. — Qualité de la vie. — II. — Jeunesse et sports) [subventions aux associations de jeunesse et d'éducation populaire pour des actions d'animation des loisirs socio-éducatifs] (p. 2793), observations, adoption (*ibid.*). — Amendement par M. Jean-Pierre Fourcade, ministre de l'économie et des finances, tendant à majorer de 3 millions de francs les crédits du titre IV (Etat B. — Travail) [plafond à 1 600 francs des rentes mutualistes d'anciens combattants bénéficiant d'une majoration de l'Etat] (p. 2794), observations, adoption (*ibid.*). — L'article 22 et l'Etat B sont adoptés (*ibid.*). — Art. 28. Prestations sociales agricoles (*ibid.*). — Amendement par M. Jean-Pierre Fourcade, ministre de l'économie et des finances, tendant au paragraphe II de l'article 28 (prestations sociales agricoles), à majorer le montant des mesures nouvelles de 52 millions de francs [pensions de retraite aux anciens combattants dès l'âge de soixante ans] (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — Amendement par M. Jean-Pierre Fourcade, ministre de l'économie et des finances, tendant à une nouvelle rédaction d'harmonisation de l'article 28 (budgets annexes), adoption (p. 2794). — Art. 31 (comptes spéciaux). — Amendement d'harmonisation par M. Jean-Pierre Fourcade, ministre de l'économie et des finances (p. 2794), observations, adoption (*ibid.*). — Art. 20 (dispositions relatives à l'ensemble des ressources et des charges). — Amendement par M. Jean-Pierre Fourcade, ministre de l'économie et des finances, tendant à diverses modifications d'harmonisation (p. 2796), observations, adoption (p. 2797). — L'article 20 et l'Etat A sont adoptés (*ibid.*). — *Ont pris part à la seconde délibération :* MM. Jean de Bagneux, président de la commission des affaires culturelles, Edouard Bonnefous, président de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation, Yvon Coudé du Foresto, rapporteur général, Jacques Descours-Desacres, Francis Palmero, Jean-Pierre Fourcade, ministre de l'économie et des finances, Roger Gaudon, Paul Jargot, Maurice Schumann, au nom de la commission des finances.

Explications de vote sur l'ensemble (p. 2797 et suiv.) : MM. André Fosset, Philippe de Bourgoing, Pierre Carous, Roger Gaudon, Auguste Amic, Max Monichon. — Sont également entendus : MM. Yvon Coudé du Foresto, rapporteur général et Jean-Pierre Fourcade, ministre de l'économie et des finances. — Sur l'ensemble, et par scrutin public (n° 34), adoption (p. 2802). — ADOPTION MODIFIÉE (n° 45).

Adopté par l'Assemblée nationale (commission mixte paritaire), le 19 décembre 1974. — Voy. : Impressions nos 1391, 1406 et in-8° n° 207.

COMMISSION MIXTE PARITAIRE (art. 45, alinéa 2, de la Constitution) [11 décembre 1974] (p. 2802). — Election des membres de la commission (*ibid.*). — Rapport par M. Yvon Coudé du Foresto, rapporteur général [16 décembre 1974] (I., n° 152). — **Discussion** [19 décembre 1974] (p. 3173 et suiv.). — *Sont entendus dans la discussion générale :* MM. Yvon Coudé du Foresto, rapporteur général, Christian Poncelet, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'économie et des finances (budget). — *Discussion des articles* (p 3175 et suiv.). — *Ont pris part à la discussion :* MM. Yvon Coudé du Foresto, rapporteur général, Jacques Descours Desacres, Paul Jargot, Christian Poncelet, secrétaire d'Etat. — Vote unique en application de l'article 12, alinéa 11, du règlement (p. 3182). — Adoption par scrutin public (n° 54). — ADOPTION (n° 67). — COMMISSION MIXTE PARITAIRE. — TEXTE DÉFINITIF.

Promulgation. — Loi n° 74-1129 du 30 décembre 1974 (*J. O.* 31 décembre 1974).

2. — Proposition de loi organique, présentée par M. Edouard BONNEFOUS, *sénateur*, **tendant à modifier les articles 38 et 39 de la loi organique relative aux lois de finances** [11 décembre 1974] (I., n° 136). — Renvoi à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement

Communication au Sénat faite par M. Edouard Bonnefous, président de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation, au cours de la discussion du projet de loi de finances pour 1975, relative au déroulement de la procédure budgétaire, la nécessaire revision de la conception budgétaire et les insuffisances du contrôle de l'Etat dans le secteur de l'économie [11 décembre 1974] (p. 2751 à 2755).

Voy. aussi : LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE POUR 1974 (n° 1). — (OBERVATIONS).

LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES

1. — Projet de **loi de finances rectificative pour 1974** présenté par M. Jacques CHIRAC, *Premier ministre*. — Adopté par l'Assemblée nationale le 4 juillet 1974. — Voy. : Impressions nos 1110, 1113, 1115, 1116 et in-8° n° 131. — **Transmission au Sénat** [9 juillet 1974] (I., n° 270). — Renvoi à la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement. — Rapport par M. Yvon Coudé du Foresto, rapporteur général [9 juillet 1974] (I., n° 271). — **Discussion** [9 juillet 1974] (p. 771 et suiv.). — *Sont entendus dans la discussion générale :* MM. Jean-Pierre Fourcade, ministre de l'économie et des finances, Yvon Coudé du Foresto, rapporteur général, Adolphe Chauvin, au nom de la commission des affaires culturelles, Edouard Bonnefous, président de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation, Jacques Boyer-Andrivet, Henri Tournan, Raymond Brun, Louis Talamoni, Maurice Blin, Jean-Eric Bousch, Jacques Henriet, Josy Moinet, Robert Schmitt, Jean Filippi, Louis Brives, Marcel Gargar.

Observations sur : la situation économique (p. 771, 775, 776, 783, 791, 792, 794, 795, 798, 800), l'emploi (p. 771, 772, 786, 787, 793, 797), l'expansion et les exportations (p. 771, 772, 773, 774, 776, 777, 781, 782, 786, 787, 789, 792, 793, 796, 798, 799), les investissements (p. 771, 774, 777, 783, 789, 790, 798), la consommation et les revenus (p. 771, 773, 774, 785, 790, 792, 797), le pétrole et les produits énergétiques (p. 771, 772, 773, 776, 786, 788, 789, 796, 797), l'inflation et les prix (p. 772, 773, 774, 775, 776, 780, 781, 782, 783, 785, 787, 788, 789, 792, 793, 795, 796, 800), la taxe conjoncturelle de lutte contre l'inflation (p. 774, 777, 778, 788, 790), les objectifs de la loi finances rectificative (p. 773, 775, 780, 782, 783, 784, 789, 795, 796, 800), les dépenses de l'Etat (p. 773), le crédit (p. 773, 776, 777, 783, 785, 788, 794, 795, 797, 798, 799), les mesures fiscales (p. 773, 774, 776, 780, 781, 782, 785, 786, 788, 789, 793, 795), la fiscalité des collectivités locales (p. 774, 781, 787, 790, 792, 794, 800), la lutte contre la fraude fiscale (p. 774, 776, 780, 785), la taxation d'après les signes extérieurs de richesse (p. 774, 775, 776, 780, 782), la transformation de la société et les mesures sociales (p. 775, 785, 786, 791, 793, 800), l'agriculture (p. 777, 781, 785, 793, 801), l'épargne (p. 777, 781, 783, 787, 788, 789, 790, 793, 794, 795, 800), le projet de budget pour 1975 (p. 778), l'éducation nationale (p. 778, 779, 780, 799, 801), les petites et moyennes entreprises (p. 781, 788, 791, 792, 794, 796, 797, 798, 799), les rentiers viagers (p. 781, 787), les crédits des armées (p. 784, 800), les tirs nucléaires (p. 784), les handicapés (p. 787), la nécessité d'un plan intérimaire (p. 790, 791, 795, 800), la commission européenne (p. 790), le marché de l'eurodollar

(p. 790, 799), l'hospitalisation publique et privée (p. 791, 800), le rôle du fonds de développement économique et social [F. D. E. S.] (p. 793, 798), l'indexation des valeurs à revenu fixe (p. 795), les industries du lainage, de la mégisserie et du textile (p. 797, 798), les départements et territoires d'outre-mer (p. 801).

Suite de la discussion [10 juillet 1974] (p. 817 et suiv.). — *Discussion des articles* (*ibid.*). — Art. 1er (p. 818). — Amendement par M. Jacques Henriet tendant à une nouvelle rédaction du premier alinéa du paragraphe I de l'article 1er afin de calculer la contribution exceptionnelle de 18 p. 100 pour les sociétés, non pas sur les résultats du dernier exercice clos, mais sur la moyenne de ceux des trois années précédant le 1er janvier 1974 (*ibid.*), observations, retrait (*ibid.*). — Amendement par M. Yves Durand tendant à compléter *in fine* le troisième alinéa du paragraphe I de cet article par les mots suivants : « Toutefois, le montant minimal de la contribution exceptionnelle est fixé à 1 000 francs pour les sociétés à responsabilité limitée n'employant pas plus de cinq salariés et dont le chiffre d'affaires est inférieur à 1 million de francs. » (*ibid.*), observations, retrait (p. 820). — Amendement par M. Yvon Coudé du Foresto, rapporteur général, tendant à supprimer le dernier alinéa du paragraphe I de l'article 1er, alinéa ainsi conçu : « Pour les sociétés dont l'imposition au titre du dernier exercice clos avant le 1er janvier 1974 a été établie en tenant compte de reports déficitaires, il est fait abstraction de ces reports pour le calcul de la contribution exceptionnelle de 18 p. 100. » (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — Amendement par M. Etienne Dailly tendant à compléter *in fine* le paragraphe I de l'article 1er par un alinéa ainsi rédigé : « Toutefois, la contribution exceptionnelle ne s'applique qu'au prorata des bénéfices résultant de ventes sur le marché intérieur, ce pourcentage étant déterminé forfaitairement par le rapport entre le chiffre d'affaires intérieur et le chiffre d'affaires total pour l'année 1973. » (*ibid.*), observations, retrait (p. 821). — Amendement par M. Etienne Dailly tendant, à la fin du paragraphe I de l'article 1er, à ajouter la phrase suivante : « Toutefois, n'est pas assujettie à la contribution exceptionnelle susvisée, la fraction de l'impôt sur les sociétés qui résulte de plus-values à long terme. » (*ibid.*), observations, adoption (p. 822). — Amendement par M. René Monory tendant à modifier cet article afin d'étaler le paiement de la contribution exceptionnelle des sociétés « sous la forme de deux versements d'égal montant, le premier devant être payé au plus tard le 31 juillet 1974 et le second le 31 octobre 1974 » (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — Amendement par M. Auguste Amic et plusieurs de ses collègues, tendant à modifier les références aux articles 207 et 208 du code des impôts portées au troisième alinéa du paragraphe IV de l'article 1er, afin d'exclure certaines sociétés du bénéfice de l'exonération pour la contribution de 18 p. 100 (*ibid.*), observations, retrait (p. 823). — Quatre amendements tendant à compléter le paragraphe IV de l'article 1er : 1° par M. Roger Gaudon et plusieurs de ses collègues, afin d'exonérer de la contribution exceptionnelle les « sociétés dont le chiffre d'affaires annuel est inférieur à 1 million de francs et qui n'emploient pas plus de dix salariés », 2° par M. Auguste Amic et plusieurs de ses collègues, afin d'exonérer « les sociétés employant moins de dix salariés dont le chiffre d'affaires a été inférieur à 600 000 francs au cours de la période d'imposition correspondante » ; 3° par M. Jean Mézard, afin d'exonérer les « sociétés à responsabilité limitée employant moins de cinq salariés et dont le chiffre d'affaires a été inférieur à 500 000 francs au cours de la période d'imposition correspondante » ; 4° par M. Henri Caillavet, afin d'exonérer les « sociétés n'employant pas plus de cinq salariés et dont le chiffre d'affaires a été inférieur à 350 000 francs au cours de la période d'imposition correspondante » (*ibid.*), observations, l'amendement par M. Jean Mézard est retiré (p. 824), l'amendement par M. Roger Gaudon est rejeté (*ibid.*), l'amendement par M. Auguste Amic est adopté (*ibid.*) par scrutin public (n° 52), l'amendement par M. Henri Caillavet devient sans objet (p. 824). — Amendement par M. Yvon Coudé du Foresto, rapporteur général, tendant à supprimer le paragraphe V de l'article 1er, paragraphe aux termes duquel l'impôt mis à la charge des sociétés serait affiché à partir du 1er octobre 1974 (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — Art. 2 (p. 825). — Amendement par M. Etienne Dailly tendant à remplacer le mot : « acquis » par le mot : « commandé » dans la phrase : « En ce qui concerne les biens d'équipement acquis par les entreprises... » (*ibid.*), observations, adoption (p. 826). — Amendement par M. Yvon Coudé du Foresto, rapporteur général, tendant à compléter le paragraphe I de l'article 2 par un alinéa nouveau ainsi conçu : « Toutefois, ces dispositions [calcul de l'amortissement dégressif] ne sont pas applicables aux entreprises qui exportent un quart au moins de leur production hors du Marché commun. » (*ibid.*), observations, retrait (*ibid.*). — Amendement par M. Etienne Dailly tendant, au paragraphe I de l'article 2, à ajouter un deuxième alinéa ainsi conçu : « Toutefois, ces dispositions ne sont pas applicables aux investissements qui tendent à dégager des économies d'énergie et à protéger l'environnement. » (*ibid.*), observations, retrait (p. 827). — Amendement par M. Etienne Dailly tendant à ajouter *in fine* à l'article 2 un paragraphe III ainsi rédigé : « III. — En outre, pour les biens dont la première ou, éventuellement, la seconde annuité d'amortissement a été déterminée en tenant compte des dispositions des paragraphes I et II ci-dessus, les annuités ou fractions d'annuités ultérieures calculées à compter du 1er juillet 1975 seront déterminées conformément aux coefficients de droit commun. » (*ibid.*), observations, retrait (*ibid.*). — Article additionnel. — Amendement par M. Henri Caillavet tendant, après l'article 2, à insérer un article additionnel ainsi rédigé : « A l'article 39 *duodecies* du code général des impôts, il est ajouté un septième alinéa ainsi rédigé : Le régime fiscal des plus-values à long terme prévu par les articles 39 *duodecies* et suivants n'est pas applicable aux plus-values réalisées par les sociétés de crédit-bail et leasing, ou plus généralement les sociétés qui ont pour objet social la location d'équipements, sur la vente des éléments de l'actif immobilisé faisant l'objet d'une location dans le cadre de leur activité. » (*ibid.*), observations, retrait (p. 828). — Art. 3 (*ibid.*). — Amendement par MM. Etienne Dailly et Charles Ferrant tendant à modifier cet article afin d'asseoir la majoration exceptionnelle de l'impôt sur le revenu sur la moyenne des revenus des trois années 1971, 1972 et 1973 (*ibid.*), observations, retrait (p. 830). — Amendement par M. Louis Talamoni et plusieurs de ses collègues, soutenu par M. Roger Gaudon, tendant, dans le paragraphe I de l'article 3, à supprimer les deux premières lignes du barème afin de supprimer la majoration exceptionnelle pour les contribuables payant moins de 10 000 francs d'impôt sur le revenu (*ibid.*), observations, rejet (*ibid.*). — Amendement par M. Henri Caillavet, soutenu par M. Josy Moinet, tendant à modifier le barème tel qu'il est présenté à l'article 3, paragraphe I, et à créer deux autres tranches qui n'étaient pas initialement prévues une première allant de 100 001 à 250 000 francs, qui serait imposée au taux de 20 p. 100 avec une restitution du quart, et une seconde, supérieure à 250 000 francs, imposée au taux de 30 p. 100 avec restitution du sixième (*ibid.*), observations, retrait (*ibid.*). — Amendement par M. Yvon Coudé du Foresto, rapporteur général, tendant à rédiger comme suit le quatrième alinéa du paragraphe I : « Les majorations sont atténuées des sommes suivantes :

MONTANT THÉORIQUE de la majoration, par part.	SOMME A SOUSTRAIRE de ce montant théorique.
125 à 167 F.....	Triple de la différence entre 167 F et le montant théorique.
165 à 233 F (dans le cas du célibataire ayant une part).....	Triple de la différence entre 233 F et le montant théorique.
500 à 584 F.....	Triple de la différence entre 584 F et le montant théorique.
1 500 à 1 667 F.....	Triple de la différence entre 1 667 F et le montant théorique.
20 000 à 21 667 F.....	Triple de la différence entre 21 667 F et le montant théorique.

(*ibid.*), observations, adoption (p. 831). — Amendement par M. Auguste Amic et plusieurs de ses collègues, tendant à modifier les deux derniers alinéas du paragraphe II de l'article 3, afin de prévoir un délai supplémentaire de quinze jours pour l'application de la pénalité de retard de 10 p. 100 (*ibid.*), observations, adoption (p. 832). — Amendement par M. Léon Jozeau-Marigné, soutenu par M. Jean-Marie Girault, tendant à relever à 5 000 francs le seuil d'application de la majoration pour les retraités (*ibid.*), observation, rejet (*ibid.*). — Amendement par M. Léon Jozeau-Marigné, soutenu par M. Jean-Marie Girault, tendant à compléter l'article 3 par un paragraphe V exonérant de la majoration les bénéfices déclarés l'année de cessation d'activité par les personnes ayant exercé une profession non commerciale (*ibid.*), observations, rejet (*ibid.*). — Art. 4 (*ibid.*). — Deux amendement par M. Henri Tournan et plusieurs de ses collègues, soutenus par M. Auguste Amic, relatifs aux immeubles et châteaux historiques (p. 833), observations, retrait des deux amendements (*ibid.*). — Amendement par M. Yvon Coudé du Foresto, rapporteur général, tendant à compléter le paragraphe 1 de l'article 4, paragraphe relatif aux éléments du train de vie pris en compte pour la taxation forfaitaire à l'impôt sur le revenu par les deux alinéas suivants : 1° « — les motocyclettes de plus de 450 centimètres cubes » ; 2° « — les chevaux de selle. » (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — Amendement par M. Yvon Coudé du Foresto, rapporteur général, tendant à remplacer les cinquième et sixième alinéas [barème renforcé

institué pour les automobilistes] par le texte suivant : « Motocyclettes de plus de 450 centimètres cubes ; — la valeur de la motocyclette neuve avec abattement de 50 p. 100 après trois ans d'usage » et sous-amendement par M. Christian Poncelet, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'économie et des finances (Budget), tendant à conserver les dispositions relatives aux automobiles et à y ajouter les dispositions relatives aux motocyclettes de plus de 450 centimètres cubes (*ibid.*), observations, adoption de l'amendement par M. Yvon Coudé du Foresto, rapporteur général, et rejet de l'amendement par M. Christian Poncelet, secrétaire d'Etat (p. 834). — Amendement par M. Yvon Coudé du Foresto, rapporteur général, tendant à modifier le treizième alinéa du paragraphe II afin de quintupler au lieu de doubler le barème pour les bateaux de plaisance sous pavillon de complaisance (*ibid.*), observation, adoption (*ibid.*). — Amendement de coordination par M. Yvon Coudé du Foresto, au dix-septième alinéa du paragraphe II de l'article 4, adoption (*ibid.*). — Amendement par M. Etienne Dailly tendant, au vingt et unième alinéa du paragraphe II, à remplacer les mots : « Au lieu de 6 000 francs par cheval âgé au moins de deux ans, 20 000 francs », par les mots : « Au lieu de 6 000 francs par cheval âgé au moins de deux ans, 20 000 francs par cheval de pur sang âgé au moins de deux ans et 12 000 francs par cheval autre que de pur sang et par trotteur âgé au moins de deux ans. » (*ibid.*) et amendement par M. Yvon Coudé du Foresto, rapporteur général, tendant à compléter le vingt et unième alinéa du paragraphe II par les mots : « Toutefois, cette somme [20 000 francs] est réduite de 40 p. 100 lorsqu'il s'agit de trotteurs. » (*ibid.*), observations, retrait de l'amendement par M. Yvon Coudé du Foresto, rapporteur général (p. 835) et adoption de l'amendement par M. Etienne Dailly (*ibid.*). — Amendement par M. Yvon Coudé du Foresto, rapporteur général, tendant, après le vingt et unième alinéa du paragraphe II, à ajouter les deux alinéas ci-après : « Chevaux de selle : — 6 000 francs par cheval âgé au moins de deux ans à compter du second cheval. » (*ibid.*), observations, rejet (p. 836). — Art. 5 (*ibid.*). Amendement par M. Marcel Martin tendant à supprimer le deuxième alinéa du 1° de l'article 5 afin d'exonérer de la taxe exceptionnelle les plus-values de cession de terrains à bâtir (p. 837) ; second amendement par M. Marcel Martin tendant à compléter le deuxième alinéa du 1° de cet article afin d'exonérer les plus-values de cession de terrains expropriés (*ibid.*) ; amendement par M. Auguste Amic et plusieurs de ses collègues, tendant à compléter l'alinéa 2° du paragraphe I de cet article afin de limiter à une plus-value imposable de 200 000 francs la taxation des plus-values de cession de terrains expropriés (*ibid.*) ; observations, le premier amendement par M. Marcel Martin est adopté (p. 839), le second amendement par M. Marcel Martin et l'amendement par M. Auguste Amic n'ont plus d'objet (*ibid.*). — Amendement par M. Etienne Dailly tendant à supprimer le paragraphe II de l'article 5, paragraphe disposant que : « La fraction taxable des plus-values consécutives à la cession de terrains à bâtir acquis autrement que par succession ou donation-partage est portée de 70 à 100 p. 100. Cette disposition est applicable aux plus-values réalisées postérieurement au 30 juin 1974. » (*ibid.*), observations, adoption (p. 840). — Amendement par M. Auguste Amic et plusieurs de ses collègues, tendant à compléter l'article 5 par un nouveau paragraphe supprimant les régimes spéciaux d'imposition des profits de construction réalisés à titre habituel par les personnes physiques ou les sociétés (*ibid.*) et amendement par M. Fernand Chatelain et plusieurs de ses collègues, soutenu par M. Louis Talamoni tendant à un but semblable (*ibid.*), observations, rejet des deux amendements (p. 841). — Amendement par M. Etienne Dailly tendant à compléter l'article 5 par un paragraphe IV ainsi libellé : « IV. — Le Gouvernement déposera, le 1er janvier 1975 un projet de loi portant réforme de la fiscalité immobilière. » (*ibid.*), observations, adoption (p. 842). — Art. 6 (*ibid.*). — Amendement par M. Jean Filippi tendant à compléter cet article par le nouveau paragraphe suivant : « IV. — Le caviar et ses succédanés sont assujettis à la taxe sur la valeur ajoutée au taux intermédiaire. » (*ibid.*), observations, retrait (p. 843). — Articles additionnels. — Amendement par M. Henri Tournan et plusieurs de ses collègues, soutenu par M. Auguste Amic, tendant, après l'article 6, à insérer un article additionnel nouveau relatif à la majoration des ressources du fonds spécial d'investissement routier (*ibid.*), observations, retrait (p. 844). — Amendement par M. Jacques Duclos et plusieurs de ses collègues, soutenu par M. Roger Gaudon, tendant, après l'article 6, à insérer un article additionnel nouveau faisant obligation au Gouvernement de déposer avant le 1er octobre 1974 un projet de loi exonérant de la taxe sur la valeur ajoutée certains produits de première nécessité et réduisant le taux de ladite taxe sur les produits de grande consommation, dans la limite des ressources procurées par un impôt sur les fortunes et les patrimoines des sociétés (*ibid.*), observations, rejet (p. 845). — Amendement par M. Henri Tournan et plusieurs de ses collègues, tendant, après l'article 6, à insérer un article additionnel nouveau afin de procéder au blocage des loyers et à la suppression de l'avoir fiscal et du prélèvement libératoire (*ibid.*) et amendement par M. Léandre Létoquart et plusieurs de ses collègues, soutenu par M. Roger Gaudon, tendant à un but semblable (*ibid.*), observations, retrait de l'amendement par M. Henri Tournan et rejet de l'amendement par M. Léandre Létoquart (*ibid.*). — Art. 8 (p. 846). — Observations sur les charbonnages de France et la politique charbonnière. — Art. 11 (p. 847). — Observations sur l'industrie automobile. — Art. 12 (*ibid.*). — Amendement par M. Yvon Coudé du Foresto, rapporteur général, tendant à supprimer le deuxième alinéa de cet article, alinéa précisant les secteurs de l'économie bénéficiaires de la contre-valeur en francs des emprunts émis sur les marchés monétaires internationaux par les établissements à statut légal spécial (*ibid.*), observations, retrait (*ibid.*). — Art. 14 (p. 848). — Amendement par M. Louis Gros tendant à compléter cet article par un nouveau paragraphe prévoyant l'attribution des allocations de rentrée scolaire aux familles françaises résidant à l'étranger (*ibid.*), observations, retrait (p. 849). — Article additionnel. — Amendement par M. Max Monichon et plusieurs de ses collègues, tendant à insérer *in fine* un article additionnel nouveau relatif aux travaux d'électrification rurale (*ibid.*), observations, retrait (p. 851). — *Ont pris part à la discussion des articles :* MM. Auguste Amic, Edouard Bonnefous, président de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation, Robert Bruyneel, Henri Caillavet, Yvon Coudé du Foresto, rapporteur général, Louis Courroy, Etienne Dailly, Jacques Descours Desacres, Yves Durand, Jean Filippi, Roger Gaudon, Jean-Marie Girault, Louis Gros, Paul Guillard, Jacques Henriet, Louis Jung, Michel Kauffmann, Marcel Martin, Jean Mézard, Josy Moinet, Max Monichon, René Monory, Geoffroy de Montalembert, Auguste Pinton, Christian Poncelet, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'économie et des finances (budget), Robert Schwint, Louis Talamoni, Henri Tournan. — *Explications de vote :* MM. Roger Gaudon, Auguste Amic, René Jager, Jean Filippi, Jacques Henriet, Geoffroy de Montalembert. — Sur l'ensemble (p. 853), adoption (*ibid.*) par scrutin public (n° 53). — ADOPTION MODIFIÉE (n° 91).

Adopté par l'Assemblée nationale (commission mixte paritaire) le 11 juillet 1974. — Voy. : Impressions n°s 1156, 1158 et in-8° n° 137.

COMMISSION MIXTE PARITAIRE (art. 45, alinéa 2, de la Constitution et art. 39 de la loi organique relative aux lois de finances). — [10 juillet 1974] (p. 853). — Election des membres de la commission (*ibid.*). — Rapport par M. Yvon Coudé du Foresto, rapporteur général [11 juillet 1974] (I., n° 283). — **Discussion** [11 juillet 1974] (p. 866 et suiv.). — *Sont entendus dans la discussion générale :* MM. Yvon Coudé du Foresto, rapporteur pour le Sénat de la commission mixte paritaire, Christian Poncelet, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'économie et des finances (budget), Geoffroy de Montalembert. — *Discussion des articles* (p. 867 et suiv.). — Art. 5. — Amendement par M. Christian Poncelet, secrétaire d'Etat, tendant : 1° à supprimer l'exception admise par la commission mixte paritaire au profit des terrains à bâtir acquis par héritage ; 2° à maintenir la disposition tendant à renforcer l'imposition des plus-values réalisées par le fait de ventes de terrains à bâtir acquis autrement que par voie de succession, l'abattement actuel de 30 p. 100 pour les plus-values dégagées à l'occasion de ventes opérées dans le cadre d'une déclaration d'utilité publique étant maintenue également (p. 870), observations (*ibid.*). — *Ont pris part à la discussion des articles :* MM. Auguste Amic, Yvon Coudé du Foresto, rapporteur, Etienne Dailly, Christian Poncelet, secrétaire d'Etat. — *Explications de vote :* MM. Louis Courroy, Marcel Gargar. — Vote unique sur l'ensemble du projet de loi dans la rédaction proposée par la commission mixte paritaire, modifiée par l'amendement du Gouvernement (art. 42, alinéa 11, du règlement du Sénat) et par scrutin public (n° 54). — Adoption (p. 871). — ADOPTION (n° 94). — COMMISSION MIXTE PARITAIRE. — TEXTE DÉFINITIF.

Promulgation. — Loi n° 74-644 du 16 juillet 1974 (*J. O.* 17 juillet 1974).

2. — Projet de **loi de finances rectificative pour 1974,** présenté par M. Jacques CHIRAC, *Premier ministre.* — Adopté par l'Assemblée nationale le 10 décembre 1974. — Voy. : Impressions n°s 1340, 1352, 1368, 1372 et in-8° n° 195. — **Transmission au Sénat** [11 décembre 1974] (I., n° 131). — Renvoi à la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement. — Rapport par M. Yvon Coudé du Foresto, rapporteur général [16 décembre 1974] (I., n° 151). — **Discussion** [18 décembre 1974] (p. 3075 et suiv.). — *Sont entendus dans la discussion générale :* MM. Yvon Coudé du Foresto, rapporteur

général, Jean-Pierre Fourcade, ministre de l'économie et des finances, Josy Moinet, Roger Gaudon, Maurice Schumann, Guy Petit.

Observations sur les prix des produits pétroliers (p. 3075, 3077), la réévaluation du stock d'or des banques centrales et le système international des paiements (p. 3075, 3076, 3078), l'excédent de 8,5 milliards dégagé par la présente loi (p. 3076, 3077, 3080, 3083), la situation économique et financière (p. 3076, 3077, 3078, 3079, 3080, 3082, 3083), les dispositions du collectif (p. 3076, 3077, 3078, 3080), l'indemnisation des rapatriés (p. 3077, 3078), l'emploi (p. 3079, 3081, 3082, 3083), l'aide à Citroën (p. 3079, 3080, 3082, 3084), les aides financières de l'Etat (p. 3080, 3082), l'indemnisation des U. S. A. pour les bases de l'O. T. A. N. (p. 3081, 3082, 3083, 3084). — *Discussion des articles* (p. 3084 et suiv.). — Art. 1er A (p. 3084). — Amendement par M. Jean Francou, tendant à supprimer cet article créant des centres de gestion dont l'objet est d'apporter une assistance en matière de gestion aux industriels, commerçants, artisans et agriculteurs (*ibid.*), observations, retrait (p. 3086). — Art. 2 (p. 3087). — Amendement par M. Yvon Coudé du Foresto, rapporteur général, soutenu par M. Robert Schmitt, tendant à compléter l'article 2, qui est ainsi rédigé : « A compter du 1er janvier 1975, le montant maximum de la provision susceptible d'être constituée en franchise d'impôt en vertu des dispositions de l'article 39 *octies*, A-II, du code général des impôts est porté à la moitié des sommes investies en capital au cours des cinq premières années d'exploitation. », par les mots suivants : « de l'équipement en cause » (*ibid.*), observations, adoption modifiée par le remplacement des mots : « de l'équipement en cause », par les mots : « de l'investissement en cause » (*ibid.*). — Art. 2 *bis* (*ibid.*). — Amendement par M. Etienne Dailly, tendant à compléter cet article par un alinéa ainsi rédigé : « Les dispositions ci-dessus sont étendues à la taxe différentielle sur les véhicules automobiles » [mise de la vignette à la charge du locataire d'un véhicule faisant l'objet soit d'un contrat de crédit-bail, soit d'un contrat de location de deux ans ou plus et comportant une faculté d'achat] (*ibid.*), observations, adoption (p. 3088). — Art. 3 (*ibid.*). — Amendement de M. Yvon Coudé du Foresto, rapporteur général, soutenu par M. Jacques Descours Desacres, tendant à rédiger comme suit la deuxième phrase du paragraphe I de l'article 3 : « Le produit attendu des taxes locales est notifié, avant le 1er mars de l'année de l'imposition, aux services préfectoraux, en ce qui concerne les collectivités locales, et directement au service des impôts par les autres attributaires. » (*ibid.*), observations, amendement par M. Jean-Pierre Fourcade, ministre de l'économie et des finances, tendant à rédiger comme suit la même deuxième phrase du paragraphe I de l'article 3 : « Le produit attendu des taxes locales est notifié, avant le 1er mars de l'année de l'imposition, aux services fiscaux par l'intermédiaire des services préfectoraux, en ce qui concerne les collectivités locales, et directement par les autres attributaires. » (p. 3089), observations, retrait du premier amendement et adoption du second (*ibid.*). — Art. 3 *bis* (*ibid.*). — Amendement par M. Yvon Coudé du Foresto, rapporteur général, tendant à supprimer cet article soumettant à la patente les entreprises minières qui procèdent à l'agglomération du minerai de fer, pour cette activité (*ibid.*), observations, rejet (p. 3090). — Article additionnel. — Amendement par M. Yvon Coudé du Foresto, rapporteur général, tendant, après l'article 3 *bis*, à insérer un article additionnel nouveau ainsi rédigé : « Dans le cas d'une progression de la valeur de référence du centime au cours de l'année précédente, les collectivités locales seront autorisées à porter ce supplément de ressources à leur budget supplémentaire. » (*ibid.*), observations, adoption (p. 3091). — Art. 4 (*ibid.*). — Amendement par M. Yvon Coudé du Foresto, rapporteur général, soutenu par M. René Monory, tendant à supprimer cet article qui dispose que les taux de l'abattement facultatif à la base de l'abattement obligatoire pour charges de famille prévus pour le calcul de la taxe d'habitation peuvent être majorés de cinq ou dix points par le conseil municipal (p. 3092), observations, retrait (*ibid.*). — Art. 5 (*ibid.*). — Amendement par M. Jacques Boyer-Andrivet et plusieurs de ses collègues tendant à compléter le premier alinéa du paragraphe I de l'article 5 afin que le remboursement forfaitaire [T. V. A.] de 2,40 p. 100 passe à 3,40 p. 100, non seulement pour les ventes de lait, de vin, de fruits, de légumes et de pommes de terre, mais aussi pour les ventes du produit des pépinières de plants à vignes et d'arbres ou arbustes fruitiers (*ibid.*) et amendement par M. Raymond Villatte et plusieurs de ses collègues tendant à un but semblable mais visant les produits de l'horticulture florale et de la bulbiculture (*ibid.*), observations, retrait des deux amendements au profit d'un nouvel amendement par M. Jean-Pierre Fourcade, ministre de l'économie et des finances, reprenant les dispositions des deux amendements retirés et tendant en conséquence à rédiger ainsi la fin de l'alinéa premier du paragraphe I de l'article 5 : « ... pour les ventes de lait, de vin, de fruits, de légumes, de pommes de terre et de produits de l'horticulture et des pépinières effectuées en 1973 » (p. 3093), adoption (*ibid.*). — Articles additionnels. — Amendement par M. Max Monichon et plusieurs de ses collègues, tendant, après l'article 7, à insérer un article additionnel nouveau ainsi rédigé : « Il est ajouté à l'article 42, paragraphe 2 de la loi n° 66-10 du 6 janvier 1966, les dispositions suivantes : « Lorsqu'il s'agit de ventes de bois abattus, le revenu à prendre en compte est le produit de la vente diminué de 40 p. 100. » (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — Amendement par M. Jacques Descours Desacres, tendant, après l'article 7, à insérer un article additionnel nouveau complétant la loi n° 64-1245 du 16 décembre 1964 relative au régime et à la répartition des eaux et à la lutte contre leur pollution par deux articles 14-1 et 14-2 nouveaux ayant pour objet d'assurer l'unicité de l'assiette des redevances de bassin et le contrôle du Parlement sur leur emploi par les agences de bassin (*ibid.*), observations, adoption (p. 3096). — Amendement par M. Etienne Dailly, tendant, après l'article 7, à insérer un article additionnel nouveau portant de 20 000 à 40 000 francs la limite prévue à l'article 39-4 du code général des impôts pour l'amortissement fiscal de certains véhicules automobiles (*ibid.*), observations, retrait (p. 3097) au profit de l'amendement par M. Jean-Pierre Fourcade, ministre de l'économie et des finances, tendant à insérer, après l'article 7, un article additionnel nouveau ainsi rédigé : « La limite prévue à l'article 39-4 du code général des impôts pour l'amortissement fiscal de certains véhicules automobiles s'applique à l'ensemble des véhicules immatriculés dans la catégorie des voitures particulières. Elle est portée à 40 000 francs. Cette disposition s'applique aux exercices clos à compter du 1er janvier 1975. » (*ibid.*), adoption (*ibid.*). — Art. 8 (*ibid.*). — Observations sur la garantie de refinancement en devises pour les emprunts communautaires (*ibid.*). — Art. 9 (p. 3098). Amendement par M. Yvon Coudé du Foresto, rapporteur général, tendant à supprimer cet article relatif à la transparence fiscale des sociétés d'investissement à capital variable [S. I. C. A. V.] (*ibid.*), observation, retrait (*ibid.*). — Art. 10 (*ibid.*). — Amendement par M. Yvon Coudé du Foresto, rapporteur général, tendant à supprimer cet article relatif à la caisse centrale de crédit coopératif (*ibid.*), observations, retrait (p. 3099). — Art. 11 (*ibid.*). — Observations sur l'introduction dans les départements d'outre-mer, des signes monétaires de la France métropolitaine (*ibid.*). — Amendement par M. Georges Repiquet tendant à compléter l'article 11 par un nouvel alinéa ainsi conçu : « 4. — Les dispositions du présent article demeurent sans incidence sur les bases des impôts directs locaux jusqu'au remplacement de ces impôts. » (p. 3100), observations, adoption (*ibid.*). — Art. 13 (*ibid.*). — Amendement par M. Charles Zwickert et plusieurs de ses collègues, soutenu par M. Jean Colin, tendant à préciser que les majorations du taux des pensions accordées aux fonctionnaires retraités ayant élevé trois enfants ou aux fonctionnaires à qui a été confiée une tutelle sur des orphelins sont applicables à tous les fonctionnaires retraités, y compris aux titulaires de pensions proportionnelles admis à la retraite avant le 1er décembre 1964 » (*ibid.*), observations, irrecevabilité aux termes de l'article 18 de l'ordonnance portant loi organique relative aux lois de finances (p. 3101). — Art. 15 (*ibid.*). — Amendement par M. Yvon Coudé du Foresto, rapporteur général, tendant à supprimer le deuxième alinéa [rétroactivité] de l'article 15 [application au traitement net et non au traitement brut du coefficient de majoration prévu, en faveur des fonctionnaires en service dans les territoires d'outre-mer] (p. 3101), observations, adoption (p. 3102). Art. 18 (*ibid.*). — Amendement par M. Lucien Grand et plusieurs de ses collègues, soutenu par M. Jacques Pelletier, tendant à supprimer cet article portant réforme du permis de chasse et de son régime financier (p. 3105) et amendement identique par M. Pierre Croze, au nom de la commission des affaires économiques et du Plan (*ibid.*), observations, retrait du premier amendement et rejet du second (p. 3106). — Amendement par M. Baudouin de Hauteclocque et plusieurs de ses collègues, tendant à supprimer le *b*) du paragraphe I de l'article 18 [appartenance du chasseur à la fédération de chasse de son département] (p. 3107), observations, adoption (*ibid.*). — Trois amendements tendant à modifier le paragraphe II de l'article 18, en ce qui concerne l'affectation du montant des redevances au paiement par l'office national de la chasse notamment du personnel concourant à la surveillance et à la police de la chasse, le premier par M. Baudoin de Hauteclocque et plusieurs de ses collègues, le second par M. Pierre Bouneau, le troisième par M. Auguste Amic, soutenu par M. Gérard Minvielle et tendant à remplacer les mots : « paiement par ses soins, du personnel » par les mots : « paiement, par les fédérations départementales des chasseurs, du personnel » (*ibid.*), observations, retrait de l'amendement par M. Pierre Bouneau (p. 3108), retrait de l'amendement de M. Baudoin de Hauteclocque (*ibid.*), adoption (p. 3109) par scrutin public (n° 50) de l'amendement par M. Auguste Amic. — Article additionnel (p. 3109). — Amen-

dement par M. Jean-Pierre Fourcade, ministre de l'économie et des finances, tendant, après l'article 19, à insérer un article additionnel nouveau modifiant les dispositions de la loi du 15 juillet 1970 relative à l'indemnisation des rapatriés (*ibid.*), observations, adoption (p. 3112). — Art. 19 *bis* (*ibid.*). — Amendement par M. Auguste Amic et plusieurs de ses collègues, soutenu par M. Félix Ciccolini, tendant à compléter cet article *in fine* par le nouvel alinéa suivant : « Les propositions d'ouverture de crédits inscrites dans les projets de loi de finances rectificative, doivent porter la justification du montant des annulations de crédits éventuellement proposées pour les gager ainsi que les chapitres auxquels s'appliquent ces annulations. » (*ibid.*), observations, rejet (*ibid.*). — Article additionnel. — Amendement par M. Marcel Fortier, tendant, après l'article 19 *bis*, à insérer un article additionnel nouveau complétant l'article 16 de la loi n° 71-575 du 16 juillet 1971 afin de préciser la notion de dépenses libératoires en matière de participation des employeurs au financement de la formation professionnelle (p. 3113), observations, adoption (*ibid.*). — Art. 20. — Etat A [crédits ouverts au titre des dépenses ordinaires des services civils] (p. 3113). — L'article 20 est réservé jusqu'à l'examen de l'Etat A (*ibid.*). — Amendement par M. Jean Péridier et plusieurs de ses collègues, tendant à réduire les crédits du titre IV. — Affaires étrangères (coopération). — de 12 500 000 francs (p. 3114). — Observations sur la coopération militaire et les opérations du Tchad (*ibid.*), rejet de l'amendement (p. 3115). — Amendement par M. Félix Ciccolini et plusieurs de ses collègues, tendant, à l'Etat A, services du Premier ministre. — I. — Services généraux, à réduire les crédits de 3 200 000 francs [délégation générale à l'information] (*ibid.*), observations, rejet (p. 3116). — Amendement par M. Josy Moinet tendant, à l'état A, Transports. — III. — Aviation civile, à réduire le crédit du titre IV de 5 000 000 de francs [amélioration des conditions d'exploitation de l'avion *Mercure*] (p. 3116), observations sur la compagnie Air Inter (*ibid.*), retrait de l'amendement (p. 3118). — L'Etat A et l'article 20 sont adoptés (*ibid.*). — Art. 21. — Etat B [autorisations de programme et crédits de paiements ouverts au titre des dépenses en capital des services civils]. L'article 21 est réservé jusqu'à l'examen de l'Etat B (*ibid.*). — Amendement par M. Jean Péridier et plusieurs de ses collègues, tendant à supprimer les autorisations de programme et les crédits de paiement figurant au titre VI, affaires étrangères, III. — Coopération [fonds d'aide et de coopération] (*ibid.*), observations, rejet (p. 3119). — Amendement par M. Pierre Giraud et plusieurs de ses collègues, tendant à supprimer les autorisations de programme et à réduire de 101 000 000 de francs les crédits de paiement du titre VI. — Aménagement du territoire (équipement et logement) (p. 3119), observations sur la rénovation du quartier des halles de Paris (*ibid.*). rejet de l'amendement (p. 3120) par scrutin public (n° 51). — L'article 21 et l'Etat B sont adoptés (p. 3120). — Articles additionnels. — Amendement par M. Jean Nayrou et plusieurs de ses collègues, soutenu par M. Félix Ciccolini, tendant, après l'article 21, à insérer un article additionnel nouveau faisant obligation au Gouvernement de publier en annexe au projet de loi de finances un document récapitulant la liste des opérations subventionnées au moyen des crédits de « subventions pour travaux divers d'intérêt local » inscrits au titre VI du budget du ministère de l'intérieur (*ibid.*), observations, retrait (p. 3121). — Amendement par M. Félix Ciccolini et plusieurs de ses collègues, tendant, après l'article 21, à insérer un article additionnel nouveau prévoyant la nationalisation de la Compagnie internationale pour l'informatique [C. I. I.] (*ibid.*), observations, rejet (p. 3122). — Art. 26 (*ibid.*). — Amendement par M. Josy Moinet, tendant à réduire de 750 à 700 millions de francs le crédit de paiement supplémentaire ouvert au titre des comptes de prêts et de consolidation [conditions de fonctionnement et de contrôle du fonds de développement économique et social, F. D. E. S.] (*ibid.*), observations, rejet (p. 3123). — *Ont pris part à la discussion des articles :* MM. Auguste Amic, Roland Boscary-Monsservin, Jacques Boyer-Andrivet, Jacques Carat, Marcel Champeix, Félix Ciccolini, Jean Colin, Pierre Croze, au nom de la commission des finances, Yvon Coudé du Foresto, rapporteur général, Etienne Dailly, Jean David, Jacques Descours Desacres, Yves Durand, Marcel Fortier, André Fosset, Jean-Pierre Fourcade, ministre de l'économie et des finances, Jean Francou, Roger Gaudon, Pierre Giraud, Baudouin de Hauteclocque, Paul Jargot, André Jarrot, ministre de la qualité de la vie, Paul Malassagne, Pierre Marcilhacy, Georges Marie-Anne, Hubert Martin, André Méric, Gérard Minvielle, Josy Moinet, Max Monichon, René Monory, au nom de la commission des finances, Marcel Nuninger, Francis Palmero, Jacques Pelletier, Jean Péridier, Guy Petit, Christian Poncelet, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'économie et des finances (budget), Georges Repiquet, Robert Schmitt, René Touzet, Raymond Villatte, Hector Viron. — Sur l'ensemble, adoption (p. 3124) par scrutin public (n° 52). — ADOPTION MODIFIÉE (n° 60).

Adopté par l'Assemblée nationale (commission mixte paritaire) le 19 décembre 1974. — Voy. : Impressions n°s 1428, 1429 et in-8° n° 215.

COMMISSION MIXTE PARITAIRE (art. 45, alinéa 2 de la Constitution) [18 décembre 1974] (p. 3124). — Election des membres de la commission (*ibid.*). — Rapport par M. Yvon Coudé du Foresto, rapporteur général [19 décembre 1974] (I., n° 164). — **Discussion** [20 décembre 1974] (p. 3228 et suiv.). — *Sont entendus dans la discussion générale :* MM. Yvon Coudé du Foresto, rapporteur général ; Christian Poncelet, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'économie et des finances (budget). — *Discussion des articles* (p. 3230 à 3233). — Art. 19 *bis* A (p. 3232). — Amendement par M. Christian Poncelet, secrétaire d'Etat, tendant : I. — Dans le paragraphe I de cet article relatif à l'indemnisation des rapatriés, à rédiger ainsi le texte présenté pour le dernier alinéa de l'article 42 de la loi du 15 juillet 1970 : « Est déduite de l'indemnité liquidée en application des dispositions qui précèdent, à concurrence des sommes effectivement perçues par le bénéficiaire, l'indemnité particulière visée à l'article 37 du décret n° 62-261 du 10 mars 1962 et les textes qui l'ont modifié ou complété. Toutefois, cette déduction est limitée à 50 p. 100 du montant de l'indemnité particulière effectivement perçus lorsque la valeur d'indemnisation des biens indemnisables est inférieure à 20 000 francs, à 80 p. 100 lorsqu'elle est comprise entre 20 000 et 100 000 francs, et à 90 p. 100 au-delà de 100 000 francs. » II. — Dans le paragraphe II de cet article, à rédiger ainsi le texte présenté pour l'article 30-1 de la loi du 15 juillet 1970 : « *Art.* 30-1. — La valeur d'indemnisation de la masse des biens indemnisables déterminée par application des dispositions du présent titre est affectée, pour les dossiers liquidés jusqu'au 31 décembre 1974, d'un taux de majoration de 15 p. 100. A compter du 1er janvier 1975, la valeur d'indemnisation résultant des dispositions de l'alinéa précédent sera majorée d'un taux annuel de revalorisation égal au taux moyen du relèvement des tranches du barème de l'impôt sur le revenu et fixé chaque année par arrêté du ministre de l'économie et des finances. » III. — Dans le paragraphe III de cet article, à rédiger ainsi le texte présenté pour compléter l'article 34 de la loi du 15 juillet 1970 : « Par dérogation aux dispositions de l'alinéa précédent, les personnes âgées d'au moins soixante-dix ans peuvent demander l'instruction prioritaire de leur dossier d'indemnisation. Le montant de l'indemnité revenant à ces personnes, calculée en application des dispositions des titres III et IV ci-après, peut être converti à leur demande en une rente viagère. Dans cette hypothèse, les dispositions de l'article 48 ci-après demeurent applicables. Les modalités d'application des dispositions qui précèdent sont fixées par décret. » (p. 3233). — Sur l'ensemble, adoption (*ibid.*). — ADOPTION (n° 78). — COMMISSION MIXTE PARITAIRE. — TEXTE DÉFINITIF.

Promulgation. — Loi n° 74-1114 du 27 décembre 1974 (*J. O.* 28 décembre 1974).

Voy. aussi : LOI DE FINANCES POUR 1975 : DISCUSSION GÉNÉRALE (OBSERVATIONS).

LOIS DE REGLEMENT

Projet de loi présenté par M. Pierre MESSMER, *Premier ministre*, **portant règlement définitif du budget de 1972.** — Adopté par l'Assemblée nationale le 27 juin 1974. — Voy. : Impressions n°s 851, 1087 et in-8° n° 115. — **Transmission au Sénat** [28 juin 1974] (I., n° 253). — Renvoi à la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement. — Rapport par M. Yvon Coudé du Foresto, rapporteur général [9 juillet 1974] (I., n° 268). — **Discussion** [9 juillet 1974] (p. 697 et suiv.). — *Sont entendus dans la discussion générale :* MM. Yvon Coudé du Foresto, rapporteur général, Christian Poncelet, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'économie et des finances (budget). — *Articles* (p. 700 à 765). — Sur l'ensemble (p. 765) et par scrutin public (n° 51), adoption (p. 765). — ADOPTION (n° 89). — TEXTE DÉFINITIF.

Promulgation. — Loi n° 74-648 du 18 juillet 1974 (*J. O.* 20 juillet 1974).

LOISIRS. — Voy. aussi : ECOLES. — LOI DE FINANCES POUR 1975 : QUALITÉ DE LA VIE, [I. — ENVIRONNEMENT] (OBSERVATIONS).

LOYERS. — Voy. aussi : INFLATION. — LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE POUR 1974 (n° 1. — ARTICLE ADDITIONNEL APRÈS L'ARTICLE 6). — QUESTIONS ORALES AVEC DÉBAT, 27.

M

MADAGASCAR. — Voy. ENSEIGNANTS. — FRANÇAIS DE L'ÉTRANGER. — TRAITÉS ET CONVENTIONS.

MAGISTRATURE. — Voy. aussi : LOI DE FINANCES POUR 1975 : JUSTICE (OBSERVATIONS).

MAIRES

Proposition de loi, présentée par M. André DILIGENT, *sénateur*, et plusieurs de ses collègues, **relative à la mise en cause pénale des magistrats municipaux et tendant à compléter l'article 681 du code de procédure pénale** [9 octobre 1973] (I., n° 7). — *Renvoi à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement.* — Rapport par M. Pierre Schiélé [8 mai 1974. — Rattaché pour ordre au procès-verbal de la séance du 4 avril 1974. — *J. O.*, Lois et décrets, 9 mai 1974. — Séance du 30 mai 1974] (I., n° 152). — **Discussion** [28 juin 1974] (p. 624 et suiv.). — *Sont entendus dans la discussion générale :* MM. Pierre Schiélé, rapporteur, Jacques Carat, Michel Poniatowski, ministre d'Etat, ministre de l'intérieur, Jean Lecanuet, garde des sceaux, ministre de la justice. — *Discussion des articles* (p. 628 et suiv.). — Art. 1er (p. 628). — Amendement par M. Jean Lecanuet, garde des sceaux, ministre de la justice, tendant à modifier le texte présenté pour l'article 681 du code de procédure pénale afin de donner à la chambre criminelle et non à la première chambre civile de la Cour de cassation le pouvoir de désigner la chambre d'accusation qui pourra être chargée de l'instruction (*ibid.*), observations, adoption (p. 629). — Art. 3 (*ibid.*). — Amendement par M. Pierre Schiélé, rapporteur, tendant à la nouvelle rédaction suivante de cet article : « *Art.* 3. — Dans l'article 687 du code de procédure pénale, après les mots : « ... hors ou dans l'exercice de ses fonctions, » sont insérés les mots : « ... ou, s'il s'agit d'un maire ou de ses adjoints, lorsque les dispositions de l'article 681 ne leur sont pas applicables, ... ». (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — Art. additionnel 4 nouveau. — Amendement par M. Jean Lecanuet, garde des sceaux, ministre de la justice, tendant, après l'article 3, à insérer un article additionnel 4 nouveau harmonisant l'article L. 115 du code électoral avec la nouvelle numération des articles du code de procédure pénale résultant du vote des articles précédents (p. 630), observations, adoption (*ibid.*). — Art. additionnel 5 nouveau. — Amendement par M. Jean Lecanuet, garde des sceaux, ministre de la justice, tendant à insérer *in fine* un article additionnel 5 nouveau ainsi rédigé : « Les procédures en cours qui n'ont pas fait l'objet d'une décision de renvoi devant la juridiction de jugement à la date de la promulgation de la présente loi seront déférées à la chambre d'accusation de la cour d'appel désignée comme il est dit à l'article 681 du code de procédure pénale, à la requête du procureur général près la Cour de cassation. » (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — *Ont pris part à la discussion des articles :* MM. Jean Lecanuet, garde des sceaux, ministre de la justice, Pierre Marcilhacy, Pierre Schiélé, rapporteur. — *Explication de vote :* M. Pierre Marcilhacy. — Sur l'ensemble, adoption (p. 630). — NOUVEL INTITULÉ : « **Proposition de loi relative à la mise en cause pénale des maires et tendant à modifier les articles 681 et suivants du code de procédure pénale** ». — ADOPTION (n° 79).

Adoptée avec modifications par l'Assemblée nationale en première lecture le 10 juillet 1974. — Voy. : Impressions nos 1112, 1120 et in-8° n° 133.

Transmission au Sénat (deuxième lecture) [19 juillet 1974] (I., n° 281). — Renvoi à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sous réserve éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement. — Rapport par M. Pierre Schiélé [10 juillet 1974] (I., n° 282). — **Discussion** [10 juillet 1974] (p. 855 et suiv.). — *Sont entendus dans la discussion générale :* MM. Pierre Schiélé, rapporteur, Jean Lecanuet, garde des sceaux, ministre de la justice. — *Discussion des articles* (p. 857 et 858). — Art. 1er (p. 857). — Amendement par M. Pierre Schiélé, rapporteur, tendant, dans le texte présenté pour l'article 681 du code de procédure pénale, après le deuxième alinéa, à rétablir l'alinéa suivant : « L'information peut être également ouverte si la partie lésée adresse une plainte, assortie d'une constitution de partie civile, aux présidents et conseillers composant la chambre d'accusation. Dans ce cas, communication de cette plainte au procureur général est ordonnée pour que ce magistrat prenne ses réquisitions ainsi qu'il est dit à l'article 86. » (*ibid.*), observations, adoption (p. 858). — Art. 2 (*ibid.*). — Amendement par M. Pierre Schiélé, rapporteur, tendant à rétablir cet article dans le texte adopté en première lecture et ainsi conçu : « Les articles 685 et 686 du code de procédure pénale sont abrogés » (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — Art. 2 *bis* (*ibid.*). — Amendement par M. Pierre Schiélé, rapporteur, tendant à supprimer cet article pour harmonisation, adoption (*ibid.*). — *Ont pris part à la discussion des articles :* MM. Jean Lecanuet, garde des sceaux, ministre de la justice, Pierre Marcilhacy, Pierre Schiélé, rapporteur. — Sur l'ensemble, adoption (p. 858). — ADOPTION MODIFIÉE (n° 93). — DEUXIÈME LECTURE.

Adoption définitive en deuxième lecture par l'Assemblée nationale le 11 juillet 1974. — Voy. : Impressions nos 1157, 1159 et in-8° n° 136.

Promulgation. — Loi n° 74-646 du 18 juillet 1974 (*J. O.* 19 juillet 1974).

Voy aussi : LOI DE FINANCES POUR 1975 : INTÉRIEUR (OBSERVATIONS).

MAISONS DE LA CULTURE. — Voy. aussi : LOI DE FINANCES POUR 1975 : CULTURE (OBSERVATIONS).

MAITRES AUXILIAIRES DE L'ENSEIGNEMENT. — Voy. aussi : QUESTIONS ORALES, 1472.

MAJORITE

1. — Proposition de loi, présentée par M. Antoine COURRIÈRE, *sénateur*, et plusieurs de ces collègues, **tendant à fixer à dix-huit ans l'âge de la majorité électorale** [30 mai 1974] (I., n° 184). Renvoi à la commission des lois constitutionnelles, de législation du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement.

2. — Projet de loi présenté par M. Jacques CHIRAC, *Premier ministre*, **tendant à fixer à dix-huit ans l'âge de la majorité.** — Adopté par l'Assemblée nationale, après déclaration d'urgence, le 25 juin 1974. — Voy. : Impressions nos 1059, 1079 et in 8° n° 114. — **Transmission au Sénat** [26 juin 1974] (I., n° 244). — Renvoi à la commission des lois constitutionnelles, de législation du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement. — Rapport par M. Jacques Genton [26 juin 1974] (I., n° 248). — **Discussion** [28 juin 1974] (p. 611 et suiv.). — *Sont entendus dans la discussion générale :* MM. Jacques Genton, rapporteur, André Fosset, André Mignot, Félix Ciccolini, Guy Schmaus, Pierre de Félice Jean Lecanuet, garde des sceaux, ministre de la justice. — *Discussion des articles* (p. 620 et suiv.). — *Ont pris part à la discussion :* MM. Pierre Carous, Adolphe Chauvin, André Fosset, Jacques Genton, rapporteur, Jean Filippi, Jean Lecanuet, garde des sceaux, ministre de la justice, Pierre Marcilhacy, Michel Poniatowski, ministre d'Etat, ministre de la justice. — Sur l'ensemble (p. 624), et par scrutin public (n° 50), adoption (p. 624). — ADOPTION (n° 78). — TEXTE DÉFINITIF.

Promulgation. — Loi n° 74-631 du 5 juillet 1974 (*J. O.* 7 juillet 1974).

Voy. : aussi QUESTIONS ORALES AVEC DÉBAT, 26.

MALADIES PROFESSIONNELLES

Proposition de loi par M. Emile ROGER, *député*, **tendant à modifier l'article L. 495 du code de la sécurité sociale relatif à la rente servie au conjoint en cas de maladie professionnelle.** — Adoptée par l'Assemblée nationale le 18 juin 1974. — Voy. : Impressions nos 419, 769 et in-8° n° 11. — NOUVEL INTITULÉ : **Proposition de loi tendant à compléter l'article L. 495 du code de la sécurité sociale.** — **Transmission au Sénat** [20 juin 1974] (I., n° 222). — Renvoi à la commission des affaires sociales, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement. — Rapport par M. Marcel Souquet [20 juin 1974] (I., n° 230). — Rapport commun sur la présente proposition de loi et sur le **projet de loi modifiant certaines dispositions du code de la sécurité sociale relatives aux rentes attribuées aux ayants droit de la victime d'un accident du travail suivi de mort** (I., n° 156).

Voy. : ACCIDENTS DU TRAVAIL.

MANIFESTATIONS. — Voy. : aussi : QUESTIONS ORALES, 1471.

MARCHES ADMINISTRATIFS. — Voy. aussi : QUESTIONS ORALES, 1478.

MAREE NOIRE. — Voy. : POLLUTION.

MARINE MARCHANDE. — Voy. aussi : LOI DE FINANCES POUR 1975 : TRANSPORTS [V. — MARINE MARCHANDE] (OBSERVATIONS). — QUESTIONS ORALES AVEC DÉBAT, 54.

MARINE NATIONALE. — Voy. aussi : LOI DE FINANCES POUR 1975 : DÉFENSE (OBSERVATIONS).

MAROC. — Voy. : TRAITÉS ET CONVENTIONS.

MARQUES DE FABRIQUE ET DE COMMERCE

Projet de loi, présenté par M. Pierre MESSMER, *Premier ministre*, **modifiant et complétant certaines dispositions de la loi n° 64-1360 du 31 décembre 1964 sur les marques de fabrique, de commerce ou de service.** — Adopté par l'Assemblée nationale le 18 juin 1974. — Voy. : Impressions n°s 647, 839 et in-8° n° 112. — **Transmission au Sénat** [20 juin 1974] (I., n° 229). — Renvoi à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement. — Rapport par M. Pierre Marcilhacy [5 novembre 1974] (I., n° 75). — **Discussion** [20 novembre 1974] (p. 1843 et 1844). — *Sont entendus dans la discussion générale* : MM. Pierre Marcilhacy, rapporteur ; Michel d'Ornano, ministre de l'industrie et de la recherche. — *Discussion des articles* (p. 1843 et 1844). — Art. 1er *bis* (p. 1844). — Amendement par M. Michel d'Ornano, ministre de l'industrie et de la recherche, tendant à la nouvelle rédaction suivante du texte présenté pour compléter l'article 16 de la loi n° 64-1360 du 31 décembre 1964 modifiée : « Les dispositions de l'alinéa précédent sont applicables dans les mêmes conditions, aux sociétés coopératives, quelle que soit la forme sous laquelle elle sont constituées. » [extension du bénéfice des marques collectives aux sociétés coopératives qui interviennent à titre d'intermédiaire dans les achats] (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — *Ont pris part à la discussion des articles :* MM. Pierre Marcilhacy, rapporteur, Michel d'Ornano, ministre de l'industrie et de la recherche. — Sur l'ensemble, adoption (p. 1844). — ADOPTION MODIFIÉE (n° 38).

MARTINIQUE. — Voy. : DÉPARTEMENTS D'OUTRE-MER.

MATCHES. — Voy. : SPORTS.

MEDAILLE MILITAIRE. — Voy. aussi : LOI DE FINANCES POUR 1975 : ANCIENS COMBATTANTS (OBSERVATIONS).

MEDECINE

Proposition de loi, présentée par M. Jean FOYER, *député*, **tendant à valider les opérations d'un concours administratif** [concours d'interne en psychiatrie de la région parisienne]. — Adoptée par l'Assemblée nationale le 18 octobre 1974. — Voy. : Impressions n°s 1221, 1255 et in-8°, n° 163. — **Transmission au Sénat** [22 octobre 1974] (I., n° 57). — Renvoi à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale. — Rapport par M. Charles de Cuttoli [12 novembre 1974] (I., n° 81). — **Discussion** [20 novembre 1974] (p. 1849 et 1850). — *Sont entendus dans la discussion générale :* MM. Charles de Cuttoli, rapporteur ; René Lenoir, secrétaire d'Etat auprès du ministre de la santé (Action sociale). — *Article unique* (p. 1850). — Adoption (*ibid.*). — ADOPTION (n° 40). — TEXTE DÉFINITIF.

Promulgation. — Loi n° 74-966 du 23 novembre 1974 (*J. O.* 24 novembre 1974).

Voy. aussi : LOI DE FINANCES POUR 1975 : TRAVAIL [III. — SANTÉ] (OBSERVATIONS).

MEDECINE PREVENTIVE. — Voy. aussi: LOI DE FINANCES POUR 1975 : TRAVAIL [III. — SANTÉ] (OBSERVATIONS).

MEDECINE SCOLAIRE. — Voy. : SANTÉ SCOLAIRE ET UNIVERSITAIRE.

MEDIATEUR

Dépôt du rapport établi pour l'année 1973 par M. Antoine Pinay, médiateur [2 avril 1974] (p. 203).

Voy. aussi : LOI DE FINANCES POUR 1975. — SERVICES DU PREMIER MINISTRE [I. SERVICES GÉNÉRAUX] (ETAT B. — TITRE III).

MER (Droit de la). — Voy. aussi : LOI DE FINANCES POUR 1975 : MARINE MARCHANDE (OBSERVATIONS). — NATIONS-UNIES (CONFÉRENCE DES). — QUESTIONS ORALES, 1470.

MESSAGE DE M. LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE. — Voy : PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE.

METROPOLITAIN. — Voy. : TRANSPORTS EN COMMUN.

MINES ET CARRIERES. — Voy. aussi : LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE POUR 1974 (n° 2. — ART. 3 *bis*). — QUESTIONS ORALES, 1484.

MINISTERE

Cabinet Jacques Chirac (nommé les 28 mai, 8 juin, 16, 22 juillet et 29 octobre 1974.) (Rectificatif *J. O.* du 15 juin 1974.)

	MM.
1. **Premier ministre**	Jacques CHIRAC.
Secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre (relations avec le Parlement)	René TOMASINI.
Secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre (fonction publique)	Gabriel PÉRONNET. (29 octobre 1974.)
Secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre (formation professionnelle)	Paul GRANET.
Secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre (porte-parole du Gouvernement)	André ROSSI.
Secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre (condition féminine)	Mme Françoise GIROUD. (16 juillet 1974.)
2. **Ministre d'Etat, ministre de l'intérieur**	Michel PONIATOWSKI.
3. **Garde des sceaux, ministre de la justice**	Jean LECANUET.
Secrétaire d'Etat auprès du garde des sceaux, ministre de la justice (condition pénitentiaire)	Mme Hélène DORLHAC.
4. **Ministre de la défense**	Jacques SOUFFLET.
5. **Ministre des affaires étrangères**	Jean SAUVAGNARGUES.
Secrétaire d'Etat auprès du ministre des affaires étrangères	Bernard DESTREMAU.
6. **Ministre de l'économie et des finances**	Jean-Pierre FOURCADE.
Secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'économie et des finances (budget)	Christian PONCELET.
7. **Ministre de l'éducation**	René HABY.
Secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'éducation (enseignement préscolaire)	Mme Annie LESUR.
8. **Ministre de la coopération**	Pierre ABELIN.
9. **Ministre de l'équipement**	Robert GALLEY.
Secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'équipement (logement)	Jacques BARROT.

MM.

10. **Ministre de l'agriculture**..... Christian BONNET.

11. **Ministre de la qualité de la vie**.... André JARROT.

Secrétaire d'Etat auprès du ministre de la qualité de la vie (jeunesse et sports) ..... Pierre MAZEAUD.

Secrétaire d'Etat auprès du ministre de la qualité de la vie (tourisme). Gérard DUCRAY.

12. **Ministre du travail**..... Michel DURAFOUR.

Secrétaire d'Etat auprès du ministre du travail (travailleurs immigrés). Paul DIJOUD. (22 juillet 1974).

13. **Ministre de la santé**..... Mme Simone VEIL.

Secrétaire d'Etat auprès du ministre de la santé (action sociale)..... René LENOIR.

14. **Ministre de l'industrie et de la recherche** ..... Michel D'ORNANO.

15. **Ministre du commerce et de l'artisanat** ..... Vincent ANSQUER.

Secrétaire d'Etat aux anciens combattants ..... André BORD.

Secrétaire d'Etat aux postes et télécommunications ..... Pierre LELONG.

Secrétaire d'Etat aux transports... Marcel CAVAILLÉ.

Secrétaire d'Etat à la culture..... Michel GUY.

Secrétaire d'Etat au commerce extérieur ..... Norbert SÉGARD.

Secrétaire d'Etat aux universités.. Jean-Pierre SOISSON.

Secrétaire d'Etat aux départements et territoires d'outre-mer..... Olivier STIRN.

MISSIONS D'INFORMATION. — Voy. : COMMISSIONS D'ENQUÊTE ET MISSIONS D'INFORMATION. — Voy. aussi : RAPPORTS D'INFORMATION.

MONNAIE. — Voy. aussi : DÉCLARATIONS DU GOUVERNEMENT. — LOI DE FINANCES POUR 1975 : DISCUSSION GÉNÉRALE (OBSERVATIONS). — LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE (n° 1. — OBSERVATIONS). — LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE (n° 2. — OBSERVATIONS. — ART. 11). — TRAITÉS ET CONVENTIONS.

MONNAIES ET MEDAILLES. — LOI DE FINANCES POUR 1975 (MONNAIES ET MÉDAILLES).

MONTAGNE. — Voy. aussi : LOI DE FINANCES POUR 1975 : AGRICULTURE (OBSERVATIONS). — TOURISME (OBSERVATIONS). — AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE (OBSERVATIONS).

MONTFERMEIL. — Voy. : BAUX DE LOCAUX D'HABITATION.

MONUMENTS HISTORIQUES. — Voy. aussi : LOI DE FINANCES POUR 1975 : CULTURE (OBSERVATIONS).

MOTEURS. — Voy. : IMPORTATIONS.

MOTOCYCLETTES. — Voy. aussi : LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE POUR 1974 (n° 1. — ART. 4).

MOUSTIQUES (LUTTE CONTRE LES). — Voy. aussi : LOI DE FINANCES POUR 1975 : INTÉRIEUR (OBSERVATIONS). — AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE (ARTICLES ADDITIONNELS).

MOYEN-ORIENT. — Voy. : POLITIQUE EXTÉRIEURE.

MUSEES. — Voy. aussi : LOI DE FINANCES POUR 1975 : CULTURE (OBSERVATIONS). — EDUCATION [II. — UNIVERSITÉS] (OBSERVATIONS). — QUESTIONS ORALES AVEC DÉBAT, 49 (9 juillet 1974). — QUESTIONS ORALES, 1476.

MUSIQUE. — Voy. aussi : LOI DE FINANCES POUR 1975 : CULTURE (OBSERVATIONS. — CRÉDITS). — DEUXIÈME DÉLIBÉRATION (CRÉDITS).

N

NATALITE. — Voy. aussi : LOI DE FINANCES POUR 1975 : DÉPARTEMENTS D'OUTRE-MER (OBSERVATIONS).

NATIONS UNIES (Conférence des). — Voy. aussi : QUESTIONS ORALES AVEC DÉBAT, 65.

NAVIGATION DE PLAISANCE. — Voy. aussi : LOI DE FINANCES POUR 1975 : TRANSPORTS [IV. — MARINE MARCHANDE] (OBSERVATIONS). — TOURISME (OBSERVATIONS).

NAVIGATION FLUVIALE. — Voy. aussi : TRAITÉS ET CONVENTIONS.

NAVIGATION INTERIEURE. — Voy. aussi : LOI DE FINANCES POUR 1975. — EQUIPEMENT (VOIES NAVIGABLES).

NAVIRES

Projet de loi, présenté par M. Pierre MESSMER, *Premier ministre*, **modifiant l'article 3 de la loi n° 67-5 du 3 janvier 1967 portant statut des navires et autres bâtiments de mer** [9 février 1974. — *J. O.* Lois et décrets 10 février 1974. — Rattaché pour ordre au procès-verbal de la séance du 22 janvier 1974. — Débats, séance 2 avril 1974] ((I., n° 129). — Renvoi à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement. — Rapport par M. Pierre Marcilhacy [18 juin 1974] (I., n° 210). — Discussion [27 juin 1974] (p. 585 et 586). — *Sont entendus dans la discussion générale :* MM. Pierre Marcilhacy, rapporteur ; Michel Durafour, ministre du travail. — *Discussion des articles* (p. 586). — Amendement rédactionnel par M. Pierre Marcilhacy, rapporteur, observations, adoption (*ibid.*). — *Sont entendus :* MM. Michel Durafour, ministre du travail, Pierre Marcilhacy, rapporteur. — Sur l'ensemble, adoption (p. 586). — ADOPTION (n° 75).

NEOGRAVURE. — Voy. : LICENCIEMENT.

NIGER. — Voy. : TRAITÉS ET CONVENTIONS.

O

OBJECTEURS DE CONSCIENCE. — Voy. aussi : AMNISTIE.

OBLIGATION ALIMENTAIRE. — Voy. aussi : QUESTIONS ORALES, 1491.

OBLIGATION SCOLAIRE

Proposition de loi, présenté par M. Antoine COURRIÈRE, *sénateur*, et plusieurs de ses collègues, **abaissant à quatre ans l'âge de l'obligation scolaire** [18 juin 1974] (I., n° 208). — Renvoi à la commission des affaires culturelles, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement.

OBTENTION VEGETALES. — Voy. aussi : TRAITÉS ET CONVENTIONS.

OFFICE DE RADIODIFFUSION-TELEVISION FRANÇAISE (O. R. T. F.). — Voy aussi : LOIS DE FINANCES POUR 1975 : INTÉRIEUR (OBSERVATIONS). — AFFAIRES ÉTRANGÈRES (OBSERVATIONS). — RADIODIFFUSION ET TÉLÉVISION. — QUESTIONS ORALES, 1435, 1460, 1467. — QUESTIONS ORALES AVEC DÉBAT, 20. — 31 (5 juin 1974).

OFFICE NATIONAL DES FORETS

Dépôt d'un rapport du Gouvernement. — Gestion de l'Office pour l'exercice 1973 [22 octobre 1974] (p. 1398).

OFFICE NATIONAL INTERPROFESSIONNEL DU BETAIL ET DES VIANDES (O. N. I. B. E. V.). — Voy. aussi : LOI DE FINANCES POUR 1975 : AGRICULTURE (OBSERVATIONS).

OPTICIEN-LUNETIER

Projet de loi, présenté par M. Pierre MESSMER, *Premier ministre*, **relatif à la profession d'adaptateur de prothèse optique de contact** [18 octobre 1973] (I., n° 19). — *Renvoi à la commission des affaires sociales, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement.* — Rapport par M. Jean-Pierre Blanchet [10 décembre 1973] (I., n° 73). — **Discussion** [11 juin 1974] (p. 421 et suiv.). — *Sont entendus dans la discussion générale :* M. Jean-Pierre Blanchet, rapporteur, Mme Simone Veil, ministre de la santé. — *Discussion des articles* (p. 423 et suiv.). — Les articles 1er à 3 sont réservés (p. 423). — Art. 4 (*ibid.*). — Amendement par M. Jean-Pierre Blanchet, rapporteur, tendant à rédiger comme suit le début du premier alinéa du texte présenté pour l'article L. 509-1 du code de la santé publique : « *Art. L.* 509-1. — Doit justifier de la qualification d'adaptateur de prothèse optique de contact toute personne qui, si elle n'est pas titulaire du diplôme d'Etat de docteur en médecine, procède à l'appareillage... », et amendement par M. Jean Bertaud tendant à une nouvelle rédaction du même article L. 509-1 (p. 524), observations, adoption de l'amendement par M. Jean-Pierre Blanchet, rapporteur (*ibid.*). — Amendement par M. Jean-Pierre Blanchet, rapporteur, tendant à compléter le deuxième alinéa du texte présenté pour l'article L. 509-1 du code de la santé publique par la phrase suivante : « La délivrance du système de contact est exclusivement effectuée par les opticiens-lunetiers dans le cadre défini par le chapitre Ier du présent titre. » ; sous-amendement par M. Roland Boscary-Monsservin, tendant, après les mots : « opticiens-lunetiers », a insérer les mots : « titulaires du diplôme d'adaptateur d'optique de contact » (*ibid.*) ; amendement par Mme Simone Veil, ministre de la santé, tendant à compléter le deuxième alinéa du texte en discussion par la disposition suivante : « La délivrance du système optique de contact est réservée aux opticiens-lunetiers justifiant de la qualification d'adaptateur de prothèse optique de contact. » (p. 425), observations, le sous-amendement n'est pas soutenu (*ibid.*), l'amendement par Mme Simone Veil, ministre de la santé, est rejeté et l'amendement par M. Jean-Pierre Blanchet, rapporteur, est adopté (p. 426). — Amendement d'harmonisation par M. Jean-Pierre Blanchet, rapporteur, au deuxième alinéa du texte présenté pour l'article L. 509-1 du code de la santé publique, adoption (*ibid.*). — Amendement par M. Jean Bertaud tendant à rédiger comme suit le troisième alinéa du texte présenté pour l'article L. 509-1 du code de la santé publique : « Les opérations définies aux deux alinéas précédents sont subordonnées à la présentation d'un certificat médical de non-contre-indication délivré à la suite d'un examen ophtalmologique. » (*ibid.*), observations, rejet (*ibid.*). — Amendement par M. Jean-Pierre Blanchet, rapporteur, tendant à rédiger comme suit la dernière phrase du troisième alinéa du texte proposé pour l'article L. 509-1 du code de la santé publique : « La prescription médicale comporte toutes les données utiles à l'adaptateur » et amendement par Mme Simone Veil, ministre de la santé, tendant à la rédaction suivante de la même phrase : « La prescription médicale comporte toutes les données utiles à l'adaptateur, et notamment les valeurs kératométriques et réfractométriques. » (*ibid*), observations, adoption des deux amendements, le second constituant un sous-amendement au premier (p. 427). — Amendement par M. Jean-Pierre Blanchet, rapporteur, tendant à rédiger ainsi le début du texte présenté pour l'article L. 509-2 du code de la santé publique : « *Art. L.* 509-2. — Nul ne peut prétendre à la qualification d'adaptateur de prothèse optique de contact et procéder aux opérations pour lesquelles compétence lui est donnée par le premier alinéa de l'article L. 509-1 s'il n'est titulaire de l'un des titres... » (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — Amendement par M. Jean-Pierre Blanchet, rapporteur, tendant à rédiger ainsi le début du texte proposé pour l'article L. 509-3 du code de la santé publique : « *Art. L.* 509-3. — L'adaptateur de prothèse optique de contact ne peut exercer son activité d'appareillage que dans un local... » (*ibid*), observations, adoption (*ibid.*). — Amendement par Mme Simone Veil, ministre de la santé, tendant, en tête du texte présenté pour l'article L. 509-4 du code de la santé publique, à insérer la disposition suivante : « Seuls peuvent être mis en vente des systèmes de contact conformes à un type homologué par le ministre chargé de la santé. » (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — Amendement par M. Jean-Pierre Blanchet, rapporteur, tendant à compléter le texte présenté pour l'article L. 509-4 du code de la santé publique par l'alinéa suivant : « La publicité concernant les appareils visés à l'alinéa précédent n'est autorisée que dans les conditions prévues par l'article L. 552. » (*ibid.*), observations, adoption (p. 428). — Amendement d'harmonisation par M. Jean-Pierre Blanchet, rapporteur, au début du texte présenté pour l'article L. 509-7 du code de la santé publique, observations, adoption (*ibid.*). — Le vote sur l'ensemble de l'article 4 est réservé (*ibid.*). — Art. 5 (*ibid.*). — Amendement d'harmonisation par M. Jean-Pierre Blanchet, rapporteur, au premier alinéa de cet article, observations, adoption (*ibid.*). — Amendement par M. Jean-Pierre Blanchet, rapporteur, tendant, par une modification de l'alinéa *a*) du 1° de l'article 5, à porter de trois ans à cinq ans la durée de l'exercice professionnel exigée pour pouvoir obtenir l'autorisation de poursuivre les appareillages (*ibid.*), observations, adoption (p. 429). — Amendement par M. Jean-Pierre Blanchet, rapporteur, tendant, par une modification du *b* du 1° de l'article 5, à porter d'un an à trois ans la durée d'exercice professionnel exigée pour les opticiens-lunetiers titulaires du certificat d'assiduité au cours d'optique de contact délivré par l'association pour l'enseignement professionnel des opticiens (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — Amendement de coordination par M. Jean-Pierre Blanchet, rapporteur, à la fin de l'alinéa *b* du paragraphe 2° de l'article 5, observations, adoption (*ibid.*). — Amendement par M. Jean-Pierre Blanchet, rapporteur, tendant à supprimer l'alinéa *c* du paragraphe 2° de l'article 5, alinéa visant les ingénieurs d'optique (*ibid.*), observations, retrait (*ibid.*). — Amendement d'harmonisation par M. Jean-Pierre Blanchet, rapporteur, au dernier alinéa de l'article 5, observations, adoption (*ibid.*). — Art. 1er (*ibid.*, précédemment réservé). — Amendement d'harmonisation par M. Jean-Pierre Blanchet, rapporteur, à l'intitulé proposé pour le titre IV du livre IV du code de la santé publique (*ibid.*)., observations, adoption (*ibid.*). — Art. 2 (*ibid.*, précédemment réservé). — Amendement d'harmonisation par M. Jean-Pierre Blanchet, rapporteur, observations, adoption (*ibid.*). — Art. 3. (*ibid.*, précédemment réservé). — Adoption (*ibid.*). — Art. 4 (p. 430, précédemment réservé). — Amendement d'harmonisation par M. Jean-Pierre Blanchet, rapporteur, observations, adoption (*ibid.*). — Sur l'ensemble, adoption (*ibid.*). — NOUVEL INTITULÉ. — Amendement par M. Jean-Pierre Blanchet, rapporteur, tendant à rédiger ainsi l'intitulé du projet de loi : « **Projet de loi relatif à la profession d'opticien-lunetier et à la qualification d'adaptateur de prothèse optique de contact (titre IV du livre IV du code de la santé publique).** » (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — *Ont pris part à la discussion :* MM. Jean Bertaud, Jean-Pierre Blanchet, rapporteur, Louis Courroy, Edouard Grangier, Mme Simone Veil, ministre de la santé, M. Hector Viron. — ADOPTION (n° 59).

Adopté avec modifications par l'Assemblée nationale le 28 juin 1974. — Voy. : Impressions nos 1060, 1074 et in-8° n° 123. — NOUVEL INTITULÉ : « **Projet de loi relatif à la profession d'opticien-lunetier détaillant...** »

Transmission au Sénat (deuxième lecture) [28 juin 1974] (I., n° 256). — Renvoi à la commission des affaires sociales. — Rapport par M. Robert Schwint [10 octobre 1974] (I., n° 16). — **Discussion** [17 octobre 1974] (p. 1359 et suiv.). — *Sont entendus dans la discussion générale :* M. Robert Schwint, rapporteur, Mme Simone Veil, ministre de la santé. — *Discussion des articles* (p. 1361 et suiv.). — Art. 4 (p. 1361). — Amendement par M. Robert Schwint, rapporteur, tendant à rédiger comme suit le deuxième alinéa du texte présenté pour l'article L. 509-1 du code de la santé publique : « Cet appareillage comprend la détermination des caractéristiques mécaniques et optiques du système de contact, l'adaptation de ce dernier, le contrôle de son efficacité immédiate et permanente, l'éducation prothétique de l'appareillé. La délivrance du système de contact est effectuée par les opticiens-lunetiers détaillants. » (*ibid.*) et sous-amendement par Mme Simone Veil, ministre de la santé, tendant à supprimer la dernière phrase de l'amendement précédent (*ibid.*), observations, adoption du sous-amendement et de l'amendement (p. 1363). — Amendement par M. Robert Schwint, rapporteur, tendant à rédiger comme suit les troisième et quatrième alinéas du texte présenté pour l'article L. 509-1 du code de la santé publique : « Les opérations définies aux deux alinéas précédents, si elles ne sont pas effectuées par une personne titulaire du diplôme d'Etat de docteur en médecine, sont subordonnées à la présentation d'une prescription médicale ne remontant pas à plus de six mois et délivrée à la suite d'un examen ophtalmologique ; cette prescription comporte toutes les donnnées utiles à l'adaptateur, et notamment les valeurs kératométriques et réfractométriques. Un examen médical au moins devra être pratiqué à la fin des opérations d'adaptation. » (*ibid.*) et sous-amendement par Mme Simone Veil, ministre de la santé, tendant à compléter *in fine* le texte proposé par l'amendement précédent pour le troisième alinéa de l'article L. 509-1 du code de la santé publique, après les mots : « valeurs kératométriques et réfractométriques », par la disposition suivante : « La délivrance du système de contact est effectuée par les opticiens-lunetiers détaillants. » (*ibid.*), observations, adoption du sous-amendement et de l'amen

dement (*ibid.*). — Amendement par M. Robert Schwint, rapporteur, tendant à rédiger comme suit le texte présenté pour l'article L. 509-2 du code de la santé publique : « *Art. L.* 509-2. — Nul ne peut prétendre à la qualification d'adaptateur de prothèse optique de contact et procéder aux opérations pour lesquelles compétence lui est donnée par l'article L. 509-1 s'il n'est titulaire de l'un des titres permettant l'exercice de la profession d'opticien-lunetier détaillant mentionnés aux articles L. 505 et L. 506 du code de la santé publique et du diplôme de l'Etat d'adaptateur de prothèse optique de contact obtenu après des études et des épreuves dont le programme est fixé par voie réglementaire. » (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — Art. 5 (*ibid.*). — Amendement par M. Robert Schwint, rapporteur, tendant à modifier l'alinéa *a* du 1° de l'article 5, afin de porter de trois ans à cinq ans le temps de pratique dont devront justifier les adaptateurs de prothèse optique (p. 1364), observations, adoption (*ibid.*). — Amendement par M. Robert Schwint, rapporteur, tendant, à la fin de l'alinéa *b* du 1° de l'article 5, à reporter de un an à trois ans le temps de pratique d'appareillage de l'œil dont devront justifier les opticiens-lunetiers détaillants ayant satisfait aux épreuves de l'examen professionnel (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — Amendement de coordination à la fin de l'alinéa *b* du 2° de l'article 5, par M. Robert Schwint, rapporteur, observations, adoption (*ibid.*). — *Ont pris part à la discussion :* MM. Roland Boscary-Monsservin, Robert Schwint, rapporteur, Mme Simone Veil, ministre de la santé. — Sur l'ensemble, adoption (p. 1364). — ADOPTION MODIFIÉE (n 10). — DEUXIÈME LECTURE.

OR. — Voy. aussi : LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE POUR 1974 (n° 2. — OBSERVATIONS).

ORCHESTRES. — Voy. : MUSIQUE. — Voy. aussi : RADIODIFFUSION-TÉLÉVISION.

ORDRE DE LA LIBERATION. — Voy. aussi : LOI DE FINANCES POUR 1975 : LÉGION D'HONNEUR ET ORDRE DE LA LIBÉRATION (OBSERVATIONS).

ORDRE DU JOUR [Date de publication de l'ordre du jour de la séance suivante].

— [2 avril 1974] (p. 226).
— [30 mai 1974] (p. 380).
— [5 juin 1974] (p. 410).
— [11 juin 1974] (p. 430).
— [13 juin 1974] (p. 437).
— [18 juin 1974] (p. 462).
— [20 juin 1974] (p. 481 et suiv.).
— [25 juin 1974] (p. 541).
— [26 juin 1974] (p. 564).
— [27 juin 1974] (p. 606).
— [28 juin 1974. — Ordre du jour de la session extraordinaire du 2 juillet 1974] (p. 641).
— [2 juillet 1974] (p. 670).
— [4 juillet 1974] (p. 688).
— [9 juillet 1974] (p. 802).
— [10 juillet 1974] (p. 858).
— [23 juillet 1974. — Ordre du jour de la session extraordinaire du 23 juillet 1974. — Voy. : Rappels au règlement] (p. 881 et 882).
— [25 juillet 1974] (p. 902).
— [26 juillet 1974] (p. 964).
— [27 juillet 1974] (p. 1033).
— [2 octobre 1974] (p. 1156).
— [3 octobre 1974] (p. 1171).
— [4 octobre 1974] (p. 1177).
— [8 octobre 1974] (p. 1201).
— [10 octobre 1974] (p. 1226 et 1227).
— [15 octobre 1974] (p. 1291 et 1292).
— [16 octobre 1974] (p. 1349).
— [17 octobre 1974] (p. 1383 et 1384).
— [22 octobre 1974] (p. 1411).
— [24 octobre 1974] (p. 1445 et suiv.).
— [29 octobre 1974] (p. 1504).
— [30 octobre 1974] (p. 1554 et 1555).
— [5 novembre 1974] (p. 1578).
— [6 novembre 1974] (p. 1618).
— [7 novembre 1974] (p. 1668 et 1669).
— [12 novembre 1974] (p. 1722).
— [14 novembre 1974] (p. 1766 et 1767).
— [19 novembre 1974] (p. 1823).
— [20 novembre 1974] (p. 1850).
— [21 novembre 1974] (p. 1906 et 1907).
— [22 novembre 1974] (p. 1939).
— [23 novembre 1974] (p. 1975).
— [25 novembre 1974] (p. 2016).
— [26 novembre 1974] (p. 2060).
— [27 novembre 1974] (p. 2101).
— Observations sur les modifications de l'ordre du jour lors de l'examen du budget [28 novembre 1974] (p. 2139).
— [28 novembre 1974] (p. 2144).
— [29 novembre 1974] (p. 2194).
— [30 novembre 1974] (p. 2239).
— [1er décembre 1974] (p. 2275).
— [2 décembre 1974] (p. 2324).
— [3 décembre 1974] (p. 2379).
— [4 décembre 1974] (p. 2440).
— [5 décembre 1974] (p. 2506).
— [6 décembre 1974] (p. 2582).
— [9 décembre 1974] (p. 2652).
— [10 décembre 1974] (p. 2713).
— [11 décembre 1974] (p. 2803).
— [12 décembre 1974] (p. 2848).
— [13 décembre 1974] (p. 2911).
— [14 décembre 1974] (p. 2965).
— [16 décembre 1974] (p. 3009 et suiv.).
— [17 décembre 1974] (p. 3061).
— [18 décembre 1974] (p. 3148).
— Observations par M. Jean Sauvage, vice-président de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sur le retrait de la proposition de loi constitutionnelle (I., n° 135) par M. Edouard Bonnefous, portant revision des articles 28, 47 et 48 de la Constitution [19 décembre 1974] (p. 3154 et 3155).
— [19 décembre 1974] (p. 3197).

ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'EDUCATION, LA SCIENCE ET LA CULTURE (U. N. E. S. C. O.). — Voy. aussi : LOI DE FINANCES POUR 1975 : AFFAIRES ÉTRANGÈRES (OBSERVATIONS).

ORGANISATION DU TRAITE DE L'ATLANTIQUE-NORD (O. T. A. N.). — Voy. aussi : LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE POUR 1974 (n° 2. — OBSERVATIONS).

ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTE (O. M. S.). — Voy. aussi : TRAITÉS ET CONVENTIONS.

ORGANISATIONS INTERNATIONALES. — Voy. au nom des organisations.

ORGANISME D'ETUDES D'AMENAGEMENT DE LA VALLEE DE L'OISE (O. R. E. A. V.). — Voy. aussi : LOI DE FINANCES POUR 1975 : EQUIPEMENT ET VOIES NAVIGABLES (OBSERVATIONS).

ORGANISMES EXTRA-PARLEMENTAIRES

Conseil supérieur de la mutualité. — Membre : M. André Méric [4 avril 1974] (p. 249).

Conseil supérieur des lettres. — M. Georges Lamousse est désigné pour assister aux séances [30 mai 1974] (p. 381).

Commission nationale d'urbanisme commercial. — Membres : MM. Marcel Lucotte, Raoul Vadepied, Robert Schwint, Lucien Gautier [18 juin 1974] (p. 462).

Conseil d'administration de l'agence pour l'amélioration des conditions de travail. — M. Jean Cauchon est nommé pour participer à titre consultatif [11 juin 1974] (p. 431).

Conseil national des services publics départementaux et communaux. — Membres : MM. André Mignot, Jean Nayrou, Jacques Pelletier et Pierre Schiélé [16 octobre 1974] (p. 1342).

Conseil d'administration de l'agence pour l'amélioration des conditions de travail. — Désignation pour participer à titre consultatif de M. André Aubry, en remplacement de M. Jean Cauchon, démissionnaire [30 octobre 1974] (p. 1556).

Commission plénière de la caisse nationale de crédit agricole. — Membre : M. Paul Ribeyre [12 novembre 1974] (p. 1696).

Comité directeur du fonds d'investissement pour le développement économique et social des territoires d'outre-mer (F. I. D. E. S.). — Membre : M. Maurice Blin, en remplacement de M. Jacques Lombard, démissionnaire [12 novembre 1974] (p. 1723).

Comité directeur du fonds d'investissement des départements d'outre-mer (F. I. D. O. M.). — Membre : M. Maurice Blin, en remplacement de M. Georges Lombard, démissionnaire [12 novembre 1974] (p. 1723).

Conseil supérieur des prestations sociales agricoles. — Membres titulaires : MM. Jean Gravier et Max Monichon. Membres suppléants : MM. Michel Moreigne et Raymond de Wazières, [14 novembre 1974] (p. 1739).

Commission chargée de proposer un code des libertés fondamentales de l'individu. — Membre : M. Edgar Tailhades [20 novembre 1974] (p. 1850).

Commission nationale des opérations immobilières et de l'architecture. — Membre : M. Edouard Bonnefous [23 novembre 1974] (p. 1975).

Organismes institués par la loi n° 74-696 du 7 août 1974 relative à la radiodiffusion et à la télévision :

I. — La commission des affaires culturelles du Sénat, conjointement avec la commission des affaires culturelles, familiales et sociales de l'Assemblée nationale, a désigné, le 13 novembre 1974 : M. Jacques Carat, pour faire partie du conseil d'administration de la Société nationale de radiodiffusion, et M. Michel Miroudot, pour faire partie du conseil d'administration de la Société nationale de la troisième chaîne de télévision, en application de l'article 11 de la loi n° 74-696 du 7 août 1974 et de l'article 2 du décret n° 74-791 du 24 septembre 1974.

II. — La commission des affaires culturelles du Sénat a désigné, le 20 novembre 1974 : M. Georges Lamousse, pour faire partie du conseil d'administration de l'établissement public de diffusion, en application de l'article 5 de la loi n° 74-696 du 7 août 1974.

III. — Au cours de sa séance du 26 novembre 1974, le Sénat a désigné : M. François Duval, pour le représenter au comité consultatif des programmes pour les départements et territoires d'outre-mer, en application de l'article 10 de la loi n° 74-696 du 7 août 1974 [26 novembre 1974] (p. 2031 et 2061).

Commission centrale de classement des débits de tabac. — Membre : Mlle Irma Rapuzzi [3 décembre 1974] (p. 2362).

Commission supérieure chargée d'étudier la codification et la simplification des textes législatifs et réglementaires. — Membre : M. Jacques Thyraud [5 décembre 1974] (p. 2505).

Comité central d'enquête sur le coût et le rendement des services publics. — Membre : M. Edouard Bonnefous. — Membre suppléant : M. Maurice Blin [12 décembre 1974] (p. 2849).

Voy. aussi : ASSEMBLÉE CONSULTATIVE PRÉVUE PAR LE STATUT DU CONSEIL DE L'EUROPE. — ASSEMBLÉE UNIQUE DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES.

ORIENTATION SCOLAIRE ET PROFESSIONNELLE. — Voy. aussi : LOI DE FINANCES POUR 1975 : EDUCATION (OBSERVATIONS).

ORTHOGRAPHE. — Voy : FRANÇAIS (LANGUE).

OTAGES. — Voy. aussi : QUESTIONS ORALES, 1474.

OUTRAGE AUX BONNES MŒURS

Proposition de loi, présentée par M. Jean CAUCHON et Jean COLLERY, *sénateurs*, **sur l'outrage aux mœurs et la protection des familles** [11 juin 1974] (I., n° 197). — Renvoi à la commission des lois constitutionnelles, de législation du suffrage universel du règlement et de l'administration générale, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement.

OUVRIERS AGRICOLES

Proposition de loi par M. Paul BALMIGÈRE, *député*, et plusieurs de ses collègues, **tendant à l'application de la législation sur les quarante heures et à la rémunération des heures supplémentaires aux salariés de l'agriculture.** — Adoptée par l'Assemblée nationale le 18 octobre 1974. — Voy. : Impressions n°s 150, 540 et in 8° n° 165. — NOUVEL INTITULÉ. — « **Proposition de loi relative à la rémunération des heures supplémentaires et à la durée maximale du travail des salariés de l'agriculture** ». — **Transmission au Sénat** [22 octobre 1974] (I., n° 58). — Renvoi à la commission des affaires sociales, sous réserve de la consultation éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement. — Rapport par M. Hector Viron [28 novembre 1974] (I., n° 111). — **Discussion** [16 décembre 1974] (p. 3002 et suiv.). — *Sont entendus dans la discussion générale :* MM. Hector Viron, rapporteur ; Paul Dijoud, secrétaire d'Etat auprès du ministre du travail (travailleurs immigrés). — *Discussion des articles* (p. 3004 et suiv.). — Art. 1er (p. 3004). — Amendement par M. Robert Schwint et plusieurs de ses collègues tendant, dans le texte modificatif présenté pour l'article 992 du code rural, à insérer, entre le premier et le deuxième alinéa, l'alinéa suivant : « Cette disposition [durée du travail effectif fixé à quarante heures] prend effet à compter du 1er janvier 1975. » (p. 3005), observations, retrait (*ibid.*). — Amendement par M. Robert Schwint tendant à ajouter, en tête du texte modificatif présenté pour l'article 994 du code rural la disposition de l'article L. 212-7 du code du travail prévoyant l'autorisation administrative préalable à l'exécution d'heures supplémentaires avec la possibilité d'interdire les heures supplémentaires en cas de chômage (*ibid.*), observations, retrait (*ibid.*). — Articles additionnels. — Amendement par M. Robert Schwint et plusieurs de ses collègues tendant, à la fin de l'article premier, après le texte modificatif présenté pour l'article 995 du code rural, à introduire un article additionnel 995-1 (nouveau), rédigé comme suit : « *Art. 995-1 (nouveau).* — Dans les professions énumérées à l'article 992 [salariés agricoles], les femmes ne peuvent être employées à un travail effectif de plus de dix heures par jour coupées par un ou plusieurs repos dont la durée ne peut être inférieure à une heure et pendant lesquelles le travail est interdit. » (p. 3006), observations, adoption (*ibid.*). — Amendement par M. Robert Schwint et plusieurs de ses collègues tendant, à la fin de l'article premier, après le texte modificatif présenté pour l'article 995 du code rural, à insérer un article additionnel 995-2 (nouveau) ainsi rédigé : « *Art. 995-2 (nouveau).* — Dans les professions énumérées à l'article 992, les jeunes travailleurs et apprentis, âgés de moins de dix-huit ans, ne peuvent être employés à un travail effectif de plus de huit heures par jour et de quarante heures par semaine. Toutefois, des dérogations pourront être accordées, dans la limite de cinq heures par semaine, par l'inspecteur des lois sociales en agriculture après avis conforme du médecin du travail départemental. La durée du travail des intéressés ne peut en aucun cas être supérieure à la durée quotidienne ou hebdomadaire des adultes dans l'entreprise considérée. L'employeur est tenu de laisser aux jeunes travailleurs et aux apprentis soumis à l'obligation de suivre des cours professionnels pendant la journée de travail le temps et la liberté nécessaire au respect de cette obligation. » (*ibid.*), observations, retrait (*ibid.*). — Amendement par M. Hector Viron, rapporteur, tendant à insérer, après l'article 1er, un article additionnel 996 nouveau du code rural ainsi rédigé : « *Art.* 996. — Chaque semaine, le salarié agricole ou similaire a droit à un repos, à prendre le dimanche, d'une durée minimale de vingt-quatre heures consécutives. Lorsque le travail du dimanche est indispensable au fonctionnement de l'entreprise, le repos hebdomadaire peut être donné pour tout ou partie du personnel, soit toute l'année, soit à certaines époques de l'année seulement, suivant l'une des modalités ci-après : *a*) un autre jour que le dimanche sous réserve que le jour de repos tombe le dimanche au moins une fois sur quatre ; *b*) une demi-journée le dimanche avec un repos compensateur d'une journée par roulement et par quinzaine ; *c*) par roulement à condition que le jour de repos tombe le dimanche au moins deux fois par mois. Le repos hebdomadaire peut être suspendu pendant une partie de l'année en cas de circonstances exceptionnelles, sous réserve que les intéressés bénéficient d'un repos compensateur d'une durée égale au repos supprimé. Les dérogations aux dispositions du premier alinéa ci-dessus ne sont pas applicables aux enfants, non libérés de l'obligation scolaire, qui exécutent des travaux légers pendant les vacances scolaires. Un décret en Conseil d'Etat, pris après avis de la section agricole spécialisée de la commission supérieure des conventions collectives, fixe l'ensemble des mesures nécessaires à l'application du présent article. » (*ibid.*) et sous-amendement par M. Robert Schwint et plusieurs de ses collègues tendant à modifier l'alinéa *a* relatif au travail du dimanche (p. 3007), amendement par M. Paul Dijoud, secrétaire d'Etat, tendant à insérer un article 996 nouveau du code rural, semblable à celui qui est présenté dans l'amendement de M. Hector Viron, rapporteur (*ibid.*), observations, retrait de l'amendement par M. Paul Dijoud, secrétaire d'Etat, retrait du sous-amendement par M. Robert Schwint et plusieurs de ses collègues et adoption de l'amendement par M. Hector Viron, rapporteur (*ibid.*). — Deux amendements identiques, par M. Hector Viron, rapporteur, et par M. Paul Dijoud, secrétaire d'Etat, tendant à compléter *in fine* l'article 1er comme suit : « *Art.* 997. — L'article 990 est applicable aux infractions aux dispositions du présent chapitre » [habilitation des inspecteurs des lois sociales en agriculture à constater les infractions] (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — Amendement par M. Paul Dijoud, secrétaire d'Etat, tendant à modifier l'alinéa introductif de l'article 1er et amendement par M. Hector Viron, rapporteur, tendant à un but semblable (*ibid.*), retrait du premier amendement et adoption du second (p. 3008). — Articles additionnels. — Amendement par M. Hubert d'Andigné, tendant à la fin de la proposition de loi, à insérer un article additionnel nouveau relatif à l'assurance-chômage ainsi rédigé : « I. — L'article L. 351-10 du code du travail est

complété par l'alinéa suivant, inséré entre les premier et deuxième alinéas : « Nonobstant les dispositions du premier alinéa ci-dessus, bénéficient également de la présente section les salariés agricoles énumérés à l'article 1144 du code rural dont les rémunérations, quelles qu'en soient les modalités, ne sont pas soumises au versement forfaitaire prévu à l'article 231 du code général des impôts. II. — Des modalités provisoires d'application du deuxième alinéa de l'article L. 351-10 du code du travail pourront être prévues par accord entre les organisations intéressées d'employeurs et de salariés pendant une période expirant le 31 décembre 1977. Cet accord pourra également exclure de son champ d'application les travailleurs occasionnels visés à l'article 1157 du code rural, ou certaines catégories de travailleurs saisonniers. » (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — Amendement par M. Hubert d'Andigné, tendant, à la fin de la proposition de loi, à insérer un article additionnel nouveau ainsi rédigé : « La fin du premier alinéa de l'article L. 351-19 du code du travail, après les mots « participation majoritaire », est ainsi rédigée : « Ainsi que, nonobstant l'article L. 351-18 ci-dessus, les salariés non statutaires des services à caractère industriel et commercial gérés par les chambres de commerce et d'industrie, les salariés non statutaires des chambres d'agriculture et les salariés des établissements et services d'utilité agricole de ces chambres, ont droit, en cas de licenciement, à une allocation dont les conditions d'attribution et de calcul sont identiques à celles de l'allocation de la section précédente. » (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — Sur l'ensemble, adoption (*ibid.*). — NOUVEL INTITULÉ : Amendement par M. Hubert d'Andigné, tendant à rédiger comme suit l'intitulé de la proposition de loi : « **Proposition de loi relative à la durée du travail et au repos hebdomadaire en agriculture ainsi qu'au versement des allocations d'assurance aux salariés agricoles privés d'emploi.** » (p. 3009), observations, adoption (*ibid.*). — *Ont pris part à la discussion des articles :* MM. Hubert d'Andigné, Paul Dijoud, secrétaire d'Etat après du ministre du travail (travailleurs immigrés), Michel Kauffmann, Robert Schwint, Hector Viron, rapporteur. — ADOPTION MODIFIÉE (n° 56).

Adoption définitive en deuxième lecture par l'Assemblée nationale le 19 décembre 1974. — Voy. : Impressions n^{os} 1411, 1427 et in-8° n° 213.

Promulgation. — Loi n° 74-1116 du 27 décembre 1974 (*J. O.* 28 décembre 1974).

P

PAQUEBOTS. — Voy. : MARINE MARCHANDE.

PARCS DE STATIONNEMENT. — Voy. aussi : LOI DE FINANCES POUR 1975 : TRANSPORTS (OBSERVATIONS).

PARCS NATIONAUX. — Voy. aussi : LOI DE FINANCES POUR 1975 : QUALITÉ DE LA VIE [I. — ENVIRONNEMENT] (OBSERVATIONS). — QUESTIONS ORALES, 1509.

PARI MUTUEL URBAIN (P. M. U.). — Voy. aussi : LOI DE FINANCES POUR 1975 : QUALITÉ DE LA VIE [II. — JEUNESSE ET SPORTS] (OBSERVATIONS).

PARIS

1. — Proposition de loi, présentée par M. Antoine COURRIÈRE, *sénateur*, et plusieurs de ses collègues, **tendant à une réorganisation démocratique de la région parisienne et de la ville de Paris** [5 juin 1974] (I, n° 191). — Renvoi à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement.

2. — Proposition de loi, présentée par MM. André FOSSET et Dominique PADO, *sénateurs*, **portant réforme des institutions de la région parisienne** [28 novembre 1974] (I, n° 113). — Renvoi à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement.

Voy. aussi : CIRCULATION ROUTIÈRE. — LOI DE FINANCES POUR 1975. — INTÉRIEUR (OBSERVATIONS). — LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE POUR 1974 (n° 2. — ART. 21). — QUESTIONS ORALES, 1502. — TOURS (IMMEUBLES). — TRANSPORTS EN COMMUN. — TRANSPORTS URBAINS.

PARLEMENT. — Voy. aussi : CONGRÈS DU PARLEMENT. — CONSTITUTION. — LOI DE FINANCES POUR 1975 : DÉCLARATION DE M. EDOUARD BONNEFOUS, PRÉSIDENT DE LA COMMISSION DES FINANCES, DU CONTRÔLE BUDGÉTAIRE ET DES COMPTES ÉCONOMIQUES DE LA NATION [11 décembre 1975] (p. 2751 et suiv.). — RADIODIFFUSION ET TÉLÉVISION.

PARLEMENTAIRES

Projet de loi constitutionnelle présenté par M. Jacques CHIRAC, *Premier ministre*, **portant révision de l'article 25 de la Constitution.** — Adopté par l'Assemblée nationale le 10 octobre 1974. — Voy. : Impressions n^{os} 1179, 1191 et in-8° n° 148. — **Transmission au Sénat** [15 octobre 1974] (I., n° 23). — Renvoi à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement. — Rapport par M. Etienne Dailly [15 octobre 1974] (I., n° 32). — **Discussion** [16 octobre 1974] (p. 1342 et suiv.). — *Sont entendus dans la discussion générale :* MM. Etienne Dailly, rapporteur, Jacques Chirac, Premier ministre, Henri Caillavet, Edgar Tailhades, Jean Sauvage, Pierre Marcilhacy, André Mignot, Pierre Jourdan. — *Discussion des articles* (p. 1348, 1439). — Amendement par M. Jacques Pelletier tendant à compléter cet article proposant un nouvel article 25 de la Constitution afin de remettre également à la loi organique le soin de fixer « le nombre des commissions permanentes » des Assemblées (*ibid.*), observations, irrecevabilité aux termes de l'article 48 du règlement du Sénat, retrait de l'amendement (p. 1349). — Art. 2 (*ibid.*). — Amendement par M. Etienne Dailly, rapporteur, tendant à supprimer cet article relatif aux dispositions transitoires et ainsi conçu : « Les dispositions de la présente loi constitutionnelle s'appliqueront pour la première fois aux députés après le prochain renouvellement général de l'Assemblée nationale, et aux sénateurs après le prochain renouvellement partiel du Sénat. » (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — *Ont pris part à la discussion :* MM. Jacques Chirac, Premier ministre ; Etienne Dailly, rapporteur ; Jacques Pelletier. — Sur l'ensemble et par scrutin public (n° 6), adoption (p. 1348). — ADOPTION MODIFIÉE (n° 9).

Adopté avec modifications par l'Assemblée nationale en deuxième lecture le 17 octobre 1974. — Voy. : Impressions n^{os} 1245, 1248 et in-8° n° 156.

Deuxième transmission au Sénat [17 octobre 1974] (I., n° 38). — Renvoi à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale. — Rapport par M. Etienne Dailly [17 octobre 1974] (I., n° 46). — **Discussion** [17 octobre 1974] (p. 1375 et suiv.). — *Sont entendus dans la discussion générale :* MM. Jean Lecanuet, garde des sceaux, ministre de la justice, Léon Jozeau-Marigné, président de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, Etienne Dailly, rapporteur. — *Article 2* (p. 1376). — Amendement par M. Etienne Dailly, rapporteur, tendant à compléter cet article afin que les dispositions de la présente loi puissent s'appliquer aux sénateurs des séries non renouvelables ayant accepté des fonctions gouvernementales entre la publication de la présente loi et le prochain renouvellement partiel ainsi qu'à ceux qui les ont remplacés (*ibid.*), observations, l'amendement, modifié par le remplacement du mot : « publication » par le mot : « promulgation », est adopté (p. 1377), par scrutin public (n° 8), en application de l'article 59 du règlement du Sénat. — *Ont pris part à la discussion :* MM. Etienne Dailly, rapporteur, Jacques Descours Desacres, Jean Lecanuet, garde des sceaux, ministre de la justice, Pierre Marcilhacy. — ADOPTION MODIFIÉE (n° 13). — DEUXIÈME LECTURE.

Adopté avec modifications par l'Assemblée nationale en troisième lecture le 17 octobre 1974. — Voy. : Impressions n^{os} 1256, 1257 et in-8° n° 158.

Troisième transmission au Sénat [17 octobre 1974] (I., n° 48). — Renvoi à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale. — Rapport par M. Etienne Dailly [17 octobre 1974] (I., n° 49). — **Discussion** [17 octobre 1974] (p. 1379 et suiv.). — *Sont entendus dans la discussion générale :* MM. Etienne Dailly, rapporteur, Maxime Javelly, André Fosset, Albert Pen, Jean Lecanuet, garde des sceaux, ministre de la justice, Léon Jozeau-Marigné, président de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale. — *Article 2* (p. 1382). — Amendement par M. Etienne Dailly, rapporteur, tendant à rédiger comme suit cet article : « Les dispositions de la présente loi constitutionnelle

s'appliquent pour la première fois au remplacement temporaire des députés après le prochain renouvellement général de l'Assemblée nationale et, après le prochain renouvellement partiel du Sénat, au remplacement temporaire des sénateurs qui auront accepté des fonctions gouvernementales depuis sa promulgation. » (*ibid.*), observations, retrait (p. 1383). — *Ont pris part à la discussion :* MM. Etienne Dailly, rapporteur ; Albert Le Pen. — Sur l'ensemble et par scrutin public (n° 9), en application de l'article 59 du règlement, adoption (p. 1383). — ADOPTION (n° 15). — TROISIÈME LECTURE.

PARLEMENT EUROPEEN. — Voy. aussi : RAPPORTS D'INFORMATION, 7.

PARTIS POLITIQUES. — Voy. aussi : QUESTIONS ORALES AVEC DÉBAT, 78.

PATENTE. — Voy. aussi : LOI DE FINANCES POUR 1975 : INTÉRIEUR (OBSERVATIONS). — COMMERCE ET ARTISANAT (OBSERVATIONS). — LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE POUR 1974 (n° 2. — ART. 3 *bis*).

PAYS EN VOIE DE DEVELOPPEMENT. — Voy. aussi : LOI DE FINANCES POUR 1975 : AFFAIRES ÉTRANGÈRES, COOPÉRATION.

PECHE. — Voy. aussi : LOI DE FINANCES POUR 1975 : IV. — MARINE MARCHANDE ET PÊCHES MARITIMES (OBSERVATIONS).

PECHE MARITIME

Projet de loi, présenté par M. Jacques CHIRAC, *Premier ministre,* **portant suppression de la carte professionnelle d'importateur des produits de la pêche maritime** [5 novembre 1974] (I., n° 77). — Renvoi à la commission des affaires économiques et du Plan, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement. — Rapport par M. Bernard Legrand [5 décembre 1974] (I., n° 117).

PENSION ALIMENTAIRE. — Voy. : OBLIGATION ALIMENTAIRE.

PENSIONS DE RETRAITE

1. — Proposition de loi, présentée par M. Antoine COURRIÈRE, *sénateur,* et plusieurs de ses collègues, **relative aux bonifications pour enfants prises en compte pour le calcul de la retraite** [30 mai 1974] (I., n° 170). — Renvoi à la commission des affaires sociales, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement.

2. — Proposition de loi, présentée par M. Antoine COURRIÈRE, *sénateur,* et plusieurs de ses collègues, **tendant à simplifier les procédures de liquidation des retraites** [30 mai 1974] (I., n° 183). — Renvoi à la commission des affaires sociales, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement.

3. — Proposition de loi, présentée par M. Hector VIRON, *sénateur,* et plusieurs de ses collègues, **tendant à assurer le paiement mensuel des pensions de retraite ou d'invalidité** [11 juin 1974] (I., n° 202). — Renvoi à la commission des affaires sociales, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement.

4. — Proposition de loi, présentée par M. Emile DIDIER, *sénateur,* et plusieurs de ses collègues, **tendant à permettre aux veuves de guerre de bénéficier dès l'âge de soixante ans d'une pension de retraite d'assurance vieillesse calculée sur le taux applicable à l'âge de soixante-cinq ans** [6 décembre 1974] (I., n° 121). — Renvoi à la commission des affaires sociales, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement.

5. — Projet de loi présenté par M. Jacques CHIRAC, *Premier ministre,* **portant diverses améliorations et simplifications en matière de pensions ou allocations des conjoints survivants, des mères de famille et des personnes âgées.** — Adopté par l'Assemblée nationale, après déclaration d'urgence, le 5 décembre 1974. — Voy. : Impressions n°s 776, 1331 et in-8° n° 189. — **Transmission au Sénat** [6 décembre 1974] (I., n° 123). — Renvoi à la commission des affaires sociales, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement. — Rapport par M. Michel Moreigne [12 décembre 1974] (I., n° 137). — **Discussion** [16 décembre 1974] (p. 2978 et suiv.). — *Sont entendus dans la discussion générale :* MM. Michel Moreigne, rapporteur, Paul Dijoud, secrétaire d'Etat auprès du ministre du travail (travailleurs immigrés), Francis Palmero, Mme Catherine Lagatu. — *Discussion des articles* (p. 2985 et suiv.). — Art. 1er (p. 2985). — Amendement par M. Michel Moreigne, rapporteur, tendant à remplacer le dernier alinéa du texte présenté pour l'article L. 351 du code de la sécurité sociale par les dispositions suivantes : « Chaque fois qu'il en résulte pour lui un avantage, le conjoint survivant cumule la pension de réversion avec des avantages personnels de vieillesse et d'invalidité : soit dans les limites fixées par décret ; soit jusqu'à concurrence du total des montants de la pension de vieillesse minimum prévue à l'article L. 345 et de l'allocation supplémentaire du fonds national de solidarité. » (*ibid.*), amendement par M. Michel Moreigne, rapporteur, tendant à rédiger comme suit la deuxième phrase du dernier alinéa du texte présenté pour l'article L. 351 du code de la sécurité sociale : « Toutefois, s'il est plus favorable à l'intéressé, le cumul intégral est possible jusqu'à concurrence du total des montants de la pension de vieillesse minimum prévue à l'article L. 345 et de l'allocation supplémentaire du fonds national de solidarité. » (*ibid.*), observations, adoption du premier amendement (*ibid.*), retrait du second devenu sans objet (p. 2986). — Art. 2 (*ibid.*). — Amendement par M. Michel Moreigne, rapporteur, tendant à rédiger comme suit le dernier alinéa du texte présenté pour l'article L. 628 du code de la sécurité sociale : « Le conjoint survivant cumule le secours viager avec des avantages personnels de vieillesse et d'invalidité jusqu'à concurrence du total des montants de la pension de vieillesse minimum prévue à l'article L. 345 et de l'allocation supplémentaire du fonds national de solidarité. » (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — Art. 2 *ter* (*ibid.*). — Amendement par M. Michel Moreigne, rapporteur, tendant à remplacer les deux dernières phrases du texte présenté pour l'article L. 323 du code de la sécurité sociale par les dispositions suivantes : « Chaque fois qu'il en résulte pour lui un avantage, le conjoint survivant invalide cumule la pension de veuve ou de veuf avec des avantages personnels de vieillesse, d'invalidité ou d'accident du travail, notamment en application des dispositions de l'article L. 454 modifié du présent code : soit dans des limites fixées par décret, soit jusqu'à concurrence du total des montants de la pension de vieillesse minimum prévue à l'article L. 345 et de l'allocation supplémentaire du fonds national de solidarité. » (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — Articles additionnels. — Amendement par M. Michel Moreigne, rapporteur, tendant, après l'article 2 *ter*, à insérer un article additionnel nouveau ainsi conçu : « En aucun cas, les conditions de ressources, de durée du mariage et d'âge visées aux articles L. 323, L. 351 et L. 628 du code de la sécurité sociale, ainsi que les pourcentages du montant de l'avantage de réversion par rapport au montant du ou des avantages personnels visés auxdits articles ne sauraient avoir pour effet de diminuer le montant total des avantages dont auraient pu bénéficier les personnes intéressées avant l'entrée en vigueur de la présente loi. » (p. 2987), observations, retrait (*ibid.*). — Amendement par MM. Francis Palmero et Jean-Marie Bouloux, tendant, après l'article 2 *quater*, à insérer un article additionnel nouveau ainsi conçu : « Le droit à la pension de réversion dans les conditions fixées par le code des pensions civiles et militaires de retraite annexé à la loi n° 64-1339 du 26 décembre 1964 est accordé aux veuves des fonctionnaires civils et militaires bénéficiaires de l'allocation annuelle prévue à l'article 11 de la même loi à compter du jour de l'entrée en vigueur de la présente loi. » (*ibid.*), observations, retrait (p. 2988). — Art. 2 *sexies* (*ibid.*). — Amendement rédactionnel par M. Michel Moreigne, rapporteur, observations, adoption (*ibid.*). — Art. 3 *bis* (*ibid.*). — Amendement rédactionnel par M. Michel Moreigne, rapporteur, adoption (p. 2989). — Articles additionnels. — Deux amendements identiques, le premier par M. André Aubry et plusieurs de ses collègues, le second par M. Robert Schwint et plusieurs de ses collègues, tendant, après l'article 5, à insérer un article additionnel nouveau ainsi rédigé : « Le paragraphe I de l'article L. 331 du code de la sécurité sociale est complété par l'alinéa suivant : « Toutefois, et par exception, aucune condition d'âge n'est exigée des titulaires de la carte de déporté ou interné de la Résistance ou de la carte de déporté ou interné politique. » (*ibid.*), observations, irrecevabilité aux termes de l'article 40 de la Constitution (p. 2990). — Amendement par M. Paul Dijoud, secrétaire d'Etat, tendant, après l'article 8, à insérer un article additionnel nouveau ainsi rédigé : « L'article L. 342 du code de la sécurité sociale est complété par un deuxième alinéa ainsi rédigé : « Sont également prises en considération, en vue de l'ouverture du droit à pension, dans les conditions fixées par décret en Conseil d'Etat, les périodes postérieures au 1er juillet 1930 pendant lesquelles les travailleurs salariés ont perçu une rente d'accident du travail prenant effet antérieurement à la date susvisée, pour une incapacité permanente au moins égale à 66 p. 100. » (*ibid.*) et amendement par MM. Jean-Marie Bouloux et Francis Palmero, soutenu par M. Francis Palmero, tendant à insérer, *in fine,* un article addi-

tionnel ainsi rédigé : « Il est ajouté au code de la sécurité sociale un article L. 331 *bis* ainsi rédigé : « *Art. L. 331 bis.* — Le titulaire d'une rente accident du travail calculée sur une incapacité permanente au moins égale à 66 p. 100, dont l'accident est survenu antérieurement au 1er janvier 1930, bénéficie de l'assurance vieillesse lorsqu'il prouve, par la décision judiciaire attributive de rente, avoir eu la qualité de salarié au moment de l'accident. Le salaire moyen qui sert de base au calcul de la pension est égal à celui qui a servi à déterminer le montant de la rente accident du travail, revalorisé par application du coefficient correspondant. » (*ibid.*), observations, retrait de ce dernier amendement et adoption de l'amendement par M. Paul Dijoud, secrétaire d'Etat (p. 2991). — Amendement par M. Michel Moreigne, rapporteur, tendant, après l'article 11, à insérer un article additionnel nouveau ainsi rédigé : « Avant la fin du second trimestre de chaque année, les caisses d'assurance vieillesse adressent à leurs ressortissants un relevé individuel leur permettant de connaître les périodes prises en considération pour la retraite au titre de l'année précédente et de disposer d'une récapitulation générale complète de leur situation au regard de la législation applicable en la matière. » (*ibid.*), amendement par M. Paul Dijoud, secrétaire d'Etat, tendant, après l'article 11, à insérer un article additionnel nouveau ainsi rédigé : « Les caisses et services gestionnaires de l'assurance vieillesse sont tenus d'adresser périodiquement à leurs ressortissants les informations nécessaires à la vérification de leur situation au regard des régimes dont ils relèvent. La périodicité de cette information devra être, en tout état de cause, de durée inférieure au délai de prescription des créances afférentes aux cotisations sociales. » (*ibid.*) et sous-amendement par M. Michel Moreigne, rapporteur, tendant, après le mot : « périodiquement », à ajouter les mots ; « à titre de renseignement, » (*ibid.*), observations, retrait de l'amendement par M. Michel Moreigne, rapporteur et adoption du sous-amendement par M. Michel Moreigne, rapporteur et de l'amendement par M. Paul Dijoud, secrétaire d'Etat (p. 2992). — Art. 12 (*ibid.*). — Amendement rédactionnel par M. Michel Moreigne, rapporteur, adoption (*ibid.*). — *Ont pris part à la discussion des articles :* MM. André Aubry, André Bohl, Roland Boscary-Monsservin, au nom de la commission des finances, Paul Dijoud, secrétaire d'Etat auprès du ministre du travail (travailleurs immigrés), Jacques Habert, Michel Moreigne, rapporteur, Francis Palméro, Robert Schwint. — Sur l'ensemble, adoption (p. 2992). — ADOPTION MODIFIÉE (n° 53).

Adoption définitive en deuxième lecture par l'Assemblée nationale le 20 décembre 1974. — Voy. : Impressions n°s 1410, 1420 et in-8° n° 218.

Promulgation. — Loi n° 75-3 du 3 janvier 1975 (*J. O.* 4 janvier 1975).

PENSIONS DE RETRAITE CIVILES ET MILITAIRES

1. — Proposition de loi, présentée par M. René JAGER, *sénateur*, **tendant à modifier l'article L. 90 du code des pensions civiles et militaires de retraite pour permettre la mensualition du paiement des pensions de retraite** [18 janvier 1974. — Rattachée pour ordre au procès-verbal de la séance du 20 décembre 1973. — *J. O.* séance du 22 janvier 1974] (I., n° 124). — Renvoi à la commission des affaires sociales, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement.

2. — Proposition de loi, présentée par M. Charles ZWICKERT, *sénateur*, et plusieurs de ses collègues, **relative à l'application de l'article L. 18 du code des pensions civiles et militaires de retraite** [19 novembre 1974] (I., n° 97). — Renvoi à la commission des affaires sociales, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement.

Voy. aussi : ANCIENS COMBATTANTS. — LOI DE FINANCES POUR 1975. — ECONOMIE ET FINANCES [I. — CHARGES COMMUNES] (OBSERVATIONS). — EDUCATION (OBSERVATIONS). — LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE POUR 1974 (n° 2. — ART. 13). — PRISONNIERS DE GUERRE. — QUESTIONS ORALES, 1466.

PENSIONS DE RETRAITE MUTUALISTE. — Voy. aussi : LOI DE FINANCES POUR 1975 : ANCIENS COMBATTANTS (OBSERVATIONS). — DEUXIÈME DÉLIBÉRATION (CRÉDITS).

PENSIONS MILITAIRES D'INVALIDITE ET DES VICTIMES DE GUERRE

Projet de loi présenté par M. Jacques CHIRAC, *Premier ministre*, **étendant certaines dispositions du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de la guerre aux internés résistants, aux internés politiques et aux patriotes résistant à l'occupation des départements du Haut-Rhin, du Bas-Rhin et de la Moselle.** — Adopté par l'Assemblée nationale le 16 décembre 1974. — Voy. : Impressions n°s 1379, 1398 et in-8°, n° 203. — **Transmission au Sénat** [17 décembre 1974] (I., n° 155). — Renvoi à la commission des affaires sociales, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement. — Rapport par M. André Aubry [18 décembre 1974] (I., n° 162). — **Discussion** [19 décembre 1974] (p. 3170 et suiv.). — *Sont entendus dans la discussion générale :* MM. André Aubry, rapporteur, Louis Jung, Fernand Lefort, André Bord, secrétaire d'Etat aux anciens combattants, Robert Schwint. — *Articles* (p. 3172). — Sur l'ensemble, adoption (*ibid.*). — ADOPTION (n° 66). — TEXTE DÉFINITIF.

Promulgation. — Loi n° 74-1105 du 26 décembre 1974 (*J. O.* 27 décembre 1974).

PERIPHERIQUE. — Voy. : CIRCULATION ROUTIÈRE.

PERMIS DE CHASSE. — Voy. aussi : LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE POUR 1974 (n° 2. — ART. 18).

PERMIS DE CONSTRUIRE. — Voy. aussi : PROCÉDURE CIVILE ET COMMERCIALE.

PERMISSION MILITAIRE. — Voy. : SERVICE NATIONAL.

PERSONNEL. — Voy. la catégorie intéressée, par exemple : personnel de l'Etat. — Voy. : FONCTIONNAIRES.

PERSONNEL COMMUNAL. — Voy. : COMMUNES.

PERSONNES AGEES. — Voy : VIEILLESSE.

PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES. — Voy. aussi : ARTISANS ET COMMERÇANTS. — LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES POUR 1974 (OBSERVATIONS).

PETITIONS

Pétition examinée par la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale.

Pétition n° 54 du 15 février 1974 par M. Fernand Lecharpentier [9 décembre 1974] (p. 2653).

PETROLE. — Voy. aussi : ENERGIE. — LOI DE FINANCES POUR 1975 ; DISCUSSION GÉNÉRALE (OBSERVATIONS). — INDUSTRIE ET RECHERCHE (OBSERVATIONS). — SERVICES DU PREMIER MINISTRE [INFORMATION] (OBSERVATIONS). — LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES POUR 1974 (OBSERVATIONS). — TRANSPORTS [III. — AVIATION CIVILE] (OBSERVATIONS). — POLITIQUE ÉCONOMIQUE. — QUESTIONS ORALES, 1445. — QUESTIONS ORALES AVEC DÉBAT, 50.

PHARMACIE. — Voy. aussi : LOI DE FINANCES POUR 1975 : TRAVAIL [III. — SANTÉ] (OBSERVATIONS).

PHARMACIE VETERINAIRE

Projet de loi présenté par M. Pierre Messmer, *Premier ministre*, **modifiant le livre V du code de la santé publique et relatif à la pharmacie vétérinaire.** — Adopté par l'Assemblée nationale le 13 juin 1974. — Voy. : Impression n°s 645, 820 et in-8° n° 104. — **Transmission au Sénat** [18 juin 1974] (I., n° 216). — Renvoi à la commission des affaires économiques et du Plan, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement. — Dessaisissement de la commission des affaires économiques et du Plan et renvoi à la commission des affaires sociales [20 juin 1974]. — Rapport par M. Remi Herment [14 novembre 1974] (I., n° 86). — **Discussion** [21 novembre 1974] (p. 1874 et suiv.). — *Sont entendus dans la discussion générale.* M. Rémi Herment, rapporteur, Mme Simone Veil, ministre de la santé, MM. Léon Eeckhoutte, Jean Colin, Pierre Marcilhacy, Jacques Ménard, Pierre Labonde. — *Discussion des articles* (p. 1885 et suiv.). — Art. 2 (p. 1885). L'alinéa introductif est réservé (*ibid.*). — Amendement par M. Rémi Herment, rapporteur, tendant au quatrième alinéa du texte présenté pour l'article L. 607 du code de la santé publique,

à remplacer les mots : « tout mélange de médicament et d'aliment préparé à l'avance », par les mots : « tout mélange préparé à l'avance de médicament et d'aliment ». (*ibid.*), observation, adoption (*ibid.*). — Amendement par M. Rémi Herment, rapporteur, tendant à supprimer les trois derniers alinéas du texte présenté pour l'article L. 608 du code de la santé publique, alinéas relatifs aux « aliments d'adaptation » (p. 1886), observations, adoption (p. 1887). — Amendement par M. Rémi Herment, rapporteur, tendant à remplacer le premier alinéa du texte proposé pour l'article L. 610 du code de la santé publique par les dispositions suivantes : « Seuls peuvent préparer extemporanément les médicaments vétérinaires, les détenir en vue de leur cession aux utilisateurs et les délivrer au détail, à titre gratuit ou onéreux : *a*) les pharmaciens titulaires d'une officine ; *b*) sans toutefois qu'ils aient le droit de tenir officine ouverte, les docteurs-vétérinaires inscrits au tableau de l'Ordre, lorsqu'il s'agit des animaux auxquels ils donnent personnellement leurs soins dans le cadre de leur clientèle ou de leur activité au sein de groupements tels que mentionnés à l'article L. 612. La même faculté est accordée aux chefs des services de pharmacie et toxicologie des écoles nationales vétérinaires pour le traitement des animaux admis en consultation ou hospitalisés. » (*ibid.*), premier sous-amendement par M. Bernard Lemarié, tendant, à la fin de l'alinéa *b* du texte présenté par l'amendement, a supprimer les mots : « ou de leur activité au sein de groupements tels que mentionnés à l'article L. 612. » [groupement de producteurs reconnus et groupements professionnels agricoles] (*ibid.*), second sous-amendement par Mme Simone Veil, ministre de la santé, tendant, dans le texte présenté par l'amendement, à rédiger comme suit l'alinéa *b* : « *b*) Sans toutefois qu'ils aient le droit de tenir officine ouverte, les docteurs-vétérinaires inscrits au tableau de l'Ordre, lorsqu'il s'agit des animaux auxquels ils donnent personnellement leurs soins dans le cadre de leur clientèle ou de leur activité à temps plein au sein des élevages de groupements tels que mentionnés à l'article L. 612. » (*ibid.*) ; amendement par M. Jean Colin, tendant au début du texte modificatif proposé pour l'article L. 610 du code de la santé publique, après les mots : « titulaires d'une officine », à insérer les mots : « agissant sur présentation d'une ordonnance vétérinaire. » (*ibid.*) ; observations, retrait du premier sous-amendement par M. Bernard Lemarié (p. 1888), retrait de l'amendement par M. Jean Colin (*ibid.*), adoption du sous-amendement par Mme Simone Veil, ministre de la santé et adoption de l'amendement par M. Rémi Herment, rapporteur (*ibid.*). — Amendement par M. Rémi Herment, rapporteur, tendant à supprimer le deuxième alinéa du texte présenté pour l'article L. 610 du code de la santé publique [vente libre au détail des médicament pour les petits animaux de compagnie] (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — Amendement par M. Rémi Herment, rapporteur, tendant, à la fin du texte présenté pour l'article L. 611-1 du code de la santé publique, à remplacer les mots ; «, est faite [la délivrance au détail des médicaments vétérinaires] sur présentation d'une ordonnance d'un vétérinaire », par les mots ; « sauf lorsqu'il s'agit de médicaments contenant des substances toxiques ou vénéneuses à doses exonérées, est subordonnée à la présentation d'une ordonnance établie par un docteur vétérinaire. » (p. 1889) et sous-amendement par M. Bernard Lemarié, tendant à rédiger ainsi la fin du texte présenté par l'amendement précédent pour l'article 611-1 du code de la santé publique : « ... est subordonnée à la rédaction par un docteur vétérinaire d'une ordonnance qui sera obligatoirement remise à l'utilisateur » (*ibid.*), observations, adoption du sous-amendement et de l'amendement (*ibid.*). — Amendement par Mme Simone Veil, ministre de la santé, tendant à une nouvelle rédaction du début du premier alinéa du texte présenté pour l'article L. 612 du code de la santé publique afin d'autoriser les groupements de défense sanitaire, aussi bien que les groupements reconnus de producteurs et les groupements professionnels à détenir et délivrer à leurs membres des médicaments vétérinaires (*ibid.*). amendement par M. Rémi Herment, rapporteur, tendant à compléter le texte présenté pour l'article L. 612 du code de la santé publique afin d'ajouter « les groupements de défense sanitaire » (*ibid.*), amendement par M. Jean-Marie Rausch, tendant à compléter le texte présenté pour l'article L. 612 du code de la santé publique afin d'ajouter « les personnes morales » (*ibid.*), observations, retrait de l'amendement par M. Rémi Herment, rapporteur, rejet de l'amendement par M. Jean-Marie Rausch et adoption de l'amendement par Mme Simone Veil, ministre de la santé (p. 1890). — Trois amendements, le premier par M. Edouard Grangier, le deuxième par M. Michel Kauffmann, et le troisième par M. Pierre Laborde et plusieurs de ses collègues, tendant, par diverses modifications du texte présenté pour l'article L. 612 du code de la santé publique, à permettre aux groupements agricoles de détenir et de délivrer des médicaments dangereux visés à l'article L. 617-6 du code de la santé publique (*ibid.*), observations, rejet successif des trois amendements (p. 1891). — Amendement par M. Rémi Herment, rapporteur, tendant à supprimer le deuxième alinéa du texte présenté pour l'article L. 612 du code de la santé publique, alinéa permettant aux « personnes physiques ou morales liées par contrat à des éleveurs pour améliorer la rentabilité de la production animale et agréées à cet effet par arrêté du ministre de l'agriculture », de bénéficier des mêmes prérogatives que les groupements agricoles (*ibid.*), observations, adoption (p. 1892). — Amendement d'harmonisation par M. Rémi Herment, rapporteur, au début du troisième alinéa du texte présenté pour l'article L. 612 du code de la santé publique, adoption (*ibid.*). — Amendement par M. Rémi Herment, rapporteur, tendant, au troisième alinéa du texte présenté pour l'article L. 612 du code de la santé publique [agrément du ministre pour les groupements agricoles], à remplacer les mots : « sur proposition de commissions paritaires comprenant des représentants de l'administration, des organisations professionnelles agricoles et des vétérinaires », par les mots : « après avis de commissions paritaires comprenant des représentants de l'administration, des représentants des organisations professionnelles agricoles et des représentants des vétérinaires et pharmaciens » (*ibid.*), observations, sous-amendement par M. Léon Eeckoute, tendant à rédiger ainsi le début de l'amendement : « Après avis de commissions comprenant en nombre égal... » (p. 1893), amendement par M. Edouard Grangier tendant, au troisième alinéa du texte présenté pour l'article L. 612 du code de la santé publique, après le mot : « vétérinaires » à ajouter les mots : « praticiens et des pharmaciens » (*ibid.*), sous-amendement à l'amendement précédent, par M. Léon Eeckoute tendant à substituer au mot : « praticiens », le mot : « libéraux », (*ibid.*), l'amendement par M. Rémi Herment, rapporteur, est adopté, ainsi que le sous-amendement par M. Léon Eeckoute qui le complète (*ibid.*), l'amendement par M. Edouard Grangier est retiré et le sous-amendement par M. Léon Eeckoute devient sans objet (*ibid.*). — Trois amendements au quatrième alinéa du texte présenté pour l'article L. 612 du code de la santé publique et disposant que l'agrément [des groupements par le ministre de l'agriculture] est « subordonné à l'engagement de mettre en œuvre un programme sanitaire d'élevage approuvé par le ministre de l'agriculture et dont l'exécution est placée sous la surveillance et la responsabilité effectives d'un docteur vétérinaire contrôlant l'élevage sur place. », le premier amendement, par M. Edouard Grangier, tendant à rédiger comme suit la fin de ce quatrième alinéa : « ... sous la surveillance régulière et la responsabilité effective d'un vétérinaire habilité à exercer en France. », (*ibid.*), le second amendement par M. Rémi Herment, rapporteur, tendant, à la fin du même quatrième alinéa, à remplacer les mots : « contrôlant l'élevage sur place », par les mots : « exerçant sur place » (*ibid.*), et le troisième amendement par M. Jacques Ménard, tendant, à la fin du même quatrième alinéa, à remplacer les mots : « ... dont l'exécution est placée sous la surveillance et la responsabilité effectives d'un docteur vétérinaire contrôlant l'élevage sur place », par les mots : « ... dont l'exécution est placée sous la surveillance et la responsabilité effectives d'un docteur vétérinaire visitant personnellement et régulièrement l'élevage », (*ibid.*), observations, retrait de l'amendement par M. Rémi Herment, rapporteur (p. 1894), retrait de l'amendement par M. Edouard Grangier (*ibid.*), adoption de l'amendement par M. Jacques Ménard (*ibid.*). — Amendement par M. Léon Eeckoute et plusieurs de ses collègues, tendant à compléter le texte présenté pour l'article L. 613 du code de la santé publique qui prévoit que l'acquisition, la détention et la délivrance des médicaments par les groupements doivent se faire « sous le contrôle d'un docteur-vétérinaire ou d'un pharmacien », par les dispositions suivantes : « participant effectivement à la direction technique du groupement. En tous les cas, ce pharmacien ou docteur-vétérinaire est personnellement responsable de l'application des dispositions législatives et réglementaires concernant les médicaments vétérinaires sans préjudice le cas échéant de la responsabilité solidaire du groupement. » (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — Amendement par M. Jacques Ménard tendant à compléter *in fine* le texte présenté pour l'article L. 614 du code de la santé publique par un nouvel alinéa interdisant le traitement des animaux par des médicaments à usage humain, alinéa dont la rédaction rectifiée est la suivante : « La prescription et la cession à titre gratuit ou onéreux, pour le traitement des animaux, de toute spécialité autorisée, préparée et conditionnée pour l'usage humain sont interdites. » (p. 1895), sous-amendement par Mme Simone Veil, ministre de la santé tendant, dans l'amendement précédent : 1° à supprimer les mots : « et la cession à titre gratuit ou onéreux » ; 2° à remplacer les mots : « sont interdites », par les mots : « est interdite. » (*ibid.*), observations, adoption du sous-amendement et de l'amendement (p. 1896). — Amendement par M. Rémi Herment, rapporteur, tendant, à l'alinéa *e* du texte proposé pour l'article L. 617-6 du code de la santé publique relatif à la réglementation des médicaments vétérinaires dangereux pour la santé publique, à ajouter, après

le mot : « toxique », les mots : « ou dangereux » (*ibid.*), observations, adoption (p. 1897). — Amendement par M. Rémi Herment, rapporteur, tendant, entre les alinéas *e* et *f* du texte présenté pour l'article L. 617-6 du code de la santé publique, un alinéa *e bis* ainsi conçu : « *e bis*) Produits dont les effets sont susceptibles d'être à l'origine d'une contravention à la législation sur les fraudes. » (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — Observations sur l'utilisation de la chloromycétine en pharmacie vétérinaire (*ibid.*). — Amendement par Mme Simone Veil, ministre de la santé, tendant, dans le texte présenté pour l'article L. 617-7 du code de la santé publique [traitement de la tuberculose et brucellose des animaux], après les mots : « Seuls les vétérinaires », à insérer les mots : « et les laboratoires de diagnostic agréés par le ministre de l'agriculture » (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — Amendement rédactionnel par Mme Simone Veil, ministre de la santé, au texte présenté pour l'article L. 617-8 du code de la santé, adoption (*ibid.*). — Amendement par Mme Simone Veil, ministre de la santé, tendant à rédiger comme suit le début du texte présenté pour l'article L. 617-13 du code de la santé publique : « Les personnes qui effectuent les interventions fixées par l'avant-dernier alinéa de l'article 340 du code rural peuvent acheter aux établissements... » (p. 1899) et amendement par M. Rémi Herment, rapporteur, tendant, au premier alinéa du même texte, à supprimer les mots : « et les personnes visées au deuxième alinéa de l'article 5 de ladite loi [du 17 juin 1938], observations, retrait de l'amendement par M. Rémi Herment, rapporteur, (*ibid.*) et adoption de l'amendement par Mme Simone Veil, ministre de la santé (*ibid.*). — Amendement par M. Rémi Herment, rapporteur, tendant à supprimer les deux derniers alinéas du texte présenté pour l'article L. 617-13 du code de la santé publique [création d'un corps d'auxiliaires vétérinaires et zootechniciens] (*ibid.*), observations, adoption (p. 1900). — Amendement par M. Jacques Ménard tendant à modifier le premier alinéa du texte présenté pour l'article L. 617-14 du code de la santé publique, afin de porter à dix ans pour les personnes physiques comme pour les personnes morales pratiquant actuellement la vente des médicaments vétérinaires le délai dans lequel elles devront cesser leurs activités (*ibid.*), et amendement par M. Rémi Herment, rapporteur, tendant à ramener le même délai à cinq ans (*ibid.*), observations, l'amendement par M. Jacques Ménard est rejeté (p. 1901) et l'amendement par M. Rémi Herment, rapporteur, est adopté (*ibid.*). — Amendement par Mme Simone Veil, ministre de la santé, tendant à une nouvelle rédaction du dernier alinéa du texte présenté pour l'article L. 617-14 du code de la santé publique, afin de reporter à l'échéance de la cinquième année qui suivra la promulgation de la présente loi le dépôt du rapport du Gouvernement relatif à la reconversion des personnes physiques ou morales qui auront cessé leur activité actuelle en vertu du présent article (*ibid.*), observations (*ibid.*), sous-amendement par M. Rémi Herment, rapporteur, tendant à reporter l'échéance à la quatrième année (*ibid.*) observations, adoption du sous-amendement et de l'amendement (*ibid.*). — Amendement par M. Rémi Herment, rapporteur, tendant à supprimer, à la fin du texte présenté pour l'article L. 617-15 du code de la santé publique le délai maximum de validité prévu pour le récépissé de demande d'agrément des groupements agricoles (p. 1902), observations, adoption (*ibid.*). — Amendement par M. Jacques Ménard tendant à une nouvelle rédaction du texte présenté pour l'article 617-16 du code de la santé publique afin d'accorder aux établissements concernés un délai suffisant pour effectuer et payer les investissements nécessaires (*ibid.*), observation, rejet (*ibid.*). — Amendement par M. Rémi Herment, rapporteur, tendant à rédiger comme suit le texte présenté pour le premier alinéa de l'article L. 617-16 du code de la santé publique : « Un délai d'un an à compter de la date de publication du décret prévu pour l'application des articles L. 615 et L. 616 est accordé aux établissements effectivement ouverts à la date de publication de la loi n° , du , pour satisfaire aux obligations qui s'imposent à eux au titre de ces articles. » (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — Amendement d'harmonisation par M. Rémi Herment, rapporteur, à la fin du texte présenté pour le deuxième alinéa de l'article L. 617-16 du code de la santé publique, adoption (*ibid.*). — Amendement par M. Jacques Ménard, tendant à une nouvelle rédaction du texte présenté pour l'article L. 617-17 du code de la santé publique afin que les médicaments ou spécialités vétérinaires existant soient l'objet d'un simple enregistrement valant autorisation (p. 1903), observations, rejet (*ibid.*). — Amendement d'harmonisation par M. Rémi Herment, rapporteur, au texte présenté pour le premier alinéa de l'article L. 617-17 du code de la santé publique, adoption (*ibid.*). — Amendement d'harmonisation par M. Rémi Herment, rapporteur, au texte présenté pour le deuxième alinéa de l'article L. 617-17 du code de la santé publique, adoption (*ibid.*). — Amendement par M. Rémi Herment, rapporteur, tendant à compléter la fin du troisième alinéa du texte présenté pour l'article L. 617-18 du code de la santé publique afin de remettre également à un décret en Conseil d'Etat le soin de définir les conditions d'acquisition, de détention, de délivrance et l'utilisation des médicaments autorisés pour les groupements agricoles (p. 1904), observations, adoption (*ibid.*). — Amendement par M. Rémi Herment, rapporteur, tendant à compléter le sixième alinéa du texte présenté pour l'article L. 617-18 du code de la santé publique afin de remettre également à un décret en Conseil d'Etat le soin de définir les conditions de délivrance de l'autorisation administrative conditionnant l'existence même de l'établissement (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — Amendement par M. Rémi Herment, rapporteur, tendant, au deuxième alinéa du texte présenté pour l'article L. 617-21 du code de la santé publique, après le mot : « médicamenteux », à ajouter les mots : « , toxiques ou dangereux » [contrôle des denrées alimentaires d'origine animale] (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — Amendement de M. Rémi Herment, rapporteur, tendant, à la fin du deuxième alinéa du texte présenté pour l'article L. 617-21 du code de la santé publique, à supprimer les mots : « provenant du non-respect des temps d'attente prévus à l'article L. 617, 2, 1° », afin de ne pas restreindre le champ de la mission de contrôle (*ibid.*), observations, adoption (p. 1905). — Amendement par M. Bernard Lemarié, tendant à supprimer le texte présenté pour l'article L. 617-22 *bis* du code de la santé publique créant une taxe sur les spécialités vétérinaires (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — Amendement par M. Rémi Herment, rapporteur, tendant à interpréter la section IX (du chapitre III du titre II du livre V du code de la santé publique) : « Dispositions pénales et mesures administratives », au lieu de : « Dispositions pénales » (p. 1905), observations, adoption (*ibid.*). — *Ont pris part à la discussion des articles :* MM. Philippe de Bourgoing, Jean Colin, Emile Didier, Léon Eeckhoute, Edouard Grangier, Paul Guillard, Rémi Herment, rapporteur, Michel Kauffmann, Pierre Labonde, Marcel Lemaire, Bernard Lemarié, Paul Malassagne, Jean Mézard, Jean-Marie Rausch, Mme Simone Veil, ministre de la santé. — *Explication de vote :* MM. Bernard Lemarié, Paul Malassagne. — Sur l'ensemble, adoption (p. 1906). — ADOPTION MODIFIÉE (n° 44).

PHOQUES. — Voy. : TRAITÉS ET CONVENTIONS.

PIETONS. — Voy. aussi : CIRCULATION ROUTIÈRE.

PLAN DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET SOCIAL.

Voy. aussi : AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE. — AMÉNAGEMENT RÉGIONAL. — AMÉNAGEMENT RURAL. — EQUIPEMENT SPORTIF ET SOCIO-ÉDUCATIF. — LOI DE FINANCES POUR 1975 : DISCUSSION GÉNÉRALE (OBSERVATIONS). — SERVICE DU PREMIER MINISTRE [V. — COMMISSARIAT GÉNÉRAL DU PLAN D'ÉQUIPEMENT ET DE LA PRODUCTIVITÉ]. — TRAVAIL [III. — SANTÉ] (OBSERVATIONS). — LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE POUR 1974 (n° 1. — OBSERVATIONS). — QUESTIONS ORALES AVEC DÉBAT, 16. — 23 [30 mai 1974].

PLUS-VALUES (impôts). — Voy. : LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE POUR 1974 (n° 1. — ARTICLES).

POITOU-CHARENTES (Année de l'art roman). — Voy. : LOI DE FINANCES POUR 1975 : CULTURE (CRÉDITS).

POLICE. — Voy. aussi : DÉLINQUANCE. — LOI DE FINANCES POUR 1975 : INTÉRIEUR (OBSERVATIONS). — QUESTIONS ORALES, 1519.

POLITIQUE AGRICOLE. — Voy. aussi : LOI DE FINANCES POUR 1975 : AGRICULTURE (OBSERVATIONS). — LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE POUR 1974 (n° 1. — OBSERVATIONS). — QUESTIONS ORALES AVEC DÉBAT, 48 [9 juillet 1974], 58, 66.

POLITIQUE ECONOMIQUE. — Voy. aussi : EXPORTATIONS. — INFLATION. — LOI DE FINANCES POUR 1975. — DISCUSSION GÉNÉRALE (OBSERVATIONS). — LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES (n° 1 et n° 2. — OBSERVATIONS). — QUESTIONS ORALES AVEC DÉBAT, 99, 21.

POLITIQUE ENERGETIQUE. — Voy. aussi : LOI DE FINANCES POUR 1975. — DISCUSSION GÉNÉRALE (OBSERVATIONS). — LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES (n° 1 et n° 2. — OBSERVATIONS). — QUESTIONS ORALES AVEC DÉBAT, 60, 79.

POLITIQUE EUROPEENNE. — Voy. aussi : EUROPE. — LOI DE FINANCES POUR 1975 : AFFAIRES ÉTRANGÈRES (OBSERVATIONS). — QUESTIONS ORALES AVEC DÉBAT, 81.

POLITIQUE EXTERIEURE. — Voy. aussi : LOI DE FINANCES POUR 1975 : AFFAIRES ÉTRANGÈRES (OBSERVATIONS. — CRÉDITS). — QUESTIONS ORALES AVEC DÉBAT, 80.

POLITIQUE FERROVIAIRE. — Voy. : CHEMINS DE FER.

POLITIQUE GENERALE. — Voy. aussi : DÉCLARATIONS DU GOUVERNEMENT. — QUESTIONS ORALES AVEC DÉBAT, 14. — 36 (5 juin 1974).

POLITIQUE MONETAIRE. — Voy. aussi : DÉCLARATIONS DU GOUVERNEMENT. — LOI DE FINANCES POUR 1975. — DISCUSSION GÉNÉRALE (OBSERVATIONS).

POLITIQUE NUCLEAIRE. — Voy. aussi : LOI DE FINANCES POUR 1975 : INDUSTRIE ET RECHERCHE (OBSERVATIONS).

POLITIQUE SOCIALE. — Voy. aussi : AIDE SOCIALE. — LOI DE FINANCES POUR 1975 (ART. 6). — LOGEMENT. — SALAIRES.

POLITIQUE SPATIALE. — Voy. aussi : LOI DE FINANCES POUR 1975 : INDUSTRIE ET RECHERCHE (OBSERVATIONS). — QUESTIONS ORALES, 1483.

POLLUTION. — Voy. aussi : LOI DE FINANCES POUR 1975 : QUALITÉ DE LA VIE [I. — ENVIRONNEMENT] (OBSERVATIONS). — TRANSPORTS [IV. — MARINE MARCHANDE] (OBSERVATIONS). — LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE POUR 1974 (n° 2. — ARTICLE ADDITIONNEL APRÈS L'ART. 7).

POLYNESIE FRANÇAISE

1. — Proposition de loi, présentée par M. Louis COURROY, *sénateur*, **tendant à doter le territoire de la Polynésie française d'un nouveau statut** [2 juillet 1974] (I., n° 262). — Renvoi à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement.

2. — Proposition de loi, présentée par M. Pouvanaa OOPA TETUAAPUA, *sénateur*, et plusieurs de ses collègues, **tandant à doter le territoire de la Polynésie française d'un nouveau statut** [10 mai 1973] (I., n° 266). — *Renvoi à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement.* — Reprise par son auteur le 20 octobre 1974, en application du troisième alinéa de l'article 28 du règlement [2 octobre 1974] (p. 1158).

PORNOGRAPHIE. — Voy. aussi : QUESTIONS ORALES, 1430.

PORTS MARITIMES. — Voy. aussi : LOI DE FINANCES POUR 1975 : EQUIPEMENT ET PORTS MARITIMES (OBSERVATIONS).

POSTES ET TELECOMMUNICATIONS. — Voy. aussi : CHÈQUES POSTAUX. — GRÈVE. — LOI DE FINANCES POUR 1975 (POSTES ET TÉLÉCOMMUNICATIONS). — PROCÉDURE CIVILE ET COMMERCIALE. — QUESTIONS ORALES, 1518.

POUDRES ET POUDRERIES. — Voy. aussi : LOI DE FINANCES POUR 1975 : DÉFENSE (OBSERVATIONS). — QUESTIONS ORALES, 1457.

POUVOIR D'ACHAT. — Voy. : INFLATION.

POUVOIRS D'ENQUETE. — Voy. : COMMISSIONS D'ENQUÊTE ET MISSIONS D'INFORMATION.

PREFECTURE (Personnel des). — Voy. aussi : LOI DE FINANCES POUR 1975 : INTÉRIEUR (OBSERVATIONS).

PREFECTURE DU VAR. — Voy. : LOI DE FINANCES POUR 1975 : AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE (OBSERVATIONS. — CRÉDITS).

PRELEVEMENT CONJONCTUREL

Projet de loi, présenté par M. Jacques CHIRAC, *Premier ministre*, **instituant un prélèvement conjoncturel ayant pour objet de prévenir les comportements inflationnistes des entreprises.** — Déclaration d'urgence. — [15 octobre 1974] (I., n° 22). — Renvoi à la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la Nation, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement. — Rapport par M. Yvon Coudé du Foresto [24 octobre 1974] (I., n° 65). — **Discussion** [30 octobre 1974] (p. 1515 et suiv.). — *Sont entendus dans la discussion générale :* MM. Jean-Pierre Fourcade, ministre de l'économie et des finances, Yvon Coudé du Foresto, rapporteur général, Roger Gaudon, Guy Petit, Auguste Amic. — *Discussion des articles* (p. 1529 et suiv.) — Art. 2 (p. 1529). — Amendement par M. Yvon Coudé du Foresto, rapporteur général, tendant à modifier la première phrase du premier alinéa du paragraphe II de cet article afin de prévoir la suppression du prélèvement lorsque l'augmentation de l'indice des prix à la consommation n'aura pas dépassé 1, 5 p. 100 pendant trois mois consécutifs [au lieu de 0,5 p. 100 pour chaque mois] (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — Amendement par M. Josy Moinet tendant à compléter la même première phrase du premier alinéa du paragraphe II de l'article 2, afin de prévoir la suppression du prélèvement, au plus tard le 31 mars 1976 (*ibid.*), observations, rejet (p. 1530). — Art. 3 (*ibid.*), — Amendement par M. Yvon Coudé du Foresto, rapporteur général, tendant à rédiger comme suit le dernier alinéa de l'article 3 : « La fraction non remboursable du prélèvement est affectée au remboursement des avances de la Banque de France à l'Etat » (*ibid.*) et amendement par M. Josy Moinet tendant à la rédaction suivante du même alinéa : « La fraction non remboursable du prélèvement est utilisée dans les conditions fixées par décret en Conseil d'Etat, pour améliorer la rémunération de l'épargne populaire, celle-ci étant définie en fonction des revenus de l'épargnant sans référence à la nature de l'établissement collecteur » (*ibid.*), observations, adoption de l'amendement par M. Yvon Coudé du Foresto, rapporteur général (p. 1532), l'amendement de M. Josy Moinet devient sans objet (*ibid.*). — Art. 4 (p. 1533). — Amendement par M. Yvon Coudé du Foresto, rapporteur général, tendant à modifier les alinéas 2, 3 et 4 du paragraphe I de l'article 4, afin de relever les seuils d'application du prélèvement, seuils correspondant aux chiffres d'affaires et seuil correspondant au nombre de salariés (*ibid.*), observations, sous-amendement par M. Jean-Pierre Fourcade, ministre de l'économie et des finances, tendant à fixer le seuil tenant au nombre de salariés à 75 au lieu de 50 (p. 1534), adoption du sous-amendement et de l'amendement (*ibid.*). — Amendement par M. Yvon Coudé du Foresto, rapporteur général, tendant à compléter *in fine* le paragraphe I de l'article 4 par l'alinéa suivant : « En ce qui concerne les chiffres d'affaires ci-dessus, le Parlement sera saisi chaque année, dans le projet de loi de finances, de propositions tendant à les aménager en fonction de l'évolution des prix des produits manufacturés compris dans l'indice des prix dit des 295 postes tel qu'il est calculé par l'I. N. S. E. E. pour la France entière » (*ibid.*), adoption (*ibid*). — Amendement par M. Henri Caillavet, soutenu par M. Josy Moinet, tendant à compléter le paragraphe I de l'article 4 par un nouvel alinéa exonérant du prélèvement conjoncturel les entreprises de presse (*ibid.*), observations, retrait (p. 1535). — Amendement par M. Joseph Yvon tendant à compléter le paragraphe I de l'article 4 par un nouvel alinéa exonérant du prélèvement conjoncturel les entreprises dont le chiffre d'affaires résulte pour plus de 50 p. 100 de la construction navale (*ibid.*), observations, retrait (p. 1536). — Amendement par M. Paul Guillard et plusieurs de ses collègues, tendant à compléter le paragraphe I de l'article 4 afin d'exonérer les organismes à but non lucratif (*ibid.*), observations, retrait (*ibid.*). — Amendement par M. Jacques Boyer-Andrivet, soutenu par M. Paul Guillard, tendant à compléter le paragraphe I de l'article 4 afin d'exonérer les sociétés coopératives agricoles dans la mesure où elles n'effectuent d'opérations qu'avec les sociétaires (*ibid.*), observations, retrait (p. 1537). — Amendement par M. Auguste Amic et plusieurs de ses collègues, tendant à insérer, après le paragaphe I de l'article 4, un paragraphe I *bis* ainsi rédigé : « I bis. — Sont passibles également du prélèvement les sociétés filiales au sens de l'article 354 de la loi n° 66-537 du 24 juillet 1966, lorsque la société-mère est elle-même passible du prélèvement » (*ibid*), observations, adoption (*ibid.*). — Art. 6 (*ibid.*). — Amendement par M. Auguste Amic et plusieurs de ses collègues, tendant, dans le paragraphe I de cet article à insérer en tête des rubriques du compte d'exploitation générale servant au calcul de la marge réalisée par l'entreprise, les mots : « les salaires et les charges sociales » (p. 1538) et amendement par

M. Roger Gaudon et plusieurs de ses collègues, soutenu par M. Paul Jargot, tendant à un but semblable (*ibid.*), observation, rejet (p. 1539) par scrutin public (n° 10) de l'amendement par M. Auguste Amic et plusieurs de ses collègues et retrait de l'amendement par M. Roger Gaudon et plusieurs de ses collègues (p. 1539). — Amendement par M. Josy Moinet tendant à rédiger comme suit l'avant-dernier alinéa du paragraphe I de l'article 6 [part de la marge correspondant aux exportations] : « Cette différence est diminuée, pour l'exercice de référence comme pour l'exercice du prélèvement, en proportion de la somme de chiffres d'affaires réalisés à l'exportation au cours de ces deux exercices par rapport à la somme des chiffres d'affaires totaux, hors taxes et droits indirects, de ces mêmes exercices. » (*ibid.*) ; amendement par M. Yvon Coudé du Foresto, rapporteur général, tendant à rédiger comme suit le même alinéa : « Cette différence est diminuée en proportion du chiffre d'affaires réalisé à l'exportation ou assimilé en application de l'article 7 de la loi n° 66-10 du 6 janvier 1966 par rapport au chiffre d'affaires total, hors taxes et droits indirects. Si les prix de vente à l'exportation sont différents de ceux du marché intérieur, cette proportion sera modifiée à due concurrence. Cependant, les entreprises pourront s'abstenir d'effectuer ces corrections. » (*ibid.*) et sous-amendement par M. Jean-Pierre Fourcade, ministre de l'économie et des finances, tendant à supprimer, dans l'amendement précédent la phrase : « Si les prix de vente à l'exportation sont différents de ceux du marché intérieur, cette proportion sera modifiée à due concurrence. » (*ibid.*) ; observations, retrait de l'amendement par M. Josy Moinet (p. 1540) ; adoption du sous-amendement par M. Jean-Pierre Fourcade, ministre de l'économie et des finances, et de l'amendement par M. Yvon Coudé du Foresto, rapporteur général, modifié dans ses deux derniers mots qui sont : « cette correction » et non pas « ces corrections » (p. 1541). — Amendement par MM. Michel Chauty et Yves Durand, tendant, au paragraphe I de l'article 6, avant le dernier alinéa, à insérer un nouvel alinéa relatif aux sociétés productrices de matières premières (*ibid.*) ; observations, retrait (*ibid.*). — Amendement par M. Yvon Coudé du Foresto, rapporteur général, tendant à compléter *in fine* le paragraphe I de l'article 6 par un alinéa relatif à la détermination de la marge dans le cas de provision pour fluctuation des cours (*ibid.*), observations, retrait (p. 1542). — Amendement par M. Josy Moinet tendant à compléter le paragraphe I de l'article 6 par un alinéa nouveau relatif aux ristournes distribuées aux sociétaires par les coopératives agricoles (*ibid.*), observations, retrait (*ibid.*). — Amendement par M. Josy Moinet tendant à compléter *in fine* le paragraphe I de l'article 6 par un alinéa nouveau disposant qu'il ne sera pas tenu compte, pour la détermination du chiffre d'affaires pour les prestataires de services, du montant des achats effectués pour le compte de tiers (*ibid.*), observations, retrait (*ibid.*). — Amendement par M. Yvon Coudé du Foresto, rapporteur général, tendant à modifier le paragraphe II de l'article 6, afin de prévoir qu'une loi, et non pas un décret, adaptera les modalités de calcul aux entreprises de banque et d'assurances, ainsi qu'aux entreprises dont les résultats imposables ne sont pas déterminés suivant les règles applicables en matière de bénéfices industriels et commerciaux (*ibid.*), observations, amendement par M. Henri Caillavet, soutenu par M. Josy Moinet, tendant à modifier le paragraphe II de l'article 6, afin que le décret adaptant les modalités de calcul aux entreprises de banque et d'assurances vise également les entreprises de presse (p. 1543), observations, retrait de ce dernier amendement (p. 1544) et adoption de l'amendement précédent par M. Yvon Coudé du Foresto, rapporteur général (*ibid.*). — Art. 7 (*ibid.*). — Amendement par M. Jean-Pierre Fourcade, ministre de l'économie et des finances tendant : 1° à insérer un nouveau paragraphe II disposant que la marge est « selon le cas, réduite ou majorée de la variation, par rapport à l'exercice précédent, de la provision pour fluctuation des cours inscrite au bilan de l'entreprise » ; 2° à modifier la numérotation des paragraphes de l'article (*ibid.*), adoption (*ibid.*). — Amendement par M. Yvon Coudé du Foresto, rapporteur général, tendant à compléter comme suit le premier alinéa du paragraphe II de l'article 7 : « Si les gains de productivité de l'entreprise dépassent ces gains moyens, le pourcentage visé au paragraphe I ci-dessus sera majoré en conséquence. Un décret en Conseil d'Etat déterminera les modalités selon lesquelles seront calculés les gains de productivité des entreprises. » (*ibid.*), observations, adoption (p. 1545). — Amendement par M. Yvon Coudé du Foresto, rapporteur général, tendant, après le paragraphe II de l'article 7, à insérer un paragraphe II *bis* nouveau disposant que la marge « est minorée de la part d'augmentation de la masse salariale et des charges accessoires résultant de l'augmentation du pouvoir d'achat du S. M. I. C. » (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — Amendement par M. Yves Durand, tendant à rédiger comme suit le paragraphe III de cet article 7 : « III. — Elle (la marge) est, enfin, le cas échéant, diminuée du montant des pertes d'exploitation des exercices précédents, dans la limite des déficits fiscaux des exercices dont les reports sont légalement déductibles » et amendement par M. Michel Chauty tendant, au paragraphe III de l'article 7, à supprimer les mots : « dans la limite du déficit fiscal de cet exercice hors reports déficitaires » (*ibid.*), observations, adoption de l'amendement de M. Yves Durand et retrait de l'amendement par M. Michel Chauty (p. 1546). — Art. 9 (*ibid.*). — Amendement par M. Yvon Coudé du Foresto, rapporteur général, tendant à modifier le deuxième alinéa de l'article 9, afin de fixer un délai pour la restitution de la partie remboursable du prélèvement (*ibid.*) et second amendement par M. Yvon Coudé du Foresto, rapporteur général, tendant à modifier les références portées au troisième alinéa de l'article 9 (*ibid.*), sous-amendement au premier amendement, par M. Jean-Pierre Fourcade, ministre de l'économie et des finances, tendant à prolonger le délai prévu (p. 1547), observations, rejet du sous-amendement et adoption des deux amendements par M. Yvon Coudé du Foresto, rapporteur général (*ibid.*). — Art. 11 (*ibid.*). — Amendement par M. Yvon Coudé du Foresto, rapporteur général, tendant à une nouvelle rédaction des dispositions de cet article relatives à l'institution et l'organisation de la commission du prélèvement (*ibid.*), observations, adoption (p. 1548). — Amendement par MM. Michel Chauty et Yves Durand tendant à modifier le troisième alinéa de l'article 11 afin de porter de un à trois mois de la clôture de l'exercice du prélèvement le délai dans lequel les demandes doivent être adressées à la commission du prélèvement (*ibid.*), adoption modifiée [délai de deux mois] (*ibid.*). — Amendement par M. Jean-Pierre Fourcade, ministre de l'économie et des finances, tendant à modifier le début du quatrième alinéa de l'article 11 afin de ramener de trois mois à deux mois de sa saisine le délai dans lequel la commission doit se prononcer (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — Art. 13 (*ibid.*). — Amendement par M. Yvon Coudé du Foresto, rapporteur général, tendant à remplacer les paragraphes I et II de l'article 13 par de nouvelles dispositions relatives au régime des acomptes (p. 1549) et sous-amendement par M. Jean-Pierre Fourcade, ministre de l'économie et des finances. tendant à modifier l'amendement afin : 1° de donner aux entreprises, pour le paiement des acomptes, la possibilité soit de se référer au prélèvement dû au titre de l'exercice antérieur, soit de calculer ces acomptes d'après le prélèvement qui sera dû au titre de l'exercice en cours, et de préciser que le montant des acomptes sera progressif, de 10 p. 100 pour le premier à 30 p. 100 pour le quatrième ; 2° de ramener de 30 à 25 p. 100 les pénalités perçues dans le cas de versement d'acomptes insuffisants ; 3° de permettre aux entreprises, pour le premier exercice d'application du projet de loi, soit de calculer elles-mêmes leurs acomptes en fonction du prélèvement auquel elles pourront être assujetties pour 1975, soit de se référer au prélèvement qu'elles auraient dû payer si ce système avait été mis en application pour l'année 1974, le correctif pour hausse de prix dans ce cas étant de 16 p. 100 (*ibid.*), observations, adoption du sous-amendement par M. Jean-Pierre Fourcade, ministre de l'économie et des finances et de l'amendement par M. Yvon Coudé du Foresto, rapporteur général (p. 1550). — Art. 19 (p. 1551). — Amendement par M. Michel Chauty tendant à supprimer cet article disposant que le prélèvement ne constitue pas une charge déductible pour l'impôt sur le revenu ou l'impôt sur les sociétés (*ibid.*), observations, retrait (p. 1552). — Article additionnel. — Amendement par M. Paul Guillard et plusieurs de ses collègues tendant à insérer *in fine* un article additionnel nouveau disposant qu'il ne pourra être fait référence de la présente loi pour déterminer le champ d'application de la réglementation fiscale » (*ibid.*), observations, retrait (*ibid.*). — *Ont pris part à la discussion des articles :* MM. Auguste Amic ; Edouard Bonnefous, président de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation ; Pierre Carous ; Michel Chauty ; Yvon Coudé du Foresto, rapporteur général ; Jacques Descours Desacres ; Yves Durand ; André Fosset ; Jean-Pierre Fourcade, ministre de l'économie et des finances ; Paul Guillard ; Paul Jargot ; Robert Laucournet ; Josy Moinet ; René Monory ; Edgard Pisani ; Maurice Schumann ; Joseph Yvon. — *Explications de vote :* MM. Paul Jargot, René Monory, Maurice Schumann, Auguste Amic. — Sur l'ensemble, adoption (p. 1554) par scrutin public (n° 11). — NOUVEL INTITULÉ. — Amendement par M. Yvon Coudé du Foresto, rapporteur général, tendant à rédiger comme suit l'intitulé du projet de loi : « **Projet de loi instituant un prélèvement conjoncturel** », adoption (p. 1554). — ADOPTION (n° 24). — URGENCE.

Adopté avec modifications par l'Assemblée nationale le 5 décembre 1974. — Voy. : Impressions n°s 1274, 1342 et in-8° 190.

Transmission au Sénat (deuxième lecture) [6 décembre 1974] (I., n° 122). — Renvoi à la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation.

Adopté par l'Assemblée nationale (commission mixte paritaire) le 19 décembre 1974. — Voy. : Impressions n° 1407 et in-8° n° 208.

COMMISSION MIXTE PARITAIRE (art. 45, alinéa 2, de la Constitution) [6 décembre 1974] (p. 2547). — Election des membres de la commission [11 décembre 1974] (p. 2802). — Rapport par M. Yvon Coudé du Foresto, rapporteur général [16 décembre 1974] (I., n° 153). — **Discussion** [19 décembre 1974] (p. 3182 et suiv.). — *Sont entendus dans la discussion générale :* MM. Yvon Coudé du Foresto, rapporteur général ; Christian Poncelet, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'économie et des finances (budget). — *Articles* (p. 3184 à 3188). — *Explications de vote :* MM. Roger Gaudon, Robert Laucournet, Yvon Coudé du Foresto, rapporteur général. — *Est entendu :* M. Christian Poncelet, secrétaire d'Etat. — Vote unique, en application de l'article 42, alinéa 11, du règlement. — Sur l'ensemble, adoption (p. 3188). — ADOPTION (n° 68). — COMMISSION MIXTE PARITAIRE. — TEXTE DÉFINITIF.

Promulgation. — Loi n° 74-1169 du 30 décembre 1974 (*J. O.* 3 janvier 1975).

PREMIER MINISTRE (Services du). — Voy. aussi : LOIS DE FINANCES : COMMISSARIAT GÉNÉRAL DU PLAN D'ÉQUIPEMENT ET DE LA PRODUCTIVITÉ. — III. — SECRÉTARIAT GÉNÉRAL DE LA DÉFENSE NATIONALE [I. — SERVICES GÉNÉRAUX. INFORMATION].

PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

1. — Proposition de loi constitutionnelle, présentée par M. Robert BRUYNEEL, *sénateur*, **tendant à modifier les articles 6 et 7 de la Constitution** [30 mai 1974] (I., n° 188). — Renvoi à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement.

2. — Proposition de loi organique, présentée par M. Robert BRUYNEEL, *sénateur*, **relative à l'élection du Président de la République** [30 mai 1974] (I., n° 189). — Renvoi à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement.

Message. — Lecture par M. Alain POHER, président du Sénat, du message de M. Valéry GISCARD D'ESTAING, Président de la République, en vertu de l'article 18 de la Constitution [30 mai 1974] (p. 376 et 377) [I., n° 190].

Voy. : QUESTIONS ORALES AVEC DÉBAT, 40 (13 juin 1974) — SÉNAT. — ALLOCUTIONS et COMMUNICATIONS.

PRESSE. — Voy. aussi : LOI DE FINANCES POUR 1975 : ARTICLES DE LA PREMIÈRE PARTIE (ART. 9 *bis*). — AFFAIRES ÉTRANGÈRES (OBSERVATIONS) — POSTES ET TÉLÉCOMMUNICATIONS (OBSERVATIONS). — SERVICES DU PREMIER MINISTRE [INFORMATION] (OBSERVATIONS).

PRESTATIONS FAMILIALES

1. — Proposition de loi, présentée par M. Antoine COURRIÈRE, *sénateur*, et plusieurs de ses collègues, **instituant une progression annuelle du pouvoir d'achat des prestations familiales** [30 mai 1974] (I., n° 167). — Renvoi à la commission des affaires sociales, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement.

2. — Proposition de loi, présentée par M. Antoine COURRIÈRE, *sénateur*, et plusieurs de ses collègues, **tendant à prolonger la limite d'âge ouvrant droit aux allocations familiales** [30 mai 1974] (I., n° 168). — Renvoi à la commission des affaires sociales, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement.

3. — Proposition de loi, présentée par M. Antoine COURRIÈRE, *sénateur*, et plusieurs de ses collègues, **portant majoration des allocations familiales pour les familles nombreuses** [30 mai 1974] (I., n° 179). — Renvoi à la commission des affaires sociales, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement.

4. — Proposition de loi, présentée par M. Antoine COURRIÈRE, *sénateur*, et plusieurs de ses collègues, **portant majoration de l'allocation de salaire unique et augmentation du nombre de ses bénéficiaires** [30 mai 1974] (I., n° 181). — Renvoi à la commission des affaires sociales, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement.

5. — Proposition de loi, présentée par M. Jacques DUCLOS, *sénateur*, et plusieurs de ses collègues, **tendant à l'application dans les départements d'outre-mer des articles 510 et suivants du livre V du code de la sécurité sociale visant les prestations familiales** [18 juin 1974] (I., n° 217). — Renvoi à la commission des affaires sociales, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement.

Voy. aussi : FAMILLE. — LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE POUR 1974 (n° 1. — OBSERVATIONS). — QUESTIONS ORALES, 1479. — QUESTIONS ORALES AVEC DÉBAT, 28 (5 juin 1974). — SÉCURITÉ SOCIALE (FINANCEMENT). — TRAITÉS ET CONVENTIONS.

PRESTATIONS SOCIALES AGRICOLES. — Voy. aussi : BUDGET ANNEXE DES PRESTATIONS SOCIALES AGRICOLES (B. A. P. S. A.).

PRETS AUX JEUNES MENAGES. — Voy. aussi : FAMILLE.

PRET DU SOLDAT. — Voy. : CONDITION MILITAIRE.

PREVENTION. — Voy. l'objet, par exemple : MÉDECINE PRÉVENTIVE.

PRISONNIERS DE GUERRE

1. — Proposition de loi, présentée par M. Lucien GRAND, *sénateur*, et plusieurs de ses collègues, **tendant à fixer au 1er janvier 1974 la date d'application de la loi n° 73-1051 du 21 novembre 1973 permettant aux anciens combattants et aux anciens prisonniers de guerre de bénéficier, entre soixante et soixante-cinq ans, d'une pension de retraite calculée sur le taux applicable à l'âge de soixante-cinq ans** [22 février 1974. — *J. O.*, Lois et décrets, 23 février 1974. — Rattachée pour ordre au procès-verbal de la séance du 22 janvier 1974. — Débats, séance 2 avril 1974] (I., n° 133). — Renvoi à la commission des affaires sociales, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement. — Rapport commun pour la présente proposition et pour la suivante, n° 195.

2. — Proposition de loi, présentée par M. Marcel DAROU, *sénateur*, et plusieurs de ses collègues, **tendant à fixer au 1er janvier 1974 la date d'application de la loi n° 73-1051 du 21 novembre 1973 permettant aux anciens combattants et aux anciens prisonniers de guerre de bénéficier, entre soixante et soixante-cinq ans, d'une pension de retraite calculée sur le taux applicable à l'âge de soixante-cinq ans** [5 juin 1974] (I., n° 195). — Renvoi à la commission des affaires sociales, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement. — Rapport par M. Lucien Grand (commun pour la présente proposition et pour la précédente, n° 133) [11 juin 1974] (I., n° 199). — **Discussion** [27 juin 1974] (p. 592 et suiv.). — *Sont entendus dans la discussion générale :* MM. Lucien Grand, rapporteur, René Touzet, Roger Gaudon, René Jager, Henri Fournis, Michel Durafour, ministre du travail, Marcel Champeix, André Diligent, Marcel Darou, président de la commission des affaires sociales. — *Motion tendant au renvoi en commission* (p. 599). — Sont entendus : MM. Marcel Champeix, Marcel Darou, président de la commission des affaires sociales, Michel Durafour, ministre du travail. — Rejet de la motion (p. 600) par scrutin public (n° 49). — *Articles* (p. 600). — Sur l'ensemble, adoption (*ibid.*). — ADOPTION (n° 77).

Voy. aussi : ANCIENS COMBATTANTS. — QUESTIONS ORALES AVEC DÉBAT, 11 (30 mai 1974).

PRISONS. — Voy. aussi : LOI DE FINANCES POUR 1975 : JUSTICE (OBSERVATIONS).

PRIVATISATION. — Voy. : POSTES ET TÉLÉCOMMUNICATIONS.

PRIX. — Voy. aussi : INFLATION. — LOYERS. — POLITIQUE ÉCONOMIQUE. — QUESTIONS ORALES AVEC DÉBAT, 25, 47, 3 (30 mai 1974), 17 (30 mai 1974) — VIANDE.

PRIX AGRICOLES. — Voy. aussi : LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE POUR 1974 (OBSERVATIONS). — POLITIQUE AGRICOLE.

PROCEDURE CIVILE ET COMMERCIALE

Projet de loi présenté par M. Jacques CHIRAC, *Premier ministre*, **relatif aux forclusions encourues durant la période d'interruption du service postal, ainsi qu'à la prorogation et à la suspension de divers délais.** — Adopté par l'Assemblée nationale, après déclaration d'urgence, le 12 décembre 1974. — Voy. : Impressions n°s 1350, 1389 et in-8° n° 197. — **Transmission au Sénat** [13 décembre 1974] (I., n° 150). — Renvoi à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement. — Rapport par M. Félix Ciccolini [17 décembre 1974] (I., n° 161). — **Discussion** [19 décembre 1974] (p. 3155 et suiv.). — *Sont entendus dans la discussion générale :* MM. Félix Ciccolini, rapporteur, Jean Lecanuet, garde des sceaux, ministre de la justice. — *Discussion des articles* (p. 3156 et suiv.). — Art. 1er (p. 3156). — Amendement par M. Félix Ciccolini, rapporteur, tendant à reporter le terme du 15 décembre au 31 décembre 1974, dans le présent article et dans les suivants (*ibid.*), observations, adoption (p. 3157). — Amendement rédactionnel par M. Félix Ciccolini, rapporteur, tendant, à la fin du premier alinéa de cet article, à remplacer les mots : « avant le 1er février 1975 » par les mots : « au plus tard le 31 janvier 1975 » (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — Art. 2 (*ibid.*). — Amendement rédactionnel par M. Félix Ciccolini, rapporteur, observations, adoption (*ibid.*). — Article additionnel. — Amendement par M. Paul Gaillard et plusieurs de ses collègues tendant, après l'article 3, à insérer un article additionnel nouveau ayant pour objet de suspendre les majorations de retard applicables aux cotisations sociales qui auraient dû être payées au cours des grèves (*ibid.*), observations, irrecevabilité aux termes de l'article 40 de la Constitution (p. 3158). — Art. 4 (*ibid.*). — Amendement d'harmonisation par M. Félix Ciccolini, rapporteur, adoption (p. 3159). — Art. 5 (*ibid.*). — Amendement par M. Félix Ciccolini, rapporteur, tendant à fusionner les deuxième et troisième alinéas de l'article 5 et amendement par M. Félix Ciccolini, rapporteur, tendant, en conséquence, à supprimer le troisième alinéa (*ibid.*), observations, adoption des deux amendements (*ibid.*). — Amendement par M. Félix Ciccolini, rapporteur, tendant à remplacer, à la fin du dernier alinéa de l'article 5, l'expression : « deux mois francs après la publication de la loi » par les mots : « à compter du 1er mars 1975 » (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — Art. 6 (*ibid.*). — Amendement par M. Félix Ciccolini, rapporteur, tendant à compléter la fin du premier alinéa de cet article qui serait alors ainsi rédigé : « Les décisions des juridictions répressives rendues contradictoirement par application des articles 410 et 411, alinéa 4, du code de procédure pénale, ainsi que les décisions rendues dans le cas de non-comparution prévu par l'article 494 du même code, entre le 14 octobre 1974 et le 31 décembre 1974 inclus, sont réputées rendues par défaut et sont susceptibles d'opposition. Cette opposition annule toute autre voie de recours préalablement exercée, à moins que la juridiction saisie n'ait rendu une décision définitive. » (*ibid.*) et amendement par M. Félix Ciccolini, rapporteur, tendant, par voie de conséquence, à supprimer le deuxième alinéa du même article 6 (p. 3160), observations, les deux amendements sont adoptés (*ibid.*). — Art. 7 (*ibid.*). — Amendement par M. Félix Ciccolini, rapporteur, tendant à compléter le premier alinéa de l'article 7 par la disposition suivante : « Il en est de même pour les demandes d'autorisation prévues aux articles 28 et suivants de la loi n° 73-1193 du 27 décembre 1973 d'orientation du commerce et de l'artisanat. » [permis de construire pour les grandes surfaces] (*ibid.*), observations, adoption (p. 3161). — Amendement par M. André Fosset tendant à supprimer le deuxième alinéa de l'article 7, alinéa ainsi conçu : « Les contrats souscrits pour l'exécution des travaux prévus par un permis tacite, délivré pendant la période susvisée, sont soumis à la condition suspensive de l'obtention définitive du permis de construire, » (*ibid.*), observations, rejet (p. 3162). — Amendement par M. Félix Ciccolini, rapporteur, tendant à rédiger comme suit le deuxième alinéa de l'article 7 : « Les contrats souscrits pour l'exécution des travaux prévus par un permis ou une autorisation tacites, délivrés pendant la période susvisée, sont réputés conclus sous la condition de l'obtention définitive du permis de construire ou de l'autorisation. », adoption (*ibid.*). — Amendement par M. Félix Ciccolini, rapporteur, tendant à supprimer, pour harmonisation, le troisième alinéa de l'article 7, adoption (*ibid.*). — Art. 8 (*ibid.*). — Amendement d'harmonisation par M. Félix Ciccolini, rapporteur, au début de l'article 8 (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — Amendement par M. Félix Ciccolini, rapporteur, tendant à rédiger comme suit le troisième alinéa de l'article 8 : « Toutefois, en ce qui concerne les départements et les territoires d'outre-mer, dans les articles premier, 2 et 4, la date du 31 janvier 1975 est remplacée par celle du 15 février 1975, et, dans l'article 3, la date du 1er février 1975 est remplacée par celle du 16 février 1975. » (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — *Ont pris part à la discussion des articles :* MM. Marcel Champeix, Félix Ciccolini, rapporteur, André Fosset, Robert Galley, ministre de l'équipement, Paul Guillard, Jean Lecanuet, garde des sceaux, ministre de la justice, René Monory, au nom de la commission des finances. — *Explication de vote :* M. Gustave Héon. — Sur l'ensemble, adoption (p. 3163). — ADOPTION MODIFIÉE (n° 64).

Adopté par l'Assemblée nationale (commission mixte paritaire) le 20 décembre 1974. — Voy. : Impressions n°s 1462, 1464 et in-8° n° 221.

COMMISSION MIXTE PARITAIRE (art. 45, alinéa 2, de la Constitution) [19 décembre 1974] (p. 3163). — Election des membres de la commission (*ibid.*). — Rapport par M. Félix Ciccolini [20 décembre 1974] (I., n° 173). — **Discussion** [20 décembre 1974] (p. 3225 et 3226). *Sont entendus dans la discussion générale :* MM. Félix Ciccolini, rapporteur ; Jean Lecanuet, garde des sceaux, ministre de la justice. — *Articles* (p. 3225 et 3226). — Sur l'ensemble, adoption (p. 3226). — ADOPTION (n° 76). — COMMISSION MIXTE PARITAIRE. — TEXTE DÉFINITIF.

Promulgation. — Loi n° 74-1115 du 27 décembre 1974, (*J. O.* du 28 décembre 1974).

PROCEDURE PENALE. — Voy. aussi : PROCÉDURE CIVILE ET COMMERCIALE.

PRODUITS AGRICOLES. — Voy. aussi : LOI DE FINANCES POUR 1975 : AGRICULTURE (OBSERVATIONS). — PRIX.

PRODUITS DANGEREUX. — Voy. aussi : QUESTIONS ORALES, 1436. — QUESTIONS ORALES AVEC DÉBAT, 101.

PROFESSIONS JURIDIQUES ET JUDICIAIRES

Proposition de loi, présentée par M. Henri CAILLAVET, *sénateur*, **tendant à rouvrir le délai d'option prévu par le paragraphe II de l'article 1er de la loi n° 71-1130 du 31 décembre 1971 portant réforme de certaines professions judiciaires et juridiques** [29 octobre 1974] (I., n° 66). — Renvoi à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement.

PROGRAMMES SCOLAIRES. — Voy. aussi : QUESTIONS ORALES, 1431.

PROMOTION SOCIALE. — Voy. : FORMATION PROFESSIONNELLE ET PROMOTION SOCIALE. — Voy. aussi : SÉCURITÉ SOCIALE (FINANCEMENT).

PROPRIETE INDUSTRIELLE. — Voy. aussi : MARQUES DE FABRIQUE ET DE COMMERCE.

PROPRIETE LITTERAIRE ET ARTISTIQUE

Proposition de loi, présentée par M. Henri CAILLAVET, *sénateur*, **tendant à réglementer la procédure d'authentification des œuvres de l'esprit** [24 octobre 1974] (I., n° 64). — Renvoi à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement.

PROTECTION CIVILE. — Voy. aussi : LOI DE FINANCES POUR 1975 : INTÉRIEUR (OBSERVATIONS). — DÉFENSE (OBSERVATIONS).

PROTECTION DE LA NATURE. — Voy. aussi : LITTORAL (PROTECTION DU). — TRAITÉS ET CONVENTIONS.

PROTECTION MATERNELLE ET INFANTILE. — Voy. aussi : LOI DE FINANCES POUR 1975 : TRAVAIL [III. — SANTÉ] (OBSERVATIONS).

PROTECTION SANITAIRE ET SOCIALE. — Voy. aussi : LOI DE FINANCES POUR 1975 : TRAVAIL [III. — SANTÉ] (OBSERVATIONS). — RAPPORTS D'INFORMATION, 2.

PROTHESE OPTIQUE DE CONTACT. — Voy. : OPTICIEN-LUNETIER.

PROXENETISME

Proposition de loi présentée par M. René RADIUS, *député*, et plusieurs de ses collègues, **tendant à habiliter les associations constituées pour la lutte contre le proxénétisme à exercer les droits reconnus à la partie civile devant les juridictions répressives.** — Adoptée par l'Assemblée nationale le 18 juin 1974. — Voy. : Impressions n[os] 93 (1973), 508 (1973) et in-8° n° 110. — **Transmission au Sénat** [20 juin 1974] (I., n° 223). — Renvoi à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement. — Rapport par M. Félix Ciccolini [12 novembre 1974] (I., n° 82). — **Discussion** [20 novembre 1974] (p. 1840 et suiv.). — *Sont entendus dans la discussion générale :* MM. Félix Ciccolini, rapporteur, Jean Lecanuet, garde des sceaux, ministre de la justice. — *Discussion de l'article unique* (p. 1842 et 1843). — Amendement par M. Félix Ciccolini, rapporteur, tendant à la rédaction suivante de cet article : « Toute association reconnue d'utilité publique ayant pour objet statutaire la lutte contre le proxénétisme ou l'action sociale en faveur des personnes en danger de prostitution ou des personnes se livrant à la prostitution en vue de les aider à y renoncer peut exercer l'action civile devant toutes les juridictions où cette action est recevables, en ce qui concerne les infractions de proxénétisme prévues par le code pénal ainsi que celles se rattachant directement ou indirectement au proxénétisme, qui ont causé un préjudice direct ou indirect à la mission qu'elle remplit. » (p. 1842) et sous-amendement par M. Jean Lecanuet, garde des sceaux, ministre de la justice, tendant à remplacer les mots : « lutte contre le proxénétisme ou l'action sociale », par les mots : « lutte contre le proxénétisme et l'action sociale » (*ibid.*), observations, adoption du sous-amendement et de l'amendement (p. 1843). — NOUVEL INTITULÉ : amendement par M. Félix Ciccolini, rapporteur, tendant à rédiger comme suit l'intitulé de la proposition de loi : « **Proposition de loi tendant à habiliter les associations constituées pour la lutte contre le proxénétisme à exercer l'action civile.** » (*ibid.*), adoption (*ibid.*). — *Ont pris part à la discussion de l'article unique :* MM. Félix Ciccolini, rapporteur, Jean Lecanuet, garde des sceaux, ministre de la justice. — Adoption (p. 1843). — ADOPTION MODIFIÉE (n° 37).

PRUD'HOMMES. — Voy. : CONSEILS DE PRUD'HOMMES.

PSYCHIATRIE. — Voy. aussi : MÉDECINE.

PUBLICITE. — Vot. aussi : RADIODIFFUSION-TÉLÉVISION.

Q

QUALITE DE LA VIE (Ministère de la). — Voy. aussi : LOI DE FINANCES POUR 1975 : QUALITÉ DE LA VIE.

QUESTIONS ORALES

1387. — M. Jean CLUZEL attire l'attention de *M. le ministre de la protection de la nature et de l'environnement* sur la composition des **assemblées générales des fédérations départementales de chasseurs.** En application de l'article 9 d'un arrêté ministériel du 26 juin 1963, les seules personnes physiques susceptibles de participer à ces assemblées générales sont, outre bien sûr les membres du conseil d'administration, celles qui sont à jour de leur cotisation et qui possèdent un droit de chasse sur un territoire du département d'au moins 50 hectares. Cette dernière disposition très restrictive empêche un grand nombre de chasseurs de participer aux assemblées générales. C'est pourquoi il lui demande si cette clause, qui paraît peu justifiée, ne pourrait être purement et simplement supprimée [13 septembre 1973. — *J. O.* 20 septembre 1973]. — **Réponse** [2 avril 1974] (p. 209 et 210). — *Sont entendus :* MM. Jean Cluzel, Paul Dijoud, secrétaire d'Etat auprès du ministre des affaires culturelles et de l'environnement chargé de l'environnement.

1388. — M. Jean CLUZEL expose à *M. le ministre de l'intérieur* que l'extrême concision avec laquelle il a été répondu à sa question écrite n° 12809, relative à l'attribution aux communes d'une **subvention globale d'équipement,** ne lui a pas donné entière satisfaction. Il s'étonne en particulier de l'importance des délais nécessaires à la mise au point d'un texte explicitement prévu par le décret du 10 mars 1972 et qui ne semblait pas devoir soulever de problèmes particuliers. C'est pourquoi il demande s'il existe un lien entre la publication du décret prévu et le déblocage des fonds actuellement inscrits au fonds d'action conjoncturelle et, dans la négative, à quelle date ledit décret pourra être publié. [13 septembre 1973. — *J.O.* 20 septembre 1973]. — **Réponse** [2 avril 1974] (p. 210 et suiv.). — *Sont entendus :* MM. Jean Cluzel, Jacques Chirac, ministre de l'intérieur.

1405. — M. Michel KAUFFMANN attire l'attention de *M. le ministre de l'économie et des finances* sur les répercussions de la montée vertigineuse des taux d'intérêts bancaires sur tout le secteur de la **construction** et des logements aidés en particulier. Il craint d'une part que les petits acquéreurs ne doivent renoncer à briguer un logement ou une maison en raison de la cherté du crédit et que, d'autre part, ceux qui se sont déjà rendu acquéreurs ne puissent plus acquitter ces intérêts qu'au prix de lourdes privations pratiquement inconcevables. Il attire encore son attention sur les effets néfastes, en ce qui concerne l'activité de ce secteur, de la suppression de certaines exonérations de droits de mutation pour les logements neufs, de l'allongement des délais concernant les exonérations de plus-values immobilières, de l'augmentation du taux du prélèvement libératoire sur les profits de construction et de celui de la taxation des plus-values à long terme, ainsi que d'autres encore, qui semblent démontrer la volonté des pouvoirs publics de ralentir l'activité de la construction en France. Il lui demande s'il ne craint pas de freiner ainsi l'activité économique du pays, la construction étant, par toutes ses ramifications, une des grandes sources de plein emploi en France [30 octobre 1973]. — **Réponse** [2 avril 1974] (p. 215 et 216). — *Sont entendus :* MM. Michel Kauffmann, Henri Torre, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'économie et des finances, chargé du budget.

1419. — M. René TINANT, considérant la menace de pénurie à court, moyen et long terme des produits pétroliers, demande à *M. le ministre de l'agriculture et du développement rural* s'il envisage de développer la production de **l'alcool** d'origine agricole. Il apparaît aberrant, en effet, eu égard à la situation actuelle, d'utiliser du pétrole pour la production de l'alcool alors que la récolte de betterave 1973 laisse prévoir des excédents en sucre, et que les usines ont actuellement des possibilités de distillation sous-utilisées [20 novembre 1973]. — **Réponse** [11 juin 1974] (p. 415 et 416). — *Sont entendus :* MM. René Tinant, Christian Bonnet, ministre de l'agriculture.

1426. — M. André AUBRY expose à *M. le ministre des transports* que, de divers côtés, des voix s'élèvent, et pas toujours irresponsables, pour tenter d'obtenir un changement de structures des services de la navigation aérienne, soustraire ses personnels au statut de la fonction publique, accélérer le démantèlement de ce service public, en faire un établissement à caractère industriel ; que des décisions seraient même sur le point d'être prises dans le secret des cabinets ministériels, ces menaces ne faisant qu'accentuer le grand malaise qui règne parmi les personnels. En conséquence, il lui demande de vouloir bien démentir ces rumeurs et prendre l'engagement de n'attenter ni au caractère de service public de la navigation aérienne, ni à son caractère de service public civil, de ne pas porter atteinte aux droits statutaires des fonctionnaires de l'**aviation civile** [29 novembre 1973]. — **Réponse** [2 avril 1974] (p. 217). — *Sont entendus :* MM. André Aubry, Aymar Achille-Fould, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'aménagement du territoire, de l'équipement et du transport, chargé des transports.

1428. — M. Pierre BRUN demande à *M. le ministre de l'agriculture et du développement rural* pour quels motifs il aurait fixé son choix sur le campus de Palaiseau pour l'installation de l'établissement fusionné de **Grignon-Institut agronomique,** ce choix étant très préjudiciable à la formation des étudiants supérieurs d'agronomie [5 décembre 1973]. — **Réponse** [8 octobre 1974] (p. 1188). — *Sont entendus :* MM. Pierre Brun, André Rossi, secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre (porte-parole du Gouvernement)

1430. — M. Bernard TALON demande à *M. le ministre de l'économie et des finances* s'il ne lui paraîtrait pas opportun de compléter l'article 215 CD du code des douanes en ajoutant à la liste des denrées et productions énumérées à l'arrêté du 3 octobre 1968, la **pornographie** sous toutes ses formes (revues, films, gadgets, etc.) de façon à renforcer l'action de la douane en ce domaine [20 décembre 1973]. — **Réponse** [2 avril 1974] (p. 216 et 217). — *Sont entendus :* MM. Bernard Talon, Henri Torre, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'économie et des finances, chargé du budget.

1431. — Mme Catherine LAGATU demande à *M. le ministre de l'éducation nationale* : 1° « qui serait responsable » si, au cours des sorties effectuées dans le cadre de l'utilisation du temps découlant de l'**allégement de 10 p. 100 des horaires scolaires** du second degré, des enseignants ou des élèves étaient blessés, soit pendant le transport, soit durant la visite d'une usine, d'un chantier, d'un musée, d'un monument historique ; 2° si le ministère envisage pour cette utilisation des 10 p. 100 d'accorder des moyens matériels nouveaux. L'utilisation des 10 p. 100 demande aux enseignants un long travail préparatoire qui dépasse, et de loin, le temps dont l'horaire des élèves est allégé. Au terme des premières expériences, des professeurs se sont trouvés confrontés à des problèmes multiples, dont celui des moyens matériels et celui des responsabilités nouvelles qu'ils assument hors de l'établissement. Des accidents imprévisibles peuvent survenir, les enseignants ne pouvant avoir tous les élèves en même temps dans « leur rayon visuel » [19 janvier 1974. — Séance 22 janvier 1974]. — **Réponse** [2 avril 1974] (p. 219 et 220). — *Sont entendus :* Mme Catherine Lagatu, M. Jacques Limouzy, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'éducation nationale.

1432. — M. Michel KAUFFMANN attire l'attention de *M. le ministre de l'agriculture et du développement rural* sur le fait qu'en Alsace les agriculteurs étaient toujours groupés dans des villages et que, jusqu'à présent, ces villages étant essentiellement à vocation agricole, la **construction de bâtiments d'exploitation modernes,** voire l'addition de porcheries ou d'étables nouvelles, ne posait pas de problèmes d'environnement, compte tenu des nuisances qu'apportent ces constructions. La diminution du nombre des exploitants dans ces villages, l'acquisition des anciennes fermes par des non-agriculteurs, le développement aussi des villages anciens, par l'adjonction de lotissements et de constructions neuves individuelles, aboutissent aujourd'hui de plus en plus souvent à des interdictions de construire, pour les agriculteurs en place, du fait des nuisances occasionnées. Ainsi, les exploitants en question doivent envisager la construction hors du village de leurs nouvelles installations, s'ils veulent réaliser leur projet, ce qui occasionne aux intéressés des frais supplémentaires considérables qu'ils ne peuvent assumer en raison du coût de la viabilité (chemins, eau, électricité, assainissement) et qu'il leur faut prendre en charge. Beaucoup d'entre eux doivent ainsi renoncer aux investissements envisagés. D'autres s'endettent lourdement. Estimant que, dans ces cas, il appartiendrait à la collectivité de prendre en charge une partie au moins de ces frais supplémentaires de construction, il lui demande quelles mesures il compte ou peut prendre dans cet esprit [31 janvier. — *J. O.* 5 février 1974]. — **Réponse** [2 avril 1974] (p. 225 et 226). — *Sont entendus :* MM. Michel Kauffmann, Olivier Stirn, secrétaire d'Etat aux relations avec le Parlement.

1433. — M. Louis GROS rappelle à *M. le ministre des affaires étrangères* la situation préoccupante des Français **ex-contractuels des Gouvernements ou hauts-commissariats des anciennes colonies** et territoires français d'outre-mer. Ces personnels, dont le plus grand nombre, en conservant leur emploi, sont devenus, sans avoir eu une perception exacte de leur situation administrative, des contractuels au service d'Etats indépendants, et n'ayant jamais appartenu à la fonction publique française, ne bénéficient d'aucune mesure législative ou réglementaire de reclassement ou de retraite. En raison de leur âge et des circonstances, ces Français se trouvent déjà ou vont rapidement se trouver sans emploi et sans ressources. Il lui demande si le recensement quantitatif et qualitatif entrepris par ses services est terminé, quels en sont les résultats et quelles mesures il envisage de prendre pour assurer à ces Français des conditions convenables d'existence [6 février 1974. — *J. O.* 12 février 1974]. — **Réponse** [29 octobre 1974] (p. 1462 et 1463). — *Sont entendus :* MM. Louis Gros, Bernard Destremau, secrétaire d'Etat auprès du ministre des affaires étrangères.

1434. — M. Serge BOUCHENY, considérant que l'amélioration des **transports dans la région parisienne et à Paris** serait facilitée par la mise en service des installations ferrées, dénommées « Petite Ceinture », demande à *M. le ministre des transports :* 1° quelles sont les difficultés qui s'opposent à la mise en service du tronçon Sud, dans les délais les plus proches ; 2° s'il ne pense pas que l'ouverture de cette ligne faciliterait les transports pour les usagers des arrondissements périphériques de Paris et proche banlieue [7 février 1974. — *J. O.* 12 février 1974]. — **Réponse** [2 avril 1974] (p. 217 et 218). — *Sont entendus :* MM. Serge Boucheny, Aymar Achille-Fould, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'aménagement du territoire, de l'équipement et des transports, chargé des transports.

1435. — M. Jean COLLERY demande à *M. le ministre de l'information* quelles initiatives il compte prendre pour que l'**O. R. T. F.** puisse remplir de façon satisfaisante sa mission d'éducation, de culture et d'information, en ce qui concerne l'amenuisement de l'esprit raciste. Le vote à l'unanimité de la loi n° 72-546 du 1er juillet 1972 contre le **racisme** par le Parlement justifie que soit développé et approfondi l'esprit de tolérance dans l'ensemble de la population, comme l'ont souligné au cours des débats les parlementaires et le Gouvernement. Sans minimiser le rôle également important à cet égard du ministère de l'éducation nationale, la télévision pourrait agir efficacement dans ce sens, par des réalisations appropriées et renouvelées mettant en évidence l'universalité des valeurs essentielles de l'homme auprès des téléspectateurs de tous âges, conditions et origines [8 février 1974. — *J. O.* 12 février 1974]. — **Réponse** [18 juin 1974] (p. 448 et 449). — *Sont entendus :* MM. Jean Collery, André Rossi, secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre, porte-parole du Gouvernement.

1436. — M. Jean COLIN expose à *M. le ministres des armées* qu'à la suite de l'explosion, le 22 janvier 1974, près de la gare de Ballancourt (Essonne), d'une citerne contenant des gaz de combat, plus de vingt personnes ont été gravement intoxiquées par les émanations qui ont envahi les quartiers environnants. Des troubles très sérieux, dont les conséquences finales ne peuvent encore être mesurées, tels que suffocations, hémorragies externes et internes, évanouissements répétés ayant été constatés, il lui demande quelles mesures il compte prendre pour éviter le retour de faits aussi graves et s'il ne serait pas nécessaire, d'une part, d'accélérer les opérations de remise en état des marais de l'Essonne où nombre de services successifs ont déversé sans contrôle des déchets toxiques et, d'autre part, d'évacuer du centre du Bouchet, lequel se trouve situé au cœur d'une zone à forte population, toute fabrication et tout entrepôt de **produits dangereux** destinés à une utilisation en cas de guerre [13 février 1974. — *J. O.* 26 février 1974].

1437. — M. Jean GRAVIER demande à *M. le ministre de la santé publique et de la sécurité sociale* si le Gouvernement compte modifier le texte du décret n° 74-54 du 23 janvier 1974 portant application de la loi n° 73-1051 du 21 novembre 1973, permettant aux **anciens combattants** et anciens prisonniers de guerre de bénéficier, entre soixante et soixante-cinq ans, d'une pension de retraite calculée sur le taux applicable à l'âge de soixante-cinq ans, afin que le texte et l'esprit de la loi soient respectés dans l'application qui en est faite [14 février 1974. — *J. O.* 26 février 1974].

1438. — M. André DILIGENT demande à *M. le ministre de l'intérieur* quelles mesures il a prises ou compte prendre, voire proposer au vote du Parlement, pour donner suite aux conclusions du dernier **rapport de la Cour des comptes** concernant les problèmes des collectivités locales [19 février 1974. — *J. O.* 26 février 1974]. — **Réponse** [2 avril 1974] (p. 212 et suiv.). — *Sont entendus :* MM. André Diligent, Jacques Chirac, ministre de l'intérieur.

1439. — M. Edouard BONNEFOUS attire l'attention de *M. le ministre de l'économie et des finances* sur la nécessité de conférer à l'**indice des prix de détail** un caractère plus représentatif de l'évolution du coût de la vie et des tendances actuelles de l'économie ; il lui demande s'il n'estime pas opportun d'améliorer les procédures instituées pour connaître l'évolution des prix de détail, notamment grâce à la revision de la pondération de l'indice et à la suppression de la règle de la comparaison des prix d'objets différents à qualité d'usage équivalente [10 février 1974. — *J. O.* 26 février 1974]. — **Réponse** [commune avec la réponse à la question orale n° 1440 par M. Octave Bajeux. — 2 avril 1974] (p. 220 et suiv.). — *Sont entendus :* MM. Edouard Bonnefous, Octave Bajeux, Valéry Giscard d'Estaing, ministre d'Etat, ministre de l'économie et des finances.

1440. — M. Octave BAJEUX demande à *M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie et des finances* de bien vouloir faire le point des études entreprises pour la mise en place d'un nouvel **indice des prix.** Il lui demande s'il compte suivre l'avis émis par le Conseil économique et social en ce qui concerne les objectifs à rechercher pour améliorer l'indice existant, en suivant au mieux l'évolution des prix [27 février 1974. — *J. O.* 12 mars 1974]. — **Réponse** [commune avec la réponse à la question orale n° 1439 par M. Edouard Bonnefous, cf. *supra.* — 2 avril 1974] (p. 220 et suiv.).

1441. — M. Jean Colin expose à *M. le ministre de la santé publique et de la sécurité sociale* combien il a été satisfait d'apprendre par la très large diffusion, sur le plan social, d'une correspondance privée que la situation du nouvel **hôpital de Longjumeau** (Essonne), retenait maintenant son attention. Compte tenu des éléments de cette correspondance, il lui demande de vouloir bien lui préciser : 1° quel doit être en l'espèce le rôle de président du conseil d'administration et quelles sont ses possibilités d'intervention — en dehors des démarches auprès de ses services — alors qu'il n'a aucun pouvoir de nomination

à l'égard du personnel considéré et qu'il ne peut, de ce fait, être tenu responsable de la dégradation des équipes de direction ; 2° quelles sont — en dehors du laboratoire — les nominations de chefs de service intervenues à ce jour, c'est-à-dire plus de deux ans après les demandes présentées par l'hôpital, alors que précisément aucun service nouveau n'a encore pu être ouvert, faute de personnel médical ; 3° quelles sont les raisons des lenteurs mises au recrutement d'un radiologiste puisque — en dépit des démarches inlassables et pressantes au niveau de l'hôpital — la vacance du poste, ouverte en novembre dernier, vient seulement d'être publiée, ce qui compromet les chances d'un recrutement en temps utile, alors que l'intermédiaire actuel doit quitter l'établissement, au plus tard, le 1er mai 1974 ; 4° quel sort a été réservé aux propositions faites par le président du conseil d'administration qui, le 12 janvier, lui a fait parvenir une liste importante de médecins, intéressés par une affectation à Longjumeau [1er mars 1974. — *J. O.* 12 mars 1974]. — **Réponse** [18 juin 1974] (p. 454 et suiv.). — *Sont entendus :* MM. Jean Colin, René Lenoir, secrétaire d'Etat auprès du ministre de la santé (action sociale).

1442. — M. Serge Boucheny fait savoir à *M. le ministre des affaires culturelles et de l'environnement* que des sociétés immobilières expulsent de Paris les artistes, démolissent leurs ateliers, privent la capitale de ses espaces verts. Une des dernières cités d'artistes, la « **cité fleurie** », située dans le treizième arrondissement de Paris, est menacée. Une société immobilière envisage sa destruction et l'implantation d'immeubles hauts sur les terrains libérés. Devant cette menace, le comité de Paris de « l'union des arts plastiques » et le « comité pour la sauvegarde et la rénovation de la cité fleurie » ont, en signe de protestation, occupé un atelier libre de cette cité. Il demande à M. le ministre des affaires culturelles et de l'environnement quelles sont les mesures qu'il compte prendre pour : 1° préserver la « cité fleurie » et les espaces verts qui l'entourent ; 2° développer la vocation culturelle et artistique de ce quartier par la construction de nouveaux ateliers et la création d'équipements collectifs, de loisirs et de culture sur l'ensemble de l'îlot qui borde la « cité fleurie » ; 3° mettre à la disposition des artistes parisiens un nombre suffisant d'ateliers [20 mars 1974. — *J. O.* 26 mars 1974]. — **Réponse** [18 juin 1974] (p. 450 et 451). — *Sont entendus :* MM. Serge Boucheny, Michel Guy, secrétaire d'Etat à la culture.

1443. — M. Roger Poudonson appelle l'attention de *M. le ministre d'Etat, ministre de l'aménagement du territoire, de l'équipement et des transports (logement)*, sur l'importance regrettable des logements provisoires et des **logements insalubres** dans le département du Pas-de-Calais. Il apparaît, en effet, que le département dispose encore, à lui seul, de 50 p. 100 des logements provisoires de France. De même, la part de logements insalubres est considérable et contribue au retard, constaté récemment, de l'équipement sanitaire et social du Pas-de-Calais. Il lui demande de lui indiquer les mesures que le Gouvernement envisage de prendre, notamment en mettant au point et en exécutant un plan quadriennal de résorption, en liaison avec les responsables des collectivités départementales et communales [20 mars 1974. — *J. O.* 26 mars 1974].

1444. — M. Paul Minot, constatant avec inquiétude que le nombre des accidents mortels sur le périphérique est relativement élevé, demande à *M. le ministre d'Etat, ministre de l'aménagement du territoire, de l'équipement et des transports*, s'il ne pense pas que la réglementation de la **circulation** sur cette voie devrait être revue et la surveillance renforcée. Il est à craindre, en effet, que malgré le grand nombre des sorties sur le périphérique avec les dangers que cela présente, cette voie soit de plus en plus considérée par les automobilistes comme une sorte d'autoroute et que les accidents graves s'y multiplient [21 mars 1974. — *J. O.* 26 mars 1974]. — **Réponse** [25 juin 1974] (p. 495 et 496). — *Sont entendus :* MM. Paul Minot, André Rossi, secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre (porte-parole du Gouvernement).

1445. — M. Edouard Bonnefous demande à *M. le Premier ministre* d'exposer au Sénat les principales caractéristiques de l'accord relatif à la fourniture à la France, par l'Arabie saoudite, d'une trentaine de millions de tonnes de **pétrole** brut livrables en trois ans. Il l'invite en particulier à préciser : 1° la nature juridique, les parties contractantes et la date de conclusion de l'accord ; 2° les quantités exactes de pétrole à fournir par l'Arabie saoudite et le calendrier des livraisons ; 3° les prix fixés par l'accord et les éventuelles clauses relatives à la revision de ces prix pour tenir compte de l'évolution de la situation sur le marché pétrolier international [2 avril 1974].

1446. — M. Jean Cluzel expose à *M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie et des finances*, qu'en réponse à sa question orale avec débat n° 9, discutée devant le Sénat le 8 mai 1973, il avait été indiqué que l'usage éventuel du chèque dans les caisses d'épargne ferait l'objet d'études approfondies. Il lui demande quel a été le résultat de ces études et si, en conséquence, l'usage du chèque dans les **caisses d'épargne** pourra être institué dans un proche avenir [2 avril 1974]. — **Réponse** [18 juin 1974] (p. 453 et 454). — *Sont entendus :* MM. Jean Cluzel, Christian Poncelet, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'économie et des finances (budget).

1447. — M. Guy Schmaus attire l'attention de *M. le ministre de l'industrie, du commerce et de l'artisanat* sur la situation d'une filiale de la Société nationale industrielle **aérospatiale** (S. N. I. A. S.) dont le principal actionnaire est l'Etat, ce qui engage par conséquent la responsablité du Gouvernement en cette affaire. Or, les bureaux et ateliers ont été vendus en août 1973 (avec libération prévue en juin 1974) à une société promotrice. Aucun programme de sauvegarde n'a été mis à l'étude. Il faut préciser que cette filiale est la seule entreprise française capable de faire évoluer les fixations aéronautiques, éléments vitaux des structures de l'avion moderne, et d'en maintenir le prix à un niveau raisonnable. Aussi, il lui demande : 1° s'il ne serait pas déplorable qu'un bien appartenant à la nation soit ainsi dilapidé ; 2° quelles mesures il compte prendre pour sauvegarder le programme de fabrication de cette entreprise [2 avril 1974]. — **Réponse** [11 juin 1974] (p. 416 et 417). — *Sont entendus :* MM. Guy Schmauss, Jacques Soufflet, ministre de la défense.

1448. — M. Louis Namy expose à *M. le ministre du travail, de l'emploi et de la population* que dans le département de l'Essonne la disparité entre les créations d'**emploi** et les besoins découlant de la démographie galopante de ce département crée des difficultés insurmontables pour les travailleurs ; que de surcroît des entreprises implantées depuis fort longtemps sont menacées de disparition immédiate ou à terme, notamment des industries polygraphiques. Il lui demande : 1° quelles sont les mesures qu'il entend prendre et les actions qu'il envisage de mettre en œuvre pour empêcher les licenciements résultant de cet état de choses et la liquidation de ce potentiel industriel et culturel utile au pays ; 2° les dispositions qu'il peut proposer pour permettre le développement des zones industrielles dans le sud de ce département, actuellement insuffisantes pour assurer des emplois aux populations concernées [4 avril 1974].

1449. — M. Jean Collery demande à *M. le ministre d'Etat, ministre de l'aménagement du territoire, de l'équipement et des transports*, quelles mesures le Gouvernement compte prendre ou proposer au vote du Parlement pour permettre à **l'hôtellerie** française de jouer tout son rôle en ce qui concerne le nécessaire développement du tourisme dans notre pays et en particulier pour la prochaine saison touristique [6 mai 1974. — *J.O.* Débats 14 mai 1974]. — **Réponse** [18 juin 1974] (p. 451 et 452). — *Sont entendus :* MM. Jean Collery, Gérard Ducray, secrétaire d'Etat auprès du ministre de la qualité de la vie (tourisme).

1450. — M. Louis Gros demande à *M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie et des finances*, s'il considère comme conforme à la lettre et à l'esprit des conventions en vigueur entre la République française et la République malgache que le Gouvernement de Tananarive exige des **Français quittant,** même temporairement, **Madagascar** un quitus fiscal. Cette exigence paraît en contradiction avec la loi malgache du 1er décembre 1960, n° 62030, non abrogée. Il lui demande dans ces conditions quelles sont les mesures que le Gouvernement français entend adopter, et notamment une réciprocité de législation [24 mai 1974. — *J.O.* Débats 28 mai 1974]. — **Réponse** [18 juin 1974] (p. 452 et 453). — *Sont entendus :* MM. Louis Gros, Christian Poncelet, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'économie et des finances (budget).

1451. — M. Henri Caillavet appelle l'attention de *M. le Premier ministre* sur la situation des attachés d'administration centrale. Il lui indique que ces **fonctionnaires** de catégorie A subissent actuellement un déclassement important en raison, d'une part, de leur statut dont la réforme globale n'est toujours pas réalisée et, d'autre part, de la politique menée jusqu'alors à leur égard par la direction de la fonction publique. Il apparaît, en effet, que les attachés d'administration centrale qui sont statutairement les collaborateurs directs des administrateurs civils et participent avec ceux-ci à la mise en œuvre de la politique du Gouvernement sont nettement défavorisés par rapport aux fonctionnaires des services extérieurs ou à d'autres corps d'administration centrale en voie d'extinction. Il en résulte qu'un malaise persistant, nuisible à la bonne marche de l'administration, malaise qui se manifeste particulièrement par un nombre croissant de démissions. En conséquence, il lui demande quelles mesures il compte prendre pour assurer aux attachés d'administration centrale une carrière et des débouchés conformes à leur niveau de recrutement et à leur qualification [5 juin 1974]. — **Réponse** [8 octobre 1974] (p. 1187). — *Sont entendus :* MM. Henri Caillavet, Roger Poudonson, secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre (fonction publique).

1452. — M. Guy SCHMAUS appelle l'attention de *M. le ministre de l'éducation* sur le nombre de postes créés en 1974 pour les étudiants munis du certificat d'aptitude d'**éducation physique et sportive** (C. A. P. E. P. S.). Il manque 20 000 professeurs d'éducation physique et 2 500 étudiants se présenteront cette année au concours après quatre ans d'études suivant le baccalauréat. Un arrêté paru au *Journal officiel* du 30 mai 1974 n'ouvre à ces étudiants que 600 postes contre 870 proposés en 1973, or, leur seul débouché est l'enseignement. Si de telles dispositions n'étaient pas rapportées, il y aurait diminution des horaires d'éducation physique et sportive dans les lycées, les collèges d'enseignement secondaire (C. E. S.) et les collèges d'enseignement technique (C. E. T.) c'est-à-dire moins de deux heures au lieu des cinq heures réglementaires. Cela contredit les engagements de l'actuel Président de la République pris au cours de la campagne électorale. Alors qu'une campagne se déroule à l'O. R. T. F. en faveur du « sport pour tous », la réduction du nombre de postes de professeurs d'E. P. S. incite à douter des intentions réelles des pouvoirs publics. Aussi, il lui demande s'il ne lui paraît pas souhaitable de prendre un arrêté rectificatif tendant à l'augmentation du nombre des professeurs d'E. P. S. dont l'insuffisance est criante [11 juin 1974]. — **Réponse** [25 juin 1974] (p. 500 et 501). — *Sont entendus :* MM. Guy Schmaus, André Rossi, secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre (porte-parole du Gouvernement).

1453 — M. Josy MOINET demande à *M. le Premier ministre* s'il envisage, dans le cadre des mesures de décentralisation évoquées dans la déclaration de politique générale du Gouvernement, la possibilité de programmer, périodiquement et dans chaque région, en dehors des actualités régionales quotidiennes, une émission de **télévision** consacrée aux problèmes spécifiques de la région en vue de développer la participation des citoyens à la vie régionale et de favoriser ainsi l'épanouissement d'une authentique démocratie locale [11 juin 1974]. — **Réponse** [25 juin 1974] (p. 502 et 503). — *Sont entendus :* MM. Josy Moinet, André Rossi, secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre (porte-parole du Gouvernement).

1454 — M. Guy SCHMAUS appelle l'attention de *M. le Premier ministre* sur la nécessité de rattacher l'enseignement de **l'éducation physique et sportive** au ministère de l'éducation nationale. Il lui demande quelles sont les raisons pour lesquelles le nouveau Gouvernement, contrairement au précédent, a séparé cet important secteur de l'enseignement de la tutelle du secteur de l'éducation nationale [11 juin 1974]. — **Réponse** [25 juin 1974] (p. 501 et 502). — *Sont entendus :* MM. Guy Schmaus, André Rossi, secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre (porte-parole du Gouvernement).

1455 — M. Louis GROS demande à *M. le ministre de la coopération* quelles mesures il entend prendre pour mettre fin au retard apporté au paiement aux **enseignants français à Madagascar** de l'indemnité de logement pour ceux dont le logement n'est plus assuré par le Gouvernement malgache. Aucun versement n'a eu lieu pour l'année scolaire 1973-1974 et certaines indemnités restent dues sur l'année scolaire 1972-1973. Ces retards sont préjudiciables à tous les intéressés, tant pour acquitter les impôts qu'ils doivent au fisc malgache que pour faire face à d'éventuels frais de voyage [13 juin 1974]. — **Réponse** [8 octobre 1974] (p. 1189). — *Sont entendus :* MM. Louis Gros, Pierre Abelin, ministre de la coopération.

1456 — M. Raymond GUYOT appelle l'attention de *M. le ministre de la défense* sur le grave incident qui s'est produit au **Larzac** le mardi 11 juin après-midi — **explosion** d'un engin militaire R. 20 — provoquant une légitime émotion parmi les populations de l'Aveyron, de la Lozère et de la région. Il aimerait connaître : 1° les conditions exactes dans lesquelles ce grave incident a pu se produire ; 2° quelles sont les mesures qui ont été prises et seront prises pour éviter de tels incidents [13 juin 1974]. — **Réponse** [25 juin 1974] (p. 503 et 504). — *Sont entendus :* MM. Raymond Guyot, Jacques Soufflet, ministre de la défense.

1457 — M. Pierre MARCILHACY demande à *M. le ministre de la défense* quelles mesures il compte prendre pour maintenir à Angoulême l'activité traditionnelle de sa **poudrerie,** compte tenu, notamment, des perspectives économiques de la poudre sphérique commercialisée par la Société nationale des poudres et explosifs (S. N. P. E.), dont la fabrication ne pourrait être transférée en une autre place sans entraîner de très coûteuses et inutiles dépenses d'investissement [18 juin 1974]. — **Réponse** [25 juin 1974] (p. 504 et 505). — *Sont entendus :* MM. Pierre Marcilhacy, Jacques Soufflet, ministre de la défense.

1458. — M. André COLIN demande à *M. le Premier ministre* s'il ne lui paraît pas nécessaire, compte tenu des circonstances, d'améliorer le régime des **relations maritimes** entre le continent et les îles de la Manche et de l'Atlantique faisant partie du territoire métropolitain. Il lui expose, en particulier, que la construction des navires servant à la desserte des îles est encore à la charge des collectivités départementales concernées. Il lui demande si l'Etat pourrait prendre à sa charge le coût de la construction ou sinon la faire bénéficier d'un taux maximum de subvention, d'autant plus que l'exploitation des navires avec le déficit qu'elle entraîne souvent est à la charge des départements intéressés. Il croit, par ailleurs, devoir lui rappeler que, malgré le lourd handicap de l'insularité dont souffre la population des îles et qui est accru du fait de l'augmentation du prix du carburant, le **transport** des passagers et des marchandises est soumis à la T. V. A. Il lui demande s'il ne lui paraît pas nécessaire d'exonérer ces transports de la T. V. A. [18 juin 1974]. — **Réponse** [25 juin 1974] (p. 505 et 506). — *Sont entendus :* MM. André Colin, Jacques Soufflet, ministre de la défense.

1459. — M. Léandre LÉTOQUART rappelle à *M. le Premier ministre* qu'en octobre 1973, dans une lettre envoyée à tous les maires de France, M. le ministre de l'intérieur écrivait : « Il faut que les ressources de nos départements et de nos communes leur permettent de participer encore mieux à la croissance de l'économie. Cette réforme, attendue par les collectivités locales, exige des études précises associant les divers ministères concernés et faisant appel à une consultation des commissions compétentes de l'Assemblée nationale et du Sénat. Le problème de la taxe à la valeur ajoutée sur les équipements communaux entre dans le cadre de cet examen général. M. Pierre Messmer, Premier ministre, dont l'intérêt pour les collectivités locales ne s'est jamais démenti, a décidé que cet important travail devra déboucher, dès le printemps prochain, sur un grand débat au Parlement et le vote d'une loi qui réformera les relations financières entre l'Etat, les départements et les communes en ce qui concerne les charges et les ressources. Ces propos conservent après les élections présidentielles toute leur valeur. En effet, les candidats ayant rassemblé dès le premier tour la grande majorité des suffrages se sont prononcés clairement pour une amélioration des ressources des collectivités locales. M. Valéry Giscard d'Estaing, dans une lettre adressée à tous les maires de France, écrivait : « ... la question essentielle est celle des **finances locales...** J'ai fait clairement savoir que les moyens financiers des collectivités devraient s'accroître d'ici à 1980 par un transfert direct des ressources... » et de poursuivre : « ... En ce qui concerne les équipements, il conviendra que les responsabilités respectives de l'Etat et des communes soient plus exactement définies en vue de retirer à celles-ci la charge financière de travaux qui ne leur incombent pas. Les circuits financiers seront modifiés en conséquence, notamment par la mise en œuvre effective de la solution novatrice et de grande conséquence qu'est la subvention globale d'équipement. Calculée selon des critères objectifs et généraux, elle aurait à prendre en compte, selon des modalités à définir, des frais afférents aux équipements, c'est-à-dire la T. V. A. qui est incluse. Enfin, la politique d'allégement des charges devra comporter l'accélération du programme de nationalisation complète des établissements du premier cycle du second degré ainsi que la réalisation de transferts dans les secteurs de l'aide sociale et des frais d'administration de la justice... ». En conséquence, il demande à M. le Premier ministre : 1° quelles mesures il compte prendre pour faire passer ces promesses dans la réalité ; 2° conformément aux engagements du précédent Gouvernement, s'il entend ouvrir rapidement un débat au Parlement débouchant sur le vote d'une loi visant à la redistribution des ressources et des charges entre l'Etat et les collectivités locales [18 juin 1974]. — **Réponse** [25 juin 1974] (p. 496 et 497). — *Sont entendus :* MM. Léandre Létoquart, André Rossi, secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre (porte-parole du Gouvernement).

1460. — M. Henri CAILLAVET, se référant à la déclaration faite à l'issue d'une réunion extraordinaire du conseil d'administration de l'**O. R. T. F.** du 15 octobre 1973 par l'ancien président directeur général de l'office et concernant la mise en cause de l'indépendance et de l'autonomie financière de l'office, demande à *M. le Premier ministre* de lui indiquer quelles sont, après l'application de la réforme de l'O. R. T. F. votée par le Parlement, les propositions du Gouvernement en cette matière. Il lui demande, notamment, si les informations relatives au lancement d'une quatrième chaîne indépendante sinon privée sont fondées et s'il est exact qu'un éventuel statut de l'opposition sera mis en œuvre pour permettre l'expression de toutes les tendances politique, philosophique et syndicale [18 juin 1974]. — **Réponse** [25 juin 1974] (p. 499 et 500). — *Sont entendus :* MM. Henri Caillavet, André Rossi, secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre (porte-parole du Gouvernement).

1461. — M. Paul CARON demande à *M. le ministre de l'équipement* s'il compte organiser une table ronde entre toutes les parties professionnelles concernées avant que ne soit prise la

décision au niveau gouvernemental de **construction de quatre porte-containers-bananiers** [20 juin 1974]. — **Réponse** [15 octobre 1974] (p. 1248 et 1249). — *Sont entendus :* MM. Paul Carou, Marcel Cavaillé, secrétaire d'Etat aux transports.

1462. — M. Jean GRAVIER demande à *M. le ministre de l'éducation* de bien vouloir lui faire connaître les grandes lignes de la politique qu'il compte suivre en ce qui concerne le développement des **écoles maternelles,** tant en milieu rural qu'en milieu urbain [20 juin 1974]. — **Réponse** [25 juin 1974] (p. 506 et 507). — *Sont entendus :* M. Jean Gravier, Mme Annie Lesur, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'éducation (enseignement préscolaire).

1463. — M. Léandre LÉTOQUART rappelle à *M. le ministre de l'industrie et de la recherche* le communiqué du 9 mars 1974 de M. l'ancien Premier ministre demandant aux **charbonnages** de France « de réexaminer l'évolution de la production charbonnière dans le but de dégager aussitôt que possible et pour les prochaines années de nouvelles ressources ». Il constate que ce communiqué n'a été suivi à ce jour d'aucun effet dans les houillères du bassin du Nord et du Pas-de-Calais. Au contraire, il apparaît des différentes déclarations de la direction générale de ces houillères qu'il n'y aurait pas de relance de la production de ce bassin. En conséquence, il lui demande : 1° s'il faut conclure des positions de la direction générale que les déclarations gouvernementales ne concernent pas le plus important bassin minier de France ; 2° s'il en est ainsi, sur quels critères s'appuie le Gouvernement pour décréter que le bassin minier du Nord et du Pas-de-Calais n'est pas concerné par le communiqué de M. l'ancien Premier ministre ; 3° quelles sont en définitive les intentions réelles du Gouvernement, concernant l'avenir des houillères du Nord et du Pas-de-Calais [20 juin 1974]. — **Réponse** [25 juin 1974] (p. 498 et 499). — *Sont entendus :* MM. Léandre Létoquart, Michel d'Ornano, ministre de l'industrie et de la recherche.

1464. — M. René JAGER demande à *M. le ministre du travail* quelle suite le Gouvernement entend donner aux demandes formulées lors du récent congrès du comité national des **frontaliers** de France et en particulier, si le Gouvernement compte élaborer pour cette catégorie de **travailleurs** un statut national [20 juin 1974].

1465. — M. Marcel DAROU demande à *M. le secrétaire d'Etat aux anciens combattants* de lui faire connaître s'il est en mesure de lui confirmer que le Gouvernement envisage de proposer à brève échéance au Parlement un plan quadriennal pour la réalisation des demandes essentielles et les plus urgentes des **anciens combattants** et victimes de guerre. Si, comme il l'espère, une réponse affirmative peut être apportée à cette question de principe, quelles indications peuvent d'ores et déjà être données sur l'échéancier prévisible et sur l'ordre des priorités susceptibles d'être retenues [20 juin 1974].

1466. — M. Francis PALMERO demande à *M. le secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre (fonction publique)* s'il entend rapidement assurer le paiement mensuel des **pensions** car les versements trimestriels, en période d'inflation, lèsent gravement les retraités de la fonction publique. C'est ainsi qu'aux P.T.T. lors du paiement de l'arrérage du 6 mars, ils n'ont pu bénéficier de la dernière majoration de 2 p. 100 du 1er février qu'ils ne percevront qu'à l'échéance du 6 juin [27 juin 1974]. — **Réponse** [5 novembre 1974] (p. 1569 et 1570). — *Sont entendus :* MM. Francis Palmero, Jean-Pierre Fourcade, ministre de l'économie et des finances.

1467. — M. Jean NAYROU expose à *M. le Premier ministre* que les auditeurs de la Radiodiffusion et les téléspectateurs ont été gravement lésés par la série d'arrêts de travail qui a affecté les programmes durant plusieurs semaines, ces **grèves** ayant leur origine essentielle dans le désordre régnant au sein de l'**O.R.T.F.** ainsi que l'ont démontré les commissions d'enquête. Il lui demande quelles mesures il compte prendre pour dédommager les possesseurs de postes qui ont payé la redevance pour un service non assuré [4 juillet 1974]. — **Réponse** [8 octobre 1974] (p. 1188 et 1189). — *Sont entendus :* MM. Jean Nayrou, André Rossi, secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre (porte-parole du Gouvernement).

1468. — M. Louis de la FOREST appelle l'attention de *M. le ministre du travail* sur la situation des grands **handicapés physiques,** auxquels la sécurité sociale refuse le remboursement de fauteuils roulants électriques sans lesquels il leur est impossible de se mouvoir, alors que des handicapés moins atteints bénéficient du remboursement intégral du fauteuil roulant ordinaire qui leur suffit pour se déplacer. Il lui demande s'il envisage une amélioration de cet état de choses, doublement souhaitable dans la mesure où, d'une part, elle mettrait fin à la particulièrement regrettable ségrégation par la fortune qu'entraîne la situation actuelle parmi les handicapés, et où, d'autre part, elle faciliterait la réintégration, unanimement souhaitée, des handicapés physiques dans la vie active [9 juillet 1974]. — **Réponse** [15 octobre 1974] (p. 1241 et 1242). — *Sont entendus :* MM. Louis de la Forest, André Rossi, secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre.

1469. — M. Jean MÉZARD expose à *M. le ministre du travail* que, sans méconnaître la portée de l'effort déjà réalisé en vue d'assurer aux **détenus,** aux détenus récemment libérés, et surtout à leur famille, la protection sociale à laquelle ils ont droit, il lui apparaît que cette action conserve un caractère fragmentaire ; il souhaiterait connaître les initiatives que le Gouvernement envisage de prendre pour remplacer ces garanties encore trop ponctuelles par une politique à la fois plus complète et plus homogène [10 juillet 1974]. — **Réponse** [15 octobre 1974] (p. 1249 et suiv.). — *Sont entendus :* M. Jean Mézard, Mme Hélène Dorlhac, secrétaire d'Etat auprès du garde des sceaux, ministre de la justice (condition pénitentiaire).

1470. — M. Francis PALMERO demande à *M. le ministre des affaires étrangères* de bien vouloir lui faire connaître l'ordre du jour discuté à la conférence de Caracas sur les **droits de la mer,** la position de la France et les décisions prises [23 août 1974. — *J. O.* 3 septembre 1974]. — **Réponse** [29 octobre 1974] (p. 1459 et suiv.). — *Sont entendus :* MM. Francis Palmero, Bernard Destremau, secrétaire d'Etat auprès du ministre des affaires étrangères.

1471. — M. Jean FILIPPI demande à *M. le Premier ministre* pourquoi il a attendu que les **manifestations,** de rues et de routes, se multiplient en **Corse** et que la cadence du recours à la violence s'accélère, pour déclarer qu'il allait tenir les engagements — souvent vagues et en tout cas insuffisants — pris par son prédécesseur, six mois auparavant. Il s'étonne qu'il ait cru devoir, à Strasbourg, inciter à la fermeté les magistrats qui auront à juger les agriculteurs corses arrêtés au titre d'une loi dite « anticasseur » contre laquelle l'auteur de la question a protesté et voté. Il ne peut qu'en constater aujourd'hui l'existence car il ne peut que s'incliner devant la légalité républicaine tandis que M. le Premier ministre ne semble pas très respectueux de la séparation des pouvoirs exécutif d'une part, judiciaire d'autre part. Il se permet de lui suggérer — le supposant attaché à un fonctionnement normal du régime représentatif — de réunir d'urgence les cinq parlementaires de la Corse pour examiner avec eux les moyens de donner satisfaction aux revendications présentées, et depuis longtemps, par les députés, les sénateurs, le conseil général, le conseil régional et le conseil économique et social [7 septembre 1974. — *J. O.* 17 septembre 1974]. — **Réponse** [15 octobre 1974] (p. 1247 et 1248). — *Sont entendus :* MM. Jean Filippi, André Rossi, secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre (porte-parole du Gouvernement).

1472. — M. René MONORY demande à *M. le ministre de l'éducation* quelles dispositions il compte prendre concernant les **maîtres auxiliaires d'enseignement** qui n'ont pu trouver une affectation lors de la rentrée scolaire [17 septembre 1974. — *J. O.* 1er octobre 1974].

1473. — M. Charles FERRANT demande à *M. le ministre du travail* de préciser dans quelles conditions il compte appliquer la loi accordant une retraite au taux plein à partir de soixante ans aux **anciens combattants** et aux anciens prisonniers de guerre, conformément aux vœux exprimés par les associations représentatives de cette catégorie sociale [26 septembre 1974. — *J. O.* 1er octobre 1974]. — **Réponse** [15 octobre 1974] (p. 1242 et 1243). — *Sont entendus :* MM. Charles Ferrant, André Rossi, secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre (porte-parole du Gouvernement).

1474. — M. René MONORY demande à *M. le Premier ministre* quelles dispositions il compte prendre pour assurer, dans les plus brefs délais possibles, la libération des **otages** suivants qui sont entre les mains des rebelles tchadiens dans le Tibesti depuis de longs mois : Mme Françoise Treinen-Claustre, attachée de recherches au C. N. R. S. ; M. Combes, ingénieur agronome, coopérant, capturés à Bardaï le 21 avril 1974 ; le commandant Galopin, officier d'infanterie de marine, capturé le 4 août 1974 à Zouï au cours de négociations avec les rebelles [28 septembre 1974. — *J. O.* 1er octobre 1974].

1475. — M. Bernard TALON appelle l'attention de *M. le ministre de l'industrie et de la recherche* sur les menaces que font peser sur une branche de l'industrie française les conditions actuelles d'**importations de moteurs électriques** normalisés en provenance des pays de l'Est qui ne font pas partie du Marché commun. Il aimerait connaître si des mesures sont ou seront prises en vue de limiter le développement de cette importation peu compatible avec la protection du marché français de l'emploi [2 octobre 1974]. — **Réponse** [22 octobre 1974] (p. 1399). — *Sont entendus :* MM. Bernard Talon, Michel d'Ornano, ministre de l'industrie et de la recherche.

1476. — M. Henri CAILLAVET rappelle à *M. le Premier ministre* qu'un arrêt souverain et définitif du Conseil d'Etat du 5 juillet 1972, c'est-à-dire intervenu voici plus de deux ans a annulé une décision du président de l'union centrale des arts décoratifs privant de son emploi depuis dix ans le conservateur en chef du **musée des arts décoratifs**; que cet arrêt du Conseil d'Etat n'est, à la date d'aujourd'hui, suivi d'aucun effet, l'ancien conservateur étant toujours privé d'emploi et de traitement et le nouveau étant toujours en place bien que sa nomination ait été déclarée illégale par le Conseil d'Etat et reconnue comme telle par M. Jacques Duhamel, alors ministre des affaires culturelles ; que lui-même, le 12 juin 1973, il y a plus d'un an, a posé une question écrite à ce sujet et n'a obtenu en septembre 1973 qu'une réponse dérisoire ; que M. le Président de la République par intérim s'est ému d'une situation aussi blessante pour le droit et la justice et a, le 10 mai 1974, adressé une lettre précise sur ce sujet au ministre des affaires culturelles de l'époque. Il lui demande en conséquence : s'il n'estime pas devoir donner d'urgence des directives au secrétariat d'Etat à la culture en vue d'un premier versement d'indemnité au fonctionnaire illégalement évincé et qui, par la responsabilité exclusive de l'Etat, se trouve réduit actuellement à la gêne sinon à la misère ; quelles suites il entend donner à l'arrêt du Conseil d'Etat en ce qui concerne la réintégration de ce fonctionnaire dans son emploi ; si l'inspection des finances, qui contrôle la gestion du musée aux termes de l'article 9 de la convention liant l'union centrale et l'Etat, n'a pas signalé le caractère irrégulier du versement du traitement au conservateur actuel et si le contrôleur financier a donné son visa à une telle dépense qui est imputée sur la subvention versée par l'Etat à l'union centrale au titre du chapitre 36-22 du budget des affaires culturelles ; si, au cas où une commission parlementaire de contrôle était créée sur cette affaire, il donnerait des instructions formelles pour que tous documents et rapports d'inspection ayant pu être établis sur l'origine de cette affaire soient communiqués à la commission ; si, d'une manière générale, il n'estime pas devoir donner des instructions générales à tous les départements ministériels pour que ne soient plus méconnues par l'administration les décisions de justice définitives et passées en force de chose jugée, certains juristes n'hésitant pas en effet à chiffrer à 30 p. 100 la proportion des arrêts définitifs des tribunaux qui ne sont pas ou qui sont mal exécutés par l'administration [3 octobre 1974. — Cette question a été posée antérieurement sous forme de question orale avec débat n° 49 le 9 juillet 1974]. — **Réponse** [29 octobre 1974] (p. 1459). — *Sont entendus :* MM. Henri Caillavet, Michel Guy, secrétaire d'Etat à la culture.

1477. — M. Michel KAUFFMANN expose à *M. le ministre de l'équipement* que les effets conjugués de l'inflation et de l'encadrement du crédit laissent craindre pour 1975 une crise grave dans l'industrie du **bâtiment** et des travaux publics. Il lui demande quelles mesures il compte prendre pour améliorer la situation des entreprises dans ces deux importants secteurs de l'activité économique du pays [4 octobre 1974]. — **Réponse** [22 octobre 1974] (p. 1402 et 1403). — *Sont entendus :* MM. Michel Kauffmann, Jacques Barrot, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'équipement (logement).

1478. — M. Roland RUET appelle l'attention de *M. le ministre de l'économie et des finances* sur la circonstance que les sommes au-dessous desquelles les communes, districts et syndicats de communes sont autorisés soit à payer des travaux, fournitures ou services sur simple facture, soit à engager des dépenses par marché de gré à gré, n'ont pas été modifiées depuis janvier 1971 alors que les prix ont augmenté d'au moins 35 p. 100 depuis cette date. Il lui demande donc si un important relèvement du plafond qui limite cette possibilité de payer sur facture ou de traiter par marché de gré à gré n'est pas envisagé [4 octobre 1974]. — **Réponse** [5 novembre 1974] (p. 1564). — *Sont entendus :* MM. Roland Ruet, Jean-Pierre Fourcade, ministre de l'économie et des finances.

1479. — Mme Catherine LAGATU rappelle à *M. le ministre du travail* que le pouvoir d'achat des **prestations familiales** n'a cessé de régresser au cours de ces dernières années ; les organisations intéressées, familiales et syndicales, considèrent que cette régression est de l'ordre de 30 p. 100. Au cours de la récente campagne électorale, des promesses ont été faites quant au bonheur des familles ; il est évident que ce bonheur est fonction, dans une mesure certaine, des conditions matérielles du foyer ; les prestations familiales revalorisées devraient y contribuer d'une manière plus sensible. En conséquence, elle lui demande s'il entend immédiatement : 1° revaloriser de 30 p. 100 les prestations familiales ; 2° accorder des allocations dès le premier enfant ; 3° indexer les prestations sur le S. M. I. C. ; 4° doubler l'allocation d'orphelin [4 octobre 1974]. — **Réponse** [15 octobre 1974] (p. 1243 et 1244). *Sont entendus :* Mme Catherine Lagatu, M. André Rossi, secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre (porte-parole du Gouvernement).

1480. — M. Jean COLIN attire l'attention de *M. le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur,* sur les graves problèmes que continue à poser aux usagers l'**accès Sud de Paris** par l'autoroute A 6. Les encombrements atteignent, matin et soir, une longueur de près de 6 kilomètres, et ils subsistent même aux heures normales de la journée. Il lui rappelle qu'à l'occasion de la discussion des questions orales n°s 1308 et 1392, il lui avait été indiqué que des mesures étaient à l'étude et pourraient être mises en application dans quelques mois. Il lui demande, dès lors, quelle suite sera réservée à cette affaire et dans quel délai les mesures d'amélioration promises entreront en vigueur [4 octobre 1974]. — **Réponse** [29 octobre 1974] (p. 1469 et suiv.). — *Sont entendus :* MM. Jean Colin, Robert Galley, ministre de l'équipement.

1481. — M. Hector VIRON rappelle à *M. le ministre de l'industrie et de la recherche* qu'au cours du mois d'août, il était intervenu pour attirer son attention concernant « les **licenciements** massifs envisagés par un groupe spécialisé dans la néogravure dans ses usines de Lille, Mulhouse, Corbeil et Saint-Ouen ». En date du 9 septembre, il lui était répondu qu'il avait été « prescrit au service compétent de son département un examen attentif de cette affaire ». Or, depuis, les menaces de licenciement se sont précisées. Le plan de restruction présenté par la direction générale au comité de coordination de ces entreprises se traduit par le licenciement de plus de 700 personnes d'ici à juillet 1975. Cette situation est grave car aucune possibilité de reclassement n'existe dans la région du Nord, cette entreprise étant la seule à exécuter cette spécialisation d'imprimerie. Or, à ce jour, ses services ne l'ont pas encore informé des résultats de son examen et des mesures qu'il lui demandait de prendre pour trouver un règlement satisfaisant pour le personnel menacé. Etant donné l'urgence qu'il y a de rechercher une solution et lui rappelant que ce groupe qui a une activité sur le plan national a bénéficié d'importants prêts à faible intérêt d'organismes publics, il lui demande de bien vouloir lui indiquer : 1° les mesures qu'il compte faire prendre pour éviter les licenciements ; 2° les décisions qui pourraient être prises pour réduire le taux de T.V.A. et donner ainsi un regain d'activité à l'imprimerie ; 3° les suggestions qu'il pourrait faire afin d'aboutir à l'institution d'un système de pré-retraite comme cela a été fait dans certaines insdustries en difficulté [8 octobre 1974]. — **Réponse** [15 octobre 1974] (p. 1244 et suiv.). — *Sont entendus :* MM. Hector Viron, André Rossi, secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre (porte parole du Gouvernement).

1482. — M. Hector VIRON attire l'attention de *M. le ministre du travail* sur les graves menaces de **licenciement** qui pèsent sur le personnel d'une entreprise du bâtiment de Seguedin, près de Lille. La direction de cette entreprise a demandé au comité d'entreprise de se prononcer sur le licenciement de 350 personnes : 150 ouvriers et 200 cadres et agents de maîtrise. Le comité d'entreprise a refusé et a saisi l'inspection divisionnaire du travail. On ne peut admettre qu'une nouvelle fois des ouvriers, employés et cadres soient les victimes d'une politique dans laquelle ils n'ont aucune responsabilité. Aussi, il lui demande de bien vouloir lui indiquer : 1° la décision qu'il compte prendre pour éviter que le licenciement collectif qui est envisagé ait lieu ; 2° les mesures qu'il compte préconiser pour qu'en aucun cas il n'y ait de licenciement sans reclassement ; 3° l'orientation économique et financière qui pourrait être prise afin que les entreprises qui construisent les logements nécessaires aux travailleurs puissent poursuivre et développer leurs activités, actuellement gênée par la politique de resserrement du crédit [8 octobre 1974]. — **Réponse** [15 octobre 1974] (p. 1246 et 1247). — *Sont entendus :* MM. Hector Viron, André Rossi, secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre (porte-parole du Gouvernement).

1483. — M. André MÉRIC attire l'attention de *M. le ministre de l'industrie et de la recherche* sur les conséquences qu'aurait l'abandon du projet Ariane et serait heureux de connaître quelle **politique** le Gouvernement entend mener **dans le domaine spatial** [10 octobre 1974]. — **Réponse** [22 octobre 1974] (p. 1400 et 1401). — *Sont entendus :* MM. André Méric, Michel d'Ornano, ministre de l'industrie et de la recherche.

1484. — M. Jean CLUZEL attire à nouveau l'attention de *M. le ministre de l'industrie et de la recherche* sur l'intérêt économique présenté par une exploitation intensive du **gisement de l'Aumance** liée à la mise en service de centrales électriques de moyenne puissance. S'il est tout à fait normal et indispensable que des études approfondies soient menées avant toute prise de décision à ce sujet, il n'en demeure pas moins que dans le contexte de pénurie actuelle, tout retard risque d'être très préjudiciable à la collectivité. C'est pourquoi, tout en prenant acte de la réponse à sa question écrite n° 14583 du 18 juin 1974, il lui demande de connaître avec précision les diverses solutions envisagées ainsi que les avantages ou inconvénients qu'elles peuvent présenter, ainsi que la date prévisible de prise de décisions

[15 octobre 1974]. — **Réponse** [22 octobre 1974] (p. 1401 et 1402). — *Sont entendus :* MM. Jean Cluzel, Michel d'Ornano, ministre de l'industrie et de la recherche.

1485. — Ayant appris la fermeture des installations sportives du campus universitaire de Grenoble, M. Paul JARGOT appelle l'attention de *M. le Premier ministre* sur le dommage qui va en résulter tant pour les futurs professeurs d'**éducation physique et sportive** que pour l'ensemble des usagers, étudiants et jeunes en général, ainsi privés brutalement de leurs **équipements** de travail et de formation. Cette situation semble due à l'insuffisance notoire de la subvention publique de fonctionnement depuis plusieurs années. En conséquence, il lui demande quelles dispositions financières il compte prendre pour permettre aux services interuniversitaires de gestion de ces équipements de réouvrir très rapidement lesdites installations et d'assurer leur gestion dans des conditions financières plus saines et plus conformes aux intérêts de leurs nombreux usagers, sans pour autant porter préjudice aux crédits d'intervention prévus dans l'enveloppe budgétaire au bénéfice des associations de jeunesse et d'éducation populaire [15 octobre 1974].

1486 — M. Gérard EHLERS appelle l'attention de *M. le ministre du travail* sur l'aggravation des **conditions de travail et de sécurité** dans une importante entreprise sidérurgique de la région dunkerquoise. Il lui indique qu'à la demande de ses collègues Gustave Ansart, député, et Hector Viron, sénateur, une commission ministérielle d'enquête s'est rendue sur place et a déposé un rapport sur cette entreprise. Il précise que la direction se refuse à appliquer l'essentiel des recommandations de la commission d'enquête, et que deux accidents mortels sont intervenus depuis cette date. En conséquence, il lui demande quelles mesures il compte prendre pour : 1° imposer l'application des conclusions de la commission ministérielle d'enquête ; 2° faire respecter des normes et conditions de travail, compatibles avec le respect de la sécurité ; 3° assurer aux représentants élus des salariés des droits et moyens nouveaux, compte tenu du degré exceptionnel d'insécurité régnant dans l'entreprise [15 octobre 1974]. **Réponse** [19 novembre 1974] (p. 1784 et 1785). — *Sont entendus :* MM. Gérard Ehlers, Michel Durafour, ministre du travail.

1487 — M. Jean FRANCOU demande à *M. le ministre de l'équipement* si en fonction des projets de liaisons Rhin-Rhône d'une part, de l'éventualité de la réouverture du canal de Suez, d'autre part, enfin de la mise en route du complexe sidérurgique de Fos, il n'y aurait pas lieu de mettre rapidement en état le **canal du Rove** reliant Marseille à l'étang de Berre qui est fermé à la circulation depuis juin 1963 en raison d'un éboulement important [15 octobre 1974]. — **Réponse** [19 novembre 1974] (p. 1786 et 1787). — *Sont entendus :* MM. Jean Francou, Robert Galley, ministre de l'équipement.

1488 — M. Jean FRANCOU appelle l'atetntion de *M. le ministre de l'industrie et de la recherche* sur le projet en cours de réalisation d'une **centrale thermique** d'Electricité de France, à Aramon (Gard). Il lui demande si compte tenu des problèmes posés par cet établissement sur le double plan de l'environnement et de l'approvisionnement en combustible, il n'y aurait pas lieu de reprendre entièrement ce projet avant qu'il ne soit trop tard [15 octobre 1974]. — *Réponse* [19 novembre 1974] (p. 1787). — *Sont entendus :* MM. Jean Francou, Michel Durafour, ministre de l'industrie et de la recherche.

1489 — Mme Marie-Thérèse GOUTMANN attire l'attention de *Mme le secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'éducation* (*Enseignement préscolaire*) sur la situation préoccupante des **écoles maternelles.** La rentrée scolaire s'est caractérisée par l'insuffisance des écoles neuves, la surcharge générale des effectifs, l'augmentation des listes d'attente et le manque de personnel. Les crédits prévus au budget 1975 ne permettront aucune amélioration réelle de la situation. Les réformes annoncées début septembre suscitent, à juste titre, les plus vives inquiétudes du personnel enseignant et des parents d'élèves qui y voient une menace de dégradation du rôle pédagogique des écoles maternelles. En conséquence, elle lui demande : 1° quel effort financier le Gouvernement entend faire dans le cadre du budget pour assurer le développement des écoles maternelles et préserver la qualité de l'enseignement ; 2° de préciser ses intentions sur la réforme de l'école maternelle en ce qui concerne la formation des enseignants, le rôle pédagogique de l'école maternelle, les moyens de l'égalisation des chances [16 octobre 1974]. — **Réponse** [19 novembre 1974] (p. 1789 et suiv.). — *Sont entendues* : Mmes Marie-Thérèse Goutmann, Annie Lesur, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'éducation (Enseignement préscolaire).

1490 — Mme Marie-Thérèse GOUTMANN attire l'attention de *Mme le ministre de la santé* sur les carences de l'équipement du pays en **crèches.** Le programme de Provins prévoyait la construction de 2 000 crèches en cinq ans, soit 400 par an. Cette promesse a été réaffirmée par le ministre de la santé en 1973 qui a alors précisé que la participation de l'Etat au financement des crèches serait de 40 p. 100. Or, la somme de 30 000 000 de F allouée au titre du budget 1974, ne permet de construire que 60 crèches, ce qui représente déjà un retard considérable sur les promesses faites à Provins. Il semble donc indispensable d'apporter un complément financier aux crédits alloués par l'Etat. C'est l'objet de la proposition de loi déposée par les groupes communistes au Parlement qui prévoit l'installation d'une contribution patronale pour la construction de crèches. Cette proposition de loi a fait l'objet d'un vote favorable des commissions des affaires sociales de l'Assemblée nationale et du Sénat. En conséquence, elle lui demande : 1° quand le Gouvernement mettra à l'ordre du jour du Parlement la discussion de cette proposition de loi ; 2° quelles mesures financières elle compte prendre pour développer, dans l'immédiat, le nombre des crèches en France, en fonction des besoins [16 octobre 1974]. — **Réponse** [17 décembre 1974] (p. 3019 et 3020). — *Sont entendues :* Mmes Marie-Thérèse Goutmann, Simone Veil, ministre de la santé.

1491 — Mme Catherine LAGATU attire l'attention de *M. le ministre de la justice* sur les problèmes dramatiques que constitue pour l'immense majorité des femmes abandonnées, séparées et divorcées, le non-paiement des **pensions alimentaires** dues aux enfants qui leur sont laissés ou confiés. Les dernières mesures législatives prises en ce domaine se sont avérées très insuffisantes. En conséquence, elle lui demande quelles mesures il entend prendre pour qu'une solution soit enfin trouvée à ce problème [16 octobre 1974]. — **Réponse** [17 décembre 1974] (p. 3023 et 3024). — *Sont entendues :* Mmes Catherine Lagatu, Hélène Dorlhac, secrétaire d'Etat auprès du garde des sceaux, ministre de la justice (condition pénitentiaire).

1492 — Mme Marie-Thérèse GOUTMANN attire l'attention de *Mme le ministre de la santé* sur la nécessité de développer ce secteur capital de la médecine préventive qu'est la **médecine scolaire.** Depuis plusieurs années, la médecine scolaire a subi une telle dégradation que la prévention n'est plus assurée dans les écoles de la région parisienne et *a fortiori* dans celles de province et des zones rurales. Le personnel médical et social mis à la disposition des départements par le ministère de la santé est insuffisant pour répondre aux besoins. Par ailleurs, les rémunérations médiocres, tant des médecins que des assistantes sociales et des infirmières, rendent le recrutement très difficile et motivent de fréquentes mutations parmi les agents. En conséquence, elle lui demande quelles mesures elle compte prendre : 1° pour que les normes ministérielles, déjà insuffisantes (un médecin, deux assistantes sociales, trois infirmières et une secrétaire médico-sociale pour un secteur de 5 000 à 6 000 enfants), soient respectées effectivement ; 2° pour prévoir une enveloppe financière pour 1975 permettant à la médecine scolaire de se développer et de disposer du personnel nécessaire [17 octobre 1974]. — **Réponse** [17 décembre 1974] (p. 3021 et 3022). — *Sont entendues* : Mmes Marie-Thérèse Goutmann et Simone Veil, ministre de la santé.

1493 — M. Fernand LEFORT attire l'attention de *M. le ministre de l'industrie et de la recherche* sur le fait qu'une entreprise de néogravure qui occupe dans l'ensemble de ses établissements plus de 6 000 salariés, connaît des difficultés qui font peser de lourdes menaces sur l'emploi, dans cette branche. La direction du groupe envisagerait, dans le cadre d'une restructuration, la fermeture de ses établissements ou d'une partie d'entre eux, ce qui porterait une atteinte très grave : aux possibilités de notre pays en matière d'imprimerie alors qu'une grande proportion des publications françaises sont déjà imprimées à l'étranger ; à la liberté d'expression et à la culture. Par ailleurs, les possibilités de reclassement des travailleurs licenciés sont épuisées, du fait de la crise particulièrement importante qui secoue ce secteur de l'économie. La partie « Offset » du groupe située à Saint-Ouen (Seine-Saint-Denis), qui compte près de 800 travailleurs, paraît concernée dans sa totalité par les mesures de réduction d'emplois, mesures fort dommageables dans un département déjà très touché par les fermetures d'usines, les décentralisations, les suppressions de postes dans les industries les plus diverses. Il lui demande quelles dispositions il compte prendre pour maintenir les emplois, là où ils se trouvent, dans leur intégralité, et pour qu'aucun salarié ne soit victime de **licenciement** [22 octobre 1974]. — **Réponse** [19 novembre 1974] (p. 1787 et 1788). — *Sont entendus :* MM. Fernand Lefort, Michel d'Ornano, ministre de l'industrie et de la recherche.

1494 — M. Henri CAILLAVET, constatant que *M. le ministre des affaires étrangères* a remis aux partenaires de la Communauté économique européenne un mémorandum proposant tout d'abord la création d'un conseil européen dans le but d'aboutir à

une réduction progressive du droit de veto au sein du conseil des ministres, ensuite de nouveaux transferts de souveraineté, et enfin que soit fixée une date pour l'élection directe du Parlement européen, l'invite à venir exposer devant le Sénat, avant la réunion du sommet européen envisagée pour le mois de novembre de cette année, la **politique** du Gouvernement **au plan européen.** Il souhaite que le Sénat puisse être informé loyalement et que, dans un débat aussi prochain que possible, le Gouvernement soit conduit à recueillir les observations des parlementaires susceptibles d'orienter démocratiquement sa démarche [22 octobre 1974].

1495. — M. Jacques BORDENEUVE rappelle à *M. le ministre de l'équipement* que l'**autoroute** A 61 Bordeaux—Narbonne devrait être mise en service en 1978. Or, il apparaît de plus en plus probable que la portion Langon—Castelsarrasin ne sera réalisée que pour moitié en 1979, la construction du reste de l'autoroute étant reportée *sine die*. En raison des problèmes que pose une telle situation, notamment aux propriétaires des sols concernés et aux collectivités locales, il lui demande d'indiquer les raisons qui expliquent le retard apporté à la construction de cet ouvrage, ainsi que la date de réalisation définitive de l'autoroute [24 octobre 1974]. — **Réponse** [19 novembre 1974] (p. 1785 et 1786). — *Sont entendus :* MM. Henri Caillavet, Robert Galley, ministre de l'équipement.

1496. — M. Gérard EHLERS attire l'attention de *M. le ministre de l'agriculture* sur les graves **inondations** qui auront de lourdes conséquences sur l'agriculture de la région du Nord. Il lui indique que, de ce fait, les agriculteurs de ce département sont dans l'impossibilité d'effectuer les récoltes de betteraves, maïs, pommes de terre, et qu'ils ont dû retirer en hâte leurs bêtes des pâtures. Il lui demande quelles mesures immédiates il compte prendre en vue d'aider les agriculteurs sinistrés et s'il entend faire déclarer le département du Nord zone sinistrée [24 octobre 1974]. — **Réponse** [12 novembre 1974] (p. 1680 et 1681). — *Sont entendus :* MM. Gérard Ehlers, Christian Bonnet, ministre de l'agriculture.

1497. — M. Léandre LÉTOQUART attire l'attention de *M. le ministre de l'agriculture* sur la situation particulièrement inquiétante de l'agriculture dans le département du Pas-de-Calais. On estime qu'en octobre 1974 les chutes de pluie ont été deux fois et demie supérieures à celles d'octobre 1973. Les exploitants agricoles sont du fait de ces **intempéries** dans l'impossibilité de pénétrer dans leurs champs. Des récoltes de pommes de terre et de maïs ne sont pas effectuées. La campagne betteravière dans l'un des départements au premier rang de la production de betteraves sucrières risque d'être compromise. Des régions sont même inondées et des récoltes envahies par les eaux. En conséquence il lui demande quelles mesures il compte prendre : 1° pour aider les agriculteurs à assurer la rentrée des récoltes ; 2° pour déclarer le département sinistré ; 3° pour faire bénéficier les agriculteurs des dispositions législatives prévues en faveur des départements déclarés zone sinistrée [24 octobre 1974]. — **Réponse** [12 novembre 1974] (p. 1681 et 1682). — *Sont entendus :* MM. Léandre Létoquart, Christian Bonnet, ministre de l'agriculture.

1498. — M. Fernand CHATELAIN, estimant que le Gouvernement, en refusant de négocier avec les organisations représentatives du personnel, porte la responsabilité du **conflit actuel dans les P. T. T.,** demande à *M. le ministre des postes et télécommunications* s'il n'estime pas nécessaire : 1° d'entamer immédiatement les négociations réclamées par les organisations syndicales sur le problème des effectifs, des salaires, de la titularisation ; 2° de prendre les mesures urgentes qui s'imposent pour assurer le fonctionnement normal des P. T. T., ce qui suppose le maintien du caractère public de ce service essentiel [24 octobre 1974].

1499. — Après le vote par le Sénat de la proposition de loi relative aux pouvoirs du conseil interprofessionnel du vin de Bordeaux, M. Marcel BRÉGÉGÈRE demande à *M. le ministre de l'agriculture,* quelles dispositions il compte prendre en ce qui concerne les pouvoirs des différents conseils interprofessionnels existants, et notamment de celui des vins de la région de Bergerac, ainsi que les mesures que le Gouvernement compte mettre en place pour arrêter la baisse catastrophique et la mévente des **vins** en général et de cette région en particulier [29 octobre 1974]. — **Réponse** [12 novembre 1974] (p. 1682 et 1683). — *Sont entendus :* MM. Marcel Brégégère, Christian Bonnet, ministre de l'agriculture.

1500. — M. Georges MARIE-ANNE expose à *M. le Premier ministre* que le développement économique des **départements français des Antilles** est un impératif politique prioritaire pour répondre aux besoins d'une population en expansion continue. Or le prix de l'énergie électrique, qui est plus du double de celui pratiqué en métropole, est un obstacle majeur au développement économique de ces départements. Etant exclusivement tributaires des importations de pétrole pour la production de l'électricité, ces départements supportent le plein choc de la crise pétrolière actuelle. Il lui demande quelles mesures il envisage de prendre dan sle cadre de la solidarité nationale pour que les prix du courant électrique aux Antilles soient alignés sur ceux pratiqués en métropole [29 octobre 1974].

1501. — Mme Marie-Thérèse GOUTMANN attire l'attention de *M. le secrétaire d'Etat aux universités* sur la situation des **assistants en sciences économiques, juridiques, politiques et de gestion.** A la suite d'une action menée par ces assistants en mai-juin 1974, M. le ministre de l'éducation s'est engagé, lors d'une audience accordée le 21 juin 1974, à ouvrir des négociations dans les plus brefs délais. Elle attire également son attention sur les conséquences du rapport de Baecque qui aboutit à organiser à brève échéance le licenciement collectif de la majeure partie de ces assistants et à généraliser la « contractualisation » des enseignants du supérieur. En conséquence, elle lui demande quelles mesures il compte prendre pour tenir les engagements pris par le ministère de l'éducation, concernant, d'une part, l'ouverture de négociations avec ces personnels en vue de prendre des mesures conservatoires, seules capables d'assurer un fonctionnement régulier du service public, dans la perspective de la définition d'un statut assurant à ces personnels de réelles garanties d'emploi et de carrière dans l'enseignement supérieur ; d'autre part, l'attribution, dès l'année universitaire 1974-1975, de la prime de recherche [29 octobre 1974]. — **Réponse** [19 novembre 1974] (p. 1791 et 1792). — *Sont entendus :* Mme Marie-Thérèse Goutmann, M. Jean-Pierre Soisson, secrétaire d'Etat aux universités.

1502. — M. Roland BOSCARY-MONSSERVIN demande à *M. le ministre de l'équipement* quelles autorités doivent être considérées comme responsables de l'aménagement du front de Seine dans le 15e arrondissement de **Paris** et, notamment, par qui ont été délivrés les permis de construire qui ont autorisé l'implantation, à proximité immédiate des immeubles-tours édifiés sur ledit front de Seine, au mépris de toutes règles d'esthétique et surtout de sécurité, de bâtiments annexes dont la plupart, en cours de construction, ne paraissant pas avoir été prévus initialement [30 octobre 1974]. — **Réponse** [17 décembre 1974] (p. 3024 et 3025). — *Sont entendus :* MM. Roland Boscary-Monsservin ; Robert Galley, ministre de l'équipement.

1503. — M. Pierre VALLON demande à *M. le ministre de l'économie et des finances* de lui préciser si le Gouvernement envisage effectivement de libérer les importations de tissus de soie, teints et imprimés, en provenance de la République populaire de Chine. Il appelle son attention sur l'inopportunité d'une mesure qui contribuerait inévitablement à aggraver le déficit du commerce extérieur, accroîtrait les difficultés des entreprises de la région lyonnaise pratiquant l'impression ou la teinture des tissus de soie et tarirait l'effort de création et d'exportation qui a toujours caractérisé la soierie lyonnaise. Il lui demande s'il ne lui paraît pas opportun, au contraire, de favoriser la défense et la promotion de l'**industrie de la soie** qui a toujours servi le prestige de l'économie de notre pays [30 octobre 1974]. — **Réponse** [17 décembre 1974] (p. 3026 et 3027). — *Sont entendus :* MM. Pierre Vallon ; Christian Poncelet, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'économie et des finances (budget).

1504. — M. Guy SCHMAUS appelle l'attention de *M. le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur,* à propos de l'inscription des jeunes sur les **listes électorales.** Il lui rappelle que lors de la discussion au Sénat de la loi sur l'abaissement de la majorité électorale en juin dernier, il avait déclaré : « qu'une large publicité sera faite à la radio, à la télévision et dans la presse, que les listes électorales seront rouvertes et qu'il sera rappelé aux jeunes de dix-huit ans qu'ils peuvent s'y inscrire ». Il lui demande en conséquence : 1° quelles mesures ont été prises par le Gouvernement pour favoriser l'inscription massive des jeunes sur les listes électorales ; 2° s'il ne lui paraît pas indispensable que les engagements pris concernant « la large publicité à la radio, à la télévision et dans la presse » soient tenus, d'autant qu'il reste à peine deux mois avant la clôture des inscriptions en 1974 [30 octobre 1974]. — **Réponse** [17 décembre 1974] (p. 3027 et 3028). — *Sont entendus :* MM. Guy Schmauss, Michel Poniatowski, ministre d'Etat, ministre de l'intérieur.

1505. — M. Henri CAILLAVET expose à *M. le ministre de l'agriculture* que le F. O. R. M. A. a décidé de supprimer les aides qu'il accordait jusqu'à présent au comité national interprofessionnel de la châtaigne et du marron (C. N. I. C. M.), aides qui étaient destinées à financer à la fois la lutte contre l'endothia et les salaires des techniciens chargés de mettre en œuvre le plan de restructuration de la **châtaigneraie** française. Cette déci-

sion signifie l'abandon pur et simple du plan de rénovation de la châtaigneraie, plan, qu'en son temps, le ministre de l'agriculture avait promis de faire étudier. Il lui indique que les conséquences qui peuvent découler d'une telle décision sont extrêmement graves et peuvent conduire à la disparition irrémédiable de la châtaigneraie française, pour plusieurs raisons, dont la principale est l'extension inexorable de la maladie de l'endothia, communément appelée chancre de l'écorce. Cette maladie a ravagé des régions entières (Cévennes, massif des Maures, Pyrénées, etc.) et il est pratiquement impossible de l'éliminer là où elle s'est implantée. Cependant, il existe encore un certain nombre de zones en France où l'endothia n'est que très peu développée, c'est le cas pour le bassin de la Dordogne, le Lot et le Lot-et-Garonne où la lutte contre ce fléau peut être entreprise efficacement d'une manière préventive. Le travail de recherche permettant de maîtriser cette maladie exige des moyens suffisants qui viennent précisément d'être supprimés. Dans ces conditions, il lui demande quelle mesure il compte prendre pour permettre à nouveau le financement par le F. O. R. M. A. des travaux du comité national interprofessionnel de la châtaigne et du marron (C. N. I. C. M.), et maintenir la culture du châtaignier dont l'importance écologique, économique et sociale n'est plus à démontrer [30 octobre 1974]. — **Réponse** [12 novembre 1974] (p. 1683). — *Sont entendus :* MM. Henri Caillavet, Christian Bonnet, ministre de l'agriculture.

1506. — M. André Méric attire l'attention de *M. le ministre de l'industrie et de la recherche* sur la situation difficile de la Compagnie internationale pour l'**informatique**. Il lui demande quelles mesures il compte prendre pour ne pas laisser à l'abandon un secteur primordial pour le pays et pour l'Europe, abandon dont les conséquences seraient catastrophiques pour l'économie dans la région Midi-Pyrénées [5 novembre 1974].

1507. — M. André Bohl appelle l'attention de *M. le secrétaire d'Etat auprès du ministre de la santé (action sociale)* sur la situation souvent préoccupante des **foyers de jeunes travailleurs** qui assurent une tâche essentielle pour contribuer à l'accueil, l'insertion et la promotion des jeunes dans les différents secteurs professionnels. Il lui demande de présenter, conformément aux engagements qui avaient été pris le 20 novembre 1973 devant le Sénat (*J. O.*, p. 1791) par Mme le secrétaire d'Etat à la santé publique et à la sécurité sociale, le bilan de l'action entreprise par le Gouvernement et de préciser à la lumière de ce bilan les perspectives d'action et les projets de son ministère pour permettre à ces foyers de mieux répondre aux besoins exprimés [5 novembre 1974]. — **Réponse** [17 décembre 1974] (p. 3020 et 3021). — *Sont entendus :* M. André Bohl, Mme Simone Veil, ministre de la santé.

1508 — M. Louis Courroy appelle l'attention de *M. le ministre de l'industrie et de la recherche* sur les difficultés graves que rencontre actuellement l'industrie textile vosgienne. Déjà durement touchée par les mesures d'encadrement du crédit qui entraînent un ralentissement considérable des commandes, elle se trouve, en outre, mise en péril par les **importations,** à des conditions très avantageuses, de tissus provenant de pays extérieurs au Marché commun. Indépendamment des produits fabriqués en Extrême-Orient, offerts à de véritables prix de braderie, on assiste, en particulier, à la mise sur le marché de tissus de fibranne importés de Roumanie en quantité telle qu'il est permis de se demander si le contingent fixé pour l'année 1974 n'a pas été notablement dépassé. Il lui demande, en conséquence, s'il peut lui donner l'assurance qu'aucune dérogation n'a été accordée en la matière et, le cas échéant, lui faire connaître les mesures qu'il compte prendre afin de faire rapidement cesser une situation particulièrement préoccupante [6 novembre 1974]. — **Réponse** [19 novembre 1974] (p. 1788 et 1789). — *Sont entendus :* MM. Louis Courroy, Michel d'Ornano, ministre de l'industrie et de la recherche.

1509. — M. Jean Nayrou rappelle à *M. le ministre de la qualité de la vie* qu'il a déclaré, le 30 octobre 1974, devant l'Assemblée nationale : « cinq parcs existent déjà : Vanoise, Pyrénées, Port-Cros, Cévennes et Ecrins. Deux sont actuellement à l'étude : Mercantour et Ariège. Il reste encore un parc à localiser. Il est également envisagé de créer éventuellement un **parc national** dans l'un des départements d'outre-mer ». Il lui demande donc en vertu de quelles décisions de collectivités locales la création d'un parc national en Ariège a été mise à l'étude. Il lui demande également d'indiquer avec précision quelles sont les collectivités ayant qualité pour solliciter l'étude préalable à l'institution d'un tel parc et quelle est la part d'initiative laissée aux communes susceptibles d'être concernées [7 novembre 1974].

1510. — M. Henri Caillavet rappelle à *M. le ministre des affaires étrangères* que dans un communiqué rendu public le 4 novembre et sans doute dicté par un comportement africain qui l'honore, M. le président Léopold Senghor s'est prononcé en faveur de l'indépendance de **Djibouti.** Il lui demande si une telle formulation lui paraît conforme au principe de non-ingérence dans les affaires d'un Etat, d'autant que, par ailleurs, un accord de coopération unit le Sénégal et la France. Il lui demande également si l'on doit considérer, eu égard au silence du Gouvernement, que ce dernier admet pour un prochain avenir l'indépendance du **territoire des Afars et des Issas,** et si dans ces conditions il ne lui paraît pas opportun de venir retracer devant le Sénat les lignes de force de notre politique dans cette partie du monde [12 novembre 1974]. — **Réponse** [17 décembre 1974] (p. 3045 et 3046). — *Sont entendus :* MM. Henri Caillavet, Bernard Destremau, secrétaire d'Etat auprès du ministre des affaires étrangères.

1511. — M. André Fosset demande à *M. le Premier ministre* quelles instructions il compte donner pour que les retards constatés dans la publication des textes réglementaires pris pour l'**application des lois** votées par le Parlement ne puissent à l'avenir se reproduire. Il lui signale qu'en dépit des multiples rappels faits en particulier à la diligence des présidents des commissions permanentes du Sénat, de nombreux textes d'application intéressant des lois votées parfois depuis plusieurs années n'ont pas été encore publiés et que cette situation ne saurait se prolonger sans mettre en doute la capacité du Gouvernement à faire respecter la volonté du législateur [12 novembre 1974].

1512. — M. Jean Francou rappelle à *M. le ministre de l'équipement* que, face à la crise actuelle, le Gouvernement a lancé un plan d'économie dont un large chapitre concerne le chauffage collectif des immeubles. Les constructeurs sociaux s'interrogent sur les moyens mis à leur disposition pour faire face à la situation nouvelle et aux impératifs techniques qu'elle pose : organisation d'une meilleure rentabilité au niveau des chaufferies, de leurs canalisations, amélioration de l'isolation des appartements, etc. Dans la région Provence—Côte d'Azur, les constructeurs sociaux, sur incitation de l'établissement public régional, ont organisé leur action de telle sorte que les locataires puissent bénéficier d'une réduction des charges afférentes au chauffage. Il lui demande si le Gouvernement souhaite ce type d'action au niveau régional, et quelles mesures il envisage de prendre pour aider les **constructeurs sociaux** sur le plan financier et pour les seconder dans la tâche matérielle de contrôle technique et d'isolation qu'ils doivent mener [14 novembre 1974]. — **Réponse** [17 décembre 1974] (p. 3025 et 3026). — *Sont entendus :* MM. Jean Francou, Jacques Barrot, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'équipement (logement).

1513. — M. Guy Schmaus attire l'attention de *M. le secrétaire d'Etat auprès du ministre de la qualité de la vie (jeunesse et sports)* à propos des problèmes soulevés par la venue en France d'une équipe de rugby d'Afrique du Sud ; ce pays qui pratique « l'apartheid » a été, pour cette raison, exclu des jeux Olympiques, condamné par l'O. N. U. et mis au ban des nations sportives, Il apparaît d'ailleurs que la France demeure un des seuls Etats à maintenir des relations sportives avec l'Afrique du Sud. Parmi les matches envisagés, il est prévu plusieurs rencontres avec des équipes de l'Association sportive scolaire et universitaire (A. S. S. U.) dont il est le président. Dans ces conditions, il lui rappelle ses déclarations du 9 octobre dernier selon lesquelles : « ... toute discrimination entre un pays ou une personne en raison de sa race, de sa religion ou de son régime politique est interdite. C'est là une règle à laquelle notre pays a souscrit et qu'il continuera naturellement à respecter ». Aussi, il lui demande : 1° si de telles déclarations sont compatibles avec les rencontres envisagées ; 2° si l'honneur du pays et la dénonciation de toute discrimination raciale n'exige pas l'annulation des **matches** prévus [14 novembre 1974].

1514. — M. Paul Caron demande à *M. le ministre de l'agriculture* quelles dispositions il compte prendre, notamment par un relèvement des taux de subvention de fonctionnement, pour permettre aux centres de **formation professionnelle** en milieu rural de maintenir et de développer leurs activités [19 novembre 1974].

1515. — M. Louis Gros demande à *M. le ministre de l'éducation* si les informations données par la presse à propos d'une prochaine réforme de **l'orthographe** du français sont exactes et dans quelle mesure l'initiative d'une telle réforme lui appartient ou résulte d'une décision du Gouvernement. Il lui rappelle les inconvénients graves et difficiles à mesurer à vouloir considérer la langue française comme un bien national à la seule et exclusive disposition du Gouvernement français alors qu'elle est l'instrument d'expression, de communication et de culture de tous les francophones dans le monde, en même temps que la langue officielle de nombreux Etats. Il lui demande s'il n'estime pas qu'une telle réforme est en contradiction avec les travaux du haut comité de la langue française auprès du Premier ministre et avec les efforts de tous ceux qui depuis des années œuvrent pour la défense et le développement de la francophonie [19 novembre 1974]. — **Réponse** [17 décembre 1974] (p. 3018 et 3019). — *Sont entendus :* MM. Louis Gros, René Haby, ministre de l'éducation.

1516. — M. André MÉRIC demande à *Mme le ministre de la santé* s'il est vrai que plusieurs services de l'**hôpital de Muret** (Haute-Garonne) n'ont jamais fonctionné, une concession de service public ayant été attribuée à une clinique chirurgicale privée qui connaît les plus graves difficultés pour survivre, et si une enquête ne permettrait pas de mieux définir les rôles de cet établissement hospitalier [21 novembre 1974]. — **Réponse** [17 décembre 1974] (p. 3022 et 3023). — *Sont entendus :* M. André Méric, Mme Simone Veil, ministre de la santé.

1517. — M. Henri CAILLAVET indique à *M. le ministre des affaires étrangères* que la **politique** suivie par le Gouvernement français dans le **Moyen-Orient** lui paraît hésitante, sinon contradictoire. Il lui semble, en effet, que la position prise sur ses instructions, par les représentants de la France à l'O. N. U. et à l'Unesco, consistant notamment à s'abstenir sur le fait de savoir si l'Etat d'Israël fait partie ou non du Moyen-Orient, sur la déclaration reconnaissant le droit des Palestiniens à l'indépendance, sur la déclaration accordant à l'O. L. P. le statut d'observateur permanent, est particulièrement décevante et ne peut satisfaire tant les partisans du maintien de l'Etat d'Israël que ceux qui lui refusent le droit à l'existence. Par ailleurs, cette volonté de la France, manifestée dans les organisations internationales, de se tenir éloignée, contraste avec les récentes initiatives françaises sur le terrain, tout particulièrement sa rencontre avec M. Arafat. Alors que le président des Etats-Unis, Gerald Ford, et le secrétaire du parti communiste de l'Union soviétique, Leonid Brejnev, n'oublient pas d'affirmer qu'il ne saurait y avoir au Moyen-Orient de paix juste et durable sans que soient reconnus « les intérêts légitimes de tous les peuples de la région, et le droit à une existence indépendante de tous les Etats de la région », le Gouvernement français tente de faire croire encore qu'il est toujours le mieux placé pour apporter une solution au problème du Moyen-Orient. Cette politique de contradiction, caractérisée par l'abstention, trouvera facilement ses limites et se terminera inéluctablement par une « non-présence » de la France au Moyen-Orient. Compte tenu de cette situation, il lui demande de définir les grandes lignes de la politique du Gouvernement et de préciser enfin de façon claire la position de la France en ce qui concerne l'existence de l'Etat d'Israël, la reconnaissance du droit des Palestiniens à établir un Etat en Palestine, les relations de la France avec les pays arabes et le dialogue euro-arabe [25 novembre 1974]. — **Réponse** [17 décembre 1974] (p. 3046 et 3047). — *Sont entendus :* MM. Henri Caillavet, Bernard Destremau, secrétaire d'Etat auprès du ministre des affaires étrangères.

1518. — M. Louis JUNG, demande à *M. le secrétaire d'Etat aux postes et télécommunications* s'il ne lui paraîtrait pas opportun de prévoir l'émission d'un **timbre** en l'honneur du centenaire de notre compatriote Albert Schweitzer, prix Nobel de la Paix [27 novembre 1974].

1519. — M. Hector VIRON attire l'attention de *M. le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur,* sur les événements qui se sont déroulés vendredi 22 novembre, vers 21 heures, dans le quartier de Fives, à Lille. Ce jour-là, en vertu des **opérations dites « coups de poing »** décidées par ses services, plusieurs centaines de policiers ont participé au bouclage de ce quartier et des abords d'une grande usine automobile. L'investissement de ce quartier s'est déroulé vers 21 h 30, à l'heure de la sortie du personnel du poste de l'après-midi. Ce sont donc les travailleurs sortant de l'entreprise, piétons, cyclistes, automobilistes, qui ont subi les contrôles d'identité, ont été traités comme des suspects, questionnés sans aménité, retenus après une dure journée de labeur. Que cachait donc cette opération à laquelle la presse, la radio, la télévision avaient été conviées et au cours de laquelle aucune arrestation n'a été opérée ? S'agissait-il, après l'opération policière menée contre le centre de tri de la gare de Lille, d'une mesure d'intimidation dirigée contre les travailleurs de cette entreprise pour le cas où ils agiraient pour la défense de leurs conditions de vie et de travail ? S'agissait-il d'une démonstration de force opérée dans un quartier ouvrier dans le but de mettre la population en condition ? Dans tous les cas, cette opération porte la marque d'une grave atteinte aux libertés et, à juste titre, a entraîné les protestations des organisations syndicales et politiques de ce quartier. Il lui demande donc de bien vouloir : 1° faire enquêter sur cette opération de caractère vexatoire et inadmissible et lui indiquer les raisons qui ont pu la susciter ; 2° lui indiquer s'il compte donner des instructions à ses services pour éviter le retour à de telles opérations dont le caractère répressif et vexatoire vis-à-vis d'honnêtes travailleurs n'échappe à personne [27 novembre 1974]. — **Réponse** [17 décembre 1974] (p. 3028 et 3029). — *Sont entendus :* MM. Hector Viron, Michel Poniatowski, ministre d'Etat, ministre de l'intérieur.

1520 — M. Guy SCHMAUS appelle l'attention de *M. le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur,* à propos d'une publication envisagée dans le département des Hauts-de-Seine. Il lui demande s'il a donné des instructions permettant au préfet de présenter un mémoire au **conseil général** en vue de l'octroi d'un crédit de plus de 500 millions d'anciens francs pour l'édition d'une **revue mensuelle départementale.** Il lui demande également s'il lui paraît normal qu'une somme aussi importante, prélevée sur l'impôt, puisse être engagée dans une telle opération de propagande partisane [30 novembre 1974]. — **Réponse** [17 décembre 1974] (p. 3029 et 3030). — *Sont entendus :* MM. Guy Schmaus, Michel Poniatowski, ministre d'Etat, ministre de l'intérieur.

1521. — M. Georges LOMBARD expose à *M. le ministre de la défense* que le corps des **secrétaires administratifs des services extérieurs** du ministère de la défense connaît, actuellement, un grave malaise par suite d'un régime salarial qui apparaît de plus en plus incohérent. Il lui rappelle que, bien que les secrétaires administratifs aient pour attribution des tâches d'autorité, leur situation sur le plan des rémunérations ne cesse de se dégrader, si bien que leur traitement se révèle inférieur à celui des ouvriers qu'ils encadrent. Dans ces conditions, il lui demande de bien vouloir lui indiquer : 1° les mesures de fond qui sont envisagées pour remédier à cette situation ; 2° à quelle date elles seront prises ; 3° si, dans cette attente et immédiatement, l'octroi d'une indemnité forfaitaire, identique à celle des chefs de travaux, est envisagée en leur faveur [6 décembre 1974].

1522. — M. Jean GRAVIER demande à *M. le secrétaire d'Etat aux anciens combattants* quelles dispositions il compte prendre et quelles instructions il compte donner pour que soit appliqué, dans les meilleures conditions possibles, l'article 2 de la loi n° 74-1044 du 9 décembre 1974 portant attribution de la **carte de combattant** aux personnes ayant participé aux opérations effectuées en Afrique du Nord, entre le 1er janvier 1952 et le 2 juillet 1962. Il lui demande en particulier si les critères retenus permettront l'attribution de cette carte à toute personne qui peut justifier avoir appartenu à une unité ayant connu le nombre exigé par la loi d'actions de feu et de combat, pendant le temps de présence dans l'unité où elle a servi [11 décembre 1974].

QUESTIONS ORALES AVEC DEBAT

98. — M. Francis PALMERO demande à *M. le ministre des affaires culturelles* de vouloir bien exposer les mesures qu'il entend prendre pour remédier à la crise évidente du **cinéma français** [28 décembre 1973. — *J. O.* 15 janvier 1974. — Séance du 22 janvier 1974].

99. — M. Abel SEMPÉ demande à *M. le ministre de l'économie et des finances* quelles mesures il envisage de prendre, à partir du premier trimestre 1974, pour relancer **l'économie** à partir des nouveaux prix de revient de certaines matières premières, le prix du pétrole brut en premier lieu. Tous les experts s'accordent à reconnaître les incidences suivantes : forte hausse des prix (de 12 à 15 p. 100) ; chômage porté à 850 000 demandes d'emploi supplémentaires ; fort déséquilibre de la balance commerciale (de 15 à 25 milliards de francs). En raison de ces incidences, les pays industrialisés ne vont pas manquer de mettre en œuvre des mesures qui leur permettront d'améliorer rapidement leurs exportations. Il lui demande quelles mesures sont envisagées par le Gouvernement français. Il souhaite notamment connaître si des mesures, telles que celles ci-dessous énumérées, seront prochainement envisagées : réduction du taux d'intérêt sur toutes les opérations financières liées à la création des produits exportés ; augmentation des plafonds des prêts d'équipement ou de production et vieillissement des produits destinés à l'exportation ; accélération des amortissements des équipements destinés à bonifier les produits exportables ; financement des opérations de prospection destinées à ouvrir de nouveaux débouchés ; financement des opérations de transformation en produits finis de toutes les matières premières anciennement exportées comme telles ; amélioration du niveau technique et de l'organisation des productions alimentaires, et notamment de celles provenant de notre production vinicole ; ajustement au niveau européen de toutes les mesures permettant une meilleure utilisation globale des produits transformés à partir des céréales, des fruits et légumes et des produits finis à partir de la viande morte ; animation d'une politique commerciale agressive destinée à l'ouverture des marchés mondiaux accessibles à toutes les productions françaises et européennes [11 janvier 1974. — *J. O.* 15 janvier 1974. — Séance du 22 janvier 1974].

100. — M. Yvon COUDÉ DU FORESTO demande à *M. le ministre des transports* si, devant la crise de l'énergie et les difficulués monétaires qui en découlent et qui entraîneront des réductions sensibles de la circulation individuelle, il ne convient pas de reviser notre **politique ferroviaire** sur deux points estimés essentiels. Le premier concerne les lignes secondaires dont le maintien semble s'imposer pour celles qui ne sont pas encore fermées et dont la réouverture pourrait être envisagée pour d'autres. Le second point concerne les effectifs. En effet, nous

constatons, avec nombre d'usagers habituels du rail, que les retards sur les grandes lignes sont devenus chose courante, alors que l'exactitude de la S. N. C. F. était réputée dans le monde entier. Or, quand on recherche les causes, il semble que les réductions d'effectifs trop importantes expliquent, sinon la totalité du phénomène tout au moins une grande partie. En conséquence, il lui demande s'il ne convient pas, sur ce point également, de rechercher des méthodes qui, peut-être, accroîtraient les dépenses en francs mais ne seraient pas au moins génératrices de sorties de devises [26 janvier 1974. — *J. O.* 5 février 1974].

101. — M. Jean COLIN expose à *M. le ministre des armées* qu'à la suite de **l'explosion,** le 22 janvier 1974, près de la gare de Ballancourt (Essonne), d'une citerne contenant des gaz de combat, plus de 20 personnes ont été gravement blessées par les émanations toxiques qui ont envahi les quartiers environnants. Des troubles très sérieux, dont les conséquences finales ne peuvent encore être mesurées, tels que suffocations, hémorragies externes et internes, évanouissements répétés ayant été constatés, il lui demande quelles mesures il compte prendre pour éviter le retour de faits aussi graves et s'il ne serait pas nécessaire, d'une part, d'accélérer les opérations de remise en état des marais de l'Essonne où nombre de services successifs ont déversé sans contrôle des déchets toxiques et, d'autre part, d'évacuer du centre du Bouchet, lequel se trouve situé au cœur d'une zone à forte population, toute fabrication et tout entrepôt de **produits dangereux** destinés à une utilisation en cas de guerre [31 janvier 1974. — *J. O.* 5 février 1974].

102 — M. Jean GRAVIER demande à *M. le ministre de l'aménagement du territoire, de l'équipement, du logement et du tourisme* quelles dispositions le Gouvernement envisage de prendre pour qu'à l'occasion de la préparation du VII[e] Plan de développement économique et social l'**aménagement rural** soit une des priorités reconnues [6 février 1974. — *J. O.* 12 février 1974].

103. — M. Serge BOUCHENY expose à *M. le ministre des armées* que la situation de l'**industrie aérospatiale** est actuellement très préoccupante, l'emploi de 8 000 salariés étant menacé dans cet important secteur de l'économie française. Sous la pression des grandes firmes américaines, la mise en service du premier transport supersonique mondial « Concorde » est mise en cause. La production en série de cet appareil est compromise et, par-delà, la place de toute l'industrie aérospatiale française. Au nom d'une fausse rentabilité, l'intérêt national est dangereusement menacé par des accords avec les entreprises américaines ravalant notre industrie, ses ouvriers, ses techniciens, ses cadres au rôle de sous-traitants de l'industrie américaine. Il apparaît que la solution aux difficultés actuelles se trouve dans un développement important des fabrications civiles. C'est pourquoi il lui demande de bien vouloir lui préciser : 1° quelles mesures le Gouvernement compte prendre pour assurer le développement de l'industrie aérospatiale, partie intégrante du patrimoine national ; 2° quelles sont les intentions concernant les constructions futures du « Concorde » ; 3° les conclusions de l'enquête récemment effectuée à ce sujet par une commission d'experts [11 février 1974. — *J. O.* 26 février 1974].

104. — Mme Brigitte GROS demande à *M. le ministre des transports* quelles sont les raisons qui ont conduit le Gouvernement à prendre la décision, le 8 février 1974, de réaliser la ligne d'**aérotrain Cergy-Pontoise—La Défense** alors que la création d'une desserte ferroviaire classique entre la ville nouvelle et la capitale offrait tant sur le plan financier que sur le plan technique des avantages incontestables. Elle estime que la réalisation de l'aérotrain a été maintes fois dénoncée. Sa construction d'abord sera démesurément onéreuse. Ensuite l'aérotrain à moteur linéaire n'est pas encore au point sur le plan technique. Il consomme une très grande quantité d'énergie. Il ne permet pas la construction de rames à plusieurs voitures. Il exclut l'usage des courbes de petit rayon et d'aiguillages. Par conséquent, son tracé manque de souplesse et le nombre des gares desservies est réduit. Les localités que traversera l'aérotrain connaîtront de sérieuses nuisances sur le plan des sites par la destruction de nombreuses habitations. Par contre, elle pense que la réalisation d'une desserte ferroviaire classique entre la ville nouvelle et la capitale présente de multiples avantages. D'abord, son coût sera proportionnellement beaucoup moins élevé. Ensuite la réalisation par la S. N. C. F. de deux antennes ferroviaires permettra d'améliorer l'état de sous-développement dans lequel se trouvent les liaisons entre Paris d'une part et d'autre part les parties les plus urbanisées des départements du Val-d'Oise et des Yvelines. Elle trouve qu'il serait en effet hautement souhaitable de réaliser une antenne entre Cergy-Pontoise et La Défense par Achères, ce qui aurait l'avantage d'augmenter la capacité des lignes Saint-Lazare—Sartrouville—Maisons-Laffitte—Poissy et Mantes, et Saint-Lazare par Conflans-Sainte-Honorine. Et aussi une desserte de la vallée de Montmorency sur Paris par la ligne Ermont—Gennevilliers—Porte Maillot et Invalides, raccordée à la Petite Ceinture. L'aménagement de ces antennes ferrées intéresse en 1980 une population qui sera trois à quatre fois plus importante que celle que desservirait la ligne d'aérotrain. Pour ces différentes raisons, il lui semble donc qu'une fois de plus les pouvoirs publics engagent des crédits importants dans une réalisation de prestige qui ne profitera qu'à un nombre d'usagers très limité. Il serait regrettable que, dans quelques années, on parle de « l'affaire de l'aérotrain » comme on a parlé il y a quelques années du « scandale de La Villette » [19 février 1974. — *J. O.* 26 février 1974].

105. — M. Fernand CHATELAIN signale à *M. le ministre de l'économie et des finances* que l'application de la loi n° 73-1229 du 31 décembre 1973 concernant la modernisation des bases de la **fiscalité directe locale** a pour conséquence une diminution de la part de la taxe mobilière payée par les occupants des demeures importantes et une augmentation pour les occupants des logements H. L. M., surtout pour les locataires de petits logements, c'est-à-dire la plupart du temps des jeunes ménages et des personnes âgées. Cette augmentation est également importante pour les familles qui ont fait construire une maison individuelle en respectant les normes imposées pour l'obtention de prêts H. L. M. ou du Crédit foncier. Il lui demande si ces résultats traduisent bien la volonté gouvernementale et s'il n'estime pas nécessaire, compte tenu de cette situation, de tenir compte de la **taxe d'habitation** payée pour le calcul de l'allocation logement et de revenir à l'exonération de la taxe foncière pendant vingt-cinq ans pour les familles ayant construit une maison individuelle à usage principal d'habitation [21 février 1974. — *J. O.* 26 février 1974].

106. — M. Léandre LÉTOQUART rappelle à *M. le Premier ministre* les engagements gouvernementaux pris dans une lettre envoyée à tous les maires quelques jours avant le dernier congrès des maires de France. M. le ministre de l'intérieur écrivait : « Il faut que les ressources de nos départements et de nos communes leur permettent de participer encore mieux à la croissance de l'économie. Cette réforme, attendue par les collectivités locales, exige des études précises associant les divers ministères concernés et faisant appel à une consultation des commissions compétentes de l'Assemblée nationale et du Sénat. Le problème de la taxe à la valeur ajoutée sur les équipements communaux entre dans le cadre de cet examen général. M. Pierre Messmer, Premier ministre, dont l'intérêt pour les collectivités locales ne s'est jamais démenti, a décidé que cet important travail devra déboucher, dès le printemps prochain, sur un grand débat au Parlement et le vote d'une loi qui réformera les relations financières entre l'Etat, les départements et les communes en ce qui concerne les charges et les ressources. » Ces propos ont, d'autre part, été confirmés par différentes déclarations ministérielles. Or, M. le ministre de l'économie et des finances a déclaré, le 7 février dernier, devant la commission des lois de l'Assemblée nationale, qu'il paraît peu souhaitable d'ouvrir dès la prochaine session un débat d'ensemble sur **les ressources des collectivités locales et la répartition des charges entre ces dernières et l'Etat,** car il convient auparavant, a-t-il ajouté, de pouvoir mesurer les effets de la modernisation des bases de la fiscalité directe locale et la mise en application de la taxe professionnelle. Face à ces déclarations contradictoires et sachant que les effets de la réforme des quatre vieilles s'étaleront sur plusieurs années, il lui rappelle tout l'intérêt que portent les élus locaux au problème fondamental et primordial de la redistribution des ressources et des charges entre les collectivités locales et l'Etat. Il lui rappelle également que la réforme de la fiscalité directe locale n'apporte aucune ressource nouvelle aux communes et départements. Il lui demande en conséquence si, conformément aux promesses faites et aux espoirs qu'elles ont suscités, il entend saisir le Parlement de cet important problème dès la session de printemps [21 février 1974. — *J. O.* 26 février 1974].

Les **questions orales avec débat** déposées depuis le 2 avril 1973 jusqu'au 27 février 1976 et n'ayant pas été discutées sont **devenues caduques** en raison de la cessation du Gouvernement auquel elles étaient adressées [2 avril 1974] (p. 203).

1. — M. Marcel SOUQUET expose à *M. le ministre de la santé publique et de sécurité sociale* qu'en substituant une procédure échelonnée par tranche d'âge à la durée des épreuves qui est le fondement même de la loi n° 73-1051 du 21 novembre 1973, la retraite à soixante ans en compensation d'une captivité de cinq ans ne sera accordée aux anciens **prisonniers de guerre** qu'à partir de 1977. Estimant que les dispositions du décret d'application sont incompatibles avec l'esprit de la loi comme avec le sens du vote unanime des deux assemblées du Parlement, il lui demande s'il n'estime pas nécessaire de respecter la volonté du législateur et de rectifier sans délai le décret du 23 janvier 1974 [2 mars 1974. — *J. O.* 12 mars 1974. — Séance 2 avril 1974].

2. — M. Jean GRAVIER demande à *M. le ministre de la santé publique et de la sécurité sociale* si le Gouvernement compte modifier le texte du décret n° 74-54 du 23 janvier 1974 portant application de la loi n° 73-1051 du 21 novembre 1973, permettant aux **anciens combattants** et anciens prisonniers de guerre de bénéficier, entre soixante et soixante-cinq ans, d'une pension de retraite calculée sur le taux applicable à l'âge de soixante-cinq ans, afin que le texte et l'esprit de la loi soient respectés dans l'application qui en est faite [2 mars 1974. — *J. O.* 12 mars 1974. — Séance 2 avril 1974].

3. — M. Fernand CHATELAIN signale à *M. le ministre d'Etat, ministre de l'aménagement du territoire, de l'équipement et des transports,* que la décision de poursuivre l'étude d'une ligne d'**aérotrain** de la Défense à Cergy-Pontoise se heurte à la résistance d'un grand nombre d'élus et d'organisations qui soulignent que la priorité devrait être donnée à la liaison ferroviaire entre la ville nouvelle et Paris. Il lui demande : 1° de préciser les raisons qui ont motivé la décision du Gouvernement ; 2° quels sont les moyens qui seront mis en œuvre par le Gouvernement pour assurer dans les délais les plus rapides la liaison ferroviaire entre Cergy-Pontoise et la capitale ; 3° si, compte tenu du retard apporté à la réalisation des moyens de desserte de la ville nouvelle, il n'estime pas nécessaire que la décision d'instaurer le péage sur l'autoroute A 15 lors de sa mise en service soit rapportée [5 mars 1974. — *J. O.* 12 mars 1974. — Séance 2 avril 1974].

4. — M. Fernand CHATELAIN signale à *M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie et des finances,* que l'application de la loi n° 73-1229 du 31 décembre 1973, concernant la modernisation des bases de la fiscalité directe locale, a pour conséquence une diminution de la part de la taxe mobilière payée par les occupants des demeures importantes et une augmentation pour les occupants des logements H. L. M., surtout pour les locataires de petits logements, c'est-à-dire la plupart du temps des jeunes ménages et des personnes âgées. Cette augmentation est également importante pour les familles qui ont fait construire une maison individuelle en respectant les normes imposées pour l'obtention de prêts H. L. M. ou du Crédit foncier. Il lui demande si ces résultats traduisent bien la volonté gouvernementale et s'il n'estime pas nécessaire, compte tenu de cette situation, de tenir compte de la **taxe d'habitation** payée pour le calcul de l'allocation logement et de revenir à l'exonération de la taxe foncière pendant vingt-cinq ans pour les familles ayant construit une maison individuelle à usage principal d'habitation [5 mars 1974. — *J. O.* 12 mars 1974. — Séance 2 avril 1974].

5. — M. Léandre LÉTOQUART rappelle à *M. le Premier ministre* les engagements gouvernementaux pris dans une lettre envoyée à tous les maires quelques jours avant le dernier congrès des maires de France. M. le ministre de l'intérieur écrivait : « Il faut que les ressources de nos départements et de nos communes leur permettent de participer encore mieux à la croissance de l'économie. Cette réforme, attendue par les collectivités locales, exige des études précises associant les divers ministères concernés et faisant appel à une consultation des commissions compétentes de l'Assemblée nationale et du Sénat. Le problème de la taxe à la valeur ajoutée sur les équipements communaux entre dans le cadre de cet examen général. M. Pierre Messmer, Premier ministre, dont l'intérêt pour les collectivités locales ne s'est jamais démenti, a décidé que cet important travail devra déboucher, dès le printemps prochain, sur un grand débat au Parlement et le vote d'une loi qui réformera les relations financières entre l'Etat, les départements et les communes en ce qui concerne les charges et les ressources. » Ces propos ont, d'autre part, été confirmés par différentes déclarations ministérielles. Or, M. le ministre de l'économie et des finances a déclaré, le 7 février dernier, devant la commission des lois de l'Assemblée nationale, qu'il paraît peu souhaitable d'ouvrir dès la prochaine session un débat d'ensemble sur **les ressources des collectivités locales et la répartition des charges entre ces dernières et l'Etat,** car il convient auparavant, a-t-il ajouté, de pouvoir mesurer les effets de la modernisation des bases de la fiscalité directe locale et la mise en application de la taxe professionnelle. Face à ces déclarations contradictoires et sachant que les effets de la réforme des quatre vieilles s'étaleront sur plusieurs années, il lui rappelle tout l'intérêt que portent les élus locaux au problème fondamental et primordial de la redistribution des ressources et des charges entre les collectivités locales et l'Etat. Il lui rappelle également que la réforme de la fiscalité directe locale n'apporte aucune ressource nouvelle aux communes et départements. Il lui demande en conséquence si, conformément aux promesses faites et aux espoirs qu'elles ont suscités, il entend saisir le Parlement de cet important problème dès la session de printemps [5 mars 1974. — *J. O.* 12 mars 1974. — Séance 2 avril 1974].

6. — M. Antoine COURRIÈRE demande à *M. le Premier ministre* de bien vouloir exposer devant le Sénat les moyens qu'il compte mettre en œuvre pour permettre aux traitements, salaires, retraites, prix et revenus agricoles, revenus du petit et moyen commerce et de l'artisanat, de se maintenir à un niveau compatible avec les hausses des prix continuelles et l'**inflation** galopante, qui risquent de ruiner l'économie française et de créer, sur le plan social, des réactions que la dégradation de la situation des diverses catégories de travailleurs concourant à la vie de la nation ne manquerait pas de susciter [6 mars 1974. — *J. O.* 12 mars 1974. — Séance 2 avril 1974].

7. — M. Roger GAUDON rappelle à *M. le ministre de la santé publique et de la sécurité sociale* que la loi « permettant aux **anciens combattants** et aux anciens prisonniers de guerre de bénéficier entre soixante et soixante-cinq ans d'une pension de retraite calculée sur le taux applicable à l'âge de soixante-cinq ans » a été votée à l'unanimité par le Parlement. Il estime — comme tous les anciens combattants, les prisonniers de guerre et les autres catégories de victimes de guerre — que les dispositions contenues dans le décret d'application n° 74-54 du 23 janvier 1974 déforment considérablement l'esprit de cette loi. Il lui demande donc les mesures qu'il entend prendre afin que soit respectée la volonté du monde combattant et du législateur et, de ce fait, rectifié dans les meilleurs délais le décret en question [7 mars 1974. — *J. O.* 12 mars 1974. — Séance 2 avril 1974].

8. — M. Yvon COUDÉ DU FORESTO demande à *M. le ministre d'Etat, ministre de l'aménagement du territoire, de l'équipement et des transports* si, devant la crise de l'énergie et les difficultés monétaires qui en découlent et qui entraîneront des réductions sensibles de la circulation individuelle, il ne convient pas de reviser notre **politique ferroviaire** sur deux points estimés essentiels. Le premier concerne les lignes dites secondaires dont le maintien semble s'imposer pour celles qui ne sont pas encore fermées, et dont la réouverture pourrait être envisagée pour d'autres. Le second point concerne les effectifs. En effet, nous constatons, avec nombre d'usagers habituels du rail, que les retards sur les grandes lignes sont devenus chose courante, alors que l'exactitude de la S. N. C. F. était réputée dans le monde entier. Or, quand on recherche les causes, il semble que les réductions d'effectifs trop importantes expliquent, sinon la totalité du phénomène, tout au moins une grande partie. En conséquence, M. Yvon Coudé du Foresto demande s'il ne convient pas, sur ce point également, de rechercher des méthodes qui peut-être accroîtraient les dépenses en francs mais ne seraient au moins pas génératrices de sorties de devises [7 mars 1974. — *J. O.* 12 mars 1974. — Séance 2 avril 1974].

9. — M. Jacques DUCLOS demande à *M. le Premier ministre* quelles mesures le Gouvernement compte prendre en vue : 1° de mettre un terme à la hausse des prix qui devient particulièrement inquiétante alors qu'il serait possible de la contrecarrer en supprimant la T. V. A. pour les articles de première nécessité, et en la réduisant pour les produits de grande consommation ; 2° d'assurer la sauvegarde de l'emploi et d'empêcher les nombreux licenciements auxquels se livre le patronat ; 3° de réexaminer la situation des travailleurs de la fonction publique et du secteur nationalisé, pour qui une augmentation de 2 p. 100 de leurs traitements est prévue, alors que pour les deux premiers mois de 1974 l'augmentation du coût de la vie est d'au moins 3 p. 100 ; 4° de permettre aux travailleurs frappés dans leur pouvoir d'achat ou menacés dans leur emploi de s'expliquer sur les antennes de l'O. R. T. F. réservées à leurs employeurs ; 5° de maintenir et d'étendre le **pouvoir d'achat** des masses laborieuses gravement entamé par l'**inflation** et la hausse des prix qui en découle ; 6° de consacrer une partie des plus-values fiscales résultant de l'inflation, particulièrement profitable au Gouvernement, pour améliorer la situation vraiment inacceptable faite aux personnes âgées [7 mars 1974. — *J. O.* 12 mars 1974. — Séance 2 avril 1974].

10. — M. Jean CLUZEL attire l'attention de *M. le ministre de l'agriculture et du développement rural* sur la situation actuelle du marché de la **viande,** laquelle justifie les craintes suscitées par le niveau très insuffisant des prix d'orientation. En effet, l'augmentation de l'offre, sans augmentation parallèle de la demande, a provoqué une baisse très sensible des cours de la viande bovine. Dans le même temps, les agriculteurs se sont endettés pour moderniser l'élevage. Enfin, les produits destinés à l'alimentation du bétail ont augmenté de façon substantielle. Il semble donc que, pour faire face à l'inquiétude justifiée et de plus en plus grande des éleveurs, des mesures doivent être rapidement prises. C'est pourquoi il demande quelle politique le Gouvernement entend suivre en ce domaine, plus particulièrement en ce qui concerne le relèvement du prix

d'orientation, l'augmentation des prêts aux agriculteurs, la régionalisation des cotations et la création d'un label pour les races à viande [7 mars 1974. — *J. O.* 12 mars 1974. — Séance 2 avril 1974].

11. — M. Henri CAILLAVET appelle l'attention de *M. le secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre, chargé de la fonction publique,* sur la situation des **attachés d'administration centrale.** Il lui indique que ces **fonctionnaires** de catégorie A subissent actuellement un déclassement important en raison, d'une part, de leur statut dont la réforme globale n'est toujours pas réalisée et, d'autre part, de la politique menée jusqu'alors à leur égard par la direction de la fonction publique. Il apparaît, en effet, que les attachés d'administration centrale qui sont statutairement les collaborateurs directs des administrateurs civils et participent avec ceux-ci à la mise en œuvre de la politique du Gouvernement sont nettement défavorisés par rapport aux fonctionnaires des services extérieurs ou à d'autres corps d'administration centrale en voie d'extinction. Il en résulte qu'un malaise persistant, nuisible à la bonne marche de l'administration, est constaté à tous les échelons et dans toutes les administrations, malaise qui se manifeste particulièrement par un nombre croissant de démissions. En conséquence, il lui demande quelles mesures il compte prendre pour assurer aux attachés d'administration centrale une carrière et des débouchés conformes à leur niveau de recrutement et à leur qualification [8 mars 1974. — *J. O.* 12 mars 1974. — Séance 2 avril 1974].

12. — M. Francis PALMERO demande à *M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie et des finances,* s'il entend, dans un esprit de justice, prévoir dans le prochain budget les moyens nécessaires pour ajuster les **rentes viagères** au coût réel de la vie [8 mars 1974. — *J. O.* 12 mars 1974. — Séance 2 avril 1974].

13. — M. Francis PALMERO demande à *M. le ministre des affaires culturelles et de l'environnement* de vouloir bien exposer les mesures qu'il entend prendre pour remédier à la crise évidente du **cinéma** français [8 mars 1974. — *J. O.* 12 mars 1974. — Séance 2 avril 1974].

14. — M. André DILIGENT demande à *M. le Premier ministre* de bien vouloir exposer devant le Sénat la nouvelle **politique** que son Gouvernement compte suivre [8 mars 1974. — *J. O.* 12 mars 1974. — Séance 2 avril 1974].

15. — M. André DILIGENT demande à *M. le Premier ministre* pour quelles raisons il a été conduit à proposer au Président de la République de conférer au **ministre de l'information** les fonctions de porte-parole du Gouvernement, ce qui constitue un retour à une habitude ancienne qui, en son temps, avait été critiquée. Il lui demande également s'il lui paraît humainement possible que le membre du Gouvernement, chargé de la tutelle de l'O. R. T. F., dont la mission est, entre autres, de diffuser une information objective, ait en même temps pour fonction de valoriser l'action du Gouvernement [9 mars 1974. — *J. O.* 12 mars 1974. — Séance 2 avril 1974].

16. — M. Roger POUDONSON demande à *M. le Premier ministre* quelles mesures le Gouvernement envisage pour adapter sur un certain nombre de points l'actuel **VI^e^ Plan de développement économique et social** et assurer sa totale exécution. Il lui demande en particulier quelles mesures il compte prendre pour garantir les objectifs de croissance et de développement par une politique plus stricte en ce qui concerne la hausse des prix et le développement de l'inflation. Il lui demande également quelles mesures il envisage pour que les objectifs prévus concernant les équipements publics, l'amélioration du cadre de vie et la politique sociale notamment à l'égard des personnes âgées et des handicapés soient atteints, compte tenu, pour le dernier point, de la dégradation du pouvoir d'achat des catégories sociales concernées [9 mars 1974. — *J. O.* 12 mars 1974. — Séance 2 avril 1974].

17. — M. Jean GRAVIER demande à *M. le ministre d'Etat, ministre de l'aménagement du territoire, de l'équipement et des transports,* quelles dispositions le Gouvernement envisage de prendre pour qu'à l'occasion de la préparation du VII^e^ Plan de développement économique et social **l'aménagement rural** soit une des priorités reconues [9 mars 1974. — *J. O.* 12 mars 1974. — Séance 2 avril 1974].

18. — M. Pierre BOURDA attire l'attention de *M. le ministre des affaires culturelles et de l'environnement* sur la situation de la **chasse** française qui ne cesse de se dégrader, et lui demande de bien vouloir lui préciser les mesures qu'il compte prendre pour opérer le redressement qui s'impose, plus particulièrement dans les départements du Sud de la Loire [11 mars 1974. — *J. O.* 26 mars 1974. — Séance 2 avril 1974].

19. — Mme Brigitte GROS demande à *M. le ministre d'Etat, ministre de l'aménagement du territoire, de l'équipement et des transports,* quelles sont les raisons qui ont conduit le Gouvernement à prendre la décision, le 8 février 1974, de réaliser la ligne d'**aérotrain** Cergy-Pontoise—La Défense alors que la création d'une desserte ferroviaire classique entre la ville nouvelle et la capitale offrait, tant sur le plan financier que sur le plan technique, des avantages incontestables. Elle estime que la réalisation de l'aérotrain a été maintes fois dénoncée. Sa construction d'abord sera démesurément onéreuse. Ensuite, l'aérotrain à moteur linéaire n'est pas encore au point sur le plan technique. Il consomme une très grande quantité d'énergie. Il ne permet pas la construction de rames à plusieurs voitures. Il exclut l'usage des courbes de petit rayon et d'aiguillages. Par conséquent, son tracé manque de souplesse et le nombre des gares desservies est réduit. Les localités que traversera l'aérotrain connaîtront de sérieuses nuisances sur le plan des sites par la destruction de nombreuses habitations. Par contre, elle pense que la réalisation d'une desserte ferroviaire classique entre la ville nouvelle et la capitale présente de multiples avantages. D'abord, son coût sera proportionnellement beaucoup moins élevé. Ensuite la réalisation par la S. N. C. F. de deux antennes ferroviaires permettra d'améliorer l'état de sous-développement dans lequel se trouvent les liaisons entre Paris d'une part et, d'autre part, les parties les plus urbanisées des départements du Val-d'Oise et des Yvelines. Elle trouve qu'il serait en effet hautement souhaitable de réaliser une antenne entre Cergy-Pontoise et La Défense par Achères, ce qui aurait l'avantage d'augmenter la capacité des lignes Saint-Lazare—Sartrouville—Maisons-Laffite—Poissy et Mantes, et celle de Saint-Lazare par Conflans-Sainte-Honorine. Et aussi une desserte de la vallée de Montmorency sur Paris par la ligne Ermont—Gennevilliers—Porte Maillot et Invalides, raccordée à la petite ceinture. L'aménagement de ces antennes ferrées intéresse en 1980 une population qui sera trois à quatre fois plus importante que celle que desservirait la ligne d'aérotrain. Pour ces différentes raisons, il lui semble donc qu'une fois de plus, les pouvoirs publics engagent des crédits importants dans une réalisation de prestige qui ne profitera qu'à un nombre d'usagers très limité. Il serait regrettable que, dans quelques années, on parle de « l'affaire de l'aérotrain » comme on a parlé il y a quelques années du « scandale de La Villette » [12 mars 1974. — *J. O.* 26 mars 1974. — Séance 2 avril 1974].

20. — M. Henri CAILLAVET demande à *M. le ministre de l'information* à la suite de la déclaration solennelle faite à l'issue de la réunion extraordinaire du conseil d'administration de l'**O. R. T. F.** en date du 15 octobre 1973 par le président directeur général de l'Office alors en fonction, concernant la mise en cause de l'indépendance et de l'autonomie financière de l'Office, de lui indiquer : 1° la nature et l'importance des pressions politiques qui ont été exercées à l'époque sur les directeurs et les journalistes de l'Office ; 2° le bilan, même sommaire, qui peut être établi après l'application de la réforme de l'O. R. T. F. votée par le Parlement ; 3° les mesures de réorganisation de l'Office tant au niveau des services qu'à celui du personnel, proposées par l'ancien président directeur général et permettant de donner à l'O. R. T. F. l'indépendance morale et politique indispensable [12 mars 1974. — *J. O.* 26 mars 1974. — Séance 2 avril 1974].

21. — M. Jean CLUZEL expose à *M. le Premier ministre* que la crise énergétique a mis en lumière certaines faiblesses de l'**économie française,** trop dépendante à l'égard de l'étranger et peut-être mal orientée dans ses finalités. Un certain nombre de mesures, dans l'ensemble positives, ont été prises le 6 mars dernier. Mais elles ne sauraient avoir toute leur valeur que dans un cadre d'ensemble nettement défini. C'est ainsi par exemple qu'une politique dynamique et volontaire d'aménagement du territoire et de promotion des équipements collectifs accompagnée d'une redistribution plus équitable des revenus et d'une simplification des procédures administratives permettrait sans doute de faire face, dans de meilleures conditions, aux difficultés qui sont à prévoir, particulièrement en ce qui concerne la situation de l'emploi, des prix et du niveau de vie des plus défavorisés. De même, le resserrement des liens avec nos partenaires européens aussi bien pour l'approvisionnement en produits pétroliers que pour la recherche et l'exploitation de nouvelles sources d'énergie paraît hautement souhaitable. Il demande si telles sont bien les grandes lignes de la politique que le Gouvernement entend mener dans les mois à venir [13 mars 1974. — *J. O.* 26 mars 1974. — Séance 2 avril 1974].

22. — M Edgar TAILHADES demande à *M. le Premier ministre* si, en présence de la situation actuelle due à la hausse considérable du prix du pétrole et exigeant de rapides et importantes mesures relatives à l'approvisionnement énergétique de la nation, il n'estime pas que la production du **charbon** doit être considérée désormais comme compétitive. Le bassin houiller des Cévennes produit des charbons qui peuvent être utilisés à des fins domestiques. Il ne saurait être contesté que le coût de ces charbons est moins élevé que celui du fuel domestique. De plus,

il apparaît que les demandes sont si nombreuses que la direction du bassin houiller des Cévennes est dans l'impossibilité d'y faire face. D'où l'obligation pour le pays, atteint durement par la crise pétrolière, de mettre tout en œuvre pour assurer une exploitation rationnelle de toutes les sources nationales d'énergie. C'est pourquoi il lui demande que soit définie la politique énergétique que le Gouvernement entend mener, notamment sur le plan de la production du charbon. Il lui demande, en outre, en ce qui concerne plus particulièrement le bassin houiller des Cévennes quelles sont les mesures envisagées pour un logique accroissement de la production et la satisfaction des nombreuses demandes auxquelles ne peut présentement répondre la direction des houillères de ce bassin [13 mars 1974. — *J. O.* 26 mars 1974. — Séance 2 avril 1974.]

23. — M. Félix CICCOLINI demande à *M. le Premier ministre* à quel moment le Parlement pourra fixer une meilleure répartition des charges financières entre les départements et communes et l'Etat, de façon à freiner l'accroissement des impôts locaux qui a été particulièrement marqué au cours des dix dernières années, les modifications à intervenir devant permettre de tempérer les graves injustices découlant de la **fiscalité communale** actuellement en vigueur. [13 mars 1974. — *J. O.* 26 mars 1974. — Séance 2 avril 1974.]

24. — M. Jacques BOYER-ANDRIVET demande à *M. le Premier ministre* quelle politique le Gouvernement se propose de suivre en matière d'**aménagement de l'espace rural** et notamment s'il entend lui réserver une place prioritaire dans les grandes options du VII[e] Plan [13 mars 1974. — *J. O.* 26 mars 1974. — Séance 2 avril 1974].

25. — M. Emile DURIEUX expose à *M. le ministre de l'agriculture et du développement rural* que depuis 1972 les **prix** de nombreux **produits agricoles** sont demeurés pratiquement les mêmes, qu'ils ont même parfois baissé, que les agriculteurs ont à faire face à des dépenses de production qui ne cessent de croître, que dans le même temps comme tous les Français ils ont à subir l'augmentation du coût de la vie. Il lui demande, en conséquence, quelles sont les mesures qu'il compte prendre pour leur permettre de faire face à cette situation [13 mars 1974. — *J. O.* 26 mars 1974. — Séance 2 avril 1974].

26. — M. Louis JUNG demande à *M. le Premier ministre* si le Gouvernement n'envisage pas de modifier sa politique en ce qui concerne **la fabrication et l'exportation des armes,** afin de tenir compte de la position adoptée par les autorités religieuses et qui semble fondée tant sur le plan moral que sur le plan de la véritable tradition française au niveau de la mission qui doit être celle de notre pays dans le monde moderne [13 mars 1974. — *J. O.* 26 mars 1974. — Séance 2 avril 1974].

27. — M. Fernand CHATELAIN signale à *M. le ministre d'Etat, ministre de l'aménagement du territoire, de l'équipement et des transports,* que la hausse du prix des produits pétroliers et l'augmentation générale du coût de la vie ont de lourdes répercussions sur les charges locatives et augmentent la part prélevée sur les ressources familiales pour le logement. Il lui demande en conséquence, s'il n'envisage pas de maintenir le blocage du prix des **loyers** au-delà du 1[er] juillet 1974 en l'assortissant d'une stricte limitation des charges, de fixer le prix du fuel domestique au niveau antérieur à la hausse en bloquant les marges bénéficiaires des grandes sociétés pétrolières et en ramenant la T. V. A. au taux de l'ancienne taxe des prestations de service fixé à 9,5 p. 100. Il lui demande s'il n'envisage pas de réformer les critères d'attribution de l'allocation logement et d'en prévoir le maintien aux familles que les conditions économiques actuelles contraignent à des retards dans le règlement de leurs loyers et s'il ne pense pas nécessaire d'envisager une aide exceptionnelle aux offices H. L. M. et aux sociétés gérants des locaux sociaux sous la forme soit de différé de paiement des remboursements d'emprunt, soit de subventions d'équilibre [14 mars 1974. — *J. O.* 26 mars 1974. — Séance 2 avril 1974].

28 rectifié. — M. Guy SCHMAUS appelle l'attention de *M. le ministre de l'éducation nationale* sur le contenu et les honoraires d'**éducation physique et sportive** dans le second degré (1[er] et 2[e] cycles. — Il lui demande : 1° quelles perspectives peuvent être escomptées quant à l'allongement de la moyenne horaire d'E. P. S. ; 2° quelles sont les mesures envisagées dans le prochain collectif budgétaire en vue de la création de nouveaux postes d'E. P. S. dont l'insuffisance est notoire ; 3° comment il entend intégrer véritablement, dans une structure adaptée, le corps des enseignants d'éducation physique à l'éducation nationale [16 mars 1974. — *J. O.* 26 mars 1974. — Séance 2 avril 1974].

29. — A la suite de la visite récente d'une délégation d'élus et de représentants de l'association de défense des riverains de l'aérodrome de Toussus-le-Noble (A. D. R. A. T.), concernant l'extension de cet aérodrome, à M. Guéna, ancien ministre des transports, Mme Brigitte GROS demande à *M. le ministre d'Etat, ministre de l'aménagement du territoire, de l'équipement et des transports :* 1° ci, comme M. Guéna, ancien ministre des transports, il a l'intention de prendre la décision de remplacer la piste de 1 800 mètres, dont 1 400 utilisables initialement prévus, par une nouvelle piste de 1 100 mètres seulement à Toussus-le-Noble ; 2° si son ministère compte ainsi réserver à Toussus-le-Noble une vocation exclusivement touristique et spécialiser cet aérodrome dans le trafic de l'aviation légère ; 3° si, étant donné la mise en service de Roissy-en-France, son ministère a pris la décision de réserver la plate-forme du Bourget pour l'aviation d'affaires ; 4° si son ministère, dans ces conditions, serait prêt à abandonner la réalisation à Cernay-la-Ville, en vallée de Chevreuse, d'un **aérodrome** de tourisme, ainsi que le projet d'aérodrome entre Sonchamp et Ponthévrard dans le canton de Saint-Arnoult-en-Yvelines, projet qui est en contradiction avec les études faites à l'occasion du schéma directeur d'aménagement urbain de la région parisienne [14 mars 1974. — *J. O.* 26 mars 1974. — Séance 2 avril 1974].

30. — M. Jacques DUCLOS expose à *M. le Premier ministre :* 1° qu'une négociation réelle n'est pas encore engagée entre les syndicats de **l'usine Rateau** à La Courneuve et la direction de l'Alsthom-C. G. E. ; 2° qu'après quarante jours de grève et d'occupation de l'entreprise, cette négociation est une nécessité urgente et doit s'ouvrir comme le demandent les syndicats sans le préalable des licenciements ; 3° que tout concourt à prouver que l'usine Rateau peut et doit vivre et que la décision unilatérale prise par la C. G. E. est arbitraire et doit être annulée ; 4° que le Gouvernement dispose de moyens lui permettant d'obtenir du côté patronal l'ouverture immédiate de négociations, d'autant qu'il annonce un plan de développement de l'énergie nucléaire dans lequel s'insèrent parfaitement le maintien et le développement de l'usine Rateau. Il lui demande, en conséquence, quelles mesures il compte prendre pour que cessent les atermoiements inadmissibles de la direction et que soient prises en compte, dans une négociation véritable, les revendications des travailleurs qui s'identifient à l'intérêt national [14 mars 1974. — *J. O.* 26 mars 1974. — Séance 2 avril 1974].

31. — M. Félix CICCOLINI demande à *M. le ministre d'Etat, ministre de la justice,* de lui faire connaître les mesures à court et à moyen terme qu'il a l'intention de mettre en œuvre : 1° pour étendre le régime de semi-liberté ; 2° pour veiller à ce que la privation de liberté ait lieu dans des conditions qui assurent le respect de la dignité humaine et les droits fondamentaux du **détenu,** notamment grâce à un contrôle effectif par le juge à l'application des peines [16 mars 1974. — *J. O.* 26 mars 1974. — Séance 2 avril 1974].

32. — M. Henri TOURNAN expose à *M. le ministre d'Etat, ministre de l'aménagement du territoire, de l'équipement et des transports,* que la politique de **décentralisation** et d'**aménagement du territoire** n'a, jusqu'à présent, abouti à des résultats tangibles que dans des zones très restreintes et que la plupart des régions à dominante rurale ont les plus grandes difficultés pour parvenir à implanter des activités industrielles et tertiaires susceptibles de créer des emplois nouveaux pour la population active qui ne trouve plus à s'occuper dans le secteur agricole en pleine mutation. Il lui demande, en conséquence, si l'ensemble des aides et avantages accordés aux entreprises disposées à décentraliser leurs activités ne devrait pas être remaniée profondément, afin de donner aux collectivités départementales et communales les moyens d'attirer sur leur territoire les activités nouvelles propres à enrayer un mouvement de dépeuplement qui tend à se généraliser et qui est préjudiciable à l'ensemble de la collectivité nationale [16 mars 1974. — *J. O.* 26 mars 1974. — Séance 2 avril 1974].

33. — M. Henri TOURNAN expose à *M. le Premier ministre* que, d'une part, la protection contre les **calamités agricoles** organisée par la loi n° 64-706 du 10 juillet 1964 s'est avérée fort décevante à l'usage pour les sinistrés qu'elle est destinée à indemniser, en raison à la fois de la longue procédure exigée et de la faiblesse des taux retenus pour l'indemnisation, et, d'autre part, du fait qu'aucune législation ne prévoit l'indemnisation des dommages causés aux biens non agricoles par les calamités naturelles non assurables. En conséquence, il lui demande s'il ne lui paraît pas opportun d'organiser, conformément au principe démocratique de la solidarité nationale, un système global de protection de la population contre les calamités publiques actuellement non assurables en raison de leur ampleur et de leur soudaineté imprévisibles, son financement pouvant être réalisé par une taxe additionnelle à la fiscalité directe d'autant plus légère que son assiette serait plus large, ce qui permettrait une meilleure protection des agriculteurs sinistrés et une indemnisation équitable des sinistrés non agricoles qui, à l'heure actuelle, ne reçoivent que des secours souvent dérisoires et arbitrairement calculés [16 mars 1974. — *J. O.* 26 mars 1974. — Séance 2 avril 1974].

34. — M. Jacques EBERHARD rappelle à *M. le ministre de l'agriculture et du développement rural* les propos de son prédécesseur selon lesquels « depuis dix ans, l'évolution des prix agricoles se traduit — en moyenne et en francs constants — par une baisse régulière de l'ordre de 0,7 p. 100 par an ». Dans ce contexte général désastreux, les cours de la **viande** bovine sur pied se sont effondrés en 1973 sans que pour autant les prix à la consommation diminuent. Il lui demande en conséquence : 1° si, comme c'est l'opinion de nombreux agriculteurs et de l'auteur de la question lui-même, il estime que ces résultats correspondent aux objectifs poursuivis par le Gouvernement en matière de prix agricoles ; 2° dans la négative, où, selon lui, se situent les responsabilités ; 3° en tout état de cause, quelles mesures il compte prendre pour assurer aux éleveurs un prix de vente correspondant normalement aux charges, aux coûts de production, aux risques encourus et permettant aux intéressés de vivre décemment du fruit de leur travail [22 mars 1974. — *J. O.* 26 mars 1974. — Séance 2 avril 1974].

35. — M. Roland BOSCARY-MONSSERVIN demande à *M. le ministre de la santé publique et de la sécurité sociale* s'il ne conviendrait pas d'envisager une réforme correspondant aux interrogations suivantes : dans un siècle où chacun s'interroge sur le devenir des jeunes, y compris le destin de l'enfant dès sa conception, ne serait-il pas opportun de repenser l'ensemble des problèmes concernant la **famille,** cellule première de la société ? La mère de famille, en assurant à son foyer les conditions matérielles, morales, peut-être aussi et surtout intellectuelles de ses enfants, ne remplit-elle pas une fonction sociale essentielle. Ceci ne lui permet-il pas d'affirmer qu'elle peut s'insérer (évidemment avec un statut très particulier) dans le cadre de la fonction publique, avec de justes rémunérations correspondantes ? Pourquoi la femme qui, à juste titre, peut prétendre à l'exercice d'une activité propre en dehors de son foyer et qui, dans de très nombreux cas, ne le fait que par nécessité financière impérieuse, n'aurait-elle pas l'option d'une carrière soit hors de son foyer (tout au moins pour une grande partie), soit à l'intérieur même de son foyer avec les obligations qui incombent à une mère de famille depuis le début jusqu'à la fin de la journée. Sans doute, au premier abord, l'incidence financière d'une telle réforme apparaît sévère pour l'Etat, mais n'en résulterait-il pas un véritable réaménagement de toutes les composantes de la société qui, en définitive, devraient déboucher sur un équilibre harmonieux ? L'affirmation de la personnalité de chaque être humain devant rester, en définitive, la finalité essentielle de toute société, une telle réforme peut-elle être considérée comme rétrograde ou allant parfaitement dans le sens du progrès social souhaité [22 mars 1974. — *J. O.* 26 mars 1974. — Séance 2 avril 1974].

36. — M. Jean FILIPPI expose à *M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie et des finances,* que si la création du « franc lourd » en 1959 a voulu être le symbole et l'affirmation d'une volonté de maintenir désormais intangible le pouvoir d'achat de la monnaie, si, à l'époque, la stricte réglementation de l'**indexation** par l'ordonnance du 30 décembre 1958 portant loi de finances pour 1959 pouvait, à tort du reste, être présentée comme corollaire naturel de cette intangibilité, il faut constater que, désormais, pour les économistes et plus encore pour les ménagères, la notion de stabilité des prix en France, comme ailleurs du reste, est une notion bien relative. Aussi bien, si l'indexation reste interdite aux termes de l'ordonnance du 30 décembre 1958, elle existe en fait pour les salaires, et les profits et les dividendes suivent leurs règles propres de progression. Dès lors, on peut se demander pourquoi seuls les détenteurs de titres à revenus fixes sont condamnés à voir leur capital et les intérêts qu'ils perçoivent s'amenuiser progressivement et les emprunteurs amenés à souhaiter un allégement de leurs charges par l'érosion monétaire. Sans lui demander d'adopter, même au degré d'inflation auquel nous sommes parvenus, le système brésilien dit de « correction monétaire » (indexation obligatoire et généralisée) qui a fait en France des adeptes de qualité, il lui suggère de proposer au Parlement un aménagement des règles restrictives imposées par l'ordonnance du 30 décembre 1958. Cette mesure aurait pour résultat d'enlever à l'inflation des alliés puissants et constituerait un de ces mécanismes autorégulateurs que, dans un hebdomadaire spécialisé de janvier 1974, M. le ministre de l'économie et des finances « appelait de ses vœux » et au sujet desquels « il exerçait son imagination » [22 mars 1974. — *J. O.* 26 mars 1974. — Séance 2 avril 1974].

37. — M. Charles BOSSON demande à *M. le Premier ministre* de préciser la politique que le Gouvernement compte suivre en ce qui concerne l'équipement des différents ministères sur le plan de l'**informatique** et quelles mesures il envisage de prendre ou de proposer au vote du Parlement concernant les garanties à donner en ce domaine, tant sur le plan des libertés publiques qu'à l'égard des citoyens [22 mars 1974. — *J. O.* 26 mars 1974. — Séance 2 avril 1974].

38. — M. Serge BOUCHENY fait part à *M. le ministre d'Etat, ministre de l'aménagement du territoire, de l'équipement et des transports,* de l'inquiétude généralisée des habitants de la capitale concernant les constructions de grande hauteur et, en particulier, la construction d'une **tour, dite « Apogée »,** de 230 mètres de hauteur, dans le treizième arrondissement de Paris. Ce projet suscite de nombreuses interrogations, tant du point de vue de l'esthétique que du fait qu'il est envisagé de construire dans ce bâtiment 100 000 mètres carrés de bureaux, soit 10 000 emplois. Il lui demande donc s'il envisage, étant donné la situation, de revoir les principales opérations immobilières en cours à Paris et tout particulièrement « l'opération Italie » qui inquiète la population et lui pose des problèmes, tant du point de vue de l'équilibre des emplois que du point de vue des transports et des équipements et aménagements socio-culturels et sportifs, qui font aujourd'hui particulièrement défaut dans les arrondissements de Paris en pleine transformation [2 avril 1974].

39. — M. Abel SEMPÉ demande à *M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie et des finances,* quelles mesures il envisage de prendre à partir du deuxième trimestre de 1974 pour relancer l'économie en raison des nouveaux prix de revient de certaines matières premières, aujourd'hui connus et répercutés. Tous les experts s'accordent à reconnaître les incidences suivantes : forte hausse des prix (de 12 à 15 p. 100) ; chômage porté à 600 000 demnades d'emplois supplémentaires ; fort déséquilibre de la balance commerciale (de 20 à 30 milliards de francs). En raison de ces incidences généralisées dans toute l'Europe, les pays industrialisés ne vont pas manquer de mettre en œuvre des mesures qui leur permettront d'améliorer rapidement leurs **exportations.** Il lui demande quelles mesures sont envisagées par le Gouvernement français. Il souhaite notamment connaître si des mesures, telles que celles ci-dessous énumérées, seront prochainement envisagées : réduction du taux d'intérêt sur toutes les opérations financières liées à la création des produits exportés ; augmentation des plafonds des prêts d'équipement ou de production et vieillissement des produits destinés à l'exportation ; accélération des amortissements des équipements destinés à bonifier les produits exportables ; financement des opérations de prospection destinées à ouvrir de nouveaux débouchés ; financement des opérations de transformation en produits finis de toutes les matières premières anciennement exportées comme telles ; amélioration du niveau technique et de l'organisation des productions alimentaires, et notamment de celles provenant de notre production vinicole ; ajustement au niveau européen de toutes les mesures permettant une meilleure utilisation globale des produits transformés à partir des céréales, des fruits et légumes et des produits finis à partir de la viande morte ; animation d'une politique commerciale agressive destinée à l'ouverture des marchés mondiaux accessibles à toutes les productions françaises et européennes ; accélération des actions de distillation et d'exportation, seule susceptible d'éviter l'effondrement des cours du vin de consommation courante [2 avril 1974].

40. — M. Pierre MAILHE expose à *M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie et des finances,* que les hausses intervenues dans les secteurs secondaires et tertiaires sont telles qu'elles entraînent, au bénéfice de l'Etat, grâce à l'application des divers taux de **taxe à la valeur ajoutée** (T. V. A.) des rentrées supplémentaires considérables dans les caisses publiques. Il lui demande s'il ne serait pas opportun de prendre à l'égard des collectivités locales des mesures tendant à la réduction très sensible, sinon à la suppression, de la T. V. A. frappant les travaux d'équipement collectif qu'elles entreprennent, compte tenu que cette fiscalité est loin d'être compensée par l'allocation de subventions [2 avril 1974].

41. — M. Jean COLIN appelle tout spécialement l'attention de *M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie et des finances,* sur le caractère alarmant des premières constatations qu'il a pu faire quant aux conséquences de l'application de la loi n° 73-1229 du 31 décembre 1973 sur la modernisation des bases de la **fiscalité directe locale.** Il lui signale que ces constatations font apparaître fréquemment d'importantes diminutions, allant parfois jusqu'à 70 p. 100 pour les propriétés exceptionnelles de grand luxe et les résidences secondaires, mais dégagent, par contre, une majoration d'au moins 50 p. 100 pour les logements sociaux de type H. L. M. les plus modestes. De telles anomalies ne pouvant pas être admises malgré l'atténuation limitée dans le temps qu'apportera la pratique de l'écrêtement, il lui demande s'il ne juge pas souhaitable : 1° de désigner une commission d'enquête présidée par un haut fonctionnaire de ses services et chargée de trouver des solutions, sans exclure le recours à la voie législative, pour éviter des bouleversements aussi contraires à l'esprit de la loi ; 2° dans l'intervalle, de surseoir à l'application

de la réforme, pour un délai d'au moins un an, de manière que les effets de celle-ci ne se traduisent pas, à bref délai, par des augmentations brutales et inattendues de nature à exaspérer les contribuables et à exposer les maires à des critiques sévères et injustifiées [2 avril 1974].

42. — M. Jean-François PINTAT expose à *M. le ministre de l'industrie, du commerce et de l'artisanat* que nos approvisionnements en pétrole sont pour le moment assurés et la guerre des prix pétroliers provisoirement terminée. La couverture à long terme de nos besoins en **énergie** est cependant loin d'être garantie, et un récent sondage fait apparaître que 46 p. 100 des Français considèrent que le problème énergétique est le plus important de ceux qui se posent présentement à notre pays. Le moment paraît donc opportun pour la France de profiter de la trêve actuelle pour analyser sa situation énergétique réelle et mettre en place rapidement sa politique en la matière. C'est pourquoi il lui demande de bien vouloir lui faire connaître : *a*) dans le domaine pétrolier, si l'approvisionnement a bien été assuré par les sociétés dans le cadre de la loi de 1928 et si les accords bilatéraux de fourniture de pétrole ont bien donné les résultats escomptés ; *b*) dans le domaine charbonnier, si la production nationale ne peut pas être davantage sollicitée et si des contrats diversifiés de fourniture par d'autres pays producteurs ne sauraient être accélérés ; *c*) dans le domaine nucléaire, si la sécurité de l'approvisionnement de la France en uranium est assuré pour l'avenir et si les conséquences du retrait de la Suède d'Eurodif (Société pour la construction et l'exploitation d'une usine de diffusion gazeuse en Europe et la commercialisation de ses produits) ont été absorbées ; si, d'autre part, les industries mécaniques et électriques françaises sont en mesure de faire face à un programme accéléré de fabrication de centrales nucléaires, qu'elles soient destinées à un usage national ou à l'exportation ; *d*) dans le domaine géothermique enfin, s'il n'y aurait pas lieu de mettre en œuvre une politique d'utilisation intensive de cette forme d'énergie, ainsi que cela se passe en particulier en Europe centrale [2 avril 1974].

43. — Non utilisé.

44. — M. Edouard BONNEFOUS attire l'attention de *M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie et des finances,* sur les difficultés actuelles provenant, pour les entreprises et les particuliers, de la durée du conflit social entre le personnel et la direction des **banques** et des établissements financiers. Il l'invite en particulier à préciser : 1° si cette grève affectant surtout la place de Paris ne souligne pas les dangers, pour l'économie nationale, d'une concentration géographique excessive des ensembles électroniques de gestion ; 2° en conséquence, s'il n'estime pas opportun de provoquer une révision de la décision du Gouvernement d'engager une importante action de concentration des banques et des établissements financiers dans les quartiers traditionnels de la finance et de la Bourse de la capitale [2 avril 1974].

45. — M. Jean NAYROU expose à *M. le ministre de l'intérieur* que les **communes rurales** connaissent des difficultés accrues et lui demande quelles sont les mesures qu'il compte prendre pour les aider à vivre ainsi que pour leur permettre de faire face aux obligations que leur confèrent à l'heure actuelle les conditions d'accueil et d'environnement [4 avril 1974].

46. — M. Hector VIRON attire l'attention de *M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie et des finances,* sur les conséquences de la **T. V. A.,** notamment dans la situation présente où la hausse des prix pèse lourdement sur le budget des familles et sur celui des collectivités locales. Il lui demande de bien vouloir lui indiquer s'il compte prendre des mesures pour : détaxer les produits de première nécessité et réduire cette taxe sur les produits de grande consommation ; rembourser la T. V. A. aux collectivités locales, notamment sur les investissements et services de caractère social [4 avril 1974].

47. — M. Léon DAVID attire l'attention de *M. le ministre de l'agriculture et du développement rural* sur l'aggravation du décalage entre les **prix** agricoles et les prix industriels. Il lui demande quelles mesures il entend prendre pour assurer aux producteurs des prix rémunérateurs [4 avril 1974].

48. — M. Léandre LÉTOQUART rappelle à *M. le ministre de l'industrie, du commerce et de l'artisanat* le communiqué du 9 mars 1974 de M. le Premier ministre demandant aux **Charbonnages** de France « de réexaminer l'évolution de la production charbonnière dans le but de dégager aussitôt que possible et pour les prochaines années de nouvelles ressources ». Il constate qu'à la suite de ce communiqué le directeur général des houillères du bassin du Nord et du Pas-de-Calais soulignait, dans une déclaration à la presse en date du 12 mars, qu'il n'y aurait pas de relance de la production dans ce bassin. En conséquence, il lui demande : 1° s'il faut conclure des propos de M. le directeur général que les déclarations gouvernementales ne concernent pas le plus important bassin minier de France ; 2° s'il en est ainsi, sur quels critères s'appuie le directeur général pour décréter que le bassin minier du Nord - Pas-de-Calais n'est pas concerné par les instructions gouvernementales ; 3° quelles sont, en définitive, les intentions réelles du Gouvernement concernant l'avenir des houillères du Nord et du Pas-de-Calais [4 avril 1974].

49. — M. André AUBRY appelle l'attention de *M. le Premier ministre* sur l'augmentation particulièrement lourde et rapide des prix qui fait peser une grave menace sur la santé des salariés, qui rencontrent de ce fait de plus en plus de difficultés pour se soigner. C'est pourquoi il lui demande quelles mesures immédiates il entend prendre pour répondre à une grande préoccupation des Français qui, devant cette situation, estiment indispensable que les **frais médicaux et pharmaceutiques** leur soient remboursés à 80 p. 100 et à 100 p. 100 pour les maladies graves [4 avril 1974].

Les **questions orales avec débat** déposées depuis le 2 avril 1974 et jusqu'au 27 mai 1974 sont **devenues caduques** en raison de la cessation des fonctions du Gouvernement auquel elles étaient adressées [30 mai 1974] (p. 377).

1. — Les nouvelles méthodes de commercialisation du livre inquiétant les libraires, M. Francis PALMERO demande à *M. le Premier ministre* ce qu'il entend proposer pour sauvegarder l'**édition** française [30 mai 1974].

2. — M. André MÉRIC attire l'attention de *M. le ministre de l'industrie* sur le fait qu'à la suite des récentes déclarations ministérielles sur la construction aéronautique civile, et notamment sur le supersonique *Concorde,* 1 400 emplois ont été supprimés aux usines de la société nationale industrielle aérospatiale (S. N. I. A. S.), à Toulouse. Il considère que la politique gouvernementale, dans ce domaine, est contraire à l'intérêt national car non seulement elle compromet l'avenir de cette société nationale par l'effondrement du plan de charges, mais aussi en mettant en cause l'avance technologique prise par la construction du supersonique. Il lui demande, en conséquence, quelles mesures le Gouvernement compte prendre pour sauvegarder le potentiel de l'**industrie aéronautique civile,** pour maintenir le plein emploi, pour assurer une véritable coopération européenne dans ladite industrie [30 mai 1974]. — **Discussion** [15 octobre 1974] (p. 1251 et suiv. — Commune avec la discussion de la question orale n° 62 par M. Serge Boucheny). — *Sont entendus dans la discussion générale :* MM. André Méric, Serge Boucheny, Jean Francou, André Aubry, Mlle Irma Rapuzzi, M. Jacques Soufflet, ministre de la défense.

3. — M. Emile DURIEUX expose à *M. le ministre de l'agriculture* que, depuis 1972, les **prix** de nombreux **produits agricoles** sont demeurés pratiquement les mêmes, qu'ils ont même parfois baissé, que les agriculteurs ont à faire face à des dépenses de production qui ne cessent de croître, que dans le même temps, comme tous les Français, ils ont à subir l'augmentation du coût de la vie. Il lui demande, en conséquence, quelles sont les mesures qu'il compte prendre pour leur permettre de faire face à cette situation [30 mai 1974]. — **Discussion** [25 juin 1974] (p. 523 et suiv. — Commune avec la discussion de la question orale n° 17 par M. Léon David). — *Sont entendus dans la discussion générale :* MM. Emile Durieux, Léon David, Charles Alliès, Raoul Vadepied, Christian Bonnet, ministre de l'agriculture.

4. — M. Félix CICCOLINI demande à *M. le Premier ministre* par quels transferts directs de ressources il envisage de promouvoir un accroissement des moyens financiers dont disposent les collectivités locales et quels équipements pourront être pris exclusivement à la charge du budget de l'Etat, de façon à pouvoir alléger les **impôts locaux** dont l'augmentation a été particulièrement marquée au cours des dix dernières années [30 mai 1974]. — **Discussion** [29 octobre 1974] (p. 147 et suiv. — Commune avec la discussion des questions orales n° 19 par M. Adolphe Chauvin, n° 32 par M. Léandre Létoquart et n° 37 de M. Josy Moinet). — *Sont entendus dans la discussion générale :* MM. Félix Ciccolini, Adolphe Chauvin, Fernand Chatelain, au nom de M. Léandre Létoquart, Josy Moinet, René Monory, Jacques Descours Desacres, Jean Nayrou, Jacques Duclos, Michel Poniatowski, ministre d'Etat, ministre de l'intérieur, Hector Viron, Francis Palmero, Léon Jozeau-Marigné, René Jargot, Henri Fréville, René Ballanger, Josy Moinet.

5. — M. Félix CICCOLINI demande à *M. le ministre de la justice* de lui faire connaître les mesures à court et à moyen terme qu'il a l'intention de prendre : 1° pour réduire le nombre de suicides dans les prisons ; 2° pour étendre le régime de semi-liberté ; 3° pour veiller à ce que la privation de liberté ait lieu dans des conditions qui assurent le respect de la dignité humaine et les droits fondamentaux du **détenu,** notamment grâce à un contrôle effectif par le juge de l'application des

peines [30 mai 1974]. — **Discussion** [22 octobre 1974] (p. 1403 et suiv.). — *Sont entendus dans la discussion générale :* M. Félix Ciccolini, Mme Hélène Dorlhac, secrétaire d'Etat auprès du garde des sceaux, ministre de la justice (condition pénitentiaire).

6. — M. Jean NAYROU expose à *M. le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur,* que les **communes rurales** connaissent des difficultés accrues et lui demande quelles sont les mesures qu'il compte prendre pour les aider à vivre ainsi que pour leur permettre de faire face aux obligations que leur confèrent à l'heure actuelle les conditions d'accueil et d'environnement [30 mai 1974]. — **Discussion** [17 décembre 1974] (p. 3034 et suiv. — Commune avec la discussion des questions orales n° 8 par M. Henri Tournan, *cf. infra,* n° 24, par M. Jean Gravier, n° 42 par M. Jacques Boyer-Andrivet, et n° 46 par M. Claude Mont).

7. — M. Henri TOURNAN expose à *M. le Premier ministre* que, d'une part, la protection contre les **calamités agricoles** organisée par la loi n° 64-706 du 10 juillet 1964 s'est avérée fort décevante à l'usage, pour les sinistrés, qu'elle est destinée à indemniser, en raison à la fois de la longue procédure exigée et de la faiblesse des taux retenus pour l'indemnisation et, d'autre part, du fait qu'aucune législation ne prévoit l'indemnisation des dommages causés aux biens non agricoles par les calamités naturelles non assurables. En conséquence, il lui demande s'il ne lui paraît pas opportun d'organiser, conformément au principe démocratique de la solidarité nationale, un système global de protection de la population contre les calamités publiques actellement non assurables en raison de leur ampleur et de leur soudaineté imprévisibles, son financement pouvant être réalisé par une taxe additionnelle à la fiscalité directe d'autant plus légère que son assiette serait plus large, ce qui permettrait une meilleure protection des agriculteurs sinistrés et une indemnisation équitable des sinistrés non agricoles qui, à l'heure actuelle, ne reçoivent que des secours souvent dérisoires et arbitrairement calculés [30 mai 1974]. — **Discussion** [17 décembre 1974] (p. 3030 et suiv.). — *Sont entendus dans la discussion générale :* MM. Henri Tournan, Hector Viron, Emile Durieux, Christian Poncelet, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'économie et des finances (budget).

8. — M. Henri TOURNAN expose à *M. le Premier ministre* que la politique de **décentralisation** et d'aménagement du territoire n'a, jusqu'à présent, abouti à des résultats tangibles que dans des zones très restreintes, et que la plupart des régions à dominante rurale ont les plus grandes difficultés pour parvenir à implanter des activités industrielles et tertiaires susceptibles de créer des emplois nouveaux pour la population active qui ne trouve plus à s'occuper dans le secteur agricole en pleine mutation. Il lui demande, en conséquence, si l'ensemble des aides et avantages accordés aux entreprises disposées à décentraliser leurs activités ne devrait pas être remanié profondément, afin de donner aux collectivités départementales et communales les moyens d'attirer sur leur territoire les activités nouvelles propres à enrayer un mouvement de dépeuplement qui tend à se généraliser et qui est préjudiciable à l'ensemble de la collectivité nationale [30 mai 1974]. — **Discussion** [17 décembre 1974] (p. 3034 et suiv. — Commune avec la discussion des questions orales n° 6, par M. Jean Nayrou, *cf. supra ;* n° 24, par M. Jean Gravier ; n° 42, par M. Jacques Boyer-Audrivet ; et n° 46, par M. Claude Mont). — *Sont entendus dans la discussion générale :* MM. Henri Tournan, Charles Zwickert au nom de M. Jean Gravier, Jacques Boyer-Andrivet, Claude Mont, Paul Jargot, Michel Poniatowski, ministre d'Etat, ministre de l'intérieur.

9. — M. Antoine COURRIÈRE demande à *M. le ministre de l'économie et des finances* de bien vouloir exposer devant le Sénat les moyens qu'il compte mettre en œuvre pour permettre aux traitements, salaires, retraites, prix et revenus agricoles, revenus du petit et moyen commerce et de l'artisanat de se maintenir à un niveau compatible avec les hausses des prix continuelles et **l'inflation** galopante qui risquent de ruiner l'économie française et de créer, sur le plan social, des réactions que la dégradation de la situation des diverses catégories de travailleurs concourant à la vie de la nation ne manqueraient pas de susciter [30 mai 1974].

10. — M. Edgar TAILHADES demande à *M. le ministre de l'industrie* si, en présence de la situation actuelle due à la hausse considérable du prix du pétrole et exigeant de rapides et importantes mesures relatives à l'approvisionnement énergétique de la nation, il n'estime pas que la production du **charbon** doit être considérée désormais comme compétitive. Le bassin houiller des Cévennes produit des charbons qui peuvent être utilisés à des fins domestiques. Il ne saurait être contesté que le coût de ces charbons est moins élevé que celui du fuel domestique. De plus, il apparaît que les demandes sont si nombreuses que la direction du bassin houiller des Cévennes est dans l'impossibilité d'y faire face. D'où l'obligation pour le pays, atteint durement par la crise pétrolière, de mettre tout en œuvre pour assurer une exploitation rationnelle de toutes les sources nationales d'énergie. C'est pourquoi il lui demande que soit définie la politique énergétique que le Gouvernement entend mener, notamment sur le plan de la production du charbon. Il lui demande, en outre, en ce qui concerne plus particulièrement le bassin houiller des Cévennes, quelles sont les mesures envisagées pour un logique accroissement de la production et la satisfaction de nombreuses demandes auxquelles ne peut présentement répondre la direction des Houillères du bassin des Cévennes [30 mai 1974]. — **Discussion** [29 octobre 1974] (p. 1499 et suiv.). — *Sont entendus dans la discussion générale :* MM. Edgar Tailhades, Roger Quillot, Paul Mistral, Michel d'Ornano, ministre de l'industrie et de la recherche.

11. — M. Marcel SOUQUET expose à *M. le Premier ministre* qu'en substituant une procédure échelonnée par tranche d'âge à la durée des épreuves, qui est le fondement même de la loi n° 73-1051 du 21 novembre 1973, la retraite à soixante ans en compensation d'une captivité de cinq ans ne sera accordée aux anciens **prisonniers de guerre** qu'à partir de 1977. Estimant que les dispositions du décret d'application sont incompatibles avec l'esprit de la loi comme avec le sens du vote unanime des deux assemblées du Parlement, il lui demande s'il n'estime pas nécessaire de respecter la volonté du législateur et de rectifier sans délai le décret du 23 janvier 1974 [30 mai 1974].

12. — M. Abel SEMPÉ demande à *M. le ministre de l'économie et des finances* quelles mesures il envisage de prendre pour relancer l'économie en raison des nouveaux prix de revient de certaines matières premières, aujourd'hui connus et répercutés. Tous les experts s'accordent à reconnaître les incidences suivantes : forte hausse des prix (de 12 à 15 p. 100) ; chômage porté à 600 000 demandes d'emplois supplémentaires ; fort déséquilibre de la balance commerciale (de 20 à 30 milliards de francs). En raison de ces incidences généralisées dans toute l'Europe, les pays industrialisés ne vont pas manquer de mettre en œuvre des mesures qui leur permettront d'améliorer rapidement leurs **exportations.** Il lui demande quelles mesures sont envisagées par le Gouvernement français. Il souhaite notamment connaître si des mesures, telles que celles ci-dessous énumérées, seront prochainement envisagées : réduction du taux d'intérêt sur toutes les opérations financières liées à la création des produits exportés ; augmentation des plafonds des prêts d'équipement ou de production et vieillissement des produits destinés à l'exportation ; accélération des amortissements des équipements destinés à bonifier les produits exportables ; financement des opérations de prospection destinées à ouvrir de nouveaux débouchés ; financement des opérations de transformation en produits finis de toutes les matières premières enciennement exportées comme telles ; amélioration du niveau technique et de l'organisation des productions alimentaires et notamment de celles provenant de notre production vinicole ; ajustement au niveau européen de toutes les mesures permettant une meilleure utilisation globale des produits transformés à partir des céréales, les fruits et légumes et des produits finis à partir de la viande morte ; animation d'une politique commerciale agressive destinée à l'ouverture des marchés mondiaux accessibles à toutes les productions françaises et européennes ; accélération des actions de distillation et d'exportation, seule susceptible d'éviter l'effondrement des cours du vin de consommation courante [30 mai 1974]. — **Discussion** [5 novembre 1974] (p. 1564 et suiv.). — *Sont entendus dans la discussion générale :* MM. Abel Sempé, Maurice Blin, Jean-Pierre Fourcade, ministre de l'économie et des finances.

13. — Mme Marie-Thérèse GOUTMANN rappelle à *M. le Premier ministre* les difficultés accrues que connaissent les familles laborieuses du fait de l'augmentation générale du coût de la vie, des charges locatives, des transports, de la fiscalité, pour offrir à leurs enfants les **vacances** dont ils ont le plus grand besoin. Elle lui expose les problèmes auxquels se heurtent les collectivités locales, les comités d'entreprise, les associations laïques qui gèrent des colonies et centres de vacances, des camps d'adolescents, des centres aérés ou de loisirs par suite de la diminution, voire de la disparition, des subventions d'Etat, alors que les équipements collectifs ont un caractère éminemment éducatif et culturel. En conséquence, elle lui demande quelles mesures il compte prendre avec les ministres intéressés (santé publique et éducation nationale) : 1° pour augmenter de façon substantielle le taux des primes forfaitaires de vacances accordées par les caisses d'allocations familiales, ainsi que le nombre des bénéficiaires de ces primes ; 2° pour rétablir dès le mois de juillet 1974, les subventions d'Etat pour le fonctionnement des centres aérés et de loisirs, des camps d'adolescents, des colonies et centres de vacances ; 3° pour prendre en charge au niveau de l'éducation nationale le coût de la formation des

personnels éducatifs d'encadrement, ainsi que les dépenses concernant le matériel éducatif utilisé dans ces centres [30 mai 1974]. — **Discussion** [25 juin 1974] (p. 538 et suiv.). — *Sont entendus dans la discussion générale :* Mme Catherine Lagatu au nom de Mme Marie-Thérèse Goutmann, M. Pierre Mazeaud, secrétaire d'Etat auprès du ministre de la qualité de la vie (jeunesse et sports).

14. — M. Fernand CHATELAIN demande à *M. le Premier ministre* les mesures qu'il entend prendre pour maintenir leur emploi aux 684 travailleurs que la firme Simca-Chrysler veut licencier. Il lui demande quelles sont les dispositions que le Gouvernement entend prendre pour faire face à la crise dont l'**industrie automobile française** subit les premières répercussions et s'il entend, conformément aux promesses faites pendant la campagne présidentielle, garantir l'emploi des travailleurs victimes de licenciement, notamment en faisant voter rapidement la proposition de loi n° 411 déposée par le groupe communiste à l'Assemblée nationale, tendant à assurer la garantie de l'emploi et à protéger les salariés contre les licenciements arbitraires [30 mai 1974]. — Retrait par son auteur [10 octobre 1974].

15. — M. André AUBRY demande à *M. le ministre du travail* de bien vouloir lui faire connaître les mesures qu'il compte prendre dans les meilleurs délais pour que le minimum d'**allocation vieillesse** soit porté à 20 F par jour conformément aux engagements pris durant la campagne présidentielle [30 mai 1974]. — **Discussion** [25 juin 1974] (p. 536 et suiv.). — *Sont entendus dans la discussion générale :* MM. André Aubry, Robert Schwint, Michel Durafour, ministre du travail.

16. — M. Hector VIRON attire l'attention de *M. le ministre du travail* sur les hausses de prix importantes qui sont intervenues ces derniers temps, notamment sur les produits alimentaires et de première nécessité. Les salariés payés au **salaire minimum de croissance (S. M. I. C.)** subissent fortement ces hausses. Etant donné la part importante que représentent ces produits indispensables dans les ressources dont ils disposent, leur pouvoir d'achat s'en trouve diminué. L'indice de calcul des prix, de par les éléments qui le composent, reflète très imparfaitement cette situation. Devant cela et en raison des déclarations de M. le président de la République, faites le 12 mai 1974 à Montceau-les-Mines, selon lesquelles le S. M. I. C. serait porté à 1 200 francs par mois, il lui demande de bien vouloir lui indiquer les décisions qu'il compte prendre pour que ces engagements soient respectés et que le pouvoir d'achat des salariés les plus défavorisés soit réellement réajusté [30 mai 1974]. — **Discussion** [25 juin 1974] (p. 534 et suiv.). — *Sont entendus dans la discussion générale :* MM. André Aubry, au nom de M. Hector Viron, Michel Durafour, ministre du travail.

17. — M. Léon DAVID attire l'attention de *M. le ministre de l'agriculture* sur l'aggravation du décalage entre les **prix** agricoles et les prix industriels. Il lui demande quelles mesures il entend prendre pour assurer aux producteurs des prix rémunérateurs [30 mai 1974]. — **Discussion** [25 juin 1974] (p. 523 et suiv. — Commune avec la discussion de la question orale n° 3 par M. Emile Durieux, cf. *supra*).

18. — M. Roger GAUDON rappelle à *Mme le ministre de la santé* que la loi « permettant aux anciens combattants et aux anciens prisonniers de guerre de bénéficier entre soixante et soixante-cinq ans d'une pension de retraite calculée sur le taux applicable à l'âge de soixante-cinq ans » a été votée à l'unanimité par le Parlement. Il estime — comme tous les **anciens combattants,** les prisonniers de guerre et les autres catégories de victimes de guerre — que les dispositions contenues dans le décret d'application n° 74-54 du 23 janvier 1974 déforment considérablement l'esprit de cette loi. Il lui demande donc les mesures qu'elle entend prendre dans l'immédiat afin que soit respectée la volonté du monde combattant et du législateur et, de ce fait, rectifié dans les meilleurs délais le décret en question [30 mai 1974]. — Retrait par son auteur [10 octobre 1974].

19. — M. Adolphe CHAUVIN demande à *M. le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur,* quelle politique nouvelle il entend définir et mettre en œuvre en ce qui concerne les **collectivités locales,** et quels moyens nouveaux pourraient leur être accordés pour leur permettre de remplir l'ensemble de leurs tâches [30 mai 1974]. — **Discussion** [29 octobre 1974] (p. 1471 et suiv. — Commune avec la discussion des questions orales n° 4 par M. Félix Ciccolini, cf. *supra,* n° 32 par M. Léandre Létoquart et n° 37 par M. Josy Moinet).

20. — M. Jean GRAVIER demande à *Mme le ministre de la santé* si le Gouvernement compte modifier le texte du décret n° 74-54 du 23 janvier 1974 portant application de la loi n° 73-1051 du 21 novembre 1973, permettant aux **anciens combattants** et anciens prisonniers de guerre de bénéficier, entre soixante et soixante-cinq ans, d'une pension de retraite calculée sur le taux applicable à l'âge de soixante-cinq ans, afin que le texte et l'esprit de la loi soient respectés dans l'application qui en est faite [30 mai 1974].

21. — M. Francis PALMERO demande à *M. le ministre de l'économie et des finances* s'il entend, dans un esprit de justice, prévoir dans le prochain budget les moyens nécessaires pour ajuster les **rentes viagères** au coût réel de la vie [30 mai 1974]. — **Discussion** [5 novembre 1974 (p. 1570 et suiv.). — *Sont entendus dans la discussion générale :* MM. Francis Palmero, Roger Gaudon, Jean-Pierre Fourcade, ministre de l'économie et des finances.

22. — M. Francis PALMERO demande à *M. le ministre de la qualité de la vie* de vouloir bien exposer les mesures qu'il entend prendre pour remédier à la crise évidente du **cinéma français** [30 mai 1974].

23. — M. Roger POUDONSON demande à *M. le Premier ministre* quelles mesures le Gouvernement envisage pour adapter sur un certain nombre de points l'actuel **VI^e Plan de développement économique et social** et assurer sa totale exécution. — Il lui demande, en particulier, quelles mesures il compte prendre pour garantir les objectifs de croissance et de développement par une politique plus stricte en ce qui concerne la hausse des prix et le développement de l'inflation. Il lui demande également quelles mesures il envisage pour que les objectifs prévus concernant les équipements publics, l'amélioration du cadre de vie et la politique sociale, notamment à l'égard des personnes âgées et des handicapés soient atteints, compte tenu, pour le dernier point, de la dégradation du pouvoir d'achat des catégories sociales concernées [30 mai 1974].

24. — M. Jean GRAVIER demande à *M. le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur,* quelles dispositions le Gouvernement envisage de prendre pour qu'à l'occasion de la préparation du VII^e Plan de développement économique et social l'**aménagement rural** soit une des priorité reconnues [30 mai 1974]. — **Discussion** [17 décembre 1974] (p. 3034 et suiv. — Commune avec la discussion des questions orales n° 6 par M. Jean Nayrou, n° 8 par M. Henri Tournan, cf. *supra,* n° 42 par M. Jacques Boyer-Andrivet et n° 46 par M. Claude Mont).

25. — M. Charles BOSSON demande à *M. le Premier ministre* de préciser la politique que le Gouvernement compte suivre en ce qui concerne l'équipement des différents ministères sur le plan de l'**informatique,** et quelles mesures il envisage de prendre ou de proposer au vote du Parlement concernant les garanties à donner en ce domaine, tant sur la plan des libertés publiques qu'à l'égard des citoyens [30 mai 1974].

26. — M. Guy SCHMAUS demande à *M. le garde des sceaux, ministre de la justice,* quelles mesures compte prendre le Gouvernement pour que l'Assemblée nationale discute, lors de la présente session, la proposition de loi, adoptée par le Sénat le 21 juin 1973, tendant à fixer à dix-huit ans l'âge de la **majorité** [30 mai 1974]. — Retrait par son auteur [4 octobre 1974].

27. — M. Jean CLUZEL attire l'attention de *M. le ministre de l'agriculture* sur la situation actuelle du marché de la **viande,** laquelle justifie les craintes suscitées par le niveau très insuffisant des prix d'orientation. En effet, l'augmentation de l'offre, sans augmentation parallèle de la demande, a provoqué une baisse très sensible des cours de la viande bovine. Dans le même temps, les agriculteurs se sont endettés pour moderniser leurs exploitations, en particulier les bâtiments d'élevage. Enfin, les produits destinés à l'alimentation du bétail ont augmenté de façon substantielle. Il semble donc que, pour faire face à l'inquiétude justifiée des éleveurs, des mesures doivent être rapidement prises. C'est pourquoi il demande quelle politique le Gouvernement entend suivre en ce domaine, plus particulièrement en ce qui concerne le relèvement du prix d'orientation, l'augmentation des prêts aux agriculteurs, la régionalisation des cotisations et la création d'un label pour les races à viande [5 juin 1974]. — **Discussion** [25 juin 1974] (p. 514 et suiv.). — *Sont entendus dans la discussion générale : MM.* Jean Cluzel, Michel Moreigne, Martial Brousse, Jean Mézard, Jacques Eberhard, Christian Bonnet, ministre de l'agriculture, Charles Durand, Jacques Henriet, Geoffroy de Montalembert.

28. — Mme Catherine LAGATU rappelle à *Mme le ministre de la santé* que le pouvoir d'achat des **prestations familiales** n'a cessé de régresser au cours de ces dernières années : les organisations intéressées, familiales et syndicales considèrent que cette régression est de l'ordre de 30 p. 100. Au cours de la récente campagne électorale, des promesses ont été faites quant au bonheur des familles ; il est évident que ce bonheur est fonction, dans une mesure certaine, des conditions matérielles du foyer ; les prestations familiales revalorisées devraient

y contribuer d'une manière plus sensible. En conséquence, elle demande à Mme le ministre de la santé si elle entend immédiatement : 1° revaloriser de 30 p. 100 les prestations familiales ; 2° accorder des allocations dès le premier enfant ; 3° indexer les prestations sur le S. M. I. C. ; 4° doubler l'allocation orphelin [5 juin 1974]. — Retrait par son auteur le 4 octobre 1974, qui pose la même question orale, le 4 octobre 1974, n° 1479.

29. — M. Roland BOSCARY-MONSSERVIN demande à *Mme le ministre de la santé* s'il ne conviendrait pas d'envisager une réforme correspondant aux interrogations suivantes : dans un siècle où chacun s'interroge sur le devenir des jeunes, y compris le destin de l'enfant dès sa conception, ne serait-ils pas opportun de repenser l'ensemble des problèmes concernant la **famille,** cellule première de la société ? La mème de famille, en assurant à son foyer les conditions matérielles, morales, peut-être aussi et surtout intellectuelles de ses enfants, ne remplit-elle pas une fonction sociale essentielle ? Ceci ne lui permet-il pas d'affirmer qu'elle peut s'insérer — évidemment avec un statut très particulier — dans le cadre de la fonction publique avec de justes rémunérations correspondantes ? Pourquoi la femme, qui à juste titre, peut prétendre à l'exercice d'une activité propre en dehors de son foyer et qui, dans de très nombreux cas, ne le fait que par nécessité financière impérieuse, n'aurait-elle pas l'option d'une carrière soit hors de son foyer — tout au moins pour une grande partie— soit à l'intérieur même de son foyer avec les obligations qui incombent à mère de famille depuis le début jusqu'à la fin de la journée ? Sans doute, au premier abord, l'incidence financière d'une telle réforme apparaît sévère pour l'Etat, mais n'en résulterait-il pas un véritable réaménagement de toutes les composantes de la société qui, en définitive, devraient déboucher sur un équilibre harmonieux ? L'affirmation de la personnalité de chaque être humain devant rester, en définitive, la finalité essentielle de toute société, une telle réforme peut-elle être considérée comme rétrograde ou allant parfaitement dans le sens du progrès social souhaité ? [5 juin 1974].

30. — M. Jean FILIPPI expose à *M. le ministre de l'économie et des finances* que, si la création du « franc lourd » en 1959 a voulu être le symbole et l'affirmation d'une volonté de maintenir désormais intangible le pouvoir d'achat de la monnaie, si à l'époque, la stricte réglementation de **l'indexation** par l'ordonnance du 30 décembre 1958 portant loi de finances pour 1959 pouvait, à tort du reste, être présentée comme corollaire naturel de cette intangibilité, il faut constater que, désormais, pour les économistes et plus encore pour les ménagères, la notion de stabilité des prix en France, comme ailleurs du reste, est une notion bien relative. Aussi bien, si l'indexation reste interdite aux termes de l'ordonnance du 30 décembre 1958, elle existe en fait pour les salaires, et les profits et les dividendes suivent leurs règles propres de progression. Dès lors, on peut se demander pourquoi seuls les détenteurs de titres à revenus fixes sont condamnés à voir leur capital et les intérêts qu'ils amenés à souhaiter un allégement de leurs charges par l'érosion monétaire. Sans lui demander d'adopter, même au degré d'inflation auquel nous sommes parvenus, le système brésilien dit de « correction monétaire » — indexation obligatoire et généralisée — qui a fait en France des adeptes de qualité, il lui suggère de proposer au Parlement un aménagement des règles restrictives imposées par l'ordonnance du 30 décembre 1958. Cette mesure aurait pour résultat d'enlever à l'inflation des alliés puissants et constituerait un de ces mécanismes autorégulateurs que, dans un hebdomadaire spécialisé de janvier 1974, M. le ministre de l'économie et des finances « appelait de ses vœux » et au sujet desquels « il exerçait son imagination » [5 juin 1974]. — Retrait par son auteur [22 octobre 1974] (p. 1399).

31. — M. Henri CAILLAVET demande à *M. le Premier ministre,* à la suite de la déclaration solennelle faite à l'issue de la réunion extraordinaire du conseil d'administration de l'**O. R. T. F.** en date du 15 octobre 1973 par le président directeur général de l'Office alors en fonction, concernant la mise en cause de l'indépendance et de l'autonomie financière de l'Office, de lui indiquer : 1° la nature et l'importance des pressions politiques qui ont été exercées à l'époque sur les directeurs et les journalistes de l'Office ; 2° le bilan, même sommaire, qui peut être établi après l'application de la réforme de l'O. R. T. F. votée par le Parlement ; 3° les mesures de réorganisation de l'Office tant au niveau des services qu'à celui du personnel, proposées par l'ancien président directeur général et permettant de donner à l'O. R. T. F. l'indépendance morale et politique indispensable [5 juin 1974]. — Retrait par son auteur [13 juin 1974].

32. — M. Léandre LÉTOQUART rappelle à *M. le Premier ministre* qu'en octobre 1973, dans une lettre envoyée à tous les maires de France, M. le ministre de l'intérieur écrivait : « il faut que les ressources de nos départements et de nos communes leur permettent de participer encore mieux à la croissance de l'économie. Cette réforme, attendue par les collectivités locales, exige des études précises associant les divers ministères concernés et faisant appel à une consultation des commissions compétentes de l'Assemblée nationale et du Sénat. Le problème de la taxe à la valeur ajoutée sur les équipements communaux entre dans le cadre de cet examen général. M. Pierre Messmer, Premier ministre, dont l'intérêt pour les collectivités locales ne s'est jamais démenti, a décidé que cet important travail devra déboucher, dès le printemps prochain, sur un grand débat au Parlement et le vote d'une loi qui réformera les relations financières entre l'Etat, les départements et les communes en ce qui concerne les charges et les ressources ». Ces propos conservent après les élections présidentielles toute leur valeur. En effet, les candidats ayant rassemblé dès le premier tour la grande majorité des suffrages se sont prononcés clairement pour une amélioration des ressources des collectivités locales. M. Valéry Giscard d'Estaing, dans une lettre adressée à tous les maires de France, écrivait : « ... la question essentielle est celle des **finances locales...** J'ai fait clairement savoir que les moyens financiers des collectivités devraient s'accroître d'ici à 1980 par un transfert direct des ressources... » et de poursuivre : « ... en ce qui concerne les équipements, il conviendra que les responsabilités respectives de l'Etat et des communes soient plus exactement définies en vue de retirer à celles-ci la charge financière de travaux qui ne leur incombent pas. Les circuits financiers seront modifiés en conséquence, notamment par la mise en œuvre effective de la solution novatrice et de grande conséquence qu'est la subvention globale d'équipement. Calculée selon des critères objectifs et généraux elle aurait à prendre en compte, selon des modalités à définir, des frais afférents aux équipements, c'est-à-dire la T. V. A. qui est incluse. Enfin la politique d'allégement des charges devra comporter l'accélération du programme de nationalisation complète des établissements du premier cycle du second degré ainsi que la réalisation de transferts dans les secteurs de l'aide sociale et des frais d'administration de la justice... ». En conséquence, il demande à M. le Premier ministre : 1° quelles mesures il compte prendre pour faire passer ces promesses dans la réalité ; 2° conformément aux engagements du précédent Gouvernement, s'il entend ouvrir rapidement un débat au Parlement débouchant sur le vote d'une loi visant à la redistribution des ressources et des charges entre l'Etat et les collectivités locales [5 juin 1974]. — **Discussion** [29 octobre 1974] (p. 1471 et suiv. — commune avec la discussion des questions orales n° 4 par M. Félix Ciccolini, cf *supra,* n° 19 par M. Adolphe Chauvin et n° 37 par M. Josy Moinet).

33. — M. Léandre LÉTOQUART rappelle à *M. le ministre de l'industrie* le communiqué du 9 mars 1974 de M. l'ancien Premier ministre demandant aux **Charbonnages de France** « de réexaminer l'évolution de la production charbonnière dans le but de dégager aussitôt que possible et pour les prochaines années de nouvelles ressources ». Il constate que ce communiqué n'a été suivi à ce jour d'aucun effet dans les houillères du bassin du Nord et du Pas-de-Calais. Au contraire, il apparaît des différentes déclarations de la direction générale de ces houillères qu'il n'y aurait pas de relance de la production de ce bassin. En conséquence, il lui demande : 1° s'il faut conclure des positions de la direction générale que les déclarations gouvernementales ne concernent pas le plus important bassin minier de France ; 2° s'il en est ainsi, sur quels critères s'appuie le Gouvernement pour décréter que le bassin minier du Nord et du Pas-de-Calais n'est pas concerné par le communiqué de M. l'ancien Premier ministre ; 3° quelles sont en définitive les intentions réelles du Gouvernement concernant l'avenir des houillères du Nord et du Pas-de-Calais [5 juin 1974].

34. — A la suite de la visite récente d'une délégation d'élus et de représentants de l'association de défense des riverains de l'aérodrome de Toussus-le-Noble (A. D. R. A. T.), concernant l'extension de cet aérodrome, à M. Guéna, ancien ministre des transports, Mme Brigitte Gros demande à *M. le ministre de l'équipement :* 1° si, comme M. Guéna, ancien ministre des transports, il a l'intention de prendre la décision de remplacer la piste de 1 800 mètres, dont 1 400 utilisables initialement prévus, par une nouvelle piste de 1 100 mètres seulement à Toussus-le-Noble ; 2° si son ministère compte ainsi réserver à Toussus-le-Noble une vocation exclusivement touristique et spécialiser cet aérodrome dans le trafic de l'aviation légère ; 3° si, étant donné la mise en service de Roissy-en-France, son ministère a pris la décision de réserver la plate-forme du Bourget pour l'aviation d'affaires ; 4° si son ministère, dans ces conditions, serait prêt à abandonner la réalisation à Cernay-la-Ville, en vallée de Chevreuse, d'un **aérodrome** de tourisme, ainsi que le projet d'aérodrome entre Sonchamp et Ponthévrard dans le canton de Saint-Arnoult-en-Yvelines, projet qui est en contradiction avec les études faites à l'occasion du schéma directeur d'aménagement urbain de la région parisienne [5 juin 1974]. — Retrait par son auteur [4 octobre 1974].

35. — Mme Brigitte Gros demande à *M. le ministre de l'équipement* quelles sont les raisons qui ont conduit le Gouvernement à prendre la décision, le 8 février 1974, de réaliser la ligne **d'aérotrain** Cergy-Pontoise—La Défense alors que la création d'une desserte ferroviaire classique entre la ville nouvelle et la capitale offrait tant sur le plan financier que sur le plan technique des avantages incontestables. Elle estime que la réalisation de l'aérotrain a été maintes fois dénoncée. Sa construction d'abord sera démesurément onéreuse. Ensuite, l'aérotrain à moteur linéaire n'est pas encore au point sur le plan technique. Il consomme une très grande quantité d'énergie. Il ne permet pas la construction de rames à plusieurs voitures. Il exclut l'usage des courbes de petit rayon et d'aiguillages. Par conséquent, son tracé manque de souplesse et le nombre des gares desservies est réduit. Les localités que traversera l'aérotrain connaîtront de sérieuses nuisances sur le plan des sites par la destruction de nombreuses habitations. Par contre, elle pense que la réalisation d'une desserte ferroviaire classique entre la ville nouvelle et la capitale présente de multiples avantages. D'abord, son coût sera proportionnellement beaucoup moins élevé. Ensuite la réalisation par la S. N. C. F. de deux antennes ferroviaires permettra d'améliorer l'état de sous-développement dans lequel se trouvent les liaisons entre Paris, d'une part, et d'autre part, les parties les plus urbanisées des départements du Val-d'Oise et des Yvelines. Elle trouve qu'il serait en effet hautement souhaitable de réaliser une antenne entre Cergy-Pontoise et La Défense par Achères, ce qui aurait l'avantage d'augmenter la capacité des lignes Saint-Lazare—Sartrouville—Maisons-Laffitte—Poissy et Mantes, et celle de Saint-Lazare par Conflans-Sainte-Honorine. Et aussi une desserte de la vallée de Montmorency sur Paris par la ligne Ermont—Gennevilliers—Porte Maillot et Invalides, raccordée à la petite ceinture. L'aménagement de ces antennes ferrées intéressera en 1980 une population qui sera trois ou quatre fois plus importante que celle que desservirait la ligne d'aérotrain. Pour ces différentes raisons, il lui semble donc qu'une fois de plus les pouvoirs publics engagent des crédits importants dans une réalisation de prestige qui ne profitera qu'à un nombre d'usagers très limité. Il serait regrettable que, dans quelques années, on parle de « l'affaire de l'aérotrain » comme on a parlé il y a quelques années du « scandale de La Villette » [5 juin 1974]. — Retrait par son auteur [4 octobre 1974].

36. — M. Jacques Duclos demande à *M. le Premier ministre* des explications sur la composition du Gouvernement et sa **politique générale.** [5 juin 1974]. — Retrait par son auteur [10 octobre 1974].

37. — M. Josy Moinet prend acte de l'intention exprimée par *M. le Premier ministre* dans la déclaration de politique générale du Gouvernement, de promouvoir une réforme profonde des relations entre l'Etat et les **collectivités locales** et de doter à cet effet le pouvoir local « d'un contenu réel par le transfert aux collectivités territoriales d'une part aussi substantielle que possible des attributions, des dépenses et des ressources de l'Etat ». Il demande à M. le ministre des réformes de bien vouloir faire connaître au Sénat les voies et moyens administratifs, techniques et financiers, ainsi que le calendrier de réalisation qu'il compte proposer au Gouvernement pour atteindre cet objectif et ouvrir ainsi une ère nouvelle dans l'administration locale en France [11 juin 1974]. — **Discussion** [29 octobre 1974] (p. 1471 et suiv. — Commune avec la discussion des questions orales n° 4 par M. Félix Ciccolini. *cf supra,* n° 19 par M. Adolphe Chauvin et n° 32 par M. Léandre Létoquart).

38. — M. Jean-François Pintat demande à *M. le ministre de l'industrie :* 1° la politique qu'entend suivre le Gouvernement en ce qui concerne la production et l'importation du charbon ; 2° dans le domaine des hydrocarbures, comment il compte réduire la dépendance de la France, assurer la diversification de nos approvisionnements et développer les recherches en particulier dans notre zone maritime, les mesures qu'il a l'intention de prendre pour développer notre industrie pétrochimique ; 3° s'il prévoit le simple maintien ou l'accélération du programme de construction de centrales nucléaires décidé par le précédent Gouvernement, et comment il pense assurer notre sécurité d'approvisionnement en uranium enrichi ; où en sont, à ce propos, nos pourparlers avec nos partenaires d'Eurodif ; 4° s'il n'estime pas, enfin, nécessaire de renforcer la coopération européenne au **plan énergétique** et d'évoquer ce problème au plus haut niveau à l'occasion du prochain sommet européen [11 juin 1974]. — Retrait par son auteur [3 octobre 1974].

39. — Mme Marie-Thérèse Goutmann attire l'attention de *M. le ministre de l'équipement* sur la situation dramatique de locataires d'un grand ensemble implanté dans la commune de Montfermeil en Seine-Saint-Denis. Soumis aux exigences de sociétés d'administration immobilière qui gèrent ces immeubles, ces locataires sont à la merci de pratiques d'autant plus scandaleuses qu'ils échappent à la législation du 1er septembre 1948. Les **baux** renouvelables par tacite reconduction et qui varient entre un mois et un an sont résiliés dans des conditions abusives, sans aucune justification. Les expulsions se multiplient, touchant même des familles parfaitement en règle avec leurs loyers. Les charges locatives enfin subissent des augmentations excessives, surtout pour des familles ouvrières et sont le prétexte à de nouvelles résiliations et expulsions. En conséquence, elle lui demande quelles mesures il compte prendre pour protéger les droits les plus élémentaires et les plus légitimes des locataires, pour empêcher toute spéculation de la part des agences et pour modifier la législation dite de droit commun [11 juin 1974].

40. — M. Henri Caillavet expose à *M. le Premier ministre* que le Président de la République a déclaré lors du premier conseil des ministres de son septennat qu'il entendait « exercer pleinement la fonction présidentielle et les responsabilités qui en découlent ». De nombreux indices marquent nettement sa volonté de travailler directement avec les ministres et d'orienter, sinon de diriger, les affaires du pays. Il lui rappelle, par ailleurs, que lui-même, dès 1972, était « favorable à une évolution vers le régime présidentiel » et estimait que « le Premier ministre doit se conduire de la façon la plus naturelle comme le lieutenant du « patron » qu'est le Président de la République ». L'exercice du pouvoir, dès le début de ce nouveau septennat, montre bien que le **Président de la République** n'est pas hostile à l'orientation du régime constitutionnel français vers un régime présidentiel. Cette évolution semble confirmée tant par les conditions de nomination des membres du Gouvernement, qui semblent avoir été désignés en fonction de leur inconditionnalité ou de leur fidélité, que par la « démission » du tout récent ministre des réformes, dont le « manquement au principe fondamental de la solidarité gouvernementale » semble davantage constituer, dans la conception élyséenne, un acte d'indiscipline plutôt que le fait d'un irresponsable. En conséquence, compte tenu du danger que pourrait constituer une pratique « présidentialiste » en l'absence de l'institution de contrepoids néccessaires — tels que notamment la séparation des pouvoirs, l'indépendance du pouvoir judiciaire, l'abandon du droit de dissolution de l'Assemblée nationale — il lui demande de bien vouloir exposer devant le Sénat les intentions et la doctrine du Gouvernement en matière constitutionnelle, spécialement dans la mesure où celles-ci peuvent avoir une incidence sur le rôle des différents pouvoirs constitutionnels et par là même remettre en cause la Constitution de 1958 votée par le peuple français à la suite d'un référendum constituant [13 juin 1974]. — Retrait par son auteur [16 octobre 1974].

41. — M. Marcel Gargar, surpris et inquiet de ne trouver dans la déclaration de M. le Premier ministre aucune mention concernant les **départements d'outre-mer et territoires d'outre-mer,** lui demande quelles mesures urgentes il entend prendre pour satisfaire les revendications minima des **salariés** des D. O. M. et T. O. M., à savoir : salaire minimum de croissance à 1 300 francs par mois, suppression du salaire minimum agricole (S. M. A. G.), attribution de l'allocation logement, attribution des allocations familiales au taux normal et étendues aux travailleurs en chômage, échelle mobile des salaires, augmentation sensible de l'allocation aux vieux travailleurs, paiement de la tonne de canne à 100 francs minimum pour les planteurs, industrialisation efficace de ces territoires, création de débouchés et d'emplois pour les jeunes, extension automatique de toutes les lois sociales aux travailleurs de ces territoires [13 juin 1974]. — **Discussion** [25 juin 1974] (p. 529 et suiv.). — *Sont entendus dans la discussion générale :* MM. Marcel Gargar, Louis Namy, Olivier Stirn, secrétaire d'Etat aux départements et territoires d'outre-mer, André Aubry, Roger Gaudon, Robert Schwint.

42. — M. Jacques Boyer-Andrivet demande à *M. le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur,* quelle politique il entend suivre en matière d'**aménagement du territoire** et, en particulier, de l'espace rural, et s'il envisage, notamment dans le cadre des possibilités offerte par la loi sur le regroupement des communes et plus encore par le développement des institutions régionales, de favoriser la création d'unités d'aménagement rural constituées sur la base de critères géographiques naturels [20 juin 1974]. — **Discussion** [17 décembre 1974] (p. 3034 et suiv. — Commune avec la discussion des questions orales n° 6 par M. Jean Nayrou ; n° 8 par M. Henri Tournan, cf. *supra ;* n° 24 par M. Jean Gravier et n° 46 par M. Claude Mont).

43. — M. Jacques Pelletier rappelle à *M. le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur,* que le Président de la République a fait part de sa volonté d'aboutir à une union politique de l'**Europe** en 1980. Or, actuellement, on ne peut que constater un arrêt du processus d'union économique et monétaire, dans le même temps que s'aggravent les déséquilibres régionaux. Il lui rappelle que, lors de la conférence des chefs d'Etat qui s'est tenue à Paris en

octobre 1973, il a été solennellement reconnu que l'objectif tendant à remédier aux déséquilibres structurels et régionaux existant dans la Communauté était absolument prioritaire. Dans cet esprit le « sommet » de Copenhague, en décembre 1973, devait tout mettre en œuvre pour que le fonds de développement régional puisse fonctionner effectivement à partir du 1er janvier 1974. En conséquence, compte tenu que les récentes négociations sur le fonds régional européen n'ont pu aboutir, il lui demande de bien vouloir exposer devant le Sénat les intentions et la doctrine du Gouvernement en matière de politique régionale européenne et d'indiquer notamment si, la France occupant le siège de la présidence du conseil des ministres à partir du 1er juillet prochain, le Gouvernement français compte prendre les initiatives nécessaires afin que la politique régionale européenne entre dans une phase concrète [20 juin 1974]. — **Discussion** [29 octobre 1974] (p. 1488 et suiv.). — *Sont entendus dans la discussion générale :* MM. Jacques Pelletier, André Colin, Jean Cluzel, Pierre Giraud, Hector Viron, Michel Poniatowski, ministre d'Etat, ministre de l'intérieur.

44. — M. Jean COLIN appelle tout spécialement l'attention de *M. le ministre de l'économie et des finances* sur le caractère alarmant des premières constatations qu'il a pu faire quant aux conséquences de l'application de la loi n° 73-1229 du 31 décembre 1973 sur la modernisation des bases de la **fiscalité directe locale.** Il lui signale que ces constatations font apparaître fréquemment d'importantes diminutions, allant parfois jusqu'à 70 p. 100 pour les propriétés exceptionnelles de grand luxe et les résidences secondaires, mais dégagent, par contre, une majoration d'au moins 50 p. 100 pour les logements sociaux de type H. L. M. les plus modestes. De telles anomalies ne pouvant pas être admises malgré l'atténuation limitée dans le temps qu'apportera la pratique de l'écrêtement, il lui demande s'il ne juge pas souhaitable : 1° de désigner une commission d'enquête présidée par un haut fonctionnaire de ses services et chargée de trouver des solutions — sans exclure le recours à la voie législative — pour éviter des bouleversements aussi contraires à l'esprit de la loi ; 2° dans l'intervalle, de surseoir à l'application de la réforme, pour un délai d'au moins un an, de manière que les effets de celle-ci ne se traduisent pas, à bref délai, par des augmentations brutales et inattendues, de nature à exaspérer les contribuables et à exposer les maires à des critiques sévères et injustifiées [25 juin 1974].

45. — M. Jean NAYROU appelle l'attention de *M. le ministre de l'industrie et de la recherche* sur la crise très grave qui frappe l'**industrie textile** dans les départements de l'Ariège et du Tarn. Cette crise, qui prend de plus en plus d'ampleur, atteint d'abord les petites entreprises. A ce jour, plus de cent cinquante ouvriers sont en chômage sur la place de Lavelanet et ce fait regrettable risque de s'accroître encore du fait des restrictions de crédit. Cet état de choses est d'autant plus à déplorer qu'un grand effort d'équipement avait été accompli. Il lui demande, en conséquence, s'il compte proposer au Gouvernement d'étudier cette situation afin de prendre toutes mesures pour y remédier en mettant à la disposition des entreprises les crédits indispensables et en venant à l'aide des ouvriers en chômage [25 juin 1974].

46. — M. Claude MONT signale à *M. le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur,* deux très pernicieuses lacunes qui compromettent la politique de **rénovation rurale :** la contraction des services publics dans les zones d'économie rurale dominante et les zones de montagne ; la persistante élimination de ces zones, en tant que telles, du régime des aides économiques alors que, de l'aveu du Gouvernement, « les handicaps y apparaissent durables et exceptionnellement lourds ». Il lui demande s'il entre dans ses projets les plus prochains de corriger, avec tous les concours utiles, ces déficiences profondes pour assurer une heureuse efficacité à la politique de **rénovation rurale** [28 juin 1974]. — **Discussion** [17 décembre 1974] (p. 3034 et suiv. — Commune avec la discussion des questions orales n° 6, par M. Jean Nayrou ; n° 8 par M. Henri Tournan, cf. *supra,* n° 24, par M. Jean Gravier et n° 42 par M. Jacques Boyer-Andrivet).

47. — M. René MONORY demande à *M. le ministre de la défense* de bien vouloir définir la politique qu'il compte suivre en ce qui concerne la durée du **service national,** et si le Gouvernement envisage, dans un proche avenir, d'en diminuer la durée et d'en modifier les conditions [9 juillet 1974].

48. — M. Michel KAUFFMANN expose à *M. le ministre de l'agriculture* qu'à la suite de l'augmentation considérable des charges des exploitants agricoles, provenant de la crise de l'énergie et de ses répercussions sur l'indice des prix des produits industriels nécessaires aux exploitants agricoles (P. I. N. E. A.), le revenu agricole en voie d'amélioration est à nouveau en inquiétante diminution. Cette situation met en relief l'insuffisance des prix agricoles européens et des mesures prises pour y remédier dans les domaines des produits laitiers et de la viande en particulier, où les marchés déjà alourdis par l'augmentation de l'offre sur le marché intérieur subissent encore le poids d'importations de produits carnés, notamment en provenance de pays tiers. Il lui demande quelles mesures il envisage pour redresser la situation et aussi de vouloir bien définir devant le Sénat les objectifs de la **politique agricole** du Gouvernement [9 juillet 1974]. Observations sur le report de la discussion de cette question [22 octobre 1974] (p. 1410). — *Sont entendus :* MM. Michel Kauffmann, Jean Cluzel. — **Discussion** [12 novembre 1974] (p. 1683 et suiv. — Commune avec la discussion des questions orales n° 58 par M. Jean Cluzel et n° 66 par M. Paul Jargot). — *Sont entendus dans la discussion générale :* MM. Michel Kauffmann, Jean Cluzel, Paul Jargot, Christian Bonnet, ministre de l'agriculture, Emile Durieux, Charles Zwickert, Charles Alliès. — Suite de la discussion (p. 1708 et suiv.). — *Sont entendus dans la suite de la discussion générale :* MM. Jean Mézard, Pierre Labonde, Marcel Souquet, Roger Quilliot, Kléber Malicot, Christian Bonnet, ministre de l'agriculture, Paul Jargot, Emile Durieux.

49. — M. Henri CAILLAVET rappelle à *M. le Premier ministre :* qu'un arrêt souverain et définitif du Conseil d'Etat du 5 juillet 1972, c'est-à-dire intervenu, jour pour jour, voici deux ans, a annulé une décision du président de l'Union centrale des arts décoratifs privant de son emploi depuis dix ans le conservateur en chef du **musée des arts décoratifs ;** que cet arrêt du Conseil d'Etat n'est à la date d'aujourd'hui, suivi d'aucun effet, l'ancien conservateur étant toujours privé d'emploi et de traitement et le nouveau étant toujours en place bien que sa nomination ait été déclarée illégale par le Conseil d'Etat et reconnue comme telle par M. Jacques Duhamel alors ministre des affaires culturelles ; que lui-même, le 12 juin 1973, il y a plus d'un an, a posé une question écrite à ce sujet et n'a obtenu en septembre 1973 qu'une réponse dérisoire ; que M. le Président de la République par intérim s'est ému d'une situation aussi blessante pour le droit et la justice et a, le 10 mai 1974, adressé une lettre précise sur ce sujet au ministre des affaires culturelles de l'époque. Il demande, en conséquence, à M. le Premier ministre : s'il n'estime pas devoir donner d'urgence des directives au secrétariat d'Etat aux affaires culturelles en vue d'un premier versement d'indemnité au fonctionnaire illégalement évincé et qui, par la responsabilité exclusive de l'Etat, se trouve réduit actuellement à la gêne sinon à la misère ; quelles suites il entend donner à l'arrêt du Conseil d'Etat en ce qui concerne la réintégration de ce fonctionnaire dans son emploi ; si l'inspection des finances, qui contrôle la gestion du musée aux termes de l'article 9 de la convention liant l'Union centrale et l'Etat, n'a pas signalé le caractère irrégulier du versement du traitement au conservateur actuel et si le contrôleur financier a donné son visa à une telle dépense qui est imputée sur la subvention versée par l'Etat à l'Union centrale au titre du chapitre 36-22 du budget des affaires culturelles ; si, au cas où une commission parlementaire de contrôle était créée sur cette affaire, il donnerait des instructions formelles pour que tous documents et rapports d'inspection ayant pu être établis sur l'origine de cette affaire soient communiqués à la commission ; si, d'une manière générale, il n'estime pas devoir donner des instructions générales à tous les départements ministériels pour que ne soient plus méconnues par l'administration les décisions de justice définitives et passées en force de chose jugée, certains juristes n'hésitant pas en effet à chiffrer à 30 p. 100 la proportion des arrêts définitifs des tribunaux qui ne sont pas ou qui sont mal exécutés par l'administration [9 juillet 1974]. — Retirée par son auteur qui dépose la même question sous forme de question orale sans débat [3 octobre 1974. — n° 1476].

50. — M. Georges LOMBARD expose à *M. le ministre de l'industrie et de la recherche* que si, depuis l'ouverture de la crise pétrolière, les yeux de l'actualité sont braqués sur les gisements marins d'hydrocarbures, pour autant, en cette matière, une telle attention ne saurait se substituer à une politique qui, au surplus, ne s'improvise pas. Il rappelle à cet effet : 1° que le pétrole marin entre pour 20 p. 100 actuellement dans la production mondiale de brut, qu'il représentera 30 p. 100 de celle-ci en 1980, et 50 p. 100 environ dix ans plus tard ; 2° qu'en 1973, sur une production marine de l'ordre de 500 millions de tonnes, 35 p. 100 provenaient du golfe Persique, 30 p. 100 d'Amérique latine, 20 p. 100 du golfe du Mexique, des côtes de Californie et d'Alaska, et seulement 2 à 3 p. 100 de la mer du Nord sur laquelle on travaille pourtant depuis 1965. L'expérience démontre donc que les résultats économiques sont fonction d'une action méthodique et tenace qui, du démarrage d'une recherche en mer à une première production, s'étend sur une période de cinq à dix ans. Compte tenu de cette situation et des premiers résultats des travaux réalisés en Méditerranée et surtout en mer d'Iroise, à 100 nautiques à l'Ouest de la Bretagne où a été confirmée l'existence d'un bassin sédimentaire susceptible de renfermer d'importants gisements, à l'exploitation éventuelle relativement facile, force est de poser la question de la politique que le Gouvernement entend mener dans le domaine du pétrole « off shore », de la recherche à son exploitation éventuelle,

Elle présente d'autant plus d'intérêt et d'acuité que, compte tenu du temps relativement important nécessaire pour rendre « opérationnel » le programme d'installations nucléaires décidé, la France restera encore pendant de nombreuses années tributaire du pétrole — un pétrole cher et incertain — pour faire face à ses besoins énergétiques. C'est dans ces conditions qu'il demande au ministre de l'industrie et de la recherche de définir la politique du Gouvernement en matière de recherche de **pétrole « off shore »** le long des côtes françaises, et en particulier en mer d'Iroise. Il désire connaître notamment : à qui les recherches qui s'imposent sont ou seront confiées ; à quelles conditions ; sous quel contrôle ; à partir de quelle date et pour combien de temps ; le rythme des recherches ; l'aide éventuelle envisagée [23 juillet 1974]. — **Discussion** [29 octobre 1974] (p. 1495 et suiv.). — *Sont entendus dans la discussion générale :* MM. Georges Lombard, Michel d'Ornano, ministre de l'industrie et de la recherche.

51. — M. François DUVAL expose à *M. le ministre de l'industrie et de la recherche* que le manque de ressources naturelles d'énergie aux Antilles oriente la production de l'**énergie électrique** vers des centrales thermiques utilisant essentiellement du fuel. Non seulement l'augmentation du prix de ce combustible se répercute sur le prix de l'énergie, mais les investissements nécessaires pour combler le retard qui existe entre les départements d'outre-mer et la métropole imposent une charge supplémentaire aux sociétés de production. Ces deux éléments font que, dans l'avenir, l'écart entre les tarifs métropolitains et les tarifs antillais ne pourra qu'augmenter. Il serait souhaitable que ces départements insulaires ne supportent pas seuls les conséquences, non seulement de leur éloignement, mais de leur impossibilité d'avoir des installations importantes, compte tenu de leur superficie et de leur population. Une nationalisation totale ou partielle des sociétés en place serait de nature à normaliser le prix de cette énergie électrique. Il demande à M. le ministre de l'industrie et de la recherche, dans le cadre de la solidarité nationale, quelles mesures il envisage de prendre pour atteindre cette normalisation dont dépend en grande partie l'essor industriel des Antilles [23 juillet 1974].

52. — M. Michel MAURICE-BOKANOWSKI expose à *M. le ministre du travail* qu'il déplore la démission du secrétariat d'Etat aux **travailleurs immigrés** de M. Postel-Vinay, qui a quitté le Gouvernement parce qu'il n'avait pu obtenir les crédits nécessaires à l'hébergement des travailleurs immigrés. Il lui demande le montant des crédits que le nouveau secrétaire d'Etat a pu obtenir pour régler ce problème particulièrement critique en ce moment et l'effort global qui sera accompli par le Gouvernement pour normaliser l'établissement en France de ces travailleurs, indispensables à notre économie [25 juillet 1974].

53. — M. André AUBRY, inquiet au sujet de la situation que connaît l'aéronautique française après les décisions gouvernementales de limiter à seize appareils la fabrication du *Concorde*, rappelle à *M. le ministre de la défense* que des exemplaires sont déjà entièrement fabriqués au niveau des pièces primaires et que le montage ne nécessite que très peu de travail. Il lui demande quelle dispositions il entend prendre pour que soit mise à l'étude immédiatement la version améliorée du *Concorde*, afin de permettre au bureau d'études de la Société nationale industrielle aérospatiale — S. N. I. A. S. — d'achever les études en cours, assurant ainsi le plein emploi aux ouvriers, ingénieurs, cadres et techniciens de l'**aéronautique** [25 juillet 1974]. — Retrait par son auteur [10 octobre 1974].

54. — M. Jacques EBERHARD attire l'attention de *M. le secrétaire d'Etat aux transports* sur les graves difficultés économiques et sociales qu'entraînerait le désarmement du **paquebot « France »** : 1 600 marins, 1 000 sédentaires sont menacés de perdre leur emploi. Il lui rappelle que M. le Président de la République, au cours de sa campagne électorale, avait affirmé qu'aucune décision de désarmement ne serait prise « sans une large consultation avec l'armement et les organisations syndicales ». Il estime que le *France* est incontestablement l'ambassadeur de notre pays dans le monde entier, démontrant la haute technicité de nos industries, de nos cadres et techniciens. En conséquence, il lui demande quelles mesures il compte prendre : 1° pour rapporter la décision de désarmement ; 2° pour procéder à une large consultation avec les syndicats représentatifs des personnels du paquebot ; 3° pour que la situation de *France* soit débattue au Parlement en octobre prochain [27 juillet 1974]. — **Discussion** [22 octobre 1974] (p. 1406 et suiv.). — *Sont entendus dans la discussion générale :* MM. Jacques Eberhard, Paul Caron, Geoffroy de Montalembert, Marcel Cavaillé, secrétaire d'Etat aux transports, Maxime Javelly, Louis Talamoni.

55. — Mlle Gabrielle SCELLIER demande à *Mme le secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre* (*condition féminine*) de bien vouloir exposer devant le Sénat les grandes lignes de l'action que le Gouvernement compte mener pour améliorer la **condition féminine** [29 août 1974. — *J. O.* 3 septembre 1974. — Séance 3 octobre 1974]. — **Discussion** [8 octobre 1974] (p. 1189 et suiv.). — *Sont entendus :* Mlle Gabrielle Scellier, Mmes Françoise Giroud, secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre (Condition féminine), Brigitte Gros, Mlle Irma Rapuzzi, Mmes Catherine Lagatu, Marie-Thérèse Goutmann, MM. Louis Jung, André Aubry.

56. — M. Jean FILIPPI demande à *M. le ministre de l'économie et des finances* s'il peut confirmer les **assertions avancées** par son prédécesseur au cours de la campagne pour l'élection présidentielle : 1° la France serait la première nation au monde du point de vue de la croissance (face à face avec François Mitterrrand à Europe 1 et Radio-Monte-Carlo) ; or, à sa connaissance, elle est dépassée au moins par le Japon, la R. D. A., l'U. R. S. S. et l'Espagne, sans parler du Portugal et de la Grèce. Au surplus, selon un économiste américain bien connu, la croissance moyenne dans le monde a été, en 1973, de 6,9 p. 100. Dès lors, la croissance de la France n'ayant été que de 6,1 p. 100, l'arithmétique et le bons sens nous révèlent que notre pays ne peut pas être le premier avec un chiffre inférieur à la moyenne ; 2° la France ne serait pas en régime de contrôle des changes puisque le ministre de l'économie et des finances alors en exercice a dit au candidat François Mitterrand : « Si vous êtes élu, vous devrez instaurer le contrôle des changes. » Or, ce contrôle, supprimé en septembre 1969, a été rétabli en novembre 1969, puis a subi de nombreux remaniements jusqu'en janvier dernier, mais n'a jamais été aboli ; 3° la V^e^ République aurait fait de la France une grande nation industrielle. Or l'indice de la production industrielle, repris depuis 1953 seulement afin d'éviter les dates de référence trop avantageuses pour la IV^e^ République, a augmenté de 46 p. 100 de 1953 à 1958, puis seulement de 48 p. 100 de 1958 à 1968, en dix ans et enfin de 32 p. 100 pendant les cinq années suivantes [6 septembre 1974. — *J. O.* 17 septembre 1974. — Séance 3 octobre 1974]. — Retrait par son auteur [22 octobre 1974].

57. — M. Francis PALMERO attire l'attention de *M. le Premier ministre* sur l'arrêt, en date du 12 juillet 1974, prononcé par la première chambre civile de la cour d'appel de Paris et accordant une indemnité de 639 731 francs à un citoyen français exproprié d'Algérie, en application du décret du 29 avril 1956 sur le développement de l'économie et la limitation des zones irrigables, ainsi que du décret de la même année relatif à la réforme agraire, et reconnaissant par conséquent la responsabilité de l'Etat français et du trésor public. Il lui demande s'il entend non seulement régler sur ces mêmes bases les indemnités dues pour de telles expropriations mais également en terminer avec le douloureux problème de l'indemnisation des **rapatriés** [6 septembre 1974. — *J. O.* 17 septembre 1974. — Séance 3 octobre 1974].

58. — M. Jean CLUZEL demande à *M. le ministre de l'agriculture* de bien vouloir définir la nouvelle **politique agricole** que le Gouvernement entend promouvoir, tant sur le plan de la production et de l'organisation des marchés, que des prix, pour, dans une première phrase, redresser la situation actuelle de l'agriculture française et, dans une deuxième phase, garantir le revenu des exploitants agricoles [18 septembre 1974. — *J. O.* 1^er^ octobre 1974. — Séance 3 octobre 1974]. — Observations sur le report de la discussion de cette question [22 octobre 1974] (p. 1410). — *Sont entendus :* MM. Jean Cluzel, Michel Kauffmann. — **Discussion** [12 novembre 1974] (p. 1683 et suiv., p. 1708 et suiv. — Commune avec la discussion des questions orales n° 48 par M. Michel Kauffmann, cf. *supra*, et n° 66 par M. Paul Jargot).

59. — M. Louis JUNG demande à *M. le secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre* (*Porte-parole du Gouvernement*) de bien vouloir exposer devant le Sénat dans quelles conditions a été mise en application la loi concernant la **radiodiffusion et la télévision** et de préciser les moyens nouveaux qui seront mis à la disposition des organismes intéressés pour assurer le plein rayonnement culturel de notre pays dans les différentes parties du monde et en particulier dans les pays francophones [18 septembre 1974. — *J. O.* 1^er^ octobre 1974. — Séance 3 octobre 1974].

60. — M. Jean-François PINTAT appelle l'attention de *M. le Ministre de l'industrie et de la recherche* sur la nécessité, face à la crise actuelle de l'énergie, de tenir à jour, régulièrement, le tableau de la situation française à cet égard et l'inventaire périodique des éléments composant le marché de l'énergie. Il s'agit là en effet d'une des bases essentielles pour l'exécution du Plan et la connaissance de l'économie de notre pays, en même temps que d'un facteur fondamental de la stabilité de notre monnaie. Il lui demande, en conséquence : 1° quelle politique charbonnière entend suivre la France et, en particulier, s'il est

envisagé des prises de participation dans des gisements étrangers en vue de pallier le déclin de l'extraction nationale ; 2° s'il ne paraîtrait pas urgent, compte tenu du fait que les promesses du Plan, en ce qui concerne le gaz naturel, paraissent difficiles à tenir, de prévoir des capacités supplémentaires de transformation des gaz pour les rendre substituables les uns aux autres ; 3° en ce qui concerne l'énergie nucléaire, si le financement des centrales prévues est assuré et si les moyens de l'industrie française en permettront la réalisation dans les délais prévus ; si on peut être certain de la sécurité de nos approvisionnements en uranium et s'il n'apparaît pas que la capacité de production de l'usine de séparation isotopique Eurodif soit déjà insuffisante ; où en est, d'autre part, la réalisation industrielle des surgénérateurs européens ; 4° s'il ne semblerait pas indispensable, dans le cadre de la recherche de sources nouvelles d'énergie, de prévoir des crédits supplémentaires pour l'exploitation de l'énergie solaire ou les recherches géothermiques. Il souhaiterait enfin savoir quelle est l'attitude du Gouvernement français face à la **politique énergétique** commune qui a été définie et adoptée par la commission des Communautés européennes et le Parlement européen [21 septembre 1974. — *J. O.* 1er octobre 1974. — Séance 3 octobre 1974]. — Retrait par son auteur [3 décembre 1974] (p. 2347).

61. — Mme Marie-Thérèse GOUTMANN attire l'attention de *M. le secrétaire d'Etat aux universités* sur la crise financière que traverse l'**université de Paris-Nord,** dont le siège est à Villetaneuse. Une étude effectuée sur la base des statistiques du ministère de l'éducation fait apparaître que si l'on prend en compte l'ensemble des enseignements dispensés, le nombre d'emplois d'enseignants dont elle dispose est très en-deçà de la moyenne nationale et que le nombre de postes de personnels administratifs (techniques, ouvriers et de service) est déficitaire de soixante emplois par rapport à la moyenne nationale. D'autre part, le budget de fonctionnement de l'université est en déficit croissant compte tenu de la hausse des prix. La mise en place de la totalité des enseignements de l'université de Paris-Nord n'a été possible que par le prélèvement, sur le budget de fonctionnement, de crédits nécessaires à l'embauche de personnels contractuels ou à l'équipement de l'université. En outre, la mise en place d'une réforme pédagogique tendant à substituer aux enseignements actuels des enseignements nouveaux à finalité professionnelle comportant plus de trente semaines d'enseignement à environ trente heures par semaine, si elle ne s'accompagne pas de la mise à la disposition de l'université d'un contingent spécial de bourses, conduira inéluctablement à une ségrégation sociale qui, compte tenu de la composition sociale de la région Nord de Paris, atteindra la moitié des étudiants. En conséquence, elle lui demande quelles mesures il compte prendre pour : allouer à l'université un contingent spécial de bourses dont le nombre devrait atteindre la moitié du nombre des étudiants admis à suivre les enseignements du second cycle à finalité professionnelle dispensés par l'université ; allouer les crédits indispensables au fonctionnement de l'université de Paris-Nord ; dégager le nombre de postes nécessaires pour le fonctionnement de l'université en fonction de son nouveau programme pédagogique [23 septembre 1974. — *J. O.* 1er octobre 1975. — Séance 3 octobre 1974]. — **Discussion** [29 octobre 1974] (p. 1366 et suiv.). — *Sont entendus dans la discussion générale :* Mme Catherine Lagatu, au nom de Mme Marie-Thérèse Goutmann, MM. Adolphe Chauvin, Jean-Pierre Soisson, secrétaire d'Etat aux universités.

62. — M. Serge BOUCHENY expose à *M. le ministre de la défense* qe la situation dans l'**industrie aérospatiale** est actuellement très préoccupante ; l'emploi des salariés de cet important secteur de l'économie française est menacé. Le personnel de la Société nationale des industries aérospatiales est particulièrement visé par la menace de licenciement et la fermeture de certains ateliers de cette société. Le secteur « Bureaux d'études » verra dans les prochains jours diminuer ses effectifs de 500 techniciens. Sous la pression des grandes firmes américaines, l'entrée en service du premier transport supersonique mondial « Concorde » est mise en cause. La production en série de cet appareil est compromise et, par-delà, la place de tote l'industrie aérospatiale française. L'intérêt national est dangereusement menacé par des accords avec les entreprises américaines ravalant notre industrie et ceux de ses ouvriers, techniciens, cadres, qui n'auraient pas été licenciés, au rôle de sous-traitants de l'industrie américaine. Il apparaît que la solution aux difficultés actuelles et la garantie de l'emploi pour l'ensemble du personnel de la S. N. I. A. S., se trouvent dans un développement important des fabrications civiles. C'est pourquoi il lui demande de bien vouloir lui préciser : 1° quelles mesures le Gouvernement compte prendre pour assurer le développement de l'industrie aérospatiale, partie intégrante du patrimoine national ; 2° quelles sont ses intentions concernant les constructions futures de Concorde et l'emploi à la S. N. I. A. S. ; 3° les conclusions de l'enquête récemment effectuée à ce sujet par une commission d'experts [26 septembre 1974. — *J. O.* 1er octobre 1974. — Séance 3 octobre 1973]. — **Discussion** [15 octobre 1974] (p 1251 et suiv. — Commune avec la discussion de la question orale n° 2, cf. *supra,* par M. André Méric).

63. — M. André FOSSET demande à *M. le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur,* les dispositions qu'il compte prendre pour réaliser l'extension indispensable de l'**école normale supérieure de Saint-Cloud** [27 septembre 1974. — *J. O.* 1er octobre 1974. — Séance 3 octobre 1974]. — **Discussion** [29 octobre 1974] (p. 1464 et suiv.). — *Sont entendus dans la discussion générale :* MM. André Fosset, Georges Cogniot, Adolphe Chauvin, Jean-Pierre Soisson, secrétaire d'Etat aux universités.

64. — M. Emile DURIEUX expose à *M. le ministre de l'économie et des finances* que dès avril 1971 et à nouveau en octobre 1972 il a appelé l'attention de son prédécesseur sur le fait que la continuelle et importante diminution de la valeur de notre monnaie portait un grave préjudice aux épargnants faisant confiance aux placements à revenus fixes et plus spécialement aux plus modestes d'entre eux, lesquels n'étant pas habitués aux subtilités de la Bourse et ne disposant pas de sommes importantes se voyaient contraints à recourir aux placements traditionnels : que dans ces conditions il paraissant nécessaire d'envisager la protection de l'**épargne** populaire ; que celle-ci pouvait être réalisée par l'indexation du capital et du revenu sur l'indice moyen du coût de la vie ou du S. M. I. C. ; que pour éviter toute spéculation et limiter les perturbations qu'une telle réalisation risquerait de provoquer un tel placement aurait pu être nominatif et plafonné. Il rappelle que la principale objection faite à cette suggestion avait été que les nouvelles formules de placement tenaient largement compte de l'érosion monétaire, ce qui est maintenant loin d'être le cas. Il lui demande si, compte tenu de la situation actuelle, il ne considère pas que le moment serait venu de revoir la question. La création d'une formule de placement indexé n'aurait pas pour seul résultat de protéger l'épargne populaire, elle aurait également l'avantage de lutter contre l'inflation et de procurer des capitaux nécessaires aux grands investissements sociaux et économiques dont le pays a besoin, tels que les hôpitaux, les écoles et les logements, d'une part, et la recherche et la création de sources d'énergie, d'autre part [3 octobre 1974]. — **Discussion** [5 novembre 1974] (p. 1572 et suiv.). — *Sont entendus dans la discussion générale :* MM. Emile Durieux, Roger Gaudon, Michel Kauffmann, Jean-Pierre Fourcade, ministre de l'économie et des finances.

65. — M. Georges LOMBARD expose à *M. le ministre des affaires étrangères* que, du 20 juin au 29 août 1974, s'est tenue à Caracas la deuxième session de la IIIe **conférence des Nations-Unies** sur le droit de la mer, dont le but était de déterminer les principes d'un droit nouveau tenant compte à la fois de l'accession de nombreuses nations à l'indépendance depuis les deux premières conférences de 1958 et 1960, du développement des technologies, des perspectives offertes par les océans en matière de ressources alimentaires, énergétiques, minérales, des problèmes posés pour la protection de l'environnement marin, etc. Cette session de Caracas présentait une importance considérable pour la France, pays maritime disposant de plus de 3 000 kilomètres de côtes en métropole et d'un ensemble exceptionnel d'îles réparties dans les départements et territoires d'outre-mer. Son enjeu mettait en cause nos grands intérêts nationaux mais il intéressait au premier chef plusieurs catégories professionnelles : les pêches maritimes qui risquent d'être touchées par la création de la zone économique exclusive de 200 milles nautiques, les industries du pétrole et des minerais dont l'exploitation est envisagée à partir des fonds sous-marins, etc. Or la délégation française à cette session était uniquement composée de fonctionnaires, à la différence des délégations de grands pays maritimes comme le Royaume-Uni, le Canada, les U. S. A., le Japon, qui avaient fait appel, au moins à titre consultatif, aux représentants des secteurs professionnels concernés. Aucun élu parlementaire français n'a été associé à ces travaux, tandis que la délégation américaine, par exemple, comprenait huit sénateurs et sept membres de la chambre des représentants. Enfin aucun membre du Gouvernement n'est venu à Caracas, alors que les autres pays y avaient envoyé, pour parler en leur nom, des ministres ou secrétaires d'Etat. Cette situation peut, certes, s'expliquer par le fait que le nouveau gouvernement n'avait pas eu le temps d'organiser la session de Caracas, mais une troisième session — qui sera sans doute décisive — se tiendra à Genève du 17 mars au 10 mai 1975. C'est dans ces conditions qu'il demande à M. le ministre des affaires étrangères de bien vouloir lui indiquer comment il envisage de composer la délégation française à la session de Genève de la IIIe conférence des Nations-Unies sur le droit de la mer. Il désire savoir, d'autre part, si le Gouvernement envisage avant cette conférence d'organiser un débat au Parlement sur sa politique en la matière [3 octobre 1974].

66. — M. Paul JARGOT, se référant aux décisions arrêtées à Luxembourg et aux réponses apportées par *M. le ministre de l'agriculture* aux nombreuses questions des parlementaires de l'Assemblée nationale, lui demande quelles sont les intentions du Gouvernement français pour sauvegarder les intérêts des agriculteurs français, dans le cadre de la révision prévue de la **politique agricole européenne,** pour compenser dans l'immédiat la non-attribution des 8 p. 100 d'augmentation des prix, position de compromis déjà très grave acceptée par certaines organisation professionnelles, et accorder le plus rapidement possible l'indexation des prix agricoles sur les coûts réels de production, seule véritable garantie du revenue familial des travailleurs agricoles [4 octobre 1974]. — **Discussion** [12 novembre 1974] (p. 1683 et suiv., p. 1708 et suiv. — Commune avec la discussion des questions orales n° 48, par M. Michel Kauffmann, *cf. supra,* et n° 58, par M. Jean Cluzel).

67. — Mlle Irma RAPUZZI expose à *M. le Premier ministre :* qu'il est patent que les moyens dits de freinage n'ont pas réussi jusqu'à présent à ramener au-dessous de 15 p. 100 la hausse annuelle des prix, et que s'il n'est pas contesté que l'**inflation** donnera au Trésor public près de 30 milliards d'excédents, la situation des travailleurs, des artisans, des agriculteurs, des économiquement faibles et des retraités ne cesse de s'aggraver ; que la situation de l'emploi, au seuil de l'hiver 1974-1975, loin de marquer une reprise, fait ressortir un taux de chômage jamais atteint ; que le Gouvernement n'a pas encore jugé nécessaire de présenter au Parlement et au pays quelles mesures immédiates et à plus long terme il entend mettre en œuvre pour juguler l'inflation et amorcer la baisse des prix tout en garantissant leur emploi à toutes les catégories menacées ; que la situation est grave dans le département des Bouches-du-Rhône et dans l'ensemble de la région Provence - Côte d'Azur où, en raison de la crise que traverse la marine marchande et des perspectives de fermeture de certaines unités de production à la S. N. I. A. S. (Marignane), dans les P. T. T., à l'éducation nationale et, de façon plus brutale, à Titan-Coder, Métalinox, etc., la liste des chômeurs, des jeunes et des femmes sans emploi ne cesse de s'accroître. Elle lui demande si le Gouvernement est disposé à adopter des dispositions comme : la suppression de la T. V. A. sur les produits de première nécessité ; le blocage des prix et des loyers ; la réforme des circuits de distribution ; la protection de l'épargne et la lutte contre toutes les formes de spéculations financières, ces mesures étant absolument indispensables pour pallier les effets de la crise et pour créer les conditions de l'assainissement financier, du redressement économique et d'un véritable progrès social dans notre pays [8 octobre 1974].

68. — M. Etienne DAILLY attire l'attention de *M. le Premier ministre* sur la recrudescence de la violence qui affecte gravement la société française, violence à laquelle — M. le Président de la République l'a récemment rappelé — la France n'entend pas se résigner. Les hold-up, attentats et attaques à main armée avec prise d'otages sont en effet la manifestation tangible de l'accroissement continue de la criminalité depuis quelques années. Face à cette violence, qui inquiète et indigne les citoyens et dont les policiers eux-mêmes sont trop souvent victimes, la société française ne se défend que très imparfaitement : la police s'avoue elle-même débordée, la justice pénale est totalement submergée et l'action préventive réduite à quelques expériences marginales. Aussi lui demande-t-il si la détermination dont a fait preuve M. le Président de la République dans ses récentes déclarations ne devrait pas se traduire par l'aggravation de certaines sanctions pénales, par une simplification du code de procédure et, surtout, par la mise en place des moyens indispensables aux services de police pour rechercher les délinquants, à la justice pour les juger dans des délais plus rapides et à l'action préventive, pour lutter contre l'accroissement de la **délinquance** en s'attaquant résolument aux facteurs criminogènes que récèle la société moderne [10 octobre 1974].

69. — M. Pierre BROUSSE demande à *M. le ministre de l'économie et des finances* quelle suite il compte donner aux demandes de prêts formulées par les entreprises sous-traitantes de la société Astre, dont la mise en **règlement judiciaire** pose des problèmes dramatiques, tant au point de vue social qu'économique, dans une région déjà très défavorisée en ces domaines. Il lui rappelle l'extrême urgence d'une décision en raison de la situation très précaire de ces sous-traitants et de l'intérêt tant de l'Etat que des salariés intéressés à voir ces demandes de prêts satisfaites, afin d'aboutir à un maintien d'activité plutôt qu'au versement d'indemnités de chômage [10 octobre 1974]. — **Discussion** [5 novembre 1974] (p. 1577 et 1578). — *Sont entendus :* MM. Pierre Brousse, Jean-Pierre Fourcade, ministre de l'économie et des ifnances.

70. — M. Michel KAUFFMANN expose à *M. le ministre de la défense* qu'il a été très surpris par la décision du conseil des ministres du mercredi 9 octobre, ayant trait à la **condition militaire** et à la revalorisation du prêt du soldat, qui doit passer de 2 francs à 2,50 francs par jour. Au moment où l'encadrement de l'armée connaît déjà un certain malaise devant l'insuffisance de sa condition, et où ce malaise gagne les appelés du service national, cette mesure ridicule lui apparaît presque comme une provocation. Que signifie en effet, par rapport au coût de la vie d'aujourd'hui, une augmentation de 50 centimes par jour pour le jeune appelé, qui voudrait faire face, sans le secours de ses parents, à ses menus frais de séjour à la caserne et en dehors ? Il en est de même pour les voyages des jeunes soldats qui devraient bénficier de la gratuité totale de déplacement au cours de leurs permissions. Il lui demande quelles mesures il compte prendre pour porter progressivement le prêt du soldat à 5 francs par jour, ce qui lui paraîtrait équitable et, en outre, pour améliorer sur le plan matériel et moral la condition de l'ensemble du personnel militaire, afin que l'armée française et ses personnels retrouvent leur crédit et leur vraie place dans la nation [15 octobre 1974].

71. — Mme Catherine LAGATU attire l'attention de *M. le Premier ministre* sur la **formation professionnelle féminine** qui présente des insuffisances criantes à la fois en ce qui concerne la formation initiale et la formation continue. Elle lui demande : 1° quelles sont les mesures qu'il préconise pour y remédier ; 2° s'il entend donner une suite favorable à la proposition de loi tendant à établir un plan national pour assurer cette formation afin que, dans l'avenir, la promotion professionnelle des jeunes filles et des femmes soit enfin assurée [16 octobre 1974].

72. — M. André MÉRIC attire l'attention de *M. le secrétaire d'Etat aux postes et télécommunications* sur la situation des **chèques postaux** et, notamment, sur le sort des personnels, spécialement à Toulouse. Il lui demande les mesures qu'il compte prendre pour donner une suite favorable aux mesures préconisées par les organisations syndicales, notamment par la C. F. D. T. [17 octobre 1974]. — Retrait par son auteur [4 décembre 1974].

73. — M. Fernand CHATELAIN demande à *M. le ministre de l'industrie et de la recherche,* à l'occasion des travaux importants que va nécessiter la remise en état de la centrale thermique E. D. F. de Champagne-sur-Oise, endommagée par un incendie, s'il n'estime pas souhaitable : 1° de substituer le charbon aux hydrocarbures pour la production d'énergie dans cette centrale, ce qui est techniquement réalisable ; 2° de poursuivre une politique de reconversion pour les **centrales thermiques** dont l'équipement le permet. Une telle orientation permettrait d'économiser des millions de tonnes de fuel lourd. Liée à l'augmentation de la production charbonnière, au développement rapide des transports en commun, à une coopération plus étroite avec les pays socialistes et avec les pays en voie de développement, à la nationalisation de la compagnie française des pétroles et de la société nationale des pétroles d'Aquitaine, elle contribuerait à améliorer la situation actuelle et, notamment, à résorber une partie du déficit de la balance des paiements [22 octobre 1974].

74. — M. André FOSSET demande à *M. le Premier ministre* s'il compte user prochainement de la faculté prévue à l'article 49 dernier alinéa de la **Constitution** pour demander au Sénat l'approbation d'une déclaration de politique générale [22 octobre 1974].

75. — Mme Brigitte GROS expose à *M. le ministre de l'éducation :* que le phénomène d'urbanisation que la France a connu depuis quelque vingt années et qui a eu pour conséquence de transformer rapidement la physionomie de nos villes par l'adjonction de nouveaux quartiers périphériques et la physionomie de nos villages par un dépeuplement progressif, pose aux municipalités des problèmes nouveaux et délicats sur le plan de l'animation et du développement ; que les élus locaux attachent de plus en plus d'importance aux activités de loisir parce qu'ils sentent qu'elles sont devenues indispensables pour faire contrepoids aux lourdes contraintes et aux multiples exigences de la vie moderne. Aujourd'hui, chacun éprouve le besoin impérieux de se distraire, de s'évader de la monotonie de l'existence quotidienne. Le loisir est devenu une nécessité primordiale à notre époque, et est rendu indispensable pour l'équilibre physique et moral de l'homme moderne ; mais que de nombreuses communes, grandes ou petites, en raison de l'augmentation importante de leurs frais de fonctionnement due au renchérissement du prix de l'énergie et à l'augmentation régulière de leurs investissements pour les équipements collectifs, ne peuvent actuellement se lancer, comme elles le souhaiteraient, dans la réalisation d'infrastructures de loisir susceptibles de répondre aux aspirations justifiées de leurs habitants ; qu'il serait donc souhaitable, en cette période de restrictions des dépenses publiques imposées par la crise économique que traverse notre pays, d'ouvrir largement les portes des **établissements scolaires** en dehors des jours et des heures de classes, à ceux qui souhaiteraient pouvoir les utiliser pour des activités de loisir. C'est

pourquoi elle lui demande de bien vouloir envisager une modification de l'arrêté du 18 janvier 1887, confirmé par une circulaire ministérielle du 2 avril 1948, afin que l'organisation de l'utilisation des locaux scolaires en dehors des heures de classes, soit désormais placée sous la seule responsabilité du conseil municipal de chaque commune et ne dépende plus, comme actuellement, des autorités préfectorales et académiques [24 octobre 1974].

76. — M. André COLIN demande à *M. le ministre des affaires étrangères* de bien vouloir lui faire connaître quelle est, aux yeux du Gouvernement français, la politique à suivre par la **Communauté européenne** pour faire face aux difficultés grandissantes devant lesquelles elle se trouve. Il lui demande quelles perspectives s'ouvriraient pour l'avenir de l'Europe si des décisions fondamentales, à caractère politique, n'étaient pas prises rapidement par les Neuf, afin d'apporter aux problèmes internes que la Communauté européenne n'a pas été capable de résoudre — malgré les décisions des conférences de Paris et de Copenhague — et qui sont largement aggravés par les nouveaux déséquilibres externes dus notamment à la crise de l'énergie, une solution à la mesure de leur importance [29 octobre 1974]. — **Discussion** [19 novembre 1974] (p. 1792 et suiv. — Commune avec la discussion des questions orales n° 79 par M. Jean-François Pintat et n° 81 par M. Henri Caillavet). — *Sont entendus dans la discussion générale :* MM. André Colin, Jean-François Pintat, Henri Caillavet, Edouard Bonnefous, Jean Sauvagnargues, ministre des affaires étrangères, Pierre Giraud, Jacques Genton, Raymond Guyot, Roger Houdet, Mme Marie-Thérèse Goutmann, M. Bernard Destremau, secrétaire d'Etat auprès du ministre des affaires étrangères.

77. — M. Jean CLUZEL attire l'attention de *M. le secrétaire d'Etat auprès du ministre de la qualité de vie (Environnement)* sur la nécessité de préserver le maintien des équilibres naturels menacé par l'accélération du programme de construction des **centrales nucléaires.** Il lui demande de préciser la nature des risques liés à la réalisation projetée d'une quarantaine de tranches de 1975 à 1980 et d'exposer les principales mesures envisagées par le Gouvernement pour limiter les effets d'une éventuelle dégradation des conditions de vie [29 octobre 1974].

78. — M. Jacques DUCLOS demande à *M. le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur,* comment il a pu qualifier de fascisant un **parti** dont le rôle dans la lutte contre le fascisme et dans la Résistance est historiquement reconnu et qui poursuit aujourd'hui dans la légalité et le respect de la Constitution une activité au service du peuple et de la nation [29 octobre 1974]. — **Discussion** [12 novembre 1974] (p. 1697 et suiv.). — *Sont entendus dans la discussion générale :* MM. Jacques Duclos, Michel Poniatowski, ministre d'Etat, ministre de l'intérieur, Guy Petit, Michel Maurice-Bokanowski, Marcel Champeix, Louis Jung.

79. — M. Jean-François PINTAT demande à *M. le ministre des affaires étrangères* de définir de manière précise la position du Gouvernement français à l'égard des différentes formes de coopération internationale en matière énergétique, qui semblent fondamentales pour la réalisation d'une certaine indépendance énergétique de l'Europe en général et de la France en particulier. Il souhaiterait notamment connaître la position française concernant la définition et la mise en œuvre d'une **politique énergétique** commune à l'Europe des Neuf dont le principe a été arrêté lors de la Conférence de Copenhague en décembre 1973 [30 octobre 1974]. — **Discussion** [19 novembre 1974] (p. 1792 et suiv. — Commune avec la discussion des questions orales n° 76 par M. André Colin, cf. *supra,* et n° 81 par M. Henri Caillavet).

80. — A la suite des positions prises par la diplomatie française dans le conflit du **Proche-Orient,** notamment le vote de la délégation française à l'O. N. U. sur l'organisation de la libération de la Palestine (O. L. P.), l'entretien de M. Sauvagnargues et de M. Arafat au Liban et les édclarations récentes des plus hautes instances de l'Etat, M. Auguste PINTON demande à *M. le ministre des affaires étrangères* comment il entend concilier cette attitude avec l'amitié qu'il continue de proclamer à l'égard d'Israël et la nécessité reconnue du respect de l'intégrité de cet Etat dans des frontières sûres et reconnues [6 novembre 1974].

81. — M. Henri CAILLAVET, constatant que *M. le ministre des affaires étrangères* a remis aux partenaires de la Communauté économique européenne un mémorandum proposant tout d'abord la création d'un conseil européen dans le but d'aboutir à une réduction progressive du droit de veto au sein du conseil des ministres, ensuite de nouveaux transferts de souveraineté, enfin que soit fixée une date pour l'élection directe du Parlement européen, lui demande de bien vouloir exposer devant le Sénat, avant la réunion du sommet européen envisagée pour le mois de décembre de cette année, la **politique du Gouvernement au plan européen.** Il souhaite que le Sénat puisse être informé loyalement et que le Gouvernement soit conduit à recueillir les observations des parlementaires susceptibles d'orienter démocratiquement sa démarche [12 novembre 1974]. — **Discussion** [19 novembre 1974] (p. 1792 et suiv. — Commune avec la discussion des questions orales n° 76 par M. André Colin, cf. *supra,* et n° 79 par M. Jean-François Pintat).

82. — M. Jacques PELLETIER rappelle à *M. le Premier ministre* que la loi du 5 juillet 1972 portant création des régions est entrée en application le 1er octobre 1973. En pratique, vers la fin de l'année dernière ou au début de 1974, l'ensemble des conseils et des comités économiques et sociaux ont été installés, et les budgets régionaux ont été ensuite votés. Il lui indique qu'un an après cette mise en place du régionalisme le bilan de l'opération apparaît à beaucoup décevant. D'une part, l'attribution au préfet de région de l'instruction des affaires régionales et de l'exécution des délibérations prises par le conseil régional, jointe au refus de constituer, auprès du président du conseil régional, une administration qui, sous son autorité, préparerait les débats régionaux, ne fait que renforcer l'emprise de l'Etat. D'autre part, l'autonomie financière des régions est insuffisante. La modicité des ressources régionales rend très difficile la réalisation d'objectifs essentiellement régionaux. Ainsi les budgets régionaux ont-ils donné lieu à des appréciations diverses. Il a été notamment reproché au budget régional de « ressembler davantage à une aide à un ministère défaillant qu'à un engagement financier véritablement régional » ou bien de « compenser les carences de l'Etat ». Il apparaît, en effet, que les actions décidées par les conseils régionaux contribuent le plus souvent à l'amélioration des infrastructures : routes, télécommunications, etc., qui sont du ressort de l'Etat et que peu de budgets comportent des actions originales de caractère régional. La **région** jouera un rôle très efficace dans la mesure où son budget sera beaucoup plus important et où le fonctionnement des organismes régionaux — conseil et comité économique et social — sera profondément modifié dans le sens d'une plus grande autonomie et d'une plus grande responsabilité, dans le respect, bien évidemment, des options du Plan décidées à l'échelon national. En conséquence, il lui demande de bien vouloir indiquer au Sénat si le Gouvernement compte prochainement faire des propositions pour renforcer les institutions régionales [29 novembre 1974]. — **Discussion** [17 décembre 1974] (p. 3040 et suiv.). — *Sont entendus dans la discussion générale :* MM. Jacques Pelletier, Hector Viron, Serge Boucheny, Michel Poniatowski, ministre d'Etat, ministre de l'intérieur.

83. — M. Marcel MATHY demande à *M. le ministre de l'agriculture* quelles sont les mesures que le Gouvernement compte mettre en œuvre pour permttre à **l'agriculture** française, tant sur le plan national que sur le plan international, de prendre la place qu'elle doit occuper pour assurer un juste et nécessaire équilibre de notre économie ainsi qu'un revenu décent aux agriculteurs, notamment aux petits et moyens exploitants familiaux, suivant les régions dans lesquelles ils se trouvent et les productions adaptées à ces régions [4 décembre 1974].

84. — M. Roger QUILLIOT constate qu'à de nombreuses reprises le Premier ministre et les membres du Gouvernement ont, au cours de déclarations publiques, manifesté leur volonté de voir se développer dans le pays le nombre des **crèches** mises à la disposition des familles et que, récemment, le ministre de l'éducation a, lui aussi, manifesté le même désir. Il demande à *Mme le ministre de la santé* si de telles manifestations officielles sont compatibles avec la réduction enregistrée depuis 1971 du montant des subventions de fonctionnement attribuées pour les crèches et surtout avec leur suppression en 1974 [4 décembre 1974].

85. — M. Edgard PISANI constate et rappelle à *M. le Premier ministre* que l'**agriculture** française se trouve désormais au carrefour de deux des problèmes les plus graves que notre pays ait à résoudre : équilibre de la balance des comptes ; sauvegarde de notre environnement et aménagement de notre territoire, et d'un problème à la solution duquel il doit contribuer : la faim dans le monde. Il lui demande de bien vouloir exposer au Sénat quelle politique le Gouvernement suit et entend suivre dans les domaines de la recherche, de la promotion des hommes et de la diffusion de la connaissance, de l'organisation des marchés et du développement des industries agricoles et alimentaires, de la politique rurale et de la politique forestière, de la politique agricole européenne, de l'organisation des marchés mondiaux et de la lutte contre la faim [5 décembre 1974].

86. — M. Félix CICCOLINI demande à *M. le garde des sceaux, ministre de la justice,* de faire connaître quels sont, parmi les renseignements détenus par les différentes administrations sur les particuliers, ceux susceptibles d'être centralisés en vue de

leur exploitation par l'**informatique** et d'indiquer à quelles fins d'utilité publique cette exploitation apparaît souhaitable, en précisant les précautions qui permettront d'assurer la protection de la personnalité de chaque citoyen [13 décembre 1974].

87. — M. Léopold HEDER expose à *M. le secrétaire d'Etat aux départements et territoires d'outre-mer :* 1° que le Gouvernement a engagé en **Guyane** une épreuve de force pour tenter de briser toute opposition politique depuis qu'il est apparu nettement que la volonté populaire s'exprime en faveur d'une modification profonde des structures politico-administratives actuelles dont la faillite est évidente ; 2° que des mesures de répression arbitraires sont appliquées à l'encontre des partis politiques et des formations syndicales de gauche dont les sièges sont investis, les appareils de sonorisation saccagés, les réunions d'information interdites ; 3° que désormais plus rien n'est à l'abri : ni la liberté individuelle, puisque de paisibles citoyens sont interpellés, fouillés les mains sur la tête, face au mur, et que des personnalités politiques et syndicales sont détenues sans motif valable ; ni l'emploi, puisque des professeurs ont été arrêtés dans l'enceinte même des établissements scolaires où ils enseignent ; ni le domicile, puisque des arrestations ont eu lieu dans la nuit chez certains dont la demeure a été fouillée de fond en comble, comme il a été procédé également à la maison des jeunes de Cayenne ; 4° que nul ne peut plus circuler librement hors du territoire guyanais sans sauf-conduit gouvernemental, puisque des fonctionnaires partant en mission aux Antilles, mandatés par leurs organismes sociaux ou professionnels, ont été mis en état d'arrestation pour ce seul motif ; 5° qu'une législation d'exception de fait permet de prolonger la garde à vue au-delà de la période légale, puisque des Guyanais sont détenus dans les locaux de la police depuis plus de six jours. Il lui demande s'il estime que ces mesures de répression, indignes d'une grande nation comme la France, sont les seuls moyens dont il dispose pour vanter les mérites de la départementalisation et faire apprécier un régime dont l'application depuis vingt-huit années se révèle pourtant inapte à porter remède à la situation générale de plus en plus catastrophique de la Guyane [13 décembre 1974].

R

RACISME. — Voy. aussi : OFFICE DE RADIODIFFUSION TÉLÉVISION FRANÇAISE. — SPORTS.

RADIODIFFUSION ET TELEVISION

Projet de loi présenté par M. Jacques CHIRAC, *Premier ministre*, **relatif à la radiodiffusion et à la télévision.** — Adopté par l'Assemblée nationale, après déclaration d'urgence, le 24 juillet 1974. — Voy. : Impressions n°s 1161, 1162 et in-8° n° 138. — **Transmission au Sénat** [25 juillet 1974] (I., n° 287). — Renvoi à la commission des affaires culturelles, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement. — Pour avis à la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation. — Rapport par M. Michel Miroudot [25 juillet 1974] (I., n° 288). — Avis par M. André Diligent [25 juillet 1974] (I., n° 289). — **Discussion** [26 juillet 1974] (p. 914 et suiv.). — *Sont entendus dans la discussion générale :* MM. Michel Miroudot, rapporteur, Jacques Chirac, Premier ministre, André Rossi, secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre (porte-parole du Gouvernement), Dominique Pado, André Diligent, rapporteur pour avis, Félix Ciccolini, Henri Caillavet, Guy Petit, Mme Catherine Lagatu, MM. Henri Fréville, Jean Fleury, Maxime Javelly, Léopold Heder, Ladislas du Luart, Georges Lamousse, Jean Filippi, Marcel Gargar, Francis Palmero, Georges Marie-Anne, Marcel Martin, Guy Schmaus, Mme Brigitte Gros, MM. Jean Legaret, Louis Gros, président de la commission des affaires culturelles. — **Motion (n° 1),** par M. Pierre Marcilhacy, **tendant à opposer la question préalable** (p. 948). — *Sont entendus :* MM. Pierre Marcilhacy, Jean-Marie Girault, Louis Gros, président de la commission des affaires culturelles, André Rossi, secrétaire d'Etat. — La motion est rejetée (p. 952) par scrutin public (n° 55). — *Discussion des articles* (p. 952 et suiv.). — Articles additionnels. — Amendement par M. Michel Miroudot, rapporteur, tendant à insérer, avant l'article 1er, un article additionnel A nouveau rappelant la mission de la radiodiffusion et télévision (p. 952), observations, adoption (*ibid.*). — Amendement par M. Michel Miroudot, rapporteur, tendant, avant l'article 1er, à insérer un article additionnel B nouveau, rappelant que les missions de la radiodiffusion et la télévision sont des missions de service public, exercées en monopole d'Etat (*ibid.*), observations, retrait (p. 953). — Art. 1er (*ibid.*). — Amendement par M. Jacques Duclos et plusieurs de ses collègues, soutenu par Mme Catherine Lagatu, tendant à une nouvelle rédaction de l'article 1er prévoyant la constitution d'une société nationale de radiodiffusion et de télévision française et précisant la définition de ses missions (*ibid.*), observations, rejet (p. 954). — Amendement par M. Félix Ciccolini et plusieurs de ses collègues tendant à une nouvelle rédaction de l'article 1er précisant que l'exécution des missions du service public et l'exercice des monopoles sont confiés à des établissements publics (*ibid.*), observations, rejet (*ibid.*). — Amendement de coordination au deuxième alinéa de l'article 1er par M. Michel Miroudot, rapporteur, observations, adoption (*ibid.*). — Amendement par Mme Catherine Lagatu et plusieurs de ses collègues, tendant, après les mots : « sont confiés » [l'exécution des missions et l'exercice du monopole], à rédiger comme suit la fin de l'article 1er : « à un établissement public d'Etat et à des sociétés nationales de programmes et de production dans les conditions fixées par la présente loi » (*ibid.*), observations, rejet (p. 955). — Amendement par M. Jacques Carat et plusieurs de ses collègues, tendant à compléter *in fine* l'article 1er par les mots suivants : « à l'exclusion de toute entreprise d'intérêts économiques et privés », afin de rappeler le principe de non-privatisation (*ibid.*), observations, rejet (*ibid.*). — Amendement par M. Roger Gaudon et plusieurs de ses collègues, tendant à compléter *in fine* l'article 1er par un nouvel alinéa ainsi rédigé : « La T. V. A. n'est applicable ni à la redevance ni aux transactions effectuées entre les établissements publics de diffusion et la société nationale de production. » (*ibid.*), observations, rejet (*ibid.*). — Articles additionnels. — Amendement par M. André Diligent, rapporteur pour avis, tendant, après l'article 1er, à insérer un article additionnel ainsi rédigé : « Il est créé un institut de l'audiovisuel chargé notamment de la conservation des archives et des recherches de création audiovisuelle. Cet institut constitue un établissement public à caractère industriel et commercial. » (*ibid.*), observations, adoption (p. 956). — Amendement par M. Michel Miroudot, rapporteur, tendant, après l'article 1er, à insérer un article additionnel nouveau relatif à la délégation parlementaire pour la radiodiffusion télévision française et ainsi rédigé : « L'article 13 de la loi n° 72-553 du 3 juillet 1972 est remplacé par les dispositions suivantes : « I. — Une délégation parlementaire pour la radiodiffusion-télévision française a pour mission : 1° de suivre et apprécier la gestion de l'établissement public et des sociétés créés par la présente loi et celle de leurs filiales et sous-filiales. A cette fin, elle dispose des pouvoirs d'investigation visés à l'article 164, paragraphe IV, de l'ordonnance n° 58-1374 du 30 décembre 1958, et reçoit communication des rapports particuliers de la commission de vérification des comptes des entreprises publiques ; 2° de rendre des avis au Gouvernement dans les conditions suivantes : *a*) la délégation est obligatoirement consultée sur les dérogations au monopole prévues à l'article 3, paragraphes 1, 2 et 3 de la loi n° 72-553 du 3 juillet 1972 sur les accords passés par l'établissement public et les sociétés créés par la présente loi concernant la production, la diffusion et la reproduction des émissions et dans les autres cas prévus par la présente loi ; *b*) la délégation peut être consultée ou rendre des avis de sa propre initiative dans les domaines concernés par la présente loi. II. — La délégation parlementaire comprend : les rapporteurs généraux des commissions des finances des deux assemblées, les rapporteurs spéciaux des mêmes commissions et les rapporteurs des commissions des affaires culturelles chargés de l'O. R. T. F. ; cinq députés et trois sénateurs désignés de façon à assurer une représentation équilibrée des groupes politiques. III. — La délégation établit son règlement intérieur. Elle rend compte de ses activités aux Assemblées parlementaires et établit chaque année un rapport qui est déposé sur le bureau des Assemblées au début de la session d'automne. » (*ibid.*) et amendement par M. André Diligent, rapporteur pour avis, tendant à insérer, après l'article 1er, un article additionnel nouveau relatif à la délégation parlementaire semblable à l'article proposé par l'amendement précédent à l'exception du nombre des députés et sénateurs qui serait de sept députés et quatre sénateurs (*ibid.*), observations, retrait de l'amendement par M. André Diligent, rapporteur pour avis, et adoption de l'amendement par M. Michel Miroudot, rapporteur (p. 957). — Art. 2 (*ibid.*). — Amendement par M. Michel Miroudot, rapporteur, tendant à compléter cet article afin de préciser que l'établissement public de diffusion est non seulement « doté de l'autonomie financière », mais « doté de l'autonomie administrative et financière » (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — Amendement par M. Michel Miroudot, rapporteur, tendant, au premier alinéa de l'article 2, après les mots : « la diffusion des programmes de radio et de télévision », à insérer les mots : « en France et vers l'étranger » (*ibid.*), observations, adoption (p. 958). — Amendement par M. Pierre Marzin tendant, au premier alinéa de l'article 2, après les mots : « programmes de radio et de télévision », à insérer les mots : « et, à cette fin uniquement » [utilisation des réseaux herziens des P. T. T. et de la radio] (*ibid.*), observations, retrait (*ibid.*). — Amendement par M. Michel Miroudot, rapporteur, tendant, après la première phrase de l'article 2, à insérer la phrase

suivante : « Il [l'établissement public] a notamment pour obligation de créer les équipements nécessaires pour couvrir les zones qui ne peuvent pas encore recevoir les émissions de toutes les sociétés nationales. » (*ibid.*) et amendement par M. Maxime Javelly et plusieurs de ses collègues tendant, après cette même première phrase de l'article 2, à insérer la phrase suivante : « Il [l'établissement public] a notamment pour obligation de créer les équipements nécessaires pour couvrir les zones qui ne peuvent pas encore recevoir les programmes de toutes les sociétés nationales. » (*ibid.*), observations, rejet (p. 959) par scrutin public (n° 56) de l'amendement par M. Maxime Javelly et plusieurs de ses collègues et adoption modifiée [le mot : « mission » remplaçant le mot « obligation »] de l'amendement par M. Michel Miroudot, rapporteur (p. 959). — Amendement par Mme Catherine Lagatu et plusieurs de ses collègues tendant à remplacer la seconde phrase de l'article 2 par les dispositions suivantes : « Il procède aux études et aux recherches concernant les matériels et les techniques de radiotélévision. Il participe avec les administrations et les organismes professionnels intéressés à la fixation des normes des matériels de radiodiffusion et de télévision et au contrôle de la mise en application de ces normes. » (*ibid.*), amendement par M. Félix Ciccolini et plusieurs de ses collègues, soutenu par M. Jacques Carat, tendant à compléter *in fine* le premier alinéa par la phrase suivante : « Il participe avec les administrations et les organismes professionnels intéressés à la fixation des normes de matériels de radiodiffusion et de télévision et au contrôle de la mise en application de ces normes. » (*ibid.*), amendement par M. Henri Fréville tendant à rédiger comme suit la dernière phrase de cet article : « Il procède aux recherches et collabore à la fixation des normes concernant les matériels et les techniques de radio-télévision. » (*ibid.*), amendement par M. Michel Miroudot, rapporteur, tendant à remplacer cette même dernière phrase par le texte suivant : « Il procède aux études et aux recherches concernant le matériel et les techniques de radiodiffusion et de télévision. Il participe avec les organismes professionnels intéressés à la fixation des normes des matériels et au contrôle de la mise en application de ces normes. » (p. 960)., retrait de l'amendement par Mme Catherine Lagatu, retrait de l'amendement par M. Félix Ciccolini (*ibid.*), observations, adoption de l'amendement par M. Henri Fréville (*ibid.*), l'amendement par M. Michel Miroudot, rapporteur, devient sans objet (*ibid.*). — Amendement par M. Pierre Marzin tendant à compléter l'alinéa tel qu'il résulte de l'adoption de l'amendement précédent, par les mots : « en liaison avec le centre national d'études des télécommunications » (*ibid.*), observations, retrait (p. 961). — Amendement par M. André Diligent, tendant à compléter *in fine* le premier alinéa du même article 2, par les phrases suivantes : « Il assure la formation du personnel. L'institut de l'audiovisuel lui est rattaché. » (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — Neuf amendements sur le deuxième alinéa de l'article 2 : premier amendement par M. Michel Miroudot, rapporteur, tendant à remplacer la première phrase de cet alinéa par les deux phrases suivantes : « Le conseil d'administration se compose de vingt à vingt-quatre membres. Il comprend pour moitié des personnalités représentant l'Etat. » (*ibid.*), amendement par M. Fernand Lefort, et plusieurs de ses collègues, tendant à remplacer les trois derniers alinéas de l'article par les dispositions suivantes : « Le conseil d'administration de l'établissement est composé, par tiers, de représentants du Gouvernement, de représentants du Parlement désignés par lui à la proportionnelle et de représentants élus par les personnels et collaborateurs de la société nationale sur des listes présentées par les organisations syndicales représentatives. Le conseil d'administration élit parmi ses membres son président. » (*ibid.*), amendement par M. André Diligent, rapporteur pour avis, tendant à remplacer le deuxième alinéa par les dispositions suivantes : « Le conseil d'administration de l'établissement est composé pour moitié de membres représentant l'Etat. Il comprend d'autre part : un député et un sénateur désignés respectivement par l'Assemblée nationale et par le Sénat sur proposition de la délégation parlementaire pour la radiodiffusion-télévision française ; un représentant de chaque société nationale de programme ; deux représentants du personnel de l'établissement désignés sur la proposition des organisations syndicales les plus représentatives. » (*ibid.*), deuxième amendement par M. Michel Miroudot, rapporteur, tendant, au même alinéa, deuxième phrase, à remplacer les mots : « un parlementaire au titre de l'opinion publique désigné conjointement par les commissions permanentes compétentes de l'Assemblée nationale et du Sénat » par les mots : « deux députés et deux sénateurs au titre de l'opinion publique désignés respectivement par les commissions permanentes compétentes de l'Assemblée nationale et du Sénat. » (*ibid.*), premier amendement par M. Jacques Carat, et plusieurs de ses collègues, tendant à remplacer les mots : « un parlementaire au titre de l'opinion publique désigné conjointement par les commissions compétentes de l'Assemblée nationale et du Sénat » par les mots : « deux députés et deux sénateurs au titre de l'opinion publique désignés respectivement par les commissions compétentes de l'Assemblée nationale et du Sénat » (*ibid.*), amendement par M. Jean Filippi, tendant à remplacer les mots : « un parlementaire », par les mots : « deux parlementaires » (*ibid.*), amendement par M. Guy Schmaus et plusieurs de ses collègues tendant après les mots : « sociétés nationales de programme », à rédiger comme suit la fin du deuxième alinéa : « et de représentants des personnels d'établissements élus sur des listes présentées par les organisations syndicales représentatives » (p. 962), troisième amendement par M. Michel Miroudot, rapporteur, tendant à remplacer les mots : « et du personnel de l'établissement », par les mots : « et un ou des représentants du personnel nommés sur des listes de présentation établies par les organisations syndicales représentatives » (*ibid.*), et second amendement par M. Jacques Carat et plusieurs de ses collègues, tendant à remplacer les mots : « et du personnel de l'établissement » par les mots : « et un ou des représentants du personnel nommés sur des listes de présentation établies par les organisations syndicales représentatives » (*ibid.*) ; observations, retrait de l'amendement par M. Jean Filippi (p. 961), retrait de l'amendement par M. Guy Schmaus et plusieurs de ses collègues (p. 962), retrait du second amendement par M. Jacques Carat et plusieurs de ses collègues (*ibid.*), retrait du premier amendement par M. Jacques Carat et plusieurs de ses collègues (*ibid.*), rejet de l'amendement par M. Fernand Lefort et plusieurs de ses collègues (*ibid.*), observations (p. 963), retrait de l'amendement par M. André Diligent, rapporteur pour avis (*ibid.*), adoption du premier amendement par M. Michel Miroudot, rapporteur (*ibid.*), adoption du second amendement par M. Michel Miroudot, rapporteur (*ibid.*), adoption du troisième amendement par M. Michel Miroudot, rapporteur (p. 964). — *Ont pris part à la discussion des articles :* MM. Jacques Carat, Félix Ciccolini, André Diligent, rapporteur pour avis, Henri Fréville, Roger Gaudon, Louis Gros, président de la commission des affaires culturelles, Jacques Habert, Maxime Javelly, Mme Catherine Lagatu, MM. Fernand Lefort, Pierre Marzin, Jean Mézard, Michel Miroudot, rapporteur, André Rossi, secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre (porte-parole du Gouvernement), Guy Schmaus.

Suite de la discussion [27 juillet 1974] (p. 971 et suiv.). — *Suite de la discussion des articles.* — Article additionnel (après l'art. 2) (p. 971). — Amendement par M. Jean Filippi, tendant, après l'article 2, à insérer un article additionnel nouveau créant un comité de coordination de l'établissement public, des sociétés nationales de programme et de la société nationale de production (*ibid.*), observations, rejet (p. 973) par scrutin public (n° 57). — Art. 3 (p. 973). — Amendement par M. André Diligent, rapporteur pour avis, tendant à supprimer le mot : « notamment », à la fin du premier alinéa de l'article 3, alinéa ainsi conçu : « Les ressources de l'établissement public de diffusion comprennent notamment : » (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — Amendement par M. Fernand Lefort et plusieurs de ses collègues, tendant à supprimer les fonds de concours dans l'énumération des ressources de l'établissement public (*ibid.*), observations, rejet (*ibid.*). — Amendement par M. Félix Ciccolini et plusieurs de ses collègues, tendant à remplacer le mot : « redevance », par le mot : « taxe » au deuxième alinéa de l'article 3, observations, retrait (*ibid.*). — Amendement par M. Michel Miroudot, rapporteur, tendant, à la fin du deuxième alinéa de l'article 3, à ajouter les mots : « et vers l'étranger », après l'expression : « diffusion des émissions sur l'ensemble du territoire de la République. » (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — Amendement par M. Henri Fréville, soutenu par M. Félix Ciccolini, tendant à rédiger comme suit l'alinéa 2° de l'article 3 : « 2° Un pourcentage de la redevance pour droit d'usage des postes récepteurs, calculé de façon à permettre progressivement la diffusion des émissions sur l'ensemble du territoire de la République ; et, pour partie, à financer les recherches concernant les matériels et les techniques de radio-télévision » (*ibid.*), observations, adoption (p. 974). — Amendement par M. Maurice Vérillon et plusieurs de ses collègues soutenu par M. Maxime Javilly, tendant à compléter l'alinéa 2° de l'article 3 afin de préciser que le pourcentage de la redevance doit permettre la couverture du territoire métropolitain par les deuxième et troisième chaîne (*ibid.*) et amendement par M. Michel Miroudot, rapporteur, tendant à compléter *in fine* l'alinéa 2° de cet article 3 par les mots suivants : « Ce pourcentage doit lui permettre d'assurer la couverture totale du territoire national par la deuxième chaîne au 31 décembre 1975 et au 31 décembre 1976 par la troisième chaîne. » (*ibid.*), observations, retrait de l'amendement par M. Maurice Vérillon et plusieurs de ses collègues (*ibid.*) et rejet (*ibid.*) par scrutin public (n° 58) de l'amendement par M. Michel Miroudot, rapporteur (p. 974). — Amendement par M. André Diligent, rapporteur pour avis, tendant, après le 5° de cet article 3 relatif aux ressources de l'établissement public, à ajouter un 6° ainsi rédigé : « Le pro-

duit des dons et legs. » (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — Amendement par M. André Diligent, rapporteur pour avis, tendant à préciser au dernier alinéa de l'article 3 que : « Le budget de l'établissement est voté par le conseil d'administration et approuvé par arrêté conjoint du Premier ministre et du ministre des finances. » (p. 975), observations, rejet (*ibid.*). — Art. 4 (*ibid.*). — Amendement par Mme Catherine Lagatu et plusieurs de ses collègues, tendant, au début du deuxième alinéa de cet article, à remplacer les mots : « Elle [la société nationale de radiodiffusion] produit des émissions », par les mots : « Elle produit une part essentielle de ses programmes » (*ibid.*), observations, rejet (*ibid.*). — Amendement par Mme Catherine Lagatu et plusieurs de ses collègues, tendant à compléter cet article 4 *in fine* en ajoutant les mots : « en garantissant les droits des artistes et interprètes », après la phrase : « Elle produit des émissions et peut céder à des tiers les droits qu'elle possède sur ces émissions. » (*ibid.*), observations, rejet (*ibid.*). — Amendement par M. Michel Miroudot, rapporteur, tendant à compléter *in fine* l'article 4 par un nouvel alinéa ainsi rédigé : « Elle assure la gestion et le développement des orchestres existants de l'O. R. T. F. tant à Paris qu'en province. » (*ibid.*) et amendement tendant à un but semblable, par M. Jacques Carat et plusieurs de ses collègues, soutenu par M. Maxime Javelly (*ibid.*), observations, retrait de l'amendement par M. Jacques Carat et plusieurs de ses collègues (*ibid.*), adoption de l'amendement par M. Michel Miroudot, rapporteur (p. 976). — Art. 5 (*ibid.*). Amendement par M. André Diligent, rapporteur pour avis, tendant à ajouter, après les mots : « trois sociétés nationales », les mots : « dénommées première chaîne, deuxième chaîne et troisième chaîne dans la présente loi. » (*ibid.*), observations, rejet (*ibid.*). — Amendement par M. André Diligent, rapporteur pour avis, tendant à compléter *in fine* cet article 5 par les mots suivants : « et peuvent [les sociétés] céder à des tiers les droits qu'elles possèdent sur celles-ci [les émissions]. » (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — Amendement par M. Jacques Carat et plusieurs de ses collègues, tendant à compléter *in fine* l'article 5 par la phrase suivante : « Elles achètent à la société de production prévue à l'article 9 de la présente loi l'essentiel des émissions non produites par leurs soins. » (*ibid.*), observations, rejet (p. 977) par scrutin public (n° 59). — Amendement par M. Marcel Gargar et plusieurs de ses collègues, tendant à compléter l'article 5 par un nouvel alinéa ainsi rédigé : « Les stations O. R. T. F. des départements et territoires d'outre-mer produisent des émissions. » (p. 977), observations, rejet (*ibid.*). — Article additionnel 5 *bis* (*ibid.*). — Amendement par M. André Diligent, tendant après l'article 5, à insérer un article additionnel 5 *bis* nouveau posant le principe de la complémentarité et de la concertation entre la première et la deuxième chaîne et ainsi conçu, après rectifications : « Les deux sociétés nationales non visées à l'article 6 ont un caractère complémentaire. Sous réserve des cas visés à l'article 12, elles ne peuvent programmer aux mêmes heures des émissions de même genre, sauf s'il s'agit d'émissions d'information. Les responsables de ces deux sociétés se concertent pour établir des programmes qui satisfont aux obligations prévues à l'alinéa précédent. » (p. 977 et 978), observations, adoption (p. 979) par scrutin public (n° 60). — Art. 6 (p. 979). — Amendement par M. Maxime Javelly et plusieurs de ses collègues, soutenu par M. Jacques Carat, tendant à modifier le deuxième alinéa de l'article 6, en ce qui concerne la composition des comités régionaux consultatifs de l'audiovisuel (*ibid.*), amendement par M. Michel Miroudot, rapporteur, tendant, au même alinéa, à modifier la composition des comités régionaux consultatifs de l'audiovisuel (*ibid.*) et amendement par M. André Diligent, tendant, au même alinéa, à modifier également la composition des comités régionaux consultatifs de l'audiovisuel (*ibid.*), observations ; l'amendement par M. Maxime Javelly et plusieurs de ses collègues, soutenu par M. Jacques Carat, est retiré (p. 980), repris et modifié (p. 981), retiré (*ibid.*), l'amendement par M. André Diligent, est retiré (p. 980), l'amendement par M. Michel Miroudot, rapporteur, est retiré (p. 980) ; amendement par M. André Rossi, secrétaire d'Etat, tendant à compléter le deuxième alinéa de l'article 6 par la phrase suivante : « Ces comités comprennent un tiers d'élus locaux choisis par les conseils généraux parmi les maires et les conseillers généraux. » (p. 981), adoption de ce dernier amendement (p. 982). — Amendement par M. Marcel Gargar et plusieurs de ses collègues, tendant à une nouvelle rédaction des deux derniers alinéas de l'article 6 consacrés au service de la radiodiffusion et télévision dans les départements et territoires d'outre-mer (*ibid.*), amendement par M. Georges Marie-Anne et plusieurs de ses collègues tendant à une nouvelle rédaction du troisième alinéa de l'article 6, alinéa relatif au service de la radiodiffusion et télévision dans les départements et territoires d'outre-mer (*ibid.*) et amendement par M. Gustave Héon, tendant, au troisième alinéa de l'article 5, à remplacer les mots : « Le service de » [la radiodiffusion et télévision], par les mots : « L'organisme chargé de » (*ibid.*), observations, retrait de l'amendement par M. Georges Marie-Anne et plusieurs de ses collègues (*ibid.*), rejet de l'amendement par M. Marcel Gargar et plusieurs de ses collègues (*ibid.*), adoption de l'amendement par M. Gustave Héon (*ibid.*). Amendement par Léopold Heder tendant à insérer, après le troisième alinéa de l'article 6 un nouvel alinéa disposant que, dans le cadre des départements d'outre-mer, les projets de décrets et le cahier des charges seront soumis à l'avis des conseils généraux (*ibid.*), observations, rejet (*ibid.*). — Amendement par M. Michel Miroudot, rapporteur, tendant à modifier la dernière phrase du dernier alinéa de l'article 6, afin de porter de un à deux le nombre des membres choisis par chacun des conseils généraux ou assemblées territoriales au sein du comité consultatif des programmes pour les départements et territoires d'outre-mer (p. 983), observations, adoption (*ibid.*). — Amendement par M. Gustave Héon tendant, au même alinéa relatif aux comités consultatifs des programmes à remplacer les mots : « deux personnalités désignées par arrêté », par les mots : « deux parlementaires désignés par leur assemblée respective » (*ibid.*), observations, amendement par M. André Rossi, rapporteur, tendant à modifier le même alinéa de l'article 6 afin d'ajouter aux « deux personnalités désignées par arrêté », « deux parlementaires désignés par leur assemblée » (*ibid.*), retrait de l'amendement par M. Gustave Héon et adoption de l'amendement par M. André Rossi, secrétaire d'Etat (*ibid.*). — Article additionnel (p. 984). — Amendement par M. André Diligent, rapporteur pour avis, tendant, après l'article 6, à insérer un article additionnel nouveau disposant que les sociétés nationales de télévision constitueront avec l'agence France presse une agence française d'images qui réalisera les reportages les plus coûteux (*ibid.*), observations, retrait (*ibid.*). — Art. 7 (*ibid.*). — Douze amendements : amendement par Mme Brigitte Gros, soutenu par M. Jacques Habert, tendant à rédiger comme suit cet article : « Le conseil d'administration de chaque société comprend sept membres : deux représentants de l'Etat ; deux parlementaires, au titre de l'opinion publique, désignés par les commissions permanentes compétentes de chaque assemblée ; une personnalité de la presse écrite désignée par les syndicats professionnels ; un représentant du personnel nommé sur des listes de présentation établies par les organisations syndicales représentatives, et une personnalité du monde culturel. Pour la société mentionnée à l'article 6, cette personnalité appartient au cinéma. Les membres du conseil d'administration choisissent en leur sein le président. Celui-ci est désigné pour trois ans. Il organise la direction et en nomme les membres. » (p. 985), premier amendement par M. André Diligent, rapporteur pour avis, tendant à remplacer le premier alinéa de cet article par les dispositions suivantes : « Le conseil d'administration de chaque société comprend : 1° deux représentants de l'Etat ; 2° un député et un sénateur désignés respectivement par l'Assemblée nationale et par le Sénat sur proposition de leur commission compétente ; 3° un représentant de la presse écrite nommé sur proposition : des organisations syndicales représentatives des journalistes pour la société nationale de radiodiffusion et pour l'une des sociétés nationales de télévision non visées à l'article 6 ; des organisations professionnelles représentatives de propriétaires de journaux et de publications pour les deux autres sociétés nationales de télévision ; 4° un représentant du personnel nommé sur proposition des organisations syndicales représentatives ; 5° une personnalité du monde culturel choisie par les autres membres du conseil ; pour la société mentionnée à l'article 6, cette personnalité appartient au cinéma. » (*ibid.*), amendement par M. Georges Lamousse et plusieurs de ses collègues, soutenu par M. Jacques Carat, tendant à rédiger ainsi le début du premier alinéa de l'article 7 : « Le conseil d'administration de chaque société comprend sept membres : deux représentants de l'Etat, deux parlementaires. au titre de l'opinion publique, désignés respectivement par les commissions compétentes de l'Assemblée nationale et du Sénat, une personnalité... » (*ibid.*), premier amendement par M. Michel Miroudot, rapporteur, tendant à rédiger comme suit le début du premier alinéa de l'article 7 : « Le conseil d'administration de chaque société comprend sept membres : » (*ibid.*), second amendement par M. Michel Miroudot, rapporteur, tendant, au premier alinéa, à remplacer les mots : « un parlementaire au titre de l'opinion publique », par les mots : « deux parlementaires, au titre de l'opinion publique, désignés respectivement par les commissions permanentes compétentes de l'Assemblée nationale et du Sénat ». (*ibid.*), troisième amendement par M. Michel Miroudot, rapporteur, tendant, après le premier alinéa de l'article 7, à insérer un nouvel alinéa ainsi rédigé : « Les membres du conseil d'administration exercent leur mandat pour trois ans. » (*ibid.*), quatrième amendement par M. Michel Miroudot, rapporteur, tendant, après le premier alinéa de l'article 7, à insérer un nouvel alinéa ainsi rédigé : « La personnalité de la presse écrite et le représentant du personnel sont nommés sur une liste de présentation établie respectivement par les organisations syndicales représentatives

de la presse et du personnel. » (*ibid.*), amendement par M. Félix Ciccolini et plusieurs de ses collègues, soutenu par M. Jacques Carat, tendant, après le premier alinéa de l'article 7, à insérer un deuxième alinéa ainsi rédigé : « La personnalité de la presse écrite et le représentant du personnel sont nommés sur des listes de présentation établies respectivement par les organisations syndicales représentatives de la presse et du personnel. » (*ibid.*), second amendement par M. André Diligent, tendant à remplacer le deuxième alinéa de cet article 7 par les dispositions suivantes : « La durée du mandat des membres du conseil d'administration est de trois ans. Toutefois, sous réserve des dispositions concernant le président, il peut être mis fin à tout moment au mandat des représentants de l'Etat. Le président, choisi parmi les membres du conseil d'administration, est nommé pour trois ans par décret en conseil des ministres. Il ne peut être révoqué avant la fin de son mandat qu'à la demande ou avec l'accord de la majorité des membres du conseil d'administration. Son mandat est renouvelable. Le président organise la direction après avis du conseil d'administration. » (*ibid.*), cinquième amendement par M. Michel Miroudot, rapporteur, tendant à rédiger comme suit le dernier alinéa de cet article : « Le président, choisi parmi les membres du conseil d'administration, est nommé pour trois ans par décret en conseil des ministres. Il organise la direction et en nomme les membres. Il ne peut être révoqué qu'avec l'accord de la majorité du conseil d'administration. » (*ibid.*), amendement par M. Jacques Carat et plusieurs de ses collègues, tendant à remplacer la première phrase du dernier alinéa par le texte suivant : « Le président, choisi parmi les membres du conseil d'administration, est nommé par celui-ci pour trois ans. » (*ibid.*), troisième amendement par M. André Diligent, rapporteur pour avis, tendant à supprimer les mots suivants, à la fin de l'article 7 « et [le président] en nomme les membres [de la direction] » (*ibid.*) ; observations, rejet de l'amendement par Mme Brigitte Gros (p. 986), le premier amendement par M. André Diligent, rapporteur pour avis, est retiré (*ibid.*), observations, l'amendement par M. Georges Lamousse et plusieurs de ses collègues est également retiré (p. 987), adoption modifiée du second amendement par M. Michel Miroudot, rapporteur (p. 988), adoption du premier amendement par M. Michel Miroudot, rapporteur (*ibid.*), observations, le second amendement par M. André Diligent est rejeté (p. 989) par scrutin public (n° 61), le troisième amendement par M. Michel Miroudot, rapporteur, est adopté (p. 989), observations, le troisième amendement par M. André Diligent, rapporteur pour avis, est retiré (p. 990), l'amendement par M. Joseph Carat est rejeté par scrutin public (n° 62) et le cinquième amendement par M. Michel Miroudot, rapporteur, est adopté, modifié par la suppression de sa dernière phrase (p. 990), l'amendement par M. Félix Ciccolini et plusieurs de ses collègues est retiré (*ibid.*), le quatrième amendement par M. Michel Miroudot, rapporteur, est adopté, modifié, dans le texte suivant : « Le représentant du personnel est nommé sur une liste de présentation établie par les organisations syndicales représentatives du personnel » (p. 991). — Art. 8 (*ibid.*). — Amendement par M. André Diligent, tendant à compléter *in fine* cet article par un nouvel alinéa ainsi rédigé : « Les sociétés de programme ne peuvent constituer des filiales et des sous-filiales que si les capitaux d'origine publique y restent majoritaires. » (*ibid.*), observations, retrait (*ibid.*). — Article additionnel. — Amendement par M. André Diligent tendant, avant l'article 9, à insérer un article additionnel nouveau ainsi rédigé : « Les sociétés de programme sont progressivement dotées des moyens d'assurer elles-mêmes la production de la majeure partie de leurs émissions. Dans l'immédiat, les moyens de production de l'Office de radiodiffusion-télévision française qui ne peuvent être répartis entre chaque société de programme sont affectés à la société de production prévue à l'article suivant. » (*ibid.*), observations, retrait (p. 992), l'amendement est repris par M. Jacques Carat et rejeté (*ibid.*). — Amendement par M. Jean Filippi, soutenu par M. Jacques Pelletier, tendant à rédiger ainsi l'intitulé du chapitre III : « La société nationale de production » [au lieu de : La société de production] et amendement identique par M. Jacques Carat et plusieurs de ses collègues (*ibid.*), le premier amendement est retiré et le second est rejeté (*ibid.*). — Art. 9 (*ibid.*). — Amendement par Mme Catherine Lagatu et plusieurs de ses collègues, tendant : 1° à rédiger comme suit le premier alinéa de l'article 9 : « une société nationale de production est chargée de réaliser l'essentiel des émissions décidées par les sociétés nationales de programme. » ; 2° à supprimer le deuxième alinéa relatif aux actions de la société (p. 993), observations, retrait (*ibid.*). — Amendement par M. Henri Fréville tendant à compléter *in fine* le premier alinéa de l'article 9 par la phrase suivante : « Elle [la société de production] participe à la diffusion de la culture française dans le monde » (*ibid.*), observations, retrait (*ibid.*). — Amendement par M. Michel Miroudot, rapporteur, tendant à modifier la fin du deuxième alinéa de l'article 9 afin que les actions de la société de production soient détenues par l'Etat ou par « des sociétés nationales » et non par « des sociétés nationales ou des sociétés d'économie mixte, les capitaux publics devant rester majoritaires » (*ibid.*), amendement par M. Félix Ciccolini et plusieurs de ses collègues, soutenu par M. Jacques Carat, tendant à un but semblable et amendement par M. Roger Gaudon et plusieurs de ses collègues, tendant également à un but semblable (*ibid.*), retrait de l'amendement par M. Félix Ciccolini et de l'amendement par M. Roger Gaudon (*ibid.*), rejet de l'amendement par M. Michel Miroudot, rapporteur (*ibid.*). — Amendement par M. Michel Miroudot, rapporteur, tendant à modifier le troisième alinéa de l'article 9 afin de ne pas soumettre à l'approbation administrative la nomination du président et, s'il y a lieu, du directeur général (*ibid.*), observations, retrait (p. 994). — Amendement par M. Michel Miroudot, rapporteur, et amendement identique par M. Félix Ciccolini et plusieurs de ses collègues, tendant à modifier le dernier alinéa de l'article 9 afin que les décisions d'approbation émanent non point : « de l'autorité administrative », mais : «du Premier ministre ou du membre du Gouvernement délégué par lui à cet effet » (*ibid.*), observations, adoption des amendements (*ibid.*). — Amendement par M. André Diligent tendant à compléter *in fine* l'article 9 par un nouvel alinéa ainsi rédigé : « Les capitaux d'origine publique doivent rester majoritaires dans les filiales et sous-filiales de la société de production. » (*ibid.*), observations, retrait (*ibid*), l'amendement est repris par M. Félix Ciccolini et rejeté (*ibid.*). — Art. 11 (p. 995). — Observations sur les stations régionales (*ibid.*). — Amendement par M. André Diligent, rapporteur pour avis, tendant, pour harmonisation, à remplacer les mots : « délégation parlementaire consultative », par les mots : « délégation parlementaire pour la radiodiffusion-télévision française » (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — Amendement par M. Michel Miroudot, rapporteur et amendement identique par M. Jacques Carat et plusieurs de ses collègues, tendant à ajouter les mots : « et du haut conseil de l'audiovisuel », après la phrase : « un cahier des charges arrêté par le Premier ministre ou le ministre délégué par lui fixe, après avis de la délégation parlementaire consultative » (*ibid.*), retrait de l'amendement par M. Jacques Carat, rejet de l'amendement par M. Michel Miroudot, rapporteur (*ibid.*). — Amendement par M. Michel Miroudot, rapporteur, tendant à rédiger comme suit le troisième alinéa de l'article 11 : « Le cahier des charges détermine leurs obligations au titre de l'information et de la culture conformément aux missions définies à l'article additionnel A, notamment par la diffusion d'œuvres lyriques ou dramatiques produites par les théâtres, festivals ou entreprises d'action culturelle subventionnés. Il détermine, en outre, leurs obligations au titre de l'action extérieure et de la coopération. » (p. 996), observations, sous-amendement par M. André Rossi, secrétaire d'Etat, tendant à remplacer, dans le texte de l'amendement, les mots : « la diffusion d'œuvres lyriques ou dramatiques », par les mots : « la diffusion d'œuvres lyriques, dramatiques ou musicales. », (*ibid.*), adoption du sous-amendement et de l'amendement (*ibid.*). — Amendement rédactionnel au quatrième alinéa de l'article 11 par M. Michel Miroudot, rapporteur (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — Amendement par Mme Catherine Lagatu et plusieurs de ses collègues, tendant à supprimer le dernier alinéa, relatif à la publicité à la télévision, de cet article 11 (*ibid.*), observations, rejet (*ibid.*) — Amendement par M. Michel Miroudot, rapporteur, tendant à remplacer le cinquième alinéa de l'article 11 par les dispositions suivantes : « Il autorise la publicité, dont les recettes seront affectées à une seule des sociétés nationales de programme. Il en fixe la durée maximale et les règles auxquelles elle est soumise. » (*ibid.*) et amendement par M. André Diligent, rapporteur pour avis, tendant à rédiger comme suit le même alinéa : « Il détermine les règles auxquelles est soumise la publicité dans le respect des limites prévues à l'article 18 et en fixant la proportion maximale de recettes publicitaires pouvant provenir du même annonceur. » (*ibid.*), observations, retrait de l'amendement par M. Michel Miroudot, rapporteur, et adoption de l'amendement par M. André Diligent, rapporteur pour avis (p. 997). — Amendement par M. André Diligent tendant à compléter l'article 11 par un nouvel alinéa prévoyant que le cahier des charges fixera « la proportion minimum de productions externes que les sociétés nationales de programmes confient à la société de production prévue à l'article 9. » (*ibid.*), observations, rejet (*ibid*). — Amendement par M. Jacques Carat et plusieurs de ses collègues, tendant à compléter l'article 11 par un nouvel alinéa ainsi rédigé : « Le cahier des charges doit imposer aux différentes sociétés nationales un partage des meilleurs temps d'écoute répondant pour des publics diversifiés, à la mission de service public. » (*ibid.*), observations, rejet (*ibid.*). — Amendement par M. Marcel Gargar tendant à compléter cet article 11 par un nouvel alinéa prévoyant que : « Le cahier des charges fixe la durée et le contrôle de la publicité dans les

départements et territoires d'outre-mer. » (*ibid.*), observations, adoption (p. 998). — Art. 12 (*ibid.*). — Amendement par M. Michel Miroudot, rapporteur, tendant à compléter le deuxième alinéa de l'article 12 afin de prévoir que l'Etat remboursera aux sociétés nationales les frais qu'elles auront exposés pour les émissions, lors des campagnes électorales (*ibid*), observations, rejet (*ibid.*). — Amendement par MM. Jean Philippi et Henri Caillavet, tendant à compléter le troisième alinéa de l'article 12 par les dispositions suivantes : « Un temps d'antenne au moins égal à la moitié de celui dont auront disposé le Gouvernement et les parlementaires de la majorité sera accordé aux parlementaires de l'opposition. » (*ibid.*), observations, adoption (p. 999). — Art. 14 (*ibid.*). — Amendement par M. André Diligent, rapporteur pour avis, tendant à compléter *in fine* cet article 14 par une phrase prévoyant que : « L'état prévisionnel et les observations du Gouvernement sont communiqués à la délégation parlementaire pour la radiodiffusion-télévision française et aux commissions compétentes des deux assemblées. » (*ibid.*), observations, retrait (*ibid.*). — Art. 15 (p. 1000). — Amendement par M. Joseph Carat et plusieurs de ses collègues, soutenu par M. Félix Ciccolini, tendant à remplacer le premier alinéa de l'article 15 par des dispositions nouvelles supprimant la redevance pour droit d'usage des postes de radiodiffusion et de télévision qui serait remplacée par une taxe de nature fiscale établie et recouvrée comme un impôt direct (*ibid.*), observations, rejet (*ibid.*). — Amendement par M. André Diligent, rapporteur pour avis, tendant à supprimer l'obligation du vote unique lors de l'approbation par le Parlement de la répartition du produit de la redevance entre l'établissement public et les sociétés nationales (*ibid.*), observations, adoption modifiée de l'amendement dans la forme suivante : « La répartition du produit de la redevance entre l'établissement public et les sociétés nationales, telle qu'elle résulte de l'application des dispositions de l'article 16, est soumise à l'approbation du Parlement. » (p. 1003). — Amendement par M. Michel Miroudot, rapporteur, tendant à compléter *in fine* le troisième alinéa de l'article 15 par la phrase suivante : « Les cahiers des charges de l'année en cours, les avenants qui en modifient éventuellement les données pour l'année suivante, les observations du Premier ministre ou du ministre délégué par lui à cet effet sur le respect par chaque société des clauses de son cahier sont également annexés au projet de loi de finances. » (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — Art. 16 (p. 1005). — Amendement par M. Louis Talamoni et plusieurs de ses collègues, soutenu par M. André Aubry, tendant à rédiger comme suit le premier alinéa de l'article 16 : « Le service de la redevance est maintenu. » (*ibid.*), amendement par M. Félix Ciccolini et plusieurs de ses collègues, tendant à rédiger ainsi le début du premier alinéa de l'article 16 : « La taxe visée à l'article 15 est établie et recouvrée par les services de la direction générale des impôts et de la direction de la comptabilité publique. Le montant des recouvrements... » (*ibid.*) et amendement par M. Louis Talamoni et plusieurs de ses collègues, soutenu par Mme Catherine Lagatu, tendant à rédiger comme suit le premier alinéa de ce même article : « La redevance est recouvrée par l'Etat ; le montant des recouvrements sera inscrit à un compte spécial du Trésor et obligatoirement affecté aux services de la radiodiffusion et télévision française. » (*ibid.*), observations, rejet (p. 1006) par scrutin public (n° 63) du premier amendement par M. Louis Talamoni et plusieurs de ses collègues, retrait de l'amendement par M. Félix Ciccolini et plusieurs de ses collègues (*ibid.*), observations, retrait du second amendement par M. Louis Talamoni et plusieurs de ses collègues (p. 1007). — Amendement par M. André Rossi, secrétaire d'Etat, tendant à rédiger comme suit le premier alinéa de l'article 26 : « La redevance est recouvrée par l'Etat ; le montant des recouvrements est inscrit provisoirement à un compte spécial du Trésor. », observations, adoption (*ibid.*). — Amendement par M. André Diligent, rapporteur pour avis, tendant à une nouvelle rédaction du deuxième alinéa de l'article 16, alinéa relatif à la procédure de répartition du produit de la redevance entre l'établissement public et les sociétés bénéficiaires (*ibid.*), observations, retrait (*ibid.*). — Amendement d'harmonisation au deuxième alinéa de l'article 16 par M. André Diligent, rapporteur pour avis, adoption (*ibid.*). — Art. 18 (*ibid.*). — Amendement par Mme Catherine Lagatu et plusieurs de ses collègues, tendant à supprimer cet article 18 relatif à la durée, à la répartition et au volume des recettes des émissions publicitaires (p. 1008), observations, rejet (*ibid.*). — Amendement par M. André Diligent, rapporteur pour avis, tendant à une nouvelle rédaction plus détaillée du premier alinéa de cet article relatif à la durée, à la répartition et au volume des recettes des émissions publicitaires (*ibid.*), observations, rejet (p. 1011) par scrutin public (n° 64). — Amendement rédactionnel par M. Michel Miroudot, rapporteur, adoption (p. 1011). — Observations sur les limitations de volume de la publicité télévisée par M. Jacques Chirac, Premier ministre (p. 1012). — Amendement par M. André Rossi, secrétaire d'Etat, tendant à rédiger ainsi la deuxième phrase du premier alinéa de l'article 18 : « La proportion des recettes provenant de la publicité de marques ne pourra excéder globalement 25 p. 100 du total des ressources des organismes énumérés à l'article 1er de la présente loi. » (p. 1013), observations, adoption (*ibid.*). — Amendement par M. André Rossi, secrétaire d'Etat, tendant à supprimer le deuxième alinéa de l'article 18, alinéa relatif au plafond maximal des recettes provenant de la publicité de marques pour l'exercice 1975 (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — Amendement par M. André Rossi, secrétaire d'Etat, tendant à rédiger comme suit le troisième alinéa de l'article 18 : « La régie française de publicité assurera l'exécution de ces dispositions. » (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — Articles additionnels. — Amendement par M. Michel Miroudot, rapporteur, tendant, après l'article 18, à insérer un article additionnel nouveau ainsi rédigé : « Lorsque l'édification d'un immeuble-tour ou d'un groupe d'immeubles nuira à la réception des programmes de télévision par les locataires et copropriétaires du voisinage, les promoteurs devront faire installer à leurs frais une antenne réémettrice de télévision ou assurer par tout autre moyen technique la réception normale des émissions de télévision aux habitants du voisinage. » (*ibid.*) et amendement par M. Fernand Chatelain et plusieurs de ses collègues, soutenu par M. André Aubry, tendant à insérer, après l'article 18, un article additionnel nouveau relatif également aux nuisances créées par les immeubles neufs (*ibid.*), observations, retrait de l'amendement par M. Fernand Chatelain et plusieurs de ses collègues (p. 1014), adoption de l'amendement par M. Michel Miroudot, rapporteur (*ibid.*). — Amendement par M. André Diligent, rapporteur pour avis, tendant, après l'article 18, à insérer un article additionnel nouveau ainsi rédigé : « Le contrôle de la commission de vérification des comptes des entreprises publiques s'étend à l'établissement public et aux sociétés créés par la présente loi ainsi qu'à leurs filiales et sous-filiales. » (*ibid.*), observations, adoption (p. 1015). — Art. 19 (*ibid.*). — Amendement par M. René Jager et plusieurs de ses collègues, soutenu par M. René Tinant, tendant à ajouter au troisième alinéa de cet article, les mots : « et de licenciement », après les mots : « droits acquis des travailleurs en matière de salaire, de maladie, d'accident du travail » (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — Amendement par M. Marcel Gargar et plusieurs de ses collègues tendant à compléter *in fine* l'article 19 concernant les dispositions permanentes relatives au personnel, par l'alinéa suivant : « Les dispositions de cet article sont applicables aux personnels des départements d'outre-mer et territoires d'outre-mer. » (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — Article additionnel. — Amendement par M. Guy Schmaus, et plusieurs de ses collègues, tendant, après l'article 19, à insérer un article additionnel nouveau visant à substituer à l'O. R. T. F., l'établissement public et les sociétés nationales, dans ses obligations et devoirs à l'égard des personnels (*ibid.*), observations, rejet (p. 1016) par scrutin public (n° 65). — Art. 20 (p. 1016). — Amendement par M. Guy Schmaus et plusieurs de ses collègues, tendant à supprimer cet article relatif au service minimal en cas de grève des personnels, observations, rejet (*ibid.*), par scrutin public (n° 66). — Amendement rédactionnel par M. Michel Miroudot, rapporteur, adoption (p. 1016). — Art. 21 (*ibid.*). — Amendement par M. Jean Filippi et M. Henri Caillavet, tendant à compléter cet article par un nouvel alinéa permettant aux fonctionnaires de l'O. R. T. F. qui ont au moins vingt ans d'ancienneté dans l'office d'être, s'ils le demandent, intégrés comme agents statutaires et non reclassés dans leurs corps d'origine (*ibid.*), observations, rejet (p. 1017). — Art. 21 *bis* (*ibid.*). — Amendement par M. René Jager et plusieurs de ses collègues, tendant à une nouvelle rédaction de cet article afin d'étendre l'éventail des possibilités de reclassement des agents de l'office (*ibid.*), observations, retrait (p. 1018). — Art. 22 (*ibid.*). — Amendement par M. Guy Schmaus et plusieurs de ses collègues, soutenu par M. Marcel Gargar, tendant à compléter cet article relatif à la prise en charge par l'Etat des personnels du service de la redevance, par les mots : « tant en métropole que dans les départements et territoires d'outre-mer. » (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — Amendement par M. Guy Schmaus et plusieurs de ses collègues, tendant à compléter *in fine* l'article 22 par un nouvel alinéa afin d'affecter les personnels du service de la redevance à la direction générale des impôts ou à la direction de la comptabilité publique (*ibid.*), observations, rejet (p. 1019). — Art. 23 (*ibid.*). — Amendement par M. Jacques Carat et plusieurs de ses collègues, soutenu par M. Maxime Javelly, tendant à une nouvelle rédaction de cet article 23 afin d'accorder les avantages du « congé spécial » aux anciens agents de l'office de radiodiffusion télévision française, ayant vingt ans de services et cinquante-cinq ans d'âge qui en feront la demande (*ibid.*), amendement par M. Roger Gaudon et plusieurs de ses collègues, soutenu par M. André Aubry, tendant également à une nouvelle rédaction de cet article 23 afin de prévoir que les agents relevant du statut des personnels de l'office âgés de soixante ans et plus,

et les agents relevant des autres statuts de l'office, âgés de cinquante-cinq ans au plus tard au 31 décembre 1974 seront mis à cette date en congé spécial (*ibid.*), amendement par M. Henri Caillavet et M. Jean Filippi, soutenu par M. Jean Filippi, tendant à remplacer le texte de l'article 23 par des dispositions relatives à l'indemnisation des agents de l'office âgés de soixante ans et plus (*ibid.*) et amendement par M. André Diligent, rapporteur pour avis, tendant à une nouvelle rédaction du premier alinéa et du début du deuxième alinéa de l'article 23 afin de prévoir que les agents relevant des statuts de l'office de radiodiffusion-télévision française âgés de soixante ans et plus au 31 décembre 1974 pourront être mis à cette date en congé spécial jusqu'à l'âge de soixante-cinq ans (*ibid.*) ; observations, rejet de l'amendement par M. Jacques Carat et plusieurs de ses collègues (p. 1020), observations, rejet de l'amendement par Roger Gaudon et plusieurs de ses collègues (*ibid.*), observations, retrait de l'amendement par M. Henri Caillavet et M. Jean Jean Filippi (p. 1021), observations, retrait de l'amendement par M. André Diligent, rapporteur pour avis (*ibid.*). — Amendement par M. Jean Filippi et plusieurs de ses collègues, tendant, dans la première phrase de l'article 23, à remplacer les mots : « sont mis » [en position spéciale], par les mots : « peuvent être mis » (*ibid.*), observations, rejet (p. 1022). — Amendement par M. Guy Petit et plusieurs de ces collègues, soutenu par M. Jean Filippi, tendant à compléter le premier alinéa de l'article 23 par une disposition permettant aux agents une option entre la position spéciale et la perception des indemnités de licenciement prévues par leur statut au cas de licenciement à l'âge de soixante ans (*ibid.*), observations, rejet (*ibid.*) par scrutin public (n° 67). — Amendement par M. Michel Miroudot, rapporteur, tendant, après le premier alinéa de l'article 23, à insérer un nouvel alinéa disposant que « dans les mêmes conditions, les agents relevant des statuts de l'Office âgés de cinquante-cinq ans ou plus au 31 décembre 1974 pourront, sur leur demande, être mis en position spéciale. » (p. 1022), observations, adoption (*ibid.*). — Amendement d'harmonisation par M. Michel Miroudot, rapporteur, au début du second alinéa de l'article 23, observations, adoption (*ibid.*). — Amendement par M. Fernand Chatelain et plusieurs de ses collègues, soutenu par Mme Catherine Lagatu, tendant à rédiger comme suit la première phrase du deuxième alinéa de l'article 23 : « Les dispositions de l'alinéa précédent [mise en disposition spéciale] ne sont applicables ni aux agents ayant des parents à charge, ni aux agents ayant des enfants à charge au sens de l'article L. 527 du code de la sécurité sociale et au titre de l'impôt sur le revenu. » (*ibid.*), observations, adoption modifiée [« Les dispositions du premier alinéa... »] (p. 1023). — Amendement par MM. Henri Caillavet et Jean Filippi, soutenu par M. Jean Filippi, tendant à compléter *in fine* l'article 23 par le nouvel alinéa suivant : « Les mêmes dispositions sont applicables de plein droit aux personnels de production et de réalisation ne relevant pas du statut mais dont la collaboration à l'Office constitue la seule activité professionnelle depuis plus de cinq ans. » (*ibid.*), observations, retrait (*ibid.*). — Amendement par M. Henri Caillavet, soutenu par M. Jean Filippi, tendant à compléter *in fine* cet article 23 par un nouvel alinéa ainsi rédigé : « Les agents « hors statut » qui ne seront pas réembauchés recevront une indemnité égale aux rémunérations perçues pendant les deux dernières années. » (*ibid.*), observations, rejet (p. 1024) par scrutin public (n° 68). — Art. 24 (p. 1024). Amendement par M. Roger Gaudon et plusieurs de ses collègues, soutenu par M. André Aubry, tendant à une nouvelle rédaction de cet article relatif à la répartition des personnels entre les nouveaux organismes et au reclassement des personnels non affectés (*ibid.*), observations, rejet (*ibid.*). — Amendement par M. Félix Ciccolini et plusieurs de ses collègues, soutenu par M. Jacques Carat, tendant à rédiger ainsi le début du premier alinéa : « La répartition des personnels pris en charge par les divers établissements et sociétés ou dans les instituts et services qui sont appelés à succéder aux droits et obligations de l'O. R. T. F. est effectuée... » (*ibid.*), observations, rejet (*ibid.*). — Amendement d'harmonisation par M. Félix Ciccolini et plusieurs de ses collègues, soutenu par M. Jacques Carat, tendant dans le premier alinéa de l'article 24 *in fine*, à remplacer les mots : « ainsi que du personnel », par les mots : « ainsi que les représentants du personnel désignés par les organisations syndicales représentatives. » (p. 1025), observation, adoption (*ibid.*). — Amendement par M. Marcel Gargar tendant, après le premier alinéa de l'article 24, à insérer un nouvel alinéa disposant que : « Les personnels originaires des départements et territoires d'outre-mer travaillant en métropole et désirant regagner leur pays d'origine pourront le faire en priorité et sans enquête policière. » (*ibid.*), observations, rejet (*ibid.*). — Amendement par M. Félix Ciccolini et plusieurs de ses collègues, soutenu par M. Jacques Carat, tendant à modifier le deuxième alinéa de l'article 24 afin de faire une obligation et non une possibilité du reclassement des personnels qui ne seront pas affectés aux organismes nouveaux (*ibid.*), observations, rejet (*ibid.*). — Amendement par M. Félix Ciccolini et plusieurs de ses collègues, soutenu par M. Jacques Carat, tendant à modifier la fin du quatrième alinéa de l'article 24 afin de supprimer la date limite prévue du 30 juin 1975 pour pouvoir bénéficier de l'indemnité de licenciement (*ibid.*), observations, retrait (p. 1026). — Amendement par M. Michel Miroudot, rapporteur, tendant à remplacer la date du 30 juin 1975 par celle du 31 décembre 1975, au quatrième alinéa ainsi conçu de l'article 24 : « Les agents qui présentent une demande de reclassement continuent à percevoir leur traitement jusqu'à la date à laquelle ils sont reclassés et, au plus tard, jusqu'au 30 juin 1975. » (*ibid.*), observations, rejet (*ibid.*) par scrutin public (n° 69). — Amendement par M. Roger Gaudon et plusieurs de ses collègues, soutenu par M. André Aubry, tendant, dans le dernier alinéa de l'article 24 excluant de l'application des articles 21 à 24 certains agents, à ajouter les mots : « aux agents déportés et internés politiques » après les mots : « internés de la résistance » (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — Amendement par M. Jacques Habert tendant, au même dernier alinéa de l'article 24, à insérer, après les mots : « aux agents ayant appartenu aux forces françaises libres », les mots : « aux anciens combattants titulaires de la croix de guerre » (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — Amendement par M. Michel Miroudot, rapporteur, tendant, afin de rendre plus explicite la non-application des dispositions des articles 21 à 24 aux agents visés au dernier alinéa de l'article 24, à compléter le même dernier alinéa par la phrase suivante : « Ces agents sont obligatoirement reclassés dans les sociétés nationales ou l'établissement public à un niveau qui ne peut être inférieur à celui qu'ils occupent dans l'Office de radiodiffusion-télévision française à la date de la présente loi. » (*ibid.*), observations, rejet (p. 1027) par scrutin public (n° 70). — Art. 25 (p. 1027). — Amendement rédactionnel par M. André Rossi, secrétaire d'Etat, observations, adoption (*ibid.*). — Amendement par M. Roger Gaudon et plusieurs de ses collègues, soutenu par M. André Aubry, tendant, supprimant la date limite du 31 décembre 1975, à rédiger comme suit cet article 25 : « Les agents bénéficiant des dispositions du premier alinéa de l'article 24 ci-dessus restent, jusqu'à l'élaboration des statuts ou conventions prévus à l'article 19, régis par les dispositions qui leur sont actuellement applicables. » (*ibid.*), amendement identique par M. Joseph Carat et plusieurs de ses collègues (*ibid.*) et amendement par MM. Henri Caillavet et Jean Filippi, soutenu par M. Jacques Pelletier, tendant, dans la première phrase de l'article 25, à supprimer les mots : « et, au plus tard, jusqu'au 31 décembre 1975 » (*ibid.*), observations, retrait de l'amendement par M. Jacques Carat (*ibid.*), retrait de l'amendement par MM. Henri Caillavet et Jean Filippi, rejet de l'amendement par M. Roger Gaudon et plusieurs de ses collègues (*ibid.*). — Article additionnel. — Amendement par M. André Diligent, rapporteur pour avis, tendant, avant l'article 26, à insérer un article additionnel nouveau ainsi rédigé : « Les services de l'O. R. T. F. qui ne peuvent être affectés à l'un ou l'autre de l'établissement public et des sociétés créés par la présente loi peuvent être rattachés à des organismes communs dans lesquels les capitaux d'origine publique sont majoritaires. Le contrôle des programmes tendant à empêcher la publicité illégale est confié à un organisme dépendant du Premier ministre. » (p. 1028), observations, retrait (*ibid.*). — Art. 26 (*ibid.*). — Amendement par M. Félix Ciccolini et plusieurs de ses collègues, soutenu par M. Jacques Carat, tendant à ajouter, après le premier alinéa de cet article 26, un nouvel alinéa soumettant la vente de biens de l'O. R. T. F., dévolus à la société de production, à l'avis de l'administration des domaines (p. 1029), observations, rejet (*ibid.*). — Amendement par M. Guy Schmaus et plusieurs de ses collègues tendant à remplacer les deux derniers alinéas de l'article 26 par les dispositions suivantes : « Les biens mobiliers et immobiliers appartenant au patrimoine de l'Office et utilisés pour les services sociaux du personnel par les associations, groupements et comités d'établissement ou d'entreprise, conservent leur destination au bénéfice de l'ensemble des agents visés à l'alinéa 1 de l'article 24 ci-dessus. Ils seront mis à la disposition du comité interentreprise constitué par les comités d'entreprise des organismes appelés à succéder à l'Office. Les modalités selon lesquelles le ou les services liquidateurs devront assurer le paiement des traitements ou indemnités prévus par les articles 21 à 24 ci-dessus sont fixées par décret en Conseil d'Etat. Les transferts de biens, droits et obligations, prévus par la présente loi, ne donnent lieu ni à indemnité ni à perception de droits ou taxes. » (*ibid.*), observations, rejet (*ibid.*). — Article additionnel. — Amendement par MM. Jean Cauchon et Francis Palmero tendant, après l'article 26, à insérer un article additionnel nouveau précisant que le droit de réponse est applicable aux personnes physiques et morales et qu'il concerne toutes les émissions produites sur le territoire national (*ibid.*), observations, retrait (p. 1030). — Art. 27 (*ibid.*). — Amendement par M. Pierre Marzin, soutenu par M. Jacques Habert, tendant à compléter le premier alinéa de l'article 27 afin que les décrets d'applications de la présente

loi déterminent : « 1° les mesures permettant la constitution et l'exploitation conjointes des réseaux spécifiques par l'établissement public et l'administration des postes et télécommunications ; 2° l'organisation des liaisons que l'établissement public doit assurer avec l'administration des télécommunications pour l'exercice des compétences définies aux 2 et 3 de l'article 2 de la loi n° 72-553 du 3 juillet 1973. » (*ibid.*), observations, retrait (*ibid.*). — Amendement rédactionnel de coordination par M. Michel Miroudot, rapporteur, adoption (*ibid.*). — *Ont pris part à la discussion des articles :* MM. André Aubry, Edouard Bonnefous, président de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation, Jacques Carat, Pierre Carous, Jean Cauchon, Félix Ciccolini, Adolphe Chauvin, Jacques Chirac, Premier ministre, Jean Collery, André Diligent, rapporteur pour avis, Charles Ferrant, Jean Filippi, Henri Fréville, Marcel Gargar, Roger Gaudon, Jacques Genton, Pierre Giraud, Louis Gros, président de la commission des affaires culturelles, Jacques Habert, Léopold Heder, Gustave Héon, Maxime Javelly, Mme Catherine Lagatu, MM. Fernand Lefort, Jean Legaret, Pierre Marcilhacy, Georges Marie-Anne, Michel Miroudot, rapporteur, Geoffroy de Montalembert, Jacques Pelletier, André Rossi, secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre (porte-parole du Gouvernement), Guy Schmaus, René Tinant. — *Explications de vote :* MM. Jean Collery, Fernand Lefort, Edgar Tailhades, Pierre Carous, Philippe de Bourgoing. — Sur l'ensemble (p. 1033) et par scrutin public (n° 71), adoption (p. 1033). — ADOPTION MODIFIÉE (n° 95).

Adopté par l'Assemblée nationale (commission mixte paritaire) le 28 juillet 1974. — Voy. : Impressions n° 1165 [deuxième lecture], n° 1166 et in-8° n° 139.

COMMISSION MIXTE PARITAIRE (Art. 45, alinéa 2, de la Constitution) [27 juillet 1974] (p. 1033). — Election des membres de la commission (*ibid.*). — Rapport par M. Michel Miroudot [28 juillet 1974] (I., n° 290). — **Discussion** [28 juillet 1974] (p. 1050 et suiv.). — *Sont entendus dans la discussion générale :* MM. Michel Miroudot, rapporteur pour le Sénat de la commission mixte paritaire, Jacques Chirac, Premier ministre, Louis Gros, président de la commission des affaires culturelles, Mme Catherine Lagatu, MM. Jacques Habert, Jean Filippi, Georges Lamousse, Adolphe Chauvin, Philippe de Bourgoing, Geoffroy de Montalembert. — *Discussion des articles* (p. 1054 et suiv.). — Art. 2 (p. 1055). — Amendement par M. Jacques Chirac, Premier ministre, tendant à rédiger comme suit le début de la deuxième phrase du quatrième alinéa de l'article 2 : « Il [le conseil d'administration] comprend d'autre part deux parlementaires désignés respectivement par les commissions permanentes compétentes de l'Assemblée nationale et du Sénat ainsi que les représentants des sociétés nationales de programme et deux représentants du personnel de l'établissement nommés sur des listes de présentation établies par les organisations syndicales représentatives. » (*ibid.*). — Art. 4 (*ibid.*). — Amendement par M. Jacques Chirac, Premier ministre, tendant à supprimer les mots « de l'O. R. T. F. » au dernier alinéa de cet article 4, alinéa ainsi conçu : « Elle [la société nationale] assure la gestion et le développement des orchestres de l'O. R. T. F., tant à Paris qu'en province » (*ibid.*). — Art. 7 (*ibid.*). — Amendement par M. Jacques Chirac, Premier ministre, tendant à rédiger ainsi le début de l'article 7 : « Le conseil d'administration de chaque société comprend six membres : deux représentants de l'Etat, un parlementaire, une personnalité de la presse écrite, un représentant du personnel et une personnalité du monde culturel (p. 1056). — Art. 18 (p. 1057). — Amendement par M. Jacques Chirac, Premier ministre, tendant : « I. A rédiger ainsi la deuxième phrase du premier alinéa : « La proportion des recettes provenant de la publicité de marques ne pourra excéder globalement 25 p. 100 du total des ressources des organismes énumérés à l'article 1er de la présente loi. » II. A supprimer le deuxième alinéa du présent article. » (*ibid.*). — *Sont entendus :* MM. Jacques Chirac, Premier ministre, Jean Filippi. — *Explication de vote :* Mme Catherine Lagatu. — Vote unique sur l'ensemble du projet de loi dans la rédaction proposée par la commission mixte paritaire, modifiée par les quatre amendements du Gouvernement (p. 1058). — Adoption (*ibid.*), par scrutin public (n° 72). — ADOPTION (n° 96). — COMMISSION MIXTE PARITAIRE. — TEXTE DÉFINITIF.

Promulgation. — Loi n° 74-696 du 7 août 1974 (*J. O.* du 8 août 1974).

DÉLÉGATION PARLEMENTAIRE. — Election de trois sénateurs membres de la délégation parlementaire pour la radiodiffusion-télévision française [30 octobre 1974] (p. 1515, 1522, 1556). — *Sont élus :* MM. Jean Fleury, Félix Ciccolini, Dominique Pado.

Voy. aussi : LOI DE FINANCES POUR 1975 : CULTURE (OBSERVATIONS. — CRÉDITS). — INDUSTRIE ET RECHERCHE (OBSERVATIONS). — COOPÉRATION (OBSERVATIONS). — SERVICES DU PREMIER MINISTRE [INFORMATION] (OBSERVATIONS). — RADIODIFFUSION ET TÉLÉVISION (OBSERVATIONS). — QUESTIONS ORALES AVEC DÉBAT, 59. — OFFICE DE RADIODIFFUSION-TÉLÉVISION FRANÇAISE (O. R. T. F.). — RAPPORTS D'INFORMATION, 8.

REDEVANCE RADIODIFFUSION-TELEVISION. — Voy. aussi : COMPTES SPÉCIAUX DU TRÉSOR. — LOI DE FINANCES POUR 1975 : RADIODIFFUSION ET TÉLÉVISION (OBSERVATIONS. — LIGNE 104 DE L'ÉTAT E ET ARTICLES ADDITIONNELS). — OFFICE DE RADIODIFFUSION-TÉLÉVISION FRANÇAISE (O. R. T. F.). — RADIODIFFUSION ET TÉLÉVISION.

RAGE (Lutte contre la).

Projet de loi présenté par M. Jacques CHIRAC, *Premier minitre,* **relatif à la lutte contre la rage** [12 juillet 1974. — Rattaché pour ordre au procès-verbal de la séance du 11 juillet 1974. — *J. O.* 25 juillet 1974] (I., n° 285). — Renvoi à la commission des affaires économiques et du Plan, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement. — Rapport par M. Jean-Marie Bouloux [30 octobre 1974] (I., n° 74). — **Discussion** [21 novembre 1974] (p. 1867 et suiv.). — *Sont entendus dans la discussion générale :* MM. Jean-Marie Bouloux, rapporteur, Christian Bonnet, ministre de l'agriculture. — *Discussion des articles* (p. 1870 et 1871). — Art. 1er (p. 1870). — Observations sur l'urgence de la publication du décret reconnaissant la rage comme maladie professionnelle (*ibid.*). — Art. 2 (*ibid.*). — Amendement par Mme Marie-Thérèse Goutmann et plusieurs de ses collègues tendant, dans le texte présenté pour l'article 232 du code rural, après le premier alinéa, à insérer un nouvel alinéa prévoyant l'indemnisation des agriculteurs contraints d'abattre des animaux (*ibid.*), observations, retrait (p. 1871). — Art. 3 (*ibid.*). — Observations sur la protection des chiens des lieutenants de louveterie (*ibid.*). — *Ont pris part à la discussion des articles :* MM. Christian Bonnet, ministre de l'agriculture, Jean-Marie Bouloux, rapporteur, Mme Marie-Thérèse Goutmann, MM. Michel Kauffmann, Michel Moreigne. — Sur l'ensemble, adoption (p. 1871). — ADOPTION (n° 42).

Adopté avec modifications par l'Assemblée nationale le 16 décembre 1974. — Voy. : Impressions nos 1338, 1380 et in-8° n° 200.

Transmission au Sénat (deuxième lecture) [17 décembre 1974] (I., n° 154). — Renvoi à la commission des affaires économiques et du Plan. — Rapport par M. Jean-Marie Bouloux [17 décembre 1974] (I., n° 160). — **Discussion** [20 décembre 1974] (p. 3220 et 3221). — *Sont entendus dans la discussion générale :* M. Robert Laucournet, au nom de M. Jean-Marie Bouloux, rapporteur, Mme Simone Veil, ministre de la santé. — *Articles* (p. 3220 et 3221). — Sur l'ensemble, adoption (p. 3221). — ADOPTION (n° 73). — DEUXIÈME LECTURE. — TEXTE DÉFINITIF.

Promulgation. —Loi n° 75-2 du 3 janvier 1975 (*J. O.* du 4 janvier 1975.)

RAMASSAGE SCOLAIRE. — Voy. aussi : LOI DE FINANCES POUR 1975 : INTÉRIEUR (OBSERVATIONS). — EDUCATION (OBSERVATIONS).

RAPATRIES

Proposition de loi, présentée par M. Marcel CHAMPEIX, *sénateur* et plusieurs de ses collègues, **tendant à une indemnisation complète des rapatriés et des spoliés** [17 mai 1973] (I., n° 273). — *Renvoi à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement.* — Rapport par M. Félix Ciccolini [21 février 1974. — *J. O.* Lois et décrets 22 février 1974. — Rattachée pour ordre au procès-verbal de la séance du 22 janvier 1974. — Débats séance 2 avril 1974] (I., n° 132). — **Discussion** [26 juin 1974] (p. 557 et suiv.). — *Sont entendus dans la discussion générale :* MM. Félix Ciccolini, rapporteur, Jean Francou, Charles Alliès, Christian Poncelet, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'économie et des finances (budget), Léon Jozeau-Marigné, président de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, Louis Gros. — *Motion* déposée par le Gouvernement *tendant au renvoi en commission* de la proposition de loi (p. 562). — *Sont entendus sur la motion :* M. Léon Jozeau-Marigné, président de la commission des lois, Charles Alliès, Christian Poncelet, secrétaire d'Etat. — Adoption (p. 564) de la motion par scrutin public (n° 48), la proposition de loi est renvoyée à la commission.

Voy. aussi : LOI DE FINANCES POUR 1975 : INTÉRIEUR (OBSERVATIONS). — ECONOMIE ET FINANCES [I. — CHARGES COMMUNES] (OBSERVATIONS). — LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE POUR 1974 (n° 2. — OBSERVATIONS). — LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE POUR 1974 (n° 2. — ARTICLE ADDITIONNEL APRÈS L'ART. 19. — COMMISSION MIXTE PARITAIRE : ART. 19 *bis* A). — QUESTIONS ORALES AVEC DÉBAT, 57.

RAPPELS AU REGLEMENT

A l'ouverture de la session extraordinaire du 23 juillet 1974, rappels au règlement par MM. Raymond Guyot, André Diligent, Marcel Champeix, Pierre Carous [23 juillet 1974] (p. 879 et 880).

Sur l'ordre du jour de la séance du 25 juillet 1974, rappel au règlement par M. Etienne Dailly [23 juillet 1974] (p. 881 et 882). — Sont entendus : MM. Edouard Bonnefous, René Tomasini, secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre (relations avec le Parlement).

Sur une modification à l'ordre du jour du 21 novembre 1974, rappel au règlement par M. Robert Schwint [21 novembre 1974] (p. 1866 et 1867). — Sont entendus : MM. Robert Schwint, Guy Petit, Christian Bonnet, ministre de l'agriculture.

Sur la distribution des amendements lors de la discussion du projet de loi de finances pour 1975, rappel au règlement par M. André Fosset [22 novembre 1974] (p. 1927).

Observations par M. Roger POUDONSON, sénateur, sur l'article 75 du règlement du Sénat et le délai de réponses des ministres aux questions écrites. — Est entendu : M. Olivier STIRN, secrétaire d'Etat auprès du ministre chargé des relations avec le Parlement [2 avril 1974] (p. 202 et 203).

RAPPORT DE LA COUR DES COMPTES

Dépôt du rapport établi par la Cour des comptes au cours de la présente année [20 juin 1974] (p. 477). — *Sont entendus :* MM. Désiré Arnaud, Premier président de la Cour des comptes, Edouard Bonnefous, président de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation :

Voy. aussi : QUESTIONS ORALES, 1438.

« **RAPPORT JONQUILLE** » [**Energie**]. — Voy. : LOI DE FINANCES POUR 1975. — SERVICES DU PREMIER MINISTRE [V. — COMMISSARIAT GÉNÉRAL DU PLAN D'ÉQUIPEMENT ET DE LA PRODUCTIVITÉ] (ETAT B. — TITRE III).

RAPPORTS D'INFORMATION

1. — Rapport d'information par M. Jean-François PINTAT et plusieurs de ses collègues, fait au nom de la commission des affaires économiques et du Plan, à la suite de la **mission effectuée au Brésil, du 18 août au 6 septembre 1973, concernant l'énergie et les transports** [14 février 1974. — *J. O.*, Lois et décrets du 15 février 1974. — Rattaché pour ordre au procès-verbal de la séance du 22 janvier 1974. — Débats, séance du 2 avril 1974] (I., n° 130).

2. — Rapport d'information par M. Jean-Pierre BLANCHET et plusieurs de ses collègues, fait au nom de la commission des affaires sociales, à la suite d'une **mission d'information chargée d'étudier les problèmes sanitaires et sociaux se posant en Inde, en Indonésie et en Iran** [10 mai 1974. — *J. O.*, Lois et décrets 11 mai 1974. — Rattachée pour ordre au procès-verbal de la séance du 4 avril 1974. — Débats séance 30 mai 1974] (I., n° 153).

3. — Rapport d'information par M. Léon JOZEAU-MARIGNÉ et plusieurs de ses collègues, fait au nom de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, à la suite d'une **mission effectuée du 16 juillet au 3 août 1973 sur l'organisation institutionnelle, judiciaire et administrative du Canada** [21 mai 1974. — *J. O.* Lois et décrets 22 mai 1974. — Rattachée pour ordre au procès-verbal de la séance du 4 avril 1974. — Débats séance 30 mai 1974] (I., n° 161).

4. — Rapport d'information par M. Marcel CHAMPEIX et plusieurs de ses collègues, fait au nom de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, à la suite de la **mission effectuée du 18 mars au 2 avril 1973 par une délégation de la commission chargée d'étudier les institutions de l'Etat d'Israël** [11 juin 1974] (I., n° 198).

5. — Rapport d'information par M. Henri CAILLAVET et plusieurs de ses collègues, fait au nom de la commission des affaires culturelles à la suite d'une **mission accomplie par une délégation de cette commission chargée d'étudier les différents aspects de l'évolution culturelle récente en Chine et les relations culturelles, scientifiques et techniques de ce pays avec la France** [24 septembre 1974. — *J. O.* Lois et décrets 25 septembre 1974. — Séance 2 octobre 1974] (I., n° 295).

6. — Rapport d'information par M. Raymond BRUN et plusieurs de ses collègues, fait au nom de la commission des affaires économiques et du Plan, à la suite de la **mission effectuée en Argentine du 9 au 23 février 1974, concernant l'agriculture et l'élevage** [4 octobre 1974] (I., n° 5).

7. — Rapport d'information adressé par M. André COLIN au nom des sénateurs élus représentant la France au **Parlement européen**, établi par la délégation française au Parlement européen sur l'activité de cette assemblée [10 octobre 1974] (I., n° 15).

8. — Rapport d'information établi par M. Michel MIROUDOT, au nom de la délégation parlementaire pour l'O. R. T. F. instituée par l'article 13 de la loi n° 72-553 du 3 juillet 1972 portant statut de la **radiodiffusion-télévision française** [10 octobre 1974] (I., n° 18).

9. — Rapport d'information établi par M. Jean AUBURTIN et plusieurs de ses collègues, au nom de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, à la suite d'une **mission effectué du 1er au 16 juillet 1974 sur l'organisation institutionnelles, judiciaire et administrative de l'Afrique du Sud** [22 octobre 1974] (I., n° 50).

10. — Rapport d'information par M. André AUBRY et plusieurs de ses collègues, fait au nom de la commission des affaires sociales, à la suite d'une **mission d'information chargée d'étudier, en Norvège et en Suède, les expériences d'amélioration des conditions de travail** [14 novembre 1974] (I., n° 92).

11. — Rapport d'information, par M. Jean-François PINTAT et plusieurs de ses collègues, au nom de la commission des affaires économiques et du Plan, à la suite de la **mission effectuée à Detroit (Etats-Unis), du 20 septembre au 1er octobre 1974, pour la XIe conférence mondiale de l'énergie** [19 octobre 1974] (I., n° 96).

12. — Rapport d'information fait par M. Léon JOZEAU-MARIGNÉ et plusieurs de ses collègues, au nom de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, à la suite d'une **mission effectuée du 4 au 26 mars 1974, sur l'administration générale de la Nouvelle-Calédonie et de la Polynésie française** [20 décembre 1974] (I., n° 179).

RAPPORTS DU GOUVERNEMENT. — Voy. la matière.

RATEAU (Usine). — Voy. : CONFLITS DU TRAVAIL.

RECHERCHE MEDICALE. — Voy. : RECHERCHE SCIENTIFIQUE.

RECHERCHE SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE. — Voy. aussi : LOI DE FINANCES POUR 1975 : AGRICULTURE (OBSERVATIONS). — INDUSTRIE ET RECHERCHE (OBSERVATIONS. — CRÉDITS). — EDUCATION (OBSERVATIONS). — TRAVAIL [III. — SANTÉ] (OBSERVATIONS).

REFERENDUM. — Voy. aussi : COMORES.

REFORME ADMINISTRATIVE. — Voy. : ADMINISTRATION (ORGANISATION).

REGIE AUTONOME DES TRANSPORTS PARISIENS (R. A. T. P.). — Voy. aussi : LOIS DE FINANCES POUR 1975 (TRANSPORTS TERRESTRES).

REGION. — Voy. aussi : LOI DE FINANCES POUR 1975 : AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE (OBSERVATIONS. — CRÉDITS ET ARTICLES). — DEUXIÈME DÉLIBÉRATION (CRÉDITS). — RADIODIFFUSION ET TÉLÉVISION. — QUESTIONS ORALES AVEC DÉBAT, 82. — RÉGIONALISATION.

REGIONALISATION. — Voy. aussi : LOI DE FINANCES POUR 1975 : INTÉRIEUR (OBSERVATIONS). — QUALITÉ DE LA VIE [I. — ENVIRONNEMENT] (OBSERVATIONS). — CULTURE (OBSERVATIONS).

REGION PARISIENNE. — Voy. aussi : LOI DE FINANCES POUR 1975 : JUSTICE (OBSERVATIONS). — EQUIPEMENT [LOGEMENT] (OBSERVATIONS). — AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE (CRÉDITS). — MÉDECINE. — TRANSPORTS URBAINS.

REGLEMENT. — Voy. : RÈGLEMENT DES ASSEMBLÉES PARLEMENTAIRES. — Voy. aussi : RAPPELS AU RÈGLEMENT.

REGLEMENT DES ASSEMBLEES PARLEMENTAIRES (Règlement du Sénat)

Proposition de résolution, présentée par M. Yvon COUDÉ DU FORESTO, *sénateur*, **tendant à modifier l'article 46 du règlement du Sénat** [10 décembre 1974] (I., n° 130). — Renvoi à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel et d'administration générale, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement.

Voy. aussi : LOI DE FINANCES POUR 1975 : ECONOMIE ET FINANCES [I. — CHARGES COMMUNES] (OBSERVATIONS SUR LE RÈGLEMENT DU SÉNAT, ART. 46).

Observations sur l'article 46 du règlement du Sénat [amendements tendant à une majoration de crédits]. *Est entendu :* M. Yvon Coudé du Foresto, rapporteur général [5 décembre 1974] (p. 2490 et 2491).

Voy. aussi : RAPPELS AU RÈGLEMENT.

REGLEMENT JUDICIAIRE. — Voy. aussi : QUESTIONS ORALES AVEC DÉBAT, 69.

REGLEMENTS D'APPLICATION. — Voy. : LOIS.

REGULATION DES NAISSANCES. — Voy. : CONTRÔLE DES NAISSANCES.

RELATIONS CULTURELLES INTERNATIONALES. — Voy. aussi : LOI DE FINANCES POUR 1975 : AFFAIRES ÉTRANGÈRES. — TRAITÉS ET CONVENTIONS.

REMEMBREMENT. — Voy. aussi : LOI DE FINANCES POUR 1975 : AGRICULTURE (OBSERVATIONS).

RENOVATION RURALE. — Voy. aussi : LOI DE FINANCES POUR 1975 : AGRICULTURE (CRÉDITS). — AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE (OBSERVATIONS). — QUESTIONS ORALES AVEC DÉBAT, 46 (28 juin 1974).

RENTES (Accidents de la circulation). — Voy. : ACCIDENTS DE LA CIRCULATION.

RENTES VIAGERES. — Voy. aussi : ACCIDENTS DU TRAVAIL. — LOI DE FINANCES POUR 1975 (ART. 18). — LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE POUR 1974 (n° 1. — OBSERVATIONS). — QUESTIONS ORALES AVEC DÉBAT, 12. — 21 [30 mai 1974].

RESISTANTS

Proposition de loi, présentée par M. Fernand LEFORT, *sénateur*, et plusieurs de ses collègues, **tendant à faire bénéficier les membres des forces françaises libres, les engagés volontaires de la guerre 1939-1945 et les combattants volontaires de la Résistance de l'assimilation de leurs périodes de services effectifs à des trimestres d'assurance pour la détermination des pensions de vieillesse de la sécurité sociale** [25 juillet 1974] (I., n° 286). — Renvoi à la commission des affaires sociales, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement.

Voy. aussi : RADIODIFFUSION-TÉLÉVISION (ARTICLES).

RESPONSABILITE CIVILE. — Voy. aussi : ASSURANCE AUTOMOBILE.

RESPONSABILITE ADMINISTRATIVE. — Voy. aussi : PROGRAMMES SCOLAIRES.

RESPONSABILITE PENALE. — Voy. aussi : MAIRES.

RETRAITE. — Voy. : PENSIONS. — Voy. aussi : PRISONNIERS DE GUERRE. — LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE POUR 1974 (ART. 3).

REVUE MENSUELLE DEPARTEMENTALE. — Voy. : CONSEILS GÉNÉRAUX.

ROUTES. — Voy. aussi : COMPTES SPÉCIAUX DU TRÉSOR. — LOI DE FINANCES POUR 1975 : DISCUSSION GÉNÉRALE (OBSERVATIONS). — TOURISME (OBSERVATIONS). — EQUIPEMENT (OBSERVATIONS). — VOIRIE.

S

SAINT-PIERRE ET MIQUELON

Projet de loi présenté par M. Pierre MESSMER, *Premier ministre*, **relatif à la création de corps de fonctionnaires de l'Etat pour l'administration de Saint-Pierre et Miquelon.** — Adopté par l'Assemblée nationale le 27 juin 1974. — Voy. : Impressions n°s 803, 1088 et in-8° n° 119. — **Transmission au Sénat** [28 juin 1974] (I., n° 254). — Renvoi à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement. — Rapport par M. André Fosset [4 juillet 1974] (I., n° 263). — **Discussion** [4 juillet 1974] (p. 680 et 681). — *Sont entendus dans la discussion générale :* MM. André Fosset, rapporteur ; Olivier Stirn, secrétaire d'Etat aux départements et territoires d'outre-mer. — *Articles* (p. 681). — Sur l'ensemble, adoption (*ibid.*). — ADOPTION (n° 87). — TEXTE DÉFINITIF.

Promulgation. — Loi n° 74-640 du 12 juillet 1974 (*J. O.* du 13 juillet 1974).

SALAIRE MINIMUM DE CROISSANCE (S. M. I. C.). — Voy. aussi : QUESTIONS ORALES AVEC DÉBAT, 16 (30 mai 1974).

SALAIRES. — Proposition de loi, présentée par M. Antoine COURRIÈRE, *sénateur*, et plusieurs de ses collègues, **tendant à fixer à 1 200 francs le montant de la rémunération mensuelle minimale des salariés pour quarante heures de travail hebdomadaire** [30 mai 1974] (I., n° 175). — Renvoi à la commission des affaires sociales, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement.

Voy. aussi : LOI DE FINANCES POUR 1975 : DISCUSSION GÉNÉRALE (OBSERVATIONS). — QUESTIONS ORALES AVEC DÉBAT, 41 (13 juin 1974).

SALARIES AGRICOLES. — Voy. aussi : OUVRIERS AGRICOLES.

SANTE (Ministère de la). — Voy. aussi : LOI DE FINANCES POUR 1975 : TRAVAIL [III. — SANTÉ] (OBSERVATIONS. — CRÉDITS).

SANTE PUBLIQUE

Proposition de loi, présentée par M. Antoine COURRIÈRE, *sénateur*, et plusieurs de ses collègues, **instituant un Fonds national de la prévention médicale** [30 mai 1974] (I., n° 180). — Renvoi à la commission des affaires sociales, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement.

SANTE SCOLAIRE ET UNIVERSITAIRE. — Voy. aussi : LOI DE FINANCES POUR 1975 : TRAVAIL [III. — SANTÉ] (OBSERVATIONS). — QUESTIONS ORALES, 1492.

SCHEMAS DIRECTEURS D'AMENAGEMENT ET D'URBANISME (S.D.A.U.). — Voy. aussi : LOI DE FINANCES POUR 1975 : EQUIPEMENT [LOGEMENT] (OBSERVATIONS).

SCOLARITE. — Voy. aussi : ENFANCE INADAPTÉE. — ENSEIGNEMENT PRÉSCOLAIRE. — OBLIGATION SCOLAIRE.

SECURITE DU TRAVAIL. — Voy. : TRAVAIL (HYGIÈNE ET SÉCURITÉ DU).

SECURITE ROUTIERE. — Voy. aussi : LOI DE FINANCES POUR 1975 : EQUIPEMENT (OBSERVATIONS). — TRAVAIL [III. — SANTÉ] (OBSERVATIONS).

SECURITE SOCIALE (Financement).

Projet de loi présenté par M. Jacques CHIRAC, *Premier ministre*, **relatif à la promotion sociale commune à tous les Français et instituant une compensation entre régimes de base de sécurité sociale obligatoires.** — Adopté par l'Assemblée nationale le 16 octobre 1974. — Voy. : Impressions nos 1177, 1227 et in-8° n° 151. — **Transmission au Sénat** [17 octobre 1974] (I., n° 34). — Renvoi à la commission des affaires sociales, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement. — Pour avis à la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation [24 octobre 1974]. — Rapport par M. Lucien Grand [6 novembre 1974] (I., n° 79). — Avis par M. Marcel Fortier [16 novembre 1974] (I., n° 80). — **Discussion** [14 novembre 1974] (p. 1731 et suiv.). — *Sont entendus dans la discussion générale :* MM. Lucien Grand, rapporteur, Marcel Fortier, rapporteur pour avis, Michel Durafour, ministre du travail, Robert Schwint, André Bohl, Paul d'Ornano, André Aubry, Hector Viron, René Ballayer. — *Discussion des articles* (p. 1750 et suiv.). — Art. 1er (p. 1750). — Amendement par M. Lucien Grand, rapporteur, tendant à remplacer le premier alinéa de l'article 1er par les deux alinéas suivants : « Un système de protection sociale commun à tous les Français sera institué, au plus tard, le 1er janvier 1978, dans les trois branches : assurance maladie-maternité, vieillesse, prestations familiales. Pour réaliser cet objectif, les régimes de base obligatoires légaux de sécurité sociale seront progressivement harmonisés et tous les Français non encore affiliés à l'un de ces régimes y seront admis dans des conditions tenant compte de leurs capacités contributives. » (p. 1751), sous-amendement par M. Michel Durafour, ministre du travail, tendant à remplacer les mots : « y seront admis » par les mots : « seront admis au bénéfice d'une protection sociale » (*ibid.*), observations, adoption du premier alinéa de l'amendement (*ibid.*), adoption du deuxième alinéa de l'amendement jusqu'aux mots : « affiliés à l'un de ces régimes » (*ibid.*) ; sous-amendement par M. Hector Viron, tendant à compléter le sous-amendement déposé par M. Michel Durafour, ministre du travail, en remplaçant les mots : « y seront admis » de l'amendement, par les mots : « seront admis au bénéfice d'une protection sociale déterminée par l'activité professionnelle (*ibid.*), adoption du sous-amendement par M. Michel Durafour, ministre du travail (*ibid.*), et rejet (p. 1752) par scrutin public (n° 16) du sous-amendement par M. Hector Viron, adoption de la fin du deuxième alinéa de l'amendement par M. Lucien Grand, rapporteur (p. 1752). — Amendement par M. Lucien Grand, rapporteur, tendant, après le deuxième alinéa de cet article, à insérer l'alinéa suivant : « Ce système de protection sociale devra être aligné sur les prestations de base servies par le régime général des travailleurs salariés de l'industrie et du commerce. » (*ibid.*), observations, irrecevabilité aux termes de l'article 40 de la Constitution (p. 1754). — Amendement par M. Robert Schwint tendant à compléter *in fine* l'article 1er par le nouvel alinéa suivant : « Les principes fondamentaux du système de protection sociale commun à tous les Français, visé au premier alinéa ci-dessus seront déterminés par une loi. » (*ibid.*), observations, retrait (p. 1755). — Adoption par scrutin public (n° 17) de l'article 1er modifié (p. 1755). — Art. 2 (*ibid.*). — Amendement par M. Lucien Grand, rapporteur, tendant à remplacer les trois premiers alinéas de l'article 2 par des dispositions nouvelles précisant les bases du calcul de la compensation entre les régimes, en distinguant, d'une part, la compensation entre régimes de salariés et, d'autre part, la compensation entre régimes de salariés et régimes de non-salariés (*ibid.*) et amendement par M. Hubert d'Andigné, tendant à une nouvelle rédaction de la deuxième phrase du premier alinéa de l'article 2 afin d'étendre la compensation du domaine de la revalorisation des rentes des accidents du travail (*ibid.*), observations, irrecevabilité de l'amendement par M. Lucien Grand, rapporteur, aux termes de l'article 40 de la Constitution (p. 1756) et retrait de l'amendement par M. Hubert d'Andigné (p. 1757). — Amendement par M. Robert Schwint et plusieurs de ses collègues, tendant à compléter le dernier alinéa de l'article 2 par la phrase suivante : « Ils [les soldes nécessaires à l'équilibre des divers régimes] sont versés directement aux régimes intéressés dans les conditions fixées par la loi de finances en vertu du prélèvement institué par l'article 6 ci-après. » (*ibid.*), observations, rejet (p. 1758) par scrutin public (n° 18). — Art. 6 (p. 1758). — Amendement par M. André Aubry et plusieurs de ses collègues, tendant à une nouvelle rédaction de l'article 6, afin que, jusqu'au 1er janvier 1978, les sommes ncessaires pour effectuer la compensation en faveur des régimes non-salariés, soient intégralement prélevées sur les recettes de l'Etat (*ibid.*), amendement par M. Lucien Grand, rapporteur, tendant à une nouvelle rédaction de l'article 6 afin de préciser que le prélèvement sur les recettes de l'Etat sera opéré dans des conditions qui seront fixées par la loi de finances (*ibid.*), et amendement par M. Marcel Fortier, rapporteur pour avis, tendant : 1° à compléter le premier alinéa de cet article par les mots : « ... et qui [le montant du prélèvement] sera fixé chaque année par la loi de finances. » ; 2° en conséquence, à supprimer le second alinéa prévoyant que, en 1975, le prélèvement sera opéré sur les recettes encaissées par l'Etat à concurrence du montant des droits de consommation sur les alcools. (*ibid.*), observations, retrait de l'amendement par M. André Aubry et plusieurs de ses collègues (p. 1759), observations, irrecevabilité, aux termes de l'article 40 de la Constitution, de l'amendement par M. Lucien Grand, rapporteur (p. 1761) ; amendement par M. Lucien Grand, rapporteur, identique à celui qui est déposé par M. Marcel Fortier, rapporteur pour avis (*ibid.*), adoption des deux amendements identiques par M. Marcel Fortier, rapporteur pour avis, et par M. Lucien Grand, rapporteur, par scrutin public (n° 19). — Art. 7 (p. 1761). — Amendement par M. Robert Schwint et plusieurs de ses collègues, tendant à compléter *in fine* l'article 7 par un nouvel alinéa faisant obligation au Gouvernement de présenter chaque année au Parlement « un rapport indiquant le montant moyen de la cotisation totale par régime et par tranche de revenu » (*ibid.*), observations, retrait (*ibid.*). — Art. 7 *bis* (p. 1762). — Amendement par M. Lucien Grand, rapporteur, tendant à une nouvelle rédaction de cet article relatif au taux de la cotisation des militaires (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — Art. 7 *ter* (*ibid.*). — Amendement rédactionnel par M. Lucien Grand, rapporteur, adoption (*ibid.*). — Art. 8 (*ibid.*). — Amendement par M. Robert Schwint et plusieurs de ses collègues, tendant à une nouvelle rédaction de cet article afin de préciser que les versements effectués en 1974 ont bien le caractère d'avances en stipulant qu'un décret en Conseil d'Etat déterminera les conditions de leur remboursement par l'Etat (*ibid.*), observations, rejet (p. 1763) par scrutin public (n° 20). — Art. 10 (p. 1763). — Amendement de coordination par M. Lucien Grand, rapporteur, adoption (p. 1764). — *Ont pris part à la discussion des articles :* MM. Hubert d'Andigné, André Aubry, Marcel Champeix, Michel Durafour, ministre du travail, Marcel Fortier, rapporteur pour avis, Jean-Marie Girault, Lucien Grand, rapporteur, Marcel Nuninger, Robert Schwint, Hector Viron. — *Explications de vote :* MM. Bernard Legrand, Robert Schwint, Hector Viron, André Fosset, Jean-Marie Girault. — Sur l'ensemble (p. 1766), adoption (*ibid.*), par scrutin public (n° 21). — ADOPTION MODIFIÉE (n° 33).

Adoption définitive en deuxième lecture par l'Assemblée nationale le 12 décembre 1974. — Voy. : Impressions nos 1298, 1375 et in-8° n° 198.

Promulgation. — Loi n° 74-1094 du 24 décembre 1974 (*J. O.* du 26 décembre 1974).

SECURITE SOCIALE. — Voy. aussi : LOI DE FINANCES POUR 1975. — ARTICLES DE LA PREMIÈRE PARTIE. — TRAVAIL [II. — TRAVAIL ET SÉCURITÉ SOCIALE] (OBSERVATIONS). — PROCÉDURE CIVILE ET COMMERCIALE. — QUESTIONS ORALES AVEC DÉBAT, 49. — TRAITÉS ET CONVENTIONS

SENAT

I. — ALLOCUTIONS ET COMMUNICATIONS

Hommage à la mémoire de Georges Pompidou, Président de la République, par M. Etienne DAILLY, vice-président du Sénat, remplaçant provisoirement le président du Sénat, auquel s'associe, au nom du Gouvernement, M. Jean TAITTINGER, ministre d'Etat, garde des sceaux, ministre de la justice [4 avril 1974] (p. 250).

Remerciements de M. le président Alain POHER à la suite d'une manifestation de sympathie de ses collègues après l'intérim de la Présidence de la République [30 mai 1974] (p. 375).

Allocution par M. Alain POHER, président du Sénat, à l'occasion de la clôture de la session extraordinaire ouverte le 2 juillet 1974 [11 juillet 1974] (I., n° 284). — Est entendu : M. Jacques CHIRAC, Premier ministre [11 juillet 1974] (p. 864 et suiv.).

Allocution de M. Henri PRÊTRE, président d'âge, lors de l'ouverture de la première session ordinaire de 1974-1975 [2 octobre 1974] (p. 1154 et 1155. — I., n° 1).

Allocution de M. Alain POHER, président du Sénat, lue par M. Louis GROS, vice-président, à l'occasion de l'installation du bureau définitif et relative aux élections, aux prochains travaux du Sénat et à la nécessité d'une session extraordinaire au début de 1975 [18 octobre 1974] (p. 1208).

Bienvenue à une délégation de l'Assemblée nationale du Québec et à son président M. Jean-Noël Lavoie, par M. Louis GROS, vice-président du Sénat [10 octobre 1974] (p. 1210).

Bienvenue à une délégation du Soviet suprême de l'Union des républiques socialistes soviétiques conduite par M. Rouben, président du Soviet des nationalités, par M. Etienne DAILLY, vice-président du Sénat [30 octobre 1974] (p. 1514).

Bienvenue à une délégation de la Grande Assemblée nationale de Roumanie conduite par son président M. Nicolas Giosan, par M. Louis GROS, vice-président du Sénat, auquel s'associe M. Bernard DESTREMAU, secrétaire d'Etat auprès du ministre des affaires étrangères [12 décembre 1974] (p. 2814).

Voy. aussi : PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES.

Allocution par M. Alain POHER, président du Sénat. à l'occasion de la clôture de la première session ordinaire 1974-1975, relative aux travaux de la session, à la nécessité de réformer la procédure d'examen du budget, à l'utilité d'une session extraordinaire pour l'examen de la fiscalité locale [20 décembre 1974] (p. 3216 et suiv. — I., n° 178). — Est entendu : M. Jacques Chirac, Premier ministre (p. 3218 et 3219).

II. — BUREAU.

Désignation par le bureau de M. Etienne DAILLY, vice-président, pour remplacer provisoirement M. le président du Sénat pendant la période où ce dernier est appelé à exercer les fonctions de Président de la République [4 avril 1974] (p. 248 et 251).

Election de M. Pierre-Christian TAITTINGER, vice-président du Sénat, en remplacement de M. Jacques Soufflet, nommé ministre de la défense [2 juillet 1974] (p. 663 et 671).

Bureau d'âge et composition [2 octobre 1974] (p. 1153).

Election du président du Sénat [2 octobre 1974] (p. 1155 et 1156). — Est réélu M. Alain POHER.

Election des vice-présidents du Sénat et des questeurs [3 octobre 1974] (p. 1168). — Sont élus vice-présidents MM. Pierre-Christian Taittinger, Louis Gros, Etienne Dailly, André Méric. — Sont élus questeurs : MM. Gérard Minvielle, Louis Courroy, Jean Cauchon.

Nomination des secrétaires du Sénat [3 octobre 1974] (p. 1168 et 1169). — Sont nommés : MM. Hubert d'Andigné, Yves Durand, Jean Geoffroy, Jean Gravier, Baudouin de Hauteclocque, Mme Catherine Lagatu, MM. Paul Malassagne, Jacques Pelletier.

III. — COMMISSION D'ENQUÊTE ET DE CONTRÔLE

Voy. : COMMISSIONS D'ENQUÊTE ET MISSIONS D'INFORMATION. — Voy. aussi : RAPPORTS D'INFORMATION.

IV. — ELECTIONS.

A. — ELECTION D'UN SÉNATEUR

Election de M. Raymond Courrière, sénateur de l'Aude, en remplacement de M. Antoine Courrière, décédé (opérations électorales du 8 décembre 1974) [9 décembre 1974] (p. 2600).

B. — RENOUVELLEMENT DE LA SÉRIE B.

Liste des sénateurs élus dans les départements de la métropole à la suite des opérations électorales du 22 septembre 1974 (renouvellement de la série B) [2 octobre 1974] (p. 1154 et 1157). — Voy. *liste ci-dessous.*

Liste des sénateurs proclamés élus dans un département d'outre-mer (La Réunion) et dans deux territoires d'outre-mer (Nouvelle-Calédonie, Territoire français des Afars et des Issas) (renouvellement de la série B) [2 octobre 1974] (p. 1154 et 1157). — Voy. *liste ci-dessous.*

Nomination de trois sénateurs représentant les Français établis hors de France (série B) [2 octobre 1974] (p. 1154, 1155, 1157). — Voy. *liste ci-dessous.*

Elections sénatoriales du 22 septembre 1974. — Renouvellement de la série B.

I. — **Sénateurs nouvellement élus.**

MM. René Ballayer (Mayenne), Charles Beaupetit (Loir-et-Cher), Gilbert Belin (Puy-de-Dôme), Georges Berchet (Haute-Marne), René Billères (Hautes-Pyrénées), André Bohl (Moselle), Roger Boileau (Meurthe-et-Moselle), Jacques Bordeneuve (Lot-et-Garonne), Louis Boyer (Loiret), René Chazelle (Haute-Loire), Bernard Chochoy (Pas-de-Calais), Auguste Chupin (Maine-et-Loire), Georges Constant (Lot), François Dubanchet (Loire), Fernand Dussert (Nièvre), Gérard Ehlers (Nord), Rémi Herment (Meuse), Paul Jargot (Isère), Pierre Jeambrun (Jura), Michel Labéguerie (Pyrénées-Atlantiques), Bernard Legrand (Loire-Atlantique), Louis Le Montagner (Morbihan), Kléber Malécot (Loiret), Raymond Marcellin (Morbihan), Hubert Martin (Meurthe-et-Moselle), Henri Olivier (Orne), Pierre Perrin (Isère), Pierre Petit (Nièvre), Hubert Peyou (Hautes-Pyrénées), François Pillet (Loire), Edgard Pisani (Haute-Marne), Roger Poudonson (Pas-de-Calais), Richard Pouille (Meurthe-et-Moselle), Maurice Prévoteau (Marne), Jean Proriol (Haute-Loire), Victor Provo (Nord), Roger Quilliot (Puy-de-Dôme), Jean-Marie Rausch (Moselle), Pierre Sallenave (Pyrénées-Atlantiques), Maurice Schumann (Nord), Jacques Thyraud (Loir-et-Cher), Jean Varlet (Nord), Raymond Villatte (Indre-et-Loire), Jean-Marie Virapoullé (La Réunion).

Sénateurs représentant les Français établis hors de France : MM. Charles de Cuttoli, Louis Gros, Paul d'Ornano.

II. — Sénateurs sortants non candidats.

MM. Jean Berthoin (Isère), Pierre Bourda (Hautes-Pyrénées), Robert Bouvard (Haute-Loire), Robert Bruyneel (Loir-et-Cher), Marcel Darou (Nord), Henri Desseigne (Loire), Baptiste Dufeu (Isère), Fernand Esseul (Maine-et-Loire), Abel Gauthier (Puy-de-Dôme), Robert Gravier (Meurthe-et-Moselle), Marcel Guislain (Nord), Henri Henneguelle (Pas-de-Calais), Alfred Isautier (La Réunion), Jean de Lachomette (Haute-Loire), Marcel Lambert (Morbihan), Emmanuel Lartigue (Pyrénées-Atlantiques), Charles Laurent-Thouverey (Jura), Jean Lhospied (Nièvre), Robert Liot (Nord), Pierre Mailhe (Hautes-Pyrénées), Lucien de Montigny (Mayenne), Gabriel Montpied (Puy-de-Dôme), Paul Pelleray (Orne), Lucien Perdereau (Loiret), Raoul Perpère (Lot-et-Garonne), Henri Sibor (Pyrénées-Atlantiques), Robert Soudant (Marne), Jacques Vassor (Indre-et-Loire).

Sénateur représentant les Français établis hors de France non candidat : M. Maurice Carrier.

III. — Sénateurs sortants non réélus.

MM. Pierre Barbier (Nièvre), Joseph Beaujannot (Loir-et-Cher), Jean-Pierre Blanchet (Loire), Raymond Boin (Haute-Marne), Jean-Eric Bousch (Moselle), Martial Brousse (Meuse), Pierre de Chevigny (Meurthe-et-Moselle), Henri Collette (Pas-de-Calais), André Diligent (Nord), Paul Driant (Moselle), Pierre de Félice (Loiret), Henri Fournis (Loire-Atlantique), Victor Golvan (Morbihan), Marcel Martin (Meurthe-et-Moselle), René Rollin (Haute-Marne).

C. — PROPOSITIONS DE LOI

1. — Proposition de loi organique, présentée par M. Henri CAILLAVET, *sénateur*, et plusieurs de ses collègues, **tendant à modifier l'article L. O. 274 du code électoral relatif à l'élection des sénateurs dans les départements de la métropole** [29 novembre 1973] (I., n° 52) [Cette proposition a été publiée le 29 novembre 1973 sous le nom de M. Fernand Lefort. — *Erratum* 30 mai 1974]. — *Renvoi à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement.* — Rapport par M. Etienne Dailly [26 juin 1974] (I., n° 243). — **Discussion** [26 juin 1974] (p. 550 et suiv.). — *Sont entendus dans la discussion générale :* MM. Etienne Dailly, rapporteur, Michel Poniatowski, ministre d'Etat, ministre de l'intérieur. — *Discussion des articles* (p. 553 et suiv.). — Art. 1er (p. 553). — Amendement par M. Michel Darras tendant à rédiger ainsi le début du texte proposé pour l'article L. O. 274 : « Le nombre des sièges de sénateurs est fonction, dans chaque département de la métropole, du chiffre... », au lieu de : « Le nombre des sièges des sénateurs est proportionnel, dans chaque département de la métropole, au chiffre... » (p. 554), observations, adoption (*ibid.*). — Art. 2 (*ibid.*). — Adoption modifiée pour coordination (*ibid.*). — *Ont pris part à la discussion des articles :* MM. Etienne Dailly, rapporteur, Michel Darras, Michel Poniatowski, ministre d'Etat, ministre de l'intérieur. *Explications de vote :* MM. André Diligent, Marcel Champeix, Léon Jozeau-Marigné, président de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, Louis Courroy, Etienne Dailly, rapporteur, Michel Moreigne. — Sur l'ensemble (p. 556) et par scrutin public (n° 47), adoption (p. 556). — NOUVEL INTITULÉ : « **Proposition de loi organique tendant à modifier les articles L. O. 274 et L. O. 345 du code électoral, relatifs à l'élection des sénateurs dans les départements de la métropole et dans les départements d'outre mer** ». ADOPTION (n° 67).

Adoptée avec modifications par l'Assemblée nationale le 8 octobre 1974. — Voy. : Impressions n°s 1094, 1186 et in-8° n° 144.

Transmission au Sénat (deuxième lecture) [10 octobre 1974] (I., n° 10). — Renvoi à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale. — Rapport par M. Etienne Dailly [15 octobre 1974] (I., n° 29). — **Discussion** [16 octobre 1974] (p. 1302 et suiv.). — *Sont entendus dans la discussion générale :*

MM. Etienne Dailly, rapporteur, Roger Poudonson, secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre (fonction publique), Eugène Romaine, Michel Moreigue. — *Discussion des articles* (p. 1305 et suiv.). — Art. 1er (p. 1305). — Amendement par M. Etienne Dailly, rapporteur, tendant à rédiger comme suit cet article : « L'article L.O. 274 du code électoral est remplacé par les dispositions ci-après : « *Art. L.O.* 274. — Le nombre des sièges des sénateurs est fonction, dans chaque département de la métropole, du chiffre de la population tel qu'il résulte du dernier recensement général dont les chiffres ont été rendus publics. Il est attribué à chaque département un siège jusqu'à 150 000 habitants et, ensuite, un siège pour 250 000 habitants ou fraction de ce chiffre. Le nombre des sièges résultant des dispositions du présent article est constaté par décret dans le mois qui suit la publication de chaque recensement général. Il fait l'objet du tableau n° 6 annexé à la partie réglementaire du présent code. Dans chaque département, ce nombre n'est applicable que lors du plus prochain renouvellement de la série dont il fait partie. » (*ibid.*) et sous-amendement par M. Jacques Carat et plusieurs de ses collègues, soutenu par M. Marcel Champeix, tendant à rédiger comme suit le deuxième alinéa du texte proposé pour l'article L.O. 274 du code électoral, par l'amendement précédent : « Il est attribué à chaque département deux sièges jusqu'à 400 000 habitants et, ensuite, un siège pour 250 000 habitants ou fraction de ce chiffre. » (*ibid.*), observations, demande de renvoi en commission par M. André Fosset (p. 1307), irrecevabilité de cette demande (p. 1308) ; rejet (p. 1309) par scrutin public (n° 1) du sous-amendement par M. Jacques Carat et plusieurs de ses collègues et adoption de l'amendent par M. Etienne Dailly, rapporteur. — Art. 2 (*ibid*). — Amendement par M. Etienne Dailly, rapporteur, tendant à la reprise pour l'article 2, du texte adopté par le Sénat en première lecture et ainsi conçu : « L'article L.O. 345 du code électoral est remplacé par les dispositions suivantes : « *Art. L.O.* 345. — Le nombre des sièges des sénateurs des départements d'outre-mer est fonction, dans chaque département, du chiffre de la population tel qu'il résulte du dernier recensement général effectué dans ces départements et dont les chiffres ont été rendus publics. Il est attribué à chaque département un siège jusqu'à 150 000 habitants et ensuite un siège par 250 000 habitants ou fraction de ce chiffre. Le nombre des sièges résultant des dispositions du présent article est constaté par décret dans le mois qui suit la publication de chaque recensement général effectué dans ces départements. Il fait l'objet du tableau n° 6 annexé à la partie réglementaire du présent code. Dans chaque département, ce nombre n'est applicable que lors du plus prochain renouvellement de la série dont il fait partie. » (*ibid.*), adoption (*ibid.*). — Art. 3 (*ibid.*). — Amendement par M. Etienne Dailly, rapporteur tendant à supprimer l'article 3 qui prévoyait l'application des dispositions nouvelles dès le renouvellement triennal du Sénat de 1974 (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — *Ont pris part à la discussion des articles :* MM. Marcel Champeix, Etienne Dailly, rapporteur, André Fosset, Jean-Marie Girault, Jean Nayrou, Pierre Marcilhacy, Dominique Pado, Roger Poudonson, secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre (fonction publique). — Sur l'ensemble (p. 1309) et par scrutin public (n° 2) en vertu de l'article 59 du règlement, adoption (p. 1309). — ADOPTION MODIFIÉE (n° 5). — DEUXIÈME LECTURE.

Adoptée avec modifications par l'Assemblée nationale en deuxième lecture le 17 octobre 1974. — Voy. : Impressions nos 1241, 1249 et in-8° n° 160.

Transmission au Sénat (troisième lecture) [22 octobre 1974] (I., n° 53). — Renvoi à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale.

2. — Proposition de loi, présentée par M. Henri CAILLAVET, *sénateur*, et plusieurs de ses collègues, **tendant à modifier le tableau n° 5 annexé à l'article L. O. 276 du code électoral relatif à la répartition des sièges de sénateurs entre les séries** [29 novembre 1973] (I., n° 53). [Cette proposition a été publiée le 29 novembre 1973 sous le nom de M. Fernand Lefort. — *Erratum* 30 mai 1974]. — *Renvoi à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement.* — Rapport par M. Etienne Dailly [26 juin 1974] (I., n° 245). — **Discussion** [26 juin 1973] (p. 556). — *Est entendu dans la discussion générale :* M. Etienne Dailly, rapporteur. — *Article unique* (*ibid.*). — Adoption (*ibid.*). — ADOPTION (n° 68).

Adoptée avec modifications par l'Assemblée nationale le 8 octobre 1974. — Voy. : Impressions nos 1095, 1184 et in-8° n° 146.

Transmission au Sénat (deuxième lecture) [10 octobre 1974] (I., n° 12). — Renvoi à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale. — Rapport par M. Etienne Dailly [15 octobre 1974] (I., n° 31). — **Discussion** [16 octobre 1974] (p. 1310). — *Sont entendus dans la discussion générale :* MM. Etienne Dailly, rapporteur, Roger Poudonson, secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre (fonction publique). — *Article unique* (p. 1310). — Amendement par M. Etienne Dailly, rapporteur, tendant à la reprise modifiée du texte adopté en première lecture et ainsi conçue : « Dans le tableau n° 5, annexé à l'article L. O. 276 du code électoral, sont abrogés les chiffres figurant dans la colonne de droite de chacune des trois séries. » (*ibid.*), adoption (*ibid.*). — ADOPTION MODIFIÉE (n° 7). — DEUXIÈME LECTURE.

Adoptée avec modifications par l'Assemblée nationale en deuxième lecture le 17 octobre 1974. — Voy. : Impressions nos 1243, 1251 et in-8° 162.

Transmission au Sénat (troisième lecture) [22 octobre 1974] (I., n° 55). — Renvoi à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale.

3. — Proposition de loi, présentée par M. Henri CAILLAVET, *sénateur*, et plusieurs de ses collègues, **tendant à modifier le tableau annexé à l'article L. 279 du code électoral fixant le nombre de sénateurs représentant les départements** [29 novembre 1973] (I., n° 54). [Cette proposition a été publiée le 29 novembre 1973 sous le nom de M. Fernand Lefort. — *Erratum* 30 mai 1974]. — *Renvoi à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement.* — Rapport par M. Etienne Dailly [26 juin 1974] (I., n° 246). — **Discussion** [26 juin 1974] (p. 556 et 557). — *Est entendu dans la discussion générale :* M. Etienne Dailly, rapporteur. — *Article unique* (p. 556). — Adoption (*ibid.*). — NOUVEL INTITULÉ : **« Proposition de loi tendant à abroger les articles L. 279 et L. 346 du code électoral, ainsi que le tableau annexé, fixant le nombre de sénateurs représentant les départements. »** — ADOPTION (n° 69).

Adoptée avec modifications par l'Assemblée nationale le 8 octobre 1974. — Voy. : Impressions nos 1093, 1185 et in-8° n° 145.

Transmission au Sénat (deuxième lecture) [10 octobre 1974] (I., n° 11). — Renvoi à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale. — Rapport par M. Etienne Dailly [15 octobre 1974] (I. n° 30) — **Discussion** [16 octobre 1974] (p. 1309 et 1310). — *Sont entendus dans la discussion générale :* MM. Etienne Dailly, rapporteur, Roger Poudonson, secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre (fonction publique). — *Article unique* (p. 1309 et 1310). — Amendement par M. Etienne Dailly, rapporteur, tendant à la reprise du texte adopté par le Sénat en première lecture et ainsi conçu : « Les articles L. 279 et L. 346 du code électoral sont abrogés ainsi que le tableau n° 6 qui y est annexé » (p. 1310), observations, adoption (*ibid.*). — NOUVEL INTITULÉ. — Amendement par M. Etienne Dailly, rapporteur, tendant à rédiger comme suit l'intitulé de la proposition de loi : **« Proposition de loi tendant à abroger les articles L. 279 et L. 346 du code électoral ainsi que le tableau annexé, fixant le nombre de sénateurs représentant les départements. »** (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — *Est entendu :* M. Etienne Dailly, rapporteur. — ADOPTION MODIFIÉE (n° 6). — DEUXIÈME LECTURE.

Adoptée avec modifications par l'Assemblée nationale en deuxième lecture le 17 octobre 1974. Voy. : Impressions nos 1242, 1250 et in-8° n° 161. — NOUVEL INTITULÉ : **« Proposition de loi tendant à modifier le tableau n° 6 annexé aux articles L. 279 et L. 346 du code électoral fixant le nombre des sénateurs représentant les départements.**

Transmission au Sénat (troisième lecture) [22 octobre 1974] (I., n° 54). — Renvoi à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale.

V. — GROUPES POLITIQUES

Listes des membres des groupes remises à la présidence du Sénat le 2 octobre 1974 en application des articles 5 et 6 du règlement [2 octobre 1974] (p. 1158 et 1159). — Voy. : GROUPES (pour la composition au 31 décembre 1974 avec les modifications survenues au cours de l'année 1974).

Déclarations politiques remises à la présidence du Sénat en application de l'article 5 du règlement : groupe communiste et apparenté, groupe de la gauche démocratique, groupe de

l'union centriste des démocrates de progrès, groupe de l'Union des démocrates pour la République, groupe de l'Union des sénateurs non inscrits à un groupe politique, groupe des républicains indépendants, groupe des républicains indépendants d'action sociale, groupe socialiste [2 octobre 1974] (p. 1159 et suiv.).

VI. — PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES

Observations par M. Etienne Dailly, vice-président, sur le procès-verbal de la séance du 12 novembre 1974 [retrait d'un mot qui n'a pas été entendu par la présidence] [14 novembre 1974] (p. 1728).

Observations par M. Eugène Bonnet [deux rectifications au compte rendu de la séance du 2 décembre 1974] [3 décembre 1974] (p. 2340).

Rectification au procès-verbal de la séance du 3 décembre 1974, par M. Michel Moreigne [9 décembre 1974] (p. 2600).

VII. — SESSIONS

Lecture par M. Alain POHER, président du Sénat, du décret du Président de la République, en date du 19 janvier 1974, portant convocation du Parlement en session extraordinaire et ouverture de la première session extraordinaire [22 janvier 1974] (p. 23).

Ajournement du Sénat siégeant en session extraordinaire [22 janvier 1974] (p. 46), le décret de clôture de la session devant faire l'objet de publication ultérieure au *Journal officiel* [publication effectuée au *J.O.* Lois et décrets du 27 janvier 1974, p. 1091. — *J.O.* séance 2 avril 1974, p. 227].

Ouverture de la seconde session ordinaire de 1973-1974 par M. Alain POHER, président du Sénat [2 avril 1974] (p. 202).

Convocation du Parlement en session extraordinaire pour le 2 juillet 1974 [28 juin 1974] (p. 640 et 641).

Clôture de la seconde session ordinaire de 1973-1974 par M. Alain POHER, président du Sénat [28 juin 1974] (p. 641).

Ouverture de la deuxième session extraordinaire par M. Etienne DAILLY, vice-président du Sénat [2 juillet 1974] (p. 650).

Clôture de la deuxième session extraordinaire ouverte le 2 juillet 1974 par M. Alain POHER, président du Sénat [11 juillet 1974] (p. 871).

Ouverture de la troisième session extraordinaire par M. Alain POHER, président du Sénat [23 juillet 1974] (p. 879). — *Sont entendus :* MM. Raymond Guyot, André Diligent, Marcel Champeix, Pierre Carous pour rappel au règlement, M. René Tomasini, secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre (relations avec le Parlement).

Clôture de la troisième session extraordinaire ouverte le 23 juillet 1974 par M. Pierre-Christian TAITTINGER, vice-président du Sénat [28 juillet 1974] (p. 1058).

Ouverture de la première session ordinaire de 1974-1975 par M. Henri PRÊTRE, président d'âge [2 octobre 1974] (p. 1154).

Clôture de la première session ordinaire de 1974-1975 par M. Alain POHER, président du Sénat [20 décembre 1974] (p. 3235).

SENATEURS

I. — CESSATION DE MANDAT

Cessation du mandat, à compter du 5 mars 1974, de sénateur du Lot de M. Gaston Monnerville, nommé membre du Conseil constitutionnel le 22 février 1974 [2 avril 1974] (p. 203 et 227).

Cessation, à la date du 28 juin à minuit, du mandat de sénateur des Yvelines de M. Jacques Soufflet, nommé ministre de la défense le 28 mai 1974 [2 juillet 1974] (p. 650 et 671).

Cessation, à la date du 8 juillet 1974 à minuit, du mandat de sénateur de Haute-Garonne de M. Marcel Cavaillé, nommé secrétaire d'Etat aux transports, le 8 juin 1974, et du mandat de sénateur du Pas-de-Calais de M. Roger Poudonson, nommé secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre, chargé de la fonction publique, le 8 juin 1974 [9 juillet 1974] (p. 696 et 803).

II. — DÉCÈS

Voy. aussi : ELOGES FUNÈBRES.

Décès de M. Jacques Rosselli, sénateur représentant les Français établis hors de France, survenu le 4 février 1974, et de M. André Armengaud, sénateur représentant les Français établis hors de France, survenu le 11 mars 1974 [2 avril 1974] (p. 203 et 227).

Décès de M. Francis Le Basser, ancien sénateur de la Mayenne [2 avril 1974] (p. 203).

Décès de M. Jean-Baptiste Mathias, sénateur de la Savoie, survenu le 22 mai 1974 [30 mai 1974] (p. 375 et 381).

Décès de Mme Maria Pacaut, ancien sénateur du Rhône, de MM. Jacques Gadoin, ancien sénateur de la Nièvre et questeur du Sénat, et Paul Wach, ancien sénateur du Bas-Rhin [30 mai 1974] (p. 375).

Décès de M. Henri Liénard, ancien sénateur, membre du Conseil de la République [5 juin 1974] (p. 398).

Décès de M. Léon Chambaretaud, sénateur du Rhône, survenu le 26 août 1974, et de M. Antoine Courrière, sénateur de l'Aude, survenu le 20 septembre 1974 [2 octobre 1974] (p. 1154 et 1157).

Décès de MM. Robert Le Guyon, ancien sénateur, membre du Conseil de la République pour le Loir-et-Cher, Joseph Lanet, sénateur, membre du Conseil de la République pour la Seine, Robert Bretter, sénateur membre du Conseil de la République pour la Gironde [2 octobre 1974] (p. 1154).

Décès de M. Henri Lafleur, sénateur de la Nouvelle-Calédonie, survenu le 13 octobre 1974 [15 octobre 1974] (p. 1240 et 1293).

Décès de M. Fernand Verdeille, sénateur du Tarn, survenu le 19 octobre 1974 [22 octobre 1974] (p. 1398 et 1412).

Décès de M. Louis Dupic, ancien sénateur membre du Conseil de la République pour le Rhône [24 octobre 1974] (p. 1420).

Décès de M. Florian Bruyas, ancien sénateur du Rhône [29 octobre 1974] (p. 1458).

Décès de Mme Alice Brisset, ancien conseiller de la République [26 novembre 1974] (p. 2020).

III. — DÉMISSIONS.

M. Roger Delagnes a démissionné, à compter du 1er janvier 1974, de son mandat de sénateur des Bouches-du-Rhône [22 janvier 1974] (p. 24 et 47).

M. Roger Deblock a démissionné, à compter du 16 mars 1974, de son mandat de sénateur du Nord [2 avril 1974] (p. 203 et 227).

IV. — ELECTIONS.

Voy. : SÉNAT. — ELECTIONS.

V. — ELOGES FUNÈBRES.

Eloges funèbres de MM. Jacques Rosselli et André Armengaud, sénateurs représentant les Français établis hors de France et de M. Jean-Baptiste Mathias, sénateur de la Savoie, par M. Alain POHER, président du Sénat, auquel s'associe, au nom du Gouvernement, M. Jean LECANUET, garde des sceaux, ministre de la justice [5 juin 1974] (p. 398 et suiv.).

Eloges funèbres de M. Léon Chambaretaud, sénateur du Rhône, et de M. Antoine Courrière, sénateur de l'Aude, prononcés par M. André MÉRIC, vice-président du Sénat (préparés par M. Alain POHER, président du Sénat), auquel s'associe, au nom du Gouvernement, M. Jean LECANUET, garde des sceaux, ministre de la justice [8 octobre 1974] (p. 1184 et suiv.).

Eloges funèbres de M. Henri Lafleur, sénateur de la Nouvelle-Calédonie, et de M. Fernand Verdeille, sénateur du Tarn, par M. André MÉRIC, vice-président du Sénat, auquel s'associe, au nom du Gouvernement, M. Jean-Pierre FOURCADE, ministre de l'économie et des finances [5 novembre 1974] (p. 1562 et 1563).

VI. — REMPLACEMENTS.

M. Antoine Andrieux est appelé à remplacer M. Roger Delagnes, sénateur des Bouches-du-Rhône [22 janvier 1974] (p. 24 et 47).

M. Edmond Sauvageot est appelé à remplacer M. André Armengaud, sénateur représentant les Français établis hors de France [2 avril 1974] (p. 203 et 227).

M. Jean Desmarets est appelé à remplacer M. Roger Deblock, sénateur du Nord, démissionnaire de son mandat à compter du 16 mars 1974 [2 avril 1974] (p. 203 et 227).

M. Louis Marré est appelé à remplacer M. Jean-Baptiste Mathias, sénateur de la Savoie [30 mai 1974] (p. 375 et 381).

M. Jean Bac est appelé à remplacer M. Jacques Soufflet, sénateur des Yvelines [2 juillet 1974] (p. 650 et 671).

M. Eugène Bonnet est appelé à remplacer M. Marcel Cavaillé, sénateur de la Haute-Garonne [9 juillet 1974] (p. 696 et 803).

M. Henri Collette est appelé à remplacer M. Roger Poudonson, sénateur du Pas-de-Calais [9 juillet 1974] (p. 696 et 803).

M. Pierre Vallon est appelé à remplacer M. Léon Chambaretaud, sénateur du Rhône [2 octobre 1974] (p. 1154 et 1157).

M. Lionel Cherrier est appelé à remplacer M. Henri Lafleur, sénateur de Nouvelle-Calédonie [16 octobre 1974] (p. 1310 et 1350).

M. Frédéric Bourguet est appelé à remplacer M. Fernand Verdeille, sénateur du Tarn [22 octobre 1974] (p. 1403 et 1412).

VII. — SÉNATEURS EN MISSION.

M. Pierre-Christian Taittinger, sénateur de Paris, est placé en mission auprès du ministre chargé des réformes administratives [22 janvier 1974] (p. 24).

M. Philippe de Bourgoing, sénateur du Calvados, est placé en mission auprès du ministre d'Etat, ministre de l'Intérieur [13 décembre 1974] (p. 2884).

M. Gustave Héon, sénateur de l'Eure, est placé en mission auprès du ministre de l'équipement [13 décembre 1974] (p. 2884).

M. Claude Mont, sénateur de la Loire, est placé en mission auprès du secrétaire d'Etat à la culture [13 décembre 1974] (p. 2884).

VIII. — VACANCES DE SIÈGES DE SÉNATEURS.

Siège de sénateur représentant les Français établis hors de France laissé vacant par le décès de M. Jacques Rosselli [2 avril 1974] (p. 227).

Siège de sénateur du Lot laissé vacant par suite de la cessation du mandat de M. Gaston Monnerville nommé membre du conseil constitutionnel [2 avril 1974] (p. 227).

Siège de sénateur de l'Aude laissé vacant par suite du décès de M. Antoine Courrière, dont le remplaçant M. Robert Capdeville a été élu député le 11 mars 1973 [2 octobre 1974] (p. 1154 et 1157).

Voy. aussi : PARLEMENTAIRES. — RADIODIFFUSION ET TÉLÉVISION (DÉLÉGATION PARLEMENTAIRE).

« SERISETTE ». — Voy. : PRÉLÈVEMENT CONJONCTUREL.

SERVICE NATIONAL. — Voy. aussi : LOI DE FINANCES POUR 1975 : DEFENSE (OBSERVATIONS. — ART. ADDITIONNELS). — QUESTIONS ORALES AVEC DÉBAT, 47 (9 juillet 1974).

S. H. A. P. E. (Super Headquarters Allied Power in Europe). — Voy. : LOI DE FINANCES POUR 1975 : COMPTES SPÉCIAUX DU TRÉSOR (OBSERVATIONS).

SIDERURGIE. — Voy. aussi : TRAVAIL (HYGIÈNE ET SÉCURITÉ DU).

SIGNES EXTERIEURS DE RICHESSE. — Voy. aussi : LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE POUR 1974 (n° 1. — OBSERVATIONS ET ART. 4).

SITES (Protection des). — Voy. aussi : LOI DE FINANCES POUR 1975 : CULTURE (OBSERVATIONS). — QUESTIONS ORALES, p. 1442.

SOCIETE « ASTRE ». — Voy. : RÈGLEMENT JUDICIAIRE.

SOCIETE FINANCIERE DE RADIODIFFUSION (S.O.F.I.R.A.D.). — Voy. : LOI DE FINANCES POUR 1975 : SERVICES DU PREMIER MINISTRE [INFORMATION] (OBSERVATIONS. — CRÉDITS).

SOCIETE NATIONALE DES CHEMINS DE FER FRANÇAIS (S. N. C. F.). — Voy. aussi : LOI DE FINANCES POUR 1975 (TRANSPORTS TERRESTRES).

SOCIETE NATIONALE INDUSTRIELLE AEROSPATIALE (S. N. I. A. S.). — Voy. : AÉRONAUTIQUE (INDUSTRIE).

SOCIETES COMMERCIALES

Projet de loi, présenté par M. Pierre MESSMER, *Premier ministre*, **modifiant la loi n° 66-537 du 24 juillet 1966 sur les sociétés commerciales** [22 avril 1974]. — Rattaché pour ordre au procès-verbal de la séance du 4 avril 1974. — *J. O.* Lois et décrets 23 avril 1974. — Séance 30 mai 1974 (I., n° 147). — Renvoi à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement. — Rapport par M. Etienne Dailly [13 décembre 1974] (I., n° 143.) — **Discussion** [19 décembre 1974] (p. 3163 et suiv.). — *Sont entendus dans la discussion générale :* MM. Etienne Dailly, rapporteur, Jean Lecanuet, garde des sceaux, ministre de la justice. — *Discussion des articles* (p. 3164 et suiv.). — Art. 1er (p. 3164). — Amendement de forme par M. Etienne Dailly, rapporteur, au deuxième alinéa de l'article 1er (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — Art. additionnel 2 A nouveau (p. 3165). — Amendement par M. Etienne Dailly, rapporteur, tendant, pour harmonisation, à insérer un article additionnel ainsi rédigé : « La fin du deuxième alinéa de l'article 217-1 de la loi n° 66-537 du 24 juillet 1966 est modifiée ainsi qu'il suit : « ... d'un montant au moins égal à la valeur de l'ensemble des actions qu'elle détient. » (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — Art. 2 (*ibid.*). — Deux amendements rédactionnels par M. Etienne Dailly, rapporteur, observations, adoption (*ibid.*). — Art. 3 (*ibid.*). — Trois amendements rédactionnels par M. Etienne Dailly, rapporteur, adoption (p. 3167). — Amendement par M. Etienne Dailly, rapporteur, tendant à rédiger comme suit le premier alinéa du 2° du texte présenté pour l'article 217-2 de la loi du 24 juillet 1966 : « 2° La société ne peut acheter ses actions qu'à un cours au plus égal à la moyenne des premiers cours cotés pendant les trente séances de bourse précédentes sur le marché à terme, si l'action est admise aux négociations à terme, et sur le marché au comptant dans le cas contraire. Ce cours est éventuellement ajusté pour tenir compte des coupons ou des droits détachés pendant ces trente séances ou depuis la trentième. » (*ibid.*), observations, adoption (p. 3168). — Amendement par M. Etienne Dailly, rapporteur, tendant à rédiger comme suit le troisième alinéa du texte proposé pour l'article 217-3 : « La société ne peut vendre en bourse tout ou partie des actions acquises en application de l'article 217-2 qu'à un cours au moins égal à la moyenne des premiers cours pendant les trente séances de bourse précédentes sur le marché à terme, si l'action est admise aux négociations à terme, et sur le marché au comptant dans le cas contraire. Ce cours est éventuellement ajusté pour tenir compte des coupons ou des droits détachés pendant ces trente séances ou depuis la trentième. » (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — Amendement par M. Etienne Dailly, rapporteur, tendant à rédiger ainsi le premier alinéa du texte présenté pour l'article 217-4 : « Les sociétés doivent déclarer et soumettre au visa préalable de la commission des opérations de bourse les transactions qu'elles envisagent d'effectuer en application des dispositions des articles 217-2 et 217-3 ci-dessus. Elles rendent compte à la commission des opérations de bourse des opérations effectuées en vertu de ces mêmes articles. » (*ibid.*), observations, adoption (p. 3169). — Amendement par M. Etienne Dailly, rapporteur, tendant à supprimer, en conséquence de l'adoption du précédent amendement, le dernier alinéa du texte proposé pour l'article 217-4 (*ibid.*). — Observations, adoption (p. 3170). — Art. 4 (*ibid.*). — Amendement rédactionnel par M. Etienne Dailly, rapporteur, adoption (*ibid.*). — Article additionnel. — Amendement par M. Etienne Dailly, rapporteur, tendant, après l'article 4, à insérer un article additionnel ainsi rédigé : « La fin du deuxième alinéa de l'article 454-1 de la loi n° 66-537 du 24 juillet 1966 est modifiée ainsi qu'il suit : « ... aux articles 217-2 et 217-5. » (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — *Ont pris part à la discussion des articles :* MM. Etienne Dailly, rapporteur, Jean Lecanuet, garde des sceaux, ministre de la justice. — Sur l'ensemble, adoption (p. 3170). — ADOPTION (n° 65).

Voy. aussi : LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE POUR 1974 (n° 1. — ARTICLES). — PRÉLÈVEMENT CONJONCTUREL.

SOCIETES COOPERATIVES AGRICOLES. — Voy. aussi : LOI DE FINANCES POUR 1975 [ARTICLES NON JOINTS A L'EXAMEN DES CRÉDITS] (ARTICLES ADDITIONNELS).

SOCIETES D'AMENAGEMENT FONCIER ET D'ETABLISSEMENT RURAL (S. A. F. E. R.). — Voy. aussi : GROUPEMENTS FONCIERS AGRICOLES. — LOI DE FINANCES POUR 1975 : AGRICULTURE (OBSERVATIONS).

SOCIETES D'INVESTISSEMENT A CAPITAL VARIABLE (S. I. C. A. V.). — Voy. aussi : LOI DE FINANCES POUR 1975 : ARTICLES NON JOINTS A L'EXAMEN DES CRÉDITS (ARTICLES ADDITIONNELS). — LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE POUR 1974 (n° 2. — ARTICLE 9).

SOCIETES PETROLIERES. — Voy. : LOI DE FINANCES POUR 1975. — DISCUSSION GÉNÉRALE (OBSERVATIONS). — APRÈS L'ARTICLE 12. — ECONOMIE ET FINANCES [I. — CHARGES COMMUNES] (CRÉDITS).

SOIE (Industrie de la). — Voy. aussi : QUESTIONS ORALES, 1503.

SPORTS. — Voy. aussi : LOI DE FINANCES POUR 1975 : QUALITÉ DE LA VIE [II. — JEUNESSE ET SPORTS] (OBSERVATIONS. — CRÉDITS). — EDUCATION (OBSERVATIONS). — QUESTIONS ORALES, 1513.

STATIONS THERMALES. — Voy. aussi : LOI DE FINANCES POUR 1975 : TRAVAIL [III. — SANTÉ] (OBSERVATIONS).

SUBSTANCES PSYCHOTROPES. — Voy. : TRAITÉS ET CONVENTIONS.

SUCRE. — Voy. aussi : LOI DE FINANCES POUR 1975 : AGRICULTURE (OBSERVATIONS).

SUISSE. — Voy. : TRAITÉS ET CONVENTIONS.

SUPPLEANTS. — Voy. : PARLEMENTAIRES.

T

TARIFS. — Voy. l'objet.

TAXE CONJONCTURELLE DE LUTTE CONTRE L'INFLATION. — Voy. aussi : LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE POUR 1974 (n° 1. — OBSERVATIONS. — ARTICLES).

TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES. — Voy. aussi : LOI DE FINANCES POUR 1975 : DEUXIÈME DÉLIBÉRATION (ARTICLE ADDITIONNEL APRÈS L'ART. 12).

TAXE D'HABITATION. — Voy. aussi : LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE POUR 1974 (n° 2. — ART. 4). — QUESTIONS ORALES AVEC DÉBAT, 105. — 4.

TAXE DIFFERENTIELLE SUR LES VEHICULES A MOTEUR. — Voy. aussi : LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE POUR 1974 (n° 2. — ART. 2 *bis*).

TAXE D'URBANISME. — Voy. aussi : LOI DE FINANCES POUR 1975 : EQUIPEMENT [LOGEMENT] (OBSERVATIONS).

TAXE RADIOPHONIQUE. — Voy. : REDEVANCE.

TAXES PARAFISCALES. — Voy. aussi : LOI DE FINANCES POUR 1975 [ARTICLES NON JOINTS A L'EXAMEN DES ARTICLES] (OBSERVATIONS ET AMENDEMENTS).

TAXE SPECIALE (Places de cinéma). — Voy. aussi : LOI DE FINANCES POUR 1975 [ARTICLES NON JOINTS A L'EXAMEN DES CRÉDITS] (ART. 49 *bis*).

TAXE SUR LA VALEUR AJOUTEE (T. V. A.)

1. — Proposition de loi présentée par M. Antoine COURRIÈRE, *sénateur*, **et plusieurs de ses collègues, assujettissant au taux O de la taxe sur la valeur ajoutée un certain nombre de produits de première nécessité** [5 juin 1974] (I., n° 192). — Renvoi à la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement.

2. — Projet de loi présenté par M. Jacques CHIRAC, *Premier ministre*, **relatif au remboursement d'une nouvelle fraction des crédits de taxe sur la valeur ajoutée en faveur des exploitants agricoles.** — Adopté, après déclaration d'urgence, par l'Assemblée nationale le 3 octobre 1974. — Voy. : Impressions n°s 1172, 1176 et in-8° n° 142. — **Transmission au Sénat** [4 octobre 1974] (I., n° 6). — Renvoi à la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement. — Rapport par M. Yvon Coudé du Foresto [10 octobre 1974] (I., n° 14). — **Discussion** [10 octobre 1974] (p. 1211 et suiv.). — *Sont entendus dans la discussion générale :* MM. Yvon Coudé du Foresto, rapporteur général, Christian Poncelet, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'économie et des finances (budget), Maurice Schumann, Louis Jung, Emile Durieux, Michel Sordel, Raymond Villatte, Paul Jargot, André Méric, René Ballayer. — *Discussion des articles* (p. 1221 et suiv.). — *Avant l'article* 1er (p. 1221). — Amendement par M. Paul Jargot et plusieurs de ses collègues, tendant, avant l'article 1er, à insérer un article additionnel nouveau faisant obligation au Gouvernement de déposer « avant la fin de la présente session un projet de loi tendant à proposer des mesures de sauvegarde nationale concernant notamment la fiscalité et la politique du crédit afin de rattraper la baisse du revenu agricole intervenue en 1974. » (*ibid.*), observations, rejet (p. 1222). — Art. 1er (*ibid.*). — Amendement par M. Louis Jung, tendant à supprimer les mots : « d'une nouvelle fraction » dans la phrase suivante : « Les agriculteurs placés sous le régime simplifié de la taxe sur la valeur ajoutée défini aux articles 298 *bis* et suivants du code général des impôts, qui disposaient au 31 décembre 1971 d'un crédit de taxe déductible, peuvent obtenir le remboursement d'une nouvelle fraction de ce crédit. » (*ibid.*), observations, retrait (p. 1223). — Amendement par M. Yvon Coudé du Foresto, rapporteur général, tendant à rédiger comme suit les paragraphes II et III de l'article 1er : « II. — Le montant total des remboursements à effectuer à ce titre est fixé à 110 millions de francs. Ce montant sera réparti entre les demandeurs au prorata des crédits de référence qui leur ont été assignés. Pour chaque agriculteur, le remboursement ne peut excéder le montant du crédit porté sur la dernière déclaration de chiffre d'affaires. Les demandes de remboursement doivent être d'un montant au moins égal à 200 francs. III. — Ces demandes doivent être déposées avant le 31 décembre 1974. Un acompte égal au huitième de la moyenne des crédits détenus par chaque agriculteur en 1971 sera versé aux bénéficiaires avant le 31 janvier 1975. » (*ibid.*), amendement par M. Louis Jung, tendant, dans le paragraphe II, à supprimer la dernière phrase ainsi conçue : « Les demandes de remboursement doivent être d'un montant au moins égal à 200 francs » et amendement par M. Christian Poncelet, secrétaire d'Etat, tendant, au paragraphe II, à substituer le chiffre de 150 francs à celui de 200 francs (*ibid.*), observations, retrait du premier amendement par M. Yvon Coudé du Foresto, rapporteur général, retrait de l'amendement par M. Louis Jung (p. 1224), reprise de cet amendement par M. Robert Schwint, irrecevabilité aux termes de l'article 40 de la Constitution (*ibid.*), adoption de l'amendement par M. Christian Poncelet, secrétaire d'Etat (*ibid.*). — Art. 3 (*ibid.*). — Amendement par M. Jacques Boyer-Andrivet et plusieurs de ses collègues, tendant à rédiger comme suit cet article : « Les taux de 2,40 p. 100, de 3,50 p. 100 et de 4,70 p. 100 du remboursement forfaitaire prévus à l'article 298 *quater* du code général des impôts sont respectivement fixés à 3,50 p. 100, à 4,50 p. 100 et à 5,50 p. 100 pour les ventes faites au cours de l'année 1973. » (*ibid.*), observations, retrait par son auteur (p. 1225) et reprise par M. Robert Schwint, irrecevabilité aux termes de l'article 40 de la Constitution (*ibid.*). — *Ont pris part à la discussion des articles :* MM. Jacques Boyer-Andrivet, Yvon Coudé du Foresto, rapporteur général, Louis Jung, Christian Poncelet, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'économie et des finances (budget), Robert Schwint. — Sur l'ensemble (p. 1225), adoption (*ibid*). — ADOPTION MODIFIÉE (n° 3).

Adoption définitive en deuxième lecture le 17 octobre 1974. — Voy. : Impressions n°s 1234, 1237 et in-8° 152.

Promulgation. — Loi n° 74-881 du 24 octobre 1974 (*J. O.* du 25 octobre 1974).

Voy. aussi : FINANCES LOCALES. — INFLATION. — LOI DE FINANCES POUR 1975 : INTÉRIEUR (OBSERVATIONS). — AGRICULTURE (OBSERVATIONS). — DEUXIÈME DÉLIBÉRATION (ARTICLE ADDITIONNEL APRÈS L'ART 22). — LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE POUR 1974 (n° 1. — OBSERVATIONS. — ART. 6 ET ARTICLE ADDITIONNEL APRÈS L'ART. 6). — LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE POUR 1974 (n° 2. — OBSERVATIONS. ART. 5). — QUESTIONS ORALES AVEC DÉBAT, 40, 46.

TAXE SUR LES SALAIRES. — Voy. aussi : LOI DE FINANCES POUR 1975 : ARTICLE DE LA PREMIÈRE PARTIE (ART. 15 *bis*). — INTÉRIEUR (OBSERVATIONS).

TAXE SUR L'ESSENCE ET LE SUPERCARBURANT. — Voy. aussi : LOI DE FINANCES POUR 1975 : [ARTICLES NON JOINTS A L'EXAMEN DES CRÉDITS] (TAXES PARAFISCALES).

TAXE SUR LES VEHICULES DE TOURISME DES SOCIETES. — Voy. aussi : LOI DE FINANCES POUR 1975 (ART. 5).

TCHAD. — Voy. : COOPÉRATION.

TCHECOSLOVAQUIE. — Voy. : TRAITÉS ET CONVENTIONS.

TELECOMMUNICATIONS. — Voy. aussi : LOI DE FINANCES POUR 1975 : POSTES ET TÉLÉCOMMUNICATIONS (OBSERVATIONS).

TELEPHONE. — Voy. aussi : LOI DE FINANCES POUR 1975 : POSTES ET TÉLÉCOMMUNICATIONS (OBSERVATIONS).

TELEVISION. — Voy. : OFFICE DE RADIODIFFUSION-TÉLÉVISION FRANÇAISE (O. R. T. F.). — RADIODIFFUSION-TÉLÉVISION.

TERRITOIRES D'OUTRE-MER (T. O. M.). — Voy. aussi : COMORES. — LOI DE FINANCES POUR 1975 : TERRITOIRES D'OUTRE-MER. — LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE POUR 1974 (n° 1. — OBSERVATIONS). — LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE POUR 1974 (n° 2. — ART 15). — MAJORITÉ. — SALAIRES. — QUESTIONS ORALES, 1510.

TETANOS. — Voy. LOI DE FINANCES POUR 1975 : TRAVAIL [III. SANTÉ] (OBSERVATIONS).

TEXTILE (Industrie). — Voy. aussi : LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE POUR 1974 (n° 1. — OBSERVATIONS). — QUESTIONS ORALES, 1508. — QUESTIONS ORALES AVEC DÉBAT, 45.

THEATRES. — Voy. aussi : LOI DE FINANCES POUR 1975 : CULTURE (OBSERVATIONS).

THEATRES NATIONAUX. — Voy. aussi : LOI DE FINANCES POUR 1975 : CULTURE (OBSERVATIONS. — CRÉDITS).

THERMALISME. — Voy. : STATIONS THERMALES.

TIMBRE-POSTE. — Voy. : POSTES ET TÉLÉCOMMUNICATIONS.

TOURISME. — Voy. aussi : HÔTELS ET RESTAURANTS. — LOI DE FINANCES POUR 1975 : DÉPARTEMENTS D'OUTRE-MER (OBSERVATIONS). — TOURISME (OBSERVATIONS).

TOURS (IMMEUBLES). — Voy. : CONSTRUCTION.

TRAITES ET CONVENTIONS

1. — Projet de loi, présenté par M. Pierre MESSMER, *Premier*, **autorisant l'approbation de la convention générale entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République du Niger en matière de sécurité sociale, signée à Niamey, le 28 mars 1973, et complétée par trois protocoles** [23 janvier 1974. —*J. O.*, Lois et décrets, 24 janvier 1974. — Rattaché pour ordre au procès-verbal de la séance du 22 janvier 1974. — Débats, séance du 2 avril 1974] (I., n° 127). — Renvoi à la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement. — Rapport par M. Louis Martin [18 juin 1974] (I., n° 209) — **Discussion** [20 juin 1974] (p. 471 et suiv.). — *Sont entendus dans la discussion générale :* MM. Louis Martin, rapporteur ; Jacques Habert ; Bernard Destremau, secrétaire d'Etat auprès du ministre des affaires étrangères. — *Article unique* (p. 473). — Adoption (*ibid.*). — ADOPTION (n° 61).

Adopté par l'Assemblée nationale le 28 juin 1974. — Voy. : Impressions n°s 1081, 1096 et in-8° n° 126.

Promulgation. — Loi n° 74-633 du 5 juillet 1974 (*J. O.* du 7 juillet 1974).

2. — Projet de loi, présenté par M. Pierre MESSMER, *Premier ministre*, **autorisant l'approbation de l'accord entre la France et l'Espagne relatif à l'abornement et à l'entretien de la frontière, signé à Madrid, le 8 février 1973** [15 mars 1974. — *J. O.*, Lois et décrets 16 mars 1974. — Rattaché pour ordre au procès-verbal de la séance du 22 janvier 1974. — Débats, séance 2 avril 1974] (I., n° 139). — Renvoi à la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement. — Rapport par M. Edouard Grangier [20 juin 1974] (I., n° 221). — **Discussion** [20 juin 1974] (p. 473 et 474). — *Sont entendus dans la discussion générale :* MM. Edouard Grangier, rapporteur ; Bernard Destremau, secrétaire d'Etat auprès du ministre des affaires étrangères. — *Article unique* (p. 474). — Adoption (*ibid.*). — ADOPTION (n° 62).

Adopté par l'Assemblée nationale le 21 novembre 1974. — Voy. : Impressions n°s 1082, 1290 et in-8° n° 175.

Promulgation. — Loi n° 74-1012 du 2 décembre 1974 (*J. O.* du 3 décembre 1974).

3. — Projet de loi, présenté par M. Pierre MESSMER, *Premier ministre*, **autorisant l'approbation de l'accord instituant le laboratoire européen de biologie moléculaire, signé à Genève, le 10 mai 1973** [15 mars 1974. — *J. O.*, Lois et décrets, 16 mars 1974. — Rattaché pour ordre au procès-verbal de la séance du 22 janvier 1974. — Débats, séance du 2 avril 1974] (I., n° 140). Renvoi à la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement. — Pour avis, à la commission des affaires culturelles [13 juin 1974]. — Rapport par M. Pierre Giraud [20 juin 1974] (I., n° 225). — Avis par M. Maurice Vérillon [25 juin 1974] (I., n° 233). — **Discussion** [25 juin 1974] (p. 508 et suiv.). — *Sont entendus dans la discussion générale :* MM. Pierre Giraud, rapporteur, Maurice Vérillon, rapporteur pour avis, Jacques Henriet, Bernard Destremau, secrétaire d'Etat auprès du ministre des affaires étrangères. — *Article unique* (p. 512). — Adoption (*ibid.*). — ADOPTION (n° 64).

Adopté par l'Assemblée nationale le 28 juin 1974. — Voy. : Impressions n°s 1090, 1097 et in-8° n° 125.

Promulgation. — Loi n° 74-625 du 2 juillet 1974 (*J. O.* du 3 juillet 1974).

4. — Projet de loi, présenté par M. Pierre MESSMER, *Premier ministre*, **autorisant la ratification de la convention entre la République française et l'Etat espagnol, en vue d'éviter les doubles impositions en matière d'impôt sur le revenu et sur la fortune, signée à Madrid le 27 juin 1973** [22 avril 1974. — Rattaché pour ordre au procès-verbal de la séance du 4 avril 1974. — *J. O.*, Lois et décrets, 23 avril 1974. — Séance du 30 mai 1974] (I., n° 148). — Renvoi à la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement. — Rapport par M. Gustave Héon [20 juin 1974] (I., n° 219). — **Discussion** [27 juin 1974] (p. 572 et 573). — *Sont entendus dans la discussion générale :* MM. Gustave Héon, rapporteur, Bernard Destremau, secrétaire d'Etat auprès du ministre des affaires étrangères. — *Article unique* (p. 573). — *Explication de vote :* MM. Marcel Souquet, Roger Gaudon, André Méric. — Adoption (p. 573). — ADOPTION (n° 70).

Adopté par l'Assemblée nationale le 22 novembre 1974. — Voy. : Impressions n°s 1103, 1292 et in-8° n° 181.

Promulgation. — Loi n° 74-1011 du 2 décembre 1974 (*J. O.* du 3 décembre 1974).

5. — Projet de loi, présenté par M. Pierre MESSMER, *Premier ministre*, **autorisant la ratification de la convention tendant à éviter les doubles impositions et à prévenir l'évasion fiscale en matière d'impôt sur le revenu entre la République française et l'Empire d'Iran, signée à Téhéran le 7 novembre 1973** [22 avril 1974. — Rattaché pour ordre au procès-verbal de la séance du 4 avril 1974. — *J. O.*, Lois et décrets, 23 avril 1974. — Séance du 30 mai 1974] (I., n° 149). — Renvoi à la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement. — Rapport par M. Gustave Héon [20 juin 1974] (I., n° 220). — **Discussion** [27 juin 1974] (p. 573 et 574). — *Sont entendus dans la discussion générale :* MM. Gustave Héon, rapporteur, Bernard Destremau, secrétaire d'Etat auprès du ministre des affaires étrangères. — *Article unique* (p. 574). — *Explication de vote :* MM. Marcel Champeix, Roger Gaudon. — Adoption (p. 574). — ADOPTION (n° 71).

Adopté par l'Assemblée nationale le 21 novembre 1974. — Voy. : Impressions n°s 1104, 1305 et in-8° n° 179.

Promulgation. — Loi n° 74-1010 du 2 décembre 1974 (*J. O.* du 3 décembre 1974).

6. — Projet de loi, présenté par M. Pierre MESSMER, *Premier ministre*, **autorisant la ratification de la convention sur les substances psychotropes, signée à Vienne le 21 février 1971** [22 avril 1974. — Rattaché pour ordre au procès-verbal de la séance du 4 avril 1974. — *J. O.*, Lois et décrets, 23 avril 1974. — Séance du 30 mai 1974] (I., n° 150). — Renvoi à la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement. — Rapport par M. Raymond Boin [20 juin 1974] (I., n° 226). — **Discussion** [25 juin 1974] (p. 512 et 513). — *Sont entendus dans la discussion générale :* MM. Raymond Boin, rapporteur, Bernard Destremau, secrétaire d'Etat auprès du ministre des affaires étrangères. — *Article unique* (p. 513). — Adoption (*ibid.*). — ADOPTION (n° 65).

Adopté par l'Assemblée nationale le 21 novembre 1974. — Voy : Impressions n°s 1091, 1294 et in-8° n° 174.

Promulgation. — Loi n° 74-1009 du 2 décembre 1974 (*J. O.* du 3 décembre 1974).

7. — Projet de loi, présenté par M. Pierre MESSMER, *Premier ministre*, **autorisant la ratification des amendements aux articles 34 et 55 de la Constitution de l'Organisation mondiale de la santé, adoptés le 22 mai 1973** [14 mai 1974]. — Rattaché pour ordre au procès-verbal de la séance du 4 avril 1974. — *J. O.*, Lois et décrets, 15 mai 1974. — Séance du 30 mai 1974] (I., n° 154). — Renvoi à la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement. — Rapport par M. Raymond Boin [20 juin 1974] (I., n° 227). — **Discussion** [25 juin 1974] (p. 513 et 514). — *Sont entendus dans la discussion générale :* MM. Raymond Boin, rapporteur, Bernard Destremau, secrétaire d'Etat auprès du ministre des affaires étrangères. — *Article unique* (p. 514). — Adoption (*ibid.*). — ADOPTION (n° 66).

Adopté par l'Assemblée nationale le 21 novembre 1974. — Voy. : Impressions n°s 1089, 1295 et in-8° n° 176.

Promulgation. — Loi n° 74-1008 du 2 décembre 1974 (*J. O.* du 3 décembre 1974).

8. — Projet de loi, présenté par M. Pierre MESSMER, *Premier ministre*, **autorisant la ratification de l'acte additionnel portant modification de la convention internationale pour la protection des obtentions végétales.** — Adopté par l'Assemblée nationale le 14 juin 1974. — Voy. : Impressions n°s 749, 980 et in-8° n° 108. — **Transmission au Sénat** [18 juin 1974] (I., n° 213). — Renvoi à la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement. — Rapport par M. Pierre-Christian Taittinger [28 juin 1974] (I., n° 249). — **Discussion** [28 juin 1974] (p. 637). — *Sont entendus :* MM. Pierre-Christian Taittinger, rapporteur, Christian Bonnet, ministre de l'agriculture. — *Article unique* (p. 637). — Adoption (*ibid.*). — ADOPTION (n° 81). — TEXTE DÉFINITIF.

Promulgation. — Loi n° 74-632 du 5 juillet 1974 (*J. O.* du 7 juillet 1974).

9. — Projet de loi, présenté par M. Pierre MESSMER, *Premier ministre*, **autorisant l'approbation de l'accord de coopération entre la République française et les Républiques membres de l'Union monétaire ouest-africaine, conclu le 4 décembre 1973.** — Adopté par l'Assemblée nationale le 14 juin 1974. — Voy. : Impressions n°s 842, 1063 et in-8° n° 109. — **Transmission au Sénat** [18 juin 1974] (I., n° 215). — Renvoi à la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement. — Rapport par M. Robert Schmitt [26 juin 1974] (I., n° 239). — **Discussion** [27 juin 1974] (p. 574 et 575). — *Sont entendus dans la discussion générale :* MM. Robert Schmitt, rapporteur, Bernard Destremau, secrétaire d'Etat auprès du ministre des affaires étrangères. — *Article unique* (p. 575). — Adoption (*ibid.*). — ADOPTION (n° 72). — TEXTE DÉFINITIF.

Promulgation. — Loi n° 74-626 du 2 juillet 1974 (*J. O.* du 3 juillet 1974).

10. — Projet de loi, présenté par M. Pierre MESSMER, *Premier ministre*, **autorisant la ratification de la convention sur la légitimation par mariage, ouvert à la signature à Rome le 10 septembre 1970, signée par la France à cette même date.** — Adopté par l'Assemblée nationale le 28 juin 1974. — Voy. : Impressions n°s 717, 1083 et in-8° n° 127. — **Transmission au Sénat** [2 juillet 1974] (I., n° 261). — Renvoi à la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement. — Rapport par M. Jean Péridier [17 octobre 1974] (I., n° 39). — **Discussion** [24 octobre 1974] (p. 1424 et 1425). — *Sont entendus dans la discussion générale :* MM. Pierre Giraud, au nom de M. Jean Péridier, rapporteur, Jean Sauvagnargues, ministre des affaires étrangères. — *Article unique* (p. 1425). — Adoption (*ibid.*). — ADOPTION (n° 21). — TEXTE DÉFINITIF.

Promulgation. — Loi n° 74-922 du 5 novembre 1974 (*J. O.* du 6 novembre 1974).

11. — Projet de loi, présenté par M. Jacques CHIRAC, *Premier ministre*, **autorisant l'approbation de l'avenant à la convention générale de sécurité sociale du 9 juillet 1965 entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement du Royaume du Maroc, signé le 13 décembre 1973** [9 juillet 1974] (I., n° 272). — Renvoi à la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement. — Rapport par M. Pierre Giraud [17 octobre 1974] (I., n° 40). — **Discussion** [24 octobre 1974] (p. 1421). — *Sont entendus dans la discussion générale :* MM. Pierre Giraud, rapporteur, Jean Sauvagnargues, ministre des affaires étrangères. — *Article unique* (p. 1421). — Adoption (*ibid.*). — ADOPTION (n° 16).

Adopté par l'Assemblée nationale le 22 novembre 1974. — Voy. : Impressions n°s 1270, 1306 et in-8° n° 183.

Promulgation. — Loi n° 74-1013 du 2 décembre 1974 (*J. O.* du 3 décembre 1974).

12. — Projet de loi, présenté par M. Jacques CHIRAC, *Premier ministre*, **autorisant l'approbation de l'échange de lettres relatif à l'exportation des prestations pour soins de santé signé le 13 décembre 1973 et complétant la convention générale de sécurité sociale du 9 juillet 1965 entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement du Royaume du Maroc** [9 juillet 1974] (I., n° 273). — Renvoi à la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement. — Rapport par M. Pierre Giraud [17 octobre 1974] (I., n° 41). — **Discussion** [24 octobre 1974] (p. 1421 et 1422). — *Sont entendus dans la discussion générale :* MM. Pierre Giraud, rapporteur, Jean Sauvagnargues, ministre des affaires étrangères. — *Article unique* (p. 1422). — Adoption (*ibid.*). — ADOPTION (n° 17).

Adopté par l'Assemblée nationale le 22 novembre 1974. — Voy. : Impressions n°s 1271, 1307 et in-8° n° 184.

Promulgation. — Loi n° 74-1014 du 2 décembre 1974 (*J. O.* du 3 décembre 1974).

13. — Projet de loi, présenté par M. Jacques CHIRAC, *Premier ministre*, **autorisant la ratification du protocole additionnel à la convention revisée pour la navigation du Rhin du 17 octobre 1968, signé à Strasbourg le 25 octobre 1972** [9 juillet 1974] (I., n° 274). — Renvoi à la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement. — Rapport par M. Louis Jung [17 octobre 1974] (I., n° 42). — **Discussion** [24 octobre 1974] (p. 1422). — *Sont entendus dans la discussion générale :* MM. Louis Jung, rapporteur, Jean Sauvagnargues, ministre des affaires étrangères. — *Article unique* (p. 1422). — Adoption (*ibid.*). — ADOPTION (n° 18).

Adopté par l'Assemblée nationale le 22 novembre 1974. — Voy. : Impressions n°s 1272, 1303 et in-8° n° 185.

Promulgation. — Loi n° 74-1015 du 2 décembre 1974 (*J. O.* du 3 décembre 1974).

14. — Projet de loi, présenté par M. Jacques CHIRAC, *Premier ministre*, **autorisant l'approbation de la convention pour la protection des phoques dans l'Antarctique, faite à Londres et ouverte à la signature le 1er juin 1972, signée par la France le 19 décembre 1972** [9 juillet 1974] (I., n° 275). — Renvoi à la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement. — Rapport par M. Jean-Louis Vigier [17 octobre 1974] (I., n° 43). — **Discussion** [24 octobre 1974] (p. 1422 et 1423). — *Sont entendus dans la discussion générale :* MM. Jean-Louis Vigier, rapporteur, Jean Sauvagnargues, ministre des affaires étrangères. — *Article unique* (p. 1423). — Adoption (*ibid.*). — ADOPTION (n° 19).

Adopté par l'Assemblée nationale, le 21 novembre 1974. — Voy. : Impressions n°s 1269, 1293 et in-8° n° 173.

Promulgation. — Loi n° 74-1016 du 2 décembre 1974 (*J. O.* du 3 décembre 1974).

15. — Projet de loi présenté par M. Jacques CHIRAC, *Premier ministre*, **autorisant l'approbation de la convention tendant à éliminer les doubles impositions et à établir des règles d'assistance mutuelle administrative en matière fiscale entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République tunisienne, ensemble le protocole joint, signé à Tunis le 28 mai 1973.** — Adopté par l'Assemblée nationale le 3 octobre 1974. — Voy. : Impressions n[os] 854, 1109 et in-8° n° 141. — **Transmission au Sénat** [15 octobre 1974] (I., n° 25). — Renvoi à la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement. — Rapport par M. Gustave Héon [17 octobre 1974] (I., n° 35). — **Discussion** [12 décembre 1973] (p. 2816 et suiv.). — *Sont entendus dans la discussion générale :* MM. Gustave Héon, rapporteur, Bernard Destremeau, secrétaire d'Etat auprès du ministre des affaires étrangères, Jacques Habert. — *Article unique* (p. 2818). — Adoption (*ibid.*). — ADOPTION (n° 48). — TEXTE DÉFINITIF.

Promulgation. — Loi n° 74-1080 du 21 décembre 1974 (*J. O.* du 22 décembre 1974).

16. — Projet de loi présenté par M. Jacques CHIRAC, *Premier ministre*, **autorisant la ratification de la convention entre le Gouvernement de la République française et le Conseil fédéral suisse concernant une rectification de la frontière entre le département de la Haute-Savoie et le canton de Genève, signée à Paris le 10 juillet 1973.** — Adopté par l'Assemblée nationale le 3 octobre 1974. — Voy. : Impressions n[os] 812, 1118 et in-8° n° 140. — **Transmission au Sénat** [15 octobre 1974] (I., n° 26). — Renvoi à la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement. — Rapport par M. Emile Didier [17 octobre 1974] (I, n° 44). — **Discussion** [24 octobre 1974] (p. 1424). — *Sont entendus dans la discussion générale :* MM. Emile Didier, rapporteur, Jean Sauvagnargues, ministre des affaires étrangères. — *Article unique* (p. 1424). — Adoption (*ibid.*). — ADOPTION (n° 20). — TEXTE DÉFINITIF.

Promulgation. — Loi n[er] 74-921 du 5 novembre 1974 (*J. O.* du 6 novembre 1974).

17. — Projet de loi, présenté par M. Jacques CHIRAC, *Premier ministre*, **autorisant la ratification du traité entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord concernant la construction et l'exploitation d'un tunnel ferroviaire sous la manche, signé à Chequers le 17 novembre 1973, et donnant les autorisations nécessaires à son exécution.** [24 octobre 1974] (I., n° 60). — Renvoi à la commission des affaires économiques et du Plan, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement. — Pour avis à la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation [29 octobre 1974]. — Rapport par Mme Brigitte Gros [14 novembre 1974] (I., n° 89). — Avis par M. Pierre Brousse [14 novembre 1974] (I., n° 94). — **Discussion** [19 novembre 1974] (p. 1814 et suiv.). — *Sont entendus dans la discussion générale :* Mme Brigitte Gros, rapporteur, MM. René Monory, au nom de M. Pierre Brousse, rapporteur pour avis, René Tinant, Léandre Létoquart, Bernard Destremau, secrétaire d'Etat auprès du ministre des affaires étrangères. — *Articles* (p. 1820). — Sur l'ensemble, adoption (*ibid.*) — ADOPTION (n° 34).

Adopté par l'Assemblée nationale le 16 décembre 1974. — Voy : Impressions n[os] 1324, 1376, 1386 et in-8° n° 201.

Promulgation. — Loi n° 74-1103 du 26 décembre 1974 (*J. O.* du 27 décembre 1974).

18. — Projet de loi présenté par M. Jacques CHIRAC, *Premier ministre*, autorisant l'approbation de la convention d'assistance **technique entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République malgache, ensemble les deux annexes, signées à Paris le 4 juin 1973.** — Adopté par l'Assemblée nationale le 21 novembre 1974. — Voy. : Impressions n[os] 954, 1189 et in-8° n° 178. — **Transmission au Sénat** [26 novembre 1974] (I., n° 108). — Renvoi à la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement. — Pour avis à la commission des affaires culturelles [6 décembre 1974]. — Rapport par M. Edouard Grangier [5 décembre 1974] (I., n° 118). — Avis par M. Jacques Habert [9 décembre 1974] (I., n° 126). — **Discussion** [12 décembre 1974] (p. 2812 et suiv.). — *Sont entendus dans la discussion générale :* MM. Edouard Grangier, rapporteur, Jacques Habert, rapporteur pour avis, Bernard Destremau, secrétaire d'Etat auprès du ministre des affaires étrangères. — *Article unique* (p. 2815). — Adoption (*ibid.*). — ADOPTION (n° 46). — TEXTE DÉFINITIF.

Promulgation. — Loi n° 74-1079 du 21 décembre 1974 (*J. O.* du 22 décembre 1974).

19. — Projet de loi présenté par M. Jacques CHIRAC, *Premier ministre*, **autorisant l'approbation de la convention concernant les affaires judiciaires entre la République française et la République malgache, ensemble ses trois annexes, signées à Paris le 4 juin 1973.** — Adopté par l'Assemblée nationale le 21 novembre 1974. — Voy. : Impressions n[os] 953, 1192 et in-8° n° 177. — **Transmission au Sénat** [26 novembre 1974] (I., n° 109). — Renvoi à la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement. — Rapport par M. Edouard Grangier [5 décembre 1974] (I., n° 119). — **Discussion** [12 décembre 1974] (p. 2815 et 2816). — *Sont entendus dans la discussion générale :* MM. Edouard Grangier, rapporteur, Charles de Cuttoli, Bernard Destremau, secrétaire d'Etat auprès du ministre des affaires étrangères. — *Article unique* (p. 2816). — Adoption (*ibid.*). — ADOPTION (n° 47). — TEXTE DÉFINITIF.

Promulgation. — Loi n° 74-1077 du 21 décembre 1974 (*J. O.* du 22 décembre 1974).

20. — Projet de loi présenté par M. Jacques CHIRAC, *Premier ministre*, **autorisant l'approbation de la convention tendant à éliminer les doubles impositions et à établir des règles d'assistance mutuelle administrative en matière fiscale entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République socialiste tchécoslovaque, signée à Paris, le 1[er] juin 1973.** — Adopté par l'Assemblée nationale le 22 novembre 1974. — Voy. : Impressions n[os] 853, 1291 et in-8° n° 182. — **Transmission au Sénat** [26 novembre 1974] (I., n° 110). — Renvoi à la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement. — Rapport par M. Gustave Héon [12 décembre 1974] (I., n° 139). — **Discussion** [12 décembre 1974] (p. 2818 et 2819). — *Sont entendus dans la discussion générale :* MM. Gustave Héon, rapporteur, Bernard Destremau, secrétaire d'Etat auprès du ministre des affaires étrangères. — *Article unique* (p. 2819). — Adoption (*ibid.*). — ADOPTION (n° 49). — TEXTE DÉFINITIF.

Promulgation. — Loi n° 74-1081 du 21 décembre 1974 (*J. O.* du 22 décembe 1974).

Voy. aussi : PÉTROLE.

TRANSFUSION SANGUINE. — Voy. aussi : LOI DE FINANCES POUR 1975 : TRAVAIL [III. — SANTÉ] (OBSERVATIONS).

Projet de loi, présenté par M. Pierre MESSMER, *Premier ministre*, **relatif à la constatation et à la répression des infractions en matière de transports publics et privés** [18 mai 1974. — Rattaché pour ordre au procès-verbal de la séance du 4 avril 1974. — *J. O.* Lois et décrets 19 mai 1974. — Séance du 30 mai 1974] (I., n° 159). — Renvoi à la commission des affaires économiques et du Plan, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement. — Rapport par M. Michel Chauty [20 juin 1974] (I., n° 218). — **Discussion** [20 juin 1974] (p. 475 et suiv.). — *Sont entendus dans la discussion générale :* MM. Michel Chauty, rapporteur, Marcel Cavaillé, secrétaire d'Etat aux transports. — *Discussion des articles* (p. 478 et suiv.). — Art. 2 (p. 478). — Amendement par M. Michel Chauty, rapporteur, tendant, dans le texte proposé pour l'article 3 *bis* de l'ordonnance n° 58-1310 du 23 décembre 1958, à supprimer, pour plus de concision, les mots : « ou, plus généralement, a, par son fait ou son abstention, contribué à créer un danger pour la sécurité du transport et de la circulation » (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — Art. 3 (*ibid.*). — Amendement par M. Michel Chauty, rapporteur, tendant à la rectification d'une erreur matérielle, observations, adoption (p. 479). — Art. 4 (*ibid.*). — Amendement par M. Michel Chauty, rapporteur, tendant, à la fin de l'alinéa 1° de cet article relatif à l'interdiction de transport de certaines matières, à remplacer les mots : « autres que celles qui sont admises », par les mots : « dont le transport n'est pas autorisé » (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — Amendement par M. Jean-François Pintat tendant à modifier le paragraphe 2° de cet article, afin de déterminer les responsabilités relatives de celui qui fait transporteur et de celui qui transporte (*ibid.*) ; amendement par M. Marcel Cavaillé, secrétaire d'Etat aux transports, tendant : 1) à rédiger comme suit le paragraphe 2° : [Sera punie d'un emprisonnement et d'une amende toute personne qui aura]

« 2° transporté ou fait transporter par chemin de fer, par route ou par voie de navigation intérieure des matières dangereuses sans satisfaire aux prescriptions de sécurité concernant l'obligation d'étiquetage, les limitations de poids et l'interdiction d'emballage ou de chargement en commun, spécifiques à ces matières ; » 2) à insérer, après le paragraphe 3°, un nouveau paragraphe 4° ainsi rédigé : « 4° fait circuler ou laisse stationner des matériels transportant des matières dangereuses sur une voie ou un ouvrage dont l'utilisation est interdite en permanence au transport de ces matières » (*ibid.*) ; amendement par M. Michel Chauty, rapporteur, tendant à modifier la fin du paragraphe 2° afin de préciser que les règles de circulation et de stationnement concernent exclusivement le transport des matières dangereuses et non les véhicules (*ibid.*) ; amendement par M. Michel Chauty, rapporteur, tendant, pour plus de précision, au début du paragraphe 3°, à remplacer les mots : « fait circuler ou laissé circuler », par les mots : « utilisé ou mis en circulation » (*ibid.*) ; observations, l'amendement par M. Jean-François Pintat est retiré (p. 480), l'amendement par M. Michel Chauty, rapporteur, au paragraphe 2° est retiré et l'amendement par M. Michel Chauty au paragraphe 3° est adopté (*ibid.*), l'amendement par M. Marcel Cavaillé, secrétaire d'Etat, est adopté (*ibid.*). — Amendement par M. Michel Chauty, rapporteur, tendant à une modification d'harmonisation au dernier alinéa de l'article 4, observations, adoption (p. 481). — *Ont pris part à la discussion des articles :* MM. Marcel Cavaillé, secrétaire d'Etat aux transports, Michel Chauty, rapporteur, Paul Malassagne, Jean-François Pintat. — Sur l'ensemble (p. 481), adoption (*ibid.*). — ADOPTION (n° 63).

TRANSPORTS (Prime de).

Proposition de loi, présentée par Mme Brigitte GROS, *sénateur*, **relative à la suppression de la prime de transport dans la région parisienne et à son remplacement par une « indemnité spéciale de transport »** [10 octobre 1974] (I., n° 19). — Renvoi à la commission des affaires sociales, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement.

TRANSPORTS AERIENS. — Voy aussi : LOI DE FINANCES POUR 1975 : TERRITOIRES D'OUTRE-MER (OBSERVATIONS). — III. — AVIATION CIVILE (OBSERVATIONS).

TRANSPORTS EN COMMUN. — Voy aussi : AÉROTRAIN. — LOI DE FINANCES POUR 1975 : TRANSPORTS (OBSERVATIONS).

TRANSPORTS FERROVIAIRES. — Voy : CHEMINS DE FER.

TRANSPORTS MARITIMES. — Voy aussi : LOI DE FINANCES POUR 1975 : MARINE MARCHANDE (OBSERVATIONS). — ECONOMIE ET FINANCES [I. — CHARGES COMMUNES] (CRÉDITS). — QUESTIONS ORALES, 1458.

TRANSPORTS ROUTIERS. — Voy. aussi : LOI DE FINANCES POUR 1975 : TRANSPORTS (OBSERVATIONS).

TRANSPORTS SCOLAIRES. — Voy : RAMASSAGE SCOLAIRE.

TRANSPORTS TERRESTRES. — Voy aussi : LOI DE FINANCES POUR 1975. — I et II. — SECTION COMMUNE ET TRANSPORTS TERRESTRES (OBSERVATIONS).

TRANSPORTS URBAINS. — Voy. aussi : AÉROTRAIN. — LOI DE FINANCES POUR 1975 : TRANSPORTS (OBSERVATIONS). — QUESTIONS ORALES, 1434.

TRAVAIL. — Voy. aussi : LOI DE FINANCES POUR 1975 : TRAVAIL (OBSERVATIONS).

TRAVAIL (Conditions de).

Proposition de loi, présentée par M. Antoine COURRIÈRE, *sénateur*, et plusieurs de ses collègues, **portant amélioration des conditions de travail dans les entreprises et création d'un fonds de garantie de l'emploi** [30 mai 1974] (I., n° 178). — Renvoi à la commission des affaires sociales, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement.

Voy. aussi : LOI DE FINANCES POUR 1975 : TRAVAIL (OBSERVATIONS). — RAPPORTS D'INFORMATION, 10.

TRAVAIL (Hygiène et sécurité du). — Voy. aussi : LOI DE FINANCES POUR 1975 : TRAVAIL (OBSERVATIONS). — QUESTIONS ORALES, 1486.

TRAVAIL DES FEMMES

Proposition de loi, présentée par M. Antoine COURRIÈRE, *sénateur*, et plusieurs de ses collègues, **relative à l'égalité de rémunération des travailleurs du sexe féminin et du sexe masculin** [30 mai 1974] (I., n° 176). — Renvoi à la commission des affaires sociales, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement.

Voy. aussi : FAMILLE. — FORMATION PROFESSIONNELLE. — LOI DE FINANCES POUR 1975 : TRAVAIL (OBSERVATIONS).

TRAVAILLEURS ETRANGERS. — Voy. aussi : LOI DE FINANCES POUR 1975 : TRAVAIL (OBSERVATIONS). — DÉCLARATION DE M. EDOUARD BONNEFOUS, PRÉSIDENT DE LA COMMISSION DES FINANCES [11 décembre 1974] (p. 2751 et suiv.). — QUESTIONS ORALES AVEC DÉBAT, 52.

TRAVAILLEURS FRONTALIERS

Proposition de loi, présentée par M. Léandre LÉTOQUART, *sénateur*, et plusieurs de ses collègues, **tendant à définir un statut des travailleurs frontaliers** [4 juillet 1974] (I., n° 267). — Renvoi à la commission des affaires sociales, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement.

Voy. aussi : QUESTIONS ORALES, 1464.

TRAVAILLEURS HANDICAPES. — Voy. aussi : AIDE SOCIALE.

TRAVAILLEURS IMMIGRES. — Voy. : TRAVAILLEURS ÉTRANGERS.

TRAVAUX PUBLICS. — Voy. aussi : LOI DE FINANCES POUR 1975 : EQUIPEMENT ET PORTS MARITIMES (OBSERVATIONS).

TRIBUNAUX (Bâtiments). — Voy. : BATIMENTS PUBLICS.

TROISIEME AGE. — Voy. : VIEILLESSE.

TUNISIE. — Voy. : TRAITÉS ET CONVENTIONS.

TUNNEL SOUS LA MANCHE

Projet de loi, présenté par M. Jacques CHIRAC, *Premier ministre*, **portant création de l'établissement public national du tunnel sous la manche** [24 octobre 1974] (I., n° 61). — Renvoi à la commission des affaires économiques et du Plan, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement. — Rapport par Mme Brigitte Gros [14 novembre 1974] (I., n° 90). — **Discussion** [19 novembre 1974] (p. 1820 et suiv.). *Sont entendus dans la discussion générale :* Mme Brigitte Gros, rapporteur, MM. Léon Jozeau-Marigné, Marcel Cavaillé, secrétaire d'Etat aux transports. — *Discussion des articles* (p. 1822 et 1823). — Article additionnel. — Amendement par Mme Brigitte Gros, rapporteur, tendant, après l'article 5, à insérer un article additionnel nouveau disposant que : « Les infrastructures routières d'accès et de dégagement du tunnel sous la Manche devront être réalisées au moment de la mise en service de l'ouvrage sous la responsabilité du ministre de l'équipement. » (p. 1822), observations, irrecevabilité aux termes de l'article 41 de la Constitution (p. 1823). — *Ont pris part à la discussion des articles :* M. Marcel Cavaillé, secrétaire d'Etat aux transports, Mme Brigitte Gros, rapporteur, M. Léandre Létoquart. — Sur l'ensemble, adoption (p. 1823). — ADOPTION (n° 35).

Adopté par l'Assemblée nationale le 16 décembre 1974. — Voy. : Impressions n°s 1325, 1383 et in-8° n° 202.

Promulgation. — Loi n° 74-1104 du 26 décembre 1974 (*J. O.* du 27 décembre 1974).

Voy. aussi : LOI DE FINANCES POUR 1975 : TRANSPORTS (OBSERVATIONS). — TRAITÉS ET CONVENTIONS.

U

UNION MONETAIRE OUEST-AFRICAINE. — Voy. : TRAITÉS ET CONVENTIONS.

UNIVERSITE. — Voy. : ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR.

UNIVERSITES (Secrétariat d'Etat aux). — Voy. aussi : LOI DE FINANCES POUR 1975 : EDUCATION (OBSERVATIONS).

UNIVERSITE DE GRENOBLE. — Voy. : EQUIPEMENTS SPORTIFS ET SOCIO-ÉDUCATIFS.

UNIVERSITE PARIS-NORD. — Voy. : ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR.

URBANISME

1. — Proposition de loi, présentée par M. Antoine COURRIÈRE, *sénateur*, et plusieurs de ses collègues, **relative aux opérations de rénovation urbaine** [30 mai 1974] (I., n° 187). — Renvoi à la commission des affaires économiques et du Plan, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement.

2. — Projet de loi présenté par M. Jacques CHIRAC, *Premier ministre*, **relatif aux dispositions transitoires applicables aux projets d'aménagement, aux plans d'urbanisme et modifiant le code de l'urbanisme.** — Adopté par l'Assemblée nationale après déclaration d'urgence le 19 décembre 1974. — Voy. : Impressions n°s 1340, 1384 et in-8° n° 196. — **Transmission au Sénat** [11 décembre 1974] (I., n° 133). — Renvoi à la commission des lois constitutionnelles de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement. — Pour avis à la commission des affaires économiques et du Plan [17 décembre 1974]. — Rapport par M. Jacques Thyraud [13 décembre 1974] (I., n° 148). — Avis par M. Michel Chauty [17 décembre 1974] (I., n° 158). — **Discussion** [18 décembre 1974] (p. 3128 et suiv.). — *Sont entendus dans la discussion générale :* MM. Jacques Thyraud, rapporteur ; Michel Chauty, rapporteur pour avis ; Robert Galley, ministre de l'équipement. — *Article unique* (p. 3129). — Article additionnel. — Amendement par M. André Monory, soutenu par M. André Fosset, tendant à insérer un article additionnel nouveau ainsi rédigé : « Sont validés les décrets du 11 août 1972 et du 9 mars 1973 portant création d'agglomérations nouvelles, ainsi que tous actes pris pour leur application en ce qui concerne la création des syndicats communautaires d'aménagement. » (*ibid.*), observations, adoption (p. 3130). — *Ont pris part à la discussion :* MM. André Fosset, Robert Galley, ministre de l'équipement, Louis Jung, Jacques Thyraud, rapporteur. — Sur l'ensemble, adoption (p. 3130). — ADOPTION MODIFIÉE (n° 62).

Adoption définitive en deuxième lecture par l'Assemblée nationale le 19 décembre 1974. — Voy. : Impressions n°s 1430, 1431 et in-8° n° 214.

Promulgation. — Loi n° 74-1117 du 27 décembre 1974 (*J. O.* du 28 décembre 1974).

Voy. aussi : LOI DE FINANCES POUR 1975 : QUALITÉ DE LA VIE [I. — ENVIRONNEMENT] (OBSERVATIONS). — CULTURE (OBSERVATIONS). — EQUIPEMENT [LOGEMENT] (OBSERVATIONS). — LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE POUR 1974 (n° 2. — ART. 21).

V

VACANCES. — Voy. aussi : LOI DE FINANCES POUR 1975 : TOURISME (OBSERVATIONS). — QUESTIONS ORALES AVEC DÉBAT, 13 (30 mai 1974).

VALEURS MOBILIERES. — Voy. aussi : INDEXATION.

VEHICULES AUTOMOBILES. — Voy. aussi : AMORTISSEMENT FISCAL. — AUTOMOBILES (INDUSTRIE). — LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE POUR 1974 (n° 1. — ART 4). — TAXE DIFFÉRENTIELLE SUR LES VÉHICULES A MOTEUR. — TAXE SUR LES VÉHICULES DE TOURISME DES SOCIÉTÉS.

VEHICULES DE TOURISME DES SOCIETES. — Voy. : TAXE SUR LES VÉHICULES DE TOURISME DES SOCIÉTÉS.

VENTES PAR CORRESPONDANCE. — Voy. aussi : LOI DE FINANCES POUR 1975 : COMMERCE ET ARTISANAT (OBSERVATIONS).

VETERINAIRES. — Voy. aussi : LOI DE FINANCES POUR 1975 : AGRICULTURE (OBSERVATIONS).

VETURE (Magasins de). — Voy. : LOI DE FINANCES POUR 1975 : TRAVAIL [III. — SANTÉ] (OBSERVATIONS).

VEUVES

Proposition de loi, présentée par M. Antoine COURRIÈRE, *sénateur*, et plusieurs de ses collègues, **portant doublement du plafond ouvrant droit à la pension de réversion des veuves** [30 mai 1974] (I., n° 182). — Renvoi à la commission des affaires sociales, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement.

Voy. aussi : LOI DE FINANCES POUR 1975 : ANCIENS COMBATTANTS (OBSERVATIONS). — ECONOMIE ET FINANCES [I. — CHARGES COMMUNES] (OBSERVATIONS). — MALADIES PROFESSIONNELLES.

VIANDE. — Voy. aussi : QUESTIONS ORALES AVEC DÉBAT, 10, 34. — 27 (5 juin 1974).

VIEILLESSE

1. — Proposition de loi, présentée par M. Antoine COURRIÈRE, *sénateur*, et plusieurs de ses collègues, **tendant à porter à 20 francs par jour le minimum vieillesse à compter du 1er juin 1974 et à le majorer en fonction de la hausse des prix et afin qu'il atteigne 75 p. 100 du S. M. I. C. au 1er janvier 1977** [30 mai 1974] (I., n° 169). — Renvoi à la commission des affaires sociales, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement.

2. — Proposition de loi, présentée par M. Antoine COURRIÈRE, *sénateur*, et plusieurs de ses collègues, **instituant un programme de construction de foyers de personnes âgées** [30 mai 1974] (I., n° 173). — Renvoi à la commission des affaires sociales, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement.

3. — Proposition de loi, présentée par M. Antoine COURRIÈRE, *sénateur*, et plusieurs de ses collègues, **tendant à permettre l'exonération des cotisations d'assurance maladie pour les personnes âgées** [30 mai 1974] (I., n° 174). — Renvoi à la commission des affaires sociales, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement.

Voy. aussi : INSTITUTIONS SOCIALES ET MÉDICO-SOCIALES. — LOI DE FINANCES POUR 1975 : ECONOMIE ET FINANCES [I. — CLAUSES COMMUNES] (OBSERVATIONS).

VIGNETTE (Automobile). — Voy. : TAXE DIFFÉRENTIELLE SUR LES VÉHICULES A MOTEURS.

VILLES. — Voy. aussi : LOI DE FINANCES POUR 1975 : EQUIPEMENT [LOGEMENT] (OBSERVATIONS). — Voy. aussi au nom de la ville : exemple : PARIS.

VINS

Proposition de loi, présentée par M. Max MONICHON, *Sénateur*, et plusieurs de ses collègues, **relative aux pouvoirs du conseil interprofessionnel du vin de Bordeaux** [4 octobre 1974] (I., n° 2). — Renvoi à la commission des affaires économiques et du Plan, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement. — Rapport par M. Raymond Brun [22 octobre 1974] (I., n° 51). — **Discussion** [24 octobre 1974] (p. 1438 et suiv.). — *Sont entendus dans la discussion générale :* MM. Raymond Brun, rapporteur, Max Monichon, Christian Bonnet, ministre de l'agriculture. — *Discussion des articles* (p. 1442 et suiv.). — Amendement par M. Christian Bonnet, ministre de l'agriculture, tendant à supprimer les mots : « sous l'autorité du préfet de région » dans la première phrase de l'article 1er ainsi conçue : « Le conseil interprofessionnel du vin de Bordeaux est chargé d'étudier, d'orienter, de régulariser et d'organiser le marché des vins de Bordeaux, sous l'autorité du préfet de région »

(p. 1443) observation, adoption (*ibid.*). — Amendement par M. Christian Bonnet, ministre de l'agriculture, tendant à compléter le paragraphe *c* de cet article relatif aux missions du conseil interprofessionnel des vins de Bordeaux, paragraphe ainsi conçu : « renforcer les garanties de qualité données aux consommateurs de vins de Bordeaux », par les mots : « sans préjudice des compétences de l'institut national des appellations d'origine des vins et eaux-de-vie » (*ibid.*), observations, adoption (*ibid*). — Art. 2 (*ibid.*). — Amendement par M. Christian Bonnet, ministre de l'agriculture, tendant à modifier cet article afin de prévoir l'homologation des mesures du conseil interprofessionnel des vins de Bordeaux non par arrêté du préfet de région mais par arrêté du ministre de l'agriculture (*ibid.*) et sous-amendement par M. Raymond Brun, rapporteur, tendant à ajouter après les mots : « ministre de l'agriculture », les mots : « qui peut déléguer ce pouvoir au préfet de la région Aquitaine » (*ibid.*), observations, adoption du sous-amendement et de l'amendement (*ibid.*). — Art. 3 (*ibid.*). — Amendement par M. Christian Bonnet, ministre de l'agriculture, tendant à supprimer cet article relatif à l'arbitrage du préfet de la région Aquitaine en cas de désaccord au sein de l'organisation économique interprofessionnelle entre les producteurs et les négociants (*ibid.*) et amendement par M. Raymond Brun, rapporteur, tendant à la nouvelle rédaction suivante de cet article 3 : « En cas de désaccord au sein de l'organisation économique interprofessionnelle entre les producteurs et les négociants, et avant une deuxième délibération, le préfet de région et le commissaire du Gouvernement peuvent donner un avis à la demande de l'une ou l'autre des parties. » (p. 1444), observations, retrait de l'amendement par M. Christian Bonnet, ministre de l'agriculture, et adoption de l'amendement par M. Raymond Brun, rapporteur (*ibid.*). — Article additionnel. — Amendement par M. Max Monichon, tendant à insérer un article additionnel nouveau subordonnant la délivrance des titres de mouvement au respect des décisions interprofessionnelles homologuées (*ibid.*), observations, retrait (*ibid.*). — *Ont pris part à la discussion des articles :* MM. Christian Bonnet, ministre de l'agriculture, Raymond Brun, rapporteur, Max Monichon. — Sur l'ensemble, adoption (p. 1445). — ADOPTION (n° 23).

Voy. aussi : LOI DE FINANCES POUR 1975 : ARTICLES NON JOINTS A L'EXAMEN DES CRÉDITS (TAXES PARAFISCALES). — QUESTIONS ORALES, 1499. — VITICULTURE.

VITICULTURE. — Voy. aussi : LOI DE FINANCES POUR 1975 : AGRICULTURE (OBSERVATIONS).

VOIE EXPRESS RIVE GAUCHE. — Voy. : LOI DE FINANCES POUR 1975 : CULTURE (OBSERVATIONS). — EQUIPEMENT (OBSERVATIONS).

VOIES NAVIGABLES. — Voy aussi : LOI DE FINANCES POUR 1975 : EQUIPEMENT ET PORTS MARITIMES (OBSERVATIONS). — QUESTIONS ORALES, 1487.

VOIRIE. — Voy. aussi : LOI DE FINANCES POUR 1975 : AGRICULTURE (CRÉDITS). — TOURISME (OBSERVATIONS). — EQUIPEMENT (OBSERVATIONS).